Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Morlaix Communauté

Annexe RP1_1.1

Démographie

Janvier 2017

Territoire+ Siège social :
15 avenue du Professeur Jean Rouxel 44470 Carquefou

lisanne.wesseling@territoire-plus.fr /
www.territoire-plus.fr
06 49 34 36 88 / 06 61 47 81 33

Sommaire

Titre I. Poids démographique des communes composant Morlaix Communauté 3

Titre II. L'évolution de la population des 27 communes de Morlaix Communauté 5

Titre III. Variation du solde naturel et du solde migratoire 14

Titre IV. Le territoire de Morlaix Communauté dans son environnement 21

Titre V. Structure par âge de la population 21

Titre VI. Part des différentes classes d'âge 22

Titre VII. Résidences principales selon la taille des ménages 27

Titre VIII. Caractéristiques des ménages 28

Titre IX. Synthèse de l'analyse démographique 33

La présente étude vise à mener une réflexion globale à l'échelle des 26 communes membres de Morlaix Communauté concernées par l'élaboration du PLUi-H.

Les données utilisées au sein d présent document ont été élaborées avant la fusion des communes de Plouigneau et du Ponthou (fusion en date du 28 septembre 2018). Aussi, le présent rapport fait référence aux 27 communes composant Morlaix Communauté avant fusion.

Cette approche doit permettre, tout en laissant apparaître les spécificités communales, de faire ressortir des enjeux partagés par plusieurs ou l'ensemble des communes de l'intercommunalité et d'évaluer les forces et faiblesses du territoire.

Titre I. Poids démographique des communes composant Morlaix Communauté

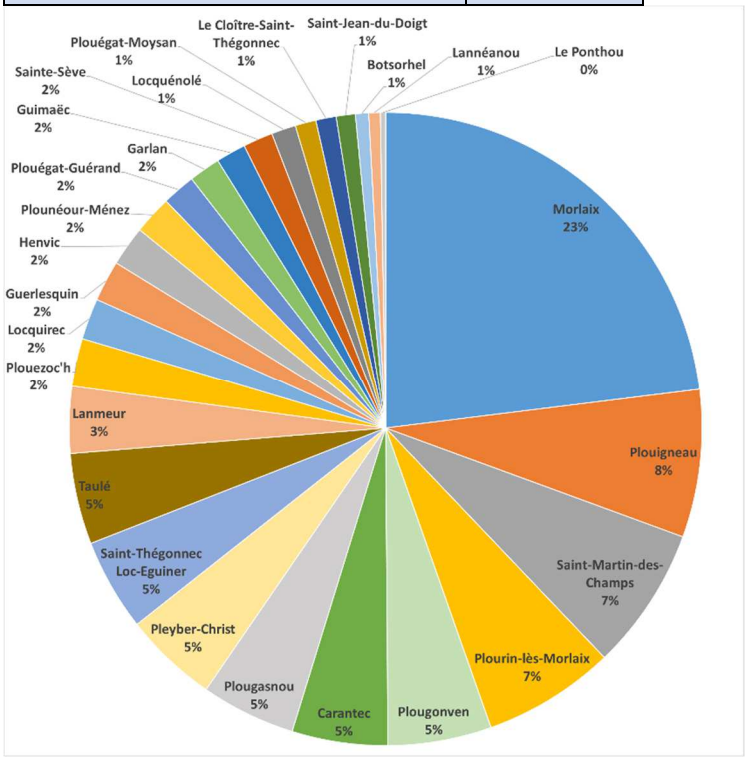
Troisième intercommunalité la plus peuplée du Finistère après Brest Métropole Océane et Quimper Bretagne Occidentale, Morlaix Communauté compte 64 397 habitants répartis de la manière suivante : 10 communes de plus de 2 500 habitants (dont 4 de plus de 4000), 8 communes dont la population est comprise entre 1000 et 2 500 habitants et 9 communes de moins de 1 000 habitants.

Les 17 communes les moins peuplées représentent un quart de la population de l'intercommunalité, alors que Morlaix représente, à elle seule, un quart également de la population (23%).

Plouigneau, Saint-Martin-des-Champs et Plourin-Lès-Morlaix sont les trois autres communes les plus peuplées. Elles représentent 22% de la population de l'EPCI. Ainsi, leur évolution démographique influence fortement l'évolution de la population de Morlaix Communauté.

Communes de MC	Population (2014)
1 - Morlaix	14 837
2 - Plouigneau	4 849
3 - Saint-Martin-des-Champs	4690
4 - Plourin-Lès-Morlaix	4343
5 - Plougonven	3405
6 - Carantec	3151
7 - Pleyber-Christ	3110
8 - Plougasnou	3082
9 - Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner	3020
10 - Taulé	2984
11 - Lanmeur	2191
12 - Plouézoc'h	1591
13 - Locquirec	1356
14 - Guerlesquin	1344
15 - Henvic	1315
16 – Plounéour-Ménez	1267
17 – Plouégat-Guérand	1095

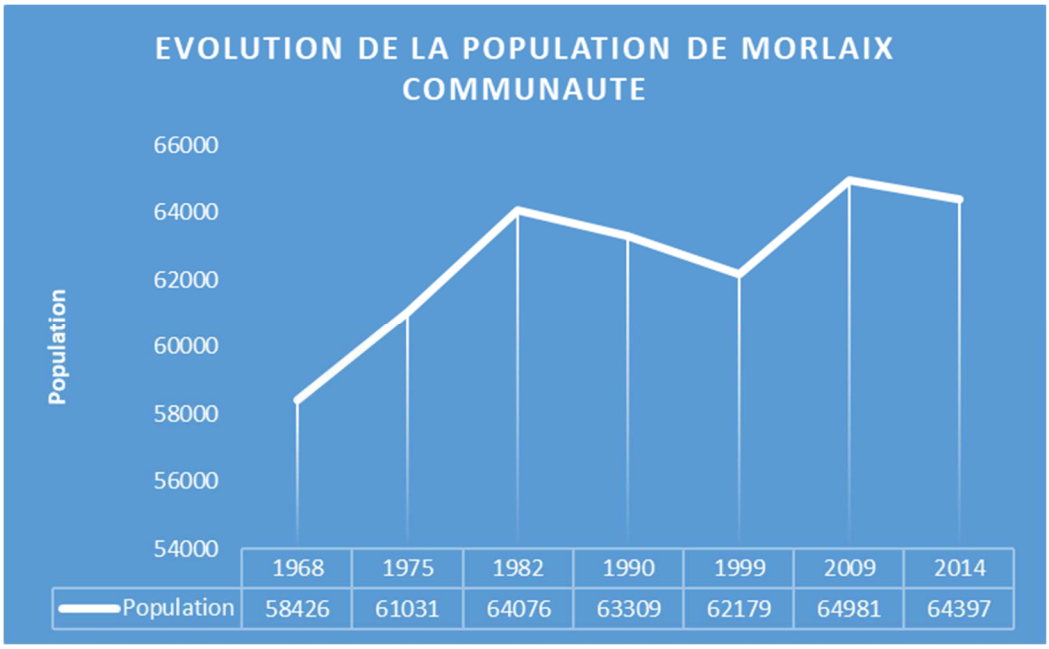
18 - Garlan	1036
19 – Guimaëc	981
20- Sainte-Sève	979
21 -Locquénolé	803
22 – Plouégat-Moysan	686
23 – Le Cloître-Saint-Thégonnec	669
24 - Saint-Jean-du-Doigt	627
25 – Botsorhel	436
26 – Lannéanou	379
27 – Le Ponthou	171



Poids démographique de chaque commune composant Morlaix Communauté

Source : INSEE 2014

Titre II. L'évolution de la population des 27 communes de Morlaix Communauté



La population de Morlaix Communauté connait une évolution en « dents de scie » depuis 1968, où l'intercommunalité comptait 58 426 habitants. Lors du dernier recensement en 2014, Morlaix Communauté compte 64 397 habitants.

Le taux de variation annuel moyen sur la période 1968-2014 s'élève à +0,2%. Ce chiffre est à relativiser, en effet, si l'on prend la période 1982-2014, le taux s'élève seulement à +0,02%

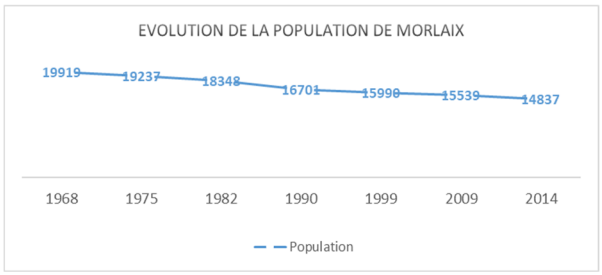
Certaines périodes ont été plus dynamiques que d'autres : entre 1968 et 1982, la variation annuelle oscillait autour de +0,6%, avant de devenir négative : -0,2% jusqu'en 1999. Un regain d'attractivité dans les années 2000 a permis de retrouver un indice positif, atteignant +0,4% avant de redevenir négatif entre 2009 et 2014 (-0,2%/an).

Cette évolution générale témoigne d'une attractivité contrastée du territoire. Néanmoins, une analyse plus fine permet de mettre en lumière l'évolution de la population par commune. Certaines d'entre elles apparaissent ainsi très dynamiques contrairement d'autres qui connaissent des évolutions moins fortes ou en dents de scie.

Sauf exceptions, il est intéressant de noter qu'une différence relative aux évolutions démographiques s'observe entre les communes les plus peuplées, les communes moyennes et les plus petites.

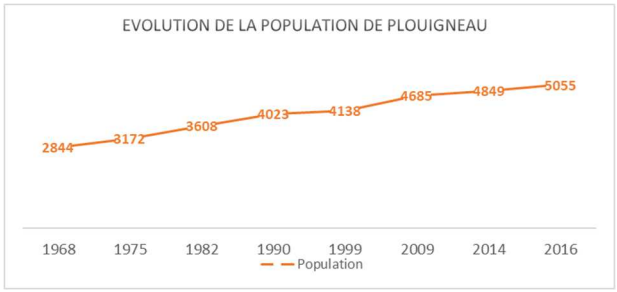
LES COMMUNES DE PLUS DE 4 000 HABITANTS

Morlaix est la commune la plus importante du territoire en termes de population. Son nombre d'habitants a cependant été réduit de 5 000 en 45 ans (1968 et 2014), passant de 19 919 à 14 837 habitants. La diminution de la population a été constante durant cette période, avec une accélération entre 1982 et 1990 (taux : -1,2%/an), un ralentissement entre 1990 et 2009 (taux de -0,5 à -0,3%/an), puis une rechute à partir de 2009 jusqu'en 2014 avec un taux de -0,9%/an.



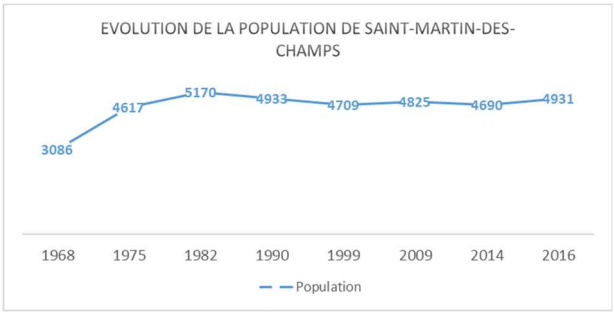
Taux de variation annuelle moyen sur la période 1968-2014 : -

Plouigneau a, quant à elle, connu une augmentation régulière de sa population entre 1968 et 2014, en accueillant 2 200 habitants supplémentaires entre ces deux dates. Après avoir connu des taux supérieurs à 1,5%/an avant 1990, la commune a vu sa croissance démographique ralentie mais néanmoins toujours positive.



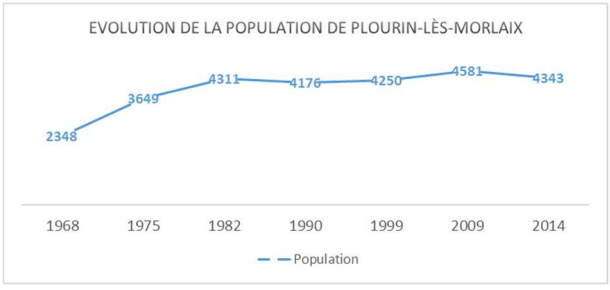
*Taux de variation annuelle moyen sur la période 1968-2014 : **+1,2%***

Saint-Martin-des-Champs a connu une croissance très forte entre 1968 et 1975 avec un taux atteignant +5,9%/an, et moindre jusqu'en 1982 (+1,6%/an), permettant à la commune de gagner 2 100 habitants. Cette croissance s'est ensuite atténuée, se traduisant par une stagnation (population oscillant entre 4 700 et 4 900 habitants depuis 1990).



*Taux de variation annuelle moyen sur la période 1968-2014 : **+0,9%***

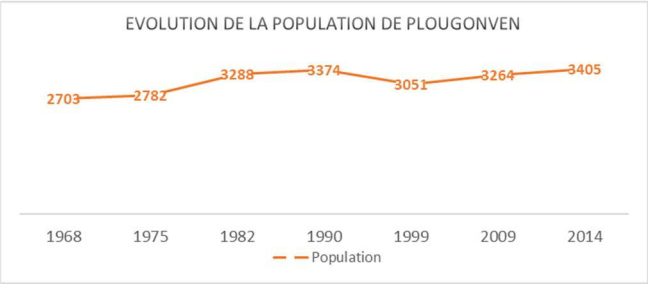
Plourin-Lès-Morlaix a connu une évolution semblable avec un taux avoisinant les +6,5% de croissance annuelle entre 1968 et 1975 puis +2,4% jusqu'en 1982, représentant un gain de 2 000 habitants sur la période. Depuis cette date la population stagne entre 4100 et 4500 habitants.



*Taux de variation annuelle moyen sur la période 1968-2014 : **+1,3%***

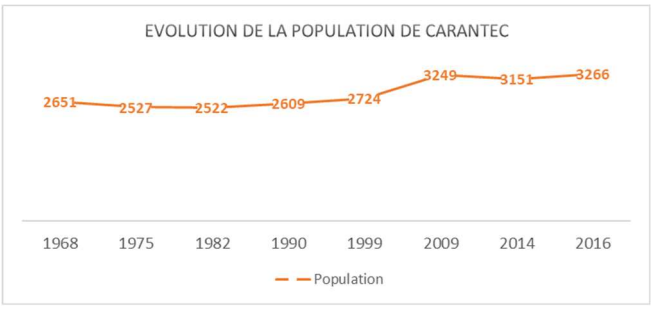
COMMUNES DE 2500 A 4000 HABITANTS

Plougonven a connu une croissance soutenue de sa population, avec un taux annuel moyen sur la période 1968-2014 de +0,5%, (soit +700 habitants). La commune a cependant connu une période de décroissance entre 1990 et 1999 (-1,1%/an soit -323 habitants) avant de regagner en attractivité.



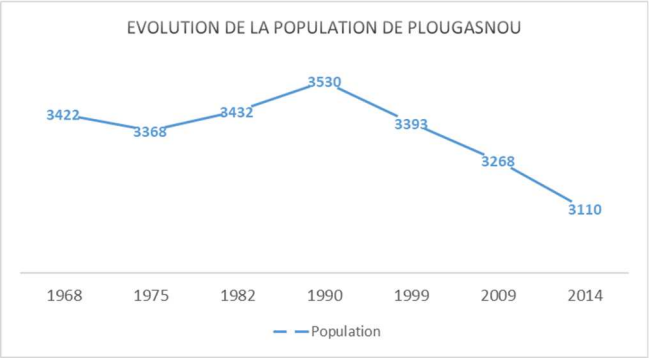
Taux de variation annuelle moyen sur la période 1968-2014 : **0,5%**

Après une période de croissance de stagnation autour de 2 600 habitants entre 1968 et 1990 Carantec a connu une croissance soudaine avec un taux annuel moyen de +1,8% entre 1999 et 2009. Depuis, sa population s'est stabilisée autour de 3200 habitants.



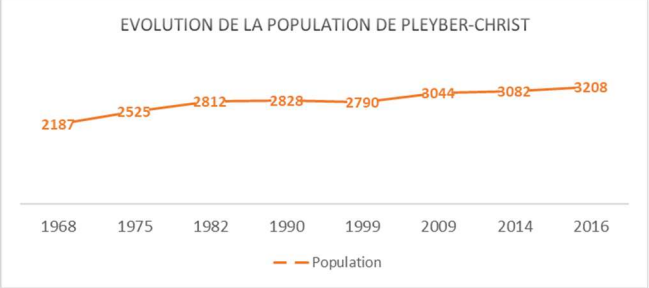
Taux de variation annuelle moyen sur la période 1968-2014 : **0,4%**

Plougasnou a connu une croissance démographique à partir de 1975 et un taux annuel moyen de +0,4%. Sa population atteint 3530 habitants en 1990. Depuis cette période, le taux d'évolution annuel est devenu négatif, passant de -0,4% entre 1990 et 2009 à -1,0% entre 2009 et 2014 (-400 habitants).



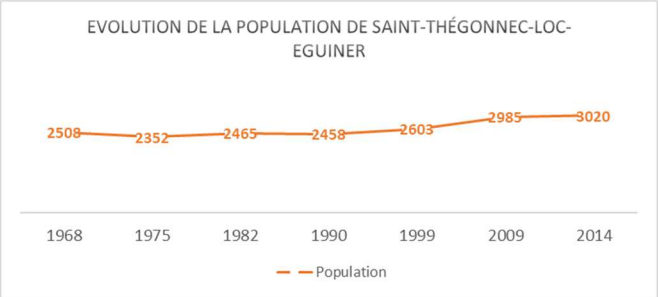
Taux de variation annuelle moyen sur la période 1968-2014 : **-0,2%**

La commune de Pleyber-Christ connaît une croissance régulière depuis 1968. La période 1968-1982 a été particulièrement dynamique avec une croissance moyenne annuelle entre 1,5 et 2,1%. Aujourd'hui la population atteint 3 208 habitants.



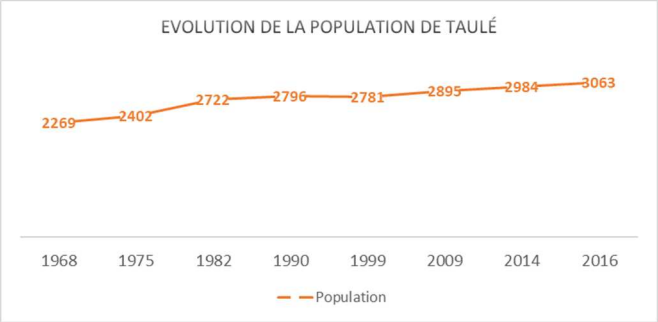
Taux de variation annuelle moyen sur la période 1968-2014 : **+0,7%**

Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner a vu sa population stagner jusque dans les années 1990, avant de connaître une croissance démographique (+0,6%/an entre 1990 et 1999 et +1,4%/an entre 1999 et 2009). Cette croissance lui a permis de passer de 2 450 habitants en 1990 à près de 3 000 en 2009.



Taux de variation annuelle moyen sur la période 1968-2014 : **+0,4%**

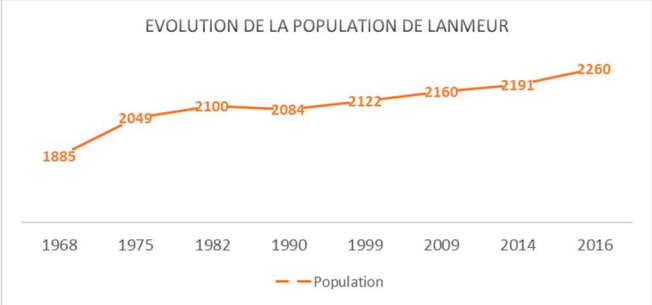
Taulé a connu une évolution similaire, même si sa croissance démographique a débuté dès 1968 (+1,8%/an entre 1975 et 1982, soit +500 habitants). Cette croissance s'est poursuivie jusqu'en 2014.



Taux de variation annuelle moyen sur la période 1968-2014 : **+0,6%**

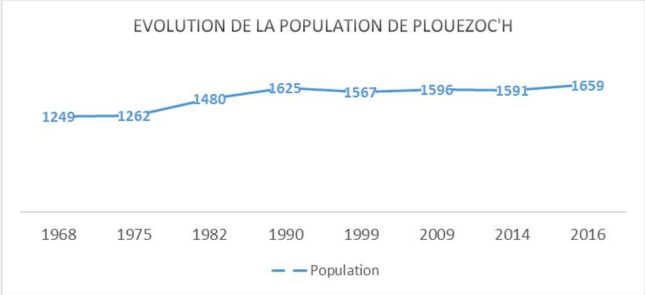
COMMUNES DE 1000 A 2500 HABITANTS

Lanmeur connait une croissance démographique constante depuis 1990, avec des taux annuels moyens passant de +0,2% entre 1990 et 2009 à +0,3% entre 2009 et 2014 (+200 habitants sur la période). La commune a connu auparavant une croissance accélérée jusqu'en 1982 avant de stagner.



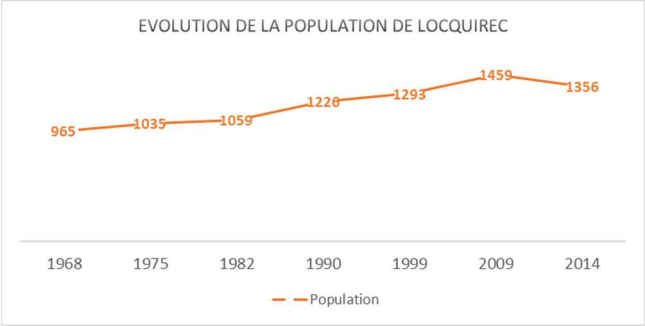
Taux de variation annuelle moyen sur la période 1968-2014 : **+0,3%**

Plouezoc'h, après avoir connu une forte croissance démographique entre 1975 et 1990 (+365 habitants), voit son évolution stagner avec une population s'élevant entre 1 550 et 1 650 habitants.



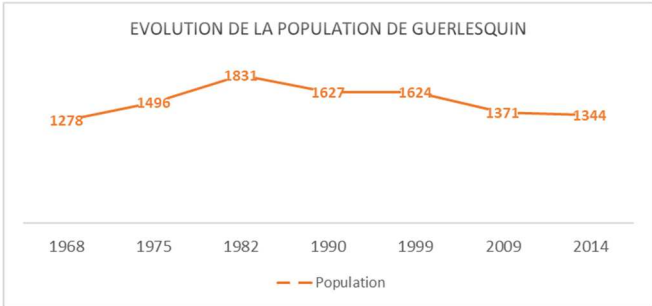
Taux de variation annuelle moyen sur la période 1968-2014 : **+0,5%**

Locquirec connait une croissance démographique continue mais à différents rythmes jusqu'en 2009. Les taux de variation annuelles moyens oscillent entre +0,3% et +1,8% depuis 1968, représentant un gain de 500 habitants. Entre 2009 et 2014, cette évolution est négative avec un taux moyen annuel égale à -1,5% (-100 habitants).



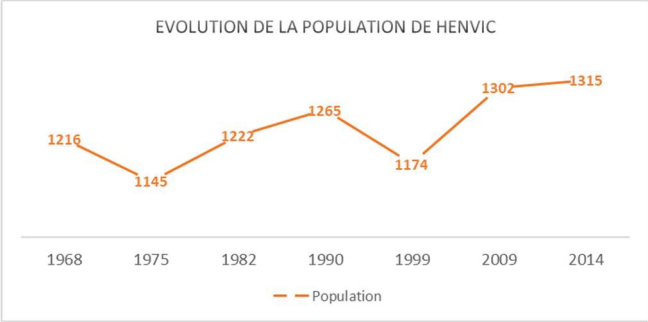
Taux de variation annuelle moyen sur la période 1968-2014 : **+0,7%**

L'évolution démographique de Guerlesquin sur la période 1968-2014 est très faible (+0,1%/an), mais a connu deux périodes significatives : une croissance au-delà de +2%/an entre 1968 et 1982 (+553 habitants), et une décroissance jusqu'en 2014 avec des taux atteignant -1,7%/an (-460 habitants en moyenne entre 1999 et 2009).



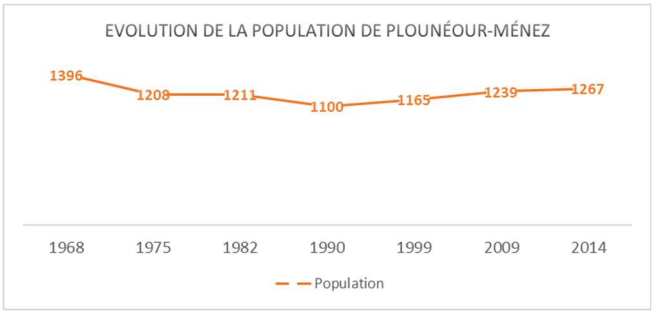
Taux de variation annuelle moyen sur la période 1968-2014 : **+0,1%**

Henvic a connu une croissance démographique en dents de scie, avec des taux allant de -0,9%/an sur la période 1968-1975 à +1,0%/an entre 1999 et 2009, pour finalement gagner une centaine d'habitants entre 1968 et 2016.



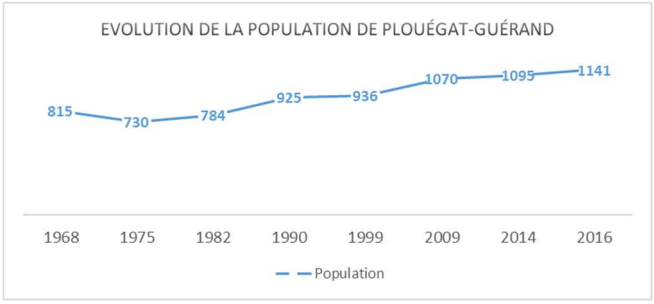
Taux de variation annuelle moyen sur la période 1968-2014 : **+0,2%**

Plounéour-Ménez a subi une perte de sa population sur la période 1968-2014 (-129 habitants). Après une période de forte décroissance (taux annuel moyen de -2,0%/an entre 1968 et 1975) la commune connait un regain d'attractivité à partir de 1990 avec des taux de variation d'environ +0,5%/an.



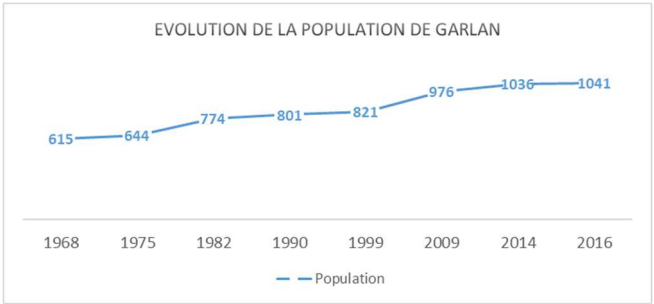
Taux de variation annuelle moyen sur la période 1968-2014 : **-0,2%**

Plouégat-Guérand voit sa croissance démographique accélérer depuis 1975, avec notamment des taux moyens annuels égal à +2,1% dans les années 1980, et des rythmes qui varient selon les périodes jusqu'à aujourd'hui, totalisant un gain de 326 habitants depuis 1968.



Taux de variation annuelle moyen sur la période 1968-2014 : **+0,6%**

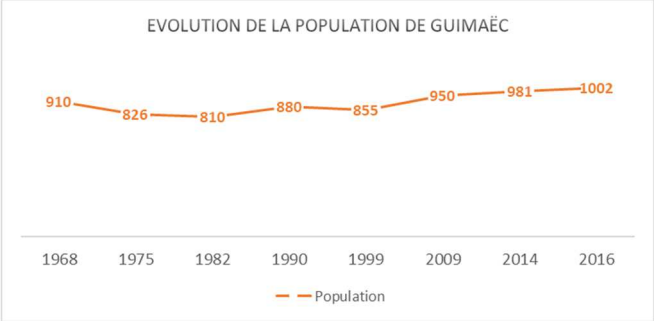
De la même manière, Garlan a connu une augmentation progressive mais à des rythmes variés, avec un pic de croissance entre 1975 et 1982 (+130 habitants, +2,7%/an), une croissance plus atténuée autour de +0,3%/an jusqu'en 1999, et un regain d'attractivité à partir de 1999 jusqu'à aujourd'hui (+220 habitants entre 1999 et 2016).



Taux de variation annuelle moyen sur la période 1968-2014 : **+1,1%**

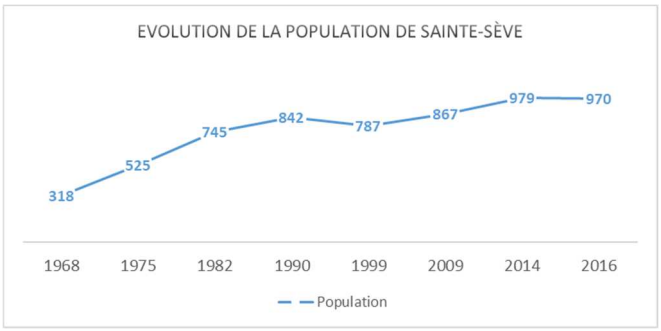
COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS

Après avoir perdu 100 habitants entre 1968 et 1982, Guimaëc a connu une croissance démographique discontinue. La période de croissance de 1999 à 2009 avec un taux annuel moyen de +1,1% représente une augmentation de 126 habitants. Cette croissance perdure mais à rythme moins élevé (+0,6%/an entre 2009 et 2014).



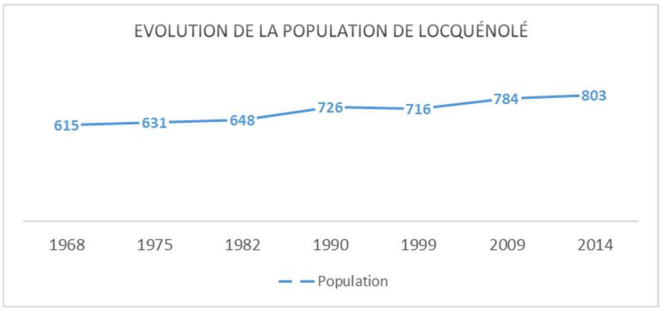
Taux de variation annuelle moyen sur la période 1968-2014 : **+0,2%**

Sainte-Sève est la commune ayant connu la plus forte croissance démographique au regard du nombre d'habitants. Sur la période 1968-2014, le taux annuel moyen est de +2,5%, avec une forte évolution jusqu'en 1990 où le taux annuel moyen dépasse +5%. Cette croissance a seulement connu un creux dans les années 1990, avec une perte de 55 habitants.



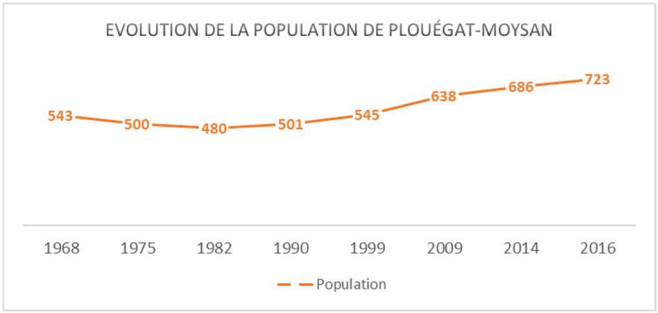
Taux de variation annuelle moyen sur la période 1968-2014 : **+2,5%**

Locquénolé connait une croissance démographique positive depuis 1968, malgré une légère perte d'habitants sur la période 1990-2009 (-10 habitants). Entre 1968 et 2014, le taux annuel moyen est de +0,6% représentant un gain de 188 habitants.



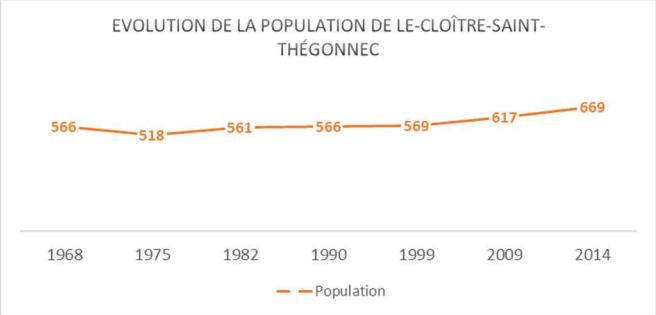
Taux de variation annuelle moyen sur la période 1968-2014 : **+0,6%**

L'évolution démographique de Plouégat-Moysan se décompose en deux phases : une décroissance qui ralentie entre 1968 et 1982, et une croissance progressive qui accélère, avec un taux annuel moyen qui atteint +1,6%/an sur la période 1999-2009 et qui se stabilise à +1,5%/an sur la période 2009-2014.



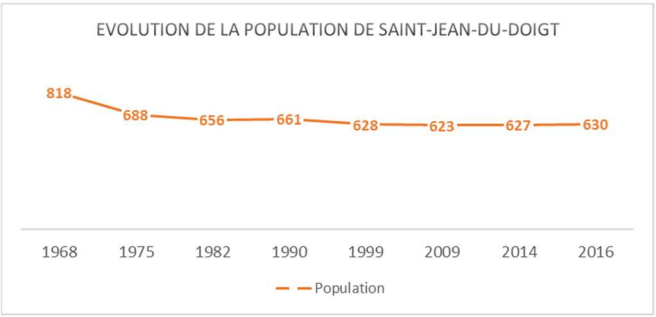
Taux de variation annuelle moyen sur la période 1968-2014 : **+0,4%**

Le Cloître-Saint-Thégonnec a connu une évolution similaire mais plus atténuée. La commune a gagné 151 habitants entre 1975 et 2014, avec notamment un taux de croissance annuel moyen qui s'est accentué entre 2009 et 2014 (+1,6%/an).



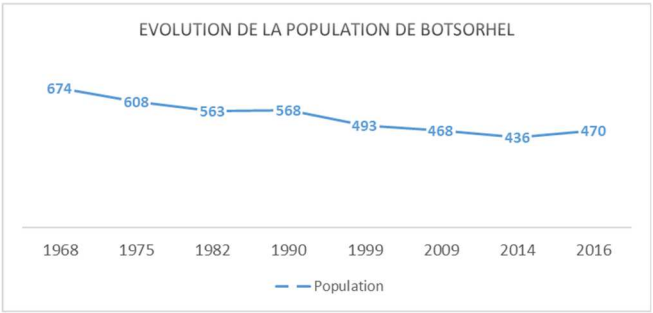
Taux de variation annuelle moyen sur la période 1968-2014 : **+0,4%**

Saint-Jean-du-Doigt connait une décroissance démographique depuis 1968, avec une perte de près de 200 habitants jusqu'en 2014 et un taux annuel moyen de -0,6%, malgré une très faible augmentation entre 2009 et 2014 (+4 habitants).



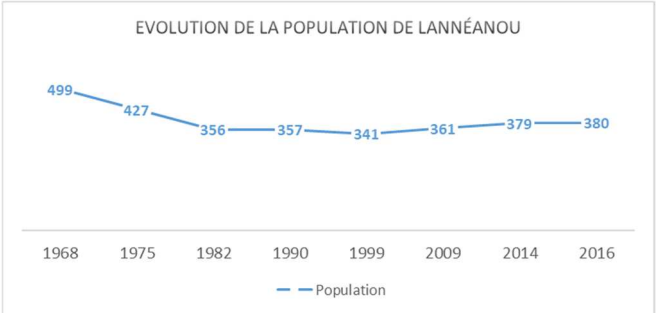
Taux de variation annuelle moyen sur la période 1968-2014 : **-0,6%**

Botsorhel a connu une évolution similaire mais plus accentuée. Le taux annuel moyen sur la période 2009-2014 s'élève à -1,4% (-32 habitants). Le dernier recensement de 2016 indique tout de même un regain de population.



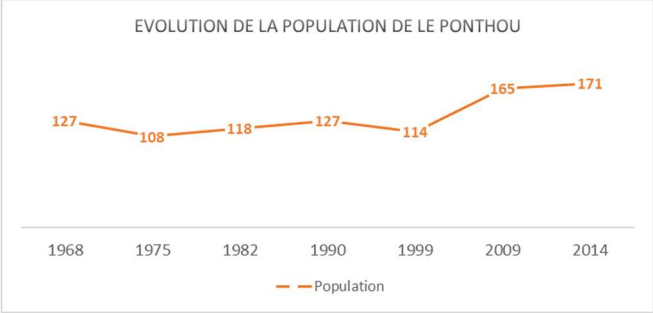
Taux de variation annuelle moyen sur la période 1968-2014 : **-0,9%**

Lannéanou a d'abord connu une phase de décroissance démographique jusqu'en 1999, avec des taux annuels moyens importants entre 1968 et 1982 (jusqu'à -2,6% par an). La commune connait depuis 1999 une phase de croissance continue, avec un gain de 38 habitants jusqu'en 2014 et un taux annuel moyen de +1,0% entre 2009 et 2014.



Taux de variation annuelle moyen sur la période 1968-2014 : **-0,6%**

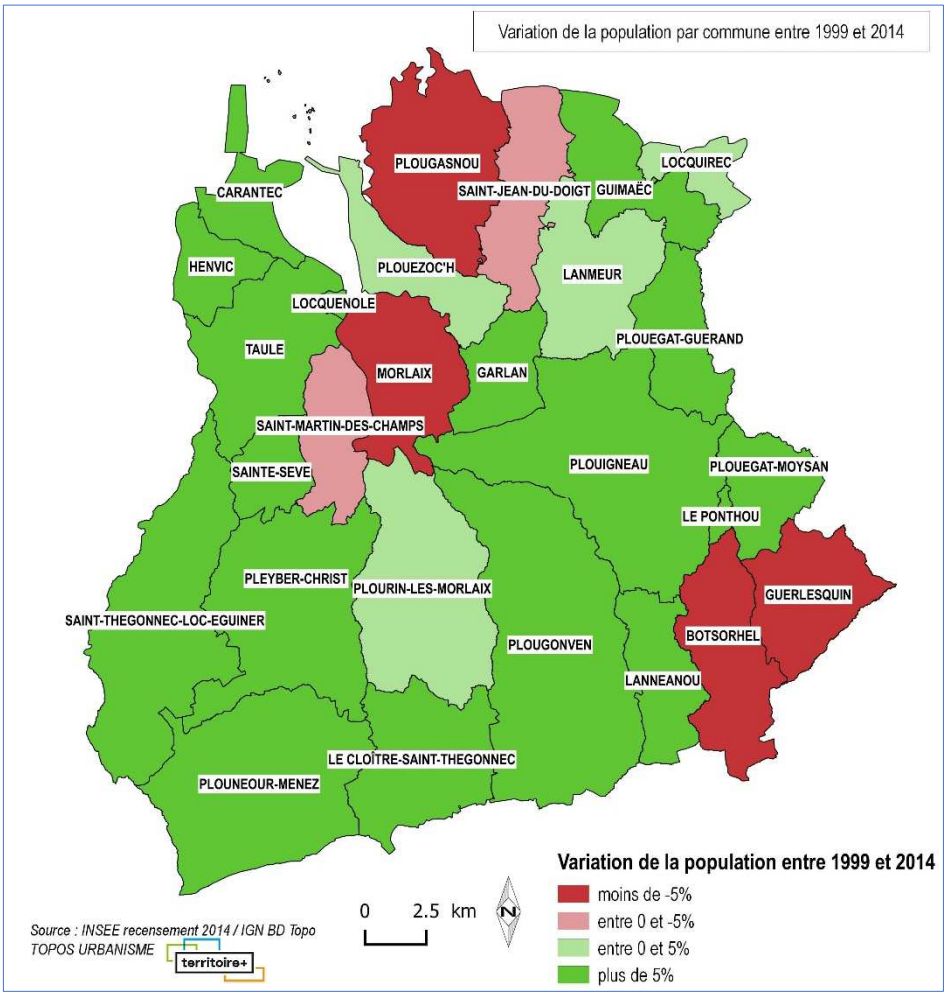
Le Ponthou a connu une croissance démographique variable mais significative depuis 1968. Entre 1999 et 2009 sont taux de croissance annuel moyen est de 3,8%, soit un gain de 51 habitants sur la période. L'évolution est restée positive, même si plus faible, jusqu'en 2014.



Taux de variation annuelle moyen sur la période 1968-2014 : **+0,6%**

On observe globalement la tendance suivante : sur les périodes1999-2009 : et 2009-2014 : les communes les plus peuplées, après une croissance modérée dans les années 2000, ont subi une décroissance contrairement aux communes de moins de 1500 habitants qui ont su renforcer leur croissance démographique (ou a minima la maintenir).

L'évolution de la population est fortement influencée par les opérations d'habitat individuel, qui représentent la majorité des constructions sur le territoire de Morlaix Communauté. Les lotissements favorisent une augmentation de la population importante en un temps limité et tendent, de fait, à créer des évolutions par paliers. Les petites communes ont notamment bénéficié de ces lotissements pour voir leur population augmenter au cours des 15 dernières années.

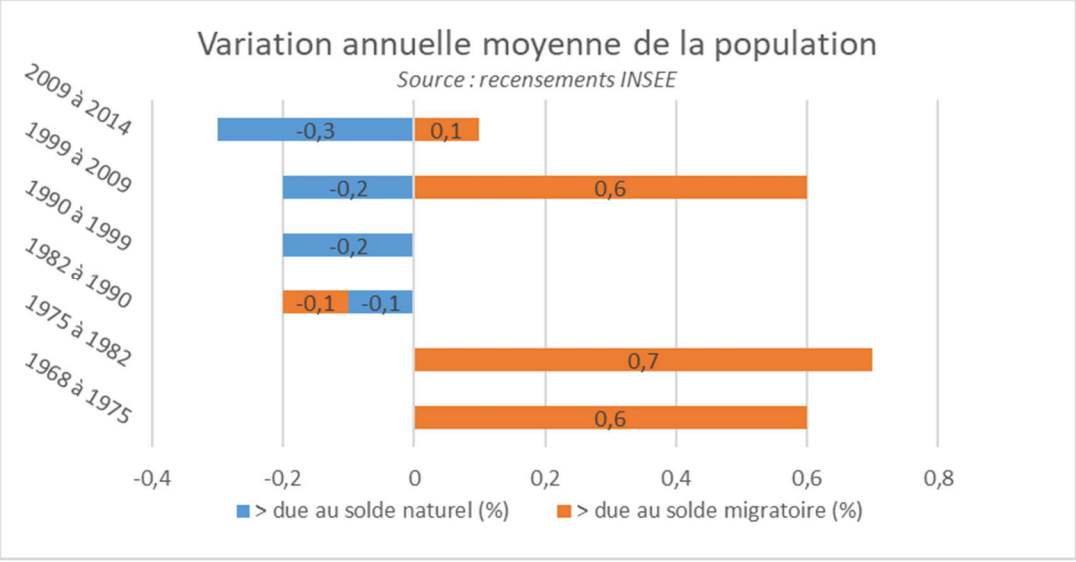


Titre III. Variation du solde naturel et du solde migratoire

L'évolution de la population est liée aux évolutions du solde migratoire (différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties) et naturel (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès).

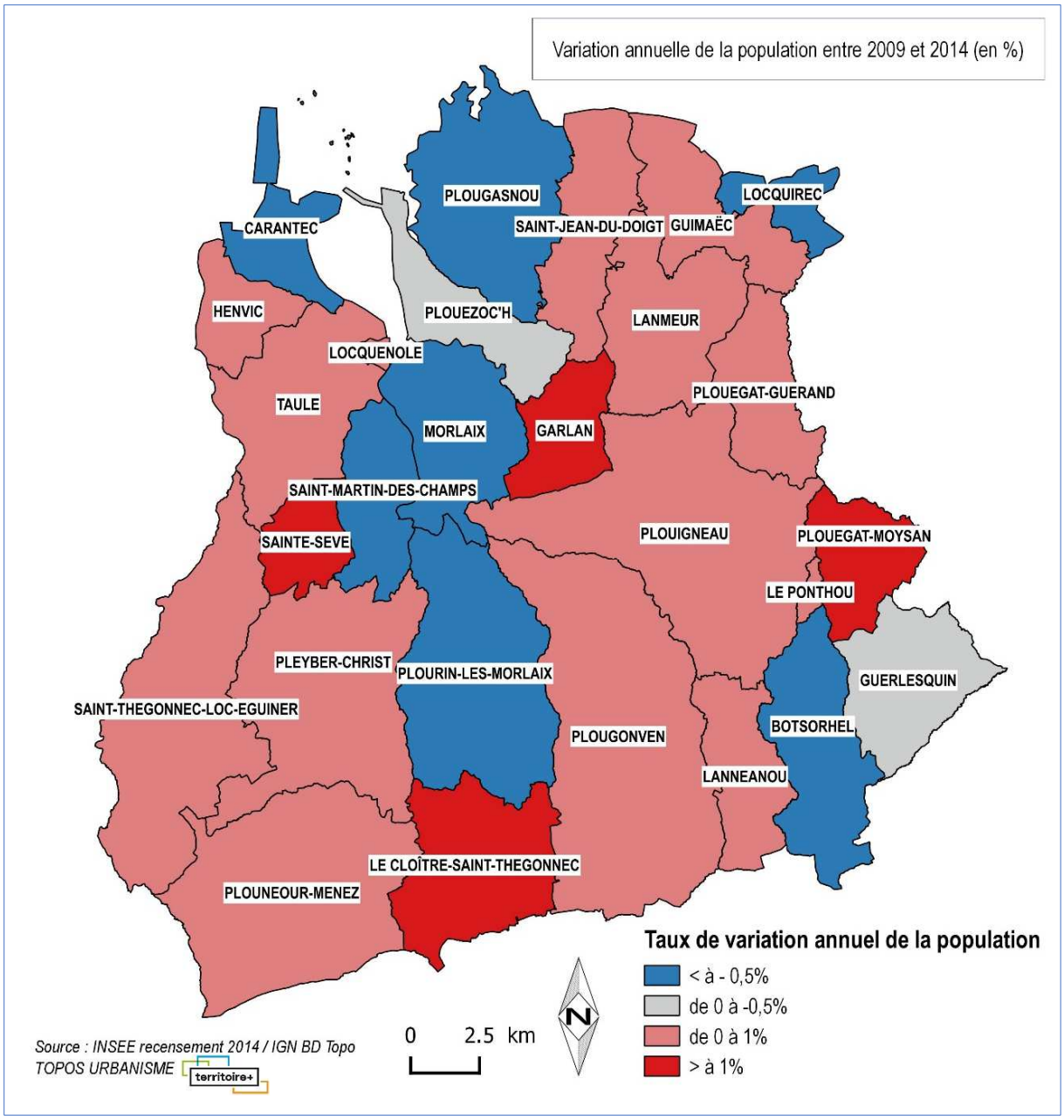
Ceux-ci évoluent de façon différenciée selon les communes (en fonction de leur situation géographique, des caractéristiques de la population existante, des opérations d'aménagement en cours). Certaines communes voient ainsi arriver une nouvelle population caractérisée par de jeunes couples avec enfants, d'autres constatent un vieillissement de sa population, … Les soldes naturels et migratoires permettent de comprendre l'origine de la croissance ou de la baisse de population à l'échelle intercommunale ou communale.

Situation de MC	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014
Variation annuelle moyenne de la population en %	**0,6**	**0,7**	**-0,2**	**-0,2**	**0,4**	**-0,2**
> due au solde naturel (%)	*0*	*0*	*-0,1*	*-0,2*	*-0,2*	*-0,3*
> due au solde migratoire (%)	*0,6*	*0,7*	*-0,1*	*0*	*0,6*	*0,1*



Conséquence des variations des soldes naturel et migratoire, la population globale de Morlaix Communauté présente une variation annuelle moyenne de la population légèrement positive sur l'ensemble de la période 1968-2014. Celle-ci est portée par le solde migratoire qui varie de -0,1% à +0,7% alors que le solde naturel est toujours négatif ou nul. Entre 2009 et 2014, le solde naturel négatif l'emporte sur le solde migratoire engendrant une baisse de la population à hauteur de -0,2%/an.

L'accueil de nouveaux habitants et le desserrement des ménages doit répondre à l'enjeu de la modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Une réflexion doit ainsi être menée sur la façon dont le territoire répondra aux besoins de la population, notamment ceux des populations les plus fragiles. Le choix des sites potentiels pour la création de nouveaux logements est une étape essentielle. Certaines communes sont en effet plus aptes que d'autres à recevoir des opérations de logements collectifs ou locatifs dans la mesure où les équipements (notamment les transports en commun) peuvent répondre à un besoin de leurs occupants.



COMMUNES DE PLUS DE 4000 HABITANTS

		1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014
Morlaix	**Variation annuelle moyenne**	**-0,5%**	**-0,7%**	**-1,2%**	**-0,5%**	**-0,3%**	**-0,9%**
	>due au solde naturel	0,8%	0,6%	0,3%	0,0%	0,0%	-0,1%
	>due au solde migratoire	-1,3%	-1,3%	-1,5%	-0,5%	-0,3%	-0,8%
Plouigneau	**Variation annuelle moyenne**	**1,6%**	**1,9%**	**1,4%**	**0,3%**	**1,2%**	**0,7%**
	>due au solde naturel	0,0%	0,2%	0,2%	0,0%	0,3%	0,2%
	>due au solde migratoire	1,6%	1,6%	1,2%	0,3%	1,0%	0,5%
Saint-Martin-des-Champs	**Variation annuelle moyenne**	**5,9%**	**1,6%**	**-0,6%**	**-0,5%**	**0,2%**	**-0,6%**
	>due au solde naturel	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,5%	-0,6%	-0,6%
	>due au solde migratoire	5,9%	1,6%	-0,5%	-0,1%	0,8%	0,0%
Plourin-lès-Morlaix	**Variation annuelle moyenne**	**6,5%**	**2,4%**	**-0,4%**	**0,2%**	**0,8%**	**-1,1%**
	>due au solde naturel	0,3%	0,4%	0,3%	0,1%	-0,1%	-0,1%
	>due au solde migratoire	6,2%	2,0%	-0,7%	0,1%	0,9%	-0,9%

Exceptée la commune de Plouigneau, les communes les plus importantes de Morlaix Communauté présentent une baisse de la population sur la dernière période de recensement (2009-2014) s'expliquant par un solde migratoire et un solde naturel négatifs pour les communes de Morlaix et de Plourin-Lès-Morlaix et un solde naturel négatif pour la commune de Saint-Martin-des-Champs qui n'est pas compensé par le solde migratoire (nul).

Seule la commune de Plouigneau observe depuis 1968, un solde naturel et un solde migratoire positif.

Une attention particulière devra être portée aux communes de Morlaix et de Plourin-lès-Morlaix qui éprouvent des difficultés à attirer de nouvelles populations alors que leur solde naturel tend à se stabiliser (quasiment nul).

COMMUNES DE 2500 A 4000 HABITANTS

		1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014
Plougonven	**Variation annuelle moyenne**	**0,4%**	**2,4%**	**0,3%**	**-1,1%**	**0,7%**	**0,8%**
	>due au solde naturel	0,0%	0,1%	0,0%	-0,2%	-0,2%	-0,1%
	>due au solde migratoire	0,5%	2,5%	0,3%	-0,9%	0,9%	0,9%
Carantec	**Variation annuelle moyenne**	**-0,7%**	**0,0%**	**0,4%**	**0,5%**	**1,8%**	**-0,6%**
	>due au solde naturel	-0,5%	-0,7%	-0,7%	-0,6%	-0,5%	-0,7%
	>due au solde migratoire	-0,2%	0,7%	1,1%	1,1%	2,2%	0,1%
Plougasnou	**Variation annuelle moyenne**	**-0,2%**	**0,3%**	**0,4%**	**-0,4%**	**-0,4%**	**-1,0%**
	>due au solde naturel	-0,7%	-0,8%	-0,7%	-0,9%	-1,0%	-1,3%
	>due au solde migratoire	0,5%	1,0%	1,1%	0,4%	0,7%	0,3%
Pleyber-Christ	**Variation annuelle moyenne**	**2,1%**	**1,5%**	**0,1%**	**-0,2%**	**0,9%**	**0,2%**
	>due au solde naturel	0,1%	0,2%	-0,2%	-0,1%	0,0%	0,2%
	>due au solde migratoire	2,0%	1,4%	0,2%	-0,1%	0,8%	0,0%
Saint-Thégonnec Loc-Eguiner	**Variation annuelle moyenne**	**-0,9%**	**0,7%**	**0,0%**	**0,6%**	**1,4%**	**0,2%**
	>due au solde naturel	-0,6%	-0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,3%
	>due au solde migratoire	-0,3%	1,1%	0,0%	0,7%	1,4%	0,5%
Taulé	**Variation annuelle moyenne**	**0,8%**	**1,8%**	**0,3%**	**-0,1%**	**0,4%**	**0,6%**
	>due au solde naturel	-0,4%	-0,1%	0,0%	-0,3%	-0,2%	-0,6%
	>due au solde migratoire	1,2%	1,9%	0,3%	0,2%	0,6%	1,2%

Les communes « intermédiaires » se distinguent par leur attractivité : le solde migratoire de toutes ces communes est positif (excepté à Pleyber-Christ où il est nul). Ce solde permet de compenser la perte de population entraînée par le solde naturel négatif pour les communes de Plougonven, Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner et Taulé. Néanmoins, pour les communes de Carantec et Plougasnou, le solde migratoire, bien que positif, ne permet pas de compenser le solde naturel négatif.

COMMUNES DE 1000 A 2500 HABITANTS

		1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014
Lanmeur	**Variation annuelle moyenne**	**1,2%**	**0,4%**	**-0,1%**	**0,2%**	**0,2%**	**0,3%**
	>due au solde naturel	-0,8%	-1,0%	-0,7%	-0,6%	-1,3%	-1,5%
	>due au solde migratoire	2,0%	1,3%	0,6%	0,8%	1,5%	1,8%
Plouezoc'h	**Variation annuelle moyenne**	**0,1%**	**2,3%**	**1,2%**	**-0,4%**	**0,2%**	**-0,1%**
	>due au solde naturel	-0,8%	-0,5%	0,0%	-0,3%	-0,3%	-0,2%
	>due au solde migratoire	0,9%	2,8%	1,2%	-0,1%	0,5%	0,1%
Locquirec	**Variation annuelle moyenne**	**1,0%**	**0,3%**	**1,8%**	**0,6%**	**1,2%**	**-1,5%**
	>due au solde naturel	-1,0%	-1,3%	-1,0%	-1,1%	-0,7%	-1,2%
	>due au solde migratoire	2,0%	1,6%	2,8%	1,6%	1,9%	-0,3%
Guerlesquin	**Variation annuelle moyenne**	**2,3%**	**2,9%**	**-1,5%**	**0,0%**	**-1,7%**	**-0,4%**
	>due au solde naturel	0,4%	0,3%	-0,3%	-0,2%	-0,9%	-1,2%
	>due au solde migratoire	1,9%	2,6%	-1,2%	0,2%	-0,8%	0,7%
Henvic	**Variation annuelle moyenne**	**-0,9%**	**0,9%**	**0,4%**	**-0,8%**	**1,0%**	**0,2%**
	>due au solde naturel	-0,1%	-0,4%	0,0%	-0,2%	0,2%	0,2%
	>due au solde migratoire	-0,7%	1,3%	0,5%	-0,7%	0,9%	0,0%
Plounéour-Ménez	**Variation annuelle moyenne**	**-2,0%**	**0,0%**	**-1,2%**	**0,6%**	**0,6%**	**0,4%**
	>due au solde naturel	-1,3%	-0,9%	-0,8%	-0,3%	0,4%	0,3%
	>due au solde migratoire	-0,8%	0,9%	-0,4%	1,0%	0,2%	0,1%
Plouégat-Guérand	**Variation annuelle moyenne**	-1,6%	1,0%	2,1%	0,1%	1,3%	0,5%
	>due au solde naturel	-0,9%	-0,9%	0,0%	-0,2%	0,2%	0,6%
	>due au solde migratoire	-0,7%	1,9%	2,1%	0,3%	1,1%	-0,2%

Ce groupe de communes se caractérise par de faibles évolutions sur la période 2009-2014, excepté pour Locquirec.

Cela peut s'expliquer dans un premier temps pour les communes les moins peuplées par de faibles soldes migratoires voire négatifs, combinés à des soldes naturels positifs entraînant une croissance modérée de la population.

Dans un second temps, certaines communes présentent des soldes naturels fortement négatifs (exceptée Plouezoc'h).

Dans le cas de Lanmeur, le solde migratoire permet de compenser le solde naturel négatif et de conserver une croissance démographique sur son territoire. En revanche, ce solde est plus faible sur les communes de Plouézoc'h, Locquirec et Guerlesquin.

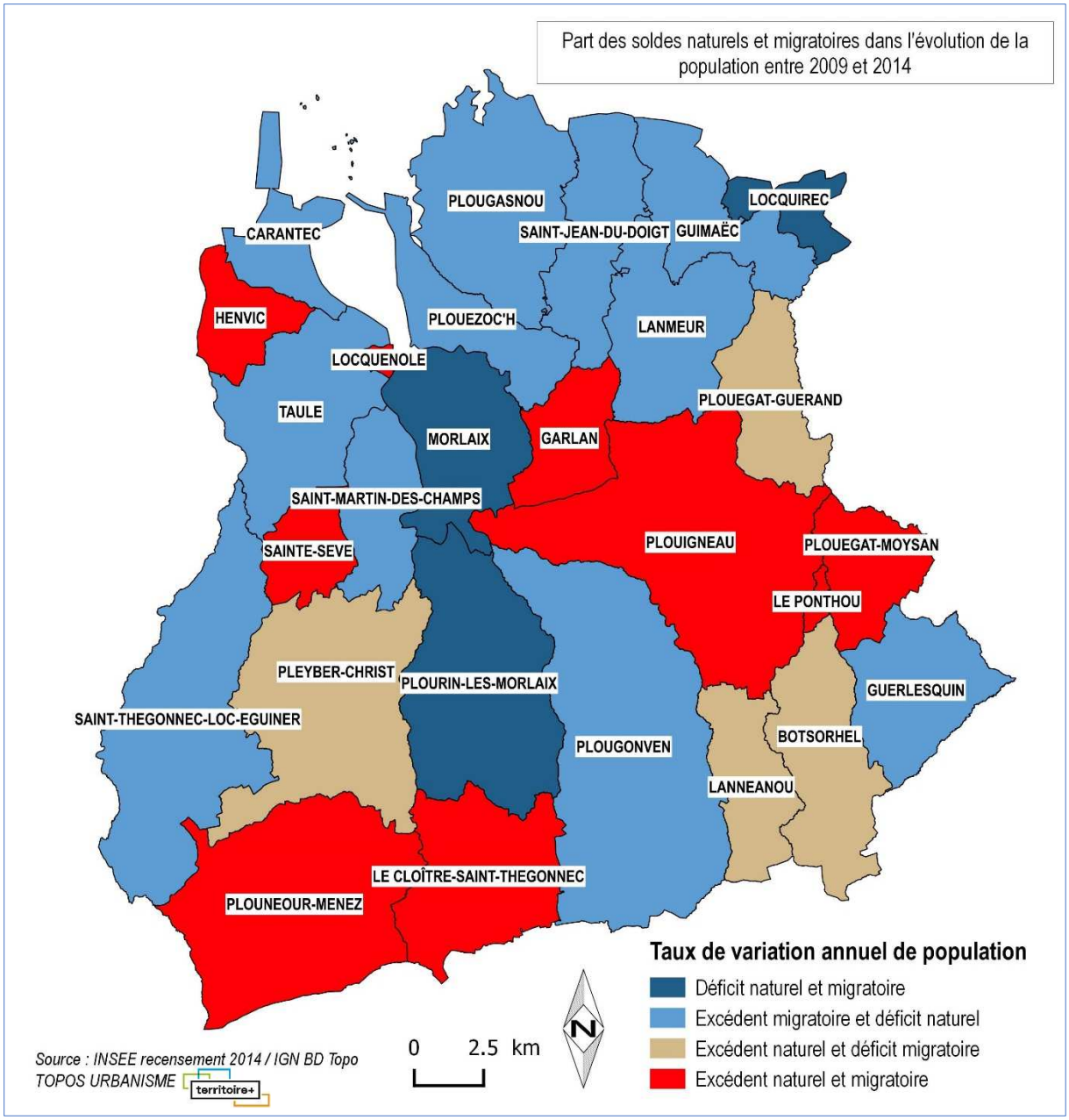
COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS

		1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014
Garlan	**Variation annuelle moyenne**	**0,7%**	**2,7%**	**0,4%**	**0,3%**	**1,7%**	**1,2%**
	>due au solde naturel	0,1%	-0,2%	0,1%	-0,2%	0,9%	0,9%
	>due au solde migratoire	0,6%	2,8%	0,4%	0,5%	0,8%	0,3%
Guimaëc	**Variation annuelle moyenne**	**-1,4%**	**-0,3%**	**1,0%**	**-0,3%**	**1,1%**	**0,6%**
	>due au solde naturel	0,0%	-0,9%	-0,7%	-0,7%	-0,4%	-0,2%
	>due au solde migratoire	-1,3%	0,6%	1,8%	0,3%	1,5%	0,8%
Sainte-Sève	**Variation annuelle moyenne**	**7,4%**	**5,1%**	**1,5%**	**-0,7%**	**1,0%**	**2,5%**
	>due au solde naturel	-0,1%	0,7%	0,1%	0,2%	0,5%	0,9%
	>due au solde migratoire	7,5%	4,4%	1,4%	-0,9%	0,5%	1,5%
Locquénolé	**Variation annuelle moyenne**	**0,4%**	**0,4%**	**1,4%**	**-0,2%**	**0,9%**	**0,5%**
	>due au solde naturel	-0,4%	-1,0%	-0,4%	-0,4%	0,2%	0,2%
	>due au solde migratoire	0,8%	1,4%	1,9%	0,3%	0,7%	0,2%
Plouégat-Moysan	**Variation annuelle moyenne**	**-1,2%**	**-0,6%**	**0,5%**	**0,9%**	**1,6%**	**1,5%**
	>due au solde naturel	-0,7%	-0,3%	-0,8%	-0,5%	0,4%	0,1%
	>due au solde migratoire	-0,5%	-0,3%	1,4%	1,5%	1,2%	1,3%
Le Cloître-Saint-Thégonnec	**Variation annuelle moyenne**	**-1,3%**	**1,1%**	**0,1%**	**0,1%**	**0,8%**	**1,6%**
	>due au solde naturel	-0,9%	-0,7%	-0,6%	-0,4%	0,6%	0,7%
	>due au solde migratoire	-0,4%	1,8%	0,7%	0,5%	0,2%	0,9%
Saint-Jean-du-Doigt	**Variation annuelle moyenne**	**-2,4%**	**-0,7%**	**0,1%**	**-0,6%**	**-0,1%**	**0,1%**
	>due au solde naturel	-0,5%	-0,8%	-1,0%	-0,7%	-0,3%	-0,7%
	>due au solde migratoire	-1,9%	0,1%	1,1%	0,2%	0,3%	0,8%
Botsorhel	**Variation annuelle moyenne**	**-1,5%**	**-1,1%**	**0,1%**	**-1,6%**	**-0,5%**	**-1,4%**
	>due au solde naturel	-0,7%	-0,7%	-0,2%	-0,3%	0,0%	0,1%
	>due au solde migratoire	-0,8%	-0,4%	0,4%	-1,3%	-0,5%	-1,3%
Lannéanou	**Variation annuelle moyenne**	**-2,2%**	**-2,6%**	**0,0%**	**-0,5%**	**0,6%**	**1,0%**
	>due au solde naturel	-0,5%	-1,4%	-0,8%	-0,2%	-0,5%	0,1%
	>due au solde migratoire	-1,7%	-1,2%	0,8%	-0,3%	1,1%	0,9%
Le Ponthou	**Variation annuelle moyenne**	**-2,3%**	**1,3%**	**0,9%**	**-1,2%**	**3,8%**	**0,7%**
	>due au solde naturel	-1,5%	-0,4%	-1,1%	-0,2%	1,7%	0,5%
	>due au solde migratoire	-0,8%	1,6%	2,0%	-1,0%	2,1%	0,2%

Peu attractives avant les années 1980 (exceptée Guimaëc), les plus petites communes du territoire de Morlaix Communauté se distinguent généralement aujourd'hui par un solde migratoire et un solde naturel positif. Sur ces 10 communes, 8 affichent un taux annuel moyen supérieur à +0,5% entre 2009 et 2014.

Cependant, la commune de Botsorhel présente une perte de population depuis les années 1968. Saint-Jean-de-Doigt était similaire à Botsorhel entre 1968 et 1990, mais a su inverser son solde migratoire pour aujourd'hui atteindre un taux de +0,8%.

De façon globale, l'évolution de la population de Morlaix Communauté dépend fortement du solde migratoire.



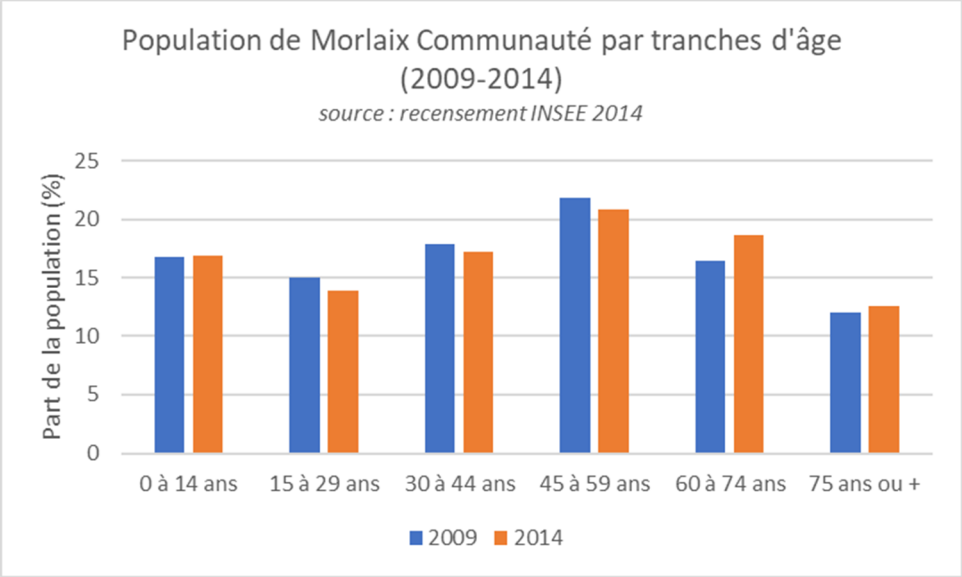
Titre IV. Le territoire de Morlaix Communauté dans son environnement

Sur la période 2009-2014, Morlaix Communauté a connu une décroissance de sa population. Celle-ci intervient alors que le département du Finistère et la région Bretagne sont globalement en plein essor démographique.

Cette baisse intervient après une période de croissance démographique (+0,4%/an entre 1999 et 2009).

	Morlaix Communauté	Finistère	Bretagne
Population en 2014	64 397	905 855	3 276 543
Évolution de la population (2009/2014)	-584	11 940	101 479
Évolution annuelle moyenne de la population (2009/2014)	-0,2%	+0,3%	+0,6%

Titre V. Structure par âge de la population



La répartition de la population de Morlaix Communauté en 2014 diffère de ce qu'elle était en 2009. On observe notamment une diminution de la part des classes correspondants aux actifs au profit des 60-74 ans.

Sur l'ensemble du territoire, les principales variations concernent :

- Une stabilité des 0 - 14 ans, passant de 16,8% à 16,9% de la population totale. Cette stabilité des jeunes traduit logiquement l'arrivée de populations jeunes entre les deux recensements précédents.

- Une diminution des 15 - 29 ans de 15,1% à 13,8% ;
- Une diminution également des 30 - 44 ans passant de 17,9% à 17,2% ;
- La part des 45 - 59 ans diminue quant à elle de 1 point ;
- Parallèlement, les 60 - 74 ans sont plus nombreux, puisque leur part passe de 16,5% à 18,7% ;
- Enfin, les 75 ans et plus ont également légèrement augmenté sur la période, passant de 12 % à 12,5%.

La tendance générale est donc au vieillissement de la population. Cette évolution correspond à la tendance observée à l'échelle nationale.

Deux facteurs expliquent cette tendance :

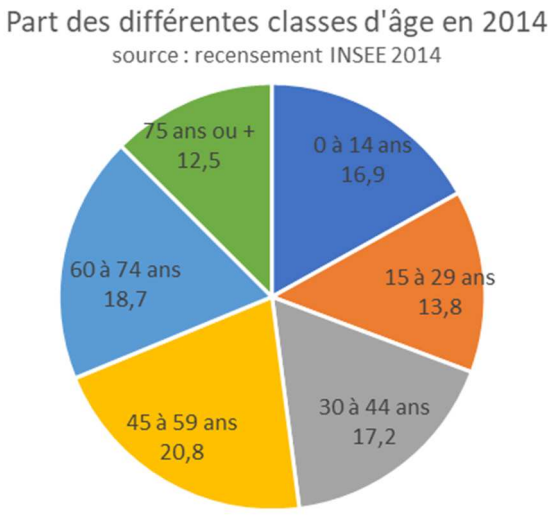
- Les 15-29 ans et les 30-44 ans issus des vagues de création des lotissements ont vieilli progressivement ;
- Les populations jeunes tendent à quitter leur commune d'origine pour poursuivre leurs études, pour trouver un emploi ou du fait d'une offre de logements parfois inadaptée.

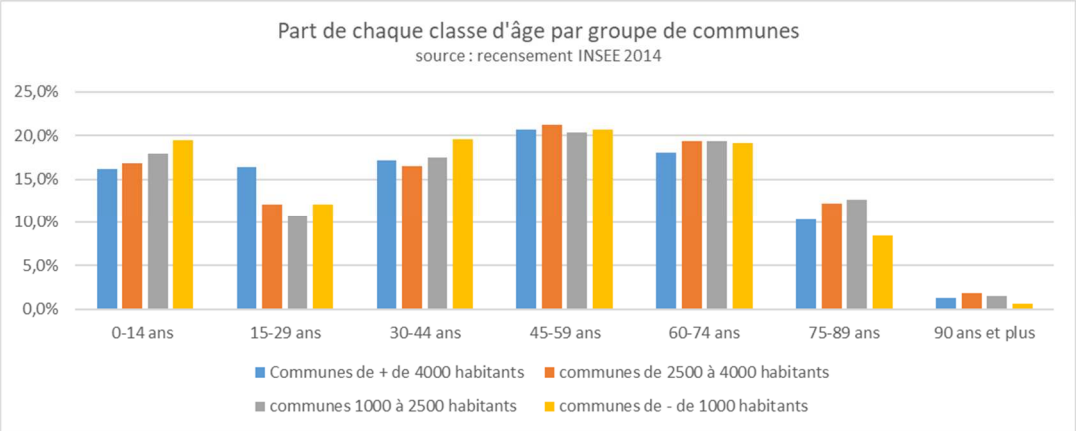
Ce phénomène de vieillissement devrait se renforcer et demande par conséquent de réfléchir à la pérennisation du dynamisme du territoire et aux aménagements nécessaires pour répondre aux besoins des personnes vieillissantes.

Titre VI. Part des différentes classes d'âge

On observe une prédominance de la classe d'âge 45-59 ans, qui représente 20,8% de la population de Morlaix Communauté en 2014. Cette classe d'âge illustre la présence d'habitants qui se sont installés dans les lotissements ces 25 dernières années, au moment de l'essor des zones pavillonnaires.

Les populations jeunes de moins de 30 ans représentent un peu moins d'un tiers de la population (30,7%). Les plus de 60 ans représentent quant à eux 31,2%. Cette part relativement importante s'expliquent par la vague de naissances de l'après-guerre.





Dans le détail, on constate des faits notables entre la dimension des communes et l'âge de leur population. Les communes les plus importantes (de plus de 4000 habitants), se distinguent des plus petites communes par la part de très jeunes actifs dont elles disposent (16%, contre 11% pour les communes de 1000 à 2500 habitants). Cette représentativité est notamment due à Morlaix, qui voit sa part de 15-29 ans s'élever à 19%.

Par ailleurs, la part de personnes âgées de plus de 60 ans est légèrement plus importante sur les territoires des communes comptant plus de 4 000 habitants au regard des plus petits communes composant Morlaix Communauté.

Il est intéressant de noter que les communes présentant la part la plus importante de personnes âgées entre 0 et 14 ans sont celles comptant moins de 1000 habitants.

La part des 45-74 est relativement similaire entre toutes les communes, supérieure à 35% dépassant parfois les 45%. Une seule commune se distingue, Le Ponthou (commune la moins peuplée), avec seulement 23% de sa population qui a plus de 60 ans. Sa part de jeunes est à l'inverse la plus élevée avec 26% de moins de 14 ans et 27% de 30-44 ans.

Une catégorie de communes se dégage également : les communes littorales, telles que Carantec, Plougasnou, ou encore Locquirec, présentant une part de personnes âgées de plus de 60 ans égale à environ 45% de leur population totale.

		Moins de 30 ans	30-60 ans	60 ans et plus
Plus de 4000 habitants	Morlaix	34,0%	38,5%	27,5%
	Plouigneau	33,8%	40,3%	26,0%
	Saint-Martin-des-Champs	29,0%	33,8%	37,1%
	Plourin-lès-Morlaix	30,0%	37,0%	33,0%
Entre 2500 et 4000 habitants	Plougonven	20,3%	30,3%	42,0%
	Carantec	21,9%	32,7%	45,4%
	Plougasnou	19,9%	35,4%	44,7%
	Pleyber-Christ	33,3%	38,5%	28,1%
	Saint-Thégonnec Loc-Eguiner	36,4%	41,3%	22,3%
	Taulé	30,6%	41,2%	28,2%
Entre 1000 et 2500 habitants	Lanmeur	24,6%	34,9%	40,5%
	Plouezoc'h	25,6%	37,2%	37,2%
	Locquirec	22,2%	32,6%	45,2%
	Guerlesquin	27,7%	37,9%	34,4%
	Henvic	30,5%	39,5%	30,0%
	Plounéour-Ménez	33,1%	41,2%	25,7%
	Plouégat-Guérand	35,2%	40,1%	24,6%
	Garlan	37,2%	43,3%	19,5%
Moins de 1000 habitants	Guimaëc	28,4%	37,6%	34,0%
	Sainte-Sève	34,9%	43,2%	21,9%
	Locquénolé	28,2%	38,2%	33,6%
	Plouégat-Moysan	36,3%	41,6%	22,2%
	Le Cloître-Saint-Thégonnec	35,3%	39,7%	25,0%
	Saint-Jean-du-Doigt	26,6%	37,3%	36,2%
	Botsorhel	29,4%	42,8%	27,8%
	Lannéanou	29,3%	44,1%	26,6%
	Le Ponthou	42,8%	38,2%	19,1%

	0-19 ans	65 ans et plus	Indice de vieillissement (2014)
Morlaix	3218	3050	94,8
Plouigneau	1265	932	73,7
Saint-Martin-des-Champs	976	1389	142,4
Plourin-lès-Morlaix	959	1048	109,3
Plougonven	801	792	98,8
Carantec	512	1144	223,5
Plougasnou	464	1079	232,5
Pleyber-Christ	760	649	85,4
Saint-Thégonnec Loc-Eguiner	795	528	66,5
Taulé	677	647	95,5
Lanmeur	416	734	176,4
Plouezoc'h	318	429	134,9
Locquirec	226	454	200,4
Guerlesquin	285	380	133,3
Henvic	313	297	94,9
Plounéour-Ménez	336	230	68,4
Plouégat-Guérand	296	185	62,5
Garlan	311	145	46,6
Guimaëc	221	253	114,4
Sainte-Sève	273	147	53,8
Locquénolé	172	187	108,9
Plouégat-Moysan	179	112	62,6
Le Cloître-Saint-Thégonnec	193	122	63,2
Saint-Jean-du-Doigt	122	156	127,4
Botsorhel	98	90	91,7
Lannéanou	77	68	88,3
Le Ponthou	61	26	41,9
Morlaix Communauté	**14325**	**15271**	**106,6**
Finistère	**206420**	**176612**	**85,6**

L'indice de vieillissement de la population indique le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Plus l'indice est élevé et plus la population est âgée. Il permet de faire ressortir les communes présentant peu de renouvellement démographique et concernées par le vieillissement de leur population.

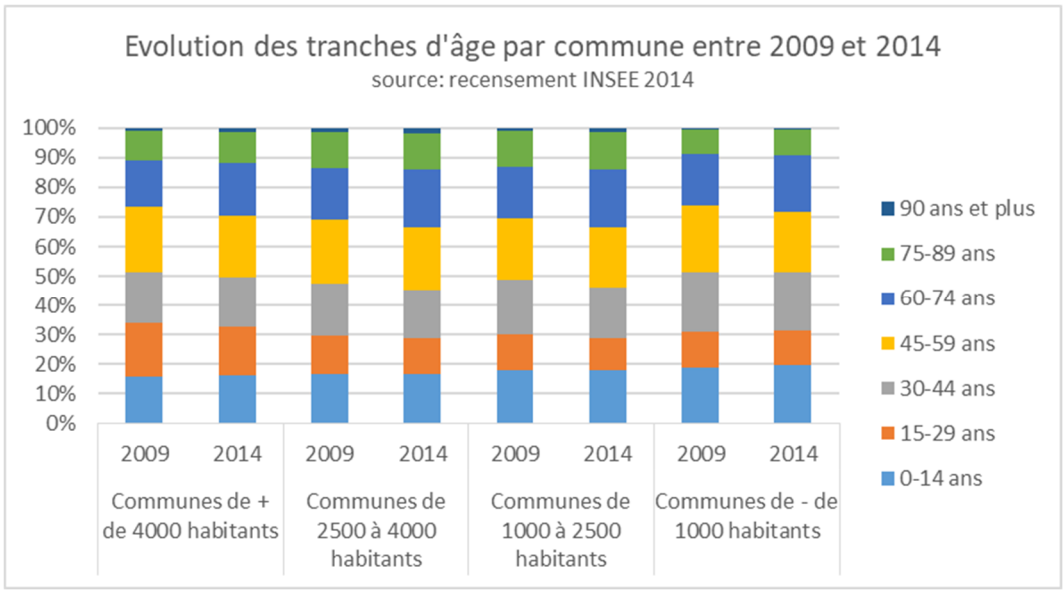
On observe que les **communes littorales** possèdent un indice de vieillissement élevé (supérieur à 200) : il y a deux fois plus de personnes de plus de 65 ans que de moins de 20 ans. Les communes de Lanmeur, Plouezoc'h et Guerlesquin possèdent également des indices élevés, supérieurs à 130.

A l'opposé, Le Ponthou et Garlan présentent les indices les plus bas, inférieurs à 50.

Ces tendances sont à mettre en concordance avec la situation géographique de ces communes. Ainsi les petites communes, à proximité de Morlaix et/ou de la N12 et présentent des taux inférieurs à 80.

Guerlesquin, par son éloignement et sa taille intermédiaire sur le territoire présente un indice similaire aux communes situées au nord de la N12, proche du littoral.

Le territoire de Morlaix Communauté présente un indice de vieillissement supérieurs, de plus de 20 points, à celui du département du Finistère, qui illustre un profil plus âgé des personnes vivant sur le territoire intercommunal. Aussi, Morlaix Communauté doit proposer des logements, des équipements et de services adaptés aux besoins de sa population.

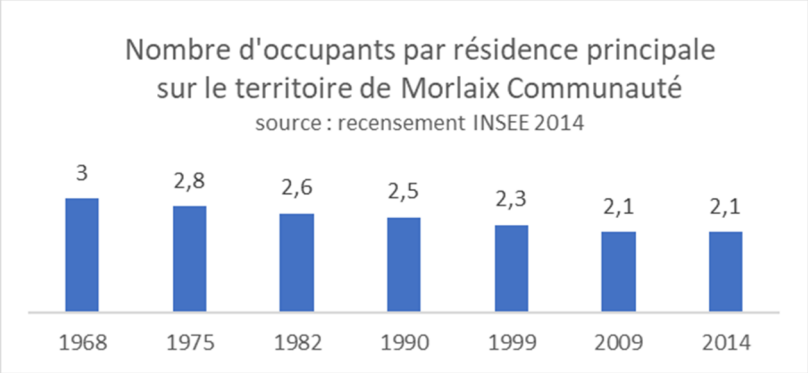


Si l'on regarde par groupe de communes l'évolution des différentes catégories d'âge, la tendance est au vieillissement pour l'ensemble du territoire. Les habitants de 60 ans et plus augmentent dans chacune d'entre elles.

Titre VII. Résidences principales selon la taille des ménages

Le nombre moyen d'occupants par résidence principale sur le territoire de Morlaix Communauté tend à diminuer depuis 1968. Il est passé de 3 occupants en 1968 à 2,1 occupants en 2014. Ce chiffre est stable sur la dernière décennie.

Il s'agit d'un phénomène observé à l'échelle nationale (baisse de 3,1 occupants en 1968 à 2,2 en 2014) et dont la tendance va se poursuivre.



Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- Le vieillissement de la population, qui entraîne une augmentation de la part des ménages sans enfants ;
- L'allongement de l'espérance de vie en bonne santé, permettant aux personnes âgées de rester plus longtemps à leur domicile ;
- La transformation des modes de vie, avec moins de vie en couple et plus de séparations, que ce soit aux âges de la vie active, mais aussi pour la génération des 60-74 ans ;
- La baisse du nombre de familles nombreuses, avec les progrès de la contraception et le développement de l'activité des femmes.

Ce phénomène induit un besoin de plus en plus important en logements, et par conséquent en foncier, pour pouvoir loger le même nombre de personnes. Par ailleurs, les besoins en logements évoluent et s'orientent progressivement vers des logements de plus petite taille, les ménages étant eux-mêmes de plus petite taille.

Titre VIII. Caractéristiques des ménages

29 876 ménages étaient recensés sur le territoire de Morlaix Communauté en 2013. Ils étaient 29 686 en 2009, ce qui correspond à une hausse d'environ 1% entre les deux dates. Sur la même période, le nombre de ménages finistériens a augmenté de 3,8%.

	Nombre de ménages		Population des ménages		Nombre de personnes par ménage	
	2009	**2014**	**2009**	**2014**	**2009**	**2014**
Botsorhel	210	200	465	436	2,2	2,2
Carantec	1626	1607	3232	3109	2,0	↘ 1,9
Le Cloître-Saint-Thégonnec	261	280	608	662	2,3	↗ 2,4
Garlan	392	405	988	1020	2,5	2,5
Guerlesquin	612	609	1 296	1 274	2,1	2,1
Guimaëc	446	446	950	962	2,1	↗ 2,2
Henvic	586	572	1 316	1 314	2,2	↗ 2,3
Lanmeur	856	888	1876	1 908	2,2	↘ 2,1
Lannéanou	156	170	352	385	2,3	2,3
Locquénolé	349	365	788	787	2,3	↘ 2,2
Locquirec	715	693	1 454	1 366	2,0	2,0
Morlaix	8 049	7 813	14 684	14 027	1,8	1,8
Pleyber-Christ	1 260	1310	2 924	2 950	2,3	2,3
Plouégat-Guérand	440	457	1 065	1 083	2,4	2,4
Plouégat-Moysan	264	292	636	684	2,4	↘ 2,3
Plouezoc'h	735	750	1 595	1 604	2,2	↘ 2,1
Plougasnou	1 650	1620	3 265	3 103	2,0	↘ 1,9
Plougonven	1 357	1 391	3 093	3 209	2,3	2,3
Plouigneau	1916	2015	4 604	4 789	2,4	2,4
Plounéour-Ménez	537	557	1 234	1 261	2,3	2,3
Plourin-lès-Morlaix	1 906	1 918	4388	4 196	2,3	↘ 2,2
Le Ponthou	68	64	177	168	2,6	2,6
Saint-Jean-du-Doigt	287	296	626	611	2,2	↘ 2,1
Saint-Martin-des-Champs	2 321	2320	4654	4 529	2,0	2,0
Sainte-Sève	340	388	864	982	2,5	2,5
Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner	1 139	1207	2870	2 925	2,5	↘ 2,4
Taulé	1 209	1242	2764	2 855	2,3	2,3
Morlaix Communauté	**29 686**	**29 876**	**62 769**	**62 197**	**2,1**	**2,1**
Finistère	**402 069**	**417 380**	**870 062**	**881 346**	**2,2**	↘ **2,1**

Morlaix Communauté compte 504 ménages supplémentaires d'une seule personne depuis 2009, soit une augmentation de près de 4,5 %, augmentation bien supérieure à celle de la totalité des ménages : +0,6%. Le Finistère a connu, sur la même période, une plus forte augmentation : +8,5% du nombre de ménages d'une seule personne. Au même titre que le département, Morlaix Communauté a donc subi une hausse du nombre de ménages d'une seule personne, mais de moindre mesure par rapport au Finistère. En revanche la part des ménages d'une seule personne au sein de l'ensemble des ménages reste équivalente au taux départemental (39,1% contre 38,9%).

	Nombre de ménages		Ménages d'une seule personne		Part des ménages d'une seule personne	
	2009	**2014**	**2009**	**2014**	**2009**	**2014**
Botsorhel	210	200	81	77	*38,5%*	*38,5%*
Carantec	1 626	1 607	608	641	*37,4%*	*39,9%*
Le Cloître-Saint-Thégonnec	261	280	76	81	*29,0%*	*29,1%*
Garlan	392	405	100	105	*25,5%*	*25,9%*
Guerlesquin	612	609	240	244	*39,2%*	*40,1%*
Guimaëc	446	446	153	151	*34,3%*	*33,9%*
Henvic	586	572	177	174	*30,1%*	*30,4%*
Lanmeur	856	888	300	323	*35,0%*	*36,4%*
Lannéanou	156	170	48	50	*30,8%*	*29,4%*
Locquénolé	349	365	93	117	*26,7%*	*31,9%*
Locquirec	715	693	268	272	*37,5%*	*39,3%*
Morlaix	8 049	7 813	4 167	4 169	*51,8%*	*53,4%*
Pleyber-Christ	1260	1310	376	440	*29,8%*	*33,6%*
Plouégat-Guérand	440	457	118	139	*26,8%*	*30,3%*
Plouégat-Moysan	264	292	89	91	*33,8%*	*31,1%*
Plouezoc'h	735	750	219	245	*29,8%*	*32,7%*
Plougasnou	1 650	1 620	639	669	*38,7%*	*41,3%*
Plougonven	1 357	1 391	415	406	*30,6%*	*29,2%*
Plouigneau	1 916	2 015	516	543	*26,9%*	*26,9%*
Plounéour-Ménez	537	557	176	197	*32,8%*	*35,5%*
Plourin-lès-Morlaix	1 906	1 918	538	598	*28,2%*	*31,2%*
Le Ponthou	68	64	20	20	*29,4%*	*30,8%*
Saint-Jean-du-Doigt	287	296	89	99	*31,0%*	*33,3%*
Saint-Martin-des-Champs	2 321	2 320	953	1 025	*41,1%*	*44,2%*
Sainte-Sève	340	388	60	79	*17,6%*	*20,4%*
Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner	1 139	1207	289	342	*25,3%*	*28,3%*
Taulé	1 209	1 242	360	374	*29,8%*	*30,1%*
Morlaix Communauté	**29 686**	**29 876**	**11 167**	**11 671**	**37,6%**	**39,1%**
Finistère	**402 069**	**417 380**	**149 591**	**162 309**	**37,2%**	**38,9%**

La majorité des communes ont vu leur part des ménages d'une seule personne augmenter sur la période 2009-2014.

Morlaix et Saint-Martin-des-Champs présentent les parts les plus importantes de ménages d'une seule personne, respectivement 53,4% et 44,2%.

A l'opposé, Sainte-Sève, Garlan et Plouigneau présentent les parts les moins importantes (20,4%, 25,9%, 26,9%), confirmant le constat que les plus petites communes présentent une croissance démographique positive et accueillent principalement de jeunes actifs, des familles avec enfants…

Cette hausse générale du nombre de petits ménages engendre un besoin accru en petits logements. On assiste aujourd'hui à une véritable déconnexion entre le nombre de petits logements (une ou deux pièces), qui représentent respectivement 2,7 et 8% du parc de logements et la part des ménages d'une seule personne (38,9 %).

Il est intéressant d'étudier les ménages constitués de personnes âgées de plus de 80 ans, généralement concernées par un besoin en petit logement, et souvent remis sur le marché à court/moyen terme. Ces ménages représentent ainsi à la fois un besoin spécifique mais aussi un certain potentiel.

	Population des ménages de 80 ans ou plus	Part de ménages de 80 ans et plus vivant seule	*dont vivant seules*	Population des ménages de 80 ans ou plus	Part de ménages de 80 ans et plus vivant seule	*dont vivant seules*
	2009			**2014**		
Botsorhel	26	*5,8%*	12	27	*6,7%*	13
Carantec	309	***8,6%***	**140**	340	***10,3%***	**166**
Le Cloître-Saint-Thégonnec	31	*4,7%*	12	33	*6,2%*	17
Garlan	39	*5,6%*	22	56	*7,2%*	29
Guerlesquin	61	*5,7%*	35	82	*7,4%*	45
Guimaëc	46	*6,9%*	31	66	*7,6%*	34
Henvic	76	*6,2%*	36	79	*5,6%*	32
Lanmeur	130	*7,8%*	67	140	*6,5%*	58
Lannéanou	25	*8,3%*	13	20	*5,3%*	9
Locquénolé	44	*5,6%*	19	43	*5,3%*	19
Locquirec	142	***8,2%***	**59**	142	***11,4%***	**79**
Morlaix	872	*6,7%*	536	904	*6,7%*	524
Pleyber-Christ	140	*6,1%*	77	152	*5,8%*	76
Plouégat-Guérand	50	*6,0%*	27	61	*6,1%*	28
Plouégat-Moysan	17	*6,6%*	17	28	*6,2%*	18
Plouezoc'h	103	*5,8%*	43	118	*6,9%*	52
Plougasnou	344	***10,8%***	**179**	372	***14,5%***	**235**
Plougonven	169	*6,7%*	91	193	*6,8%*	94
Plouigneau	206	*5,8%*	111	240	*6,5%*	131
Plounéour-Ménez	54	*5,3%*	28	71	*6,0%*	33
Plourin-lès-Morlaix	188	*4,8%*	92	249	*6,2%*	119

Le Ponthou	12	*7,4%*	5	9	*6,2%*	4
Saint-Jean-du-Doigt	41	*6,3%*	18	41	*6,0%*	18
Saint-Martin-des-Champs	314	*7,0%*	163	384	*8,1%*	189
Sainte-Sève	14	*2,9%*	10	20	*1,8%*	7
Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner	118	*6,0%*	68	137	*6,3%*	76
Taulé	145	*6,2%*	75	157	*6,2%*	77
MC	**3 718**	**6,7%**	**1 987**	**4 162**	**7,3%**	**2 183**
Finistère	**45 841**	**6,0%**	**24 320**	**51 872**	**6,5%**	**27 298**

On constate que les ménages composés de personnes âgées de 80 ans et plus vivant seules, sur le territoire de Morlaix Communauté, représentent une part plus importante que sur l'ensemble du département, part en hausse depuis 2009. Leur part est passée de 6,7% en 2009 à 7,3% en 2014.

Les communes littorales confirment à nouveau le vieillissement de leur population au fil des années.

Les familles monoparentales en 2014

	Familles	Couple avec enfant(s)	Familles monoparentales	Couple sans enfant	Part familles monoparentales dans les familles avec enfants
Botsorhel	123	56	15	51	*21,4%*
Carantec	946	265	110	571	*29,3%*
Le Cloître-Saint-Thégonnec	188	81	31	76	*27,3%*
Garlan	290	140	30	120	*17,6%*
Guerlesquin	360	145	50	165	*25,6%*
Guimaëc	291	123	29	139	*18,9%*
Henvic	388	169	25	194	*12,8%*
Lanmeur	560	210	80	270	*27,6%*
Lannéanou	120	50	10	60	*16,7%*
Locquénolé	244	96	0	147	*0,0%*
Locquirec	417	116	36	264	*23,7%*
Morlaix	3 487	1 186	674	1 626	*36,2%*
Pleyber-Christ	855	350	105	400	*23,1%*
Plouégat-Guérand	303	128	41	133	*24,2%*
Plouégat-Moysan	201	105	19	77	*15,4%*
Plouezoc'h	505	200	45	260	*18,4%*
Plougasnou	914	280	55	579	*16,6%*
Plougonven	956	406	79	470	*16,3%*
Plouigneau	1442	633	90	719	*12,4%*
Plounéour-Ménez	339	157	35	147	*18,4%*

Plourin-lès-Morlaix	1294	450	158	686	*26,0%*
Le Ponthou	40	20	10	10	*33,3%*
Saint-Jean-du-Doigt	187	64	20	104	*23,5%*
Saint-Martin-des-Champs	1265	428	199	638	*31,7%*
Sainte-Sève	314	145	25	144	*14,7%*
Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner	840	417	70	353	*14,4%*
Taulé	836	371	76	389	*17,0%*
MC	**17 704**	**6 793**	**2 118**	**8 793**	*23,8%*
Finistère	**247 066**	**10 0267**	**32 034**	**114 765**	*24,2%*

Une autre catégorie de population présentant des besoins en logements spécifiques est celle des familles monoparentales. Ces familles sont généralement à la recherche de logements petits ou moyens. Elles représentaient, en 2014, 23,8% des familles avec enfant(s), soit seulement 0,4% de moins que la moyenne départementale (2 118 ménages sur le territoire de Morlaix Communauté). Certaines communes présentent un taux plus élevé, supérieur à 25%, comme Morlaix, Saint-Martin-des-Champs, Le Ponthou, ou encore Carantec.

Titre IX. Synthèse de l'analyse démographique

Atouts	Faiblesses
Une évolution démographique croissante, dynamique, et qui perdure pour toutes les petites communes de moins de 1000 habitants (excepté Botsorhel).	Une baisse de population sur le territoire de Morlaix Communauté Un solde migratoire négatif, traduisant un manque d'attractivité du territoire Une évolution démographique en dents de scie depuis 1968 et qui diffèrent selon la typologie de communes : les communes comptant plus de 4000 habitants (exceptées Plouigneau) connaissent une décroissance démographique Une population vieillissante L'augmentation de personnes vivant seules
Opportunités	**Menaces**
La proximité de la métropole Brestoise La bonne desserte du territoire intercommunal, notamment par le passage de la N12 et a mise en place de la LGV Répondre aux besoins des populations existantes (en termes d'habitat, équipements, commerces, cadre de vie, …) et mettre en place des actions permettant d'attirer de nouvelles populations	Le vieillissement croissant de la population à anticiper, notamment sur les communes littorales : Carantec, Locquirec, Plougasnou La poursuite de la baisse de la population sur le territoire intercommunal

GIE Territoire+ – Conseil auprès des collectivités territoriales en urbanisme réglementaire et pré-opérationnel

Responsable Secteur Ouest : **Lisanne Wesseling**

06 49 34 36 88

lisanne.wesseling@territoire-plus.fr – contact@territoire-plus.fr

www.territoire-plus.fr

Siège social : 15 avenue du Professeur Jean Rouxel 44470 Carquefou

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Observatoire de la Cohésion sociale

Portrait de territoire - Morlaix Communauté

Décembre 2018



compas

Portrait de territoire

Observatoire de la cohésion sociale de Morlaix Communauté

Éléments de méthode. 3

LE PEUPLEMENT ET LE LOGEMENT : de l'historique du peuplement à la structure de population actuelle 6

LES MÉNAGES ET LES STRUCTURES FAMILIALES : l'influence des transformations de la société dans le territoire 39

LA PETITE ENFANCE ET L'ENFANCE : un défi et une question sociale majeure 48

LES JEUNES : du domicile parental à l'insertion dans le monde des adultes 58

LES SENIORS ET LE GRAND AGE : les conséquences du vieillissement de la population 72

LE HANDICAP : de l'enfance à l'âge adulte, des populations fragiles 79

LES REVENUS ET LA PAUVRETÉ : les évolutions des inégalités territoriales et sociales . . 82

LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA POPULATION : la diversité des profils. 104

LES RESSOURCES DU TERRITOIRE : facteurs de développement et d'attractivité . 115

Lexique 122

Les sources de données exploitées . 128

Éléments de méthode

Précautions de lecture :

Les délais de mise à disposition des données sont variables selon les sources et les échelles géographiques.

Le recensement de l'Insee

Concernant les données issues du recensement de la population, rappelons que désormais les enquêtes de recensement sont annuelles, et que le calcul des indicateurs mis à disposition prend en compte 5 années d'enquêtes.

- Pour les communes de moins de 10 000 habitants, une enquête exhaustive a lieu tous les 5 ans.

- Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, l'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de 8% des logements de la commune chaque année, ainsi 40% des logements sont enquêtés sur 5 ans.

Les données communales détaillées des populations issues du recensement rénové sont diffusées au 1er juillet. Elles correspondent aux données millésimées à l'année N-3 et sont issues des enquêtes des années N-5, N-4, N-3, N-2, N-1. Elles sont donc relativement récentes (la dernière enquête considérée a été réalisée à l'année N-1).

Le calcul des évolutions ne peut se faire qu'au bout d'un cycle complet de 5 années d'enquêtes de façon à ce que les comparaisons d'une donnée du recensement à l'autre n'intègrent pas la même année d'enquête

Les données infra-communales sont diffusées au début du 3ème trimestre. Elles sont millésimées également à l'année N-3 et sont issues des enquêtes des années N-5 à N-1.

Autres sources de données

D'autres sources de données sont prises en compte dans cette étude, plus anciennes ou plus récentes selon les cas. Si les dates diffèrent légèrement, les données ainsi collectées nous permettent néanmoins de repérer les dynamiques au sein des territoires et les tendances générales. Les décalages de mise à disposition des sources de données ne nuisent pas à la mise en place d'une bonne photographie du territoire.

Les dernières données en vigueur de l'Insee au 1er décembre 2018 sont :

- **AU NIVEAU COMMUNAL : le recensement de la population millésimé 2015, correspondant aux résultats des enquêtes des années 2013, 2014, 2015, 2016, 2017**
- **AU NIVEAU INFRA-COMMUNAL : le recensement de la population millésimé 2015, correspondant aux résultats des enquêtes des années 2013, 2014, 2015, 2016, 2017**

Notre choix d'indicateurs

Les indicateurs présentés dans ce document ont été conçus pour comprendre la réalité économique et sociale des territoires de la façon la plus fine possible. Ils permettent notamment la comparaison entre les territoires, en signalant les plus fragiles et les plus dynamiques. Notre analyse repose sur une batterie d'indicateurs élaborés à partir de nos bases de données alimentées depuis 20 ans dans de très nombreux domaines, de la démographie aux revenus en passant par l'emploi.

L'utilisation des données implique cependant quelques précautions, pour plusieurs raisons :

- certaines populations n'apparaissent pas ou quasiment pas dans les enquêtes. Le recensement de la population de l'Insee mesure mal par exemple les populations sans logis, les gens du voyage, ou les étrangers sans papier notamment. Les enquêtes sur les revenus ne prennent pas en compte les personnes vivant en collectivité, en particulier les personnes âgées vivant en maison de retraite ou les étudiants en cité universitaire, etc.

- chaque indicateur repose sur des choix de méthode qui lui sont propres, qui doivent être pris en considération.

- on ne dispose pas d'indicateurs dans tous les domaines.

La population et l'âge

Sur l'ensemble de ce document, toutes les analyses portant sur la population des territoires utilisent la population statistique de référence correspondant à la **population municipale**.

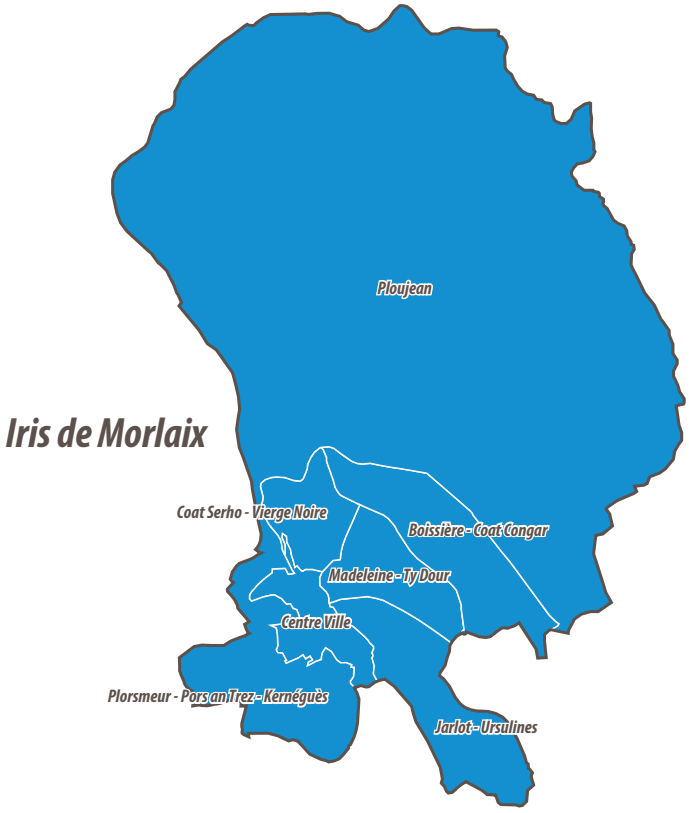
Toutes les données relatives à l'âge portent sur l'âge révolu (âge atteint au dernier anniversaire).

Lexique

Un lexique, reprenant les principales définitions des termes utilisés dans ce diagnostic vous est proposé en fin de document.

Territoire d'étude





LE PEUPLEMENT ET LE LOGEMENT : de l'historique du peuplement à la structure de population actuelle

Chiffres clés

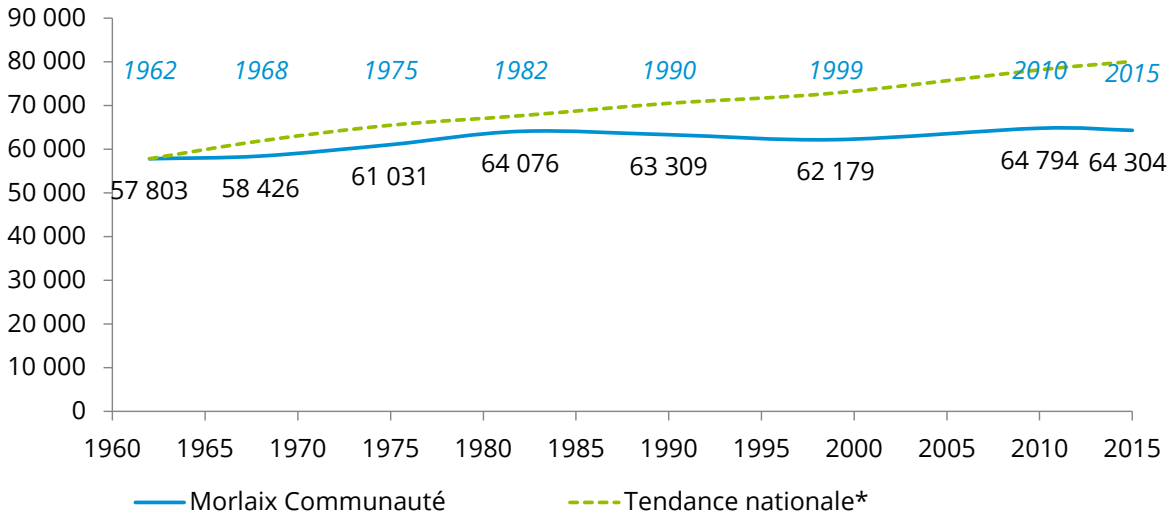
		Evolution (2010-2015)
Population municipale	**64 304** habitants *907 796*	**-0,8%** *+1,1%*
		Evolution (2010-2015)
Résidences principales	**30 034** résidences *420 602*	**+0,9%** *+3,7%*
Taille moyenne des ménages	**2,1** pers. par ménage *2,1*	**-1,6%** *-2,5%*
Récemment emménagés (moins de 2 ans)	**11,7%** des ménages (3 512) *12,6%*	**-2,7%** *+1,4%*
Propriétaires	**71,3%** des ménages (21 426) *69,1%*	**+1,5%** *+3,1%*
Locataires du privé	**19,0%** des ménages (5 719) *19,4%*	**-0,3%** *+6,2%*
Moins de 20 ans	**22,1%** de la population (14 227) *23,1%*	**-1,0%** *-0,7%*
60 ans et plus	**31,9%** de la population (20 540) *28,2%*	**+9,5%** *+10,4%*

NB : En orange, valeurs du Finistère

La structure par âge actuelle reflète les grandes phases de peuplement du territoire

L'évolution de la population, des années soixante à nos jours

Source : Insee, RP 1962-2015



**** indique l'évolution qu'aurait connu Morlaix Communauté si le territoire avait suivi le rythme observé en France métropolitaine***

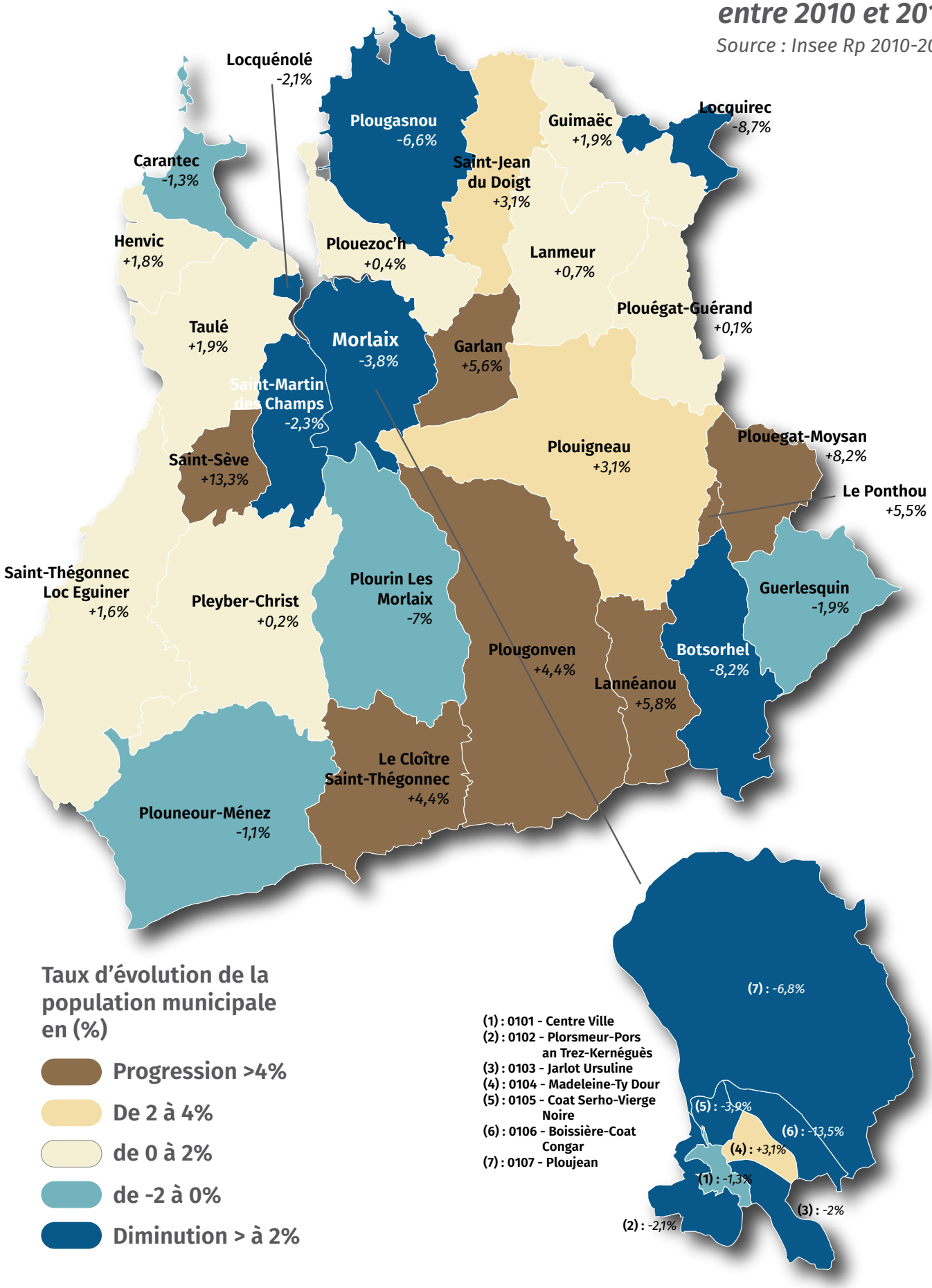
La dynamique de peuplement en France métropolitaine a été rythmée par des périodes historiquement très identifiables. Certaines ont contribué à freiner la démographie : ce sont les grandes guerres de 14-18 et 39-45. Leur impact est double ; d'une part du fait de l'importance des décès directement liés à la guerre, touchant plus singulièrement des jeunes hommes adultes, et d'autre part du fait du déficit de naissances que ces événements ont engendré. Aujourd'hui, c'est naturellement l'effet de la seconde guerre qui s'observe, avec une population de septuagénaires « en creux » lorsque l'on regarde une pyramide des âges.

A l'inverse, certaines périodes stimulent la démographie. Cela aura été le cas de la phase dite du « baby-boom » à la suite de la seconde guerre du 20ème siècle et jusqu'au milieu des années 1970, durant laquelle les naissances ont sensiblement augmenté. C'est donc aujourd'hui sur la tranche d'âge des 45-70 ans que nous pouvons percevoir singulièrement les effets de cette période. Par-delà les effets de l'allongement de l'espérance de vie, c'est donc cette génération qui contribuera pour une part importante au vieillissement accéléré de la population prévu sur les prochaines décennies.

Morlaix Communauté compte 64 304 habitants en 2015 contre 57 803 habitants cinquante ans plus tôt. Depuis 1962, Morlaix Communauté a gagné 6 501 habitants, soit en moyenne une augmentation de 123 habitants par an (+0,2%). Entre 2010 et 2015 Morlaix Communauté a connu une diminution de sa population de -0,2% par an : -0,3% par an dû au solde naturel mais +0,1% par an dû au solde migratoire.

Taux d'évolution de la population municipale sur Morlaix Communauté entre 2010 et 2015

Source : Insee Rp 2010-2015



Dans le détail : les évolutions de la population de la Morlaix Communauté

Les évolutions détaillées de la population, des années soixante à nos jours

Source : Insee, RP 1962-2015

	Population municipale								Taux d'évolution en %	
	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015	1962-2015	2010-2015
Botsorhel	760	674	608	563	568	493	463	425	-44,1	-8,2
Carantec	2 603	2 651	2 527	2 522	2 609	2 724	3 189	3 149	+21,0	-1,3
Le Cloître - Saint Thégonnec	647	566	518	561	566	569	635	663	+2,5	+4,4
Garlan	628	615	644	774	801	821	990	1 045	+66,4	+5,6
Guerlesquin	1 159	1 278	1 496	1 831	1 627	1 624	1 369	1 343	+15,9	-1,9
Guimaec	952	910	826	810	880	855	952	970	+1,9	+1,9
Henvic	1 420	1 216	1 145	1 222	1 265	1 174	1 298	1 321	-7,0	+1,8
Lanmeur	1 883	1 885	2 049	2 100	2 084	2 122	2 171	2 187	+16,1	+0,7
Lannéanou	548	499	427	356	357	341	360	381	-30,5	+5,8
Saint Thégonnec - Loc Eguiner	2 577	2 508	2 352	2 465	2 458	2 603	2 968	3 016	+17,0	+1,6
Locquénolé	718	615	631	648	726	716	808	791	+10,2	-2,1
Locquirec	972	965	1 035	1 059	1 226	1 293	1 476	1 347	+38,6	-8,7
Morlaix	18 866	19 919	19 237	18 348	16 701	15 990	15 421	14 830	-21,4	-3,8
Pleyber-Christ	2 157	2 187	2 525	2 812	2 828	2 790	3 070	3 076	+42,6	+0,2
Plouégat-Guérand	872	815	730	784	925	936	1 080	1 081	+24,0	+0,1
Plouégat - Moysan	587	543	500	480	501	545	648	701	+19,4	+8,2
Plouezoc'h	1 303	1 249	1 262	1 480	1 625	1 567	1 585	1 591	+22,1	+0,4
Plougasnou	3 536	3 422	3 368	3 432	3 530	3 393	3 212	2 999	-15,2	-6,6
Plougonven	2 767	2 703	2 782	3 288	3 374	3 051	3 293	3 439	+24,3	+4,4
Plouigneau	2 913	2 844	3 172	3 608	4 023	4 138	4 753	4 901	+68,2	+3,1
Plouneour - Ménez	1 518	1 396	1 208	1 211	1 100	1 165	1 265	1 251	-17,6	-1,1
Plourin Les Morlaix	2 008	2 348	3 649	4 311	4 176	4 250	4 448	4 368	+117,5	-1,8
Ponthou	147	127	108	118	127	114	164	173	+17,7	+5,5
Saint-Jean-du-Doigt	865	818	688	656	661	628	617	636	-26,5	+3,1
Saint-Martin-des-Champ	2 685	3 086	4 617	5 170	4 933	4 709	4 759	4 648	+73,1	-2,3
Sainte-Sève	347	318	525	745	842	787	871	987	+184,4	+13,3
Taulé	2 365	2 269	2 402	2 722	2 796	2 781	2 929	2 985	+26,2	+1,9
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	38 937	38 507	41 794	45 728	46 608	46 189	49 373	49 474	+27,1	+0,2
Morlaix Communauté	57 803	58 426	61 031	64 076	63 309	62 179	64 794	64 304	+11,2	-0,8
Finistère	749 558	768 929	804 088	828 364	838 687	852 418	897 628	907 796	+21,1	+1,1
France métropolitaine	46 425 393	49 711 853	52 591 584	54 334 871	56 615 155	58 518 395	62 765 235	64 300 821	+38,5	+2,4

Valeurs supérieures à celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

Dans le détail : les évolutions de la population des Iris de Morlaix

Les évolutions détaillées de la population, des années 1990 à nos jours

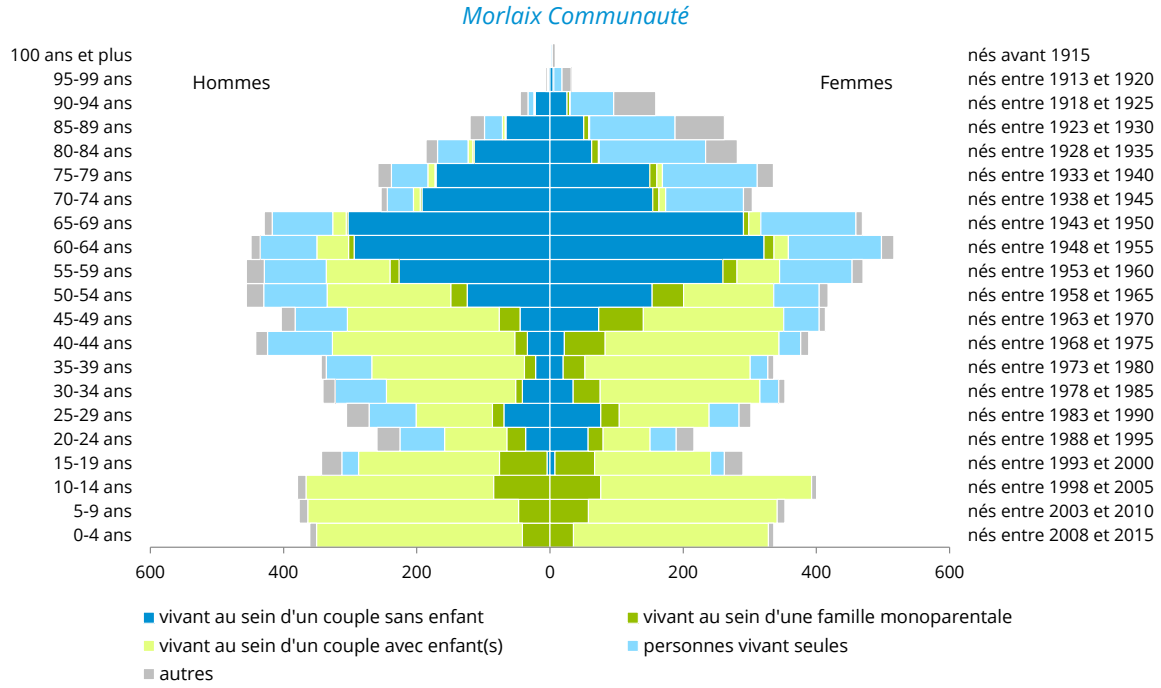
Source : Insee, RP 1990-2015

	Population municipale				Taux d'évolution en %		
	1990	1999	2010	2015	1990-1999	1999-2010	2010-2015
Centre Ville	nd	2 888	2 968	2 931	nd	+2,8	-1,3
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	nd	2 953	2 816	2 756	nd	-4,6	-2,1
Jarlot - Ursulines	nd	1 708	1 550	1 518	nd	-9,3	-2,0
Madeleine - Ty Dour	nd	2 052	1 913	1 972	nd	-6,8	+3,1
Coat Serho - Vierge Noire	nd	2 103	1 845	1 774	nd	-12,3	-3,9
Boissière - Coat Congar	nd	2 315	2 340	2 024	nd	+1,1	-13,5
Ploujean	nd	1 985	1 988	1 854	nd	+0,2	-6,8
Morlaix	16 701	16 004	15 421	14 830	-4,2	-3,6	-3,8
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	46 608	46 210	49 373	49 474	-0,9	+6,8	+0,2
Morlaix Communauté	63 309	62 214	64 794	64 304	-1,7	+4,1	-0,8
Finistère	838 687	852 685	897 628	907 796	+1,7	+5,3	+1,1
France métropolitaine	56 615 155	58 520 688	62 764 743	64 300 821	+3,4	+7,3	+2,4

Valeurs supérieures à celle de Morlaix

La pyramide des âges de la population selon la situation familiale

Source : Insee, RP 2015

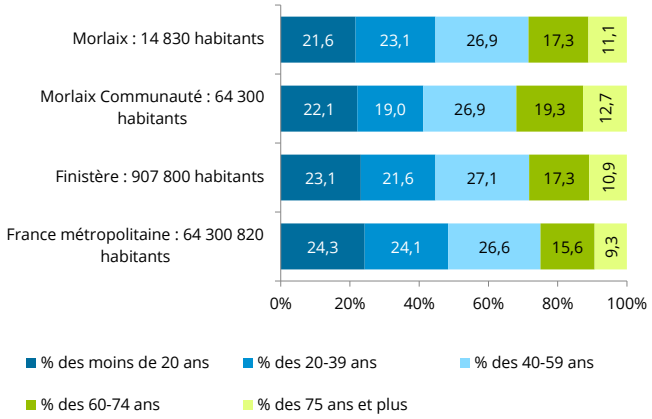


Les moins de 15 ans représentent 17% de la population Morlaix Communauté (10 850 personnes). 14% des habitants sont des adolescents ou jeunes adultes (âgés de 15 à 29 ans), soient 8 800 personnes. Le cœur de la pyramide des âges regroupe 37% de la population : 17% des habitants ont entre 30 et 44 ans (10 950 personnes) et 20% entre 45 et 59 ans (13 160 personnes). Enfin, 32% de la population est formée des tranches d'âge les plus élevées, avec 19% des habitants âgés de 60 à 74 ans (12 400 personnes) et 13% pour les seniors (8 140 personnes âgées de 75 ans et plus).

Entre 1999 et 2015, l'âge médian de la population a augmenté, comme en France métropolitaine : une personne Morlaix Communauté sur deux est âgée de moins de 46 ans et l'autre moitié est plus âgée, contre 41 ans seize ans plus tôt.

La structure par âge des populations

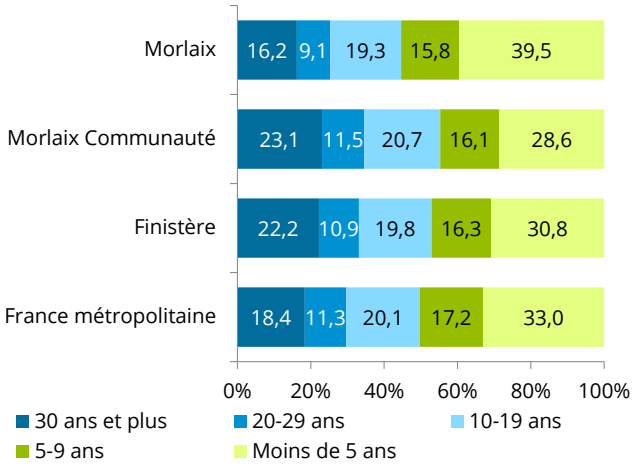
Source : Insee, RP 2015



La population de Morlaix Communauté regroupe 22% d'habitants âgés de moins de 20 ans et 32% de 60 ans ou plus. Ces proportions sont de 23% et 28% pour les habitants du Finistère. Les populations les plus âgées (75 ans et plus) concentrent 13% de la population de Morlaix Communauté.

L'ancienneté d'emménagement des ménages

Source : Insee, RP 2015



Si les effets des grands événements socio-historiques sont généralement également discernables localement, la dynamique de peuplement à un niveau local est aussi naturellement impactée par les mouvements migratoires passés et présents.

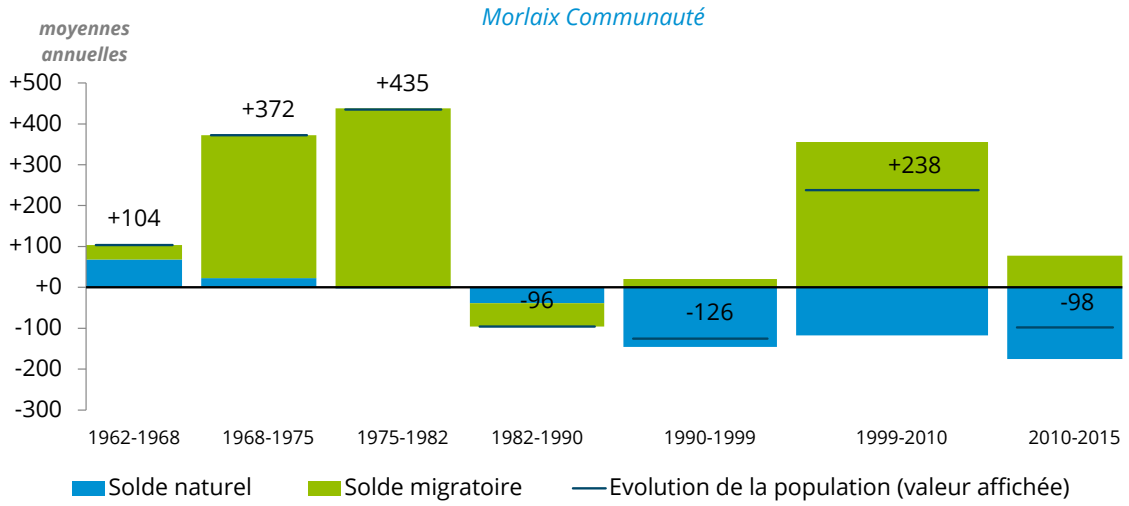
Les différentes vagues de peuplement du territoire local auront ainsi contribué à structurer la pyramide des âges actuelle, notamment au regard des différentes anciennetés d'emménagement des populations.

23% des ménages de Morlaix Communauté sont installés dans leur logement depuis 30 ans ou plus (soit 6 930). Depuis leur emménagement, la composition familiale et l'âge des occupants se sont modifiés. Leur vieillissement sur place participe ainsi à l'évolution de la taille moyenne des ménages de Morlaix Communauté. 29% des ménages ont emménagé dans leur logement depuis moins de 5 ans.

L'évolution de la population s'explique par les soldes naturels et migratoires

Les facteurs d'évolution de la population

Source : Insee, RP 1962-2015



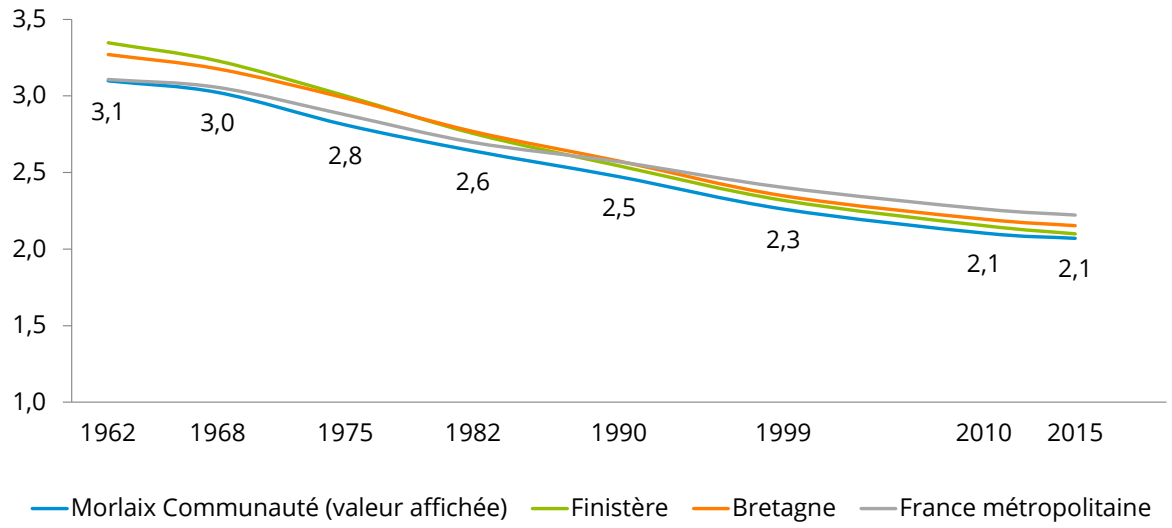
Classiquement, l'évolution de la taille de la population sur un territoire donné s'explique par les deux grands facteurs que sont le solde naturel et le solde migratoire : ainsi la taille de la population sera amenée à progresser lorsque les naissances seront plus nombreuses que les décès et/ou lorsque le nombre de personnes s'installant résidentiellement sur le territoire sera plus important que celui de celles qui le quittent.

Compte tenu des taux de mortalité (830 décès par an en moyenne, soit 13 décès pour 1 000 habitants) et de natalité (660 naissances par an en moyenne, soit 10 naissances pour 1 000 habitants) observés à Morlaix Communauté entre 2010 et 2015, le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) est négatif (-180 habitants par an) : les décès sont plus nombreux que les naissances. Le solde migratoire est la deuxième composante de l'évolution de la population. Entre 2010 et 2015, la progression de 0,1% par an en moyenne de la population est due au solde migratoire, puisque l'on observe un excédent de 80 arrivées (au regard des départs) chaque année.

La diminution de la taille des ménages est liée aux phénomènes de décohabitation et de vieillissement

L'évolution de la taille des ménages, des années soixante à nos jours

Source : Insee, RP 1962-2015



L'observation de la baisse du nombre moyen de personnes par ménage est un constat récurrent sur les territoires. Le plus souvent, elle est en premier lieu à rapprocher des effets d'un vieillissement de la population locale principalement lié à un « glissement des âges » des populations déjà sur place.

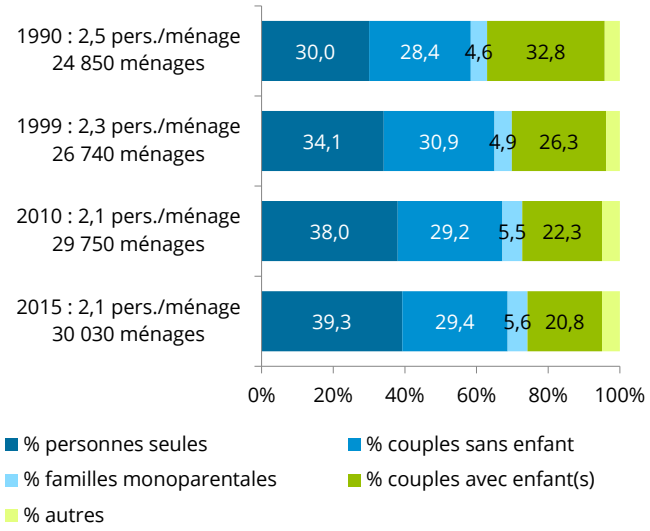
Avec le vieillissement de la population, les couples sans enfant ont en effet tendance à progresser, tout comme à terme les ménages d'une seule personne (à la suite du décès de l'un des conjoints).

Sur Morlaix Communauté, le nombre de ménages est passé de 17 890 à 30 030 entre 1962 et 2015, soit une augmentation de 70% ; pendant que la population augmentait de 6 500 personnes (+11%). La taille des ménages est passée, dans le même temps, de 3,1 personnes par ménage en 1962 à 2,1 en 2015.

L'évolution de la structure des ménages et de la taille des ménages

Source : Insee, RP 1990-2015

Morlaix Communauté

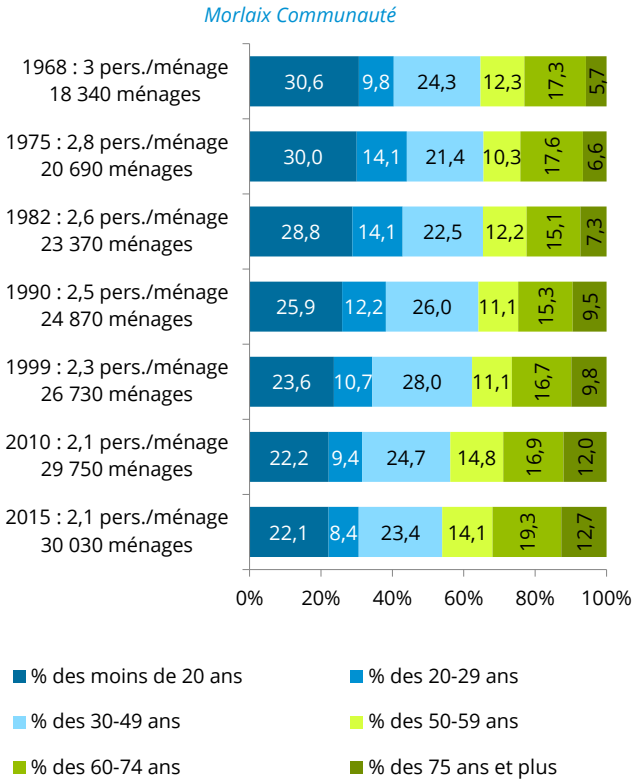


En 1990 les personnes seules représentaient 30% des ménages quand les couples avec enfant(s) occupaient 33% des résidences principales. Cette structure des ménages générait une occupation des logements à hauteur de 2,5 personnes par ménage. En 2015, pour 2,1 personnes par ménage, on recense 39% de personnes seules et 21% de couples avec enfant(s).

L'évolution de la structure par âge et de la taille des ménages

Source : Insee, RP 1990-2015

Morlaix Communauté

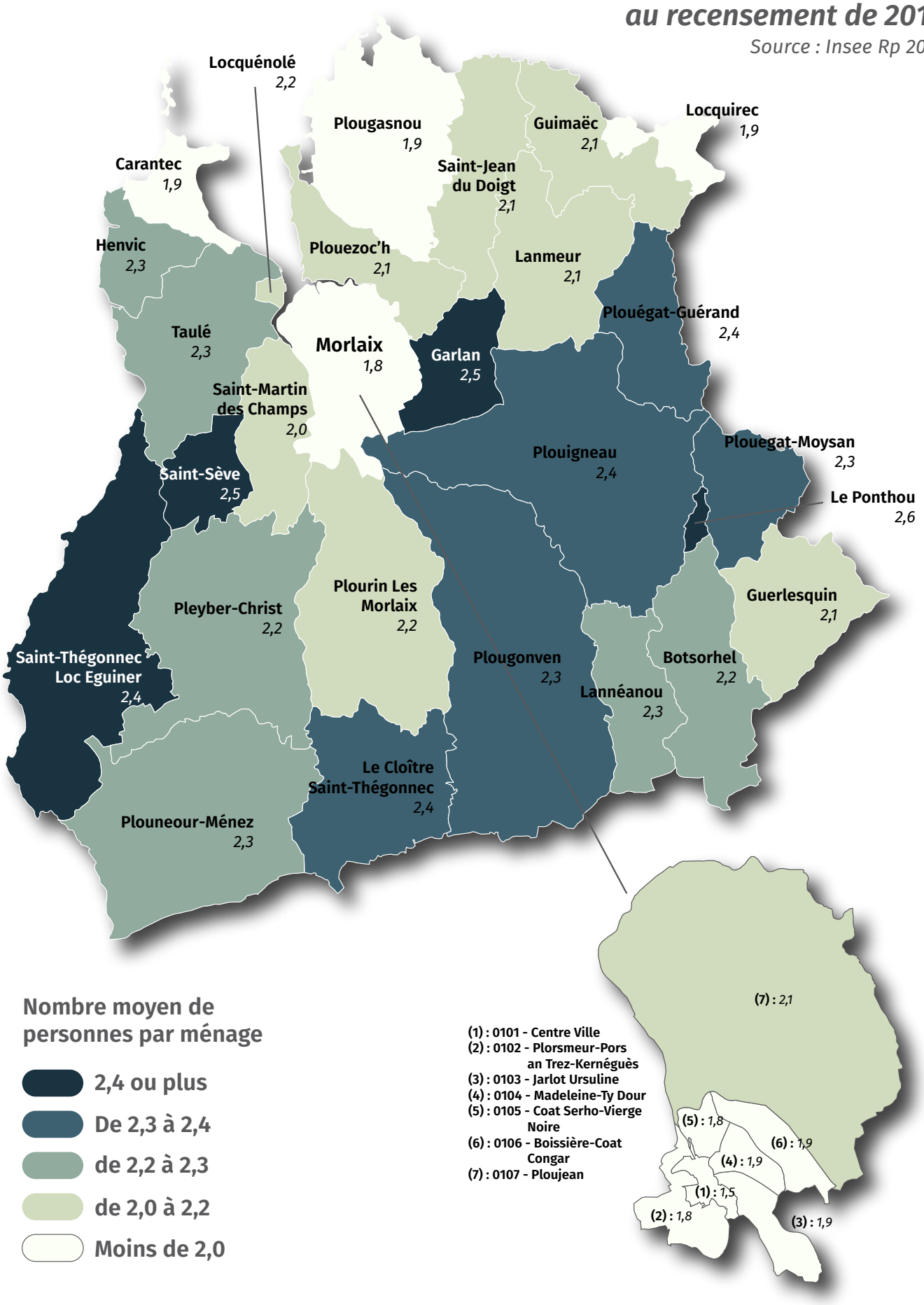


La classe d'âge des 30-49 ans correspond à celle pour laquelle la probabilité d'avoir des enfants à domicile est la plus forte. Ainsi, au-delà de la proportion des moins de 20 ans, une taille moyenne des ménages élevée est souvent liée à une proportion importante des 30-49 ans dans la population. Chez les 50-59 ans, souvent, tous les enfants ne vivent plus à domicile : cette classe d'âge correspond au passage à une vie à deux. A partir de 60 ans les enfants ont quitté le domicile, et l'isolement intervient le plus souvent chez les 75 ans et plus.

On recensait, en 1968, 3 personnes par ménage ; les 75 ans et plus représentaient alors 6% de la population (3 330 personnes). En 2015, la taille moyenne des ménages est de 2,1 personnes par ménage et la proportion des 75 ans et plus dans la population est de 13% (8 140 personnes).

Taille moyenne des ménages sur Morlaix Communauté au recensement de 2015

Source : Insee Rp 2015



Le détail de la structure par âge selon la taille des ménages

Source : Insee, RP 2015

	Répartition par âge de la population (%)					taille des ménages
	moins de 20 ans	20-39 ans	40-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus	
Botsorhel	22,6	12,5	37,2	17,4	10,4	2,17
Carantec	16,2	13,0	25,4	27,6	17,8	1,93
Le Cloître - Saint Thégonnec	28,9	20,1	26,0	17,4	7,6	2,35
Garlan	30,1	23,3	27,2	12,0	7,4	2,51
Guerlesquin	21,1	15,3	29,1	17,6	16,9	2,08
Guimaec	20,3	16,1	27,3	24,3	12,0	2,08
Henvic	23,8	17,6	28,7	18,0	12,0	2,30
Lanmeur	18,7	15,0	25,5	18,5	22,3	2,12
Lannéanou	20,3	25,8	27,2	17,4	9,2	2,24
Saint Thégonnec - Loc Eguiner	26,9	22,8	27,8	12,7	9,9	2,38
Locquénolé	21,4	18,0	27,1	24,4	9,2	2,17
Locquirec	16,0	13,4	24,4	28,7	17,5	1,93
Morlaix	21,6	23,1	26,9	17,3	11,1	1,79
Centre Ville	*19,5*	*32,2*	*25,3*	*14,4*	*8,6*	*1,48*
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	*21,0*	*22,1*	*25,7*	*15,3*	*15,8*	*1,83*
Jarlot - Ursulines	*20,7*	*19,5*	*31,1*	*17,7*	*10,9*	*1,89*
Madeleine - Ty Dour	*24,2*	*20,5*	*25,4*	*16,2*	*13,6*	*1,95*
Coat Serho - Vierge Noire	*18,7*	*24,6*	*27,4*	*18,6*	*10,8*	*1,75*
Boissière - Coat Congar	*24,1*	*20,3*	*28,3*	*21,1*	*6,2*	*1,93*
Ploujean	*23,8*	*17,4*	*27,1*	*20,4*	*11,3*	*2,08*
Pleyber-Christ	24,4	20,2	27,0	17,1	11,3	2,24
Plouégat-Guérand	27,0	21,0	27,4	16,3	8,3	2,38
Plouégat - Moysan	26,1	24,3	27,5	14,8	7,4	2,35
Plouezoc'h	20,0	16,3	26,5	25,3	11,9	2,13
Plougasnou	12,5	9,9	26,0	30,7	21,0	1,86
Plougonven	23,5	19,0	26,5	19,0	11,9	2,32
Plouigneau	26,0	19,2	28,7	16,6	9,5	2,36
Plouneour - Ménez	26,5	18,7	29,0	15,8	9,9	2,25
Plourin Les Morlaix	22,8	18,1	25,2	21,2	12,6	2,17
Ponthou	35,8	22,5	22,5	10,4	8,7	2,62
Saint-Jean-du-Doigt	19,5	16,0	28,3	22,0	14,2	2,11
Saint-Martin-des-Champ	20,8	17,4	24,6	20,9	16,3	1,95
Sainte-Sève	27,8	20,6	29,6	17,6	4,3	2,54
Taulé	22,7	20,3	28,8	15,9	12,3	2,28
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	22,3	17,8	26,9	19,9	13,1	2,17
Morlaix Communauté	22,1	19,0	26,9	19,3	12,7	2,07
Finistère	23,1	21,6	27,1	17,3	10,9	2,10
France métropolitaine	24,3	24,1	26,6	15,6	9,3	2,22

Valeurs inférieures à celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

Valeurs proches de celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

Valeurs supérieures à celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

Le détail de la composition et de la taille moyenne des ménages

Source : Insee, RP 2015

	Composition des ménages (%)					taille des ménages
	personnes seules	couples sans enfant	familles monoparentales *	couples avec enfant(s) *	autres	
Botsorhel	38,5	25,6	7,7	28,2	0,0	2,17
Carantec	39,8	35,4	6,8	16,5	1,4	1,93
Le Cloître - Saint Thégonnec	28,7	26,9	10,8	28,7	5,0	2,35
Garlan	25,6	29,3	7,3	34,3	3,4	2,51
Guerlesquin	40,1	27,0	8,2	23,6	1,1	2,08
Guimaec	36,3	30,8	5,5	22,0	5,5	2,08
Henvic	30,4	33,9	4,3	29,6	1,7	2,30
Lanmeur	36,7	30,3	8,9	23,2	0,8	2,12
Lannéanou	29,6	35,5	5,9	29,5	-0,6	2,24
Saint Thégonnec - Loc Eguiner	29,1	27,0	7,0	35,2	1,7	2,38
Locquénolé	31,5	39,7	0,0	26,0	2,7	2,17
Locquirec	40,5	38,2	5,2	16,0	0,2	1,93
Morlaix	53,5	20,8	8,7	14,7	2,3	1,79
Centre Ville	*69,9*	*13,5*	*7,6*	*6,9*	*2,0*	*1,48*
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	*54,3*	*17,7*	*8,5*	*17,0*	*2,5*	*1,83*
Jarlot - Ursulines	*47,8*	*22,4*	*9,4*	*19,5*	*0,9*	*1,89*
Madeleine - Ty Dour	*46,3*	*21,7*	*12,3*	*17,0*	*2,7*	*1,95*
Coat Serho - Vierge Noire	*55,6*	*20,9*	*7,2*	*14,6*	*1,7*	*1,75*
Boissière - Coat Congar	*44,7*	*25,6*	*11,6*	*16,0*	*2,1*	*1,93*
Ploujean	*33,7*	*35,3*	*5,0*	*21,5*	*4,5*	*2,08*
Pleyber-Christ	33,7	30,4	7,9	26,1	1,9	2,24
Plouégat-Guérand	30,1	29,0	8,9	27,9	4,0	2,38
Plouégat - Moysan	31,1	26,2	6,6	36,1	0,0	2,35
Plouezoc'h	32,8	34,8	6,0	26,8	-0,4	2,13
Plougasnou	40,9	37,9	5,0	14,4	1,7	1,86
Plougonven	29,1	33,8	5,7	29,1	2,3	2,32
Plouigneau	27,2	35,9	4,5	31,4	1,0	2,36
Plouneour - Ménez	35,0	26,0	6,3	27,8	4,8	2,25
Plourin Les Morlaix	33,2	35,4	5,5	23,9	2,0	2,17
Ponthou	30,3	15,2	15,2	30,3	9,1	2,62
Saint-Jean-du-Doigt	33,2	34,9	6,6	21,6	3,7	2,11
Saint-Martin-des-Champ	44,2	27,5	8,6	18,5	1,4	1,95
Sainte-Sève	20,6	37,5	6,5	37,5	-2,1	2,54
Taulé	30,0	31,2	6,1	29,6	3,1	2,28
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	34,2	32,4	6,4	25,1	1,8	2,17
Morlaix Communauté	39,3	29,4	7,0	22,4	1,9	2,07
Finistère	39,3	27,4	7,7	23,7	2,0	2,10
France métropolitaine	35,5	26,7	9,4	26,3	2,1	2,22

* dont familles avec enfant(s) de 25 ans et plus

Valeurs inférieures à celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

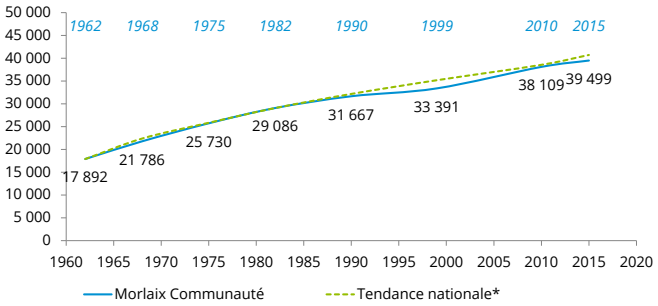
Valeurs proches de celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

Valeurs supérieures à celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

Les évolutions du parc de logements et de la population sont étroitement liées

L'évolution du parc de logements

Source : Insee, RP 1962-2015



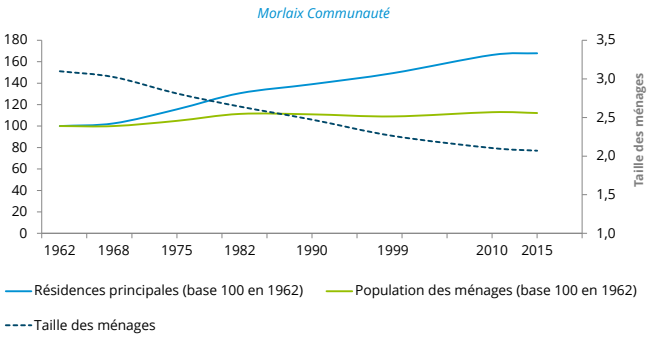
** indique l'évolution qu'aurait connu Morlaix Communauté si le territoire avait suivi le rythme observé en France métropolitaine*

39 499 logements sont recensés en 2015 à Morlaix Communauté, contre 21 786 en 1968. Parmi ceux-ci on comptabilise, en 2015, 30 034 résidences principales (logements ordinaires occupés de façon permanente et à titre principal par un ménage), 5 503 résidences secondaires ou occasionnelles et 3 961 logements vacants.

Parmi les résidences principales Morlaix Communauté recensées en 2015, 75% ont été construites avant les années 1990 et, parmi elles, 24% avant 1946.

Les tendances d'évolution de la population et des ménages, depuis les années soixante

Source : Insee, RP 1962-2015



Depuis 1962, le nombre de ménages (résidences principales) Morlaix Communauté a augmenté plus vite que celui de la population des ménages (les occupants des résidences principales). C'est ce phénomène qui explique la diminution de leur taille, passée de 3,1 personnes en 1962 à 2,1 personnes par ménage en 2015.

Dans le détail : les évolutions des logements de la CA

Les évolutions détaillées des logements, des années soixante à nos jours

Source : Insee, RP 1968-2015

	Ensemble des logements							Evolution moyenne annuelle (%)	
	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015	1968-2015	2010-2015
Botsorhel	284	245	270	289	297	275	296	+0,1	+1,5
Carantec	1 406	1 540	1 651	1 927	2 181	2 915	2 918	+1,6	+0,0
Le Cloître - Saint Thégonnec	230	239	271	292	307	364	386	+1,1	+1,1
Garlan	214	246	291	316	333	443	467	+1,7	+1,1
Guerlesquin	469	576	701	774	805	744	761	+1,0	+0,5
Guimaec	356	405	462	535	558	661	711	+1,5	+1,4
Henvic	393	461	532	552	565	685	711	+1,3	+0,7
Lanmeur	581	728	789	895	964	1 089	1 137	+1,4	+0,9
Lannéanou	166	187	192	198	202	216	233	+0,7	+1,6
Saint Thégonnec - Loc Eguiner	761	825	966	1 030	1 106	1 344	1 420	+1,3	+1,1
Locquénolé	288	344	358	382	397	459	475	+1,1	+0,7
Locquirec	920	1 086	1 125	1 204	1 395	1 623	1 660	+1,3	+0,4
Morlaix	6 761	7 683	8 519	8 638	8 825	9 560	9 819	+0,8	+0,5
Pleyber-Christ	776	956	1 155	1 281	1 319	1 482	1 510	+1,4	+0,4
Plouégat-Guérand	318	361	390	466	478	562	580	+1,3	+0,6
Plouégat - Moysan	236	257	259	283	292	354	370	+1,0	+0,9
Plouezoc'h	486	568	672	762	806	933	971	+1,5	+0,8
Plougasnou	1 706	1 992	2 135	2 432	2 618	2 861	3 008	+1,2	+1,0
Plougonven	923	1 048	1 275	1 418	1 393	1 622	1 678	+1,3	+0,7
Plouigneau	1 013	1 231	1 472	1 754	1 879	2 218	2 352	+1,8	+1,2
Plouneour - Ménez	537	554	613	668	738	784	809	+0,9	+0,6
Plourin Les Morlaix	762	1 182	1 483	1 644	1 757	2 073	2 167	+2,2	+0,9
Ponthou	70	76	75	78	86	95	98	+0,7	+0,6
Saint-Jean-du-Doigt	337	352	339	412	414	456	476	+0,7	+0,9
Saint-Martin-des-Champ	964	1 540	1 835	2 014	2 137	2 518	2 595	+2,1	+0,6
Sainte-Sève	101	169	243	275	306	367	419	+3,1	+2,7
Taulé	728	879	1 013	1 148	1 233	1 407	1 471	+1,5	+0,9
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	15 025	18 047	20 567	23 029	24 566	28 550	29 680	+1,5	+0,8
Morlaix Communauté	21 786	25 730	29 086	31 667	33 391	38 109	39 499	+1,3	+0,7
Finistère	266 700	314 204	361 730	403 687	439 036	507 943	533 651	+1,5	+1,0
France métropolitaine	18 261 345	21 078 323	23 717 109	26 239 240	28 692 235	32 519 727	34 306 683	+1,4	+1,1

Evolution moyenne annuelle des logements en % :

Augmentation de plus de 1% par an

Diminition de plus de 1% par an

Dans le détail : les évolutions des logements de la commune

Les évolutions détaillées des logements

Source : Insee, RP 2010-2015

	Logements		Ev. moyenne annuelle (%)	Résidences principales		Part des résidences principales parmi les logements (%)	
	2010	2015	2010-2015	2010	2015	2010	2015
Centre Ville	2 701	2 825	+0,9	1 966	1 976	72,8	69,9
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	1 665	1 684	+0,2	1 343	1 334	80,7	79,2
Jarlot - Ursulines	898	907	+0,2	774	743	86,2	81,8
Madeleine - Ty Dour	1 090	1 108	+0,3	977	957	89,7	86,3
Coat Serho - Vierge Noire	1 182	1 187	+0,1	1 032	1 012	87,3	85,3
Boissière - Coat Congar	1 090	1 145	+1,0	1 064	1 018	97,7	88,9
Ploujean	936	961	+0,5	855	803	91,4	83,6
Morlaix	9 560	9 819	+0,5	8 011	7 843	83,8	79,9
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	28 550	29 680	+0,8	21 742	22 191	76,2	74,8
Morlaix Communauté	38 109	39 499	+0,7	29 753	30 034	78,1	76,0
Finistère	507 943	533 651	+1,0	405 644	420 602	79,9	78,8
France métropolitaine	32 519 727	34 306 683	+1,1	27 106 777	28 280 036	83,4	82,4

Evolution moyenne annuelle des logements en % :

Augmentation de plus de 1% par an

Diminition de plus de 1% par an

Valeurs inférieures à celle de Morlaix

Valeurs proches de celle de Morlaix

Valeurs supérieures à celle de Morlaix

Les migrations résidentielles influencent la structure par âge et la taille des ménages

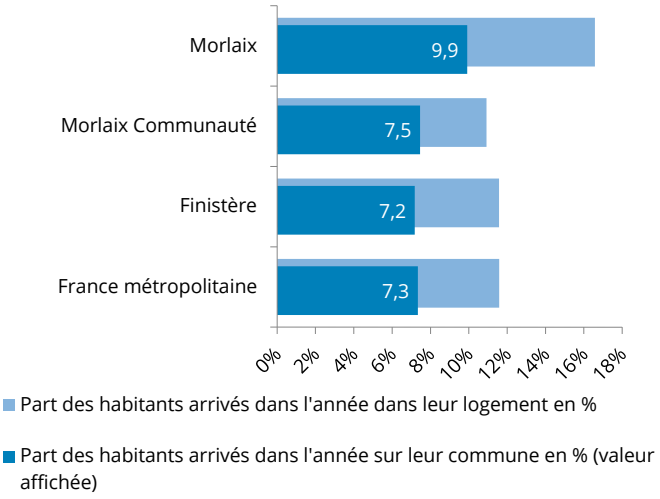
Classiquement en démographie, il est convenu que « le renouvellement de la population est le résultat de l'apport constant, par naissances, de nouveaux éléments dans une population et du départ concomitant, par décès, d'anciens éléments » (PRESSAT, 1979).

Toutefois, les flux migratoires à l'œuvre sur un territoire donné peuvent venir modifier parfois significativement la structure par âge de la population qui y réside et ainsi aboutir à faire évoluer la probabilité des occurrences de naissances ou de décès. Ainsi, à titre d'exemple, un territoire vieillissant rapidement du fait d'un important flux entrant de seniors, verra son taux de natalité baisser. Et à l'inverse, un territoire attractif pour les jeunes ménages au moment de la constitution de la famille, verra son taux de natalité augmenter.

11% des habitants de Morlaix Communauté ont emménagé dans leur logement dans l'année (6 960 personnes), et parmi eux 68% ont changé de commune. Ainsi, les 4 750 habitants ayant changé de commune au cours de l'année représentent 7% de la population Morlaix Communauté. Le profil des populations ayant connu une mobilité résidentielle dans l'année diffère de celui de l'ensemble des habitants de Morlaix Communauté. A l'image des tendances habituelles, les mobilités résidentielles concernent des populations plus jeunes : la part des 55 ans et plus n'y est que de 17%, contre 40% pour l'ensemble de la population.

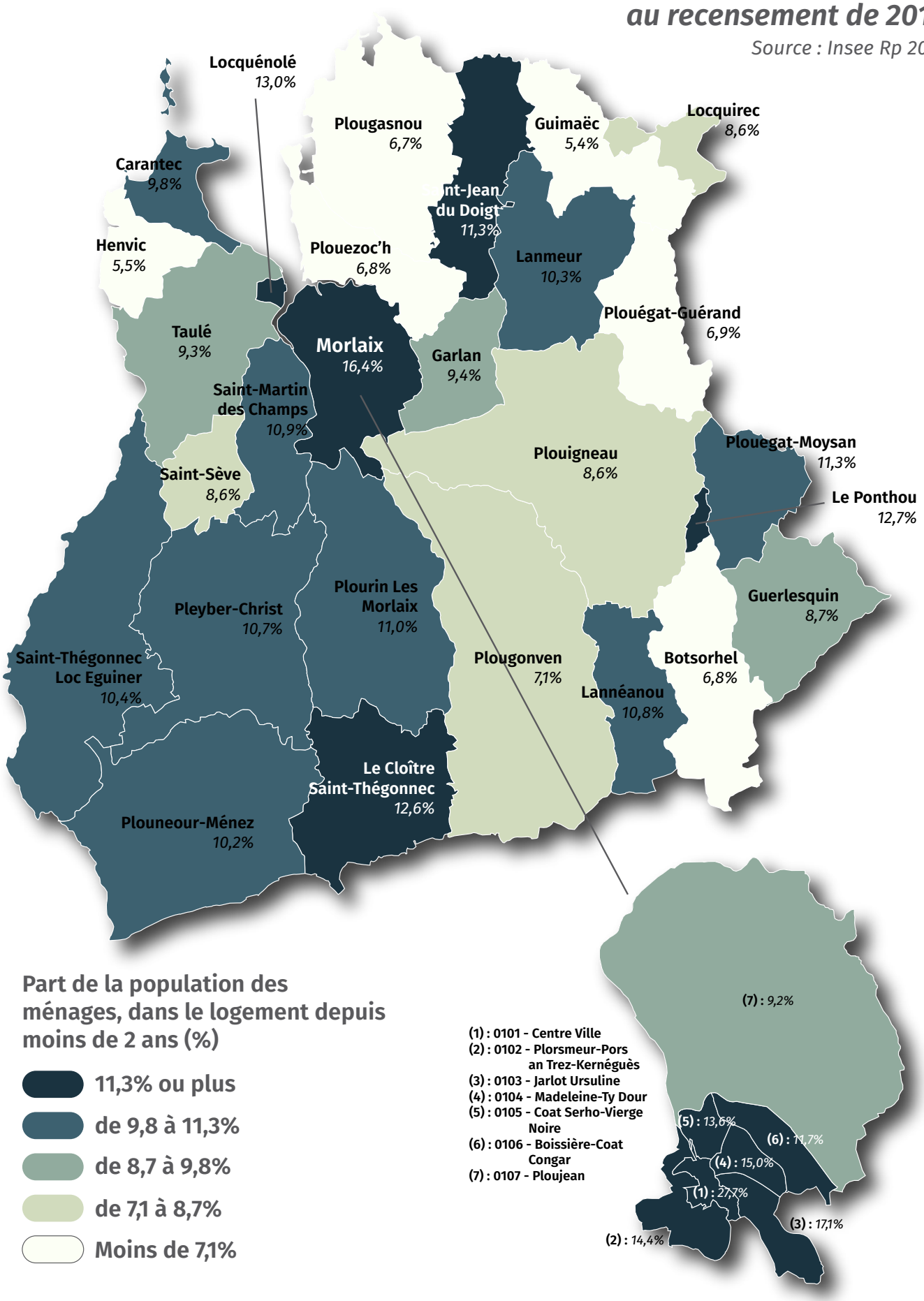
La mobilité résidentielle dans l'année

Source : Insee, RP 2015



La population récemment emménagée sur les communes de Morlaix Communauté au recensement de 2015

Source : Insee Rp 2015



Part de la population des ménages, dans le logement depuis moins de 2 ans (%)

- 11,3% ou plus
- de 9,8 à 11,3%
- de 8,7 à 9,8%
- de 7,1 à 8,7%
- Moins de 7,1%

(1) : 0101 - Centre Ville
(2) : 0102 - Plorsmeur-Pors an Trez-Kernéguès
(3) : 0103 - Jarlot Ursuline
(4) : 0104 - Madeleine-Ty Dour
(5) : 0105 - Coat Serho-Vierge Noire
(6) : 0106 - Boissière-Coat Congar
(7) : 0107 - Ploujean

Le détail des habitants ayant emménagé dans leur logement depuis moins de 5 ans

Source : Insee, RP 2015

Ancienneté d'emménagement dans le logement	Habitants emménagés depuis moins de 5 ans dans leur logement	dont depuis moins de 2 ans	Part des emménagés dans leur logement depuis moins de 5 ans en %	Part des emménagés dans leur logement depuis moins de 2 ans en %
Botsorhel	59	29	13,9	6,8
Carantec	849	304	27,3	9,8
Le Cloître - Saint Thégonnec	184	84	27,7	12,6
Garlan	285	97	27,5	9,4
Guerlesquin	305	111	24,0	8,7
Guimaec	216	52	22,3	5,4
Henvic	257	73	19,5	5,5
Lanmeur	525	195	27,7	10,3
Lannéanou	141	41	36,9	10,8
Saint Thégonnec - Loc Eguiner	855	303	29,4	10,4
Locquénolé	212	103	26,8	13,0
Locquirec	324	115	24,1	8,6
Morlaix	5 348	2 304	38,1	16,4
Centre Ville	*1 525*	*807*	*52,3*	*27,7*
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	*874*	*352*	*35,9*	*14,4*
Jarlot - Ursulines	*438*	*240*	*31,2*	*17,1*
Madeleine - Ty Dour	*766*	*279*	*41,1*	*15,0*
Coat Serho - Vierge Noire	*731*	*242*	*41,2*	*13,6*
Boissière - Coat Congar	*628*	*230*	*32,0*	*11,7*
Ploujean	*386*	*154*	*23,2*	*9,2*
Pleyber-Christ	768	316	25,9	10,7
Plouégat-Guérand	233	75	21,6	6,9
Plouégat - Moysan	205	79	29,3	11,3
Plouezoc'h	365	109	22,9	6,8
Plougasnou	624	201	20,8	6,7
Plougonven	790	233	24,2	7,1
Plouigneau	1 266	412	26,4	8,6
Plouneour - Ménez	266	128	21,3	10,2
Plourin Les Morlaix	1 250	467	29,4	11,0
Ponthou	56	22	32,4	12,7
Saint-Jean-du-Doigt	157	72	24,7	11,3
Saint-Martin-des-Champ	1 228	488	27,4	10,9
Sainte-Sève	280	85	28,4	8,6
Taulé	794	266	27,8	9,3
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	12 493	4 460	25,9	9,3
Morlaix Communauté	17 841	6 764	28,7	10,9
Finistère	267 279	100 816	30,3	11,4
France métropolitaine	20 428 577	7 409 487	32,5	11,8

Valeurs inférieures à celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

Valeurs proches de celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

Valeurs supérieures à celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

Le détail des habitants ayant changé de commune ou de logement dans l'année

Source : Insee, RP 2015

Lieu de résidence 1 an auparavant	Habitants arrivés dans l'année dans leur logement	dont personnes ayant changé de commune	Part des nouveaux arrivants dans leur logement (%)	Part des nouveaux arrivants sur leur commune de résidence (%)
Botsorhel	31	18	7,3	4,3
Carantec	311	218	9,9	7,0
Le Cloître - Saint Thégonnec	78	61	11,8	9,2
Garlan	107	71	10,3	6,8
Guerlesquin	110	86	8,3	6,5
Guimaec	52	46	5,4	4,8
Henvic	89	70	6,8	5,4
Lanmeur	228	152	10,5	7,0
Lannéanou	45	42	12,1	11,3
Saint Thégonnec - Loc Eguiner	284	198	9,5	6,7
Locquénolé	106	93	13,5	11,8
Locquirec	106	71	7,9	5,3
Morlaix	2 433	1 455	16,6	9,9
Pleyber-Christ	332	216	10,9	7,1
Plouégat-Guérand	80	60	7,5	5,6
Plouégat - Moysan	66	57	9,5	8,2
Plouezoc'h	116	101	7,4	6,4
Plougasnou	204	125	6,8	4,2
Plougonven	239	176	7,0	5,2
Plouigneau	426	297	8,8	6,1
Plouneour - Ménez	121	75	9,8	6,1
Plourin Les Morlaix	461	361	10,7	8,4
Ponthou	20	19	11,8	11,2
Saint-Jean-du-Doigt	71	55	11,3	8,8
Saint-Martin-des-Champ	513	398	11,1	8,6
Sainte-Sève	77	70	7,8	7,1
Taulé	253	158	8,5	5,3
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	4 524	3 293	9,2	6,7
Morlaix Communauté	6 957	4 748	10,9	7,5
Finistère	104 030	64 539	11,6	7,2
France métropolitaine	7 359 732	4 662 935	11,6	7,3

Valeurs inférieures à celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)
Valeurs proches de celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)
Valeurs supérieures à celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

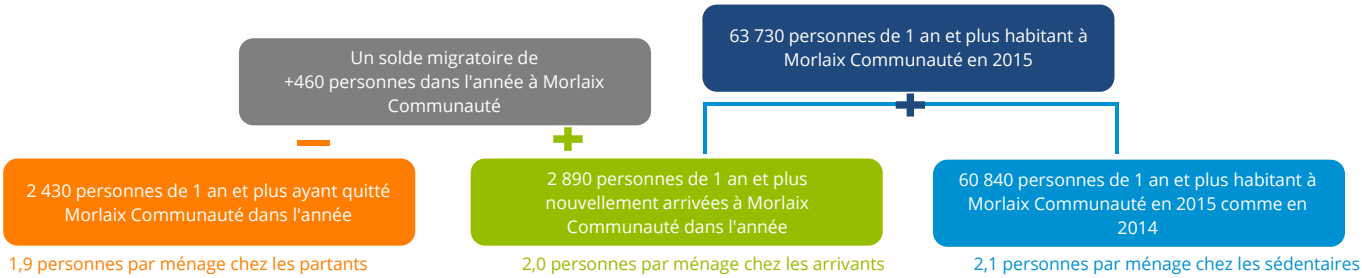
Les flux migratoires présentés ci-après sont obtenus par analyse des données de migrations communales entre 2014 et 2015. Sont étudiés ici les lieux de résidence au 1er janvier 2014 et au 1er janvier 2015, sans tenir compte des mobilités ayant pu avoir lieu entre ces deux dates.

L'ensemble des informations relatives aux caractéristiques des populations (situation familiale, statut d'occupation du logement, niveau de formation, catégorie socio-professionnelle…) concernent les situations recensées au 1er janvier 2015.

Si le recensement de la population permet de connaître les populations qui résidaient à l'étranger en 2014 et résident en 2015 sur le territoire français, l'inverse n'est pas vrai. Nous ne disposons donc pas des populations ayant quitté le territoire français pour l'étranger entre 2014 et 2015.

Les mobilités résidentielles des populations de 1 an et plus

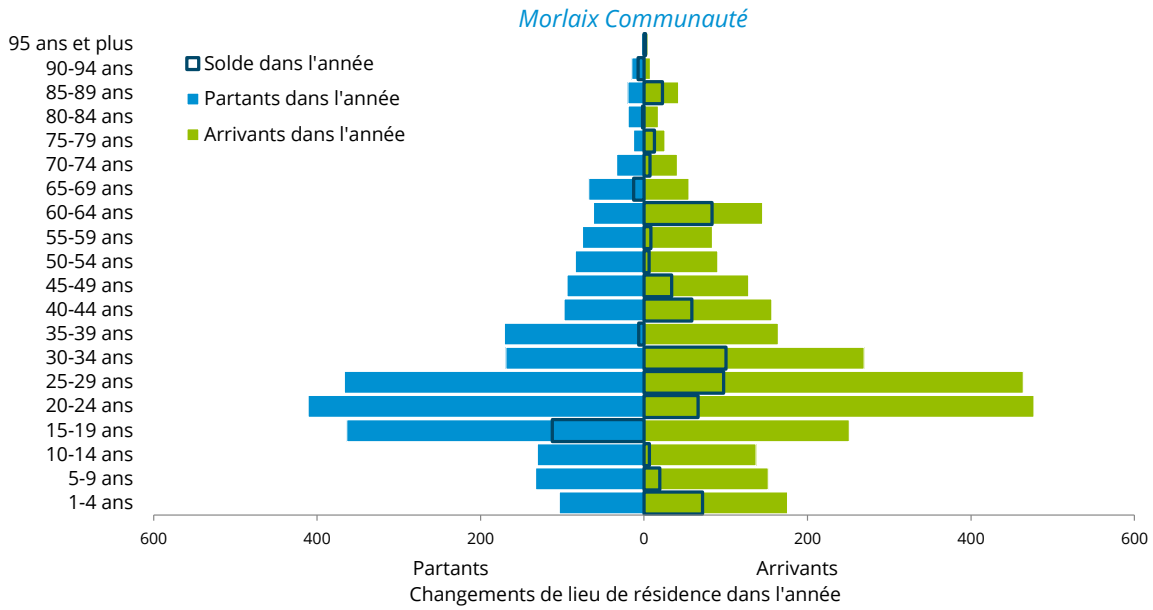
Source : Insee, RP fichiers détail 2015



Avec 2 430 personnes partantes dans l'année pour 2 890 personnes nouvellement arrivées, Morlaix Communauté présente un solde migratoire positif. La taille moyenne des ménages quittant Morlaix Communauté est inférieure à celle des nouveaux arrivants.

La pyramide des âges des mobilités résidentielles

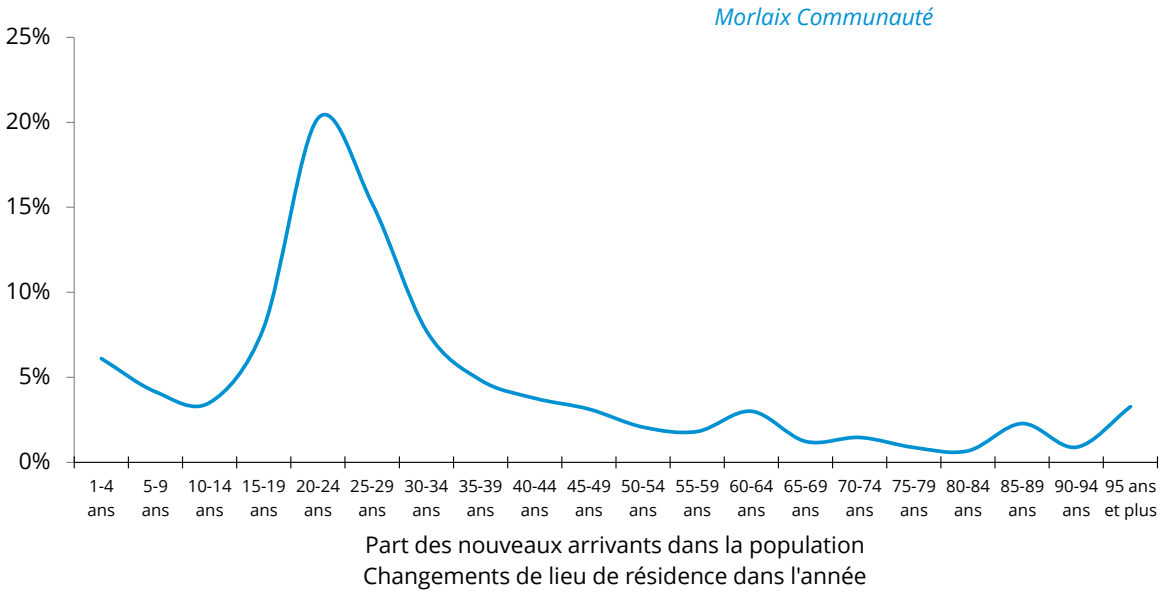
Source : Insee, RP fichiers détail 2015



Les 2 890 personnes nouvellement arrivées à Morlaix Communauté entre 2014 et 2015 représentent 5% de la population. Parmi elles, 78% sont âgées de moins de 45 ans. Sur cette même période, 80% des 2 430 personnes ayant quitté Morlaix Communauté sont âgées de moins de 45 ans.

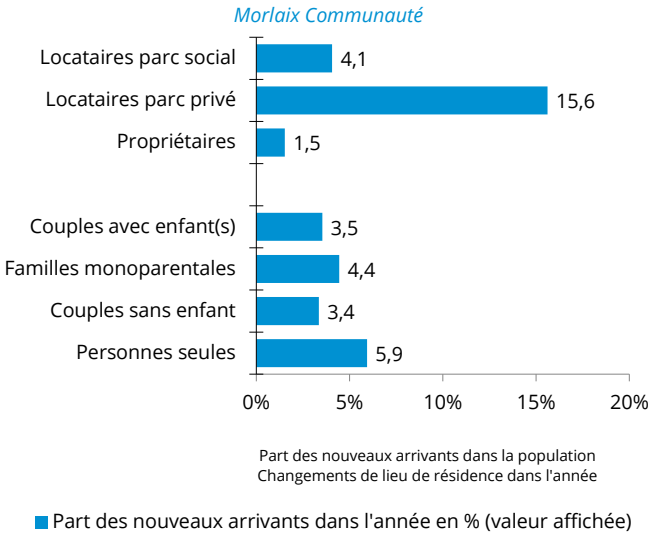
La part des nouveaux arrivants par tranche d'âge

Source : Insee, RP fichiers détail 2015



La part des nouveaux arrivants par catégorie de ménages

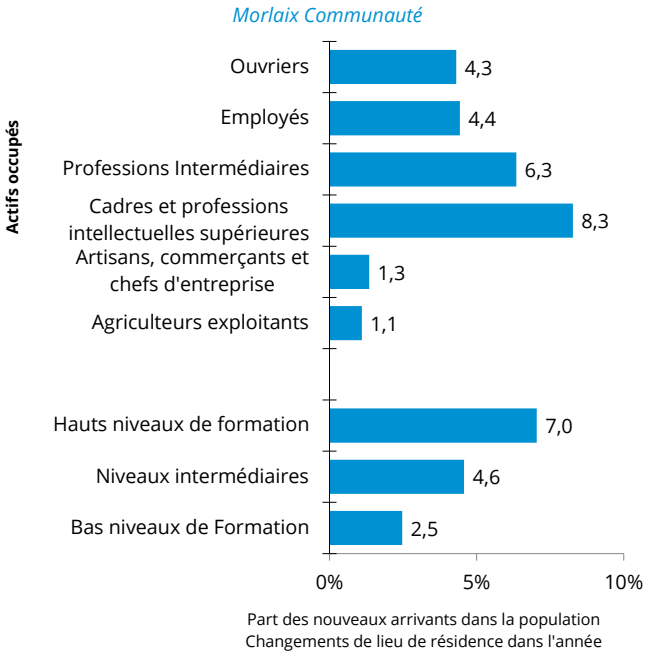
Source : Insee, RP fichiers détail 2015



La part des nouveaux arrivants de Morlaix Communauté atteint 20,2% chez les 20-24 ans. Le renouvellement de la population est maximal parmi les ménages locataires du parc privé : 16% d'entre eux n'habitaient pas à Morlaix Communauté l'année précédente. La mobilité résidentielle concerne 6% des personnes seules, 4% des couples parentaux, 4% des familles monoparentales et 3% des couples sans enfant. 8% des cadres et professions intellectuelles supérieures actifs occupés n'habitaient pas à Morlaix Communauté l'année précédente. Ce taux est de 4% chez les ouvriers.

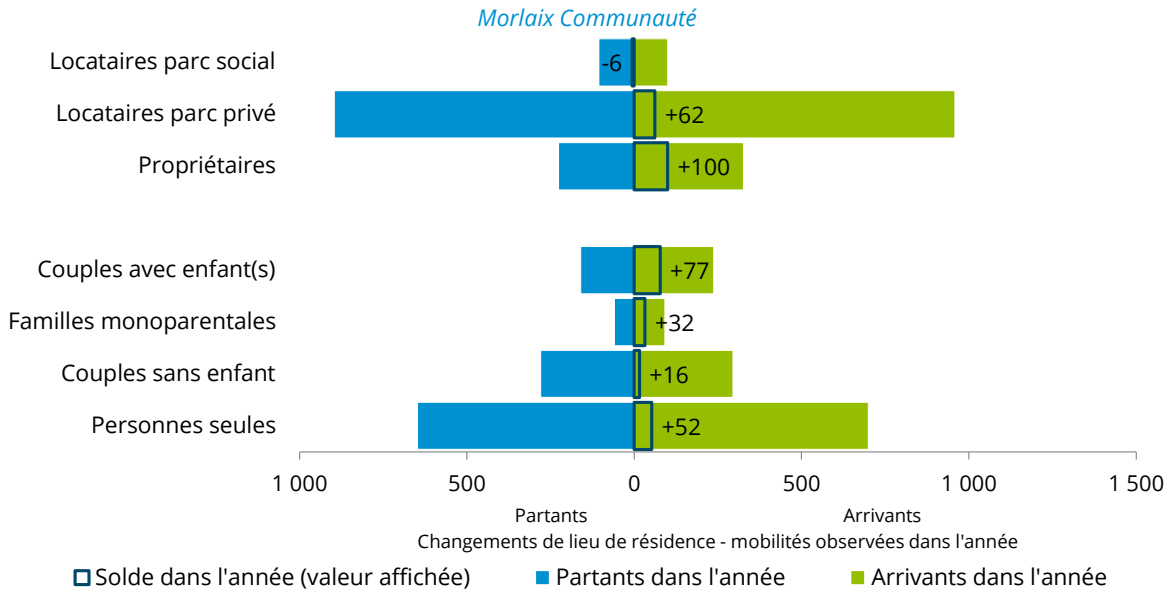
La part des nouveaux arrivants chez les 15 ans et plus

Source : Insee, RP fichiers détail 2015



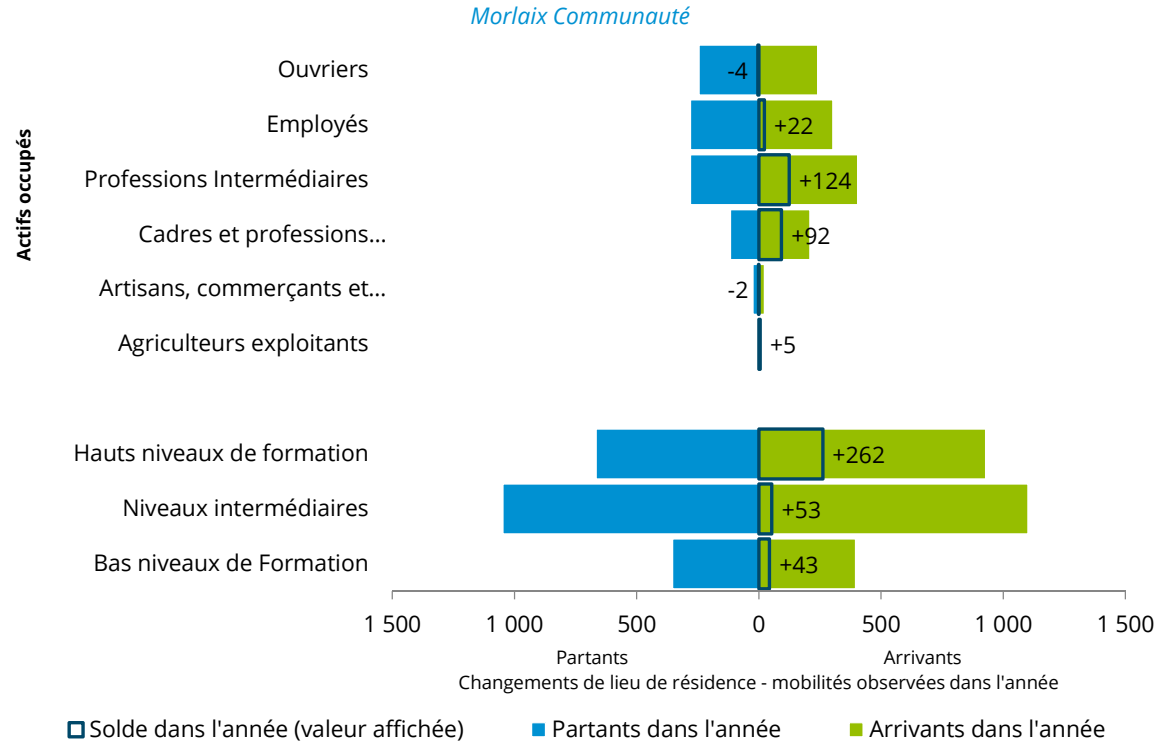
La structure des mobilités résidentielles des ménages

Source : Insee, RP fichiers détail 2015



La structure des mobilités résidentielles des populations de 15 ans et plus

Source : Insee, RP fichiers détail 2015



Globalement, dans l'année, 650 personnes seules ont quitté Morlaix Communauté quand 700 personnes seules l'ont rejoint. Les arrivées de couples sans enfant sont plus nombreuses que les départs. Les arrivées de couples parentaux sont plus nombreuses que les départs. Enfin, les arrivées de familles monoparentales sont plus nombreuses que les départs.

Bassins de vie de provenance et destination des populations

Source : Insee, RP fichiers détail 2015

2 430 personnes de 1 an et plus ayant quitté Morlaix Communauté dans l'année

Bassin de vie de **destination**	Pop. Partie
Brest	385
Landivisiau	154
Saint-Pol-de-Léon	154
Rennes	152
Plestin-les-Grèves	80
Paris	77
Quimper	69
Huelgoat	62
Guingamp	59
Fouesnant	55
Lannion	54
Landerneau	51
Nantes	46
Saint-Brieuc	42
Plabennec	42
...	

Département de **destination**	Pop. Partie
Même département	1 208
Départements limitrophes	442
Autres départements	784

63 730 personnes de 1 an et plus habitant à Morlaix Communauté en 2015

Commune de **résidence**	Pop. 2015
Botsorhel	420
Carantec	3 128
Le Cloître - Saint Thégonnec	646
Garlan	1 039
Guerlesquin	1 318
Guimaec	942
Henvic	1 295
Lanmeur	2 174
Lannéanou	382
Locquénolé	770
Locquirec	1 360
Morlaix	14 679
Pleyber-Christ	3 035
Plouégat-Guérand	1 064
Plouégat - Moysan	694
...	

Solde migratoire	Pop.
Même département	-150
Départements limitrophes	-70
Autres départements	+680

2 890 personnes de 1 an et plus nouvellement arrivées à Morlaix Communauté dans l'année

Bassin de vie de **provenance**	Pop. Arrivée
Paris	284
Brest	244
Landivisiau	232
Saint-Pol-de-Léon	162
Rennes	90
Etranger	90
Lille	68
Plestin-les-Grèves	62
Plouescat	57
Plabennec	55
Huelgoat	51
Landerneau	49
Quimper	44
Lesneven	43
Lannion	43
...	

Département de **provenance**	Pop. Arrivée
Même département	1 061
Départements limitrophes	369
Autres départements	1 459

Les populations quittant Morlaix Communauté rejoignent, le plus souvent, une commune du bassin de vie de Brest.

Les flux migratoires révèlent l'arrivée de 280 personnes du bassin de vie de Paris, et 240 de celui de Brest. 1 210 personnes ont quitté Morlaix Communauté pour rejoindre une autre commune du département et 440 personnes, une commune d'un département limitrophe. Enfin 780 personnes rejoignent un autre département.

L'occupation du parc de résidences principales varie selon la typologie des logements

Le rôle du logement locatif apparaît très important dans la capacité d'un territoire à renouveler sa population autrement qu'en misant sur une seule augmentation du nombre d'habitants. Car c'est en effet dans le locatif, et en particulier dans le locatif privé libre, que le turnover dans le logement est le plus important : à l'échelle de la France métropolitaine, l'ancienneté moyenne de présence dans un même logement est de 6 ans pour les ménages du locatif privé libre, de 12 ans pour ceux du locatif social et de 20 ans pour les ménages propriétaires.

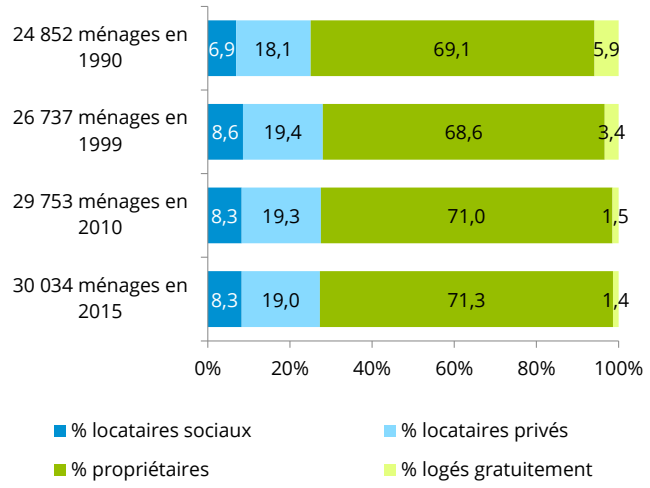
Une place significative du locatif induit donc plusieurs effets majeurs : d'une part cela contribue à maintenir une certaine diversité de population (sociale et/ou générationnelle), d'autre part cela facilite les possibilités de parcours résidentiel sur la commune et enfin cela tend à favoriser un renouvellement plus rapide des différentes tranches d'âge de population.

A l'inverse, l'accession à la propriété induit plutôt un vieillissement des populations sur le territoire et donc un renouvellement démographique plus lent, sur des périodes bien plus longues.

La répartition des ménages selon le statut d'occupation de leur logement

Source : Insee, RP 1990-2015

Morlaix Communauté



En 1990, 69% des résidences principales étaient occupées par des propriétaires, contre 18% par des ménages locataires du parc privé et 7% par des ménages locataires du parc social. En 2015, 71% des ménages sont propriétaires de leur logement, 19% sont locataires du parc privé et 8% du parc social.

Les logements locatifs des bailleurs sociaux

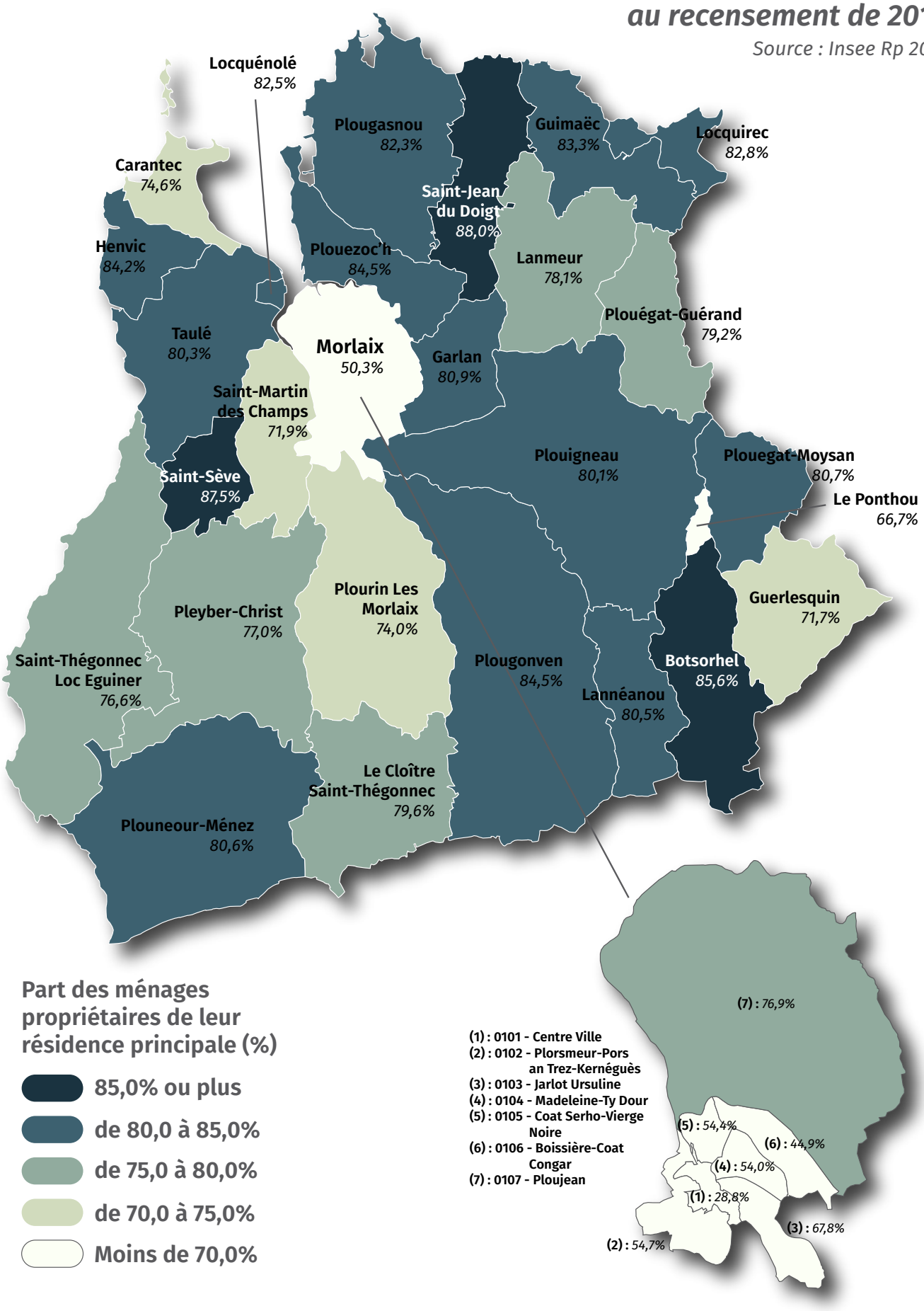
Source : Répertoire du Parc Locatif des bailleurs sociaux (RPLS) 2017

Nombre de logements locatifs des bailleurs sociaux	
Morlaix Communauté	2 916
Finistère	47 699
Bretagne	174 612
France métropolitaine	4 844 500

D'après les données issues du Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS), Morlaix Communauté possède 2 916 logements sociaux. Ces données ne tiennent compte que des logements des bailleurs et non de l'intégralité des logements à loyer modéré (au sens de la loi SRU).

Les ménages propriétaires de leur logement sur les communes de Morlaix Communauté au recensement de 2015

Source : Insee Rp 2015



Dans le détail : l'occupation du parc de logements

Le détail de la répartition par statuts d'occupation des résidences principales

Source : Insee, RP 2015

	Statut d'occupation des résidences principales (%)				Ensemble des résidences principales
	propriétaires	locataires du parc privé	locataires sociaux	logés gratuitement	
Botsorhel	85,6	9,2	3,6	1,5	195
Carantec	74,6	21,3	2,7	1,4	1 609
Le Cloître - Saint Thégonnec	79,6	14,7	4,7	1,1	282
Garlan	80,9	12,5	5,6	1,0	412
Guerlesquin	71,7	15,7	11,3	1,3	612
Guimaec	83,3	9,9	4,6	2,2	466
Henvic	84,2	12,9	1,4	1,6	575
Lanmeur	78,1	16,0	5,0	0,9	894
Lannéanou	80,5	11,8	3,6	4,1	170
Saint Thégonnec - Loc Eguiner	76,6	17,1	5,7	0,6	1 224
Locquénolé	82,5	15,6	0,8	1,1	365
Locquirec	82,8	13,2	2,2	1,9	696
Morlaix	50,3	32,2	16,4	1,0	7 843
Centre Ville	*28,8*	*64,6*	*5,3*	*1,3*	*1 976*
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	*54,7*	*34,2*	*8,8*	*2,4*	*1 334*
Jarlot - Ursulines	*67,8*	*23,2*	*8,3*	*0,6*	*743*
Madeleine - Ty Dour	*54,0*	*19,9*	*25,5*	*0,6*	*957*
Coat Serho - Vierge Noire	*54,4*	*19,5*	*25,8*	*0,3*	*1 012*
Boissière - Coat Congar	*44,9*	*9,1*	*46,0*	*0,0*	*1 018*
Ploujean	*76,9*	*17,8*	*4,0*	*1,2*	*803*
Pleyber-Christ	77,0	15,0	6,5	1,4	1 325
Plouégat-Guérand	79,2	13,6	5,8	1,3	454
Plouégat - Moysan	80,7	12,5	4,3	2,6	298
Plouezoc'h	84,5	9,5	4,3	1,7	747
Plougasnou	82,3	12,7	2,7	2,3	1 610
Plougonven	84,5	9,5	5,0	1,1	1 407
Plouigneau	80,1	14,5	4,1	1,2	2 032
Plouneour - Ménez	80,6	14,4	3,6	1,4	557
Plourin Les Morlaix	74,0	12,4	11,1	2,5	1 958
Ponthou	66,7	22,7	9,1	1,5	66
Saint-Jean-du-Doigt	88,0	10,0	1,3	0,7	301
Saint-Martin-des-Champ	71,9	17,8	9,2	1,1	2 299
Sainte-Sève	87,5	10,4	1,6	0,5	389
Taulé	80,3	14,4	3,7	1,7	1 250
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	78,8	14,4	5,4	1,5	22 191
Morlaix Communauté	71,3	19,0	8,3	1,4	30 034
Finistère	69,1	19,4	10,0	1,4	420 602
France métropolitaine	57,7	25,3	14,7	2,2	28 280 036

Valeurs inférieures à celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

Valeurs proches de celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

Valeurs supérieures à celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

Le détail des statuts d'occupation des résidences principales

Source : Insee, RP 2015

	Statut d'occupation des résidences principales en nombre de logements				Ensemble des résidences principales
	propriétaires	locataires du parc privé	locataires sociaux	logés gratuitement	
Botsorhel	167	18	7	3	195
Carantec	1 201	342	43	23	1 609
Le Cloître - Saint Thégonnec	224	41	13	3	282
Garlan	333	51	23	4	412
Guerlesquin	439	96	69	8	612
Guimaec	388	46	22	10	466
Henvic	484	74	8	9	575
Lanmeur	699	143	44	8	894
Lannéanou	137	20	6	7	170
Saint Thégonnec - Loc Eguiner	937	209	70	7	1 224
Locquénolé	301	57	3	4	365
Locquirec	576	92	15	13	696
Morlaix	3 945	2 528	1 290	81	7 843
Centre Ville	*569*	*1 276*	*105*	*26*	*1 976*
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	*729*	*456*	*117*	*32*	*1 334*
Jarlot - Ursulines	*504*	*172*	*62*	*5*	*743*
Madeleine - Ty Dour	*517*	*190*	*244*	*6*	*957*
Coat Serho - Vierge Noire	*551*	*197*	*261*	*3*	*1 012*
Boissière - Coat Congar	*457*	*93*	*468*	*0*	*1 018*
Ploujean	*618*	*143*	*32*	*10*	*803*
Plouégat-Guérand	360	62	26	6	454
Plouégat - Moysan	241	37	13	8	298
Plouezoc'h	631	71	32	13	747
Plougasnou	1 325	205	43	37	1 610
Plougonven	1 189	133	70	15	1 407
Plouigneau	1 627	295	84	25	2 032
Plouneour - Ménez	449	80	20	8	557
Plourin Les Morlaix	1 449	243	217	49	1 958
Ponthou	44	15	6	1	66
Saint-Jean-du-Doigt	265	30	4	2	301
Saint-Martin-des-Champ	1 652	410	212	24	2 299
Sainte-Sève	340	40	6	2	389
Taulé	1 003	180	46	21	1 250
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	17 481	3 191	1 190	330	22 191
Morlaix Communauté	21 426	5 719	2 480	410	30 034
Finistère	290 795	81 729	41 985	6 092	420 602
France métropolitaine	16 322 259	7 165 636	4 156 899	635 243	28 280 036

Dans le détail : les petits logements

Le détail des petites résidences principales

Source : Insee, RP 1990-2015

	Petites résidences principales (1 ou 2 pièces)							
	1990		1999		2010		2015	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Botsorhel	29	13,5	25	11,8	14	6,6	17	8,7
Carantec	113	9,7	137	10,4	148	9,3	116	7,2
Le Cloître - Saint Thégonnec	25	11,6	18	7,5	15	5,4	14	5,0
Garlan	25	8,6	21	6,7	12	3,1	12	2,9
Guerlesquin	130	20,0	147	20,5	48	7,8	33	5,4
Guimaec	41	11,4	44	11,4	23	5,2	24	5,1
Henvic	25	5,5	17	3,6	13	2,2	14	2,4
Lanmeur	80	11,3	77	9,6	46	5,3	56	6,2
Lannéanou	18	13,0	14	9,6	13	8,1	15	8,9
Saint Thégonnec - Loc Eguiner	45	5,1	42	4,4	35	3,0	44	3,6
Locquénolé	17	5,8	14	4,5	14	3,9	14	3,8
Locquirec	53	9,2	50	7,9	52	7,2	32	4,6
Morlaix	1 473	20,6	1 647	21,7	1 921	24,0	1 828	23,3
Centre Ville	*nd*	*nd*	*779*	*43,2*	*821*	*41,8*	*851*	*43,1*
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	*nd*	*nd*	*194*	*14,4*	*193*	*14,4*	*260*	*19,5*
Jarlot - Ursulines	*nd*	*nd*	*129*	*17,0*	*222*	*28,8*	*137*	*18,5*
Madeleine - Ty Dour	*nd*	*nd*	*195*	*19,8*	*237*	*24,3*	*142*	*14,9*
Coat Serho - Vierge Noire	*nd*	*nd*	*183*	*17,7*	*164*	*15,9*	*190*	*18,8*
Boissière - Coat Congar	*nd*	*nd*	*104*	*11,8*	*197*	*18,5*	*167*	*16,4*
Ploujean	*nd*	*nd*	*63*	*8,2*	*85*	*10,0*	*80*	*10,0*
Pleyber-Christ	136	12,5	142	12,1	71	5,6	79	6,0
Plouégat-Guérand	37	11,0	32	8,6	26	5,8	33	7,4
Plouégat - Moysan	34	17,1	23	10,5	19	7,0	20	6,6
Plouezoc'h	43	7,1	45	6,9	33	4,6	31	4,1
Plougasnou	196	13,0	183	11,7	149	9,0	129	8,0
Plougonven	118	9,8	78	6,4	73	5,3	54	3,8
Plouigneau	146	9,9	159	9,6	94	4,8	83	4,1
Plouneour - Ménez	37	8,1	54	10,9	39	7,1	36	6,5
Plourin Les Morlaix	94	6,4	116	7,0	127	6,6	130	6,6
Ponthou	6	10,5	2	3,8	2	3,0	2	3,0
Saint-Jean-du-Doigt	28	10,1	22	8,1	14	4,9	10	3,3
Saint-Martin-des-Champ	158	8,7	188	9,5	291	12,7	289	12,6
Sainte-Sève	6	2,3	3	1,1	3	0,9	5	1,3
Taulé	80	8,1	75	7,0	60	4,9	49	4,0
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	1 720	9,7	1 728	9,0	1 434	6,6	1 341	6,0
Morlaix Communauté	3 193	12,8	3 375	12,6	3 355	11,3	3 170	10,6
Finistère	45 450	14,0	52 071	14,5	50 298	12,4	51 943	12,3
France métropolitaine	4 097 290	19,0	4 554 817	19,1	4 942 441	18,2	5 220 963	18,5

Valeurs inférieures à celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

Valeurs proches de celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

Valeurs supérieures à celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

La répartition des ménages selon le nombre de pièces nécessaires et effectives

Source : Insee, RP fichiers détail 2015

Nombre de pièces du logement	Nombre de pièces nécessaires au regard de la composition du ménage					
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces et +
1 pièce	560	<10	10	<10	<10	<10
2 pièces	1 110	70	50	10	<10	<10
3 pièces	1 200	290	330	50	<10	<10
4 pièces	790	410	370	180	50	<10
5 pièces	330	390	280	200	80	10
6 pièces et plus	200	420	170	160	80	20

Sous-peuplement prononcé	*IP >= 2/3*
Sous-peuplement modéré	*0 < IP < 2/3*
Situation "normale"	*IP = 0*
Surpeuplement modéré	*-0,4 < IP < 0*
Surpeuplement accentué	*IP <= -0,4*

5 290 ménages en sous-peuplement
Morlaix
220 ménages en sur-peuplement

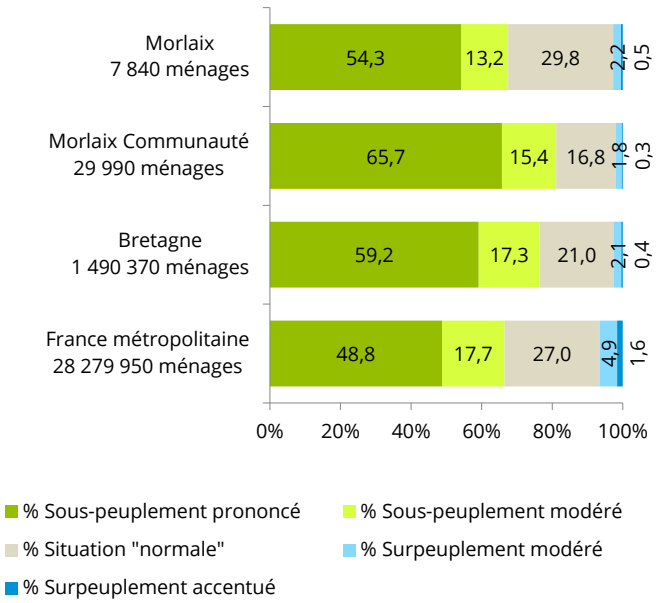
Nombre de pièces du logement	Nombre de pièces nécessaires au regard de la composition du ménage					
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces et +
1 pièce	820	20	20	<10	<10	<10
2 pièces	2 150	160	100	10	<10	<10
3 pièces	2 750	920	740	140	20	<10
4 pièces	2 610	1 870	1 340	800	180	20
5 pièces	2 010	2 690	1 420	1 150	350	70
6 pièces et plus	1 460	2 900	1 520	1 150	490	120

Sous-peuplement prononcé	*IP >= 2/3*
Sous-peuplement modéré	*0 < IP < 2/3*
Situation "normale"	*IP = 0*
Surpeuplement modéré	*-0,4 < IP < 0*
Surpeuplement accentué	*IP <= -0,4*

24 340 ménages en sous-peuplement
Morlaix Communauté
610 ménages en sur-peuplement

Le peuplement des logements

Source : Insee, RP fichiers détail 2015



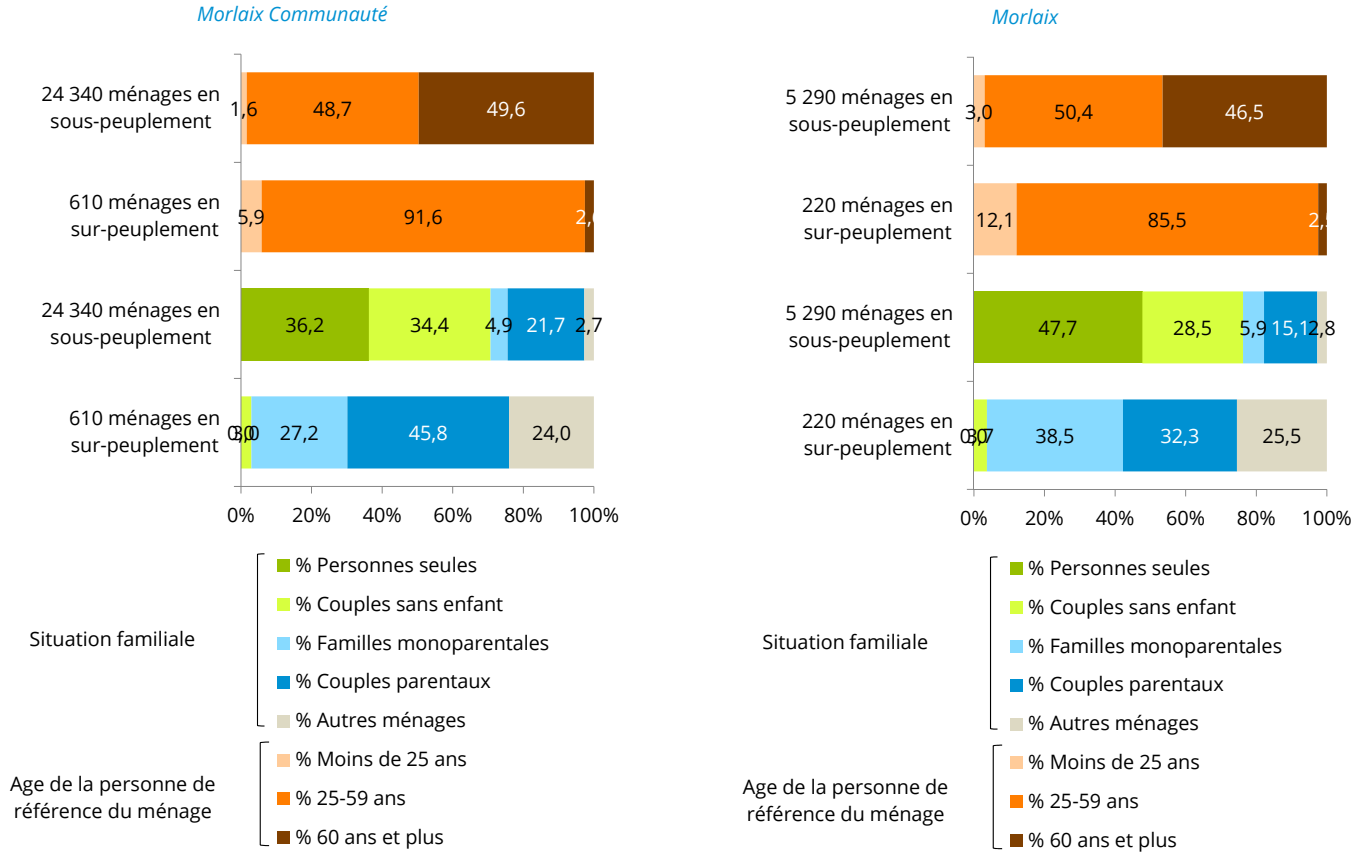
Dans le contexte d'une France de propriétaires (près de 6 ménages sur 10) sujette au vieillissement de sa population et donc à la réduction de la taille moyenne des ménages, une partie du parc de logements apparaît fortement sous-occupée. Cette sous-occupation des logements concerne donc principalement des personnes âgées, souvent en maison.

La comparaison de la composition des ménages Morlaix Communauté et du nombre de pièces des résidences principales permet de repérer 610 ménages en situation de sur-peuplement et 24 340 ménages en situation de sous-peuplement dont 19 720 ménages en sous-peuplement prononcé.

Parmi les ménages propriétaires de leur logement, 240 sont en situation de sur-peuplement (soit 1% d'entre eux) et 19 570 en situation de sous-

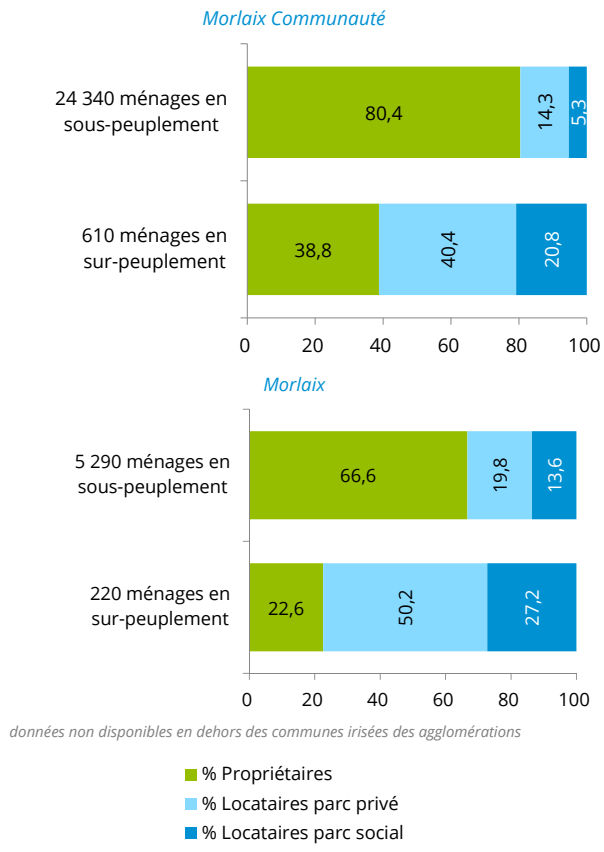
Le peuplement des logements par catégories de ménages

Source : Insee, RP fichiers détail 2015



Le peuplement des logements par statut d'occupation

Source : Insee, RP fichiers détail 2015



données non disponibles en dehors des communes irisées des agglomérations

% Propriétaires
% Locataires parc privé
% Locataires parc social

peuplement (91%).

130 ménages locataires du parc social sont en situation de sur-peuplement contre 1 280 ménages en sous-peuplement (respectivement 5% et 52% des locataires du parc social). Le sur-peuplement concerne 250 ménages locataires du parc privé (4% d'entre eux) quand le sous-peuplement concerne 3 490 ménages (61%).

La répartition des situations de peuplement par catégorie de ménages montre l'importance du sous-peuplement chez les personnes âgées : 50% des ménages Morlaix Communauté en sous-peuplement sont des ménages âgés (dont la personne de référence est âgée de 60 ans ou plus). Le sur-peuplement concerne majoritairement les ménages avec enfants : 46% des ménages Morlaix Communauté en sur-peuplement sont des couples parentaux, et 27% sont des familles monoparentales.

Dans le détail : le sous-peuplement et le sur-peuplement

Le détail des ménages en situation de sur-peuplement et sous-peuplement

Source : Insee, RP fichiers détail 2015

	Ménages en situation de sur-peuplement		Ménages en situation de sous-peuplement		
	Nb	%	Nb	%	dont accentué
Centre Ville	72	3,6	978	49,5	801
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	35	2,6	935	70,1	728
Jarlot - Ursulines	23	3,1	545	73,1	418
Madeleine - Ty Dour	37	3,9	695	72,6	572
Coat Serho - Vierge Noire	25	2,5	733	72,4	616
Boissière - Coat Congar	20	2,0	729	71,7	577
Ploujean	3	0,3	678	84,8	544
Morlaix	215	2,7	5 292	67,5	4 256
Morlaix Communauté	614	2,0	24 337	81,1	19 715
Finistère	8 339	2,0	333 109	79,2	263 989
France métropolitaine	1 849 601	6,5	18 804 684	66,5	13 797 885

nd : données non disponibles en dehors des communes irisées des agglomérations

Valeurs inférieures à celle de Morlaix

Valeurs proches de celle de Morlaix

Valeurs supérieures à celle de Morlaix

Le fichier détail de l'Insee permet de construire des indicateurs de peuplement basés sur le nombre de pièces et la composition des ménages.

Pour réaliser notre estimation, le nombre de pièces nécessaire au ménage est décompté de la manière suivante :

- une pièce de séjour pour le ménage,
- une pièce pour chaque couple,
- une pièce pour chaque adulte (personne de 19 ans et plus) non en couple,
- une pièce pour deux enfants s'ils ont moins de 6 ans, quel que soit leur sexe,
- une pièce par enfant de 6 à 18 ans.

Exception : une personne seule en studio est réputée satisfaire la norme.

Pour chaque norme d'occupation, on retient l'écart entre le nombre de pièces réel et le nombre de pièces nécessaire. On associe à chacun de ces écarts relatifs un indicateur de peuplement (IP).

LES MÉNAGES ET LES STRUCTURES FAMILIALES : l'influence des transformations de la société dans le territoire

Chiffres clés

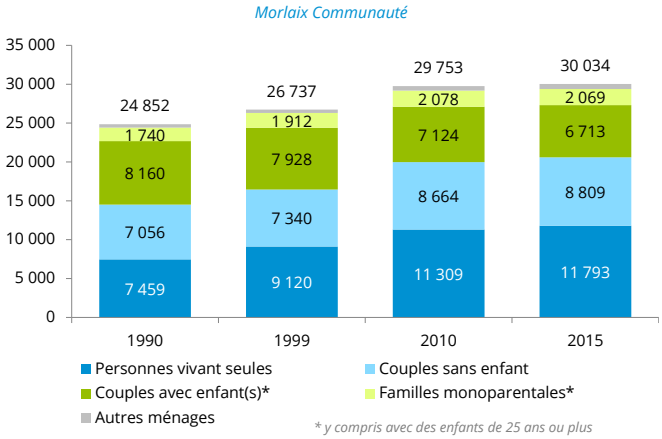
		Evolution (2010-2015)
Ménages	**30 034** ménages *420 602*	**+0,9%** *+3,7%*
Personnes seules	**39,3%** des ménages (11 793) *39,3%*	**+4,3%** *+8,7%*
Familles avec enfant(s)	**29,2%** des ménages (8 782) *31,3%*	**-4,6%** *-1,3%*
Couples avec enfant(s)	**78,9%** des familles (6 245) *78,4%*	**-5,8%** *-3,7%*
Familles monoparentales	**21,1%** des familles (1 672) *21,6%*	**+1,6%** *+8,6%*
Familles nombreuses	**16,3%** des familles (1 289) *17,3%*	**-4,8%** *-5,8%*

NB : En orange, valeurs du Finistère

La diminution du nombre de personnes par foyer est le signe d'une évolution de la structure des ménages

La composition des ménages

Source : Insee, RP 1990-2015



En 2015, parmi les 30 030 ménages de Morlaix Communauté, 8 780 sont composés d'une famille (un ménage constitué d'au moins un adulte avec au moins un enfant), soit 29% des ménages. Parmi eux, 6 710 sont des couples avec enfant(s) (y compris avec enfants de 25 ans ou plus), soit 22% des ménages et 2 070 sont des familles monoparentales (7% des ménages).

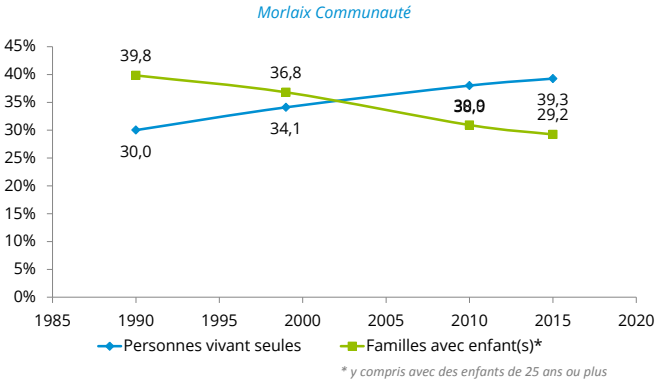
39% des ménages de Morlaix Communauté sont composés d'un adulte seul (soit 11 790 personnes vivant seules) et 29% d'un couple sans enfant (8 810 ménages).

Entre 2010 et 2015, le nombre total de ménages a augmenté de 1%, soit 280 ménages de plus en 5 ans. Dans le détail:

- +4% de personnes seules (+480 personnes)
- -6% de couples avec enfant(s) (-410 ménages)
- Stabilisation des familles monoparentales (-10 ménages).

Les personnes vivant seules et les familles avec enfant(s)

Source : Insee, RP 1990-2015



Depuis le début des années 90, la part de personnes seules augmente et le poids des familles avec enfant(s) diminue. Entre 2010 et 2015, la part de personnes vivant seules parmi les ménages a augmenté passant de 38% à 39% ; dans le même temps, l'évolution de la part de familles avec enfant(s) est passée de 31% en 2010 à 29% en 2015.

Dans le détail : la composition des ménages

La composition des ménages dans chaque territoire

Source : Insee, RP 2015

	Nombre de ménages	Répartition selon le type de ménage en %				
		Adulte isolé	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)*	Famille monoparentale*	Autre ménage
Botsorhel	195	38,5	25,6	28,2	7,7	0,0
Carantec	1 609	39,8	35,4	16,5	6,8	1,4
Le Cloître - Saint Thégonnec	282	28,7	26,9	28,7	10,8	5,0
Garlan	412	25,6	29,3	34,3	7,3	3,4
Guerlesquin	612	40,1	27,0	23,6	8,2	1,1
Guimaec	466	36,3	30,8	22,0	5,5	5,5
Henvic	575	30,4	33,9	29,6	4,3	1,7
Lanmeur	894	36,7	29,8	23,2	8,9	1,4
Lannéanou	170	29,6	35,5	29,5	5,9	-0,6
Saint Thégonnec - Loc Eguiner	1 224	29,1	27,0	35,2	7,0	1,7
Locquénolé	365	31,5	39,7	26,0	0,0	2,7
Locquirec	696	40,5	38,2	16,0	4,6	0,8
Morlaix	7 843	53,5	20,8	14,7	8,6	2,4
Centre Ville	*1 976*	*69,9*	*13,5*	*6,9*	*7,5*	*2,1*
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	*1 334*	*54,3*	*17,7*	*17,0*	*8,5*	*2,5*
Jarlot - Ursulines	*743*	*47,8*	*22,4*	*19,5*	*9,1*	*1,2*
Madeleine - Ty Dour	*957*	*46,3*	*21,7*	*17,0*	*12,0*	*3,0*
Coat Serho - Vierge Noire	*1 012*	*55,6*	*20,9*	*14,6*	*6,9*	*2,0*
Boissière - Coat Congar	*1 018*	*44,7*	*25,6*	*16,0*	*11,6*	*2,1*
Ploujean	*803*	*33,7*	*35,3*	*21,5*	*5,0*	*4,5*
Pleyber-Christ	1 325	33,7	30,0	26,1	7,5	2,6
Plouégat-Guérand	454	30,1	29,0	27,9	8,9	4,0
Plouégat - Moysan	298	31,1	26,2	36,1	4,9	1,6
Plouezoc'h	747	32,8	34,8	26,1	6,0	0,3
Plougasnou	1 610	40,9	37,9	14,4	4,7	2,0
Plougonven	1 407	29,1	33,4	29,1	5,3	3,0
Plouigneau	2 032	27,2	35,7	31,4	4,5	1,3
Plouneour - Ménez	557	35,0	26,0	27,8	6,3	4,8
Plourin Les Morlaix	1 958	33,2	35,2	23,9	5,5	2,2
Ponthou	66	30,3	15,2	30,3	15,2	9,1
Saint-Jean-du-Doigt	301	33,2	34,9	21,6	6,6	3,7
Saint-Martin-des-Champ	2 299	44,2	27,5	18,5	8,6	1,4
Sainte-Sève	389	20,6	37,5	37,5	5,2	-0,8
Taulé	1 250	30,0	31,2	29,6	5,8	3,4
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	22 191	34,2	32,3	25,0	6,3	2,1
Morlaix Communauté	30 034	39,3	29,3	22,4	6,9	2,2
Finistère	420 602	39,3	27,3	23,7	7,6	2,1
France métropolitaine	28 280 036	35,5	26,6	26,3	9,1	2,5

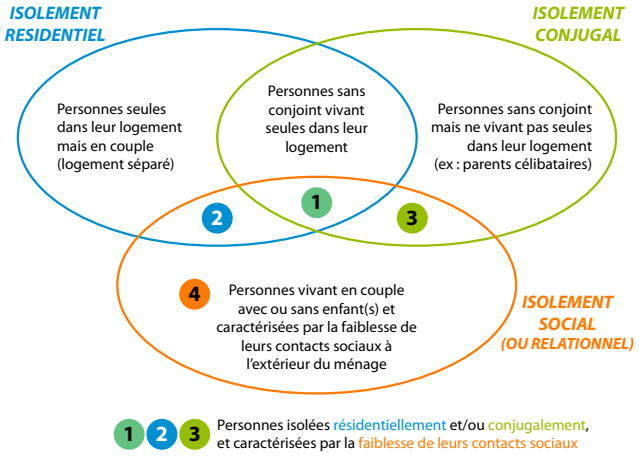
* y compris avec des enfants de 25 ans et plus

Valeurs inférieures à celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

Valeurs proches de celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

Valeurs supérieures à celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

L'isolement résidentiel ne témoigne que partiellement de l'isolement social

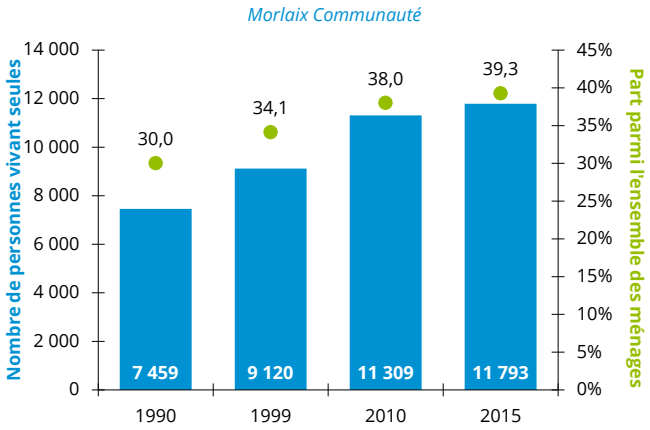


L'isolement est une problématique singulière qui renvoie à une multiplicité de notions qui se télescopent : isolement résidentiel, isolement social (ou relationnel), sentiment de solitude. Les données locales issues de la statistique publique nous permettent assez aisément de prendre la mesure de l'isolement résidentiel. Elles ne disent cependant rien de l'isolement social et encore moins de l'étendue du sentiment de solitude dans la population.

Compte tenu de cette réalité, l'éclairage statistique offert ici s'appuie sur les personnes vivant seules dans leur logement. Il faut garder à l'esprit que vivre seul dans son logement ne renvoie pas nécessairement à une situation d'isolement social ou de solitude. A l'inverse, certains individus peuvent ne pas être dans une situation d'isolement résidentiel et souffrir d'isolement social, à l'instar des monoparents.

Les adultes vivant seuls

Source : Insee, RP 1990-2015



Parmi les 30 030 ménages de Morlaix Communauté recensés en 2015, 11 790 sont composés d'une seule personne. Entre 2010 et 2015, le nombre de ménages d'une personne a augmenté de 4%, soit 483 ménages de plus. La part de ménages composés d'une personne a, elle aussi augmenté de 1 point, (de 38% à 39%).

Les ménages composés d'un seul adulte

Source : Insee, RP 2010-2015

	Ménages composés d'un seul adulte*		Poids parmi les ménages en %		Personnes isolées sans enfant		Familles monoparentales	
	2015	Evolution 2010-2015 (en %)	2010	2015	2015	Evolution 2010-2015 (en %)	2015	Evolution 2010-2015 (en %)
Botsorhel	90 ▼	-6,3	45,5	46,2	75 ▼	-6,3	15 ▼	-6,3
Carantec	750 ▲	+11,7	42,2	46,6	640 ▲	+7,8	110 ▲	+41,4
Le Cloître - Saint Thégonnec	111 ▲	+29,7	31,5	39,4	81 ▲	+3,8	30 ▲	+289,2
Garlan	136 ▼	-4,5	35,9	32,9	105 ▲	+4,0	30 ▼	-25,5
Guerlesquin	295 ▼	-4,0	50,3	48,3	245 ▲	+2,4	50 ▼	-26,3
Guimaec	195 ▲	+14,0	38,9	41,8	169 ▲	+15,0	26 ▲	+7,5
Henvic	200 ▼	-3,8	36,0	34,8	175 ▬	-0,6	25 ▼	-21,9
Lanmeur	408 ▲	+21,1	38,9	45,6	328 ▲	+7,7	80 ▲	+148,0
Lannéanou	60 ▲	+8,2	34,8	35,5	50 ▲	+5,2	10 ▲	+26,1
Saint Thégonnec - Loc Eguiner	441 ▲	+16,6	32,6	36,0	356 ▲	+16,3	85 ▲	+17,5
Locquénolé	115 ▼	-10,2	35,3	31,5	115 ▲	+19,8	0 ▼	-100,0
Locquirec	314 ▬	-0,9	43,8	45,1	282 ▲	+3,8	32 ▼	-29,0
Morlaix	4 864 ▼	-1,1	61,4	62,0	4 192 ▬	-0,3	672 ▼	-5,9
Centre Ville	*1 530 ▲*	*+3,9*	*74,9*	*77,4*	*1 381 ▲*	*+2,3*	*149 ▲*	*+21,4*
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	*838 ▲*	*+2,2*	*61,1*	*62,8*	*725 ▲*	*+3,5*	*114 ▼*	*-5,4*
Jarlot - Ursulines	*423 ▼*	*-12,2*	*62,2*	*56,9*	*355 ▼*	*-13,5*	*67 ▼*	*-5,2*
Madeleine - Ty Dour	*557 ▼*	*-4,3*	*59,6*	*58,3*	*443 ▼*	*-10,2*	*115 ▲*	*+28,3*
Coat Serho - Vierge Noire	*633 ▼*	*-3,0*	*63,3*	*62,5*	*563 ▲*	*+4,8*	*70 ▼*	*-39,5*
Boissière - Coat Congar	*573 ▬*	*+0,9*	*53,4*	*56,3*	*455 ▲*	*+7,4*	*118 ▼*	*-18,3*
Ploujean	*311 ▼*	*-9,5*	*40,1*	*38,6*	*271 ▼*	*-7,4*	*40 ▼*	*-21,7*
Pleyber-Christ	546 ▲	+21,5	35,4	41,2	446 ▲	+18,3	100 ▲	+38,0
Plouégat-Guérand	177 ▲	+1,6	39,5	39,1	137 ▲	+14,9	41 ▼	-27,0
Plouégat - Moysan	108 ▲	+13,8	35,4	36,1	93 ▲	+2,5	15 ▲	+272,3
Plouezoc'h	290 ▲	+8,9	36,5	38,8	245 ▲	+12,5	45 ▼	-7,0
Plougasnou	735 ▲	+2,7	43,3	45,6	659 ▼	-1,0	76 ▲	+52,4
Plougonven	485 ▬	-0,6	35,6	34,5	410 ▼	-2,4	75 ▲	+10,3
Plouigneau	644 ▲	+2,2	32,5	31,7	553 ▲	+5,4	91 ▼	-13,8
Plouneour - Ménez	230 ▼	-2,5	42,8	41,3	195 ▲	+8,3	35 ▼	-37,5
Plourin Les Morlaix	757 ▲	+2,7	38,2	38,7	650 ▲	+12,0	107 ▼	-31,7
Ponthou	30 ▲	+50,0	30,3	45,5	20 ▬	+0,0	10	-
Saint-Jean-du-Doigt	120 ▲	+15,4	36,6	39,9	100 ▲	+13,6	20 ▲	+25,0
Saint-Martin-des-Champ	1 212 ▲	+7,6	49,1	52,7	1 015 ▲	+7,5	197 ▲	+8,4
Sainte-Sève	100 ▲	+19,1	24,8	25,8	80 ▲	+33,2	20 ▼	-16,2
Taulé	448 ▲	+1,0	36,0	35,8	376 ▬	+0,5	72 ▲	+3,8
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	8 997 ▲	+6,3	38,9	40,5	7 600 ▲	+7,0	1 397 ▲	+2,4
Morlaix Communauté	13 862 ▲	+3,5	45,0	46,2	11 793 ▲	+4,3	2 069 ▬	-0,4
Finistère	197 223 ▲	+8,4	44,9	46,9	165 261 ▲	+8,7	31 962 ▲	+6,6
France métropolitaine	12 614 467 ▲	+9,1	42,6	44,6	10 026 922 ▲	+8,8	2 587 545 ▲	+10,5

*personnes isolées sans enfant + familles monoparentales

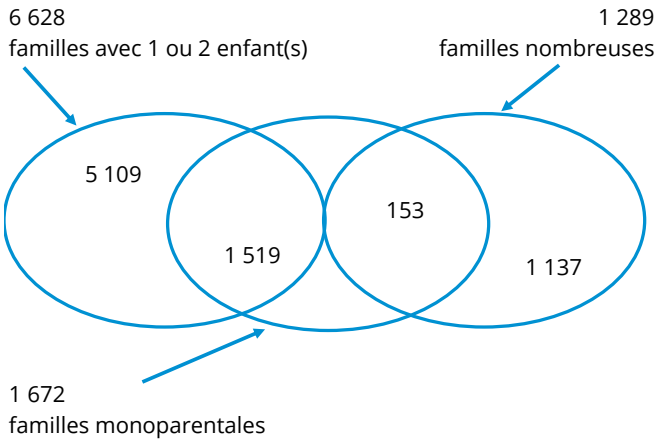
Parmi les familles, la typologie évolue également

Les structures familiales

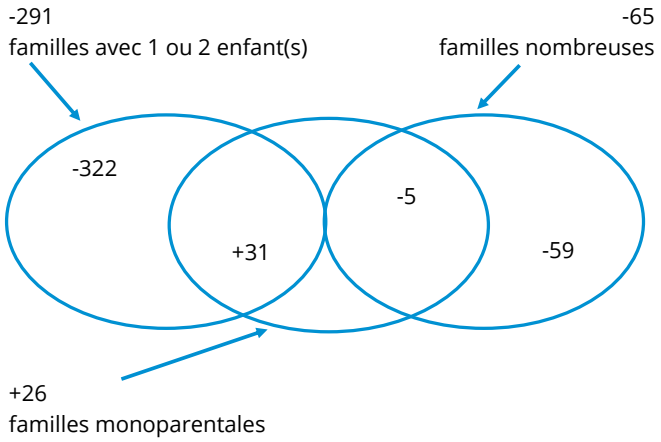
Source : Insee, RP 2010-2015

Morlaix Communauté

Situation en 2015 des 7 917 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans



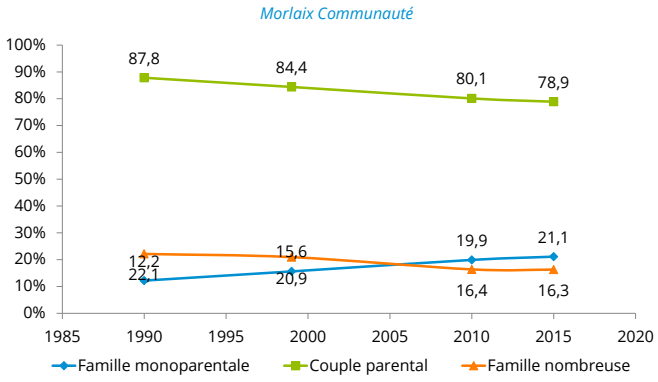
Evolution des familles entre 2010 et 2015 (-356 familles)



En 2015, 7 920 familles (uniquement avec enfant(s) de moins de 25 ans) sont recensées à Morlaix Communauté, dont 6 630 familles avec 1 ou 2 enfants (84%) et 1 290 familles nombreuses (3 enfants ou plus) (16%). Entre 2010 et 2015 on compte au total 356 familles de moins : -291 familles avec 1 ou 2 enfants et -65 familles nombreuses. Concernant l'ensemble des familles monoparentales, soit 1 670 en 2015, on en recense 26 de plus qu'en 2010.

Le type de familles avec enfant(s)

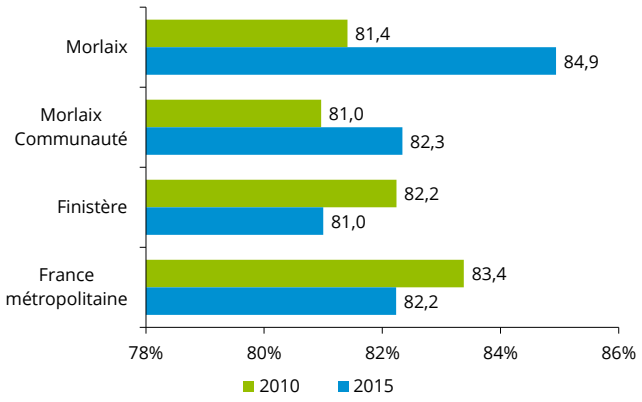
Source : Insee, RP 1990-2015



Entre 2010 et 2015, la part de familles monoparentales a augmenté de 20 à 21%. Dans le même temps, les couples parentaux ont diminué de 1 point, passant de 80% en 2010 à 79% en 2015. Enfin, la part de familles nombreuses est restée stable autour de 16%.

Les femmes monoparents

Source : Insee, RP 2010-2015



Parmi l'ensemble des familles monoparentales (y compris avec enfant(s) de 25 ans et plus) de Morlaix Communauté, 1 740 sont des familles où le monoparent est une femme. Entre 2010 et 2015, la part de femmes parmi les monoparents a augmenté de 81% à 82%. Pour comparaison, en 2015, la part de femmes monoparents du Finistère est de 81%, celle de la Bretagne de 81% et celle de la France métropolitaine de 82%.

Dans le détail : les familles monoparentales

Les familles monoparentales sur les communes de Morlaix Communauté

Source : Insee, RP 2010-2015

	Nombre de familles monoparentales*		Evolution des familles monoparentales 2010-2015		Part parmi l'ensemble des familles avec enfant(s) en %	
	2010	2015	Nombre	%	2010	2015
Botsorhel	16	5	-11	-68,8	26,7	9,1
Carantec	61	80	+19	+30,3	19,2	25,8
Le Cloître - Saint Thégonnec	4	25	+21	+548,6	4,3	23,8
Garlan	28	15	-13	-46,7	18,9	10,3
Guerlesquin	36	35	-1	-2,6	20,9	20,1
Guimaec	16	15	-1	-3,3	12,9	16,7
Henvic	24	20	-4	-16,7	14,0	10,5
Lanmeur	16	60	+44	+272,3	6,6	24,7
Lannéanou	4	10	+6	+152,2	11,1	18,2
Saint Thégonnec - Loc Eguiner	56	80	+24	+42,1	12,9	17,2
Locquénolé	24	0	-24	-100,0	19,4	0,0
Locquirec	33	28	-5	-15,3	20,0	21,2
Morlaix	593	595	+2	+0,3	32,8	35,3
Pleyber-Christ	44	80	+35	+79,9	10,3	20,6
Plouégat-Guérand	52	30	-21	-41,1	26,5	20,0
Plouégat - Moysan	4	15	+11	+272,3	3,8	12,0
Plouezoc'h	24	20	-4	-17,3	13,0	9,5
Plougasnou	41	65	+23	+56,8	13,9	23,5
Plougonven	36	65	+29	+80,6	8,7	14,4
Plouigneau	93	76	-18	-18,8	12,8	10,9
Plouneour - Ménez	44	25	-19	-43,2	21,2	15,6
Plourin Les Morlaix	137	88	-49	-35,7	23,9	16,5
Ponthou	0	10	+10	-	0,0	33,3
Saint-Jean-du-Doigt	12	15	+3	+25,0	15,0	18,8
Saint-Martin-des-Champ	157	152	-6	-3,7	26,4	28,0
Sainte-Sève	12	15	+3	+25,5	9,1	9,7
Taulé	77	48	-29	-37,7	19,0	12,4
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	1 053	1 077	+24	+2,3	16,3	17,3
Morlaix Communauté	1 646	1 672	+26	+1,6	19,9	21,1
Finistère	23 535	25 567	+2 032	+8,6	19,6	21,6
France métropolitaine	1 961 244	2 140 422	+179 178	+9,1	21,9	23,7

* uniquement avec des enfants de moins de 25 ans

Valeurs inférieures à celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)
Valeurs proches de celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)
Valeurs supérieures à celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

Dans le détail : les familles monoparentales

Les familles monoparentales sur les Iris de Morlaix

Source : Insee, RP 2010-2015

	Nombre de familles monoparentales*		Evolution des familles monoparentales 2010-2015		Part parmi l'ensemble des familles avec enfant(s)* en %	
	2010	2015	Nombre	%	2010	2015
Centre Ville	123	151	+28 ▲	+22,4	43,6	52,5
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	120	114	-7 ▼	-5,4	34,4	33,4
Jarlot - Ursulines	71	70	-1 ▼	-1,2	38,7	32,7
Madeleine - Ty Dour	89	117	+28 ▲	+31,3	35,9	41,9
Coat Serho - Vierge Noire	116	73	-43 ▼	-37,2	42,7	33,0
Boissière - Coat Congar	144	118	-26 ▼	-18,3	35,0	41,9
Ploujean	51	40	-11 ▼	-21,7	19,0	18,8
Morlaix	715	683	-32 ▼	-4,5	35,5	37,2
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	1 408	1 430	+22 ▲	+1,6	19,5	20,4
Morlaix Communauté	2 123	2 113	-10 ▬	-0,5	23,0	23,9
Finistère	30 322	32 322	+1 999 ▲	+6,6	22,7	24,5
France métropolitaine	2 399 407	2 650 357	+250 950 ▲	+10,5	24,2	26,2

* y compris les enfants de 25 ans ou plus

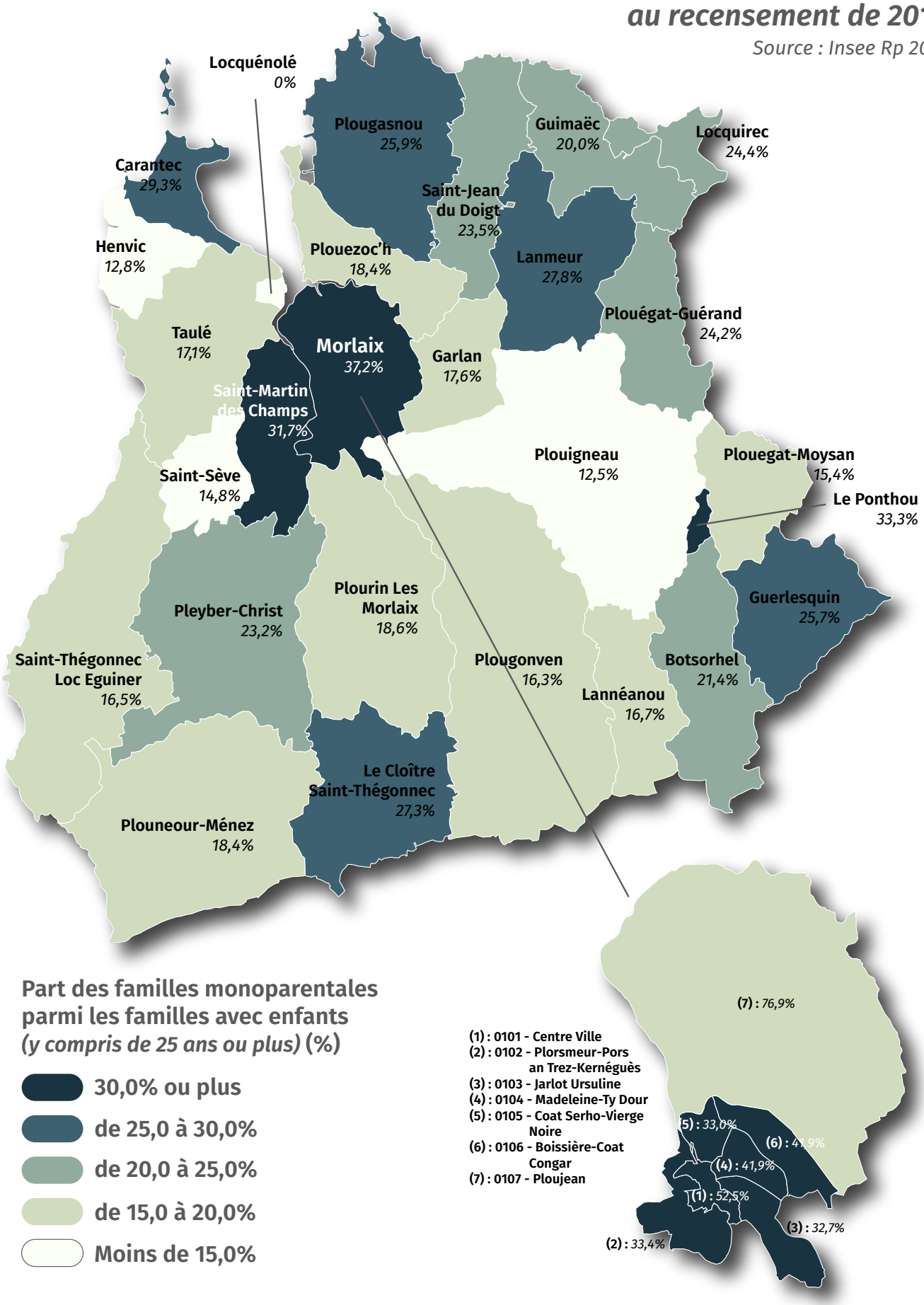
Valeurs inférieures à celle de Morlaix

Valeurs proches de celle de Morlaix

Valeurs supérieures à celle de Morlaix

Les familles monoparentales sur les communes de Morlaix Communauté au recensement de 2015

Source : Insee Rp 2015



LA PETITE ENFANCE ET L'ENFANCE : un défi et une question sociale majeure

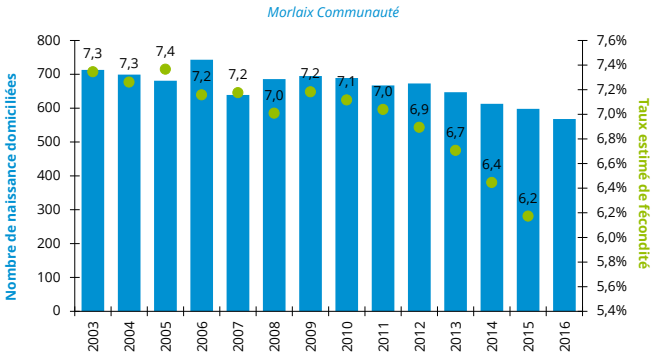
Chiffres clés

		Evolution (2000-2016)
Naissances domiciliées (2016)	**568** naissances *8 419*	**-19,5%** *-18,9%*
		Evolution (2010-2015)
Enfants de moins de 3 ans	**2,9%** de la population (1 880) *3,0%*	**-6,0%** *-8,9%*
Moins de 3 ans en famille monoparentale	**9,1%** des 0-3 ans (181) *8,7%*	**+8,0%** *-5,5%*
Moins de 3 ans dont tous les parents sont actifs	**65,4%** des 0-3 ans (1 292) *66,8%*	**-7,5%** *-9,2%*
Femmes à temps partiel	**32,5%** des femmes salariées (3 294) *32,1%*	**-7,8%** *-6,0%*
		Evolution (2009-2014)
0-10 ans vulnérables	**4,4%** des 0-10 ans (334) *5,5%*	**-43,7%** *-9,1%*

L'évolution des effectifs de jeunes enfants reflète le dynamisme démographique du territoire

Les naissances domiciliées et le taux estimé de fécondité

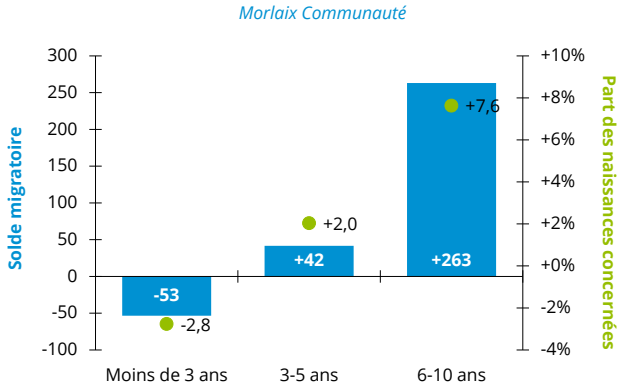
Sources : Insee, Etat-civil 2000-2016 & RP 2015



570 naissances domiciliées sont dénombrées en 2016 à Morlaix Communauté. Avec 590 naissances observées par an en moyenne entre 2014 et 2016, le taux estimé de fécondité à Morlaix Communauté est de 6 enfants pour 100 femmes en âge d'avoir des enfants (15-44 ans) en 2015.

Le solde migratoire des enfants de moins de 11 ans selon la classe d'âge

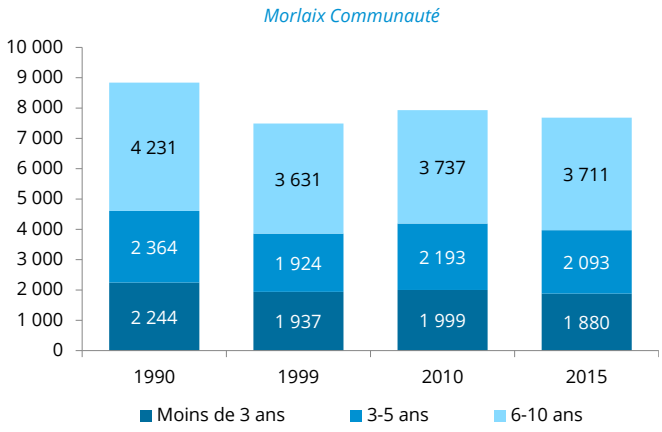
Sources : Insee, Etat-civil 2004-2016 & RP 2015



En 2015, les 1 880 enfants de moins de 3 ans Morlaix Communauté (qui sont donc nés entre 2012 et 2014) sont moins nombreux que les naissances domiciliées observées sur la période 2012-2014 : -50 enfants. Pour les enfants de 3-5 ans, en 2015 on recense 40 enfants de plus que les naissances observées entre 2009 et 2011. Enfin, concernant les enfants de 6-10 ans, ils sont plus nombreux que les naissances observées sur la période 2004-2008 : +260 enfants.

Le nombre d'enfants de moins de 11 ans selon la classe d'âge

Source : Insee, RP 2015



En 2015, Morlaix Communauté compte 7 680 enfants de moins de 11 ans, soit 1 880 enfants de moins de 3 ans, 2 090 de 3-5 ans et 3 710 de 6-10 ans. Parmi l'ensemble de la population, la part d'enfants de moins de 3 ans est de 3%, celle des 3-5 ans de 3% et celle des 6-10 ans de 6%. Entre 2010 et 2015, le nombre d'enfants de moins de 11 ans est passé de 7 930 à 7 680 (soit -3%).

Dans le détail : les enfants de moins de 11 ans

L'évolution des enfants de moins de 11 ans selon la classe d'âge

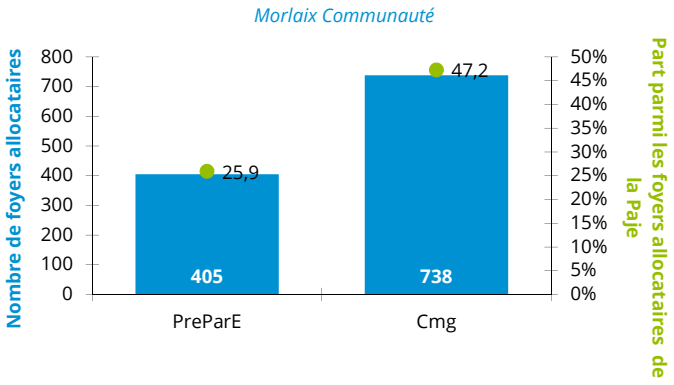
Source : Insee, RP 2010-2015

	Moins de 3 ans		3-5 ans		6-10 ans	
	Effectif en 2015	Evol. brute 2010-2015	Effectif en 2015	Evol. brute 2010-2015	Effectif en 2015	Evol. brute 2010-2015
Botsorhel	7	-1	14	-4	21	-14
Carantec	49	-19	62	-13	142	-14
Le Cloître - Saint Thégonnec	24	-6	39	+7	67	+18
Garlan	52	-5	56	+1	91	+15
Guerlesquin	35	+10	35	-3	63	-38
Guimaec	35	-5	29	-8	56	+5
Henvic	46	+1	48	-3	84	-6
Lanmeur	51	-13	69	+11	98	-27
Lannéanou	16	+7	19	+6	13	-1
Saint Thégonnec - Loc Eguiner	101	-14	131	-5	227	+17
Locquénolé	26	-9	25	+9	35	-20
Locquirec	33	-0	30	-13	60	-5
Morlaix	414	-36	404	-32	757	+20
Centre Ville	*60*	*-13*	*40*	*-26*	*106*	*-15*
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	*78*	*-40*	*78*	*-7*	*123*	*+11*
Jarlot - Ursulines	*50*	*+11*	*38*	*+0*	*86*	*+28*
Madeleine - Ty Dour	*61*	*+19*	*59*	*+18*	*115*	*+48*
Coat Serho - Vierge Noire	*62*	*+10*	*65*	*+8*	*97*	*+20*
Boissière - Coat Congar	*56*	*-18*	*66*	*-19*	*127*	*-13*
Ploujean	*48*	*-5*	*57*	*-6*	*101*	*-58*
Pleyber-Christ	114	+10	132	-5	204	-13
Plouégat-Guérand	38	-19	45	-5	83	-2
Plouégat - Moysan	28	-2	26	-2	45	-17
Plouezoc'h	51	+15	50	-1	85	-9
Plougasnou	36	-19	37	-36	115	-6
Plougonven	135	+35	141	+19	195	-8
Plouigneau	161	-35	198	-7	368	+41
Plouneour - Ménez	35	-8	55	-12	98	+12
Plourin Les Morlaix	120	-1	144	+20	245	+13
Ponthou	7	+1	6	-6	18	+2
Saint-Jean-du-Doigt	27	+9	15	-7	28	-9
Saint-Martin-des-Champ	116	-15	125	-20	245	+4
Sainte-Sève	44	+17	46	+7	69	-9
Taulé	78	-16	111	+2	199	+25
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	1 465	-84	1 689	-68	2 955	-47
Morlaix Communauté	1 880	-120	2 093	-101	3 711	-26
Finistère	27 217	-2 649	30 311	-1 140	53 284	-918
France métropolitaine	2 225 525	-71 479	2 345 448	+33 970	3 974 796	+103 705

Le choix des modes d'accueil des jeunes enfants et l'offre d'accueil dans le territoire

La part de foyers allocataires de la PreParE et du Cmg de la Paje

Source : Cnaf, 31/12/2016



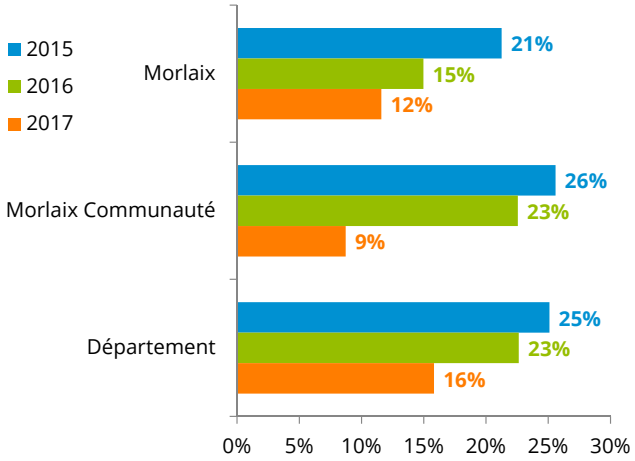
Fin 2016, le choix par les parents d'une cessation ou d'une réduction d'activité pour s'occuper de leur(s) enfant(s) en bénéficiant de la PreParE concerne 400 foyers allocataires (soit 26% des foyers allocataires de la Paje). Parallèlement, le recours des familles à la garde de l'enfant par une assistante maternelle et bénéficiant ainsi du Cmg concerne 740 foyers allocataires (soit 47% des foyers allocataires de la Paje).

Les parents qui font le choix de cesser de travailler ou de réduire leur activité professionnelle pour s'occuper de leur enfant bénéficient à ce titre d'une prestation compensatoire de la Caf (la prestation partagée d'éducation de l'enfant : PreParE). Lorsqu'il a recours au congé parental celui-ci a le plus souvent été voulu par la famille, mais dans certains cas c'est un choix contraint faute de n'avoir pu trouver un mode d'accueil adapté à ses besoins. Le choix du congé parental entraîne une diminution des ressources financières du foyer, le montant de la PAJE versée étant inférieur à celui du salaire qui serait perçu sinon.

La part des enfants gardés par leur(s) parent(s) ne se résume pas à celle des bénéficiaires de la PreParE puisque les parents qui ne travaillaient pas avant l'arrivée de leur enfant ne peuvent prétendre de fait à cette prestation. Les parents qui se tournent vers un mode d'accueil individuel (le plus souvent une assistante maternelle indépendante mais aussi une garde à domicile ou un accueil en micro-crèche non financée par la PSU) bénéficient du Cmg (complément de libre choix du mode de garde). L'organisation de la garde des enfants peut s'appuyer sur la combinaison de différents modes d'accueil. Ainsi une famille peut bénéficier à la fois de la PreParE et du Cmg si l'enfant est gardé à temps partiel par ses parents et le reste du temps par une assistante maternelle.

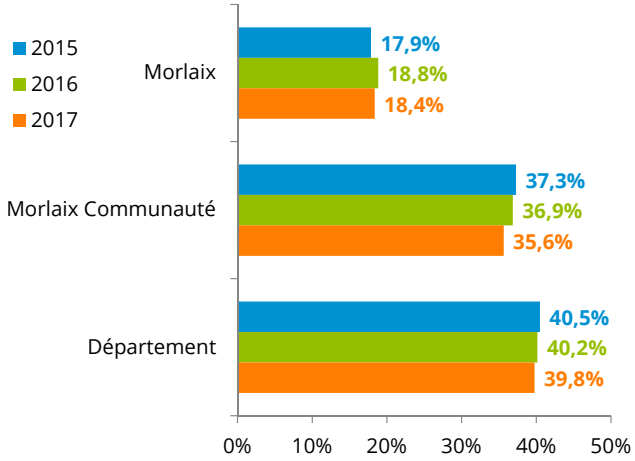
Part des enfants de moins de 3 ans couverts par la PrePare (depuis 2015) ou ClCa (avant 2015)

Source : CAF du Finistère, 2015-2017



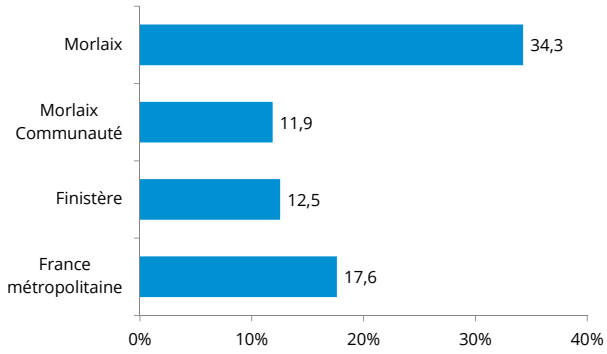
Part des enfants de moins de 3 ans couverts par la Paje mode de garde

Source : CAF du Finistère, 2015-2017



Le nombre de places en établissement d'accueil du jeune enfant pour 100 enfants de moins de 3 ans

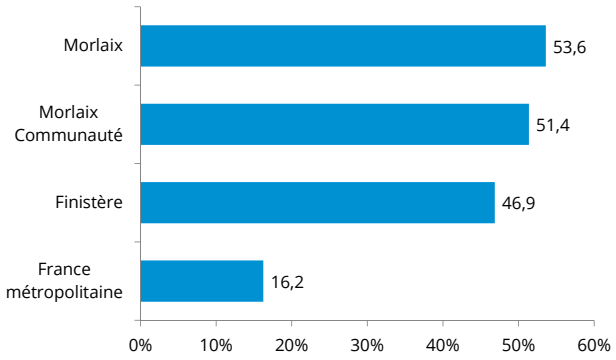
Sources : Caf, 2016 & Insee, RP 2015



Fin 2016, Morlaix Communauté compte 7 établissements d'accueil du jeune enfant proposant 223 places, soit 12 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Le taux de scolarisation des enfants de 2 ans

Source : Insee, RP 2015

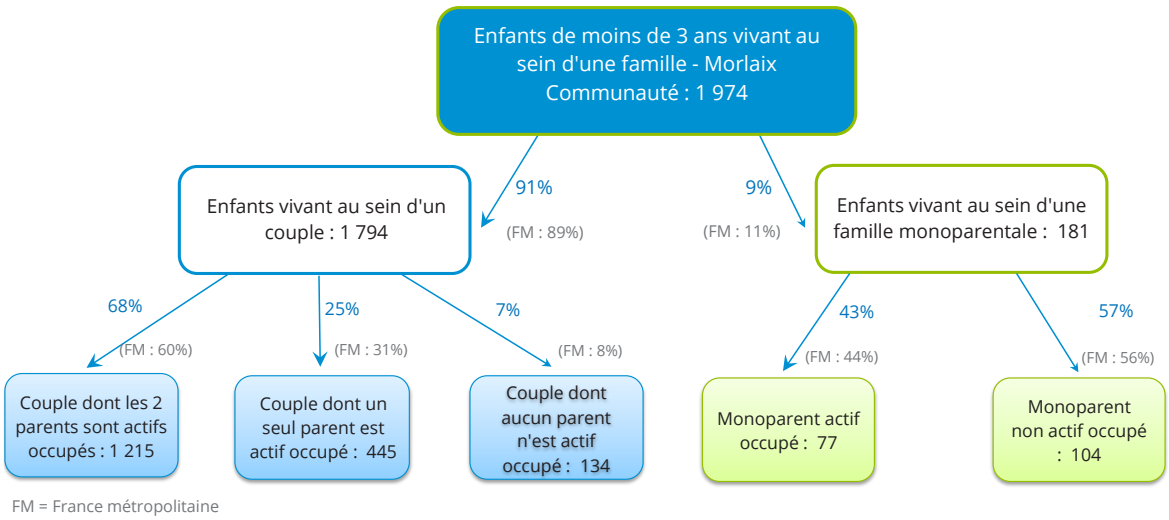


En 2015, Morlaix Communauté compte 322 enfants de 2 ans scolarisés, soit un taux de scolarisation de 51%. Pour comparaison, le taux de scolarisation à 2 ans du Finistère est de 47%, celui de la Bretagne de 37% et celui de la France métropolitaine de 16%.

Les transformations des structures familiales modifient les besoins en mode d'accueil

Les enfants de moins de 3 ans selon le type de famille et l'activité des parents

Source : Insee, RP 2015



FM = France métropolitaine

91% des enfants de moins de 3 ans Morlaix Communauté vivent avec leurs deux parents, soit 1 790 enfants. Cette proportion est plus élevée que la moyenne métropolitaine. Ainsi, 9% des enfants de moins de 3 ans vivent au sein d'une famille monoparentale (soit 180 enfants) : le risque de précarité sociale et économique est plus élevé pour ces enfants vivant avec un parent isolé.

1 290 enfants de moins de 3 ans ont tous leurs parents (en couple ou monoparent) qui travaillent et par conséquent ont peut-être plus que d'autres besoin d'être pris en charge, que le mode de garde soit institutionnel, de voisinage, familial... Cela concerne 68% des enfants de moins de 3 ans vivant dans une famille composée d'un couple (bi-activité des parents) et 43% de ceux vivant au sein d'une famille monoparentale.

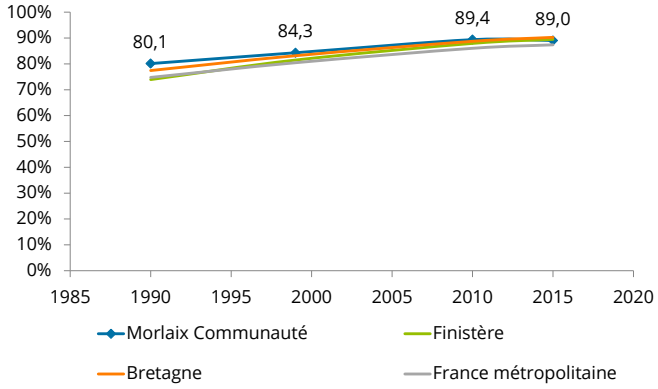
240 enfants n'ont aucun de leurs parents en emploi : ils représentent 7% des enfants de moins de 3 ans vivant avec leurs deux parents et 57% de ceux vivant au sein d'une famille monoparentale. Une situation de non emploi chez les parents est facteur de risque pour eux et pour leurs enfants, sur un plan monétaire mais aussi social.

Deux autres paramètres sont à considérer pour une évaluation du besoin : la part des femmes travaillant à temps partiel (32% pour Morlaix Communauté contre 28% en moyenne métropolitaine) et la proportion d'actifs occupés âgés de 15 ans ou plus résidant dans le territoire mais n'y travaillant pas (66% pour Morlaix Communauté). Ces deux proportions donnent une indication sur la disponibilité des parents pour s'occuper de leur(s) enfant(s) et permettent d'approcher les besoins en mode de garde.

L'activité des femmes est l'un des facteurs déterminant les besoins en modes d'accueil

Le taux d'activité des femmes de 25-54 ans

Source : Insee, RP 1990-2015



Depuis le début des années 90, le taux d'activité féminin Morlaix Communauté augmente ; sur la période récente (2010-2015), il est resté stable autour de 89%. En comparaison avec les territoires de référence, en 2015 le taux d'activité féminin du Finistère est de 90%, celui de la Bretagne de 90% et celui de la France métropolitaine de 87%.

La garde des enfants reste très largement l'affaire des mères, même si les tendances montrent une légère réduction des inégalités hommes-femmes en la matière. En France métropolitaine, moins de 4% des bénéficiaires de la Paje CLCA sont des hommes. Le nombre d'enfants à charge impacte par ailleurs de manière discriminante les femmes dans leur activité, notamment à partir du 3ème enfant (baisse du taux d'activité, augmentation du travail à temps partiel).

Pour autant, la majorité des mères sont actives et ce quel que soit le nombre d'enfants. En France le taux d'activité des femmes ne cesse de s'accroître et tend ainsi à se rapprocher de celui des hommes. L'accès à un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s) est un enjeu primordial pour faciliter la conciliation d'une vie professionnelle avec une vie familiale.

L'inactivité des femmes peut être plus importante sur les territoires qui comptent plus de femmes en âge d'avoir des jeunes enfants. Ne pas travailler (ou travailler à temps partiel) pour s'occuper de ses enfants peut être un choix (parfois plus ou moins contraint par des questions économiques ou autres) mais constitue néanmoins un facteur de risque de précarité pour les femmes en cas de séparation par exemple.

Le taux d'activité féminin et les femmes salariées travaillant à temps partiel

Source : Insee, RP 2015

	Femmes de 25-54 ans actives		Salariées de 15 ans et plus à temps partiel	
	Nb	Part* en %	Nb	Part** en %
Botsorhel	63	84,0	22	36,7
Carantec	434	91,9	120	28,4
Le Cloître - Saint Thégonnec	112	88,1	34	34,7
Garlan	194	92,3	62	31,8
Guerlesquin	199	87,6	50	26,2
Guimaec	136	86,9	49	38,4
Henvic	218	92,0	64	27,9
Lanmeur	308	92,0	107	36,4
Lannéanou	67	90,6	23	33,3
Saint Thégonnec - Loc Eguiner	553	91,4	165	29,6
Locquénolé	125	91,9	54	41,2
Locquirec	167	88,0	64	38,7
Morlaix	2 173	82,1	739	32,4
Centre Ville	*425*	*83,2*	*158*	*33,9*
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	*396*	*81,7*	*119*	*28,8*
Jarlot - Ursulines	*257*	*85,1*	*104*	*35,7*
Madeleine - Ty Dour	*276*	*81,1*	*96*	*36,3*
Coat Serho - Vierge Noire	*279*	*86,0*	*80*	*27,9*
Boissière - Coat Congar	*328*	*81,6*	*102*	*31,6*
Ploujean	*211*	*74,6*	*81*	*33,5*
Pleyber-Christ	498	91,4	187	36,3
Plouégat-Guérand	184	94,3	70	37,3
Plouégat - Moysan	136	92,7	40	30,6
Plouezoc'h	247	91,1	84	33,5
Plougasnou	314	90,4	117	34,7
Plougonven	527	90,4	183	35,0
Plouigneau	885	94,8	284	31,8
Plouneour - Ménez	211	88,7	69	36,9
Plourin Les Morlaix	675	91,8	235	33,0
Ponthou	28	93,3	14	42,4
Saint-Jean-du-Doigt	90	90,9	21	24,7
Saint-Martin-des-Champ	672	88,3	216	29,4
Sainte-Sève	207	96,2	55	25,3
Taulé	496	90,5	166	32,3
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	7 746	91,2	2 556	32,5
Morlaix Communauté	9 918	89,0	3 294	32,5
Finistère	147 098	89,5	48 826	32,1
France métropolitaine	10 980 991	87,4	3 191 176	28,0

* parmi l'ensemble des femmes de 25-54 ans (taux d'activité)

** parmi l'ensemble des femmes de 15 ans et plus

Valeurs inférieures à celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

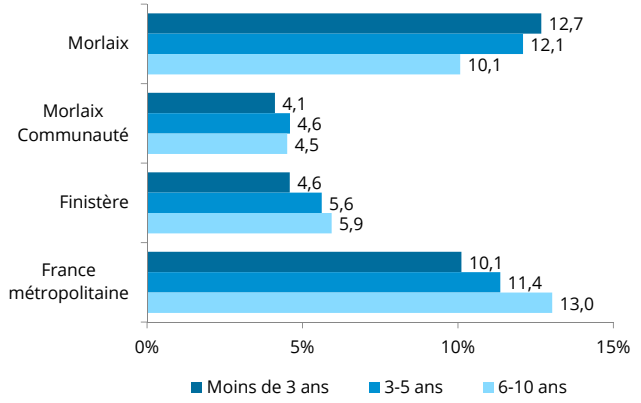
Valeurs proches de celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

Valeurs supérieures à celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

Dès l'enfance, les inégalités de vulnérabilité sont marquées

La part d'enfants considérés comme vulnérables par classe d'âge

Source : Insee, RP fichiers détail 2015



En 2015, 4% des enfants de moins de 3 ans Morlaix Communauté sont considérés comme vulnérables (soit 80 enfants). Pour les enfants de 3-5 ans cette part est de 5% (90 enfants) et pour ceux de 6-10 ans elle est de 5% (160 enfants).

L'indicateur synthétique de vulnérabilité permet d'appréhender le nombre d'enfants qui pourraient présenter des difficultés socio-éducatives temporaires ou plus durables à un moment ou un autre de leur parcours scolaire.

Sa construction repose sur une approche de cumul de facteurs de risques. Aucun des 7 critères ne constitue à lui seul un facteur majeur de fragilité des enfants, et n'est le signe avéré d'une difficulté scolaire ou éducative. En revanche, la probabilité qu'un enfant présente des difficultés socio-éducatives augmente fortement dès qu'il se retrouve dans plusieurs des situations décrites. C'est le cumul de plusieurs de ces facteurs de risque qui crée la vulnérabilité et ce quel que soit le quartier d'habitation de l'enfant.

Le choix de ces 7 critères (cf. ci-dessous) permet de retrouver les principales dimensions en lien avec la réussite éducative, sans qu'il y ai nécessairement une relation causale. Elles s'articulent autour de l'origine socio-économique (capital culturel, ressources des ménages, reproduction des schémas parentaux ...), de la structure familiale (monoparentalité, effet de la taille des fratries) et des conditions de logements. Plusieurs variables ont été retenues pour approcher le critère économique (risque plus élevé de pauvreté dans une famille nombreuse, monoparentale ou chez les locataires du parc social par exemple).

Nous considérons ici qu'un enfant est vulnérable, et pourrait potentiellement avoir besoin d'un soutien scolaire, dès lors qu'il cumule 4 de ces 7 facteurs de risques :

- Vivre dans une famille monoparentale,
- Vivre dans famille nombreuse (3 enfants et plus)
- Vivre au sein d'une famille où « tous les parents » ont un bas niveau de formation (BEPC ou brevet des collèges au plus)
- Vivre dans une famille comptant au moins un parent se déclarant au chômage ou occupant un emploi précaire
- Vivre dans une famille sans aucun adulte actif en emploi
- Vivre dans une famille locataire du parc social
- Vivre dans un logement surpeuplé

Dans le détail : les enfants de moins de 11 ans vulnérables

Les enfants de moins de 11 ans considérés comme vulnérables

Source : Insee, RP fichiers détail 2015

	Enfants de 0-10 ans considérés comme vulnérables	
	Nb	Part* en %
Centre Ville	14	6,9
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	32	10,5
Jarlot - Ursulines	<10	5,2
Madeleine - Ty Dour	27	16,6
Coat Serho - Vierge Noire	43	20,1
Boissière - Coat Congar	39	15,6
Ploujean	<10	1,6
Morlaix	166	11,3
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	168	2,7
Morlaix Communauté	334	4,4
Finistère	6 038	5,5
France métropolitaine	990 384	11,8

* parmi l'ensemble des enfants de 0-10 ans

Valeurs inférieures à celle de Morlaix
Valeurs proches de celle de Morlaix
Valeurs supérieures à celle de Morlaix

LES JEUNES : du domicile parental à l'insertion dans le monde des adultes

Chiffres clés et définitions

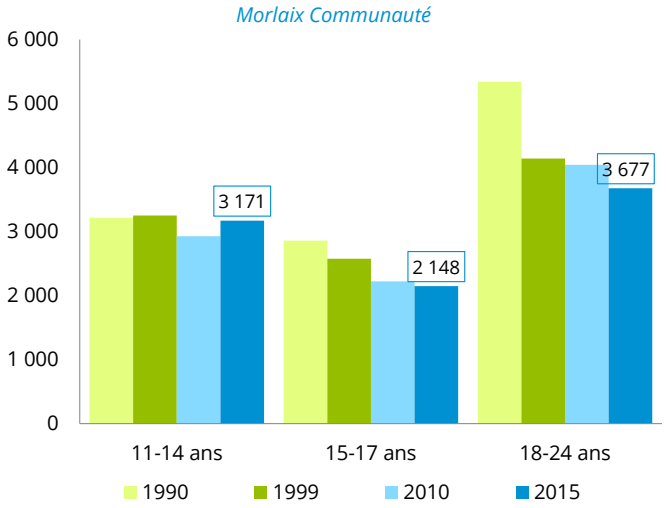
		Evolution (2010-2015)
Jeunes de 11- 24 ans	**14,0%** de la population (8 996) *16,1%*	**-2,1%** *+1,0%*
11-17 ans en familles monoparentales	**24,0%** des 11-17 ans (1 206) *21,9%*	**+13,0%** *+12,4%*
20-24 ans adultes d'un ménage	**51,0%** des 20-24 ans (1 171) *49,5%*	**-11,1%** *-7,7%*
18-24 ans scolarisés	**45,2%** des 18-24 ans (1 663) *53,8%*	**-4,5%** *-0,8%*
15-24 ans non-scolarisés sans emploi	**16,2%** des 15-24 ans (944) *14,8%*	**+4,6%** *+18,3%*
15-24 ans actifs occupés	**30,0%** des 15-24 ans (1 748) *28,9%*	**-17,4%** *-10,8%*

NB : En orange, valeurs du Finistère

L'évolution de la population des 11-24 ans est liée au dynamisme démographique du territoire

Effectifs des jeunes depuis 1990 jusqu'au dernier recensement

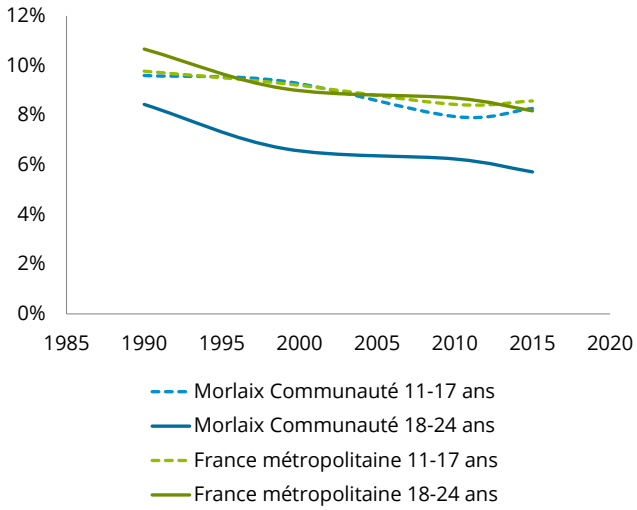
Source : Insee, RP 1990-2015



Lorsqu'ils sont mineurs, les jeunes connaissent une mobilité résidentielle très fortement conditionnée par celle de leurs parents (qui déménagent principalement du fait de l'évolution de la taille de la famille ou de changements professionnels les concernant). La poursuite des études et l'entrée dans l'emploi expliquent par contre la plus grande partie des déménagements et mobilités géographiques des jeunes majeurs.

Part des 11-17 ans et des 18-24 ans dans la population depuis 1990

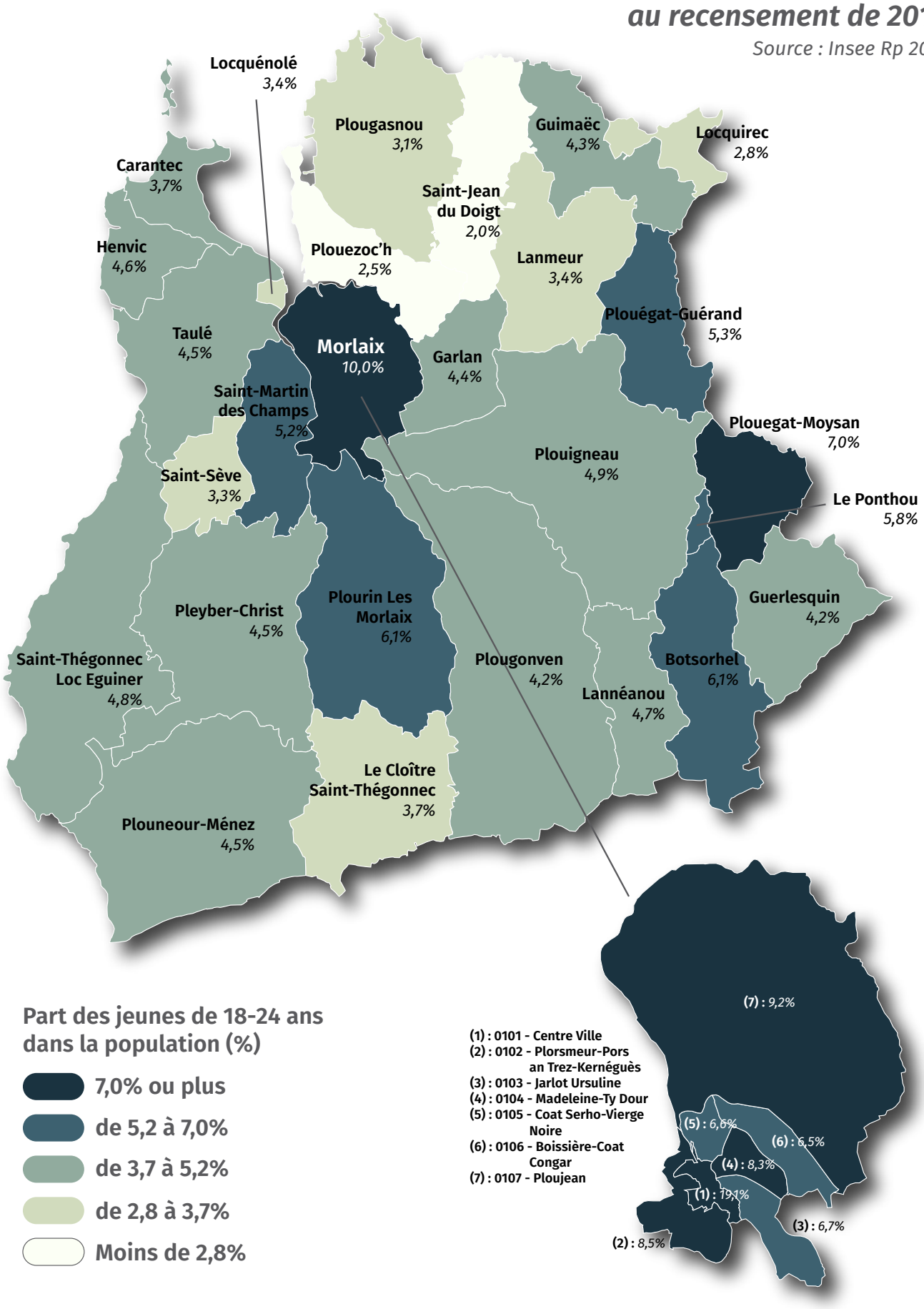
Source : Insee, RP 1990-2015



Sur Morlaix Communauté, entre 1990 et 2015, le nombre de 11-14 ans a peu évolué (-50 jeunes), celui des 15-17 ans a baissé de 2 860 à 2 150, et les 18-24 ans ont diminué, passant de 5 340 à 3 680. La part des 11-17 ans dans la population est passée de 10% en 1990 à 8% en 2015 sur Morlaix Communauté, et celle de 18-24 ans a évolué de 8% à 6% sur la période.

Les jeunes de 18-24 ans sur les communes de Morlaix Communauté au recensement de 2015

Source : Insee Rp 2015



Part des jeunes de 18-24 ans dans la population (%)

- 7,0% ou plus
- de 5,2 à 7,0%
- de 3,7 à 5,2%
- de 2,8 à 3,7%
- Moins de 2,8%

(1) : 0101 - Centre Ville
(2) : 0102 - Plorsmeur-Pors an Trez-Kernéguès
(3) : 0103 - Jarlot Ursuline
(4) : 0104 - Madeleine-Ty Dour
(5) : 0105 - Coat Serho-Vierge Noire
(6) : 0106 - Boissière-Coat Congar
(7) : 0107 - Ploujean

Dans le détail : l'évolution des jeunes

Évolution des jeunes entre les deux derniers recensements

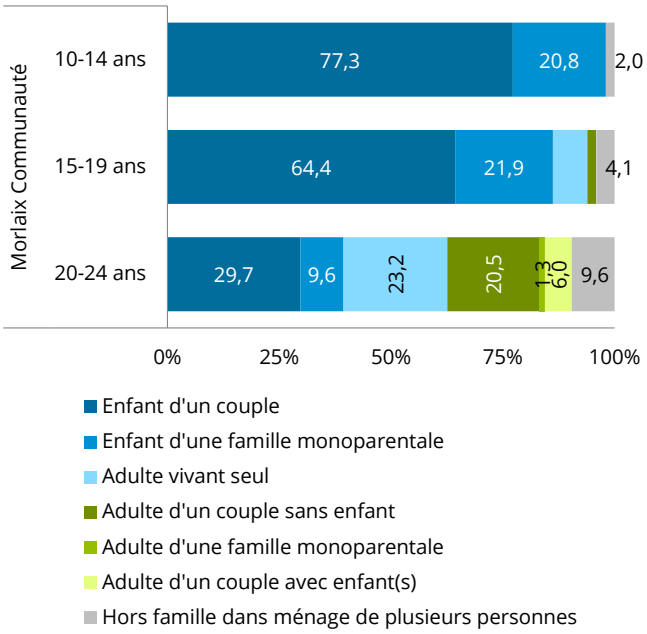
Source : Insee, RP 2010-2015

	11-14 ans		15-17 ans		18-24 ans	
	Effectifs en 2015	Evolution (%) 2010-2015	Effectifs en 2015	Evolution (%) 2010-2015	Effectifs en 2015	Evolution (%) 2010-2015
Botsorhel	26 ▲	+18,2	21 ▲	+31,3	26 ▬	+0,0
Carantec	129 ▲	+7,7	99 ▲	+4,0	117 ▼	-13,4
Le Cloître - Saint Thégonnec	32 ▲	+32,8	22 ▲	+63,1	24 ▼	-30,8
Garlan	64 ▲	+28,1	38 ▲	+8,1	46 ▼	-13,7
Guerlesquin	92 ▲	+40,3	45 ▼	-8,4	57 ▼	-3,4
Guimaec	40 ▼	-6,4	24 ▼	-30,2	42 ▲	+36,5
Henvic	73 ▲	+19,7	44 ▲	+29,4	61 ▲	+45,2
Lanmeur	102 ▲	+10,2	67 ▲	+8,4	74 ▼	-21,2
Lannéanou	14 ▼	-38,7	10 ▼	-32,9	18 ▲	+39,4
Saint Thégonnec - Loc Eguiner	174 ▲	+4,4	137 ▲	+18,6	144 ▼	-6,8
Locquénolé	51 ▲	+45,7	25 ▼	-3,8	27 ▲	+3,8
Locquirec	48 ▼	-18,4	34 ▼	-15,9	38 ▼	-54,0
Morlaix	676 ▲	+8,5	408 ▼	-24,2	1 479 ▼	-4,9
Centre Ville	*119 ▲*	*+71,5*	*57 ▼*	*-35,5*	*561 ▲*	*+12,3*
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	*130 ▲*	*+36,1*	*75 ▼*	*-6,4*	*234 ▬*	*-0,5*
Jarlot - Ursulines	*61 ▲*	*+3,1*	*36 ▼*	*-8,4*	*102 ▲*	*+1,0*
Madeleine - Ty Dour	*104 ▲*	*+34,8*	*72 ▼*	*-18,4*	*163 ▼*	*-4,9*
Coat Serho - Vierge Noire	*66 ▼*	*-28,3*	*30 ▼*	*-57,2*	*117 ▼*	*-8,3*
Boissière - Coat Congar	*109 ▼*	*-22,0*	*82 ▼*	*-26,5*	*131 ▼*	*-35,6*
Ploujean	*89 ▼*	*-3,1*	*56 ▼*	*-7,4*	*171 ▼*	*-21,4*
Pleyber-Christ	154 ▲	+8,8	102 ▼	-4,1	139 ▼	-25,6
Plouégat-Guérand	60 ▲	+3,9	50 ▲	+11,2	58 ▲	+23,9
Plouégat - Moysan	40 ▲	+45,4	30 ▲	+14,0	49 ▲	+34,2
Plouezoc'h	76 ▲	+6,2	44 ▼	-14,4	40 ▼	-36,0
Plougasnou	90 ▼	-25,2	75 ▼	-21,6	93 ▼	-13,6
Plougonven	174 ▲	+17,6	126 ▲	+18,9	145 ▼	-22,5
Plouigneau	272 ▲	+12,2	184 ▼	-4,8	241 ▼	-8,8
Plouneour - Ménez	80 ▲	+14,3	42 ▼	-2,3	56 ▲	+1,8
Plourin Les Morlaix	210 ▼	-16,1	175 ▲	+5,0	268 ▼	-5,2
Ponthou	14 ▲	+27,3	12 ▲	+300,0	10 ▲	+11,1
Saint-Jean-du-Doigt	33 ▲	+106,3	18 ▬	+0,0	13 ▼	-53,6
Saint-Martin-des-Champ	233 ▲	+13,8	172 ▲	+4,0	243 ▼	-15,2
Sainte-Sève	65 ▲	+51,0	37 ▲	+12,1	32 ▬	+0,4
Taulé	148 ▲	+6,5	107 ▲	+12,1	134 ▼	-9,3
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	2 495 ▲	+8,2	1 740 ▲	+3,3	2 197 ▼	-11,6
Morlaix Communauté	3 171 ▲	+8,3	2 148 ▼	-3,3	3 677 ▼	-9,0
Finistère	44 509 ▲	+3,7	33 306 ▲	+5,6	67 887 ▼	-2,7
France métropolitaine	3 166 400 ▲	+4,6	2 348 256 ▲	+3,6	5 257 462 ▼	-3,7

Avant 25 ans, la jeunesse reflète une forte diversité de situations

Situation familiale des jeunes de 10-24 ans sur le territoire

Source : Insee, RP 2015



La très grande majorité des jeunes résident chez leurs parents jusqu'à 19 ans. Au-delà, la question du départ du domicile parental se pose plus singulièrement soit dans le cadre d'une entrée dans le monde du travail pour les jeunes ayant suivi un cursus d'études plus court, soit dans le cadre d'une poursuite des études (le plus souvent dans l'enseignement supérieur). La distance séparant le lieu du domicile parental de celui de l'emploi ou des études est naturellement, lorsque celle-ci devient trop grande, un facteur quasi obligatoire de décohabitation juvénile.

L'âge médian auquel le jeune a tendance à quitter le foyer familial a très peu changé depuis de nombreuses années (autour de 23 ans au plan national). Toutefois, l'hébergement extérieur est plus souvent financé par les parents, l'indépendance financière est plus tardive et l'arrivée du premier enfant repoussée. Du coup, environ un premier départ sur cinq s'avère provisoire, et l'on enregistre deux fois plus de retours chez les parents après un départ aidé qu'après un départ non aidé.

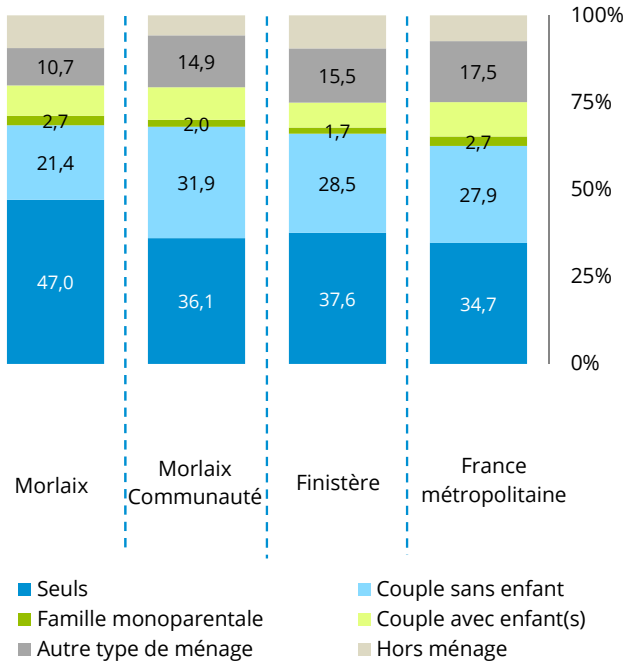
Morlaix Communauté compte environ 9 160 jeunes de 10-24 ans en 2015, dont 3 870 âgés de 10-14 ans, 3 000 de 15-19 ans et 2 290 de 20-24 ans.

24% des enfants de 11-24 ans de Morlaix Communauté vivent dans une famille monoparentale en 2015, comme sur le Finistère. Ils sont respectivement 23 et 26% dans ce cas sur la Bretagne et la France métropolitaine.

A partir de 20 ans une part importante des jeunes a quitté le foyer parental

Jeunes autonomes, adultes d'un ménage selon leur situation familiale

Source : Insee, RP 2015

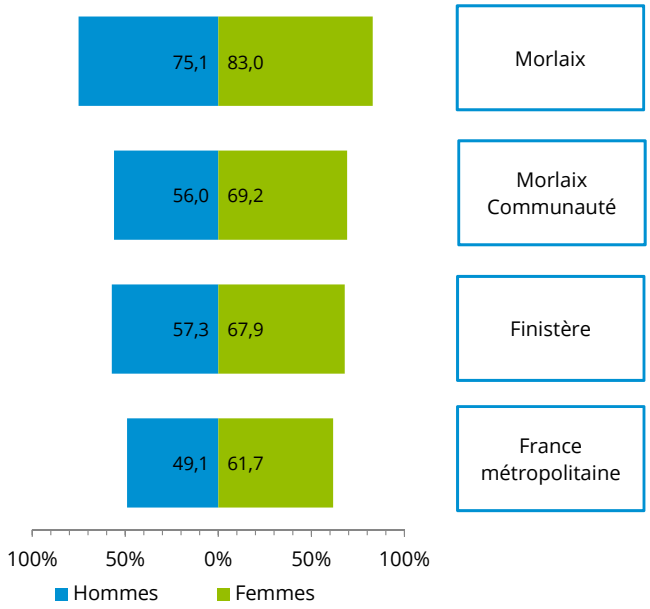


L'accès à un logement à soi, au même titre que l'accès à une autonomie financière, est l'un des critères les plus fréquemment retenus pour approcher la question de l'entrée dans la vie adulte. Sur les grands pôles urbains, la proportion de jeunes vivant seuls parmi ceux en situation d'indépendance résidentielle (c'est-à-dire ayant leur propre logement) est généralement plus importante que celle de ceux vivant en couple. Et ce à l'inverse, souvent, de ce qui s'observe en zones péri-urbaines ou semi-rurales.

Dans les petites ou moyennes communes des zones péri-urbaines ou semi-rurales, il n'est pas rare que le départ du domicile parental s'accompagne simultanément d'un départ du territoire communal. Souvent nous pouvons parler ici d'une « double perte» pour la commune, car il n'est pas du tout improbable qu'une fois s'être stabilisés professionnellement, la plupart de ces jeunes ne reviendront pas sur leur commune d'origine avec conjoint et enfants.

Part des jeunes autonomes par sexe dans la population

Source : Insee, RP 2015



Sur Morlaix Communauté comme ailleurs, les jeunes autonomes de 20-24 ans sont plus souvent en couple ou en famille que les 15-19 ans : ils sont 2% à être monoparents, 32% en couple sans enfant et 9% en couple avec enfant(s).

A l'instar des tendances habituelles, les jeunes femmes sont plus souvent autonomes que les jeunes hommes sur Morlaix Communauté : 69% des femmes de 20-24 ans ont soit pris leur indépendance vis-à-vis de leurs parents, soit sont arrivées sur le territoire et sont déjà dans un parcours résidentiel de location ou d'accès à la propriété, contre 56% des hommes.

Parmi les jeunes filles, certaines sont mamans

En milieu urbain, les jeunes des quartiers populaires en difficulté sont plus souvent parents que ceux résidant dans le reste de l'agglomération.

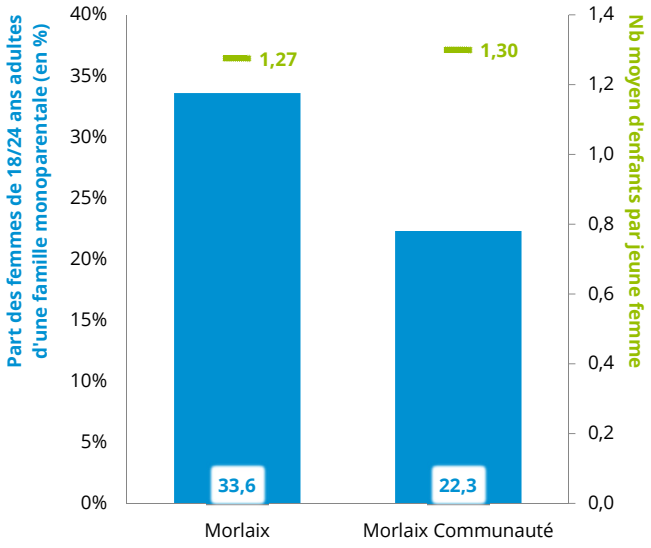
D'autre part, cette problématique concerne plus souvent les jeunes femmes que les jeunes hommes : à âge identique, les premières sont, au niveau du territoire métropolitain, trois fois plus souvent parents que les seconds. Ceci tient, pour l'essentiel, à une mise en couple en moyenne plus précoce pour les jeunes femmes.

Mises en couple précoces, maternités précoces… constituent parfois, en particulier pour des jeunes femmes de milieux très modestes voire défavorisés (c'est-à-dire très peu dotés en ressources économiques, sociales, culturelles…), une manière particulière d'entrée dans un statut d'adulte susceptible de leur octroyer une certaine reconnaissance sociale.

Sur Morlaix Communauté, 170 jeunes de 18-24 ans ont au moins un enfant à charge en 2015, soit 5% des jeunes de cette tranche d'âge, comme en Bretagne. Parmi les jeunes mères de 18-24 ans, 22% sont adultes d'une famille monoparentale, contre 26% sur la Bretagne ; le nombre moyen d'enfant par jeune femme est de 1,3 sur Morlaix Communauté.

Part des mères de 18-24 ans adultes d'une famille monoparentale

Source : Insee, RP fichiers détail 2015



Jeunes de 18-24 ans avec au moins un enfant à charge

Source : Insee RP, fichiers détail 2015

	Jeunes de 18/24 ans avec au moins un enfant à charge		Femmes de 18/24 ans avec au moins un enfant à charge	
	effectifs	%*	effectifs	%**
Centre Ville	25	4,4	12	4,4
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	16	6,6	11	7,7
Jarlot - Ursulines	<10	-	<10	-
Madeleine - Ty Dour	<10	-	<10	-
Coat Serho - Vierge Noire	23	19,4	14	27,5
Boissière - Coat Congar	<10	-	<10	-
Ploujean	<10	-	<10	-
Morlaix	87	5,9	59	8,3
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	84	3,8	74	8,4
Morlaix Communauté	171	4,9	133	8,3
Finistère	2 649	3,9	1 892	6,0
France métropolitaine	272 621	5,2	203 803	7,9

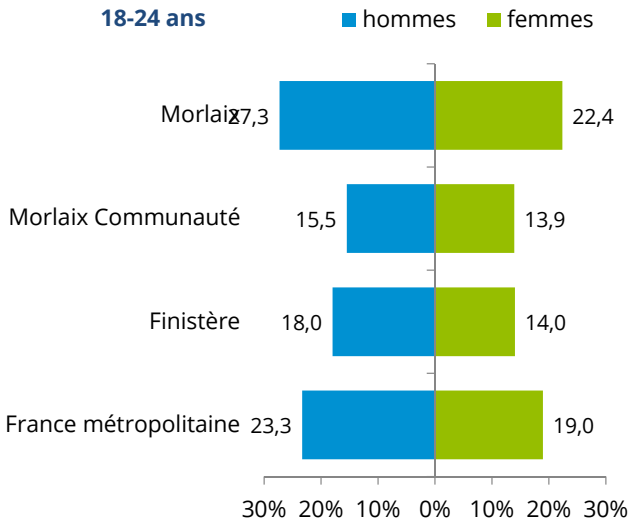
*parmi les jeunes de 18-24 ans

** parmi les femmes de 18-24 ans

Les jeunes sortis sans diplôme du système scolaire permettent d'approcher la question du décrochage scolaire

Part des jeunes hommes et des jeunes femmes non scolarisés et sans diplôme

Source : Insee RP, fichiers détail 2015



La grande majorité des jeunes de 15-24 ans étant toujours scolarisés, l'appréciation des niveaux de formation de ces derniers n'a de sens qu'une fois leurs études effectivement terminées. Pour cette raison, les proportions des différents niveaux de formation présentées ici ne sont calculées que sur les jeunes déclarant avoir achevé leurs études.

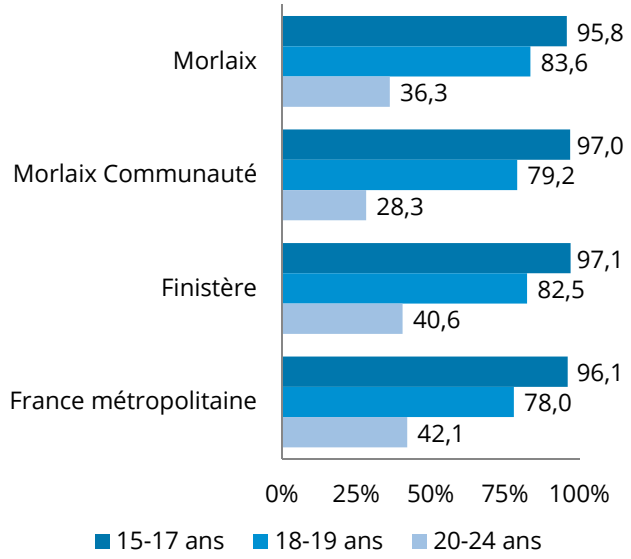
Potentiellement, certains de ces jeunes non scolarisés peuvent être concernés par une situation de décrochage scolaire (en particulier chez les 15-17 ans). Entre absentéisme lourd, sortie prématurée du système scolaire ou absence de diplôme et de qualification, la notion de « décrocheur » fait débat entre spécialistes et varie selon les critères retenus par les institutions et les organismes confrontés à cette question.

Les raisons de ce phénomène sont complexes et souvent multidimensionnelles (scolaires, personnelles, familiales, socio-économiques, culturelles...). Toutefois, les difficultés scolaires précoces et le sentiment d'erreurs d'orientation scolaire (vécue comme subie ou ratée) restent souvent très prégnantes.

A l'instar des tendances habituelles, les jeunes hommes sortent plus souvent de leur parcours scolaire non diplômés que les femmes sur Morlaix Communauté : 15% des hommes de 18-24 ans non scolarisés sont sans diplôme contre 14% des femmes.

Taux de scolarisation des jeunes de 15-24 ans

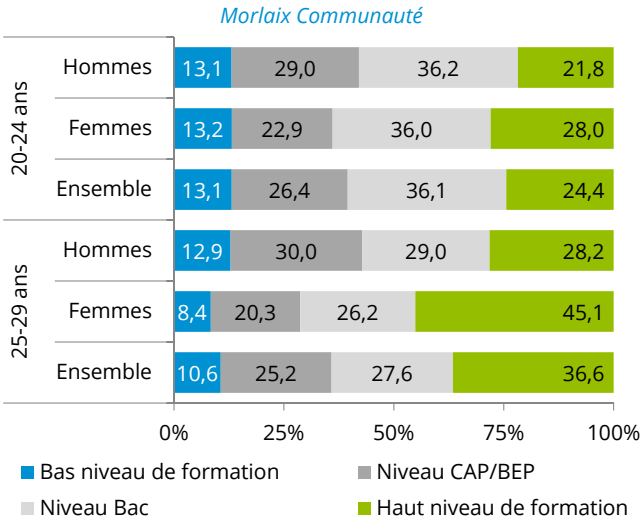
Source : Insee, RP 2015



Plus l'âge du jeune avance et moins celui-ci a de chance d'être scolarisé. Ainsi, sur Morlaix Communauté, 97% des 15-17 ans sont scolarisés contre 79% chez les 18-19 ans et 28% chez les 20-24 ans. Pour le Finistère, ces proportions sont respectivement de 97%, 82% et 41%.

Niveaux de formation des jeunes de 15-29 ans

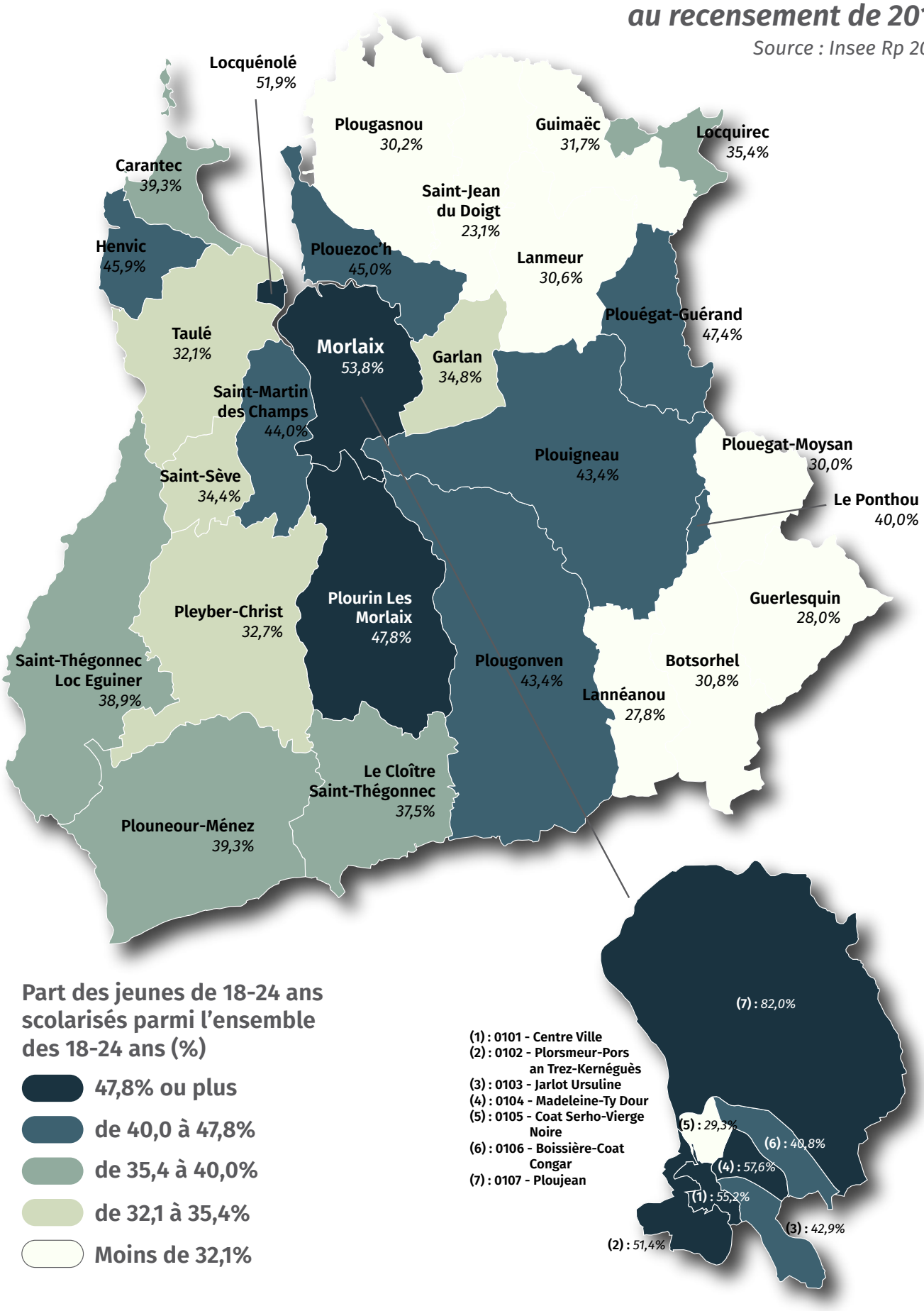
Source : Insee, RP 2015



Bien évidemment, l'âge avançant, les jeunes ont tendance à avoir un niveau de formation plus élevé. De même, les femmes ont de manière générale plus souvent des niveaux de formation plus «favorables» que les hommes. Sur Morlaix Communauté, 13% des femmes (100 femmes) et des hommes de 20-24 ans (130 hommes) ont un bas niveau de formation. Chez les 25-29 ans, 45% des femmes ont un haut niveau de formation (640 femmes) contre 28% pour les hommes (410 hommes).

Taux de scolarisation des jeunes de 18-24 ans sur les communes de Morlaix Communauté au recensement de 2015

Source : Insee Rp 2015



Part des jeunes de 18-24 ans scolarisés parmi l'ensemble des 18-24 ans (%)

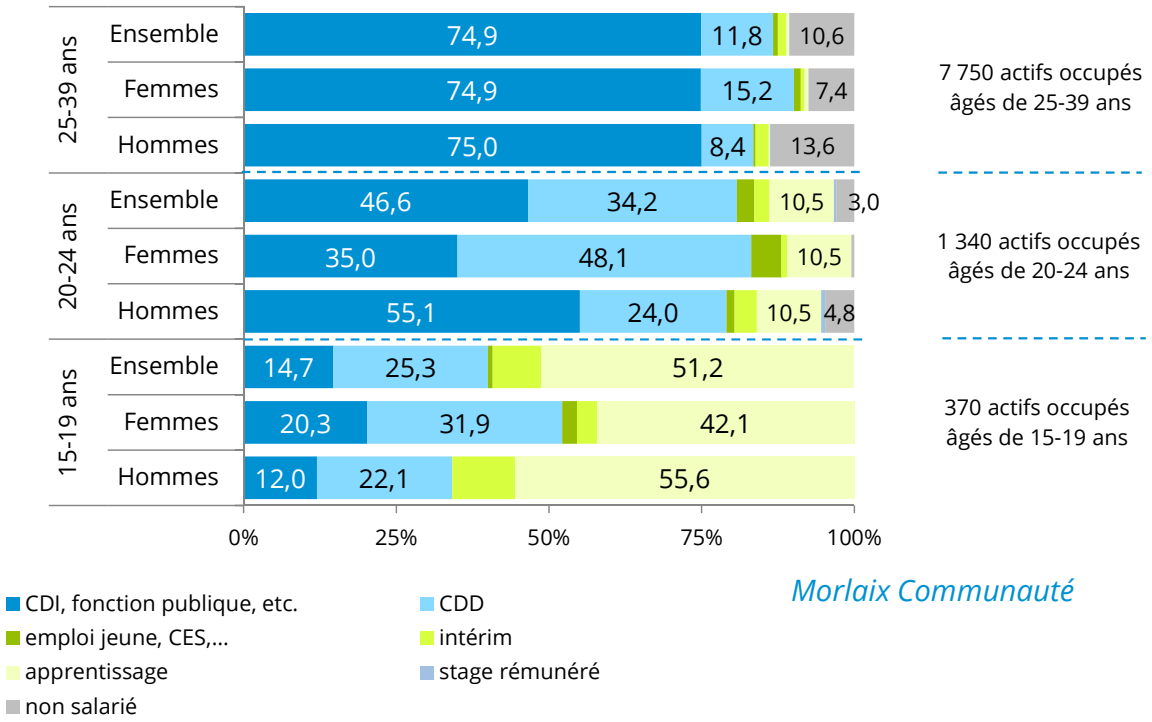
- 47,8% ou plus
- de 40,0 à 47,8%
- de 35,4 à 40,0%
- de 32,1 à 35,4%
- Moins de 32,1%

(1) : 0101 - Centre Ville
(2) : 0102 - Plorsmeur-Pors an Trez-Kerneguès
(3) : 0103 - Jarlot Ursuline
(4) : 0104 - Madeleine-Ty Dour
(5) : 0105 - Coat Serho-Vierge Noire
(6) : 0106 - Boissière-Coat Congar
(7) : 0107 - Ploujean

Les jeunes actifs sont les premiers concernés par les contrats précaires

Type de contrats chez les jeunes actifs occupés

Source : Insee, RP 2015



Morlaix Communauté

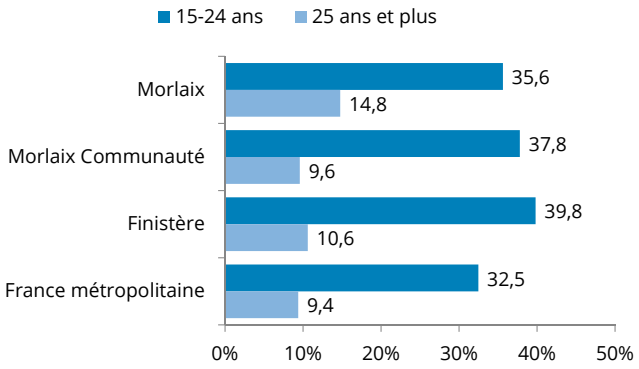
Au sens de l'Insee, les contrats précaires comprennent les CDD (dont emplois saisonniers), contrats d'intérim, emplois aidés, mais aussi les stages rémunérés et les contrats d'apprentissage. Si ces derniers sont effectivement précaires économiquement, on peut toutefois, avant cela, retenir plus positivement la solution de formation qu'ils représentent pour certains jeunes (en France métropolitaine, 6% des jeunes de 15-24 ans sont en contrat d'apprentissage ; 29% des jeunes ayant un emploi – Insee RP 2015).

Une large majorité des jeunes sortis du système scolaire entre dans leur premier emploi par l'un de ces contrats précaires ; et ce d'autant plus qu'ils sont faiblement diplômés. Ce sont les titulaires de diplômes d'écoles de commerce ou d'ingénieurs qui obtiennent le plus fréquemment un premier emploi en CDI. En moyenne, les jeunes entrent dans l'emploi vers 23 ans, mais n'obtiennent leur premier CDI que vers 27 ans.

Chez les jeunes actifs occupés, la part des emplois stables augmente avec l'âge. Ainsi, 51% des 15-19 ans Morlaix Communauté sont en apprentissage ou en stage rémunéré contre 11% chez les 20-24 ans. A l'inverse, 47% de ces derniers ont un CDI ou sont fonctionnaires contre seulement 15% chez les 15-19 ans.

Part des contrats précaires chez les jeunes actifs occupés

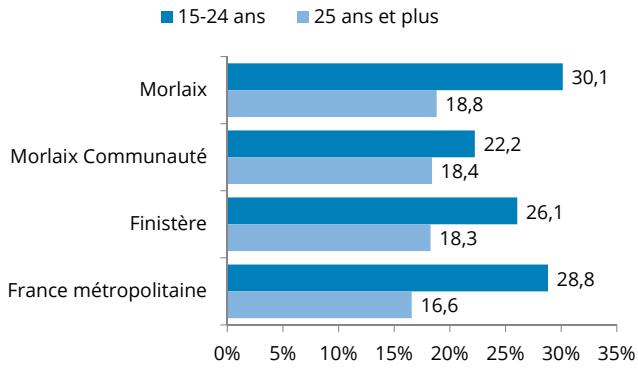
Source : Insee, RP 2015



Sur Morlaix Communauté, 38% des 15-24 ans sont en contrat précaire, contre 10% pour les 25 ans et plus. Ces proportions sur le Finistère sont respectivement de 40% et 11%. A noter que les contrats d'apprentissage ne sont pas considérés ici comme des contrats précaires. 47% des femmes de 15-24 ans Morlaix Communauté ont un contrat précaire en 2015, contre 31% des hommes du même âge.

Part des contrats à temps partiel chez les jeunes actifs occupés

Source : Insee, RP 2015

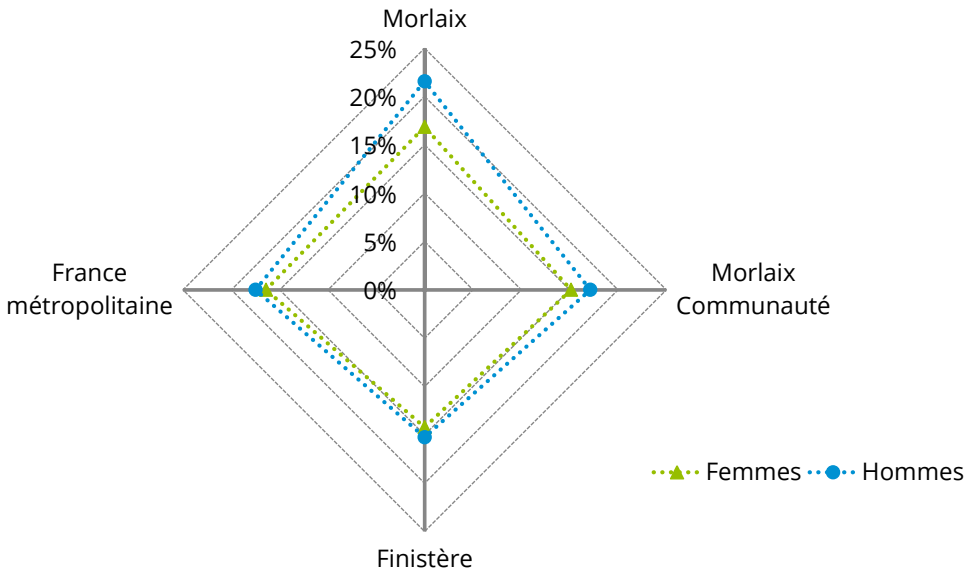


En ce qui concerne le temps partiel, 22% des 15-24 ans sont dans ce cas sur Morlaix Communauté, contre 18% pour les 25 ans et plus. Sur le Finistère, ces proportions sont respectivement de 26% et 18%. 31% des femmes de 15-24 ans Morlaix Communauté sont à temps partiel en 2015, contre 16% des hommes du même âge.

Les jeunes ni en emploi ni en formation initiale sont potentiellement en difficulté d'insertion

Part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi ni en formation initiale

Source : Insee, RP 2015



Ne connaissant pas plus en détail la situation réelle de ces jeunes ni en emploi ni en formation, nous ne pouvons ici que présupposer l'existence chez ces derniers de difficultés « potentielles » d'insertion. S'ils apparaissent ainsi sans solution d'emploi ou de formation à un instant « t », certains de ces jeunes peuvent toutefois trouver dans d'autres formes d'implication des sources de qualification ou de reconnaissance sociale : c'est le cas par exemple de jeunes s'impliquant sur une période donnée dans des actions citoyennes ou humanitaires, ou encore de jeunes femmes investissant un rôle de mère…

Sur Morlaix Communauté, environ 940 jeunes de 15-24 ans ne sont ni en emploi ni en formation initiale, soit 16% des 15-24 ans du territoire (en comparaison, ils sont 15% sur le Finistère). 15% des femmes de cette tranche d'âge sont dans ce cas, contre 17% des hommes.

Parmi les jeunes de 15-24 ans en recherche d'emploi ou inactifs, 16% sont inscrits dans un établissement d'enseignement (9% pour les jeunes hommes, 25% pour les jeunes femmes). Ainsi, la part des jeunes réellement sans emploi et sans formation passe à 12% (14% pour les hommes et 9% pour les femmes).

LES SENIORS ET LE GRAND AGE : les conséquences du vieillissement de la population

Chiffres clés

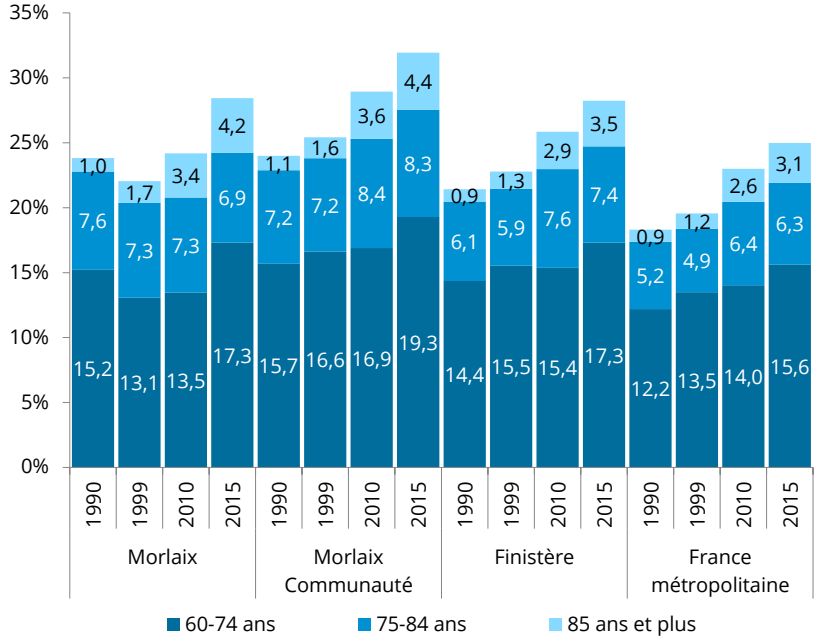
		Evolution (2010-2015)
60 ans et plus	**31,9%** de la population (20 540) *28,2%*	**+9,5%** *+10,4%*
75 ans et plus	**12,7%** de la population (8 144) *10,9%*	**+4,4%** *+5,4%*
75 ans et plus seuls à domicile	**46,9%** des 75 ans et plus (3 240) *40,7%*	**+6,0%** *+6,4%*
65 ans et plus en logement social	**3,3%** des 65 ans et plus (517) *4,1%*	**+26,7%** *+11,2%*
Niveau de vie médian des 75 ans et plus	**1 697 €** par U.C. *1 656 €*	**ND** *ND*
Taux de pauvreté des 75 ans et plus	**7,3%** des 75 ans et plus *7,6%*	**ND** *ND*

NB : En orange, valeurs du Finistère

La part des personnes âgées dans la population augmente et les équilibres générationnels se modifient

Les personnes âgées de 60 ans et plus

Source : Insee, RP 1990-2015



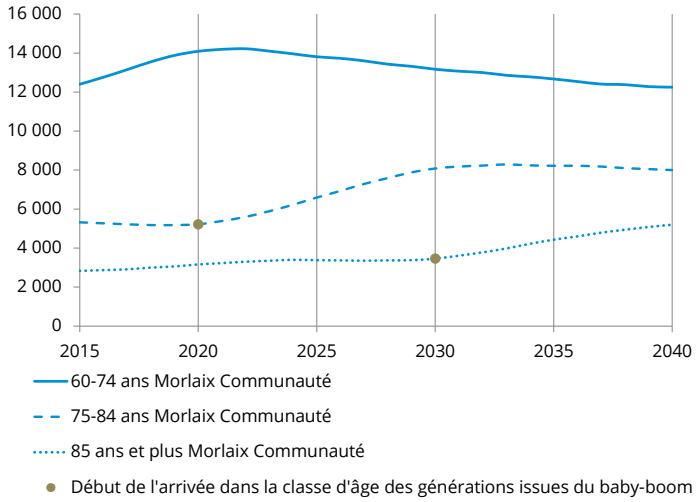
En 2015, les 20 540 personnes âgées de 60 ans et plus de Morlaix Communauté représentent 32% de la population totale. Pour comparaison, cette part est de 28% pour le Finistère, de 27% pour la Bretagne et de 25% pour la France métropolitaine.

Dans le détail, le poids parmi la population totale des 12 400 personnes âgées de 60-74 ans est de 19%, celui des 5 320 personnes de 75-84 ans de 8% et celui des 2 830 personnes âgées de 85 ans et plus de 4%.

Entre 2010 et 2015, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus est passé de 18 750 à 20 540, leur part a augmenté de 3 points, passant de 29% à 32%. Dans les territoires de référence, l'évolution a été de +2 points pour le Finistère, de +2 points pour la Bretagne et de +2 points pour la France métropolitaine. Entre 2010 et 2015, le poids des personnes âgées de 60-74 ans a augmenté de 2 points, passant de 17% à 19% et celui des 75 ans et plus a augmenté de 1 point, passant de 12% à 13%.

Une projection des populations âgées par tranche d'âge

Source : Insee, RP 2015 & Projections © Compas



En 2015, Morlaix Communauté regroupait 20 540 habitants âgés de 60 ans ou plus, soit 10% de plus qu'en 2010 (une évolution moyenne annuelle de +2% sur la période 2010-2015). 4% de la population Morlaix Communauté était âgée de 85 ans ou plus, 8% de 75-84 ans et 19% de 60-74 ans. La population de 85 ans et plus pourrait représenter 5,2% de la population en 2030 et atteindre 3 460 personnes, contre 2 830 personnes quinze ans plus tôt.

Projection de l'évolution des générations âgées

Source : Insee, RP 2015 & Projections © Compas

	Morlaix Communauté					
	RP	Projections Compas				
	2015	2020	2025	2030	2035	2040
60-74 ans	12 397	14 090	13 810	13 170	12 670	12 250
75-84 ans	5 317	5 220	6 590	8 080	8 220	8 000
85 ans et plus	2 827	3 160	3 380	3 460	4 430	5 200
Total des 60 ans et plus	20 540	22 470	23 780	24 710	25 320	25 450
Ratio aidants/aidés	3,4	2,8	2,5	2,3	1,7	1,5

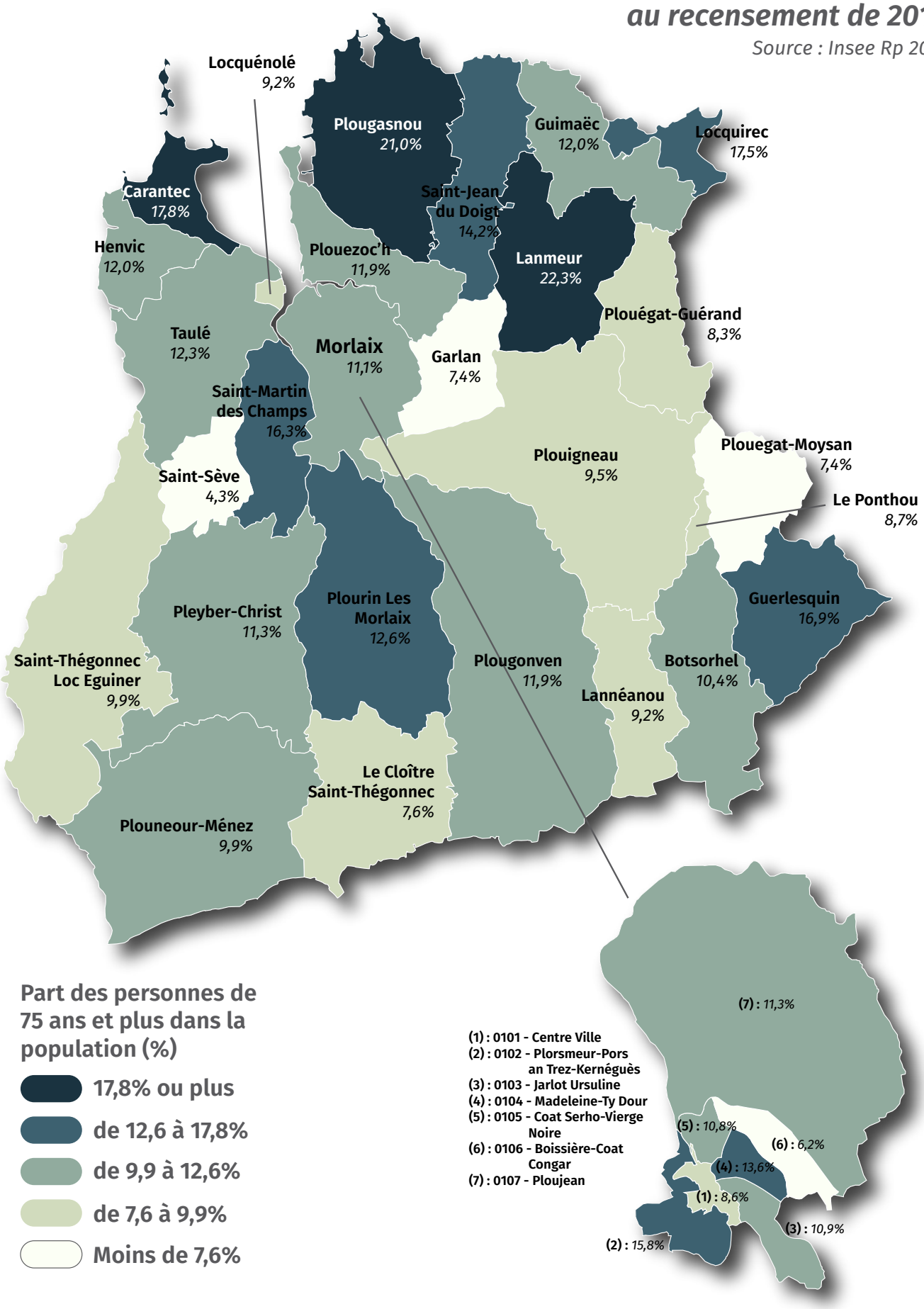
	Taux d'évolution en %*					
	RP	Projections Compas				
	2015	2020	2025	2030	2035	2040
60-74 ans	+13,2	+13,7	-2,0	-4,6	-3,8	-3,3
75-84 ans	-2,5	-1,8	+26,2	+22,6	+1,7	-2,7
85 ans et plus	+20,3	+11,8	+7,0	+2,4	+28,0	+17,4
Total des 60 ans et plus	+9,5	+9,4	+5,8	+3,9	+2,5	+0,5

**Evolutions calculées sur les 5 années précédentes*

	Poids dans la population totale en %					
	RP	Projections Compas				
	2015	2020	2025	2030	2035	2040
60-74 ans	19,3	21,7	21,0	19,8	18,8	17,7
75-84 ans	8,3	8,0	10,0	12,2	12,2	11,6
85 ans et plus	4,4	4,9	5,1	5,2	6,6	7,5
Total des 60 ans et plus	31,9	34,6	36,1	37,2	37,5	36,8

Les personnes âgées de 75 ans et plus sur les communes de Morlaix Communauté au recensement de 2015

Source : Insee Rp 2015



(1) : 0101 - Centre Ville
(2) : 0102 - Plorsmeur-Pors an Trez-Kernéguès
(3) : 0103 - Jarlot Ursuline
(4) : 0104 - Madeleine-Ty Dour
(5) : 0105 - Coat Serho-Vierge Noire
(6) : 0106 - Boissière-Coat Congar
(7) : 0107 - Ploujean

Dans le détail : les personnes âgées de 75 ans et plus

Les personnes âgées de 75 ans et plus et l'indice de vieillissement des générations âgées

Source : Insee, RP 1990-2015

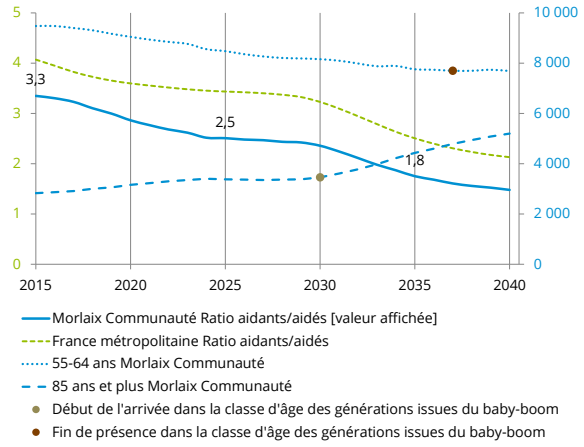
	Part des personnes âgées de 75 ans et plus parmi l'ensemble de la population en %				Indice d'évolution des générations âgées (60-74 ans / 75 ans et plus) en 2014
	1990	1999	2010	2015	
Botsorhel	9,9	8,7	10,2	10,4	1,68
Carantec	12,7	14,3	16,7	17,8	1,55
Le Cloître - Saint Thégonnec	8,5	8,2	8,1	7,6	2,28
Garlan	7,4	7,2	7,5	7,4	1,62
Guerlesquin	8,5	10,0	13,9	16,9	1,04
Guimaec	10,5	10,0	12,2	12,0	2,02
Henvic	6,6	7,6	9,3	12,0	1,51
Lanmeur	15,0	17,2	19,9	22,3	0,83
Lannéanou	9,5	12,0	11,4	9,2	1,89
Saint Thégonnec - Loc Eguiner	9,8	10,9	11,3	9,9	1,28
Locquénolé	9,6	8,9	8,9	9,2	2,64
Locquirec	12,0	13,4	17,7	17,5	1,64
Morlaix	9,1	10,1	10,7	11,1	1,56
Centre Ville	*nd*	*12,4*	*9,4*	*8,6*	*1,66*
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	*nd*	*15,9*	*18,6*	*15,8*	*0,97*
Jarlot - Ursulines	*nd*	*11,6*	*8,8*	*10,9*	*1,63*
Madeleine - Ty Dour	*nd*	*10,4*	*14,6*	*13,6*	*1,19*
Coat Serho - Vierge Noire	*nd*	*8,8*	*9,7*	*10,8*	*1,72*
Boissière - Coat Congar	*nd*	*2,0*	*5,3*	*6,2*	*3,38*
Ploujean	*nd*	*6,0*	*6,6*	*11,3*	*1,81*
Pleyber-Christ	9,1	10,1	10,3	11,3	1,52
Plouégat-Guérand	7,7	7,6	8,6	8,3	1,96
Plouégat - Moysan	11,0	7,5	6,4	7,4	2,00
Plouezoc'h	9,2	9,6	11,2	11,9	2,12
Plougasnou	12,0	15,4	19,2	21,0	1,46
Plougonven	8,7	10,0	12,3	11,9	1,60
Plouigneau	7,6	7,7	9,0	9,5	1,76
Plouneour - Ménez	10,9	8,2	9,2	9,9	1,60
Plourin Les Morlaix	3,5	6,8	11,4	12,6	1,68
Ponthou	11,8	11,4	9,8	8,7	1,20
Saint-Jean-du-Doigt	11,5	9,7	12,6	14,2	1,56
Saint-Martin-des-Champ	6,5	8,9	14,7	16,3	1,29
Sainte-Sève	4,5	4,3	3,2	4,3	4,09
Taulé	8,8	9,7	11,9	12,3	1,29
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	8,9	10,1	12,4	13,1	1,51
Morlaix Communauté	8,9	10,1	12,0	12,7	1,52
Finistère	7,5	8,3	10,5	10,9	1,58
France métropolitaine	6,7	7,1	9,0	9,3	1,67

Valeur inférieure à celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)
Valeur proche de celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)
Valeur supérieure à celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

Si le vieillissement est déjà amorcé sur un territoire, un indice de vieillissement des générations âgées élevé indique que celui-ci sera encore plus important dans l'avenir, interrogeant ainsi l'offre de services de maintien à domicile mais aussi d'hébergement.

Une projection du ratio aidants/aidés

Source : Insee, RP 2015 & Projections © Compas



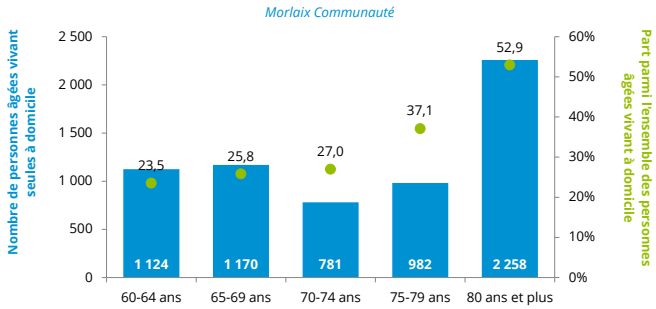
Le ratio aidants/aidés rapporte les 55-64 ans* (population des aidants potentiels des personnes les plus âgées) aux 85 ans et plus (population quantitativement représentative du volume de personnes aidées). Ce ratio donne une idée du potentiel en matière d'aide informelle des personnes âgées dépendantes.

** Les 55-64 ans sont parfois appelés la « génération pivot ». Ils sont susceptibles d'être sollicités à la fois pour venir en appui à leurs parents vieillissants, et pour aider leurs enfants, financièrement ou via la garde de leurs petits-enfants.*

Morlaix Communauté compte, en 2015, 3,4 aidants (personnes âgées de 55-64 ans) pour une personne à aider (personnes âgées de 85 ans et plus). Le passage, à partir de 2030, des générations issues du baby-boom dans la tranche d'âge des 85 ans et plus pourrait générer un ratio aidants/aidés situé autour de 2,3 aidants pour une personne à aider (un ratio de 3,2 aidants pour une personne à aider est attendu en France métropolitaine).

Les personnes âgées de 60 ans et plus vivant seules à domicile

Source : Insee, RP 2015



La proportion de personnes âgées vivant seules à leur domicile augmente avec l'âge, du fait d'une probabilité d'être veuf(ve) en hausse également avec l'âge. Cette situation est un facteur de risque d'isolement, même si vivre seul(e) ne signifie pas pour autant isolement social.

Les écarts d'espérance de vie entre hommes et femmes contribuent à construire une société où les femmes vieillissent plus souvent seules que les hommes.

En 2015, 24% des personnes âgées de 60-64 ans à domicile Morlaix Communauté vivent seules (1 120 personnes) contre 27% pour celles âgées de 70-74 ans (780 personnes). Pour les personnes âgées de 80 ans et plus, cette part atteint 53%, soit 2 260 personnes âgées vivant seules à domicile.

Les personnes âgées présentent, comme les autres classes d'âge, des conditions de vie diversifiées

Le statut d'occupation des ménages de 65 ans et plus selon le type de logement

Source : Insee, RP 2015

Ensemble des ménages de 65 ans et plus	Nombre	Part (%)
Propriétaires	8 799	87,2
Locataires du parc privé	778	7,7
Locataires du parc social	517	5,1

Une partie des personnes âgées dispose d'un patrimoine immobilier : la proportion de ménages propriétaires de leur logement est maximale chez les 65 ans et plus. Ce patrimoine constitue une ressource potentielle pour les retraités dans le sens où il peut permettre, au moment de sa liquidation de financer des dépenses liées à la perte d'autonomie ou l'entrée dans une institution par exemple. Autant de ressources que les aînés locataires ne peuvent pas mobiliser, ce qui peut augmenter leur fragilité (en particulier, ceux dont les revenus sont les plus modestes).

Le sous-peuplement des logements des ménages de 60 ans et plus

Source : Insee, RP fichiers détails 2015

Tranche d'âge de la personne de référence du ménage	Ménages en sous-peuplement		Part de ces ménages en sous-peuplement prononcé en %
	Nombre	Part parmi l'ensemble des ménages en %	
60-74 ans	7 012	91,9	93,9
75 ans et plus	5 070	91,8	93,0
Ensemble des ménages	24 337	81,1	81,0

L'occupation des logements par les personnes âgées est souvent atypique comparée à l'ensemble de la population, la sous-occupation étant une caractéristique principale du peuplement des logements des aînés. Elle est liée à la décohabitation des enfants passés à l'âge adulte et à la perte du conjoint. Le désir de rester dans son logement du fait de l'attachement à son chez-soi, à son quartier, à son voisinage, à son réseau social, ou de l'incapacité d'en partir du fait de moyens insuffisants pour accéder à un autre logement, conduit au phénomène de sous-peuplement.

Quel que soit le statut d'occupation, cet ancrage pose la question de la vétusté potentielle des logements occupés depuis longtemps par des personnes âgées et de leur nécessaire aménagement à mesure que les limitations fonctionnelles des aînés augmentent : dispositifs d'adaptation du logement (installation de barres d'appui, d'une salle de bain et ou de toilettes adaptées…), travaux d'accessibilité sur les parties communes des immeubles…

Le nombre de pièces des logements des ménages de 65 ans et plus selon le type de logement

Source : Insee, RP 2015

Ensemble des ménages de 65 ans et plus	Nombre	Part (%)
1 ou 2 pièces	694	6,8
3 pièces	1 416	13,9
4 pièces ou plus	8 111	79,4

LE HANDICAP : de l'enfance à l'âge adulte, des populations fragiles

Chiffres clés

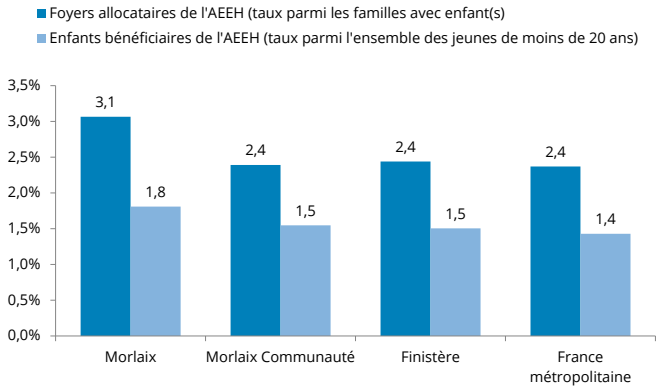
		Evolution (2009-2017)
Allocataires de l'AEEH	**210** allocataires *3 207*	**+103** *+1 040*
Part des ménages allocataires de l'AEEH	**2,4%** des familles *2,4%*	**+96,3%** *+48,0%*
Allocataires de l'AAH	**1 517** allocataires *16 930*	**+327** *+3 957*
Part des ménages allocataires de l'AAH	**5,1%** des ménages *4,0%*	**+19,2%** *+28,9%*

NB : En orange, valeurs du Finistère

La prise en charge d'un enfant en situation de handicap peut donner lieu à une aide financière

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé

Sources : Cnaf, 2017 & Insee, RP 2015



Fin 2016, Morlaix Communauté compte 210 foyers allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), soit 2% des familles avec enfant(s). Par ailleurs, 220 enfants sont couverts par l'AEEH, soit un taux de couverture parmi l'ensemble des jeunes de moins de 20 ans de 2%.

Les familles qui ont en charge un enfant de moins de 20 ans en situation de handicap peuvent bénéficier de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Cette allocation est versée, sans conditions de ressources, par la CAF ou la MSA. Elle permet de faire face aux dépenses, parfois importantes, liées au handicap de l'enfant. Le montant de base (131,81€ par mois en 2018) peut être augmenté dans certains cas, en particulier si le handicap de l'enfant nécessite des dépenses coûteuses ou entraîne une cessation de l'activité professionnelle de son parent ou encore l'embauche d'une tierce personne. Ces compléments sont déterminés en fonction de la nature du handicap de l'enfant et peuvent varier de 99€ à 1 119€. Les familles monoparentales peuvent bénéficier, selon les mêmes conditions, d'une allocation supplémentaire qui varie, de 53€ à 440€.

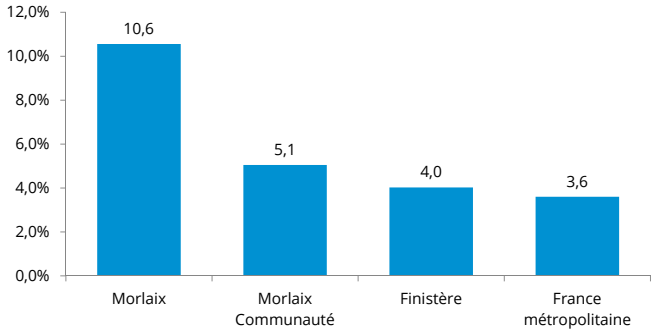
La qualité de vie, le niveau de vie des familles ayant un enfant en situation de handicap, sont souvent aggravés en raison des dépenses supplémentaires liées au handicap de leur enfant si on le compare avec d'autres familles ayant les mêmes conditions socio-économiques. Certains handicaps nécessitent des organisations et des structures conséquentes (présence permanente du parent, scolarité, transports, soins) dont la prise en charge financière pour les familles peut être importante. Les aides ne sont pas toujours en rapport avec ces financements, fragilisant les familles et les exposant à des situations de précarité (arrêt d'une activité professionnelle, surendettement…).

Le nombre d'allocataires et la part des familles bénéficiaires de l'AEEH est un indicateur renseignant sur la prévalence du handicap chez l'enfant et le niveau de la réponse apportée par la collectivité aux familles qui ont un enfant handicapé. Les effectifs d'enfants handicapés ne sont pas connus, seul le nombre d'enfants handicapés aidés par la CAF est disponible.

A l'âge adulte, l'allocation pour adulte handicapé vise à compenser les difficultés d'accès à l'emploi

L'allocation pour adulte handicapé

Sources : Cnaf, 2017 & Insee, RP 2015



1 517 allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) versée par la Caf sont recensés fin 2017, soit 5% des ménages Morlaix Communauté.

Les adultes handicapés âgés de plus de 20 ans et présentant un taux d'incapacité d'au moins 80% (ou entre 50 et 79% si le handicap entraîne une restriction d'accès à l'emploi reconnue par la CDAPH) peuvent bénéficier de l'Allocation d'adulte handicapé (AAH). Le montant de cette aide varie en fonction de la situation familiale de la personne et de ses revenus. Il est fixé à 819€ par mois en 2018 (montant maximum de l'AAH). Il peut être réduit si la personne handicapée perçoit des revenus (pension d'invalidité, revenus d'activité professionnelle, revenus fonciers, pension alimentaire...). Le montant de l'allocation sera alors égal à la différence entre la moyenne mensuelle de ses ressources et le montant de base de l'AAH. Si la personne n'a aucun revenu, elle perçoit le revenu maximum de l'AAH soit un montant inférieur à celui du seuil de pauvreté. Dans le cas où elle séjourne dans un établissement de santé, elle ne perçoit que 30% de son allocation soit 245,70€.

Fin 2015, plus d'un million de personnes perçoivent l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Ce nombre ne cesse de progresser (+2% en un an) en raison de difficultés d'insertion importantes de ces personnes sur le marché du travail. En 2017, le taux de chômage des personnes handicapées reste deux fois supérieur à celui de la population générale.

LES REVENUS ET LA PAUVRETÉ : les évolutions des inégalités territoriales et sociales

Chiffres clés

		Evolution (2012-2015)
Niveau de vie médian mensuel	**1 682 €** par U.C. *1 707 €*	**+50 €** *+61 €*
1er décile	**973 €** par U.C. *1 003 €*	**+10 €** *+21 €*
9ème décile	**2 805 €** par U.C. *2 826 €*	**+14 €** *+12 €*
Personnes pauvres	**7 550** personnes pauvres *96 870*	**+600** *+6 180*
Taux de pauvreté	**11,8%** de la population *10,9%*	**+0,9** *+0,6*
		Evolution (2010-2016)
Allocataires du RSA (2016)	**4,7%** des ménages (1 404) *4,0%*	**-1,5%** *-8,2%*

NB : En orange, valeurs du Finistère

Une personne est pauvre si elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 1 015€ par mois en 2015

La répartition par décile des niveaux de vie

Source : Insee, Filosofi 2015

	Unités de Consommation	Niveaux de vie										Ecarts	
		1er décile	2ème décile	1er quartile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	3ème quartile	8ème décile	9ème décile	inter-quartiles	inter-déciles
Carantec	2 408	1 095	1 407	1 516	1 642	1 846	2 046	2 315	2 589	2 804	3 039	3 916	1 288	2 822
Lanmeur	1 426	1 029	1 226	1 299	1 379	1 511	1 695	1 824	1 953	2 047	2 195	2 602	748	1 572
Saint-Thegonnec - Loc Eguiner	2 019	1 037	1 214	1 284	1 365	1 513	1 650	1 757	1 901	2 001	2 121	2 459	717	1 422
Morlaix	10 247	798	1 055	1 137	1 233	1 408	1 581	1 744	1 946	2 069	2 234	2 748	932	1 950
Pleyber-Christ	2 094	995	1 201	1 289	1 386	1 526	1 637	1 783	1 927	2 008	2 154	2 628	719	1 633
Plougasnou	2 346	1 021	1 286	1 369	1 461	1 594	1 767	1 983	2 232	2 358	2 532	3 177	989	2 157
Plougonven	2 241	1 033	1 238	1 333	1 432	1 557	1 662	1 797	1 978	2 065	2 181	2 576	733	1 544
Plouigneau	3 319	1 040	1 264	1 339	1 405	1 572	1 717	1 872	2 045	2 148	2 266	2 688	809	1 648
Plourin-Les-Morlaix	3 044	1 093	1 304	1 371	1 450	1 592	1 748	1 927	2 113	2 224	2 357	2 792	852	1 699
Saint-Martin-des-Champs	3 283	1 047	1 236	1 309	1 383	1 526	1 672	1 832	2 017	2 121	2 263	2 663	813	1 616
Taulé	1 979	985	1 220	1 304	1 394	1 537	1 647	1 811	1 978	2 093	2 240	2 721	789	1 736
Morlaix Communauté	44 641	973	1 206	1 296	1 381	1 534	1 682	1 846	2 036	2 158	2 305	2 805	862	1 832
Finistère	618 754	1 003	1 230	1 320	1 404	1 558	1 707	1 866	2 060	2 183	2 337	2 826	863	1 822
France métropolitaine	42 756 281	895	1 145	1 248	1 346	1 533	1 714	1 910	2 151	2 306	2 498	3 135	1 058	2 240

Montants de référence en €	2015
RSA personne seule	514
Seuil de pauvreté Insee à 50%	846
Seuil de pauvreté Insee officiel (à 60%)	1 015

En France métropolitaine, le seuil de pauvreté officiel, correspondant à 60% du niveau de vie observé, est de 1015€ par mois en 2015. Toutes les personnes qui vivent dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil sont considérées comme pauvres.

Dans le tableau ci-dessus, les cases colorées en orange pâle correspondent aux niveaux de vie inférieurs à ce seuil. (Sont colorées en orange moyen celles pour lesquels le niveau de vie est inférieur à 50% du niveau de vie médian de France métropolitaine, et en orange foncé celles dont le niveau de vie est inférieur au seuil du montant du RSA attribué à une personne seule.)

Le niveau de vie médian de Morlaix Communauté est de 1 682€ : 50% de la population vit avec moins de 1 682€ par mois quand l'autre moitié dispose de plus de 1 682€. Ce niveau de vie médian est inférieur de 32€ à celui observé pour la France métropolitaine.

Le 1er décile correspond au niveau de vie le plus élevé des 10% de la population la plus pauvre : 10% de la population de Morlaix Communauté vit avec moins de 973€ par mois (et 90% avec plus de 973€ par mois). Ce 1er décile est supérieur de 78€ à celui observé pour la France métropolitaine.

Le 9ème décile correspond au niveau de vie le plus faible des 10% de la population la plus riche : 90% de la population de Morlaix Communauté vit avec moins de 2 805€ par mois (et 10% avec plus de 2 805€ par mois). Ce 9ème décile est inférieur de 330€ à celui observé pour la France métropolitaine.

L'écart des revenus entre les populations les plus riches et les populations les plus pauvres, mesuré via l'écart inter-décile (différence entre le montant du 9ème décile et celui du 1er décile), s'élève à 1 832€. Ainsi le niveau de vie des populations les plus riches de Morlaix Communauté est supérieur de 1 832€ à celui des populations les pauvres. Cet écart est inférieur de 408€ à celui observé pour la France métropolitaine et révèle des inégalités de niveaux de vie moins élevées.

Le détail de la répartition par décile des niveaux de vie

Source : Insee, Filosofi 2014

	Population fiscale*	Niveaux de vie									Ecart inter-déciles
		1er décile	2ème décile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	8ème décile	9ème décile	
Centre Ville	2 548	727	935	1 105	1 278	1 444	1 627	1 827	2 229	2 865	2 138
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	2 533	787	1 055	1 240	1 409	1 557	1 711	1 921	2 149	2 581	1 794
Jarlot - Ursulines	1 425	918	1 116	1 300	1 498	1 700	1 897	2 103	2 359	2 982	2 064
Madeleine - Ty Dour	1 846	717	976	1 185	1 365	1 523	1 705	1 897	2 236	2 575	1 858
Coat Serho - Vierge Noire	1 840	788	1 044	1 226	1 393	1 589	1 764	2 012	2 312	2 926	2 138
Boissière - Coat Congar	2 271	822	1 008	1 172	1 320	1 464	1 600	1 770	1 991	2 389	1 567
Ploujean	1 806	1 101	1 339	1 485	1 620	1 738	1 924	2 144	2 441	2 975	1 874
Morlaix	14 267	803	1 049	1 238	1 402	1 560	1 729	1 948	2 236	2 720	1 917
Morlaix Communauté	63 721	971	1 212	1 384	1 537	1 684	1 845	2 049	2 335	2 846	1 875
Finistère	889 840	1 008	1 235	1 404	1 559	1 706	1 867	2 069	2 357	2 864	1 856
France métropolitaine	62 784 849	890	1 139	1 337	1 519	1 697	1 893	2 139	2 489	3 133	2 243

** données 2014 et 2013 non disponibles en infra-communal, données 2012 affichées*

Montants de référence en €	2012	2013	2014
RSA personne seule	475	493	499
Seuil de pauvreté Insee à 50%	824	833	840
Seuil de pauvreté Insee officiel (à 60%)	989	1 000	1 008

L'âge est un facteur discriminant des niveaux de vie

La répartition par décile des niveaux de vie selon l'âge du référent fiscal

Source : Insee, Filosofi 2015

	Population fiscale estimée	Niveaux de vie											Ecarts	
		1er décile	2ème décile	1er quartile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	3ème quartile	8ème décile	9ème décile	inter-quartiles	inter-déciles
Moins de 30 ans	1 510	784	1 001	1 079	1 156	1 300	1 419	1 540	1 662	1 734	1 815	2 051	654	1 267
30-39 ans	2 620	906	1 134	1 218	1 302	1 442	1 566	1 698	1 849	1 927	2 016	2 348	708	1 443
40-49 ans	3 370	897	1 126	1 223	1 302	1 441	1 575	1 716	1 897	1 999	2 142	2 545	777	1 648
50-59 ans	3 150	943	1 200	1 311	1 405	1 593	1 766	1 959	2 184	2 322	2 476	2 974	1 011	2 031
60-74 ans	2 450	1 179	1 425	1 522	1 614	1 767	1 921	2 104	2 338	2 487	2 658	3 237	965	2 059
75 ans et plus	1 520	1 092	1 252	1 321	1 398	1 545	1 697	1 861	2 045	2 158	2 308	2 846	837	1 754
Total Morlaix Communauté	63 721	973	1 206	1 296	1 381	1 534	1 682	1 846	2 036	2 158	2 305	2 805	862	1 832

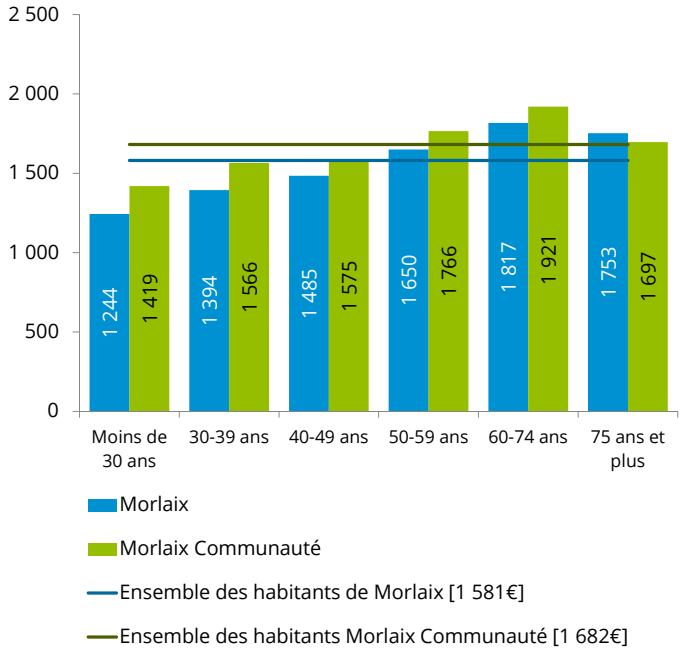
Montants de référence en €	2013	2014	2015
RSA personne seule	493	499	514
Seuil de pauvreté Insee à 50%	833	840	846
Seuil de pauvreté Insee officiel (à 60%)	1 000	1 008	1 015

L'écart entre le niveau de vie des 10% des personnes de Morlaix Communauté les plus riches et celui des 10% les plus pauvres (écart inter-déciles) est de 2 031€ par mois au sein des ménages dont la personne de référence est âgée de 50-59 ans contre 1 754€ chez les 75 ans et plus et 1 267€ chez les moins de 30 ans.

Les 10% des personnes les plus pauvres Morlaix Communauté vivant au sein des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans vivent avec, au maximum, 784€ par mois (1er décile). Ce montant est de 906€ au sein des ménages dont le référent fiscal est âgé de 30 à 39 ans, et de 943€ au sein de ceux dont le référent fiscal est âgé de 50 à 59 ans. Les 10% les plus pauvres des ménages dont le référent fiscal est âgé de 60-74 ans disposent d'un niveau de vie maximal de 1 179€ par mois. Ce niveau de vie maximal est de 1 092€ pour le 1er décile des 75 ans et plus.

Le niveaux de vie médian selon l'âge du référent fiscal

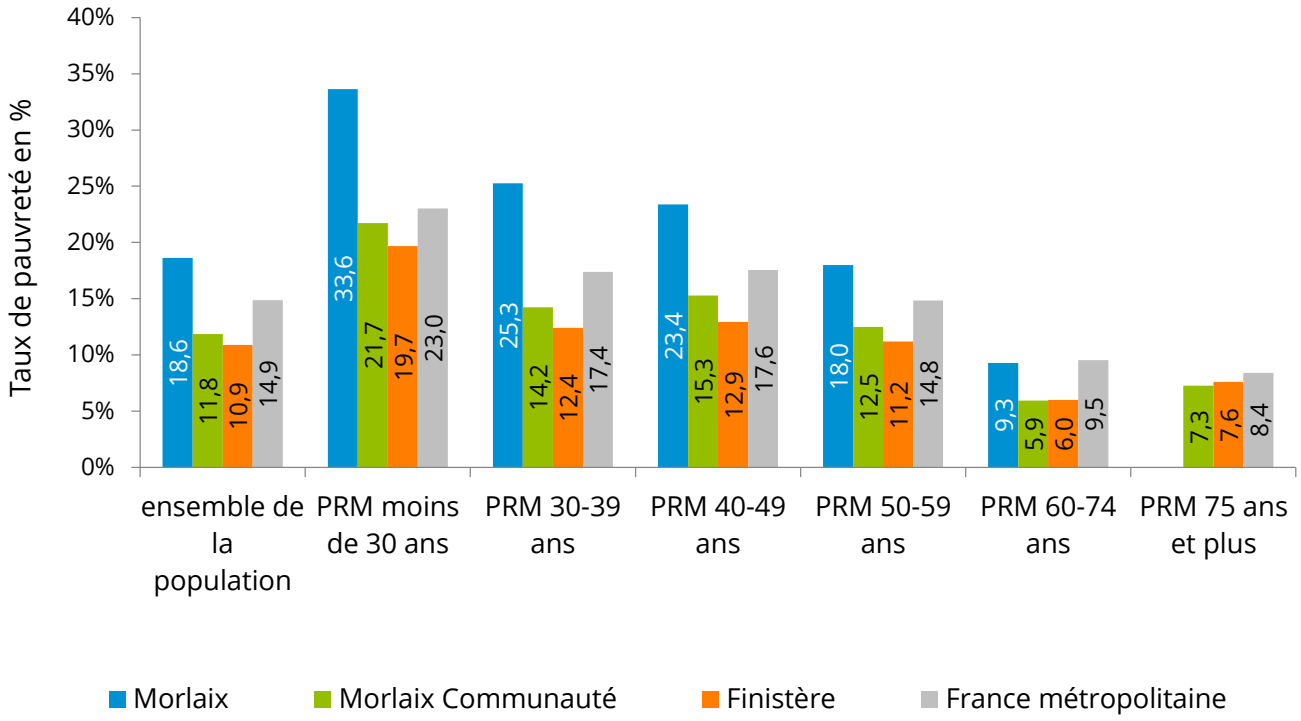
Source : Insee, Filosofi 2015



Le niveau de vie varie selon l'âge de la personne de référence du ménage. La moitié des personnes de Morlaix Communauté vivant dans les ménages les plus jeunes (PRM < 30 ans) disposent d'un niveau de vie inférieur à 1 419€ par mois, et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur. Au sein des ménages les plus âgés, le niveau de vie médian est de 1 921€ par mois chez les 60-74 ans, contre 1 697€ pour les 75 ans et plus de Morlaix Communauté. Pour les classes d'âge intermédiaires, le niveau de vie médian est de 1 566€ chez les personnes de Morlaix Communauté vivant au sein d'un ménage dont la personne de référence est âgée de 30-39 ans, 1 575€ pour les 40-49 ans et 1 766€ pour les 50-59 ans.

Le taux de pauvreté des populations selon l'âge du référent fiscal

Source : Insee, Filosofi 2015

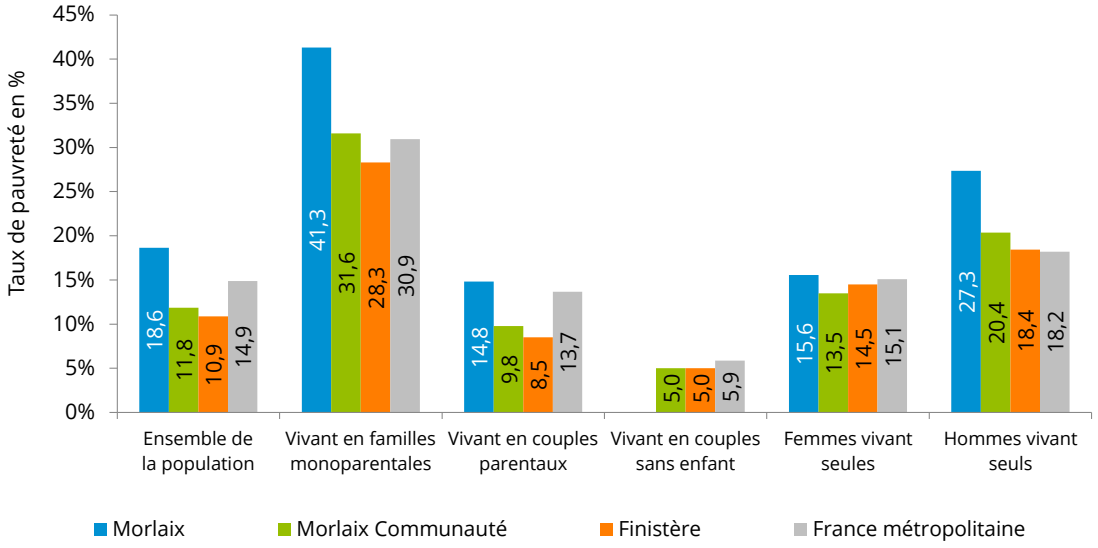


La pauvreté concerne 22% des habitants de Morlaix Communauté vivant dans un ménage dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans (environ 1 330 personnes) et 14% de ceux de la classe d'âge suivante (30-39 ans) (autour de 1 510 personnes). Chez les plus âgés, la pauvreté concerne 6% des personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence est âgée de 60 à 74 ans de Morlaix Communauté (environ 590 personnes) et 7% des personnes dont la personne de référence est âgée de 75 ans ou plus (450 personnes). Enfin, 15% des habitants de Morlaix Communauté vivant dans un ménage dont la personne de référence est âgée de 40 à 49 ans vivent sous le seuil de pauvreté (2 080 personnes).

La pauvreté est plus forte chez les personnes vivant en famille monoparentale

Le taux de pauvreté des populations selon le type de ménage

Source : Insee, Filosofi 2015



Le seuil de pauvreté est le même pour l'ensemble des ménages puisqu'il prend en considération la composition de ceux-ci en ramenant le revenu sur la base d'un équivalent personne seule. Dès lors, il n'est pas surprenant de constater que la part des ménages pauvres varie selon la composition des ménages puisque le niveau de vie n'est pas le même pour chaque type de ménage. Ainsi, ce sont les familles monoparentales qui sont le plus fréquemment concernées par la pauvreté avec des taux beaucoup plus forts que ceux observés pour les autres catégories de ménages. Les familles monoparentales sont donc plus fréquemment dans des situations de privation (vacances, loisirs, mais aussi santé, éducation, mobilité, ...). Au niveau national, après les familles monoparentales ce sont les personnes seules sans enfant qui sont le plus souvent concernées par la pauvreté.

La pauvreté concerne 32% des habitants de Morlaix Communauté vivant en famille monoparentale (environ 1 540 personnes) et 10% de ceux vivant en couple parental (autour de 2 400 personnes). Chez les personnes seules, la pauvreté concerne 13% des femmes vivant seules de Morlaix Communauté (environ 1 190 personnes) et 20% des hommes vivant seuls (1 380 personnes). Enfin, 5% des habitants de Morlaix Communauté vivant en couple sans enfant vivent sous le seuil de pauvreté (760 personnes).

Les populations pauvres par type de ménage

Source : Insee, Filosofi 2015 & estimations © Compas

	Populations pauvres	Familles mono-parentales	Couples parentaux	Couples sans enfant	Femmes seules	Hommes seuls	Ménages complexes
Morlaix	2 600	930	920	nd	290	460	nd
Morlaix Communauté	7 550	1 540	2 400	760	1 190	1 380	270
Finistère	96 870	23 650	34 080	11 070	11 810	11 820	4 440
France métropolitaine	9 336 040	2 194 190	4 127 080	872 410	761 360	685 450	695 550

Au-delà du coût pour se loger les différences de niveau de vie entre propriétaires et locataires existent

La répartition par décile des niveaux de vie selon le type de ménage

Source : Insee, Filosofi 2015

	Population fiscale estimée	Niveaux de vie											Ecarts	
		1er décile	2ème décile	1er quartile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	3ème quartile	8ème décile	9ème décile	inter-quartiles	inter-déciles
Ménages propriétaires	5 870	1 134	1 356	1 440	1 518	1 658	1 805	1 958	2 157	2 285	2 439	2 954	845	1 820
Ménages locataires	35 840	735	916	987	1 056	1 168	1 284	1 408	1 554	1 647	1 745	2 077	660	1 342
Total Morlaix Communauté	63 721	973	1 206	1 296	1 381	1 534	1 682	1 846	2 036	2 158	2 305	2 805	862	1 832

Montants de référence en €	2013	2014	2015
RSA personne seule	493	499	514
Seuil de pauvreté Insee à 50%	833	840	846
Seuil de pauvreté Insee officiel (à 60%)	1 000	1 008	1 015

Il ne sera pas surprenant d'observer que niveau de vie et accès à la propriété sont fortement corrélés. Les ménages propriétaires sont ceux qui ont le niveau de vie le plus fort. Les locataires ont un niveau de vie plus réduit. Les dépenses liées au logement (loyers ou remboursements d'emprunts) ne sont pas prises en considération dans le calcul du niveau de vie qui est présenté ici. Il faut noter que les ménages les plus aisés sont aussi les ménages étant le plus fréquemment propriétaires et ayant bien souvent achevé leur acquisition de logement.

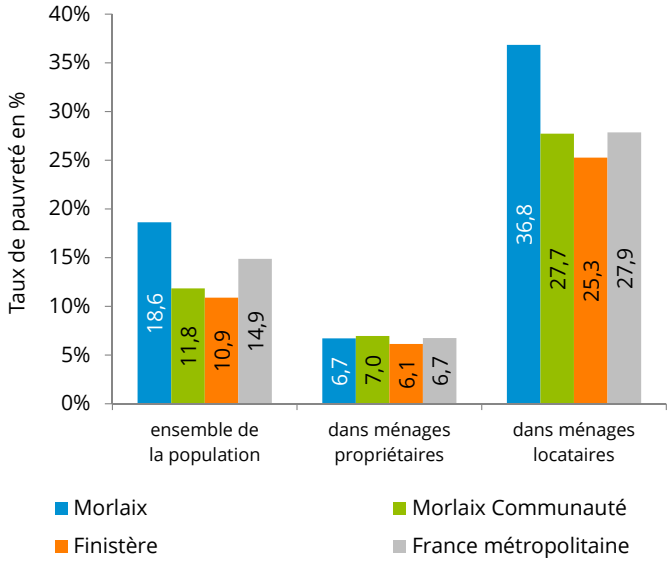
Cette situation amplifie les écarts de niveaux de vie entre générations observés précédemment. Parmi les locataires, il y a des ménages en locatif privé et des ménages en locatif social. L'accès au locatif social étant lié au niveau de revenu, les ménages en logement social ont un niveau de vie souvent plus faible. Cependant, dans beaucoup de territoires, le locatif ancien fait aussi fonction de logement social et accueille de nombreux ménages en situation de pauvreté.

Le niveau de vie médian des personnes vivant dans un ménage locataire de Morlaix Communauté est de 1 284€, il est de 1 805€ chez les propriétaires. Les 10% des ménages propriétaires les plus riches disposent de ressources supérieures à 2 954€ par mois. Ce montant (9ème décile) est de 2 077€ chez les locataires.

Le taux de pauvreté des populations selon le statut d'occupation du logement

Source : Insee, Filosofi 2015

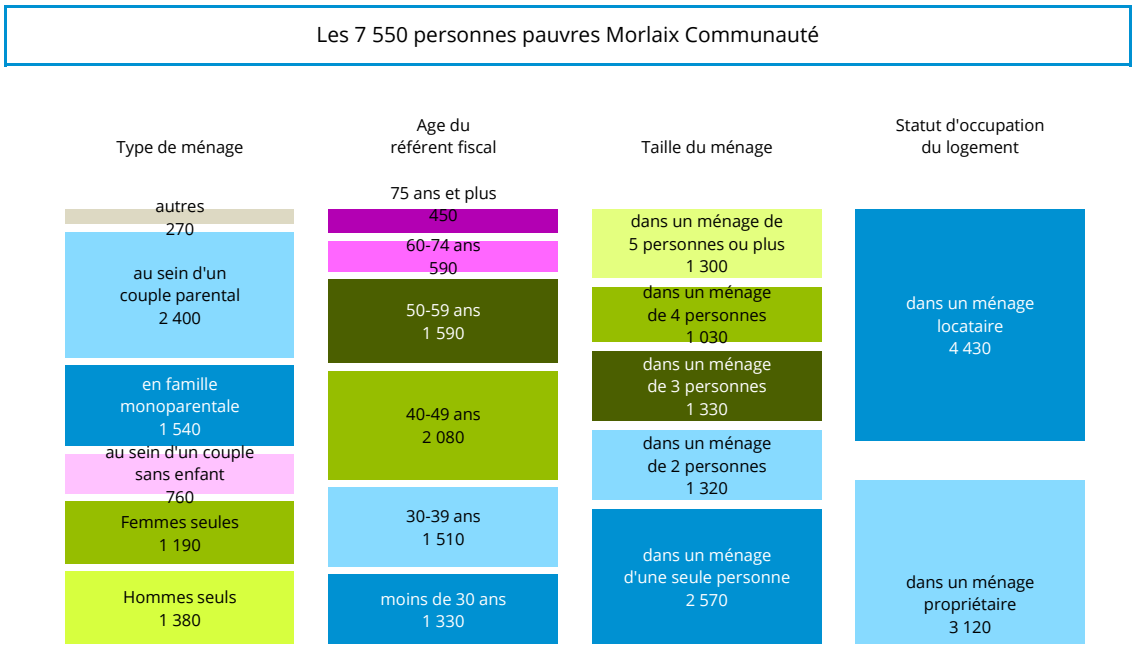
Le taux de pauvreté des habitants de Morlaix Communauté atteint 28% au sein des ménages locataires, contre 7% chez les propriétaires.



Les personnes pauvres sont plus nombreuses dans certaines catégories de populations

Les différentes caractéristiques des populations pauvres

Source : Insee, Filosofi 2015 & estimations © Compas



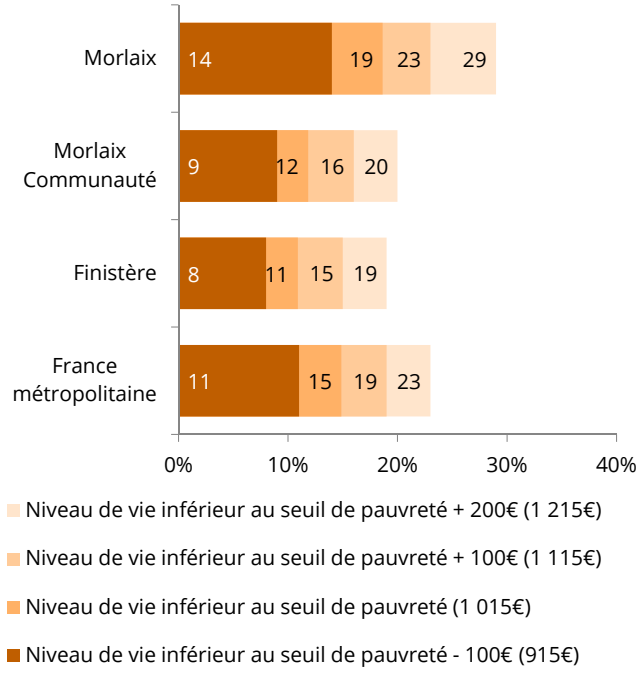
Le schéma ci-dessus présente la répartition des 7 550 personnes pauvres Morlaix Communauté. On estime autour de 1 190 personnes le nombre de femmes seules vivant sous le seuil de pauvreté, et autour de 1 380 personnes celui des hommes seuls. Les personnes pauvres vivant en familles monoparentales sont estimées à 1 540 personnes environ, à 2 400 personnes au sein des couples parentaux et 760 personnes au sein des couples sans enfant.

Selon l'âge du référent fiscal, le nombre de personnes pauvres est estimé autour de 1 330 personnes au sein des ménages les plus jeunes de Morlaix Communauté, contre 450 au sein des ménages les plus âgés. Environ 4 430 personnes sont pauvres parmi les populations des ménages locataires de Morlaix Communauté, et 3 120 personnes chez les propriétaires. Enfin, la répartition par taille des ménages permet d'estimer à environ 2 570 personnes le nombre de personnes pauvres de Morlaix Communauté vivant seules, contre environ 1 300 personnes pour celles vivant dans un ménage composé de 5 personnes ou plus.

Une modification du seuil pris en compte ferait évoluer significativement le volume et la proportion des populations considérées financièrement vulnérables

La répartition des populations selon les seuils de niveaux de vie

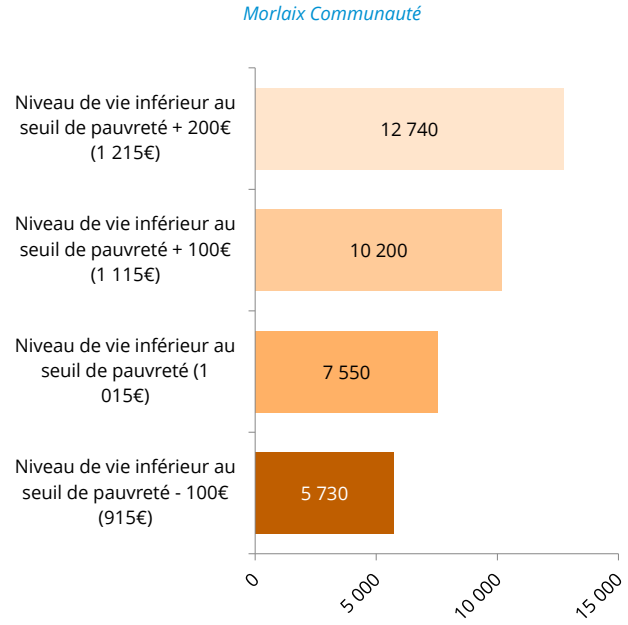
Source : Insee, Filosofi 2015 & estimations © Compas



Un seuil de pauvreté s'appuie nécessairement sur une définition choisie et maintenue dans l'espace et dans le temps. Cependant, au sein des ménages en situation de pauvreté il y a des situations très différentes. De même, juste au-dessus du seuil de pauvreté il peut y avoir de très nombreux ménages. Il est donc important de mesurer ce que peuvent représenter les ménages ayant un niveau de vie se situant autour du seuil de pauvreté (juste au-dessus ou juste en-dessous). Le calcul du seuil de pauvreté en Europe s'appuie sur le revenu médian, il s'agit d'une définition relative de la pauvreté. D'autres pays (les USA par exemple) choisissent une pauvreté basée sur un panier de biens (la pauvreté absolue). Ainsi, une progression du revenu médian en France entraîne le seuil de pauvreté vers le haut, par contre une baisse du revenu médian peut faire baisser le seuil de pauvreté et ainsi faire baisser le nombre de ménages et donc de personnes considérées comme pauvres. Pour appréhender la pauvreté, il est donc essentiel de prendre en considération l'ensemble des facteurs et notamment le mode de calcul du seuil.

Les effectifs des populations selon les seuils de niveaux de vie

Source : Insee, Filosofi 2015 & estimations © Compas



Augmenter de 100€ à 200€ le seuil de niveaux de ressources pour déterminer les populations vulnérables générerait une augmentation de 4 à 8 points la proportion des populations Morlaix Communauté concernées, soit une augmentation de 2 650 à 5 190 personnes. Un seuil de 100€ inférieur au seuil officiel (qui est de 1 015€ par mois en 2015) porterait à environ 5 730 personnes la population concernée, soit 1 820 personnes de moins qu'au seuil de pauvreté officiel.

Le détail de la répartition des populations selon les seuils de niveaux de vie

Source : Insee, Filosofi 2014 & estimations © Compas

	Part des populations par seuil de niveau de vie en %				Estimation du nombre de personnes par seuil de niveau de vie			
	Niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (908€)	Niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (1008€)	Niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté + 100 € (1108€)	Niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté + 200 € (1208€)	Niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (908€)	Niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (1008€)	Niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté + 100 € (1108€)	Niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté + 200 € (1208€)
Centre Ville	19	24	30	36	480	600	760	920
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	15	18	23	28	380	470	580	710
Jarlot - Ursulines	10	15 *e*	20	25	140	210	280	360
Madeleine - Ty Dour	17	22 *e*	26	31	310	410	480	570
Coat Serho - Vierge Noire	15	19	24	29	280	340	440	530
Boissière - Coat Congar	15	21	26	32	340	480	590	730
Ploujean	7	8 *e*	10	15	130	140	180	270
Morlaix	14	18	23	28	1 990	2 610	3 270	3 980
Morlaix Communauté	9	12 *e*	16	21	5 730	7 550	10 200	13 380
Finistère	8	10	14	19	70 710	91 500	123 740	167 930
France métropolitaine	11	15	19	23	6 836 580	9 130 510	11 808 640	14 294 670

Valeurs inférieures à celle de Morlaix

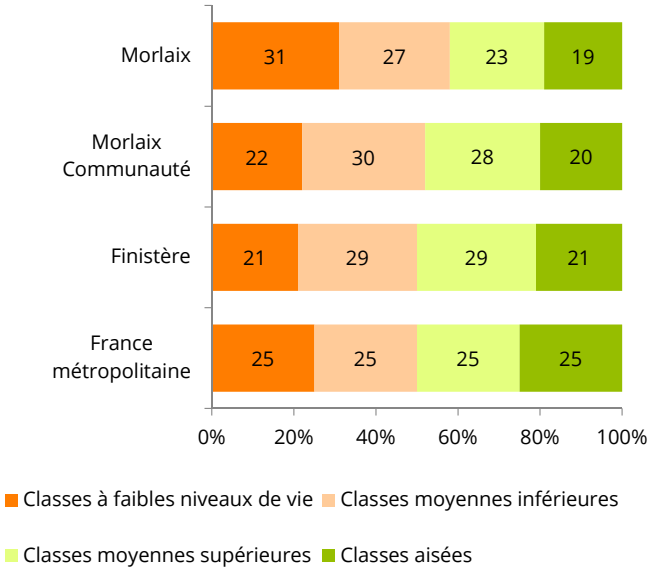
Valeurs proches de celle de Morlaix

Valeurs supérieures à celle de Morlaix

La mixité des revenus varie d'un territoire à l'autre

La répartition des populations par classe de niveaux de vie

Source : Insee, Filosofi 2015 & estimations © Compas



Définir la classe moyenne est toujours un exercice difficile surtout en prenant en considération le seul niveau de revenus des ménages. Il n'y a actuellement pas de définition unique de la logique de classe moyenne. Le choix qui est ici retenu est celui de définir la classe moyenne en soustrayant à l'ensemble de la population les 25% les plus pauvres et les 25% les plus aisés. Les seuils retenus pour référence sont ceux du niveau national. Il reste donc pour définir la classe moyenne les 50% des ménages situés en situation intermédiaire. Cette classe moyenne est, elle-même, séparée en deux sous-groupes que sont d'une part les ménages situés entre le quart le plus pauvre et le médian et d'autre part les ménages situés entre le médian et le quart le plus aisé. Par conséquent, quatre groupes de revenus sont donc dissociés : les ménages à faible niveau de vie (la classe la moins aisée), la classe moyenne inférieure, la classe moyenne supérieure et la classe la plus favorisée. Chacune de ces classes comprend 25% de la population du niveau national. L'observation des données locales permet donc de comparer la distribution des ménages du niveau national à la même répartition au niveau local.

La comparaison des niveaux de vie Morlaix Communauté à ceux de la France métropolitaine permet de déterminer une «classe moyenne» représentant environ 58% de la population, soit une catégorie de population sur-représentée par rapport à la France métropolitaine. La proportion de populations issues des classes à faible niveau de vie est inférieure à la moyenne de la France métropolitaine. 22% de la population Morlaix Communauté appartient au quart des populations les «plus défavorisées» de la France métropolitaine. La proportion de populations issues des classes les plus aisées est inférieure à la moyenne de la France métropolitaine. 20% de la population Morlaix Communauté appartient au quart des populations les «plus favorisées» de la France métropolitaine.

Définition des classes proposées :	
Classes à faibles niveaux de vie	Population dont le niveau de vie est inférieur au 1er quartile de la France métropolitaine, soit < 1 248€
Classes moyennes inférieures	Population dont le niveau de vie est compris entre le 1er quartile et la médiane de la France métropolitaine, soit entre 1 248€ et 1 714€
Classes moyennes supérieures	Population dont le niveau de vie est compris entre la médiane et le 3ème quartile de la France métropolitaine, soit entre 1 714€ et 2 306€
Classes aisées	Population dont le niveau de vie est supérieur au 3ème quartile de la France métropolitaine, soit > 2 306€

Le détail de la répartition des populations par classe de niveaux de vie

Source : Insee, Filosofi 2014 & estimations © Compas

	Classes à faibles niveaux de vie	Classes moyennes inférieures	Classes moyennes supérieures	Classes aisées
Centre Ville	38	26	17	19
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	30	29	24	17
Jarlot - Ursulines	27	23	28	22
Madeleine - Ty Dour	33	27	22	18
Coat Serho - Vierge Noire	31	25	23	21
Boissière - Coat Congar	35	31	22	12
Ploujean	16	31	28	25
Morlaix	30	28	23	19
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	19	22	7	52
Morlaix Communauté	nd	nd	nd	nd
Le Finistère	20	29	29	22
La France métropolitaine	25	25	24	26

Valeurs inférieures à celle de Morlaix

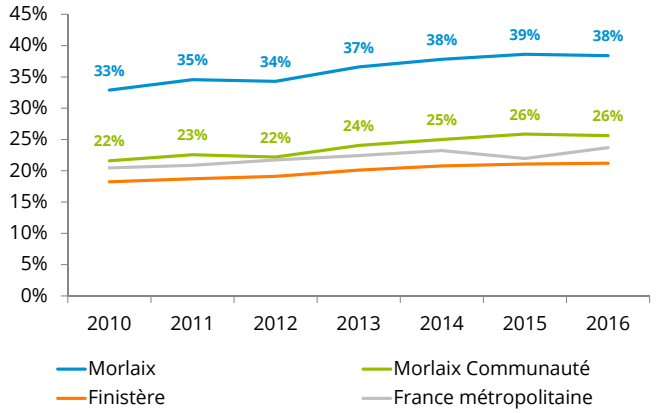
Valeurs proches de celle de Morlaix

Valeurs supérieures à celle de Morlaix

Certains ménages ne disposent que des prestations CAF comme revenus

Part des allocataires CAF dont les revenus sont constitués de prestations CAF à hauteur de 50% ou plus

Source : CAF 2010-2016



Ces indicateurs sont calculés parmi l'ensemble des allocataires de la CAF. Par conséquent ils concernent une partie seulement des ménages. Les ménages les plus pauvres sont presque tous allocataires de la CAF soit au titre des minima sociaux, soit au titre des aides au logement. Quelques catégories de personnes en situation de pauvreté peuvent ne pas être allocataires de la CAF : les personnes sans papier, les jeunes sans logement et des personnes en rupture de droits. Les évolutions dans l'accès aux droits (modification par exemple des conditions d'ouverture des droits aux aides au logement), les décalages dans la revalorisation des prestations ont des impacts immédiats pour les ménages qui dépendent à plus de 50% de leurs ressources des prestations de la CAF. Les allocataires qui dépendent à 100% de leurs ressources des prestations versées par la CAF sont essentiellement des ménages bénéficiaires des minima sociaux.

Parmi les 11 130 ménages Morlaix Communauté connus par la CAF, on recense en 2016 environ 1 720 allocataires dont les ressources dépendent intégralement des prestations sociales : ils représentent 15% des allocataires. Les prestations CAF représentent 50% ou plus des ressources des ménages pour 26% des allocataires Morlaix Communauté (environ 2 850 allocataires).

Le détail de la dépendance des allocataires aux prestations CAF

Source : Insee, CAF 2009-2016

	Nombre d'allocataires CAF	Allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales		Allocataires dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales		Evolution 2009-2016 des allocataires dont le taux de dépendance est > 50%	
		effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
Botsorhel	50	14	28,0	8	16,0	+1	+7,7
Carantec	364	67	18,4	36	9,9	+20	+42,6
Le Cloître - Saint-Thégonnec	107	19	17,8	10	9,3	+7	+58,3
Garlan	154	18	11,7	10	6,5	+3	+20,0
Guerlesquin	188	43	22,9	30	16,0	+11	+34,4
Guimaec	134	25	18,7	18	13,4	+5	+25,0
Henvic	150	17	11,3	7	4,7	-1	-5,6
Lanmeur	330	60	18,2	34	10,3	+10	+20,0
Lannéanou	48	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Saint-Thegonnec - Loc Eguiner	486	53	10,9	31	6,4	+23	+76,7
Locquénolé	94	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Locquirec	154	40	26,0	23	14,9	+18	+81,8
Morlaix	4 182	1 606	38,4	999	23,9	+350	+27,9
Centre Ville	*1 045*	*421*	*40,3*	*284*	*27,2*	*-41*	*-8,9*
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	*730*	*246*	*33,7*	*168*	*23,0*	*+25*	*+11,3*
Jarlot - Ursulines	*375*	*168*	*44,8*	*88*	*23,5*	*+2*	*+1,2*
Madeleine - Ty Dour	*507*	*195*	*38,5*	*124*	*24,5*	*+74*	*+61,2*
Coat Serho - Vierge Noire	*485*	*167*	*34,4*	*104*	*21,4*	*+64*	*+62,1*
Boissière - Coat Congar	*540*	*189*	*35,0*	*97*	*18,0*	*+30*	*+18,9*
Ploujean	*305*	*80*	*26,2*	*49*	*16,1*	*+52*	*+185,7*
Pleyber-Christ	504	112	22,2	70	13,9	+36	+47,4
Plouégat-Guérand	165	23	13,9	14	8,5	+9	+64,3
Plouégat-Moysan	94	14	14,9	5	5,3	nd	nd
Plouezoc'h	195	32	16,4	20	10,3	+3	+10,3
Plougasnou	328	78	23,8	45	13,7	+4	+5,4
Plougonven	445	71	16,0	36	8,1	+8	+12,7
Plouigneau	680	89	13,1	44	6,5	+28	+45,9
Plouneour-Ménez	201	49	24,4	29	14,4	+15	+44,1
Plourin-Les-Morlaix	673	113	16,8	60	8,9	+44	+63,8
Ponthou	33	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Saint-Jean-du-Doigt	72	20	27,8	10	13,9	nd	nd
Saint-Martin-des-Champs	744	174	23,4	111	14,9	+32	+22,5
Saint-Sève	143	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Taulé	410	87	21,2	50	12,2	+6	+7,4
Morlaix Communauté	11 128	2 851	25,6	1 718	15,4	+674	+31,0
Finistère	161 022	34 152	21,2	19 997	12,4	+7 900	+30,1
France métropolitaine	12 002 003	2 844 651	23,7	1 711 477	14,3	+716 790	+33,7

Valeurs inférieures à celle Morlaix Communauté

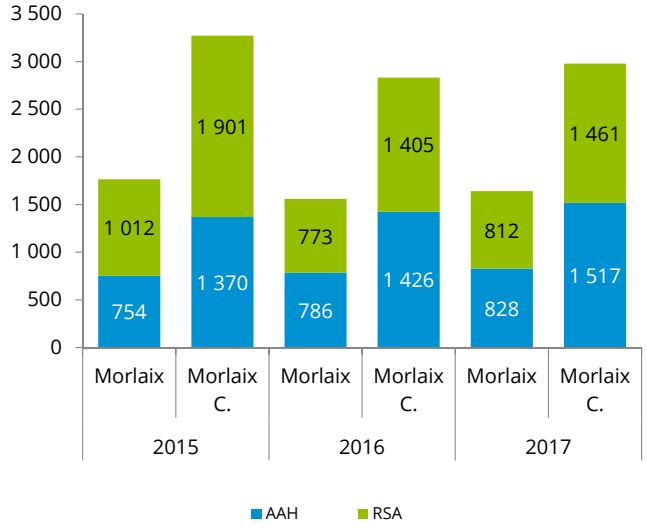
Valeurs proches de celle Morlaix Communauté

Valeurs supérieures à celle Morlaix Communauté

Les ménages les plus précaires, connus par la CAF

L'évolution des allocataires des minima sociaux

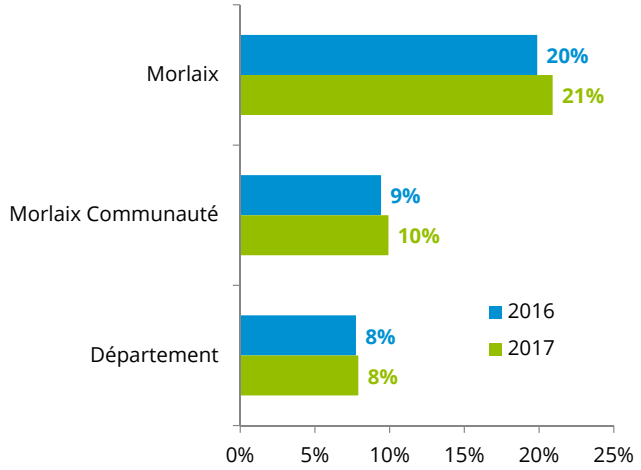
Source : CAF du Finistère 2015-2017



En 2017, 1517 allocataires de l'AAH sont recensés par la CAF du Finistère sur Morlaix Communauté, et 1 461 allocataires du RSA, soit au total 2 978 allocataires des minima sociaux (10% des ménages recensés par l'Insee). cette proportion est en légère progression par rapport à 2016 (+1 point).

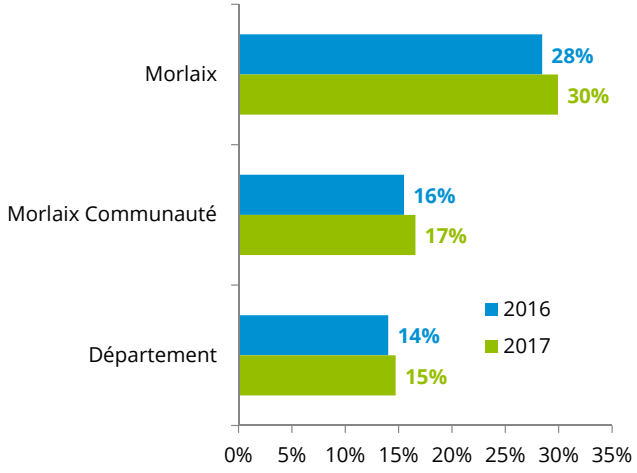
Part des ménages allocataires des minima sociaux

Source : CAF du Finistère 2016-2017



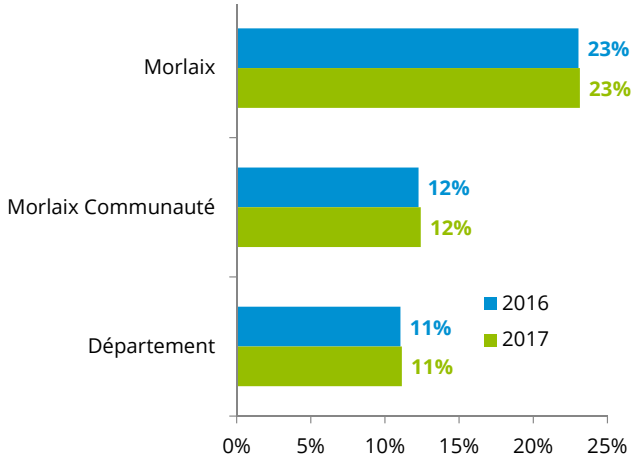
Part des ménages, allocataires avec un revenu minimum garanti

Source : CAF du Finistère 2016-2017



Part des ménages allocataires à bas revenus

Source : CAF du Finistère 2016-2017



12% des ménages de Morlaix Communauté sont allocataires à bas revenus (vivant sous le seuil de bas revenus de la CAF). La proportion est identique à celle de 2016, tout comme sur la ville de Morlaix sur laquelle, la part de bas revenus atteint 23% en 2017.

Le détail des taux de couverture des ménages par les minima sociaux

Source : CAF du Finistère 2017 & Insee Rp 2015

	Allocataires des minima sociaux (hors PPA)	Taux de couverture des ménages en %	Personnes couvertes par les minima sociaux (hors PPA)	Taux de couverture de la population de moins de 65 ans (%)	Allocataires de la PPA	Taux de couverture des ménages en %	Personnes couvertes par la PPA	Taux de couverture par la population de moins de 65 ans (%)
Botsorhel	14	7,2	19	5,6	10	5,1	19	5,6
Carantec	58	3,6	84	4,2	86	5,3	138	6,9
Le Cloître - Saint-Thégonnec	20	7,1	32	5,9	25	8,9	55	10,1
Garlan	15	3,6	27	3,0	16	3,9	33	3,7
Guerlesquin	48	7,8	79	8,2	34	5,6	73	7,6
Guimaec	34	7,3	49	7,0	22	4,7	53	7,6
Henvic	18	3,1	38	3,7	24	4,2	56	5,5
Lanmeur	66	7,4	88	6,1	52	5,8	89	6,1
Lannéanou	13	7,6	29	9,3	8	4,7	13	4,2
Saint-Thegonnec - Loc Eguiner	63	5,1	127	5,1	93	7,6	186	7,4
Locquénolé	15	4,1	23	3,8	17	4,7	26	4,3
Locquirec	44	6,3	71	8,0	38	5,5	72	8,1
Morlaix	1 640	20,9	2 618	22,5	962	12,3	1 739	14,9
Centre Ville	*353*	*17,9*	*461*	*19,1*	*261*	*13,2*	*365*	*15,1*
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	*276*	*20,7*	*439*	*21,2*	*143*	*10,7*	*280*	*13,5*
Jarlot - Ursulines	*194*	*26,1*	*229*	*18,7*	*80*	*10,8*	*117*	*9,6*
Madeleine - Ty Dour	*182*	*19,0*	*290*	*19,2*	*110*	*11,5*	*208*	*13,8*
Coat Serho - Vierge Noire	*194*	*19,2*	*302*	*21,9*	*105*	*10,4*	*204*	*14,8*
Boissière - Coat Congar	*237*	*23,3*	*427*	*26,6*	*167*	*16,4*	*338*	*21,1*
Ploujean	*71*	*8,8*	*92*	*6,4*	*50*	*6,2*	*75*	*5,2*
Pleyber-Christ	120	9,1	210	8,7	111	8,4	240	9,9
Plouégat-Guérand	26	5,7	36	4,0	21	4,6	34	3,8
Plouégat-Moysan	15	5,0	25	4,3	17	5,7	37	6,3
Plouezoc'h	37	5,0	43	3,7	37	5,0	76	6,5
Plougasnou	84	5,2	106	6,0	74	4,6	129	7,3
Plougonven	82	5,8	114	4,3	87	6,2	181	6,9
Plouigneau	113	5,6	213	5,4	160	7,9	337	8,5
Plouneour-Ménez	51	9,2	91	8,9	49	8,8	108	10,5
Plourin-Les-Morlaix	111	5,7	197	6,1	157	8,0	293	9,1
Ponthou	6	9,1	8	5,4	5	7,6	12	8,2
Saint-Jean-du-Doigt	17	5,6	24	5,0	17	5,6	33	6,9
Saint-Martin-des-Champs	158	6,9	244	7,5	192	8,4	369	11,3
Saint-Sève	13	3,3	20	2,4	24	6,2	43	5,1
Taulé	97	7,8	130	5,6	71	5,7	144	6,2
Morlaix Communauté	2 978	9,9	4 745	9,8	2 409	8,0	4 588	9,4
Finistère	33 727	7,9	54 059	7,6	33 970	8,0	61 079	8,6

Valeurs inférieures à celle Morlaix Communauté
Valeurs proches de celle Morlaix Communauté
Valeurs supérieures à celle Morlaix Communauté

Le détail des taux de couverture des allocataires à bas revenus

Source : CAF du Finistère 2017 & Insee Rp 2015

	Allocataires à bas revenus	Taux de couverture des ménages en %	Personnes couvertes par les bas revenus	Taux de couverture de la population de moins de 65 ans (%)	Enfants de moins de 18 ans vivant dans un ménage à bas revenus	Taux de couverture des mineurs (%)
Botsorhel	19	9,7	54	16,0	24	27,0
Carantec	107	6,7	196	9,8	64	13,3
Le Cloître - Saint-Thégonnec	31	11,0	56	10,3	20	10,8
Garlan	33	8,0	81	9,0	31	10,3
Guerlesquin	62	10,1	116	12,1	41	15,2
Guimaec	46	9,9	87	12,4	27	14,8
Henvic	28	4,9	62	6,1	27	9,2
Lanmeur	85	9,5	170	11,7	63	16,2
Lannéanou	16	9,4	39	12,5	17	23,6
Saint-Thegonnec - Loc Eguiner	85	6,9	191	7,6	74	9,6
Locquénolé	24	6,6	44	7,2	16	9,9
Locquirec	57	8,2	103	11,6	36	17,6
Morlaix	1 815	23,1	3 340	28,7	1 065	40,1
Centre Ville	*480*	*24,3*	*691*	*28,6*	*142*	*37,3*
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	*283*	*21,2*	*546*	*26,4*	*177*	*36,5*
Jarlot - Ursulines	*146*	*19,7*	*221*	*18,1*	*49*	*18,0*
Madeleine - Ty Dour	*225*	*23,5*	*434*	*28,8*	*156*	*38,0*
Coat Serho - Vierge Noire	*221*	*21,8*	*398*	*28,8*	*130*	*40,6*
Boissière - Coat Congar	*242*	*23,8*	*505*	*31,5*	*203*	*46,1*
Ploujean	*86*	*10,7*	*152*	*10,6*	*43*	*12,3*
Pleyber-Christ	167	12,6	375	15,5	144	20,4
Plouégat-Guérand	37	8,1	67	7,5	19	6,9
Plouégat-Moysan	28	9,4	63	10,7	25	14,7
Plouezoc'h	54	7,2	106	9,1	40	13,1
Plougasnou	114	7,1	196	11,0	57	16,2
Plougonven	119	8,5	256	9,7	103	13,4
Plouigneau	163	8,0	409	10,3	186	15,7
Plouneour-Ménez	65	11,7	159	15,5	73	23,5
Plourin-Les-Morlaix	178	9,1	395	12,3	153	17,1
Ponthou	6	9,1	12	8,2	5	8,8
Saint-Jean-du-Doigt	35	11,6	70	14,6	24	19,8
Saint-Martin-des-Champs	228	9,9	446	13,6	159	17,8
Saint-Sève	30	7,7	69	8,2	27	10,3
Taulé	97	7,8	213	9,1	79	12,3
Morlaix Communauté	3 729	12,4	4 745	9,8	2 599	20,0
Finistère	47 510	11,1	92 769	13,0	31 866	16,9

Valeurs inférieures à celle Morlaix Communauté

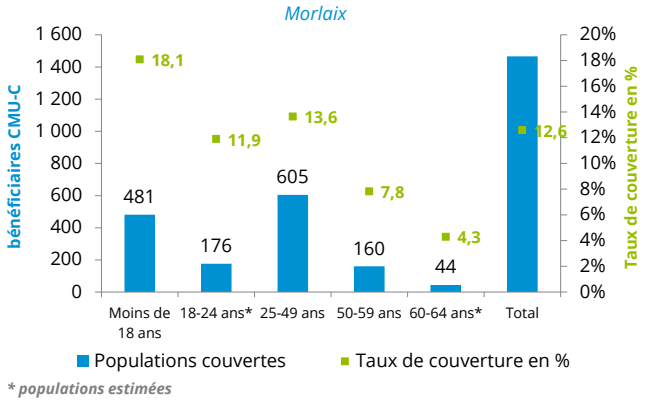
Valeurs proches de celle Morlaix Communauté

Valeurs supérieures à celle Morlaix Communauté

Les bénéficiaires de la CMU-C sur la ville de Morlaix

Les populations couvertes par la CMU-C selon l'âge

Source : Cnam-ts 2017 & estimations © Compas

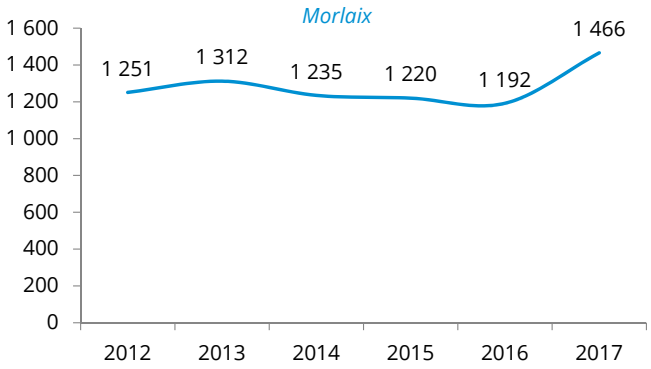


** populations estimées*

L'indicateur concernant l'accès à la CMUC est avant tout un indicateur de niveau de vie et non un indicateur d'accès aux services de santé. En effet, l'accès à la CMUC offre l'accès aux soins, mais ne signifie pas que la personne y recoure. En effet, certains soins sont peu utilisés par les ménages les plus pauvres (la question financière pouvant être une explication, mais les questions culturelles sont aussi très importantes pour les soins dentaires ou gynécologiques par exemple). Par conséquent, le bénéfice de la CMUC permet de mesurer la part de la population vivant sous le seuil d'accès à ce droit. Cependant, il faut noter qu'une part significative (estimée à 20% environ) des personnes ayant droit à la CMUC n'en font pas la demande. Le droit est souvent ouvert en urgence par les hôpitaux par exemple.

L'évolution des populations couvertes par la CMU-C

Source : Cnam-ts 2010-2017



En 2017 on comptabilise 1 470 personnes couvertes par la couverture maladie universelle complémentaire (régime général). Ces 1 470 personnes représentent environ 13% de la population de moins de 65 ans de Morlaix. Le taux de couverture est estimé à 18% chez les moins de 18 ans et 12% chez les 18-24 ans.

Le détail des populations couvertes par la CMU-C

Source : Cnamt-s 2017

2017	Personnes couvertes par la CMU-C	Répartition par classes d'âge *estimations					Taux de couverture estimés en %			
		Moins de 18 ans	18-24 ans*	25-49 ans	50-59 ans	60-64 ans*	Moins de 18 ans	18-24 ans*	60-64 ans*	Total
Centre Ville	276	60	41	135	30	10	15,7	7,3	6,6	11,4
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	217	56	22	104	30	5	11,5	9,2	3,2	10,5
Jarlot - Ursulines	73	19	n.s.	33	13	n.s.	7,0	n.s.	n.s.	6,0
Madeleine - Ty Dour	201	69	26	75	24	7	16,8	16,2	5,3	13,3
Coat Serho - Vierge Noire	177	59	19	71	23	5	18,4	16,4	3,7	12,8
Boissière - Coat Congar	250	114	24	91	15	6	25,9	18,3	4,6	15,6
Ploujean	42	10	n.s.	18	6	n.s.	2,9	n.s.	n.s.	2,9
Morlaix	1 466	481	176	605	160	44	18,1	11,9	4,3	12,6
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	1 202	449	122	453	148	30	4,3	5,5	0,8	3,3
Morlaix Communauté	2 668	930	298	1 058	308	74	7,2	8,1	1,5	5,5

Valeurs inférieures à celle de Morlaix

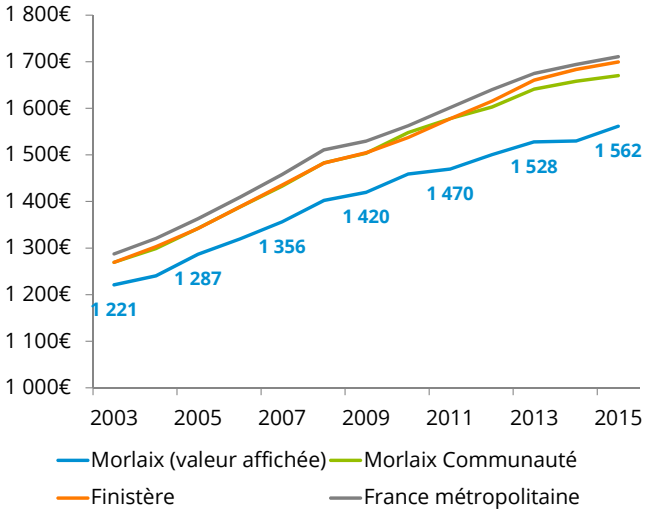
Valeurs proches de celle de Morlaix

Valeurs supérieures à celle de Morlaix

Depuis 10 ans, les inégalités de revenus augmentent entre les ménages et entre les territoires

Les revenus médians déclarés par unité de consommation depuis 2002

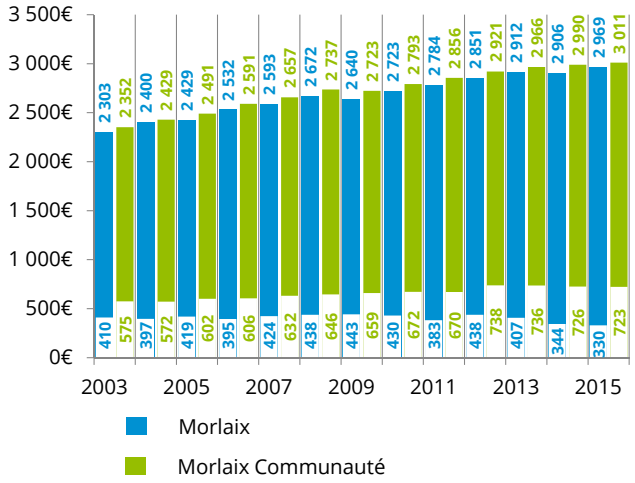
Source : Insee, DGI 2003-2011 & Filosofi 2012-2015



Le revenu médian déclaré des ménages (avant prestations et impôts) de Morlaix Communauté est passé de 1 269€ par mois et par unité de consommation en 2003 à 1 670€ en 2015 (sans tenir compte de l'inflation). Il a ainsi augmenté de 400€ (il a augmenté de 420€ au niveau national sur cette période)..

L'évolution de l'écart inter-déciles du revenu fiscal déclaré par unité de consommation

Source : Insee, DGI 2003-2011 & Filosofi 2012-2015



La mesure des inégalités peut se faire par un rapport entre le neuvième décile (le plus pauvre des 10% les plus riches) et le premier décile (le plus riche des 10% les plus pauvres). L'évolution de ce rapport permet ainsi de mesurer les inégalités. Si le rapport baisse, alors les inégalités se réduisent. Mais la mesure des inégalités peut aussi se faire via la mesure des écarts entre le neuvième décile et le premier décile. Il y a progression des inégalités quand les écarts s'accroissent. Selon les modes de calcul, les inégalités peuvent s'accroître ou se réduire. Dans ce document nous avons choisi la deuxième formule.

L'écart entre les 10% des populations déclarant les revenus les plus élevés et les 10% déclarant les revenus les plus faibles (écart inter-déciles) a augmenté entre 2003 et 2015, à l'image de la tendance habituelle : les inégalités de revenus se sont ainsi renforcées entre les ménages. Il est passé de 1 777€ en 2003 à 2 288€ en 2015.

Le détail de l'évolution des revenus déclarés par unité de consommation

Source : Insee, DGI 2002-2009 & Filosofi 2014

	1er décile			médiane			9ème décile		
	2002	2014	Ev. 2002-2014	2002	2014	Ev. 2002-2014	2002	2014	Ev. 2002-2014
Centre Ville	254	94	-160	1 128	1 414	+286	2 401	3 083	+681
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	374	337	-38	1 202	1 522	+320	2 285	2 767	+482
Jarlot - Ursulines	521	502	-19	1 358	1 712	+354	2 446	3 108	+662
Madeleine - Ty Dour	369	136	-233	1 209	1 523	+314	2 203	2 733	+530
Coat Serho - Vierge Noire	463	337	-126	1 242	1 538	+296	2 379	3 169	+790
Boissière - Coat Congar	434	313	-121	1 036	1 395	+359	1 897	2 501	+603
Ploujean	670	918	+248	1 374	1 739	+365	2 472	3 221	+749
Morlaix	427	344	-83	1 202	1 530	+328	2 297	2 906	+608
Morlaix Communauté	566	726	+160	1 235	1 658	+423	2 314	2 990	+676
Finistère	582	770	+188	1 240	1 684	+444	2 287	3 015	+727
France métropolitaine	470	593	+123	1 259	1 694	+435	2 567	3 397	+829

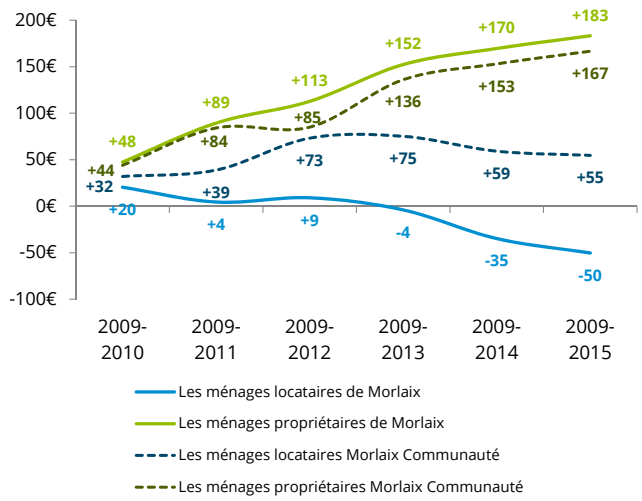
Valeurs inférieures à celle de Morlaix

Valeurs proches de celle de Morlaix

Valeurs supérieures à celle de Morlaix

L'évolution du revenu fiscal médian déclaré par unité de consommation selon le statut d'occupation *(valeur de référence = 2009)*

Source : Insee, DGI 2009-2011 & Filosofi 2012-2015



L'analyse des évolutions de revenus selon le lien au logement permet de comprendre l'évolution des inégalités et le creusement des écarts cumulatifs entre les revenus et le patrimoine. La crise économique n'a pas fondamentalement modifié les dynamiques observées.

Entre 2009 et 2015, chez les ménages locataires de Morlaix Communauté, le revenu médian déclaré a augmenté de 55€ par mois et par unité de consommation. Sur cette même période, on observe une augmentation de 167€ du revenu médian des ménages propriétaires.

L'évolution du revenu fiscal déclaré par unité de consommation selon l'âge du référent fiscal

Source : Insee, DGI 2000 & Filosofi 2015

	1er décile			Médiane			9ème décile		
	2000	2015	Evolution 2000-2015	2000	2015	Evolution 2000-2015	2000	2015	Evolution 2000-2015
Moins de 30 ans	183	337	155	915	1 344	430	1 573	2 139	565
30-39 ans	262	553	291	968	1 490	522	1 873	2 451	578
40-49 ans	364	588	224	1 144	1 540	396	2 156	2 748	592
50-59 ans	469	706	238	1 432	1 825	393	2 830	3 292	461
60-74 ans	676	1 086	410	1 248	1 989	740	2 165	3 516	1 351
75 ans et plus	626	978	352	1 107	1 646	539	1 989	2 942	953

LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA POPULATION : la diversité des profils

Chiffres clés

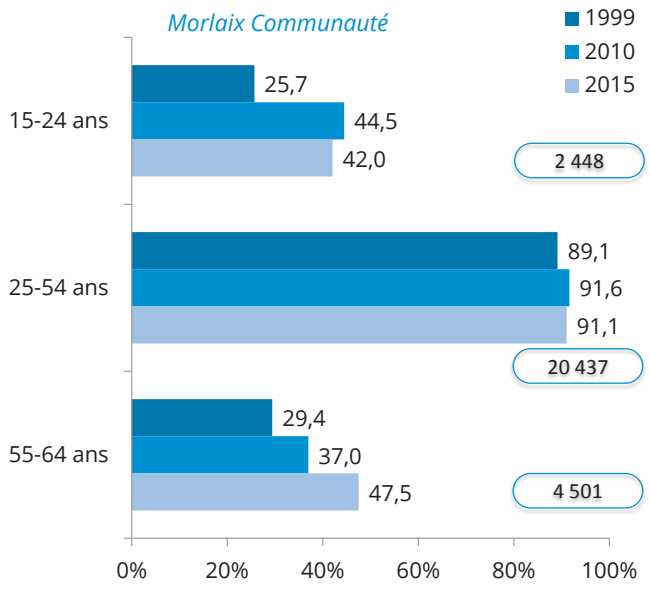
		Evolution (2010-2015)
Actifs de 15-64 ans	**27 386** personnes *404 586*	**-1 004** *+3 476*
Taux d'activité des 15-64 ans	**72,6%** des 15-64 ans *72,4%*	**+1,4** *+1,4*
Taux d'activité des 25-54 ans	**91,1%** des 25-54 ans (20 437) *91,8%*	**-0,6** *+0,8*
Ratio actifs/inactifs de 65 ans et plus	**1,7** actifs pour 1 inactif *2,1*	**-0,3** *-0,2*
Cadres et professions intellectuelles sup.	**10,5%** des actifs occupés (2 465) *13,5%*	**-9,4%** *+2,1%*
Salariés en contrat précaire	**16,5%** des salariés (3 308) *17,1%*	**+1,6%** *+1,7%*
Les hauts niveaux de formation	**26,4%** des non-scolarisés (13 014) *27,9%*	**+11,0%** *+17,5%*

NB : En orange, valeurs de la France métropolitaine

Les équilibres entre catégories de population se modifient

Taux d'activité de la population selon l'âge de la personne

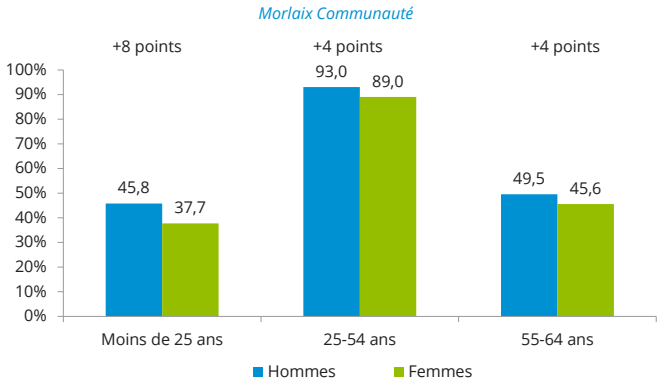
Source : Insee, RP 1999-2015



En 2015, Morlaix Communauté compte 27 386 actifs de 15-64 ans, dont 2 448 de 15-24 ans, 20 437 de 25-54 ans et 4 501 de 55-64 ans. Le taux d'activité des 55-64 ans atteint ainsi 47% en 2015 (contre 29% en 1999). Celui des 25-54 ans atteint 91% (contre 89% en 1999), enfin celui des 15-24 ans est de 42% (26% en 1999).

Le taux d'activité selon le sexe et l'âge

Source : Insee, RP 2015



En 2015, le taux d'activité féminin des 25-54 ans est de 89%. Ce taux d'activité féminin est inférieur de 4 points à celui des hommes. Pour les moins de 25 ans, l'écart est de 8 points en défaveur des femmes (38% contre 46% pour les hommes). Enfin, concernant les actifs de 55-64 ans, le taux d'activité des femmes est plus faible de 4 points à celui des hommes (46% contre 50%).

Les équilibres entre population active et inactive

Source : Insee, RP 2015

	Nb d'actifs de 15-64 ans	Nb d'inactifs de 65 ans et plus	Ratio actifs/inactifs	Taux d'activité (%)	
				15-64 ans	25-54 ans
Botsorhel	193	88	2,2	71,7	88,4
Carantec	1 178	1 143	1,0	72,5	94,0
Le Cloître - Saint Thégonnec	285	121	2,4	75,0	91,9
Garlan	515	146	3,5	80,9	94,6
Guerlesquin	556	381	1,5	75,5	90,6
Guimaec	390	271	1,4	72,4	89,8
Henvic	569	298	1,9	73,7	93,0
Lanmeur	817	738	1,1	72,4	93,2
Lannéanou	193	68	2,8	77,1	95,6
Saint Thégonnec - Loc Eguiner	1 460	513	2,8	78,1	93,5
Locquénolé	346	184	1,9	73,6	93,8
Locquirec	463	461	1,0	64,6	89,9
Morlaix	6 506	3 194	2,0	69,3	85,0
Centre Ville	*1 462*	*519*	*2,8*	*70,0*	*83,6*
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	*1 134*	*689*	*1,6*	*68,4*	*83,6*
Jarlot - Ursulines	*692*	*295*	*2,3*	*70,1*	*84,6*
Madeleine - Ty Dour	*816*	*463*	*1,8*	*69,8*	*88,2*
Coat Serho - Vierge Noire	*837*	*392*	*2,1*	*76,7*	*90,9*
Boissière - Coat Congar	*880*	*421*	*2,1*	*70,7*	*85,1*
Ploujean	*682*	*414*	*1,6*	*59,6*	*79,8*
Pleyber-Christ	1 354	654	2,1	74,5	92,6
Plouégat-Guérand	505	182	2,8	75,0	95,2
Plouégat - Moysan	357	114	3,1	79,9	95,3
Plouezoc'h	655	429	1,5	72,7	93,3
Plougasnou	1 023	1 221	0,8	68,1	91,8
Plougonven	1 424	800	1,8	71,4	92,6
Plouigneau	2 260	946	2,4	76,5	95,8
Plouneour - Ménez	564	227	2,5	74,6	91,1
Plourin Les Morlaix	1 791	1 162	1,5	72,0	92,8
Ponthou	76	26	2,9	74,5	93,8
Saint-Jean-du-Doigt	264	158	1,7	70,4	91,8
Saint-Martin-des-Champ	1 820	1 380	1,3	71,5	91,2
Sainte-Sève	482	149	3,2	78,6	96,6
Taulé	1 342	648	2,1	74,5	91,9
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	20 880	12 509	1,7	73,6	93,0
Morlaix Communauté	27 386	15 703	1,7	72,6	91,1
Finistère	404 586	193 782	2,1	72,4	91,8
France métropolitaine	29 913 457	12 073 092	2,5	73,8	90,7

Valeurs inférieures à celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

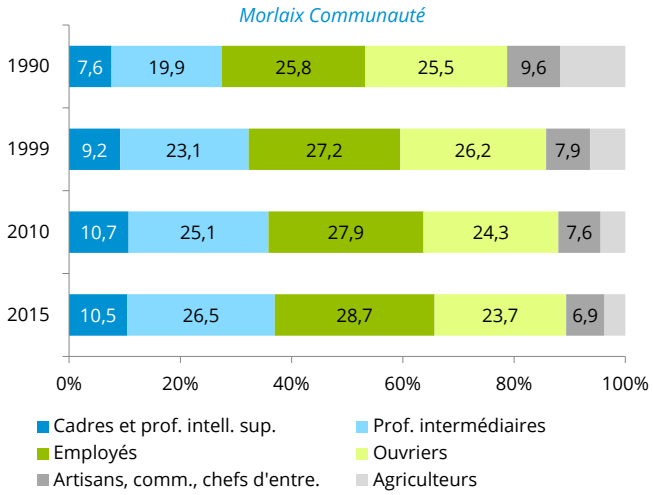
Valeurs proches de celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

Valeurs supérieures à celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

La répartition par professions et catégories socio-professionnelles reflète le profil sociologique des territoires

Répartition des actifs occupés de 15-64 ans selon leur PCS

Source : Insee, RP 1990-2015



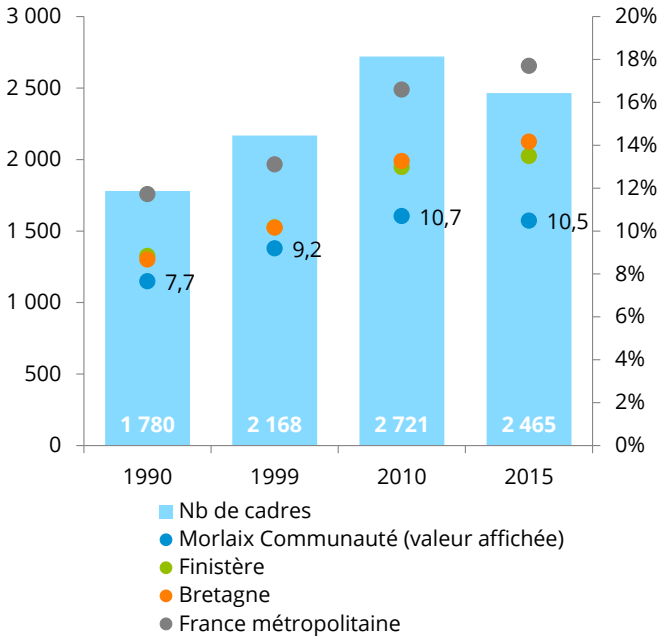
En 2015, 10% des actifs occupés de 15-64 ans sont des cadres. 26% sont des professions intermédiaires, enfin 52% sont des employés ou ouvriers sur Morlaix Communauté.

Les professions et catégories socio-professionnelles répartissent la population (au lieu de résidence) en fonction de critères liés à la profession exercée. Ces critères sont nombreux : activité salariée ou non, diplôme, revenu, statut (cadre ou non). Cependant l'appartenance à une PCS traduit une grande diversité de situations. Les cadres et professions intellectuelles supérieures correspondent à la catégorie socio-professionnelle salariée la plus favorisée, tant sur le plan des diplômes que celui des revenus.

La part des cadres et professions intellectuelles supérieures est bien évidemment l'opposé de celle concernant les ouvriers et employés. Les écarts entre les deux groupes illustrent la faiblesse d'une cohabitation de lieu de vie entre catégories socio-professionnelles différentes. Dans l'ensemble de la France, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures progresse fortement. Les professions cadres et intellectuelles supérieures sont beaucoup plus fortement représentées dans les grandes villes et leurs agglomérations qu'en milieu rural ou « rurbain », et à l'échelle des communes dans les centres villes. Il faut aussi noter que les flux de population influent beaucoup sur cette donnée. En effet, le niveau de vie offert par l'accès à un emploi à forte responsabilité permet de quitter son lieu de vie pour accéder à d'autres lieux de résidence.

Évolution du nombre et de la part de cadres et professions intellectuelles supérieures

Source : Insee, RP 1990-2015



Entre 2010 et 2015, le nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures a diminué de 260 (-9%) sur Morlaix Communauté.

Dans le détail : la population des cadres et professions intellectuelles supérieures

Les cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population active occupée

Source : Insee, RP 2010-2015

	Les cadres et prof. Intell. Sup. en 2015		Evolution 2010-2015	
	Nb	%	Nb	%
Botsorhel	10	7,4	-18	-64,3
Carantec	180	20,0	-21	-10,3
Le Cloître - Saint Thégonnec	<10	-	-	-
Garlan	60	12,1	+20	+49,0
Guerlesquin	25	5,3	-7	-21,8
Guimaec	15	4,8	-24	-61,3
Henvic	50	10,6	+6	+13,6
Lanmeur	30	4,3	-26	-46,7
Lannéanou	10	6,1	-	-
Saint Thégonnec - Loc Eguiner	90	6,6	+18	+24,6
Locquénolé	55	16,4	-17	-23,6
Locquirec	47	10,9	-18	-27,8
Morlaix	768	14,8	-122	-13,7
Centre Ville	*183*	*17,0*	*-29*	*-13,8*
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	*156*	*16,9*	*-10*	*-6,1*
Jarlot - Ursulines	*98*	*16,3*	*-28*	*-21,9*
Madeleine - Ty Dour	*81*	*12,5*	*-1*	*-1,3*
Coat Serho - Vierge Noire	*104*	*16,0*	*+13*	*+14,6*
Boissière - Coat Congar	*74*	*10,8*	*-8*	*-9,9*
Ploujean	*70*	*11,8*	*-59*	*-45,6*
Pleyber-Christ	90	7,5	-2	-2,6
Plouégat-Guérand	20	5,6	-11	-36,2
Plouégat - Moysan	<10	-	-	-
Plouezoc'h	75	13,6	-26	-25,6
Plougasnou	119	12,9	+3	+2,6
Plougonven	90	6,7	+22	+32,4
Plouigneau	191	9,4	-28	-12,8
Plouneour - Ménez	20	4,3	-16	-44,4
Plourin Les Morlaix	156	10,0	-38	-19,7
Ponthou	<10	-	-	-
Saint-Jean-du-Doigt	65	27,7	+29	+80,6
Saint-Martin-des-Champ	197	12,3	+56	+39,4
Sainte-Sève	20	5,3	-20	-49,8
Taulé	60	4,8	-9	-12,7
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	1 697	9,3	-134	-7,3
Morlaix Communauté	2 465	10,5	-256	-9,4
Finistère	47 568	13,5	+967	+2,1
France métropolitaine	4 566 274	17,7	+268 798	+6,3

Valeurs inférieures à celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

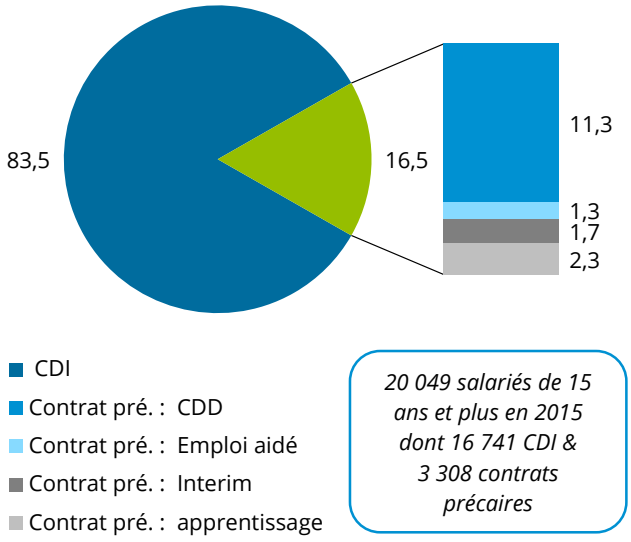
Valeurs proches de celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

Valeurs supérieures à celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

L'emploi précaire sur le territoire

Répartition des salariés de 15 ans et plus selon leur contrat

Source : Insee, RP 2015

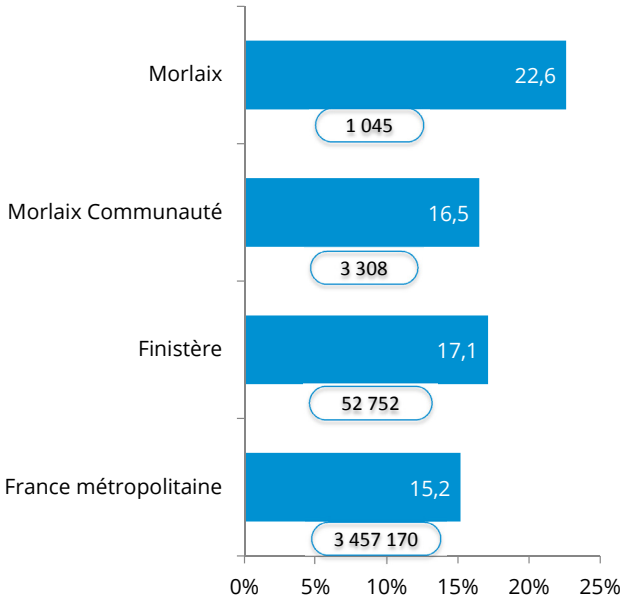


20 049 salariés de 15 ans et plus en 2015 dont 16 741 CDI & 3 308 contrats précaires

En 2015, le nombre de salariés en contrat précaire s'élève à 3 308, soit 16% des salariés de 15 ans et plus de Morlaix Communauté. Parmi les 3 308 salariés en contrat précaire de Morlaix Communauté, 2 265 occupent un CDD, soit 11% de l'ensemble des salariés de 15 ans et plus, et 68% des salariés en contrats précaires.

Nombre et part de contrats précaires

Source : Insee, RP 2015



Les contrats précaires regroupent les CDD, l'intérim, les emplois aidés, l'apprentissage et la professionnalisation. Les jeunes constituent la population la plus exposée à la précarité de l'emploi selon ce critère, y compris les jeunes formés et diplômés. De fait, sur un territoire jeune, le taux global d'actifs en emploi précaire est généralement plus élevé que dans les autres territoires, par un effet de structure par âge. Les femmes sont également plus concernées par la précarité de l'emploi que les hommes.

Dans le détail : les effectifs en contrat précaire

Les salariés en contrat précaire parmi l'ensemble des salariés de 15 ans et plus

Source : Insee, RP 2010-2015

	Les salariés en contrat précaire en 2015		Evolution 2010-2015	
	Nb	%	Nb	%
Botsorhel	25	20,8	-5	-16,7
Carantec	108	13,7	-39	-26,7
Le Cloître - Saint Thégonnec	36	18,4	+2	+6,7
Garlan	52	13,6	+22	+72,3
Guerlesquin	59	15,1	+5	+9,3
Guimaec	48	19,3	+7	+18,3
Henvic	51	11,8	-5	-8,9
Lanmeur	88	13,3	+0	+0,1
Lannéanou	25	17,4	+1	+5,0
Saint Thégonnec - Loc Eguiner	185	16,4	+49	+35,6
Locquénolé	32	13,0	-10	-23,8
Locquirec	51	17,2	-17	-24,6
Morlaix	1 045	22,6	-10	-0,9
Centre Ville	*281*	*30,5*	*-2*	*-0,8*
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	*158*	*19,0*	*-32*	*-16,8*
Jarlot - Ursulines	*114*	*20,9*	*+9*	*+8,2*
Madeleine - Ty Dour	*150*	*25,9*	*+37*	*+33,2*
Coat Serho - Vierge Noire	*104*	*18,2*	*-36*	*-25,5*
Boissière - Coat Congar	*137*	*20,6*	*-22*	*-14,1*
Ploujean	*101*	*19,7*	*+36*	*+56,4*
Pleyber-Christ	160	15,7	-8	-4,5
Plouégat-Guérand	57	15,3	+9	+19,2
Plouégat - Moysan	49	18,1	+12	+34,2
Plouezoc'h	76	16,2	+22	+39,6
Plougasnou	105	15,7	-22	-17,6
Plougonven	134	12,7	-10	-6,9
Plouigneau	222	12,8	+16	+8,0
Plouneour - Ménez	61	15,7	-11	-15,3
Plourin Les Morlaix	232	16,7	+45	+24,4
Ponthou	12	21,4	+2	+20,0
Saint-Jean-du-Doigt	21	13,4	-2	-8,7
Saint-Martin-des-Champ	217	15,4	+0	+0,1
Sainte-Sève	29	7,2	-7	-19,2
Taulé	126	12,8	+4	+2,9
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	2 263	14,7	+62	+2,8
Morlaix Communauté	3 308	16,5	+52	+1,6
Finistère	52 752	17,1	+894	+1,7
France métropolitaine	3 457 170	15,2	+34 767	+1,0

Valeurs inférieures à celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

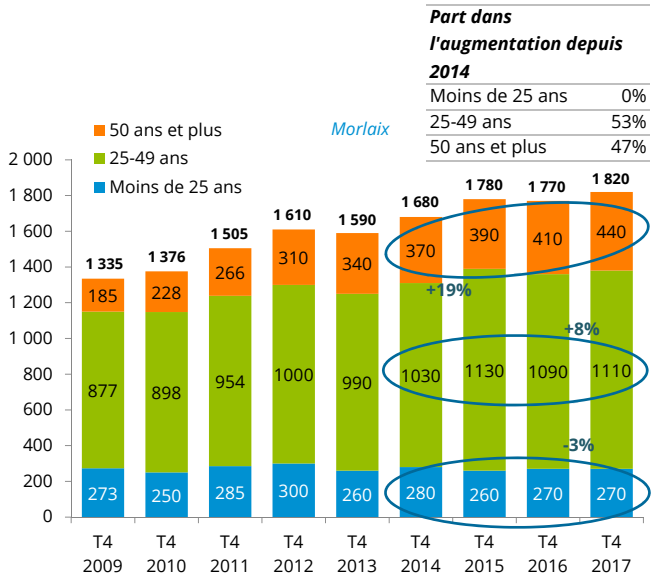
Valeurs proches de celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

Valeurs supérieures à celle Morlaix Communauté (Hors Morlaix)

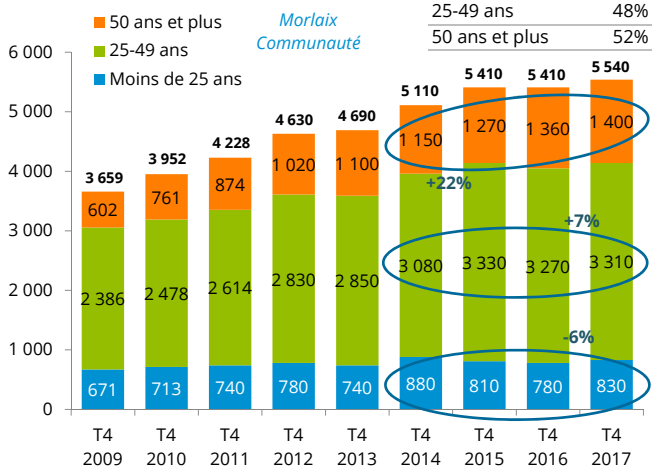
A la précarité de l'emploi s'ajoutent les situations de chômage

Évolution des DEFM des catégories ABC par âge

Source : Insee, DARES 2009-2017



Part dans l'augmentation depuis 2014	
Moins de 25 ans	0%
25-49 ans	53%
50 ans et plus	47%



Part dans l'augmentation depuis 2014	
Moins de 25 ans	0%
25-49 ans	48%
50 ans et plus	52%

La hausse du taux de chômage en France est ancienne. Elle a eu lieu en une dizaine d'années, entre le milieu des années 1970 et le milieu des années 1980. Le taux passe alors de 4 à 9,3 %, qui avoisine le niveau actuel. Depuis, il oscille entre des phases de progression et de diminution, sans jamais arriver à revenir durablement à un niveau proche du plein emploi.

Le taux de chômage global masque des écarts importants suivant les populations. Ce n'est plus le cas selon le sexe : le taux de chômage des femmes est presque équivalent à celui des hommes. Plusieurs critères sont discriminants dans la recherche d'emploi, comme l'âge, avec des jeunes et des quinquagénaires surexposés au chômage y compris pour les jeunes diplômés.

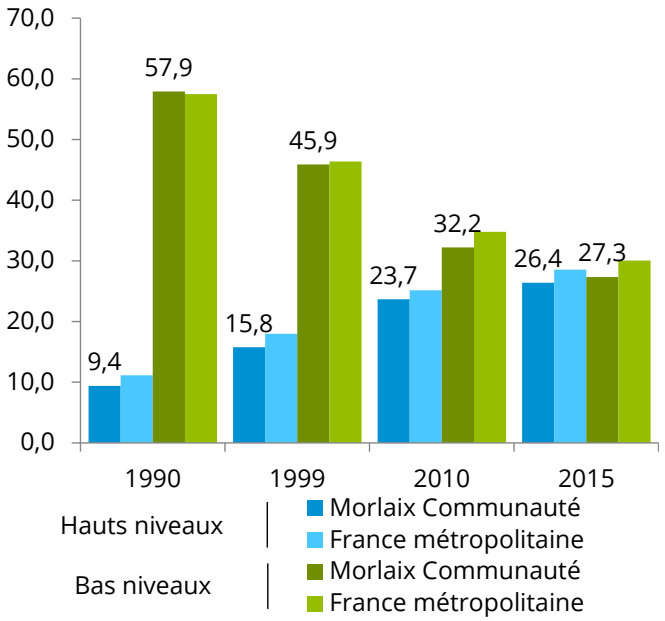
Le chômage mesuré par Pôle Emploi au travers de la demande d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie A diffère de celui du chômage mesuré par l'Insee (BIT), les personnes à la recherche d'un emploi n'étant pas toutes inscrites à Pôle Emploi.

Entre le dernier trimestre 2014 et le dernier trimestre 2017, la progression des DEFM sur Morlaix comme sur son intercommunalité est avant tout le fait des 50 ans et plus. Ainsi les DEFM de moins de 25 ans ont diminué de 6% sur Morlaix Communauté, quand ceux de 50 ans et plus progressaient de 22%. Sur cette période, les DEFM de 50 ans et plus représentent 52% de l'évolution observée sur le territoire.

Le niveau de formation des populations augmente

Évolution des niveaux de formation

Source : Insee, RP 1990-2015

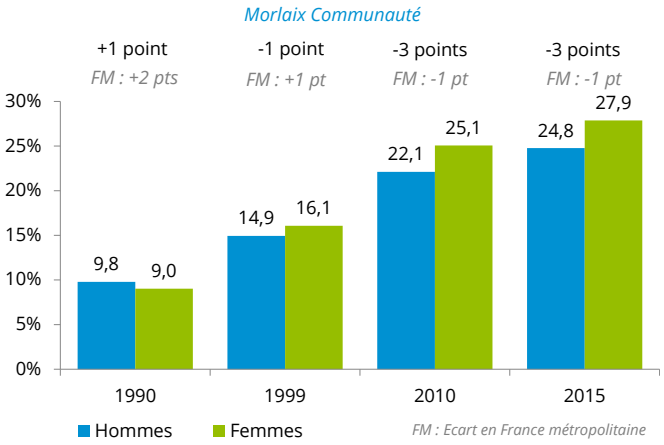


D'une manière générale le niveau de formation s'élève en France. Au début des années 1980, un quart des générations accédait au niveau du bac, contre plus des trois quarts aujourd'hui. Cet allongement a été particulièrement important chez les filles qui ont rattrapé les garçons, même si leurs diplômes restent différenciés.

Sont considérées à hauts niveaux de formation les personnes titulaires d'un diplôme de niveau Bac+2 et plus. Les personnes considérées comme de bas niveaux de formation n'ont aucun diplôme ou au plus le brevet des collèges. La part des personnes à bas niveaux de formation varie assez peu d'une commune à une autre, tandis que celle des personnes hautement diplômées, plus mobiles géographiquement, varie très sensiblement. Les personnes hautement diplômées seront plus représentées sur les territoires économiquement dynamiques et/ou attractifs sur le plan résidentiel.

Les hauts niveaux de formation selon le sexe

Source : Insee, RP 1990-2015



La part de femmes avec de hauts niveaux de formation est passée de 25% en 2010 à 28% en 2015, soit 3 points de plus en 5 ans. En 2015, l'écart du poids des hauts niveaux de formation entre hommes et femmes est de 3 points en faveur des femmes ; en 2010, le poids des femmes était supérieur de 3 points à celui des hommes (25% contre 22%). Pour comparaison, en France métropolitaine, la part de femmes avec de hauts niveaux de formation est supérieure de 1 point à celle des hommes en 2015 (29% contre 28%).

Dans le détail : la population à haut niveau de formation

Les 15 ans et plus non-scolarisés de hauts niveaux de formation (Bac+2 et plus)

Source : Insee, RP 2010-2015

	15 ans et plus non-scolarisés	Hauts niveaux de formation		
		Nb	Part en %	Evolution 2010-2015 (en %)
Botsorhel	327	54	16,5	0,0
Carantec	2 611	982	37,6	10,5
Le Cloître - Saint Thégonnec	468	87	18,5	-0,8
Garlan	727	228	31,4	22,1
Guerlesquin	1 055	149	14,1	17,3
Guimaec	771	229	29,7	29,1
Henvic	991	231	23,3	-1,3
Lanmeur	1 771	264	14,9	8,9
Lannéanou	303	45	15,0	19,4
Saint Thégonnec - Loc Eguiner	2 172	532	24,5	-4,3
Locquénolé	607	268	44,2	6,8
Locquirec	1 120	320	28,6	14,2
Morlaix	11 253	3 230	28,7	4,3
Centre Ville	*2 194*	*710*	*32,4*	*-12,3*
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	*2 114*	*617*	*29,2*	*5,2*
Jarlot - Ursulines	*1 205*	*459*	*38,1*	*25,2*
Madeleine - Ty Dour	*1 446*	*336*	*23,2*	*37,4*
Coat Serho - Vierge Noire	*1 400*	*469*	*33,5*	*25,8*
Boissière - Coat Congar	*1 524*	*295*	*19,3*	*-0,3*
Ploujean	*1 369*	*344*	*25,2*	*-18,1*
Pleyber-Christ	2 309	498	21,6	9,5
Plouégat-Guérand	776	224	28,9	17,6
Plouégat - Moysan	515	122	23,7	55,1
Plouezoc'h	1 259	429	34,0	16,3
Plougasnou	2 607	725	27,8	14,0
Plougonven	2 589	621	24,0	29,9
Plouigneau	3 595	839	23,3	17,1
Plouneour - Ménez	913	213	23,3	15,8
Plourin Les Morlaix	3 324	966	29,0	8,4
Ponthou	109	25	22,9	4,2
Saint-Jean-du-Doigt	506	141	27,9	31,8
Saint-Martin-des-Champ	3 622	882	24,4	12,9
Sainte-Sève	710	219	30,8	40,5
Taulé	2 283	490	21,5	10,9
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	38 039	9 783	25,7	13,4
Morlaix Communauté	49 292	13 014	26,4	11,0
Finistère	675 675	188 614	27,9	17,5
France métropolitaine	46 877 261	13 382 125	28,5	16,7

Valeurs inférieures à celle Morlaix Communauté
Valeurs proches de celle Morlaix Communauté
Valeurs supérieures à celle Morlaix Communauté

Les 15 ans et plus avec de hauts niveaux de formation

Source : Insee, RP 2010-2015

	Part des 15 ans et plus ayant de hauts niveaux de formation* en %					
	2010			2015		
	hommes	femmes	écart (en point)	hommes	femmes	écart (en point)
Botsorhel	12,9	17,4	-4,5	15,9	17,2	-1,3
Carantec	34,4	33,8	+0,6	39,7	35,9	+3,9
Le Cloître - Saint Thégonnec	13,7	23,2	-9,6	13,9	23,1	-9,2
Garlan	24,2	30,4	-6,2	29,1	33,6	-4,5
Guerlesquin	10,4	13,1	-2,7	12,4	15,5	-3,1
Guimaec	23,5	24,6	-1,1	28,2	31,4	-3,2
Henvic	21,2	25,9	-4,8	20,2	26,2	-6,0
Lanmeur	11,9	15,8	-3,9	13,5	16,1	-2,6
Lannéanou	10,2	17,0	-6,8	11,7	18,8	-7,2
Saint Thégonnec - Loc Eguiner	20,7	30,7	-10,0	21,9	26,9	-5,0
Locquénolé	40,6	40,2	+0,4	46,1	42,4	+3,7
Locquirec	24,2	23,0	+1,2	28,7	28,5	+0,2
Morlaix	25,8	27,1	-1,3	27,8	29,5	-1,6
Centre Ville	*33,5*	*37,8*	*-4,2*	*30,5*	*34,2*	*-3,7*
Plorsmeur - Pors an Trez - Kernéguès	*27,1*	*27,3*	*-0,2*	*30,6*	*28,1*	*+2,4*
Jarlot - Ursulines	*27,7*	*30,8*	*-3,1*	*33,6*	*41,8*	*-8,2*
Madeleine - Ty Dour	*15,1*	*17,6*	*-2,5*	*23,1*	*23,3*	*-0,2*
Coat Serho - Vierge Noire	*24,8*	*26,6*	*-1,8*	*32,0*	*35,0*	*-2,9*
Boissière - Coat Congar	*17,4*	*17,2*	*+0,2*	*20,4*	*18,5*	*+2,0*
Ploujean	*30,2*	*31,0*	*-0,8*	*23,0*	*27,4*	*-4,4*
Pleyber-Christ	17,7	21,7	-4,0	19,5	23,4	-3,9
Plouégat-Guérand	21,7	28,4	-6,7	25,6	32,0	-6,4
Plouégat - Moysan	14,0	20,5	-6,5	19,9	27,4	-7,5
Plouezoc'h	28,4	30,6	-2,2	31,7	36,1	-4,4
Plougasnou	23,0	24,1	-1,1	28,8	26,9	+1,9
Plougonven	17,1	20,5	-3,4	21,1	26,8	-5,7
Plouigneau	17,3	23,8	-6,5	19,3	27,0	-7,7
Plouneour - Ménez	15,5	24,2	-8,7	17,0	29,5	-12,5
Plourin Les Morlaix	25,7	26,9	-1,2	28,2	29,8	-1,6
Ponthou	16,4	26,3	-10,0	14,3	32,1	-17,8
Saint-Jean-du-Doigt	21,0	22,5	-1,6	25,1	30,6	-5,5
Saint-Martin-des-Champ	19,8	21,9	-2,1	22,6	25,8	-3,2
Sainte-Sève	22,1	27,1	-5,0	25,9	35,5	-9,6
Taulé	19,0	20,5	-1,5	20,0	22,9	-2,9
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	21,0	24,4	-3,4	23,9	27,4	-3,5
Morlaix Communauté	22,1	25,1	-2,9	24,8	27,9	-3,1
Finistère	23,3	25,0	-1,7	27,1	28,7	-1,6
France métropolitaine	24,5	25,8	-1,3	27,7	29,3	-1,7

* Bac +2 ou plus

Importance de l'écart homme-femme

LES RESSOURCES DU TERRITOIRE : facteurs de développement et d'attractivité

Chiffres clés

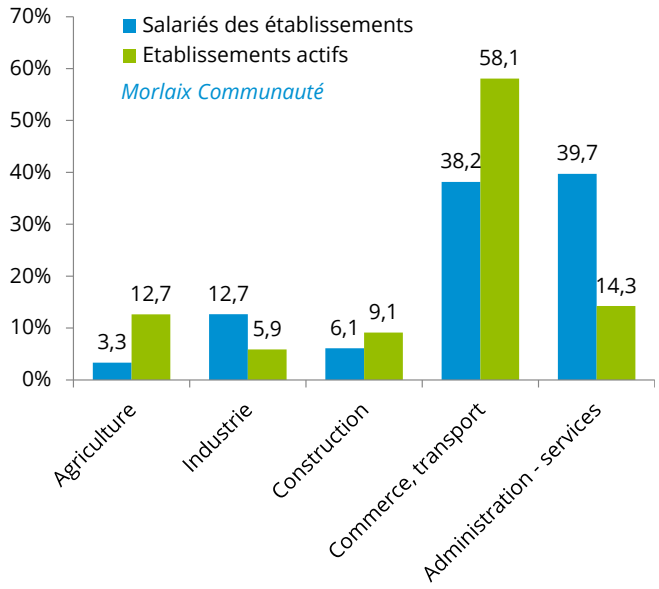
		Evolution (2009-2014)
Etablissements actifs	**6 150** établissements *78 890*	**+12,9%** *+0,1*
Etablissements sans salariés	**68,3%** des établissements *68,9%*	**+22,0%** *+20,5%*
Emplois	**24 636** emplois *352 105*	**-4,3%** *-1,9%*
Taux de polarisation	**1,0** emploi(s) pour 1 actif *0,98*	**+0,0** *-0,0*
Indicateur de développement territorial	**-10,2** *-0,4*	**-0,7** *+5,5*
		Evolution (2012-2017)
Les praticiens de santé (2016)	**421** praticiens *5 727*	**+8,8%** *+8,5%*

NB : En orange, valeurs du Finistère

L'implantation des entreprises forge l'image économique du territoire

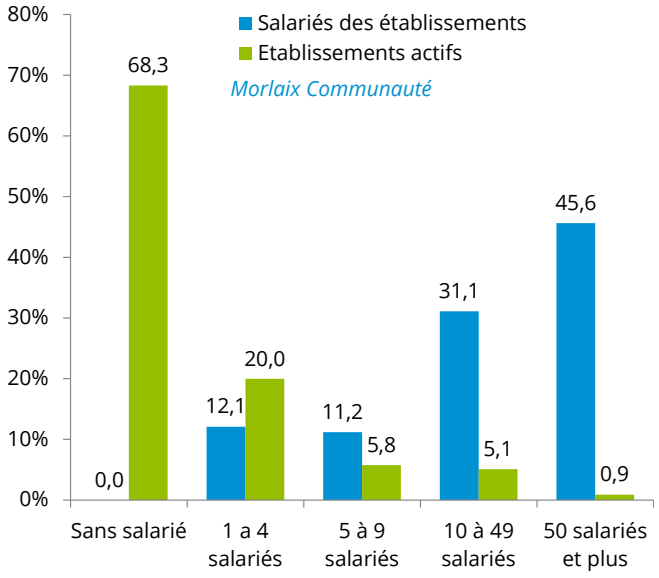
Répartition des salariés et des établissements en fonction du secteur d'activité

Source : Insee, Clap 2014



Répartition des salariés et des établissements en fonction de la taille de l'effectif

Source : Insee, Clap 2014



En France, plus de 4 millions d'établissements, soit 78% du total appartiennent au secteur tertiaire. Ils emploient à eux seuls plus des trois quart des salariés soit 17 millions de personnes. Les activités tertiaires sont essentiellement centrées sur celles du commerce, des transports et autres services et constituent un socle commun d'emplois et d'établissements à tous les espaces. Elles se localisent en général là où la population est importante et se développent souvent sous l'impulsion de dynamiques résidentielles. Elles sont créatrices d'emplois. Les établissements de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale (14% du total) sont présents de façon plus ou moins importante, en fonction des choix et des possibilités budgétaires des territoires. En France, ils emploient un tiers des salariés. La construction concerne 10% des établissements et occupe 6% des salariés. Les établissements, présents un peu partout sur le territoire, fluctuent en fonction de l'indice de construction. Quant à l'industrie, elle se maintient dans des territoires historiques. La baisse d'activité dans ce secteur fragilise en premier lieu les entreprises sous-traitantes du territoire concerné.

Le secteur agricole surtout présent en milieu rural, rencontre des difficultés avec la fermeture d'établissements et la baisse de l'emploi. Il concerne 7% des établissements en France qui emploient moins d'1 million de salariés soit 1% de l'effectif total.

En 2014, le répertoire CLAP enregistre 6 150 établissements actifs au sein du territoire Morlaix Communauté. Ces établissements emploient la même année 19 900 salariés. En 2014, les commerces et le transport représentent 58% des établissements actifs Morlaix Communauté. Ce secteur concentre à lui seul 38% des salariés travaillant sur le territoire. La même année, 68% des établissements n'emploient aucun salarié. A l'opposé, 1% des établissements (ceux ayant 50 salariés ou plus) concentrent 46% des salariés du territoire (au lieu de travail).

Entre 2010 et 2014, les établissements actifs ont progressé de 9% sur Morlaix Communauté. En 2014, on compte 4 200 établissements n'ayant aucun salarié au sein du territoire Morlaix Communauté, soit une progression de 15% par rapport à 2010.

Dans le détail : les créations d'établissement

Etablissements actifs et taux de création en 2015

Source : Insee, SIRENE 2015

	Etablissements actifs 2015		Créations d'établissements 2015	
	Nb	Part pour 1000 hab.	Nb	Taux de création (%)
Botsorhel	47	110,6	3	25,0
Carantec	263	83,5	20	10,2
Le Cloître - Saint Thégonnec	42	63,3	3	16,7
Garlan	89	85,2	12	24,0
Guerlesquin	140	104,2	3	3,0
Guimaec	76	78,4	2	5,9
Henvic	78	59,0	10	22,2
Lanmeur	222	101,5	10	8,3
Lannéanou	20	52,5	1	14,3
Saint Thégonnec - Loc Eguiner	207	68,6	12	10,5
Locquénolé	33	41,7	7	30,4
Locquirec	107	79,4	11	14,9
Morlaix	1 504	101,4	141	12,1
Pleyber-Christ	216	70,2	14	9,7
Plouégat-Guérand	86	79,6	6	14,3
Plouégat - Moysan	46	65,6	3	15,0
Plouezoc'h	106	66,6	5	8,6
Plougasnou	291	97,0	23	12,3
Plougonven	222	64,6	14	13,5
Plouigneau	357	72,8	22	10,4
Plouneour - Ménez	126	100,7	8	12,9
Plourin Les Morlaix	226	51,7	19	15,3
Ponthou	12	69,4	2	22,2
Saint-Jean-du-Doigt	73	114,8	5	16,1
Saint-Martin-des-Champ	506	108,9	22	5,0
Sainte-Sève	85	86,1	8	16,3
Taulé	243	81,4	17	13,2
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	3 919	79,2	262	10,9
Morlaix Communauté	5 423	84,3	403	11,3
Finistère	67 311	74,1	5 413	11,6
France métropolitaine	5 707 017	88,8	577 417	14,3

Valeurs inférieures à celle Morlaix Communauté

Valeurs proches de celle Morlaix Communauté

Valeurs supérieures à celle Morlaix Communauté

Le volume et la typologie des emplois existants sur un territoire entraînent les mobilités domicile-travail

En France, l'emploi reste encore largement concentré dans les pôles urbains. Aujourd'hui, deux tiers des salariés quittent leur commune de résidence pour aller travailler, un tiers travaillent dans leur commune de résidence.

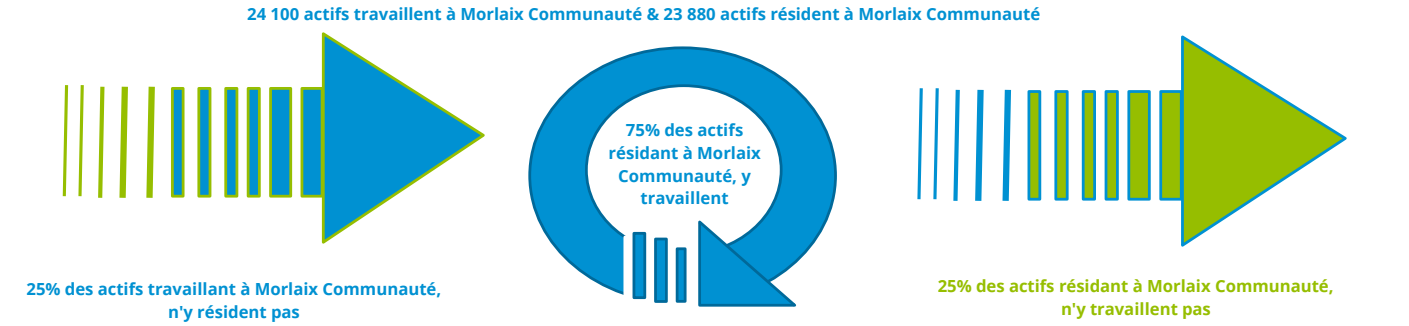
Les déplacements domicile travail se pratiquent quotidiennement entre des communes plutôt résidentielles (taux de polarisation inférieur à 1) et des communes proposant une offre d'emploi attractive (taux de polarisation supérieur à 1). Ces mouvements de population active sont liés au volume d'emplois présents sur la commune mais également, et surtout, à leur spécialisation. Une commune peut ainsi attirer quotidiennement sur son territoire un nombre importants d'actifs qui n'y vivent pas.

D'une manière générale, les actifs qui résident dans les communes périurbaines, moins pourvues d'emplois que les pôles urbains, quittent plus généralement leur commune pour aller travailler.

En 2015, le taux de polarisation atteint 1,02 sur Morlaix Communauté. Le territoire totalise ainsi 24 636 emplois (lieu de travail) pour 24 096 actifs occupés (lieu de résidence). Toutefois, il faut tenir compte du fait que les emplois du territoire ne sont pas occupés intégralement par les actifs y résidant, puisque de fait un certain nombre d'entre eux quittent leur lieu de résidence pour aller travailler tandis que d'autres migrent quotidiennement vers Morlaix Communauté dans le même but.

Les mobilités professionnelles journalières sur la commune en 2015

Source : Insee, RP fichiers détail 2015



Landivisiau	***430 actifs occupés***	***7%***
Brest	***340 actifs occupés***	***5,5%***
Guiclan	*330 actifs occupés*	*5,4%*
Saint-Pol-de-Léon	*270 actifs occupés*	*4,5%*
Plestin-les-Grèves	*240 actifs occupés*	*3,9%*
Plouénan	*190 actifs occupés*	*3,2%*
Landerneau	*180 actifs occupés*	*2,9%*
Plouvorn	*170 actifs occupés*	*2,8%*
...		

Landivisiau	***750 actifs occupés***	***12,7%***
Brest	***630 actifs occupés***	***10,7%***
Saint-Pol-de-Léon	*510 actifs occupés*	*8,7%*
Roscoff	*380 actifs occupés*	*6,4%*
Lannion	*260 actifs occupés*	*4,4%*
Plestin-les-Grèves	*220 actifs occupés*	*3,8%*
Landerneau	*210 actifs occupés*	*3,6%*
Lampaul-Guimiliau	*130 actifs occupés*	*2,3%*
...		

En 2015, 6 120 actifs viennent quotidiennement travailler à Morlaix Communauté (25% de l'ensemble des actifs travaillant sur le territoire). 5 900 actifs résidant à Morlaix Communauté sortent quotidiennement du territoire pour aller travailler (25% des actifs résidents de la commune). Enfin 75% des actifs résidents sont sédentaires (17 980 au total).

Dans le détail : le taux de polarisation sur les communes

Source : Insee, RP 2015 & SIRENE 2015

	Nb d'emplois (LT)	Nb d'actifs occupés (LR)	Taux de polarisation
Botsorhel	67	165	0,41
Carantec	704	1 053	0,67
Le Cloître - Saint Thégonnec	100	249	0,40
Garlan	222	471	0,47
Guerlesquin	727	500	1,45
Guimaec	152	342	0,44
Henvic	173	516	0,34
Lanmeur	1 061	811	1,31
Lannéanou	39	174	0,23
Saint Thégonnec - Loc Eguiner	1 076	1 314	0,82
Locquénolé	54	314	0,17
Locquirec	213	414	0,51
Morlaix	11 049	5 275	2,09
Pleyber-Christ	751	1 201	0,63
Plouégat-Guérand	174	463	0,38
Plouégat - Moysan	80	316	0,25
Plouezoc'h	211	601	0,35
Plougasnou	883	908	0,97
Plougonven	578	1 282	0,45
Plouigneau	1 410	2 083	0,68
Plouneour - Ménez	228	488	0,47
Plourin Les Morlaix	889	1 596	0,56
Ponthou	23	64	0,36
Saint-Jean-du-Doigt	93	238	0,39
Saint-Martin-des-Champ	2 637	1 574	1,68
Sainte-Sève	260	459	0,57
Taulé	782	1 224	0,64
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	13 587	18 820	0,72
Morlaix Communauté	24 636	24 096	1,02
Finistère	352 105	356 509	0,99
France métropolitaine	25 735 751	26 144 353	0,98

Dans le détail : les individus sont une ressource pour le développement socio-économique du territoire

Indicateur de Développement Territorial

Source : Insee, RP 1999-2015 & calcul Compas

	IDT			Evolutions	
	1999	2009	2014	1999-2009	2009-2014
Botsorhel	-78,5	-80,2	-85,3	-1,7	-5,1
Carantec	48,3	89,3	100,9	+41,1	+11,6
Le Cloître - Saint Thégonnec	-63,3	-55,4	-68,1	+7,9	-12,7
Garlan	-13,7	27,7	35,6	+41,5	+7,9
Guerlesquin	-42,1	-82,9	-89,4	-40,7	-6,5
Guimaec	-23,0	-23,9	-16,0	-1,0	+7,9
Henvic	-21,9	1,9	-18,2	+23,8	-20,1
Lanmeur	-51,8	-63,2	-71,7	-11,3	-8,5
Lannéanou	-73,2	-80,2	-89,1	-7,0	-8,9
Saint Thégonnec - Loc Eguiner	-35,8	-35,4	-7,9	+0,4	+27,5
Locquénolé	79,1	126,9	130,1	+47,8	+3,2
Locquirec	5,1	8,7	28,9	+3,6	+20,2
Morlaix	2,0	-5,8	-23,2	-7,8	-17,4
Pleyber-Christ	-14,1	-26,5	-36,1	-12,4	-9,5
Plouégat-Guérand	-38,8	4,8	9,8	+43,6	+5,0
Plouégat - Moysan	-48,3	-50,0	-27,7	-1,7	+22,3
Plouezoc'h	20,0	48,7	66,8	+28,6	+18,2
Plougasnou	-20,1	-28,8	-11,1	-8,7	+17,7
Plougonven	-21,0	-33,5	-19,7	-12,4	+13,8
Plouigneau	-6,4	-11,5	-12,9	-5,1	-1,3
Plouneour - Ménez	-40,9	-41,5	-44,5	-0,6	-3,0
Plourin Les Morlaix	30,6	6,8	3,5	-23,8	-3,4
Ponthou	-33,0	-26,5	-56,5	+6,5	-30,0
Saint-Jean-du-Doigt	-39,1	-28,5	8,2	+10,6	+36,7
Saint-Martin-des-Champ	1,1	-19,5	-22,8	-20,6	-3,3
Sainte-Sève	10,1	17,7	43,9	+7,6	+26,2
Taulé	-19,2	-28,4	-31,2	-9,1	-2,8
Morlaix Communauté (Hors Morlaix)	-9,3	-10,3	-5,8	-1,0	+4,5
Morlaix Communauté	-6,6	-9,5	-10,2	-2,8	-0,7
Finistère	-6,7	-5,8	-0,4	+0,9	+5,5
France métropolitaine	3,7	-0,5	2,3	-4,2	+2,8

Valeurs inférieures à celle Morlaix Communauté

Valeurs inférieures à celle Morlaix Communauté

Valeurs supérieures à celle Morlaix Communauté

Les indicateurs permettant de décrire les quartiers sont nombreux. Ils peuvent concerner le logement, la relation à l'emploi, le niveau de vie, l'accès aux services, la mobilité, la démographie... Nous avons choisi d'analyser seulement trois indicateurs et de les agréger afin d'en faciliter la lecture.

Ces trois indicateurs couvrent les dimensions suivantes :

- le niveau de formation : il s'agit ici d'un indicateur qui permet d'approcher l'accès à la formation (donc pour une part l'accès et l'usage de services publics), la potentialité des habitants à accéder à l'emploi (la formation étant l'un des indicateur déterminant au regard du chômage), la participation à la vie citoyenne (les partis, les élus, la vie associative – à l'exception importante d'une partie de la vie associative sportive- sont dominés par des personnes ayant un niveau de formation important, souvent au-delà du bac). Nous avons donc retenu la part des hauts niveaux

de formation (Bac+2 et plus) parmi la population ayant achevé ses études. Cet indicateur permet d'estimer **le capital social** d'un territoire.

- Le niveau de revenu des habitants des territoires offre une lecture essentielle soit de la pauvreté, soit des capacités économique de ses habitants à consommer. Le niveau de revenu est aussi lié soit à un capital économique important, soit à une activité économique rémunératrice. Nous avons retenu le revenu médian par unité de consommation qui nous permet d'approcher **le niveau de vie** des habitants du territoire.

- La participation à la vie économique est aussi liée à la production que chacun d'entre nous peut faire au sein de la société. Cette production est liée à notre implication dans le système d'échange (force de travail contre rémunération). La part de notre vie à cette fonction est de plus en plus élastique : pour certain le travail peut commencer très rapidement (ce qui est le cas pour beaucoup de jeunes dans les quartiers), pour d'autres le travail peut commencer tardivement (après des études par exemple) ou alors se terminer bien après 60 ans. Nous avons donc retenu une tranche d'âge se limitant à la période située entre 25 et 54 ans qui est la tranche d'âge où la très grande partie des actifs va être en situation de production. L'indicateur permet de définir la part de la population active occupée (c'est à dire la population occupant réellement un emploi) ayant entre 25 et 54 ans parmi l'ensemble de la population qui a cet âge là. Ainsi, plus l'indicateur est important et plus la population est impliquée dans la vie active et inversement, plus l'indicateur est faible et moins il y a d'actifs occupés.

L'indicateur synthétique est basé sur la mesure de l'écart entre la France et chacun des IRIS. Chacun des trois indicateurs tient ensuite compte de la valeur moyenne de l'indicateur au niveau national (car il y a des pourcentages et pour le revenu une dimension monétaire). Ainsi, quand la valeur est inférieure à zéro, cela signifie qu'au regard des trois indicateurs il y a une situation globalement plus défavorable pour ce quartier au regard de l'ensemble de la France, même s'il se peut qu'un des indicateurs soit mieux positionné.

Lexique

A

L'allocation pour adulte handicapé (AAH) permet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées de plus de 20 ans (ou de plus de 16 ans, si il n'est plus considéré comme étant à charge pour le bénéfice des prestations familiales.) et jusqu'à l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'incapacité de 50 % à 79 %. Ce droit est ouvert dès lors que la personne handicapée ne peut prétendre à un avantage vieillesse, invalidité ou rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH.

Actifs : La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi.

Actifs occupés : Population active ayant un emploi (ou actifs ayant un emploi). Au sens du recensement, la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi) comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes : - exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ; - aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ; - être apprenti, stagiaire rémunéré ; - être chômeur tout en exerçant une activité réduite ; - être étudiant ou retraité tout en occupant un emploi.

Âge atteint : L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. L'âge par génération (ou âge atteint dans l'année ou encore âge en différence de millésimes) est la différence entre l'année de collecte de l'information et l'année de naissance.

Âge révolu : L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. L'âge en années révolues est l'âge atteint au dernier anniversaire

Allocataires CAF : Les allocataires des Caisses d'Allocations Familiales sont les personnes qui perçoivent au moins une allocation au regard de leur situation familiale et/ou monétaire. La notion d'allocataire est une notion de foyer (à rapprocher des ménages au sens Insee) et non d'individu. Ainsi, compter des allocataires signifie compter des foyers constitués de personnes seules ou de plusieurs personnes (familles). Les CAF gèrent deux types de prestations : - Les prestations légales, dont les barèmes et les conditions d'attribution sont fixés nationalement (ex : allocations familiales, allocation logement, etc..) - Des aides d'action sociale (aides financières individuelles, interventions de travailleurs sociaux, ...), gérées par chacune des CAF et dont les conditions d'attribution sont spécifiques à chaque caisse. Les données disponibles concernent uniquement les bénéficiaires de prestations légales.

B

Bas niveaux de formation : Sont considérées comme de bas niveaux de formation les personnes de 15 ans et plus non scolarisées, n'ayant aucun diplôme, ou ayant un Certificat d'études primaires, un Bepc ou un brevet des collèges. La population scolarisée est exclue.

C

Les **catégories socioprofessionnelles** (« CSP »), ou plus exactement selon la terminologie de l'Insee les « professions et catégories socioprofessionnelles » (« PCS ») constituent un classement de la population en grands ensembles cohérents : six catégories d'actifs, auxquelles il convient d'ajouter les retraités et une catégorie « divers », regroupant les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les militaires du contingent, les étudiants, les femmes (et les hommes) au foyer, etc. Les catégories d'actifs sont divisées en fonction de plusieurs critères : le type d'emploi, le statut (indépendant ou non), la qualification, la rémunération, etc. Les six principales sont : agriculteurs, artisans commerçants et chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés et ouvriers.

Chômeurs : Il existe deux définitions du chômage. La première est celle de l'Insee, qui utilise les normes du Bureau international du travail. Un chômeur est une personne âgée de plus de 15 ans, qui n'a pas travaillé la semaine de référence de l'enquête (même une heure),se trouve disponible dans les 15 jours et recherche activement un emploi. La seconde est celle du ministère de l'emploi : elle comptabilise les demandeurs d'emploi enregistrés par Pôle emploi dans différentes catégories. Il s'agit donc d'une définition administrative.

Pôle emploi enregistre les demandeurs d'emploi en trois principales catégories :

- catégorie A : tous les demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité le mois précédent (1). C'est la catégorie de base, la plus commentée.

- catégorie B : demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite, moins de 78 heures le mois précédent.

- catégorie C : demandeurs d'emploi ayant travaillé plus de 78 heures le mois précédent.

(1) Le « mois précédent » ne signifie pas que ces personnes exercent régulièrement une telle activité.

Clap (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) : système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

Contrats précaires : Sont considérés comme contrats précaires les contrats à durée déterminée, les contrats d'intérim, les emplois aidés, les apprentis et les stagiaires rémunérés. La part des salariés en contrats précaires donne une indication de la stabilité d'accès à l'emploi de la population salariée résidant sur le territoire.

La **CMU-C** (couverture maladie universelle complémentaire), attribuée sous condition de ressources, permet d'avoir accès à une assurance complémentaire gratuite, ce qui correspond dans le langage courant à la « mutuelle ». La CMU-C, comme les assurances complémentaires, couvre plus ou moins totalement la partie de frais non remboursés par le régime général d'assurance maladie.

D

Déciles : Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de patrimoine, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : de D1 à D9) sont les valeurs qui la partagent en 10 sous-populations d'effectifs égaux. Le 1er décile (resp. 9e décile) est le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10% des ménages (ou personnes) ayant le plus faible (resp. haut) salaire, revenu, patrimoine, niveau de vie...

E

L'**écart interdécile** est la différence entre le neuvième et le premier décile, le plus souvent exprimée en euros par mois. Le neuvième décile est le revenu le plus faible des 10% les plus aisés, le premier décile est le revenu le plus élevé des 10% les plus pauvres.

Emplois stables : Nous considérons en emploi stable les salariés à temps complet et sans limitation de durée (CDI ou fonction publique).

F

Une **famille monoparentale** est constituée d'un adulte isolé ayant la charge d'un ou plusieurs enfant(s). L'adulte est dans 90% des cas la mère. Par « enfant » on entend les personnes à charge âgées de moins de 25 ans. On ne considère que les enfants célibataires.

Une **famille nombreuse** est une famille comprenant au moins trois enfants de moins de 25 ans.

H

Hauts niveaux de formation : Sont considérées comme de hauts niveaux de formation les personnes de 15 ans et plus non scolarisées, de niveau bac + 2 et plus. La population scolarisée est exclue.

I

Impôts directs : Ensemble des impôts sur le revenu des personnes physiques (IRPP), taxe d'habitation (TH), contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), prélèvement libératoire sur valeurs mobilières et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

L'**indice de vieillissement des générations âgées** rapporte la population âgée de 60 à 74 ans à la population âgée de 75 ans et plus. Cet indicateur permet d'appréhender, sans réaliser de projections de populations, l'évolution programmée de la population âgée et ainsi le vieillissement à venir de la population. En effet, le rapport entre ces deux générations donne une idée du remplacement des générations pour la décennie suivante. Plus ce rapport est élevé, plus la génération des 60-74 ans est importante par rapport à la génération des 75 ans et plus, et plus la population des personnes âgées est susceptible d'augmenter dans la décennie à venir. Et inversement, plus ce rapport est faible, plus la population des 75 ans et plus est susceptible de diminuer dans la décennie à venir. Cet indicateur est surtout significatif pour les comparaisons entre territoires. En effet, il ne prend pas en compte les taux de mortalité (l'intégralité de la génération des 60-74 ans n'atteindra pas l'âge de 75 ans et plus), ni les migrations susceptibles d'intervenir sur la décennie. Il doit être considéré avant d'autant plus de précautions si le territoire comprend des structures d'accueil des personnes âgées.

Iris signifie « Ilots regroupés pour l'information statistique ». C'est la plus petite division territoriale statistique définie par l'Insee. Un Iris résidentiel regroupe toujours environ 2 000 habitants. En ville, un Iris correspond à peu près à l'idée la plus commune du « quartier ». Il peut être de superficie très différente selon la densité de population.

L

Les **logements du secteur social** selon l'Insee, sont :

- les logement appartenant à des organismes HLM (Habitation à loyer modéré) ou à d'autres bailleurs de logements sociaux (par exemple, logements détenus par les sociétés immobilières d'économie mixte - SEM) et qui sont soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer ;

- les logements en dehors du champ des organismes de HLM mais pratiquant un loyer HLM. Remarque : Les logements-foyers, les résidences pour personnes âgées ou handicapées ne font partie des logements du secteur social.

Un **logement vacant** est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants : - proposé à la vente, à la location ; - déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation; - en attente de règlement de succession ; - conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; - gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste…)

M

Médiane : Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de patrimoine, de niveaux de vie…, la médiane (D5 ou Q2) partage la population en deux sous-populations égales.

Un **ménage**, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Le nombre de ménages et le nombre de résidences principales sont égaux.

Remarque : les personnes vivant dans des habitations mobiles, les mariniers, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention…) sont considérées comme vivant hors ménage.

Les **minima sociaux** visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Ce sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire qu'elles sont versées sans contrepartie de cotisations. Le système français de minima sociaux comporte divers dispositifs dont un spécifique aux départements d'outre-mer (Dom).

Le RSA qui vise à lutter contre les exclusions est un des plus connus. Les autres allocations visent des publics spécifiques confrontés à un risque de grande pauvreté, par exemple : - les chômeurs de très longue durée, avec l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour ceux ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage ; - les personnes handicapées (allocation aux adultes handicapés - AAH) ; - les personnes âgées (minimum vieillesse).

N

Naissances : Les statistiques annuelles, concernant les naissances domiciliées, sont élaborées par l'Insee à partir des bulletins statistiques de l'état civil. Le lieu de l'évènement est celui du domicile de la mère.

Niveau de vie : Revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Nouveaux arrivants : Les nouveaux arrivants sur la commune correspondent aux populations nouvellement arrivées sur la commune. Le recensement de la population considère comme immigrants les personnes qui résident sur la commune et n'y résidaient pas 5 ans auparavant quel que soit leur parcours résidentiel intermédiaire.

P

Petites résidences principales : Ce sont les résidences principales composées de 1 ou 2 pièces. Sont dénombrées les pièces à usage d'habitation (y compris la cuisine si sa surface excède 12 m²) ainsi que les pièces annexes non cédées à des tiers (chambres de service…). Ne sont pas comptées les pièces à usage exclusivement professionnel ainsi que les entrées, couloirs, salles de bain, …

La **population «comptée à part»**, comprend les personnes qui habitent hors de la commune, mais qui y ont gardé une résidence : les étudiants qui poursuivent leurs études dans une autre ville, les militaires ou personnes âgées qui ont conservé un logement mais qui ne vivent plus dans la commune notamment.

La **population «municipale»** comprend toutes les personnes qui vivent effectivement dans la commune. On y trouve aussi bien les ménages qui demeurent en logement individuel, que les étudiants en cité-universitaire, les personnes âgées en maison de retraite, où les personnes en habitat mobile, etc.

La **Population non scolarisée** comprend les personnes non inscrites dans un établissement d'enseignement.

La **population totale** d'une commune est la somme de la population municipale et de la population comptée à part. La somme des populations totales des communes n'est pas équivalente à la population française, car elle comprend des doubles comptes. Un étudiant «compté à part», par exemple, peut être enregistré dans deux communes à la fois au sens de la population totale, une fois dans la commune de ses parents, une fois là où il étudie. Seule la population municipale est dite «sans double compte» : la somme est égale à la population totale.

Prestations sociales : Ensemble des prestations familiales, de logement, minima sociaux (revenu minimum d'insertion, revenu de solidarité active, allocation adulte handicapé, allocation de parent isolé, allocation de solidarité aux personnes âgés).

Q

Quartiles : Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de patrimoine, de niveaux de vie…, les quartiles (au nombre de 3 : de Q1 à Q3) sont les valeurs qui la partagent en 4 sous-populations d'effectifs égaux. Le 1er quartile (resp. 3e quartile) est le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 25 % des ménages (ou personnes) ayant le plus faible (resp. haut) salaire, revenu, patrimoine, niveau de vie…

R

Ratio aidants / aidés : De manière schématique, les proches des personnes âgées et notamment leurs enfants susceptibles d'aider les personnes âgées peuvent être assimilés aux 55 à 64 ans (populations des aidants). Le rapport entre les 55-64 ans (population des aidants) et les 85 ans et plus (population à aider) donne une idée du potentiel en matière de soutien à domicile des personnes âgées dépendantes par leur famille.

Une **résidence principale** est un logement, occupé de façon permanente et à titre principal par un ménage, le nombre de ménages est donc égal à celui des résidences principales. Le nombre de résidences principales comprend les logements ordinaires (voir

ci-dessus), mais aussi toutes les autres formes de logements (foyers, habitat de fortune, roulotte, etc.).

Résidence secondaire ou occasionnelle : La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir ; c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées. Les résidences secondaires correspondent aux logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, y compris les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques. Les logements occasionnels regroupent les logements ou pièces indépendantes utilisés occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille).

Le **revenu fiscal par unité de consommation** divise le revenu global du ménage par un nombre de parts baptisées «unités de consommation», ce qui permet de comparer les niveaux de vie des ménages de taille différente, en prenant en compte leur composition. Les parts ne sont pas toutes de même taille. Selon le système utilisé par l'Insee, le premier adulte (ou une personne seule) vaut une part (donc une unité de consommation), les autres personnes de 14 ans ou plus valent 0,5 part, les enfants de moins de 14 ans 0,3 part.

Les allocataires bénéficiant d'un **revenu garanti** sont des allocataires percevant au moins une des prestations parmi les allocations suivantes : RSA, AAH, RSO.

Le **revenu médian** d'une population donnée (des ménages, des personnes seules, des familles monoparentales, etc.) est celui qui partage cette population en deux, autant gagnent moins, autant gagnent davantage.

RSA (Revenu de solidarité active) : Entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine et le 1er janvier 2011 dans les départements d'outre-mer, cette prestation remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API) pour les personnes privées d'emploi. Il apporte une incitation financière aux personnes sans ressource qui reprennent un emploi (le RSA garantit à quelqu'un qui reprend un travail que ses revenus augmentent). Enfin il complète les ressources des personnes dont l'activité professionnelle ne leur apporte que des revenus limités.

S

Sédentaires : Au recensement de la population les sédentaires sont les populations qui résidaient sur la même commune 5 ans auparavant.

Seuil de pauvreté : Il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes vivant en France métropolitaine.

Sirene (Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements) : Ce système dont la gestion a été confiée à l'Insee enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole, dans les Dom (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

Le **solde migratoire** est la différence entre les entrées (immigrants) et les sorties (émigrants) d'un territoire donné, à titre permanent, pour une année donnée.

Le **solde naturel** correspond à la différence entre les naissances et les décès.

T

La **taille moyenne des ménages** reflète le nombre de personnes vivant par ménage (ou résidence principale).

Taux de pauvreté : Pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Taux de polarisation de l'emploi : Le taux de polarisation rapporte le nombre d'emplois situés sur la commune, au nombre d'actifs occupés (ayant un emploi) résidant sur la commune. Un taux proche de zéro caractérise une commune résidentielle, qui ne dispose que de très peu d'emplois. Un taux nettement supérieur à un caractérise une ville qui attire chaque jour un nombre élevé d'actifs occupés. Il y a équilibre lorsque le taux est égal à un. Dans ce cas, les départs quotidiens vers le lieu de travail sont équivalents en volume aux arrivées quotidiennes d'actifs occupés, ou tous les emplois sont occupés par des actifs de la commune (pas de départs et pas d'arrivées).

Le **taux estimé de fécondité** est le rapport entre la moyenne des naissances au cours des trois dernières années et la population féminine âgée de 15 à 44

ans (en âge d'avoir des enfants). Il diffère de l'indice conjoncturel de fécondité calculé par l'Insee.

Temps partiel : La répartition des actifs ayant un emploi selon qu'ils occupent leur emploi principal à temps partiel ou à temps complet est réalisée sur la base de la déclaration des personnes concernées.

U

L'**unité de consommation** permet de comparer les niveaux de vie de ménages de taille différente en prenant en compte leur composition. L'Insee utilise la méthode de calcul suivante : le premier adulte (ou une personne seule) vaut une part entière (donc une unité de consommation), les autres personnes de 14 ans ou plus valent 0,5 part, les enfants de moins de 14 ans 0,3 part.

Z

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Les sources de données exploitées

INSEE

Les recensements de la population

- Historique des populations légales

- Données Profils Insee 1990-1999

- Base de chiffres clés recensement rénové

- Base de tableaux détaillés recensement rénové

- Base de données infra-communales recensement rénové

- Fichiers détails recensement rénové

L'état civil

- Naissances domiciliées

- Décès domiciliés

Les impôts

- Les revenus fiscaux localisés des ménages DGI

- Les Indicateurs de structure et de distribution des revenus DGI

- Les taux de pauvreté FiLoSoFi

- Les niveaux de vie FiLoSoFi

Omphale

- Les tables de fécondité et mortalité

CAF

- Les bénéficiaires des prestations légales

- Les Allocataires des prestations légales

CNAM-TS

- La population des bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie

- Couverture maladie universelle complémentaire

DARES

- Les Demandeurs d'emploi en fin de mois

Portrait social du territoire

compas

Contact :
Hervé Guery
François Cousseau
herve.guery@compas-tis.com
francois.cousseau@compas-tis.com
Tél. : 02 51 80 69 80
Nantes - Paris - Strasbourg

www.lecompas.fr

Le Compas, au service des collectivités locales depuis 25 ans

Une gamme complète d'interventions autour de l'observation des territoires.
Une expertise dans le domaine de l'analyse, de la prospective et de l'évaluation, fondée sur son expérience et la maîtrise des outils techniques.

Des publications en accès libre sur :

www.lecompas.fr
www.observationsociete.fr

Institut national de la statistique et des études économiques

Mesurer pour comprendre

Dossier complet

Intercommunalité-Métropole de CA Morlaix Communauté (242900835)

Évolution et structure de la population en 2015

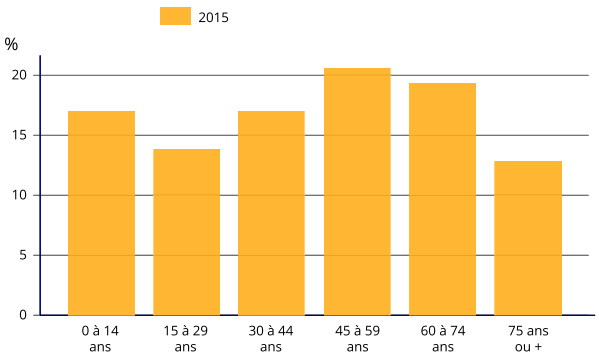
Intercommunalité-Métropole de CA Morlaix Communauté (242900835)

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2015	%
Ensemble	**64 304**	**100,0**
0 à 14 ans	10 855	16,9
15 à 29 ans	8 802	13,7
30 à 44 ans	10 949	17,0
45 à 59 ans	13 159	20,5
60 à 74 ans	12 397	19,3
75 ans ou plus	8 144	12,7

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2015

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	**30 943**	**100,0**	**33 361**	**100,0**
0 à 14 ans	5 491	17,7	5 363	16,1
15 à 29 ans	4 609	14,9	4 193	12,6
30 à 44 ans	5 534	17,9	5 414	16,2
45 à 59 ans	6 548	21,2	6 611	19,8
60 à 74 ans	5 869	19,0	6 527	19,6
75 à 89 ans	2 677	8,7	4 459	13,4
90 ans ou plus	214	0,7	793	2,4
0 à 19 ans	7 270	23,5	6 957	20,9
20 à 64 ans	17 244	55,7	17 130	51,3
65 ans ou plus	6 429	20,8	9 274	27,8

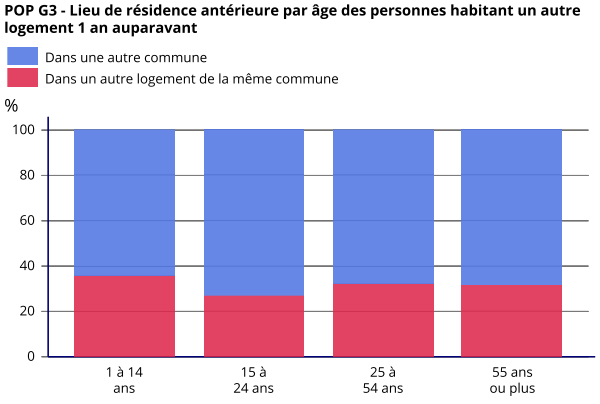
Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

POP T4 - Lieu de résidence 1 an auparavant

	2015	%
Personnes d'1 an ou plus habitant auparavant :	**63 682**	**100,0**
Dans le même logement	*56 725*	*89,1*
Dans un autre logement de la même commune	*2 209*	*3,5*
Dans une autre commune	*4 748*	*7,5*

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

POP G3 - Lieu de résidence antérieure par âge des personnes habitant un autre logement 1 an auparavant



Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2015	%
Ensemble	**53 283**	**100,0**
Agriculteurs exploitants	941	1,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 814	3,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 691	5,1
Professions intermédiaires	6 841	12,8
Employés	7 974	15,0
Ouvriers	7 146	13,4
Retraités	19 155	36,0
Autres personnes sans activité professionnelle	6 720	12,6

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations complémentaires.

POP T6 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2015

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	**25 492**	**27 790**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Agriculteurs exploitants	698	244	0,7	2,8	1,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 280	534	0,3	6,0	1,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 537	1 154	0,8	8,5	2,9
Professions intermédiaires	3 257	3 584	6,9	24,0	4,2
Employés	1 853	6 122	15,7	25,5	5,4
Ouvriers	5 785	1 361	16,7	23,4	3,8
Retraités	8 221	10 934	0,0	0,6	75,4
Autres personnes sans activité professionnelle	2 862	3 858	59,0	9,2	5,5

Source : Insee, RP2015 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2017.

Couples - Familles - Ménages en 2015

Intercommunalité-Métropole de CA Morlaix Communauté (242900835)

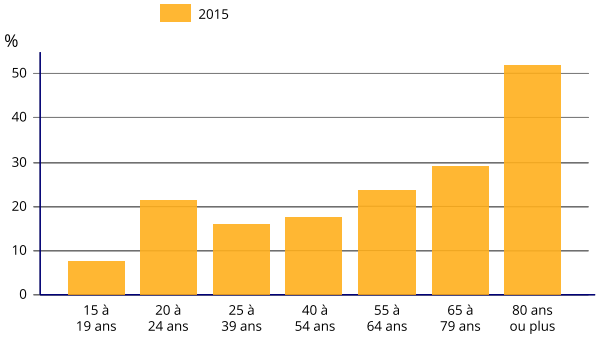
FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages		Population des ménages
	2015	%	2015
Ensemble	**29 994**	**100,0**	**62 157**
Ménages d'une personne	**11 793**	**39,3**	**11 793**
Hommes seuls	5 129	17,1	5 129
Femmes seules	6 664	22,2	6 664
Autres ménages sans famille	**610**	**2,0**	**1 478**
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	**17 591**	**58,6**	**48 886**
Un couple sans enfant	8 809	29,4	17 960
Un couple avec enfant(s)	6 713	22,4	25 764
Une famille monoparentale	2 069	6,9	5 162

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations complémentaires.

FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages

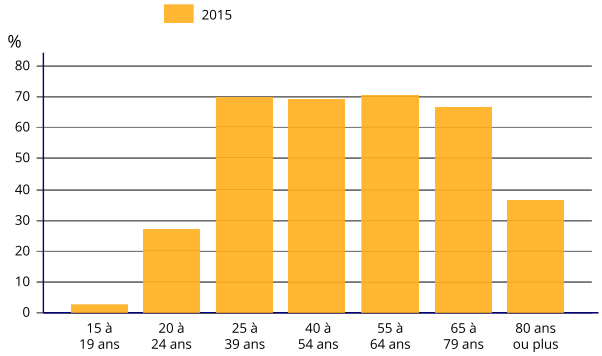
FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge

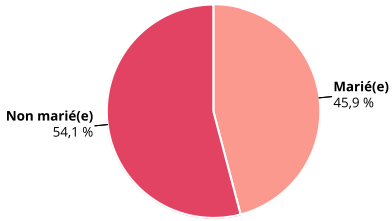
FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge



Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

FAM G4 - Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2015

FAM G4 - Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2015



Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

FAM T2 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2015

	Nombre de ménages	%	Population des ménages	%
Ensemble	**29 994**	**100,0**	**62 157**	**100,0**
Agriculteurs exploitants	631	2,1	1 808	2,9
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 371	4,6	4 137	6,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 816	6,1	4 595	7,4
Professions intermédiaires	3 870	12,9	9 855	15,9
Employés	3 062	10,2	6 538	10,5
Ouvriers	5 103	17,0	12 882	20,7
Retraités	12 447	41,5	19 635	31,6
Autres personnes sans activité professionnelle	1 693	5,6	2 708	4,4

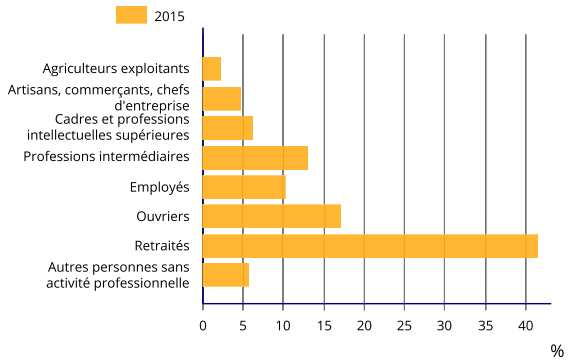
Source : Insee, RP2015 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2017.

FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence

FAM T3 - Composition des familles

	2015	%
Ensemble	**17 665**	**100,0**

FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence



Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations complémentaires.

Couples avec enfant(s)	**6 718**	**38,0**
Familles monoparentales	**2 113**	**12,0**
Hommes seuls avec enfant(s)	373	2,1
Femmes seules avec enfant(s)	1 740	9,8
Couples sans enfant	**8 834**	**50,0**

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations complémentaires.

FAM T4 - Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	2015	%
Ensemble	**17 665**	**100,0**
Aucun enfant	9 748	55,2
1 enfant	3 187	18,0
2 enfants	3 441	19,5
3 enfants	1 089	6,2
4 enfants ou plus	200	1,1

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations complémentaires.

Population active, emploi et chômage en 2015

Intercommunalité-Métropole de CA Morlaix Communauté (242900835)

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2015
Ensemble	**37 746**
Actifs en %	**72,6**
Actifs ayant un emploi en %	62,9
Chômeurs en %	9,7
Inactifs en %	**27,4**
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,4
Retraités ou préretraités en %	10,9
Autres inactifs en %	8,1

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

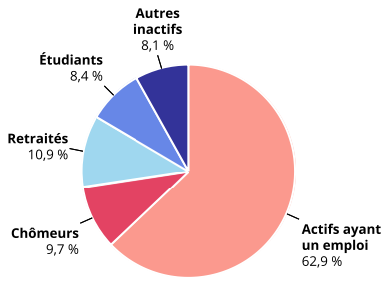
EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2015

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	**37 746**	**27 386**	**72,6**	**23 725**	**62,9**
15 à 24 ans	5 825	2 448	42,0	1 748	30,0
25 à 54 ans	22 445	20 437	91,1	17 963	80,0
55 à 64 ans	9 476	4 501	47,5	4 014	42,4
Hommes	**19 023**	**14 225**	**74,8**	**12 254**	**64,4**
15 à 24 ans	3 104	1 422	45,8	1 009	32,5
25 à 54 ans	11 306	10 518	93,0	9 186	81,3
55 à 64 ans	4 612	2 285	49,5	2 059	44,6
Femmes	**18 724**	**13 161**	**70,3**	**11 470**	**61,3**
15 à 24 ans	2 720	1 026	37,7	739	27,2
25 à 54 ans	11 139	9 918	89,0	8 777	78,8
55 à 64 ans	4 864	2 216	45,6	1 954	40,2

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2015

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2015



Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

EMP T3 - Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

	2015	dont actifs ayant un emploi
Ensemble	**27 180**	**23 517**
dont		
Agriculteurs exploitants	*907*	*882*
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	*1 768*	*1 620*
Cadres et professions intellectuelles supérieures	*2 634*	*2 465*
Professions intermédiaires	*6 692*	*6 229*
Employés	*7 901*	*6 757*
Ouvriers	*7 127*	*5 563*

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations complémentaires.

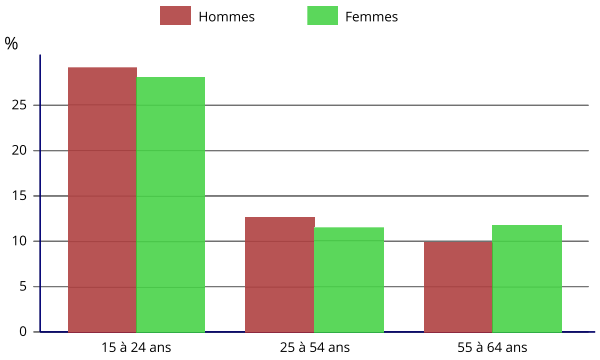
EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2015

Nombre de chômeurs	**3 661**
Taux de chômage en %	13,4
Taux de chômage des hommes en %	13,9
Taux de chômage des femmes en %	12,8
Part des femmes parmi les chômeurs en %	46,2

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2015



Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

EMP T5 - Emploi et activité

	2015
Nombre d'emplois dans la zone	24 636
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	24 097
Indicateur de concentration d'emploi	102,2
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	52,0

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel

	2015	%
Ensemble	**24 636**	**100,0**
Salariés	**20 591**	**83,6**
dont femmes	*10 821*	*43,9*
dont temps partiel	*4 322*	*17,5*
Non-salariés	**4 045**	**16,4**
dont femmes	*1 458*	*5,9*
dont temps partiel	*436*	*1,8*

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales lieu de travail.

EMP T7 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2015

	Nombre	%
Ensemble	**24 096**	**100,0**
Agriculteurs exploitants	894	3,7
Artisans, commerçants, chefs entreprise	1 637	6,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 461	10,2
Professions intermédiaires	6 380	26,5
Employés	7 079	29,4
Ouvriers	5 645	23,4

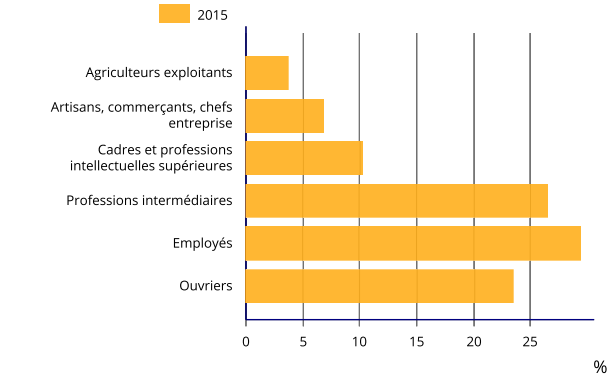
Source : Insee, RP2015 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2017.

EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle

EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

	2015			
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
Ensemble	**24 096**	**100,0**	**49,9**	**86,4**
Agriculture	1 843	7,6	29,9	51,5
Industrie	2 785	11,6	28,7	91,5

EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle



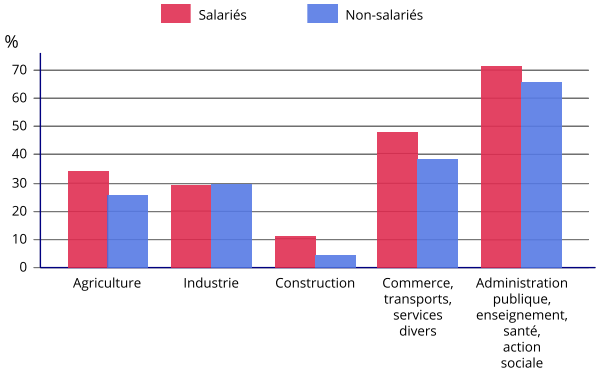
Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations complémentaires lieu de travail.

Construction	1 678	7,0	9,4	78,2
Commerce, transports, services divers	8 668	36,0	46,4	84,6
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	9 122	37,9	71,1	95,1

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations complémentaires lieu de travail.

EMP G4 - Taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité en 2015

EMP G4 - Taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité en 2015



Source : Insee, RP2015 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2017.

Caractéristiques de l'emploi en 2015

Intercommunalité-Métropole de CA Morlaix Communauté (242900835)

ACT T1 - Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2015

	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
Ensemble	**24 096**	**100,0**	**18,8**	**48,2**
Salariés	20 049	83,2	20,4	50,6
Non-salariés	4 047	16,8	10,6	36,1

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2015

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	**12 490**	**100**	**11 605**	**100**
Salariés	**9 905**	**79,3**	**10 144**	**87,4**
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	8 469	67,8	8 272	71,3
Contrats à durée déterminée	839	6,7	1 427	12,3
Intérim	261	2,1	74	0,6
Emplois aidés	58	0,5	196	1,7
Apprentissage - Stage	278	2,2	174	1,5
Non-Salariés	**2 586**	**20,7**	**1 461**	**12,6**
Indépendants	1 325	10,6	955	8,2
Employeurs	1 246	10,0	466	4,0
Aides familiaux	15	0,1	40	0,3

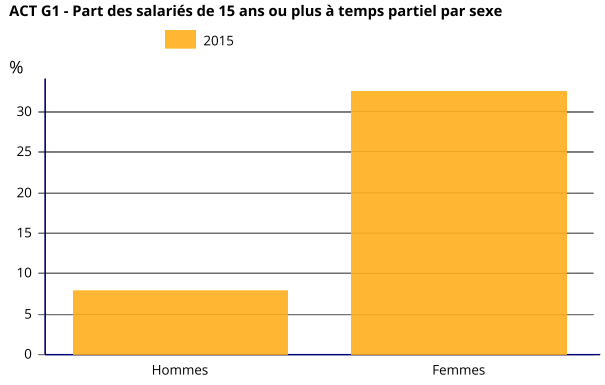
Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

ACT T3 - Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2015

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	**9 732**	**7,6**	**10 052**	**32,2**
15 à 24 ans	967	16,9	719	35,5
25 à 54 ans	7 358	5,9	7 692	31,0
55 à 64 ans	1 406	10,4	1 641	36,1

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe



Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2015	%
Ensemble	**24 096**	**100**
Travaillent :		
dans la commune de résidence	8 074	33,5
dans une commune autre que la commune de résidence	16 022	66,5

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2015

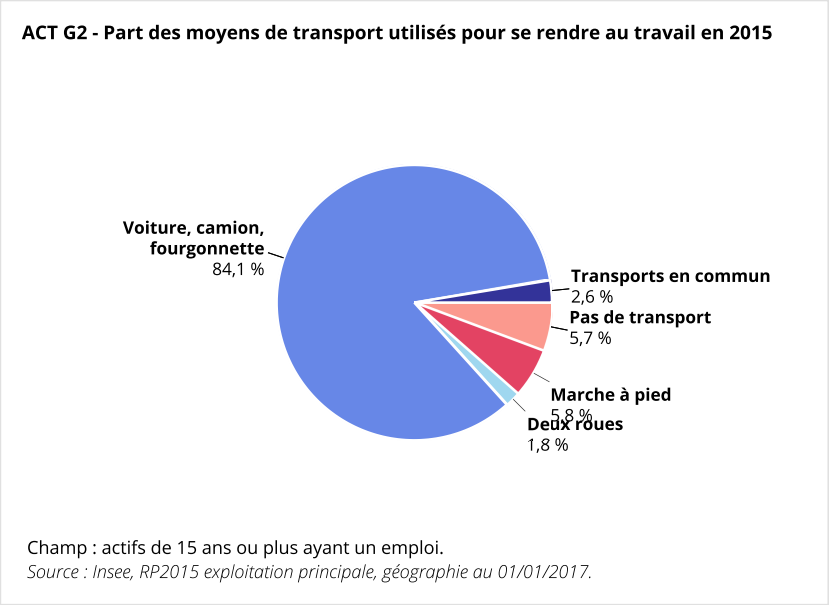
	pourcentage
Pas de transport	5,7

Marche à pied	*5,8*
Deux roues	*1,8*
Voiture, camion, fourgonnette	*84,1*
Transports en commun	*2,6*

Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2015



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

Logement en 2015

Intercommunalité-Métropole de CA Morlaix Communauté (242900835)

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2015	%
Ensemble	**39 499**	**100,0**
Résidences principales	30 034	76,0
Résidences secondaires et logements occasionnels	5 503	13,9
Logements vacants	3 961	10,0
Maisons	*31 806*	*80,5*
Appartements	*7 367*	*18,7*

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2015	%
Ensemble	**30 034**	**100,0**
1 pièce	806	2,7
2 pièces	2 364	7,9
3 pièces	4 622	15,4
4 pièces	6 949	23,1
5 pièces ou plus	15 294	50,9

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales

	2015
Ensemble des résidences principales	**4,5**
Maison	4,9
Appartement	2,8

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

LOG T5 - Résidences principales en 2015 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2013	**29 386**	**100,0**
Avant 1919	*4 496*	*15,3*
De 1919 à 1945	*2 662*	*9,1*
De 1946 à 1970	*5 847*	*19,9*
De 1971 à 1990	*9 572*	*32,6*
De 1991 à 2005	*4 141*	*14,1*
De 2006 à 2012	*2 668*	*9,1*

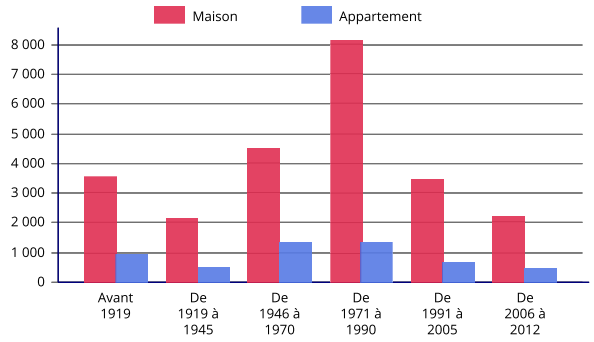
Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

LOG G1 - Résidences principales en 2015 selon le type de logement et la période d'achèvement

LOG T6 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2015

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne

LOG G1 - Résidences principales en 2015 selon le type de logement et la période d'achèvement



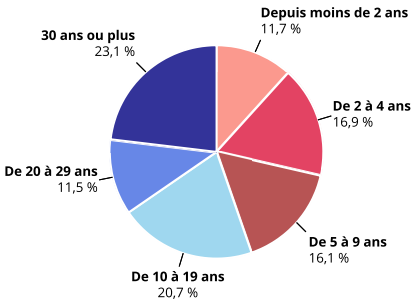
Résidences principales construites avant 2013.
Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

Ensemble	**30 034**	**100,0**	**62 177**	**4,5**	**2,2**
Depuis moins de 2 ans	3 512	11,7	6 764	3,5	1,8
De 2 à 4 ans	5 076	16,9	11 078	4,0	1,8
De 5 à 9 ans	4 839	16,1	11 462	4,4	1,9
10 ans ou plus	16 608	55,3	32 874	4,9	2,5

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2015

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2015



Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2015			
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
Ensemble	**30 034**	**100,0**	**62 177**	**17,1**
Propriétaire	21 426	71,3	46 777	21,4
Locataire	8 198	27,3	14 615	6,0
dont d'un logement HLM loué vide	*2 480*	*8,3*	*4 430*	*7,9*
Logé gratuitement	410	1,4	785	12,4

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

LOG T8M - Confort des résidences principales

	2015	%
Ensemble	**30 034**	**100,0**
Salle de bain avec baignoire ou douche	*29 289*	*97,5*
Chauffage central collectif	*1 050*	*3,5*
Chauffage central individuel	*14 011*	*46,6*
Chauffage individuel "tout électrique"	*9 471*	*31,5*

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

LOG T9 - Équipement automobile des ménages

	2015	%
Ensemble	**30 034**	**100,0**
Au moins un emplacement réservé au stationnement	**21 885**	**72,9**
Au moins une voiture	**26 525**	**88,3**
1 voiture	14 459	48,1

2 voitures ou plus	12 066	40,2

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

Diplômes - Formation en 2015

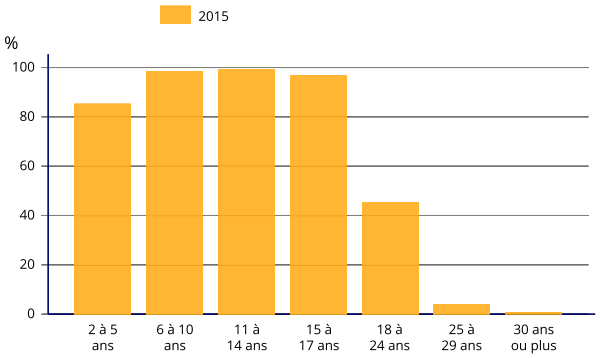
Intercommunalité-Métropole de CA Morlaix Communauté (242900835)

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2015

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	2 719	2 317	85,2	85,0	85,4
6 à 10 ans	3 711	3 658	98,6	98,4	98,7
11 à 14 ans	3 171	3 134	98,8	98,5	99,2
15 à 17 ans	2 148	2 083	97,0	96,1	97,9
18 à 24 ans	3 677	1 663	45,2	41,2	50,0
25 à 29 ans	2 977	108	3,6	3,6	3,6
30 ans ou plus	44 647	303	0,7	0,6	0,7

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)



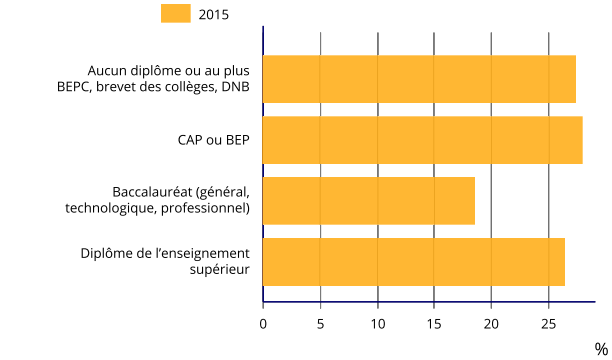
Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017), exploitations principales.

FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2015

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	**49 292**	**23 377**	**25 915**
Part des titulaires en %			
d'aucun diplôme ou au plus d'un BEPC, brevet des collèges ou DNB	27,3	22,5	31,7
d'un CAP ou d'un BEP	27,9	33,7	22,7
d'un baccalauréat (général, technologique, professionnel)	18,4	19,1	17,7
d'un diplôme de l'enseignement supérieur	26,4	24,8	27,9

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)



Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017), exploitations principales.

Séries historiques sur la population et le logement en 2015

Intercommunalité-Métropole de CA Morlaix Communauté (242900835)

POP T1 - Population

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015
Population	58 426	61 031	64 076	63 309	62 179	64 794	64 304
Densité moyenne (hab/km²)	85,9	89,7	94,2	93,1	91,4	95,2	94,5

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2017.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2010 et RP2015 exploitations principales.

POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,6	0,7	–0,2	–0,2	0,4	–0,2
due au solde naturel en %	*0,0*	*–0,0*	*–0,1*	*–0,2*	*–0,2*	*–0,3*
due au solde apparent des entrées sorties en %	*0,6*	*0,7*	*–0,1*	*0,0*	*0,6*	*0,1*
Taux de natalité (‰)	14,3	13,2	12,4	10,3	11,0	10,2
Taux de mortalité (‰)	13,9	13,3	13,0	12,6	12,8	12,9

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2017.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2010 et RP2015 exploitations principales - État civil.

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015
Nombre moyen d'occupants par résidence principale	3,0	2,8	2,6	2,5	2,3	2,1	2,1

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

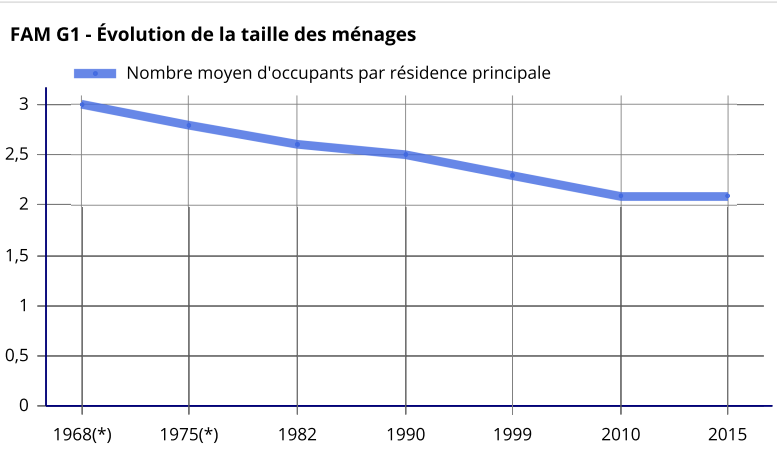
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique,

dans la géographie en vigueur au 01/01/2017.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements,

RP2010 et RP2015 exploitations principales.

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages



(*) 1967 et 1974 pour les DOM
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique,
dans la géographie en vigueur au 01/01/2017.
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements,
RP2010 et RP2015 exploitations principales.

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015

Ensemble	**21 786**	**25 730**	**29 086**	**31 667**	**33 391**	**38 109**	**39 499**
Résidences principales	18 343	20 685	23 371	24 873	26 725	29 753	30 034
Résidences secondaires et logements occasionnels	2 354	3 218	3 253	4 060	4 524	5 025	5 503
Logements vacants	1 089	1 827	2 462	2 734	2 142	3 331	3 961

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2017.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2010 et RP2015 exploitations principales.

Tourisme en 2018

Intercommunalité-Métropole de CA Morlaix Communauté (242900835)

TOU T1 - Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2018

	Hôtels	Chambres
Ensemble	**17**	**444**
1 étoile	2	18
2 étoiles	3	108
3 étoiles	6	170
4 étoiles	2	48
5 étoiles	0	0
Non classé	4	100

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux en géographie au 01/01/2017.

TOU T2 - Nombre et capacité des campings au 1er janvier 2018

	Terrains	Emplacements
Ensemble	**14**	**1 387**
1 étoile	2	150
2 étoiles	5	483
3 étoiles	2	184
4 étoiles	0	0
5 étoiles	1	426
Non classé	4	144

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux en géographie au 01/01/2017.

TOU T3 - Nombre d'autres hébergements collectifs au 1er janvier 2018

	Hébergement	Nombre de places lit (1)
Ensemble	**4**	**855**
Résidence de tourisme et hébergements assimilés	3	780
Village vacances - Maison familiale	0	0
Auberge de jeunesse - Centre sportif	1	75

(1) chambres, appartements, dortoirs...

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux en géographie au 01/01/2017.

Démographie des entreprises en 2017

Intercommunalité-Métropole de CA Morlaix Communauté (242900835)

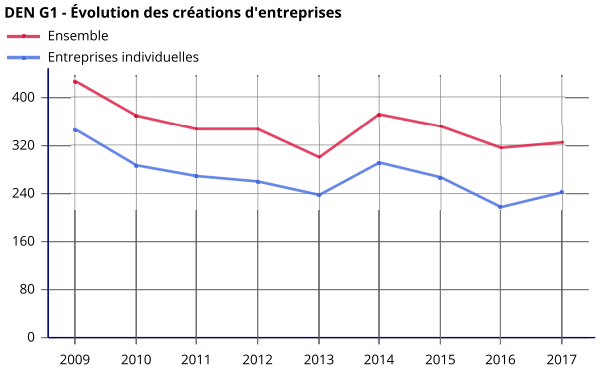
DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2017

	Entreprises créées		Dont entreprises individuelles	
	Nombre	%	Nombre	%
Tous secteurs	**323**	**100,0**	**241**	**74,6**
Industrie	29	9,0	23	79,3
Construction	27	8,4	20	74,1
Commerce, transport, hébergement et restauration	102	31,6	64	62,7
Services aux entreprises	75	23,2	54	72,0
Services aux particuliers	90	27,9	80	88,9

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2017.

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises



Champ : activités marchandes hors agriculture.
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2017.

DEN T3 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 31 décembre 2016

	Nombre	%
Ensemble	**3 538**	**100,0**
Industrie	320	9,0
Construction	490	13,8
Commerce, transport, hébergement et restauration	1 119	31,6
Services aux entreprises	785	22,2
Services aux particuliers	824	23,3

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2017.

DEN T4 - Créations d'établissements par secteur d'activité en 2017

	Ensemble	%
Ensemble	**396**	**100,0**
Industrie	40	10,1
Construction	30	7,6
Commerce, transport, hébergement et restauration	135	34,1
Services aux entreprises	85	21,5
Services aux particuliers	106	26,8

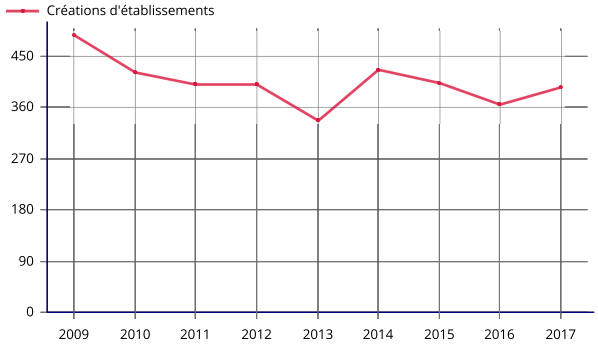
Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2017.

DEN G3 - Évolution des créations d'établissements

DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2016

	Nombre	%
Ensemble	**4 126**	**100,0**
Industrie	380	9,2
Construction	513	12,4
Commerce, transport, hébergement et restauration	1 369	33,2
Services aux entreprises	975	23,6
Services aux particuliers	889	21,5



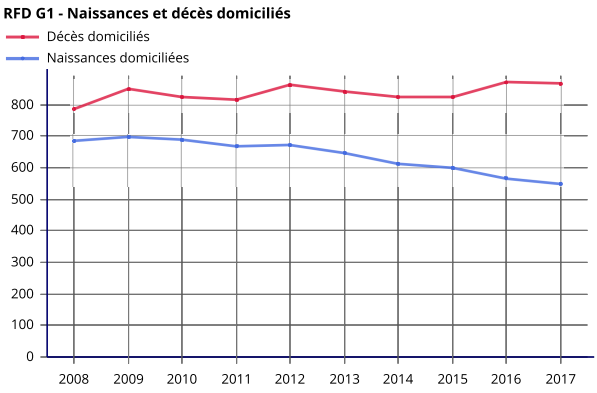
Champ : activités marchandes hors agriculture.
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2017.

Champ : activités marchandes hors agriculture.
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2017.

Naissances et décès domiciliés 2008-2017

Intercommunalité-Métropole de CA Morlaix Communauté (242900835)

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



Toutes les données sont en géographie au 01/01/2018.

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Caractéristiques des établissements en 2015

Intercommunalité-Métropole de CA Morlaix Communauté (242900835)

CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	**6 180**	**100,0**	**4 237**	**1 586**	**182**	**124**	**51**
Agriculture, sylviculture et pêche	762	12,3	552	196	11	3	0
Industrie	395	6,4	227	130	18	16	4
Construction	551	8,9	398	114	25	12	2
Commerce, transports, services divers	3 590	58,1	2 452	1 005	77	42	14
dont commerce et réparation automobile	1 004	16,2	582	367	30	20	5
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	882	14,3	608	141	51	51	31

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015.

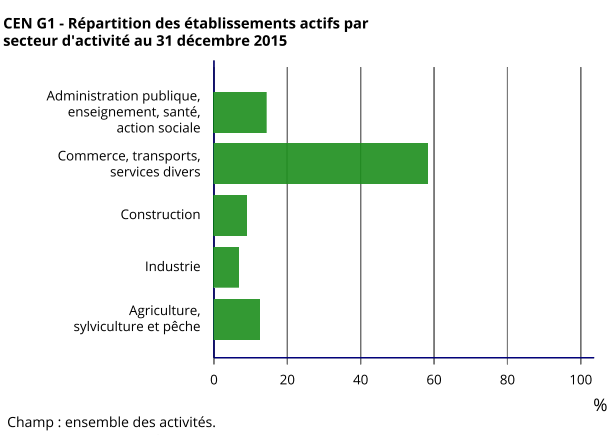
CEN T2 - Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2015

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	**19 553**	**100,0**	**4 670**	**2 411**	**3 663**	**2 184**	**6 625**
Agriculture, sylviculture et pêche	663	3,4	442	130	91	0	0
Industrie	2 379	12,2	465	237	471	0	1 206
Construction	1 182	6,0	315	317	345	98	107
Commerce, transports, services divers	7 630	39,0	2 906	1 055	1 247	630	1 792
dont commerce et réparation automobile	2 705	13,8	1 139	415	637	189	325
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	7 699	39,4	542	672	1 509	1 456	3 520

Champ : ensemble des activités.

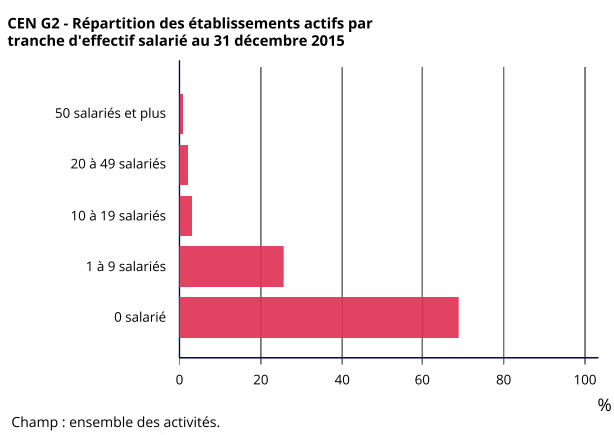
Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015.

CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015



Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015.

CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2015



Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015.

CEN T3 - Établissements selon les sphères de l'économie au 31 décembre 2015

	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	**6 180**	**100,0**	**19 553**	**100,0**
Sphère productive	2 515	40,7	5 605	28,7
dont domaine public	*4*	*0,1*	*120*	*0,6*
Sphère présentielle	3 665	59,3	13 948	71,3

dont domaine public	*227*	*3,7*	*5 916*	*30,3*

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015.

Revenus et pauvreté des ménages en 2015

Intercommunalité-Métropole de CA Morlaix Communauté (242900835)

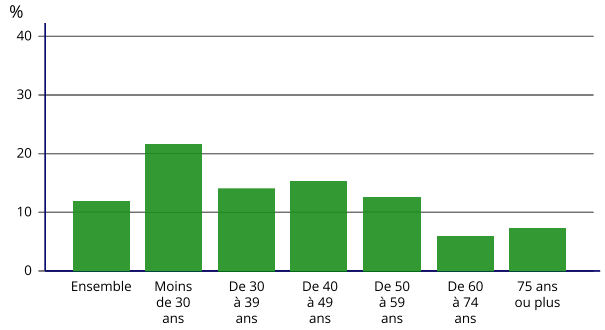
REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2015

	2015
Nombre de ménages fiscaux	29 488
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	63 757,0
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	20 183
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	52,7

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

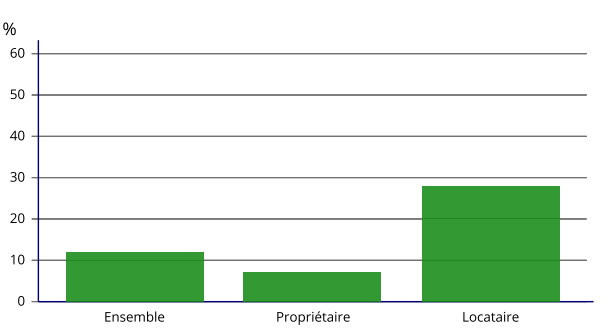
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2016.

REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2015



Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2016.

REV G2 - Taux de pauvreté par statut d'occupation du logement du référent fiscal en 2015



Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2016.

REV T2 - Décomposition des revenus disponibles sur l'année 2015

	part en %
Ensemble	**100,0**
Revenus d'activité	**62,6**
dont salaires et traitements hors chômage	51,2
dont indemnités de chômage	3,1
dont revenus des activités non salariées	8,2
Pensions, retraites et rentes	**37,8**
Revenus du patrimoine et autres revenus	**10,1**
Ensemble des prestations sociales	**5,1**
dont prestations familiales	2,1
dont minima sociaux	1,7
dont prestations logement	1,3
Impôts	**–15,6**

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2016.

REV T3 - Distribution des revenus disponibles de l'année 2015

	2015
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	20 183
Rapport interdécile (sans unité)	2,9
1er décile (en euros)	11 678,1

9e décile (en euros)	33 663,0

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

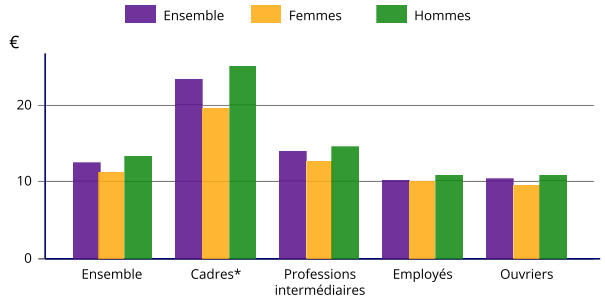
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2016.

Salaires et revenus d'activité en 2015

Intercommunalité-Métropole de CA Morlaix Communauté (242900835)

SAL G1 - Salaire net horaire moyen total (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2015

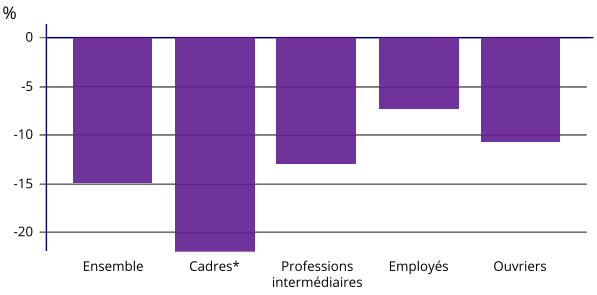
SAL G1 - Salaire net horaire moyen total (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2015



* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés
Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.
Source : Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2016.

SAL G3 - Écart de salaire net horaire moyen total des femmes par rapport à celui des hommes selon la catégorie socioprofessionnelle en 2015

SAL G3 - Écart de salaire net horaire moyen total des femmes par rapport à celui des hommes selon la catégorie socioprofessionnelle en 2015



* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés
Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.
Source : Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2016.

SAL T1 - Salaire net horaire moyen total (en euros) selon l'âge en 2015

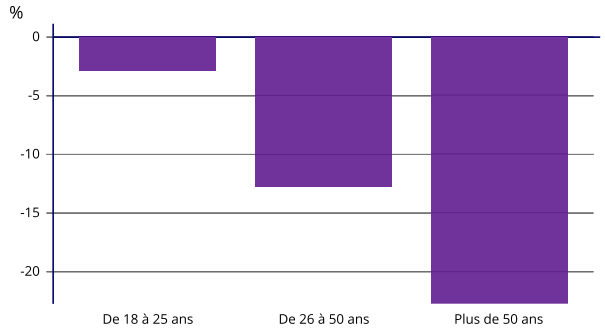
	Ensemble	Femmes	Hommes
De 18 à 25 ans	9,0	8,9	9,1
De 26 à 50 ans	12,3	11,3	12,9
Plus de 50 ans	14,6	12,5	16,1

Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture.

Source : Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2016.

SAL G4 - Écart de salaire net horaire moyen total selon l'âge, entre les femmes et les hommes en 2015

SAL G4 - Écart de salaire net horaire moyen total selon l'âge, entre les femmes et les hommes en 2015



Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture.
Source : Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2016.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Morlaix Communauté

Annexe RP1_2.1

Economie

Janvier 2017

Territoire+ Siège social :
15 avenue du Professeur Jean Rouxel 44470 Carquefou

lisanne.wesseling@territoire-plus.fr /
www.territoire-plus.fr
06 49 34 36 88 / 06 61 47 81 33

Sommaire

Titre I. Contexte économique du territoire 3

Titre II. Emplois et activités sur le territoire 5

Titre III. Un déséquilibre habitat/emploi sur le territoire engendrant de nombreux flux de déplacements 18

Titre IV. Un revenu médian sur Morlaix Communauté similaire au niveau départemental 20

Titre V. La formation sur le territoire intercommunal 22

Titre VI. Composition du tissu économique du territoire 25

Titre VII. Analyse de l'offre d'accueil et de la demande des entreprises 29

Titre VIII. Analyse des filières traditionnelles et émergentes 33

Titre IX. Analyse spécifique du secteur agricole 33

Titre X. Analyse spécifique du secteur de la pêche 34

Titre XI. Analyse spécifique du secteur touristique 39

Les données utilisées au sein d présent document ont été élaborées avant la fusion des communes de Plouigneau et du Ponthou (fusion en date du 28 septembre 2018). Aussi, le présent rapport fait référence aux 27 communes composant Morlaix Communauté avant fusion.

Titre I. Contexte économique du territoire

Situation économique générale

Situé à l'Ouest de la Bretagne, dans le Nord du département du Finistère, Morlaix Communauté appartient plus largement au Pays de Morlaix qui compte 61 communes réparties entre 4 intercommunalités. Le Pays de Morlaix totalise 3,97% de la population bretonne. Depuis le début du XXème siècle, le territoire perdait de la population. Mais les chiffres publiés par l'INSEE attestent d'un changement de tendance. Le Pays de Morlaix renoue avec la croissance en gagnant 1 279 habitants entre 2008 et 2013. Cette croissance est due à un solde migratoire positif : le territoire attire de nouveaux habitants.

Au sein du territoire, Morlaix Communauté tient une place majeure (50% de la population et 49,7% des emplois en 2013).

	Morlaix Communauté	Pays de Morlaix	Bretagne
Nombre d'habitants en 2013	64 757	129 513	3 258 707
Evolution du nombre d'habitants entre 2008 et 2013	-50	1 279	109 006
Taux d'évolution annuel dû au solde naturel sur la période 2008-2013	-0,2%	-0,1%	+0,2
Taux d'évolution annuel dû au solde migratoire sur la période 2008-2013	+0,2%	+0,2%	+0,5
Nombre d'emplois en 2013	25 332	50 963	1 301 768

Spécialisé dans l'agriculture, le Pays de Morlaix présente une part importante de postes d'ouvriers non qualifiés. Territoire littoral, il se caractérise également par l'importance des activités de transports maritimes et côtiers de passagers.

Certains secteurs industriels confortent leur présence sur le territoire. C'est le cas de **l'industrie aéronautique** qui développe une activité de maintenance des avions et de formation sur le territoire et du secteur du **génie thermique** par l'intermédiaire de sa position de leader mondial. Des pôles de développement se créent dans le domaine des **biotechnologies** en lien avec la station biologique de Roscoff dans le domaine de la **métrologie**.

Au 31 décembre 2015, 7 773 entreprises/établissements sont en activité sur le Pays de Morlaix. Sur une année, le nombre d'entreprises/établissements a progressé de 3%. Cette augmentation concerne l'ensemble des activités, à l'exception du secteur de la construction. Le secteur des services est le plus représenté (31%),

suivi par le secteur agricole (28%) et commercial (22%). L'hébergement et la restauration, avec 597 entreprises/établissements (24% des services) et les services aux particuliers avec 377 unités (15% des services) sont les activités les plus représentées.

Activité économique en 2015 sur le territoire du Pays de Morlaix :

- Pêche : baisse des apports : 5 197 tonnes de produits vendus. Le prix moyen est quant à lui à la hausse sur l'année : +7%. Ce phénomène a permis de maintenir une valeur quasiment stable sur 2015 en compensant la baisse des volumes
- Agriculture : installation de 25 jeunes agriculteurs contre 31 l'an passé. La grande partie d'entre eux se sont orientés vers la production laitière (8), porcine (8) ou légumière (7).
- Industrie : tendance positive globale qui se poursuit en 2016.
- Construction : recul de 9% avec 492 autorisations contre 540 l'an passé. Depuis 2006, l'activité de la construction est en chute libre de 69 %. En 2015, le Pays de Morlaix enregistre 492 autorisations contre 1 586 en 2006.
  Sur la même période, 283 654 m² ont été autorisés pour les locaux professionnels. Ces autorisations se répartissent essentiellement dans les exploitations agricoles et forestières (72%) et les bâtiments industriels (12%).
- Transport maritime : trafic « passagers » en hausse de 2% avec 528 429 passagers contre 516 478 en 2014 et ce malgré la baisse du nombre de ferries (-31). Ces chiffres sont le signe d'un meilleur taux de remplissage des ferries.
  En 2015, 487 183 tonnes de fret ont transité par Roscoff affichant une hausse par rapport à 2014 (+ 4%).

L'accessibilité, un facteur majeur pour le développement économique

La **voie express (RN12),** l'axe Lorient Roscoff, la **voie ferrée Rennes-Brest**, la proximité de l'aéroport de Brest Bretagne, ainsi que le **port en eau profonde de Roscoff-Bloscon** offrent au Pays de Morlaix une desserte satisfaisante.

Le **projet en cours de Bretagne Grande Vitesse** représente une véritable opportunité. Il comprend, notamment, la modernisation des voies Rennes-Brest et Rennes-Quimper pour accroître le gain de temps ainsi que l'aménagement de dix **gares TGV pôles d'échanges multimodaux**, dont la **gare de Morlaix**. L'arrivée de cette LGV en 2017 et les opportunités de développement qui en découlent doivent permettre de renforcer l'attractivité du territoire. En effet, le territoire de Morlaix Communauté est une porte d'entrée maritime, routière et ferroviaire dans le département.

Les principales richesses sur le territoire

Outre l'agriculture et l'agroalimentaire, des pôles d'excellence ont émergé sur le Pays de Morlaix, permettant de diversifier le tissu économique.

- Le secteur du transport, avec la présence de deux entreprises phares : Hop ! Brit Air Morlaix et Britanny Ferries.
- Les activités aéronautiques se sont développées : la maintenance des avions de la compagnie aérienne est assurée à partir de la plate-forme aéroportuaire de Morlaix. Icare, le centre de formation de pilotage accueille chaque année plusieurs milliers de pilotes, personnel navigant, techniciens de maintenance, français et étrangers.

- Le domaine du génie thermique accueille 2 industries importantes : Bosch Thermotechnologie à Saint-Thégonnec et Sermeta à Morlaix, leader mondial des échangeurs thermiques à condensation pour les chaudières de gaz.
- Le journal Télégramme, avec ses filiales dans la publicité et le multimédia, dont le siège social se situe à Morlaix.
- Le Pays de Morlaix est doté d'un pôle de compétences unique en Bretagne avec le Centre de ressources techniques (CRT) de métrologie, à Morlaix.
- A noter également la présence des sièges sociaux de plusieurs groupes sur le territoire : Le Floch Dépollution, Simon Pneux, Beuzit-Bremat, Genêts d'Or, A l'Aise Breizh…

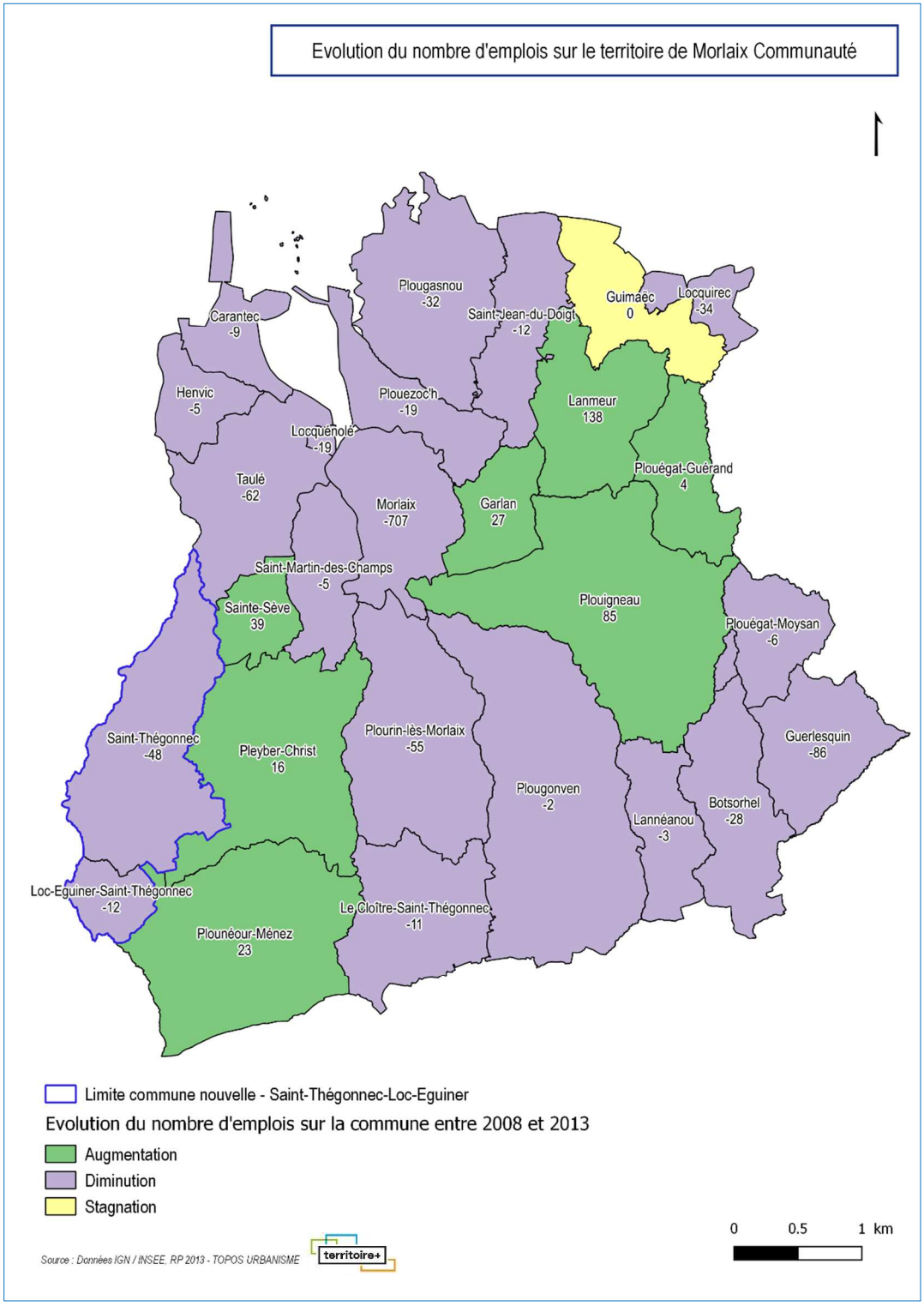
Par ailleurs, les ressources maritimes sont au centre des projets de développement économique. La façade maritime du Pays de Morlaix représente certes un facteur d'attractivité résidentiel et touristique. La vocation maritime du territoire s'affirme également sur un plan économique avec l'agriculture littorale, les cultures maritimes, la pêche, mais également les activités de plaisance et les sciences de la mer. Le territoire mise sur la croissance de ces deux derniers secteurs pour créer des emplois et des richesses économiques. La **création de deux ports de plaisance** en Baie de Morlaix (à Roscoff-Bloscon et au **Diben à Plougasnou**) devrait générer de nouvelles activités économiques autour de la plaisance et favoriser la fréquentation touristique dans le Pays de Morlaix.

Titre II. Emplois et activités sur le territoire

Une tendance globale à la diminution du nombre d'emplois malgré la dynamique économique de certaines communes

Le nombre d'emplois est en baisse ces dernières années sur le territoire de Morlaix Communauté. En 2013, l'intercommunalité compte 25 332 emplois contre 26 163 en 2008, soit une **diminution de 3,18%.**

Cette tendance à la baisse ne se retrouve pas sur l'ensemble des communes de l'intercommunalité. En effet, 7 **communes présentent une évolution positive** en termes d'offre d'emplois. Il s'agit des communes de Lanmeur, de Plouégat-Guérand, de Plouigneau, de Garlan, de Sainte-Sève, de Pleyber-Christ et de Plounéour-Ménez. Ces communes sont dynamiques en termes de création d'emplois, notamment Lanmeur et Plouigneau qui enregistrent les plus fortes augmentations.


Evolution du nombre d'emplois sur le territoire de Morlaix Communauté
Plougasnou
-32
Guimaëc
0
Locquirec
-34
Carantec
-9
Saint-Jean-du-Doigt
-12
Henvic
-5
Plouezoc'h
-19
Lanmeur
138
Locquénolé
-19
Taulé
-62
Morlaix
-707
Garlan
27
Plouégat-Guérand
4
Saint-Martin-des-Champs
-5
Sainte-Sève
39
Plouigneau
85
Plouégat-Moysan
-6
Saint-Thégonnec
-48
Pleyber-Christ
16
Plourin-lès-Morlaix
-55
Guerlesquin
-86
Plougonven
-2
Botsorhel
-28
Lannéanou
-3
Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec
-12
Le Cloître-Saint-Thégonnec
-11
Plounéour-Ménez
23
Limite commune nouvelle - Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner
Evolution du nombre d'emplois sur la commune entre 2008 et 2013
Augmentation
Diminution
Stagnation
0
0.5
1 km
Source : Données IGN / INSEE, RP 2013 - TOPOS URBANISME
territoire+

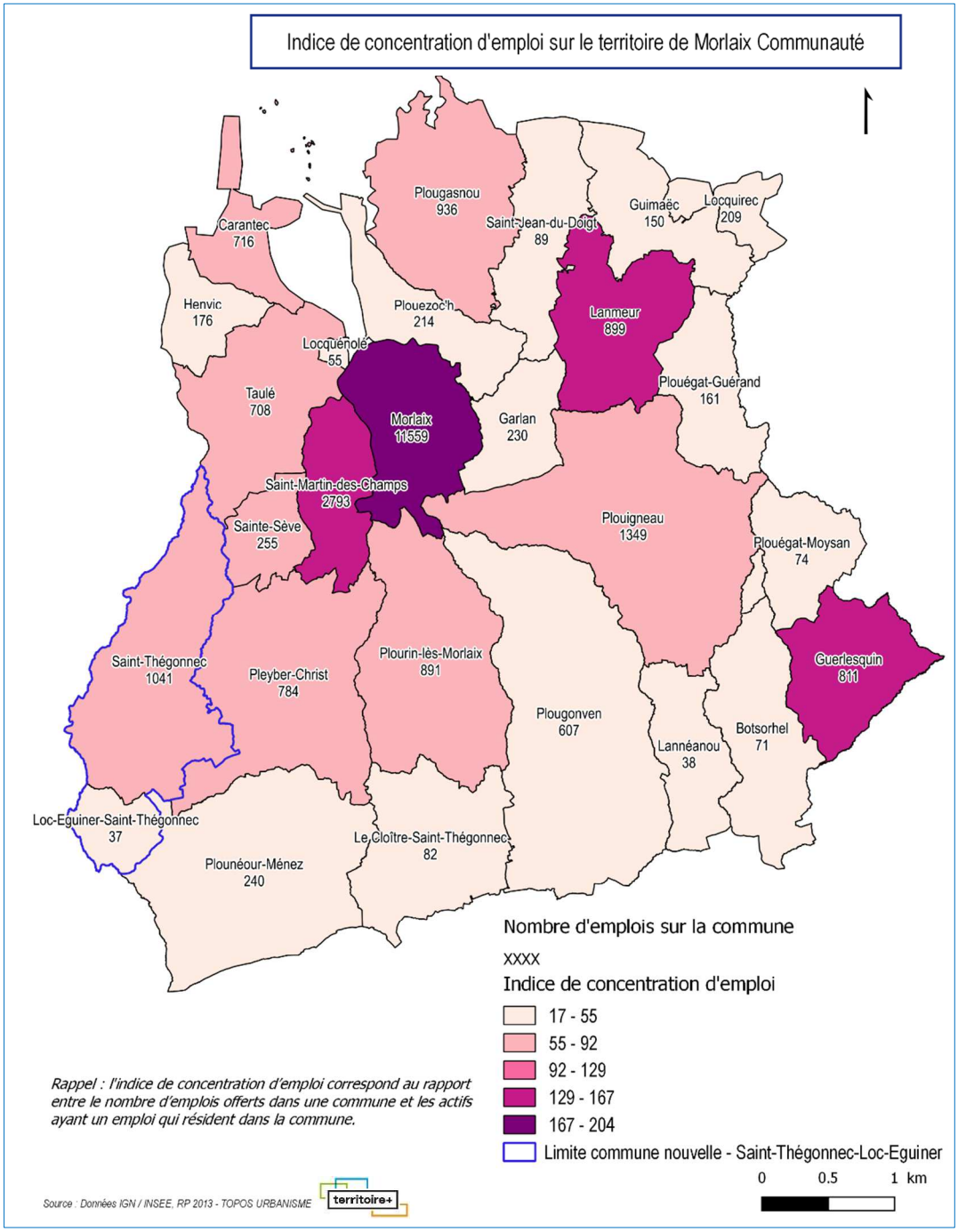
Une économie fortement résidentielle : un indice de concentration d'emploi élevé dans quatre pôles

L'indice de concentration d'emploi est le nombre d'emplois sur la commune pour 100 actifs ayant un emploi et résidant sur la commune. **On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.**

La majorité des communes sur le territoire de Morlaix Communauté présente un déficit d'emplois par rapport au nombre d'actifs ayant un emploi et résidant sur le territoire. Ces communes sont considérées comme résidentielles.

Néanmoins, quatre pôles d'emplois se détachent sur le territoire :

- **Morlaix** offre 11 559 emplois pour 5 671 actifs occupés. Son indice de concentration d'emploi est le plus élevé sur le territoire de Morlaix Communauté. En effet, il s'élève à 203,82. Il constitue donc le pôle d'emploi majeur sur l'intercommunalité.
- En périphérie immédiate de Morlaix, la commune de **Saint-Martin-des-Champs** présente un indice de concentration d'emploi relativement élevé (166,26). De nombreuses entreprises industrielles et commerciales sont implantées dans les zones d'activités présentent sur son territoire.
- A l'Est du territoire de Morlaix Communauté, Guerlesquin présente un indice de concentration d'emploi relativement élevé (165,59). Les emplois proposés sur la commune profitent aux habitants de Morlaix Communauté mais également aux communes hors du territoire intercommunal telles que Plounérin, Loguivy-Plougras, Plougras, …
- La commune de **Lanmeur** est également attractive en matière d'emplois. En effet, son indice de concentration d'emploi s'élève à 141,43.



Globalement, le territoire de Morlaix Communauté est **un territoire attractif en termes d'emplois**. En effet, il présente un indice de concentration d'emploi égal à **103,15**. A titre de comparaison, cet indice s'élève à 98,8 en 2013 sur l'ensemble du département du Finistère. De plus, l'attractivité du territoire de Morlaix Communauté s'est accrue sur les dernières années, l'indice de concentration d'emploi s'élevait à 101,16 en 2008.

Les communes présentant **une attractivité économique faible** au regard de l'ensemble du territoire intercommunal sont **Locquénolé, Lannéanou et Plouégat-Moysan**, avec un indice de concentration

d'emploi inférieur à 25. Parallèlement, ces communes présentent de fortes baisses de cet indice entre 2008 et 2012. A titre d'exemple, l'indice de concentration d'emploi sur la commune de Locquénolé a diminué de 23,92%.

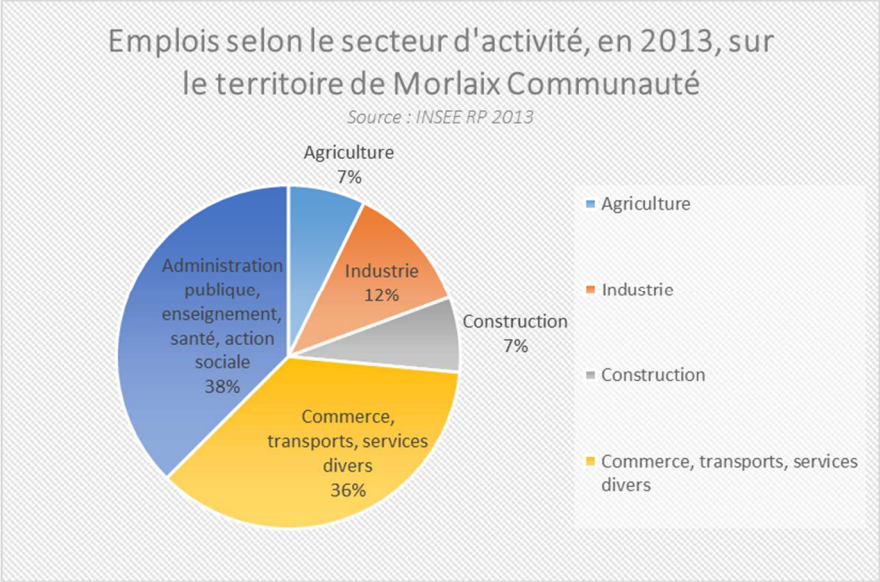
Un territoire marqué par la prédominance d'emplois dans le secteur public

Les **emplois dans le domaine de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale** sont majoritaires (**38%**) sur le territoire de Morlaix Communauté, suivis du **secteur du commerce, des transports et des services divers** (**36 %**). L'industrie compte 12% des emplois sur l'intercommunalité. A parts égales, l'agriculture et la construction représentent 7% de l'ensemble des emplois sur Morlaix Communauté.

Le secteur public est donc le premier employeur de Morlaix Communauté (38%). A titre de comparaison, la moyenne départementale s'élève à 35,9% et la moyenne régionale à 32,5%. Ceci s'explique par le statut de sous-préfecture de Morlaix et par la présence d'un CHU important sur le territoire.

A titre de comparaison, les Communautés de Communes de la Baie du Kernic et de Landivisiau se caractérisent par une large proportion d'emplois agricoles, respectivement 23,8% et 11,1%. La Communauté de Communes du Pays de Léonard se démarque par la polarisation de l'emploi dans le domaine du commerce, transports et services divers (50,7%).

Ainsi, contrairement aux intercommunalités voisines, **Morlaix Communauté s'inscrit dans une répartition des emplois par secteur d'activités relativement similaire à celle de la région ou du département**.

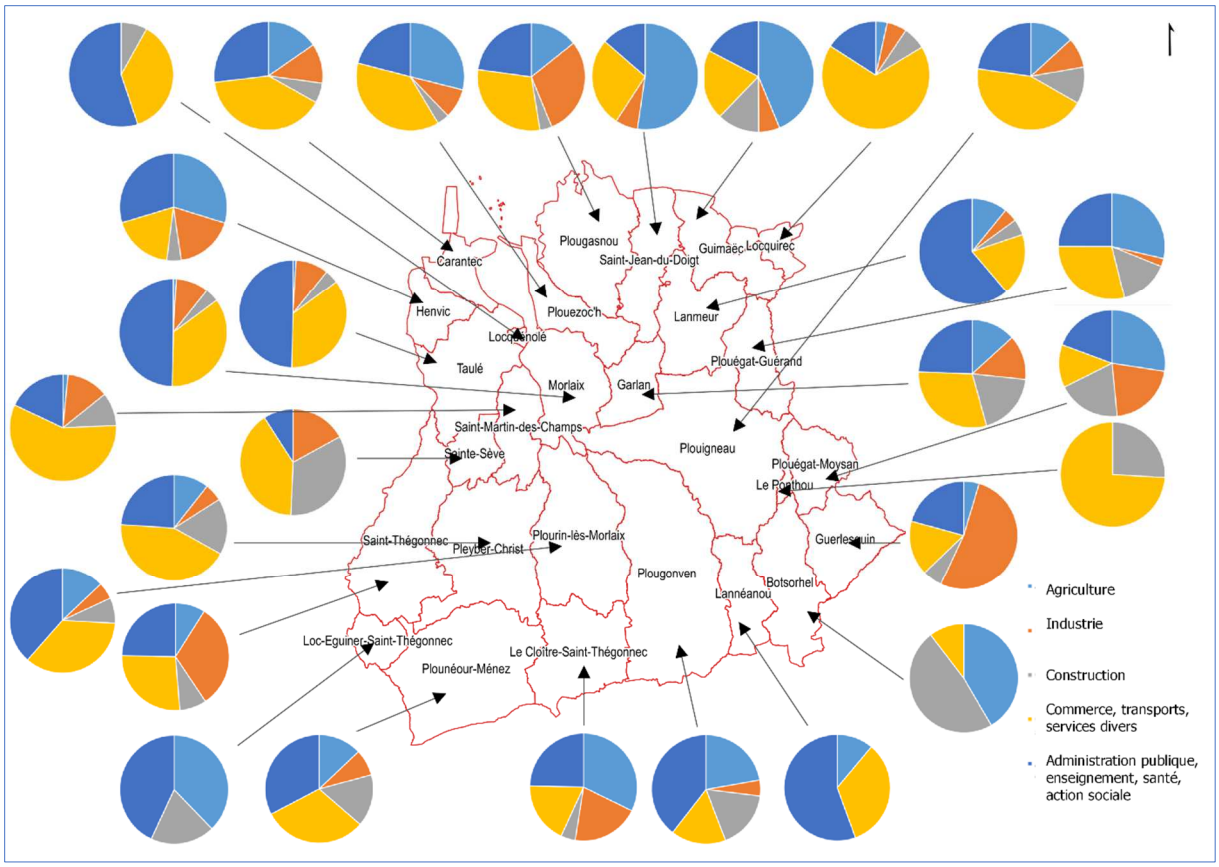


La répartition des emplois par secteurs d'activités diffère entre les communes composant Morlaix Communauté.

Les **communes littorales** présentent une majorité d'emplois soit dans le **secteur du commerce, des transports et des services divers, soit dans le secteur de l'agriculture**.

Seule la commune de **Botsorhel** présentait une part majoritaire d'emplois dans le domaine de la **construction**. *Il s'agit ici des données issues du dernier recensement de l'INSEE (données sur l'année 2013). Néanmoins, depuis 2013, l'entreprise Dilasser a déménagé à Plouigneau. Ainsi, une baisse du nombre d'emplois dans le domaine de la construction est attendue dans les prochains recensements.*

Les communes de **Guerlesquin** et de **Saint-Thégonnec**, à proximité immédiate de la RN12, comptent un nombre important d'emplois dans le secteur de l'**industrie**.



Une baisse des emplois dans le secteur privé

Les établissements présents sur le territoire de Morlaix Communauté en 2015, emploient au total 11 495 salariés.

Les services, cafés hôtels et restaurants génèrent le plus d'emplois salariés privés à hauteur de 37%. Suivi du commerce qui emploie 3 000 salariés, soit 26%. L'industrie et la construction génèrent à eux deux 28% des emplois privés sur le territoire.

Par ailleurs, plus de la moitié des établissements en activité (55%) ne génère aucun emploi. Le territoire de Morlaix Communauté est composé d'une majorité de TPE/PME.



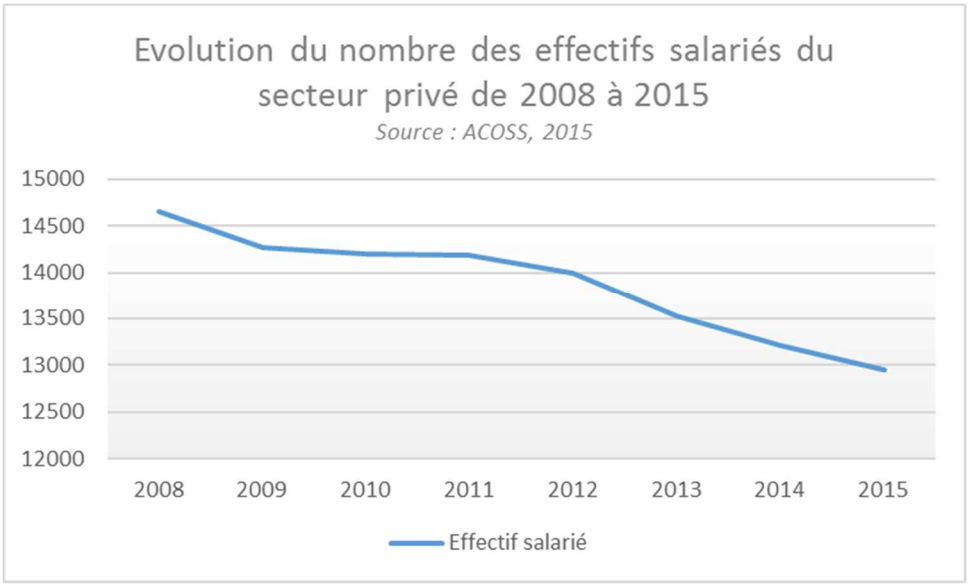
	Établissements en activité		Effectifs salariés	
	NB	%	NB	%
Exploitations agricoles	712	20%	661	6%
Pêche et autres activités agricoles	109	3%	167	1%
Energie	61	2%	162	1%
Industrie	211	6%	2 085	18%
Construction	476	13%	1 201	10%
Commerce de gros et de détail	833	23%	3 000	26%
Services, CHR*	1 249	34%	4 219	37%
Total	**3 651**	**100%**	**11 495**	**100%**

Source : CCI Morlaix, Chambre de métiers et de l'artisanat du Finistère, Chambre d'agriculture du Finistère, d'après MSA 2014 (salariés ETP). Sont comptabilisés les entreprises / établissements inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), les "doubles appartenants" (RCS et Répertoire des Métiers), les artisans purs (uniquement inscrits au Répertoire des Métiers) et les exploitations agricoles. Source des données sur les effectifs salariés : CCI Morlaix - Pôle Etudes (Base Enquête Emploi 2014). Ces données, qui intègrent les effectifs permanents et temporaires, ont été recueillies auprès des entreprises. Chambre d'agriculture du Finistère (données 2015). Dans de nombreuses activités (agriculture et construction notamment), les emplois salariés ne représentent qu'une partie des emplois et ne sont pas significatif de l'emploi réel de ces secteurs.
** Cafés, Hôtels, Restaurants.*

Les données issues de l'ACOSS (caisse nationale du réseau URSSAF) couvrent l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel, c'est-à-dire, tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile.

Le **nombre d'effectifs salariés du secteur privé de 2008 à 2015 a diminué de 11,69%** sur le territoire de Morlaix Communauté. La réduction des effectifs s'est opérée de manière progressive.

L'ensemble des secteurs d'activités est touché par la réduction de leurs effectifs, à l'exception des services hors intérim. C'est le commerce qui enregistre la plus forte baisse sur ces dernières années.



Un taux d'activité similaire à la moyenne départementale présentant des disparités à l'échelle intercommunale

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

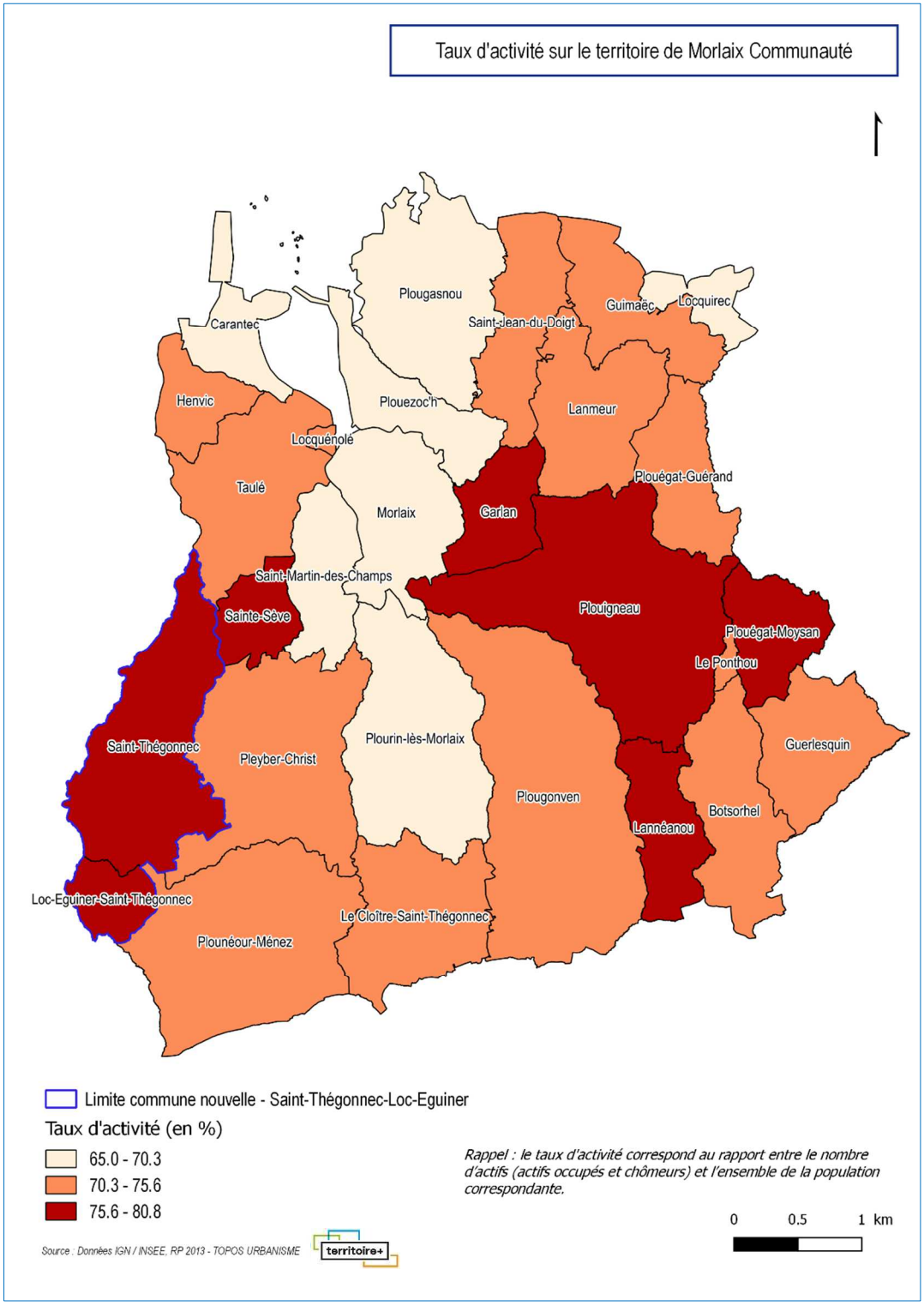
Morlaix Communauté compte 25 332 emplois en 2013. **Le taux d'activité de la Communauté d'Agglomération est de 71,79 %** et se positionne quasiment au même niveau que la moyenne départementale (71,93%). A titre de comparaison, le taux d'activité national s'élève à 73,2%.

Le taux d'activité est en légère **augmentation entre 2008 et 2012**, passant respectivement de 71,52% à 71,79%. Néanmoins, cette tendance ne concerne pas de manière homogène l'ensemble des communes du territoire et traduit des **disparités d'équilibre habitat/emploi à l'échelle intercommunale**.

En effet, **les communes tournées vers le littoral** : Locquirec, Plougasnou, Plouezoc'h et Carantec affichent **les taux d'activités les plus bas**. De même, les communes de **Morlaix, Saint-Martin-des-Champs et Plourin-lès-Morlaix** présentent un nombre d'actifs relativement faible au regard de l'ensemble des habitants âgés entre 15 et 64 ans.

Par ailleurs, les communes de **Sainte-Sève, de Saint-Thégonnec, de Garlan, de Plouigneau, de Plouégat-Moysan, de Lannéanou ainsi que de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec** présentent les **taux d'activités les plus élevés** sur le territoire de Morlaix Communauté. Exceptés Lannéanou et Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec, il s'agit des communes situées à proximité immédiate de la RN12, axe de circulation majeur permettant de relier Rennes à Brest en passant par Morlaix.

Le taux d'activité est plus élevé dans les zones d'emploi dans lesquelles la proportion d'adultes de 25 à 54 ans, ainsi que le taux d'activité des moins de 25 ans et de plus de 55 ans, sont les plus élevés.

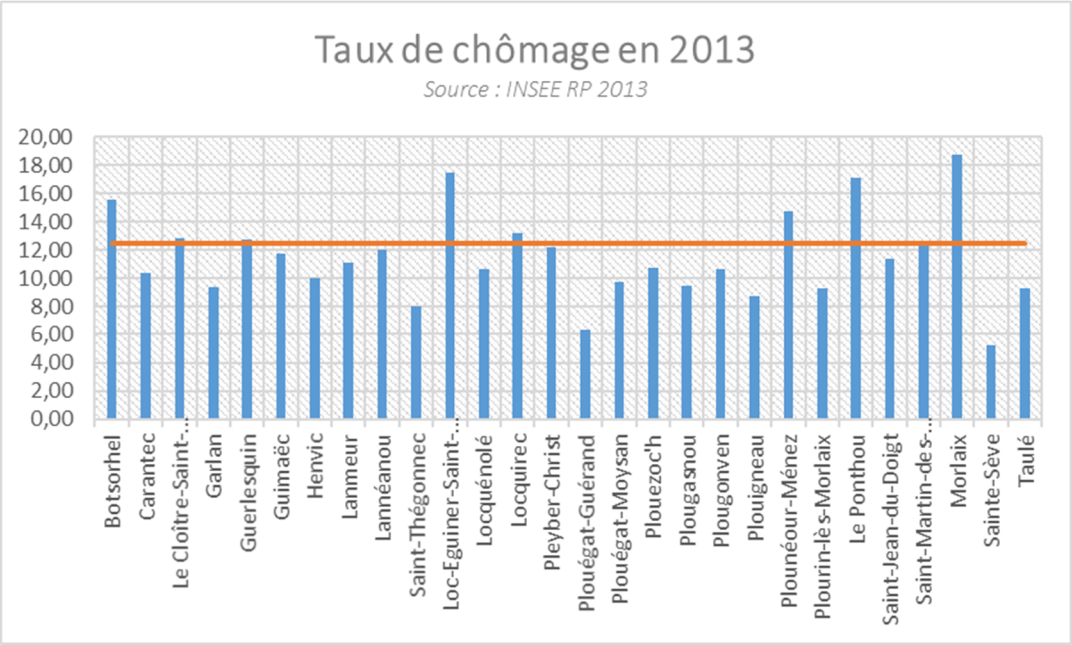

Taux d'activité sur le territoire de Morlaix Communauté
Plougasnou
Guimaëc
Locquirec
Carantec
Saint-Jean-du-Doigt
Henvic
Plouezoc'h
Lanmeur
Locquénolé
Taulé
Plouégat-Guérand
Morlaix
Garlan
Saint-Martin-des-Champs
Sainte-Sève
Plouigneau
Plouégat-Moysan
Le Ponthou
Saint-Thégonnec
Pleyber-Christ
Plourin-lès-Morlaix
Guerlesquin
Plougonven
Botsorhel
Lannéanou
Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec
Le Cloître-Saint-Thégonnec
Plounéour-Ménez
Limite commune nouvelle - Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner
Taux d'activité (en %)
65.0 - 70.3
70.3 - 75.6
75.6 - 80.8
Rappel : le taux d'activité correspond au rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.
0
0.5
1 km
Source : Données IGN / INSEE, RP 2013 - TOPOS URBANISME
territoire+

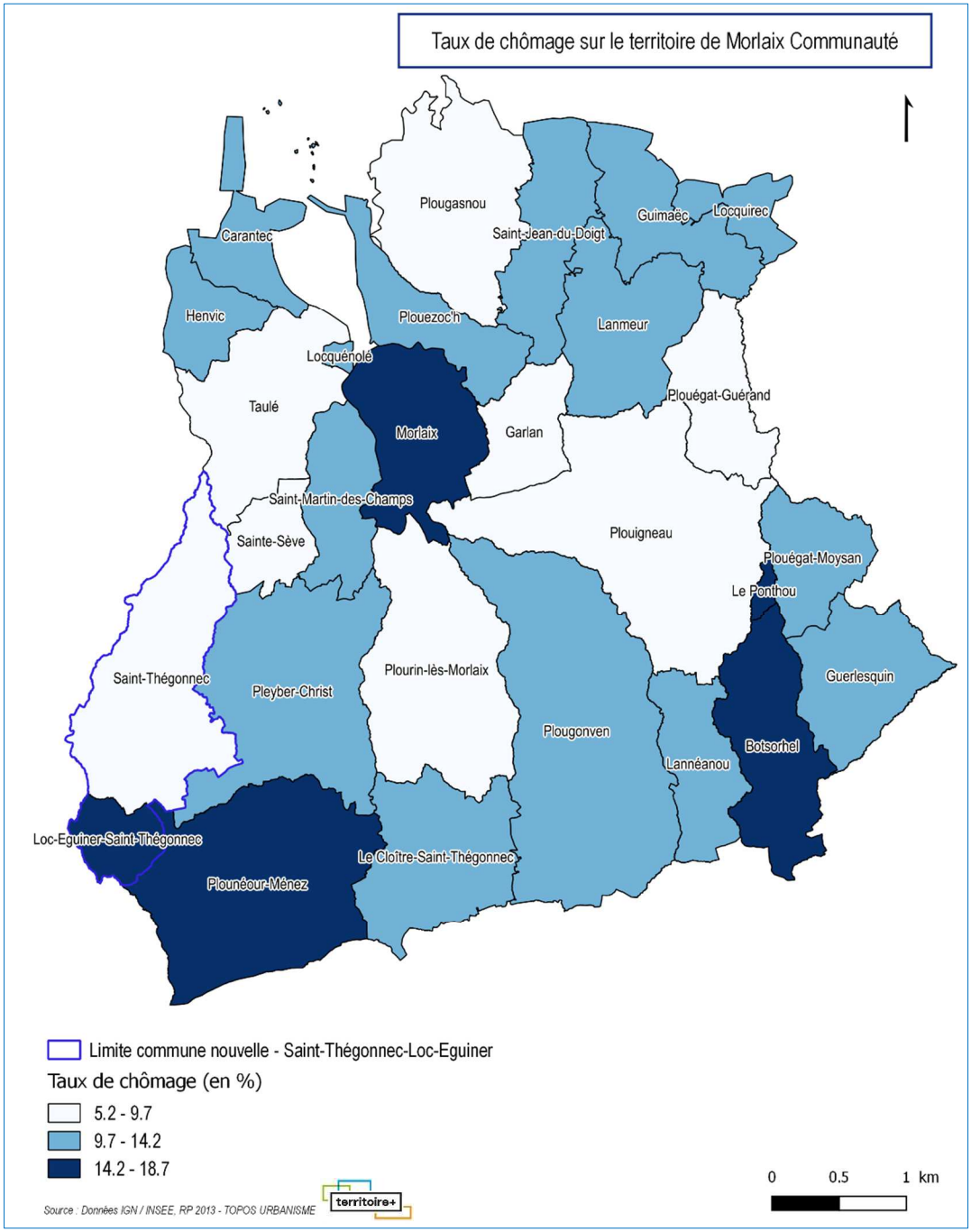
Un taux de chômage relativement élevé et contrasté sur le territoire de Morlaix Communauté

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (personne en âge de travailler et qui travaille ou souhaite travailler) – INSEE.

En 2013, le taux de chômage à l'échelle de **Morlaix Communauté est de 12,48%**, un taux supérieur à celui observé dans le département du Finistère (11,99%). A titre de comparaison, le taux de chômage national est égal à 13,6% en 2013.

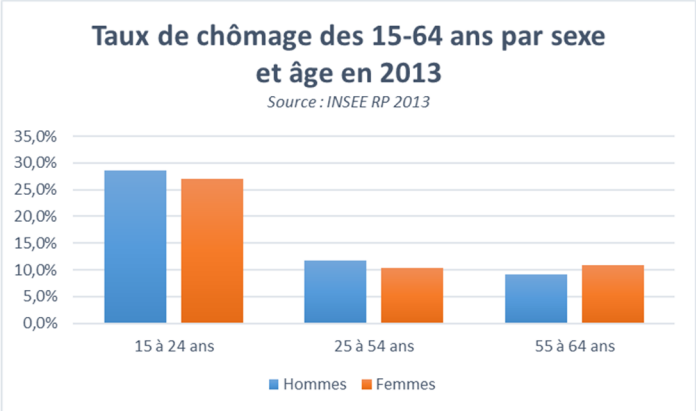
Dans le détail, les communes de **Sainte-Sève et de Plouégat-Guérand** présentent les taux les plus bas, **inférieurs à 7%**. A l'inverse, **Morlaix connait le taux de chômage le plus élevé : 18,73%,** largement supérieur à la moyenne nationale, suivi de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec (17,42%) et de Le Ponthou (17,11%).





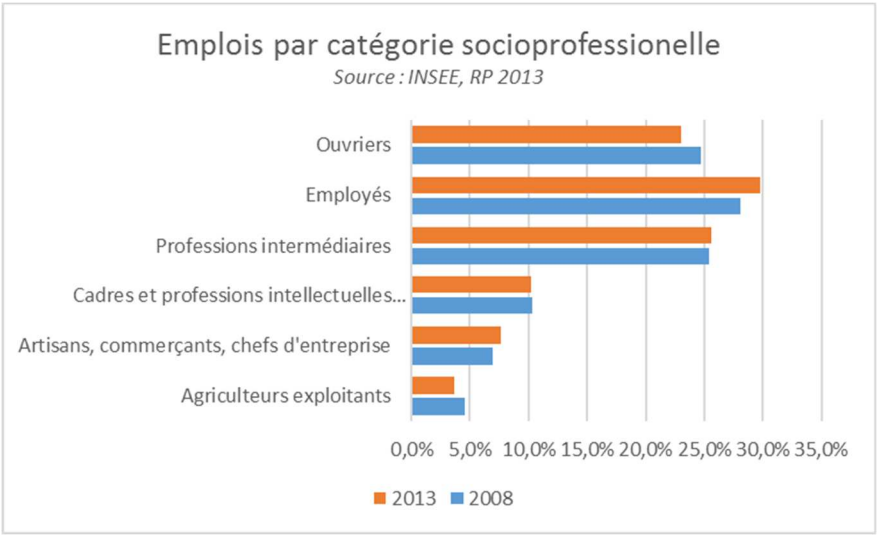
Sur le territoire de Morlaix Communauté, **le taux de chômage a augmenté entre 2008 et 2013, passant de 10,03% à 12,48%**. Seules les communes **de Plouégat-Guérand, et de Sainte-Sève ont observé une baisse de leur taux de chômage**. Egalement, sur les communes de Carantec et de Saint-Jean-du-Doigt le taux de chômage est resté stable entre les deux périodes.

La répartition par âges du taux de chômage soulève des points de vigilance en matière d'accès à l'emploi chez les jeunes en début de parcours (15-24 ans) pour lesquels le taux de chômage s'élève à 28,6 % chez les hommes et à 27,1 % pour les femmes en 2013, un taux relativement similaire à la moyenne départementale pour cette catégorie d'âge.



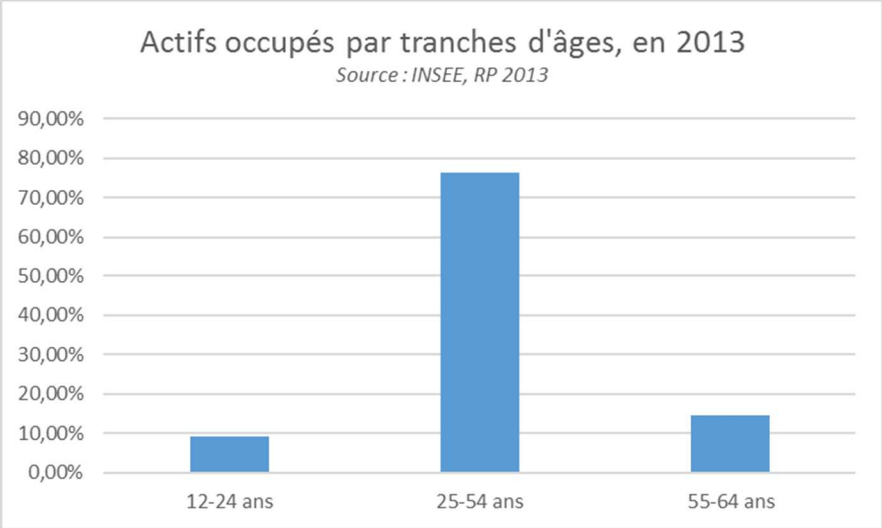
Une prépondérance des employés au sein des actifs occupés du territoire

En 2012, la **catégorie socio-professionnelle la plus représentée** sur le territoire de Morlaix Communauté est celle des **employés, à hauteur de 29,8%** de l'ensemble des actifs occupés. Entre 2008 et 2013, leur part a tendance à augmenter légèrement. La part des professions intermédiaires est également importante, suivie des ouvriers, mais dont la tendance est à la diminution.



A l'échelle du Finistère, les parts des ouvriers, des employés et des professions intermédiaires sont similaires à la situation de Morlaix Communauté. Par ailleurs, **l'intercommunalité compte moins de cadre et de professions intellectuelles supérieures qu'au niveau départemental.** En revanche, **la part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise ainsi que les agriculteurs est plus importante que sur l'ensemble du Finistère**.

Vers un nombre important de départs à la retraite



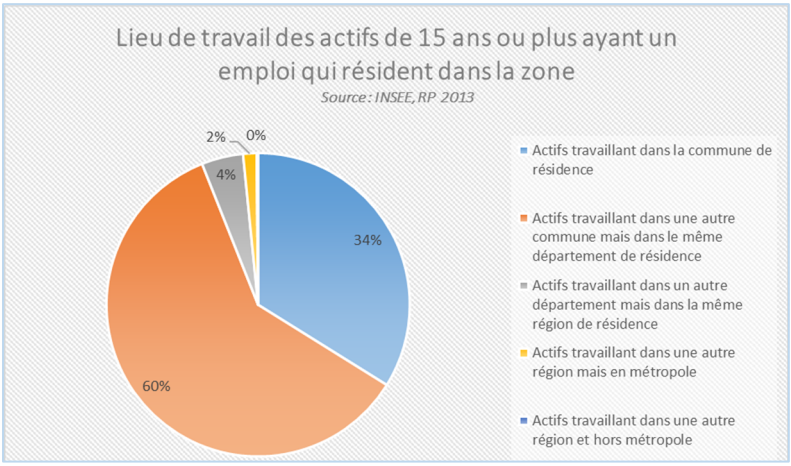
La classe d'âge 25-54 ans est sur-représentée parmi les actifs (76,2%). Seuls 9,3% des actifs occupés sur le territoire ont entre 15 et 24 ans et 14,5% des actifs de l'intercommunalité ont entre 55 et 64 ans. Ce chiffre annonce un volume élevé de départs à la retraite d'ici 2025.

Atouts	Faiblesses
Certaines communes restent dynamiques en termes de création d'emplois : Lanmeur, Plouégat-Guérand, Garlan, Plouigneau, Sainte Sève, Pleyber-Christ et Plounéour-Ménez 4 pôles où l'indice de concentration d'emploi est élevé : Morlaix, Saint-Martin-des-Champs, Guerlesquin, Lanmeur Une répartition des emplois par secteur similaire au département et à la région Une diversité des secteurs d'emplois sur le territoire Le secteur des services n'a pas connu de baisse du nombre d'emplois Un taux d'activité similaire à la moyenne départemental et en hausse entre 2008 et 2013 Plouégat-Guérand et Sainte-Sève présentent les taux de chômage les plus bas et en diminution entre 2008 et 2013	Diminution du nombre d'emplois (-3,18% entre 2008 et 2013) Une économie résidentielle : une majorité de communes présentent un déficit d'emplois Une diminution des emplois dans le secteur privé (- 11,69 % entre 2008 et 2015) Une forte baisse du nombre d'emplois dans le secteur du commerce Un taux d'activité disparate entre les communes : littoral/périphérie urbaine/rural Un taux de chômage élevé et en hausse entre 2008 et 2013

Titre III. Un déséquilibre habitat/emploi sur le territoire engendrant de nombreux flux de déplacements

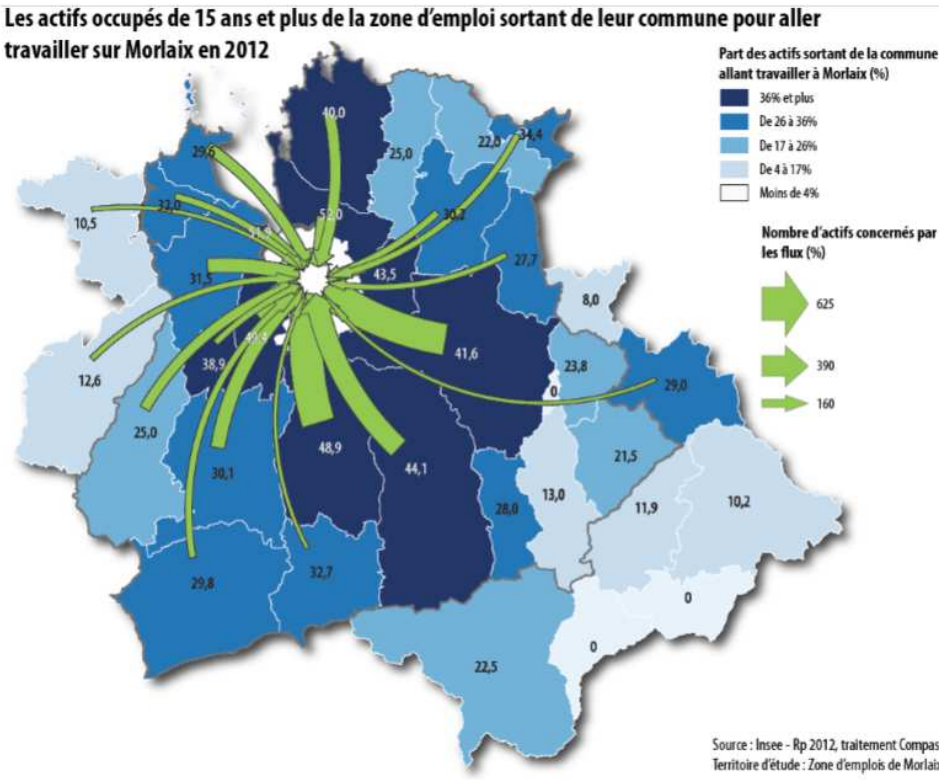
Un tiers des actifs de Morlaix Communauté travaillent dans leur commune de résidence. Les communes où ce taux d'actifs résidants est le plus élevé sont, sans surprise, les principaux pôles d'emploi de Morlaix Communauté : 54,62% à Morlaix, 53,69% à Guerlesquin, 48,90% à Plougasnou et 47,24% à Lanmeur. A l'inverse, les petites communes comptent peu de travailleurs résidants : 10,83% à Locquénolé, 11,65% à Sainte-Sève, compte tenu notamment du faible nombre d'emplois qu'elles proposent et des spécificités des entreprises implantées sur leurs territoires.

Avec plus de 28 000 actifs pour 25 232 emplois, et 87,7% des actifs qui occupent un emploi, nombreux sont les actifs qui vont travailler à l'extérieur du territoire.



L'analyse des déplacements entre le domicile et le lieu de travail permet de connaître les principales destinations de travail des actifs ayant un emploi et l'exerçant en dehors de leur commune de résidence. Elle permet de définir les aires d'attractivité des pôles d'emploi.

Ainsi, l'intercommunalité est largement tournée vers la ville de Morlaix qui dispose du taux de polarisation le plus conséquent, 5 753 actifs occupés résident dans la commune de Morlaix alors qu'elle totalise 11 559 emplois.



Source : Schéma de développement des ZAE, PRAXIDEV

Un solde de navette domicile-travail négatif à l'échelle de la zone d'emploi de Morlaix, capté essentiellement par Brest. 6 000 actifs entrants dont 4 000 provenant de Brest contre 7 000 actifs sortants dont 4 600 en direction de Brest.

Atouts	Faiblesses
	1/3 des actifs de Morlaix Communauté travaillent dans leur commune de résidence Taux de polarisation important de la ville de Morlaix Des flux de déplacements domicile-travail importants

Titre V. Un revenu médian sur Morlaix Communauté similaire au niveau départemental

Les revenus disponibles par unité de consommation (UC) sont relativement **disparates sur le territoire intercommunal**, notamment entre les communes littorales et celles d'arrière-pays.

Le salaire médian sur le territoire de Morlaix Communauté est similaire à la moyenne départementale.

	Médiane revenu disponible par UC (en euros)
Botsorhel	17253
Carantec	24110
Le Cloître-Saint-Thégonnec	19024
Garlan	20145
Guerlesquin	18779
Guimaëc	19482
Henvic	20192
Lanmeur	18823
Lannéanou	17811
Saint-Thégonnec	19516
Locquénolé	24103
Locquirec	23020
Pleyber-Christ	19211
Plouégat-Guérand	19076
Plouégat-Moysan	17964
Plouezoc'h	22338
Plougasnou	20677
Plougonven	19401
Plouigneau	20172
Plounéour-Ménez	17696
Plourin-lès-Morlaix	20297
Le Ponthou	18812
Saint-Jean-du-Doigt	20059
Saint-Martin-des-Champs	19631
Morlaix	18329
Sainte-Sève	21405
Taulé	19333
MC	**19587**
Finistère	**19749**

Atouts	Faiblesses
Un revenu médian sur Morlaix Communauté similaire à la moyenne départementale	Forte disparité des revenus disponibles par unité de consommation entre les communes littorales et les communes d'arrière-pays

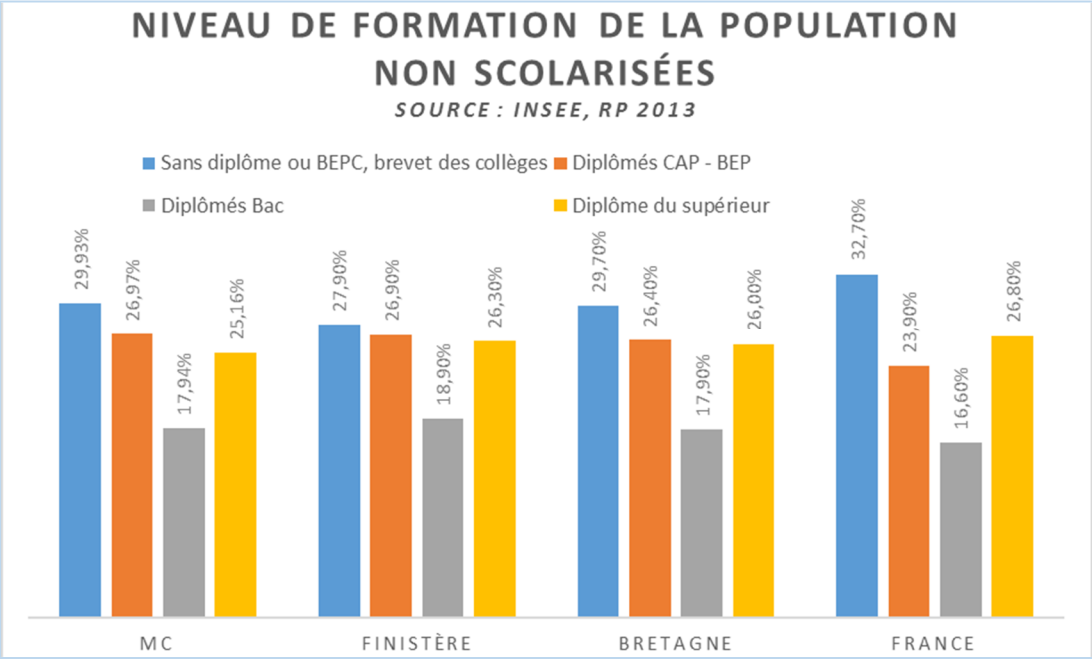
Titre VII. La formation sur le territoire intercommunal

Il existe en Bretagne quelques particularités tant au niveau des métiers exercés qu'en termes de spécialités de formations dispensées. Si le lien emploi-formation est variable selon les métiers, il évolue au fil de générations. Les jeunes actifs qui sont en emploi depuis moins de 5 ans, occupent des métiers moins qualifiés que leurs aînées (source : INSEE).

La répartition des actifs par métier est relativement proche de celle du niveau national. Toutefois, certaines professions sont surreprésentées en Bretagne. Il s'agit principalement des métiers liés aux secteurs de la pêche, de l'agriculture et de l'agroalimentaire. A contrario, d'autres professions sont moins présentes qu'au niveau national, comme les agents de gardiennage et de sécurité ou les cadres administratifs, comptables et financiers.

Globalement, le niveau de formation des actifs bretons est plus élevé qu'au niveau national. Les actifs bretons sont plus fréquemment diplômés d'un CAP-BEP (26,4% contre 23,9%), d'un bac (17,9% contre 16,6%). En revanche, ils possèdent moins souvent un diplôme de l'enseignement supérieur (26% contre 26,8%).

43,10% des habitatns de Morlaix Communauté, âgés de 15 à 64 ans ont au moins un diplôme niveau BAC

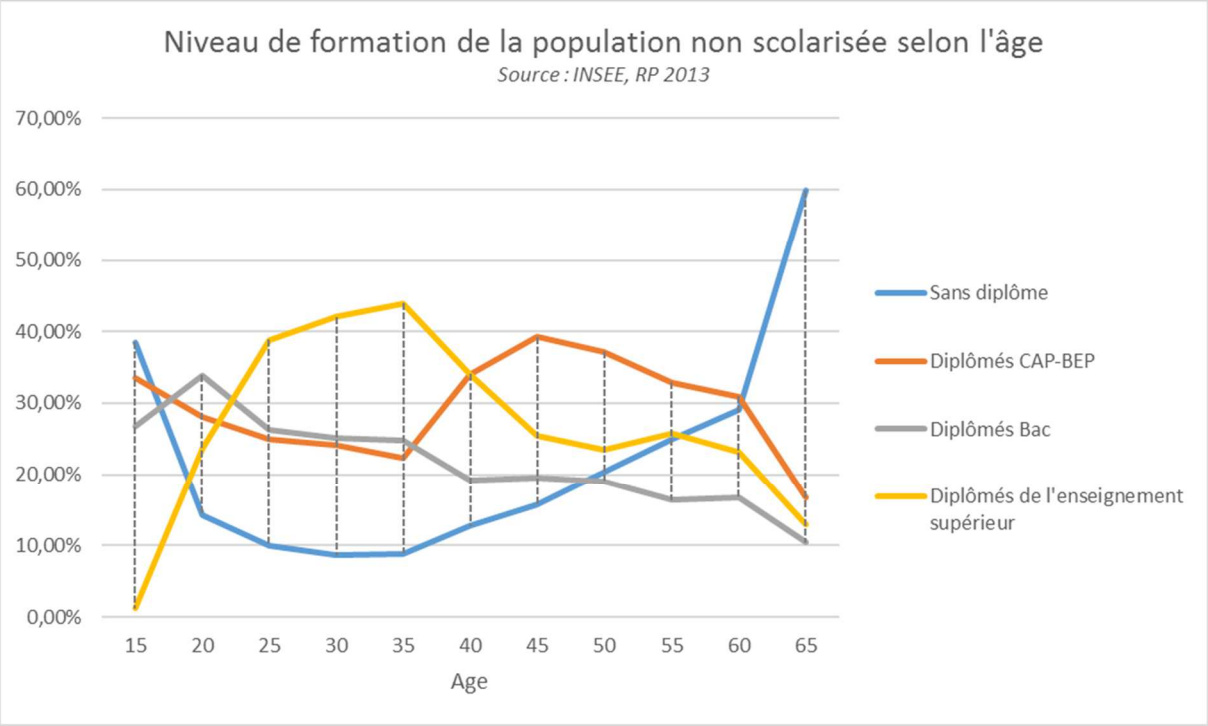


70,07% des habitants de Morlaix Communauté non scolarisés, âgés de 15 à 64 ans **ont au moins un diplôme** et 43,10% ont au moins un **diplôme de niveau Bac**.

Comparé au niveau départemental, la population de Morlaix Communauté non scolarisée et en âge de travailler est globalement **moins diplômée**. Ainsi, 29,93% des 15-64 ans sont sans diplôme contre 27,90% au niveau départemental. A contrario, l**a population de Morlaix Communauté est plus diplômée que la moyenne nationale**. L'intercommunalité est quasiment similaire au niveau de formation des bretons.

Une élévation du niveau de formation au fil des générations

Le niveau de diplôme des jeunes habitants de Morlaix Communauté a fortement progressé : 60,12% de la population non scolarisée de moins de 30 ans a au moins un diplôme de niveau Bac contre 32.32% des 50-64 ans. **Près d'1/3 est diplômé de l'enseignement supérieur** contre **18,46% des 50-64 ans**. Parallèlement, la part des sans diplômes a fortement diminué. Cette situation concerne 13,23% de la population non scolarisée de moins de 30 ans contre 42,62% des 50-64 ans. Cette évolution s'inscrit dans la tendance observée au niveau national.



La hausse générale du niveau de diplôme rend plus difficile l'insertion des sans diplômes

La hausse du niveau de diplôme impacte tous les domaines professionnels. La part des sans diplôme diminue sur l'ensemble des domaines professionnels. Parallèlement, celle des diplômés de niveaux Bac et plus augmente sur quasiment tous les domaines professionnels.

L'évolution de la relation entre le niveau de diplôme et les métiers a des incidences sur l'insertion des jeunes, notamment des actifs moins diplômés. En effet, le taux de chômage chez les 15-24 ans s'élève à environ 28%.

L'offre de formations supérieures sur le territoire de Morlaix Communauté

Établissement	Formation	Partenariat	Effectif
IUT de Morlaix	DUT GACO		131
	DUT Génie civil - Construction durable		42
	Licence pro Commerce, management des réseaux de distribution	ISFFEL (St-Pol-de-Léon)	58
	Licence pro Management des organisations agricoles, management activités rurales ou management en agronomie		25
	Master 2 Management des chaînes logistiques globales	ISFFEL (St-Pol-de-Léon)	9
Lycée Tristan Corbière	BTS Aéronautique		150
	BTS Conception et industrialisation en microtechniques		
	BTS Conception de produits industriels		
	BTS SP3S (Services et Prestations des secteurs de la santé et du social)		
Lycée agricole de Suscinio	BTSA Technico Commercial Spécialisé		98
	BTSA Gestion et protection de la nature		
	BTSA Gestion et Protection de la nature en 1 an		
IFSI - Centre hospitalier des Pays de Morlaix	Soins infirmiers		212
CCI Morlaix	Licence pro FORMAPACK	UBO / UFR Sciences et Techniques	14

Source : établissements d'enseignement supérieur. Sont comptabilisés les étudiants en formation initiale diplômante post-bac.

Source : Chiffres clés CCI Morlaix

La commune de Morlaix propose quelques formations en études supérieures (post-bac). Il s'agit de formation professionnelle en vue de l'obtention d'un DUT ou d'un BTS. Les facultés permettant de poursuivre les études à 5, voire 8 ans après le Bac se situent sur la commune de Brest.

Atouts	Faiblesses
Une hausse du niveau de formation au fil des générations Une offre satisfaisante de formations professionnelles (BTS, DUT)	Une population non scolarisée et en âge de travailler globalement moins diplômée qu'au niveau départemental Une faible offre de formation permettant de poursuivre les études à 5 ans, ou plus, après le Bac

Titre VIII. Composition du tissu économique du territoire

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...
L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Source : INSEE

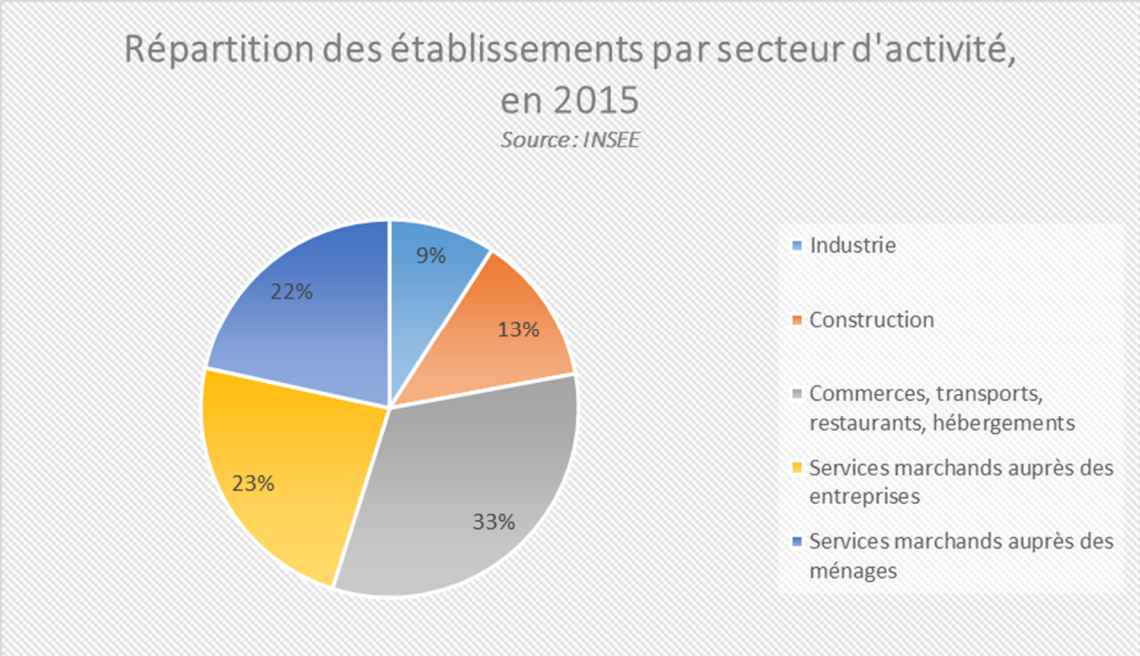
On considère qu'une unité rend des services marchands lorsqu'elle les vend (en grande partie ou en totalité) à des prix économiquement significatifs. Source : INSEE

Les services aux entreprises. Ces activités correspondent au code EN de la NES (en vigueur jusqu'en 2007) :

- postes et télécommunications ;
- conseils et assistance ;
- services opérationnels ;
- recherche et développement. Source : INSEE

4 018 établissements sur le territoire de Morlaix Communauté marqué par une prépondérance des activités du secteur tertiaire

En 2015, Morlaix Communauté comptabilise 4 018 établissements. Les établissements dans **le commerce, le transport, la restauration et les hébergements** sont les plus nombreux. En effet, ils représentent 33% de l'ensemble des entreprises implantées sur le territoire. Les établissements de services marchands auprès des entreprises représentant quant à eux, 23 % de la totalité et les services marchands auprès des ménages 22%. Le secteur le moins représenté est l'industrie.



Cette répartition des établissements par secteur révèle la vocation touristique du territoire.

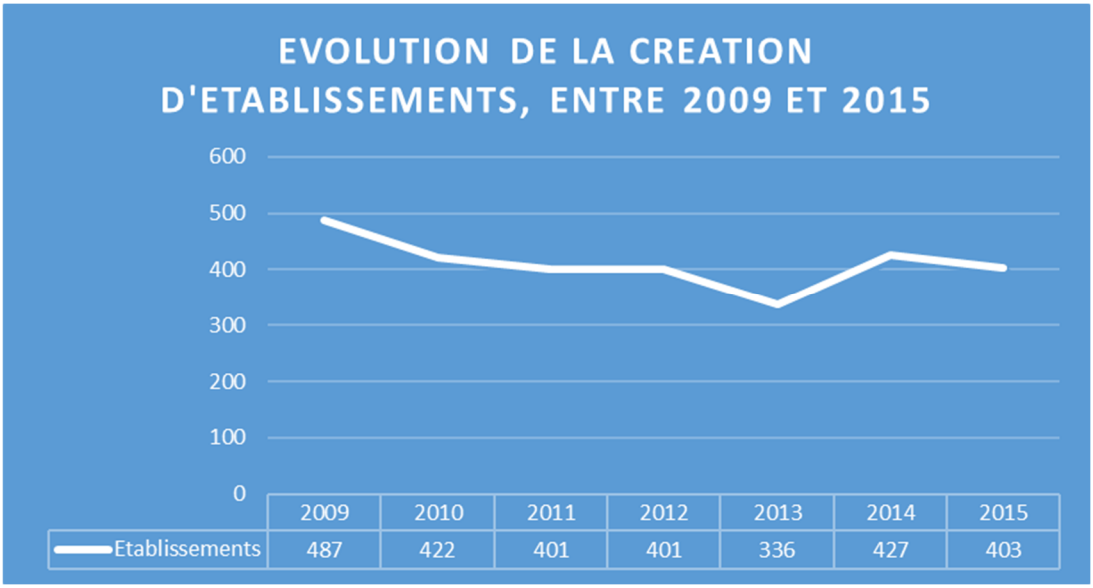
Par ailleurs, **les premiers employeurs privés sont situés majoritairement sur la commune de Morlaix ou à proximité immédiate, à Saint-Martin-des-Champs.**

Trois entreprises concernent des communes plus éloignées de Morlaix, il s'agit de Plougasnou qui accueille Primel Gastronomie (266 salariés en 2014), Guerlesquin qui accueille Tilly Sabco Bretagne (202 salariés) et Saint-Thégonnec qui accueille Bosch Thermotechnologie (349 salariés), expliquant des **indices de taux de concentration d'emploi important sur ces territoires.**

Les premiers employeurs privés *(source : CCi Morlaix)*

	Activité	Commune
Hop ! Brit Air Morlaix	Transport	Morlaix
Sermeta	Travail des métaux	Morlaix
Bosch Thermotechnologie	Travail des métaux	Saint-Thégonnec
Le télégramme	Presse quotidienne	Morlaix
Primel Gastronomie	Industrie agroalimentaire	Plougasnou
Tilly Sabco Bretagne	Industrie agroalimentaire	Guerlesquin
Géant Bretagnia	Hypermarché	Saint-Martin-des-Champs
Centre Leclerc	Hypermarché	Morlaix
Eiffage Energie Bretagne	Installations électriques	Saint-Martin-des-Champs
Bret Net	Nettoyage	Morlaix

La création d'établissement constitue un des indicateurs d'attractivité et de santé économique du territoire. Le nombre de création d'établissements sur le territoire de Morlaix Communauté, malgré une diminution en 2013, est resté relativement stable entre 2009 et 2015.



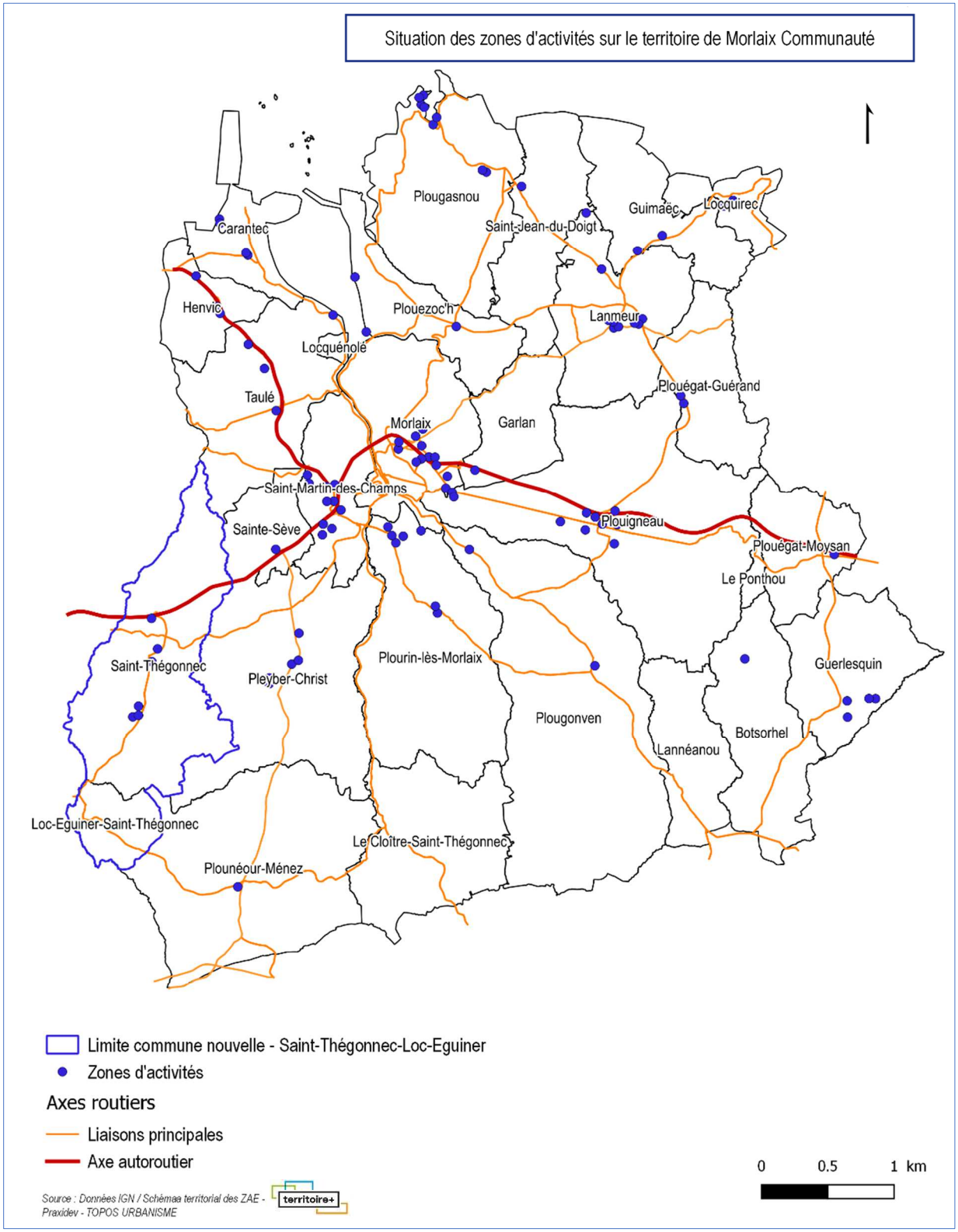
C'est le secteur de la construction qui a connu la plus grande diminution de création d'établissements entre 2009 et 2015. Inversement, les établissements de services marchands auprès des ménages voient leur nombre de création augmenter sur cette période.

Le secteur de l'industrie, après avoir connu une baisse importante du nombre de création d'établissements en 2011, 2012 et 2013, connait une nouvelle croissance. C'est également le cas pour les établissements de commerce, transport, restauration, hébergement et les services marchands auprès des entreprises.

La présence de 100 zones d'activités sur le territoire

Les données ci-dessous sont principalement issues du schéma territorial des ZAE réalisé par le bureau d'études PRAXIDEV.

100 zones d'activités sont présentes sur le territoire intercommunal et disséminés sur 23 des 27 communes composant Morlaix Communauté. La voirie apparait très structurante. En effet, c'est le long des axes principaux que sont implantées les plus grandes zones d'activés. Le Sud de Morlaix Communauté compte moins de ZA que sur le reste du territoire.



Morlaix, Saint-Martin-des-Champs et Plouigneau détiennent chacun plus de 100 ha dédiés à l'activité économique et totalisent ensemble plus de 30% des ZA du territoire. Logiquement, ce sont les communes qui comptent le plus d'entreprises.

Sainte-Sève dispose d'une seule ZA importante (15-30 ha). A contrario, Locquirec cumule 3 ZA qui ne dépassent pas un total de 5ha.

Les ZA économiques se situent majoritairement en périphérie immédiate, aux portes d'entrée, du principal pôle urbain de l'intercommunalité.

Les ZA peuvent être classées selon leur fonction économique. En ce sens, une seule ZA avec pour fonction économique « direction » est présente sur le territoire intercommunal et se situe à Morlaix. Les ZA de distribution sont limitées en nombre et situées à proximité de la ville-centre de l'intercommunalité. En revanche, les ZA spécialisées dans la production concrète et les fonctions avals sont disséminés sur l'ensemble du territoire.

Régulièrement, le foncier des ZA est détenu en partie par la commune et par l'intercommunalité mais dans une moindre mesure.

Aujourd'hui, sur les **3 138 parcelles se situant dans le périmètre d'une ZA, 73% ne sont pas bâties**, ce qui représente 67% des surfaces de ZA.

Par comparaison, les ZA les plus petites sont aussi les moins bâties.

Atouts	Faiblesses
33% d'établissements dans le secteur du commerce, du transport, de la restauration et de l'hébergement Présence de grands employeurs privés sur le territoire Une création d'établissements qui reste stable Présence de 100 ZA situées majoritairement en périphérie des pôles urbains et le long des axes principaux de communication Disponibilité foncière importante : 67% des surfaces des ZA encore disponibles	Peu d'établissements dans le domaine de l'industrie et de la construction

Titre IX. Analyse de l'offre d'accueil et de la demande des entreprises

Ce diagnostic de l'offre d'accueil des entreprises à l'échelle du territoire permet à la fois :

- D'avoir une vision claire et objective de l'offre proposée dans les zones d'activités de Morlaix Communauté,
- De positionner cette offre d'accueil dans son environnement économique (offre d'accueil départementale et de proximité),
- D'identifier les projets de ZA et donc les capacités futures d'implantation des entreprises sur le territoire.

La dynamique de l'offre sur le territoire de Morlaix Communauté

Les données ci-dessous sont essentiellement issues du Schéma Territorial des Zones d'Activités réalisé sur le territoire de Morlaix Communauté, par le bureau d'études PRAXIDEV.

La dynamique du territoire du point de vue de la construction de locaux d'activité est calculée à travers l'indice Dt.

En voici le mode de calcul :

Le calcul :

$$Dt = \frac{\frac{Ct}{CT}}{\frac{Et}{ET}}$$

Légende :

- Ct est égal à la surface de plancher autorisée de locaux du champ étudié dans le territoire étudié,
- CT est égal à la surface de plancher autorisée de locaux du champ étudié dans le territoire de référence (la France métropolitaine est utilisée ici comme territoire de référence),
- Et est égal au nombre d'emplois salariés des secteurs étudiés dans le territoire étudié,
- ET est égal au nombre d'emplois salariés des secteurs étudiés dans le territoire de référence.

Ainsi, plus la Dt est supérieur à 1, plus le territoire étudié est dynamique du point de vue de la construction de locaux d'activité par rapport au territoire de référence.

Pour que le marché soit fluide, l'offre doit être supérieure à la demande. Par postulat le marché sera considéré comme fluide, au regard de cet indice, lorsqu'il sera compris entre 1,1 et 1,3.

Le tableau ci-dessous synthétise, pour chaque secteur, les indices Dt de Morlaix Communauté et des communautés de communes environnantes afin d'entrevoir les différentes logiques et stratégies des territoires en matière de foncier économique.

Indice Dt par domaine d'activités de 2009 à 2014	Morlaix Communauté	Finistère
Activités tertiaires	**1,42**	**1,55**
Commerce/Hébergement	**1,27**	1,06
Industrie/Construction/Entrepôt	**1,20**	1,17
Tous secteurs confondus	**1,67**	1,28

Indice Dt par domaine d'activités de 2009 à 2014	CC Baie du Kernic	CC Pays de Landivisiau	CC Pays Leonard	Lannion-Tregor Communauté	Guingamp Communauté	Saint-Brieuc Communauté
Activités tertiaires	1,36	**1,57**	0,39	0,69	1,18	1,32
Commerce/ Hébergement	0,27	0,39	**1,56**	0,73	1,00	0,52
Industrie/Construction /Entrepôt	0,90	**3,29**	**6,48**	1,12	0,96	0,67
Tous secteurs confondus	0,90	**2,73**	**2,53**	0,92	1,13	0,77

Source : Schéma Territorial des Zones d'Activités réalisé sur le territoire de Morlaix Communauté, PRAXIDEV.

L'offre de locaux à vocation économique au sein de Morlaix Communauté est relativement **équilibrée** : le volume de surfaces autorisées pour le secteur industriel, commercial et hôtelier est en adéquation avec l'évolution de l'emploi recensée sur le territoire d'étude.

Pourtant, on constate que **l'offre de bureaux** permise par Morlaix Communauté est légèrement **supérieure aux capacités du territoire en termes d'emploi**.

Les communautés de communes limitrophes (Landivisiau, Pays Leonard) mettent à disposition de nombreuses surfaces pour la construction de locaux industriels et artisanaux qui se révèlent être en inadéquation avec le marché du travail local.

Si l'on tient à ces calculs, il semblerait que Saint-Brieuc Communauté, Lannion-Trégor Communauté et la Communauté de Communes Baie du Kernic ne proposent pas assez de locaux à vocation économique aux entreprises de leur territoire.

Situation actuelle de la consommation foncière à vocation économique autorisée entre 2009 et 2014

	Dt actuel de Morlaix Communauté	Surfaces autorisées entre 2009 et 2014 (en m²)
Activités tertiaires	1,42	22 358
Commerce/Hébergement	1,27	39 552
Industrie/Construction/Entrepôt	1,20	57 391

Source : Schéma Territorial des Zones d'Activités réalisé sur le territoire de Morlaix Communauté, PRAXIDEV.

Concernant le **secteur du commerce/hébergement et le secteur de l'industrie, le volume de surfaces autorisées par Morlaix Communauté sur la période étudiée, est cohérent au regard de l'évolution de l'emploi** (Dt entre 1,1 et 1,3).

En revanche, la production de **surfaces autorisées dans le domaine tertiaire est supérieure à la capacité du territoire en matière de création d'emplois dans le domaine**. Néanmoins, l'observation des intercommunalités adjacentes, montre que Morlaix Communauté bénéficie d'un potentiel d'accueil des activités tertiaires au-delà de ses limites administratives avant de saturer le marché.

Analyse quantitative et qualitatif de l'offre d'accueil de Morlaix Communauté

100 ZA sont délimitées sur le territoire de Morlaix Communauté. Elles comprennent 3 138 parcelles. A raison d'une surface moyenne par parcelle de 2 949 m², les ZA s'étendent sur environ 925 ha

73 % des parcelles situées en ZA ne sont pas bâties aujourd'hui, présentant donc une **disponibilité foncière importante** à court, moyen ou long terme. Néanmoins, ces 73% de parcelles non urbanisées aujourd'hui ne sont pas forcément les secteurs les plus attractifs. De plus, elles sont parfois impactées par des contraintes environnementales. Par ailleurs, certaines réserves font l'objet de projets en cours (pour le commerce à Launay et Saint-Fiacre et pour du tertiaire/innovation à Kergariou).

Malgré cette disponibilité foncière conséquente, aucune disponibilité foncière n'est présente sur le territoire de Morlaix Communauté permettant d'accueillir des activités artisanales et/ou industrielles. Des espaces sont donc à prévoir en ce sens.

En termes de maitrise foncière, 96 ha appartiennent aux communes, 94,28 hectares à Morlaix Communauté et 22 zones d'activités sont privées (absence de maitrise foncière publique).

Une unique ZA avec pour fonction économique « direction » se localise à Morlaix. Les ZA de distribution sont limitées en nombre et situées à proximité de la ville-centre de l'intercommunalité. En revanche, les ZA spécialisées dans la production concrète et les fonctions avals sont disséminées sur l'ensemble du territoire.

Les demandes des entreprises

Pour bâtir une stratégie d'accueil sur un territoire, il est nécessaire de recenser, par le biais d'une analyse quantitative la demande des entreprises, existante et à venir : combien d'entreprises sont intéressées par une implantation sur le territoire et qui sont-elles ? quels sont leurs besoins réels ? A quelle échéance ?

Atouts	Faiblesses
Une offre de locaux à vocation économique équilibrée Les surfaces autorisées entre 2009 et 2014 pour le secteur du commerce, de l'hébergement et le secteur industriel sont cohérentes au regard de l'évolution de l'emploi 96 ha situés en ZA appartiennent aux communes et 94,28 ha à Morlaix Communauté (maîtrise foncière)	La production de surfaces autorisées entre 2009 et 2014 dans le domaine du tertiaire est supérieure à la capacité du territoire en matière de création d'emplois Absence de maitrise foncière sur 22 ZA (privées) Absence de réserve foncière dédiée aux activités artisanales et/ou industrielles

Titre X. Analyse des filières traditionnelles et émergentes

En termes de développement économique, le territoire de Morlaix Communauté est contraint par les changements de modes de consommations au profit des commerces de périphérie et le développement de franchises. Par ailleurs, l'intercommunalité présente une forte dépendance à la saisonnalité pour une partie des commerces du territoire (essentiellement les communes littorales et touristiques). Egalement, ces mêmes communes sont sujettes à des problématiques liées à la circulation, au stationnement et au confort de déplacement en période estivale. Enfin, les plus petites communes en termes d'accueil de population se trouvent parfois confrontées à attirer des professionnels de santé ou des commerces de proximité.

Parallèlement, Morlaix Communauté présente des atouts à valoriser. En effet, elle compte des pôles attractifs en matière de commerces (à Saint-Martin-des-Champs par exemple). La demande sur les secteurs de santé et silver économie qui peut aller en augmentant, notamment en raison du vieillissement de la population. De plus, les ZA sont importantes sur le territoire et souvent mixtes. La bonne desserte et accessibilité de Morlaix Communauté est essentielle pour son attractivité.

Le développement de l'économie numérique

Avec près de 40 000 emplois et 2 700 établissements installés en région Bretagne, l'économie numérique compte parmi les secteurs économiques majeurs pour le territoire. Par leur croissance propre ou par leur capacité à faire bénéficier d'innovations des secteurs économiques plus traditionnels (activités industrielles, économie maritime, etc., ...), ces activités concourent étroitement à assurer la compétitivité et l'avenir de l'économie régionale.

Secteur économique aux contours en constante évolution, le « numérique » repose sur trois ensembles d'activités principaux :

- Les activités de production de biens (composants électroniques, cartes à puce, ...),
- Les activités de services (programmation informatique, édition logicielle, ...),
- Les télécommunications.

Titre XI. Analyse spécifique du secteur agricole

Cf. Diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture.

Titre XII. Analyse spécifique du secteur de la pêche

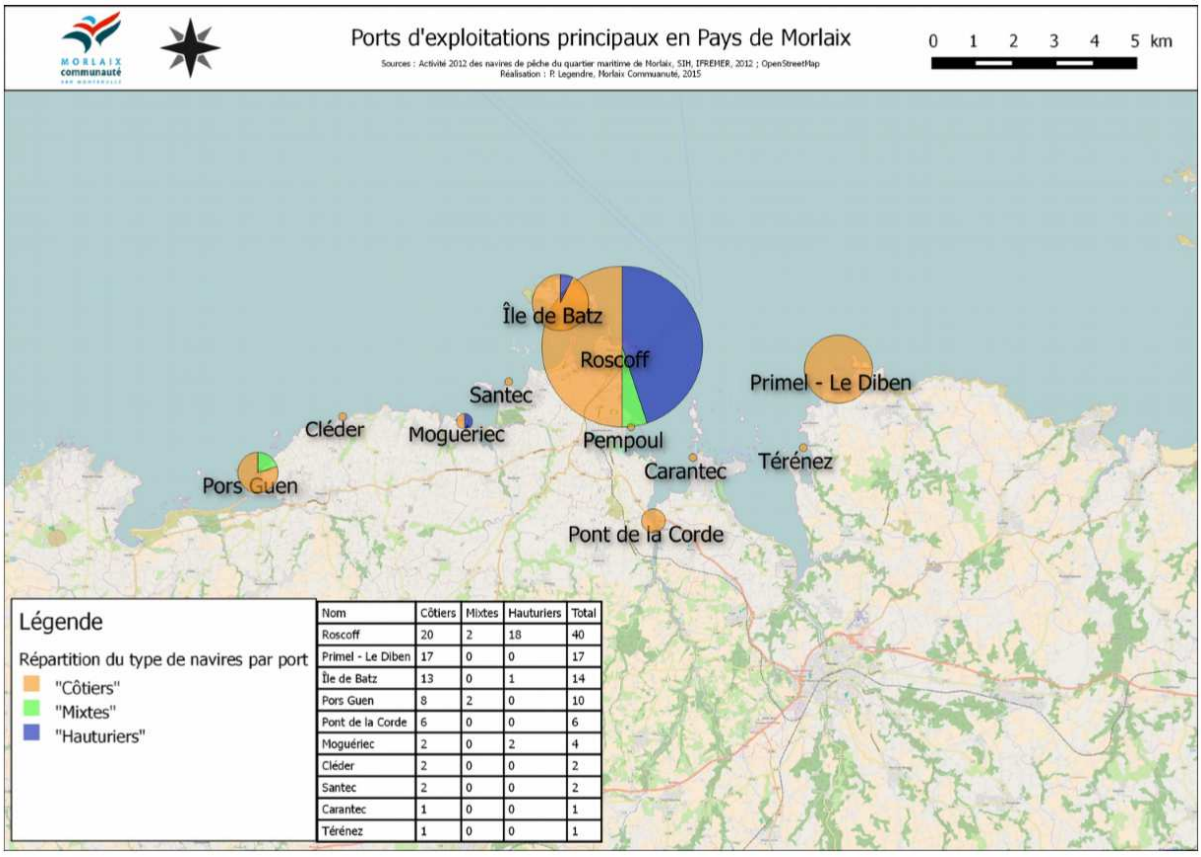
Morlaix Communauté est intégrée au quartier maritime de Morlaix. Ce dernier correspond au Pays de Morlaix, soit 61 communes regroupées en quatre Etablissements Publics de Coopérations Intercommunale (EPCI).

La pêche professionnelle et embarquée

Le littoral du Pays de Morlaix est jalonné par de nombreux ports de pêche : Roscoff, Le Diben (Plougasnou), Plouescat, Carantec, … Le quartier maritime de Morlaix comprend, selon le SIH (Système d'Informations Halieutiques), 247 marins en 2012, représentants 7% des emplois régionaux. La DDTM 29 recense, en 2014, 295 marins, représentants 11% des emplois départementaux. On retrouve, dans les répartitions des emplois, tant à l'échelle régionale que départementale, la prépondérance de la petite pêche et de la pêche côtière, mais également la surreprésentation de la pêche au large.

En baie de Morlaix, les ports de Roscoff (Bloscon et Vieux Port) concentrent quasiment la moitié de la flotte. Les ports de Primel, Ile de Batz et, dans une moindre mesure, Pors Guen et Le Pont de la Corde, sont les autres ports principalement fréquentés.

Ces ports principaux sont complétés par de nombreux petits ports : Pempoul, Carantec, Térénez, Cléder, etc…



Nom	Côtiers	Mixtes	Hauturiers	Total
Roscoff	20	2	18	40
Primel - Le Diben	17	0	0	17
Île de Batz	13	0	1	14
Pors Guen	8	2	0	10
Pont de la Corde	6	0	0	6
Moguériec	2	0	2	4
Cléder	2	0	0	2
Santec	2	0	0	2
Carantec	1	0	0	1
Térénez	1	0	0	1

La plus grande partie des pêches débarquée en Bretagne est vendue sous criées. Les mareyeurs, installés sur les places portuaires, y sont fortement présents. Un attachement traditionnel fort est observé entre criée et mareyeurs d'un même port.

Le territoire du Pays de Morlaix se distingue des autres Pays par plusieurs particularités :

- La présence unique de la criée de Roscoff, relativement isolée géographiquement,
- La faible présence de mareyeurs au regard de l'importance des débarquements (seulement 5 entreprises identifiés)
- Les particularités des mareyeurs présents (sont intégrés à de grands groupes)

Sur le territoire de Morlaix Communauté sont implantés les mareyeurs suivants :

- Les Viviers de la Méloine basés au port de Primel sur la commune de Plougasnou,
- Les Viviers du Diben installés à Plougasnou, au port de Primel.

Positionnement du Pays	Activité de pêche sous-représentée, au regard des autres Pays finistériens. Positionnement qualitatif. Forte intégration de la pêche hauturière et du mareyage, de dimension industrielle.
En termes d'outils et d'emplois	Prépondérance de la petite pêche et de la pêche côtière. Importance relative de la pêche au large, tant en navires qu'en emplois. Absence de grande pêche. Criée récente, grands établissements de mareyage.
En termes de métiers et espèces cibles	En pêche, spécialisation relativement importante sur des pêches à fortes valeurs ou très spécifiques (algues). Particularité et importance locale de l'exploitation des crustacés, tant en pêche qu'en mareyage. Nombreux métiers peu spécifiques, notamment en pêche à pied.
En termes de débarquement et commercialisation	Nombreux points de débarquements. Pôle prépondérant Roscoff/île de Batz, avec un rôle de débarquement avancé. Pôle secondaire de Primel-Le Diben. Inscription locale de la criée, importance du rôle de porte d'entrée et du positionnement sur la qualité. Mareyeurs peu nombreux mais représentés par de grands groupes. Ces 15 dernières années, fragilisation des implantations locales.

- ✓ **Une sous-représentation relative de la pêche au regard du Finistère.**
- ✓ **Une flottille bien positionnée, partageant globalement les caractéristiques du Nord-Finistère.**
- ✓ **Des points de débarquement répartis et ancrés sur le territoire, alimentant la criée de Roscoff.**
- ✓ **Des circuits de distribution atypique, de dimension industrielle, avec une perte des centres de décisions sur le territoire du Pays de Morlaix.**
- ✓ **La spécificité des crustacés, en particulier du tourteau.**

Source : Dossier de candidature du Pays de Morlaix au volet territorial du FEAMP en Bretagne

L'exploitation des algues : algoculture et récolte d'algues de rives

L'exploitation des algues se fait de différentes manières en Pays de Morlaix. L'algoculture concerne l'exploitation d'algues élevées en concessions. Les algues sauvages sont, quant à elles, récoltées en mer par les goémoniers embarqués ou sur l'estran à marée basse par les récoltants d'algues de rives. Les algues arrachées composant les laisses de mer peuvent également être ramassées en tant qu'algues d'échouage.

Cette activité est en fort développement avec 17 exploitants en Bretagne en 2012 et 30 en 2013. Seule une concession est destinée à l'algoculture en baie de Morlaix. Localisée à l'Est de Roscoff, elle est exploitée depuis 2000 en élevage sur corde en eau profonde.

Par ailleurs, la récolte d'algues de rives est en cours de structuration et de professionnalisation. En Bretagne, 350 personnes récoltent les algues de rives sous statut TESA (Titre d'Emploi Simplifié Agricole) et 75 professionnels indépendants.

En termes de volumes, 369 tonnes ont été prélevées en 2012 sur le Pays de Morlaix, de Porz ar Sreat, sur la commune de Plouescat, à Saint-Jean-Du-Doigt. Ceci représente environ 12% des volumes récoltés sur les côtes finistériennes.

Enfin, le ramassage des algues d'échouage, ou goémon d'épave, est réalisé par des particuliers et des exploitants agricoles. Les algues prélevées sont des algues arrachées par la mer et déposées en haut de plage, dans les laisses de mer. Elles sont utilisées pour l'amendement des cultures. Cette pratique est présente sur les communes de Santec (4 autorisations), Saint Pol de Léon (4 autorisations) et Carantec (3 autorisations).

Les entreprises de commercialisation se situent sur la commune de Roscoff.

Positionnement du Pays	Activités liées au algues spécifiques à la Bretagne Nord. Importance de la récolte d'algues de rives et des goémoniers. Peu de développement de l'algoculture en mer.
En termes d'outils et d'emplois	Peu d'éléments concernant l'évolution des entreprises et emplois. Entreprises globalement anciennes, liées à la ressource et au territoire.
En termes de métiers et espèces cibles	Activités qui tirent parti de la grande diversité des algues du Nord-Finistère. Meilleure prise en compte des problématiques d'espèces invasives, réorientation des cultures.
En termes de débarquement et commercialisation	Accès à l'estran très variés et diffus. Transformation et commercialisation organisée localement, parfois par les récoltants eux-mêmes.

- ✓ **Une activité spécifique au Nord Finistère,**
- ✓ **Importance locale de la récolte d'algue de rive, faiblesse de l'algoculture,**
- ✓ **Une filière structurée localement, qui améliore sa représentativité.**

Source : Dossier de candidature du Pays de Morlaix au volet territorial du FEAMP en Bretagne

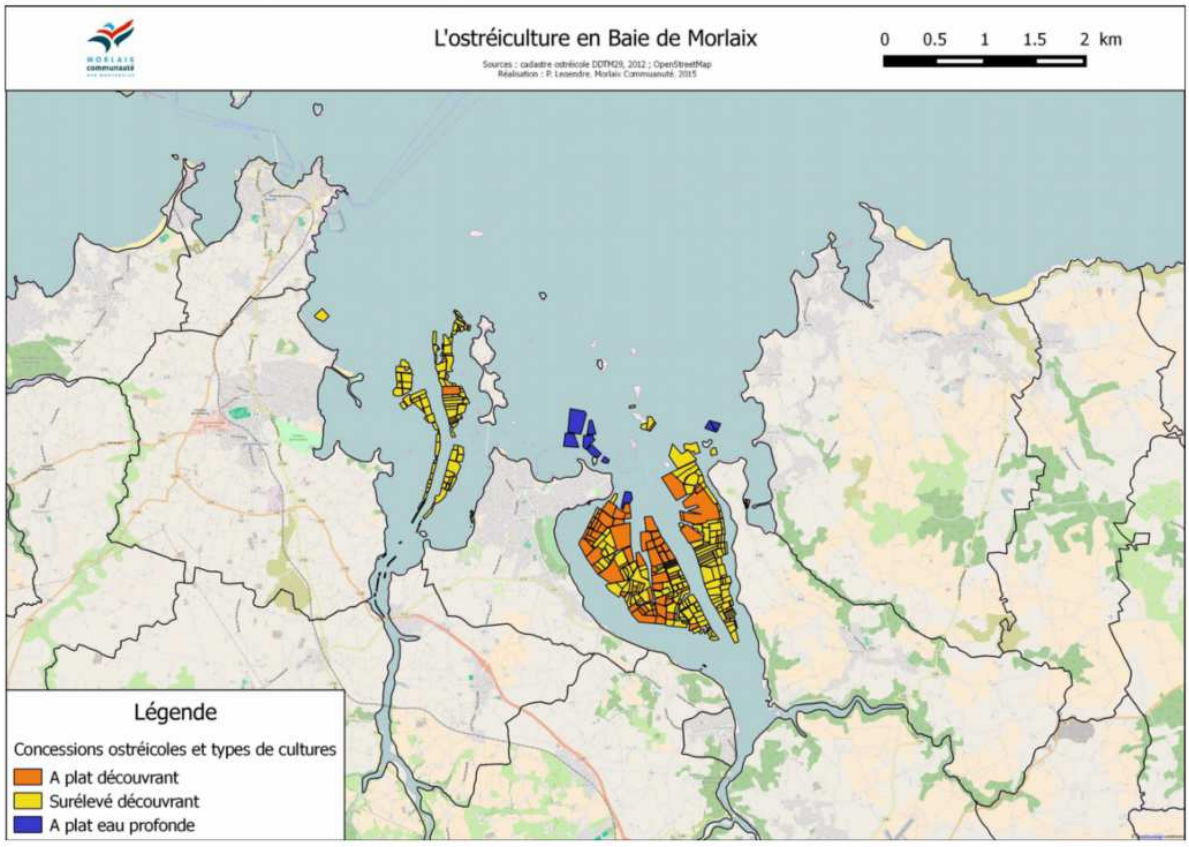
La conchyliculture

En 2011-2012, la Bretagne était le 2ième bassin de production conchylicole en France (derrière l'ancienne région Poitou-Charentes). La majorité de la production bretonne se réalise en Bretagne Nord. La Bretagne Sud se caractérise par l'importance des surfaces de concessions en eau profondes.

La Baie de Morlaix fait partie de la douzaine de bassins de productions existants en Bretagne. L'activité conchylicole s'y développe exclusivement en Baie de Morlaix et se concentre sur l'ostréiculture.

Les surfaces concédées sont gelées en Baie de Morlaix et ne permet pas l'ouverture de nouvelles surfaces à la culture de coquillages. La création de nouvelles zones de culture demeure possible si des surfaces équivalentes sont abandonnées.

L'ostréiculture représentait, en 2005, 59 entreprises, dont 21 ayant leur siège d'exploitation local, et 38 avec un siège d'exploitation en-dehors de la circonscription du CRC (Comité Régional de Conchyliculture) Bretagne Nord. Le nombre d'entreprises ainsi que l'emploi a augmenté depuis 2005, puisque 64 entreprises étaient recensées en 2013, représentants 119,4 ETP (Equivalent Temps Plein) se répartissant entre 76,5 emplois permanents et 40 emplois saisonniers, et employant 217 personnes. Cette augmentation de l'emploi ne révèle pas une croissance de l'activité, mais un besoin de main-d'œuvre accru, face aux mortalités, pour le tri des huîtres sur parc et en bâtiment.



Source : Dossier de candidature du Pays de Morlaix au volet territorial du FEAMP en Bretagne

Ils sont nombreux et assez vétustes, situés généralement à proximité des bâtiments d'activités. Les principaux sont situés à Térénez en Plougasnou, au Dourduff-en-Mer en Plouézoc'h, au Bruly en

Locquénolé, à Pen al Lan en Carantec, au Pont de la Corde à Henvic ou encore Pors Doun en Saint-Pol-de-Léon.

Positionnement du Pays	La Baie de Morlaix est un bassin ostréicole majeur de Bretagne. Activité exclusivement concentrée en Baie de Morlaix.
En termes d'outils et d'emplois	Baisse de la production liée aux mortalités. Augmentation de l'emploi, et forte augmentation du chiffre d'affaire.
En termes de métiers et espèces cibles	Projets de diversification (algues, palourdes, coques).
En termes de débarquement et commercialisation	Points de débarquements nombreux et vétustes. Circuits de commercialisation majoritairement extraterritoriaux. Vente directe en croissance, expédition en chute.

- ✓ **Une activité importante,**
- ✓ **Une activité qui subit le choc des mortalités depuis 2008 et qui se réorganise. La qualité de l'eau demeure la problématique majeure de la profession.**
- ✓ **Une volonté de relocaliser le conditionnement et la vente, mais qui se traduit de manière diverse dans les tendances.**

Atouts	Faiblesses
Présence du port de Primel sur le territoire de Morlaix Communauté : pôle secondaire de débarquement et de commercialisation Présence d'autres petits ports sur le territoire intercommunal Présence de 2 mareyeurs sur Plougasnou 3 autorisations accordées sur le territoire de Carantec pour le ramassage des algues d'échouage Ramassage des algues : activité typique de la Bretagne Nord La baie de Morlaix : bassin ostréicole majeur de Bretagne L'ostréiculture est située exclusivement dans la baie de Morlaix Hausse du nombre d'emplois et du chiffre d'affaire dans le secteur de la conchyliculture Augmentation des ventes directes	Importance du port de Roscoff à proximité Présence d'aucune exploitation d'algoculture Les surfaces concédées pour l'ostréiculture sont gelées Des points de débarquement nombreux et vétustes

Titre XIII. Analyse spécifique du secteur touristique

La Bretagne se caractérise par un patrimoine culturel très riche (3011 édifices protégés monuments Historiques (1ière région français, hors Ile de France), 21 Villes d'Art et d'Histoire, 80 phares, 2 sites au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, …) et un patrimoine naturel d'exception (2 730 km de côtes, 11 îles habitées, 4 500 km de sentiers de grande randonnée, 41 sites terrestres et 18 sites marins identifiés au réseau écologique européen Natura 2000, …).

Elle se situe au 4ième rang des régions les plus visitées par les Français et 1ière destination pour les séjours à la mer pour les français. 98 millions de nuitées de séjours (en 2011) ont été réservées sur le territoire, représentant environ 8% du PIB breton.

Depuis une dizaine d'années, le tourisme breton connaît, du fait des grandes tendances de l'économie, des évolutions accélérées source de changements :

- L'importance stratégique et croissante du tourisme de proximité,
- Le développement du tourisme en Bretagne intérieure et rurale qui, sous l'impulsion d'initiatives et d'acteurs innovants, connait de nouvelles perspectives, propose des articulations littoral-intérieur innovantes.

Trois facteurs majeurs pèsent aujourd'hui, d'un poids nouveau et très prégnant sur l'économie touristique bretonne. Le Schéma Régional du Tourisme de Bretagne préconise de les prendre en compte sous peine de décrochage à court terme :

- Le caractère très international de l'activité touristique. Les destinations les plus diverses sont aujourd'hui accessibles à de tarifs de plus en plus faibles. Ces destinations rivalisent en termes de communication, de promotion et parfois aussi de qualité de l'offre.
- La crise économique, caractérisée par une incertitude assez présente, une baisse globale du pouvoir d'achat, mais aussi par une accentuation des écarts de revenus, elle oblige à une veille permanente du marché et à une véritable capacité d'anticipation et d'adaptation.
- Le comportement et les attentes des visiteurs, sont plus précis et plus exigeants, plus changeants aussi ; différents selon les générations et les cultures. Ils appellent une approche marketing plus ciblée, avec cependant des moyens moins abondants, qui sont donc à mutualiser.

Patrimoine culturel et historique - animations

Morlaix Communauté propose de nombreuses expériences et visites variées sur l'ensemble de son territoire.


La Maison Penanault à Morlaix


Morlaix, de venelles en (...)


Le Musée de Morlaix


La Maison à Pondalez, Grand


La Maison dite de la duchesse


Les enclos paroissiaux en (...)


Guerlesquin, petite cité (...)


Le cairn de Barnenez


Le musée du loup


L'abbaye du Relec


L'Écomusée de Plouigneau


Les balades nature organisées


Les visites ostréicoles


L'Île Callot à Carantec


Les Greeters du pays de (...)


Cuisine aux algues avec (...)


Visites guidées pour les (...)


Les Galeries d'art


Le musée maritime de Carantec


Le musée rural du trégor



Legumes project


La Maison des Johnnies


Le Château de Kerjean à (...)


Le Fonds Hélène et Édouard (...)


Le Parc du Radome à Pleumeur-Bo


Oceanopolis à Brest


La Maison du Lac de Brennilis



La Cité des Télécoms

Source : sortiramorlaix.bzh

Activités/équipements de loisirs

Riche d'un patrimoine culturel et historique, Morlaix Communauté présente également une offre d'activités et d'équipements de loisirs.

Les activités nautiques et de bord de mer

- Les plages,
- Les sorties en mer,
- Les balades à la palme et plongée,
- La voile,
- Le Kayak,
- Le surf, le stand-up,
- Les jardins des mers à Carantec,
- La cuisine aux algues,
- La marche aquatique,
- La pêche avec un guide professionnel,
- La location de bateaux,
- Ecoski à Plougasnou

Les activités de plein air

- La location de vélos,
- Les parcs aventures,
- Le golf,
- L'équitation,
- Les balades nature accompagnées,
- Les jeux de piste,
- Les parcs et jardins,
- Le tennis,
- Les aires de jeux et manège
- Le club de plage,
- Le skate park et bicross,
- Le sport aérien
- De nombreux sentiers de randonnés pédestre ou VTT sillonnent le territoire intercommunal

Les activités couvertes

- L'espace aquatique du Pays de Morlaix,
- Le centre aquatique Helioseane,
- Les cinémas,
- Défoul'parc,
- Tennis Club des 2 baies à Carantec,
- Tennis à Plougasnou,
- Bowling à Saint-Martin-des-Champs,
- Au paradis des enfants à Carantec,
- La médiathèque de Carantec,
- Centre aéré de Carantec

L'offre d'hébergement

Hébergement marchand : Hébergement qui implique une transaction commerciale et financière. On y retrouve les hôtels, campings, meublés de tourisme, centres et villages de vacances, gîtes d'étape, de séjour et de groupe, refuges, auberges de jeunesse, chambres d'hôtes, résidences de tourisme.

Hébergement non marchand : Hébergement qui n'implique pas de transaction commerciale ou financière. On y retrouve les résidences secondaires et l'hébergement gratuit chez des amis ou dans la famille.

Constat au niveau régional : déclin voire disparition de nombreux hébergements marchands. Cette situation touche l'hôtellerie familiale en premier lieu, les équipements de tourisme pour tous, les meublés, les gîtes ruraux, les hébergements de plein air. Ce constat est préoccupant pour le tourisme breton dont l'économie touristique repose, en effet, pour beaucoup, sur l'hébergement marchand qui conditionne les capacités de séjour et est générateur de retombées directes et indirectes et d'emploi.

Morlaix Communauté a une **capacité globale d'hébergement** pour la population non permanente égale à **37 353**, dont 26 135 en résidences secondaires (hébergement non marchand), soit 70%. La capacité d'accueil en camping est relativement élevée (à hauteur de 3 882 personnes) ainsi que les logements meublés classés ou non (3 312 personnes).

Le **pourcentage de capacité d'hébergement de la population non permanente** s'élève à **57,68**.

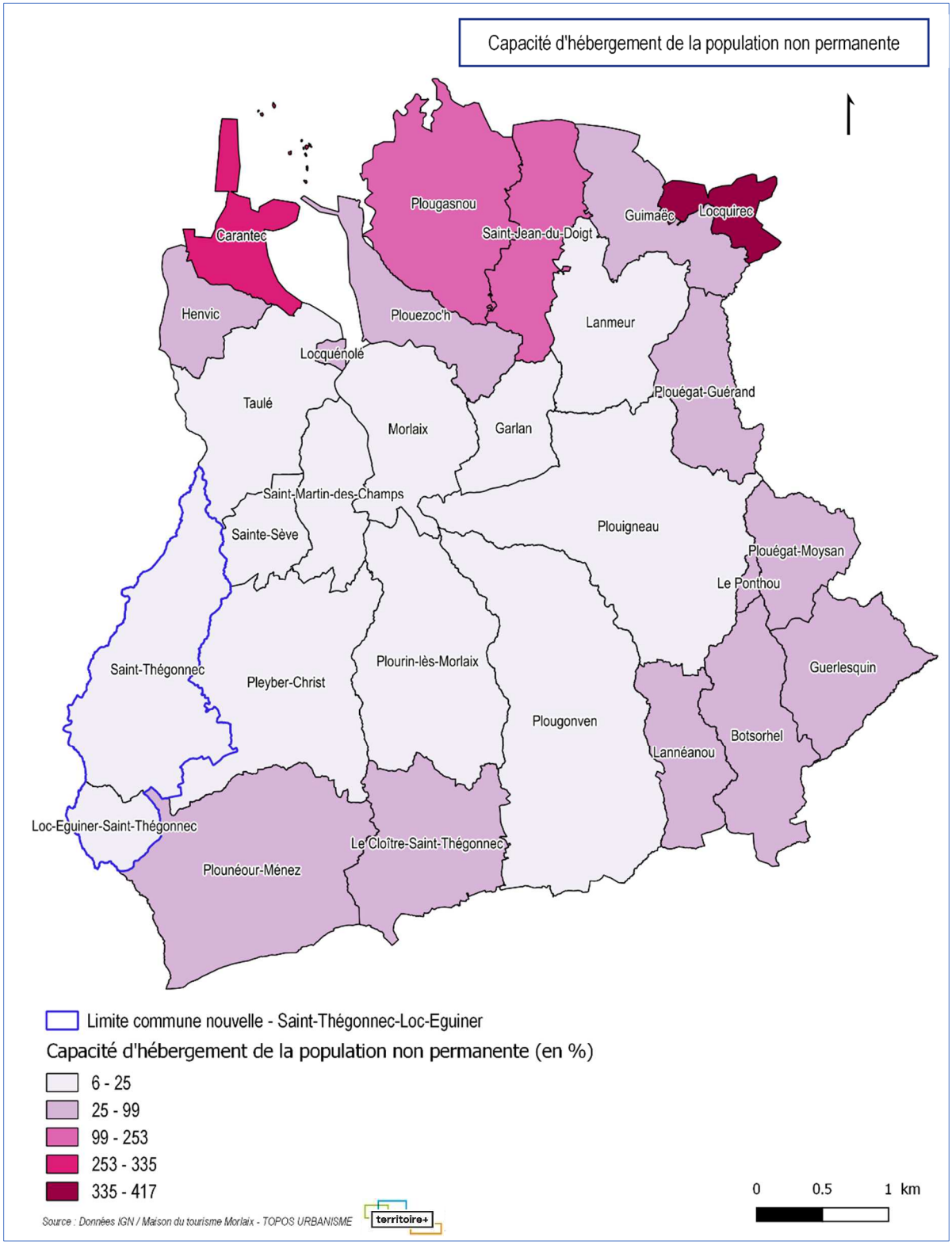
Natures	Nombres	Coeff. de pondération	Totaux
Chambres en hôtellerie classée et non classée	471	2	942
Lits en résidence de tourisme classée répondant à des critères déterminés par décret	268	1	268
Logements meublés classés et non classés	828	4	3312
Emplacements en terrain de camping	1294	3	3882
Lits en village de vacances et maison familiale de vacances	418	1	418
Résidences secondaires	5227	5	26135
Chambres d'hôtes	60	2	120
Anneaux de plaisance	569	4	2276
Capacité globale d'hébergement de la population non permanente			37353

Source : Maison du tourisme Morlaix

La capacité d'hébergement de la population non permanente varie selon les communes au sein de Morlaix Communauté. Ainsi, **Locquirec** présente un pourcentage de capacité d'hébergement de la population non permanente égal à 417,28. Il s'agit du pourcentage le plus élevé sur Morlaix Communauté, traduisant la vocation touristique de la commune. Elle compte 1 354 habitants permanents sur son territoire et offre une capacité d'accueil d'hébergements non permanents correspondant à 5 650 personnes. En période estivale, la population est multipliée par 5.

Les communes de **Carantec, Plougasnou et Saint-Jean-du-Doigt** présentent un pourcentage de capacité d'hébergement de la population non permanente élevée, respectivement, 278,83 %, 214,70 %, 146,19 %. Il s'agit essentiellement de communes littorales.

Dans une moindre mesure, les communes d'arrière-pays ont également une capacité d'hébergement de la population non permanente relativement élevée. Les communes constituant le pôle urbain ainsi que la périphérie présentent quant à elles, un faible pourcentage de capacité d'hébergement de la population non permanente.


Capacité d'hébergement de la population non permanente
Plougasnou
Guimaëc
Locquirec
Carantec
Saint-Jean-du-Doigt
Henvic
Plouezoc'h
Lanmeur
Locquénolé
Taulé
Morlaix
Garlan
Plouégat-Guérand
Saint-Martin-des-Champs
Sainte-Sève
Plouigneau
Plouégat-Moysan
Le Ponthou
Saint-Thégonnec
Pleyber-Christ
Plourin-lès-Morlaix
Guerlesquin
Plougonven
Botsorhel
Lannéanou
Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec
Le Cloître-Saint-Thégonnec
Plounéour-Ménez
Limite commune nouvelle - Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner
Capacité d'hébergement de la population non permanente (en %)
6 - 25
25 - 99
99 - 253
253 - 335
335 - 417
0
0.5
1 km
Source : Données IGN / Maison du tourisme Morlaix - TOPOS URBANISME
territoire+

Atouts	Faiblesses
Un patrimoine culturel et historique riche La présence de nombreuses activités de loisirs, notamment de plein air Une offre d'hébergement pour la population non permanente élevée, majoritairement dans les communes littorales	Certaines communes sont dépendantes économiquement du tourisme Une capacité d'hébergement de la population non permanente faible sur certaines communes (Le Ponthou, Sainte-Sève) Une majorité d'hébergements touristiques non marchands

GIE Territoire+ – Conseil auprès des collectivités territoriales en urbanisme réglementaire et pré-opérationnel

Responsable Secteur Ouest : **Lisanne Wesseling**

06 49 34 36 88

lisanne.wesseling@territoire-plus.fr – contact@territoire-plus.fr

www.territoire-plus.fr

Siège social : 15 avenue du Professeur Jean Rouxel 44470 Carquefou

FLASH ÉCO

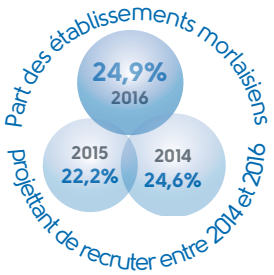
21 | juin 2017

Réf. 17/068

Baisse du nombre de projets de recrutement dans le Pays de Morlaix en 2017

Selon l'enquête menée par Pôle emploi et le CRÉDOC, le nombre de projets de recrutement dans le Pays de Morlaix diminue pour la troisième année consécutive alors qu'il augmente en Bretagne et en France. Les intentions de recruter dans le Pays de Morlaix sont très marquées par la saisonnalité : 67 % des projets contre 47 % au niveau régional. La saisonnalité des projets de recrutement était bien plus forte auparavant et représentait 75 % des contrats en 2015. 36 % des employeurs du bassin morlaisien anticipent des difficultés dans le processus de recrutement, une moyenne inférieure à la région bretonne (41 %) et à la France (37 %).

En France, les principales difficultés évoquées par les recruteurs enquêtés sont des profils inadéquats ou une pénurie de candidats. Plus d'une réponse sur deux aborde des difficultés liées à la nature du poste proposé : horaire, pénibilité, distance, etc. 49 % des recrutements sont liés à un surcroît ponctuel d'activité contre 46 % en 2016. La plupart des recruteurs projettent de concrétiser leurs embauches au cours des six premiers mois de l'année.



25,3 % des établissements du Pays de Morlaix projettent de recruter en 2017 (22,4 % en France)

4 176 projets de recrutement en 2017, -13 % en un an dont :

36 % jugés difficiles par les employeurs

67 % saisonniers

ADEUPa BREST • BRETAGNE

1 166 PROJETS DE RECRUTEMENT DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE : EN FORTE BAISSE PAR RAPPORT À 2015

La première famille de métiers qui concentre prés d'un tiers des offres potentielles de recrutement est davantage tournée vers les secteurs de l'agriculture et de la pêche, l'une des principales caractéristiques économique du bassin morlaisien. Les employeurs de ces activités prévoient nettement moins de recrutements cette année avec une baisse de 28 % du nombre de projets contre une croissance de 9 % à l'échelle régionale.

Les recrutements prévus dans les «fonctions liées à la vente, au tourisme et aux services» sont en net recul depuis 2015. Les métiers de la restauration et de la vente sont ceux qui subissent les plus fortes diminutions de besoins d'embauches. Il est probable que les difficultés du secteur commercial soient notamment liées au fort taux de chômage de la zone d'emploi morlaisienne qui doit peser sur la consommation. Les besoins en hôtellerie sont a contrario en augmentation par rapport à 2016. Une évolution révélatrice d'une dynamique touristique ?

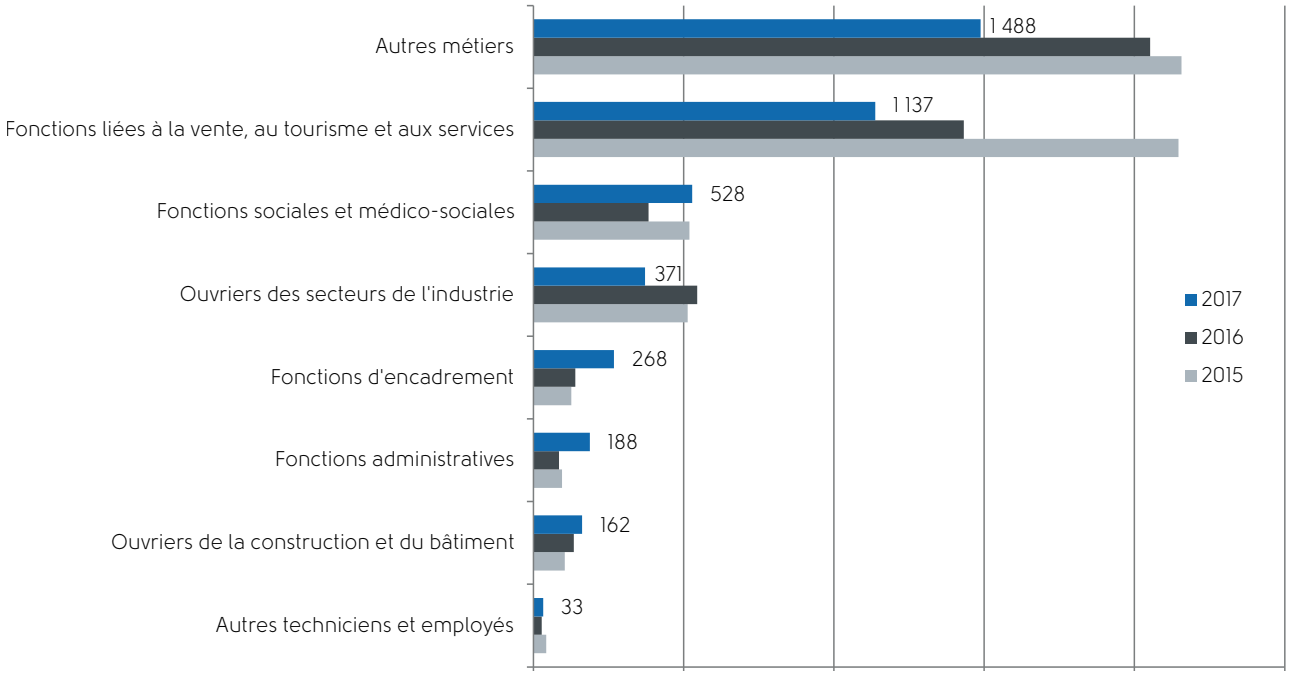
Les perspectives de recrutement des entreprises du secteur industriel et plus particulièrement de l'agroalimentaire, sont timides. La crise débutée en 2013 avec le déclin de l'entreprise GAD, de Marine Harvest Kritsen, ou de Tilly Sabco restreint forcément le nombre de projets d'embauche.

Le nombre de projets d'embauche augmente pour certaines fonctions comme celles du sociales et médico-sociales avec par exemple davantage de besoins exprimés pour le métier d'aides-soignants. Les offres des fonctions d'encadrement sont également plus nombreuses, particulièrement concernant les professionnels du spectacle et les animateurs socioculturels et sportifs.

36%

des intentions d'embauche dans les « Autres métiers », tournés vers l'agriculture et la pêche

Nombre de projets de recrutement par familles de métiers dans le Pays de Morlaix en 2015, 2016 et 2017



Source : Pôle emploi - Le Crédoc - BMO 2017, 2016 et 2015

LES 15 MÉTIERS LES PLUS RECHERCHÉS PAR LES EMPLOYEURS DU PAYS DE MORLAIX

Les métiers les plus recherchés rassemblent 2 656 projets de recrutement, soit 64 % du total. Ils sont destinés à répondre à des besoins saisonniers et 32 % sont jugés difficile à pourvoir par les employeurs.

Par rapport à 2016, une grande majorité de métiers restent parmi les 15 les plus recherchés. Les agriculteurs salariés, ouvriers agricoles, conservent leur premier rang malgré une diminution du nombre d'offres envisagées par les recruteurs. L'aspect saisonnier de ces offres d'embauches est d'autant plus marqué cette année (97 %). Le taux de difficulté est également plus important, 44 % de ces offres contre 28 % en 2016. Le métier de maraîchers, horticulteurs salariés arrive en deuxième position comme en 2016. Mais cette année, les employeurs anticipent nettement moins de difficultés dans leur processus de recrutement. Le métier d'ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires occupe la troisième place avec près de 200 projets de recrutements évoqués par les employeurs du bassin de Morlaix. Le besoin a augmenté et le taux de difficulté a baissé en un an passant de 26 % à 3 % en 2017.

Les offres d'embauche de serveurs de cafés, de restaurants et commis et employés de l'hôtellerie sont liées en partie à la saison touristique. Les besoins de serveurs de cafés sont en baisse alors qu'ils augmentent pour les employés de l'hôtellerie. En 2017, il s'agit du cinquième métier le plus recherché, il arrivait à la 13ème position en 2016.

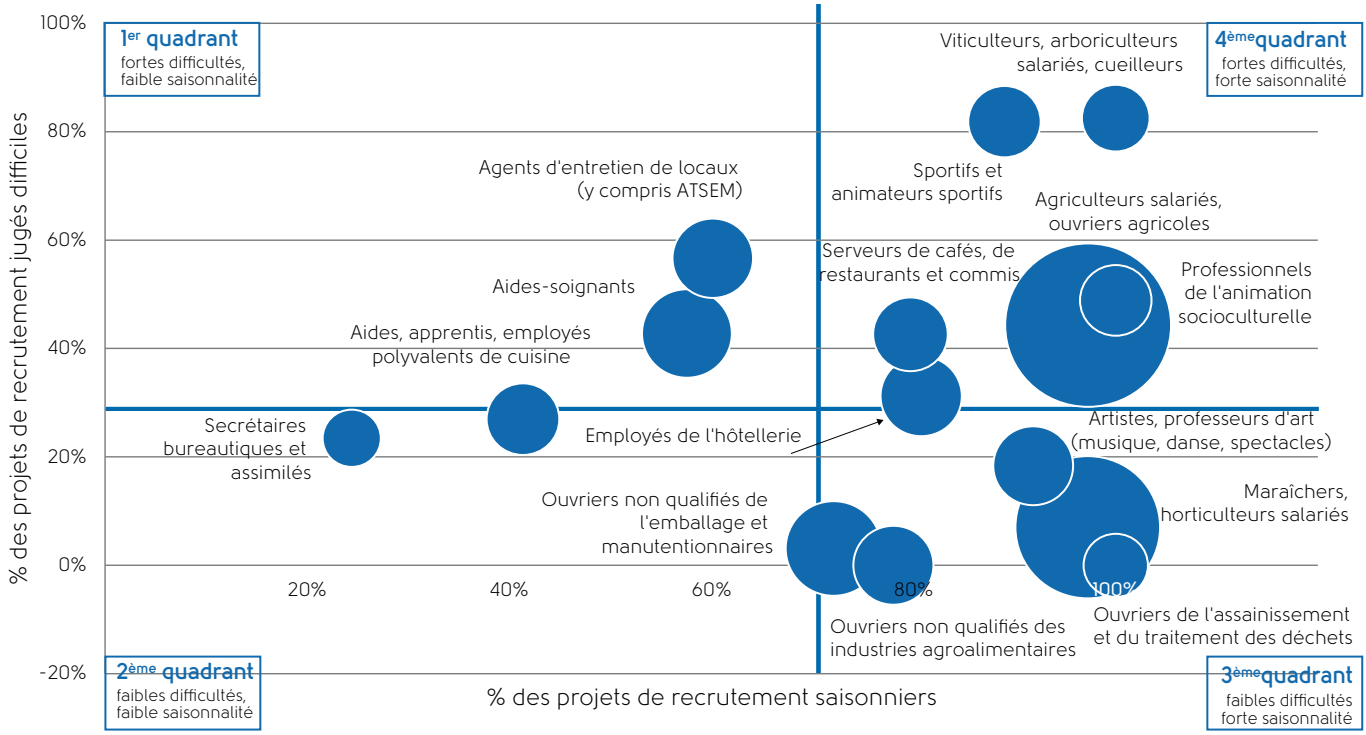
Les agents d'entretien de locaux et les aides-soignants sont des profils très recherchés chaque année, généralement en CDI mais difficile à recruter selon les employeurs enquêtés. Les conditions de travail (horaires, temps partiel, etc) peuvent être un obstacle au nombre de candidats potentiels.

Par rapport à 2016, de nouveaux métiers font leur apparition dans ce classement. C'est le cas des sportifs et animateurs sportifs, professionnels de l'animation socioculturelle liés probablement à la réforme des rythmes scolaires.

À l'inverse, les infirmiers ou les vendeurs en habillement, accessoires et articles de luxe, sport, loisirs et culture sont des métiers qui ne figurent plus dans ce classement.

Au delà de la logique métier, des établissements ont annoncé des projets de recrutement. L'entreprise de biotechnologie Hemarina prévoit une dizaine de personnes supplémentaires pour renforcer son équipe située sur Morlaix, Noirmoutier, Paris et Boston. VISEO Ouest, entreprise de pointe dans le numérique, continue de recruter, 11 personnes en CDI en mars 2017.

Positionnement des 15 métiers les plus recherchés dans le Pays de Morlaix en 2017 en fonction des difficultés à les pourvoir et de leur caractère saisonnier



Source : Pôle emploi - Le Crédoc - BMO 2017

CHAMPS DE L'ENQUÊTE ET DÉFINITIONS

Depuis 2002, Pôle emploi réalise avec le CRÉDOC l'enquête annuelle des Besoins en Main-d'œuvre auprès des employeurs. L'objectif est de mesurer, quel que soit le type de contrat, les intentions d'embauches. Les établissements interrogés sont ceux qui relèvent de l'assurance chômage, mais aussi :

- les établissements sans salarié ayant émis au moins une déclaration préalable à l'embauche au cours des douze derniers mois,
- les établissements du secteur agricole,
- les établissements du secteur public relevant des collectivités territoriales (communes, régions,...) et les établissements publics administratifs (syndicats intercommunaux, hôpitaux, écoles, ...).

L'administration étatique (Ministère, Police, Justice...) et certaines entreprises publiques comme la Banque de France sont exclues du champ.

Au niveau régional, cette définition correspond à 111 544 établissements dont 20 859 ont répondu au questionnaire entre octobre et décembre 2016. Les résultats ont été redressés afin qu'ils soient représentatifs des établissements de la région en fonction :

- de la taille des établissements (8 tranches)
- du secteur d'activité (24 secteurs)
- du bassin d'emploi (26 dans la région Bretagne)
- de l'appartenance ou non au secteur public

Les recrutements dits saisonniers concernent les besoins d'embauches dus à un surcroît d'activité et récurrents.

ADEUPa BREST • BRETAGNE

Agence d'urbanisme de Brest -Bretagne - 18, rue Jean Jaurès - 29200 Brest - Tél. : 02 98 33 51 71
www.adeupa-brest.fr

Brest, le 11 avril 2017

NOTE : LES CARACTERISTIQUES ÉCONOMIQUES DE MORLAIX COMMUNAUTÉ

à l'attention de : Morlaix communauté

Rédacteur : Lucie Bianic

Réf. 17/47

1. CONTEXTE

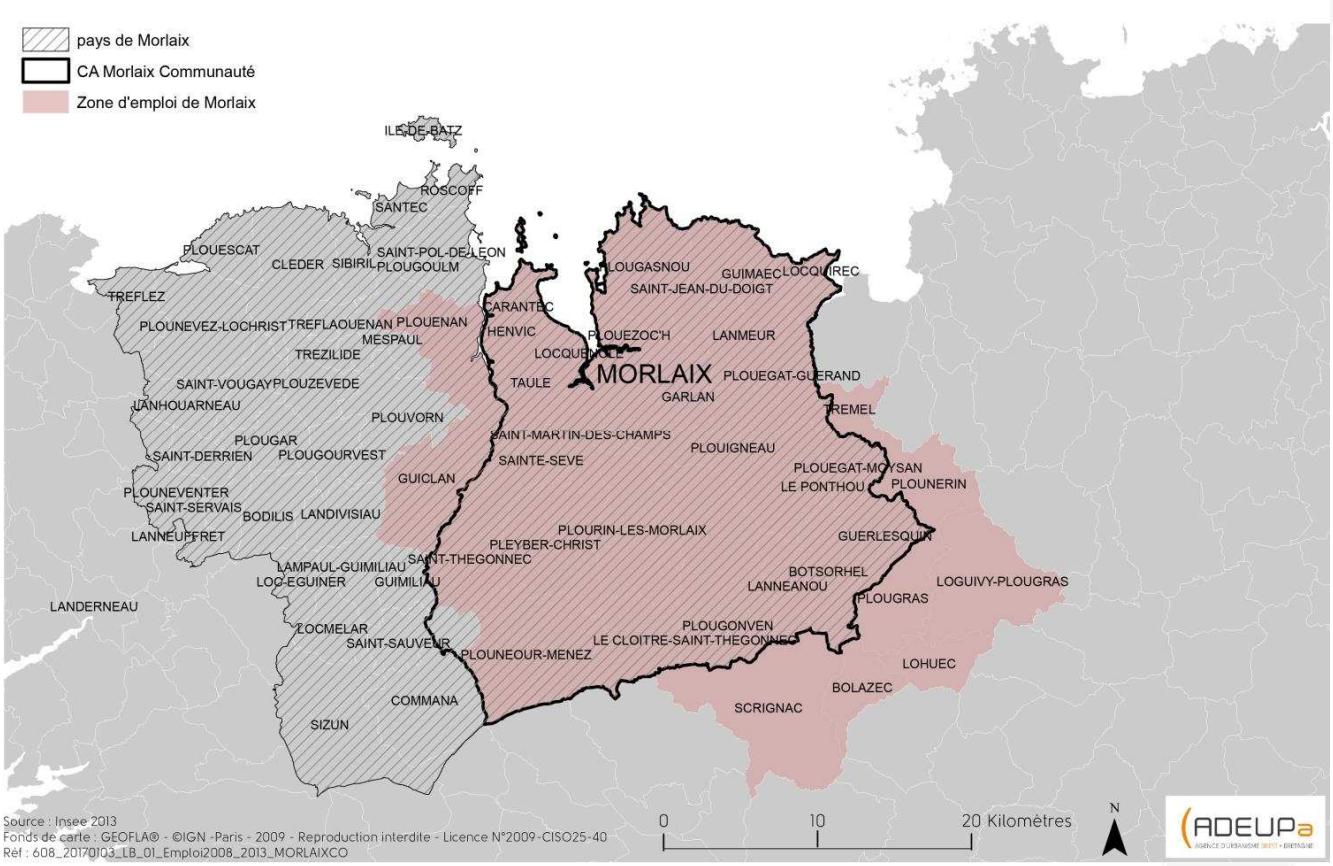
- Morlaix communauté a réalisé en 2010 un schéma de développement économique avec l'appui de l'ADEUPa. Les évolutions économique et démographique étaient positives et l'intercommunalité de Morlaix se caractérisait par une surreprésentation de l'agriculture et de l'agroalimentaire par rapport à la moyenne régionale. Des orientations ont été identifiées pour renforcer le dynamisme morlaisien et contourner les risques ou menaces : conforter les atouts logistiques du territoire ; favoriser les filières émergentes (biotechnologie) ; développer la vocation maritime du territoire ; développer l'économie touristique et soutenir le dynamise culturel ; dynamiser le centre-ville de Morlaix et renforcer le maillage commercial du territoire ; soutenir le développement numérique du territoire ; accompagner le développement d'une agriculture d'excellence ; conforter le pôle d'excellence santé ; favoriser le développement des énergies renouvelables ; accompagner la modernisation de la filière construction/rénovation et le développement d'une filière éco-construction. Depuis 2008, des crises économiques se sont succédées et les dynamiques économiques et démographiques se sont inversées pour l'agglomération.
- La loi NOTRe renforce la compétence de développement économique au niveau régional. Une stratégie économique bretonne s'est ainsi mise en place

ADEUPa – 18 rue Jean Jaurès - 29200 Brest - Tél. : 02 98 33 51 71 - www.adeupa-brest.fr

et le conseil régional a défini 11 filières prioritaires. Pour mieux prendre en compte les spécificités territoriales, la région coopère avec les intercommunalités pour identifier les secteurs cibles.

1) LES TERRITOIRES UTILISÉS

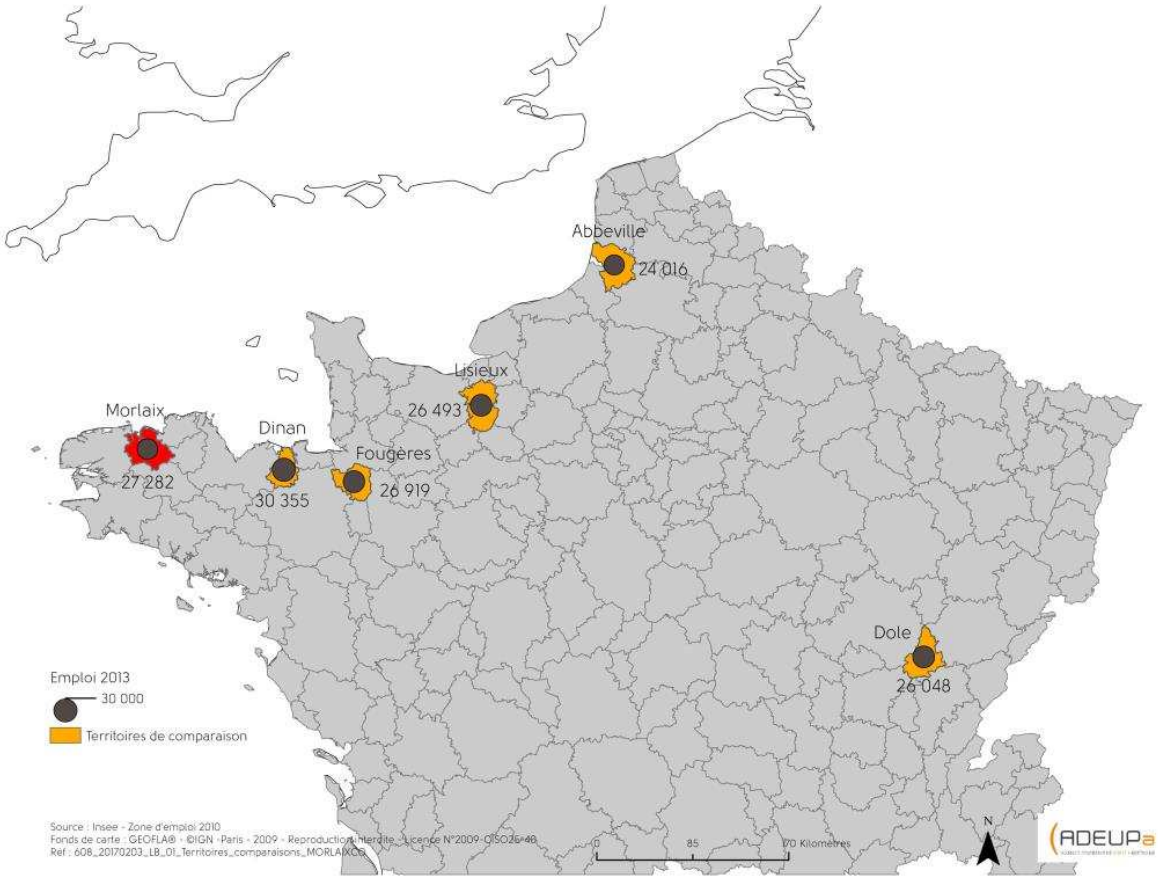
- Les échelles territoriales morlaisiennes



> Pour des raisons de disponibilités d'information, trois territoires seront utilisés dans le diagnostic socio-économique. Morlaix communauté, le pays de Morlaix et la zone d'emploi de Morlaix.

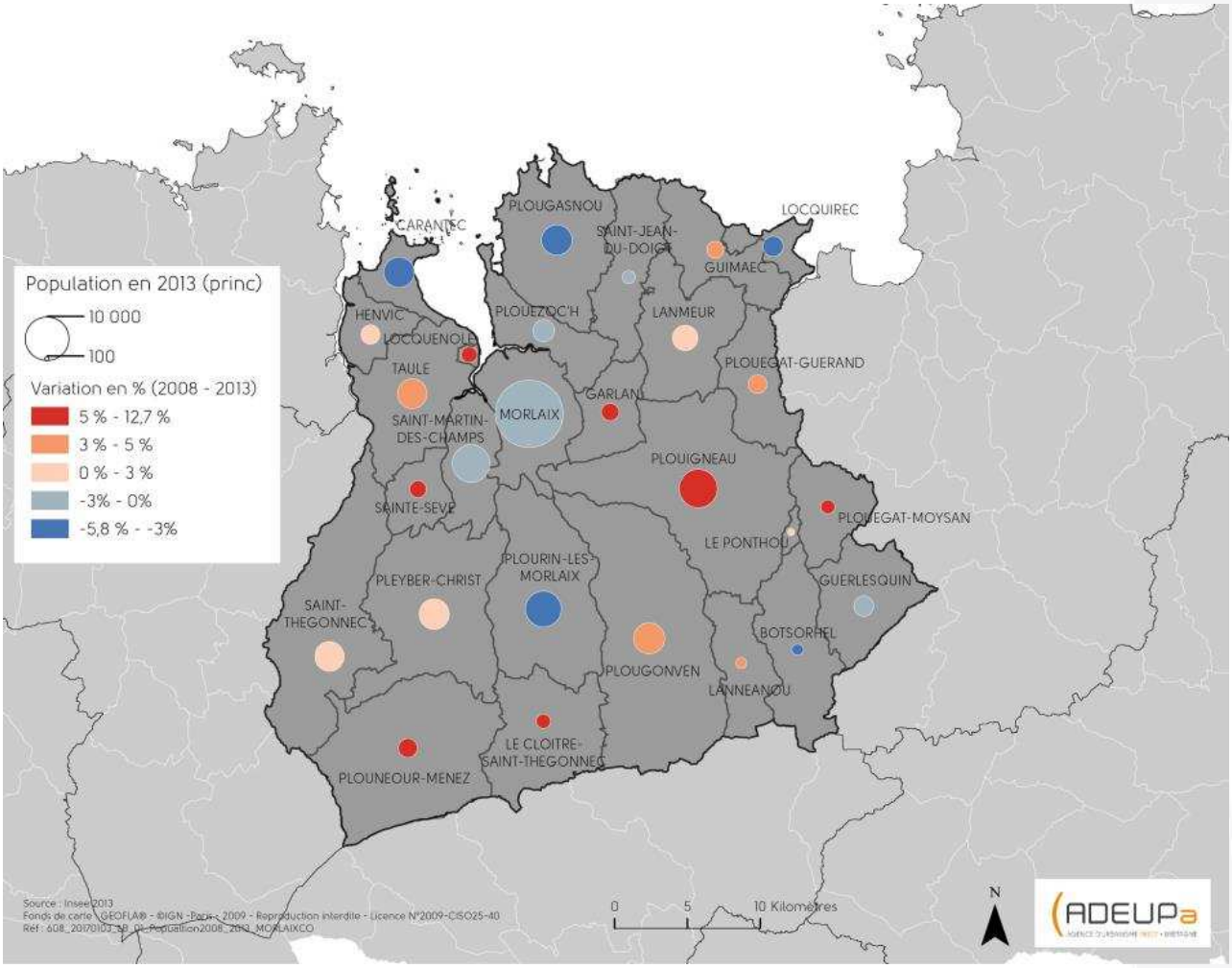
> Morlaix communauté représente 93 % de l'emploi de la zone d'emploi. Les éléments présentés à l'échelle du pays de Morlaix devront être pris avec davantage de précaution car l'agglomération représente moins de 50 % de l'emploi total. D'importants établissements agroalimentaires se situent notamment à l'ouest du pays de Morlaix. La crise dans l'agroalimentaire a ainsi été plus lourde de conséquences (cf : Gad SAS, Marine Harvest Kritsen, etc).

- Les territoires de comparaison
  - > Au-delà des moyennes régionale et nationale, la comparaison a été menée avec d'autres agglomérations. Sur le plan régional, seule la zone d'emploi de Fougères observe des volumes d'emplois et d'habitants proches. Cet élément démontre d'ors et déjà l'aspect atypique de l'agglomération en Bretagne.
  - > Au niveau national, des zones d'emploi ont été sélectionnées selon plusieurs critères : le nombre d'emplois et la population, la taille de la ville centre en nombre d'habitants, les principaux secteurs économiques, la situation géographique (proche littoral et/ou d'une métropole). 5 zones d'emploi ont été retenues : Abbeville, Lisieux, Dole, Fougères et Dinan.

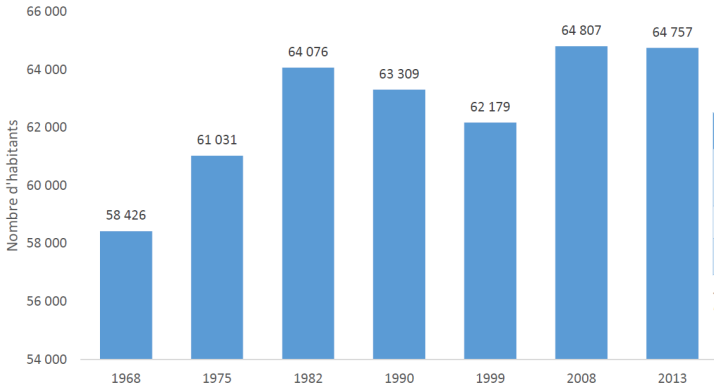


2) QUELQUES ÉLÉMENTS DÉMOGRAPHIQUES

- 64 700 habitants à Morlaix communauté agglomération
  - > 7,2 % de la population du Finistère, 3ème agglomération du département après Brest et Quimper. Une croissance démographique en berne : -0,08 % entre 2008 et 2013. Mais un solde migratoire qui reste positif, témoin d'une attractivité résidentielle du territoire. L'enjeu du renouvellement démographique s'amplifie. Avec une population de 15 600 en 2014, la ville centre a perdu plus de 1 000 habitants depuis 2009.



Evolution démographique de Morlaix Communauté



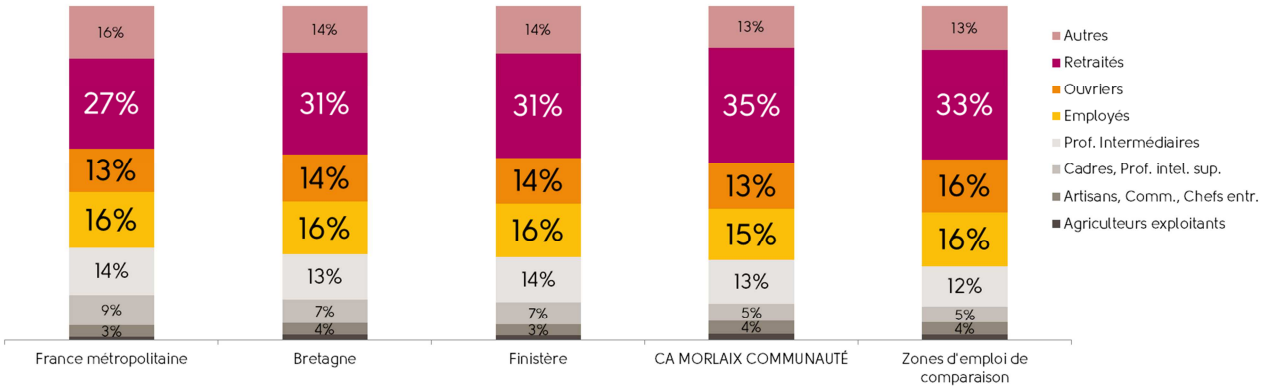
Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2008 et RP2013 exploitations principales

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,6	0,7	-0,2	-0,2	0,5	0
due au solde naturel en %	0	0	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2
due au solde apparent des entrées sorties en %	0,6	0,7	-0,1	0	0,6	0,2

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2008 et RP2013 exploitations principales - État civil.

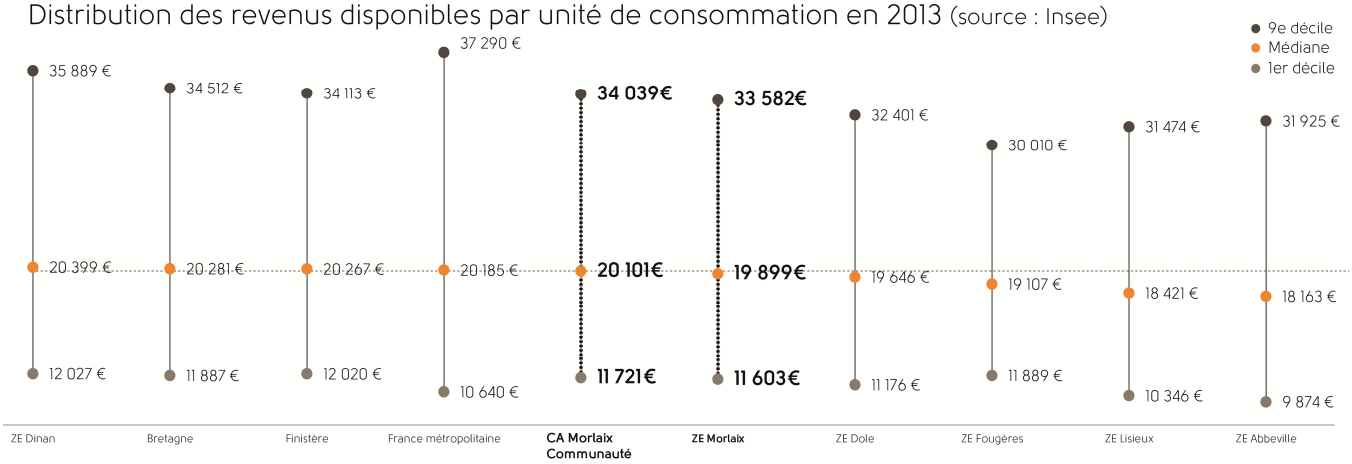
- Le vieillissement de la population plus prononcé dans l'agglomération morlaisienne
  - > Les plus de 60 ans représentaient 27 % de la population en 2008, 30 % en 2013. Une part légèrement supérieure aux zones d'emploi de comparaison (29 %) et bien plus forte qu'au niveau national (24 %). De plus, 35 % de la population de 15 ans et plus sont à la retraite, une moyenne supérieure quel que soit le territoire de référence.

Répartition de la population de plus de 15 ans par catégorie socioprofessionnelle en 2013
(source : INSEE, RP 2013)



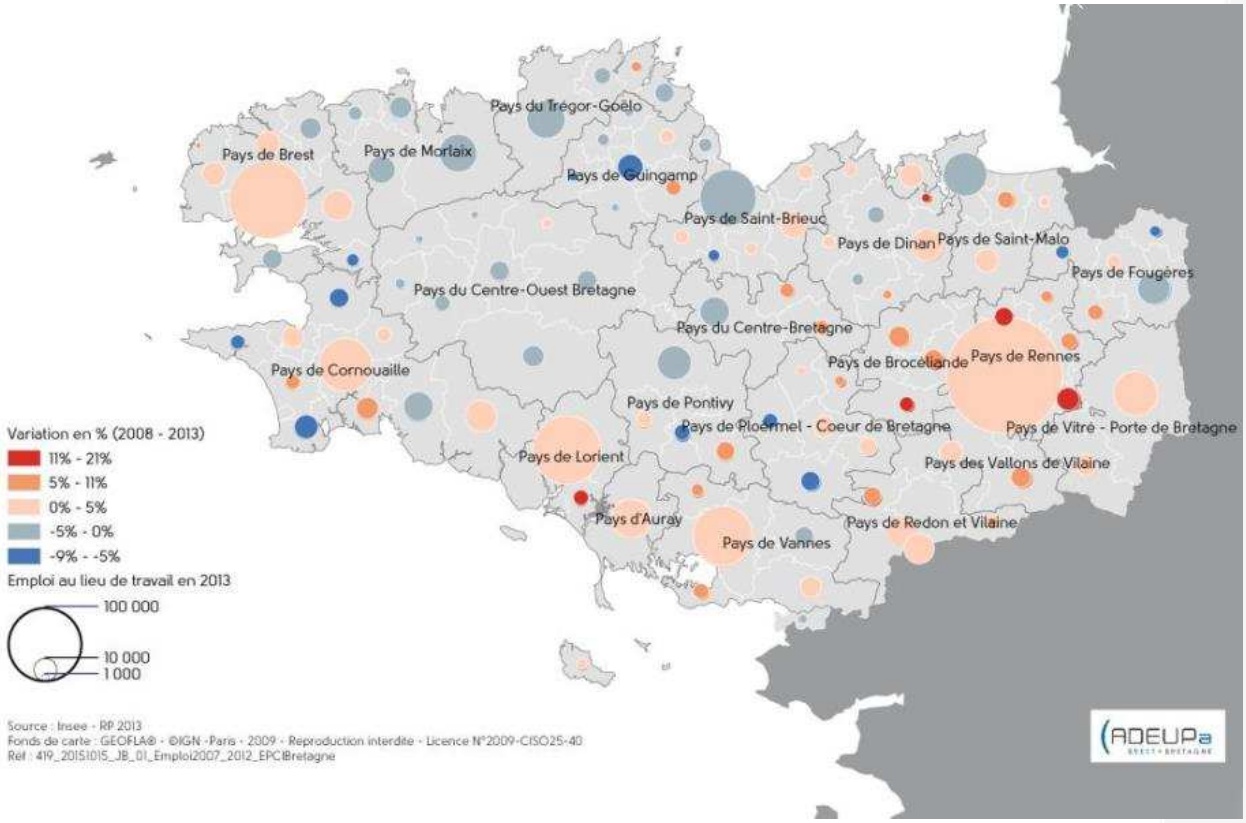
- 50 % des ménages touchent plus de 20 100 euros dans l'année en 2013. Cette médiane positionne Morlaix dans la moyenne des territoires de référence. L'écart de revenu entre les ménages les plus aisés et les ménages les plus modestes est moins important qu'ailleurs. 10 % des ménages touchent au moins 11 720 euros à l'année contre 9 870 euros dans la zone d'emploi d'Abbeville ou 10 640 euros en France métropolitaine. Malgré les difficultés économiques de l'agglomération, les inégalités semblent moins fortes.

Distribution des revenus disponibles par unité de consommation en 2013 (source : Insee)

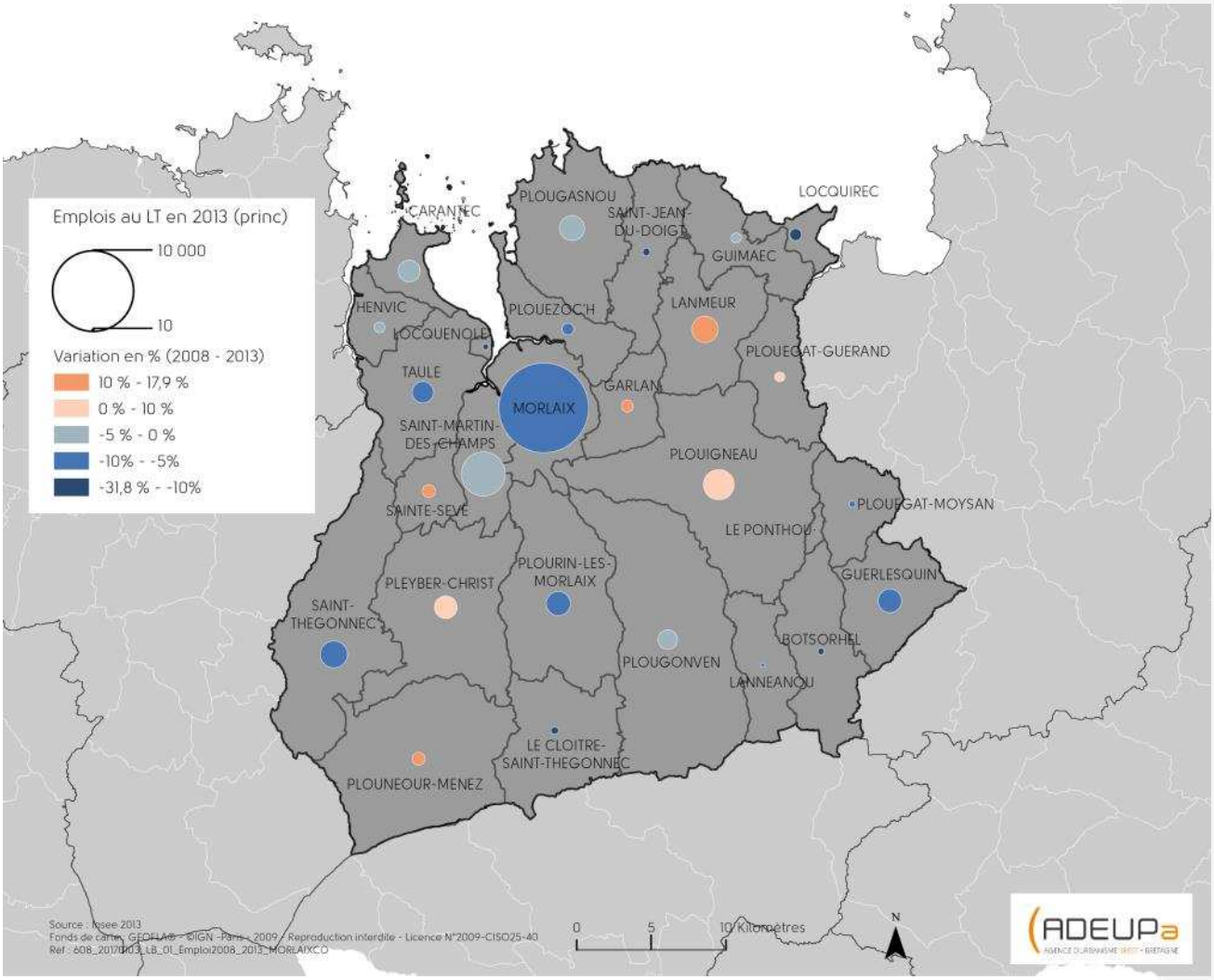


3) ÉVOLUTIONS DE L'EMPLOI

- Contexte régional
  - > Une évolution de l'emploi plus dynamique dans les grandes villes et dans l'est de la Bretagne. Les territoires axés sur l'agriculture et l'agroalimentaire observent davantage de pertes d'emplois.

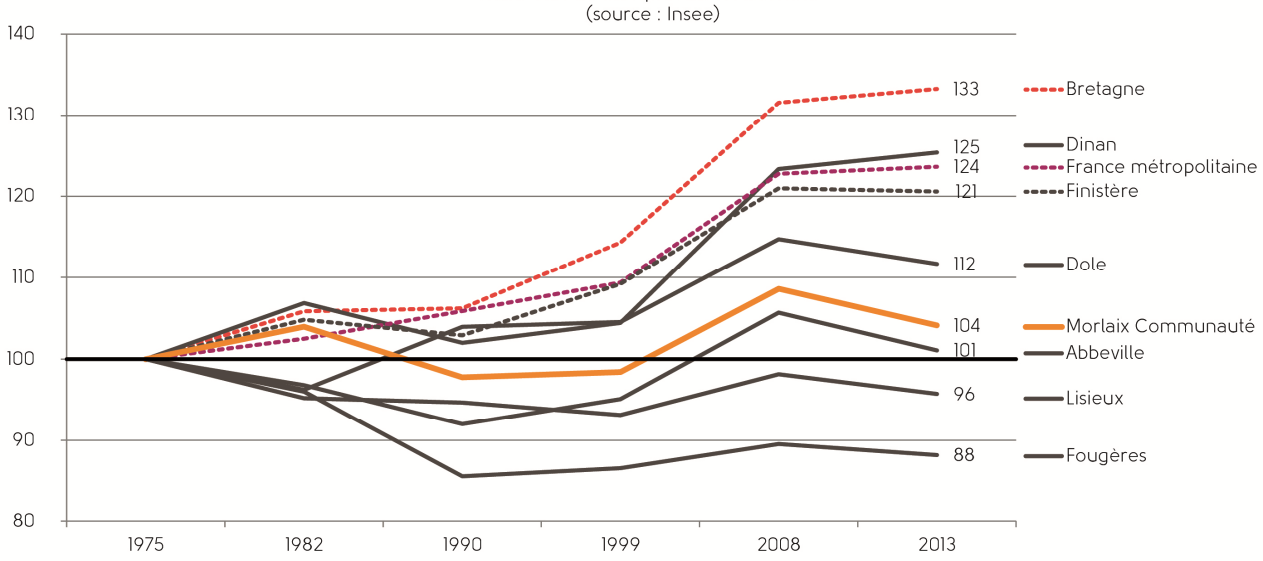


- Morlaix communauté : 25 100 emplois, 7 % de l'emploi du Finistère. Entre 2008 et 2013, le nombre d'emplois diminue de 1 000 (-4 %) contre une croissance de 1,3 % en moyenne dans la région. Une diversité d'activités est concernée, mais les entreprises du secteur du tertiaire subissent plus particulièrement cette baisse d'emplois :
  - > -870 emplois dans le commerce, les transports et les services divers
  - > -140 emplois dans la construction
  - > -120 emplois dans l'agriculture
  - > -90 emplois dans l'industrie
  - > +135 emplois dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale



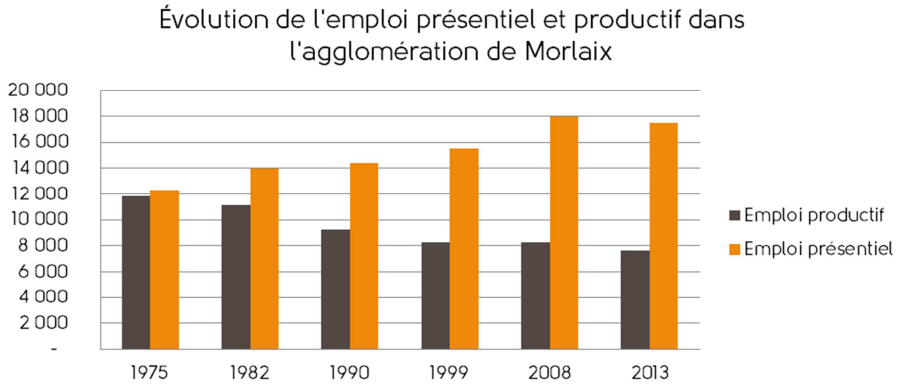
- Morlaix communauté est en passe de retrouver le niveau d'emploi observé en 1975. Pour autant, la situation semble moins critique que dans les années 90. Globalement, les crises économiques sont plus virulentes dans les agglomérations de taille moyenne car elles disposent d'une moindre diversité d'activités qui pourraient compenser les difficultés d'un secteur. De plus, la dynamique de la métropole brestoise est insuffisante pour en faire profiter Morlaix contrairement à celle de Rennes au vu de la forte croissance de la zone d'emploi de Dinan.

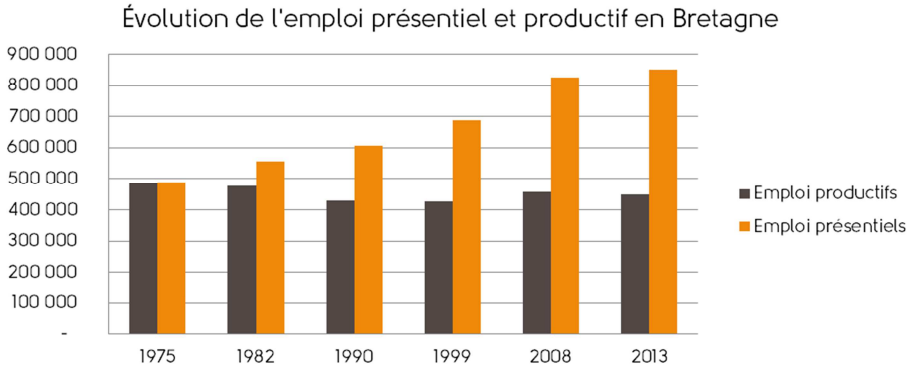
Évolution de l'emploi de 1975 à 2013
(source : Insee)



4) PRINCIPALES SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES DE L'AGGLOMÉRATION DE MORLAIX : LA SANTÉ ET L'AGRICULTURE

- De tradition agricole et agroalimentaire, la sphère productive[1] représentait la moitié de l'emploi en 1975 dans le bassin de Morlaix comme en Bretagne. Désormais, 30 % des emplois de l'agglomération sont productifs contre 35 % en Bretagne. S'il s'agit d'une tendance commune en France métropolitaine, la déprise du secteur productif a été particulièrement violente pour le territoire morlaisien dans les années 80 et 90. Elle semble reprendre sur ces deux/trois dernières années. De plus, les fortes croissances de l'emploi présentiel constatées en Bretagne ou ailleurs ont été moins conséquentes pour Morlaix communauté.

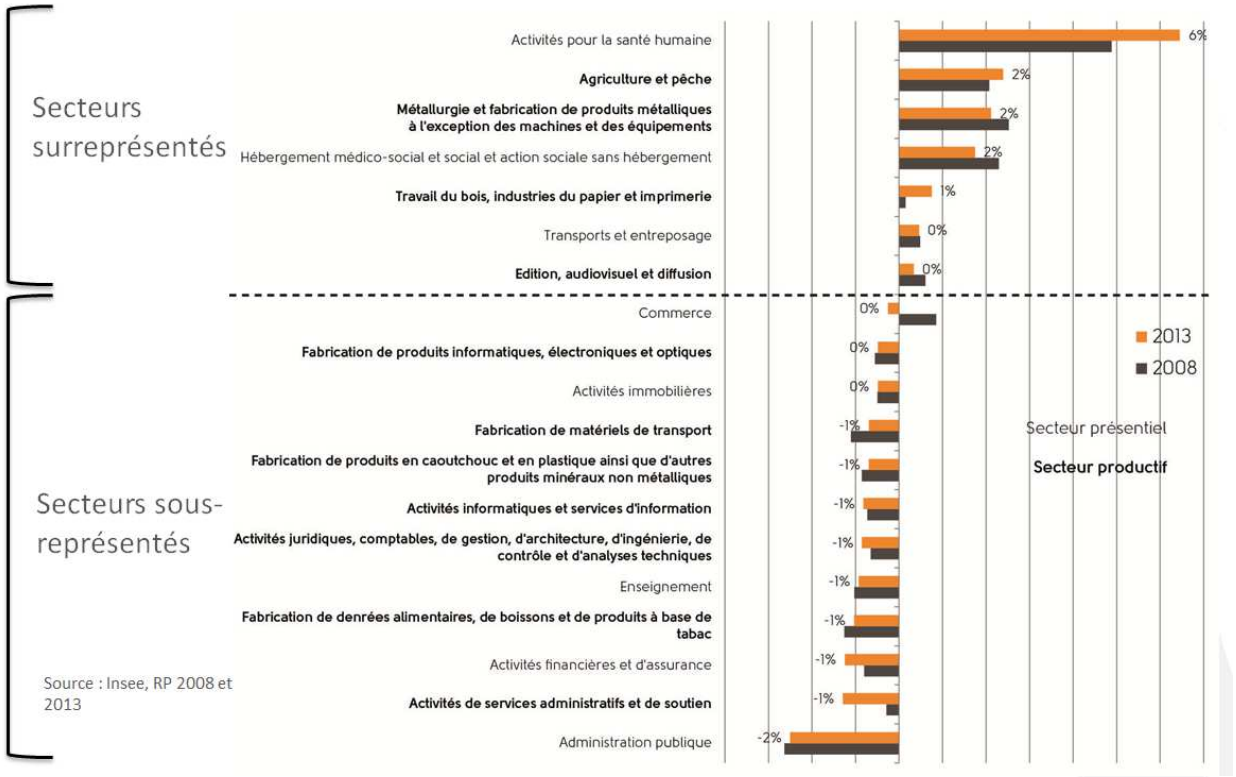




[1] Emplois productifs : les emplois des établissements de biens ou services destinés aux marchés extérieurs à un territoire donné
Emplois présentiels : les emplois des établissements de biens ou services destinés à la population présente d'un territoire donné

- La santé est le secteur qui se distingue le plus de la moyenne régionale. Viennent ensuite l'agriculture & la pêche. La présence des entreprises comme Sermeta ou Bosch thermotechnologie, explique une plus forte représentation du secteur de la métallurgie par rapport à la moyenne régionale. La surreprésentation des domaines de l'impression et de l'édition relate l'influence du siège le Télégramme.
- La sous-représention des emplois commerciaux par rapport à la moyenne régionale, alors même qu'ils étaient surreprésentés cinq années auparavant, reflète les effets de la crise économique dans l'agglomération.

Caractéristiques économiques de Morlaix agglomération par rapport à la Bretagne



- Les principaux employeurs révèlent les caractéristiques économiques de l'agglomération. Par rapport aux agglomérations de comparaison, Morlaix communauté compte plus d'effectifs dans les établissements de plus de 200 salariés. Comparativement à la moyenne régionale et nationale, Morlaix se détache sur les établissements de moins de 10 salariés : 23 % des effectifs contre 20 %.

Principaux employeurs du Morlaix Communauté Agglomération

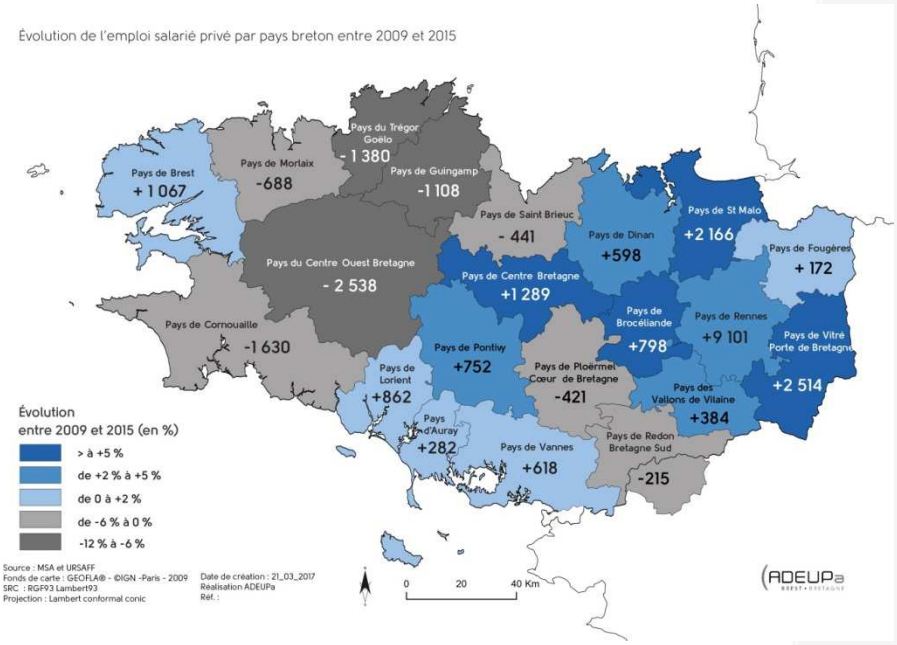
Source : Insee, SIRENE **Établissement**	**Commune**	**Activité**	**Tranche d'effectif au 31.12.2014**
CENTRE HOSPITALIER DES PAYS DE MORLAIX	MORLAIX	Activités hospitalières	2 300 à 2 399 salariés
LE TELEGRAMME	MORLAIX	Édition de journaux	500 à 599 salariés
SERMETA	MORLAIX	Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central	400 à 499 salariés
COMMUNE DE MORLAIX	MORLAIX	Administration publique générale	300 à 399 salariés
CENTRE HOSPITALIER DE LANMEUR	LANMEUR	Activités hospitalières	300 à 399 salariés
PRIMEL GASTRONOMIE	PLOUGASNOU	Fabrication de plats préparés	200 à 299 salariés
ASSOCIATION LES GENETS D'OR	MORLAIX	Aide par le travail	200 à 299 salariés

Répartition des établissements et des effectifs par taille

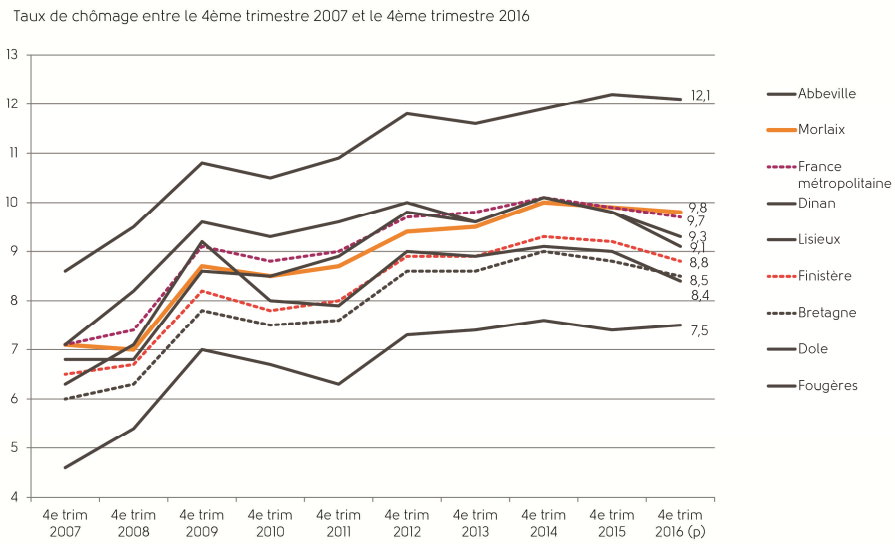
Source : Insee, CLAP 2014	Morlaix communauté		Zone d'emploi de comparaison		Bretagne		France métropolitaine	
	% nbre d'éts	% effectif	% nbre d'éts	% effectif	% nbre d'éts	% effectif	% nbre d'éts	% effectif
Etablissements moins de 10 salariés	94 %	23%	94%	24%	94%	20%	94%	20%
Etablissements de 10 à 49 salariés	5 %	31%	5%	31%	5%	29%	5%	27%
Etablissement de 50 à 199 salariés	1 %	19%	1%	27%	1%	27%	1%	24%
Etablissements supérieur 200 salariés	0,1 %	26%	0,1%	18%	0,2%	24%	0,2%	29%

5) LES EFFETS DE LA CRISE

- À l'échelle du pays de Morlaix, les services de la MSA et de l'Urssaf dénombrent 700 salariés privés en moins entre 2009 et 2015. Les principaux secteurs concernés par cette baisse sont la construction, l'action sociale, l'industrie manufacturière et les coopératives agricoles. Au niveau de Morlaix communauté et uniquement sur les effectifs recensés par l'Urssaf, d'autres secteurs en difficultés apparaissent : Le transport aérien avec la restructuration de Brit Air, la construction mais plus particulièrement le gros œuvre pour la construction comme beaucoup d'autres territoires, l'industrie alimentaire, le commerce de détail et enfin l'action sociale sans hébergement avec là aussi une réorganisation des services de l'aide à domicile.



- Un taux de chômage élevé dans la zone d'emploi de Morlaix : 9,8 % au quatrième trimestre 2016, soit 1,3 point de plus que la moyenne régionale.

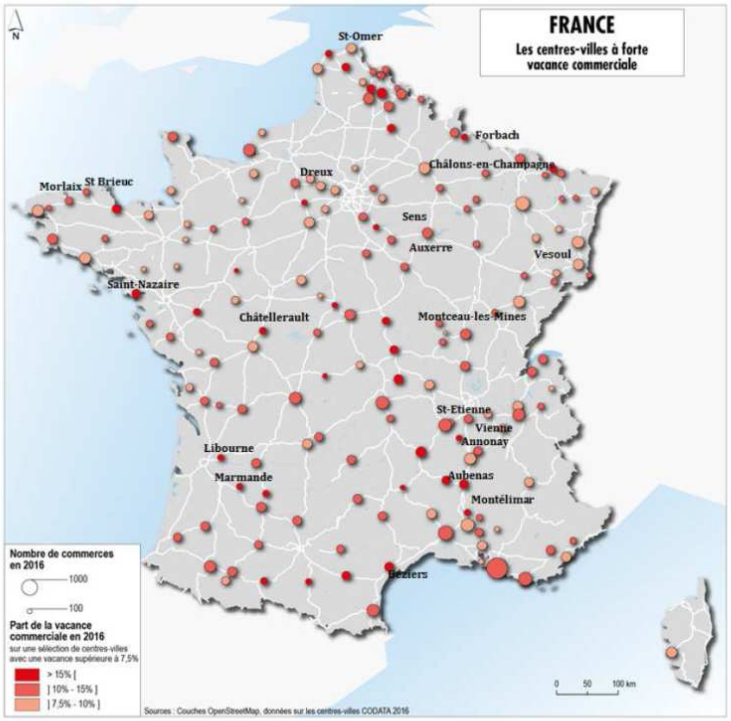


- Le commerce : un taux de vacance élevé au centre-ville

Dans un rapport réalisé par les services de l'Inspection générale des finances et le Conseil général de l'environnement et de développement durable[2], Morlaix figure parmi les 20 centres villes de France des plus fortes augmentations du taux de vacance commerciale : plus de 13,5 % en 2015.

En 2013, la CCI de Bretagne a conduit une enquête auprès de 13 040 ménages bretons sur leurs comportements d'achats[3], seuls 13 % des morlaisiens réalisent leurs achats au centre-ville par rapport aux autres principaux pôles commerciaux contre 20 % dans le centre-ville de Dinan ou 29 % dans celui de Fougères.

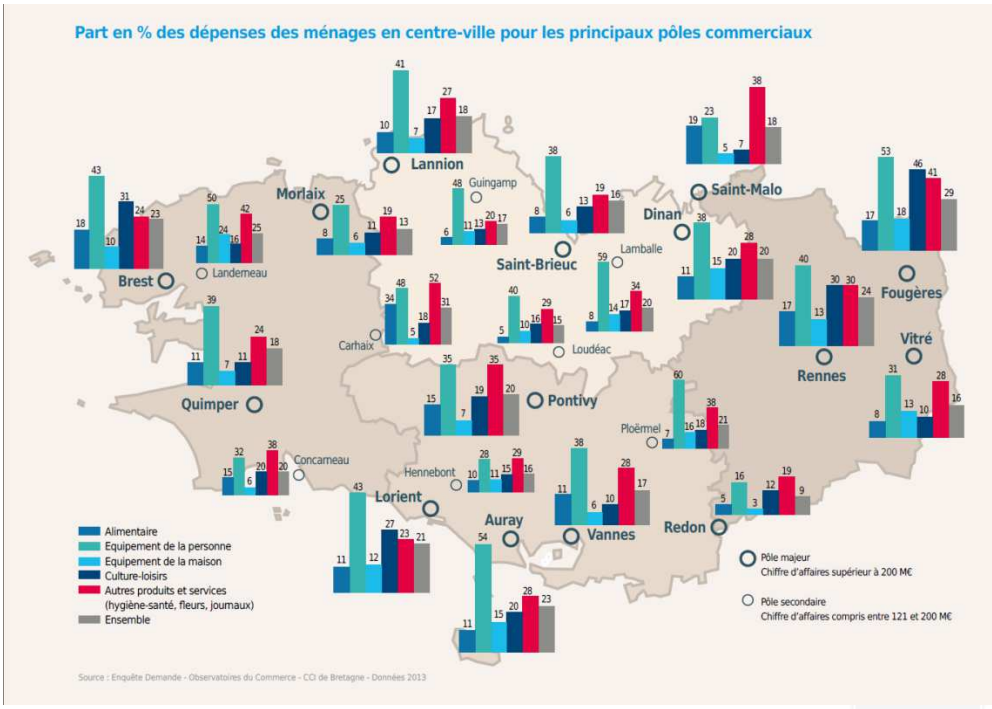
Figure 2 : Panorama de la vacance commerciale en 2015



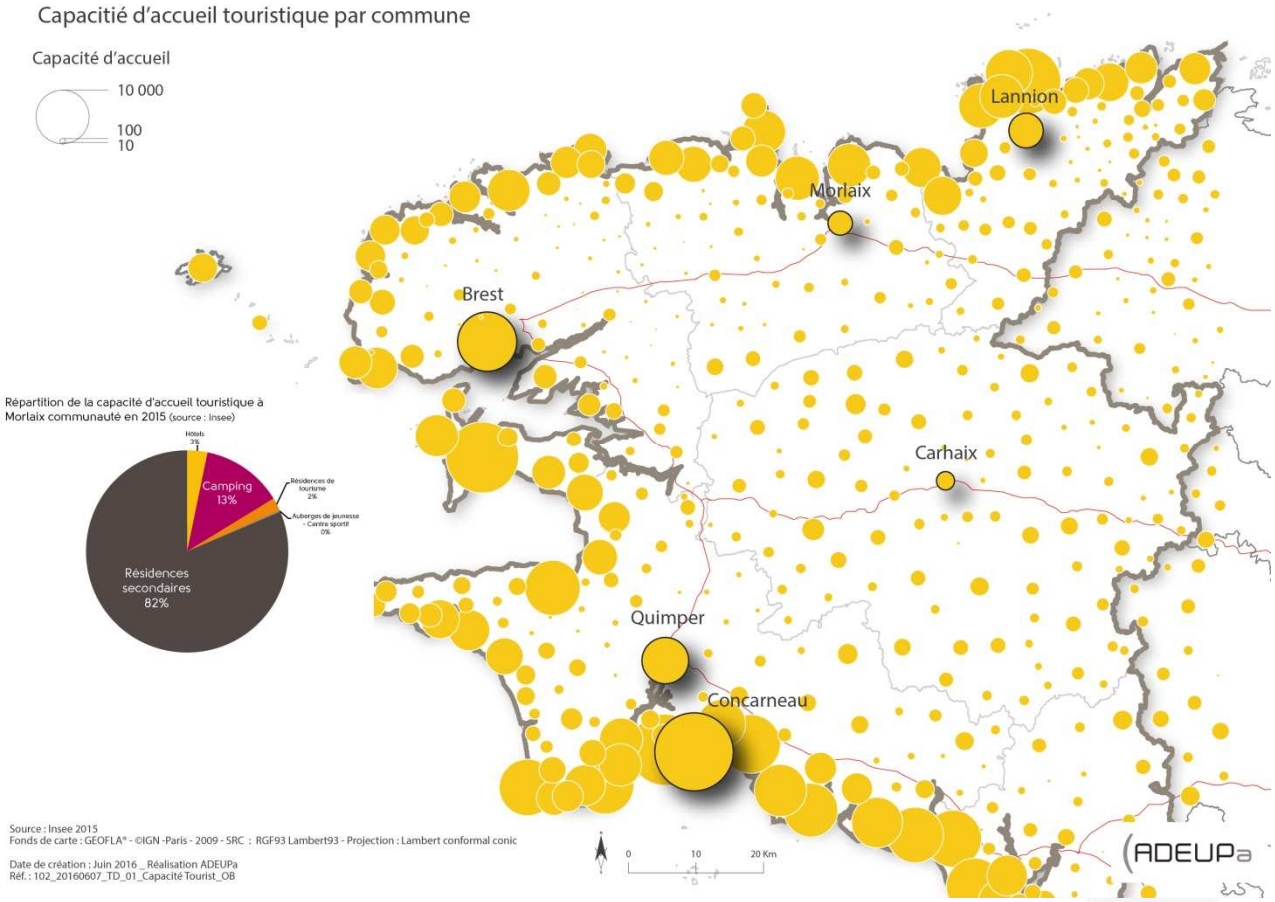
Source : Institut pour la ville et le commerce, complément mission. Note de lecture : les 20 villes précisées sur la carte sont celles qui connaissent la plus forte augmentation de leur taux de vacance commerciale entre 2012 et 2015, soit supérieure à 6 points. Parmi les villes les plus touchées par la vacance en 2015 (soit un taux >15 %) on distingue:

[2] Pour en savoir plus : http://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/Rapport_Revitalisationcentresvilles Vdef_octobre2016.pdf

[3] Pour en savoir plus : http://www.bretagne.cci.fr/actualites/panorama-du-commerce-de-detail-en-bretagne-2016

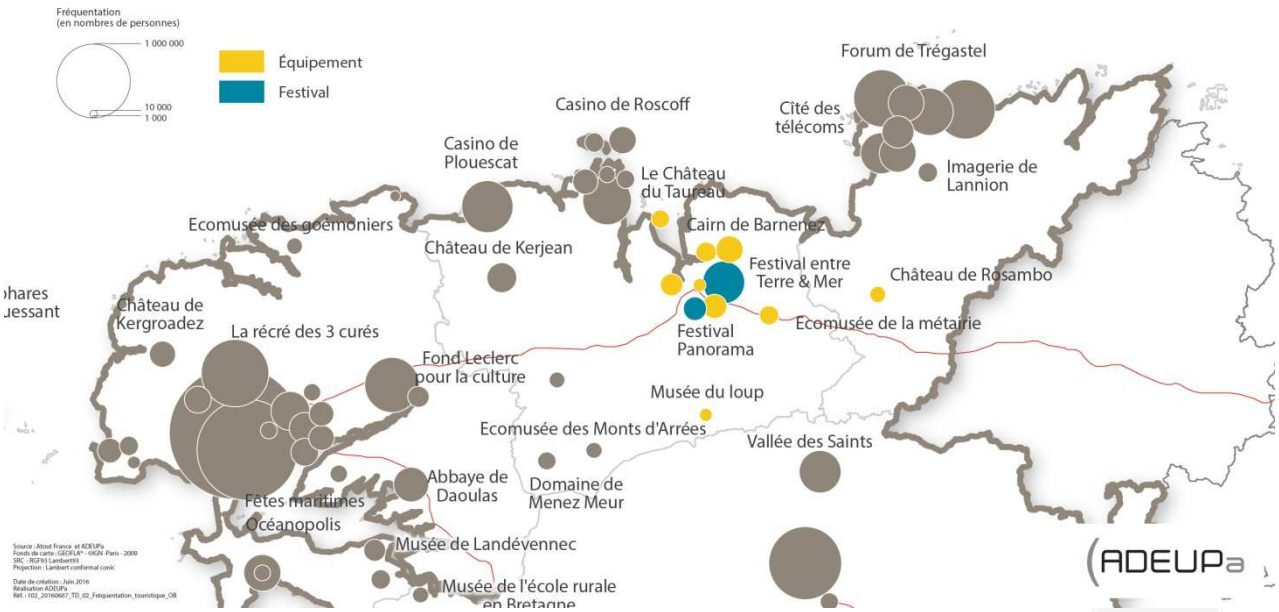

Part en % des dépenses des ménages en centre-ville pour les principaux pôles commerciaux
Lannion
Morlaix
Guingamp
Saint-Malo
Dinan
Saint-Brieuc
Lamballe
Brest
Landerneau
Fougères
Carhaix
Loudéac
Vitré
Rennes
Quimper
Pontivy
Ploërmel
Concarneau
Hennebont
Lorient
Auray
Vannes
Redon
Alimentaire
Equipement de la personne
Equipement de la maison
Culture-loisirs
Autres produits et services (hygiène-santé, fleurs, journaux)
Ensemble
Pôle majeur
Chiffre d'affaires supérieur à 200 M€
Pôle secondaire
Chiffre d'affaires compris entre 121 et 200 M€
Source : Enquête Demande - Observatoires du Commerce - CCI de Bretagne - Données 2013

- Le tourisme à Morlaix : un outil d'attractivité
  - > Avec 31 000 lits touristiques selon les estimations de l'Insee en 2015, Morlaix communauté représentait plus de 48 % de la capacité d'accueil du pays de Morlaix et 7 % du Finistère. 82 % de la capacité d'accueil de l'agglomération se situe dans le non-marchand (résidence secondaire) contre 35 % en moyenne à l'échelle du département.



> Les évènements et sites recensés par Atout France représentent une fréquentation annuelle de 243 000 personnes lorsque le Festival Entre Terre et Mer a lieu, premier évènement en terme de nombre d'entrées de l'agglomération. Le Trégor costarmoricain et l'ouest du pays de Morlaix, génèrent une fréquentation touristique plus importante. Pourtant, une enquête de notoriété du Comité régional touristique réalisée auprès de 3 000 internautes français partis au moins une fois en vacances ou week-end au cours des deux dernières années, révèle que la destination morlaisienne est connue. Sur les 50 destinations bretonnes citées de manière spontanée, Morlaix se place à la 20ème position, devant Trégastel, Lannion ou Roscoff.

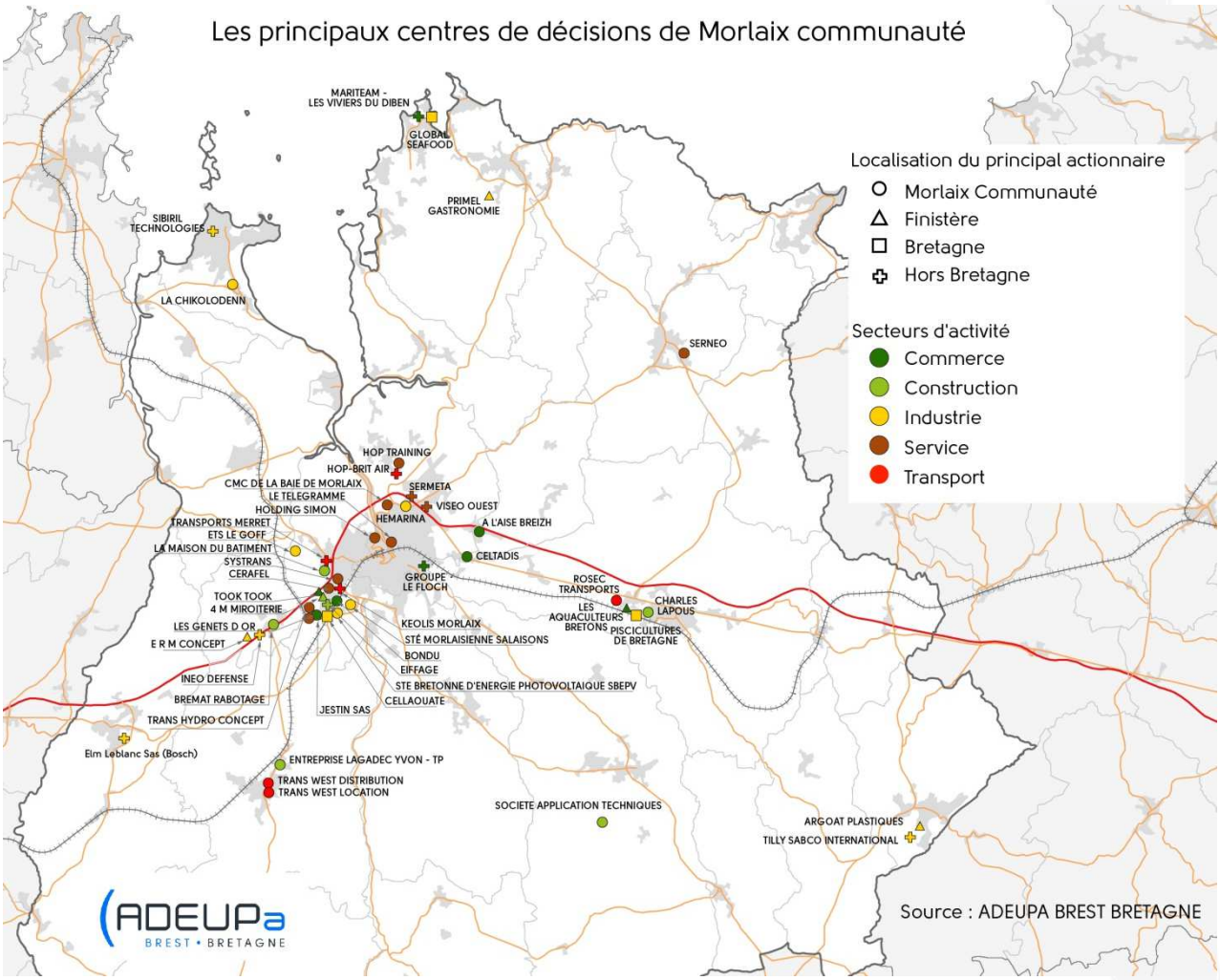
Fréquentation des principaux équipement et évènements culturels



- Morlaix communauté : une terre d'entrepreneurs et d'excellence

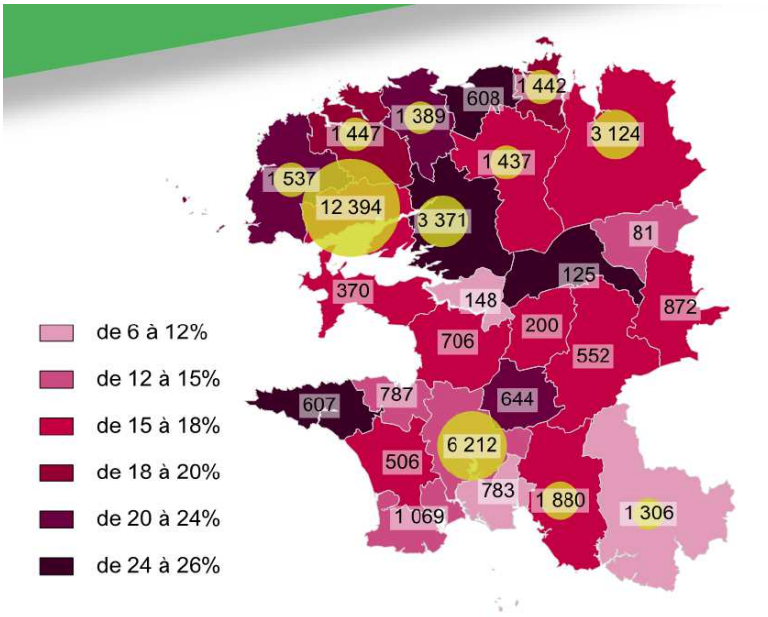
L'agglomération de Morlaix c'est aussi des entreprises phares qui rayonnent bien au-delà de l'intercommunalité. Les entreprises représentées ci-dessous sont considérées comme stratégiques selon plusieurs critères cumulables : elles font parties d'un pôle de compétitivité, sont exportatrices, innovent (dépôts de brevets), elles ont une filiale ou un établissement secondaire en dehors de Morlaix communauté. D'importants centres de décisions sont implantés à Morlaix, Le Télégramme, A l'Aise Breizh ou encore Simon Pneus en sont des exemples probants. Hemarina ou encore Sermeta se distinguent notamment dans l'innovation et sont les principales entreprises dépositaires de brevets du territoire selon la source de l'Office européen des brevets. Hop Brit Air ou Bosch figurent parmi des établissements stratégiques mais dont l'actionnariat, donc le centre de décision, se situe à l'extérieur de la Bretagne.

Les principaux centres de décisions de Morlaix communauté



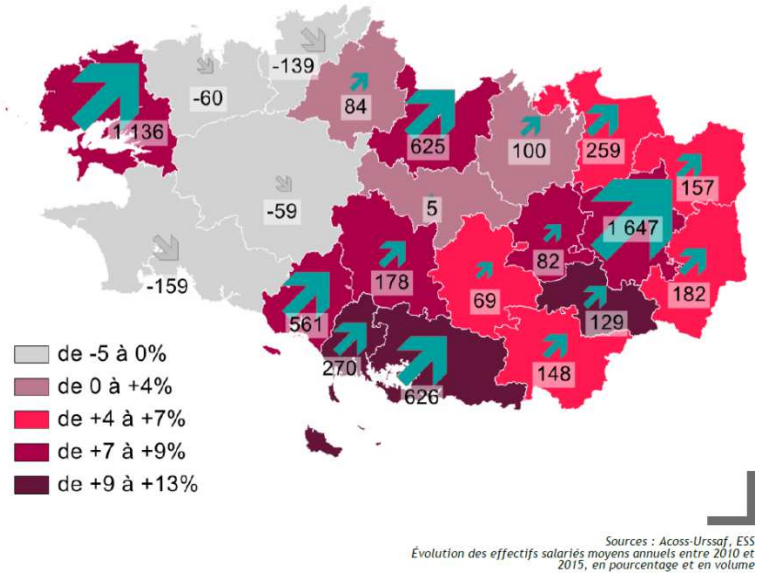
- L'économie sociale et solidaire

Avec 3 124 emplois comptabilisés dans l'économie sociale et solidaire, soit entre 15 et 18 % de l'emploi total, Morlaix communauté se situe dans la tranche moyenne du département. Si ce secteur est porteur d'emploi en Bretagne, les évolutions sont négatives dans le pays de Morlaix entre 2010 et 2015 plus particulièrement dans le secteur associatif de l'aide à domicile.



Source : INSEE CLAP 2013, ESS, effectifs au 31/12 et poids de l'ESS dans l'économie, EPCI

Évolution de l'emploi dans l'ESS selon les pays en 2015



Sources : Acoss-Urssaf, ESS
Évolution des effectifs salariés moyens annuels entre 2010 et 2015, en pourcentage et en volume

MORLAIX COMMUNAUTE
DIAGNOSTIC AGRICOLE

REALISE DANS LE CADRE DE L'ETABLISSEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



Janvier 2018

Rédacteur : Gaëlle GUIOCHEAU

SOMMAIRE

I – INTRODUCTION 8

1.1. CONTEXTE GENERAL 8
1.2 LE TERRITOIRE DE MORLAIX COMMUNAUTE 9

II – MODALITES DE REALISATION DE L'ETUDE 11

2.1. EQUIPE PROJET 11
2.2. AGRICULTEURS RELAIS 11
2.3. RECENSEMENT DES DONNEES 11
2.4 TRAVAIL SUR LES ENJEUX ET PERSPECTIVES 12

III – L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE MORLAIX COMMUNAUTE 13

3.1 OCCUPATION DES SOLS 13
3.1 EVOLUTION DE L'AGRICULTURE SUR LES 30 DERNIERES ANNEES 14
3.3 REPARTITION DES SIEGES D'EXPLOITATIONS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE 16
3.4 REPARTITION DES SURFACES AGRICOLES A L'ECHELLE DU TERRITOIRE 18
3.5 ANALYSE DES DISTANCES PARCELLES/ SIEGE 23
3.51 APPROCHE PAR LES SIEGES DE LA COMMUNE 23
3.52 APPROCHE PAR LES PARCELLES DE LA COMMUNE 24
3.6 ANALYSE DES ZONES EPANDABLES 25

IV – LA FERME « MORLAIX COMMUNAUTE » 27

4.1 STATUT JURIDIQUE DES EXPLOITATIONS 27
4.2 MAIN D'ŒUVRE 27
4.21 CARACTERISATION 27
4.22 LES CHEFS D'EXPLOITATIONS 29
4.221 Répartition communale 29
4.222 Age moyen 29
4.3 PRODUCTIONS 31
4.31 ATELIERS PRINCIPAUX ET SECONDAIRES 31
4.32 DETAILS DES ATELIERS ET VOLUMES DE PRODUCTION ASSOCIES 32
4.33 ZOOM SUR LES ATELIERS LAIT ET LEGUMES 33
4.34 SAU MOYENNE DES EXPLOITATIONS 34
4.35 INSTALLATIONS CLASSEES POUR L'ENVIRONNEMENT 34
4.4 STRATEGIES COMMERCIALES ET DIVERSIFICATION 35
4.41 MODE DE COMMERCIALISATION PRINCIPAL 35
4.42 ACTIVITES DE DIVERSIFICATION 35
4.43 MODES DE PRODUCTION 36

V – L'AGROALIMENTAIRE DU TERRITOIRE 37

VI– DEVENIR DES EXPLOITATIONS A 5 ANS 38

6.1 ETAT DES LIEUX GENERAL 38
6.2 FRICHES EXISTANTES 40
6.21 PARCELLAIRES EN « FRICHE » OU ECHAPPANT AUX EXPLOITATIONS 40
6.22 BATI AGRICOLE DELAISSE 41
6.3 EXPLOITATIONS AMENEES A DISPARAITRE 42
6.4 SURFACES CONCERNEES PAR LES CHANGEMENTS DE MAIN 43
6.6 ANALYSES DES INSTALLATIONS PREVUES 45
6.7 REMPLACEMENT DES DEPARTS EN RETRAITE PREVUS SUR LES 5 PROCHAINES ANNEES 46

VII – LES ENJEUX 48

7.1 ENJEUX REMONTES PAR LES AGRICULTEURS RELAIS 48
7. 11 ENJEUX DE L'AGRICULTURE SUR LES 20 PROCHAINES ANNEES 48
7.12 ANALYSE THEMATIQUE 51
7.121 Thématique aménagement 51
7.122 Thématiques environnement et paysage 57
7.123 Thématique zonages (périurbains, Natura 2000, littoral, bassins versants…) 60
7.2 ZONES A ENJEUX 63
7.21 PRINCIPAUX ELEMENTS RESSORTANT DE LA REUNION DE TRAVAIL 63
7.22 ANALYSE CARTOGRAPHIQUE 64
7.221 Zones à enjeux de circulation 64
7.222 Zones à préserver de l'urbanisation 64
7.23 Zones à enjeux 65
7.24 Analyse approfondie des zones « à risque fort » 69

VI – CONCLUSION 71

ANNEXES 72

ANNEXE 1 : CARTES DU PRESENT RAPPORT 73
ANNEXE 2 : REUNIONS DE COLLECTE DES DONNEES 74
ANNEXE 3 : REUNION ENJEUX ET PROSPECTIVES 75

CARTES

Carte 0 : Carte des communes de Morlaix Communauté

Carte 1 : Carte des groupes de travail – diagnostic

Carte 2 : Carte de localisation des sièges d'exploitation

Carte 3 : Carte de localisation des sites d'exploitation agricole, principaux et secondaires

Carte 4 : Carte de localisation des surfaces agricoles dans le périmètre de Morlaix Communauté

Carte 5 : Carte de localisation dans le périmètre de Morlaix Communauté des parcellaires des exploitations y ayant leur siège

Carte 6 : Carte de localisation des parcellaires complets des exploitations agricoles ayant leur siège dans le périmètre de Morlaix Communauté

Carte 7 : Carte de localisation dans le périmètre de Morlaix Communauté des parcellaires des exploitations agricoles ayant leur siège à l'extérieur

Carte 8 : Carte du nombre de chefs d'exploitation par commune

Carte 9 : Carte de l'âge moyen des chefs d'exploitation

Carte 10 : Carte du nombre d'exploitations en 2017 et perspectives 2022

Carte 11 : Carte du nombre de départs de chefs d'exploitation / Installations prévues sur 2017-2022

Carte 12 : Carte du nombre de départs de chefs d'exploitation / Installations prévues hors tiers à trouver sur 2017-2022

Carte 13 : Carte de localisation des sièges d'exploitation en fonction de leur devenir à 5 ans

Carte 14 : Carte de localisation des parcellaires des exploitations susceptibles de changer d'exploitant dans les 5 ans

Carte 17 : Carte de localisation des terres agricoles épandables

Cartes 18 : Carte de localisation des zones à enjeux et des zones sensibles pour l'agriculture

Carte 19 : Carte de localisation des secteurs à enjeux agricoles : localisation des zones de développement urbain en fonction du risque pour l'agriculture

TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution du nombre d'exploitations et de la SAU

Tableau 2 : Nombre d'exploitations par commune (sièges)

Tableau 3 : SAU totale / Commune

Tableau 4 : Poids de la SAU / Surface communale INSEE

Tableau 5 : Analyse de la SAU exploitée sur les communes du territoire

Tableau 6 : Estimation des zones épandables par commune

Tableau 7 : Présentation exhaustive des types d'ateliers de production du territoire

Tableau 8 : Principales communes laitières

Tableau 9 : Principales communes légumières

Tableau 10 : Entreprises agro-alimentaires du territoire

Tableau 11 : Surfaces amenées à changer de main par commune

Tableau 12 : Enjeux des 20 prochaines années

Tableau 13 : Atouts/Contraintes/Besoins – thématique aménagement

Tableaux 14 A à F : Questions ouvertes – thématique aménagement

Tableau 15 : Atouts/Contraintes/Besoins – thématique environnement et paysage

Tableau 16 : Question ouverte – thématique environnement et paysage

Tableau 17 : Atouts/Contraintes/Besoins – thématique zonage

Tableau 18 : Question ouverte – thématique zonage

Tableau 19 : Zones à enjeux citées par les agriculteurs relais

Tableau 20 : Classification des zones de développement potentiel

Tableau 21 : Productions principales dans les zones de développement potentiel à enjeux « à risque fort »

Tableau 22 : Productions secondaires dans les zones de développement potentiel à enjeux « à risque fort »

Tableau 23 : Devenir des exploitations dans les zones de développement potentiel à enjeux « à risque fort »

GRAPHIQUES

Graphiques 1 et 1 bis : Occupation des sols par commune et à l'échelle du territoire

Graphique 2 : Evolution du nombre d'exploitations

Graphique 3 : Evolution de la surface agricole utile

Graphique 4 : Analyse de la distance aux sièges de chaque commune

Graphique 5 : Analyse de la distance aux parcelles de chaque commune

Graphique 6 : Répartition des exploitations par statut juridique

Graphique 7 : Répartition de la main d'œuvre par typologie

Graphique 8 : Nombre d'UTH par exploitation (catégories)

Graphique 9 : Nombre d'UTH salariés (catégories) – ETP

Graphique 10 : Répartition des chefs d'exploitation par classe d'âge

Graphique 11 : Age moyen des chefs d'exploitation par commune

Graphique 12 : Typologie des ateliers principaux

Graphique 13 : Typologie des ateliers secondaires

Graphique 14 : SAU des exploitations

Graphique 15 : Répartition des exploitations selon le régime des ICPE

Graphique 16 : Mode de commercialisation principal

Graphique 17 : Activités de diversification (Nbre d'exploitations)

Graphique 18 : Modes de production

Graphique 19 : Devenir des exploitations à 5 ans

Graphique 20 : Profil des installations prévues entre 2017 et 2022

Graphique 21 : Cédants inscrits au RDI

Graphique 22 : Nuage de mots – enjeu des 20 prochaines années

Graphique 23 : Nuage de mots – thématique aménagement

Graphique 24 : Nuage de mots – thématique environnement et paysage

Graphique 25 : Nuage de mots – thématique zonage

GLOSSAIRE

PLUI-H : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat

CRAB : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne

SAU : Surface Agricole Utile

RSD : Règlement Sanitaire Départemental

ICPE : Installation Classée Pour l'Environnement

ZI : Zone Industrielle

ZA : Zone Artisanale

PAPI : Plan d'Aménagement et de Prévention des inondations

PNRA : Parc Naturel Régional d'Armorique

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

PAC : Politique Agricole Commune

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole

SARL : Société A Responsabilité Limitée

EURL : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

SAS : Société par Actions Simplifiée

SCL : Société Civile Laitière

ETA : Entreprise de Travaux Agricoles

UTH : Unité de Travail Humain

ETP : Equivalent Temps Plein

HA : Hectare

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

RDI : Répertoire Départ Installation

I – INTRODUCTION

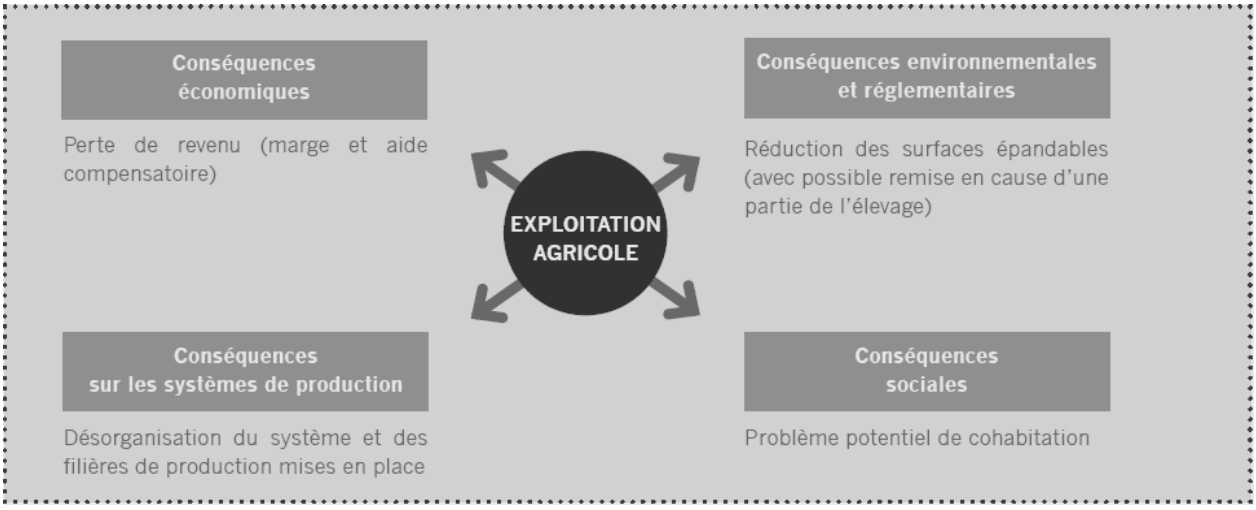
1.1. Contexte général

Le code de l'urbanisme (art L110) rappelle que le territoire français est le patrimoine commun de la nation et rend la collectivité publique garante de sa gestion dans un esprit d'économie d'espace, d'équilibre des ressources et de protection des milieux naturels et fragiles.

Dans le cadre de l'élaboration de son PLUI-H, une collectivité doit déterminer le Zonage A (agricole), N (naturel) de son territoire, ou encore urbanisé ou à urbaniser ; et y établir des règles d'utilisation du sol différentes.

La définition de ces zonages représente donc un réel enjeu pour l'agriculture d'un territoire et déterminera la place de l'activité agricole dans le document d'urbanisme. En effet, l'agriculture est une activité économique assurée par l'exploitation du foncier.

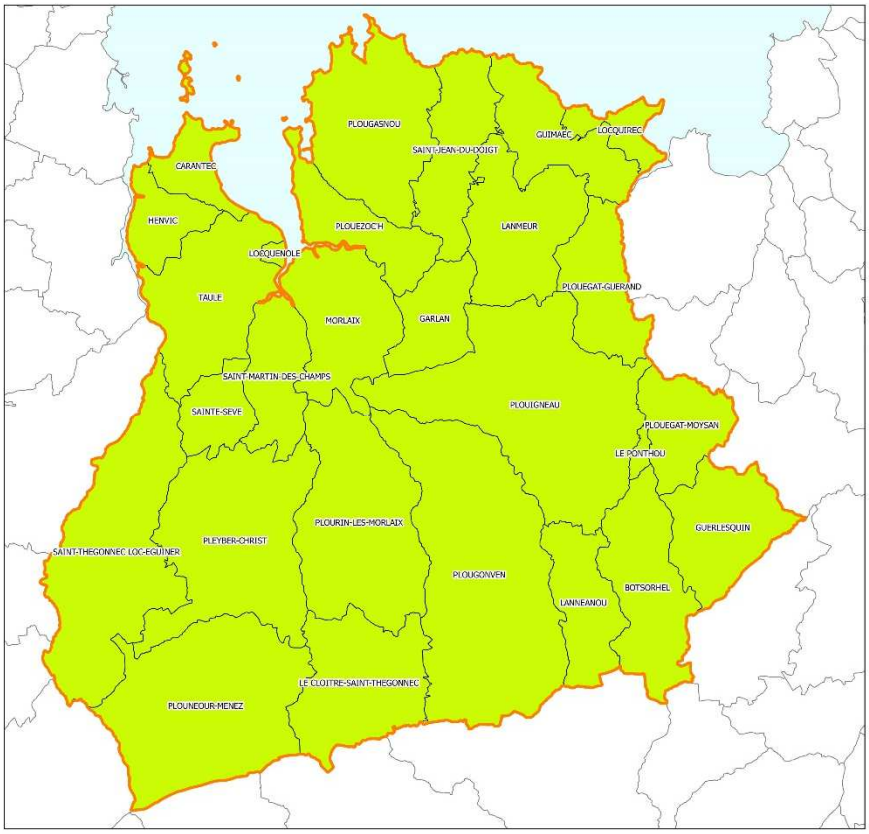
Le foncier agricole est une ressource première qui doit être protégée en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique (art R 123-7 du code rural), l'entretien de l'espace et l'assurance d'un tissu social permanent. L'urbanisation peut avoir de lourdes conséquences sur le fonctionnement des exploitations agricoles.



C'est pourquoi la réalisation d'un diagnostic agricole préalable aux documents d'urbanisme est préconisée par la charte Agriculture et Urbanisme « pour un aménagement équilibré du territoire » co-signée par l'Association des Maires du Finistère, le Conseil Départemental, l'Etat et la Chambre d'agriculture.

1.2 Le territoire de Morlaix Communauté

Morlaix Communauté, forte de ses 27 communes, est la 3ème agglomération du Finistère. Autour de Morlaix, ville centre, Morlaix Communauté est également la 1ère intercommunalité du Pays de Morlaix en termes d'habitants.



Carte 0 : carte des communes de MORLAIX COMMUNAUTE

Avec près de 600 entreprises agricoles, 667 emplois salariés et un chiffre d'affaire de 2016 millions d'euros, l'agriculture représente, sur le territoire de Morlaix Communauté, une entité économique à part entière, génératrice d'emplois et de richesses. (Chiffres clés 2017 – CRAB)

Morlaix Communauté, a engagé en décembre 2015 l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Dans ce cadre, les élus de Morlaix Communauté ont notamment réaffirmés des objectifs suivants :

- Viser un meilleur équilibre entre le territoire aménagé et urbanisé et le territoire protégé et préservé, par la définition d'un nouveau projet de territoire à bâtir.
- Préserver les terres agricoles et donner à l'activité agricole les moyens de sa pérennisation.
- Soutenir les domaines et secteurs d'activités économiques en leur garantissant des conditions de développement dans une démarche respectueuse de l'environnement.
- Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique en favorisant les politiques d'aménagement maîtrisant la consommation d'énergie et concourant à la transition écologique du territoire.

- Prendre en compte la diversité du territoire de Morlaix Communauté au regard des paysages, des dynamiques du bassin de vie.

Afin de mieux appréhender les réalités de l'agriculture de son territoire, la communauté de communes à fait le choix de réaliser un diagnostic agricole. Celui-ci a été, après consultation, confié à la Chambre d'Agriculture de Bretagne.

Ce diagnostic permettra d'apporter une connaissance précise de l'agriculture du territoire et d'identifier les enjeux qui y sont liés. L'ensemble des données auront également pour objectif, d'aider la collectivité à orienter ses choix en matière d'urbanisme en fonction des atouts et contraintes de l'activité agricole existante, des opportunités foncières et des orientations durables de cette activité.

Ce travail présenté dans le présent rapport vise ainsi à :

- Caractériser chaque exploitation du territoire : nombre d'exploitants, forme juridique de l'exploitation, SAU, productions, régime installation classées/RSD, main-d'œuvre, âges, perspectives d'évolution,
- Repérer les sièges d'exploitation, sites secondaires, logements (y compris des exploitants extérieurs à Morlaix Communauté),
- Identifier le parcellaire des exploitations de Morlaix Communauté (nominatif), localiser les parcelles exploitées par des exploitants extérieurs Morlaix Communauté ; analyser la distance des parcelles par rapport aux sièges
- Caractériser l'occupation du sol (agricole, non agricole, friche),
- Identifier les zones épandables ou non
- Identifier les exploitations engagées dans une activité de diversification : ventes de produits, accueil à la ferme… Au-delà des réunions de travail avec les agriculteurs, nous nous appuierons sur les travaux menés par la Chambre d'agriculture à l'échelle du Pays de Morlaix et le réseau Bienvenue à la Ferme.
- Caractériser les zones à enjeux de circulations (principaux axes de circulations, traversées de bourgs…).
- Caractériser les zones de développement potentiel à préserver de l'urbanisation et freins potentiels à celui-ci (approche en groupes pouvant être complété d'une analyse cartographique).

Une estimation de la valeur agronomique des sols, était également prévue. Après échanges avec les agriculteurs relais mobilisés, ainsi qu'avec les conseillers aménagement de la Chambre d'Agriculture, cette approche a été jugée peu pertinente au regard la diversité de la qualité des terres au sein d'un même zonage, mais également par le fait qu'une parcelle jugée de « qualité moindre » peut cependant constituer une parcelle importante au regard de l'équilibre d'une exploitation. C'est pourquoi, dans la continuité des échanges techniques menés avec Tristan LE BARON, nous proposons ici de remplacer ce travail par une identification des zones à enjeux.

II – MODALITES DE REALISATION DE L'ETUDE

2.1. Equipe projet

L'équipe projet de la Chambre d'Agriculture se compose de :

- Gaëlle GUIOCHEAU, Chargée d'Animation Territoriale sur le territoire Morlaix Saint Pol, en charge de la mobilisation et de l'animation des rendez-vous à destination des agriculteurs, de la collecte et l'analyse des données, ainsi que du lien technique avec les services de Morlaix Communauté

- Youenn GLOAGUEN, Cartographe, en appui lors de la collecte des données, et en charge de la saisie et l'analyse des données cartographiques du projet.

- Aurélie RIO, Chargée de mission Industrie agroalimentaire, en charge du focus proposé dans le cadre de notre réponse.

2.2. Agriculteurs relais

Afin d'obtenir une image fine des exploitations et de l'agriculture sur le territoire, conformément à notre proposition, nous nous sommes appuyés sur des agriculteurs relais à l'échelle communale.

Ceux-ci étaient de 1 à 4 par commune, selon le nombre d'exploitations présentes, et/ou les typologies d'exploitations. Ces derniers ont été réunis au sein de groupes de travail pour l'établissement de l'état des lieux de chaque commune du territoire. Après analyse des données ils ont ensuite été conviés à une réunion générale visant à leur présenter l'état des lieux établi à partir des données collectées, puis à les amener à s'exprimer sur les enjeux agricoles actuels et futurs.

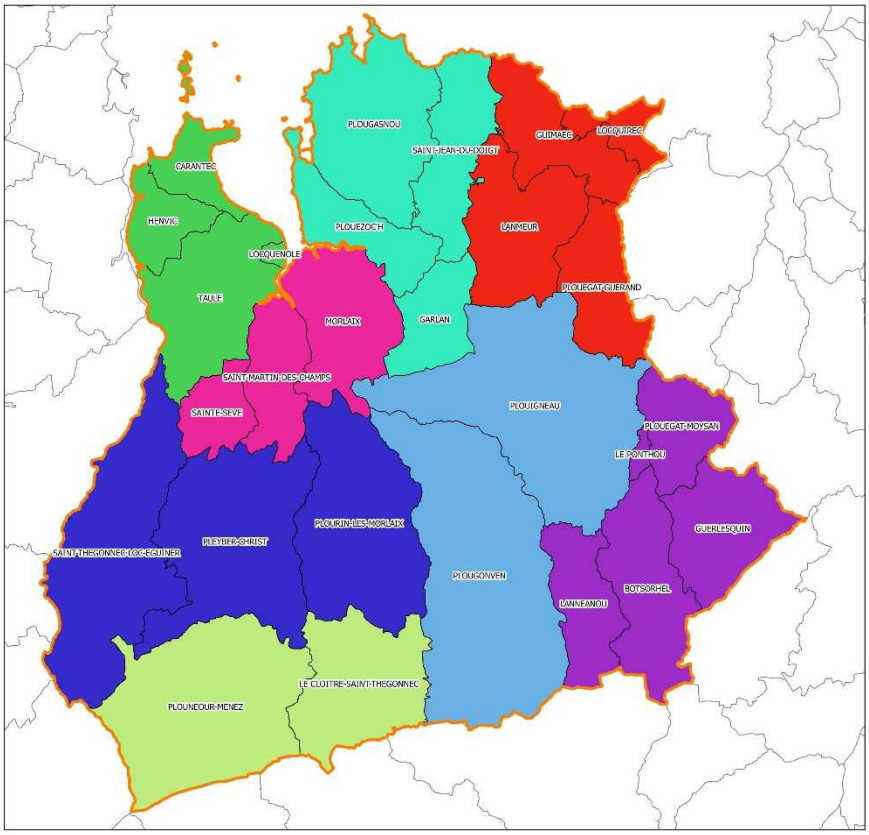
2.3. Recensement des données

Les agriculteurs relais ont été conviés à des réunions multi-communales, selon le découpage ci-après.
Ces réunions se sont déroulées du 30 août au 5 septembre 2017.

Ce sont ainsi **8 réunions** qui ont été organisées, afin de réaliser l'état des lieux actualisé de l'agriculture du territoire de Morlaix Communauté. Suite à l'indisponibilité de certains exploitants, des rendez-vous complémentaires ont été organisés afin de compléter le recensement.

Au total **38 agriculteurs** ont participés aux travaux.

Selon les secteurs, des élus communaux ont souhaités participer aux réunions, comme par exemple sur la commune de Plounéour Menez …Ils ont alors été associés aux travaux.



MORLAIX COMMUNAUTE

Diagnostic agricole 2017

Carte 1 : carte des groupes de travail - diagnostic

Une couleur par groupe

2.4 Travail sur les enjeux et perspectives

L'ensemble des agriculteurs relais, présents ou non lors de la première phase de travail ont été conviés en novembre dernier à une réunion de travail.

Cette réunion co-animée par Morlaix Communauté et la Chambre d'Agriculture visait à :

- Rappeler le cadre du PLUI-H, ses orientations politiques, le calendrier d'avancement
- Présenter l'analyse des données collectées dans le cadre des groupes de travail.
- Faire émerger et identifier les principaux enjeux agricoles existants sur le territoire de la Communauté de communes.

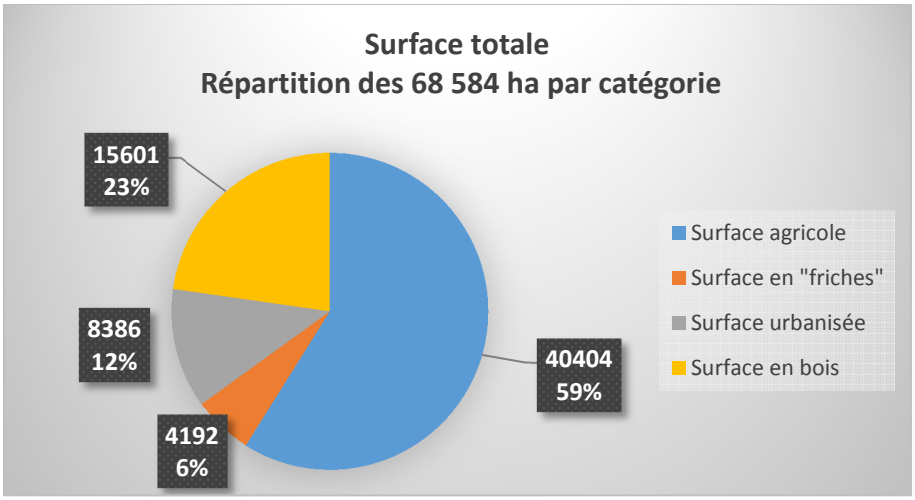
15 agriculteurs étaient présents, permettant la mise en place de **3 groupes de travail distincts**.

III – L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE MORLAIX COMMUNAUTE

3.1 Occupation des sols

L'analyse a été réalisée sur la base des éléments suivants :

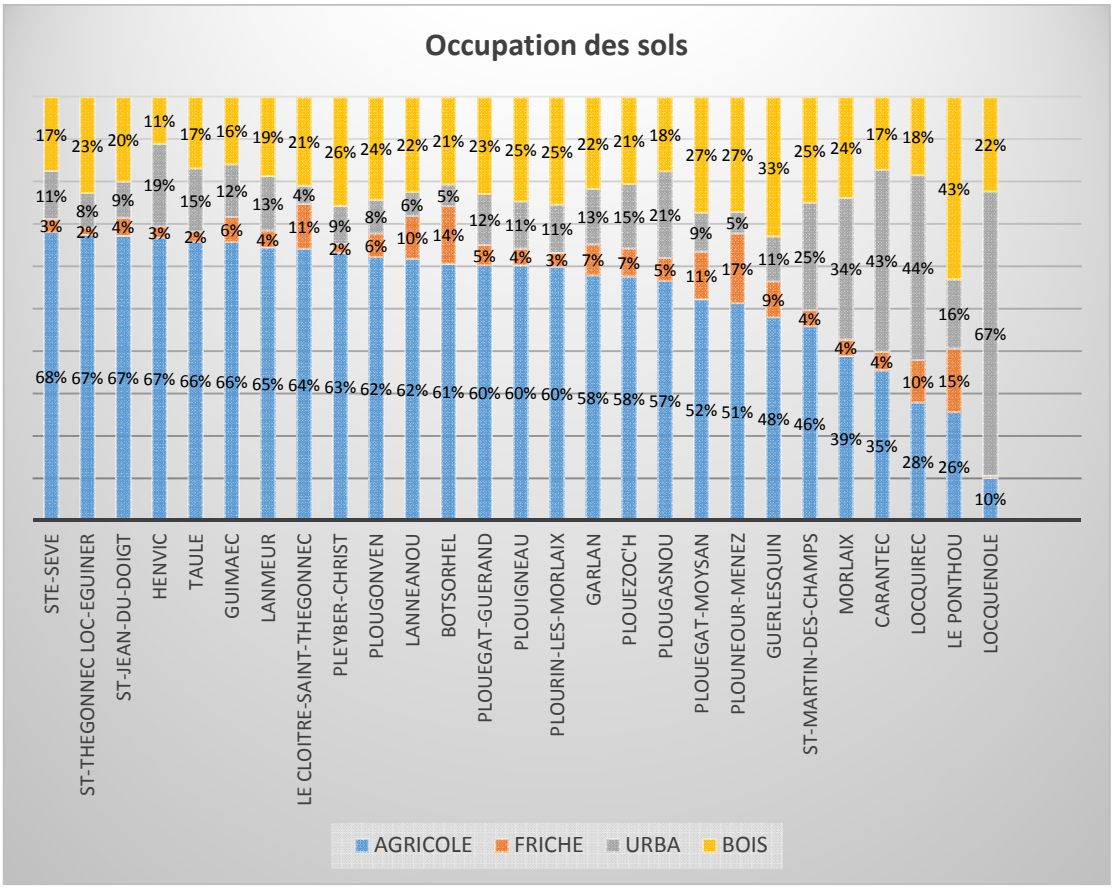
- **Surface agricole** : estimée à partir des déclarations PAC enrichies des données recueillies durant l'enquête.
- **Surface en friches** : estimée par interprétation des ortho photos 2015. Surfaces potentiellement agricoles qui échappent aux exploitations (utilisation pour loisir, friches récentes, prairies juste entretenues…).
- **Surface urbanisée** : estimée par la base des « taches urbaines de 2013 » de la DREAL.
- **Surface en bois** : solde de surface une fois retranchée les 3 catégories de la surface totale.
- **Surface totale : estimée par calcul SIG.**



Graphique 1 : Occupation des sols à l'échelle du territoire

La surface agricole est largement dominante avec 59 % des surfaces du territoire, suivent ensuite les surfaces boisées, puis les surfaces urbanisées et en « friches ».

Le graphique 1 bis ci-après permet de mettre en évidence la diversité d'occupation des sols à l'échelle communale. On peut notamment noter que 3 communes ont un pourcentage de surfaces urbanisées supérieur à 40 %. Il s'agit Locquénolé, Locquirec et Carantec. Morlaix et Saint Martin des champs totalisent 34 et 43 %.



Graphique 1 bis : Occupation des sols par commune et à l'échelle du territoire

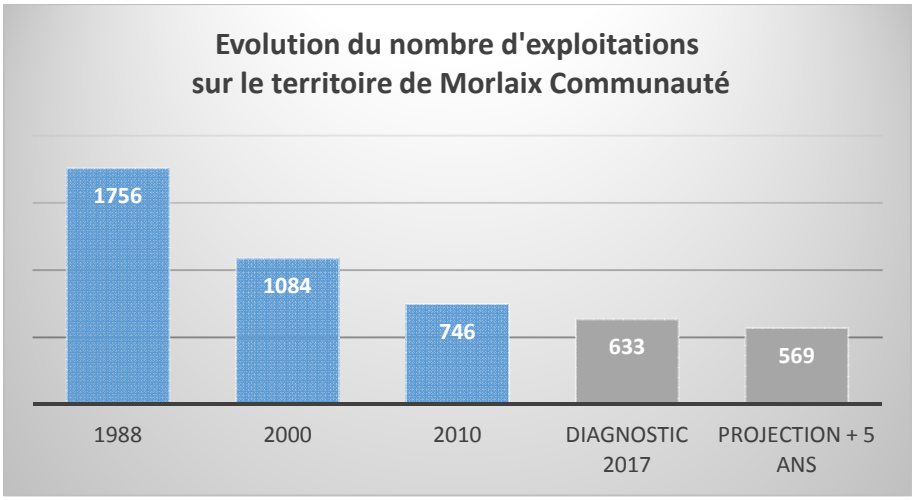
3.1 Evolution de l'agriculture sur les 30 dernières années

L'analyse des données AGRESTE – DRAAF Bretagne (recensements agricoles 1988, 2000 et 2010), ainsi que des données collectées dans le cadre du présent diagnostic permettent de montrer l'évolution suivante, également reprise dans les graphiques ci-après :

	RA 1988	RA 2000	RA 2010	DIAGNOSTIC 2017 ESTIM.	DIAGNOSTIC 2017 SIG.	HYPOTHESE 2021 (*)
Nbre d'exploitations	1 756	1 084	746	633		569
SAU globale (ha)	39 989	41 425	40 857	*40 090*	40 404	40404
SAU par exploitation (ha)	22.77	38.21	54.76	63.33		70.46

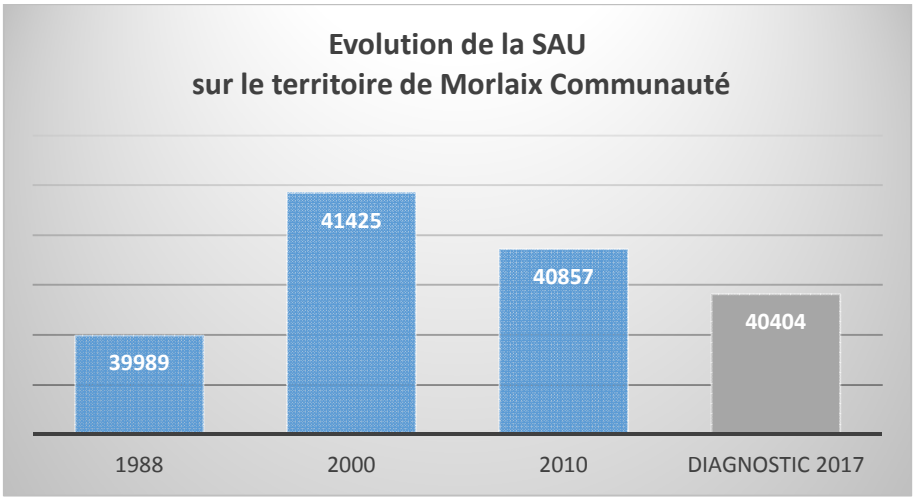
Tableau n°1 : Evolution du nombre d'exploitations et de la SAU

Si la notion d'exploitation agricole n'est pas strictement identique entre le recensement agricole et le présent diagnostic, on peut néanmoins faire le constat d'une forte réduction du nombre d'exploitations sur les communes du territoire sur les 30 dernières années. Au regard des données collectées, cette tendance à la baisse devrait se poursuivre dans les 5 années à venir.



Graphique n°2 : Evolution du nombre d'exploitations

La surface agricole utile (SAU) reste quant à elle relativement stable, comme le montre le graphique n°2 à suivre. Ces tendances induisent une hausse de la SAU par exploitation. Celle-ci a été particulièrement marquée sur la période 1988-2010.



Graphique n°3 : Evolution de la surface agricole utile

La valeur affichée ci-contre pour 2017, est celle consolidée par l'analyse SIG.
La comparaison de cette valeur avec la SAU « à dire d'expert » de 40 090, collectée lors des réunions de travail, **montre la bonne connaissance des agriculteurs relais des exploitations de leurs communes.**
En effet avec 314 ha « **d'erreur** » celle-ci est **de 0.77** %.

3.3 Répartition des sièges d'exploitations à l'échelle du territoire

	NBRE D'EXPLOITATIONS
LOQUENOLE	0
LE PONTHOU	0
LOCQUIREC	4
STE SEVE	6
LANNEANOU	8
GUERLESQUIN	11
LE CLOITRE SAINT THEGONNEC	12
HENVIC	13
PLOUEGAT MOYSAN	13
ST MARTIN DES CHAMPS	14
CARANTEC	15
GARLAN	17
ST JEAN DU DOIGT	18
GUIMAEC	19
MORLAIX PLOUJEAN	19
PLOUEZOCH	19
PLOUEGAT GUERAND	23
BOTSORHEL	25
PLOURIN LES MORLAIX	32
PLOUGASNOU	35
PLEYBER CHRIST	37
LANMEUR	40
PLOUNEOUR MENEZ	40
ST THEGONNEC LOC EGUINER	44
PLOUGONVEN	47
TAULE	59
PLOUIGNEAU	63

Tableau n°2 : Nombre d'exploitations par commune (sièges)

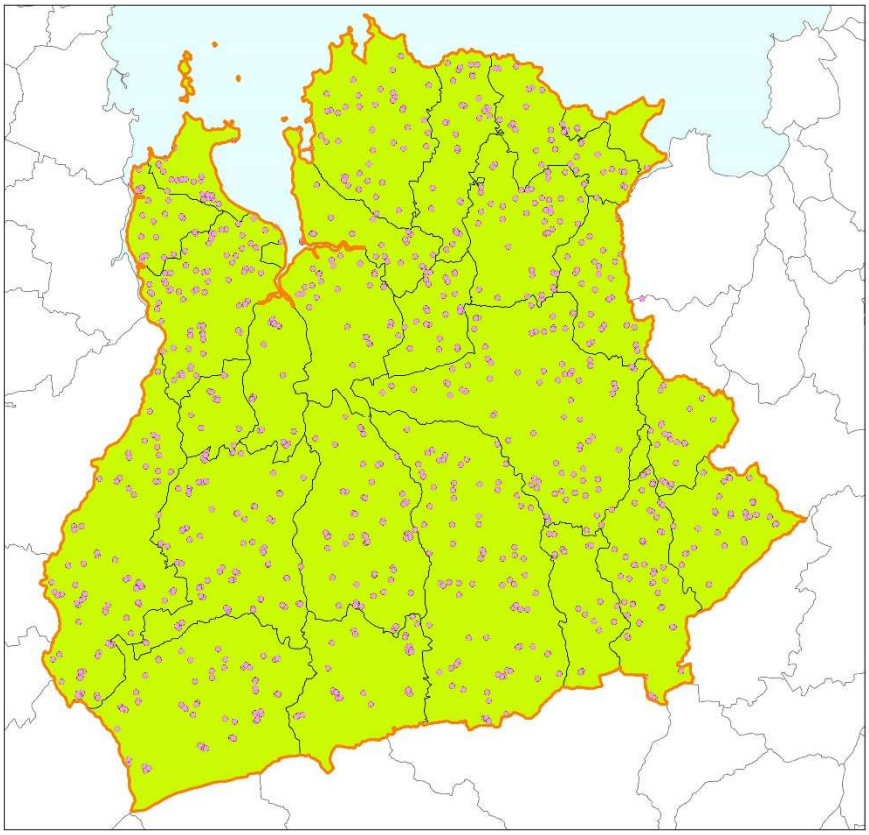
Le travail mené avec les agriculteurs relais a permis d'identifier **633 exploitations, ayant leur siège sur le territoire de Morlaix Communauté**.

5 communes du territoire, comptent moins de 10 sièges d'exploitation. On note même une absence de siège (ou encore site principal) sur deux communes du territoire : Locquénolé et Le Ponthou.

A l'inverse 6 communes comptent plus de 40 sièges d'exploitation et totalisent 46 % des entreprises du territoire.

La localisation de ces sièges, ainsi que des sites secondaires figure sur les cartes 2 et 3 à suivre.

En tenant compte de ces sites secondaires, seule la commune de Locquénolé est exempte de sites de production.



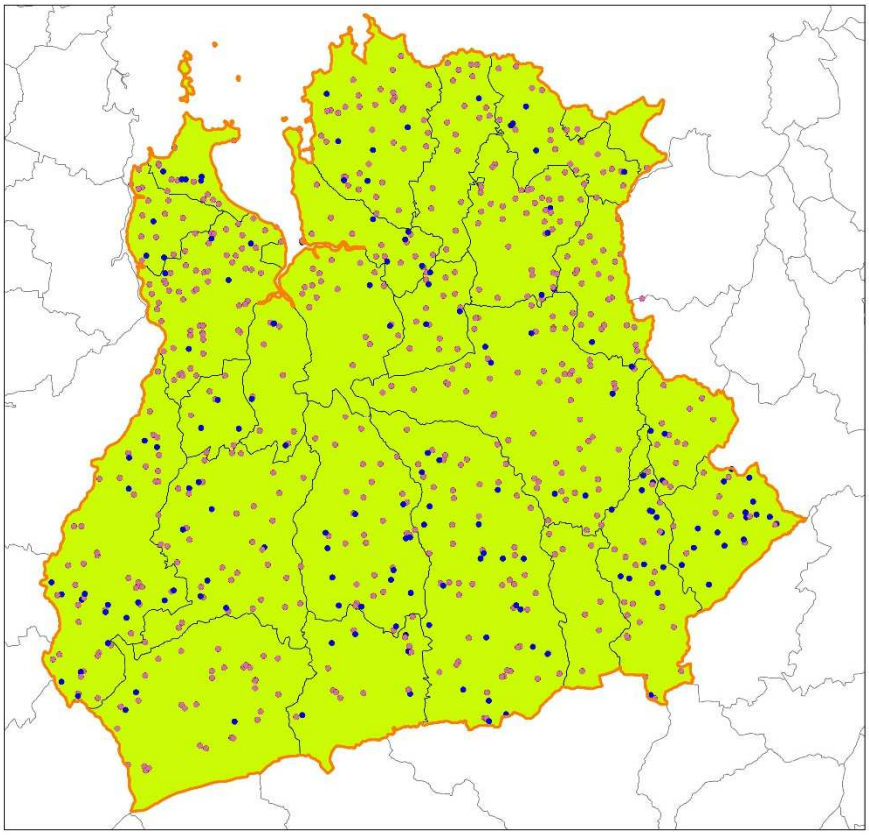
MORLAIX COMMUNAUTE

Diagnostic agricole 2017

Carte 2 : carte de localisation des sièges d'exploitation

Légende

- siège d'exploitation



MORLAIX COMMUNAUTE

Diagnostic agricole 2017

Carte 3 : carte de localisation des sites d'exploitation agricole, principaux et secondaires

Légende

sites d'exploitation agricole

- siège
- site secondaire

3.4 Répartition des surfaces agricoles à l'échelle du territoire

L'identification des parcellaires, nous a permis d'affiner l'analyse de la SAU.

Les 40404 ha SAU identifiés sont pour 89 % ha exploités par des exploitations ayant leur siège sur la communauté de communes. 11 % sont donc eux exploités par des exploitations extérieures.

Les tableaux 3 à 5 ci-après détaillent la SAU par commune, la proportion de cette SAU sur la surface totale de la commune (estimée par SIG – voir 3.1), puis le détail de l'exploitation de cette surface agricole par commune.

COMMUNE	SAU TOTALE (ha)
LOCQUENOLE	9
LE PONTHOU	35
LOCQUIREC	174
CARANTEC	327
HENVIC	666
SAINTE-SEVE	678
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	719
GARLAN	773
PLOUEGAT-MOYSAN	783
PLOUEZOC'H	913
MORLAIX	970
LANNEANOU	1011
PLOUEGAT-GUERAND	1052
GUERLESQUIN	1057
GUIMAEC	1254
SAINT-JEAN-DU-DOIGT	1343
BOTSORHEL	1554
LANMEUR	1711
LE CLOITRE-SAINT-THEGONNEC	1836
PLOUGASNOU	1945
TAULE	1946
PLOURIN-LES-MORLAIX	2542
PLOUNEOUR-MENEZ	2656
PLEYBER-CHRIST	2890
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER	3364
PLOUIGNEAU	3850
PLOUGONVEN	4348
TOTAL	**40404**

Tableau n°3 : SAU totale / commune

% SAU TOTALE / SURFACE commune	
LOCQUENOLE	10%
LE PONTHOU	26%
LOCQUIREC	28%
CARANTEC	35%
MORLAIX	39%
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	46%
GUERLESQUIN	48%
PLOUNEOUR-MENEZ	51%
PLOUEGAT-MOYSAN	52%
PLOUGASNOU	57%
PLOUEZOC'H	58%
GARLAN	58%
PLOURIN-LES-MORLAIX	60%
PLOUIGNEAU	60%
PLOUEGAT-GUERAND	60%
BOTSORHEL	61%
LANNEANOU	62%
PLOUGONVEN	62%
PLEYBER-CHRIST	63%
LE CLOITRE-SAINT-THEGONNEC	64%
LANMEUR	65%
GUIMAEC	66%
TAULE	66%
HENVIC	67%
SAINT-JEAN-DU-DOIGT	67%
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER	67%
SAINTE-SEVE	68%
TOTAL	**59 %**

Tableau n°4 : Poids de la SAU / Surface communale SIG

COMMUNE	SAU TOTALE	SAU EXPL. MLX CO	SAU EXPL. COMMUNE	SAU EXPL. EXT MLX CO
BOTSORHEL	1529	96%	67%	4%
CARANTEC	327	95%	83%	5%
LE CLOITRE ST THEGONNEC	1836	95%	64%	5%
GARLAN	773	97%	63%	3%
GUERLESQUIN	1057	76%	61%	24%
GUIMAEC	1254	91%	52%	9%
HENVIC	666	83%	52%	17%
LANMEUR	1711	97%	77%	3%
LANNEANOU	1011	97%	60%	3%
LOCQUENOLE	9	100%	0%	0%
LOCQUIREC	174	94%	46%	6%
MORLAIX	970	94%	74%	6%
PLEYBER CHRIST	2890	94%	74%	6%
PLOUEGAT GUERAND	1052	93%	73%	7%
PLOUEGAT MOYSAN	783	92%	83%	8%
PLOUEZOCH	913	91%	65%	9%
PLOUGASNOU	1945	96%	79%	4%
PLOUGONVEN	4350	96%	85%	4%
PLOUIGNEAU	3845	92%	76%	8%
PLOUNEOUR MENEZ	2645	91%	68%	9%
PLOURIN LES MORLAIX	2542	97%	81%	3%
LE PONTHOU	35	73%	0%	27%
SAINT JEAN DU DOIGT	1342	98%	58%	2%
SAINT MARTIN DES CHAMPS	719	79%	52%	21%
SAINTE SEVE	678	96%	46%	4%
SAINT THEGONNEC LOC EGUINER	3307	82%	72%	18%
TAULE	1946	96%	91%	4%
TOTAL (ha)	40 404	93%	72%	7%

Tableau n°5 : Analyse de la SAU exploitée sur les communes du territoire

L'analyse des trois tableaux précédents permet de tirer plusieurs enseignements :

A l'image des éléments retirés de l'analyse de la répartition des sièges, le tableau n° 3 permet de mettre en évidence que les communes de Locquénolé et du Ponthou sont les moins agricoles du territoire avec une SAU globale inférieure à 50 ha. A l'inverse **6 communes totalisent de 2000 à plus de 4000 ha SAU et représentent 48 % de la SAU du territoire (Plourin les Morlaix, Plounéour Menez, Pleyber Christ, Saint Thégonnec Loc Eguiner, Plouigneau, Plougonven).**

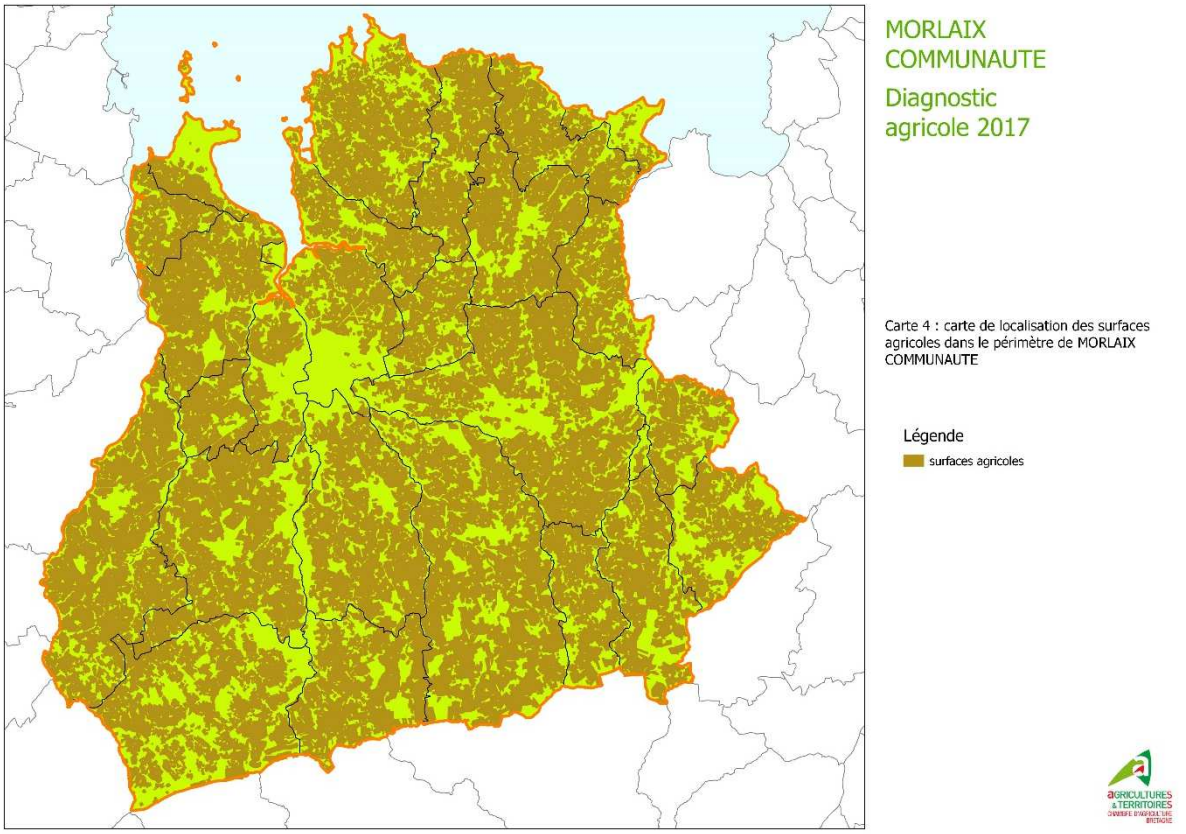
Le tableau n° 4 permet quant à lui de mettre en exergue le **poids** et le **rôle des exploitations agricoles dans l'aménagement du territoire**, puisque **la Surface Agricole Utile représente 59 % du territoire de Morlaix Communauté.**

Le tableau n° 5 permet enfin de constater que **la surface agricole utile du territoire est très majoritairement exploitée par les entreprises agricoles du territoire (93 % de la SAU globale).**

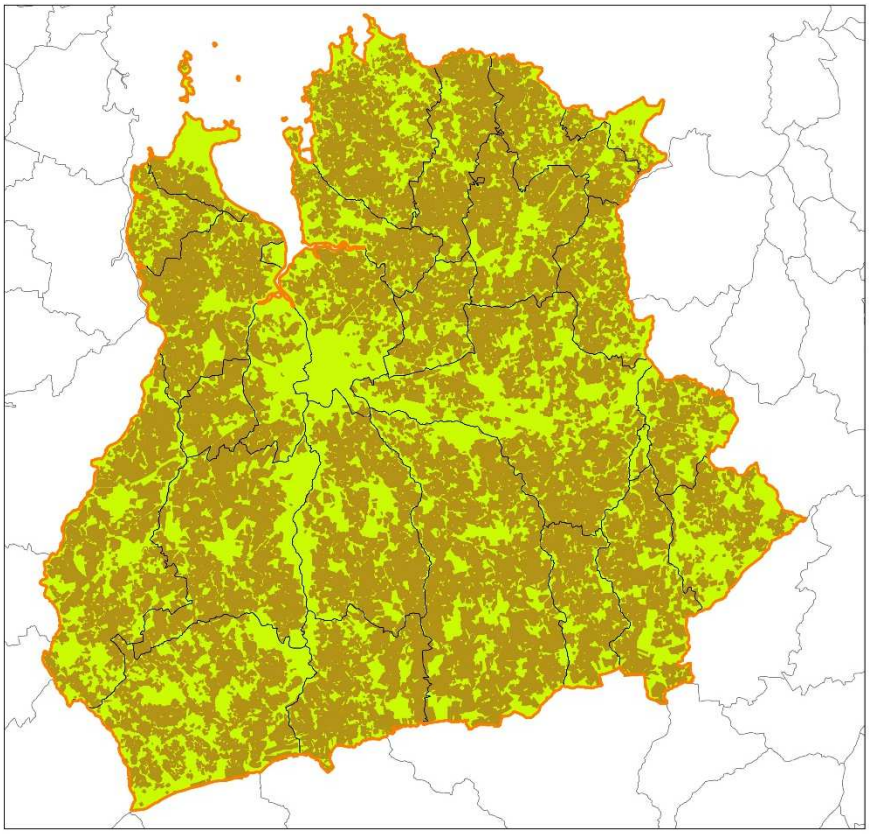
En moyenne, ces mêmes exploitations exploitent majoritairement des terres localisées sur la même commune que leur siège (moyenne de 72 % de la SAU présente sur la commune du siège). Il existe néanmoins des disparités importantes puisque l'on constate logiquement une absence de SAU rattachée aux exploitations communales sur Locquénolé et Le Ponthou (pas de siège), puis des pourcentages variant de 46 % (Sainte Sève et Locquirec) à 91 % (Taulé).

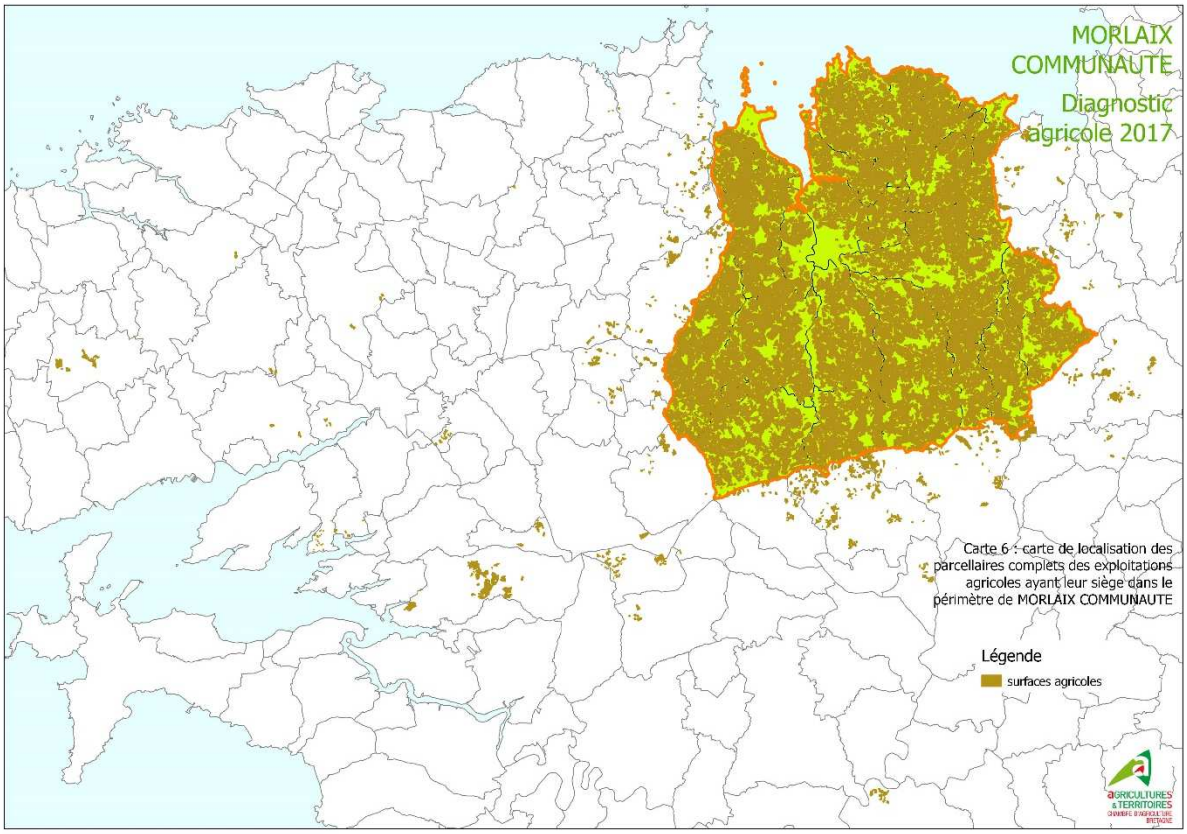
Les **communes présentant le plus grand pourcentage de terres exploitées par des exploitations extérieures à Morlaix Communauté** sont celles du Ponthou (27 %), Guerlesquin (24 %), Saint Martin des Champs (21 %), Saint Thégonnec Loc Eguiner (18 %) et Henvic (17 %). Chacune se trouvant en périphérie et/ou à proximité d'axes routiers.

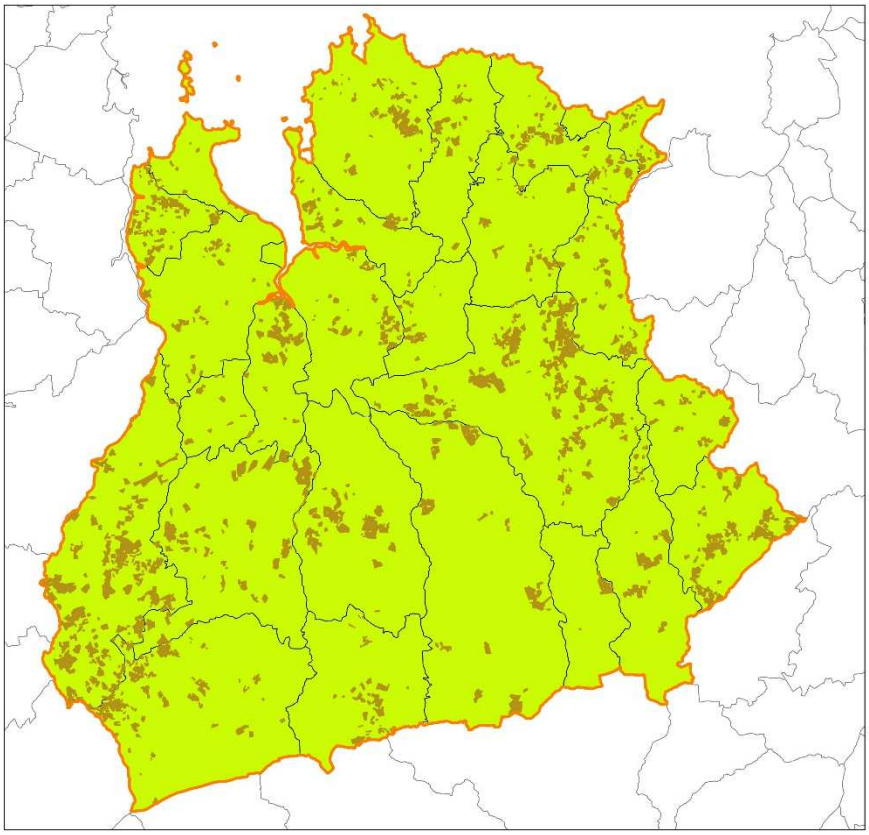
En complément de ces données chiffrées, les cartes 4 à 7 ci-après permettent de visualiser la SAU mise en valeur par les exploitations du territoire, sur le périmètre de Morlaix Communauté et en dehors ; mais également la SAU exploitée par des entreprises extérieures.



Carte 4 : carte de localisation des surfaces agricoles dans le périmètre de MORLAIX COMMUNAUTE


MORLAIX
COMMUNAUTE
Diagnostic
agricole 2017
Carte 5 : carte de localisation dans le périmètre de MORLAIX COMMUNAUTE des parcellaires des exploitations agricoles y ayant leur siège
Légende
surfaces agricoles


MORLAIX
COMMUNAUTE
Diagnostic
agricole 2017
Carte 6 : carte de localisation des parcellaires complets des exploitations agricoles ayant leur siège dans le périmètre de MORLAIX COMMUNAUTE
Légende
surfaces agricoles



MORLAIX
COMMUNAUTE

Diagnostic
agricole 2017

Carte 7 : carte de localisation dans le périmètre de MORLAIX COMMUNAUTE des parcellaires des exploitations agricoles ayant leur siège à l'extérieur

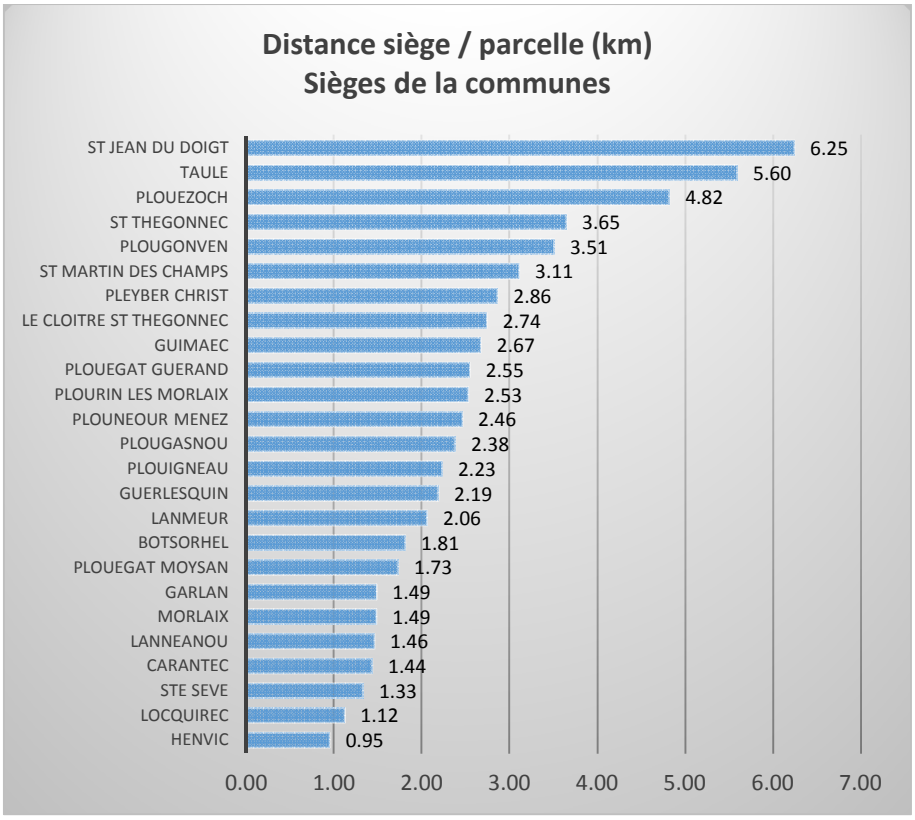
Légende

surfaces agricoles

3.5 Analyse des distances parcelles/ siège

3.51 Approche par les sièges de la commune

Le graphique ci-après présente la **distance moyenne siège/parcelles pour les exploitations ayant leur siège sur une commune donnée**. (Les communes du Ponthou et de Locquénolé sans siège ne s'y retrouvent logiquement pas).



Graphique n° 4 : Analyse de la distance aux sièges de chaque commune

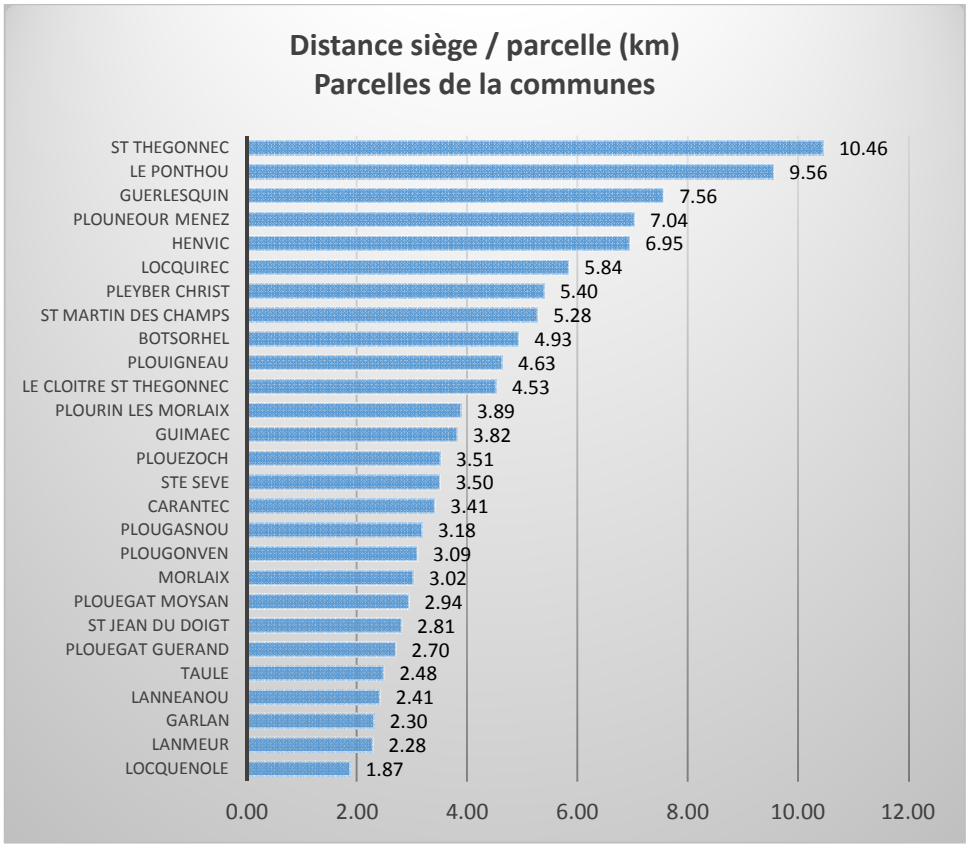
Il permet de mettre en avant des **parcellaires particulièrement groupés pour les exploitations basées à Henvic** : écart de 0.95 Km en moyenne entre les parcelles exploitées et les sièges. 8 communes suivent avec une distance moyenne inférieure à 2 km, suivi de 10 entre plus de 2 à 3 km, et 6 au-delà de 3 km.

Les exploitations de Plouezoch, Taulé et Saint Jean du Doigt sont celles qui présentent la distance moyenne la plus importante entre leurs parcelles et leurs sièges avec respectivement 4.82, 5.60 et 6.25 km.

Cette analyse permet de mettre en avant des **enjeux liés au trafic routier plus prégnants** sur ces secteurs.

3.52 Approche par les parcelles de la commune

Le graphique ci-après présente lui la **distance moyenne siège/parcelles pour les parcelles localisées sur une commune donnée**.



Graphique n° 5 : Analyse de la distance aux parcelles de chaque commune

Cette approche, permet de compléter l'analyse précédente en mettant en évidence les communes, où les exploitations viennent de secteurs proches ou éloignés pour exploiter les terres communales.

Ainsi, pour la commune de Taulé, où nous avions observé un éloignement des parcellaires des exploitations basées sur la commune, le graphique ci-dessus permet également de constater que les terres de la communes sont en moyenne éloignées de 2.48 km des sièges, mettant en évidence une exploitation des terres de la commune par des exploitations se trouvant vraisemblablement sur des communes limitrophes (au détriment des exploitations de la commune devant exploiter des terres plus éloignées).

De la même façon si nous avons vu que les exploitations d'Henvic avaient des parcellaires proches de leur siège, on note ici, via l'écart parcelles de la communes/ sièges important, que d'autres exploitations viennent de loin pour exploiter des terres sur ce territoire.

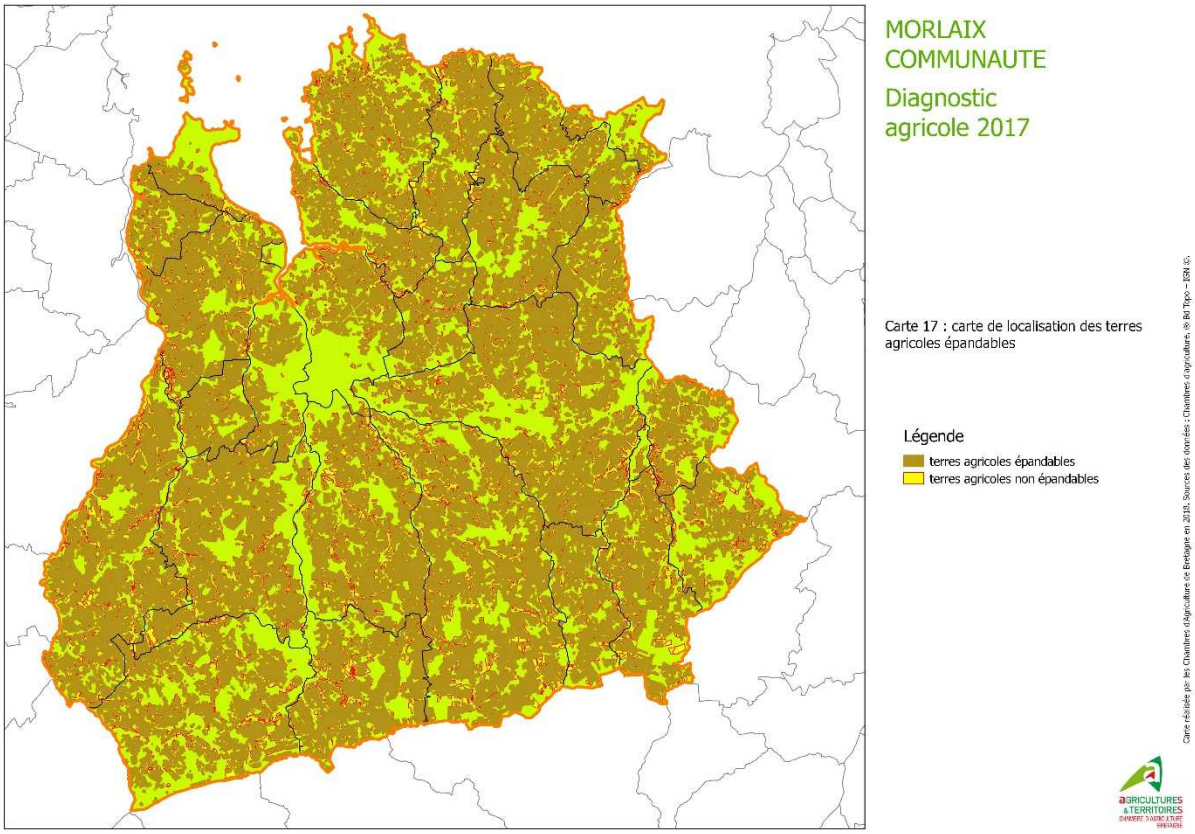
Cette tendance (exploitation venant de loin pour exploiter les terres communales) se retrouvent particulièrement sur Henvic, Plounéour Menez, Guerlesquin, Le Ponthou et Saint Thégonnec Loc Eguiner avec des éloignements moyens compris entre 6.95 et 10.46 km.

Ce constat fait le lien avec les pressions foncières remontées par certains agriculteurs, comme par exemple avec la forte demande de producteurs de pommes de terre, extérieurs à Morlaix Communauté, sur la commune de Saint Thégonnec Loc Eguiner.

3.6 Analyse des zones épandables

Un travail d'analyse cartographique a été réalisé afin de localiser les parcelles potentiellement épandables, présentant donc une importance « accrue » pour le fonctionnement des exploitations, sur l'angle de la gestion des déjections.

L'appréciation est basée sur une analyse des distances aux zones habitées, cours d'eau…. .



Selon l'analyse ce sont 86 % des surfaces agricoles du territoire qui sont potentiellement épandables à l'échelle du territoire. Ce ratio varie de 73 à 92 % selon les communes du territoire.

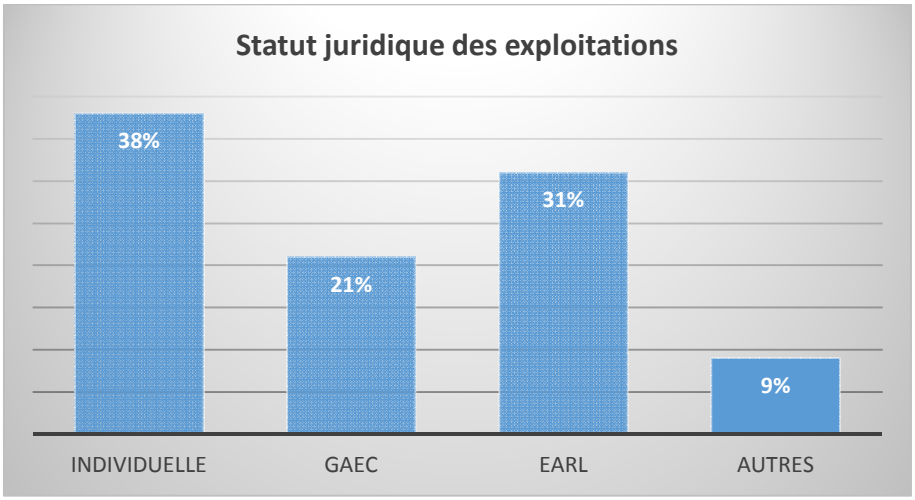
Le détail des données chiffrées figurent dans le tableau ci-après.

COMMUNE	SURFACE POTENTIELLEMENT EPANDABLE (HA)	% SURFACE AGRICOLE
BOTSORHEL	1554	81.5%
CARANTEC	327	88.2%
LE CLOITRE-SAINT-THEGONNEC	1836	87.4%
GARLAN	773	86.8%
GUERLESQUIN	1057	78.3%
GUIMAEC	1254	89.6%
HENVIC	666	85.6%
LANMEUR	1711	88.9%
LANNEANOU	1011	89.8%
LOCQUENOLE	9	82.7%
LOCQUIREC	174	84.5%
MORLAIX	970	86.2%
PLEYBER-CHRIST	2890	86.9%
PLOUEGAT-GUERAND	1052	89.6%
PLOUEGAT-MOYSAN	783	81.1%
PLOUEZOC'H	913	85.1%
PLOUGASNOU	1945	85.7%
PLOUGONVEN	4348	85.6%
PLOUIGNEAU	3850	88.4%
PLOUNEOUR-MENEZ	2656	86.0%
PLOURIN-LES-MORLAIX	2542	85.0%
LE PONTHOU	35	73.3%
SAINT-JEAN-DU-DOIGT	1343	85.5%
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	719	84.9%
SAINTE-SEVE	678	92.1%
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER	3364	84.2%
TAULE	1946	85.2%
TOTAL (ha)	34 774	86.1 %

Tableau n°6 : Estimation des zones épandables par commune

IV – LA FERME « MORLAIX COMMUNAUTE »

4.1 Statut juridique des exploitations



Graphique n°6 : Répartition des exploitations par statut juridique

Les formes individuelles et EARL dominent avec respectivement 38 et 31 % des exploitations. Elles sont suivies des GAEC, et des autres structures (SCEA, SARL, EURL, SAS, SCL …)

4.2 Main d'œuvre

4.21 Caractérisation

Comme l'illustrent les graphiques 7 à 9 page suivante :

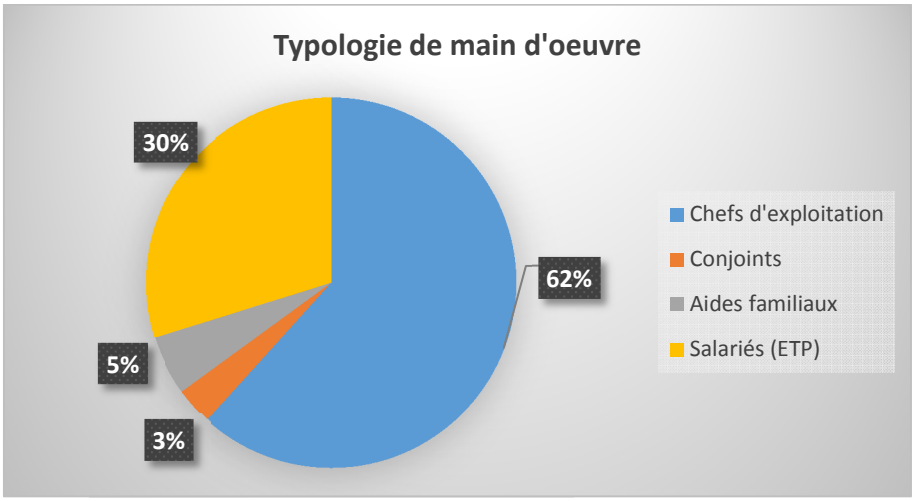
La « Ferme Morlaix Communauté » compte 1156 UTH qui se composent de :

- 960 Chefs d'exploitation
- 51 UTH Conjoints
- 81 UTH Aides familiaux
- 464 UTH Salariés (en équivalent temps plein)

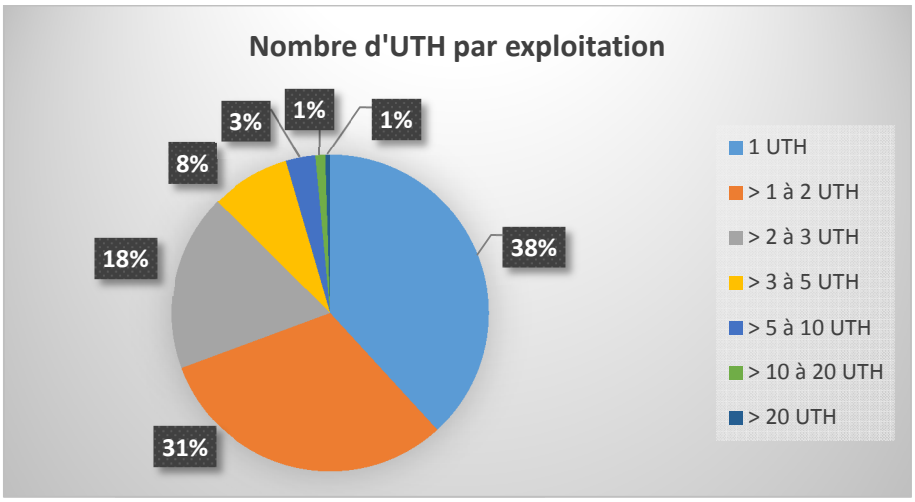
En lien avec les structures juridiques dominantes, **les structures à 1 UTH ou 2 UTH sont les plus nombreuses** avec respectivement 38 et 31 % des entreprises.
On note également la présence de 5 % d'exploitations de plus de 5 UTH, liées notamment aux exploitations porcines, légumières et serristes du territoire.

24 % des exploitations du territoire ont recours au salariat (151 exploitations). **Le nombre d'UTH salarié moyen est de 3**. Cette moyenne recouvre des **réalités très différentes avec des Equivalent Temps Plein salariés allant de 0.22 à 50 UTH**.

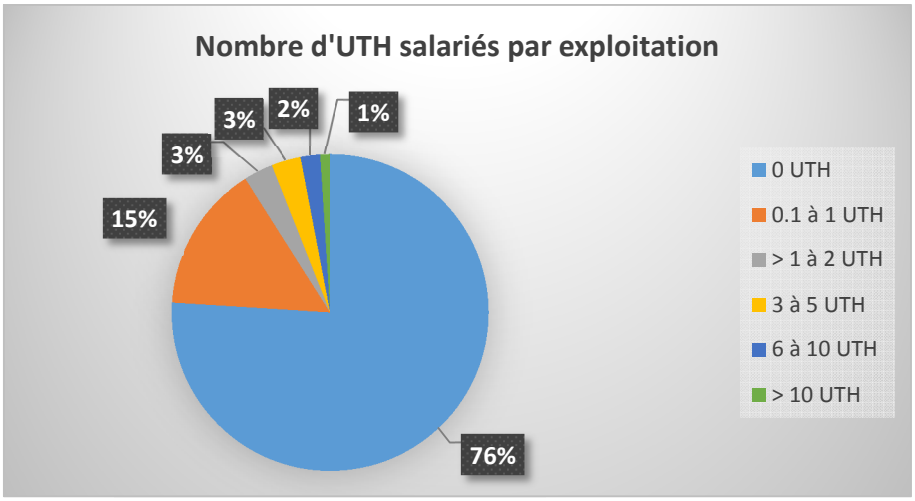
On note une dominance des temps salariés compris entre 0.1 et 1 UTH (ETP). Ainsi sur les exploitations ayant recours au salariat**, l'embauche d'1 UTH est le modèle dominant (94 exploitations, soit 62 % des exploitations ayant recours au salariat)**.



Graphique n°7 : Répartition de la main d'œuvre par typologie



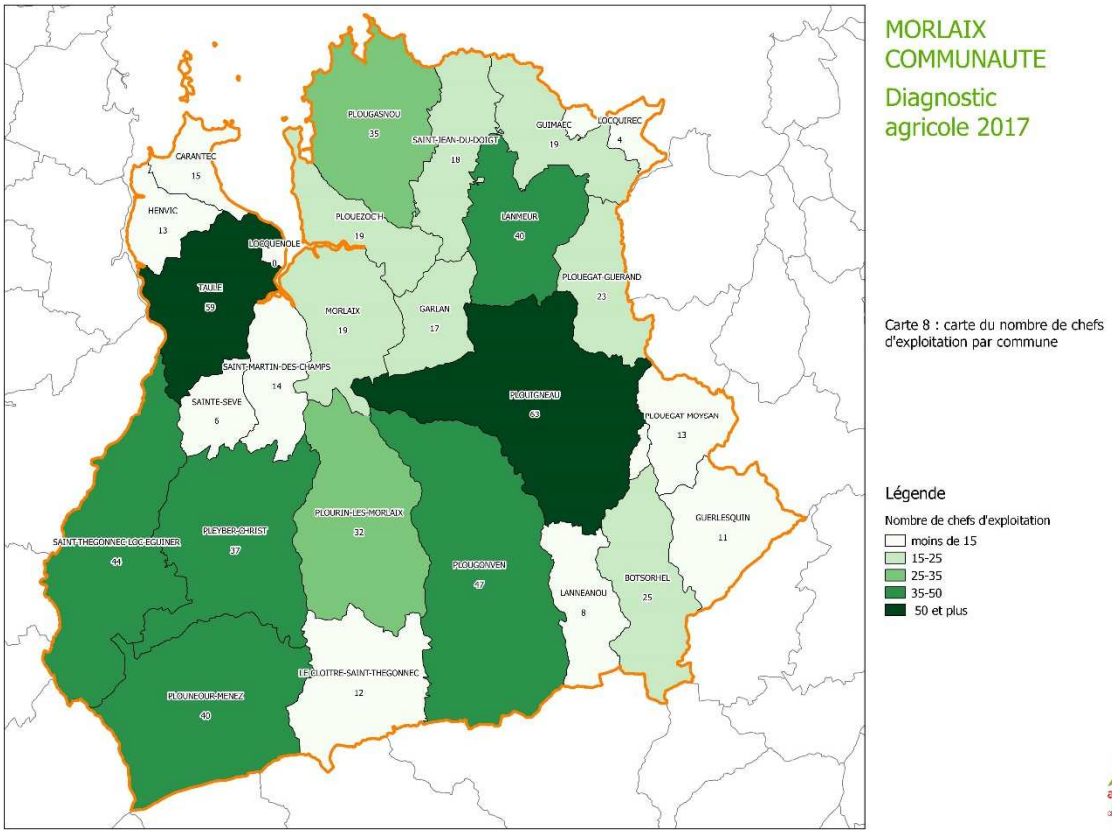
Graphique n°8 : Nombre d'UTH par exploitation (catégories)



Graphique n°9 : Nombre d'UTH salariés (catégories) - ETP

4.22 Les chefs d'exploitations

4.221 Répartition communale



La carte ci-dessus permet de visualiser la répartition des chefs d'exploitation à l'échelle du territoire (en lien avec le siège de l'entreprise). On note que les communes de Plouigneau et Taulé sont celles qui concentrent le plus de chefs d'exploitation (> 50), suivies de Lanmeur, Plougonven, Saint Thégonnec Loc Eguiner, et Pleyber Christ.

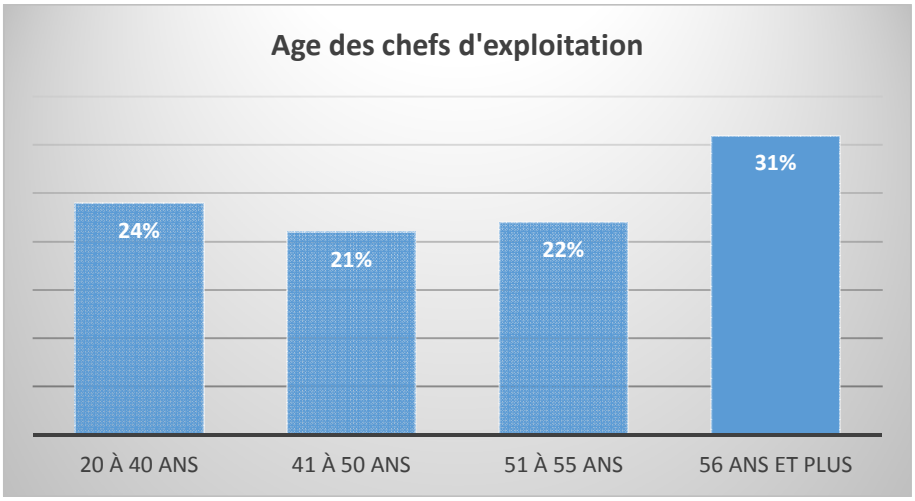
4.222 Age moyen

L'âge moyen des chefs d'exploitation du territoire est de 49 ans. Avec respectivement 31 % et 22 % de 56 ans et plus et 51 à 55 ans, c'est donc **près d'un exploitant sur deux** qui **atteindra l'âge de la retraite dans les 10 ans à venir**.

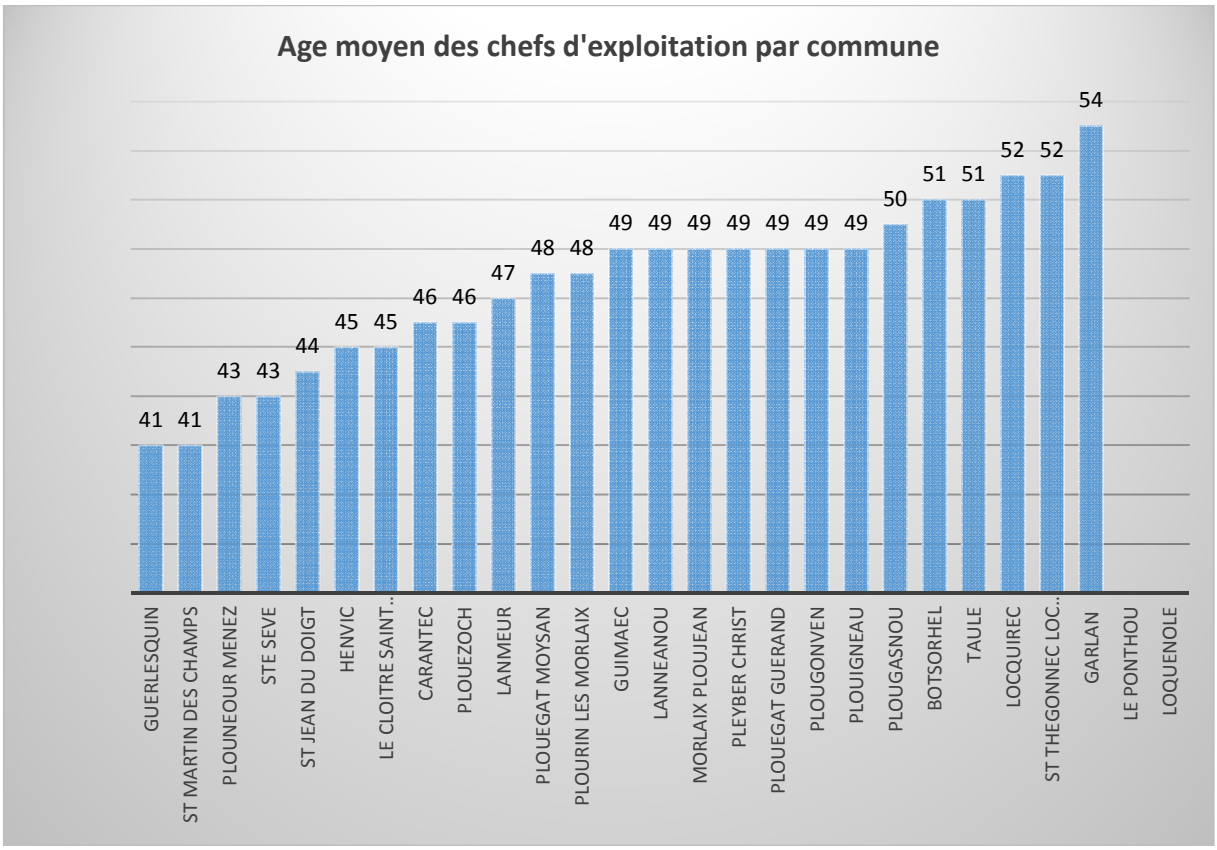
Comme le montrent le graphique 11 et la carte 9 ci-après, **l'âge moyen des exploitants est très variable selon les communes**. Nous y reviendrons plus tard dans ce rapport en lien avec l'analyse du devenir des exploitations.

On note cependant 6 communes présentant un âge moyen supérieur à 50 ans. Il s'agit des communes de Saint Thégonnec Loc Eguiner, Taulé, Garlan, Botsorhel, Guimaec et Locquirec.

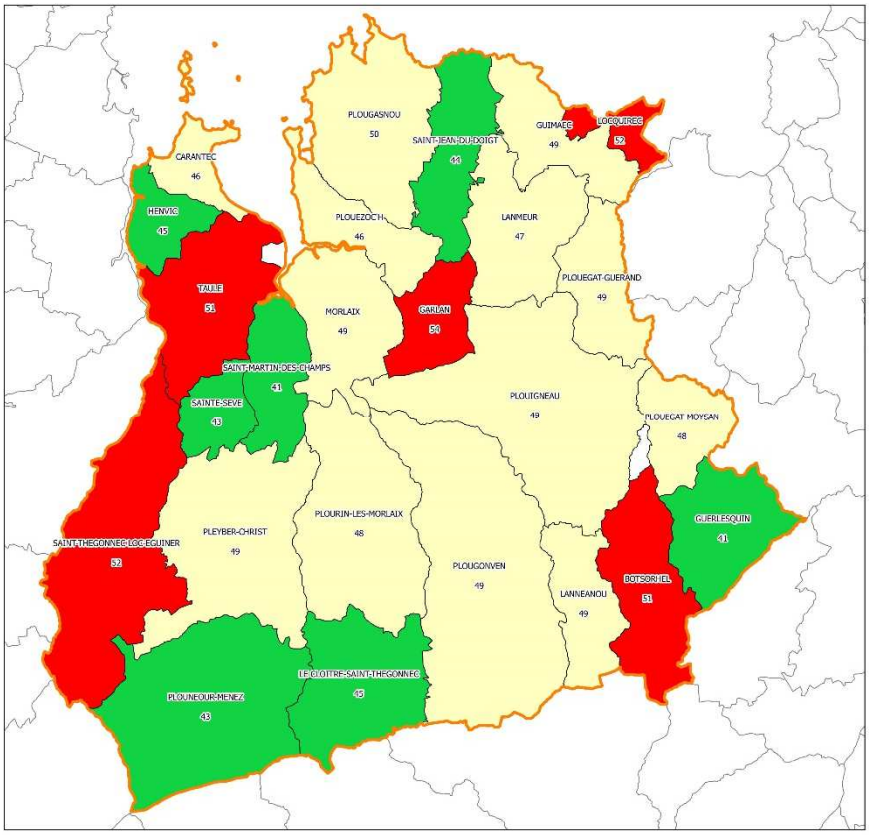
A noter que ces deux premières communes sont, comme vu ci avant, parmi les communes comptant le plus de chefs d'exploitations à l'échelle du territoire, introduisant l'enjeu du renouvellement qui sera développé ultérieurement.



Graphique n°10 : Répartition des chefs d'exploitation par classe d'âge



Graphique n°11 : Age moyen des chefs d'exploitation par commune



MORLAIX COMMUNAUTE

Diagnostic agricole 2017

Carte 9 : carte de l'âge moyen des chefs d'exploitation

Légende

Nombre de chefs d'exploitation

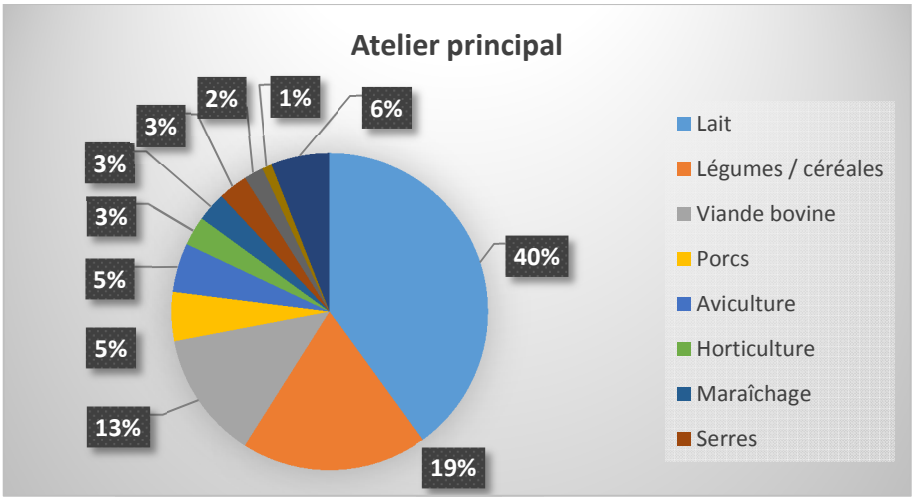
- 45 ans et moins
- 45 - 50
- plus de 50 ans

4.3 Productions

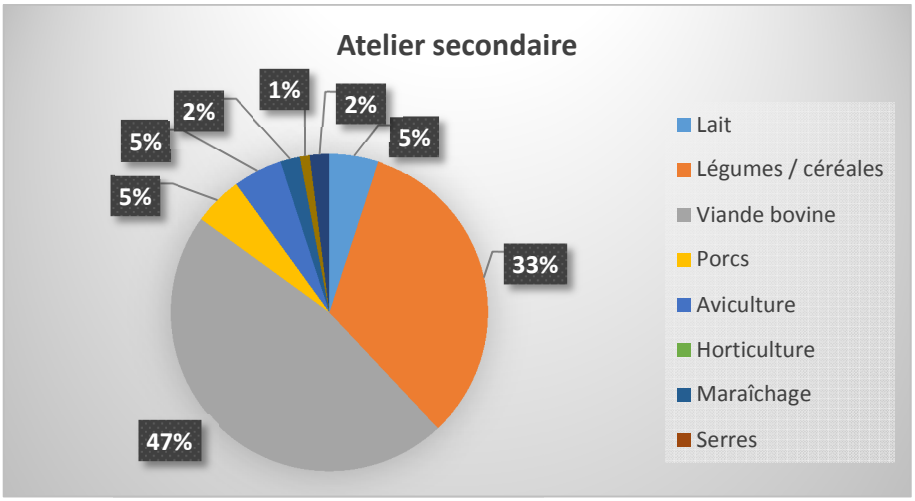
4.31 Ateliers principaux et secondaires

L'agriculture du territoire de Morlaix Communauté est riche d'une **grande diversité de productions.**

Si comme le montrent les graphiques 12 et 13 ci-après les **ateliers principaux** sont **dominés par les ateliers lait** (40 %), **et légumes/céréales** (19 %). Les **ateliers secondaires** sont eux **à dominance viande bovine** (47 %) et **légumes/céréales** (33 %).
Les exploitations spécialisées laitières et légumières mais également les exploitations mixtes lait/ viande ou lait/légumes sont en effet parmi les typologies les plus répandues.



Graphique n°12 : Typologie des ateliers principaux



Graphique n°13 : Typologie des ateliers secondaires

4.32 Détails des ateliers et volumes de production associés

Le tableau ci-après reprend de manière détaillée les différents ateliers existants (nombre, volumes totaux et moyens) :

	NBRE ATELIERS	VOLUME TOTAL	VOLUME MOYEN
Lait	264	141 10^6 litres	536 422 l
Vaches allaitantes	119	4840 VA	41 VA
Bovins engrais	99	8237 Bov.	83 Bov.
Volailles de chair	46	125 800 m²	2 735 m²
Poules pondeuses	6	365 500 poules	60 917 poules
Porcs Naisseur engraisseur	36	13 659 truies	379 truies
Porcs engrais	7	3 000 places	429 places
Equins (centres équestres/élevages)	14		
Ovins/caprins	8	294 mères	37 mères
Apiculture	7		
Grandes cultures	34	973 ha	29 ha
Légumes/maraîchage	168	3 189 ha	19 ha
Serres verre	23	330 600 m²	14 374 m²
Pépinières	11		
Vergers / Sapins	4		
Ostréiculture	12		
Pisciculture	4		

	NBRE ATELIERS	VOLUME TOTAL	VOLUME MOYEN
Paysagistes	8		
ETA	2		
Divers	13		

La rubrique divers regroupe :

3 exploitations productrices de plantes aromatiques, médicinales et infusions, 1 élevage de pigeons, 1 élevage de lapins, 1 élevage multiplicateur de porcs, 1 élevage de moutons (volumes marginaux), 1 atelier de production d'auxiliaires de lutte intégrée, 1 exploitation en prairies/boisement et 2 exploitation orientées vers le tourisme (camping, parc de loisirs).

Tableau n°7 : Présentation exhaustive des types d'ateliers de production du territoire

4.33 Zoom sur les ateliers lait et légumes

Ateliers lait : 5 communes réalisent 52 % du volume produit et représentent 45 % des ateliers :

COMMUNES	NBRE ATELIERS	PRODUCTION GLOBALE
Plougonven	32	24 420 000 litres
Plouigneau	29	17 100 000 litres
St Thégonnec Loc Eguiner	19	12 317 500 litres
Plourin les Morlaix	19	10 730 000 litres
Lanmeur	22	9 825 000 litres

Tableau n°8 : Principales commune laitières

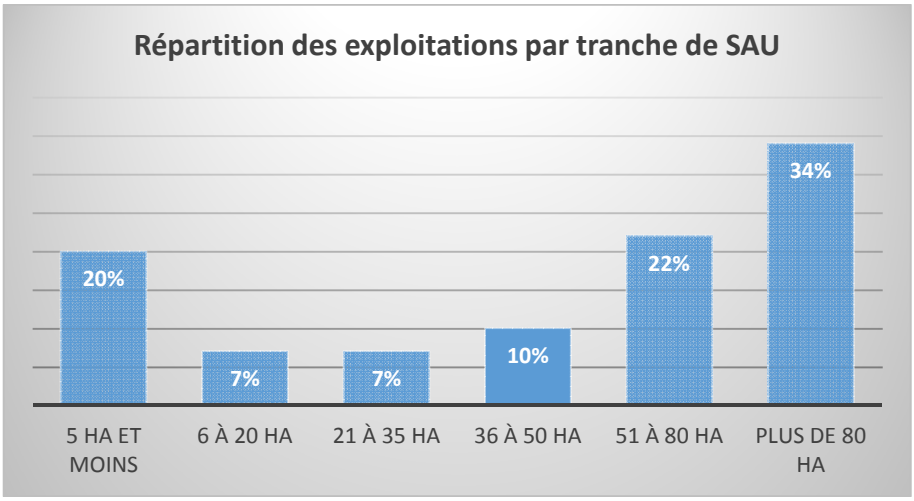
Ateliers légumes : 5 communes réalisent 60 % des surfaces et représentent 51 % des ateliers :

COMMUNES	NBRE ATELIERS	PRODUCTION GLOBALE
Taulé	28	558 ha
Lanmeur	18	445 ha
St Jean du doigt	11	357 ha
Plougasnou	26	324 ha
Carantec	9	251 ha

Tableau n°9 : Principales communes légumières

4.34 SAU moyenne des exploitations

La SAU moyenne est de 64 hectares. En lien avec la diversité des productions présentées ci-avant cette valeur masque un écart type assez important et des typologies diversifiées. Ainsi si **les catégories « 51 à 80 ha » et « 80 ha et plus » totalisent 56 % des exploitations** (respectivement 22 et 34 %) ; **la tranche « 5 ha et moins » représente** cependant **20 % des entreprises**.

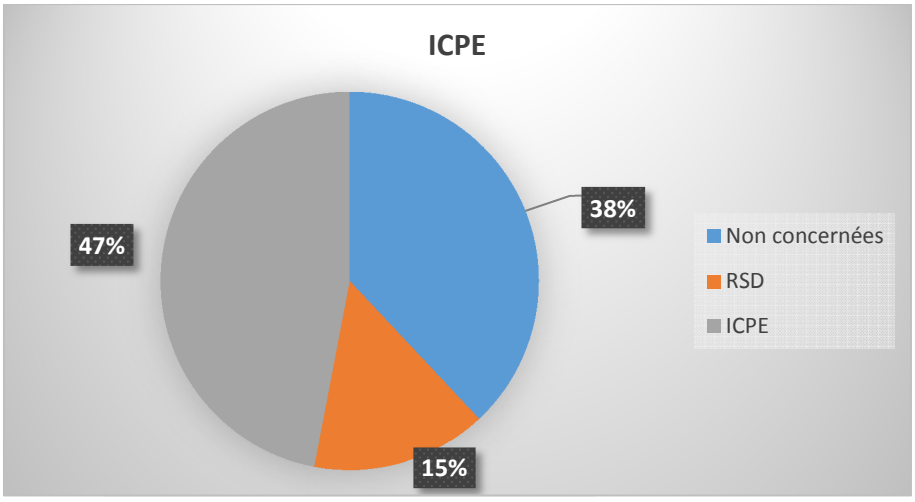


Graphique n°14: SAU des exploitations

4.35 Installations classées pour l'environnement

Sur la base des types de productions, et volumes estimés par les agriculteurs relais, et au regard des seuils de la réglementation des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) :

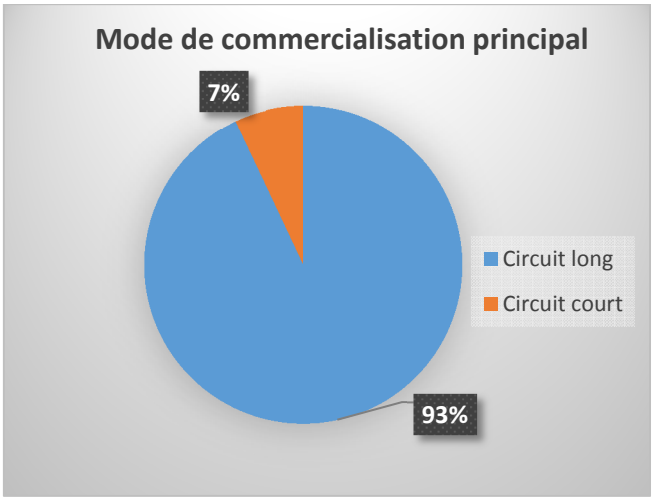
- 38 % des exploitations ne sont pas concernées (pas de production animale…)
- 15 % relèvent du Régime Sanitaire départemental
- 47 % relèvent des Installations classées.



Graphique n°15 : Répartition des exploitations selon le régime des ICPE

4.4 Stratégies commerciales et diversification

4.41 Mode de commercialisation principal



Graphique n°16 : Mode de commercialisation principal

Lorsque l'on parle du **mode de commercialisation principal**, la **vente en circuits long** (ou filière classique) est largement **majoritaire** puisque c'est le mode de commercialisation **en vigueur chez plus de 9 exploitations sur 10**. (591 exploitations)

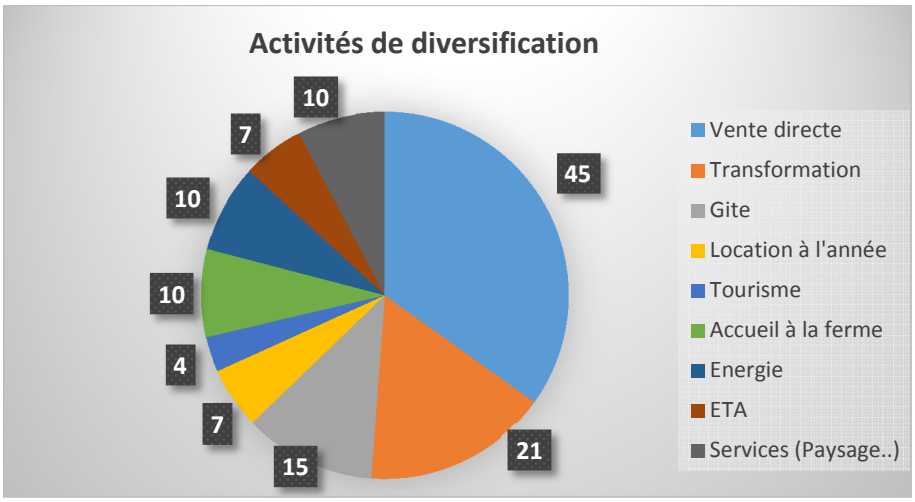
42 exploitations commercialisent leur produit en circuit courts – toujours sous l'angle « mode de commercialisation principal ». On y retrouve les paysagistes et certains ostréiculteurs.

4.42 Activités de diversification

Au-delà du mode de commercialisation principal développé ci avant, **132 exploitations ont une activité complémentaire et/ou de diversification**. **Cela représente donc 21 % des exploitations du territoire**.

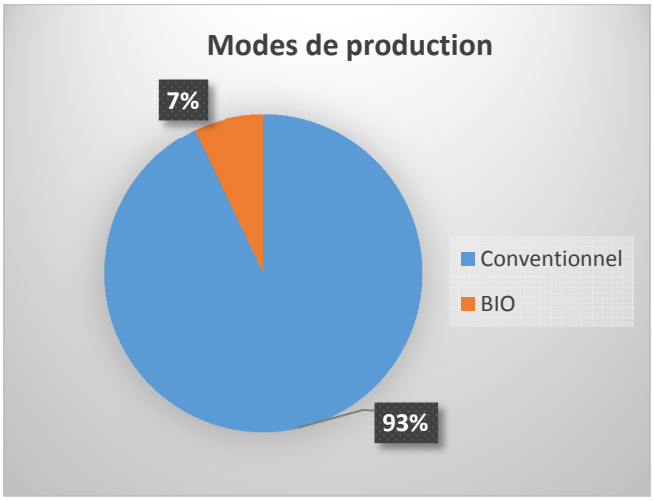
Cette activité est très majoritairement dominée par la **vente directe « simple »** (45 exploitations) **ou avec transformation préalable** (21 exploitations).

Viennent ensuite les activités de tourisme et d'accueil (36 exploitations), la production d'énergie (photovoltaïque, cogénération …) (10 exploitations), une activité secondaire d'ETA (7 exploitations) ou de services (paysagisme et espace verts) pour 10 exploitations.



Graphique n°17 : Activités de diversification (Nbre d'exploitations)

4.43 Modes de production



Au moment de l'enquête ce sont **58 exploitations** qui ont été **identifiées** par les agriculteurs relais **en Agriculture Biologique.**

La proportion est voisine de la proportion départementale (9 %).
Cette donnée ne tient pas compte des conversions en cours.

Graphique n°18 : Modes de productions

Les ateliers laits, viande bovine et légumes/maraîchage sont les plus engagés en Agriculture Biologique.

L'analyse de la répartition des exploitations « BIO » par commune montre que 4 communes concentrent 56 % des exploitations. Il s'agit de Plounéour Menez (16 exploitations), Plougasnou, Taulé (6 exploitations chacune) et Plougonven (5 exploitations).

V – L'AGROALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

12 entreprises en agro-alimentaire ont leur siège sur le territoire de Morlaix Communauté.
Il s'agit des entreprises suivantes :

RAISON SOCIALE	VILLE	EFFECTIFS	ACTIVITE
BIANIC	ST-MARTIN-DES-CHAMPS	36	Produits de la mer
BRETAGNE TRUITE (PISCICULTURES DE BRETAGNE)	PLOUIGNEAU	31	Produits de la mer
GLOBAL SEAFOOD SAS	PLOUGASNOU	20 (*)	Produits de la mer
BISCUITS ROC'HELOU	PLOUIGNEAU	10	Fabrication de biscuits
ETABLISSEMENTS LE GOFF	ST-MARTIN-DES-CHAMPS	25	Fabrication de biscuits, biscottes
SARL LE ROUX (BOULANGERIE CANEVET)	ST-THÉGONNEC LOC-EGUINER	27	Boulangerie pâtisserie
PRIMEL GASTRONOMIE	PLOUGASNOU	226	Fabrication de plats préparés
SOCIETE NOUVELLE TOOK TOOK	ST-MARTIN-DES-CHAMPS	43	Fabrication de plats préparés exotiques
TILLY SABCO INTERNATIONAL	GUERLESQUIN	61 (*)	Volailles transformées
RAVALEC	ST-MARTIN-DES-CHAMPS	10	Conserverie de Légumes
SANDERS BRETAGNE	ST-THÉGONNEC LOC-EGUINER	19	Alimentation animale
SECANIM BRETAGNE (ex-SIFDDA Bretagne)	ST-MARTIN-DES-CHAMPS	18	Equarissage

Tableau 10 : Entreprises agro-alimentaires du territoire

Elles emploient 526 personnes (chiffres incluant les réductions d'effectif intervenus chez GLOBAL SEAFOOD SAS et TILLY SABCO INTERNATIONAL : *).

Les BISCUITS ROC'HELOU et la SARL LE ROUX (BOULANGERIE CANEVET) sont labellisées BIO.

VI– DEVENIR DES EXPLOITATIONS A 5 ANS

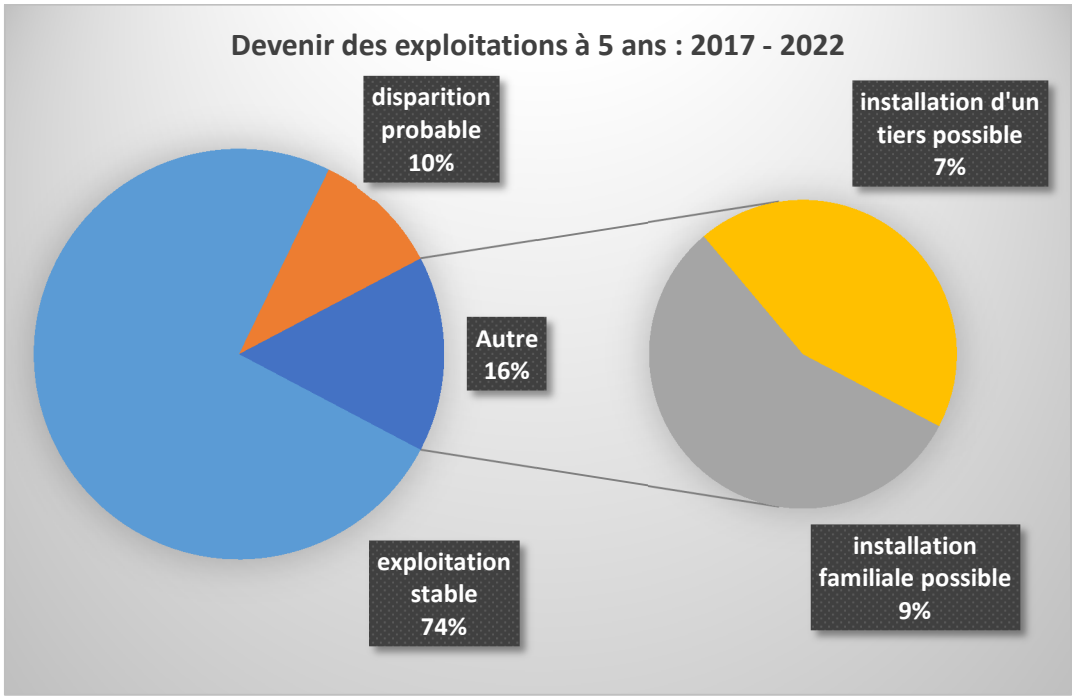
6.1 Etat des lieux général

Un travail complémentaire a également été réalisé, avec les agriculteurs relais, lors des réunions communales afin d'estimer « à dire d'expert » le devenir des exploitations à 5 ans.

Les catégories proposées étaient les suivantes :

- Maintien de l'exploitation
- Disparition de l'exploitation (non reprenable)
- Evolution de l'exploitation (installation possible d'un membre de la famille ou d'un tiers)

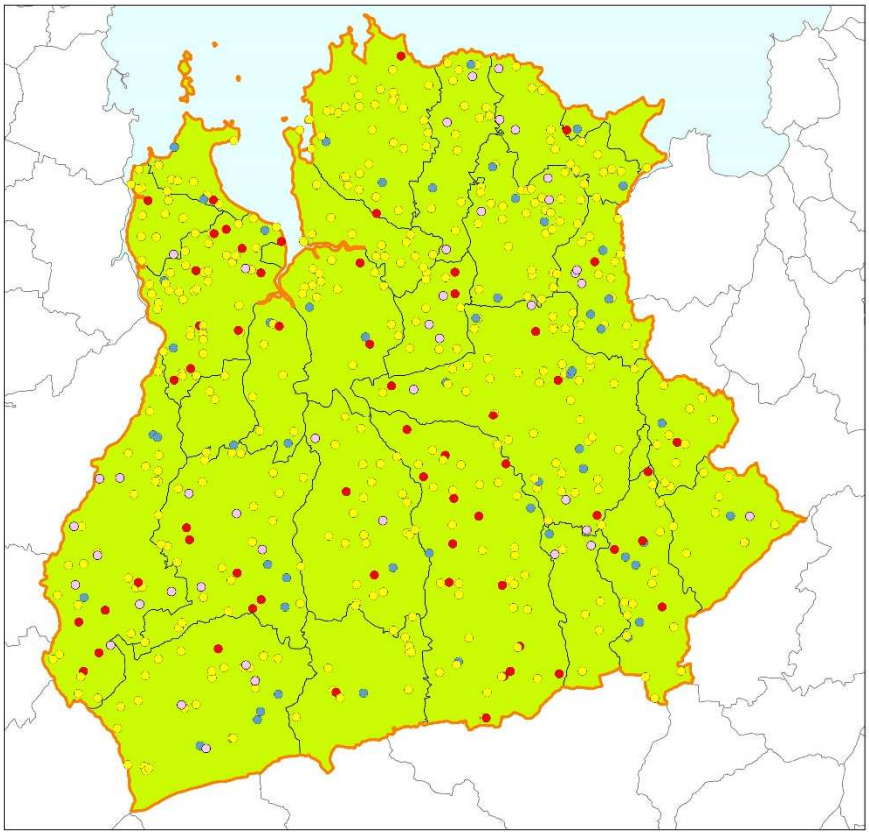
Le bilan de ce travail est résumé dans le graphique à suivre. Il montre une **stabilité de 74 % des exploitations**, la **disparition de 10 % d'entre elles et une évolution pour 16 %.**
Pour ces dernières, l'évolution, et de fait, la pérennisation de la structure, repose pour presque la moitié des cas par l'installation d'un tiers (personne hors cadre familiale, connue ou non).



Graphique n°19 : Devenir des exploitations à 5 ans

La carte n°13 ci-après permet de visualiser les sièges d'exploitations du territoire et leur devenir selon les critères ci-dessus. Comme le montrera l'analyse à suivre, des disparités importantes existent d'une commune à l'autre.

La carte n° 14 complète cette approche avec une visualisation des parcellaires concernées par soit la disparition de l'exploitation, soit l'évolution de celle-ci (installation familiale ou de tiers)



MORLAIX COMMUNAUTE

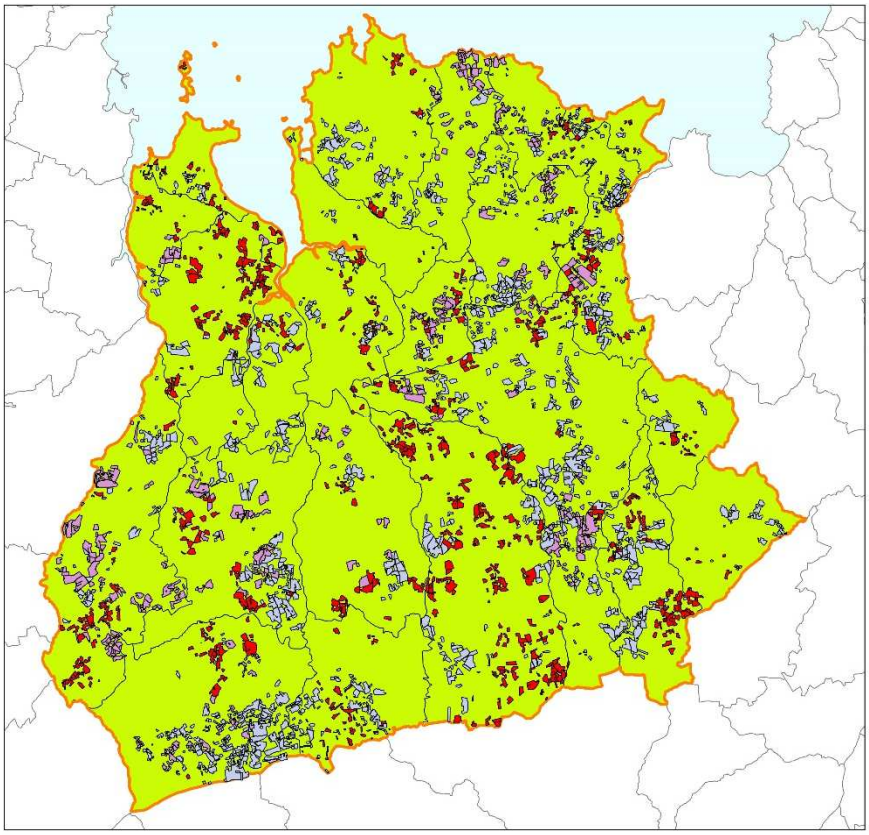
Diagnostic agricole 2017

Carte 13 : carte de localisation des sièges d'exploitation en fonction de leur devenir à 5 ans

Légende

Devenir probable à 5 ans

- stable
- installation familiale
- disparition
- installation hors du cadre de la famille



MORLAIX COMMUNAUTE

Diagnostic agricole 2017

Carte 14 : carte de localisation des parcellaire des exploitations susceptibles de changer d'exploitant dans les 5 ans

Légende

Devenir à 5 ans

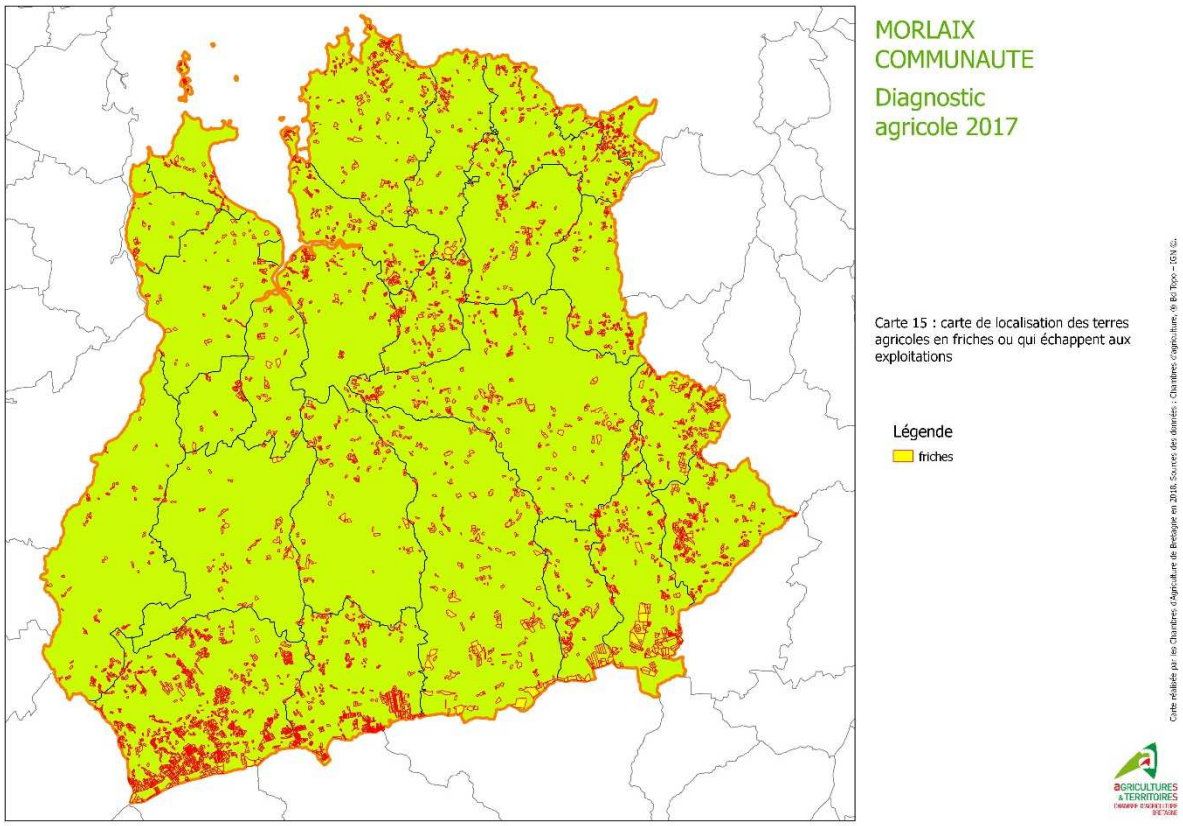
- disparition de l'exploitation
- installation familiale
- installation de tiers

6.2 Friches existantes

A l'ensemble de ces structures ou parcellaires à enjeux, doivent également s'ajouter des parcelles agricoles d'ores et déjà « en friche », ou échappant aux exploitations, ainsi que des sites agricoles d'ores et déjà délaissés.

6.21 Parcellaires en « friche » ou échappant aux exploitations

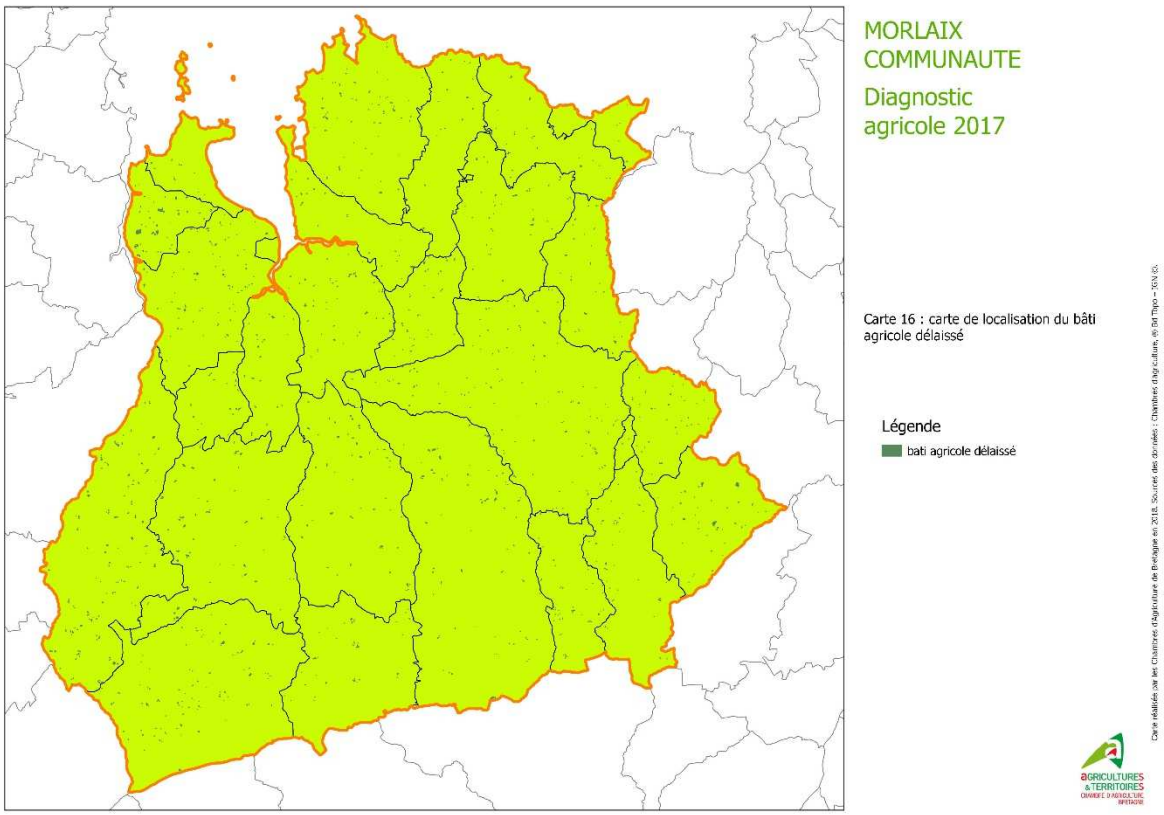
Ces surfaces sont localisées sur la carte 15 ci-après :



Les friches totalisent (Cf 3.1) 4192 ha. Pour rappel leur estimation est basée sur une interprétation cartographique des orthophotos 2015. Il s'agit des **surfaces potentiellement agricoles qui échappent aux exploitations (utilisation pour loisir, friches récentes, prairies juste entretenues…)**.

A l'échelle communale ces surfaces représentent de 0.46 % (Locquénolé) à 16.57 % (Plounéour Menez). **Le seuil de 10 % est atteint pour 6 communes du territoire**, il s'agit de Lanneanou (10.05 %), Le Cloitre Saint Thégonnec (10.61 %), Plouegat Moysan (11.29 %), Botsorhel (13.62 %), Le Ponthou (15.01 %) et Plouenour Menez (16.57 %).

6.22 Bâti agricole délaissé



Les bâtis délaissés identifiés sont au nombre de 1780. Ils figurent sur la carte 16 ci-dessus.
A l'échelle du territoire cela représente une densité moyenne de 2.6 bâtiments pour 100 ha.

Les communes les plus concernées – en nombre de bâtis – sont :

- Taulé (106)
- Plougonven (112)
- Pleyber Christ (116)
- Plounéour Menez (144)
- Plouigneau (155)

Les communes les plus concernées – en densité de bâtis/100 ha – sont :

- Sainte Sève (3.52)
- Taulé (3.59)
- Le Cloître Saint Thégonnec (3.67)
- Lanneanou (3.67)
- Saint Thégonnec Loc Eguiner (3.69)
- Henvic (8.02)

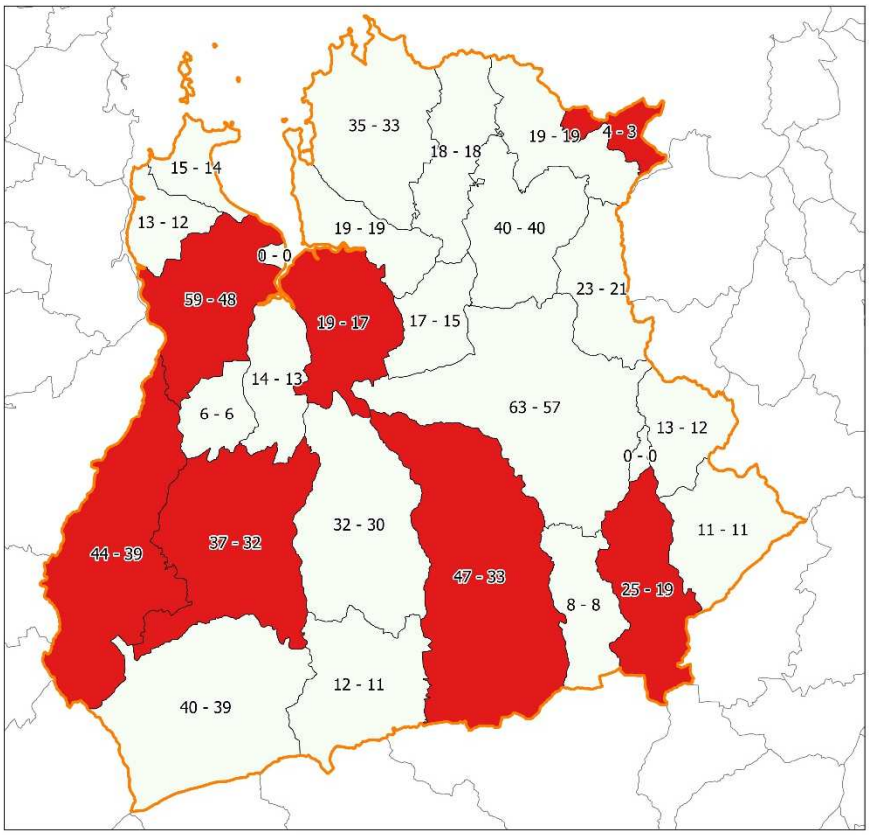
L'analyse des photos aériennes montrent à la fois des bâtis anciens, soient des bâtis relativement récents, puisque des ouvrages de stockages relevant de la mise aux normes des exploitations sont visibles.

6.3 Exploitations amenées à disparaitre

La carte ci-dessus permet de mettre en avant l'évolution prévisible du nombre d'exploitations sur la période 2017/2022. Elle **fait ressortir les communes pour lesquelles plus de 15 % des exploitations ont été déclarées « à dire d'expert » comme amenées à disparaitre.**

Au total ces exploitations sont au nombre de 64 (sur les 633 recensées).

Ce constat permet de mettre en évidence des secteurs amenés à être particulièrement impactés par des **libérations et mouvements de foncier agricole**.



MORLAIX COMMUNAUTE

Diagnostic agricole 2017

Carte 10 : carte du nombre d'exploitations en 2017 et perspectives poiur2022

Légende

Evolution du nombre d''exploitation

baisse supérieure à 15 %

baisse inférieure à 15 %

6.4 Surfaces concernées par les changements de main

Les données ci-après reprennent les surfaces de la carte 14 codées en :

- « disparition de l'exploitation »
- « installation de tiers »

Cette double approche permet d'avoir une vision soit la plus complète possible des terres en mouvements. En effet, en absence de tiers trouvés, reprenant les moyens de productions, la seconde catégorie viendra grossir les terres en mutation.

COMMUNE	SURFACE (HA) « DISPARITION »	% SURF AGRI	SURFACE(HA) «INSTAL. FAMILLE »	% SURF AGRI	SURFACE(HA) «INSTAL. TIERS »	% SURF AGRI
BOTSORHEL	197.69	12.72%	342	22.01%	0	0.00%
CARANTEC	38.21	11.68%	33.83	10.34%	0	0.00%
LE CLOITRE-ST-THEGONNEC	70.86	3.86%	389.76	21.23%	0	0.00%
GARLAN	53.32	6.90%	36.78	4.76%	123.99	16.04%
GUERLESQUIN	11.7	1.11%	77.55	7.34%	4.56	0.43%
GUIMAEC	23.59	1.88%	101.16	8.07%	106.81	8.52%
HENVIC	34.4	5.16%	7.11	1.07%	40.51	6.08%
LANMEUR	40.69	2.38%	239.23	13.99%	101.88	5.96%
LANNEANOU	1.44	0.14%	148.68	14.71%	110.39	10.92%
LOCQUENOLE	7.68	82.05%	0	0.00%	0	0.00%
LOCQUIREC	20.7	11.88%	37.85	21.72%	0.4	0.23%
MORLAIX	87.7	9.04%	103.29	10.65%	5.94	0.61%
PLEYBER-CHRIST	160.12	5.54%	333.69	11.55%	232.04	8.03%
PLOUEGAT-GUERAND	155.11	14.74%	215.76	20.51%	34.27	3.26%
PLOUEGAT-MOYSAN	29.29	3.74%	67.42	8.61%	0	0.00%
PLOUEZOC'H	5.6	0.61%	10.06	1.10%	3.94	0.43%
PLOUGASNOU	57.5	2.96%	228.05	11.72%	3.14	0.16%
PLOUGONVEN	618.5	14.22%	360.96	8.30%	2.06	0.05%
PLOUIGNEAU	298.05	7.74%	681.24	17.69%	178.29	4.63%
PLOUNEOUR-MENEZ	124.1	4.67%	615.53	23.18%	121.76	4.59%
PLOURIN-LES-MORLAIX	112.03	4.41%	123.87	4.87%	91.12	3.59%
LE PONTHOU	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%
ST-JEAN-DU-DOIGT	0	0.00%	94.71	7.05%	58.03	4.32%
ST-MARTIN-DES-CHAMPS	41.16	5.73%	202.05	28.10%	0	0.00%
STE-SEVE	1.96	0.29%	68.26	10.07%	5.47	0.81%
ST-THEGONNEC LOC-EGUINER	248.47	7.39%	175.81	5.23%	441.6	13.13%
TAULE	325.08	16.70%	85.44	4.39%	22.57	1.16%
MORLAIX CO	**2764.95**	**6.84%**	**4780.09**	**11.83 %**	**1688.77**	**4.18 %**

Tableau n° 11 : Surfaces amenées à changer de main par commune

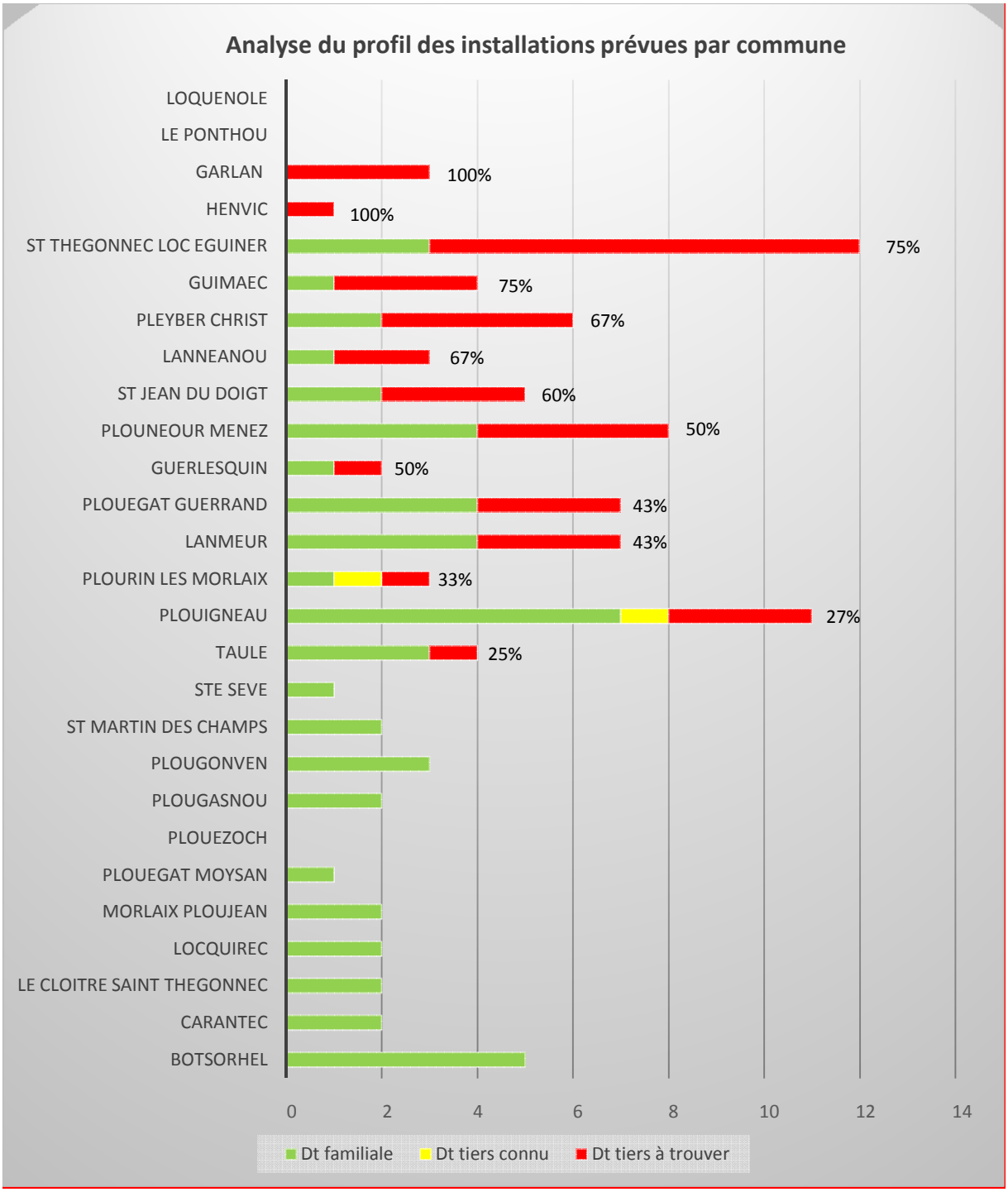
Les surfaces liées aux exploitations amenées à disparaître (« à dire d'expert ») **sont de 2764 ha**. La commune la plus impactée est la commune de **Plougonven** avec **plus de 600 ha**, suivie de **Taulé** (325 ha) et **Plouigneau** (298 ha), 3 communes très agricoles du territoire.

Au total ce sont 9 communes qui verront plus de 100 ha se libérer pour disparition de structures.

Près de 4780 ha, relèvent eux d'exploitations où une installation familiale est prévue. Gage de stabilité.

1680 ha sont eux exploités par des structures où une installation de tiers est envisagée. Cela représente 4.18 % de la SAU globale du territoire. Sur les communes de **Lanneanou, Garlan** et **Le Cloitre Saint Thégonnec ces installations représentent respectivement 10.92, 16.04 et 13.13 % de la Surface agricole de la commune.**

6.6 Analyses des installations prévues



Graphique n°20 : Profil des installations prévues entre 2017 et 2022

Les installations prévues sont au nombre de 100. Ce graphique montre que le **profil d'installation** est **très variable d'une commune à l'autre**. Il met ainsi en évidence des **enjeux de transmission**, et/ou de disparition complémentaires d'exploitations sur plusieurs communes, sur lesquelles la **reprise repose sur des tiers à trouver**.
La commune la plus impactée est celle de Saint Thégonnec Loc Eguiner.

6.7 Remplacement des départs en retraite prévus sur les 5 prochaines années

Face aux 100 installations prévues évoquées juste avant ce sont 213 départs à la retraite qui sont prévus « à dire d'expert » sur les 5 prochaines années. Soit un **renouvellement de seulement 47** % des chefs d'exploitations.

Les deux cartographies à suivre présentent deux cas de figure successifs :

- Carte 11 : Nombre de départs de chefs d'exploitation / Installation prévues par commune
- Carte 12 : Nombre de départs de chefs d'exploitation / Installation prévues par commune hors tiers à trouver. Cette variante permet d'avoir une vision « pessimiste » des installations, en considérant l'hypothèse où l'intégralité des « tiers à trouver » ne les serait pas.

Il est important d'avoir en mémoire que cette approche n'inclue pas les arrêts en cours de carrière, soit en lien avec des difficultés économiques, soit par choix personnel.

Analyse de la carte 11 :

Du fait de la pyramide des âges, des exploitants du territoire, de nombreuses communes verront baisser de manière très importante le nombre de chefs d'exploitation. **Ce constat met en exergue l'enjeu de la main d'œuvre salariée sur les exploitations de Morlaix Communauté.** Des communes très agricoles sont notamment concernées (Plougonven, Saint Thégonnec Loc Eguiner, Taulé ….).

Certaines communes présentent cependant une stabilité (Plouezoch, Saint Jean du doigt, Lanmeur, Locquirec, Guerlesquin, Sainte Sève, Saint Martin des champs), voir une progression (Plounéour Menez).

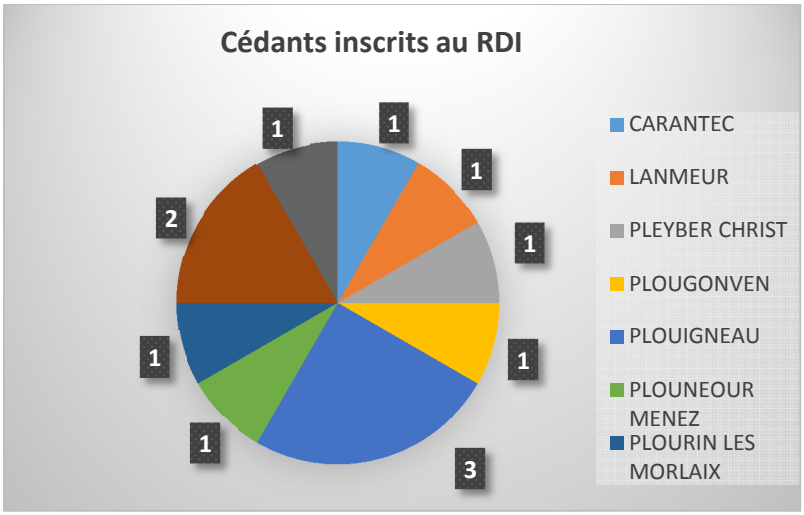
Analyse de la carte 12 :

Celle-ci présente logiquement une **version dégradée, mettant en évidence le poids des repreneurs tiers** (hors cadre familial) **à trouver**. Seules les communes de Sainte Sève, Saint Martin des Champs, et Locquirec, avec des installations exclusivement familiales se maintiennent alors à l'équilibre.

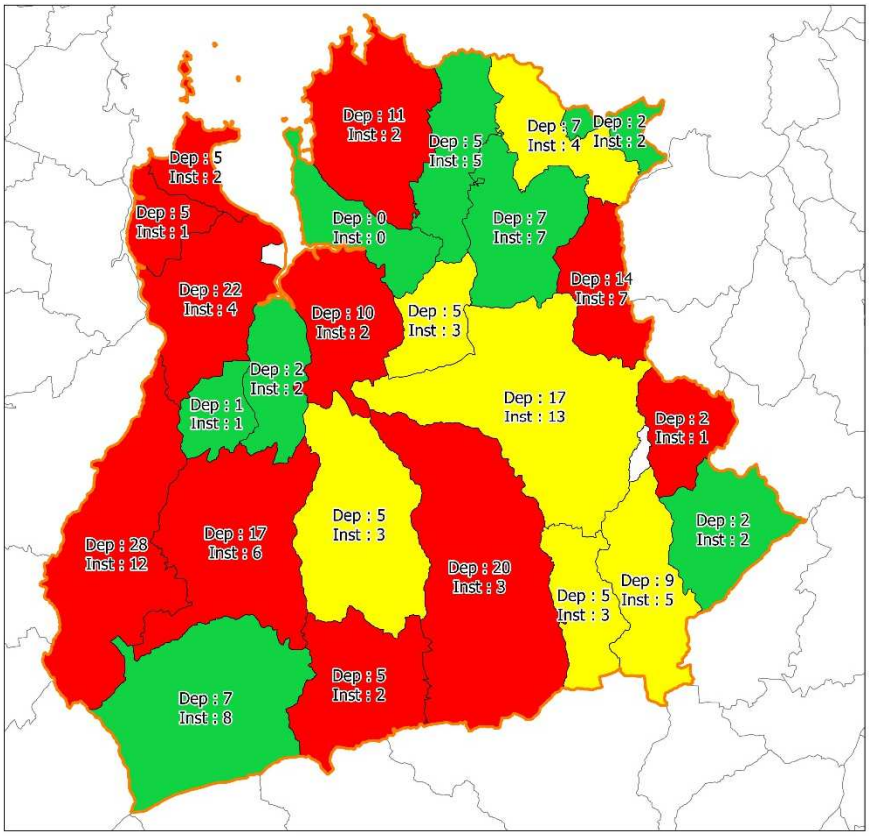
Lien avec le répertoire Départ/Installation

En tant que gestionnaire du Répertoire Départ/Installation, la Chambre d'Agriculture dispose d'une vision des exploitants d'ores et déjà engagés dans une démarche de recherche de repreneur « tiers ».
En date d'octobre 2017, ces cédants sont seulement au nombre de 13, soit à peine 6 % des exploitants amenés à partir en retraite.

Le graphique à suivre présente la localisation des cédants par commune.



Graphique n° 21 : Cédants inscrits au RDI



MORLAIX COMMUNAUTE

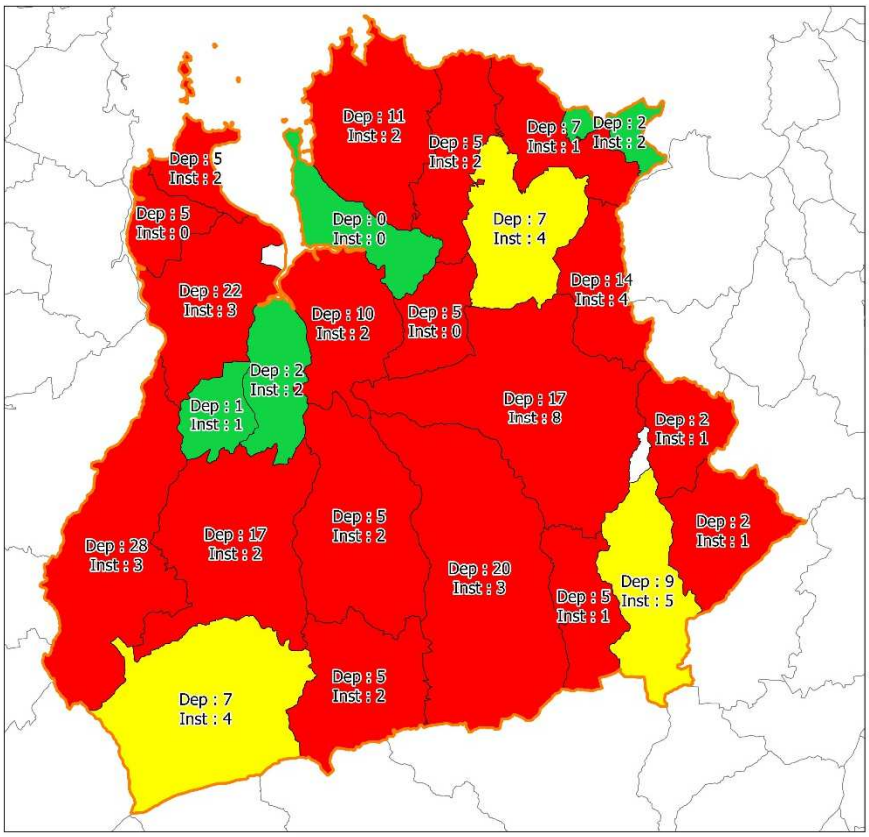
Diagnostic agricole 2017

Carte 11 : carte "nombre de départs de chefs d'exploitations / installations prévues sur 2017-2022

Légende

Evolution du nombre d''exploitation

- 50 % de remplacement ou moins
- de 50 à 100
- 100 % de remplacement ou plus



MORLAIX COMMUNAUTE

Diagnostic agricole 2017

Carte 12 : carte "nombre de départs de chefs d'exploitations / installations prévues hors tiers à trouver, sur 2017-2022

Légende

Evolution du nombre d''exploitation

- 50 % de remplacement ou moins
- de 50 à 100
- 100 % de remplacement ou plus

VII – LES ENJEUX

7.1 Enjeux remontés par les agriculteurs relais

Les éléments ci-après sont issus de la réunion de travail du 9 novembre dernier.

Pour rappel un travail en deux temps avait été proposé aux agriculteurs présents, répartis en trois groupes de travail auxquels étaient associés un technicien de Morlaix Communauté et/ou de la Chambre d'Agriculture.

1er temps : Quels sont pour vous le/les enjeux pour l'agriculture du territoire sur les 20 prochaines années. Question volontairement ouverte, visant à faire remonter 3 à 4 enjeux par groupe.

2ème temps : Analyse thématique, visant une expression sur les atouts/Contraintes/Attentes vis-à-vis de trois grands thèmes : l'Aménagement de l'espace, les Zonages (périurbains, littoraux..), et l'environnement et le paysage. Au-delà de temps semi-directifs des questions précises étaient posées aux participants.

7. 11 Enjeux de l'agriculture sur les 20 prochaines années

Le tableau page suivante reprend les enjeux 1 à 4, tels qu'ils ont été hiérarchisés par les différents groupes.

5 thématiques ressortent fortement :

- **Le foncier** : sa préservation, son accessibilité pour les agriculteurs du territoire, sa compensation en cas de projets d'urbanisation, mais également son optimisation (regroupement des parcellaires…)

- **L'installation en agriculture et l'attractivité des métiers agricoles** : inciter l'installation dans la période charnière que constituent les 5 à 10 ans à venir, favoriser l'installation et le salariat, travailler sur l'attractivité des métiers, donner une image positive des métiers, travailler sur la formation des scolaires et des adultes.

- **Le maintien d'une agriculture dynamique, et diversifiée** : maintenir la production (volume), créer de la valeur ajoutée, ne pas opposer les systèmes entre eux.

- **L'attente de reconnaissance et de soutien par les élus locaux** : défendre les productions du territoire, à nouveau ne pas opposer les systèmes, reconnaitre le poids économique de l'agriculture et du para agricole, reconnaitre le rôle de l'agriculture dans l'aménagement du territoire

- **Le lien avec la société** : améliorer / savoir gérer les relations avec les non agricoles, s'adapter aux besoins sociétaux, communiquer sur le métier, ainsi qu'agir pour une meilleure intégration des exploitations dans le paysage.

	ENJEU 1	ENJEU 2	ENJEU 3	ENJEU 4
GROUPE 1 Agriculteurs de : PLOUIGNEAU, ST THEGONNEC LOC EGUINER, PLOUEGAT MOYSAN, LANNEANOU, PLOUGONVEN.	**PROTEGER LES TERRES EXPLOITEES PAR LES AGRICULTEURS LOCAUX** ■ Lutter contre les préemptions en faveur d'exploitations extérieures au territoire	**REGROUPER LE FONCIER** ■ Concentrer autour des sièges les parcelles exploitées ■ Développer à l'échelle intercommunale le travail mené sur la commune de Plougonven	**ASSURER DES COMPENSATIONS FONCIERES** ■ Assurer des compensations foncières en cas d'urbanisation des terres **REGULER LES PRIX DU FONCIER**	**INCITER/PORTER L'INSTALLATION DE NOUVEAUX EXPLOITANTS** (dans un contexte où 40 % de la surface agricole va changer de main dans les 5 à 10 ans)
GROUPE 2 Agriculteurs de : PLOUEGAT GUERRAND, MORLAIX, GARLAN, ST MARTIN DES CHAMPS.	**PRESERVER LE FONCIER AGRICOLE** ■ Garder le maximum de SAU ■ Ne pas considérer les terres agricoles comme des réserves ■ Non démembrement des exploitations par le mitage urbain et les ZA	**INSTALLER DES JEUNES** **MANQUE DE MAIN D'ŒUVRE**	**MAINTENIR LA PRODUCTION** **CREER DE LA VALEUR AJOUTEE** **S'ADAPTER AUX BESOINS SOCIETAUX**	**COMMUNIQUER SUR LE METIER** **SENSIBILISER LES ELUS POLITIQUES**
GROUPE 3 Agriculteurs de : PLOUEZOCH PLOUGONVEN PLOUIGNEAU GARLAN SAINT MARTIN DES CHAMPS	**RECONNAISSANCE** **■ DU POIDS ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE ET DU SECTEUR PARA AGRICOLE** **■ DU RÔLE DE L'AGRICULTURE DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE** **SOUTIEN DE NOS ELUS** ■ Défense des productions du territoire ■ Ne pas opposer les systèmes (bio, conventionnels, …)	**FONCIER** ■ Réserve foncière pour compenser l'impact de projets périurbains ■ Protéger l'installation d'agriculteurs ■ Poursuivre la politique d'échanges fonciers entre agriculteurs en utilisant la cartographie du diagnostic agricole ■ Eviter le mitage par l'habitat	**MAIN D'ŒUVRE EN EXPLOITATION ET EMPLOI DANS LE PARA AGRICOLE** ■ Favoriser l'installation et le salariat ■ Travailler sur l'attractivité des métiers / image positive. ■ Formation des scolaires et des adultes	**AGRICULTURE ET SOCIETE** ■ Relation avec les non agricoles ■ Ne pas opposer les systèmes ■ Intégration des exploitations dans le paysage

Tableau n° 12 : Enjeux des 20 prochaines années



Graphique n° 22 : Nuage de mots – Enjeux des 20 prochaines années

Le foncier agricole apparaît comme la notion centrale des expressions, suivi des notions d'installation et de main d'œuvre, ainsi que la non opposition des systèmes.

Des préoccupations qui sont en lien direct avec l'état des lieux ressortant du diagnostic : disparition probable d'une exploitation sur 10, départ d'un chef d'exploitation sur 5, renouvellement de moins de 50 % des chefs d'exploitation.

7.12 Analyse thématique

7.121 Thématique aménagement

	ATOUTS/POINTS FORTS	CONTRAINTES / ENJEUX	BESOINS
GROUPE 1	**PATRIMOINE IMMOBILIER**	**DEVENIR DES BÂTIMENTS APRES CESSATION D'ACTIVITE**	**EVITER QUE LES BÂTIMENTS NE TOMBENT EN RUINE**
GROUPE 2	**CLIMAT FAVORABLE A L'ELEVAGE** **TERRITOIRE AGRICOLE**	**PARCELLAIRES :** ■ Taille et forme des parcelles ■ Morcellement et éparpillement des parcelles **PRESSION FONCIERE :** ■ Des prix qui montent à 6000 ou 8000 euros/hectare. **CIRCULATION :** ■ Pourtour de Morlaix hors 4 voies ■ Littoral du Trégor	/
GROUPE 3	**CREATION D'ENTREPRISES DE TRANSFORMATION ET DE DISTRIBUTION DE NOS PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES** **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE PAR L'AGRICULTURE** ■ Territoire très agricole ■ Exploitations bien réparties **DIVERSITE DES PRODUCTIONS**	**ELOIGNEMENT DES PARCELLAIRES** **DESTRUCTION DES FRICHES AGRICOLES (AMIANTE)** **RELATION AUX TIERS**	**ECHANGES AMIABLES** **PRISE EN CHARGE PAR L'ETAT DU RECYCLAGE DES FRICHES AGRICOLES** **MEILLEURE CONNAISSANCE DU METIER**

Tableau n°13 Atouts/Contraintes/Besoins – Thématique aménagement

Les thématiques ressortant ici sont :

- La vocation agricole du territoire : son rôle en matière d'économie et d'aménagement,
- La diversité des productions et le maillage du territoire par les exploitations agricoles,
- Les parcellaires agricoles : éloignement, morcellement, forme des parcelles,
- Les bâtiments agricoles : un patrimoine, quel devenir ?, enjeu des friches agricoles et du désamiantage,
- La circulation,
- Les relations aux tiers.

Les besoins exprimés portent sur l'optimisation des parcellaires, la préservation du patrimoine immobilier agricole, la gestion des friches agricoles et la connaissance des métiers (ici en lien avec le relationnel – pouvant être difficile – avec les tiers).

Les tableaux 14 A à F à suivre reprennent l'expression des groupes sur les différentes questions ouvertes proposées sur cette thématique :

	AVEZ-VOUS DES ATTENTES BESOINS SPECIFIQUES EN MATIERE DE MAISON D'EXPLOITATION ? SI OUI SUR QUEL SECTEUR ?
GROUPE 1	**TRANSMISSION DE LA MAISON D'HABITATION** ■ Difficile transmission à un tiers ■ Nombreuses maisons sur site SECTEUR : Non spécifié
GROUPE 2	**RISQUE DE CONFLIT AVEC LES TIERS** ■ Dès qu'il y a un tiers ou une nouvelle maison il y a un nouveau risque de conflit SECTEUR : Ensemble du territoire
GROUPE 2	**RISQUE DE CONFLIT AVEC LES TIERS** ■ Risque de recours de nouveaux tiers lors du développement de l'exploitation (distance aux tiers) ■ Acceptation des nuisances sonores et olfactives par les nouveaux tiers **PRIORISATION DE LA RENOVATION DU BÂTI ANCIEN EN AGRICOLE – AVEC LA RECIPROQUE DANS LES BOURGS** SECTEUR : Ensemble du territoire

Tableau 14 A

Cette question, initialement imaginée en lien avec le logement de fonction des agriculteurs a fait émerger une réflexion plus globale sur les habitations au sein des sites d'exploitation, en cas de transmission et vente à des tiers, mais également des habitations à proximité des élevages et les risque de conflits inhérents.

Toute nouvelle habitation ou nouveau tiers est vécu comme un risque de conflit et une possible difficulté dans l'évolution de l'entreprise agricole.

	DES NOUVEAUX PROJETS DE BÂTIMENTS OU PROJETS STRUCTURANTS SONT ILS A PREVOIR DANS VOTRE SECTEUR ? SI OUI COMMUNE(S) ET SECTEUR(S) ?
GROUPE 1	**PROJETS DE REGROUPEMENTS D'EXPLOITATIONS** SECTEUR : Ensemble du territoire **PROJET DE STOCKAGE DE BOIS (FILIERE BOIS)** SECTEUR : Est du territoire
GROUPE 2	**DES PROJETS DE BÂTIMENT POSSIBLES DANS CHAQUE EXPLOITATION** ■ Un enjeu : les protéger et limiter les tiers SECTEUR : Ensemble du territoire
GROUPE 2	**DES PROJETS DE BÂTIMENTS** SECTEUR : Ensemble du territoire

Tableau 14 B

Des nouvelles constructions, et regroupement de sites sont prévisibles sur l'ensemble du territoire. Un projet de stockage, en lien avec la filière bois est cité comme projet structurant.

	AVEZ-VOUS DES QUESTIONNEMENTS / INQUIETUDES SUR LE DEVENIR DES PARCELLAIRES ? QUELLE TENDANCE VOYEZ VOU ? SI OUI COMMUNE(S) ET SECTEUR(S) ?
GROUPE 1	**PROTEGER LES TERRES EXPLOITEES PAR LES AGRICULTEURS LOCAUX** **CONCENTRER AUTOUR DES SIEGES LES PARCELLAIRE EXPLOITES** **ASSURER LES COMPENSATIONS FINANCIERES EN CAS D'URBANISATION DES TERRES** **REGULER LES PRIX** SECTEUR : Non spécifié
GROUPE 2	**PRESERVER LE PARCELLAIRE ACCESSIBLE AUTOUR DES SIEGES** **PRESERVER LES TERRES LES PLUS RICHES** SECTEUR : Non spécifié
GROUPE 3	**REPARTITION DU FONCIER** Regret d'un manque de vision globale de la DDTM dans l'analyse des demandes d'autorisation d'exploiter : Jeunes Agriculteurs, Agrandissement local, Agrandissement lointain SECTEUR : Ensemble du territoire **EXTENSION DES COMMERCES EN PERIPHERIE DES BOURGS ET VILLES** Constat de ce phénomène, alors que les centre-villes/bourgs se désertifient (peu de parking, trop chers.) SECTEUR : Saint Martin des Champs et plus largement en périurbain. **FRICHES INDUSTRIELLES : QUEL DEVENIR ?** SECTEUR : ZI de Kerivin (Saint Martin des Champs), La Boissière (Morlaix)

Tableau 14 C

Au-delà de l'optimisation des parcellaires et de leur protection, plusieurs idées ressortent :

- La concurrence sur le foncier et les modalités d'attribution des autorisations d'exploiter, mais également la régulation des prix,
- Le développement de zones commerciales, artisanales en périphérie des villes et bourg,
- En lien le devenir des friches industrielles existantes sur le territoire, avec en filigrane leur revalorisation avant d'aller chercher de nouvelles terres,
- La question de l'indemnisation des agriculteurs en cas d'urbanisation.

	L'ACCESSIBILITE DES PARCELLAIRES EST ELLE BONNE SUR LES EXPLOITATIONS DE VOTRE SECTEUR ? A L'INVERSE OU SE TROUVENT LES PRINCIPAUX SECTEURS DIFFICILES ? SI OUI COMMUNE(S) ET SECTEUR(S)?
GROUPE 1	**CONCENTRER AUTOUR DES SIEGES LES TERRES EXPLOITEES** **VOIRIE, CHEMINS, ENTREES TROP ETROITES POUR LES NOUVEAUX MATERIELS** **ABANDON DES EXPLOITATIONS OU REPRISES EXTERIEURES DESTABILISANT L'ORGANISATION DES PARCELLAIRES** SECTEUR : Non spécifié
GROUPE 2	**MAUVAISE ACCESSIBLITE** Constat qu'un travail serait nécessaire (échanges) mais que beaucoup de blocages existent avec les propriétaires. La lourdeur fiscale est également un frein. SECTEUR : Ploujean, Morlaix, Plouezoch, et plus largement Trégor au nord de la 4 voies
GROUPE 2	**TRAVERSEES DE BOURGS/VILLES AVEC LES MATERIELS AMENAGEMENTS URBAINS RENFORCANT CETTE DIFFICULTE** SECTEUR : Garlan Morlaix, murs sur la route nationale à Plouigneau, partout sur le territoire chicanes dans les bourgs. **TRAVERSEES DES ROUTES AVEC LES ANIMAUX** SECTEUR : Saint Martin des Champs, Plouigneau, Garlan, Plougonven, et globalement partout sur le territoire

Tableau 14 D

Apparaissent ici en question, l'adaptation des chemins, de la voirie, du bocage (entrée de champs), mais également des aménagements urbains, aux nouveaux matériels agricoles.

Les traversées de bourg avec les engins ont également un sujet de tension.

Enfin, les déplacements d'animaux peuvent également être problématiques.

Autant de points pour lesquels les exploitants souhaitent une optimisation des parcellaires (sujet récurrent), et mettent en évidence le côté déstabilisant des arrêts d'exploitation/reprises sur les parcellaires.

	Y A-T-IL SUR VOTRE/VOS COMMUNES DES EXPLOITATIONS DONT LA SITUATION /EVOLUTION EST PROBLEMATIQUE EN RAISON DE DISTANCE AUX TIERS SI OUI COMMUNE(S) ET SECTEUR(S) ?
GROUPE 1	**/**
GROUPE 2	**AUTOUR DES BOURGS, AU FUR ET A MESURE DE LEUR RAPPROCHEMENT DES EXPLOITATIONS** SECTEUR : Non spécifié
GROUPE 3	**ZA, ZI, LOTISSEMENTS** SECTEUR : Saint Martin des Champs, Garlan **RELATION AVEC LE VOISINAGE : PRIORITE DEMANDEE A L'ACTIVITE AGRICOLE** SECTEUR : Non spécifié

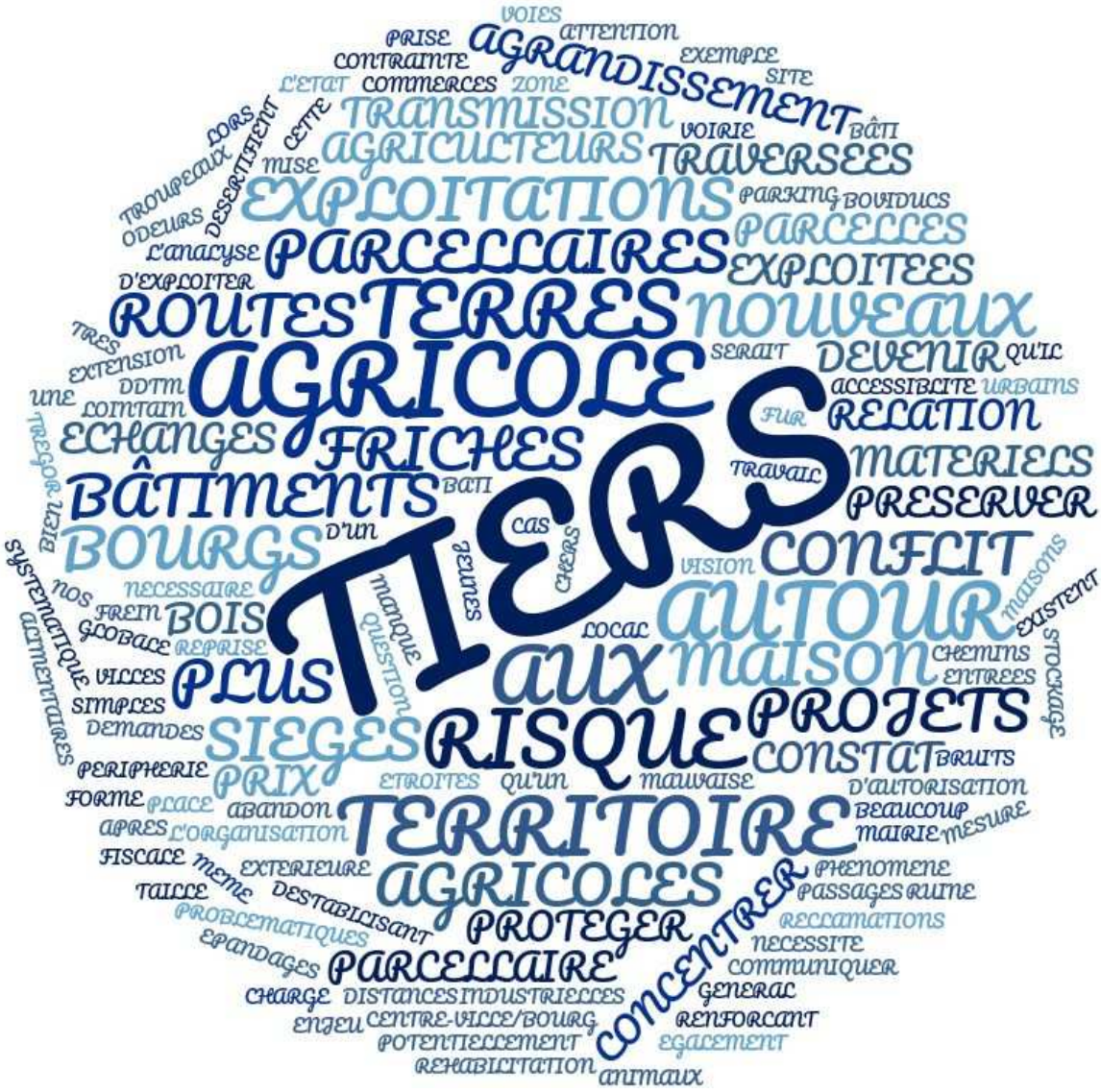
Tableau 14 E

Nous retrouvons ici à la fois les craintes en matière de consommation de foncier, mais également le rapprochement des zones urbaines des sites de production, et les enjeux /conflits que cela peut induire avec les tiers.

	ETES VOUS CONCERNES PAR L'ARRIVEE DE NEO RURAUX ? LES RELATIONS SONT ELLES DIFFICILES ? SI OUI COMMUNE(S) ET SECTEUR(S° ?
GROUPE 1	**REFLECHIR A LA PROPRETE DES ROUTES (MOUVEMENTS DES TROUPEAUX)** Exemple : mise en place de Boviducs SECTEUR : Non spécifié
GROUPE 2	**CONTRAINTE POTENTIELLEMENT SYSTEMATIQUE** Même les simples passages sur les routes sont problématiques (de plus en plus de réclamations en mairie). Nécessité de communiquer. SECTEUR : Non spécifié
GROUPE 3	**SUJET GENERAL A TOUT LE TERRITOIRE** Question de la réhabilitation des maisons (du bâti) en zone agricole Attention aux distances aux tiers (bruits, odeurs, épandages…) SECTEUR : Tout le territoire

Tableau 14 F

L'évolution de la population rurale, non issue du milieu agricole, et ou ne le connaissant plus est une réelle inquiétude. Le questionnement des distances aux entreprises agricoles se retrouve posé, mais également de la réhabilitation du bâti sur ou à proximité des sites, parfois par les agriculteurs eux même.



Graphique n° 23 : Nuage de mots – thématique aménagement

Le mot central est ici « les tiers », source de nombreuses inquiétudes tant en matière de relationnel, que de distance en lien avec l'évolution des entreprises agricoles.

Viennent ensuite les bâtiments (devenir), les friches, le parcellaire, la transmission …

Les notions de protection et de préservation ressortent également.

7.122 Thématiques environnement et paysage

	ATOUTS/POINTS FORTS	CONTRAINTES / ENJEUX	BESOINS
GROUPE 1	/	**ENJEU DE L'ENTRETIEN DES ZONES HUMIDES SUITE A L'ARRET D'EXPLOITATIONS BOVINES** ■ Que vont devenir ces espaces sensibles : abandon ? Entretien par Morlaix Communauté ?	
GROUPE 2	**BOCAGE DU TREGOR** **ZONE D'ELEVAGE BOVIN PUISSANTE, TERRITOIRE VIVANT**	**MITAGE DU TERRITOIRE AGRICOLE EN PERIURBAIN**	**AMELIORER LA GESTION DES PLANS D'EPANDAGE** ■ Plans d'épandage partagés pour limiter les obligations de traitement des déjections et diminuer les achats d'engrais de synthèse.
GROUPE 3	**GESTION RAISONNEE DU BOCAGE** ■ La reconstruction et/ou arasement/déplacement de talus et haies, permettant d'agrandir et d'optimiser les parcelles (économie), tout en préservant les ruisseaux et rivières (limitation du ruissellement) **COUVERTURE HIVERNALE DES SOLS AGRICOLES** (limitation des fuites azotées dans le milieu) **OPTIMISATION DES PRATIQUES DE FERTILISATION** **BIODIVERSITE ENTRETENUE PAR L'ACTIVITE AGRICOLE**	**CONTRÔLES DE L'ADMINISTRATION**	**SIMPLIFICATION DU CADRE ADMINISTRATIF ENVIRONNEMENTAL** ■ Formation des contrôleurs ■ Attente d'une certaine compréhension, de bonne intelligence de leur part.

Tableau n°15 : Atouts/Contraintes/Besoins – Thématique environnement et paysage

Sur un territoire très concerné en matière d'enjeux environnementaux (bassins versants, bassins versants algues vertes …) les agriculteurs ont à cœur de mettre en avant tous les efforts et actions d'ores et déjà engagés depuis plus de 20 ans : pratiques en constante évolution, investissements (stockage de déjections..) ; mais également le rôle de l'agriculture en matière de gestion et d'entretien du bocage, de la biodiversité. Ils sont en attente d'actions pragmatiques sur ce sujet, et ou mettent en exergue les risques de fermeture de milieux sensibles dans les années à venir.

	QUEL EST VOTRE REGARD SUR LA PROTECTION DU BOCAGE ? RÔLE DE L'AGRICULTURE ? ATOUTS ? CONTRAINTES ?
GROUPE 1	**PROTECTION DU BOCAGE EXTREMEMENT REGLEMENTEE ET CONNUE DU MONDE AGRICOLE** Politique Agricole Commune (PAC), action des syndicats mixte (bassins versants) **INCERTITUDE SUR L'EXPLOITATION DU BOIS** Forêts trop anciennes pour être valorisées. **INQUIETUDE SUR LE BOISEMENT DES TERRES AGRICOLES** Cas d'arrêt d'exploitations avec boisement des terres jusqu'alors cultivées.
GROUPE 2	**ENTRETIEN DU BOCAGE PAR LES AGRICULTEURS** Gestion parfois difficile, il faut avoir le temps **PROBLEME DU REGARD NEGATIF DE LA SOCIETE SUR LA COUPE DU BOIS** **BESOIN D'UNE MEILLEURE VALORISATION DU BOCAGE**
GROUPE 3	**VISON POSITIVE DU BOCAGE** Attention aux limites, nécessité d'agir en bonne intelligence

Tableau n° 16 : Question ouverte – thématique environnement et paysage

Les exploitants sont acteurs de la protection et de l'entretien du bocage. Ils font le constat d'une absence de culture et ou de compréhension de la gestion (coupe) de celui-ci par le grand public.

Ils regrettent que des terres cultivées puissent partir en boisement.



Graphique n° 24 : Nuage de mots – thématique environnement et paysage

Les notions ressortant majoritairement sont ici le bocage, la notion « agricole », les plans d'épandages ainsi que la gestion ou la recherche de « bonne » intelligence.

7.123 Thématique zonages (périurbains, Natura 2000, littoral, bassins versants…)

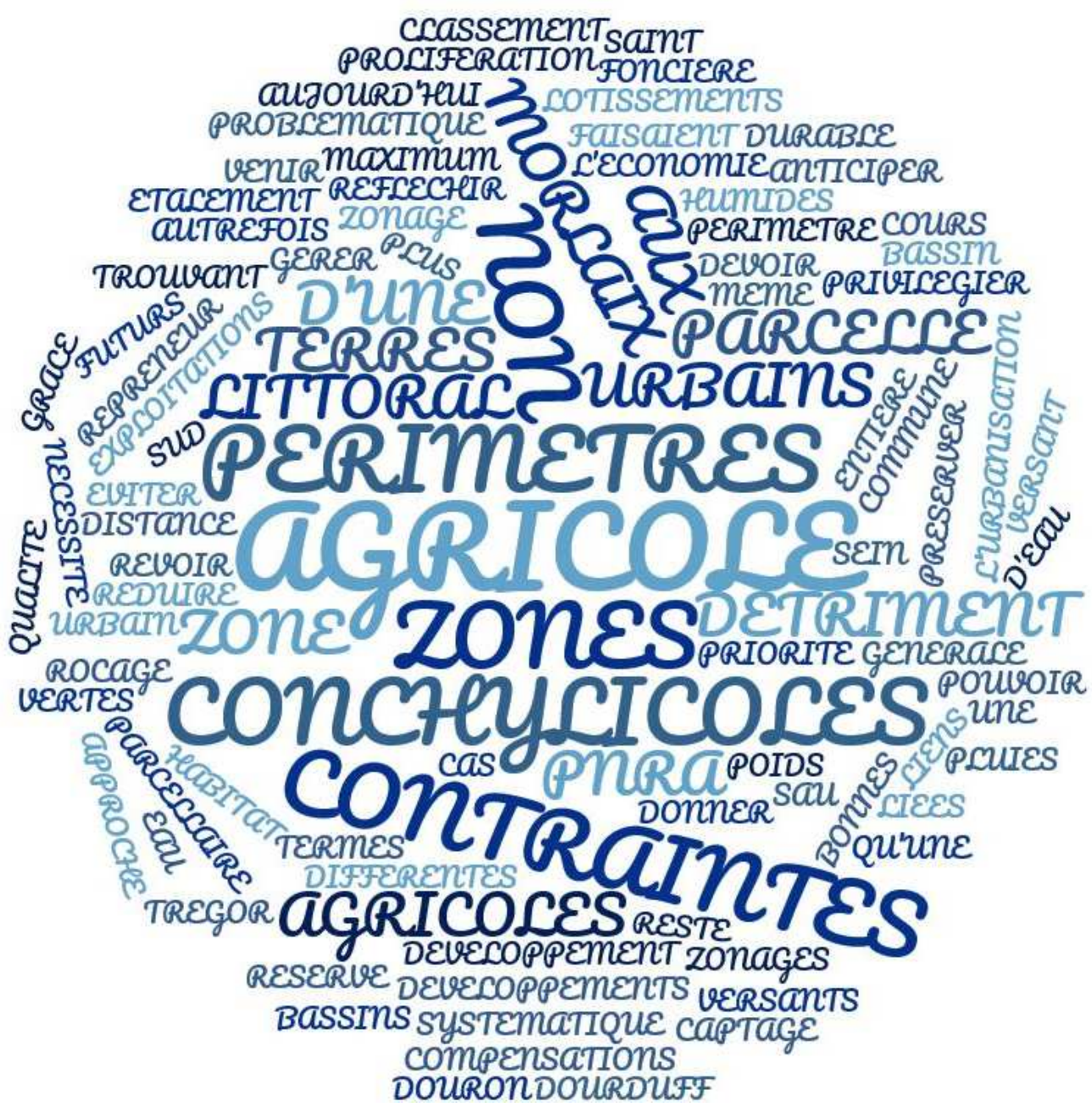
	ATOUTS/POINTS FORTS	CONTRAINTES / ENJEUX	BESOINS
GROUPE 1	/	/	/
GROUPE 2	/	**PERIMETRES SOUS CONTRAINTES** ■ Périmètres de captage (Dourduff…) ■ Zone conchylicoles ■ Bassins versants (Trégor..) ■ Bassin versant Algues vertes (Douron) ■ Limitation des possibilités d'épandage	**RESERVE FONCIERE** ■ Pouvoir anticiper des compensations à venir, liées aux futurs aménagements. **CLASSEMENT EN AGRICOLE DURABLE** ■ Nécessité qu'une zone classée en agricole le reste sur la durée.
GROUPE 3	**FOURNITURE, GRACE A L'AGRICULTURE D'UNE EAU DE QUALITE AUX CITOYENS URBAINS DE MORLAIX COMMUNAUTE**	**HAUSSE DES SURFACES BITUMEES** notamment à Morlaix et Saint Martin des Champs : ■ Non infiltration des pluies ■ Arrivée de polluants urbains dans les cours d'eau **ZONAGES CONCHYLICOLES** ■ Souhait d'avoir une approche à la parcelle culturale (et non comme aujourd'hui devoir gérer des contraintes différentes au sein d'une même parcelle) **ZONAGE LITTORAL** ■ Réfléchir en termes de distance et non de commune entière **PNRA** ■ Périmètre à réduire ou revoir	**DONNER LA PRIORITE OU EN TOUT CAS PLUS DE POIDS A L'ECONOMIE AGRICOLE** ■ Liens avec contraintes zones conchylicoles, littoral, PNRA … **NE PAS TROP PRIVILEGIER CES ZONES AU DETRIMENT DES EXPLOITATIONS**

Tableau n° 17 : Atouts/Contraintes/Besoins – thématique zonages

Un groupe ne s'est pas exprimé directement sur ces questions. On retrouve néanmoins son analyse dans la question ouverte à suivre. On retrouve ici à la fois le souhait de reconnaissance du rôle de l'agriculture, de la prise en compte de son poids économique et de la mise en œuvre d'actions sinon concertées, tenant compte des réalités du terrain. A noter également une attente vis-à-vis des collectivités (cf bitumage), à mettre en lien avec la réflexion sur le PAPI à l'échelle de Morlaix.

	Y'A-T-IL SUR VOTRE/VOS COMMUNES DES ZONES EN TENSION PAR RAPPORT A l'URBANISATION ? DES ZONES A PRESERVER EN PRIORITE ? SI OUI COMMUNE/QUARTIER ?
GROUPE 1	**EVITER L'URBANISATION TROP SYSTEMATIQUE DES TERRES AGRICOLES NE TROUVANT PAS DE REPRENEUR** Secteur non précisé **ROCAGE SUD** SECTEUR : Plougonven **ETALEMENT URBAIN ET PROLIFERATION DES LOTISSEMENTS** SECTEUR : Saint Didy, ZA de la croix rouge, Chapelle du mur
GROUPE 2	**PROBLEMATIQUE GENERALE : PRESERVER LA SAU AU MAXIMUM**
GROUPE 3	**DEVELOPPEMENT ZI, ZA, HABITAT AU DETRIMENT DU PARCELLAIRE AGRICOLE** Autrefois ces développements se faisaient en zones humides, maintenant ils se font sur des bonnes terres agricoles. SECTEUR : Saint Martin des Champs, Plouigneau

Tableau n° 18 : Question ouverte – thématique zonages



Graphique n° 25 : Nuage de mots – thématique zonages

La notion d' « agricole » ressort ici également avec les périmètres, zones conchylicoles, ainsi que des ressentis plutôt négatifs « contraintes », « détriment ».

7.2 Zones à enjeux

7.21 Principaux éléments ressortant de la réunion de travail

	LIEUX CITES PAR LES AGRICULTEURS PRESENTS
DISTANCE AUX TIERS	ENSEMBLE DU TERRITOIRE
DEVENIR DES BÂTIMENTS - FRICHES AGRICOLE - ARRIVEE DE TIERS	ENSEMBLE DU TERRITOIRE
PRESSION SUR LE PARCELLAIRE	SAINT MARTIN DES CHAMPS ZONAGE PERIURBAIN AU SENS LARGE (BOURGS ET VILLES)
DEVENIR DES FRICHES INDUSTRIELLES	KERIVIN (ST MARTIN DES CHAMPS) LA BOISSIERE (MORLAIX)
MAUVAISE ACCESIBILITE AUX PARCELLAIRES	PLOUJEAN, MORLAIX, PLOUEZOCH, ET PLUS LARGEMENT TREGOR AU NORD DE LA 4 VOIES
VOIRIE, CHEMINS, ENTREES TROP ETROITES, POUR NOUVEAUX MATERIELS	
TRAVERSEES DE BOURGS/VILLES AVEC LES MATERIELS	GARLAN, MORLAIX MURS SUR LA ROUTE NATIONALE A PLOUIGNEAU, PARTOUT SUR LE TERRITOIRE CHICANES DANS LES BOURGS
TRAVERSEES DE BOURGS/VILLES AVEC LES MATERIELS	SAINT MARTIN DES CHAMPS, PLOUIGNEAU, GARLAN, PLOUGONVEN, ET GLOBALEMENT PARTOUT SUR LE TERRITOIRE
DEVELOPPEMENT ZONES URBAINES : ZA, ZI, LOTISSEMENTS	SAINT MARTIN DES CHAMPS, GARLAN
ROCAGE SUD	PLOUGONVEN
ETALEMENT URBAIN	SAINT DIDY, ZA DE LA CROIX ROUGE, CHAPELLE DU MUR

Tableau n° 19 : Zones à enjeux citées par les agriculteurs relais

7.22 Analyse cartographique

7.221 Zones à enjeux de circulation

Le tableau ci avant permet de mettre en évidence plusieurs enjeux de circulation valables à l'échelle entière du territoire :

- **Circulation dans les agglomérations et/ou traversées de bourgs** avec les engins agricole dont la taille se développe
- **Chemins et voiries étroits**

Quelques zones spécifiques sont également citées comme la zone « nord 4 voies » du Trégor, dont les routes existantes ne permettent pas un accès facile aux parcelles.

Pour rappel l'analyse réalisée au point 3.5 du présent rapport a permis de mettre en évidence les points suivants :

- Les exploitations dont les sièges sont situés à **Plouezoch, Taulé et Saint Jean du Doigt** sont celles qui présentent **la distance moyenne la plus importante entre leurs parcelles et leurs sièges** avec respectivement 4.82, 5.60 et 6.25 km.

- A « l'inverse », les **communes où des exploitations viennent de loin pour exploiter les terres communales** sont notamment **Henvic, Plounéour Menez, Guerlesquin, Le Ponthou et Saint Thégonnec Loc Eguiner** avec des éloignements moyens compris entre 6.95 et 10.46 km.

7.222 Zones à préserver de l'urbanisation

Comme indiqué en début de rapport la valeur agronomique des terres n'a pas été conservée comme critère d'analyse.

En effet ce travail était rendu très difficile par la variabilité existante au sein d'un même secteur, mais également par le fait qu'une parcelle agricole à potentiel agronomique « moindre » peut cependant être une parcelle clé dans l'équilibre d'une entreprise agricole donnée.

Nous avons donc proposé de remplacer cette approche par une **analyse de l'impact d'un développement possible de l'urbanisation sur les secteurs agricoles du territoire**.

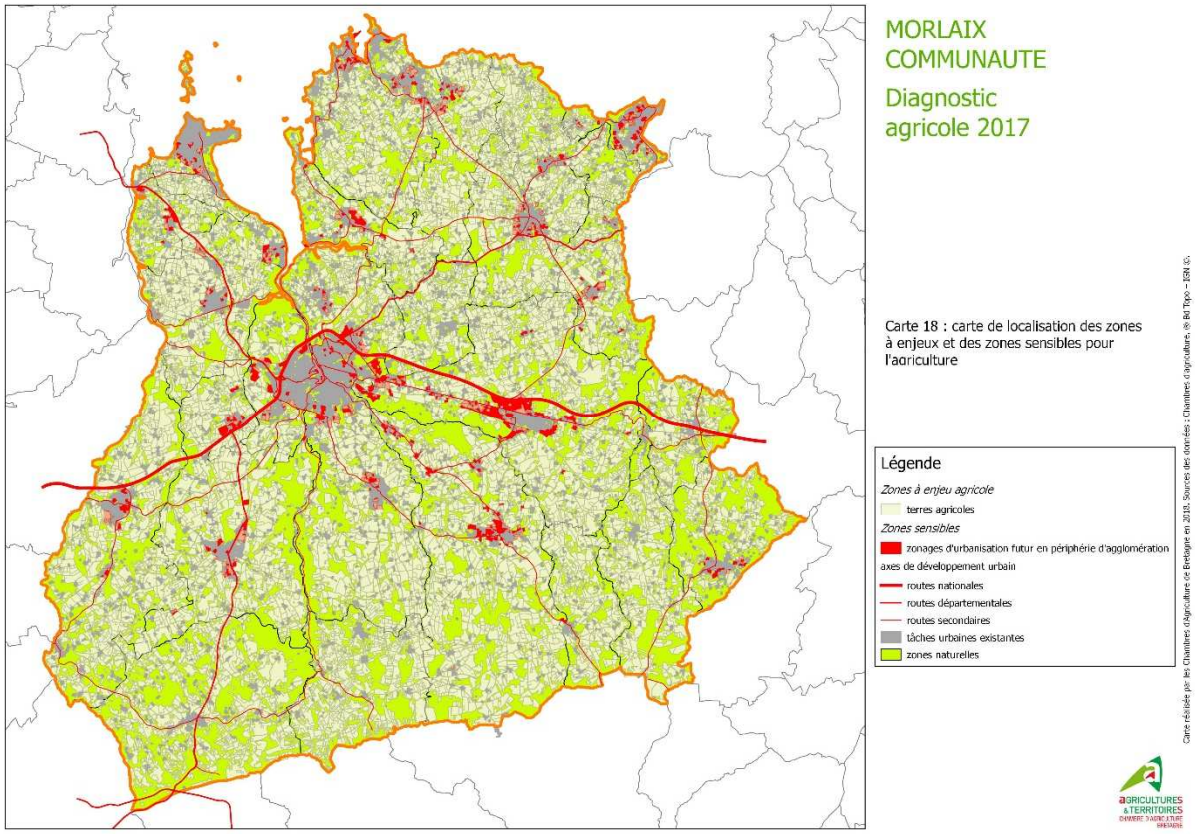
L'analyse de l'**onde d'impact** permettra de mettre en évidence secteur par secteur les conséquences d'un développement éventuel :

- Nombre d'exploitations possiblement impactées
- Surfaces agricoles impactées
- Type de productions impactées

7.23 Zones à enjeux

Les cartes 18 et 19 ci-après présentent une approche complémentaire des zonages à enjeux.

La première permet de mettre en lumière les terres agricoles au sein :
- Du maillage routier,
- Des zones naturelles,
- Des tâches urbaines existantes,
- Des zonages d'urbanisation futurs en périphérie d'agglomération.

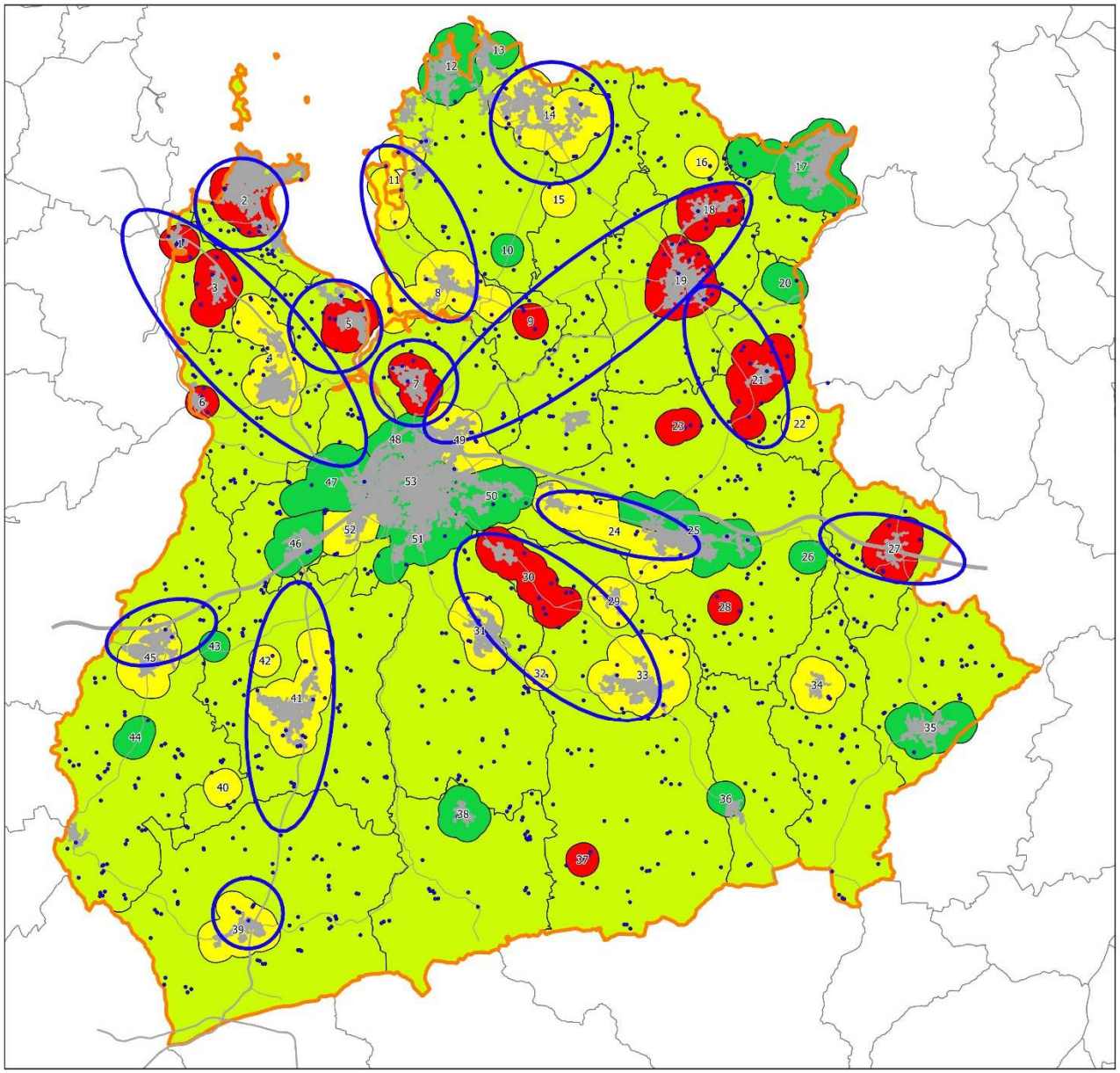


Carte 18 : carte de localisation des zones à enjeux et des zones sensibles pour l'agriculture

Il est intéressant de garder en tête les principaux axes de circulation et zones de développement futurs, dans l'analyse de la carte à suivre.

La carte 19, page suivante attribue **un niveau de risque basé sur des zones de développement urbain potentiel, caractérisés par des zones tampons de 500 m** :
- autour des zones AU des PLU en vigueur en 2016
- autour des zones déjà urbanisées pour les communes ne disposant pas de PLU.

Le **degré de risque est ici estimé par le nombre de sites d'exploitations présents par unité de surface** sur ces secteurs numérotés de 1 à 53.
- 18 sont ainsi classifiés à « risque faible » avec une densité d'exploitation entre 0 et 7.
- 20 à « risque moyen » pour une densité d'exploitation comprise entre 7 et 13.
- 15 à « risque fort » pour une densité d'exploitation comprise entre 14 et 37.



MORLAIX COMMUNAUTE

Diagnostic agricole 2017

Carte 19 : carte de localisation des secteurs à enjeu agricole : localisation des zones de développement urbain* en fonction du risque pour l'agriculture.

Légende

Niveau de risque

- faible
- moyen
- fort
- groupe de secteurs à risque
- site d'exploitation agricole
- zone urbaine
- route

* Les secteurs de développement urbain sont figurés par des tampons de 500 m autour des zones AU des Plans locaux d'Urbanisme en vigueur en 2016 (source DDTM) ou autour des zones déjà urbanisées pour les communes n'ayant pas de PLU. Le niveau de risque pour les exploitations agricoles est estimé par le nombre de sites d'exploitation par unité de surface présents dans ces secteurs.

Carte réalisée par les Chambres d'Agriculture de Bretagne en 2018. Sources des données : Chambres d'agriculture, ® Bd Topo – IGN ©.

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE BRETAGNE

ZONE	SURF TOT 500M	DENSITE EXPL	NBRE EXPL	DENSITE ELEV.	NBRE ELEV	SURF PARC.	% PARC/SURF TOT 500 M
10	97.69	0	0	0	0	66.18	68%
13	130.71	0	0	0	0	22.3	17%
26	116.58	0	0	0	0	64.47	55%
36	117.88	0	0	0	0	43.54	37%
43	85.06	0	0	0	0	37.77	44%
48	231.92	0	0	0	0	40.75	18%
53	451.51	0	0	0	0	0	0%
35	430.8	2.32	1	2.32	1	99.18	23%
12	426.37	2.35	1	2.35	1	68.91	16%
25	675.9	2.96	2	1.48	1	229.39	34%
47	524.17	3.82	2	1.91	1	219.65	42%
38	249.49	4.01	1	4.01	1	111.5	45%
17	831.25	4.81	4	0	0	193.4	23%
51	552.97	5.43	3	0	0	174.97	32%
20	160.97	6.21	1	6.21	1	60.05	37%
50	481.45	6.23	3	4.15	2	143.78	30%
46	316.37	6.32	2	6.32	2	189.7	60%
44	153.83	6.5	1	6.5	1	64.47	42%
34	262.44	7.62	2	7.62	2	162.52	62%
40	126.33	7.92	1	7.92	1	102.27	81%
15	113.88	8.78	1	8.78	1	50.21	44%
22	113.66	8.8	1	8.8	1	58.04	51%
45	441.14	9.07	4	9.07	4	179.92	41%
29	215.06	9.3	2	9.3	2	132.08	61%
49	416.6	9.6	4	4.8	2	92.47	22%
32	98.6	10.14	1	10.14	1	53.56	54%
16	96.17	10.4	1	0	0	54.11	56%
14	827.11	10.88	9	2.42	2	402.96	49%
31	359.92	11.11	4	5.56	2	172.39	48%
42	89.51	11.17	1	11.17	1	68.63	77%
39	446.22	11.21	5	6.72	3	228.93	51%
11	350.01	11.43	4	8.57	3	82.31	24%
52	257.88	11.63	3	7.76	2	107.36	42%
8	762.75	11.8	9	7.87	6	288.4	38%
33	756.94	11.89	9	11.89	9	390.11	52%
24	739.57	12.17	9	8.11	6	336.77	46%
41	731.36	12.31	9	8.2	6	404.14	55%
4	622.58	12.85	8	9.64	6	371.33	60%
5	276.73	14.45	4	0	0	94.97	34%
27	339	14.75	5	11.8	4	162.27	48%
2	406.59	14.76	6	4.92	2	65.41	16%
7	268.91	14.87	4	0	0	124.05	46%
30	548.28	16.41	9	12.77	7	292.45	53%

Suite :

ZONE	SURF TOT 500M	DENSITE EXPL	NBRE EXPL	DENSITE ELEV.	NBRE ELEV	SURF PARC.	% PARC/SURF TOT 500 M
21	536.2	16.78	9	11.19	6	321.28	60%
3	323.42	18.55	6	9.28	3	181.28	56%
37	98.67	20.27	2	20.27	2	76.91	78%
23	147.88	20.29	3	20.29	3	91.57	62%
6	98.18	20.37	2	0	0	45.94	47%
19	540.82	25.89	14	5.55	3	271.56	50%
9	115.79	25.91	3	17.27	2	90.16	78%
18	333.65	26.97	9	8.99	3	189.56	57%
28	108.4	27.68	3	27.68	3	74.17	68%
1	133.97	37.32	5	14.93	2	44.45	33%
TOTAL (ha)	40 404	89%	70%	11%			

Tableau n°20 : Classification des zones de développement potentiel

Zones de développement potentiel « à risque faible »

Elles n'impacteraient au total que **21 sièges d'exploitations dont 11 élevages**. A noter que 7 zones sont exemptes de sièges d'exploitations.
Les **surfaces** inclues **dans le périmètre de développement potentiel** sont globalement **composées à 30 % de surfaces agricoles.** Ce chiffre cache cependant des disparités importantes par zones, puisque ce chiffre varie de 0 % (Morlaix secteur 53), à 68 % (Plougasnou secteur 10).

Zones de développement potentiel « à risque moyen »

Ces zones concernent **87 sites d'exploitations dont 60 élevages**.
Les **surfaces** inclues dans **le périmètre de développement potentiel** sont composées à **48 % de surfaces agricoles** (de 22 à 81 % selon les secteurs).

Zones de développement potentiel « à risque fort »

Ces 15 zones sont les suivantes :

- Commune de Henvic (1 et 3)
- Commune de Carantec (2)
  - Tampon de 500 m très impactant du fait de la configuration de la commune
- Commune de Taulé (5 et 6)
  - En limite de Guiclan, ainsi que de Locquénolé en façade de la baie de Morlaix
  - A noter que la périphérie du bour est classée à risque moyen
- Commune de Morlaix (7)
- Commune de Plouezoch (9)
- Commune de Lanmeur (19)
- Commune de Guimaec (18)
- Commune de Plouigneau (23 et 28))
- Commune de Plouegat Guerand (21)

- Commune de Plouegat Moysan (27)
- Commune de Plougonven (30 et 37)

Plusieurs de ces zones correspondent à des communes situées sur des axes clés du territoire :

- Axe Morlaix / Saint Martin des Champs, Taulé/ Henvic
- Axe Morlaix / Lanmeur
- Axe Morlaix / Plourin les Morlaix / Plougonven

Elles concernent 84 exploitations, dont 40 élevages.
Les zones à « risque fort » avec la plus forte densité d'exploitation sont situées à Henvic (1), Plouigneau (28), Guimaec (18), Plouezoch (9), et Lanmeur (19). Hormis sur le secteur de Plouigneau, uniquement concerné par des élevages, la densité de ceux-ci est inférieure, sur ces même zonages.
En nombre d'exploitations la commune de Lanmeur est la plus impactée (19 exploitations).

Les surfaces agricoles concernées sont de 2126 ha, soit 50 % des surfaces de développement potentiel. (% allant de 16 à 78 % selon les communes).

7.24 Analyse approfondie des zones « à risque fort »

Une analyse approfondie des exploitations sur ces 15 secteurs donnent les éléments suivants :

Productions principales :

	1	2	3	5	6	7	9	18	19	21	23	27	28	30	37	TOTAL
Aviculture										1		1				2
Bovin viande	1		2						1	1		1	1			7
Divers	1	2						1	1							5
Horticulture	1		2	1												4
Lait			1				2	3	4	4	3	2	1	7	2	29
Porcs										1			1			2
Serres						1			1	1						3
Légumes/céréales	2	4	1	2	2	3	1	5	7	2		1		2		32
TOTAL	5	6	6	3	2	4	3	9	14	10	3	5	3	9	2	84

Tableau n°21 : Productions principales dans les zones de développement potentiel « à risque fort »

Productions secondaires :

	1	2	3	5	6	7	9	18	19	21	23	27	28	30	37	TOTAL
Aviculture										1		1				2
Bovin viande	1		2						1							4
Divers																
Horticulture																
Lait							2	1	2	2		1	1			9
Porcs																
Serres																
Légumes/céréales		1			1	1	1	3	2							9
TOTAL	1	1	2		1	1	3	4	5	3		2	1			24

Tableau n°22 : Productions secondaires dans les zones de développement potentiel « à risque fort »

Les ateliers laitiers et légumiers sont très largement majoritaires avec :

- 29 ateliers lait principaux et 9 ateliers secondaires.
- 32 ateliers légumes (/céréales) principaux et 9 secondaires.

Devenir des exploitations

		1	2	3	5	6	7	9	18	19	21	23	27	28	30	37	TOTAL
Stable	INDIV	3	4	5	2	2	3		6	5	5		3	1	7	1	47
Instal en rempl.	INDIV									1							1
Disparition	INDIV	1			1							2	1		1		6
Stable	SOCIETE	1	1	1			1	3		6			1	1			12
Instal en rempl.	SOCIETE		1							1	4	1		1			8
Associé en plus	SOCIETE								3	1						1	5
Disparition	SOCIETE										1				1		2
TOTAL		5	6	6	3	2	4	3	9	14	10	3	5	3	9	2	84

Tableau 23 : Devenir des exploitations dans les zones de développement potentiel à enjeux « à risque fort »

Les exploitations concernées sont des exploitants pérennes :

- 47 exploitations individuelles et 12 exploitations sociétaires stables
- 9 installations en remplacement en exploitations individuelles et 8 en sociétaires
- 5 arrivées d'associés en plus
- Seules 8 exploitations seraient amenées à disparaître sur ces périmètres.

Si ces secteurs faisaient effectivement l'objet de développement urbain dans les années à venir, cela aurait donc un impact sur des exploitations dont l'activité est amenée à se maintenir. Si toutes ont un lien au sol, la part importante de production laitière, rend également important la prise en compte de la rationnalité des parcellaires accessibles, épandables (…) dans le cadre de futurs projets si ceux-ci devaient se concrétiser dans les zones identifiées.

VI – CONCLUSION

Les éléments de connaissance acquis dans le cadre de l'étude permettent tant de mettre en évidence :

- **Le poids de l'agriculture tant en matière d'économie que d'aménagement du territoire**

  Ceci se traduit par une surface agricole utilise représentant 59 % de la surface du territoire, mais également 1556 UTH en emploi direct, et un chiffre d'affaire de 206 millions d'euros (*)

  (*) Chiffres clés de l'agriculture – édition 2017 – Chambres d'Agriculture de Bretagne.

- **Des enjeux forts à l'échelle du territoire de Morlaix Communauté**, pouvant avoir une traduction dans le PLUI-H, ou permettant d'envisager des actions, en marge de ce document, ceci conformément aux objectifs définis par les élus de Morlaix Communauté et repris en début du présent rapport, dont celui de préserver les terres agricoles et donner à l'activité agricole les moyens de sa pérennisation.

  En effet au-delà des données chiffrées présentées tout au long de ce rapport l'**approche qualitative** menée via le temps d'animation collective, a également permis de faire ressortir, des **points de vigilance et/ou pistes de travail suivantes :**

  - **Préservation des outils** agricoles (distances aux tiers …)
  - **Préservation du foncier** agricole
  - **Optimisation des parcellaires** et lien avec les communes (traversée de bourg …)
  - Travail concerté autours des **projets structurants**

  - Travail concerté pour **favoriser la reprise des outils**
  - Travail concerté de la **connaissance** et de l'**attractivité des métiers** de l'agriculture

  - **Lien avec les élus** de la collectivité : interconnaissance, soutien de l'agriculture
  - **Lien avec la société**

- **Les secteurs potentiellement « en tension » ou fortement impactés par des développements futurs**. Chaque projet réel devant évidemment être regardé au cas par cas, avec une emprise et un impact variable sur les exploitations d'un même périmètre.

Aussi, la concertation entre élus communautaire et les représentants de la profession agricole, est et sera donc essentielle au développement harmonieux de notre territoire, ainsi qu'au maintien de la ressource économique agricole sur celui-ci.

ANNEXES

ANNEXE 1 : CARTES DU PRESENT RAPPORT

ANNEXE 2 : REUNIONS DE COLLECTE DES DONNEES

ANNEXE 3 : REUNION ENJEUX ET PROSPECTIVES

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Morlaix Communauté

Annexe RP1_4.1

Développement forestier

Janvier 2017

Territoire+ Siège social :
15 avenue du Professeur Jean Rouxel 44470 Carquefou

lisanne.wesseling@territoire-plus.fr /
www.territoire-plus.fr
06 49 34 36 88 / 06 61 47 81 33

Sommaire

Titre I. Les documents cadres 3

Titre II. Le développement forestier sur le territoire de Morlaix Communauté 5

Les données utilisées au sein d présent document ont été élaborées avant la fusion des communes de Plouigneau et du Ponthou (fusion en date du 28 septembre 2018). Aussi, le présent rapport fait référence aux 27 communes composant Morlaix Communauté avant fusion.

« Gérer la forêt, c'est préserver l'équilibre entre les lois de la nature et les besoins des hommes. Une connaissance approfondie de chaque forêt permet de fixer des objectifs et de prévoir les actions correspondantes à mener. Cette démarche régulièrement renouvelée permet d'assurer dans la durée la gestion durable des forêts » (ONF1). L'aménagement est donc l'instrument clef de la gestion durable des forêts.

Titre I. Les documents cadres

La connaissance très précise des caractéristiques propres à chaque forêt permet d'orienter sa gestion à moyen et à long terme, dans le respect de la politique forestière et des principes de la gestion durable. C'est l'enjeu des aménagements forestiers, outils de planification des actions à mener dans les forêts qui relèvent du régime forestier.

Les orientations régionales forestières (ORF) sont des documents de planification régionale réalisés par le Commission régionale de la forêt et des produits forestiers (CRFPF), avec l'avis du Conseil régional et consultation des conseils généraux.

Les directives et schémas régionaux d'aménagement portent sur les forêts domaniales et sur les forêts des collectivités. Ils sont élaborés par l'ONF et viennent en application des Orientations régionales forestières. Ils servent de cadre pour l'élaboration des aménagements forestiers

Les orientations régionales forestières sur le territoire de la Bretagne ont été révisées en 1998.

Elles font état des principales caractéristiques de la forêt bretonne :

- La forêt couvre une superficie totale de 327 000 hectares soit 11,90% du territoire régional. Ce taux de boisement reste plus faible comparé au taux national (26%), mais ce taux est en grande progression dans tous les départements bretons depuis les années 1980. Dans le Finistère, ce taux est passé de 8,01% (54 000 ha) à 11,05% (75 000 ha).
- La forêt bretonne est très majoritairement privée (90% de la superficie totale alors que la moyenne nationale est de 74%).
- La forêt du Finistère est très majoritairement feuillue, le chêne domine largement.

Les orientations régionales forestières sont les suivantes :

- Améliorer la gestion et promouvoir une sylviculture de qualité,
- Améliorer la connaissance de la ressource et en faciliter l'exploitation,
- Renforcer le secteur de la première transformation et développer l'utilisation du bois d'œuvre,
- Valoriser les bois de trituration et connexes des premières et deuxième transformation,
- Préserver les équilibres naturels, sites et paysages,
- Renforcer les actions de formation,
- Organiser l'accueil et l'éducation du public – poursuivre les actions de communication.

Par ailleurs, composantes de la Trame Verte et Bleue (TVB), les espaces boisés doivent tenir compte des préconisations édictées par le SRCE de Bretagne. Adopté le 3 novembre 2015, il présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques. Aussi, afin de préserver la biodiversité forestière et une certaine fonctionnalité écologique entre les espaces boisés, il convient de préserver ces espaces des différentes sources de fragmentation, notamment, par les infrastructures de transport ou d'énergie.

1 ONF : Office National des Forêts

Rappels sur certaines dispositions du code forestier

Un défrichement a pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et d'en changer l'usage (urbanisation, agriculture, infrastructure…), tandis qu'une coupe est une opération sylvicole visant à améliorer ou à régénérer un peuplement forestier.

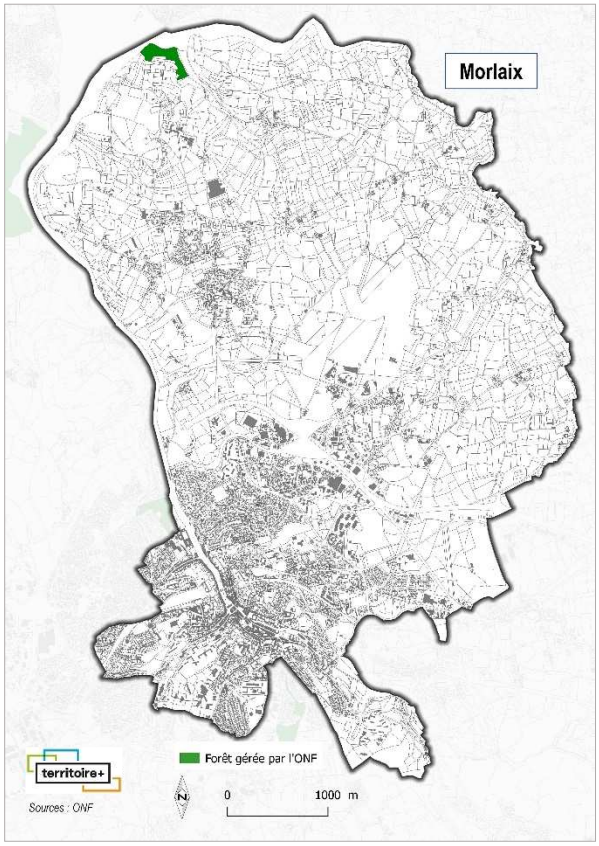
- Dans les bois et forêts ne présentant pas de garantie de gestion durable (Plan simple de gestion, etc…), les coupes d'un seul tenant enlevant plus de la moitié du volume des arbres de la futaie (hors peupleraies) sont réglementées (article L. 124-5 du code forestier). Les seuils de surface sont définis par arrêté préfectoral.
- Les coupes rases et leur reconstitution sont également réglementées, selon des seuils de surface définis par arrêté préfectoral (article L. 124-6 du code forestier).
- Conformément à l'article L 341-3 du code forestier, "nul ne peut user du droit de défricher ses bois et forêts sans avoir préalablement obtenu une autorisation".

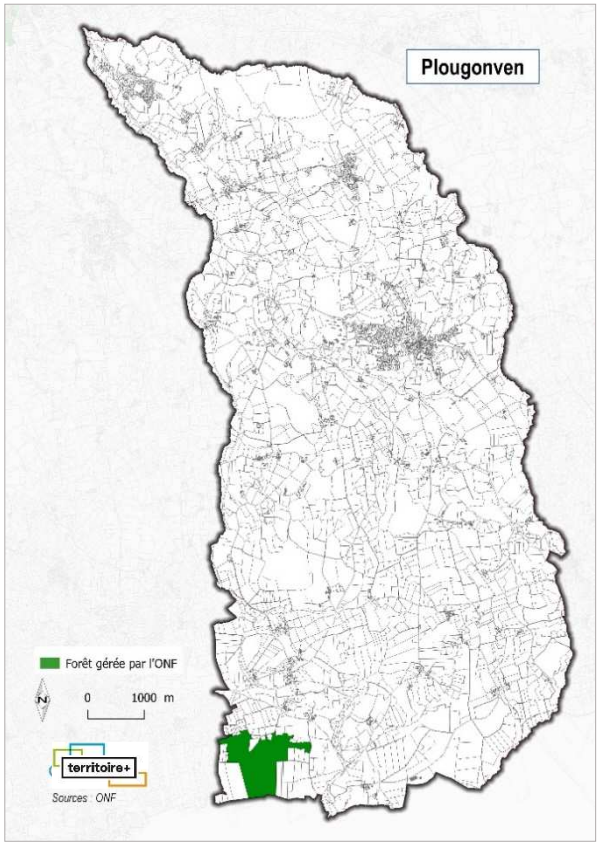
Titre II. Le développement forestier sur le territoire de Morlaix Communauté

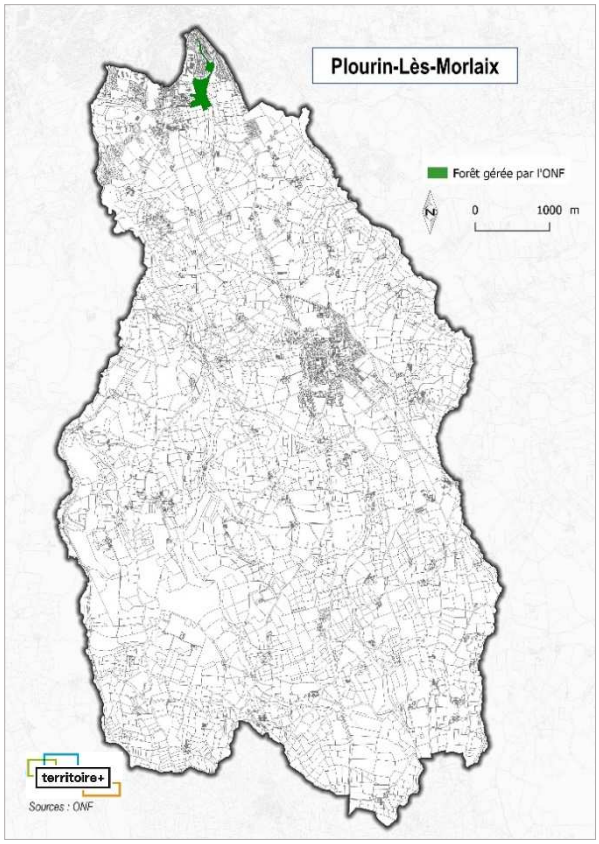
Aucune forêt sur le territoire ne fait l'objet d'exploitation.

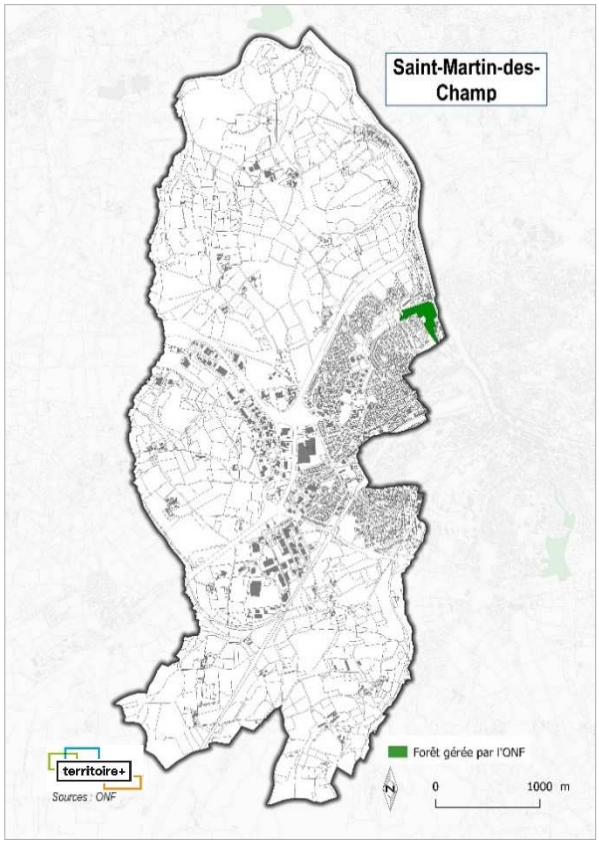
168,5 ha d'espaces boisés sont gérés par l'ONF :

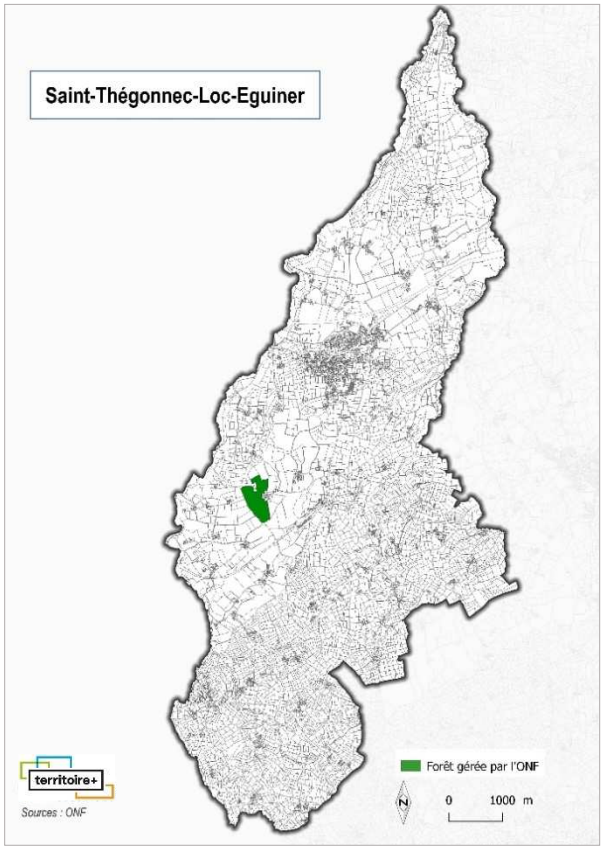
- La forêt communale de Plourin-Lès-Morlaix
- La forêt du Captage De Bodinery (Saint-Thégonnec Loc-Eguiner)
- La forêt départementale des Landes du Cragou (Plougonven)
- La forêt départementale du Dourduff (Morlaix)
- La forêt départementale de Porz An Trez (Saint-Martin-des-Champs)
- La forêt départementale de Lannigou (Taulé)

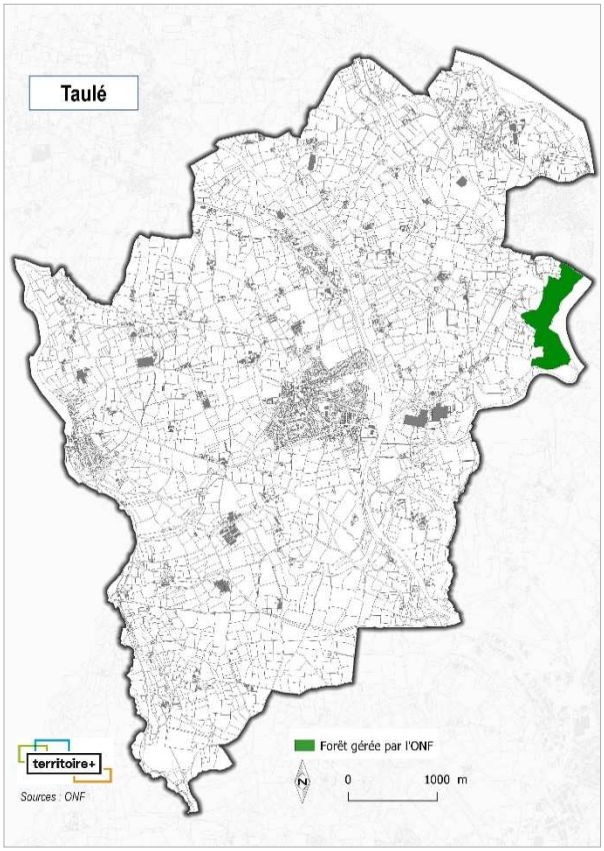

Morlaix
territoire+
Sources : ONF
Forêt gérée par l'ONF
N
0
1000 m


Plougonven
Forêt gérée par l'ONF
N
0
1000 m
territoire+
Sources : ONF


Plourin-Lès-Morlaix
Forêt gérée par l'ONF
N
0
1000 m
territoire+
Sources : ONF


Saint-Martin-des-Champ
territoire+
Sources : ONF
Forêt gérée par l'ONF
N
0
1000 m


Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner
territoire+
Sources : ONF
Forêt gérée par l'ONF
N
0
1000 m


Taulé
territoire+
Sources : ONF
Forêt gérée par l'ONF
N
0
1000 m

Les plans simples de gestion

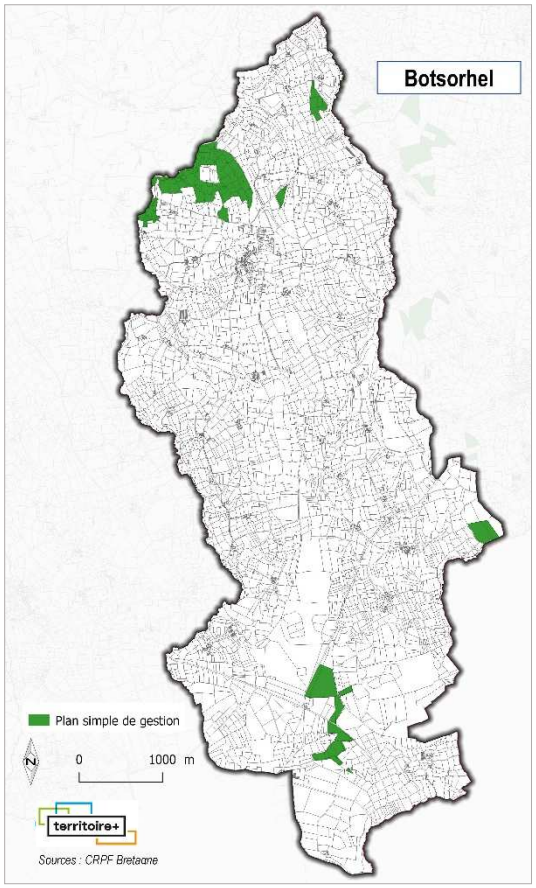
Le plan simple de gestion est un outil permettant de :

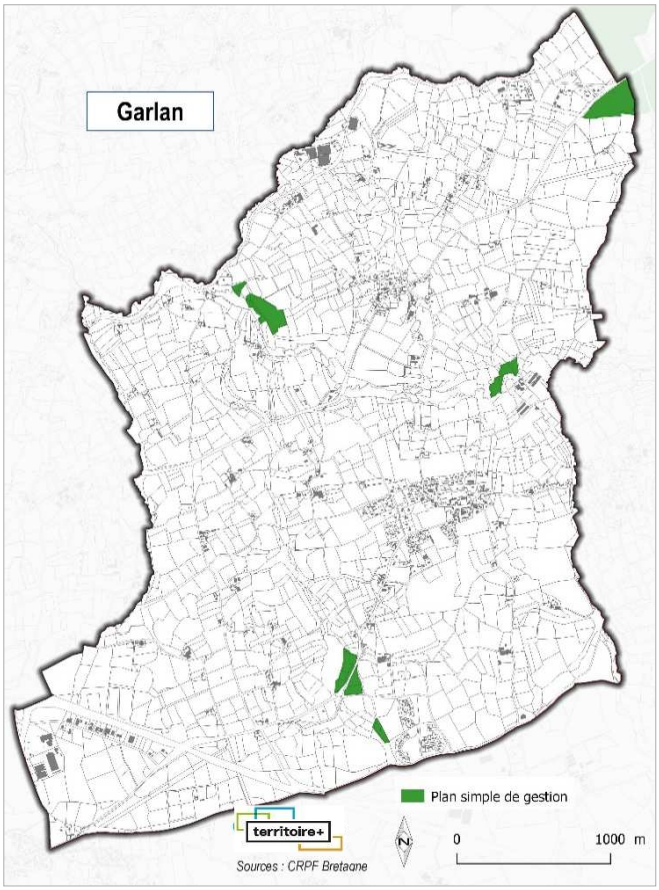
- Mieux connaitre son bois ou sa forêt,
- Définir des objectifs et de faciliter les choix et décisions à prendre,
- Prévoir un programme précis de coups et travaux,
- Etablir un bilan périodique.

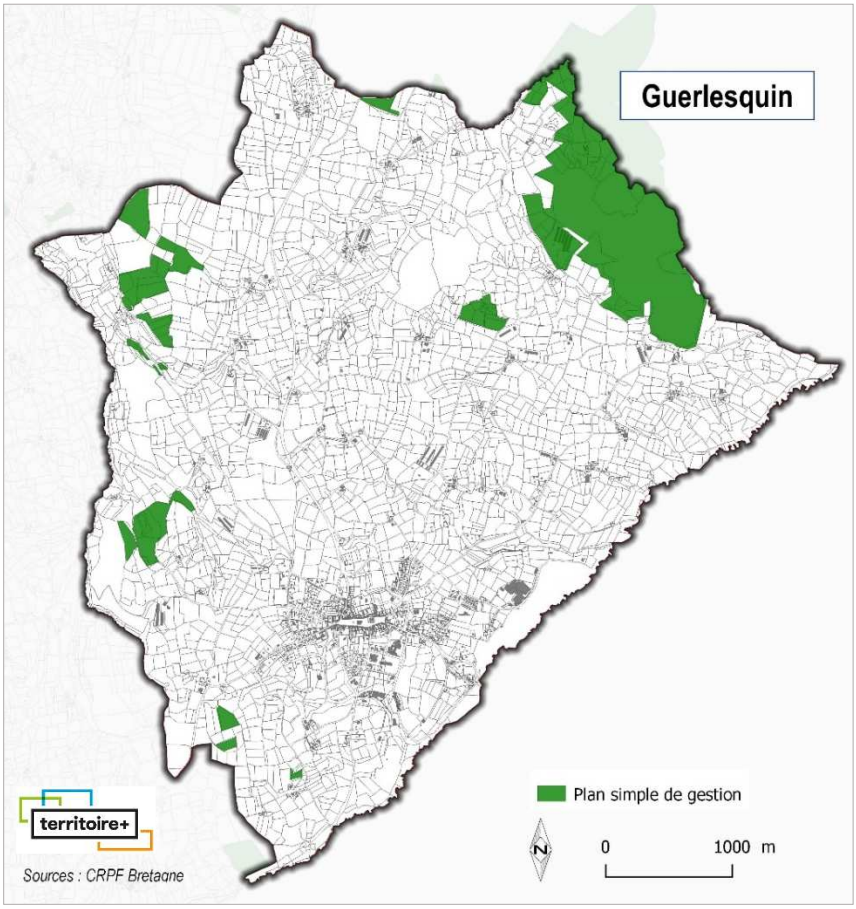
Un plan simple de gestion est obligatoire :

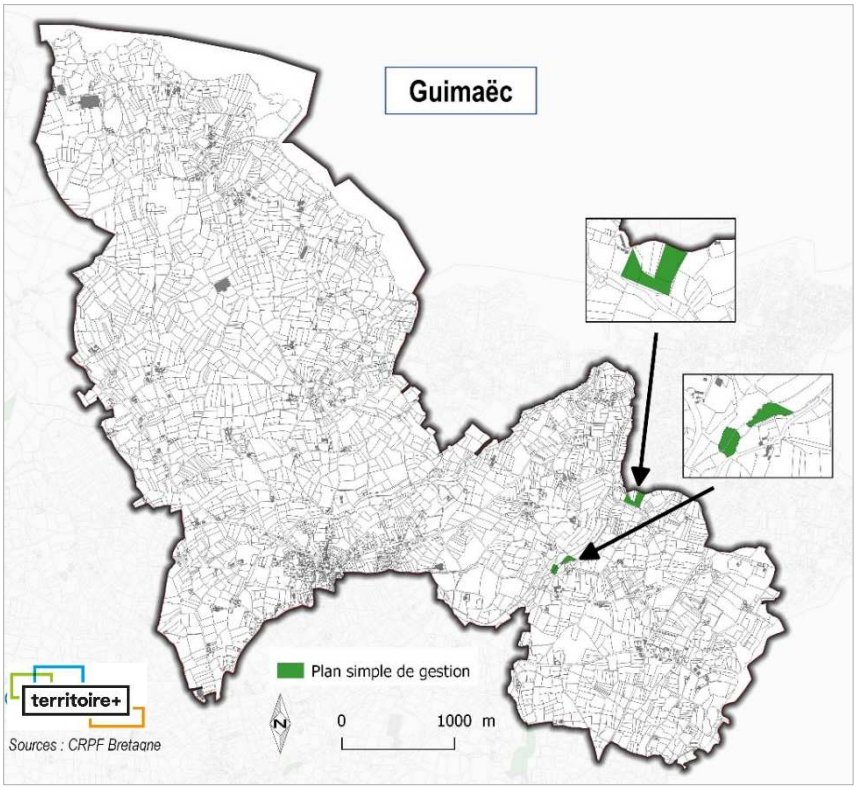
- Pour toutes les forêts privées d'une surface supérieure ou égale à 25 ha d'un seul tenant,
- Pour tout ensemble de parcelles forestières appartenant à un même propriétaire, constituant au total une surface supérieure ou égale à 25ha, en prenant en compte tous les îlots de plus de 4 ha situés sur la commune de l'îlot le plus grand et sur les communes contigües à celle-ci.

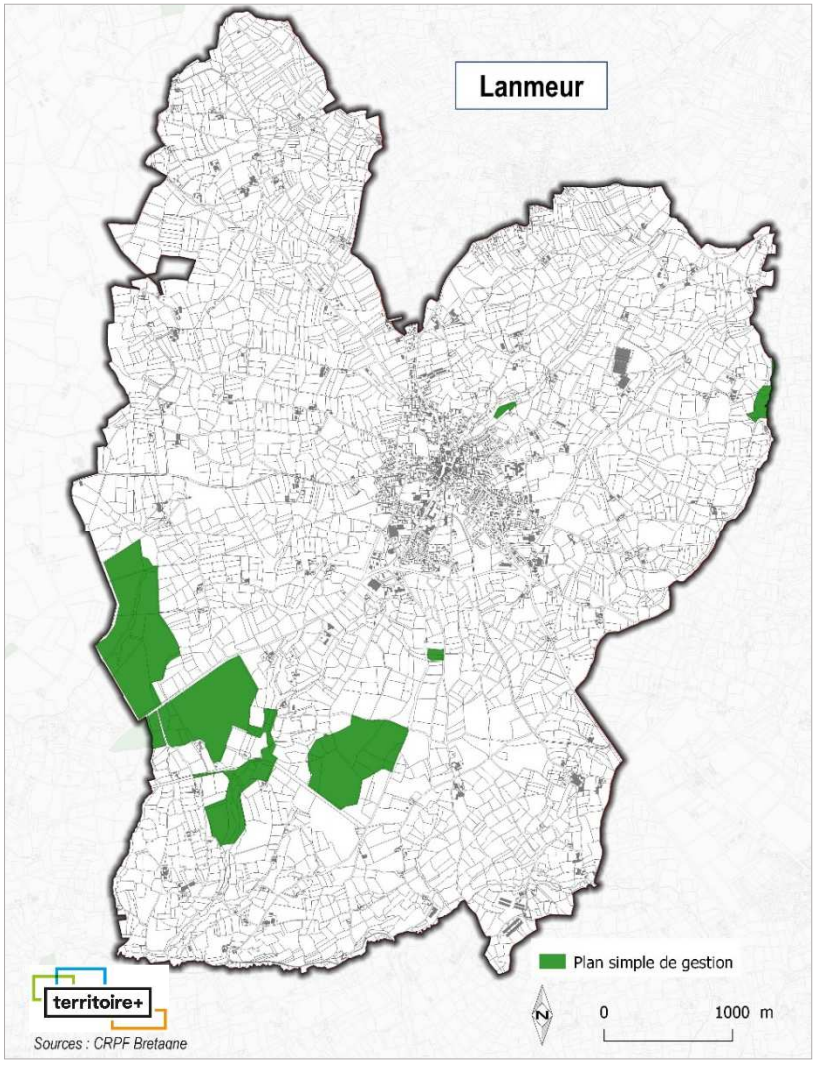
Morlaix Communauté dispose de nombreux plans simples de gestion sur son territoire :

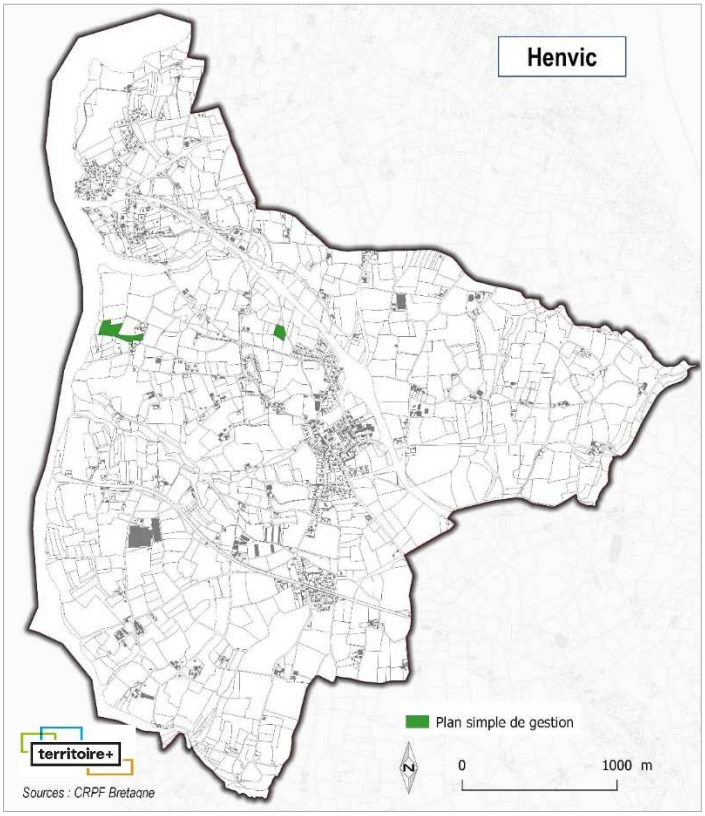


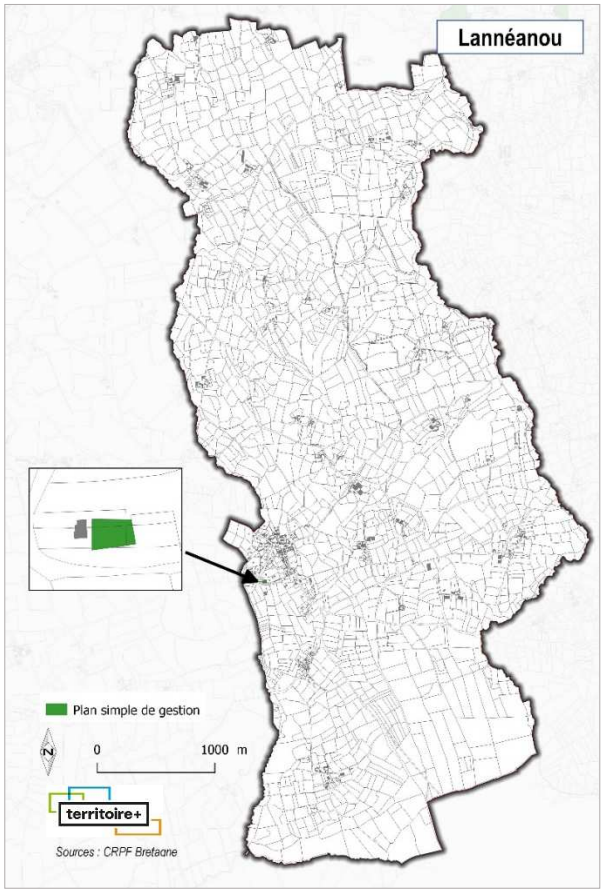


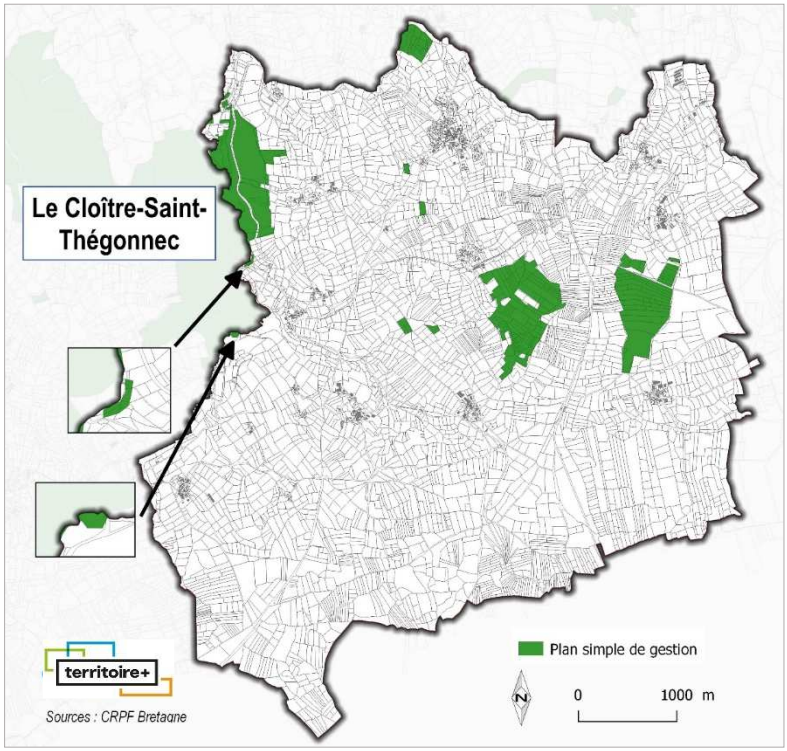

Guerlesquin
territoire+
Sources : CRPF Bretagne
Plan simple de gestion
N
0
1000 m

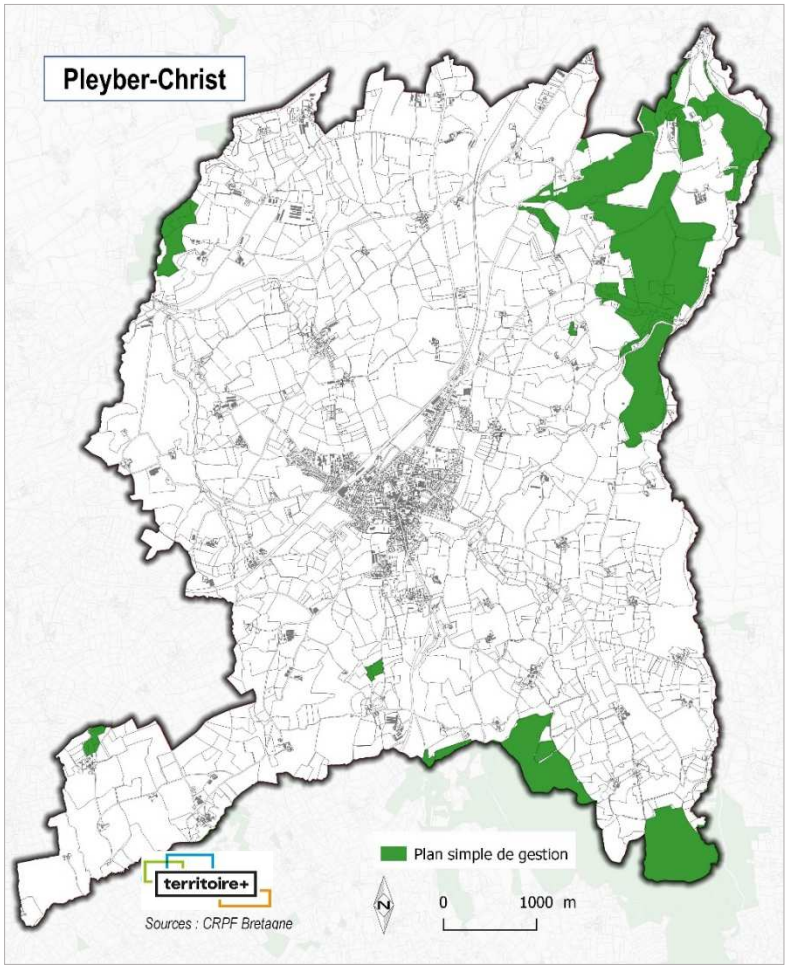

Guimaëc
territoire+
Sources : CRPF Bretagne
Plan simple de gestion
N
0
1000 m

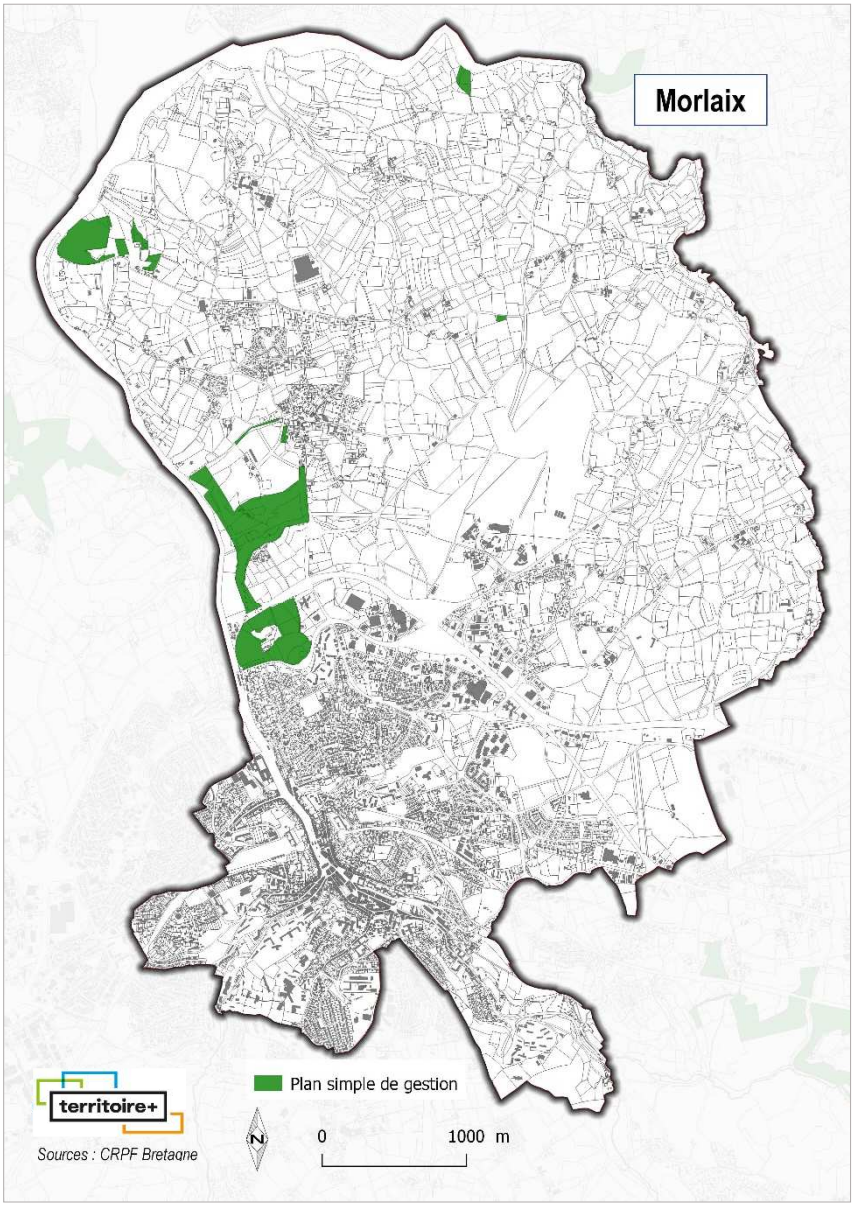

Lanmeur
Plan simple de gestion
territoire+
Sources : CRPF Bretagne
N
0
1000 m

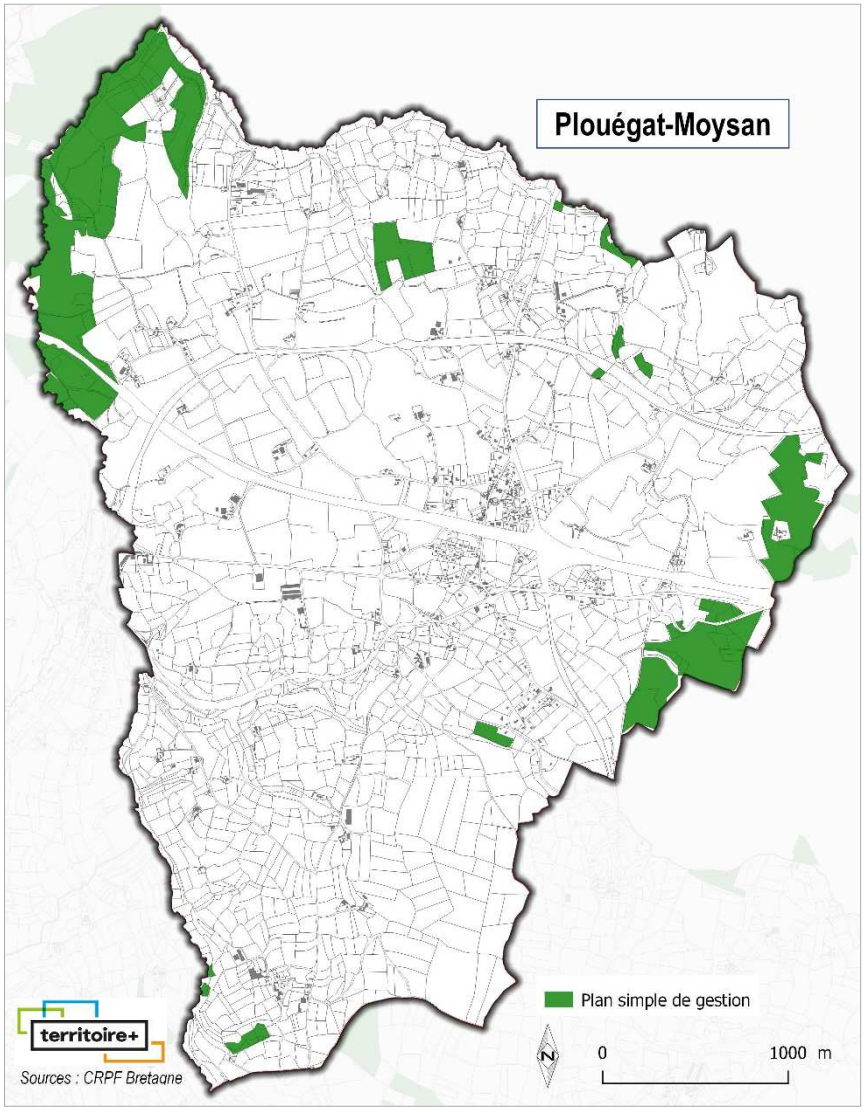

Henvic
Plan simple de gestion
N
0
1000 m
territoire+
Sources : CRPF Bretagne

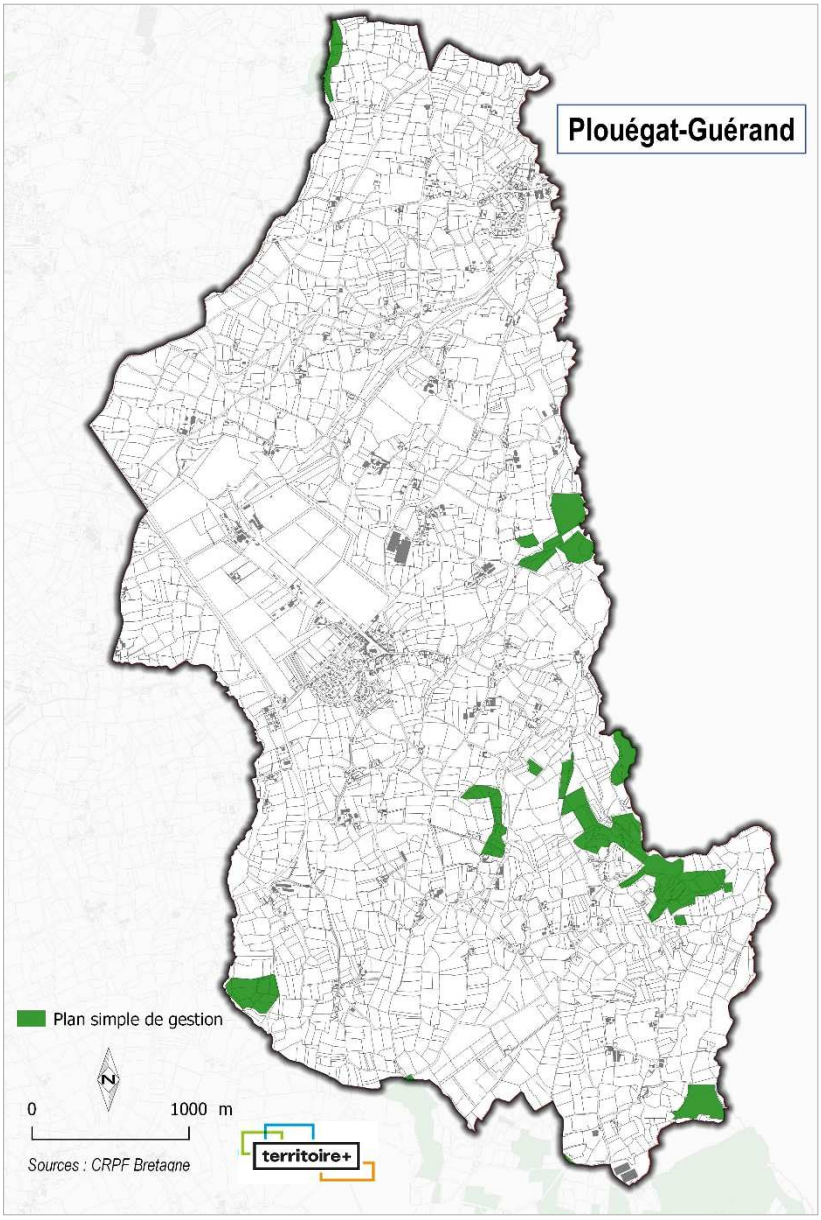

Lannéanou
Plan simple de gestion
N
0
1000 m
territoire+
Sources : CRPF Bretagne

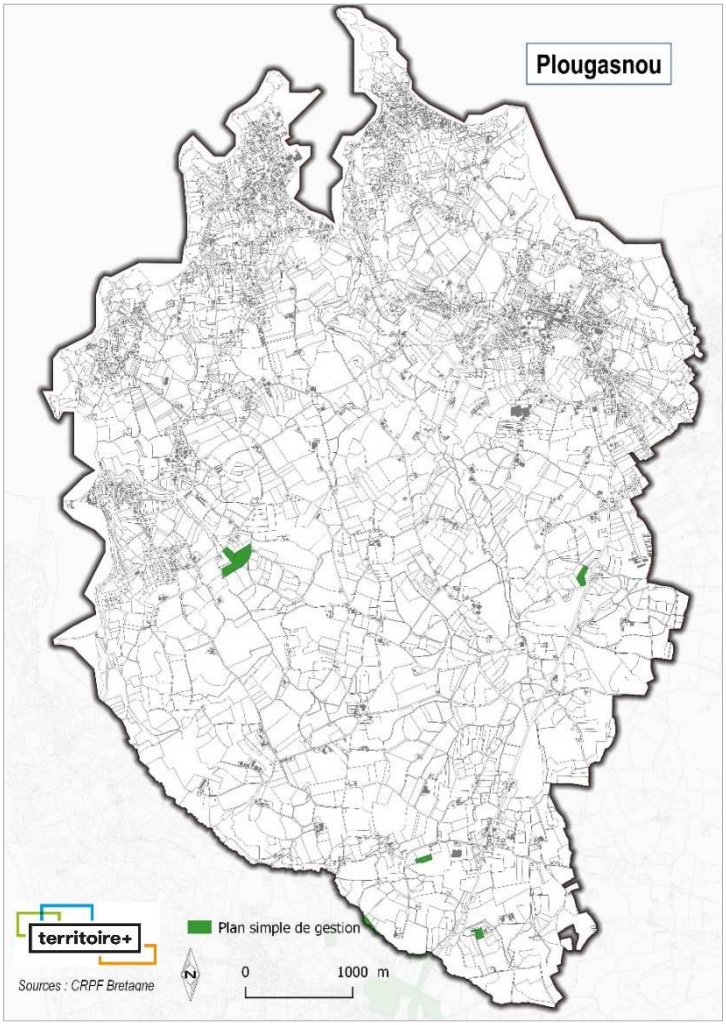

Le Cloître-Saint-Thégonnec
territoire+
Sources : CRPF Bretagne
Plan simple de gestion
N
0
1000 m

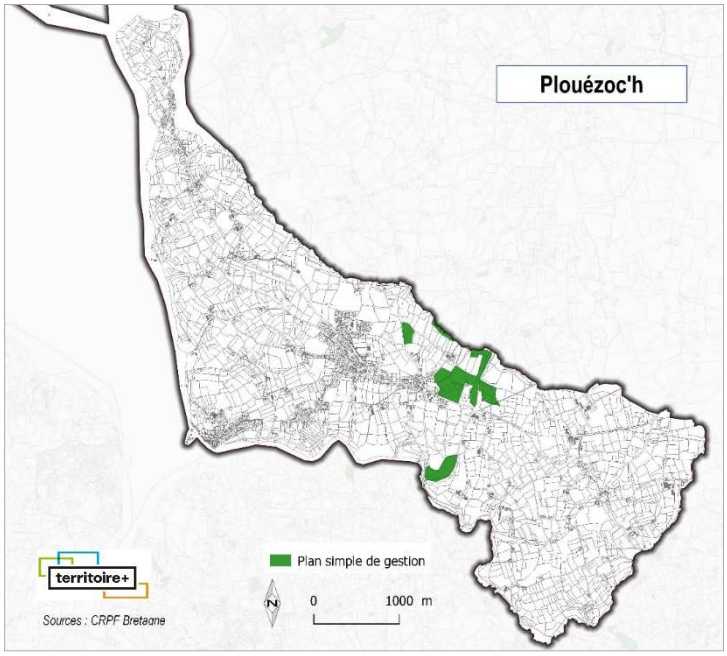

Pleyber-Christ
territoire+
Sources : CRPF Bretagne
Plan simple de gestion
N
0
1000 m

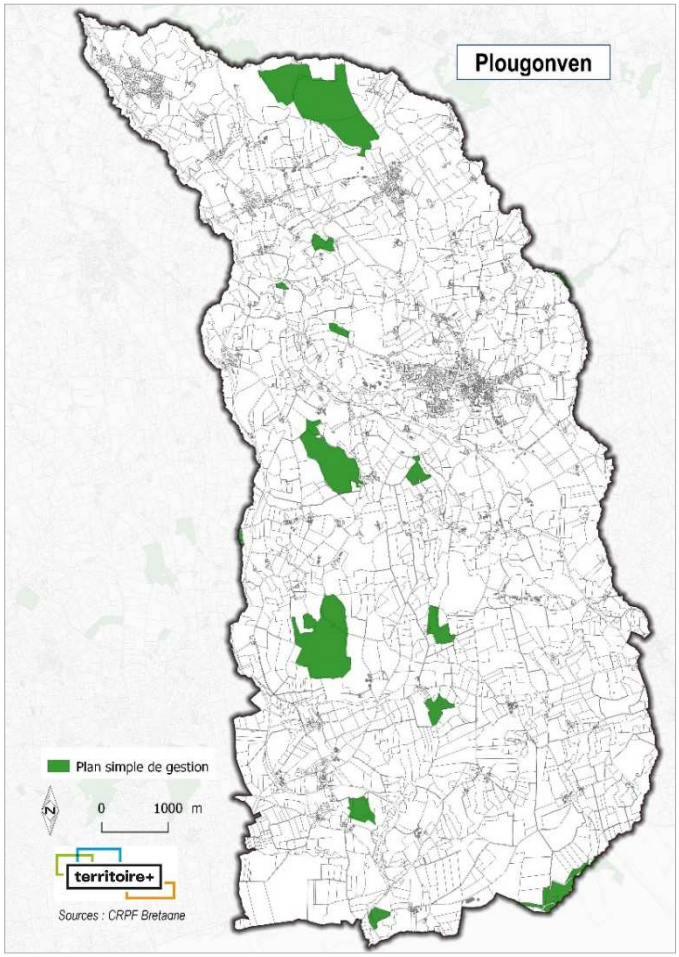

Morlaix
territoire+
Sources : CRPF Bretagne
Plan simple de gestion
N
0
1000 m

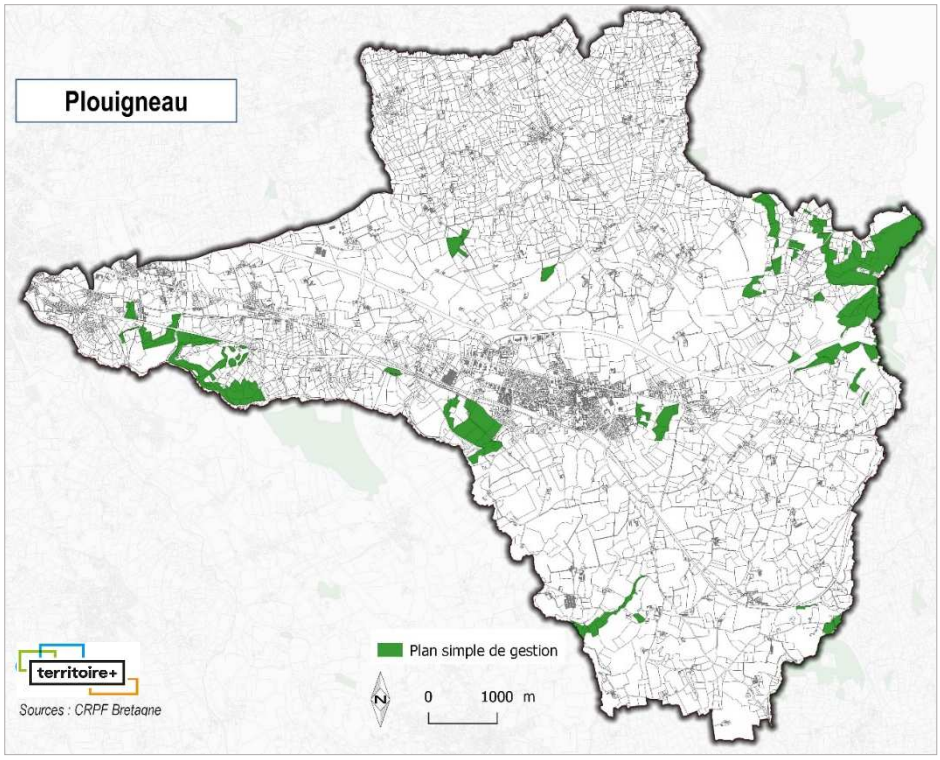

Plouégat-Moysan
Plan simple de gestion
N
0
1000 m
territoire+
Sources : CRPF Bretagne

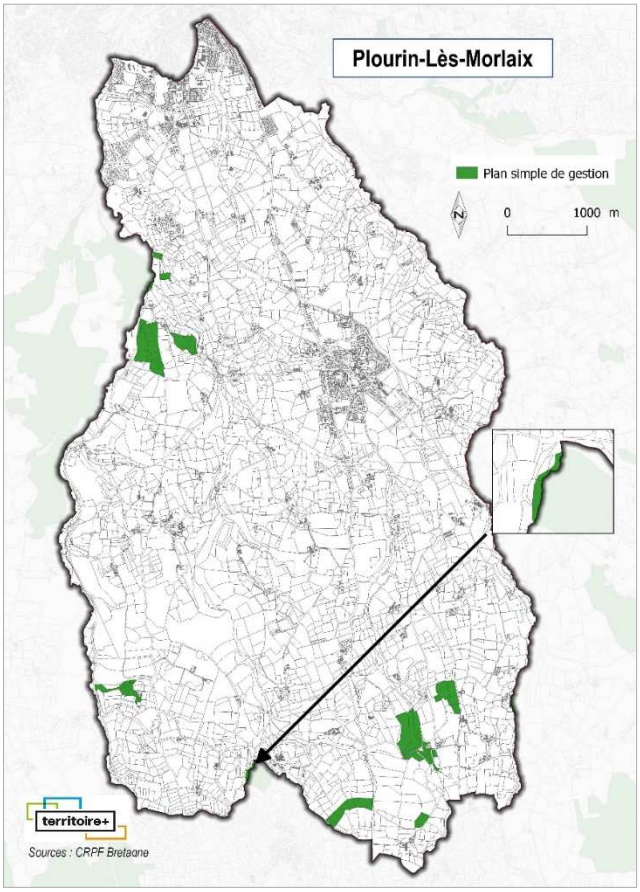

Plouégat-Guérand
Plan simple de gestion
N
0
1000 m
Sources : CRPF Bretagne
territoire+

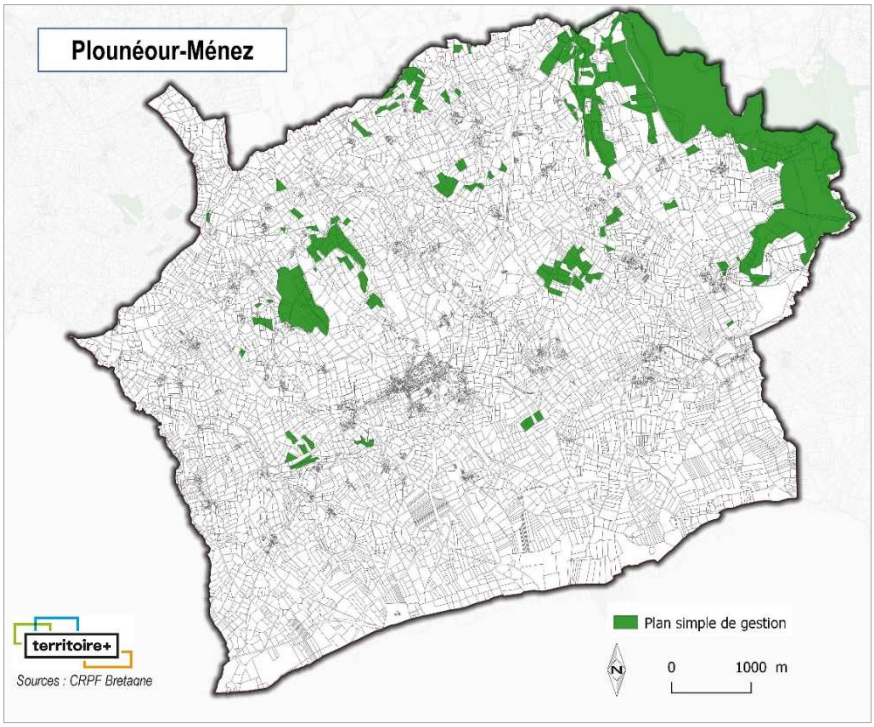

Plougasnou
territoire+
Sources : CRPF Bretagne
Plan simple de gestion
N
0
1000 m

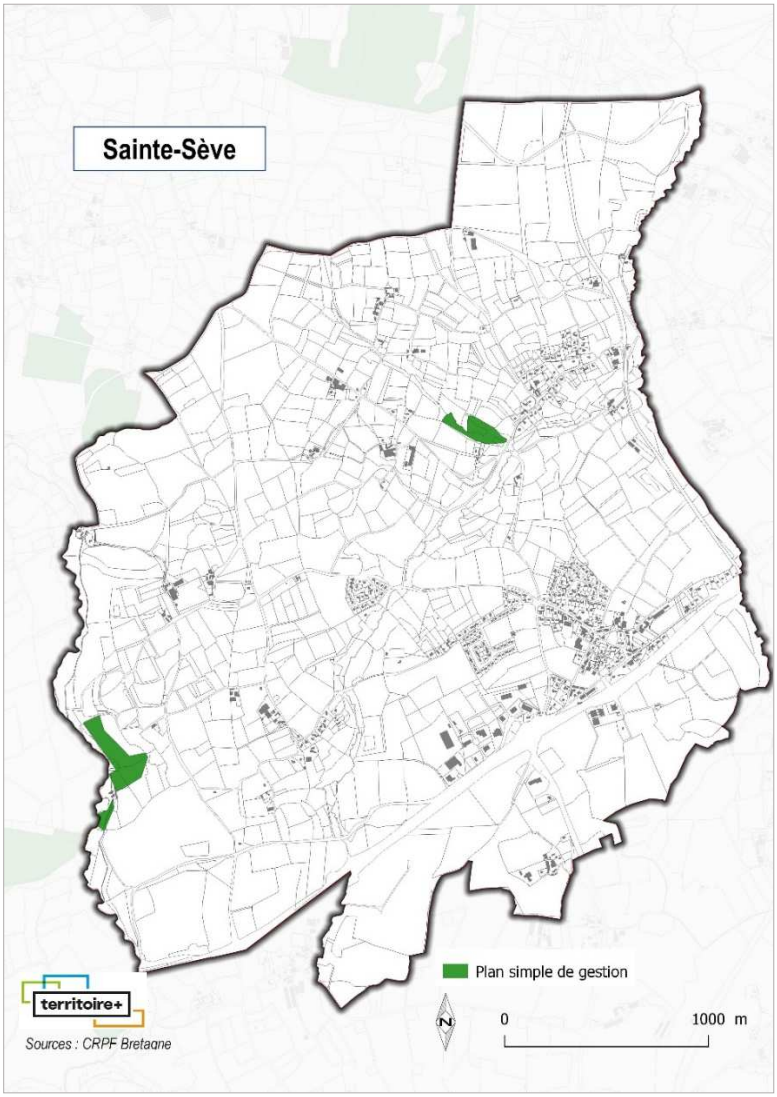

Plouézoc'h
territoire+
Sources : CRPF Bretagne
Plan simple de gestion
N
0
1000 m

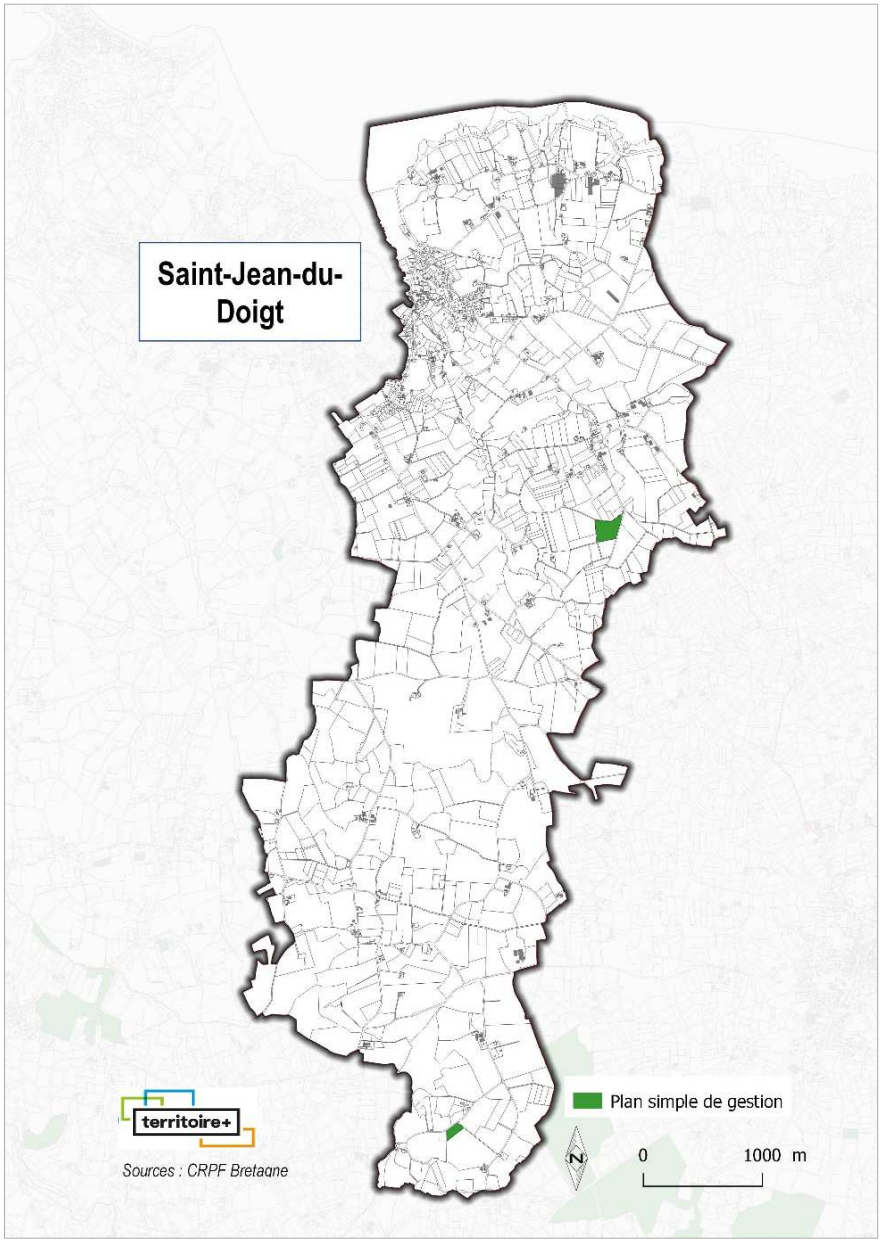

Plougonven
Plan simple de gestion
N
0
1000 m
territoire+
Sources : CRPF Bretagne

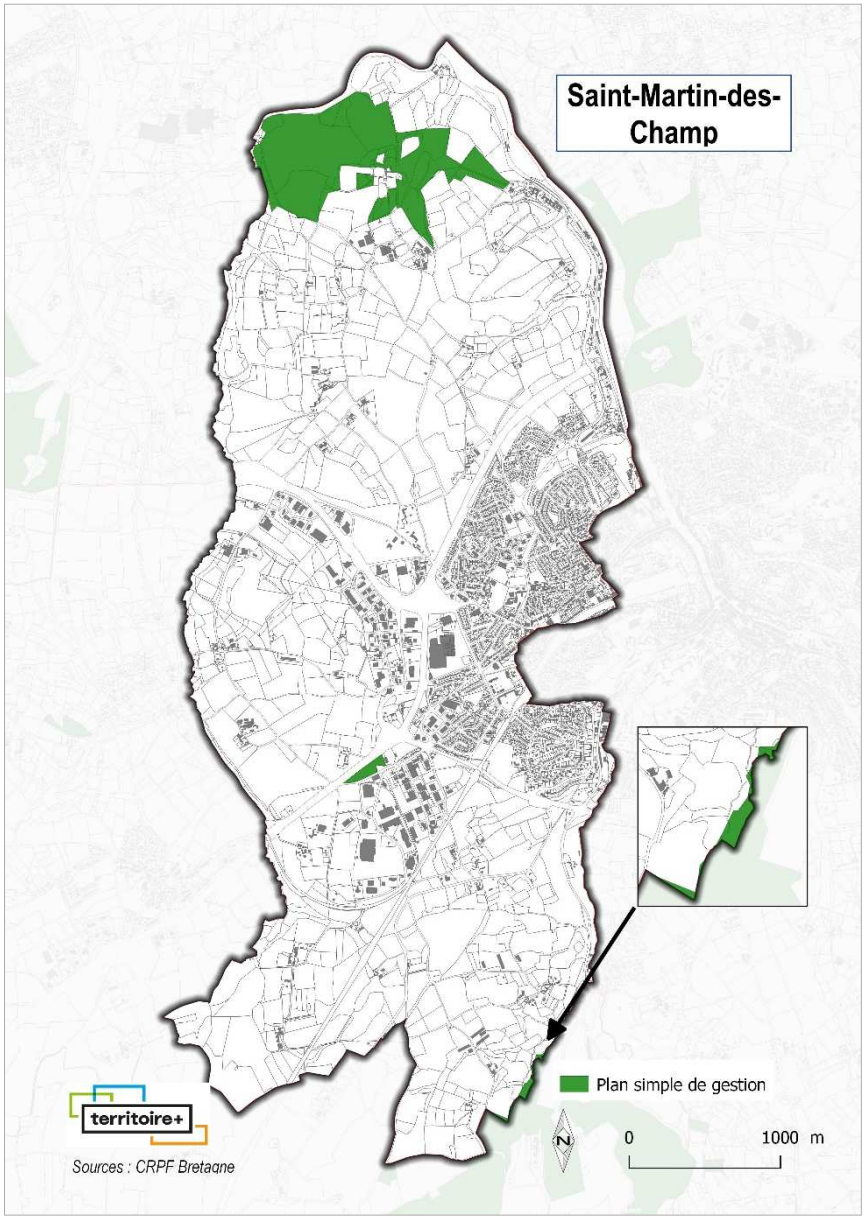

Plouigneau
territoire+
Sources : CRPF Bretagne
Plan simple de gestion
N
0
1000 m

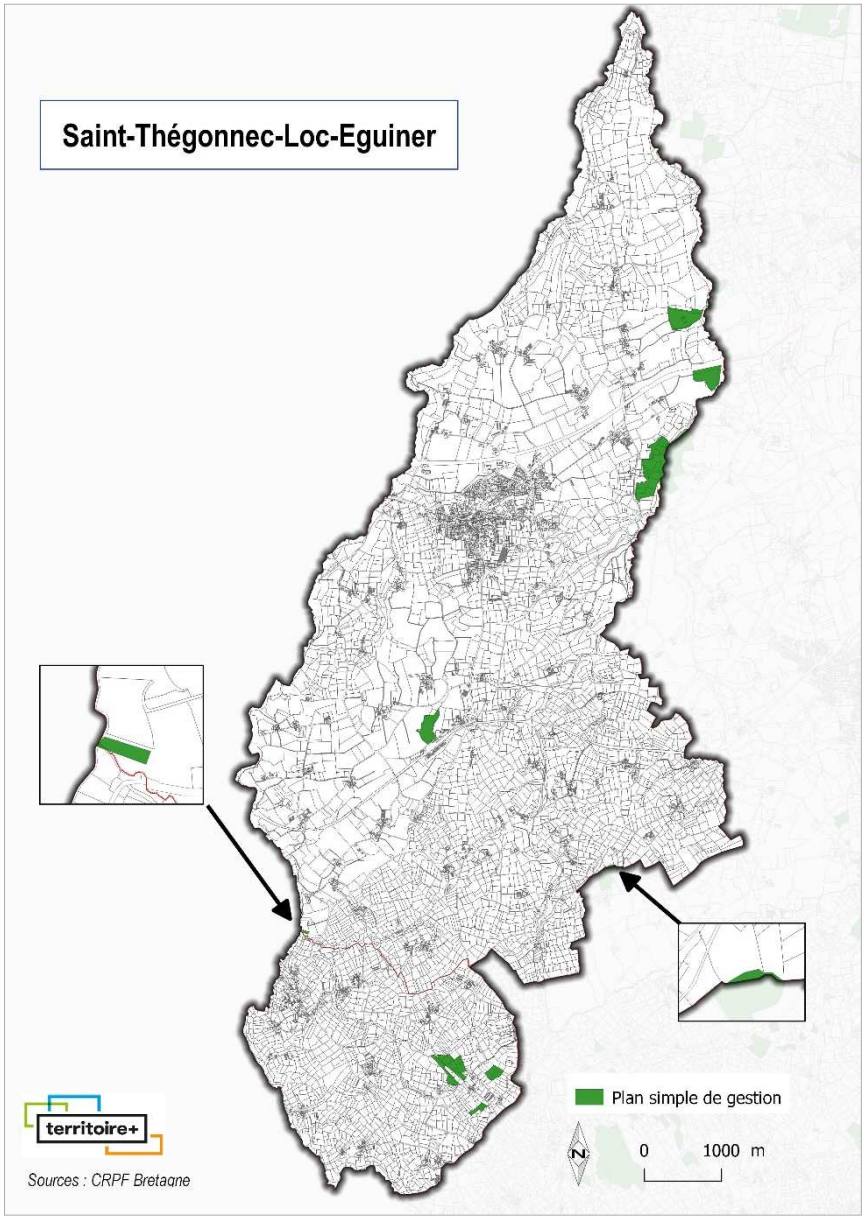

Plourin-Lès-Morlaix
Plan simple de gestion
N
0
1000 m
territoire+
Sources : CRPF Bretagne

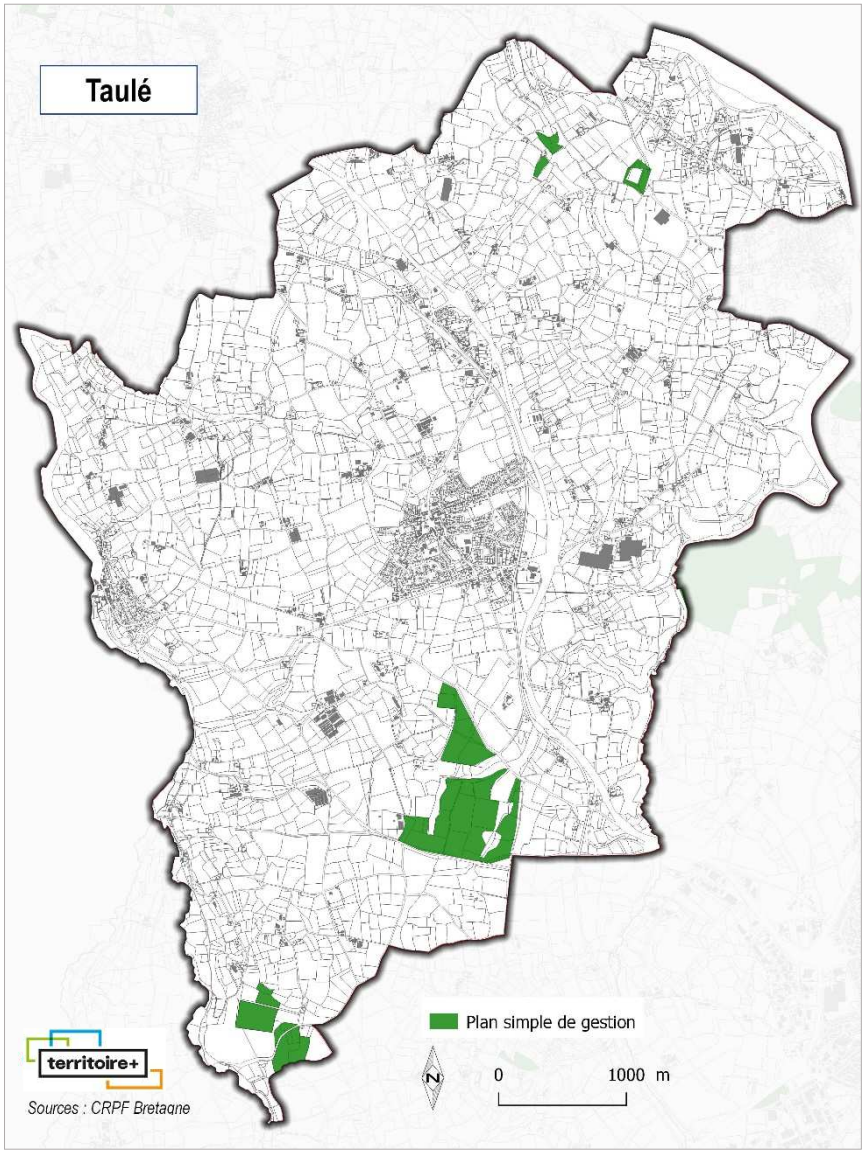

Plounéour-Ménez
territoire+
Sources : CRPF Bretagne
Plan simple de gestion
N
0
1000 m


Sainte-Sève
Plan simple de gestion
N
0
1000 m
territoire+
Sources : CRPF Bretagne


Saint-Jean-du-Doigt
territoire+
Sources : CRPF Bretagne
Plan simple de gestion
N
0
1000 m


Saint-Martin-des-Champ
territoire+
Sources : CRPF Bretagne
Plan simple de gestion
N
0
1000 m


Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner
territoire+
Sources : CRPF Bretagne
Plan simple de gestion
N
0
1000 m



Les communes de Locquirec, Carantec, Le Ponthou et Locquénolé ne sont pas concernées par ces plans de simples de gestion.

GIE Territoire+ – Conseil auprès des collectivités territoriales en urbanisme réglementaire et pré-opérationnel

Responsable Secteur Ouest : **Lisanne Wesseling**

06 49 34 36 88

lisanne.wesseling@territoire-plus.fr – contact@territoire-plus.fr

www.territoire-plus.fr

Siège social : 15 avenue du Professeur Jean Rouxel 44470 Carquefou

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Morlaix Communauté

Annexe RP1_5.1

Aménagement de l'espace (morphologie et fonctionnement urbain)

Janvier 2017

Territoire+ Siège social :
15 avenue du Professeur Jean Rouxel 44470 Carquefou

lisanne.wesseling@territoire-plus.fr /
www.territoire-plus.fr
06 49 34 36 88 / 06 61 47 81 33

Sommaire

Titre I. La morphologie urbaine 4
Les centres bourgs 4
BOTSORHEL 5
CARANTEC 7
GARLAN 9
GUERLESQUIN 11
GUIMAËC 13
HENVIC 15
LANMEUR 17
LANNEANOU 19
LE CLOÎTRE-SAINT-THEGONNEC 21
LE PONTHOU (commune déléguée) 23
LOCQUENOLE 25
LOCQUIREC 27
MORLAIX 29
PLEYBER-CHRIST 31
PLOUEGAT-GUERAND 33
PLOUEGAT-MOYSAN 35
PLOUEZOC'H 37
PLOUGASNOU 39
PLOUGONVEN 42
PLOUIGNEAU 44
PLOUNEOUR-MENEZ 46
PLOURIN-LES-MORLAIX 48
SAINT-JEAN-DU-DOIGT 52
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS 54
SAINTE-SEVE 56
SAINT-THEGONNEC-LOC-EGUINER 58
TAULE 62
Les autres espaces bâtis 64
Titre II. Le fonctionnement urbain 68

BOTSORHEL 68
CARANTEC 70
GARLAN 71
GUERLESQUIN 72
GUIMAËC 73
HENVIC 74
LANMEUR 75
LANNEANOU 76
LE CLOÎTRE-SAINT-THEGONNEC 77
LE PONTHOU (commune déléguée) 78
LOCQUENOLE 79
LOCQUIREC 80
MORLAIX 82
PLEYBER-CHRIST 84
PLOUEGAT-GUERAND 85
PLOUEGAT-MOYSAN 86
PLOUEZOC'H 88
PLOUGASNOU 89
PLOUGONVEN 90
PLOUIGNEAU 91
PLOUNEOUR-MENEZ 92
PLOURIN-LES-MORLAIX 93
SAINT-JEAN-DU-DOIGT 95
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS 97
SAINTE-SEVE 99
SAINT-THEGONNEC-LOC-EGUINER 100
TAULE 102
Titre III. Synthèse de l'analyse de la morphologie urbaine et du fonctionnement urbain 104
Titre IV. Les sites de présomption de prescriptions archéologiques 105

Les données utilisées au sein d présent document ont été élaborées avant la fusion des communes de Plouigneau et du Ponthou (fusion en date du 28 septembre 2018). Aussi, le présent rapport fait référence aux 27 communes composant Morlaix Communauté avant fusion. Le Ponthou est qualifiée de commune déléguée.

Titre I. La morphologie urbaine

Les centres bourgs

Cette partie s'intéresse aux formes urbaines des centres-bourgs de Morlaix Communauté. L'objectif est d'identifier les différentes entités urbaines selon leur morphologie et leur structuration.

Afin de décrire la morphologie urbaine sur chacune des communes, sept grands types de zone ont été catégorisé, et seront détaillées par commune :

- Les zones 1, 2 et 3 pour les constructions du centre bourg aux franges urbaines
- La zone 4 pour les emprises d'équipements (enseignements, sportifs, culturels…) localisés au sein du tissu urbanisé ou en périphérie des communes
- La zone 5 pour les secteurs à dominante d'activité économique
- La zone 6 pour les secteurs de grands immeubles collectifs
- La zone 7 pour les secteurs concernés par des projets de renouvellement urbain

La densité de chaque zone a été analysée, par rapport à leur superficie et le nombre de constructions que l'on y retrouve. De cette analyse, 5 types de densités ressortent :

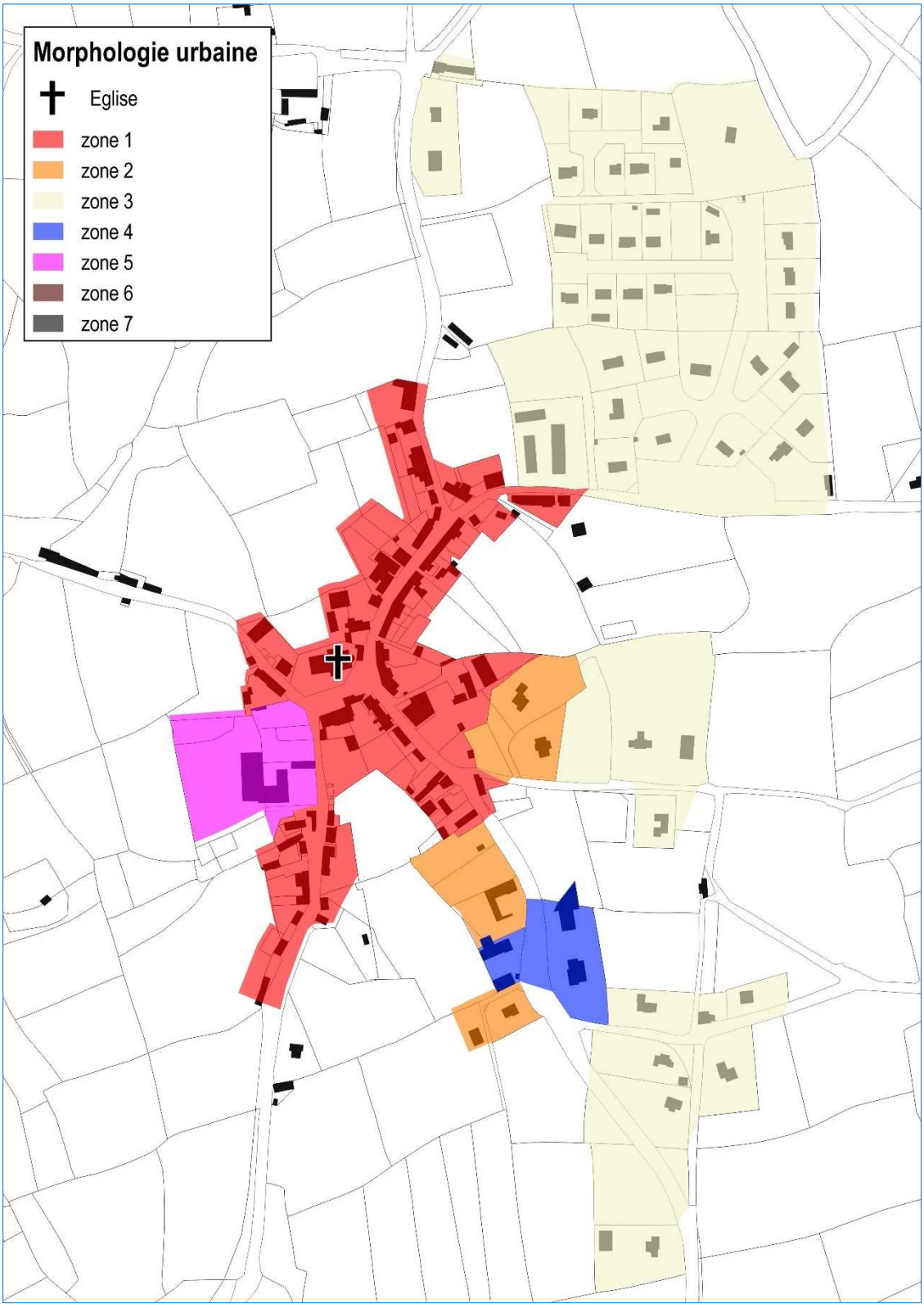
- Plus de 30 constructions par hectare = très forte densité
- De 20 à 30 constructions par hectare = forte densité
- De 10 à 20 constructions par hectare = densité modérée
- De 5 à 10 constructions par hectare = faible densité
- Moins de 5 constructions = très faible densité

De manière générale, Morlaix, Saint-Martin-des-Champs et Plourin-Lès-Morlaix sont les communes les plus diversifiées en termes de constructions. Les typologies de constructions que l'on rencontre sur les communes de plus petite taille sont relativement similaires, de même que celles que l'on retrouve proche du littoral comme à Locquirec, Carantec ou Plougasnou.

Même si l'aspect architectural des extensions urbaines diffère avec le bâti du centre historique, la transition entre ces entités urbaines s'est plutôt bien effectuée. L'enjeu dans les années à venir est de densifier ces secteurs pavillonnaires en comblant les dents creuses restantes et d'engager un phénomène d'épaississement urbain.

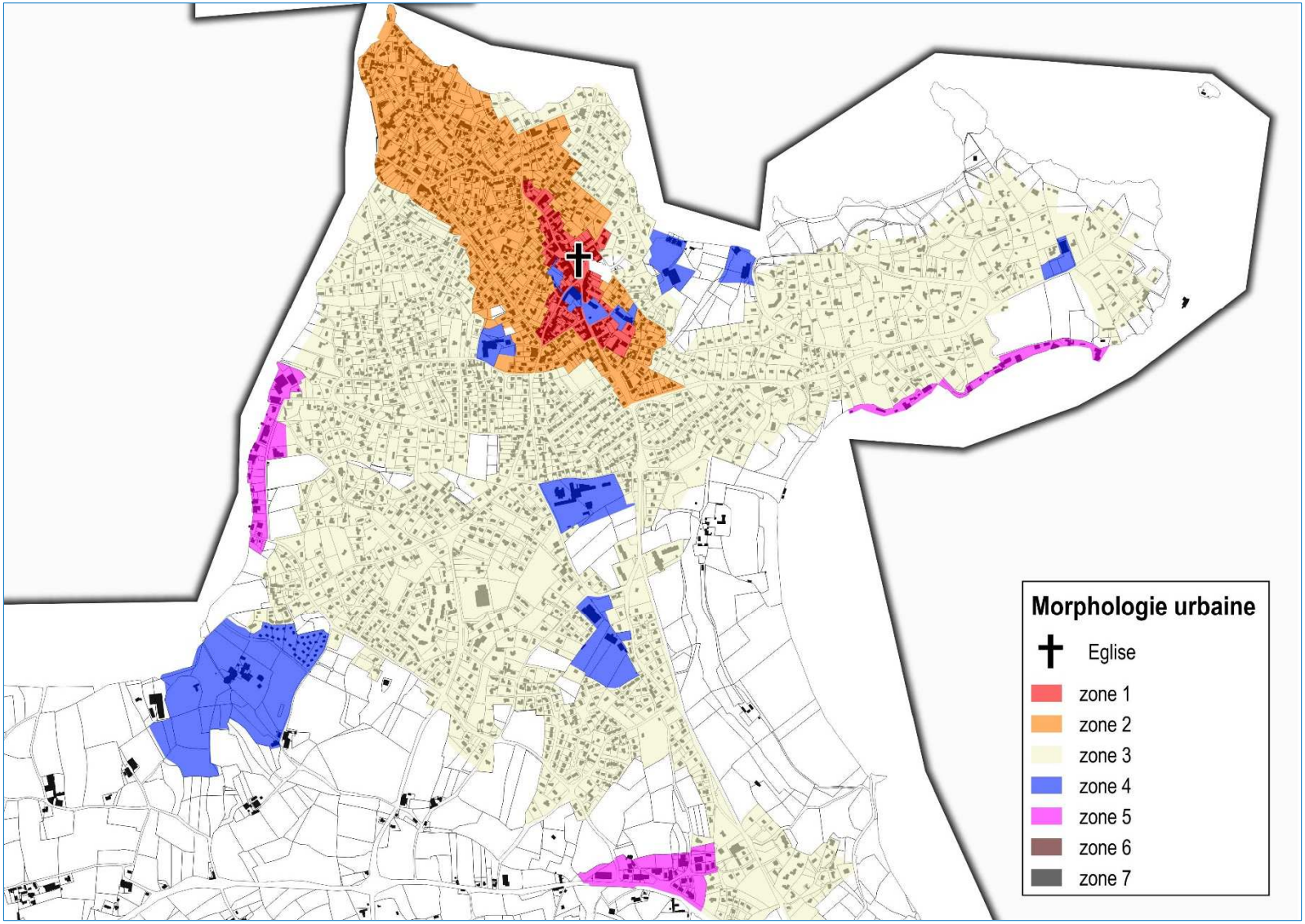
La Loi Littoral et le caractère agricole et naturel du territoire de la Communauté de Communes limite son développement. Le futur PLUi-H devra identifier des secteurs de développement dans un respect du maintien des coupures d'urbanisation et de préservation des terres agricoles de qualité.

BOTSORHEL


Morphologie urbaine
Eglise
zone 1
zone 2
zone 3
zone 4
zone 5
zone 6
zone 7

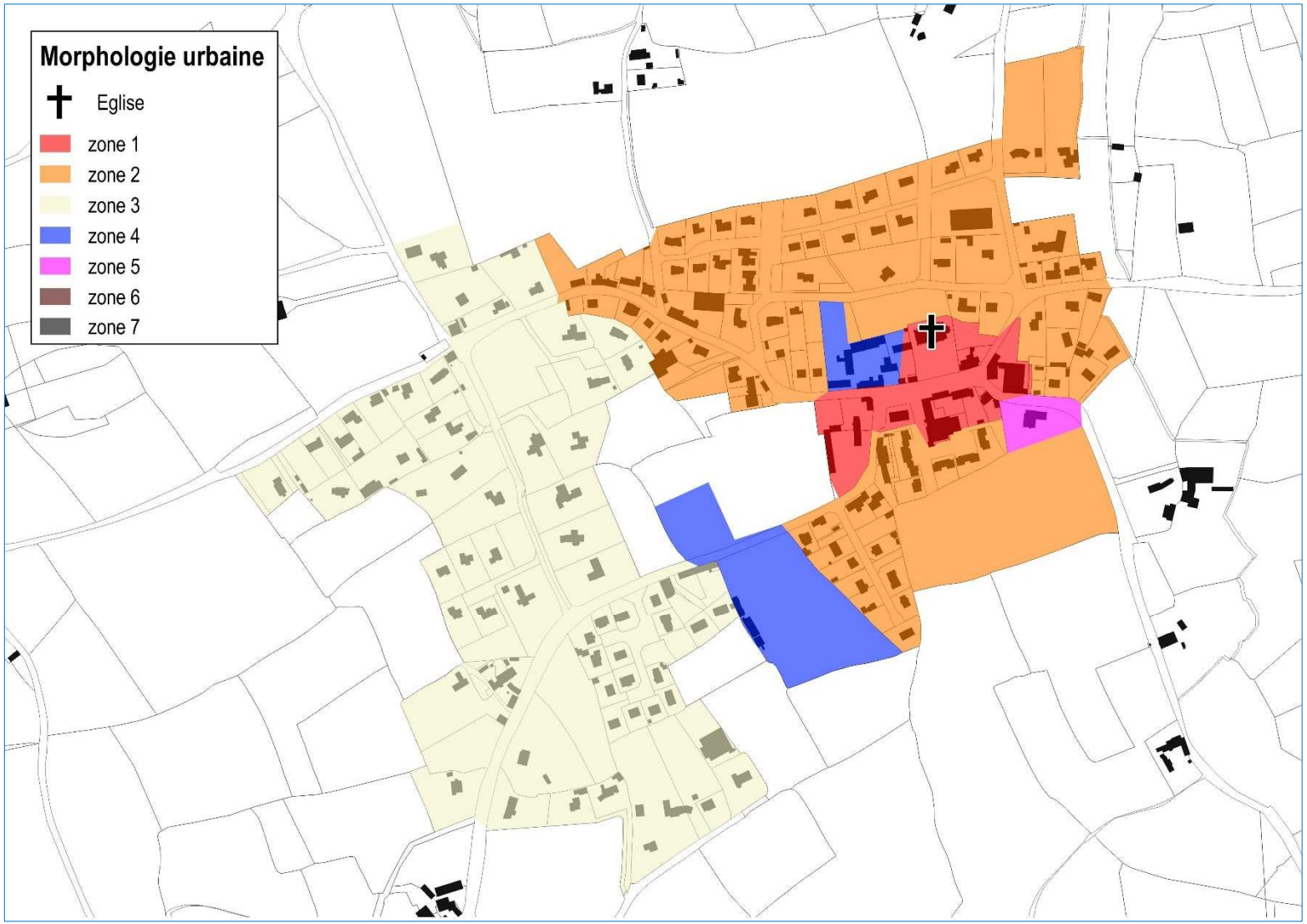
Type de zone	Typologie de bâti	Densité du bâti	Hauteur du bâti	Parcelles et implantation du bâti
Zone 1	Centre-bourg ancien constitués de constructions continues, à l'alignement des voies, autour de l'Eglise	Très forte (31 constr/ha)	R+1+combles	Parcelles : de 100 à 400m², de forme carrée voire rectangulaire. Implantation : en limite de voie.
Zone 2	Constructions à usage d'habitation discontinues à proximité directe du centre bourg	Faible densité	RDC + combles	Parcelles : de 1000 à 2500m². Implantation : recul de 10m par rapport à la voie et limites séparatives
Zone 3	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire discontinu, légèrement à l'écart du centre-bourg	Faible voire très faible densité	RDC + combles	Parcelles : rectangulaires de 1000m² environ. Implantation : recul de 8m par rapport à la voie et limites séparatives
Zone 4	Zone dédiée aux équipements scolaires, et aux constructions d'intérêt communal	Densité modérée	RDC + combles	Parcelles de 1000 et 3500m² Implantation : à proximité des voies et parkings
Zone 5	Zone dédiée à une activité artisanale ou agricole, en continuité directe du centre bourg	Densité très faible	R + 2 + combles	Parcelles : supérieures à 700m² Implantation : en milieu de parcelle

CARANTEC


Morphologie urbaine
Eglise
zone 1
zone 2
zone 3
zone 4
zone 5
zone 6
zone 7

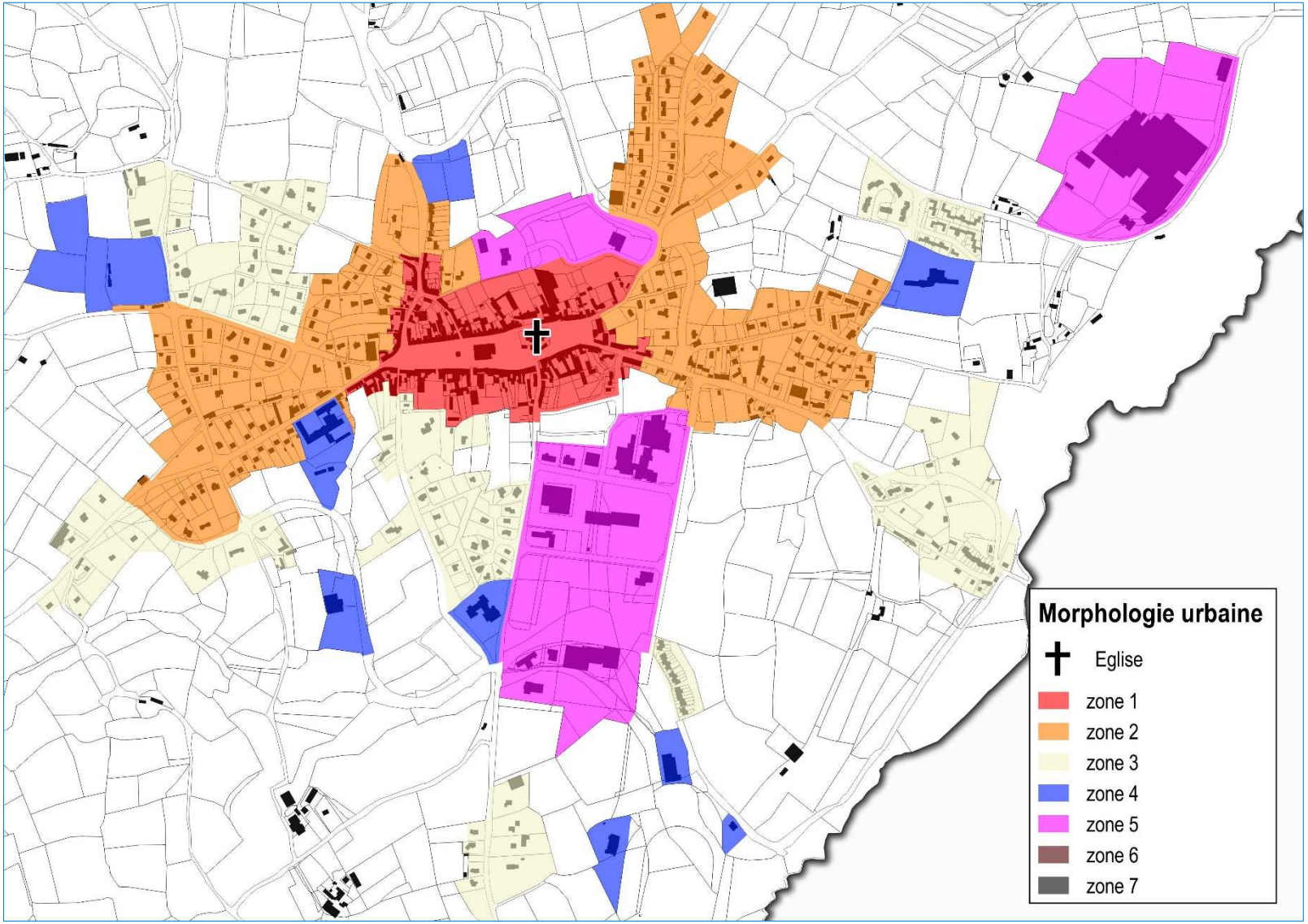
Type de zone	Typologie de bâti	Densité du bâti	Hauteur du bâti	Parcelles et implantation du bâti
Zone 1	Centre-bourg ancien constitués de constructions continues (habitat et commerces de proximité), à l'alignement des voies, autour de l'Eglise	Très forte (40 constr/ha)	R + 1 voire R + 2 + combles	Parcelles : de 100 à 400m², de forme rectangulaire. Implantation : en limite de voie.
Zone 2	Constructions à usage d'habitation continues et discontinues à proximité du centre bourg ancien.	Forte	RDC + combles	Parcelles : de 300 à 700m² de forme carrée. Implantation : en limite de voie dans la continuité du centre ancien, ou avec un léger recul de 4m par rapport à la voie
Zone 3	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire discontinu, dans la continuité urbaine de l'agglomération	Modérée	RDC + combles	Parcelles : rectangulaires de 400 à 3000m² en s'éloignant du centre ancien Implantation : en milieu de parcelle avec un recul de 5m par rapport aux voies et limites séparatives
Zone 4	Zone dédiée aux équipements scolaires, aux constructions d'intérêt communal, et aux activités touristiques et de loisirs	Faible proche du centre ancien, très faible autre part	RDC + combles	Parcelles : plus de 5000m² hors du centre ancien, 1000m² aux abords du centre ancien. Implantation : à proximité des voies et parkings publics
Zone 5	Zone dédiée à une activité commerciales ou ostréicoles, en continuité directe du tissu urbain et à proximité directe de la mer	Modérée	R + 2 + combles	Parcelle : tailles très diverses selon l'activité Implantation : en limite de voie

GARLAN


Morphologie urbaine
Eglise
zone 1
zone 2
zone 3
zone 4
zone 5
zone 6
zone 7

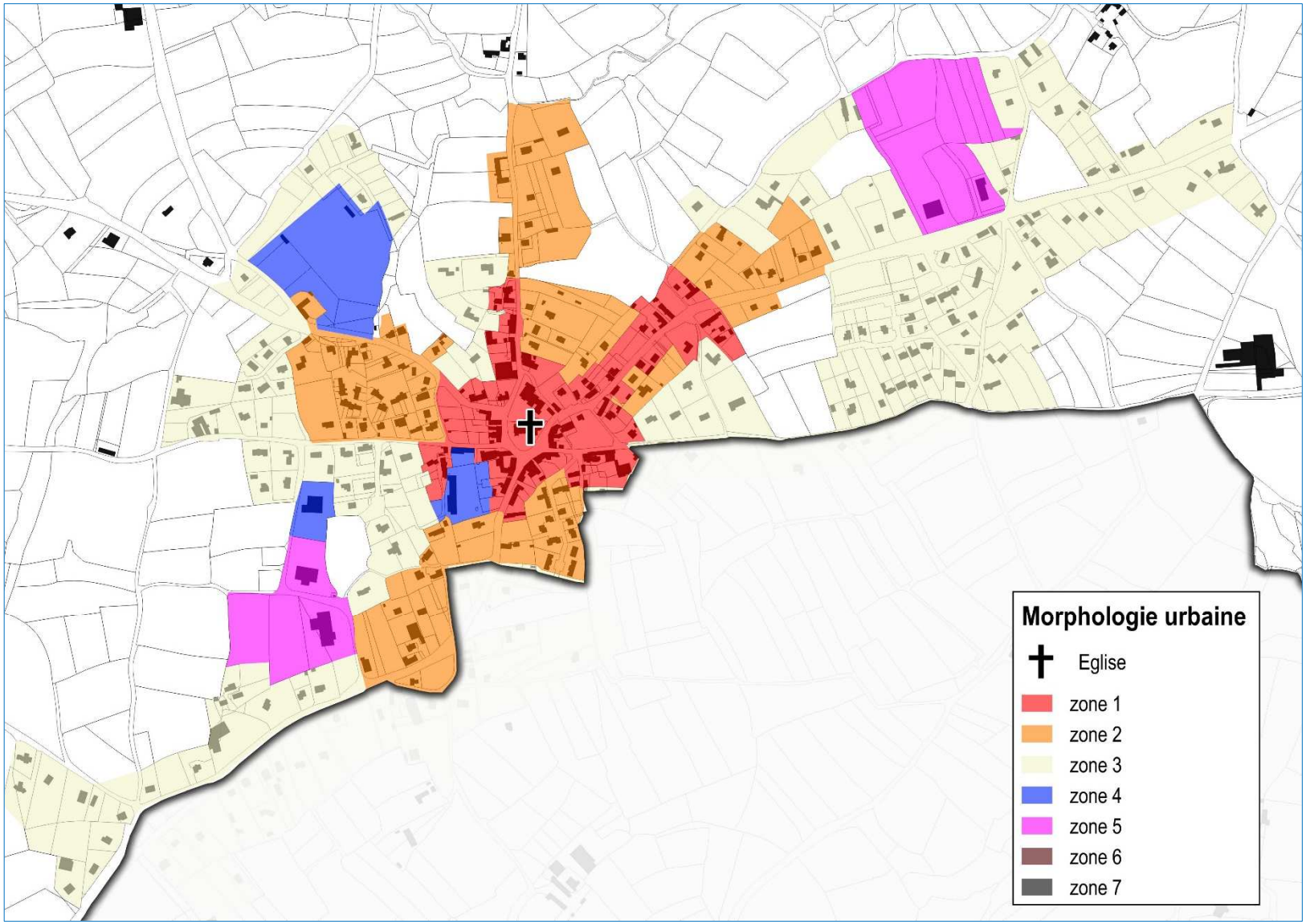
Type de zone	Typologie de bâti	Densité du bâti	Hauteur du bâti	Parcelles et implantation du bâti
Zone 1	Centre-bourg ancien constitués de constructions continues, à l'alignement des voies, autour de l'Eglise	Modérée (17 constr/ha)	R+1+combles	Parcelles : de 200 à 800m², de forme carrée. Implantation : en limite de voie.
Zone 2	Constructions à usage d'habitation discontinues de type pavillonnaire, à proximité directe du centre bourg	Modérée	RDC + combles	Parcelles : de 200 à 1000m², de forme carrée. Implantation : recul de 7m par rapport à la voie
Zone 3	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire discontinu, légèrement à l'écart du centre-bourg	Modérée	RDC + combles	Parcelles : rectangulaires de 500 à 3 000m². Implantation : recul de 8m par rapport à la voie
Zone 4	Zone dédiée aux équipements scolaires et sportifs de la commune (terrains de sports, vestiaires)	Très faible	R + 1 + combles	Parcelles : de plus de 4000m² dans le bourg (école). Implantation : Ecole en limite de voie, vestiaires en bordure des terrains de sport.
Zone 5	Zone dédiée à des cellules commerciales en limite du centre ancien	Faible	RDC	Parcelles : de grande modérée. Implantation : à proximité de parkings publics

GUERLESQUIN



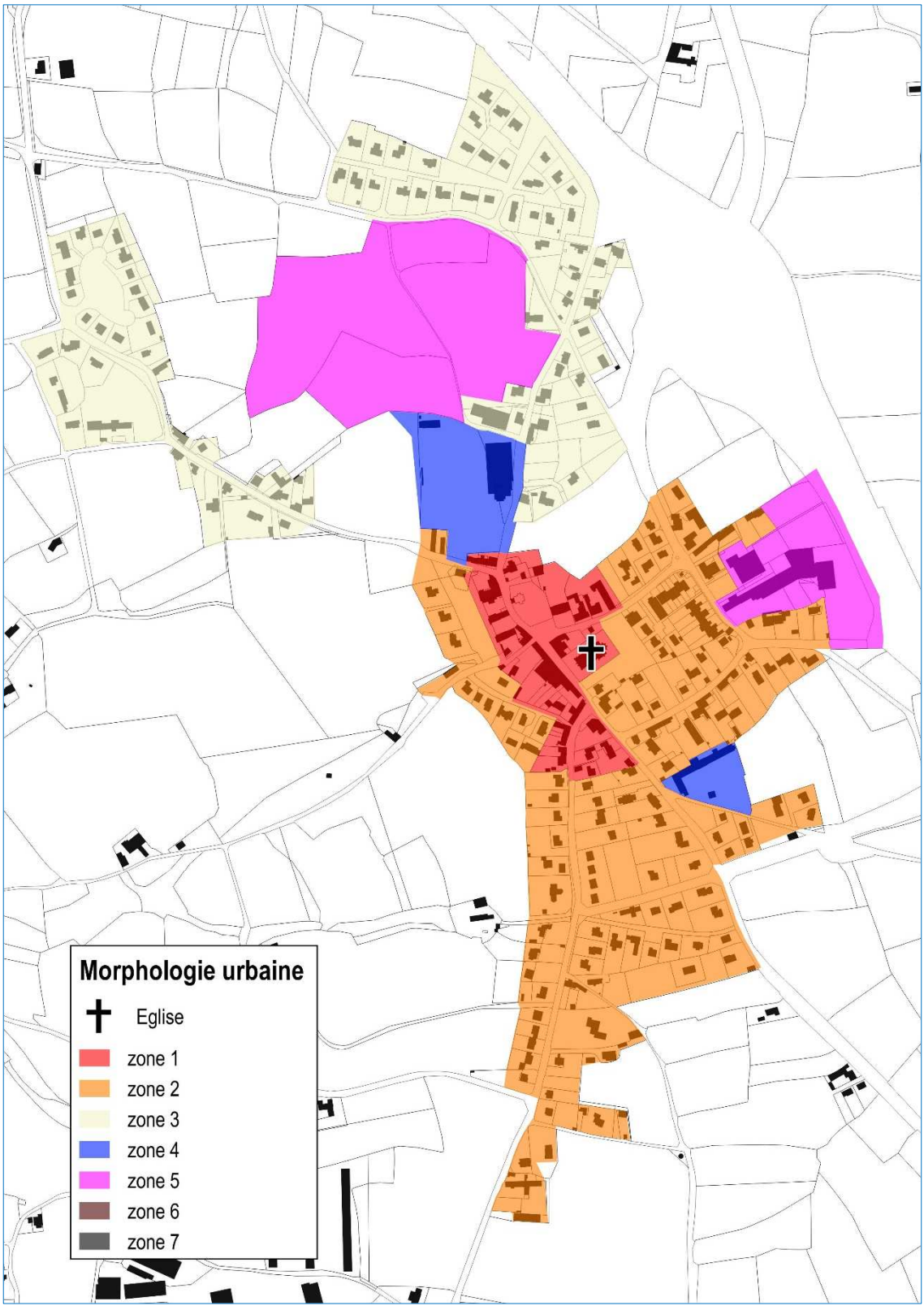
Type de zone	Typologie de bâti	Densité du bâti	Hauteur du bâti	Parcelles et implantation du bâti
Zone 1	Centre-bourg ancien constitués de constructions continues, à l'alignement des voies, autour de l'Eglise et de la place principale	Forte (27 constr/ha)	R + 1 voire R + 2 + combles	Parcelles : de 100 à 500m², de forme carrée voire rectangulaire. Implantation : en limite de voie.
Zone 2	Constructions à usage d'habitation discontinues voire continue à proximité directe du centre bourg	Faible	RDC + combles	Parcelles : de 300 à 1000m², de formes diverses. Implantation : recul de 10m par rapport à la voie et limites séparatives. Parfois implanté en limite de parcelle.
Zone 3	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire discontinu ou continu, légèrement à l'écart du centre-bourg	Faible	RDC + combles	Parcelles : rectangulaires de 200 à 1500m². Implantation : recul de 8 à 30m par rapport à la voie, selon si projet d'ensemble ou maison individuelle
Zone 4	Zone dédiée aux équipements scolaires, sportifs, maison de retraite	Très faible	RDC + combles	Parcelles : de plus de 1500m². Implantation : en milieu de parcelle laissant de grands espaces de stationnement
Zone 5	Zone dédiée à des activités économiques (commerciales, logistiques…)	Très faible	R + 2 + combles	Parcelles : de grande taille aux formes diverses. Construction implantée en milieu de parcelle, permettant l'accès et les demi-tours de camions

GUIMAËC


Morphologie urbaine
Eglise
zone 1
zone 2
zone 3
zone 4
zone 5
zone 6
zone 7

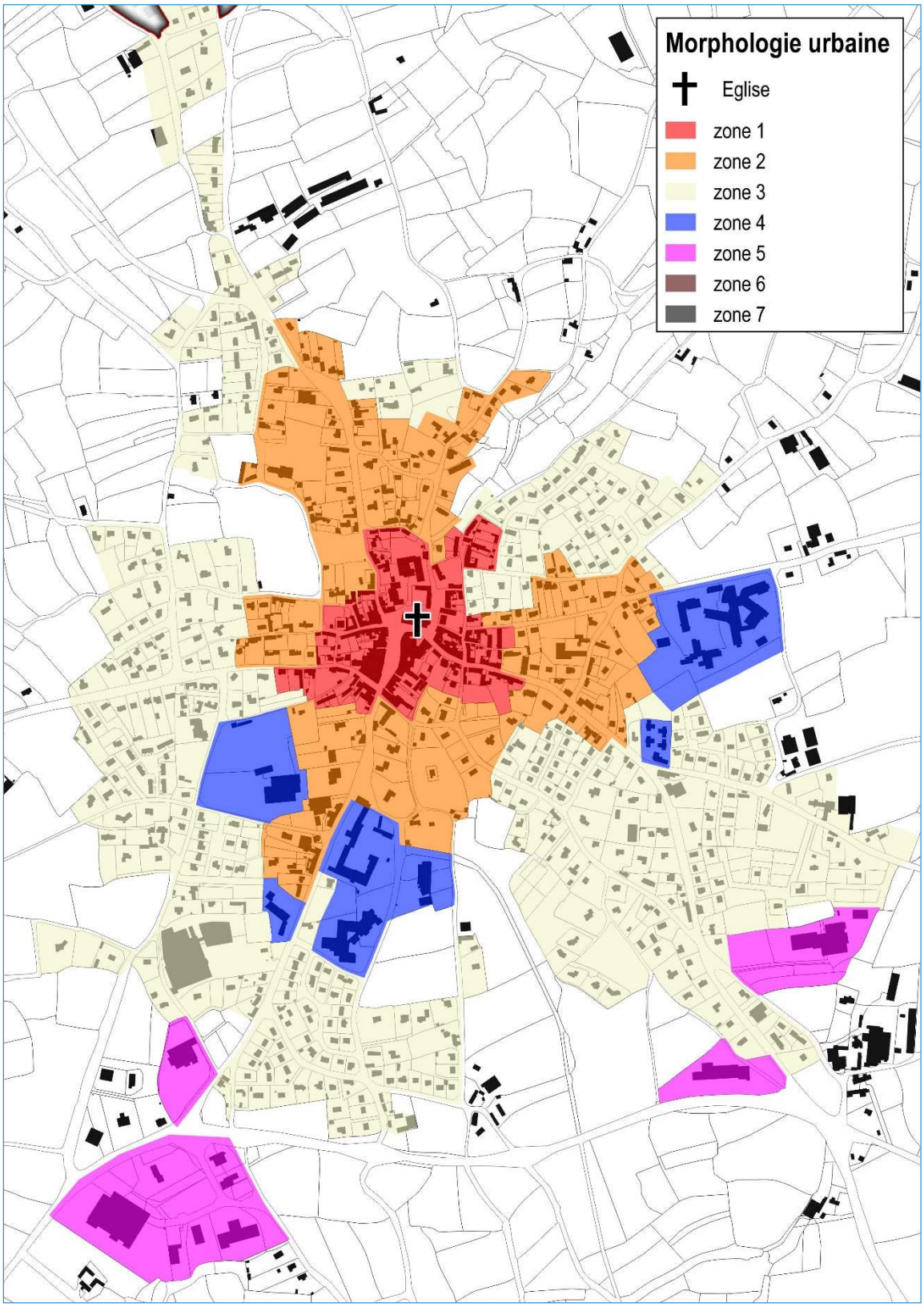
Type de zone	Typologie de bâti	Densité du bâti	Hauteur du bâti	Parcelles et implantation du bâti
Zone 1	Centre-bourg ancien constitués de constructions continues, à l'alignement des voies autour de l'Eglise	Forte (25 constr/ha)	R+1+combles	Parcelles : de 100 à 500m² aux formes variées. Implantation : en limite de voie.
Zone 2	Constructions de type pavillonnaire à usage d'habitation, continues ou discontinues à proximité directe du centre bourg	Faible voire modérée	RDC + combles	Parcelles : de 150 à 800m². Implantation : recul de 5m par rapport à la voie
Zone 3	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire discontinu, légèrement à l'écart du centre-bourg	Faible voire très faible	RDC + combles	Parcelles : de 500 à 2000m² Implantation : recul de 5m par rapport à la voie
Zone 4	Zone dédiée aux équipements scolaires, sportifs, et d'intérêt communal	Faible	RDC	Parcelles : plus de 3000m² Implantation : /
Zone 5	Zone dédiée à des activités économiques (garages auto) ou agricoles, en limite du tissu aggloméré	Densité très faible	RDC	Parcelle de grande taille. Construction implantée en milieu de parcelle

HENVIC


Morphologie urbaine
Eglise
zone 1
zone 2
zone 3
zone 4
zone 5
zone 6
zone 7

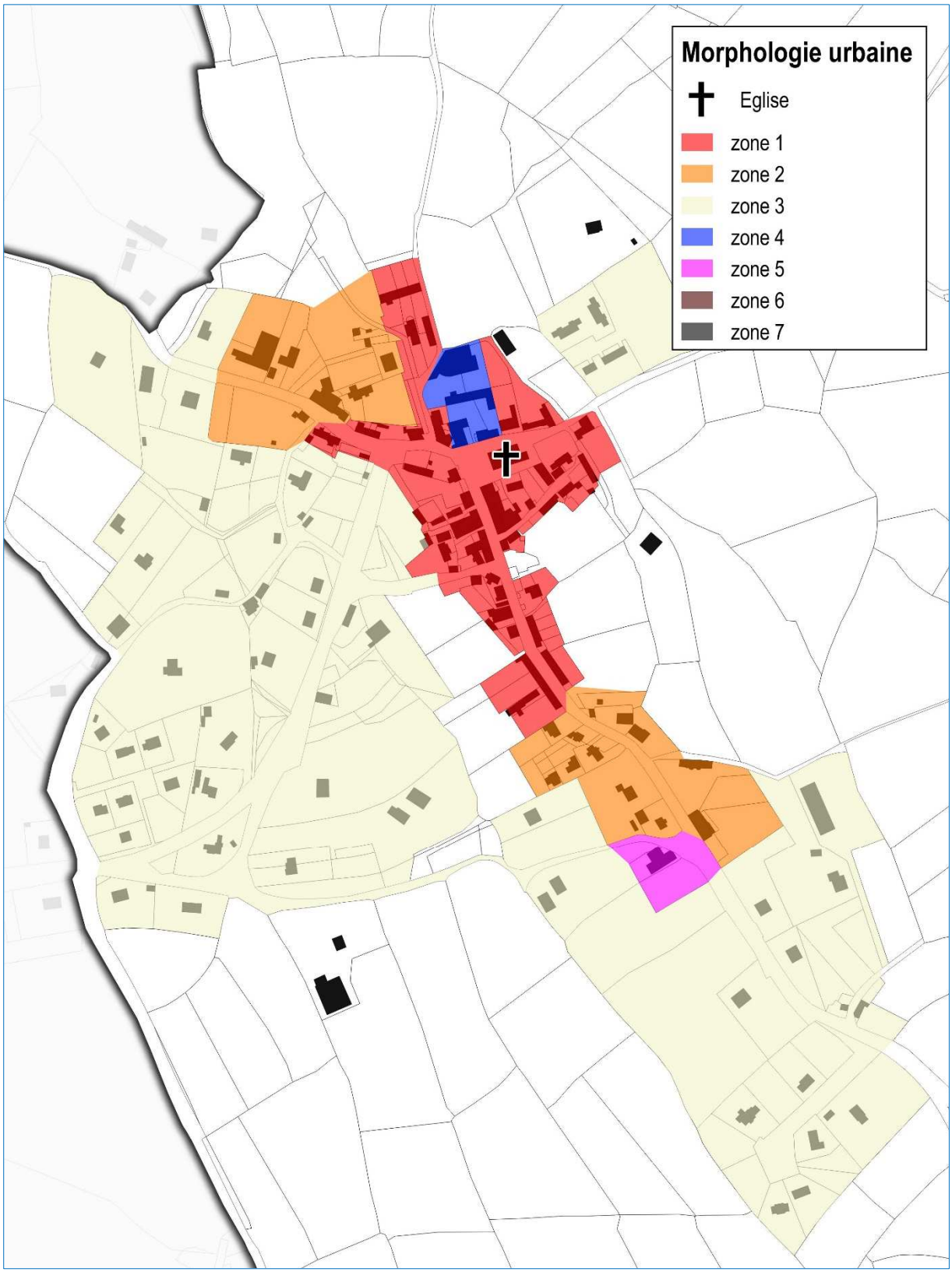
Type de zone	Typologie de bâti	Densité du bâti	Hauteur du bâti	Parcelles et implantation du bâti
Zone 1	Centre-bourg ancien constitués de constructions continues voire discontinues, à l'alignement des voies, autour de l'Eglise	Forte (26 constr/ha)	R+1+combles	Parcelles : de 200 à 500m² de forme rectangulaire. Implantation : en limite de voie.
Zone 2	Constructions de type pavillonnaire à usage d'habitation continues ou discontinues à proximité directe du centre bourg	Modérée	RDC + combles	Parcelles : de 200 à 1000m². Implantation : recul de 8m par rapport à la voie
Zone 3	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire discontinu, légèrement à l'écart du centre-bourg	Modérée	RDC + combles	Parcelles : de 500 à 1000m² Implantation : recul de 10m par rapport à la voie
Zone 4	Zones dédiées aux équipements scolaires et sportifs	Faible	RDC + combles	Parcelles : plus de 4000m² Implantation : /
Zone 5	Zones dédiées des activités économiques, agricole, en continuité directe du tissu aggloméré	Modérée	/	Parcelles : plus de 10000m² Construction implantée en milieu de parcelle, serres agricoles occupant tout l'espace des parcelles.

LANMEUR


Morphologie urbaine
Eglise
zone 1
zone 2
zone 3
zone 4
zone 5
zone 6
zone 7

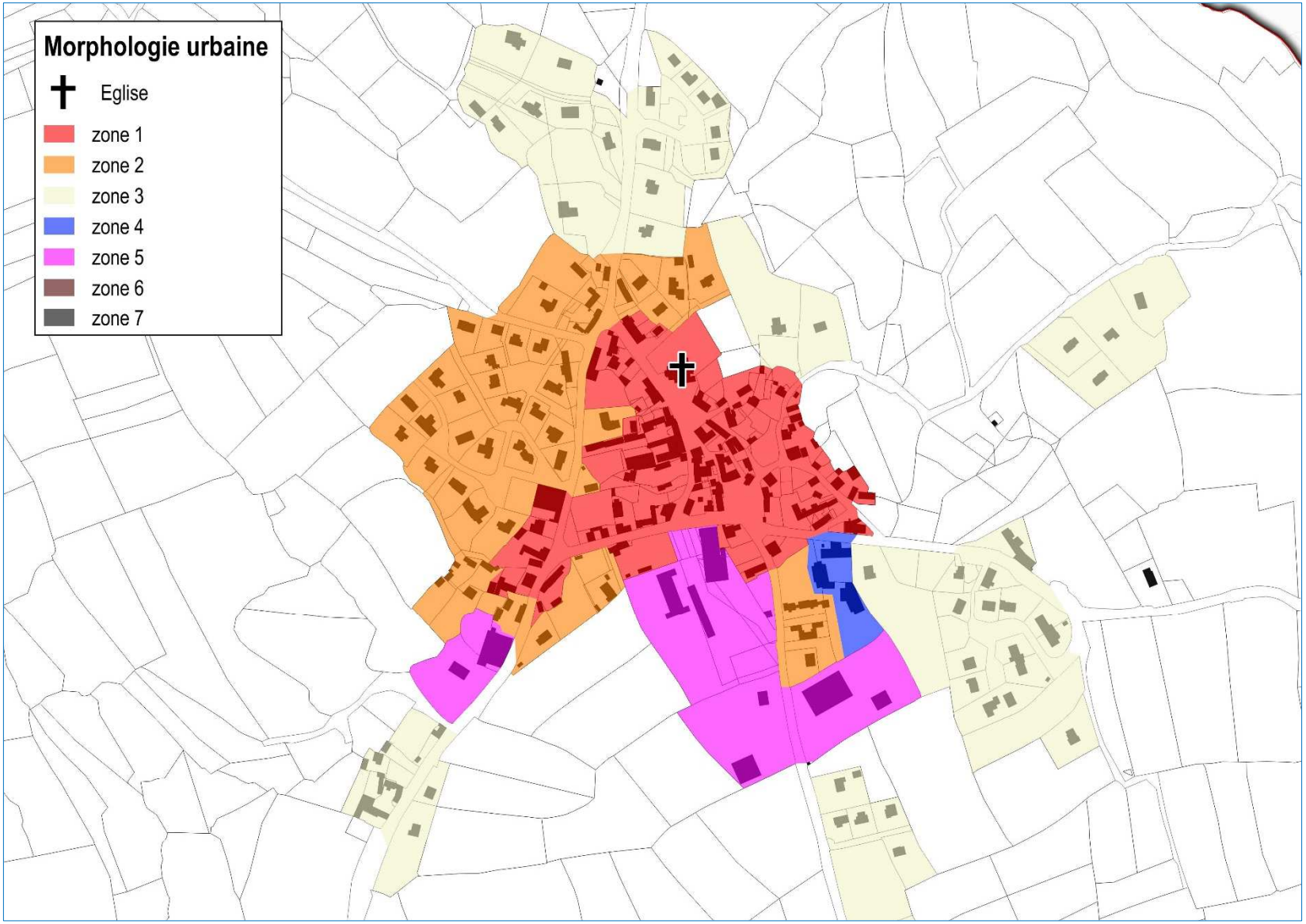
Type de zone	Typologie de bâti	Densité du bâti	Hauteur du bâti	Parcelles et implantation du bâti
Zone 1	Centre-bourg ancien constitués de constructions continues, à l'alignement des voies, autour de l'Eglise	Très forte (32 constr/ha)	R + 1 voire R + 2 + combles	Parcelles : de 100 à 400m² de formes variées. Implantation : en limite de voie.
Zone 2	Constructions de type pavillonaire très aéré, à usage d'habitation, discontinues à proximité directe du centre bourg	Faible densité	RDC + combles	Parcelles : de 500 à plus de 1000m². Implantation : parfois en limite de parcelle, parfois en limite de voie.
Zone 3	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire discontinu, plus regroupé qu'en zone 2, en continuité du tissu aggloméré	Faible voire très faible densité	RDC + combles	Parcelles : de 500 à 1000m² Implantation : recul de 10m par rapport à la voie
Zone 4	Zone dédiée aux équipements scolaires, hospitaliers, sportifs.	Densité modérée	Jusqu'à R + 2 pour le centre hospitalier	Parcelles : plus de 1ha. Implantation : emprise importante sur les parcelles
Zone 5	Zone dédiée à des activités économiques et commerciales aux abords du tissu aggloméré	Densité très faible	R + 2 + combles	Parcelles : plus de 1ha. Construction implantée en milieu de parcelle, permettant les demi-tours de camions

LANNEANOU


Morphologie urbaine
Eglise
zone 1
zone 2
zone 3
zone 4
zone 5
zone 6
zone 7

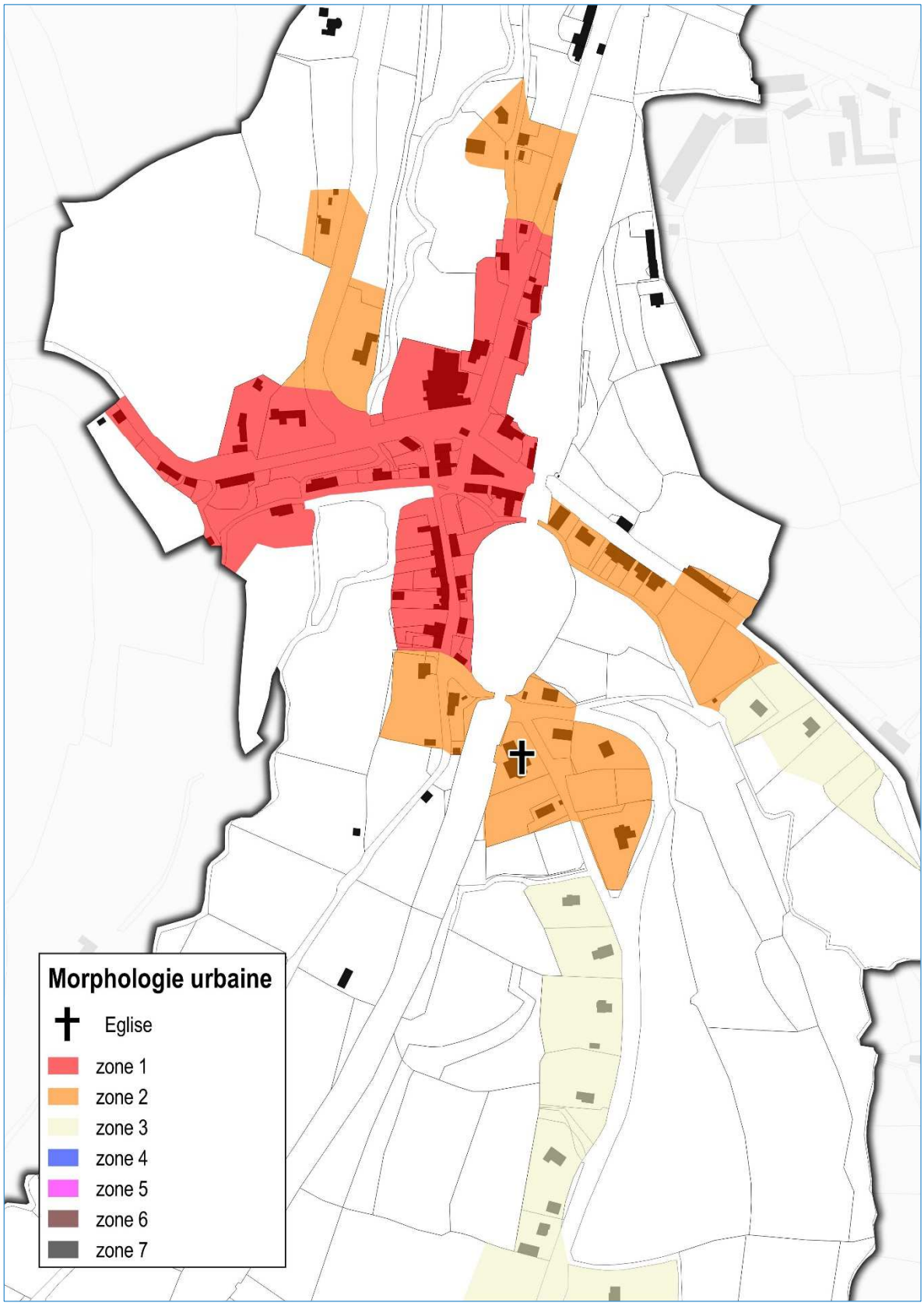
Type de zone	Typologie de bâti	Densité du bâti	Hauteur du bâti	Parcelles et implantation du bâti
Zone 1	Centre-bourg ancien constitués de constructions continues, à l'alignement des voies, autour de l'Eglise	Très forte (35 constr/ha)	R + 1 + combles	Parcelles : de 100 à 400m² de formes variées. Implantation : en limite de voie.
Zone 2	Constructions à usage d'habitation discontinues à proximité directe du centre bourg	Modérée	RDC + combles	Parcelles : de 150 à plus de 800m². Implantation : en limite de voie et/ou limites séparatives
Zone 3	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire discontinu, len continuité voire à l'écart du centre-bourg	Faible voire très faible densité	RDC + combles	Parcelles : de 700 à 1800m² Implantation : recul de 10m par rapport à la voie
Zone 4	Zone dédiée aux équipements scolaires sportifs	Densité modérée	RDC	Parcelles : plus de 2000m² en centre bourg. Implantation : emprise optimale sur les parcelles, à proximité de parkings publics,
Zone 5	Zone dédiée à une activité économique en bordure du tissu aggloméré	Densité très faible	/	Parcelles : 1500m². Construction implantée en limite de voie.

LE CLOÎTRE-SAINT-THEGONNEC



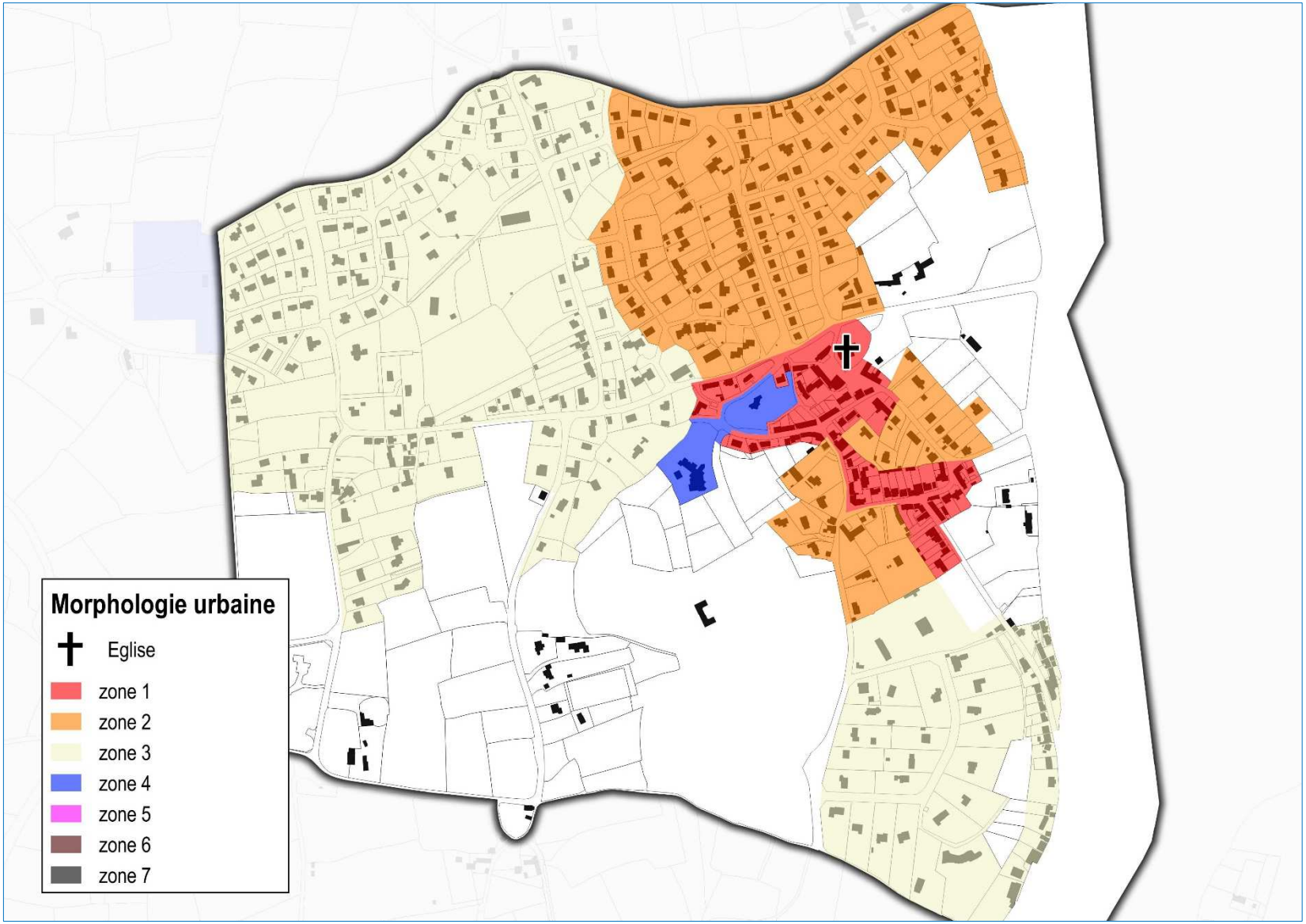
Type de zone	Typologie de bâti	Densité du bâti	Hauteur du bâti	Parcelles et implantation du bâti
Zone 1	Centre-bourg ancien constitués de constructions continues, à l'alignement des voies, autour de l'Eglise	Très forte (32 constr/ha)	R+1+combles	Parcelles : de 100 à 500m² de formes variées. Implantation : en limite de voie.
Zone 2	Constructions à usage d'habitation discontinues de type pavillonnaire, à proximité directe du centre bourg	Modérée	RDC + combles	Parcelles : de 500 à plus de 1000m². Implantation : recul de 7m par rapport à la voie.
Zone 3	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire discontinu, légèrement à l'écart du centre-bourg	Faible	RDC + combles	Parcelles : de 500 à 2000m² Implantation : recul de 8m par rapport à la voie
Zone 4	Zone dédiée aux équipements scolaires	Modérée	RDC + combles	Parcelles : plus de 2000m² en centre bourg. Implantation : emprise optimale sur les parcelles, à proximité de parkings publics,
Zone 5	Zones dédiées aux activités économiques (garages auto notamment)	Variée	RDC	Parcelles : plus de 4000m². Construction implantée en limite de voie voire en milieu de parcellaire

LE PONTHOU (COMMUNE DELEGUEE)



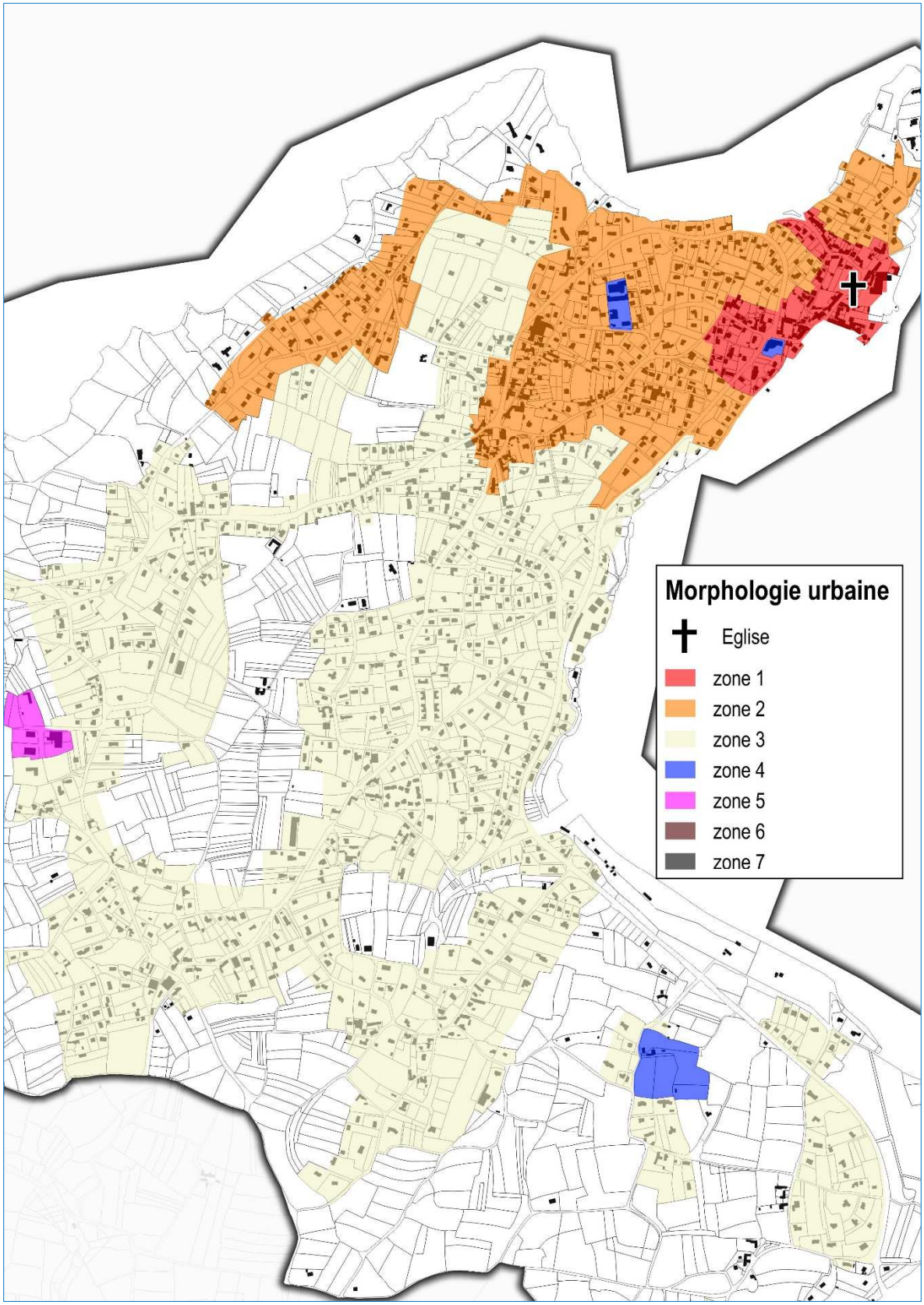
Type de zone	Typologie de bâti	Densité du bâti	Hauteur du bâti	Parcelles et implantation du bâti
Zone 1	Centre-bourg ancien constitués de constructions continues, à l'alignement des voies, autour de l'Eglise	Modérée (18 constr/ha)	R+1+combles	Parcelles : de 100 à 500m² de formes variées. Implantation : en limite de voie.
Zone 2	Constructions à usage d'habitation discontinues à proximité directe du centre bourg	Faible à modéré	RDC + combles	Parcelles : de 150 à plus de 1000m². Implantation : en limite de voie, voire en recul de 7m par rapport à la voie.
Zone 3	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire discontinu, légèrement à l'écart du centre-bourg	Très faible	RDC + combles	Parcelles : de 7000 à plus de 2000m² Implantation : recul de 8m par rapport à la voie

LOCQUENOLE


Morphologie urbaine
Eglise
zone 1
zone 2
zone 3
zone 4
zone 5
zone 6
zone 7

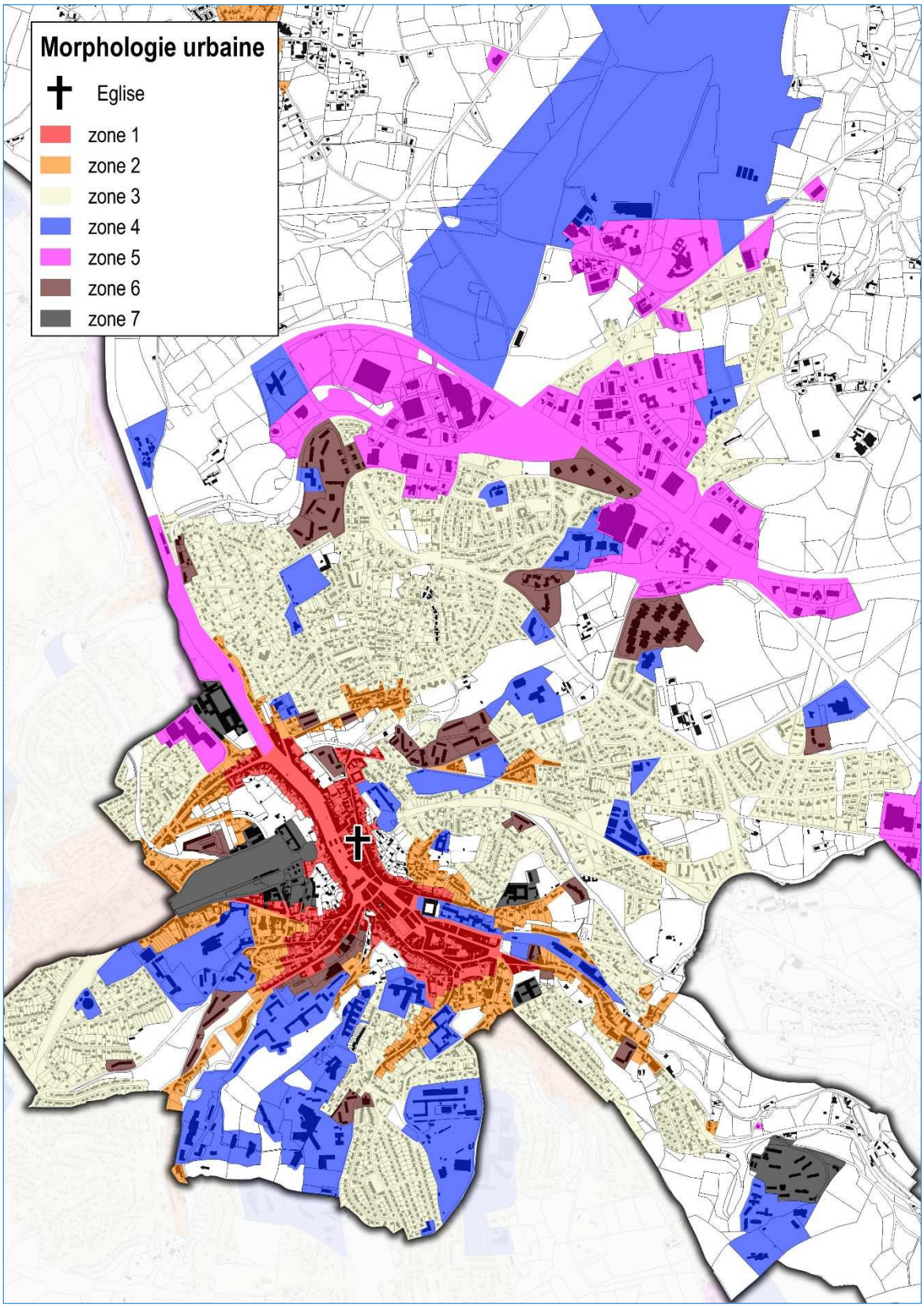
Type de zone	Typologie de bâti	Densité du bâti	Hauteur du bâti	Parcelles et implantation du bâti
Zone 1	Centre-bourg ancien constitués de constructions continues, à l'alignement des voies, autour de l'Eglise	Très forte (38 constr/ha)	R + 1 + combles	Parcelles : de 300 à 600m² de forme rectangulaire. Implantation : en limite de voie.
Zone 2	Constructions à usage d'habitation discontinues, de type pavillonnaire, à proximité directe du centre bourg	Modérée	RDC + combles	Parcelles : de 400 à plus de 1000m². Implantation : recul de 6m par rapport à la voie.
Zone 3	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire discontinu, dans la continuité du tissu aggloméré autour du bourg	Modérée voire faible	RDC + combles	Parcelles : de 200 proche du littoral à 3000m² Implantation : recul de 8m par rapport à la voie
Zone 4	Zone dédiée aux équipements scolaires, et aux constructions d'intérêt communal, intégré au centre bourg	Densité modérée	RDC + combles	Parcelles : plus de 3000m². Implantation : en milieu de parcelle, à proximité de parkings publics,

LOCQUIREC


Morphologie urbaine
Eglise
zone 1
zone 2
zone 3
zone 4
zone 5
zone 6
zone 7

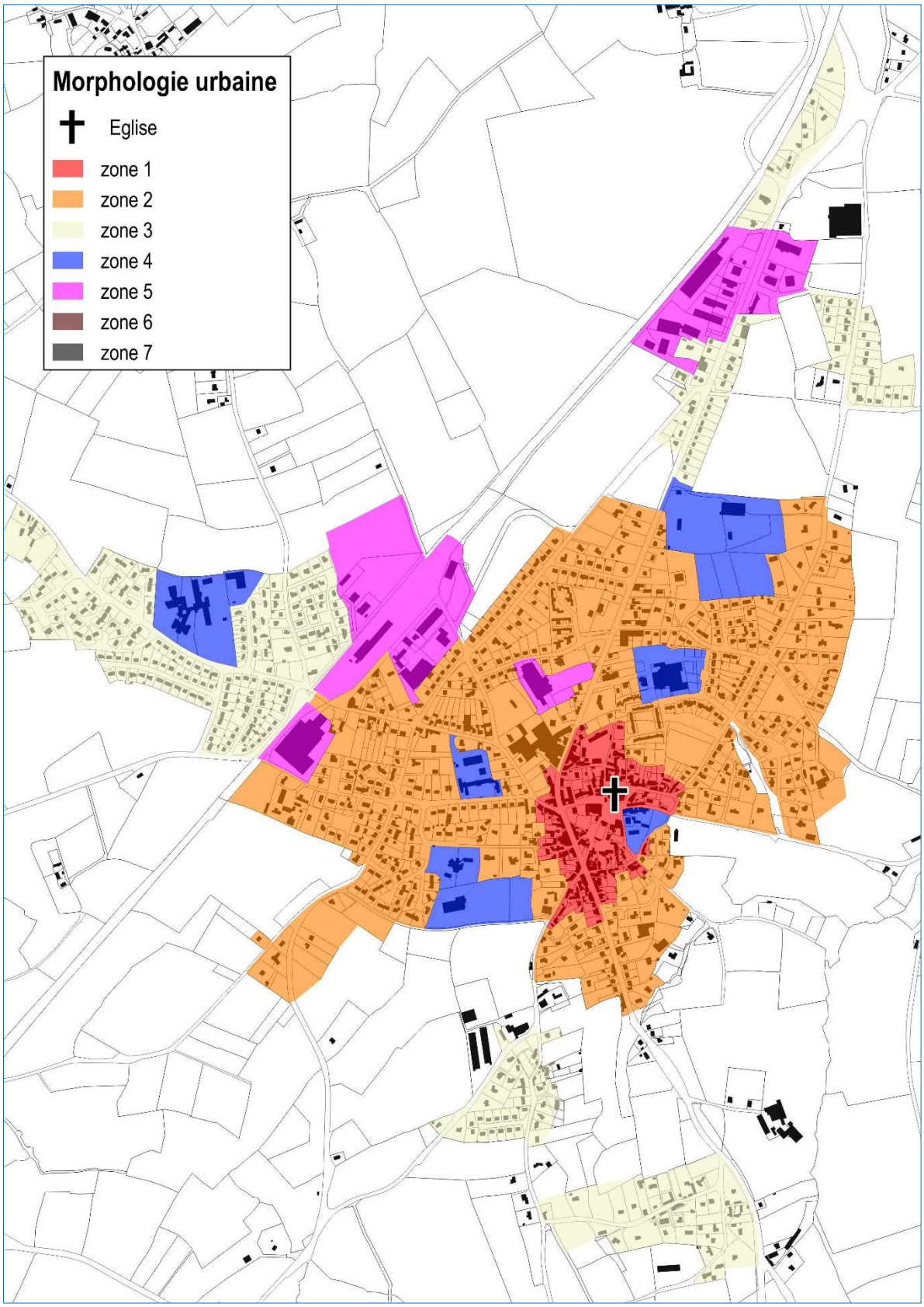
Type de zone	Typologie de bâti	Densité du bâti	Hauteur du bâti	Parcelles et implantation du bâti
Zone 1	Centre-bourg ancien constitués de constructions continues, à l'alignement des voies, autour de l'Eglise	Très forte (34 constr/ha)	R + 1 voire R + 2 + combles	Parcelles : de 100 à 700m² de formes variées. Implantation : en limite de voie voire avec un léger recul.
Zone 2	Constructions continues et discontinues à usage d'habitation, dans la continuité du centre ancien, parfois de type pavillonnaire	Modérée voire très forte au niveau de la rue de la Fontaine et la route de Kerboulic	RDC + combles	Parcelles : de 150 à plus de 1500m². Implantation : recul de 6m par rapport à la voie.
Zone 3	Constructions à usage d'habitation discontinues, de type pavillonnaire aux densités très variées	Faible voire très faible densité	RDC + combles	Parcelles : de 300 à 3000m² Implantation : recul de 8m par rapport à la voie
Zone 4	Zone dédiée aux équipements scolaires, sportifs, et dédiés au tourisme.	Densité modérée	RDC + combles	Parcelles : plus de 1500m². Implantation : limite de voie, avec une emprise importante sur la parcelle
Zone 5	Zones dédiées à des activités économiques artisanales, en marge du tissu aggloméré	Densité très faible	R + 2 + combles	Parcelles : 2000m² Implantation : de façon à laisser rentrer des camions

MORLAIX


Morphologie urbaine
Eglise
zone 1
zone 2
zone 3
zone 4
zone 5
zone 6
zone 7

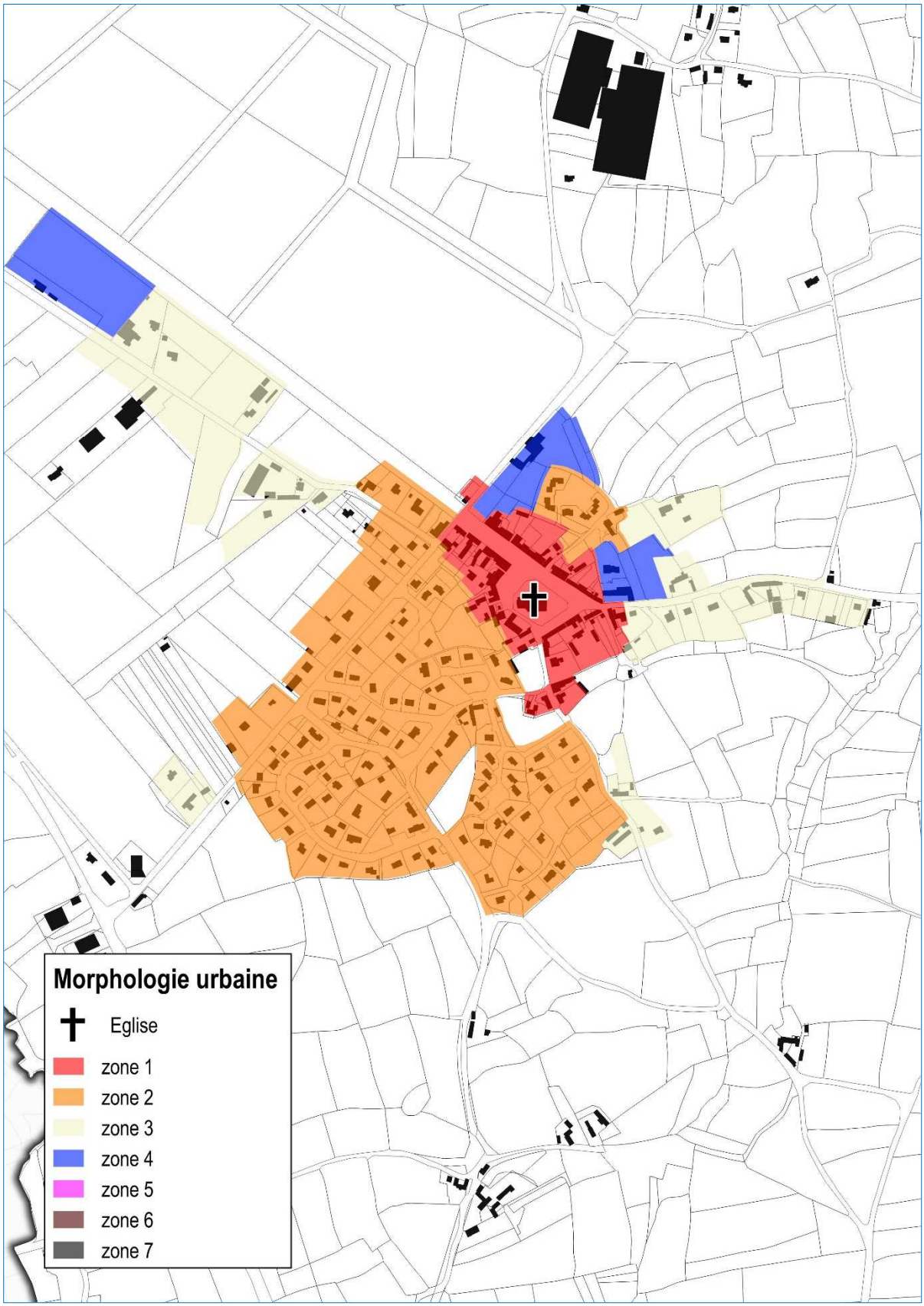
Type de zone	Typologie de bâti	Densité du bâti	Hauteur du bâti	Parcelles et implantation du bâti
Zone 1	Centre-ville ancien constitués de constructions à l'alignement des voies autour des places et voies principales.	Très forte (42 constr/ha)	R + 2 à R + 4 + combles	Parcelles : de 100 à 300m² de forme rectangulaire principalement. Implantation : en limite de voie.
Zone 2	Constructions dans la continuité du centre ancien, à usage d'habitation, en continue.	Très forte	RDC + 2 +s combles	Parcelles : de 100 à 1000m². Implantation : en limite de voie
Zone 3	Constructions à usage d'habitation, parfois de type pavillonnaire discontinu, dans le prolongement du tissu aggloméré du centre-ville	Forte voire modérée	RDC + combles voire R + 1 + combles	Parcelles : de 150 à 1000m² Implantation : recul de 8m par rapport à la voie
Zone 4	Zone dédiée aux équipements scolaires, hospitaliers, administratifs, sportifs…	Faible voire très faible	Toutes hauteurs	Parcelles : plus de plusieurs ha en bordure du tissu aggloméré, entre 3000 et 7000m² autour du centre ancien. Implantation : limite de voie au niveau du centre ancien, avec de grands reculs sur voie en bordure du tissu urbain.
Zone 5	Zones dédiées aux activités économiques, commerciales, artisanales…	Faible voire très faible	R + 2 + combles	Parcelles : de tailles très variées selon l'activité. Implantation : souvent en milieu de parcelle, avec un parking pour accueillir des clients en zones commerciales, et des aires de retournements de camions pour les zones plus industrielles
Zone 6	Zones dédiées aux immeubles l'habitat collectifs, entourés de parcs, d'aires de jeux pour enfants, et parkings	Faible à modéré	R + 2 à R + 7	Parcelles : de plus de 5000m². Implantation : en milieu de parcelle entre les parcs et parkings.
Zone 7	Zones dédiées à de futures opérations de renouvellement urbain	Faible	Toutes hauteurs	Parcelles : tailles variées. Implantation : en limite de voie avec parfois une emprise importante (manufacture des tabacs).

PLEYBER-CHRIST



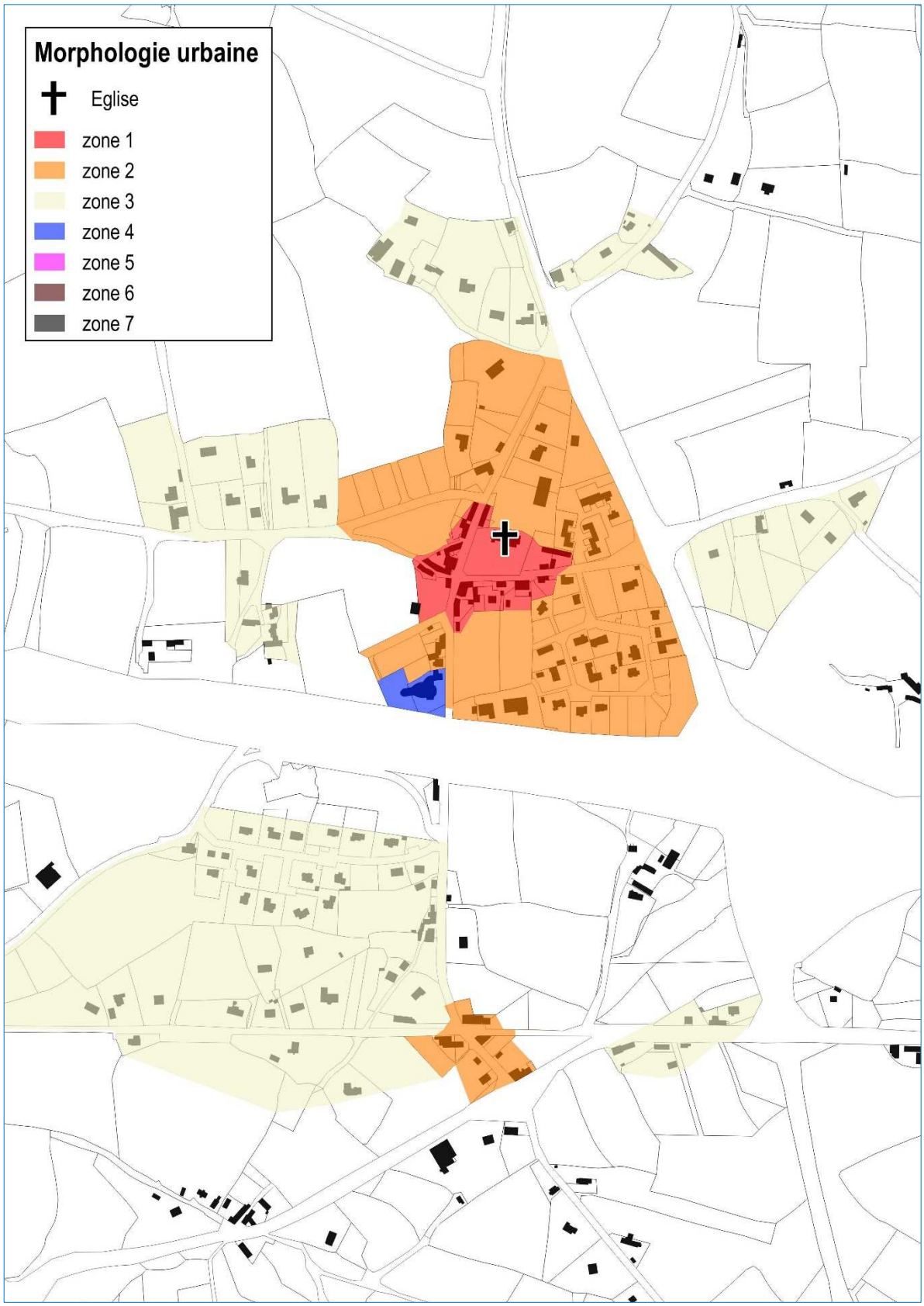
Type de zone	Typologie de bâti	Densité du bâti	Hauteur du bâti	Parcelles et implantation du bâti
Zone 1	Centre-bourg ancien constitués de constructions continues, à l'alignement des voies, autour de l'Eglise	Très forte (41 constr/ha)	R + 1 + combles	Parcelles : de 100 à 400m² de formes variées. Implantation : en limite de voie.
Zone 2	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire continues et discontinues à proximité directe du centre bourg.	Modérée	RDC + combles	Parcelles : de 300 à plus de 1000m². Implantation : recul de 6m par rapport à la voie.
Zone 3	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire discontinu, légèrement à l'écart du centre-bourg	Modérée voire faible	RDC + combles	Parcelles : de 300 à 3000m² Implantation : recul de 8m par rapport à la voie
Zone 4	Zone dédiée aux équipements scolaires, et sportifs	Modérée à très faible	RDC + combles	Parcelles : plus de 5000m². Implantation : /
Zone 5	Zones dédiées à des activités commerciales ou artisanales, en continuité directe du tissu urbain	Très faible	/	Parcelles : plus de 5000m² Implantation : en milieu de parcelle.

PLOUEGAT-GUERAND



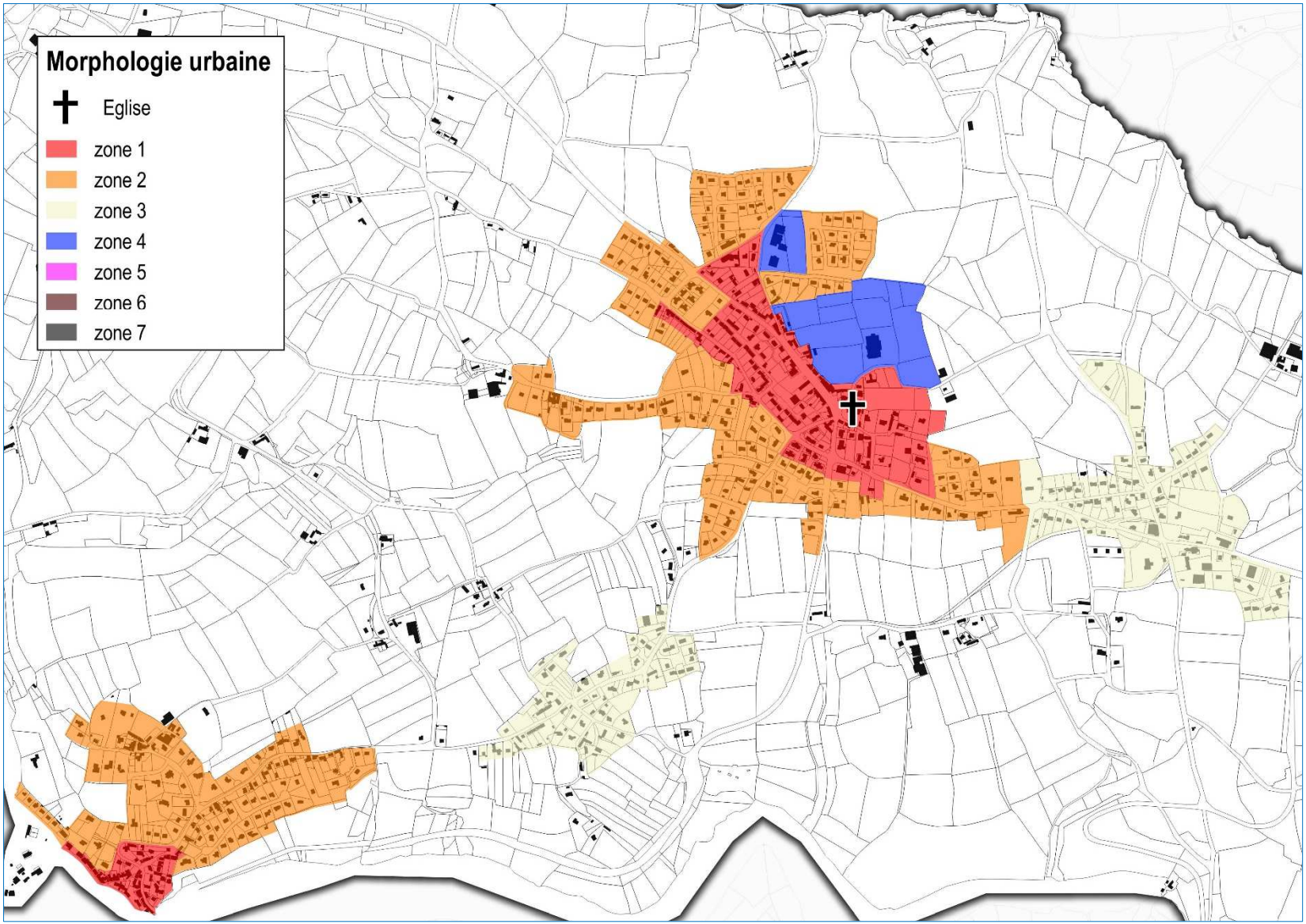
Type de zone	Typologie de bâti	Densité du bâti	Hauteur du bâti	Parcelles et implantation du bâti
Zone 1	Centre-bourg ancien constitués de constructions continues, à l'alignement des voies, autour de l'Eglise	Forte (28 constr/ha)	R+1+combles	Parcelles : de 100 à 400m² de formes variées. Implantation : en limite de voie.
Zone 2	Constructions à usage d'habitation continue au nord du centre ancien, et discontinue de type pavillonnaire au sud.	Modérée	RDC + combles	Parcelles : de 500 à 1000m². Implantation : recul de 6m par rapport à la voie.
Zone 3	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire discontinu, légèrement à l'écart du centre-bourg	Faible	RDC + combles	Parcelles : de 600 à 3000m² Implantation : recul de 10m par rapport à la voie
Zone 4	Zone dédiée aux équipements scolaires et sportifs	Très faible	RDC + combles	Parcelles : plus de 1000m². Implantation : /

PLOUEGAT-MOYSAN



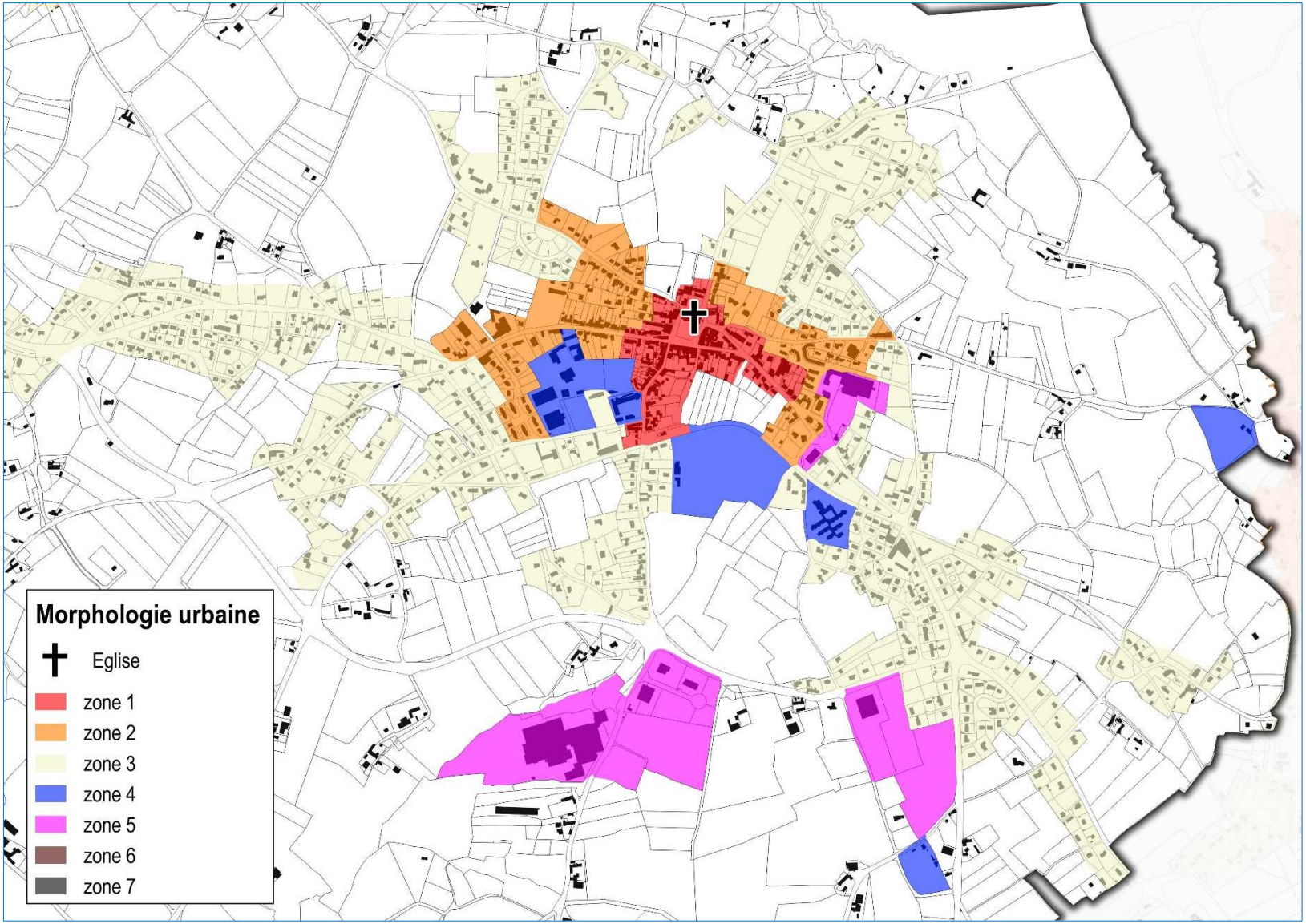
Type de zone	Typologie de bâti	Densité du bâti	Hauteur du bâti	Parcelles et implantation du bâti
Zone 1	Centre-bourg ancien constitués de constructions continues, à l'alignement des voies, autour de l'Eglise	Forte (33 constr/ha)	R + 1 + combles	Parcelles : de 100 à 500m² de formes variées. Implantation : en limite de voie.
Zone 2	Constructions à usage d'habitation discontinues à proximité directe du centre bourg, de type pavillonnaire	Faible	RDC + combles	Parcelles : de 600 à 1500m². Implantation : recul de 9m par rapport à la voie.
Zone 3	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire discontinu, légèrement à l'écart du centre-bourg pour une partie, et séparée par la voie rapide pour l'autre	Très faible voire faible	RDC + combles	Parcelles : de 700 à 4000m² Implantation : recul de 15m par rapport à la voie
Zone 4	Zones dédiées aux équipements scolaires et sportifs	Densité modérée	RDC + combles	Parcelles : 3000m² Implantation : proche de la voirie

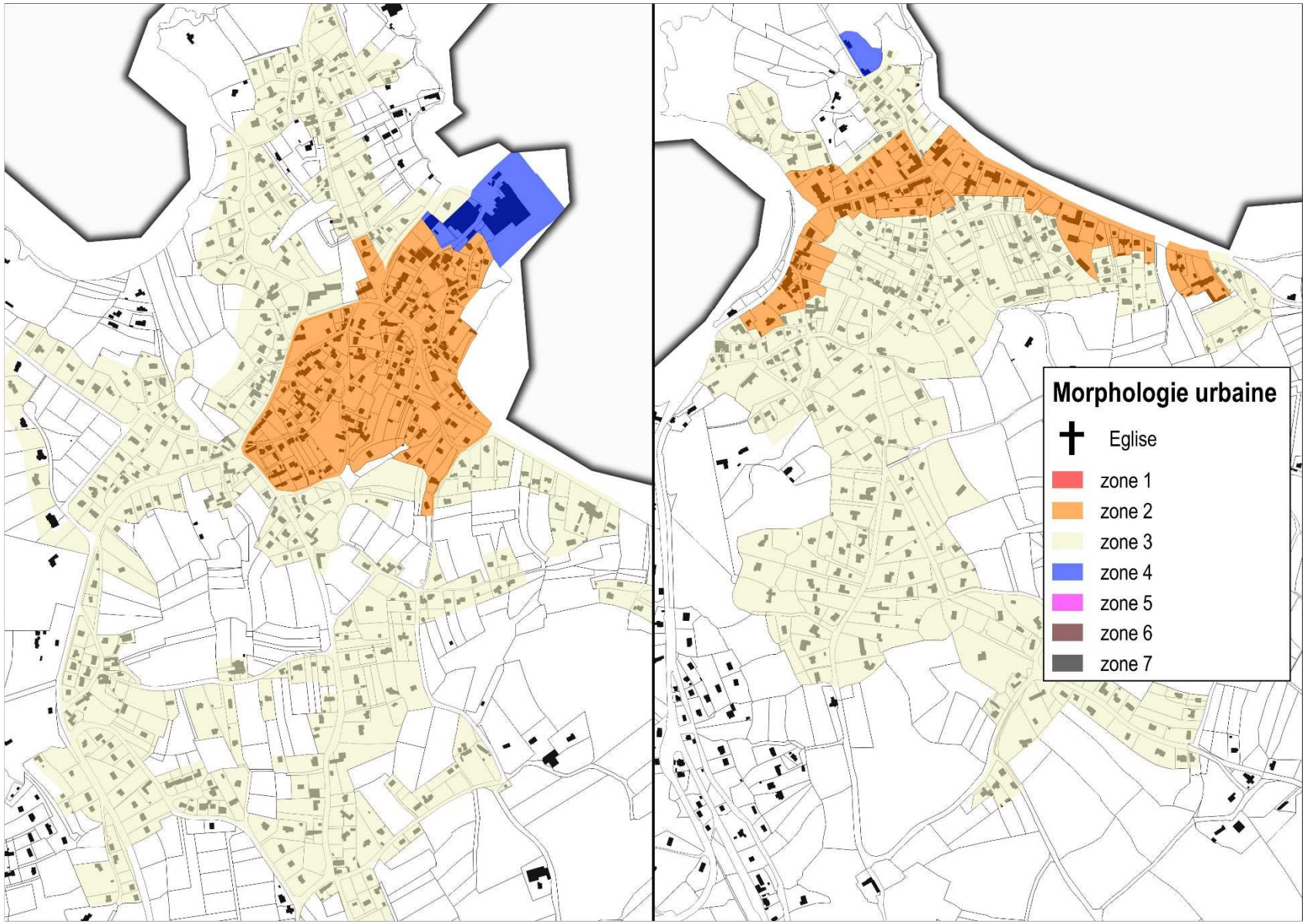
PLOUEZOC'H


Morphologie urbaine
Eglise
zone 1
zone 2
zone 3
zone 4
zone 5
zone 6
zone 7

Type de zone	Typologie de bâti	Densité du bâti	Hauteur du bâti	Parcelles et implantation du bâti
Zone 1	Centre-bourg ancien constitués de constructions continues, à l'alignement des voies, autour de l'Eglise, et de pavillons	Modérée (17 constr/ha)	R + 1 + combles voire RDC + combles	Parcelles : de 100 à 1000m² de formes rectangulaires. Implantation : en limite de voie pour le bâti proche de l'église, avec un recul de 3 à 5 mètres pour les pavillons
Zone 2	Constructions à usage d'habitation discontinues à proximité directe du centre bourg	Modérée	RDC + combles	Parcelles : de 300 à 1500m². Implantation : recul de 9m par rapport à la voie.
Zone 3	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire discontinu, légèrement à l'écart du centre-bourg (Saint-Antoine)	Faible voire modérée	RDC + combles	Parcelles : de 500 à 2500m² Implantation : recul de plus de 10m par rapport à la voie
Zone 4	Zones dédiées aux équipements scolaires et sportifs	Faible	RDC + combles	Parcelles : 1ha pour l'école Implantation : proche de la voirie et des parkings publics

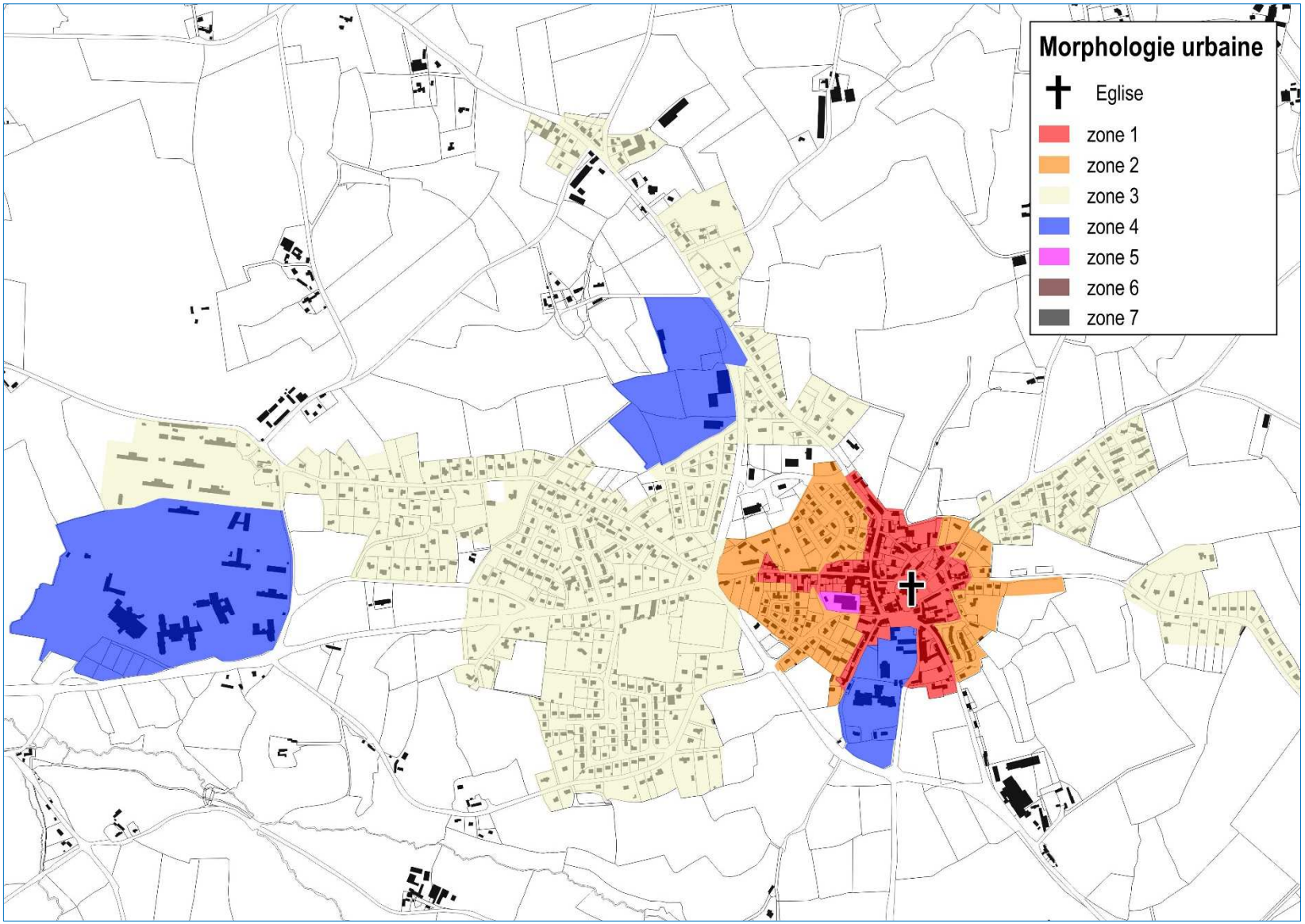
PLOUGASNOU


Morphologie urbaine
Eglise
zone 1
zone 2
zone 3
zone 4
zone 5
zone 6
zone 7


Morphologie urbaine
Eglise
zone 1
zone 2
zone 3
zone 4
zone 5
zone 6
zone 7

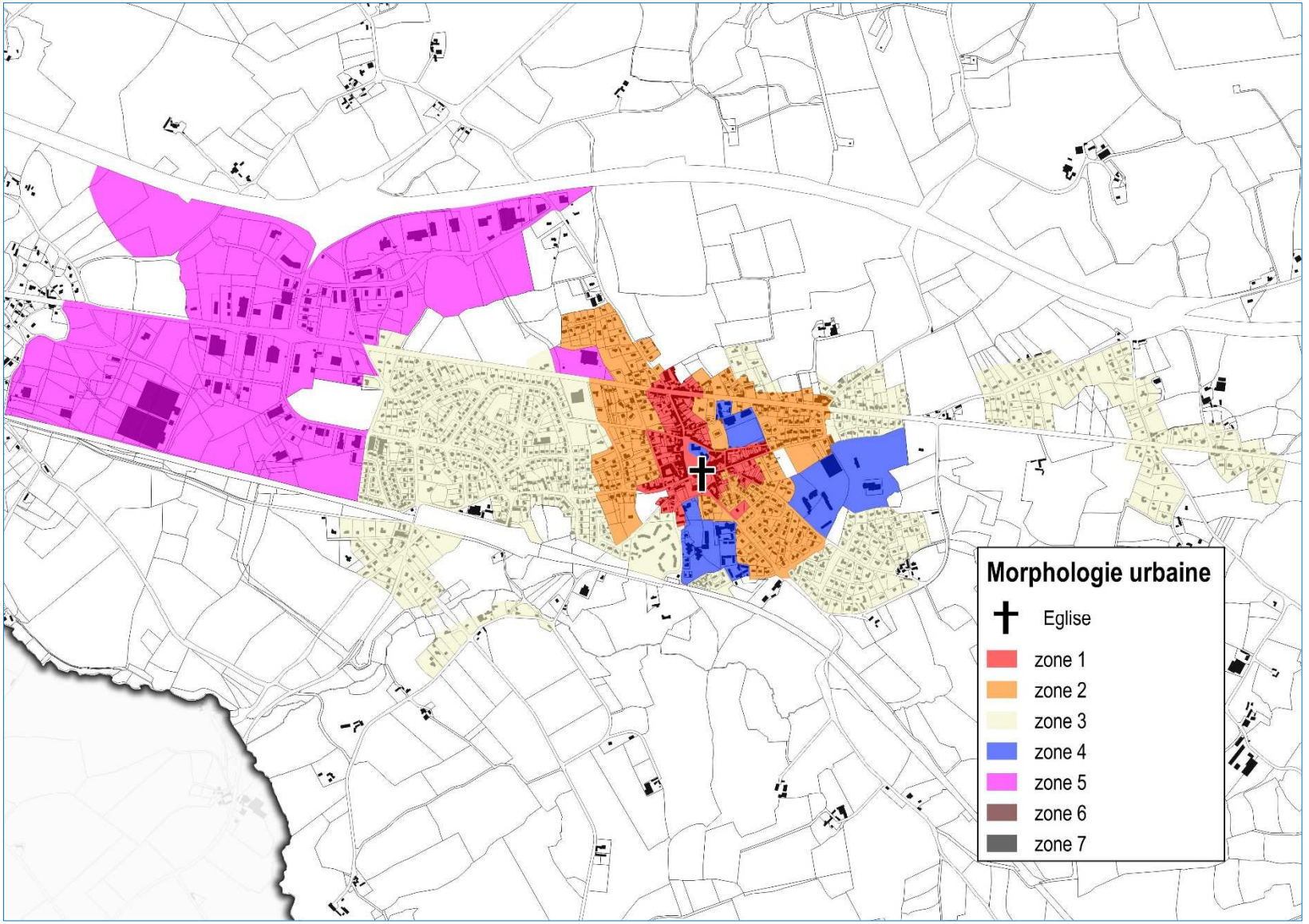
Type de zone	**Typologie de bâti**	**Densité du bâti**	**Hauteur du bâti**	**Parcelles et implantation du bâti**
Zone 1	Centre-bourg ancien constitués de constructions continues, à l'alignement des voies, autour de l'Eglise et de la place du Général Leclerc	Très forte (31 constr/ha)	R + 1 + combles	Parcelles : de 100 à 500m². Implantation : en limite de voie.
Zone 2	Constructions à usage d'habitation continues et discontinues, dans le prolongement du centre bourg ancien.	Modérée	RDC + combles	Parcelles : de 400 à 1000m². Implantation : avec un léger recul de 5m pour la plupart, et en limite de voie sur la Rue de Primel.
Zone 3	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire discontinu, rattaché au tissu urbain du centre bourg	Modérée	RDC + combles	Parcelles : de 500 à 1500m² Implantation : recul de plus de 10m par rapport à la voie
Zone 4	Zones dédiées aux équipements scolaires et sportifs, à proximité immédiate du centre bourg	Faible	RDC + combles	Parcelles : 2000m² pour l'école et pour le collège, 2ha pour les équipements sportifs Implantation : /
Zone 5	Zones dédiées à des activités commerciales ou industriel, proches ou éloignées du centre bourg	Densité très faible	R + 2 + combles	Parcelles : 1ha pour la surface commerciale proche du centre bourg, jusqu'à 4ha pour Primel au sud de la commune. Implantation : /

PLOUGONVEN


Morphologie urbaine
Eglise
zone 1
zone 2
zone 3
zone 4
zone 5
zone 6
zone 7

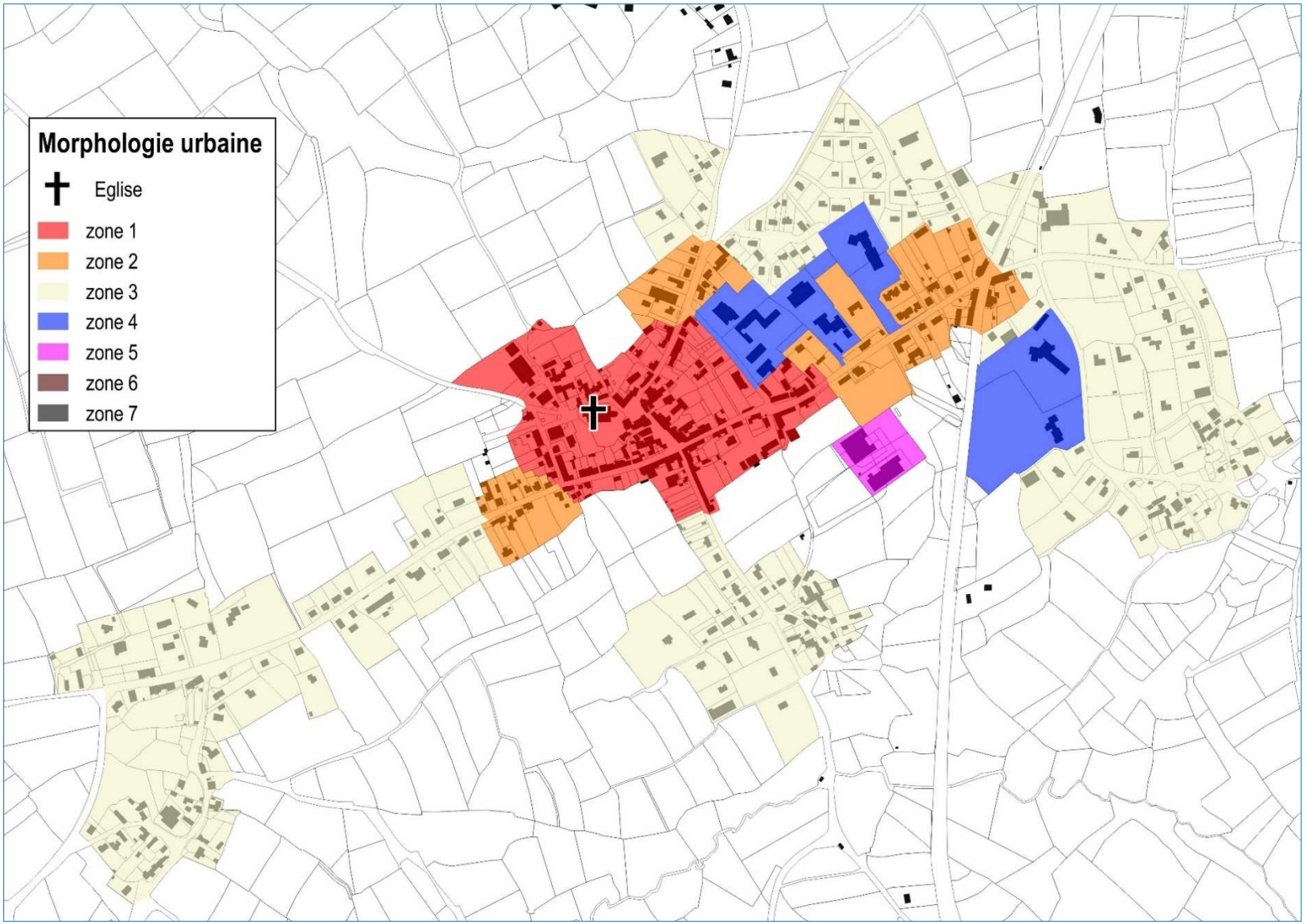
Type de zone	Typologie de bâti	Densité du bâti	Hauteur du bâti	Parcelles et implantation du bâti
Zone 1	Centre-bourg ancien constitués de constructions continues, à l'alignement des voies, autour de l'Eglise	Forte (28 constr/ha)	R + 1 + combles	Parcelles : de 100 à 400m ². Implantation : en limite de voie.
Zone 2	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire discontinues et groupées, à proximité directe du centre bourg	Modérée	RDC + combles	Parcelles : de 300 à 1500m². Implantation : avec un recul de 4 à 10m par rapport à la voie
Zone 3	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire discontinu et groupé, légèrement à l'écart du centre-bourg	Modérée	RDC + combles	Parcelles : de 500 à 2000m² Implantation : recul de 5 à 15m par rapport à la voie
Zone 4	Zone dédiée aux équipements scolaires, sportifs, et hospitaliers, en marge du centre bourg, à proximité directe pour l'école	Densité modérée	RDC + combles	Parcelles : de grande taille Implantation : /
Zone 5	Zones dédiées à des activités commerciales en centre bourg	Densité très faible	R + 2 + combles	Parcelles : 3500m². Implantation : /

PLOUIGNEAU


Morphologie urbaine
Eglise
zone 1
zone 2
zone 3
zone 4
zone 5
zone 6
zone 7

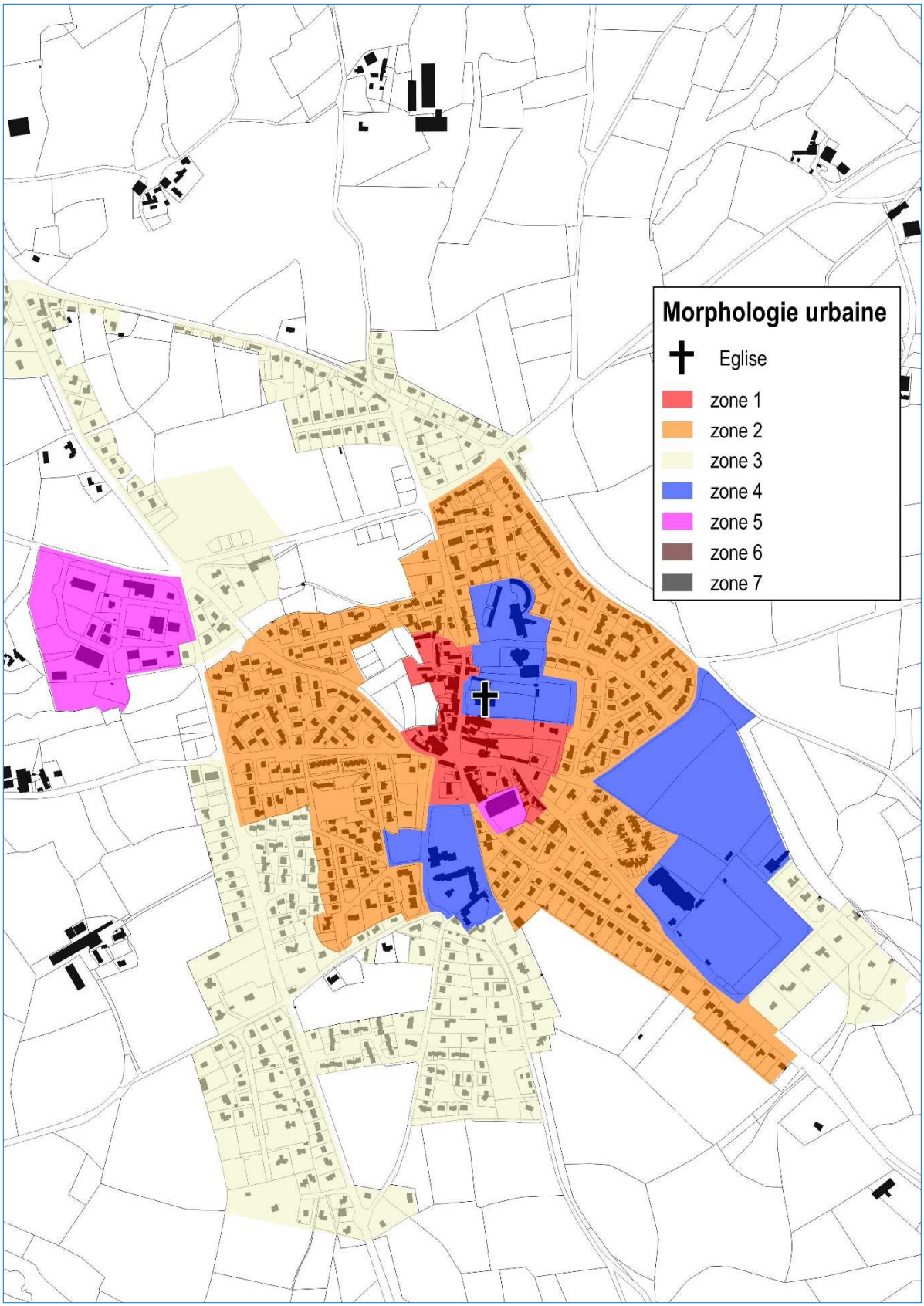
Type de zone	Typologie de bâti	Densité du bâti	Hauteur du bâti	Parcelles et implantation du bâti
Zone 1	Centre-bourg ancien constitués de constructions continues, à l'alignement des voies, autour de l'Eglise	Très forte (32 constr/ha)	R + 1 + combles	Parcelles : de 100 à 400m ². Implantation : en limite de voie.
Zone 2	Constructions à usage d'habitation discontinues ou groupées, à proximité directe du centre bourg	Modérée	RDC + combles	Parcelles : de 400 à 1500m². Implantation : avec un recul de 4 à 6m par rapport à la voie
Zone 3	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire discontinue, dans le prolongement du tissu urbain centre-bourg	Modérée	RDC + combles	Parcelles : de 600 à 3000m² Implantation : recul de 10m par rapport à la voie
Zone 4	Zone dédiée aux équipements scolaires, sportifs, et relatifs aux services à la personne (maison de retraite…), en continuité du tissu urbain	Faible	RDC + combles	Parcelles : de grande taille Implantation : en limite de parcelle
Zone 5	Zones dédiées aux activités économiques à l'ouest du centre bourg majoritairement	Très faible	/	Parcelles : de grandes tailles Implantation : en milieu de parcelle pour permettre l'accueil de clients ou le retournement de camions

PLOUNEOUR-MENEZ

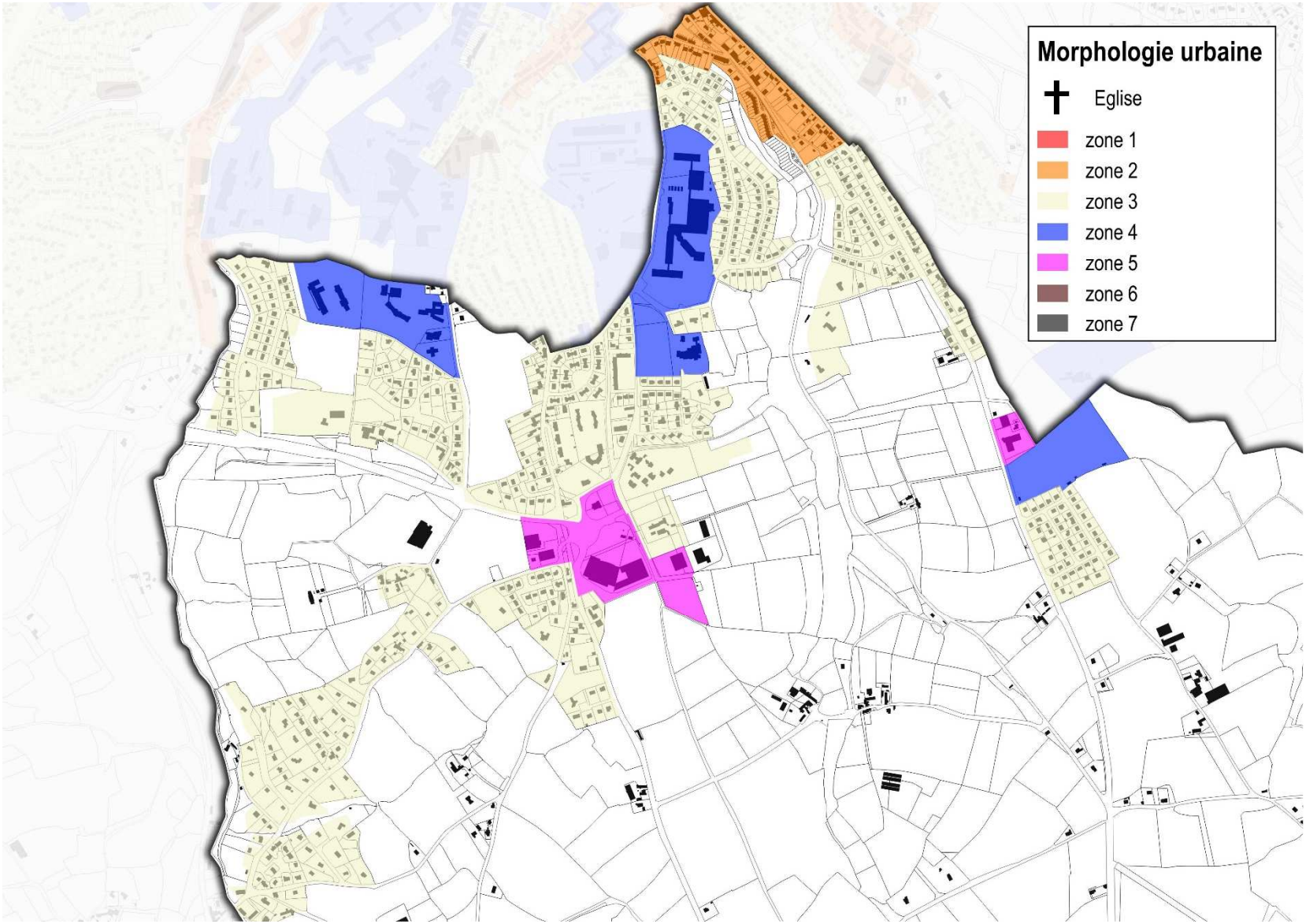


Type de zone	Typologie de bâti	Densité du bâti	Hauteur du bâti	Parcelles et implantation du bâti
Zone 1	Centre-bourg ancien constitués de constructions continues, à l'alignement des voies, autour de l'Eglise	Très forte (34 constr/ha)	R + 1 + combles	Parcelles : de moins de 300m². Implantation : en limite de voie.
Zone 2	Constructions à usage d'habitation continues voire discontinues dans le prolongement du centre bourg	Modérée à forte	RDC + combles	Parcelles : de 300 à 700m². Implantation : avec un recul de 4 à 6m par rapport à la voie
Zone 3	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire discontinu, légèrement à l'écart du centre-bourg	Modérée	RDC + combles	Parcelles : de 500 à 2000m² Implantation : recul de 3 à 10m par rapport à la voie
Zone 4	Zones dédiées aux équipements scolaires, sportifs et d'intérêt communal, à proximité immédiate du centre bourg	Très faible	RDC + combles	Parcelles : de grande taille Implantation : en limite de parcelle
Zone 5	Zones dédiées à des activités économiques, artisanales	Faible	/	Parcelles : de 1ha Implantation : en milieu en limite de parcelle pour permettre le retournement de camions

PLOURIN-LES-MORLAIX

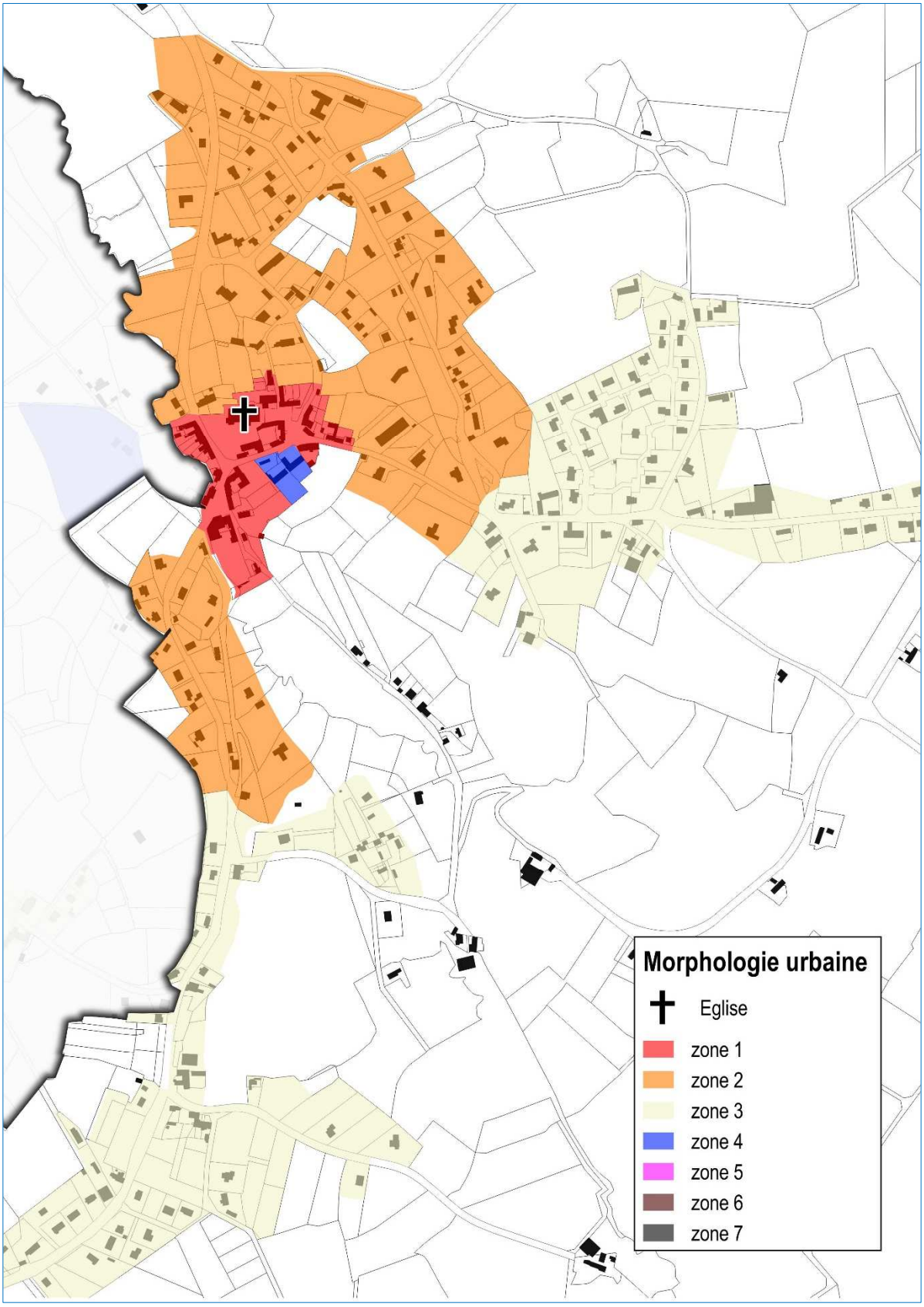


Type de zone	Typologie de bâti	Densité du bâti	Hauteur du bâti	Parcelles et implantation du bâti
Zone 1	Centre-bourg ancien constitués de constructions continues, à l'alignement des voies, autour de l'Eglise	Forte (21 constr/ha)	R + 1 + combles	Parcelles : de moins de 300m². Implantation : en limite de voie.
Zone 2	Constructions à usage d'habitation groupées voire discontinues dans le prolongement du centre bourg	Modérée	RDC + combles	Parcelles : de 200 à 1000m². Implantation : avec un recul de 4 à 6m par rapport à la voie
Zone 3	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire discontinu, aux franges du tissu aggloméré	Modérée	RDC + combles	Parcelles : de 300 à 2000m² Implantation : recul de 3 à 10m par rapport à la voie
Zone 4	Zones dédiées aux équipements scolaires, sportifs, et d'accueil des personnes âgées à proximité du centre bourg	Faible	RDC + combles	Parcelles : de grande taille Implantation : /
Zone 5	Zones dédiées à des activités économiques, artisanales, commerciales	Très faible	/	Parcelles : de 3000m² en centre bourg, plusieurs ha en marge du tissu aggloméré (zone d'activité) Implantation : /


Morphologie urbaine
Eglise
zone 1
zone 2
zone 3
zone 4
zone 5
zone 6
zone 7

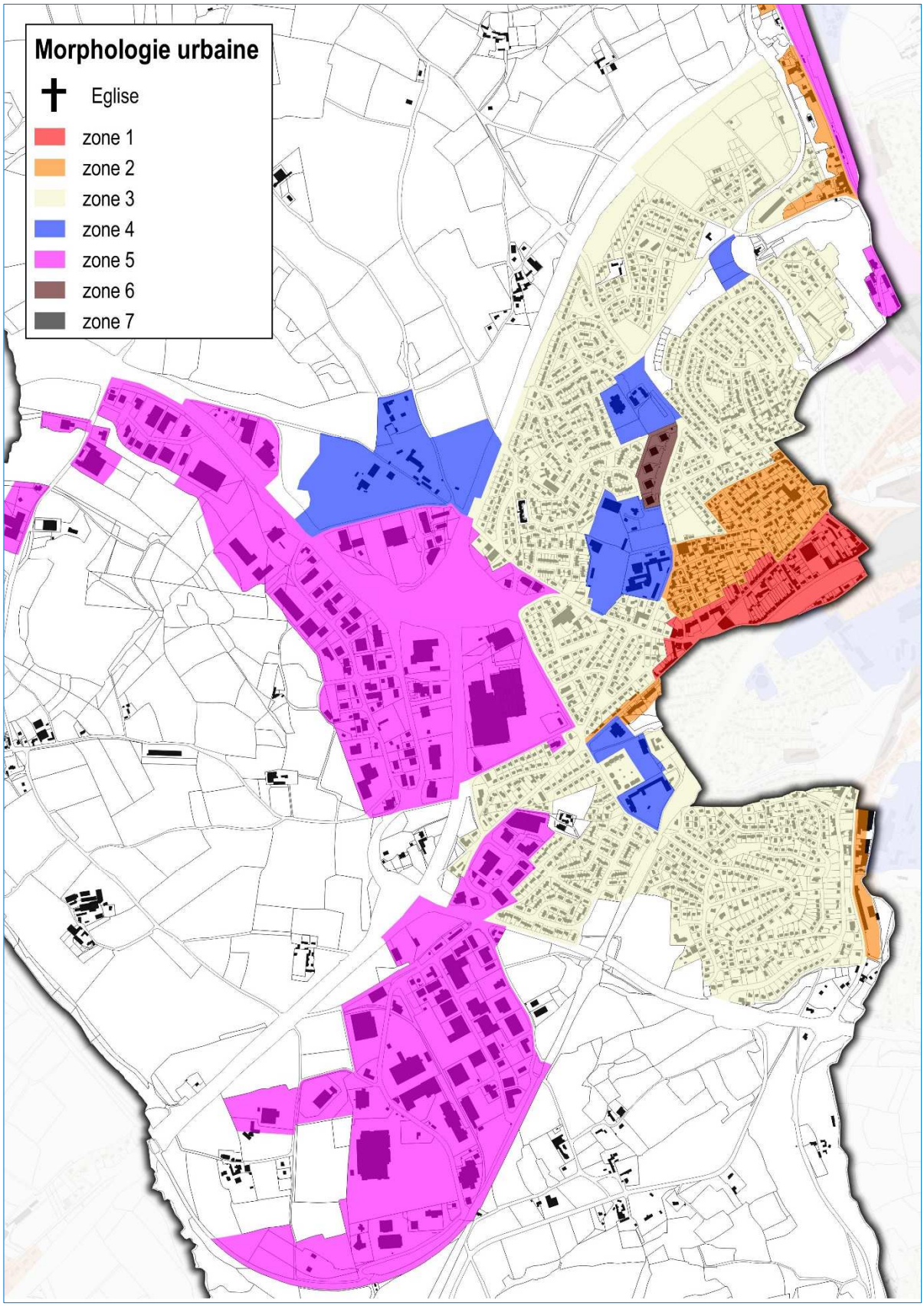
Type de zone	Typologie de bâti	Densité du bâti	Hauteur du bâti	Parcelles et implantation du bâti
Zone 2	Constructions à usage d'habitation discontinues voire continues, dans le prolongement du centre-ville de Morlaix	Forte	RDC + combles	Parcelles : de 200 à 600m². Implantation : avec un recul de 4 à 6m par rapport à la voie
Zone 3	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire discontinu voire groupé, à la marge du tissu urbain	Modérée voire faible	RDC + combles	Parcelles : de 400 à plus de 3000m² Implantation : recul de 3 à 10m par rapport à la voie
Zone 4	Zone dédiée aux équipements scolaires, de santé, intégré au tissu urbain aggloméré	Très faible	/	Parcelles : de très grande taille Implantation : /
Zone 5	Zones dédiées à des activités économiques, artisanales, commerciales	Très faible	/	Parcelles : de grande taille, plus de 5000m² Implantation : en milieu de parcelle, permettant l'accueil de clients

SAINT-JEAN-DU-DOIGT



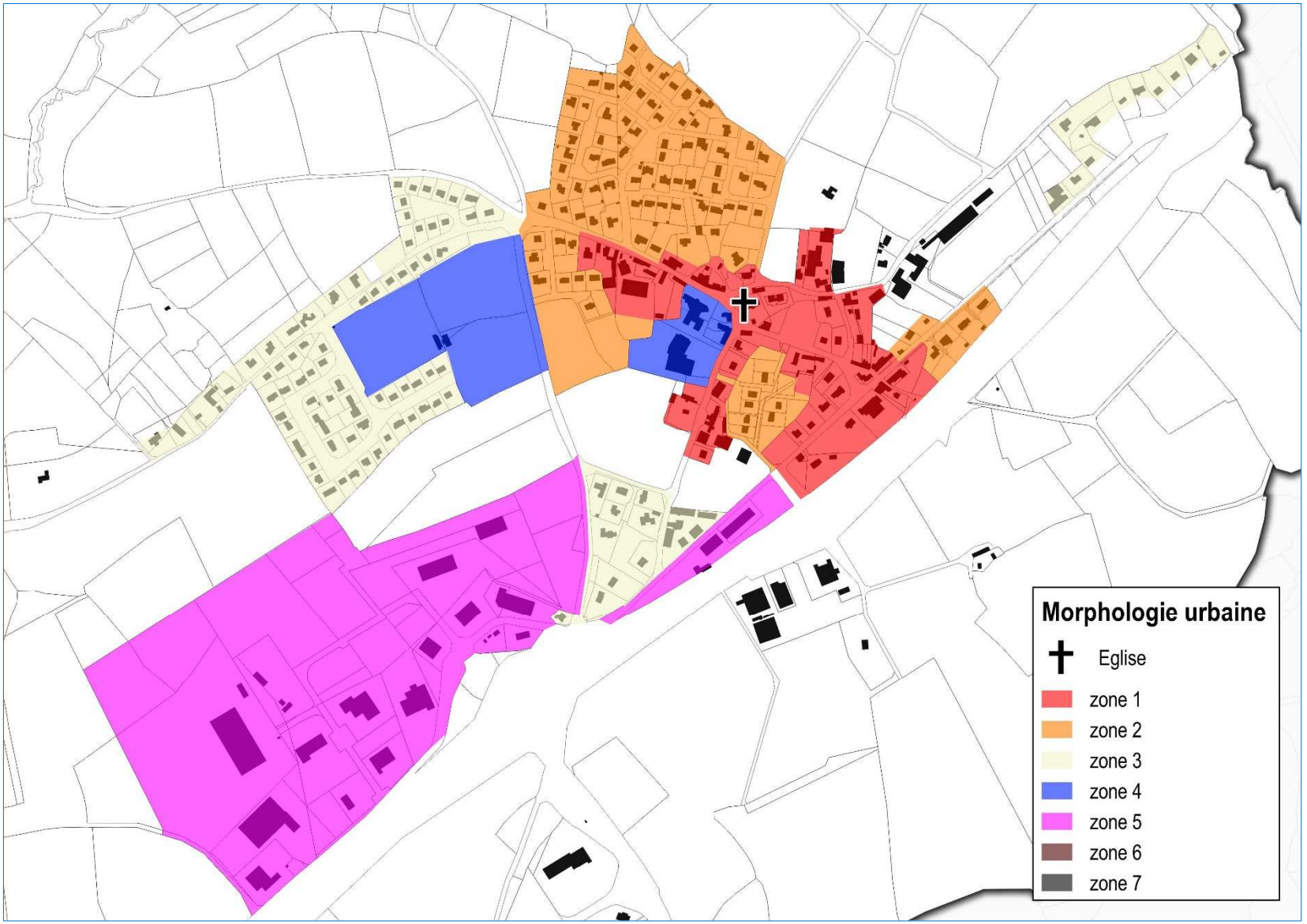
Type de zone	Typologie de bâti	Densité du bâti	Hauteur du bâti	Parcelles et implantation du bâti
Zone 1	Centre-bourg ancien constitués de constructions continues, à l'alignement des voies, autour de l'Eglise	Forte (25 constr/ha)	R + 1 + combles	Parcelles : de 100 à 300m². Implantation : en limite de voie
Zone 2	Constructions à usage d'habitation discontinues à proximité directe du centre bourg	Faible	RDC + combles	Parcelles : de 500 à plus de 1300m² Implantation : recul de 4 à 20m par rapport à la voie
Zone 3	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire discontinu, légèrement à l'écart du centre-bourg	Faible	RDC +combles	Parcelles : de 600 à 1800 m² Implantation : en recul de 6 à 15m par rapport à la voie
Zone 4	Zone dédiée aux équipements scolaires	Forte	RDC + 1 + combles	Parcelles : de 1500m² Implantation : /

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS



Type de zone	Typologie de bâti	Densité du bâti	Hauteur du bâti	Parcelles et implantation du bâti
Zone 1	Centre-bourg constitués de constructions continues, à l'alignement des voies, de maisons de ville, et d'ensemble bâti récent avec des cellules commerciales en RDC (proche mairie).	Modérée (17 constr/ha)	R + 1 + combles et R + 3 pour les environs de la mairie	Parcelles : de 300 à 600m² pour les constructions à l'alignement des voies (de forme allongée), de l'ordre de 800m² pour les ensembles bâtis. Implantation : en limite de voie pour les constructions à usage d'habitation, en milieu de parcelle pour les ensembles bâtis avec les cellules commerciales
Zone 2	Constructions à usage d'habitation discontinues ou groupées, de type pavillonnaire	Forte	RDC + combles	Parcelles : de 300 à 600m² de forme rectangulaire Implantation : recul de 4m par rapport à la voie
Zone 3	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire discontinu, légèrement à l'écart du centre-bourg	Modérée	RDC + combles	Parcelles : de 200 à 1000 m² Implantation : en recul de 8 à 15m par rapport à la voie
Zone 4	Zones dédiées aux équipements scolaires, sportifs, culturels… intégrés au tissu urbain	Très faible	RDC + combles	Parcelles : de plus de 1 ha Implantation : /
Zone 5	Zone dédiée à une activité économiques, industrielles et commerciales	Très faible	R + 2 + combles	Parcelles : de grandes tailles, variées. Implantation : en limite ou en milieu de parcelle pour permettre l'accueil de clients ou de salariés
Zone 6	Constructions d'habitats collectifs	Très faible	R + 4	Parcelles : / Implantation : en milieu de parcelle, entre des espaces verts et des parkings

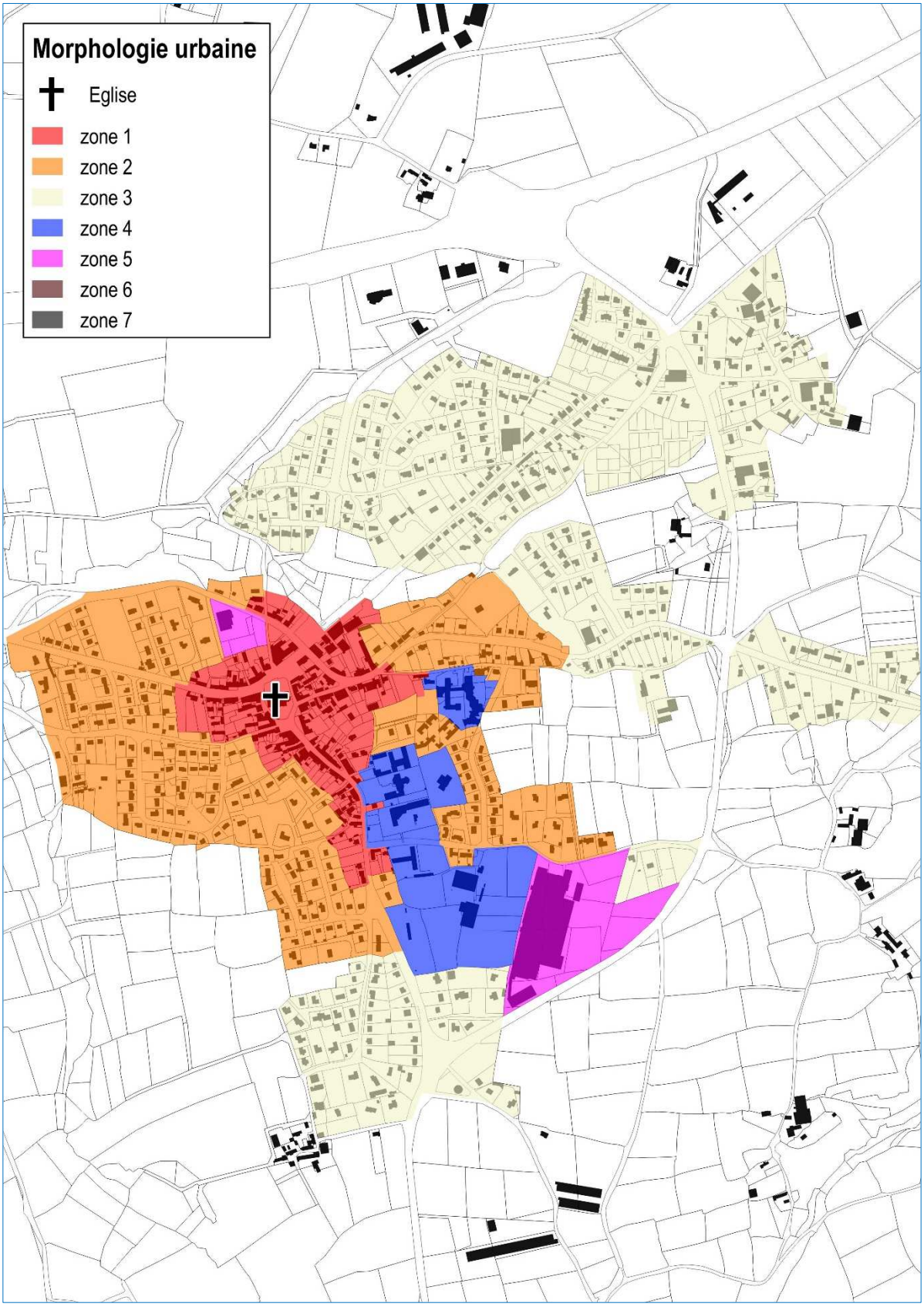
SAINTE-SEVE


Morphologie urbaine
Eglise
zone 1
zone 2
zone 3
zone 4
zone 5
zone 6
zone 7

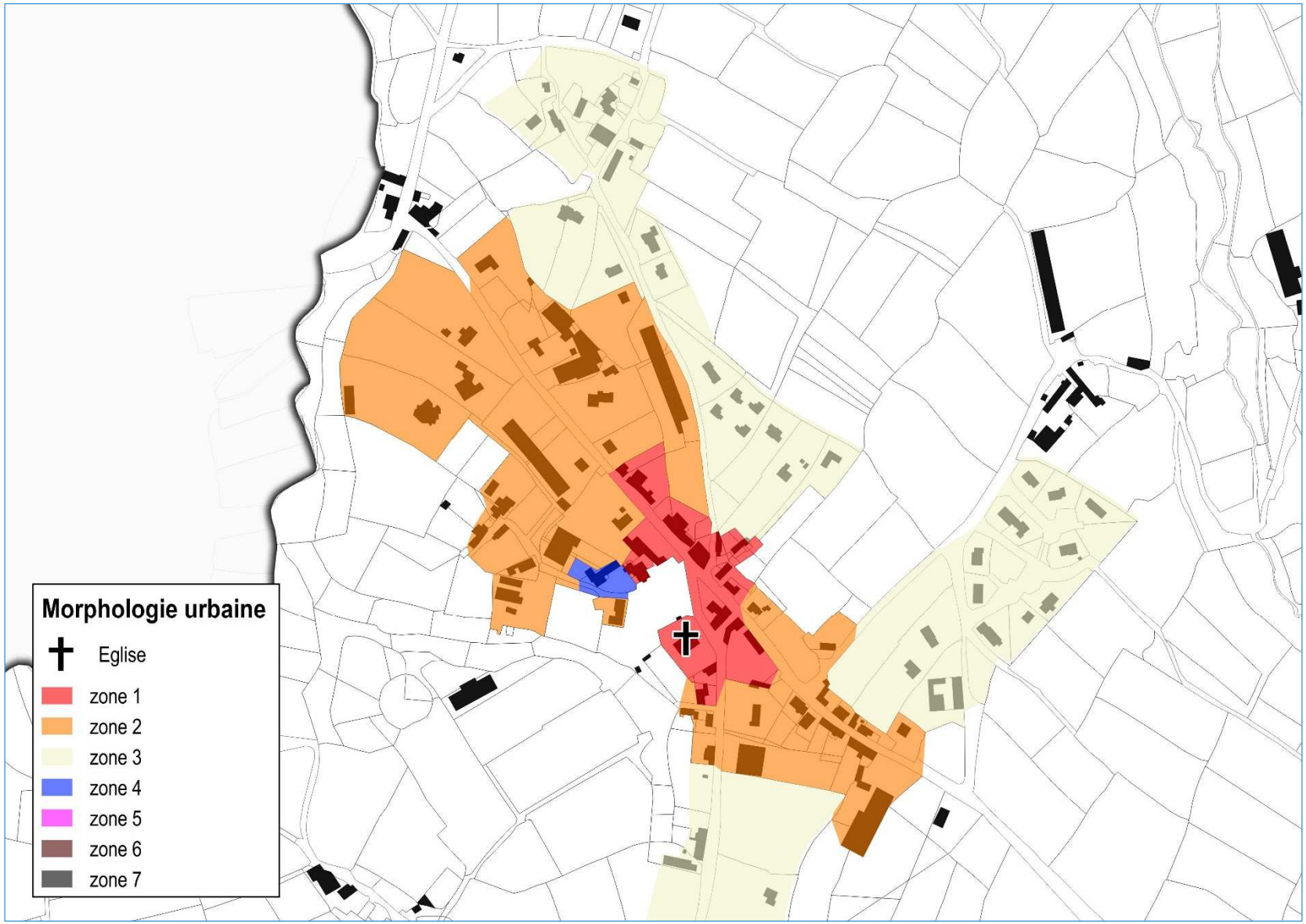
Type de zone	Typologie de bâti	Densité du bâti	Hauteur du bâti	Parcelles et implantation du bâti
Zone 1	Centre-bourg ancien constitués de constructions continues et discontinues, à l'alignement des voies, autour de l'Eglise	Modérée	R + 1 + combles	Parcelles : de 200 à 900m². Implantation : en limite de voie ou en recul de 8m par rapport à la voie.
Zone 2	Constructions à usage d'habitation discontinues de type pavillonnaire à proximité directe du centre bourg	Modérée	RDC + combles	Parcelles : de 400 à 1000m² Implantation : recul de 10m par rapport à la voie
Zone 3	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire discontinu, légèrement à l'écart du centre-bourg	Modérée	RDC + combles	Parcelles : de 500 à 15 00 m² Implantation : en recul de 10 à 20m par rapport à la voie
Zone 4	Zone dédiée aux équipements scolaires et sportives, à proximité du centre bourg	Faible	RDC + combles	Parcelles : de 5000m² Implantation : /
Zone 5	Zones dédiées à des activités économiques, industrielles, à l'écart du centre bourg	Très faible	R + 2 + combles	Parcelles : tailles variées Implantation : permettant le retournement des camions.

.

SAINT-THEGONNEC-LOC-EGUINER



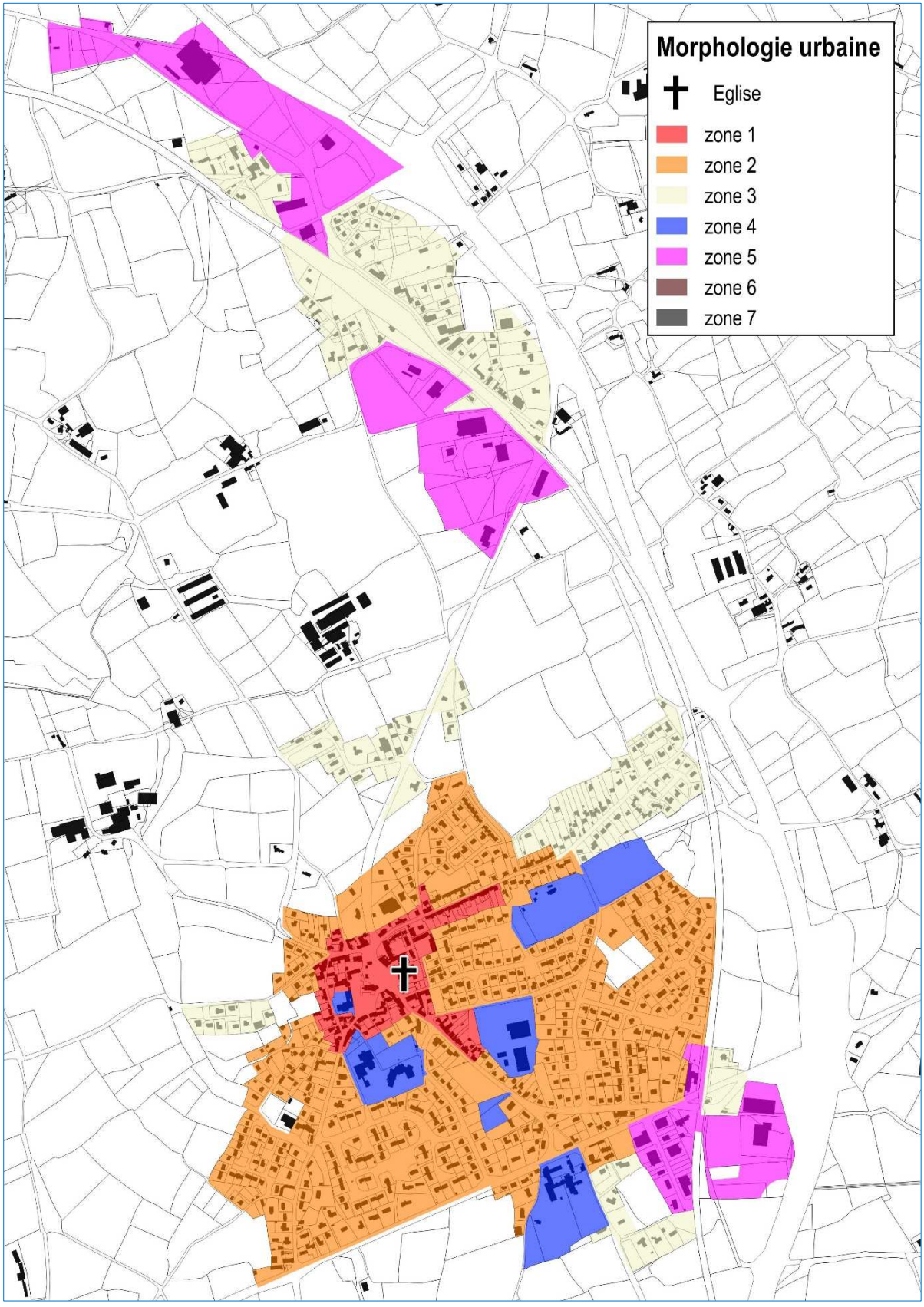
Type de zone	Typologie de bâti	Densité du bâti	Hauteur du bâti	Parcelles et implantation du bâti
Zone 1	Centre-bourg ancien constitués de constructions continues, à l'alignement des voies, autour de l'Eglise	Forte (31 constr/ha)	R + 1 + combles	Parcelles : de 100 à 400m². Implantation : en limite de voie
Zone 2	Constructions à usage d'habitation discontinues ou groupées de type pavillonnaire à proximité directe du centre bourg	Modérée	RDC + combles	Parcelles : de 400 à 2000m² Implantation : recul de 7m par rapport à la voie
Zone 3	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire discontinu ou groupé, légèrement à l'écart du centre-bourg	Modérée	RDC + combles	Parcelles : de 150 à 1200 m² Implantation : en recul de 9m par rapport à la voie
Zone 4	Zones dédiées aux équipements scolaires et sportifs	Modérée	RDC + combles	Parcelles : de l'ordre de 3000m² Implantation : en limite de parcelle
Zone 5	Zones dédiées à des activités commerciales ou industrielles	Très faible	/	Parcelles : de grande taille Implantation : en limite de parcelle


Morphologie urbaine
Eglise
zone 1
zone 2
zone 3
zone 4
zone 5
zone 6
zone 7

Type de zone	Typologie de bâti	Densité du bâti	Hauteur du bâti	Parcelles et implantation du bâti
Zone 1	Centre-bourg ancien constitués de constructions continues, à l'alignement des voies, autour de l'Eglise	Forte (21 constr/ha)	R+1+combles	Parcelles : de 200 à 400m². Implantation : en limite de voie
Zone 2	Constructions à usage d'habitation discontinues à proximité immédiate du centre bourg	Modérée	RDC + combles	Parcelles : de 200 à 5000m² Implantation : recul de plus de 15m par rapport à la voie
Zone 3	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire discontinu ou groupé, proche du centre-bourg	Faible	RDC + combles	Parcelles : de 500 à 3500m² Implantation : en recul de 5m à plus de 20m par rapport à la voie
Zone 4	Zone dédiée aux équipements scolaires	Modérée	RDC + combles	Parcelles : 1000m² Implantation : en limite de parcelle

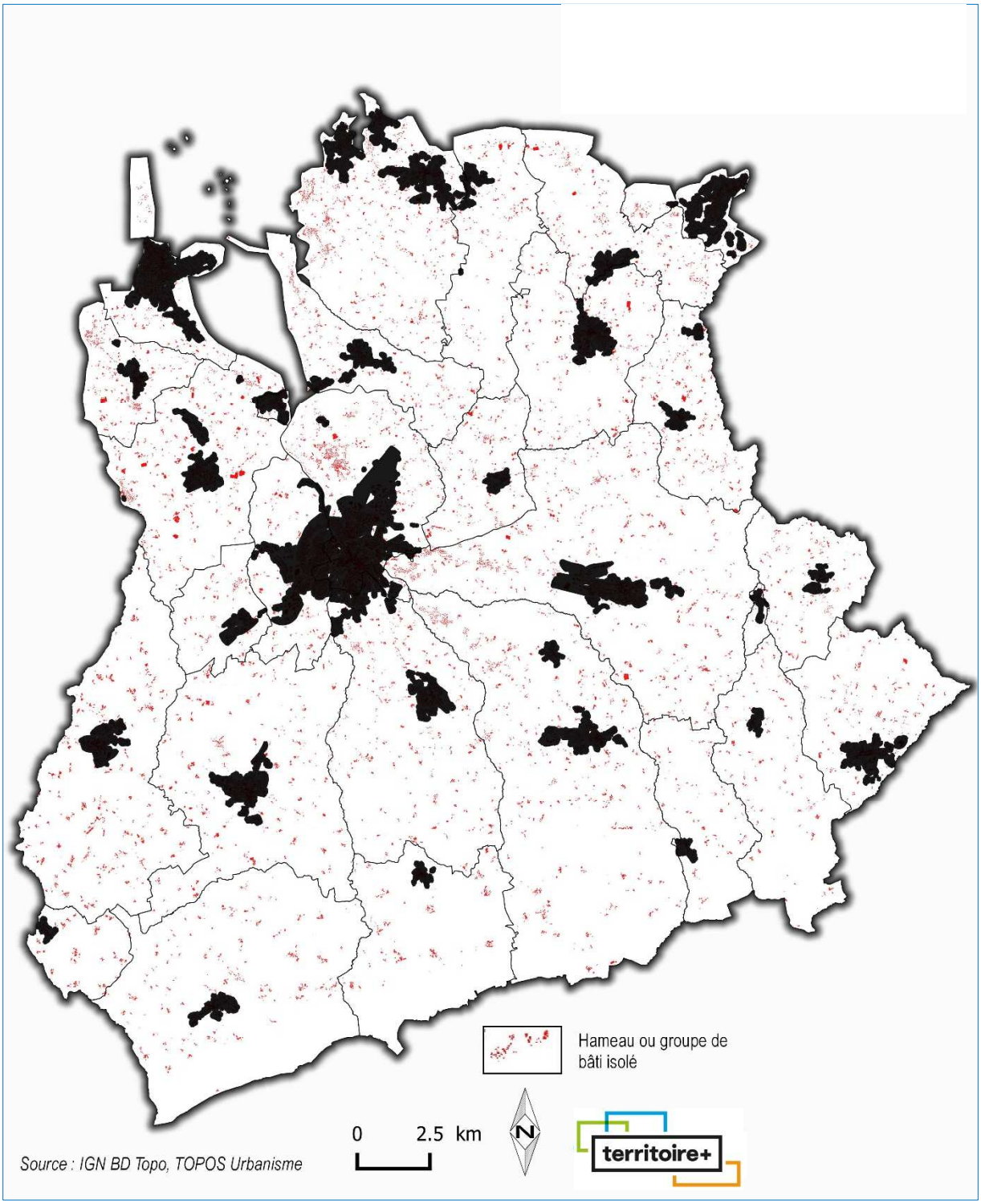
.

TAULE


Morphologie urbaine
Eglise
zone 1
zone 2
zone 3
zone 4
zone 5
zone 6
zone 7

Type de zone	Typologie de bâti	Densité du bâti	Hauteur du bâti	Parcelles et implantation du bâti
Zone 1	Centre-bourg ancien constitués de constructions continues, à l'alignement des voies, autour de l'Eglise	Forte (27 constr/ha)	R+1+combles	Parcelles : de 150 à 700m². Implantation : en limite de voie
Zone 2	Constructions à usage d'habitation discontinues ou groupées de type pavillonnaire à proximité immédiate du centre bourg	Modérée	RDC + combles	Parcelles : de 300 à 2000m² Implantation : recul de 5 à 15m par rapport à la voie
Zone 3	Constructions à usage d'habitation de type pavillonnaire discontinu ou groupées, en marge du tissu aggloméré	Faible	RDC + combles	Parcelles : de 300 à 2500m² Implantation : en recul de 10m à plus de 20m par rapport à la voie
Zone 4	Zone dédiée aux équipements scolaires, sportif, et à destination des personnes âgées, intégrés au tissu urbain	Très faible	RDC + combles	Parcelles : plus de 1 ha Implantation : /
Zone 5	Zones dédiées à des activités économiques en marge du tissu aggloméré	Faible voire très faible	/	Parcelles : de l'ordre de 1500m². Implantation : /

Les autres espaces bâtis



Situation et fonctions

Le hameau est traditionnellement dans la langue française, un groupe de constructions isolé et distinct du centre-bourg, présentant une organisation groupée de l'habitat, et éventuellement des espaces collectifs publics. Ce type de forme urbaine est très présent sur le territoire de Morlaix Communauté, et plus généralement en Bretagne.

L'élément fondateur est souvent la présence d'une ferme ou d'une exploitation agricole et d'un habitat qui s'est développé en continuité. Lorsque la fonction agricole a disparu avec l'arrêt de l'exploitation, les hameaux conservent souvent une fonction résidentielle.

Morlaix Communauté dispose d'une structure spécifique de ses hameaux. D'une part, ils sont à l'origine des exploitations agricoles, d'autre part, le littoral et le tourisme a joué un grand rôle dans le développement des hameaux, à Plougasnou principalement, où une grande partie du tissu ne se situe pas dans le centre bourg mais dans les hameaux littoraux.




Ancienne ferme réhabilitée à Kerven Bras (Lanmeur), Bâtiment agricole à Guerguiniou (Plouigneau)

Bâti et implantation

Les constructions sont souvent de caractère traditionnel, avec des formes simples et mêlant des matériaux locaux et modernes de couleurs claires.

Des réhabilitations d'anciens bâtiments agricoles ont pu être réalisées par le passé et donnent une variété dans l'aspect et la forme des constructions. Par ailleurs, des pavillons récents ont pu se greffer en continuité du hameau provoquant pour certains une perte de l'identité originel.



Hameau de Penn Ar Guer à Carantec

Les constructions sont implantées soit le long des rues soit au milieu de la parcelle, laissant un espace pour un jardin.



Kernéléhen à Plouézoc'h

Parcellaire et voirie



Penvern à Pleyber-Christ

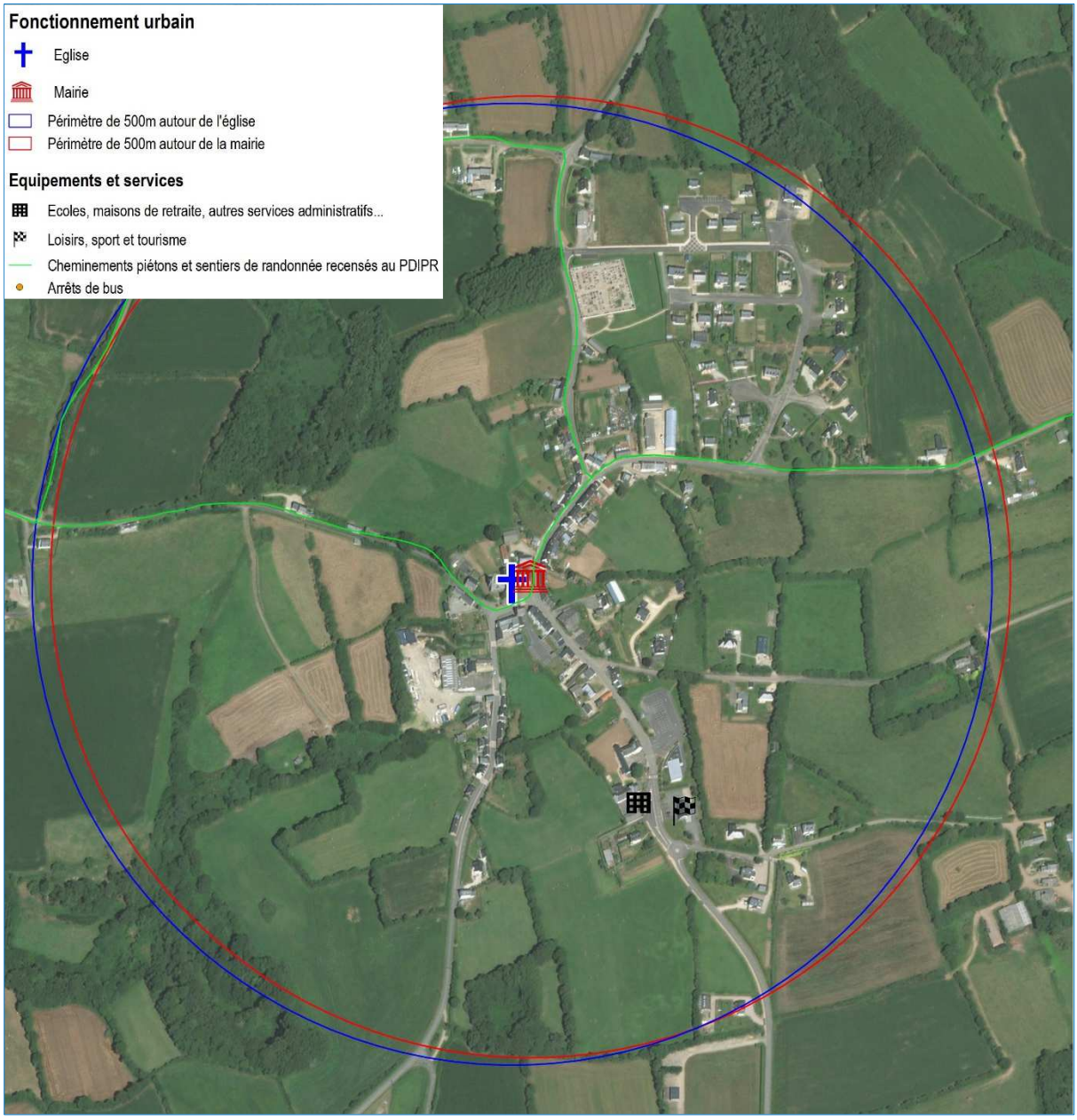
La taille des parcelles varie selon les fonctions. Les parcelles des pavillons résidentiels sont beaucoup moins importantes que celles destinées aux activités agricoles.

L'ensemble des constructions s'organise autour d'une ou deux rues. La plupart des parcelles donnent directement sur les routes départementales ce qui explique la simplicité du réseau viaire.

L'organisation de cet ensemble reste fortement influencée par les voies de circulation, bien que les constructions soient souvent orientées de façon perpendiculaire à la voirie.

Titre II. Le fonctionnement urbain

BOTSORHEL

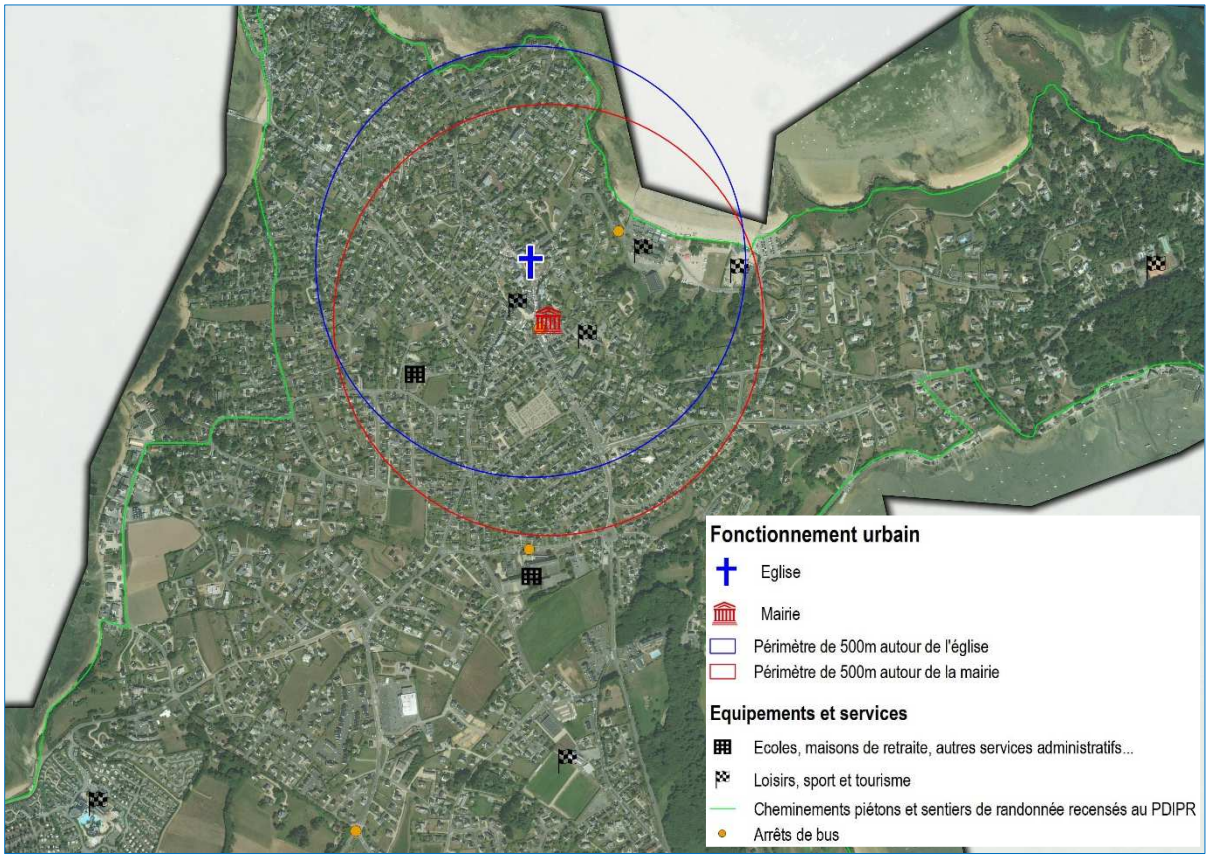


La vie sociale de la commune de Botsorhel se développe grâce à la proximité qui existe entre les zones d'habitats et les équipements. Les déplacements pédestres facilitent cette vie sociale.

La commune prend vie autour du bourg ancien où se situent les quelques équipements de la commune (Mairie, école, salle communale…). Les espaces de vie publique et d'interaction restent majoritairement concentrés dans ce secteur du village, autour de la rue de Ker Huella. Le terrain de sport est situé à l'extrême sud du bourg, à l'entrée de la commune, à près d'un kilomètre du principal lotissement

d'habitation de Botsorhel n'incitant pas à utiliser les modes de déplacements doux pour s'y rendre. La présence de ces quelques équipements et la traversée de la commune par des sentiers du PDIPR, permet tout de même la vie du centre-bourg.

CARANTEC



La vie sociale à Carantec se développe notamment grâce à la taille de la commune et son nombre d'habitants, ainsi que grâce à la proximité d'équipements publics et des commerces par rapport aux zones d'habitation. Les déplacements pédestres facilitent cette vie sociale. L'activité touristique permet également à la commune de se dynamiser en période estivale.

La commune se structure autour du bourg ancien, comprenant les commerces, et les principaux équipements (Mairie, écoles…). Les espaces de vie publique et d'interaction restent majoritairement concentrés dans ce secteur du village autour de la Place de la Libération et du port. Les terrains de sports et les espaces omnisports sont eux situés en périphérie du bourg, au sud dans les quartiers pavillonnaires des espaces urbanisés plus diffus n'incitant pas en premier lieu à utiliser les modes de déplacements doux pour s'y rendre. La présence de nombreux trottoirs et cheminements à travers la commune permettent néanmoins une accessibilité piétonne. La présence de ces équipements et la traversée de la commune par un sentier du PDIPR sur le littoral, permet la vie du centre-bourg.

GARLAN



La vie sociale dans une commune de la taille de Garlan se développe grâce à la présence d'équipements publics et des quelques commerces de proximité proches des zones d'habitats, qui offrent des possibilités de rencontres entre les habitants. Les déplacements pédestres facilitent cette vie sociale.

La commune se structure autour du bourg ancien, comprenant les commerces dans des cellules récemment créées, et les principaux équipements (Mairie, écoles, salle communale...). Les lotissements d'habitation se sont développés tout proche de ce centre ancien. Les espaces de vie publique et d'interaction restent majoritairement concentrés dans ce secteur du village autour de la Place Yves Laviec. Les terrains de sports sont eux situés proche du centre, incitant les modes de déplacements doux pour s'y rendre. La présence de ces équipements et commerces permet la vie du centre-bourg.

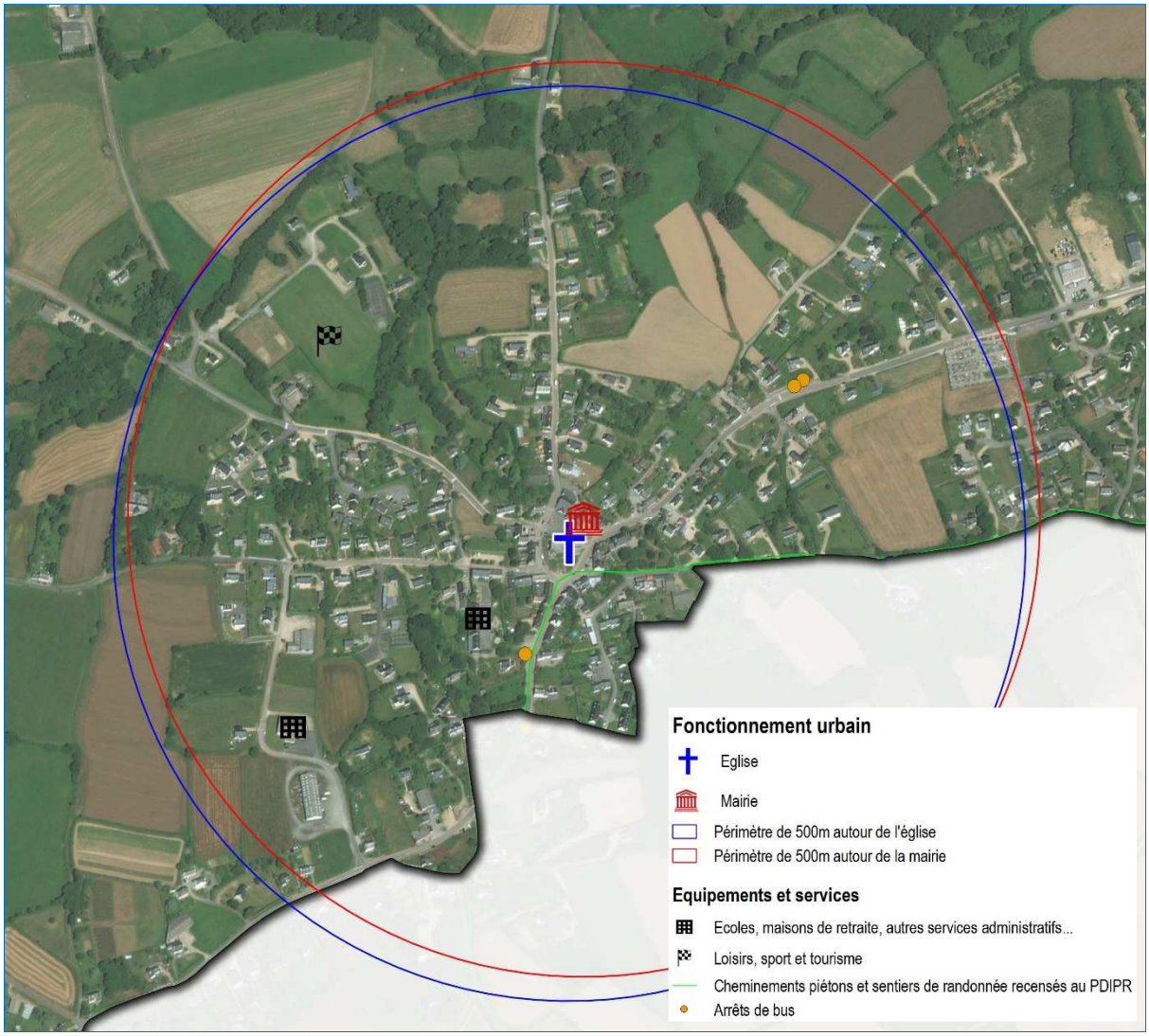
GUERLESQUIN



La vie sociale à Guerlesquin se développe par la présence d'une place centrale où se situent les différents équipements et services de la commune, et la proximité des quartiers d'habitations, qui offrent des possibilités de rencontres entre les habitants. Les déplacements pédestres facilitent cette vie sociale.

La commune se structure autour du bourg ancien, comprenant les commerces, et les principaux équipements (Mairie, poste…). Les espaces de vie publique et d'interaction restent majoritairement concentrés dans ce secteur du village autour de la place du Champ de Bataille, la Rue du Dr Quéré, la Rue du Général de Gaulle, ainsi que près des écoles. Les terrains de sports sont eux situés en périphérie du bourg, n'incitant pas tous les habitants d'utiliser les modes de déplacements doux pour s'y rendre. Cela reste néanmoins possible par la présence d'une continuité bâtie et de cheminements piétons. La présence de ces équipements et la traversée de la commune par de nombreux sentier du PDIPR, permet la vie du centre-bourg.

GUIMAËC



La vie sociale à Guimaëc se développe grâce à la proximité d'équipements, commerces et espaces publics proches des quartiers d'habitations, qui offrent des possibilités de rencontres entre les habitants. Les déplacements pédestres facilitent cette vie sociale. Le développement de ces quartiers d'habitation n'a cependant pu se faire que vers le nord, le bourg étant situé sur la limite communale avec Lanmeur.

La commune se structure autour de son bourg ancien, comprenant des commerces de proximité (boulangerie, café, coiffeur…) et les principaux équipements (Mairie, bibliothèque…). Les espaces de vie publique et d'interaction restent majoritairement concentrés dans ce secteur du village autour de la Plasenn an Iliz, et de l'école qui est située proche de l'église. Les terrains de sports sont eux situés en périphérie du bourg mais assez proche pour permettre aux habitants d'utiliser les modes de déplacements doux pour s'y rendre. La présence de ces équipements et la traversée de la commune par un sentier du PDIPR, permet la vie du centre-bourg.

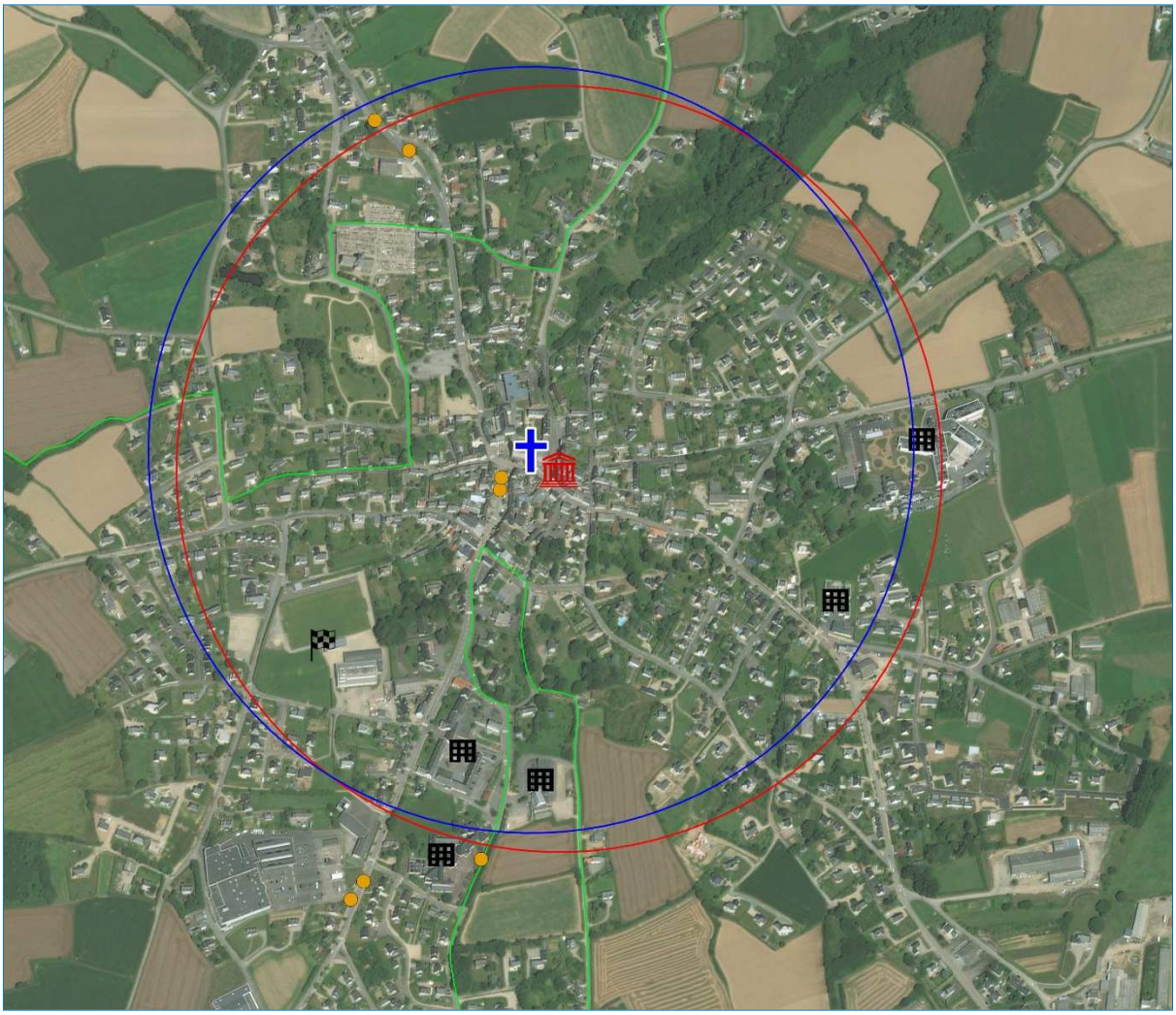
HENVIC



La vie sociale à Henvic se développe grâce à la proximité d'équipements, commerces et espaces publics avec les différents quartiers d'habitat, ce qui offre des possibilités de rencontres entre les habitants. Les déplacements pédestres facilitent cette vie sociale. Deux lotissements au nord se trouvent néanmoins excentrés du bourg.

La commune se structure autour de son bourg ancien, comprenant des commerces de proximité (boulangerie, coiffeur…) et les principaux équipements (Mairie, poste…). Les espaces de vie publique et d'interaction sont essentiellement concentrés dans ce secteur du village autour de la Rue du Croissant, et de l'école qui est située proche de ces commerces. Les terrains de sports sont eux situés au sein même du bourg, permettant aux habitants d'utiliser les modes de déplacements doux pour s'y rendre. La présence de ces équipements et services, et la traversée de la commune par un sentier du PDIPR, permet la vie du centre-bourg.

LANMEUR



Fonctionnement urbain

- Eglise
- Mairie
- Périmètre de 500m autour de l'église
- Périmètre de 500m autour de la mairie

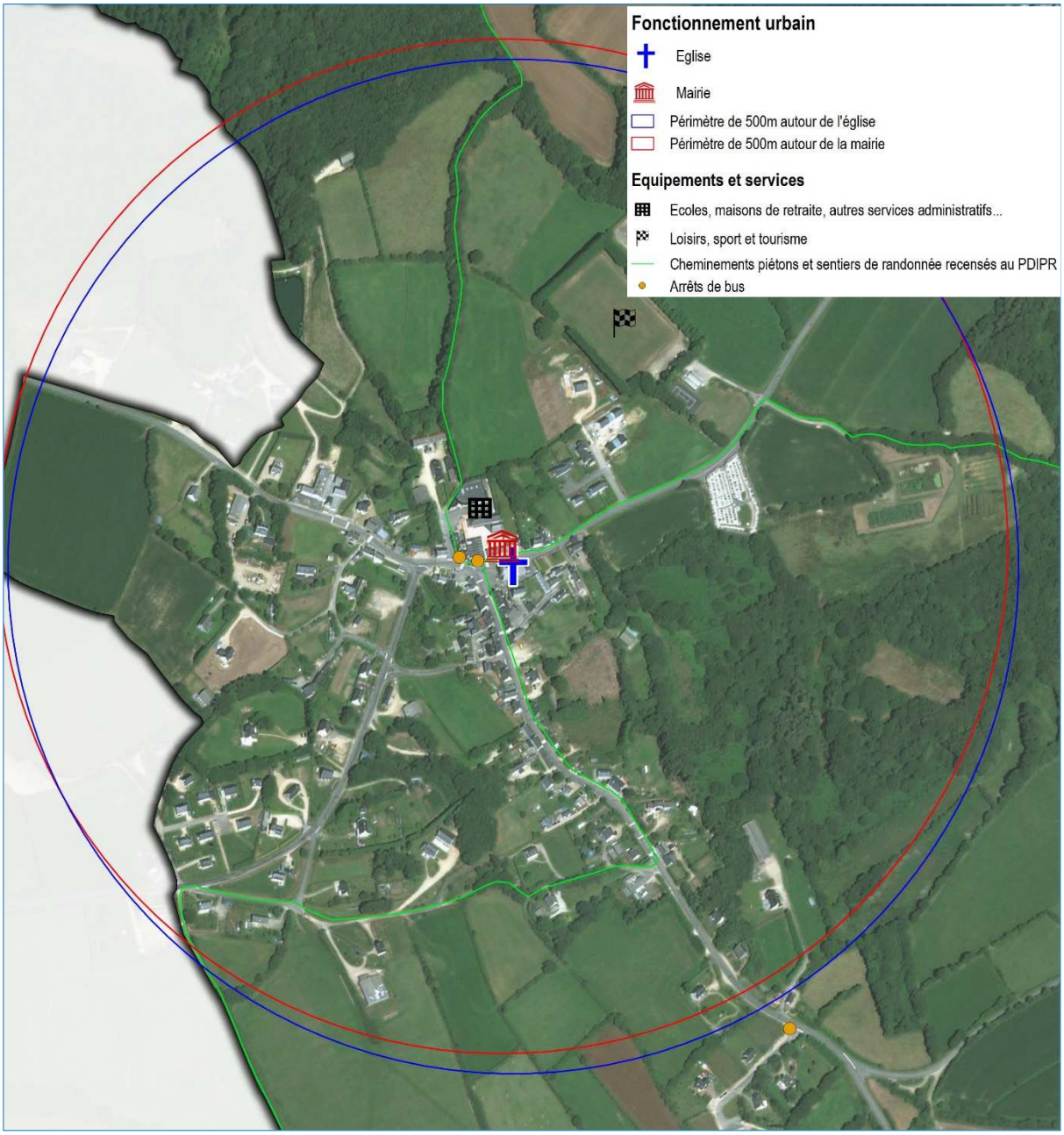
Equipements et services

- Ecoles, maisons de retraite, autres services administratifs...
- Loisirs, sport et tourisme
- Cheminements piétons et sentiers de randonnée recensés au PDIPR
- Arrêts de bus

La vie sociale dans une commune de la taille de Lanmeur se développe grâce à la présence de commerces, d'équipements publics, avec la proximité des quartiers d'habitation qui se sont structurés autour du bourg, et offrent des possibilités de rencontres entre les habitants. Les déplacements pédestres facilitent cette vie sociale.

La commune se centre autour du bourg ancien, comprenant les commerces (superette, boulangerie, restaurant...), et les principaux équipements (Mairie, écoles, postes...). Les espaces de vie publique et d'interaction restent majoritairement concentrés dans ce secteur du village autour de la Place Tanguy Prigent. Les équipements sportifs sont situés au sein du tissu urbain du bourg, incitant les habitants à utiliser les modes de déplacements doux pour s'y rendre. La présence de ces équipements et la traversée de la commune par des sentiers du PDIPR, permettent la vie du centre-bourg.

LANNEANOU



La vie sociale dans une commune de la taille de Lannéanou se développe grâce à la proximité d'équipements avec les zones d'habitat, qui offre des possibilités de rencontres entre les habitants. Les déplacements pédestres facilitent cette vie sociale.

La commune se structure autour de son bourg ancien, comprenant les équipements de première nécessité : Mairie, école, poste. Les espaces de vie publique et d'interaction restent majoritairement concentrés dans ce secteur du village autour de la Place de l'Eglise, et de l'école. Les terrains de sports sont eux situés à proximité du bourg, assez proche pour permettre aux habitants d'utiliser les modes de déplacements doux pour s'y rendre. La présence de ces équipements et la traversée de la commune par un sentier du PDIPR, permettent la vie du centre-bourg.

LE CLOÎTRE-SAINT-THEGONNEC



Fonctionnement urbain

- Eglise
- Mairie
- Périmètre de 500m autour de l'église
- Périmètre de 500m autour de la mairie

Equipements et services

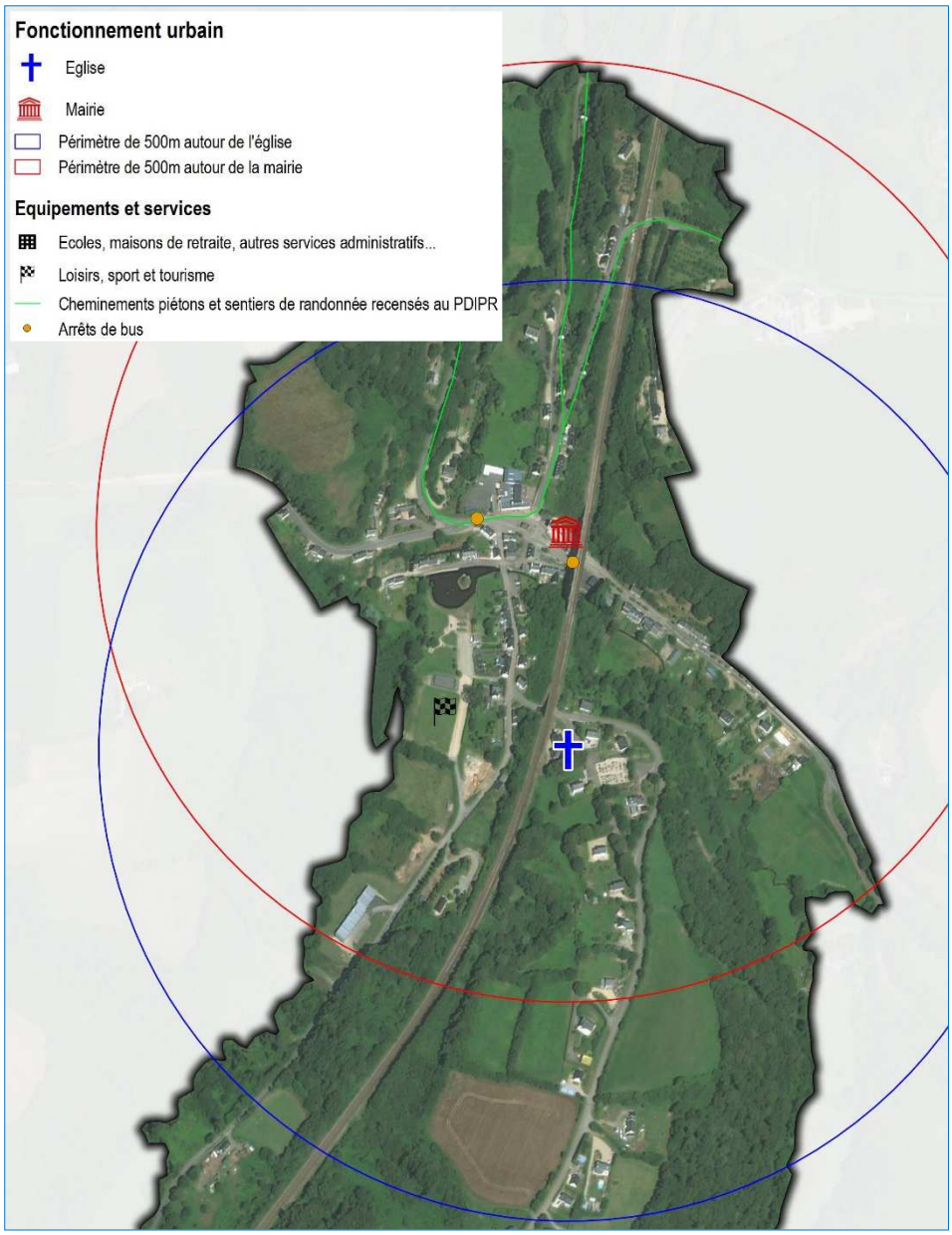
- Ecoles, maisons de retraite, autres services administratifs...
- Loisirs, sport et tourisme
- Cheminements piétons et sentiers de randonnée recensés au PDIPR
- Arrêts de bus

La vie sociale au Cloître-Saint-Thégonnec se développe grâce à la proximité d'équipements publics et de quelques commerces avec les zones d'habitat, qui offre possibilités de rencontres entre les habitants. Les déplacements pédestres facilitent cette vie sociale.

La commune structure autour du bourg ancien, comprenant une boulangerie, un bar tabac, les principaux équipements (Mairie, écoles...) ainsi que le Musée du Loup.

Les espaces de vie publique et d'interaction restent majoritairement concentrés dans ce secteur du village autour de la Place de la Mairie et la Place de l'Eglise. Une salle omnisport est située proche de l'école dans le bourg, n'incitant pas à utiliser les modes de déplacements doux pour s'y rendre. La présence de ces quelques commerces et équipements, ainsi que la traversée de la commune par de nombreux sentier du PDIPR, permettent la vie du centre-bourg.

LE PONTHOU (COMMUNE DELEGUEE)



La vie sociale dans une commune de la taille du Ponthou se développe grâce au rôle de carrefour qu'elle a entre les communes de Plouégat-Moysan, Botsorhel et Plouigneau, et aux possibilités de rencontres entre les habitants avec le peu d'équipements publics dont elle dispose et les quelques habitations le long de ses routes principales. Les déplacements pédestres peuvent faciliter cette vie sociale.

La commune se structure de part et d'autre du viaduc ferroviaire, comprenant une boucherie-charcuterie ainsi que la mairie. Les espaces de vie publique et d'interaction restent majoritairement concentrés dans ce secteur du village autour de la Place de la Mairie. Des terrains de sports sont eux situés à proche de la Place de la Mairie, accessible également via un passage sous le viaduc avec la route de Botsorhel, incitant les habitants à utiliser les modes de déplacements doux pour s'y rendre. Le peu de présence d'équipement, de commerce et de population, ainsi que les sentiers du PDIPR présent sur le territoire, tentent de dynamiser au mieux la commune.

LOCQUENOLE



Fonctionnement urbain

- Eglise
- Mairie
- Périmètre de 500m autour de l'église
- Périmètre de 500m autour de la mairie

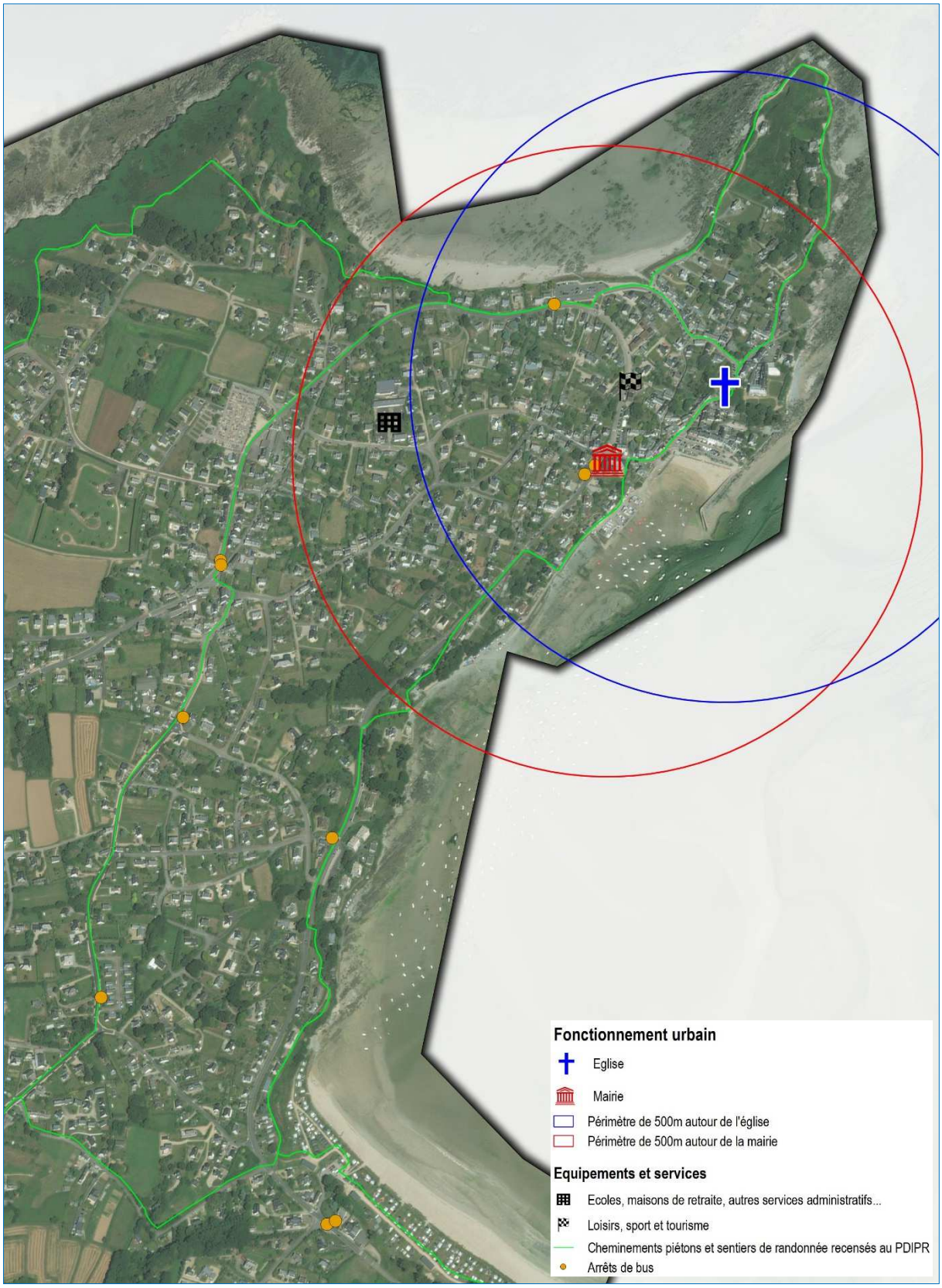
Equipements et services

- Ecoles, maisons de retraite, autres services administratifs...
- Loisirs, sport et tourisme
- Cheminements piétons et sentiers de randonnée recensés au PDIPR
- Arrêts de bus

La vie sociale dans une commune de la taille de Locquénolé se développe grâce à la proximité d'équipements publics avec les quartiers d'habitats qui offre des possibilités de rencontres entre les habitants, et l'attractivité touristique. Les déplacements pédestres facilitent aussi cette vie sociale.

La commune structure autour du bourg ancien, comprenant les commerces (épicerie, bar), et les principaux équipements (Mairie, écoles...). Les espaces de vie publique et d'interaction restent majoritairement concentrés dans ce secteur du village autour de la Place de la Liberté et de l'école. Locquénolé ne dispose pas de terrain de sport. La présence de ces quelques équipements et services ainsi que la traversée de la commune par plusieurs sentiers du PDIPR, permettent la vie du centre-bourg.

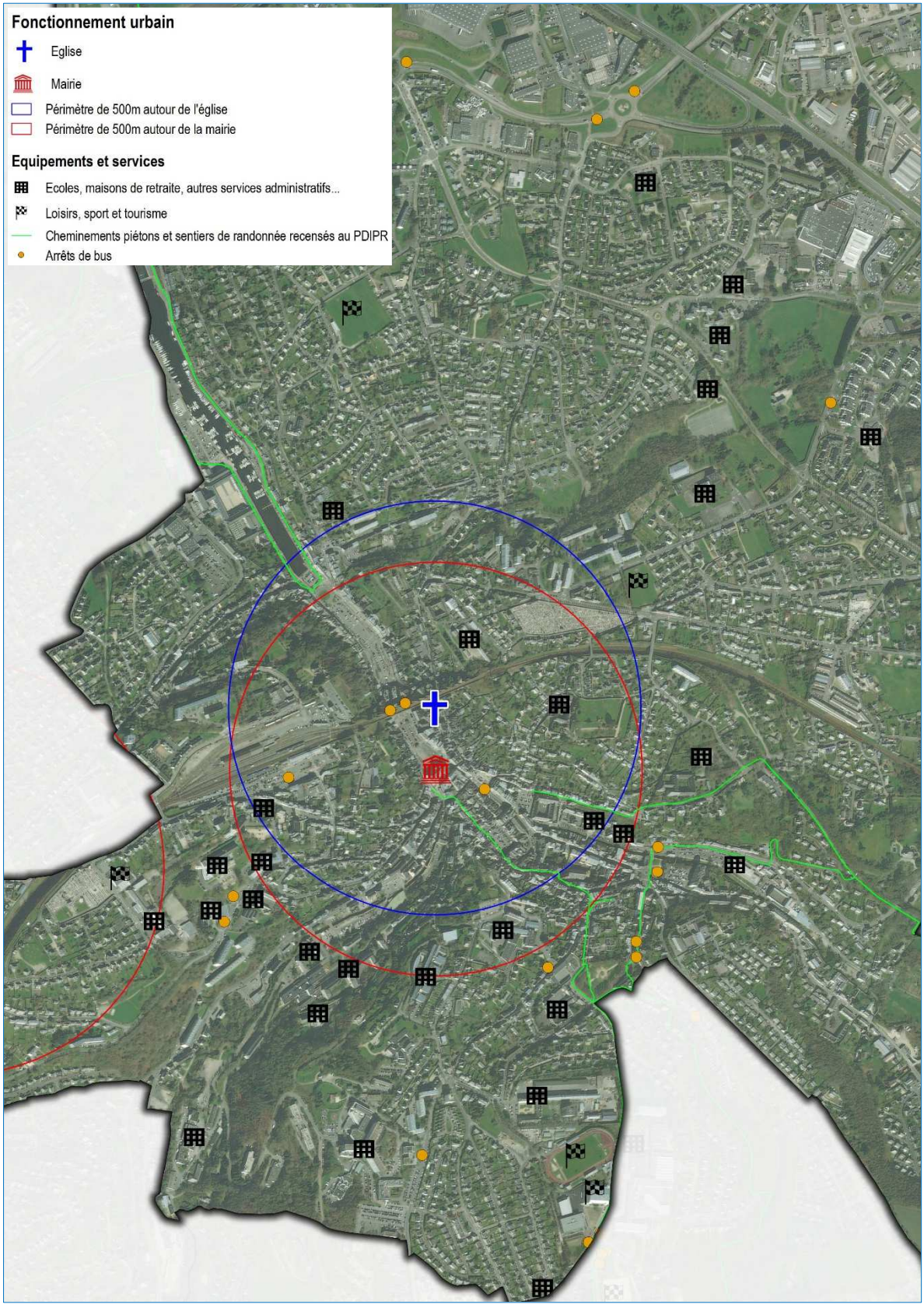
LOCQUIREC


Fonctionnement urbain
Eglise
Mairie
Périmètre de 500m autour de l'église
Périmètre de 500m autour de la mairie
Equipements et services
Ecoles, maisons de retraite, autres services administratifs...
Loisirs, sport et tourisme
Cheminements piétons et sentiers de randonnée recensés au PDIPR
Arrêts de bus

La vie sociale à Locquirec se développe grâce à la taille de la commune, l'attractivité touristique, la proximité d'équipements publics avec les quartiers d'habitat, qui offrent des possibilités de rencontres entre les habitants. Les déplacements pédestres facilitent cette vie sociale. Néanmoins, l'étalement des zones de pavillons augmentent les distances à parcourir.

La commune se structure autour du bourg ancien, du littoral et de son port, qui comprennent notamment les commerces liés au tourisme. Les équipements scolaires se situent au sein de l'habitat pavillonnaire à l'écart de centre ancien. Les espaces de vie publique et d'interaction restent majoritairement concentrés autour de la Place du Port. Les terrains de sports sont eux absent du bourg, on retrouve seulement une salle omnisport à proximité de l'école. Le tourisme, la présence de ces équipements et la traversée de la commune par plusieurs sentiers du PDIPR, permettent la vie du centre-bourg.

MORLAIX


Fonctionnement urbain
Eglise
Mairie
Périmètre de 500m autour de l'église
Périmètre de 500m autour de la mairie
Equipements et services
Ecoles, maisons de retraite, autres services administratifs...
Loisirs, sport et tourisme
Cheminements piétons et sentiers de randonnée recensés au PDIPR
Arrêts de bus

La vie sociale à Morlaix se développe grâce notamment à la taille de la commune et son nombre d'habitants, sa densité, le nombre d'équipements publics, les commerces et les services disponibles, qui offrent de nombreuses possibilités de rencontres entre les habitants. Les déplacements pédestres facilitent cette vie sociale.

La ville se structure autour du centre ancien de part et d'autre du viaduc, comprenant de nombreux commerces, et les principaux équipements administratifs. Des commerces et écoles maillent une grande partie de la ville. Les espaces de vie publique et d'interaction restent majoritairement concentrés dans le centre-ville autour de la Place des Otages et la Place Allende, mais sont présent de toutes part dans la ville. Les terrains de sports sont eux situés en périphérie de centre ancien, main proche des quartiers d'habitat., incitant à utiliser les modes de déplacements doux pour s'y rendre pour les habitants proches. La présence de tous ces équipements, services et commerces et la traversée de sentiers recensés au PDIPR permettent de donner vie à la ville de Morlaix.

PLEYBER-CHRIST



La vie sociale à Pleyber-Christ se développe grâce à la proximité d'équipements publics et commerces avec les quartiers d'habitation qui offrent des possibilités de rencontres entre les habitants. Les déplacements pédestres facilitent cette vie sociale.

La commune se structure autour du bourg ancien et son église, comprenant les commerces, et les principaux équipements (Mairie, écoles…), mais aussi par-delà sa gare ferroviaire à l'extrémité de la zone du bourg. Les espaces de vie publique et d'interaction restent majoritairement concentrés dans ce secteur du village autour de la Place de l'Eglise et la Place Gambetta. Les terrains et la salle omnisport sont eux situés en proche du centre ancien, incitant à utiliser les modes de déplacements doux pour s'y rendre. La présence de ces équipements et la traversée de la commune par un sentier du PDIPR, permettent la vie du centre-bourg.

PLOUEGAT-GUERAND



Fonctionnement urbain

- Eglise
- Mairie
- Périmètre de 500m autour de l'église
- Périmètre de 500m autour de la mairie

Equipements et services

- Ecoles, maisons de retraite, autres services administratifs...
- Loisirs, sport et tourisme
- Cheminements piétons et sentiers de randonnée recensés au PDIPR
- Arrêts de bus

La vie sociale dans une commune de la taille de Plouégat-Guérand se développe grâce à la proximité d'équipements publics avec les lotissements d'habitat qui offre des possibilités de rencontres entre les habitants. Les déplacements pédestres facilitent cette vie sociale.

La commune se structure autour du bourg ancien et son église, comprenant les commerces, et les principaux équipements (Mairie, écoles, poste...). Les espaces de vie publique et d'interaction restent majoritairement concentrés dans ce secteur du village autour de la place du bourg. Les terrains de sports sont eux situés en périphérie du bourg, accessible via des cheminements piétons et trottoirs adaptés. La présence de ces services et la traversée de la commune par des sentiers du PDIPR, permettent la vie du centre-bourg.

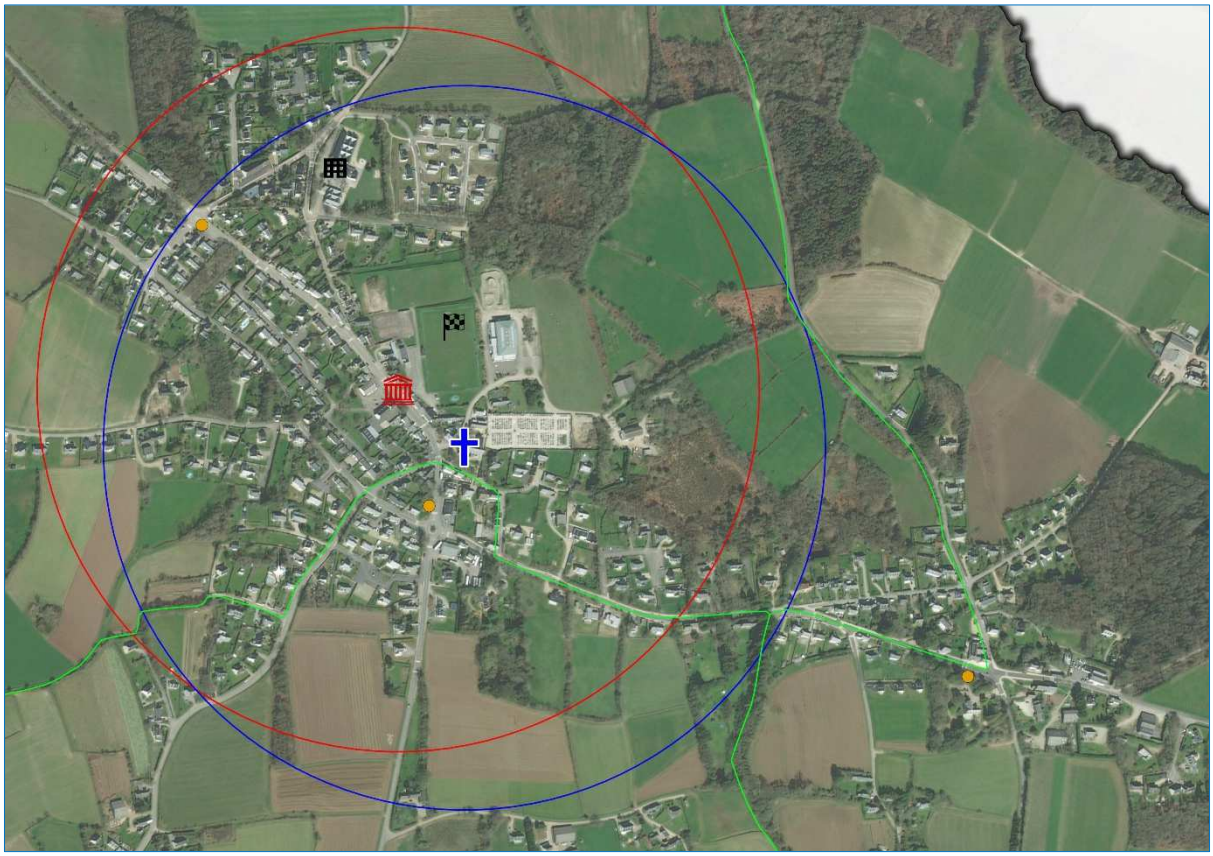
PLOUEGAT-MOYSAN



La vie sociale à Plouégat-Moysan se développe grâce à la présence de quelques équipements proches du bourg, qui offrent des possibilités de rencontres entre les habitants vivant de part et d'autre de la voie express. Les déplacements pédestres facilitent cette vie sociale.

La commune se structure de part et d'autre de la voie express, avec le bourg au nord, comprenant les quelques commerces, et les principaux équipements (Mairie, école…). Les espaces de vie publique et d'interaction restent majoritairement concentrés dans ce secteur du village autour le long de la Rue Hent Ti Ker. Le secteur situé au sud de la voie express est dédié exclusivement à l'habitat. Les terrains de sports sont eux situés à proximité du bourg, incitant à utiliser les modes de déplacements doux pour s'y rendre. La présence de ces équipements et la traversée de la commune par des sentiers du PDIPR, permettent la vie du centre-bourg.

PLOUEZOC'H



Fonctionnement urbain

- Eglise
- Mairie
- Périmètre de 500m autour de l'église
- Périmètre de 500m autour de la mairie

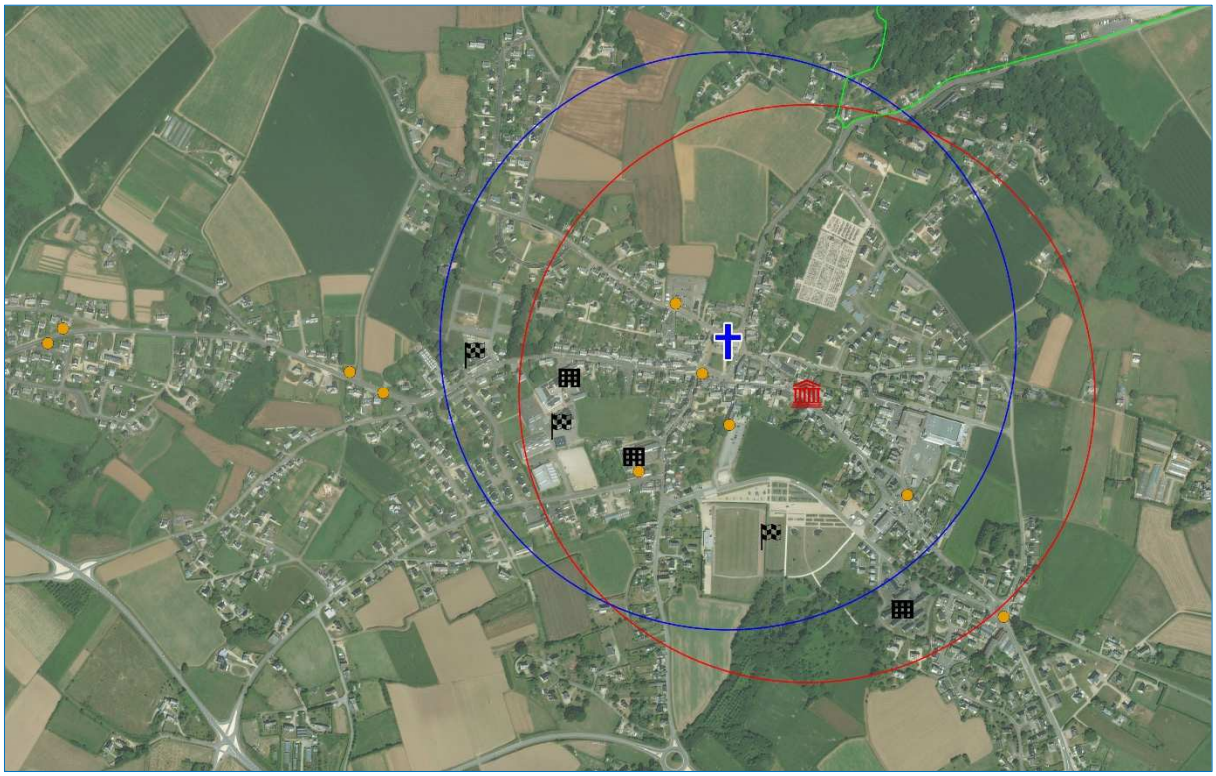
Equipements et services

- Ecoles, maisons de retraite, autres services administratifs...
- Loisirs, sport et tourisme
- Cheminements piétons et sentiers de randonnée recensés au PDIPR
- Arrêts de bus

La vie sociale à Plouézoc'h se développe grâce à la proximité d'équipements publics et commerces avec les quartiers d'habitation qui offre possibilités de rencontres entre les habitants. Les déplacements pédestres facilitent cette vie sociale. Néanmoins, l'étalement de la commune vers l'est peut inciter à l'utilisation de la voiture pour se rendre dans le bourg.

La commune se structure autour du bourg ancien, comprenant les commerces (boulangerie, coiffeur, épicerie…), et les principaux équipements (Mairie, écoles, poste…). Les espaces de vie publique et d'interaction restent majoritairement concentrés dans ce secteur du village autour de la Place du bourg. Les terrains, la salle omnisport et un terrain de bicross sont situés au sein du bourg, incitant à utiliser les modes de déplacements doux pour s'y rendre. La présence de ces équipements et la traversée de la commune par des sentiers du PDIPR, permettent la vie du centre-bourg.

PLOUGASNOU



Fonctionnement urbain

- Eglise
- Mairie
- Périmètre de 500m autour de l'église
- Périmètre de 500m autour de la mairie

Equipements et services

- Ecoles, maisons de retraite, autres services administratifs...
- Loisirs, sport et tourisme
- Cheminements piétons et sentiers de randonnée recensés au PDIPR
- Arrêts de bus

La vie sociale de Plougasnou se développe grâce à la taille de la commune et son nombre d'habitants, ainsi que le nombre d'équipements publics, les commerces, l'activité touristique, et qui offrent des possibilités de rencontres entre les habitants. Les déplacements pédestres facilitent cette vie sociale, mais ceux cis peuvent se compliquer pour les habitants des différents espaces urbanisés éloignés du bourg.

La commune se structure d'une part autour du bourg ancien, comprenant les principaux commerces et équipements (Mairie, écoles, collèges...). Les espaces de vie publique et d'interaction restent majoritairement concentrés dans ce secteur du village autour de la Place du Général Leclerc. Les terrains de sports et un skate-park sont situés à proximité directe au sud du bourg, incitant à utiliser les modes de déplacements doux pour s'y rendre. En revanche, du fait de la présence de nombreux espaces urbanisés importants sur le territoire communal, l'utilisation de la voiture demeure indispensable leurs habitants, qui sont majoritairement des personnes âgées. La présence de ces équipements et la traversée de la commune par un sentier du PDIPR le long du littoral, permettent la vie du centre-bourg.

PLOUGONVEN



Fonctionnement urbain

- Eglise
- Mairie
- Périmètre de 500m autour de l'église
- Périmètre de 500m autour de la mairie

Equipements et services

- Ecoles, maisons de retraite, autres services administratifs...
- Loisirs, sport et tourisme
- Cheminements piétons et sentiers de randonnée recensés au PDIPR
- Arrêts de bus

La vie sociale de Plougonven se développe grâce à la proximité d'équipements publics et de commerces, proches de quartiers d'habitats autour du bourg qui offrent des possibilités de rencontres entre les habitants. Les déplacements pédestres facilitent cette vie sociale. Néanmoins la commune dispose de lotissements excentrés du bourg incitant davantage à l'utilisation de la voiture.

La commune se structure autour du bourg ancien, comprenant les commerces, et les principaux équipements (Mairie, écoles...). Les espaces de vie publique et d'interaction demeurent majoritairement concentrés dans ce secteur du village autour de la Rue du Centre. En revanche une bonne partie du secteur pavillonnaire s'en trouve éloigné à l'ouest. Les terrains et salles de sports sont eux situés en périphérie du bourg à l'extrémité nord, n'incitant pas à utiliser les modes de déplacements doux pour s'y rendre. La présence de ces équipements et la traversée de la commune par un sentier du PDIPR, permettent la vie du centre-bourg.

PLOUIGNEAU



Fonctionnement urbain

- Eglise
- Mairie
- Périmètre de 500m autour de l'église
- Périmètre de 500m autour de la mairie

Equipements et services

- Ecoles, maisons de retraite, autres services administratifs...
- Loisirs, sport et tourisme
- Cheminements piétons et sentiers de randonnée recensés au PDIPR
- Arrêts de bus

La vie sociale de Plouigneau se développe grâce à la taille de la commune et les quartiers d'habitat proche des équipements publics et commerces, qui offrent des possibilités de rencontres entre les habitants. Les déplacements pédestres facilitent cette vie sociale. Néanmoins, la taille de la commune et l'étalement du tissu pavillonnaire éloigne certains habitants du bourg, incitant davantage à utiliser la voiture.

La commune se structure autour du bourg ancien, comprenant plusieurs commerces, et les principaux équipements (Mairie, poste écoles, piscine, lycée...). Les espaces de vie publique et d'interaction restent majoritairement concentrés dans ce secteur du village autour de la Place des Frères Boulch. Les terrains et salles de sports sont eux situés à proximité du bourg, au cœur des quartiers d'habitations, incitant à utiliser des modes de déplacement doux pour s'y rendre. La présence de ces équipements et la traversée de la commune par un sentier du PDIPR, permettent la vie du centre-bourg.

PLOUNEOUR-MENEZ



Fonctionnement urbain

- Eglise
- Mairie
- Périmètre de 500m autour de l'église
- Périmètre de 500m autour de la mairie

Equipements et services

- Ecoles, maisons de retraite, autres services administratifs...
- Loisirs, sport et tourisme
- Cheminements piétons et sentiers de randonnée recensés au PDIPR
- Arrêts de bus

La vie sociale de Plounéour-Ménez se développe grâce à la proximité d'équipements publics avec les quartiers d'habitat qui offrent des possibilités de rencontres entre les habitants. Les déplacements pédestres facilitent cette vie sociale. Néanmoins le développement de la commune s'est fait linéairement le long des voies, éloignant certains quartiers d'habitation, ce qui incite à l'utilisation de la voiture pour se rendre dans le bourg.

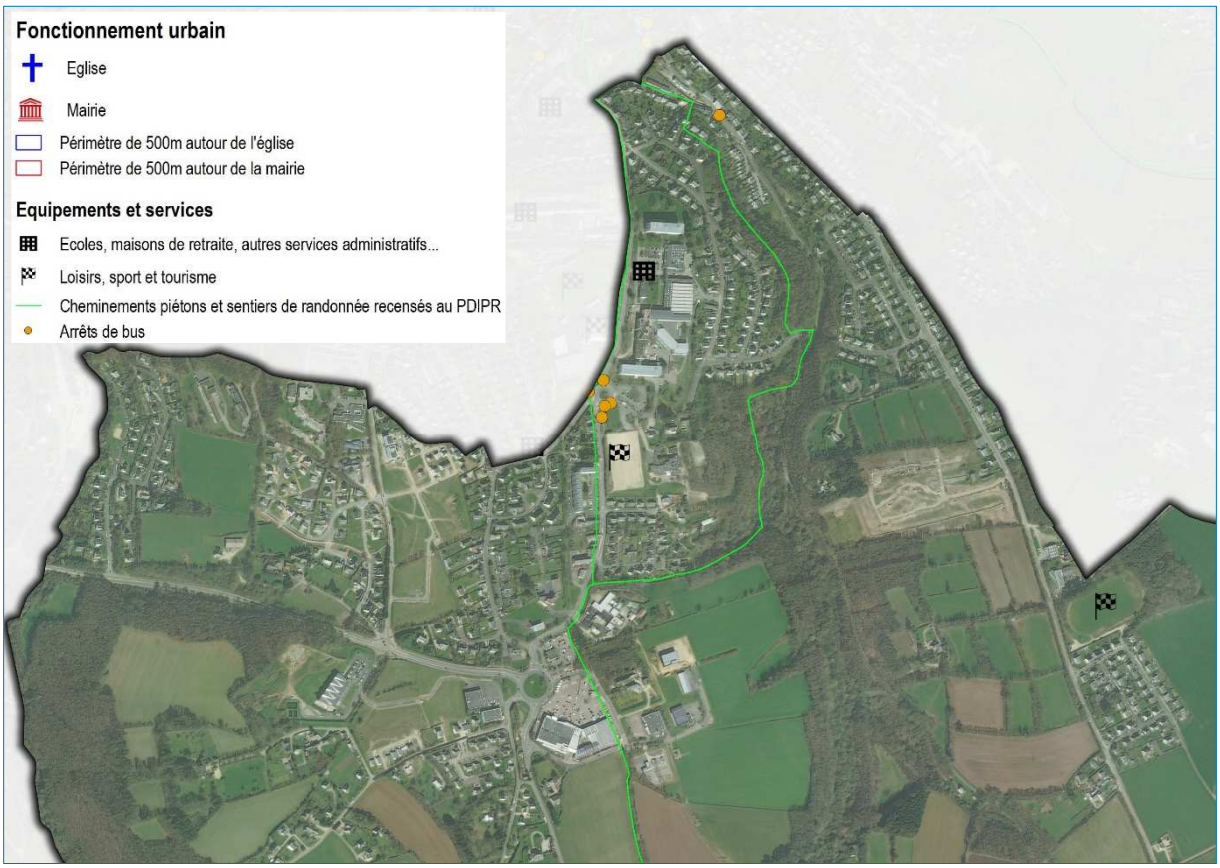
La commune se structure autour du bourg ancien, comprenant les commerces, et les principaux équipements (Mairie, écoles, collège...). Les espaces de vie publique et d'interaction restent majoritairement concentrés dans ce secteur du village autour de la Place de la Mairie. Les terrains de sports sont eux situés juste à proximité du centre, incitant à utiliser les modes de déplacements doux pour s'y rendre. La présence de ces équipements et la traversée de la commune par plusieurs sentiers du PDIPR, permettent la vie du centre-bourg.

PLOURIN-LES-MORLAIX



La vie sociale à Plourin-Lès-Morlaix se développe grâce à la proximité d'équipements publics et commerces avec les quartiers d'habitations proche du bourg, qui offrent des possibilités de rencontres entre les habitants. Les déplacements pédestres facilitent cette vie sociale.

La commune se structure autour du bourg ancien, comprenant plusieurs commerces, et les principaux équipements (Mairie, écoles, maison de retraire…). Les espaces de vie publique et d'interaction restent majoritairement concentrés dans ce secteur du village autour de la Rue Tanguy Prigent. Les terrains et la salle de sports sont situés à l'extrémité du bourg, pouvant inciter à utiliser les modes de déplacements doux pour s'y rendre, mais du fait de sa position excentrée, le déplacement en voiture est privilégié pour certains habitants. La présence de ces équipements et la traversée de la commune par de nombreux sentiers du PDIPR, permettent la vie du centre-bourg.



Plourin a la particularité d'avoir une partie de sa commune agglomérée à Morlaix. Un lycée y est présent ainsi qu'un terrain de sport, mais les habitants profitent principalement des équipements de Morlaix.

SAINT-JEAN-DU-DOIGT



La vie sociale à Saint-Jean-du-Doigt se développe grâce à la proximité d'équipements publics avec les quartiers d'habitation, qui offrent possibilités de rencontres entre les habitants. Les déplacements pédestres facilitent cette vie sociale.

La commune se centre autour du bourg ancien, comprenant les commerces, et les principaux équipements (Mairie, écoles…). Les espaces de vie publique et d'interaction restent majoritairement concentrés dans ce secteur du village autour de la Route de la Plage et de la Place Tanguy Prigent. La commune ne dispose pas de terrain de sport, mais peut profiter de la proximité du bourg de Plougasnou qui dispose davantage d'équipements. La présence de ces équipements et la traversée de la commune par un sentier du PDIPR, permettent la vie du centre-bourg.

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS



La vie sociale à Saint-Martin-des-Champs se développe grâce à la proximité d'équipements publics et commerces proches des quartiers d'habitation, qui offrent des possibilités de rencontres entre les habitants. L'agglomération à la ville de Morlaix a également un rôle important dans la vie sociale de la commune.

Saint-Martin-des-Champs dispose ne dispose pas de réel centre-ancien. La Place de la Mairie a été récemment aménagée pour accueillir quelques commerces et les principaux équipements. Equipements scolaires et sportifs sont situés à proximité de cette place, au sein du tissu pavillonnaire. La situation centrale de ces équipements et commercent incitent aux déplacements doux, mais la taille de la commune incite également à l'utilisation de la voiture. La restructuration du centre urbain de la commune a permis de redynamiser les interactions sociales.

SAINTE-SEVE



Fonctionnement urbain

- Eglise
- Mairie
- Périmètre de 500m autour de l'église
- Périmètre de 500m autour de la mairie

Equipements et services

- Ecoles, maisons de retraite, autres services administratifs...
- Loisirs, sport et tourisme
- Cheminements piétons et sentiers de randonnée recensés au PDIPR
- Arrêts de bus

La vie sociale à Sainte-Sève se développe grâce à la proximité d'équipements publics avec les quartiers d'habitation, qui offre des possibilités de rencontres entre les habitants. Les déplacements pédestres facilitent cette vie sociale. Néanmoins la présence d'équipement reste malgré tout faible, par la proximité de l'agglomération de Morlaix.

La commune se structure autour du bourg ancien, comprenant les principaux équipements (Mairie, école...). Les espaces de vie publique et d'interaction restent majoritairement concentrés dans ce secteur du village autour de la Rue de la Mairie. Les terrains de sports sont eux situés entre le bourg et un quartier pavillonnaire, incitant à utiliser les modes de déplacements doux pour s'y rendre. La salle de sport est située à proximité immédiate de l'école et du bourg. La présence de ces équipements et la traversée de la commune par un sentier du PDIPR, permettent la vie du centre-bourg.

SAINT-THEGONNEC-LOC-EGUINER

La commune de Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner a la particularité d'être le résultat d'une récente fusion de commune. Les bourgs des deux communes déléguées sont donc étudiés.



La vie sociale dans le bourg de la commune déléguée de Saint-Thégonnec se développe grâce à la proximité de l'habitat par rapport aux quelques commerces, équipements publics, qui offre des possibilités de rencontres entre les habitants. Les déplacements pédestres facilitent cette vie sociale. Néanmoins, la taille de la commune allonge les distances pour certains habitants, pouvant inciter à l'usage de la voiture.

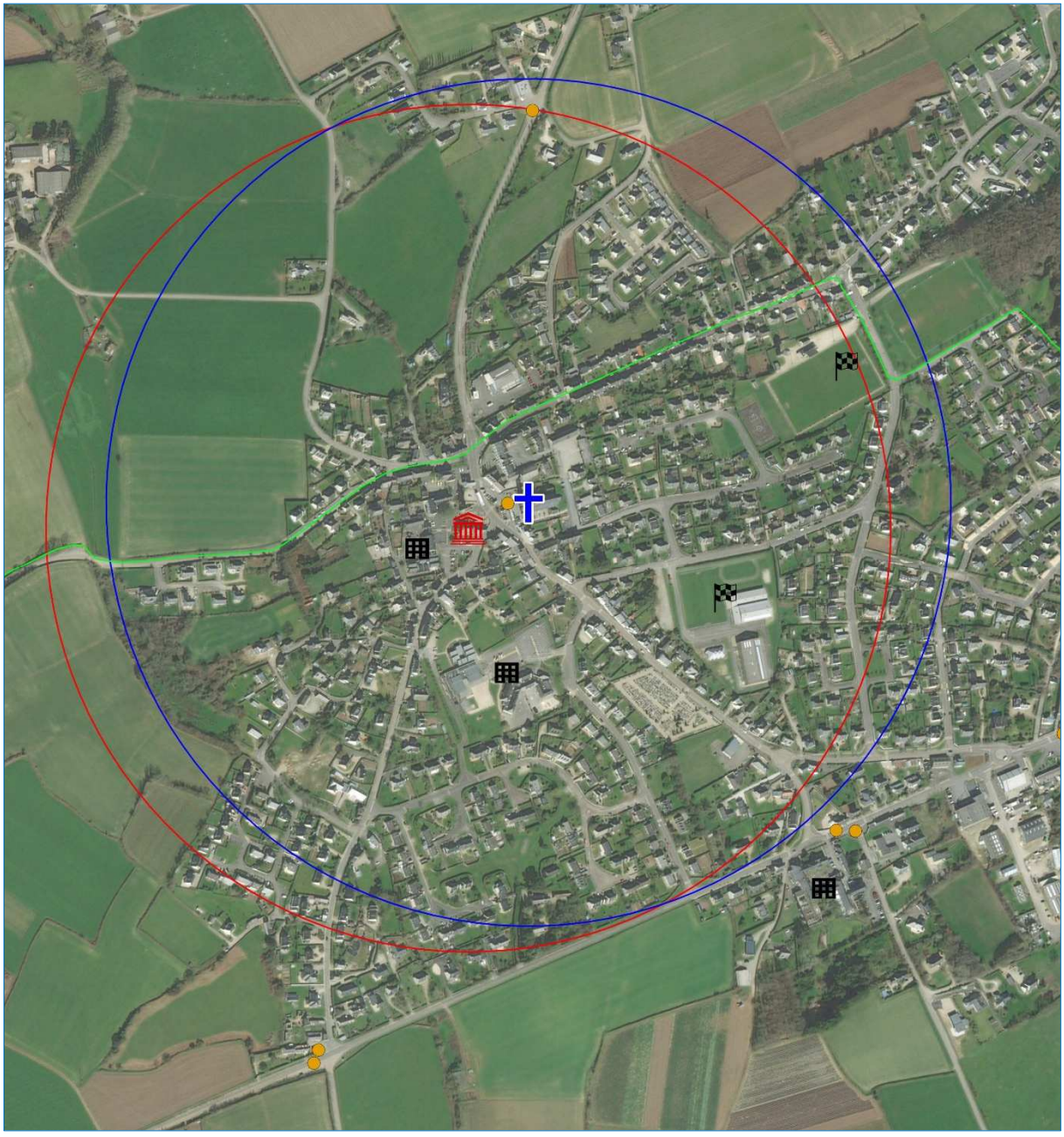
Saint-Thégonnec se structure autour du bourg ancien et son église, comprenant les commerces, et les principaux équipements (Mairie, écoles…). Les espaces de vie publique et d'interaction restent majoritairement concentrés dans ce secteur du village autour de la Place de l'Eglise, la rue de la Gare et la Place de la Mairie. Les terrains et la salle de sports sont situés proche du centre-bourg, au niveau des écoles, incitant à utiliser les modes de déplacements doux pour s'y rendre. La présence de ces équipements et la traversée de la commune par des sentiers du PDIPR, permettent la vie du centre-bourg.



La vie sociale dans le bourg de la commune déléguée de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec s'organise essentiellement entre la présence de ses quelques équipements publics et le peu d'habitations autour du bourg, qui offrent des possibilités de rencontres entre les habitants. Les déplacements pédestres facilitent cette vie sociale.

Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec se structure autour du bourg ancien, comprenant les principaux équipements (Mairie, école…). Les espaces de vie publique et d'interaction restent majoritairement concentrés dans ce secteur du village au croisement des différentes routes qui mènent à la Mairie. Les équipements sportifs sont absents. La présence de ces équipements primaires et la traversée de la commune par des sentiers du PDIPR, permettent néanmoins la vie du centre-bourg.

TAULE



Fonctionnement urbain

- Eglise
- Mairie
- Périmètre de 500m autour de l'église
- Périmètre de 500m autour de la mairie

Equipements et services

- Ecoles, maisons de retraite, autres services administratifs...
- Loisirs, sport et tourisme
- Cheminements piétons et sentiers de randonnée recensés au PDIPR
- Arrêts de bus

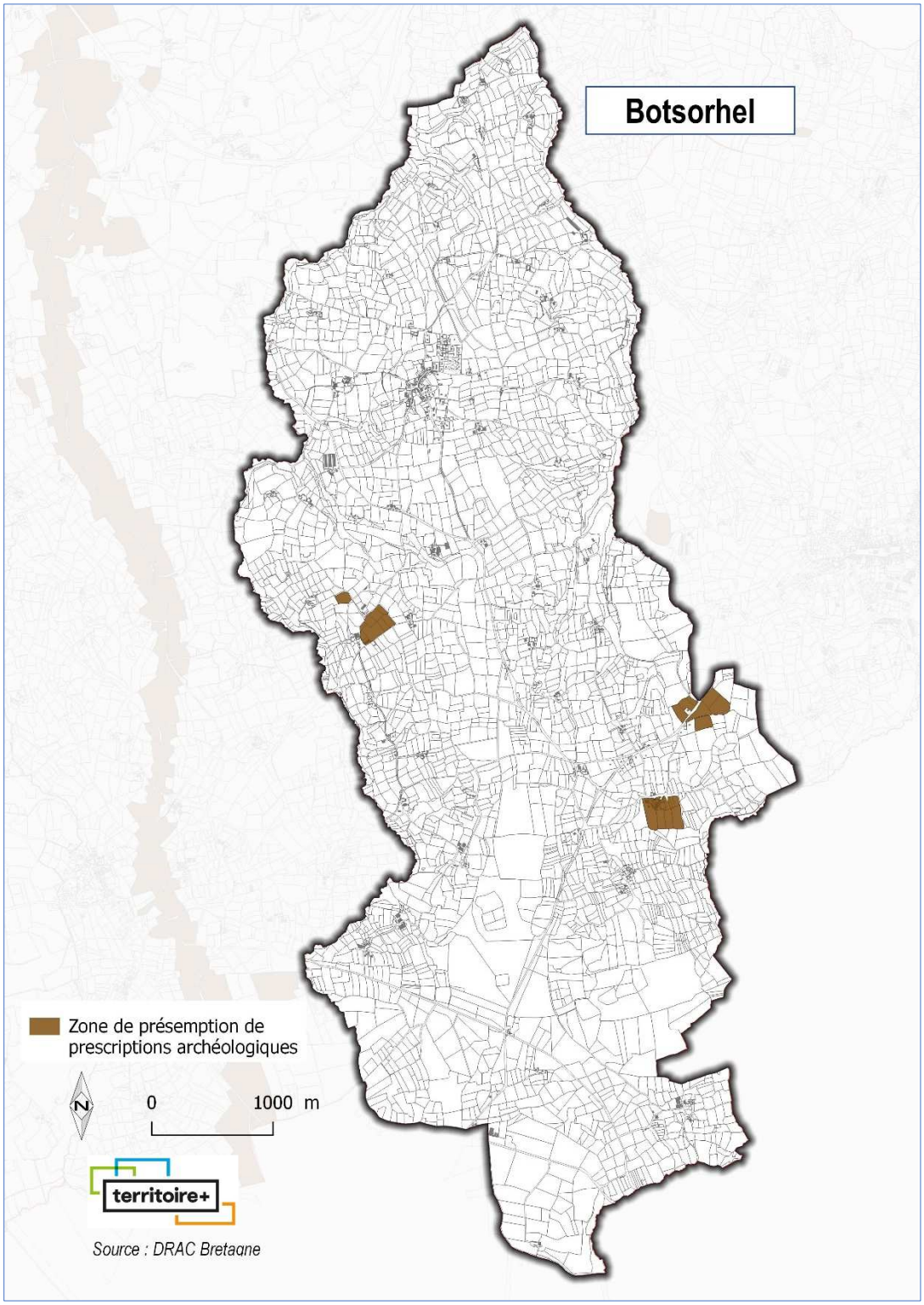
La vie sociale à Taulé se développe grâce à la proximité qui existe entre les équipements publics et les quartiers d'habitations autour du centre bourg, qui offre des possibilités de rencontres entre les habitants. Les déplacements pédestres facilitent cette vie sociale. Néanmoins la taille de la commune fait que certains quartiers d'habitat se trouvent éloignés du bourg, incitant à l'utilisation de la voiture.

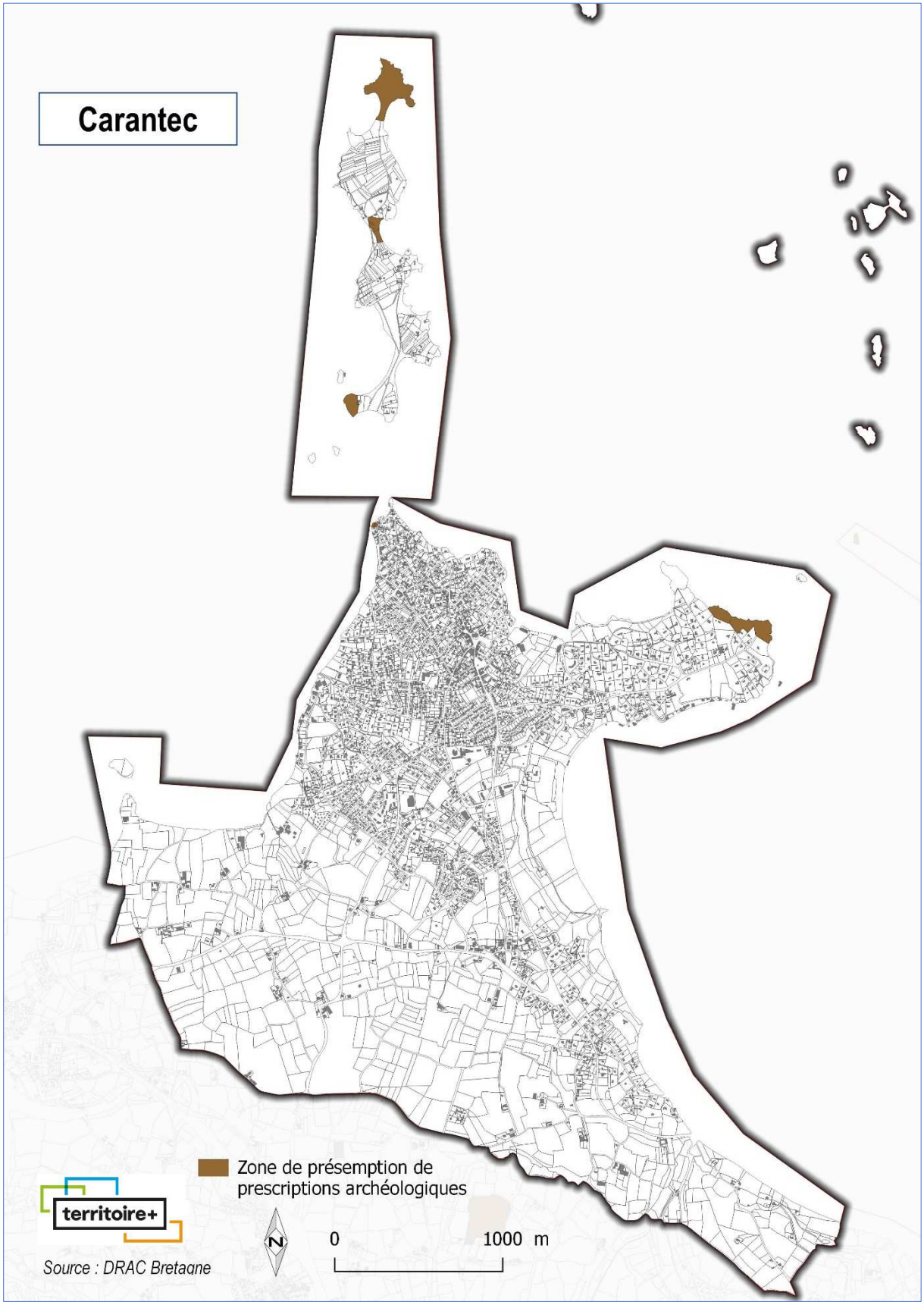
La commune se structure autour du bourg ancien où l'on peut retrouver les commerces, et les principaux équipements (Mairie, écoles…). Les espaces de vie publique et d'interaction restent majoritairement concentrés dans ce secteur du village autour de la Place de la Mairie. Les terrains et les salles de sports sont eux situés à proximité au sein du tissu pavillonnaire, incitant à utiliser les modes de déplacements doux pour s'y rendre. En revanche, la salle omnisport est plus accessible. La présence de ces équipements et la traversée de la commune par un sentier du PDIPR, permettent la vie du centre-bourg.

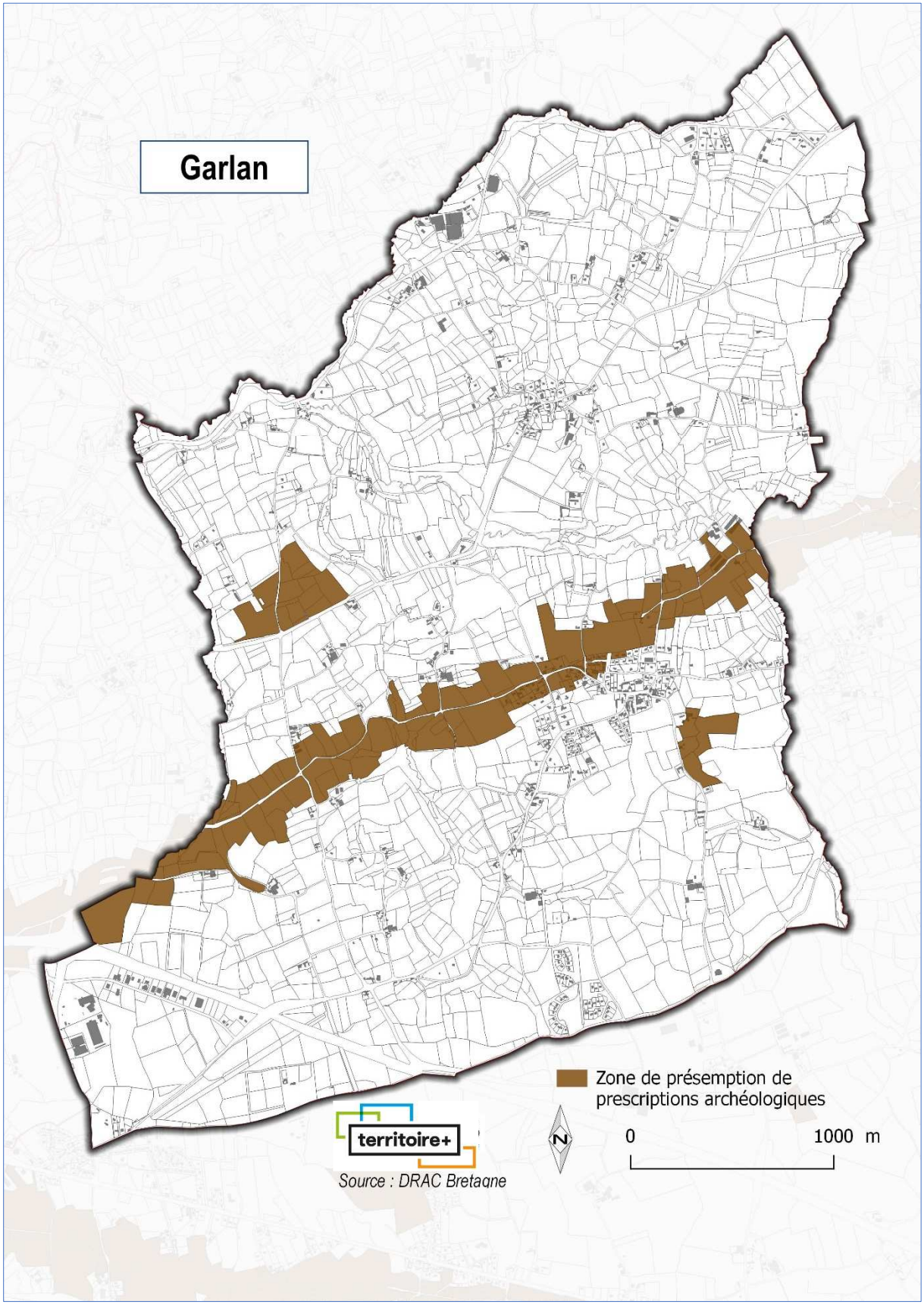
Titre III. Synthèse de l'analyse de la morphologie urbaine et du fonctionnement urbain

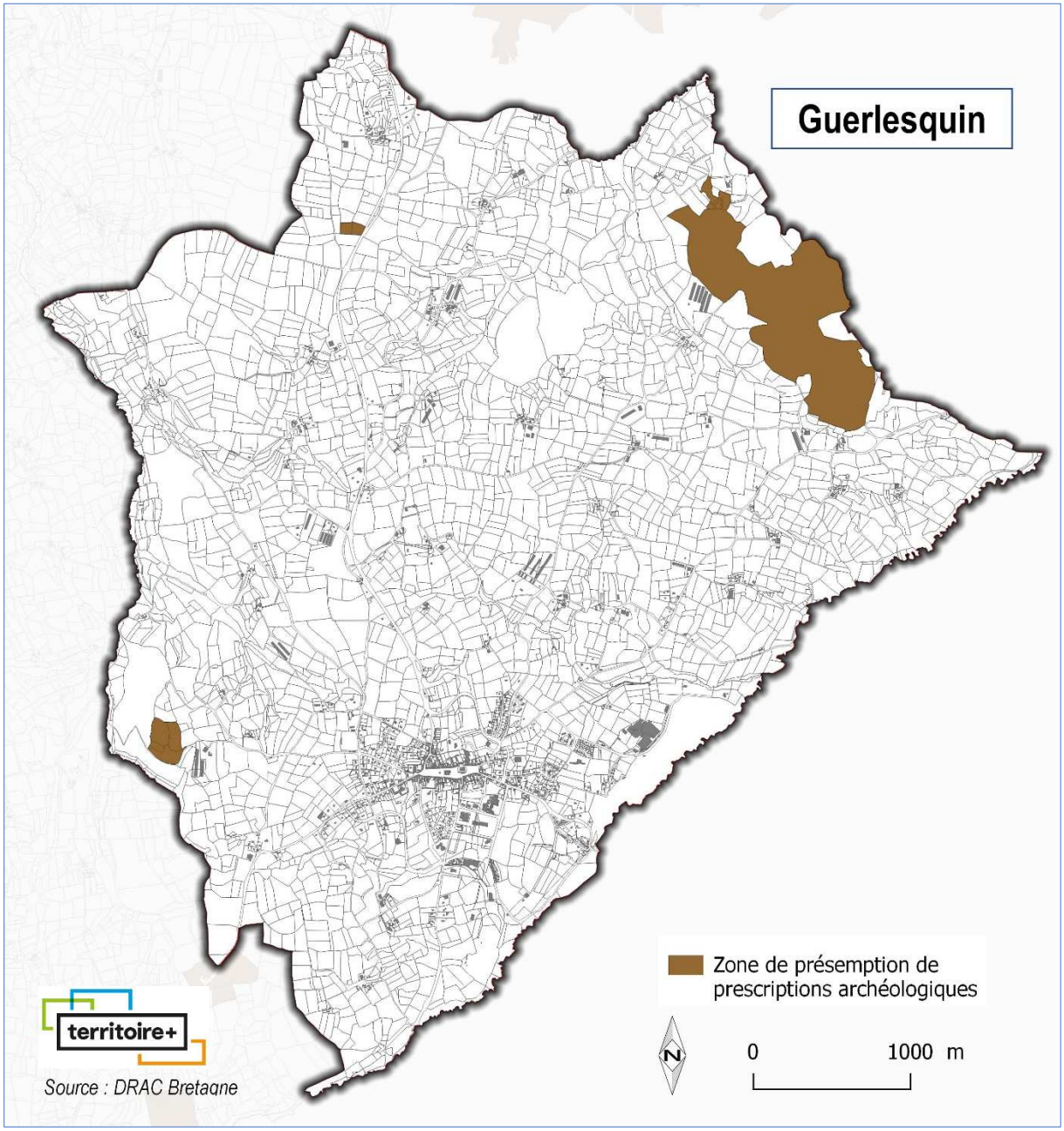
Atouts	Faiblesses
Une structure du tissu ancien construite généralement autour d'une place et d'une église Une continuité bâtie mêlant construction ancienne et récente, favorisant les transitions urbaines entre centre-bourg et extensions urbaines sur la majorité des communes Une hauteur du bâti souvent en lien avec la taille de la commune et sa façade littorale Des équipements accessibles, à proximité des centres et reliés par des liaisons piétonnes aux différents quartiers résidentiels	Des franges urbaines incitant à l'utilisation de la voiture, éloignement par rapport au centre-bourg Un manque d'équipements et de commerces de proximité pour de nombreuses communes rurales Des communes parfois trop proches de l'agglomération de Morlaix, affaiblissant la vie sociale dans le bourg (manque de commerces…) comme à Sainte-Sève.
Opportunités	**Menaces**
De nombreuses zones d'équipements, de terrains sportifs et espaces non bâtis en plein centre-bourg ou en frange urbaine Un réseau de cheminements recensés au PDIPR qui maillent tout le territoire intercommunal	Une densité faible, notamment au sein des franges urbaines, rallongeant les distances pour accéder aux services de centre bourg, aux écoles, aux équipements sportifs

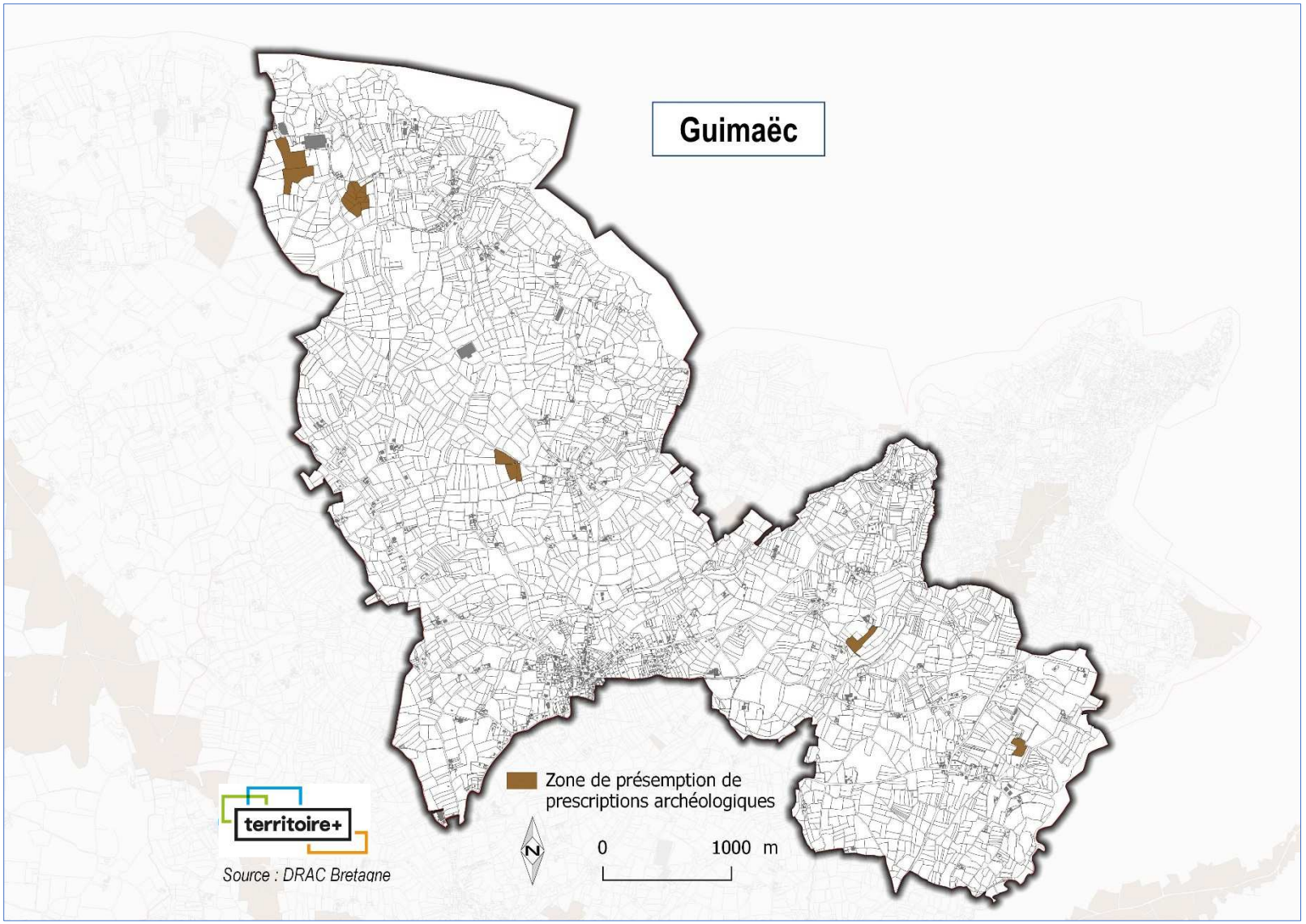
Titre IV. Les sites de présomption de prescriptions archéologiques

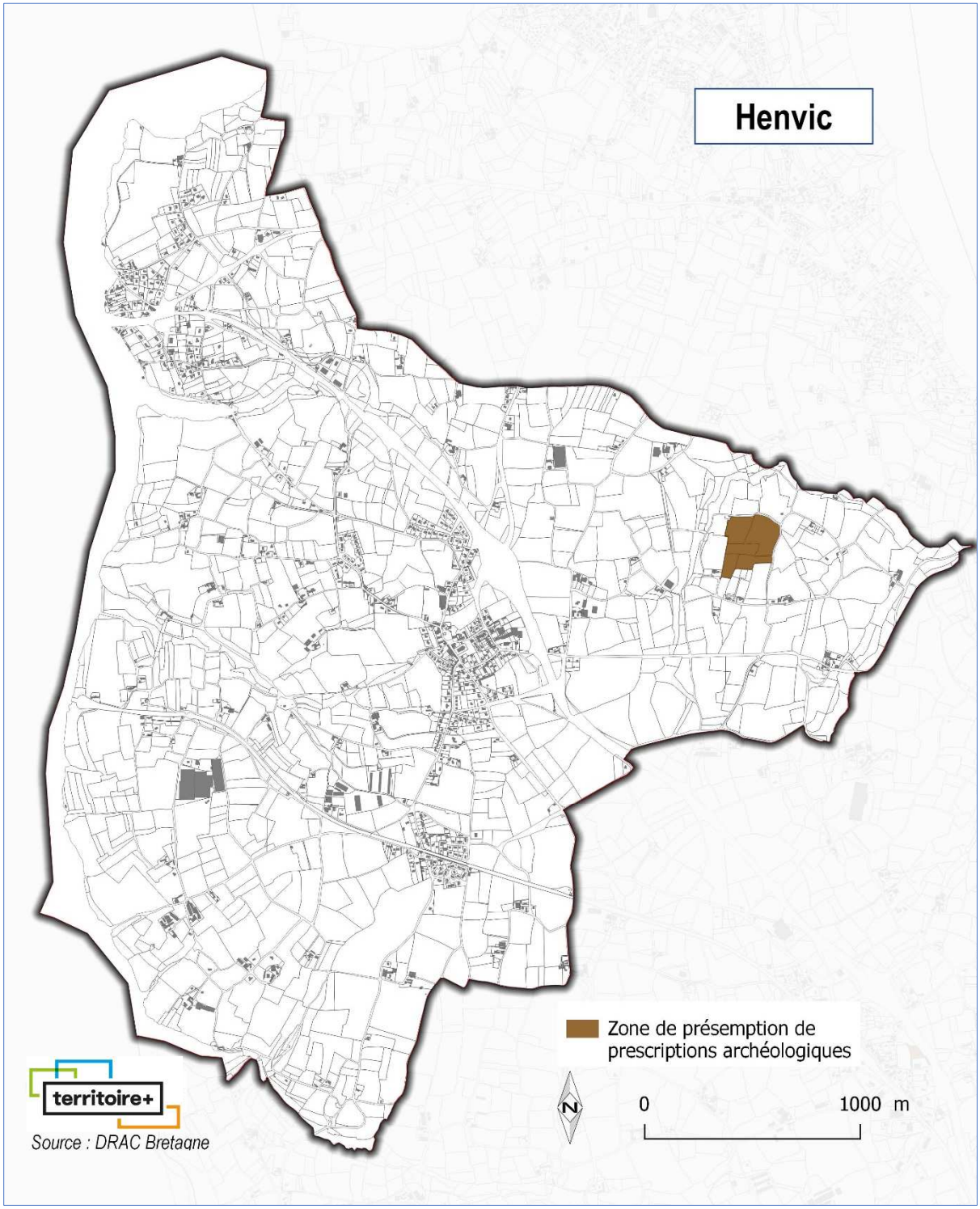


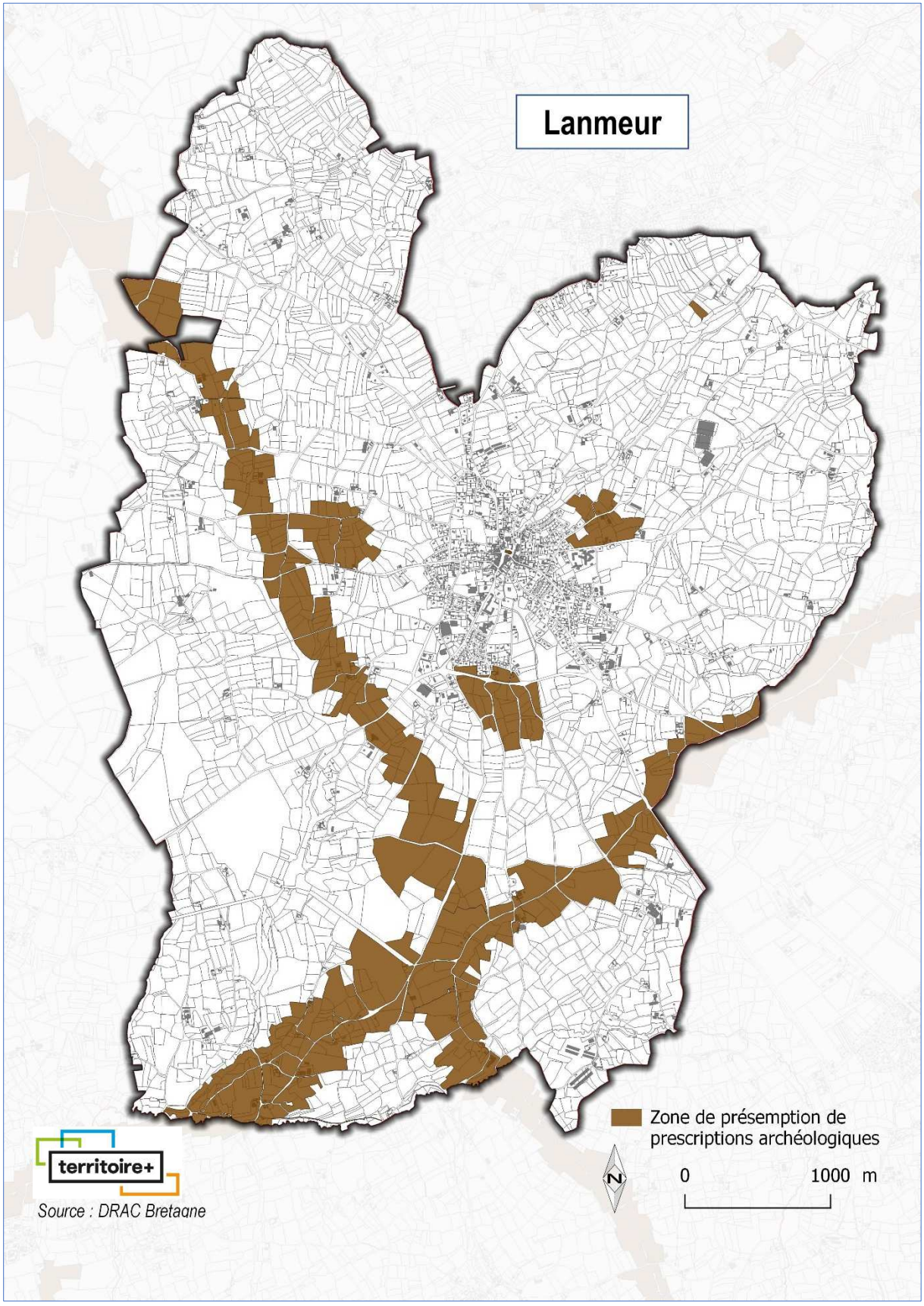

Carantec
Zone de présemption de prescriptions archéologiques
territoire+
Source : DRAC Bretagne
N
0
1000 m

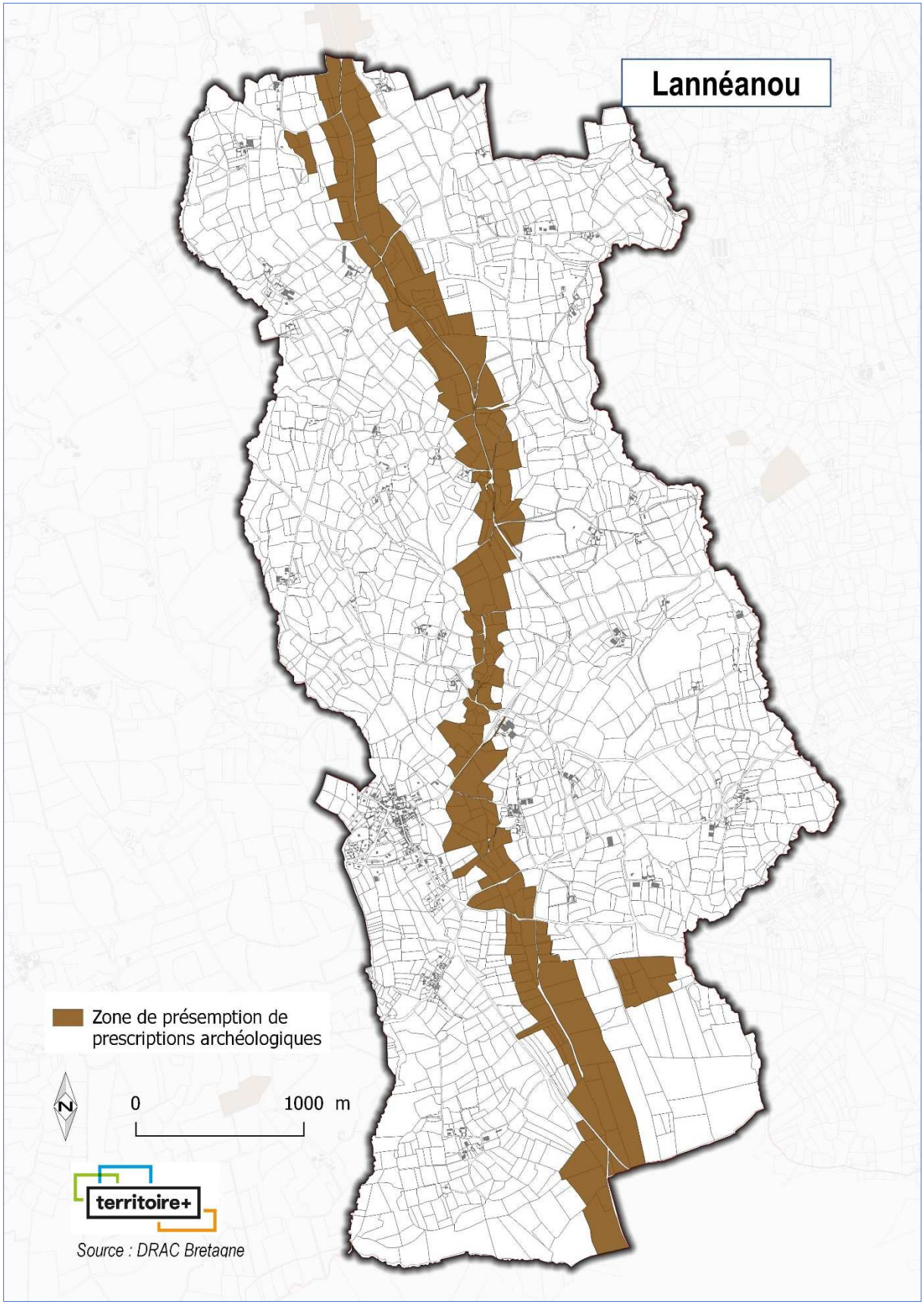

Garlan
Zone de présemption de prescriptions archéologiques
N
0
1000 m
territoire+
Source : DRAC Bretagne

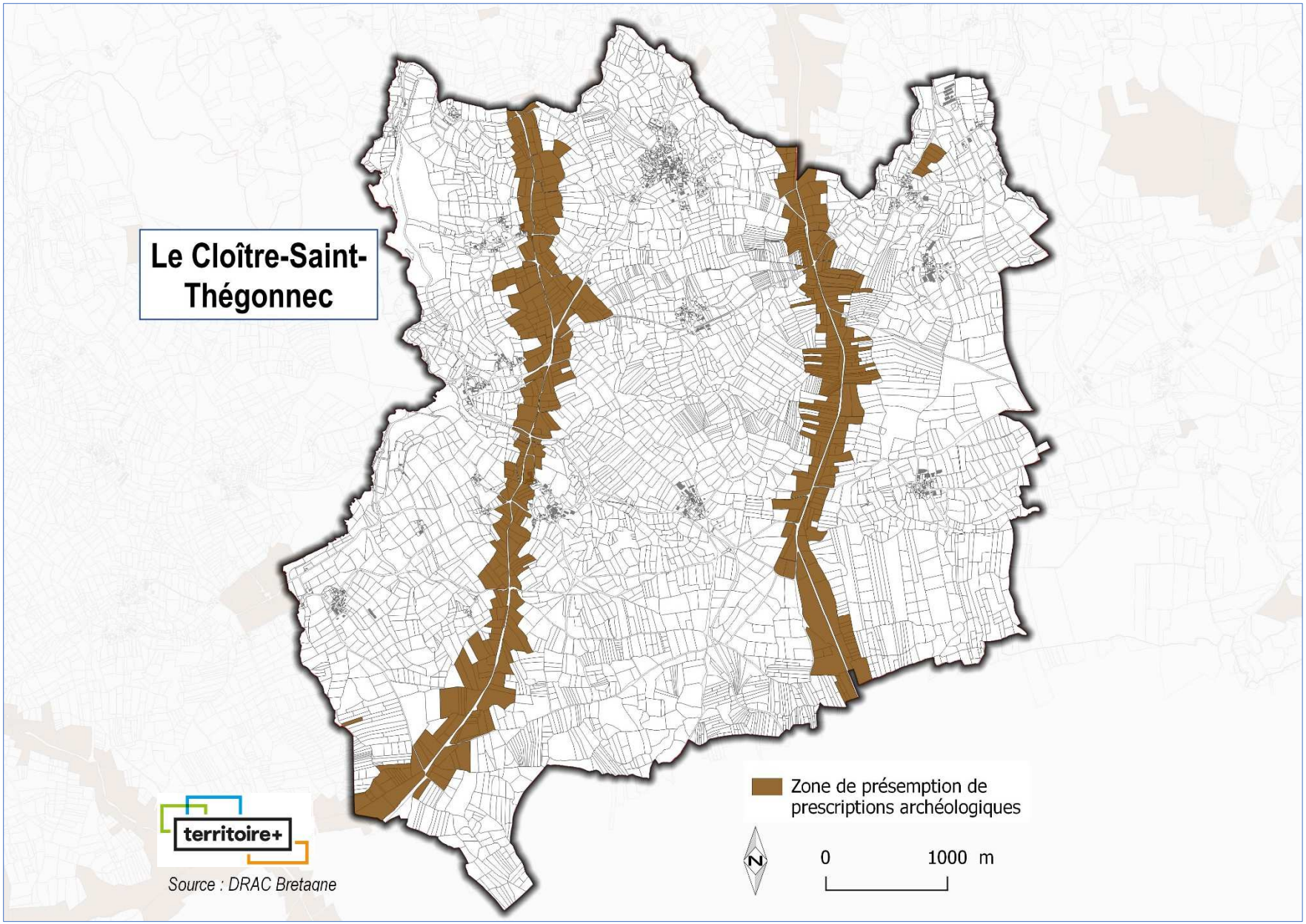

Guerlesquin
Zone de présemption de prescriptions archéologiques
N
0
1000 m
territoire+
Source : DRAC Bretagne

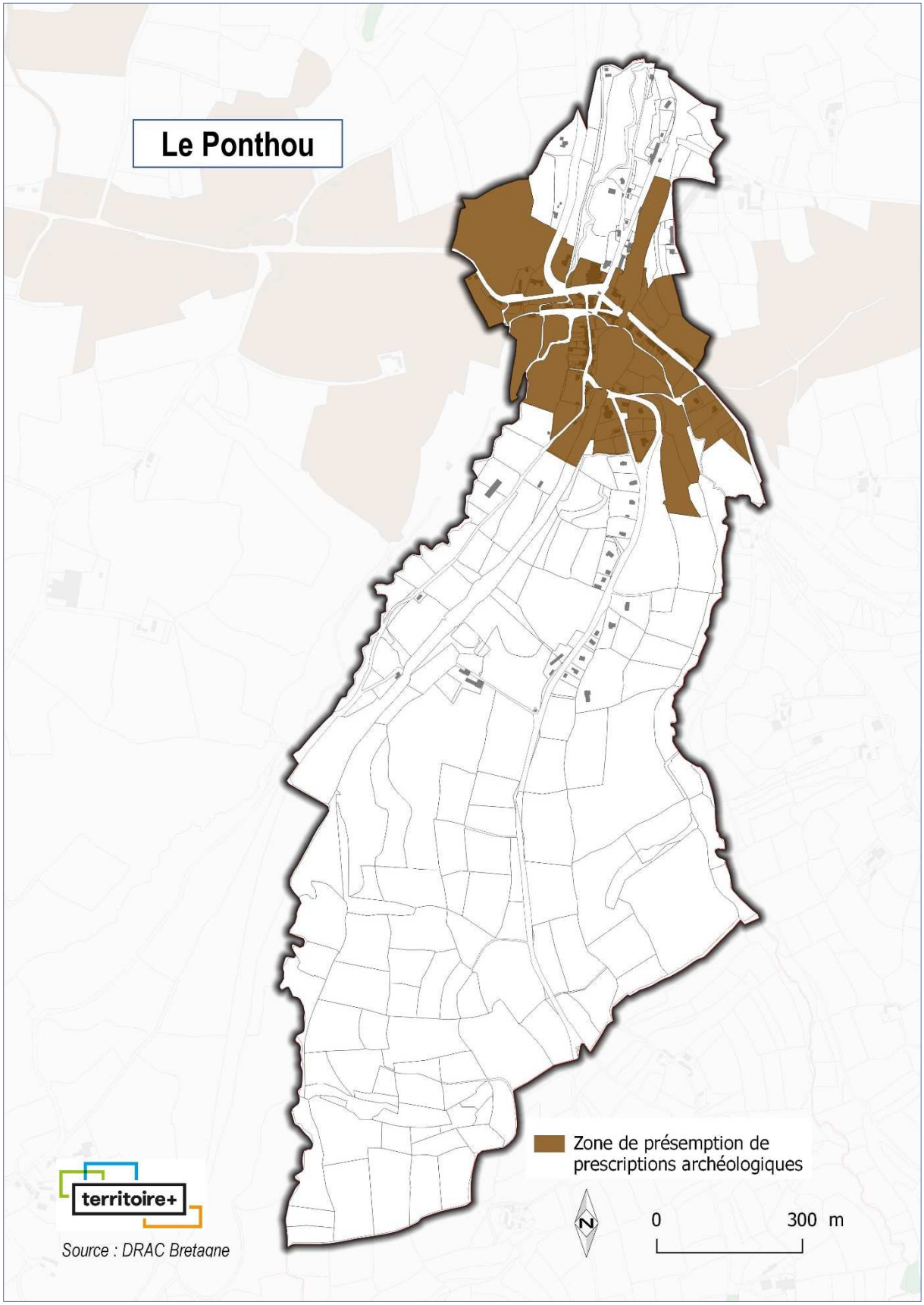

Guimaëc
Zone de présemption de prescriptions archéologiques
territoire+
Source : DRAC Bretagne
N
0
1000 m

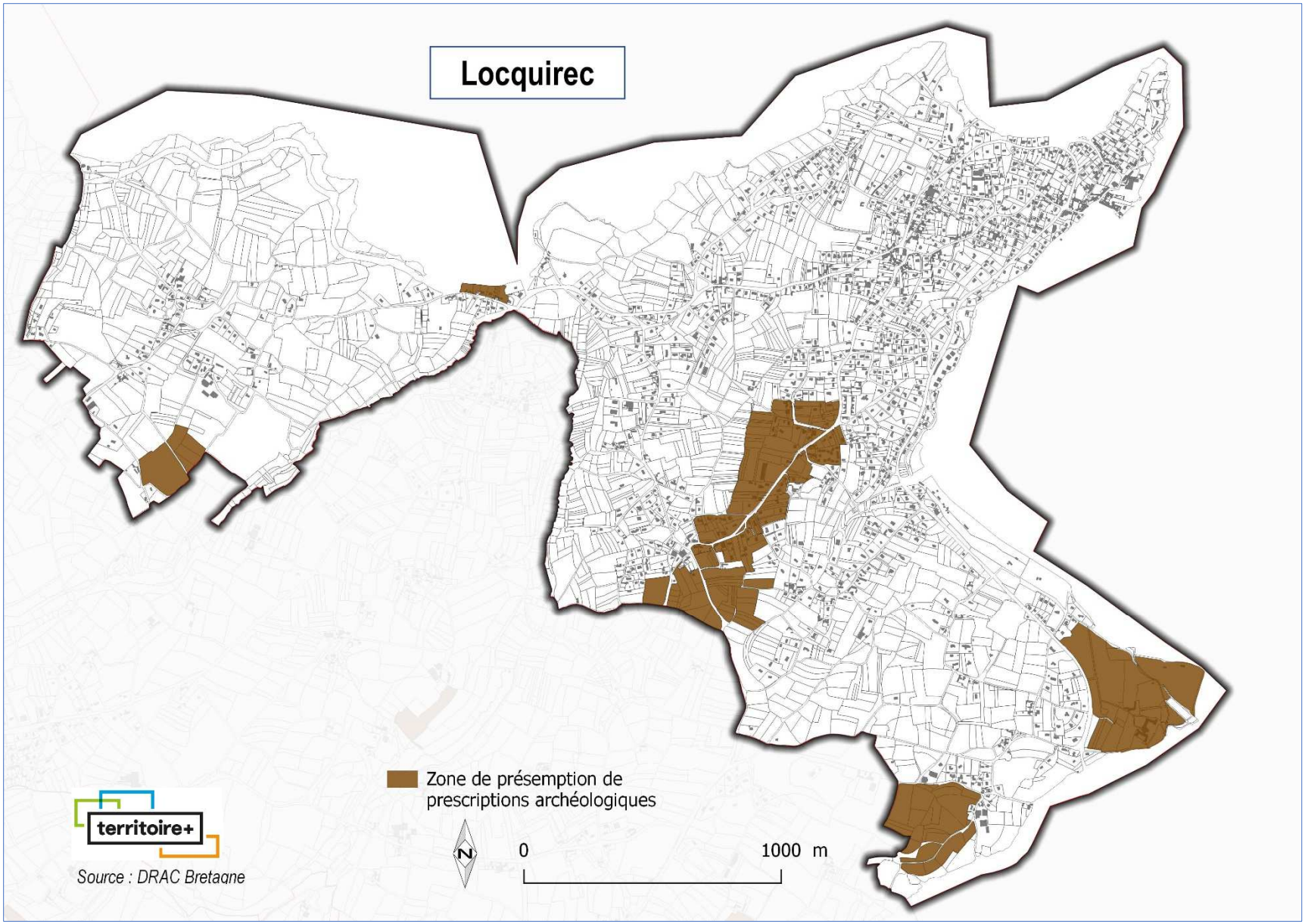

Henvic
Zone de présemption de prescriptions archéologiques
N
0
1000 m
territoire+
Source : DRAC Bretagne

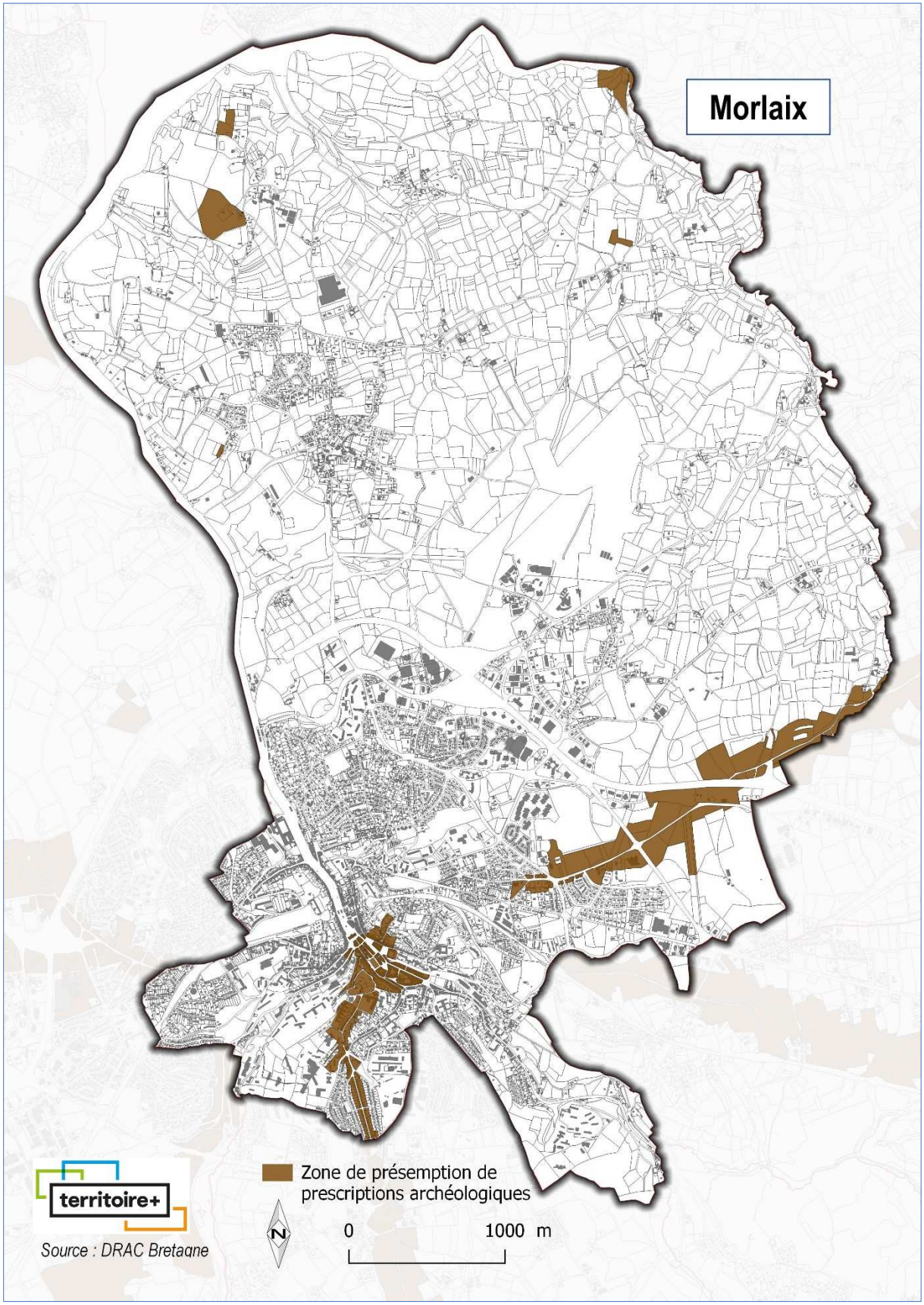

Lanmeur
Zone de présemption de prescriptions archéologiques
N
0
1000 m
territoire+
Source : DRAC Bretagne

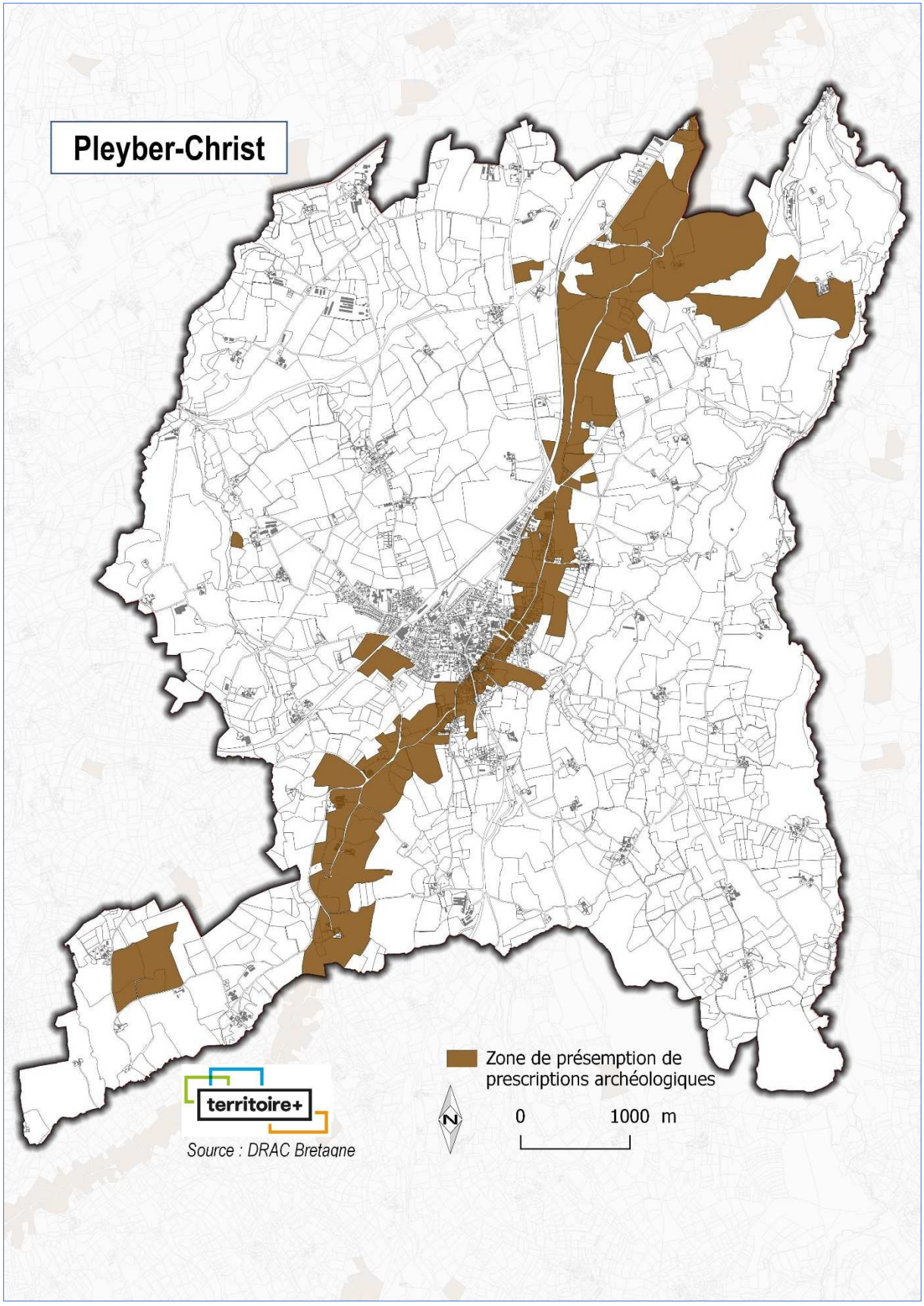

Lannéanou
Zone de présemption de prescriptions archéologiques
N
0
1000 m
territoire+
Source : DRAC Bretagne

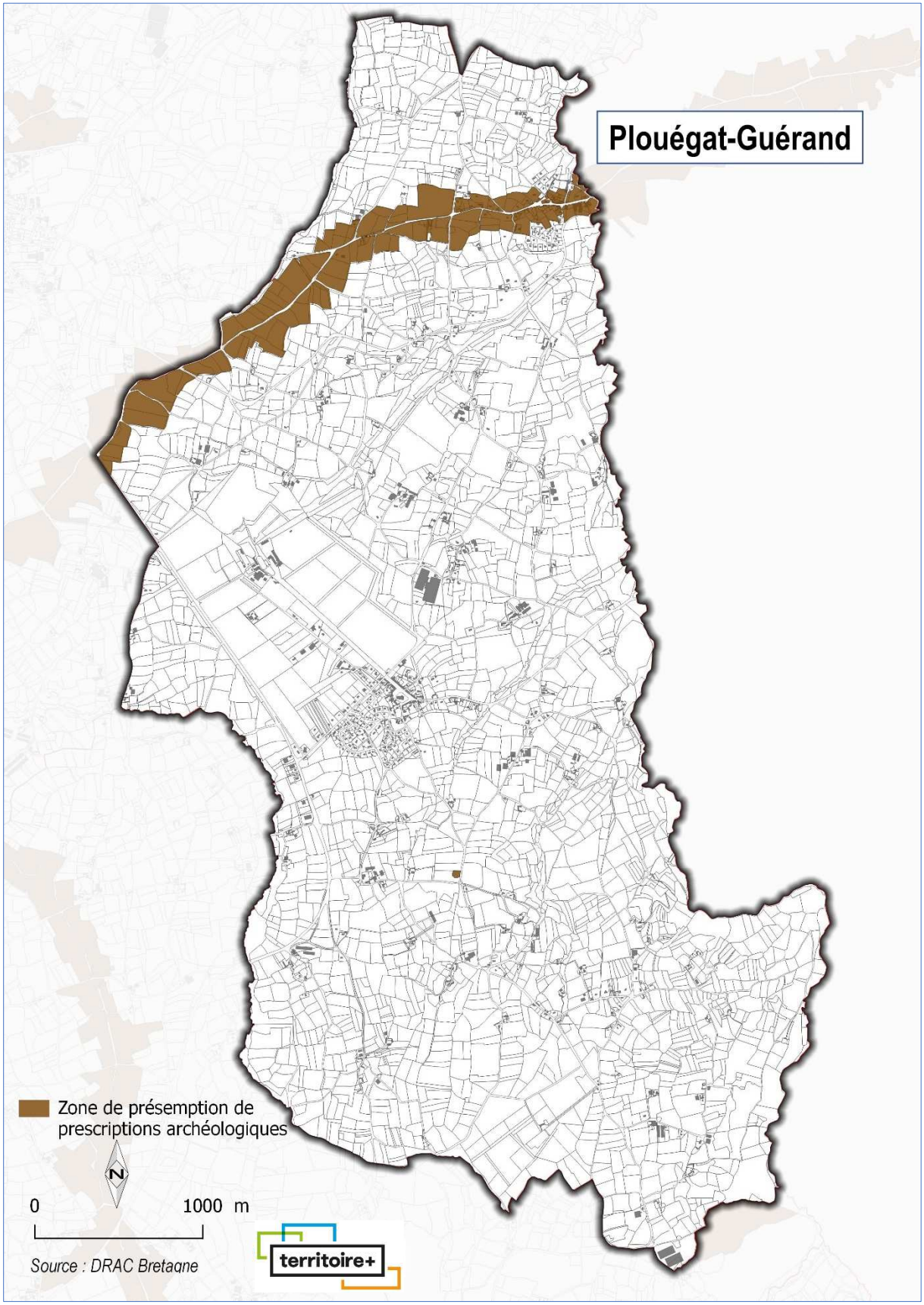

Le Cloître-Saint-Thégonnec
Zone de présemption de prescriptions archéologiques
N
0
1000 m
territoire+
Source : DRAC Bretagne

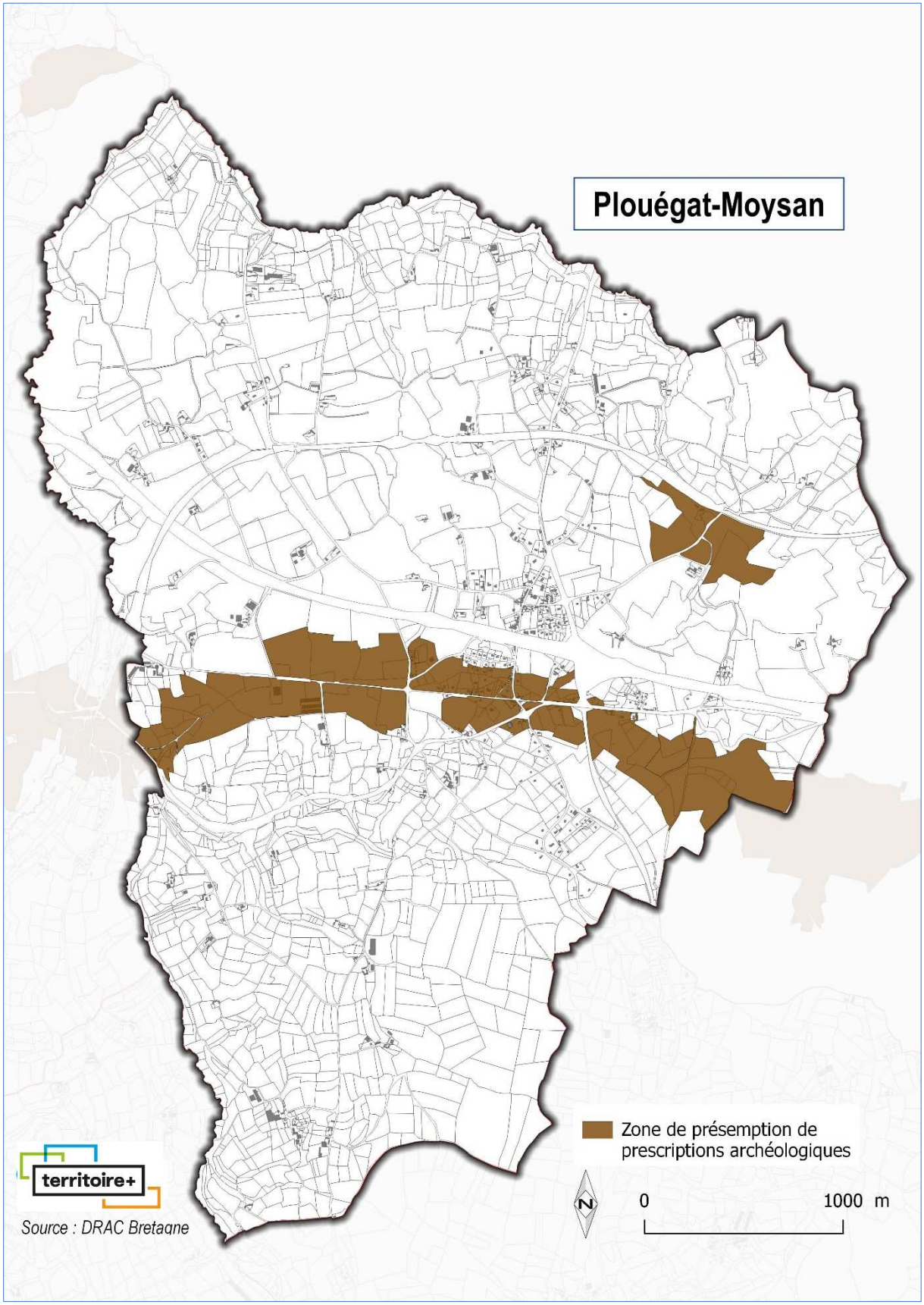

Le Ponthou
Zone de présemption de prescriptions archéologiques
N
0
300 m
territoire+
Source : DRAC Bretagne

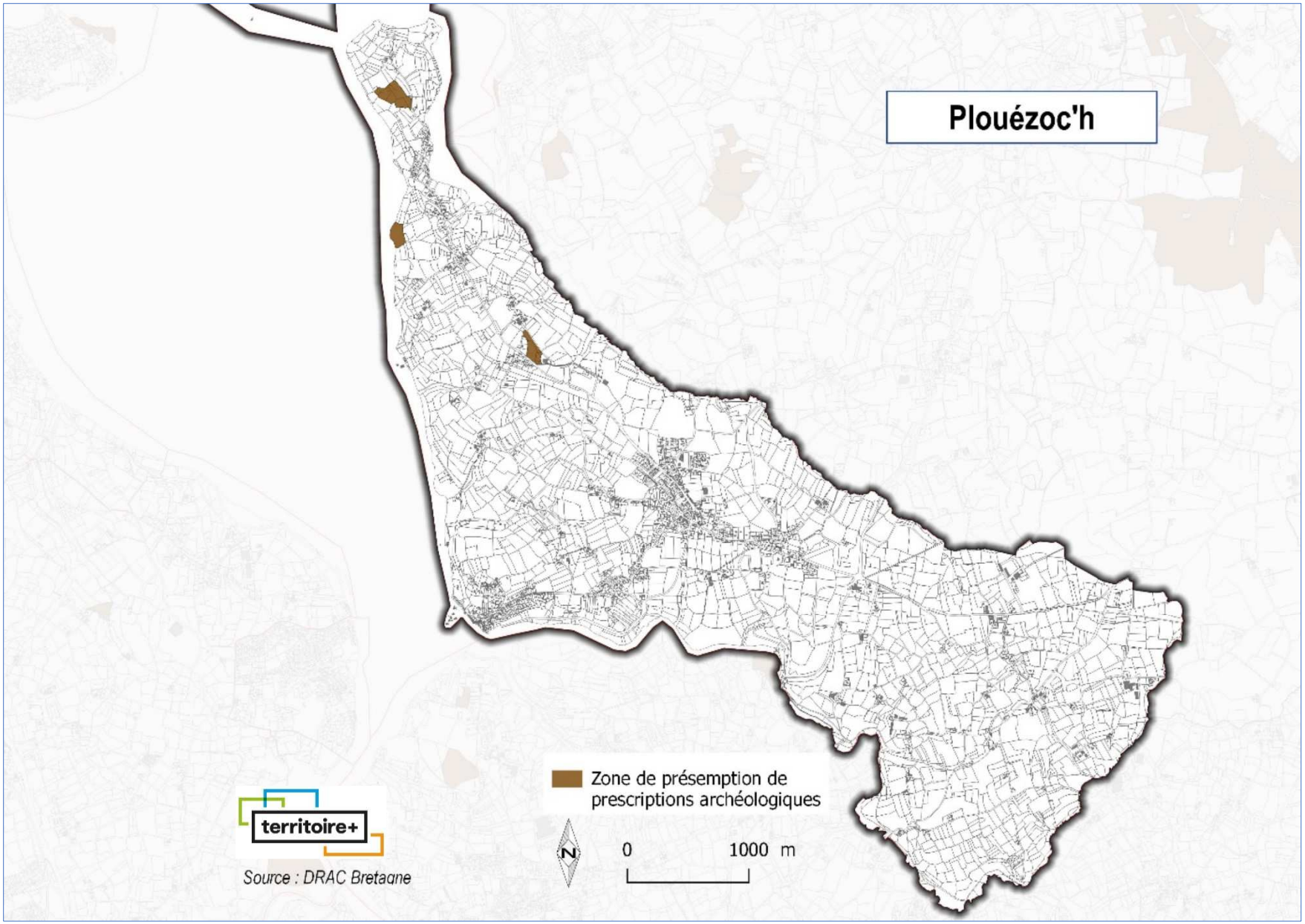

Locquirec
Zone de présemption de prescriptions archéologiques
N
0
1000 m
territoire+
Source : DRAC Bretagne

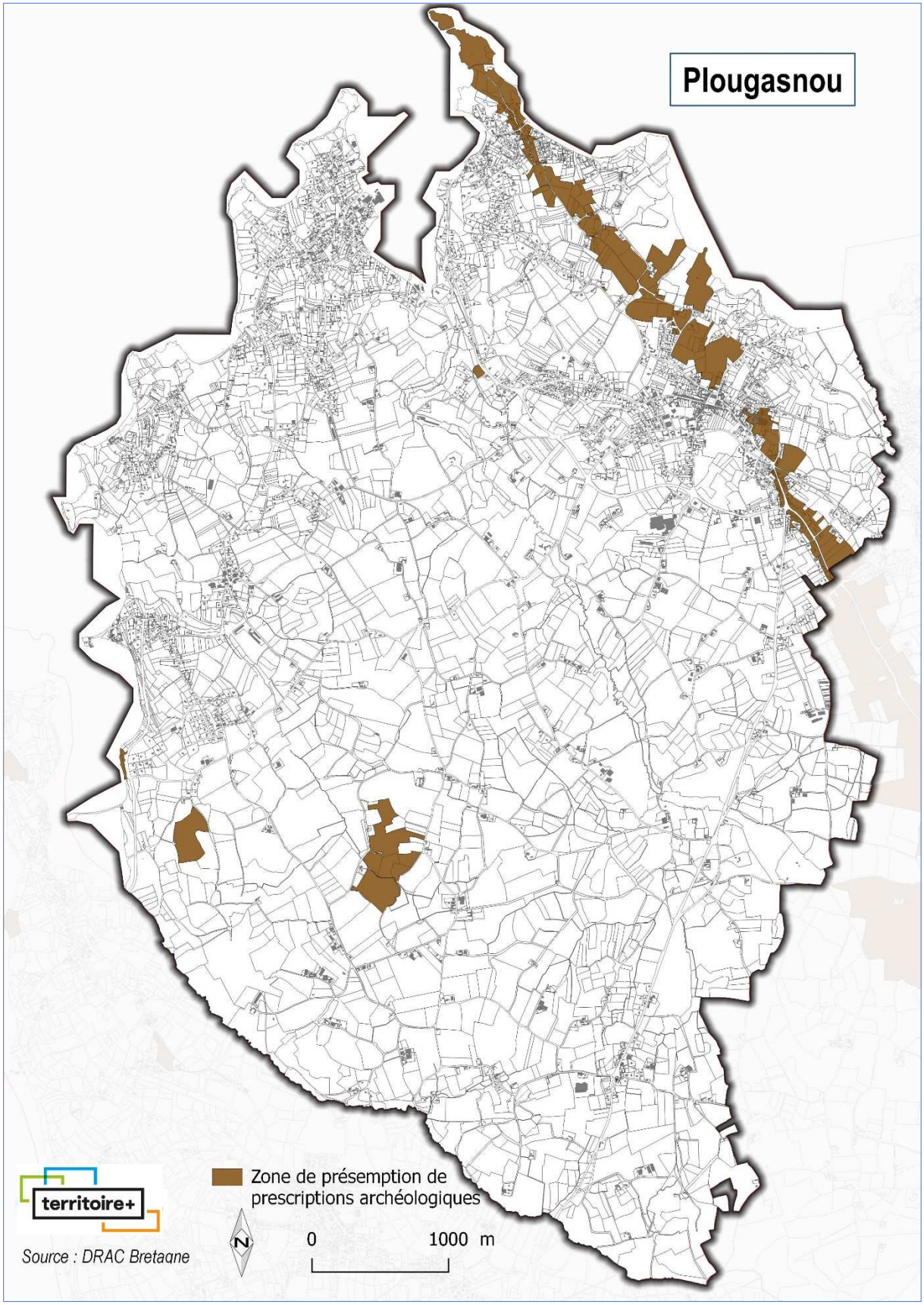

Morlaix
territoire+
Source : DRAC Bretagne
Zone de présemption de prescriptions archéologiques
N
0
1000 m

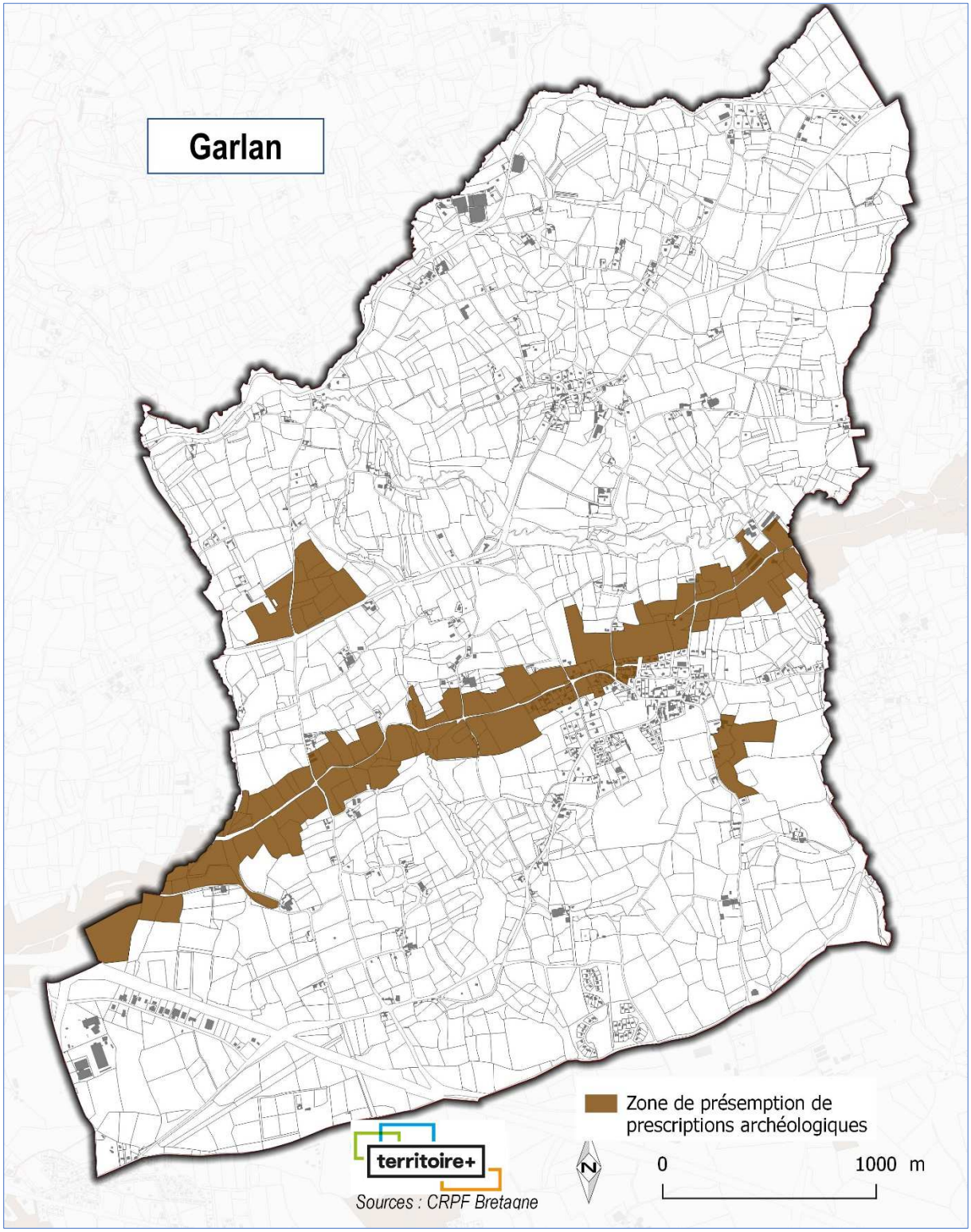

Pleyber-Christ
territoire+
Source : DRAC Bretagne
Zone de présemption de prescriptions archéologiques
N
0
1000 m

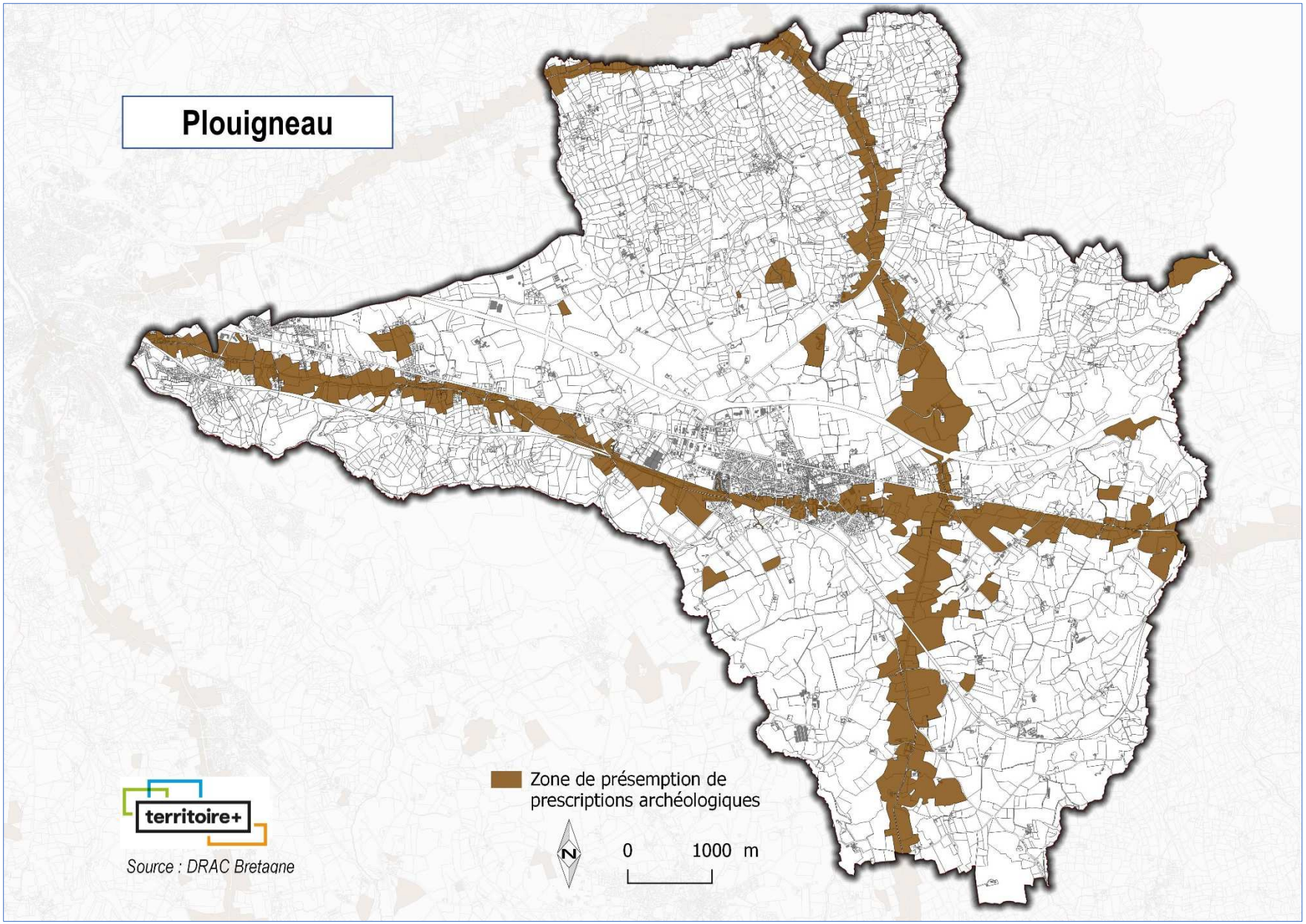

Plouégat-Guérand
Zone de présemption de prescriptions archéologiques
N
0
1000 m
Source : DRAC Bretagne
territoire+

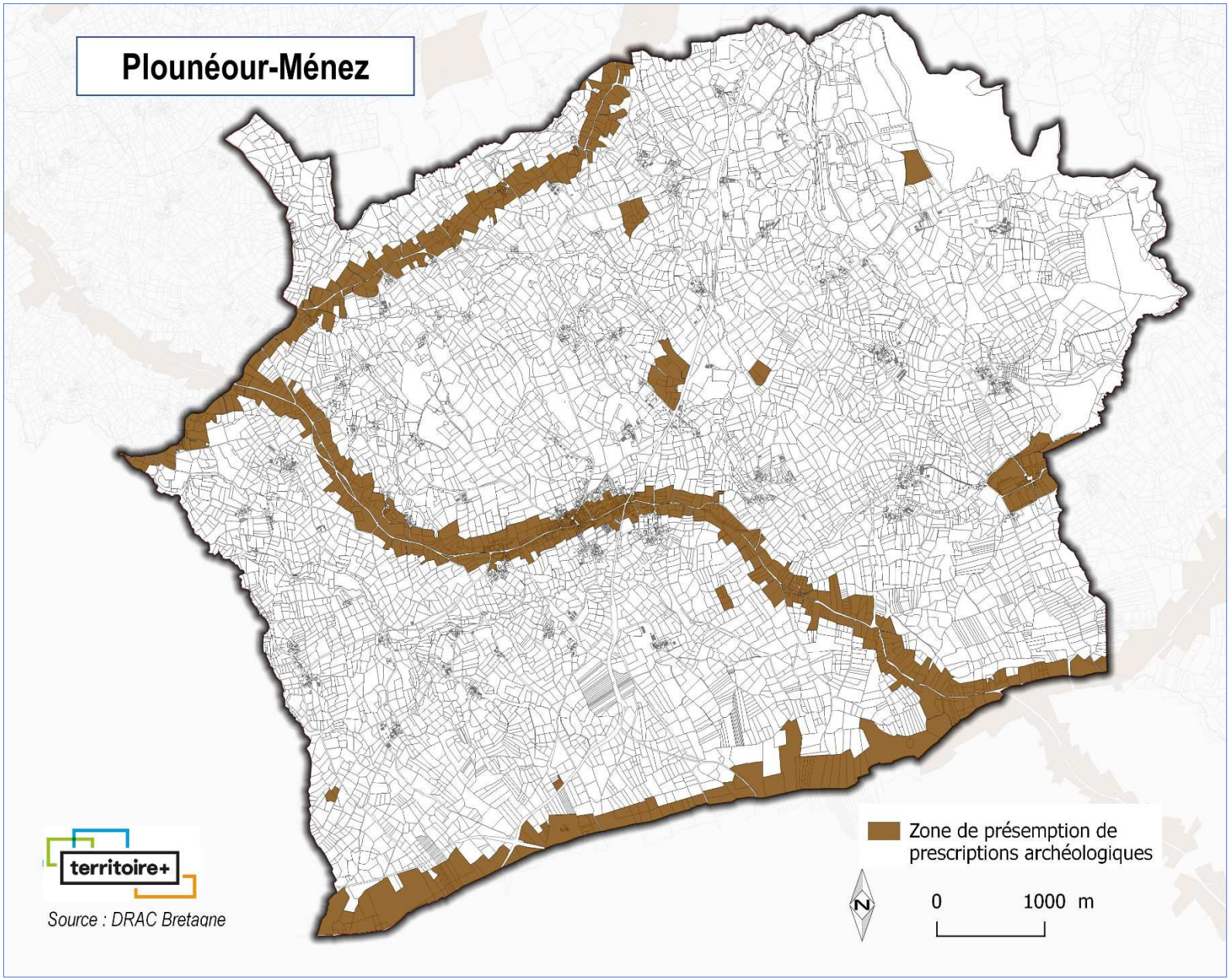

Plouégat-Moysan
Zone de présemption de prescriptions archéologiques
N
0
1000 m
territoire+
Source : DRAC Bretagne

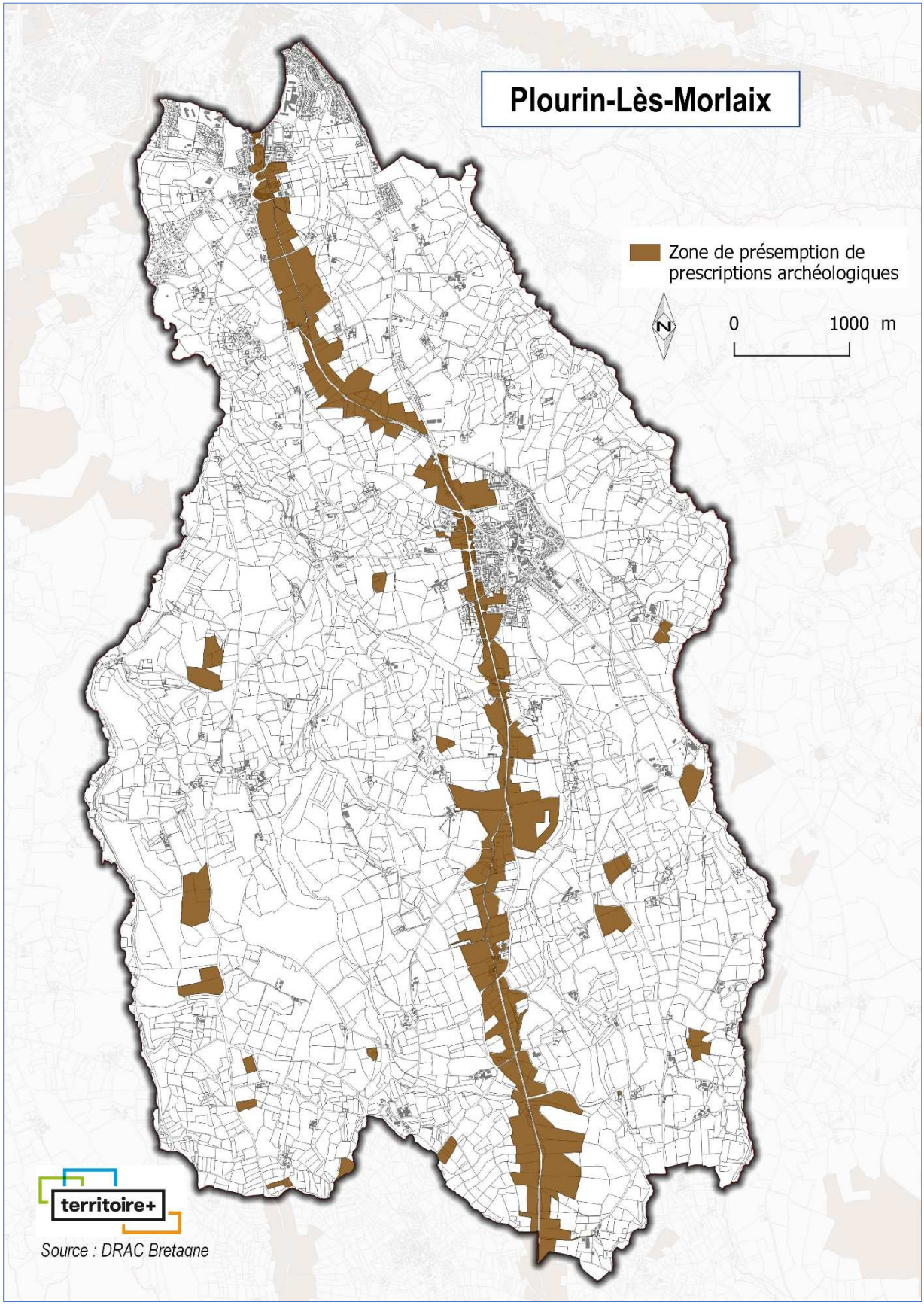

Plouézoc'h
Zone de présemption de prescriptions archéologiques
N
0
1000 m
territoire+
Source : DRAC Bretagne

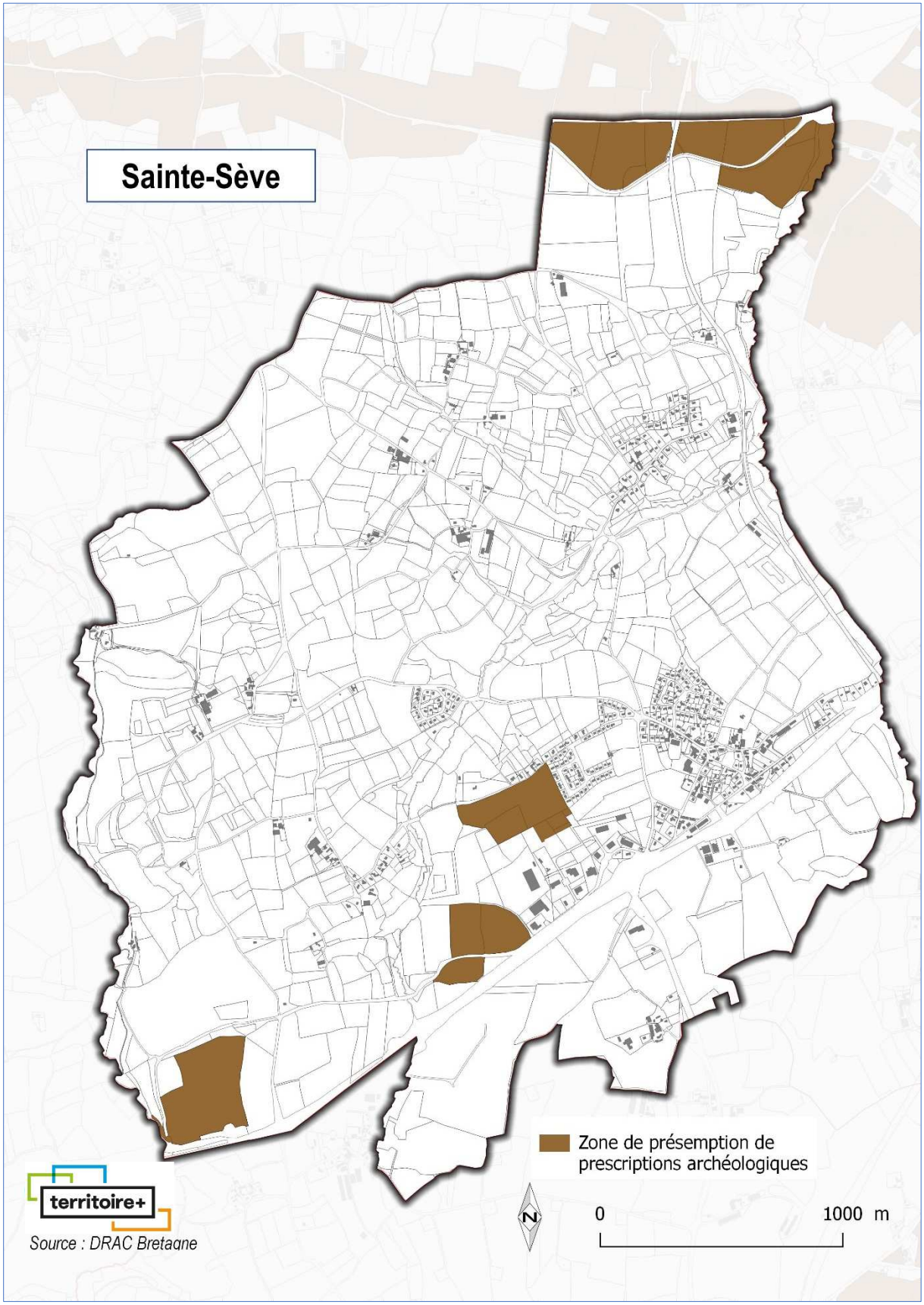

Plougasnou
territoire+
Source : DRAC Bretagne
Zone de présemption de prescriptions archéologiques
N
0
1000 m

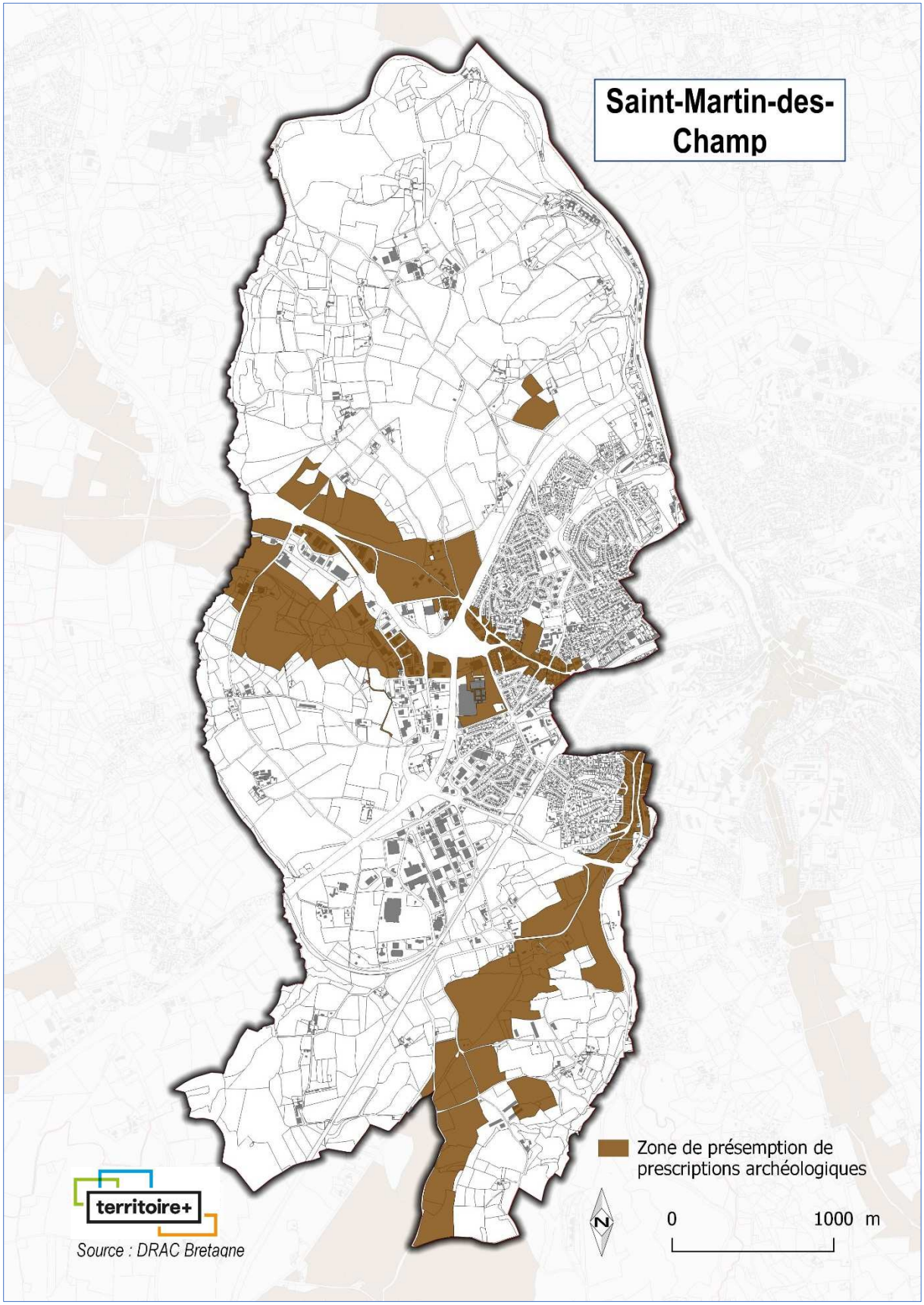

Garlan
Zone de présemption de prescriptions archéologiques
territoire+
Sources : CRPF Bretagne
N
0
1000 m

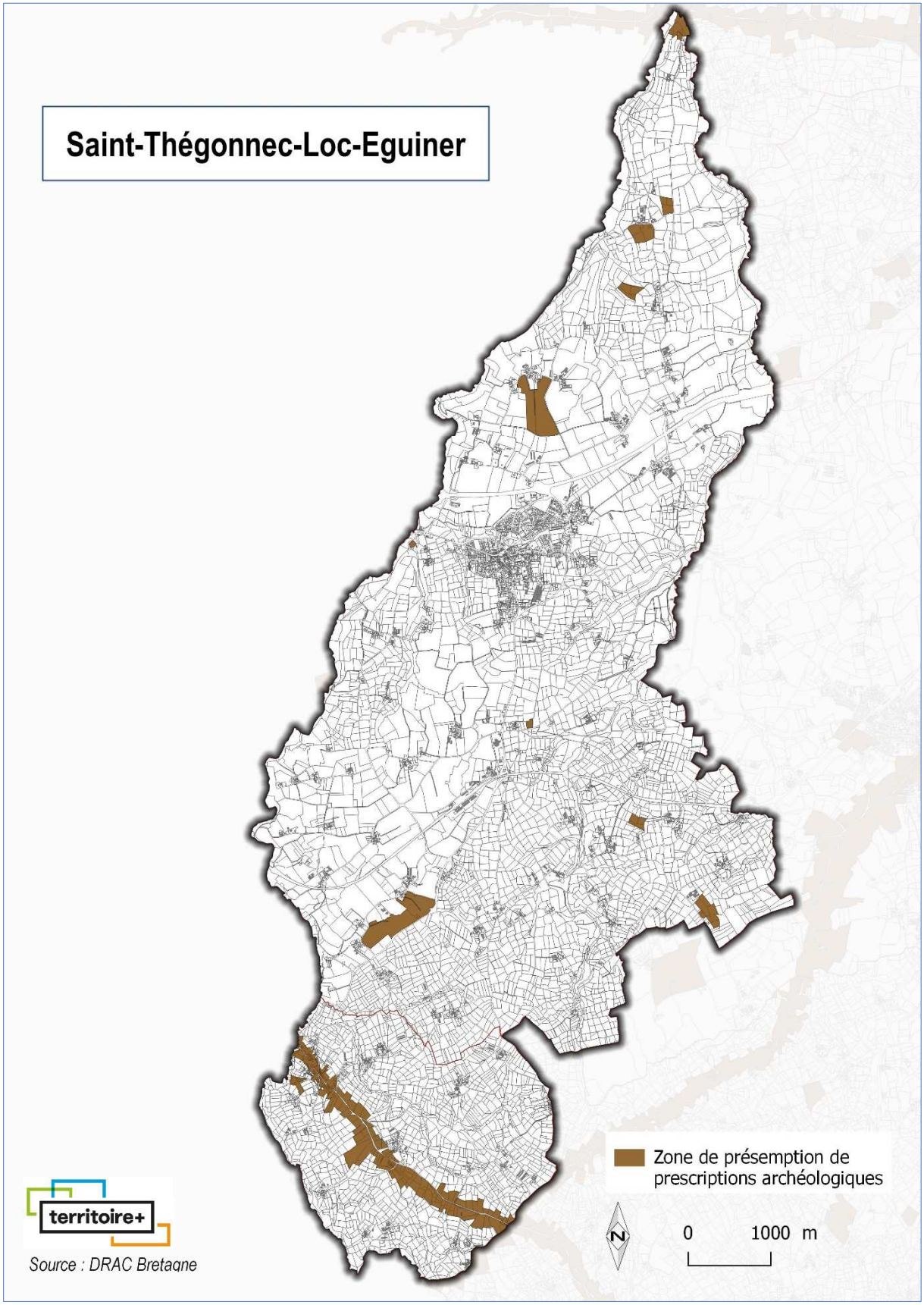

Plouigneau
territoire+
Source : DRAC Bretagne
Zone de présemption de prescriptions archéologiques
N
0
1000 m

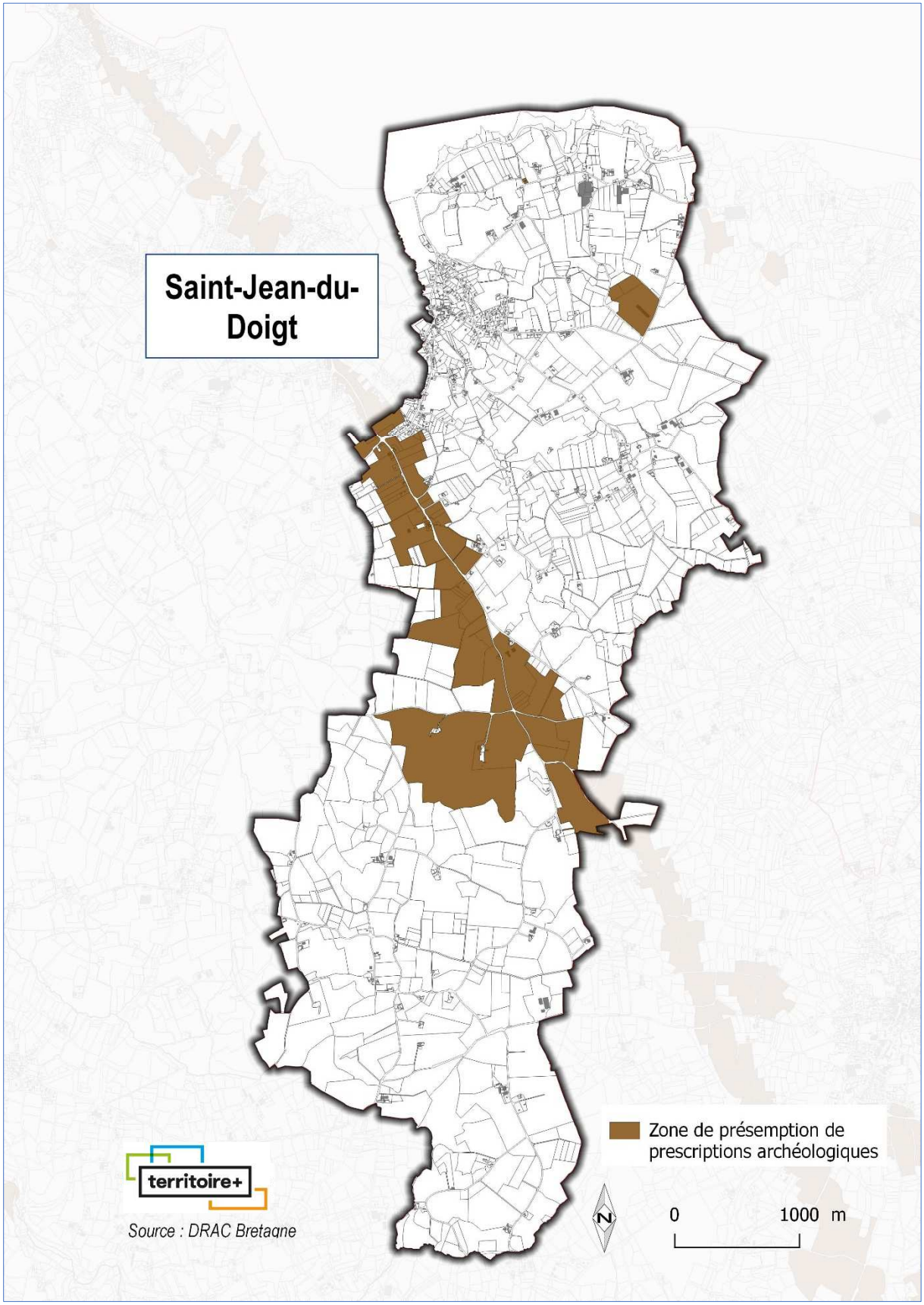

Plounéour-Ménez
territoire+
Source : DRAC Bretagne
Zone de présemption de prescriptions archéologiques
N
0
1000 m

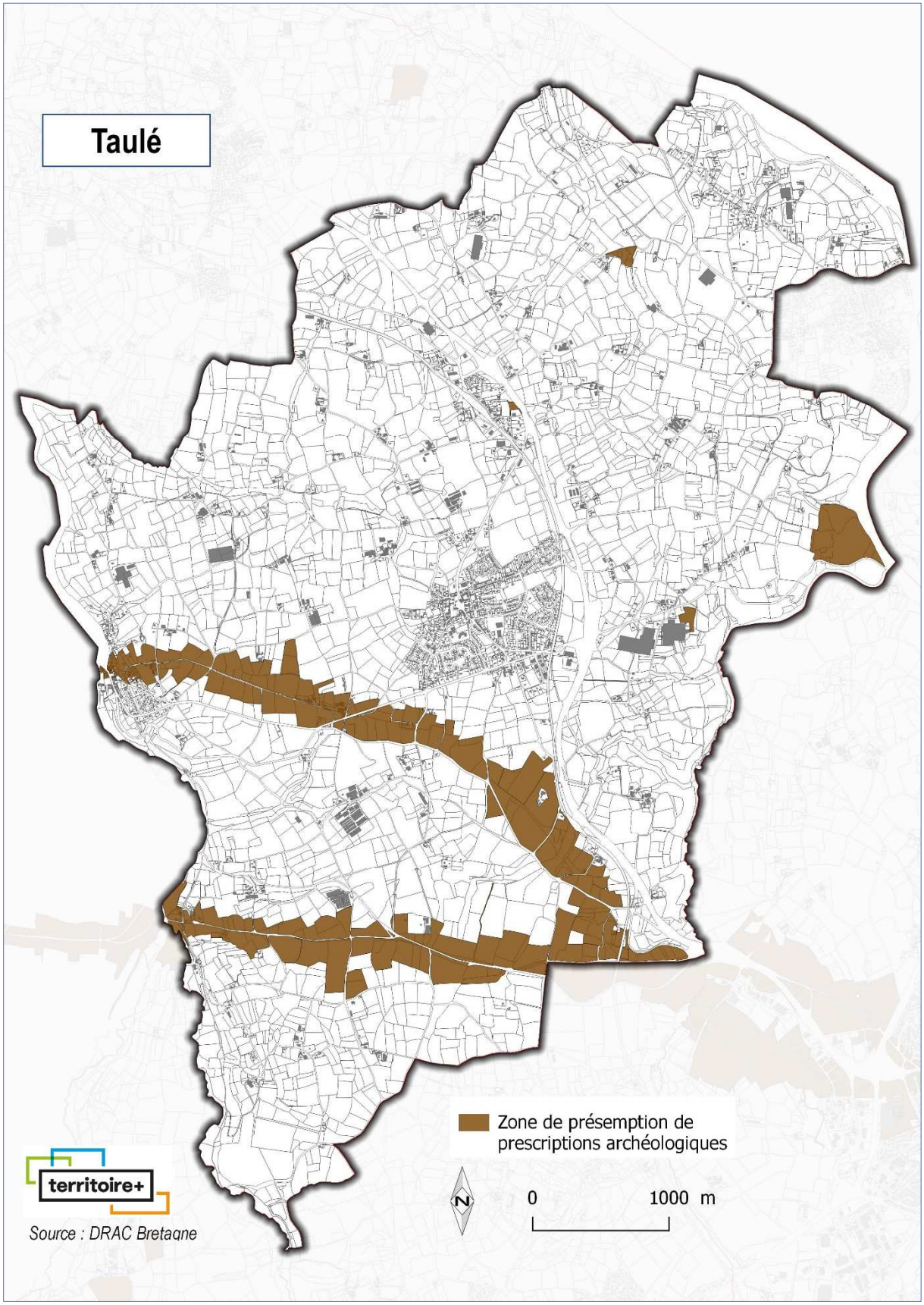

Plourin-Lès-Morlaix
Zone de présemption de prescriptions archéologiques
N
0
1000 m
territoire+
Source : DRAC Bretagne


Sainte-Sève
Zone de présemption de prescriptions archéologiques
N
0
1000 m
territoire+
Source : DRAC Bretagne


Saint-Martin-des-Champ
Zone de présemption de prescriptions archéologiques
N
0
1000 m
territoire+
Source : DRAC Bretagne


Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner
Zone de présemption de prescriptions archéologiques
N
0
1000 m
territoire+
Source : DRAC Bretagne


Saint-Jean-du-Doigt
Zone de présemption de prescriptions archéologiques
territoire+
Source : DRAC Bretagne
N
0
1000 m


Taulé
Zone de présemption de prescriptions archéologiques
N
0
1000 m
territoire+
Source : DRAC Bretagne

Il n'y a pas de secteur de présomption de prescriptions archéologiques pour la commune de Locquénolé.

GIE Territoire+ – Conseil auprès des collectivités territoriales en urbanisme réglementaire et pré-opérationnel

Responsable Secteur Ouest : **Lisanne Wesseling**

06 49 34 36 88

lisanne.wesseling@territoire-plus.fr – contact@territoire-plus.fr

www.territoire-plus.fr

Siège social : 15 avenue du Professeur Jean Rouxel 44470 Carquefou

Le 18 décembre 2019

ANNEXE RP1_5.2

Morlaix Communauté



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
(architecture et paysage)

Maître d'ouvrage
MORLAIX COMMUNAUTÉ
2B Voie d'Accès au Port
29600 MORLAIX
tristan.le-baron@agglo.morlaix.fr

Maître d'œuvre
TERRITOIRE +
15 avenue du Professeur Jean Rouxel
44470 CARQUEFOU
lisanne.wesseling@territoire-plus.fr

Maître d'œuvre
SOLIHA
4 Avenue du chalutier sans pitié
BP 20318
22193 PLERIN Cedex
annezan@orange.fr

Maître d'œuvre
BIOTOPE - Agence BRETAGNE
28 Quai de la Douane
29200 Brest
ecleach@biotope.fr

Maître d'œuvre
A3 PAYSAGE
Architecte Paysagiste DPLG
330, rue Joséphine Pencalet
29200 BREST
Tél. 02 98 33 25 25
Courriel : s.cariou@a3-paysage.fr

Sommaire

I. LE PAYSAGE : QUID? 5
1.1/ Les définitions du paysage 6
1.2/ Rappel succinct de la méthode employée pour mener à bien le diagnostic 7
II. LE PAYS DE MORLAIX ET SON CONTEXTE PAYSAGER ELARGI : L'ARMOR ET L'ARGOAT 8
III. LES GRANDES UNITES PAYSAGERES 10
3.1/ Le Littoral 12
3.2/ Le plateau maraîcher 14
3.3/ Les plateaux agricoles ouverts et les vallées boisées encaissées 16
3.4/ Les contreforts bocager 18
3.5/ Les sommets 20
IV. LES UNITES PAYSAGERES SECONDAIRES 22
4.1/ Les baies 24
4.2/ Les falaises 26
4.3/ Le plateau agricole mixte 28
4.4/ Le paysage suburbain 30
4.5/ Les vallées encaissées 32
4.6/ Les plateaux agricoles ouverts 34
4.7/ Les vallonnements bocagers 36
4.8/ Les bocages et boisements 38
4.9/ Les sommets 40
V. L'EVOLUTION DES PAYSAGES DEPUIS LE MILIEU DU DIX-NEUVIEME SIECLE JUSQU'AU DEBUT DU VINGT-ET-UNIEME SIECLE 42
5.1/ Suburbanisation et de disparition des terres agricoles à proximité de l'hypercentre morlaisien : l'entrée Ouest de Morlaix (RN12) 43
5.2/ Etalement urbain et l'apparition progressive de nouveaux paysages agricoles : le lieu-dit de Belle Vue à Taulé : 44
5.3/ Enfrichement des parcelles agricoles : Ploujean Nord 45
VI. PATRIMOINE PAYSAGER REMARQUABLE 46
6.1/ Le patrimoine naturel 47
6.2/ Le patrimoine culturel et historique 48
a) L'enclos paroissial, patrimoine remarquable du territoire 48
b) Les monuments historiques classés, inscrits (avec leur périmètre des 500 m) 49
c) Les sites archéologiques 51
d) Les Sites Patrimoniaux Remarquables 52
e) Le petit patrimoine bâti et paysager 53

Avertissement :
Les études ont été élaborées avant la fusion des communes de Plouigneau et du Ponthou (fusion en date du 28 septembre 2018). Aussi, le présent rapport fait référence aux 27 communes composants Morlaix Communauté avant fusion

VII. LES ENJEUX PAYSAGERS : PREMIERE AMORCE.....54

VIII. PROPOSITION D'ORIENTATIONS POUR L'ENJEU SUR LES ENTREES DE TERRITOIRE ET DE VILLE.....62

8.1/ Les entrées de territoire..... 63

8.2/ Les entrées de ville..... 65

Liste des figures

Fig. 1 : Qu'est-ce qu'un paysage ? _____ 6
Fig.2 : L'approche paysagère d'A3 Paysage _____ 7
Fig.3 : Localisation de l'espace d'étude de Morlaix Communauté, au sein du Pays de Morlaix _____ 9
Fig. 4 : Les 5 grandes unités paysagères de Morlaix Communauté _____ 11
Fig.5 : Carte-croquis mental de l'unité paysagère - Source : A3 paysage _____ 12
Fig.6: Photo de la Baie de Morlaix - Source : A3 paysage _____ 12
Fig.7 : Carte-croquis mental de l'unité paysagère : Source : A3 paysage _____ 14
Fig.8 : Photo du plateau maraîcher vers Taulé : Source : A3 paysage _____ 14
Fig.9 : Carte-croquis mental de l'unité paysagère - Source : A3 paysage _____ 16
Fig.10: Photo d'un vallon tantôt boisé tantôt cultivé - Source : A3 paysage _____ 16
Fig.11: Carte-croquis mental de l'unité paysagère - Source : A3 paysage _____ 18
Fig.12: Photo d'un pâturage entre Plouenour Menez et le Cloître-Saint-Thégonnec - Source : A3 paysage _____ 18
Fig.13: Carte-croquis mental de l'unité paysagère - Source : A3 paysage _____ 20
Fig.14: Photo du haut du Roc'h Trédudon - Source : A3 paysage _____ 20
Fig.15: Les 10 unités paysagères secondaires de Morlaix Communauté _____ 23
Fig.16: Carte-croquis mental de l'unité paysagère - Source : A3 paysage _____ 24
Fig.17 : Photo d'un slikke à marée basse, port Le Diben - Source : A3 paysage _____ 24
Fig.18: Carte-croquis mental de l'unité paysagère - Source : A3 paysage _____ 26
Fig.19: Photo des falaises bordant la partie Ouest de Locquirec - Source : A3 paysage _____ 26
Fig.20 : Carte-croquis mental de l'unité paysagère - Source : A3 paysage _____ 28
Fig.21: Photo d'un pâturage entre Plougasnou et Plouezoc'h proche de la D46 - Source : A3 paysage _____ 28
Fig.22 : Carte-croquis mental de l'unité paysagère - Source : A3 paysage _____ 30
Fig.23 : Photo d'une zone d'activité adossée à un quartier pavillonnaire vers Saint-Martin-des-Champs _____ 30
Fig.24 : Carte-croquis mental de l'unité paysagère - Source : A3 paysage _____ 32
Fig.25 : Photo le long de la D769 qui longe la vallée du Dourduff vers le Cloître-Saint-Thégonnec _ 32
Fig.26 : Carte-croquis mental de l'unité paysagère - Source : A3 paysage _____ 34
Fig.27 : Photo d'un champ à proximité des contreforts des Monts d'Arrée - Source : A3 paysage __ 34
Fig.28 : Carte-croquis mental de l'unité paysagère - Source : A3 paysage _____ 36
Fig.29 : Photo d'un système de parcellaire bocager resserré en petite chambre le long des vallons - Source : A3 paysage _____ 36
Fig.30: Carte-croquis mental de l'unité paysagère - Source : A3 paysage _____ 38
Fig.31: Photo depuis Plougonven, orientée vers le Sud-Ouest - Source : A3 paysage _____ 38
Fig.32 : Carte-croquis mental de l'unité paysagère - Source : A3 paysage _____ 40
Fig.33: Photo depuis le Roc'h Trédudon - Source : A3 paysage _____ 40
Fig.34 : Carte du patrimoine naturel - Source : A3 paysage, Données QGIS geobretagne _____ 47
Fig.35 : Vue générale d'un enclos paroissial, d'après un dessin pris en photo à l'exposition permanente de la Maison Penanault à Morlaix, Crédit photo A3 Paysage _____ 48
Fig.36 : Carte du patrimoine bâti - Source : A3 paysage, Données QGIS geobretagne _____ 49

Fig.37 : Carte archéologique nationale à droite / Carte zone de présomption de prescription archéologique (à gauche) - Source : Données QGIS, geobretagne_____ 51
Fig.38: Elaboration de l'AVAP de la Ville de Morlaix _____ 52
Fig.39 : Cimetière port le Diben (photo A3 paysage), Reder mor bateau du patrimoine de la baie de Morlaix (photo site : https://baiedemorlaix.wordpress.com), moulin vallée du Queffleuth (photo site http://linchanvrebretagne.org) _____ 53
Fig.40 : Chapelle de Plouegat-Moysan, hameau du Relecq (photos A3 payage), croix à Garlan (dessin site : http://croixetcalvaires.dufinistere.org) _____ 53
Fig.41 : Carte des paysages littoraux - Source : A3 paysage, SCOT, Données QGIS geobretagne, carte touristique Morlaix Communauté_____ 55
Fig.42 : Carte des paysages urbains - Source : A3 paysage, SCOT, Données QGIS geobretagne _ 56
Fig.43 : Carte des paysages des vallées - Source : A3 paysage, Données QGIS, carte touristique MC _____ 58
Fig.44 : Carte des paysages ruraux - Source : A3 paysage, Données QGIS geobretagne, geoportail données RPG 2012 _____ 60
Fig.45 : Carte du patrimoine naturel et bâti - Source : A3 paysage, Données QGIS geobretagne __ 61
Fig.46 : Carte des orientations proposées pour les entrées de territoire – source A3 paysage_____ 64
Fig.47 : Carte des orientations proposées pour les entrées de ville – source A3 paysage _____ 67

Avertissement :
Les études ont été élaborées avant la fusion des communes de Plouigneau et du Ponthou (fusion en date du 28 septembre 2018). Aussi, le présent rapport fait référence aux 27 communes composants Morlaix Communauté avant fusion

© **Crédits photographiques : A3 Paysage, 2016**

I. LE PAYSAGE : QUID?

1.1/ Les définitions du paysage

Pour tenir compte des différents enjeux de l'analyse paysagère, est ici livré un diagnostic à la fois sensible sur le terrain, morphologique, socio-culturel.

L'analyse du paysage renvoie à la fois à l'analyse géomorphologique d'un espace donné, et à l'espace « vécu » c'est-à-dire aux relations que les habitants ont développé avec cet espace et aux perceptions que les sociétés projettent sur l'espace physique pour en faire « leur territoire ».

Ces différentes approches du paysage transparaissent à travers es différentes définitions du paysage dont un extrait est rendu ci-dessous :

Fig. 1 : Qu'est-ce qu'un paysage ?

> **Une partie de territoire tel que perçu par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations**
M Prieur (2001), La Convention européenne du paysage ; Environmental policy and law, vol 31, no 3/2001, p. 168-170 ; IOS Press ; (ISSN 0378-777X)

> **Étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle : Paysage forestier, urbain, industriel**
http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/paysage/58827

> **Vue d'ensemble que l'on a d'un point donné : De ma fenêtre, on a un paysage de toits et de cheminées**.
http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/paysage/58827

> **Aspect d'ensemble que présente une situation : Le paysage politique du pays**.
http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/paysage/58827

> **Le paysage, c'est là où la terre et le ciel se rencontrent**
Michel Corajoud, Paysagiste et architecte

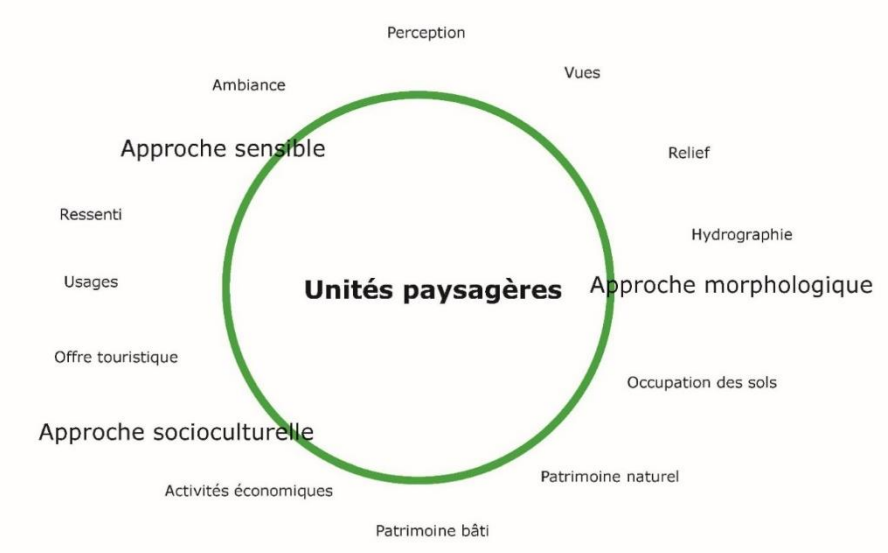
> **Le paysage est relation**
Bertrand Follea - Paysagiste DPLG

1.2/ Rappel succinct de la méthode employée pour mener à bien le diagnostic

L'approche paysagère développée par A3 Paysage permet de dessiner une vision globale des enjeux paysagers pour un espace donné faisant un va-et-vient constant entre 3 approches complémentaires :

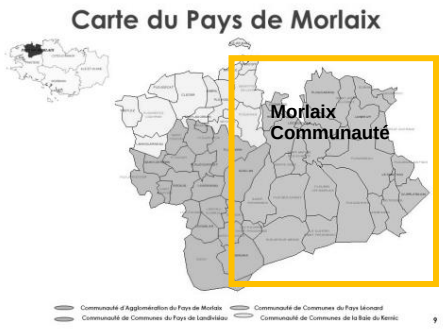
- une **approche morphologique** à partir du traitement des notions d'hydrographie, de relief des lieux
- pour aller vers **une approche sensible** intégrant les notions d'ambiances, de perceptions,
- en passant par **une approche socioculturelle** construite autour de la notion-clé de patrimoine, qui s'étend de l'inventaire des occupations du sol et des activités économiques et des notions de « patrimoine bâti » et « patrimoine naturel »

Fig.2 : L'approche paysagère d'A3 Paysage



II. LE PAYS DE MORLAIX ET SON CONTEXTE PAYSAGER ELARGI : L'ARMOR ET L'ARGOAT

Avertissement :
Les études ont été élaborées avant la fusion des communes de Plouigneau et du Ponthou (fusion en date du 28 septembre 2018). Aussi, le présent rapport fait référence aux 27 communes composants Morlaix Communauté avant fusion



Le présent PLUi porte sur la Communauté d'agglomération du Pays de Morlaix, partie est du Pays de Morlaix.

La communauté d'agglomération du Pays de Morlaix compte **27 communes** organisées autour de la ville-centre Morlaix.

Le territoire communautaire représente environ la moitié du Pays de Morlaix tant de l'espace que de la population avec un total de **64 820 habitants** (Insee 2012).

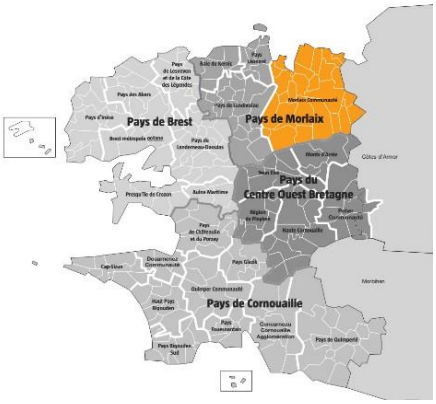
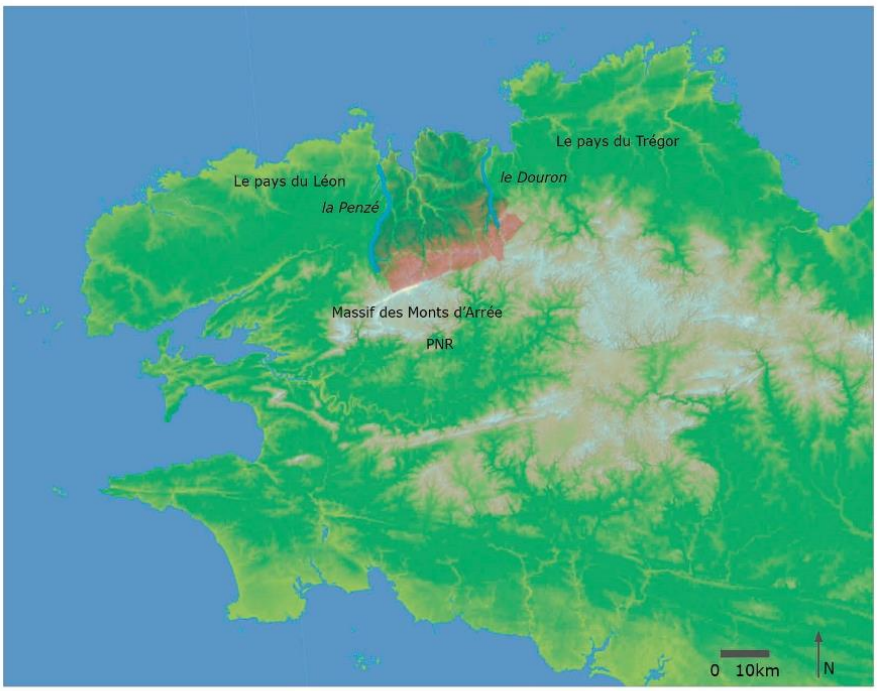


Fig.3 : Localisation de l'espace d'étude de Morlaix Communauté, au sein du Pays de Morlaix

Le territoire communautaire s'inscrit dans un espace géographique situé entre terre et mer, entre l'Armor et l'Argoat avec :

- au nord, la Manche est la limite naturelle de Morlaix Communauté

- au sud, les Monts d'Arrée, massif montagneux faisant partie du massif armoricain qui traverse la pointe Bretagne selon un axe Ouest-Sud-Ouest>Nord-Est



Carte illustrant le positionnement spécifique du Pays de Morlaix au sein du Département - Source : A3 paysage à partir d'une carte topographique extraite du site : http://www.geoportail.gouv.fr/accueil

- à l'est, le territoire communautaire est bordé par la vallée du Penze qui prend sa source au Roc'h Tredudon (Ouest Monts d'Arrée) pour venir se jeter dans la baie de St Pol de Leon qui est elle-même est un sous-ensemble de la rade de Morlaix

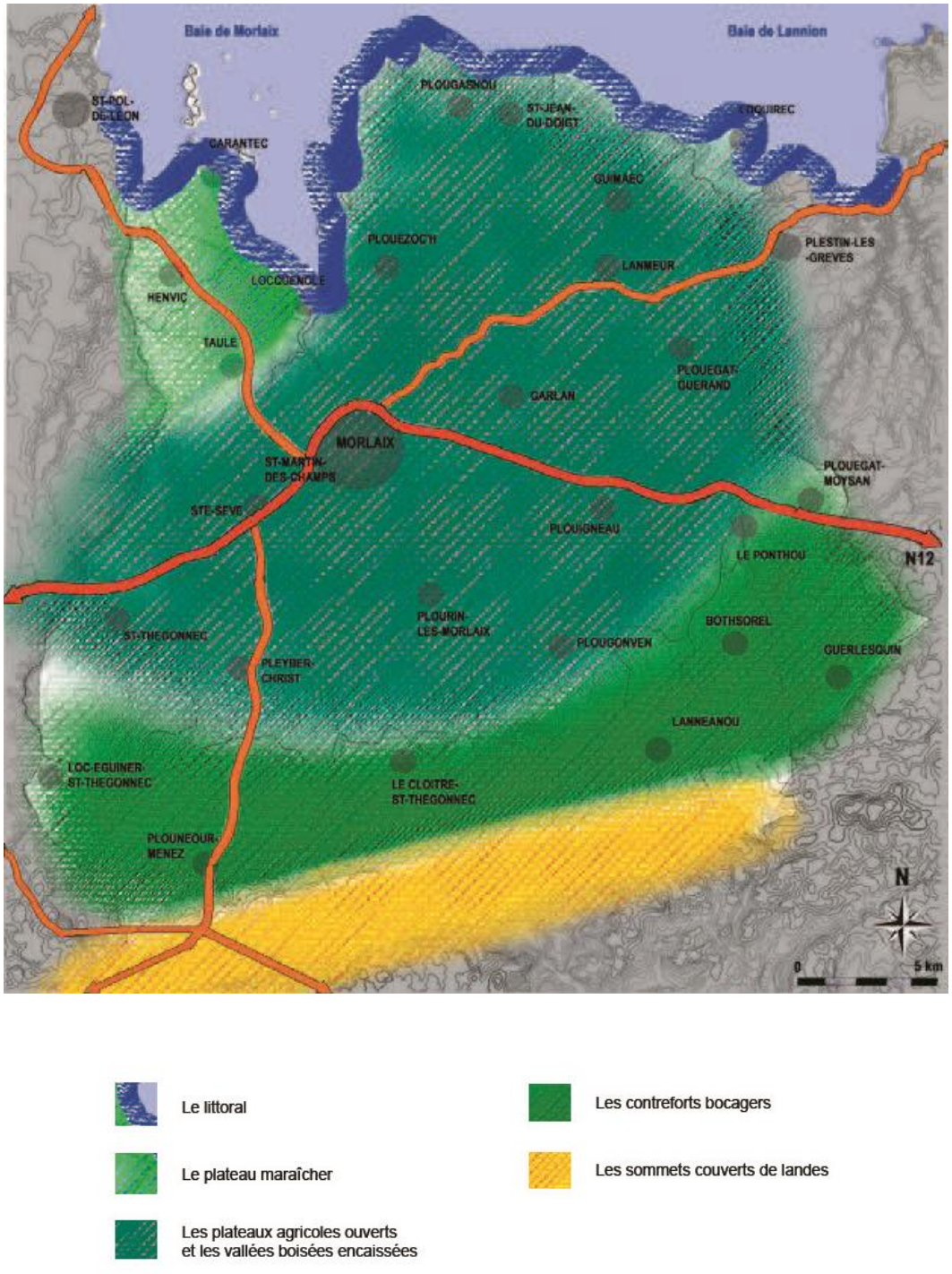
- à l'ouest, se trouve le fleuve côtier Douron qui prend sa source à Scrignac pour aller se jeter en baie de Lannion au sud de Locquirec, marque la limite naturelle entre le Finistère et le département des Côtes d'Armor.

III. LES GRANDES UNITES PAYSAGERES

L'analyse des unités paysagères est réalisée en 2 temps pour distinguer :

- Les 5 grandes unités paysagères réparties du nord au sud
- Les 10 unités secondaires

Fig. 4 : Les 5 grandes unités paysagères de Morlaix Communauté



3.1/ Le Littoral

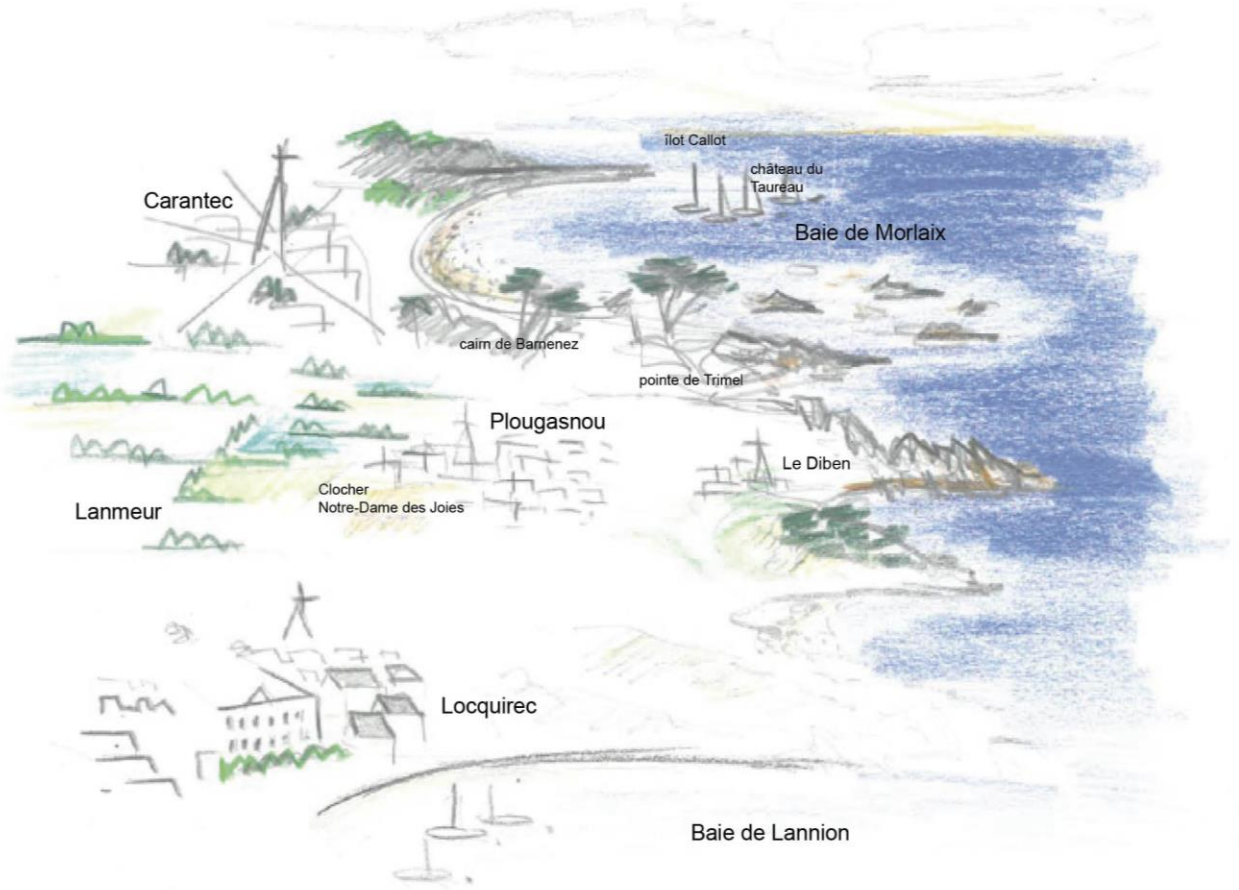


Fig.5 : Carte-croquis mental de l'unité paysagère - Source : A3 paysage



Fig.6: Photo de la Baie de Morlaix - Source : A3 paysage

Point de rencontre entre le ciel et la terre, le littoral offre une vue dégagée sur l'horizon. L'espace est rythmé par une succession de baies, et de pointes composées de plages, de grèves, de falaises et de dunes. Cette diversité de paysages repose sur un socle sablo-vaseux et de granite schiste.

L'unité est structurée par le plateau du bas du Leon, côté Ouest et par le plateau du haut du Tregor, du côté Est. Entre ces deux plateaux, la rivière de Morlaix a creusé son lit pour aller se jeter dans la baie de Morlaix. La rivière du Douron longe le plateau du Tregor, marquant la limite est du territoire et se jette en baie de Lannion.

Le patrimoine littoral est riche qu'il soit naturel, culturel, historique. On pense notamment au château du Taureau/Vauban, le Cairn de Barnenez, etc. L'espace des baies de Morlaix et Lannion renvoie à des paysages d'archipels d'îles et d'îlots (*photo : ilot Callot*). C'est un espace préservé comme patrimoine naturel.

On retrouve des activités touristiques importantes liées aux activités de plaisance (photo : zones de mouillage)/ nautisme/ maisons balnéaires vacanciers.

L'habitat du littoral est diffus, réparti entre des hameaux (Carantec, Plouezoc'h, Plougasnou, Guimaec, Locquirec) et des stations balnéaires (Carantec, Plougasnou, Locquirec).

L'occupation du sol de la bande côtière est largement utilisée par les espaces agricoles en arrière-plan, et dans une moindre mesure, par la lande.

3.2/ Le plateau maraîcher

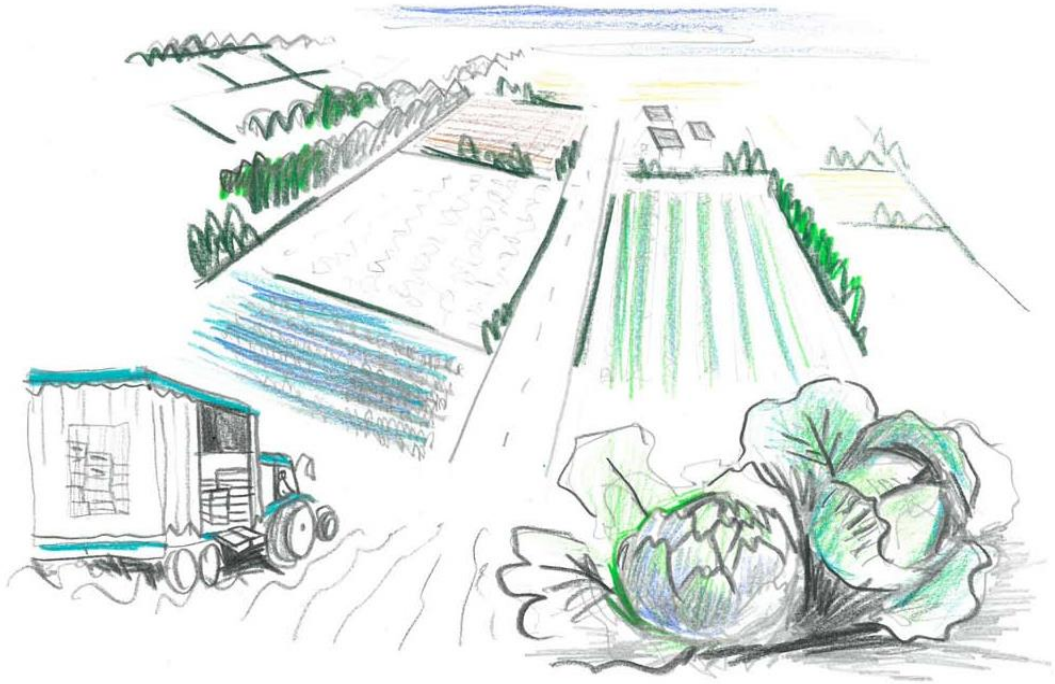


Fig.7 : Carte-croquis mental de l'unité paysagère : Source : A3 paysage



Fig.8 : Photo du plateau maraîcher vers Taulé : Source : A3 paysage

A l'inverse du Tregor, le plateau du Leon plonge vers la mer. Suite à des passages successifs de la mer dans le temps, la sédimentation a induit un apport de maerl et de goémon. Ces éléments ont participé à l'enrichissement agronomique de la terre, ont permis le développement des activités agricoles notamment de maraîchage. La spécificité de ces paysages est l'activité agricole axée sur la production du chou et de l'artichaut (70% production en France). Cet espace est celui des productions agricoles intensives qui ont induit la disparition d'une partie des talus et des haies.

Ces différents champs de cultures légumières offrent au visiteur des vues étendues et étirées. Bocage, groupements d'arbres, maisons pavillonnaires, clochers, bâtiments agricoles émergent comme points de repères verticaux du plateau.

3.3/ Les plateaux agricoles ouverts et les vallées boisées encaissées

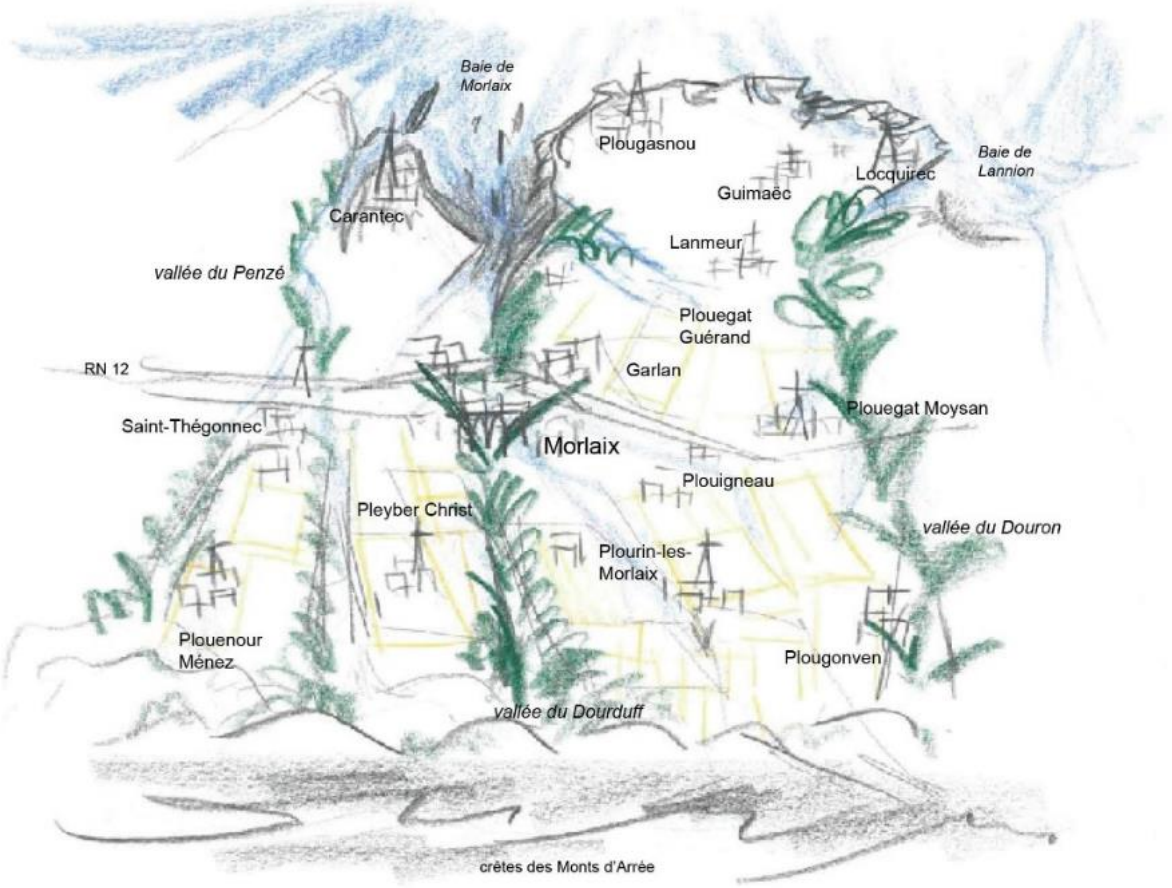


Fig.9 : Carte-croquis mental de l'unité paysagère - Source : A3 paysage



Fig.10: Photo d'un vallon tantôt boisé tantôt cultivé - Source : A3 paysage

Les plateaux agricoles ont été modelés par les cours d'eau des vallées. Ils présentent un espace relativement ouvert, au bocage plus ou moins résiduel. Au nord, se trouve le plateau du Tregor morlaisien qui est bordé par le Dourduff (Sud-Ouest) et la vallée Douron à l'Est. Au Sud, c'est le pays agricole intérieur de l'Argoat.

Les vallées sont encaissées et boisées. Les principales (d'ouest en est) sont les vallées du Penzé, de la rivière de Morlaix qui se divise avec: le Queffleuth, le Jarlot, le Tromorgant, et enfin les vallées du Dourduff, et du Douron.

Ainsi en suivant l'enchainement plateaux et vallées, on passe de vues dégagées à des vues rapprochées.

La RN12 représente une délimitation Nord/Sud de cette unité. De part et d'autres de l'infrastructure, on peut apprécier la vue sur ces plateaux et vallées. Toutefois le déploiement des ZA en vitrine le long de la voie induit à une tendance d'uniformisation de ces vues vers le grand paysage.

3.4/ Les contreforts bocager

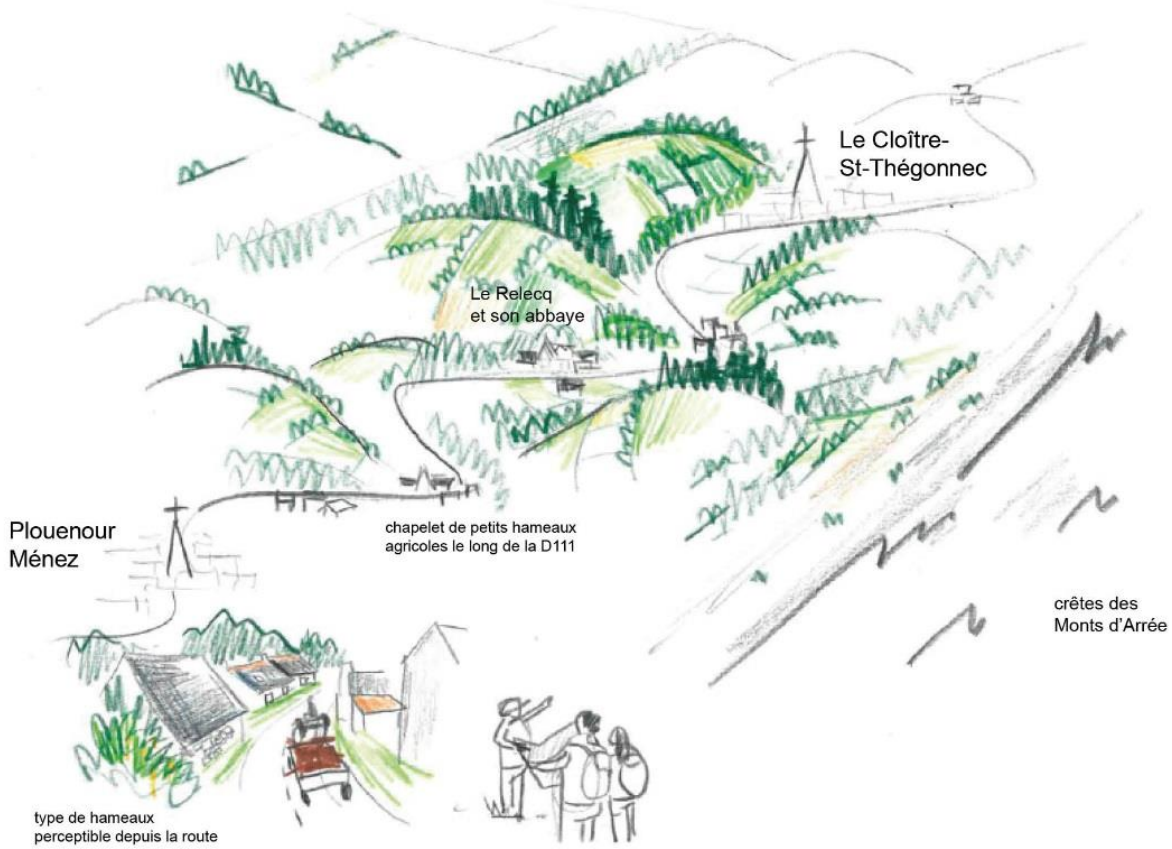


Fig.11: Carte-croquis mental de l'unité paysagère - Source : A3 paysage



Fig.12: Photo d'un pâturage entre Plouenour Menez et le Cloître-Saint-Thégonnec - Source : A3 paysage

Aux portes des Monts d'Arrée, les contreforts présente un paysage vallonné. Le sol semble s'être ébroué au passage des cours d'eau dévalant les pentes des sommets avant leur arrivée dans les vallées.

Le sous-sol plus rocheux, présente une terre moins riche, plus adaptée pour l'élevage et le pâturage.

Le bocage est relativement bien conservé. Les parcelles agricoles abandonnées ont été reconquises par les boisements, induisant en même temps une fermeture des milieux. L'implantation de résineux marque une perte de spécificité végétale liée au territoire au nord et un risque d'intensification agricole.

L'habitat est isolé dans les campagnes cachant une vie culturelle forte. On se rassemble dans les centres bourgs où le marché offre des pans animés de la vie locale, à l'image des Fêtes du Pardon. Ainsi, la mise en valeur du patrimoine, des traditions locales et de l'identité de ces territoires apparaît un enjeu majeur de la dynamique territoriale.

3.5/ Les sommets



Fig.13: Carte-croquis mental de l'unité paysagère - Source : A3 paysage



Fig.14: Photo du haut du Roc'h Trédudon - Source : A3 paysage

Les sommets marquent la limite naturelle au Sud du territoire de la communauté de Morlaix. D'Ouest en Est, notre regard rebondit d'un roc'h à l'autre entre le Roc'h Trevezel, le Roc'h Tredudon et le Rocher du Cragou.

Les lignes des crêtes représentent une limite naturelle entre la Cornouaille au Sud, le Leon et le Tregor au Nord. Elles protègent les terres de l'intérieur du pays Bretagne contre les vents de noroit (Nord-Ouest). Elles partagent les eaux, qui formeront le départ des fleuves vers la mer. Elles figurent un vide, marquant l'isolement de ces espaces. Elles offrent une vue sur les contreforts bocagers et en arrière-plan, sur les plateaux du Tregor et Leon et les vallées. L'antenne de Tredudon forme un point de repère vertical.

Les paysages des sommets ouvrent un champ vision sur l'infiniment grand qui se caractérise par la végétation rasante des landes atlantiques (partie haute). Ici, les bruyères et les ajoncs se sont frayées un chemin entre les chicots de granite, de schiste en dents de scie, les près et les champs entourés de talus, pour s'avancer jusqu'au contact des crêtes.

Ces « drôles de formes » nous renvoient aux temps anciens de l'époque du Jurassique, des reptiles et des mouvements des plaques.

Le paysage évoque la rudesse du milieu et les conditions « de survie en autonomie » de ses habitants. L'isolement des monts a fait la fierté de sa population réputée pour son activisme dans les mouvements de lutte bretonne sur des revendications tant identitaires que de protection de son environnement (FLB…).

IV. LES UNITES PAYSAGERES SECONDAIRES

Le paysage de Morlaix Communauté s'organise en **10 unités paysagères** secondaires qui sont présentées par le graphique suivante et décrites dans les pages suivantes.

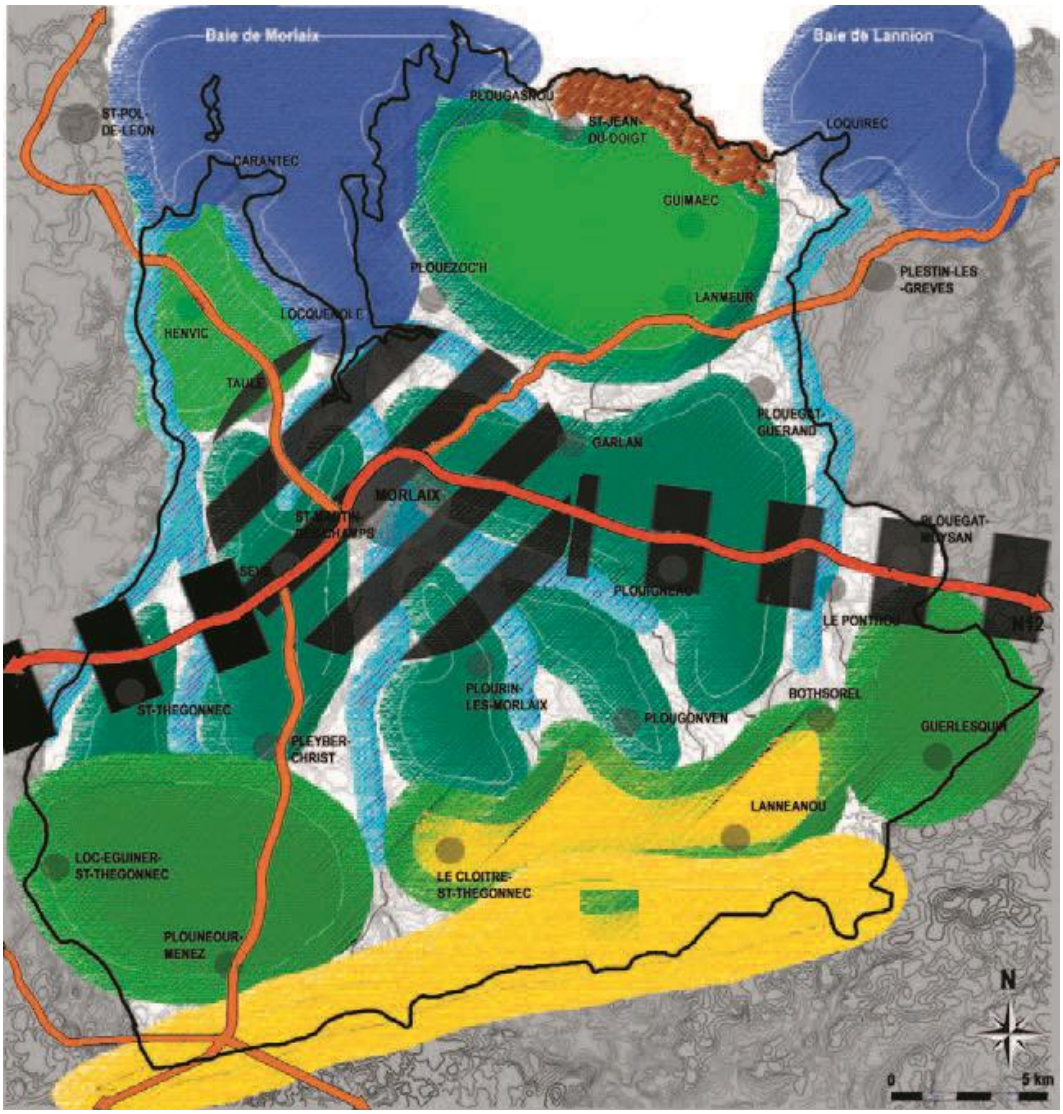


Fig.15: Les 10 unités paysagères secondaires de Morlaix Communauté

- Les baies
- Les falaises
- Le plateau agricole mixte
- Le plateau maraîcher
- Les vallées encaissées
- Les plateaux agricoles ouverts
- Les vallonements bocagers
- Les bocages et boisements
- Les sommets
- Le paysage suburbain

Graphique réalisé par
A3 Paysage, octobre 2016

4.1/ Les baies

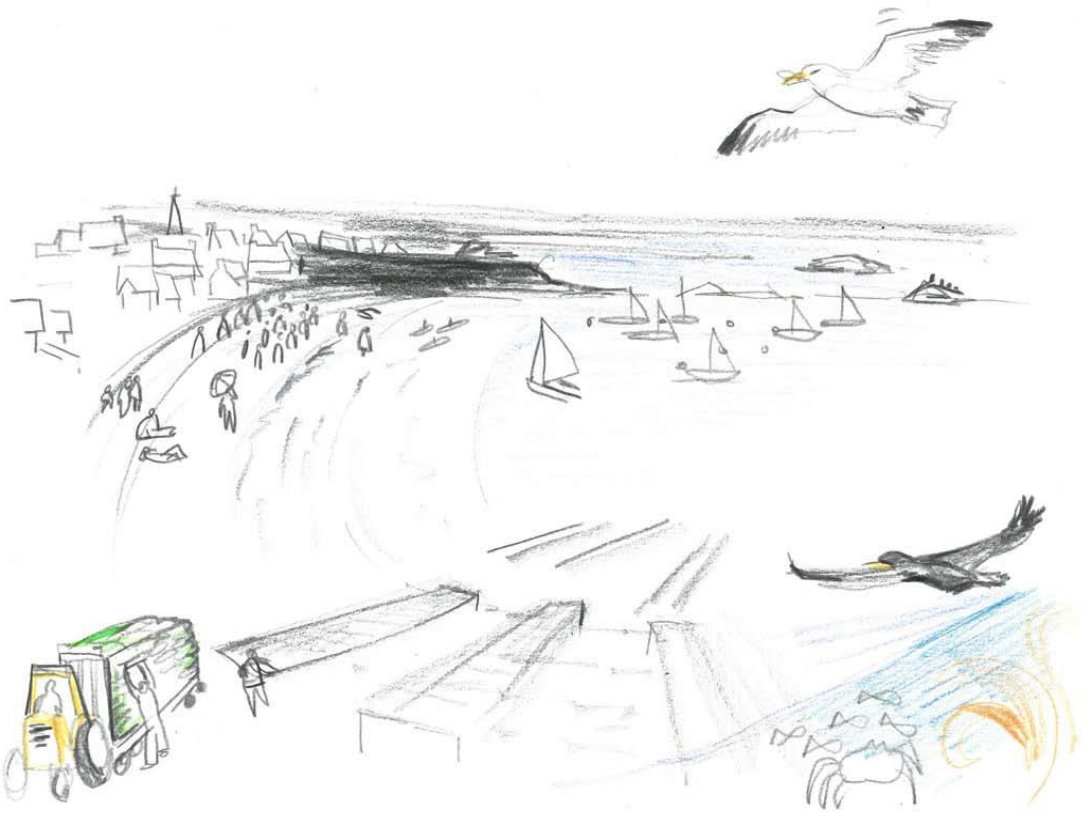


Fig.16: Carte-croquis mental de l'unité paysagère - Source : A3 paysage



Fig.17 : Photo d'un slikke à marée basse, port Le Diben - Source : A3 paysage

Le paysage des baies s'organise autour de la baie de Morlaix et de Lannion. Elles se caractérisent par un fond sablo-vaseux où s'alterne dunes, grèves et chaos rocheux granitiques à la couleur beige rosée côté Morlaix, grisée côté Lannion. La baie de Lannion est marquée par un phénomène d'ensablement. Cela pose une problématique d'extraction de sable nécessaire pour assurer les entrées et sorties du port de plaisance. D'une rive à l'autre, la zone d'estran s'offre aux regards.

Dans le milieu des baies littorales, le phénomène des marées (jusant/flot) est très perceptible du fait d'une pente extrêmement douce qui borde la baie. Le mouvement des marées se poursuit jusque dans les terres. Comme exemple, il convient de citer la rivière de Morlaix qui rentre jusqu'au centre-ville de Morlaix (maison Penanault). C'est le domaine de la zone immergée et vaseuse du slikke et des paluds prés-salés du schorre[1].

Protégés des courants et des vents, ces « espaces-refuges » bénéficient d'une vie animée et diverse. Installée depuis fin 19e/début 20e, l'activité balnéaire a largement contribué à l'enrichissement des bourgs littoraux. Aujourd'hui, l'importance des flux touristiques pendant la période l'été, impose un rythme saisonnier fortement contrasté entre l'été et l'hiver. L'activité conchylicole marque le paysage des zones d'estran. La récolte d'algue dans la baie est aussi présente. Les laminaires sont tout particulièrement destinées aux industries cosmétiques et pharmaceutiques.

Parallèlement à la dynamiques des activités humaines, le littoral présente des niches écologiques pour de nombreuses espèces d'oiseaux : le goéland argenté, le cormoran huppe, la stern de Dougal. Avec ses peuplements de saule, le fond de l'estuaire est également une zone de nurseries pour les saumons, les araignées.

Cette unité paysagère présente également un riche patrimoine architectural avec les unités d'habitat de Locquenole, Locquirec, Carantec.

[1] Inscrits à l'intérieur de la zone de balancement des marées, entre les plus basses et les plus hautes mers (zone intertidale ou estran), la slikke est la partie inférieure de l'estran, inondée à chaque marée haute, même de morte eau. Ses sédiments constitutifs sont fins : vase, tangue, sable vaseux de consistance molle; elle est pauvre en végétation. Le schorre correspond aux niveaux les plus élevés des marais salés, en continuité directe avec les milieux terrestres. Il n'est atteint et recouvert qu'au cours des marées de fort coefficient. Il apparaît sous la forme d'un tapis de végétation basse et dense dans lequel s'intercalent des cuvettes.

4.2/ Les falaises



Fig.18: Carte-croquis mental de l'unité paysagère - Source : A3 paysage



Fig.19: Photo des falaises bordant la partie Ouest de Locquirec - Source : A3 paysage

A partir de Plougasnou, la côte s'élève annonçant le domaine des falaises qui surplombent la mer. Ces entités de granite et de schiste semblent plus ou moins marquées par le phénomène d'érosion. La bande d'estran, visible aux pieds des falaises, reprend une couleur de roche plus foncée. Ces éperons représentent une défense naturelle du littoral contre les assauts des vents et des marées.

Ces paysages sont marqués par l'intensité lumineuse due au grand « vide » laissé entre le ciel et la mer. Cela apporte d'intenses colorations déclinées du ciel bleu au ciel gris nuageux. Notre regard se plonge dans l'infiniment grand.

Le sentier côtier GR34 longe la côte entre des espaces plus sauvages et des espaces agricoles ponctués de résineux ; des pins et des cèdres essentiellement.

4.3/ Le plateau agricole mixte

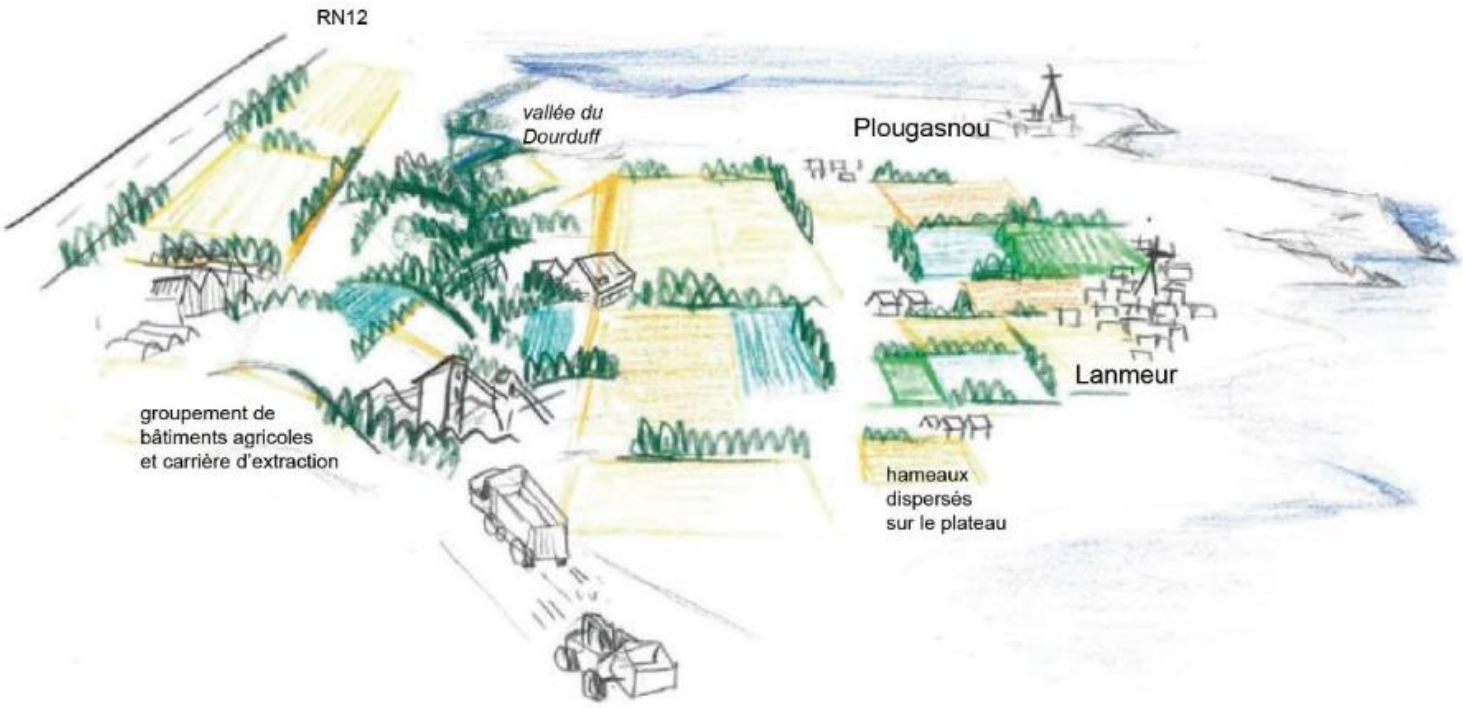


Fig.20 : Carte-croquis mental de l'unité paysagère - Source : A3 paysage



Fig.21: Photo d'un pâturage entre Plougasnou et Plouezoc'h proche de la D46 - Source : A3 paysage

Le plateau agricole est entaillé par la vallée du Dourduff au Sud, et la vallée du Douron à l'Est.

Des vues confinées entre les vallons, on évolue vers le plateau où les vues s'étirent vers de plus grands champs de vision. Le bocage est plutôt résiduel.

L'habitat est diffus, les hameaux dispersés sur le plateau. Le plateau est entouré par des communes littorales possédant un patrimoine remarquable : Plouezoc'h, Plougasnou, St-Jean-du-Doigt, Guimaec, Lanmeur.

A proximité de la RN12, l'activité est intense entre les bâtiments agricoles, la carrière d'extraction. Les passages des camions sont nombreux. L'activité est principalement caractérisée par de la polyculture et de la culture légumière sur le littoral.

4.4/ Le paysage suburbain

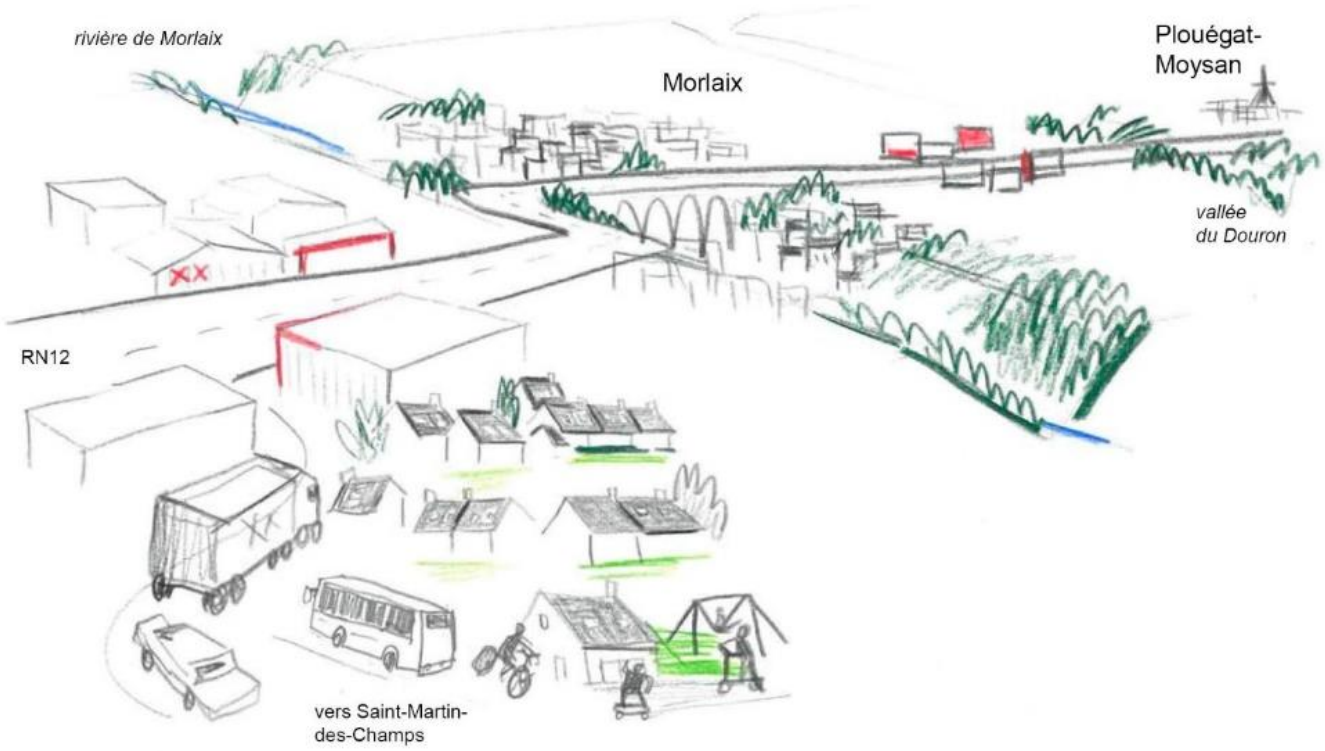


Fig.22 : Carte-croquis mental de l'unité paysagère - Source : A3 paysage



Fig.23 : Photo d'une zone d'activité adossée à un quartier pavillonnaire vers Saint-Martin-des-Champs
Source : https://www.google.fr/maps

Le paysage suburbain se compose de zones d'activités et de zones pavillonnaires. Les espaces de transition entre ces deux zones ont souvent un traitement paysager peu qualitatif. Ici, se perd l'accroche au territoire. Cette unité paysagère manque de lisibilité par l'absence en particulier de points de repère comme les clochers. Ce paysage s'étend vers le nord-est de St Thegonnec, Sainte Sève, St Martin-des-Champs, Plouigneau.

Le long de la RN, les vues sont occultées par les zones d'activités qui créent de part et d'autre de la voie, un effet couloir qui perturbe les vues sur le grand paysage, les plateaux et les vallées.

4.5/ Les vallées encaissées

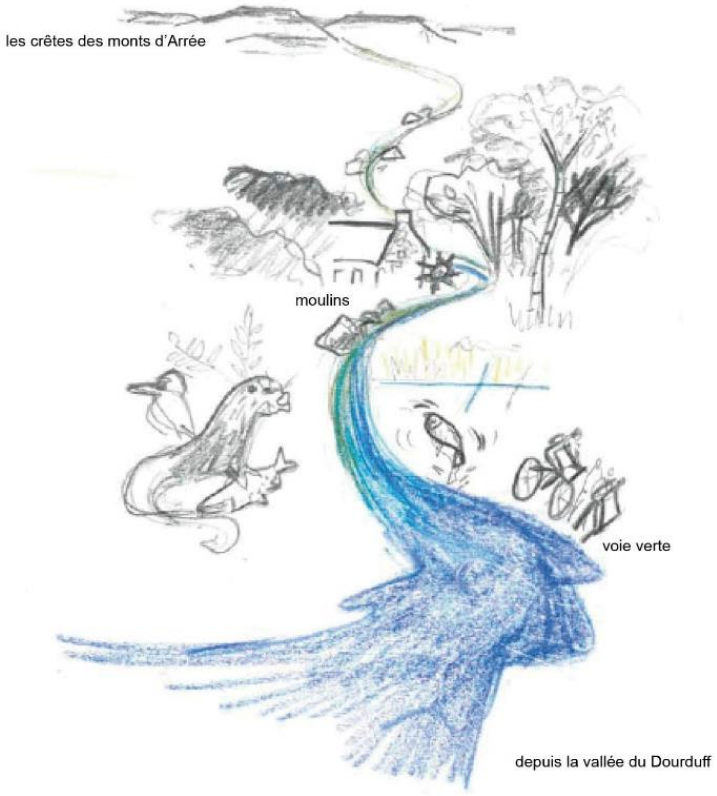


Fig.24 : Carte-croquis mental de l'unité paysagère - Source : A3 paysage



Fig.25 : Photo le long de la D769 qui longe la vallée du Dourduff vers le Cloître-Saint-Thégonnec Source : A3 paysage

Depuis les crêtes, l'eau dévale vers les plateaux serpentant entre le dos rond des contreforts des Monts d'Arrée pour venir creuser les vallées, faire émerger les plateaux et aller enfin se jeter dans la mer. Cette unité constitue l'armature du territoire de Morlaix Communauté, le lien entre l'argoat et l'armor.

L'unité paysagère des « vallées encaissées » se caractérise par la densité du réseau hydrographique qui traverse l'ensemble du territoire. La Penzé vient border le plateau au Nord de St Thegonnec et forment la limite Ouest de Morlaix Communauté. Les 3 rivières de Queffleuth, Jarlot, Tromorgant se rejoignent en une confluence pour former la rivière de Morlaix. La rivière du Dourduff délimite le plateau du Tregor. Le Douron délimite la partie Est de Morlaix Communauté. Ces rivières sont des lieux riches pour la biodiversité accueillant des espèces sensibles comme le saumon, la loutre, le martin pêcheur.

Dans ces vallées encaissées, la sylviculture a été abandonnée depuis longtemps. Ce qui a induit un enfrichement important de ces espaces et la fermeture de ces milieux naturels : 70% de boisement occupe l'espace des fonds de vallée. La végétation présente est constituée tout particulièrement des essences forestières de bouleau, frêne, hêtre, if.

L'espace des vallées est aujourd'hui utilisé pour les loisirs ; par exemple, c'est le domaine de la voie verte qui relie Carhaix à Roscoff. Le maillage des chemins de randonnée est ponctué par la présence des gîtes ruraux, reconversion d'anciens moulins utilisés pour le commerce du papier et des toiles. C'est également le domaine du patrimoine architectural avec la présence marquée des manoirs comme dans les vallées de Queffleuth et Jarlot qui sont assez fréquentées. A noter que la fréquentation des vallées du Douron, du Penzé reste assez périphérique.

4.6/ Les plateaux agricoles ouverts

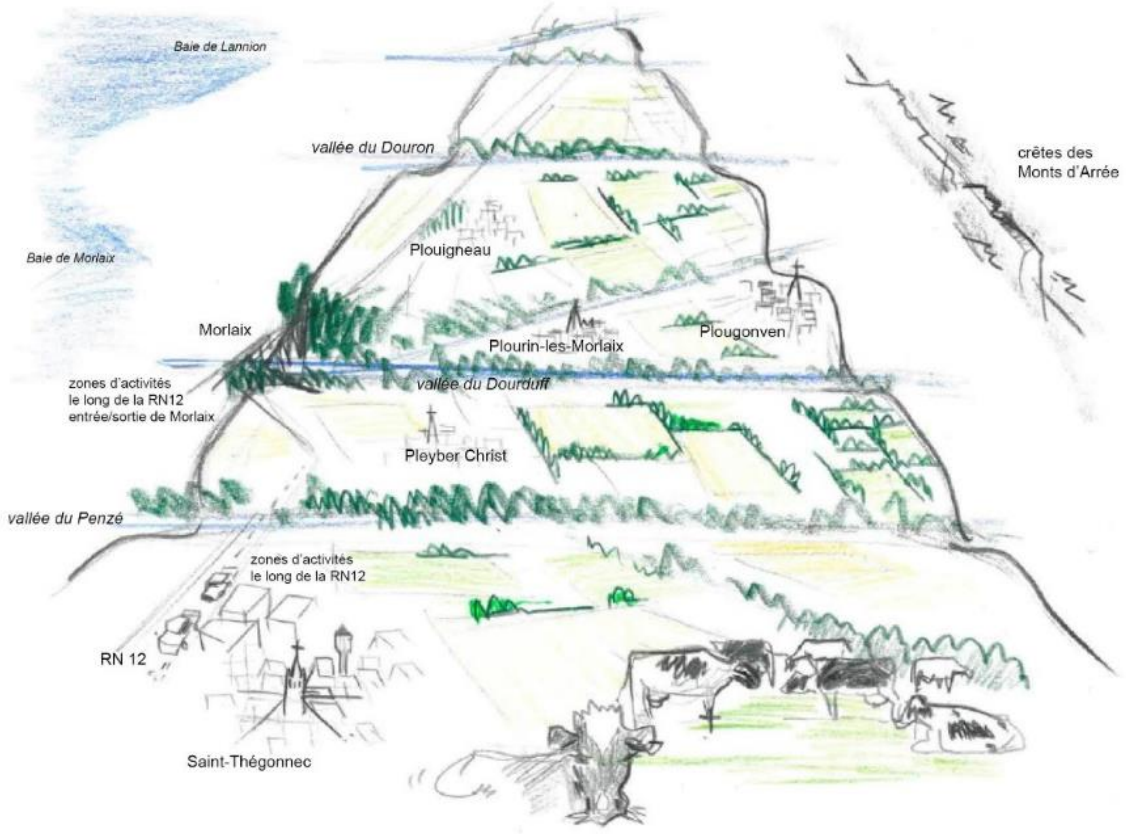


Fig.26 : Carte-croquis mental de l'unité paysagère - Source : A3 paysage



Fig.27 : Photo d'un champ à proximité des contreforts des Monts d'Arrée - Source : A3 paysage

Le paysage des plateaux agricoles ouverts se développe d'Ouest en Est à travers les plateaux de St Thegonnec, de Pleyber Christ, de Plourin-les-Morlaix, de Plougonven et de Plouigneau.

Des séquences visuelles rythment le paysage de plateau à plateau. Il s'y alterne : parcelles, prairies pâturées, champ de maïs en vue lointaine, maisons et boisements en vue rapprochée, clochers en vue dégagée.

On peut noter la forte présence des cultures de maïs. Cela donne parfois une sensation de monotonie (avec l'impression de voir toujours les mêmes cultures de manière répétée).

A noter, la présence d'un patrimoine remarquable constitué d'enclos paroissiaux, de clochers, de hameaux, de manoirs.

4.7/ Les vallonnements bocagers

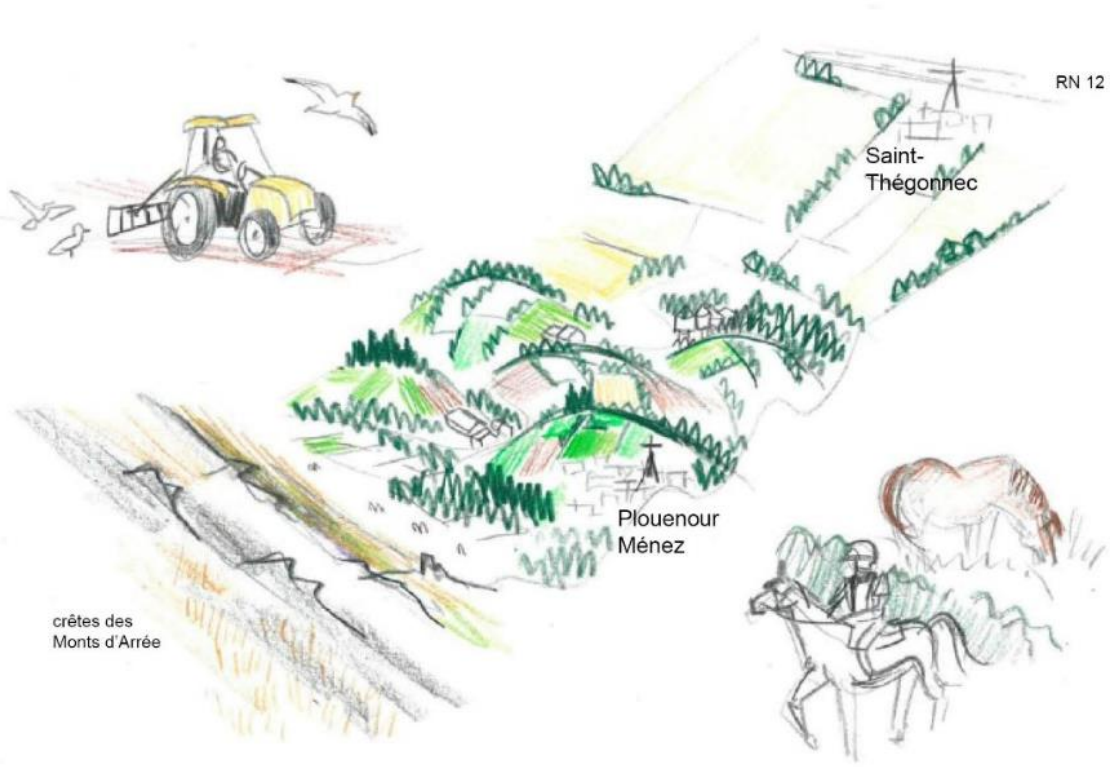


Fig.28 : Carte-croquis mental de l'unité paysagère - Source : A3 paysage



Fig.29 : Photo d'un système de parcellaire bocager resserré en petite chambre le long des vallons - Source : A3 paysage

Les vallonnements bocagers se structurent autour d'un maillage bocager plus dense où l'on retrouve principalement de l'élevage, du pâturage. Le paysage est marqué par de l'habitat diffus. Les églises et leur clocher visibles de loin sont des repères et des points de rassemblement. Les centres bourg rassemblent les animations de la commune.

L'agriculture est très présente dans cet espace à travers la prégnance dans le paysage des bâtiments et des fermes agricoles qui dynamisent les vues.

Deux ambiances caractérisent cette unité : l'ambiance de montagne du côté Ouest de Loc-Eguiner, St-Thegonnec, Plouenour Menez, et l'ambiance de vallée agricole du côté Est de Guerlesquin.

4.8/ Les bocages et boisements



Fig.30: Carte-croquis mental de l'unité paysagère - Source : A3 paysage

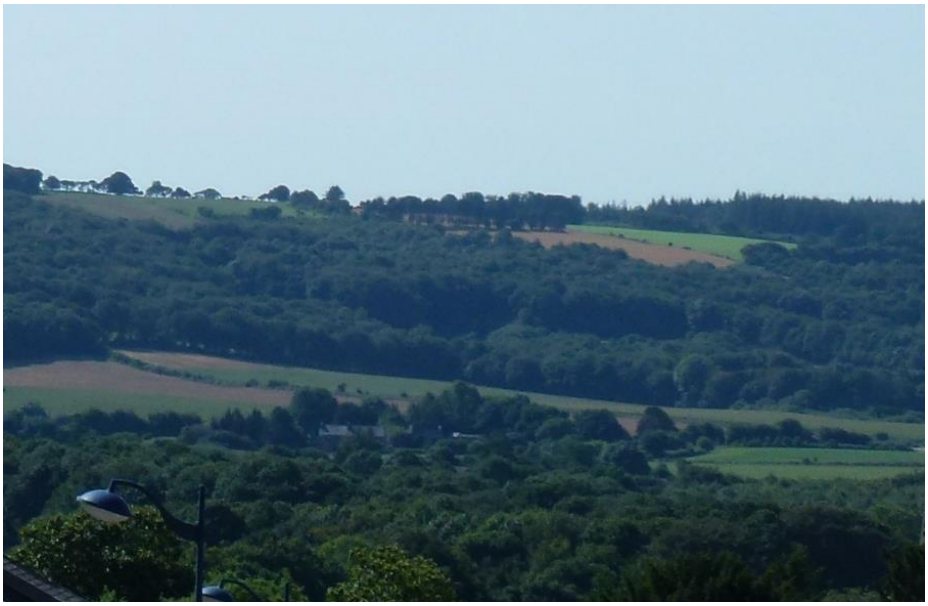


Fig.31: Photo depuis Plougonven, orientée vers le Sud-Ouest - Source : A3 paysage

Les paysages de bocages et de boisements se développent du Sud au Nord entre les crêtes et plateaux et entre les vallonnements bocagers d'Ouest en Est. C'est le domaine ou s'enchaînent les vues rapprochées entre les vallons et les vue lointaines vers les crêtes, les bourgs principaux situés en hauteur, les petits hameaux entre les vallons et les couloirs sombres des groupements de résineux.

Cette unité paysagère est également caractérisé par un patrimoine remarquable : communes la maison de Julod et l'église de Plouenour-Menez, le cloître de St Thegonnec, l'église de Lanneanou, l'ensemble fontaine/presidial/ église paroissiale de Guerlesquin, la ≪cité de caractère≫ et les petits hameaux du Le Relecq classé « patrimoine du Finistère ».

4.9/ Les sommets



Fig.32 : Carte-croquis mental de l'unité paysagère - Source : A3 paysage



Fig.33: Photo depuis le Roc'h Trédudon - Source : A3 paysage

Les sommets sont le domaine des anciennes carrières de schiste et granite qui ont servi à construire les maisons en pierre dans l'intérieur des terres.

La rencontre entre le ciel et la terre est soulignée par l'intensité des variations lumineuses.

C'est le passage de la voie verte qui ici, est un haut lieu de randonnée à cheval, à pied, mais aussi pour les amateurs de trail et les vététistes.

Il existe encore quelques parcelles agricoles qui sont exploitées pour le pâturage des moutons et des chevaux survolées par les rapaces, buse cendre. Le musée du cloitre de St Thegonnec rappelle la présence autrefois des loups dans ces espaces.

V. L'EVOLUTION DES PAYSAGES DEPUIS LE MILIEU DU DIX-NEUVIEME SIECLE JUSQU'AU DEBUT DU VINGT-ET-UNIEME SIECLE

L'évolution des paysages depuis le milieu du 19e siècle se caractérise autour de 3 dynamiques qui chacune peut être illustrée par un endroit du territoire communautaire :

1/ Suburbanisation et de disparition des terres agricoles à proximité de l'hypercentre morlaisien : L'entrée Ouest de Morlaix (RN12)

2/ Etalement urbain et l'apparition progressive de nouveaux paysages agricoles : Le lieu-dit de Belle Vue à Taulé

3/ Enfrichement des parcelles agricoles : Ploujean Nord

Avertissement :
Les études ont été élaborées avant la fusion des communes de Plouigneau et du Ponthou (fusion en date du 28 septembre 2018). Aussi, le présent rapport fait référence aux 27 communes composants Morlaix Communauté avant fusion

5.1/ Suburbanisation et de disparition des terres agricoles à proximité de l'hypercentre morlaisien : l'entrée Ouest de Morlaix (RN12)



Carte d'Etat Major (1820-1866) - Source : http://www.geoportail.gouv.fr/accueil

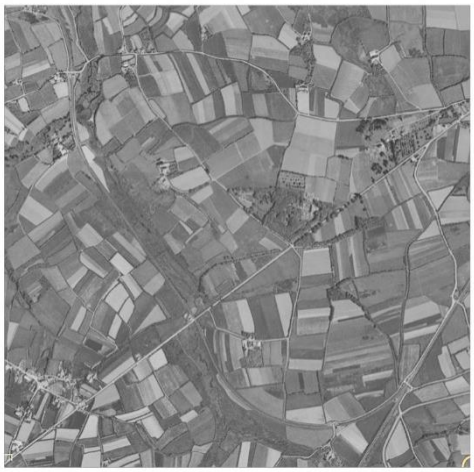


Photo aérienne de 1950 - Source : http://geobretagne.fr/sviewer/dual.html



Photo aérienne de 2010 - Source : http://geobretagne.fr/sviewer/dual.html

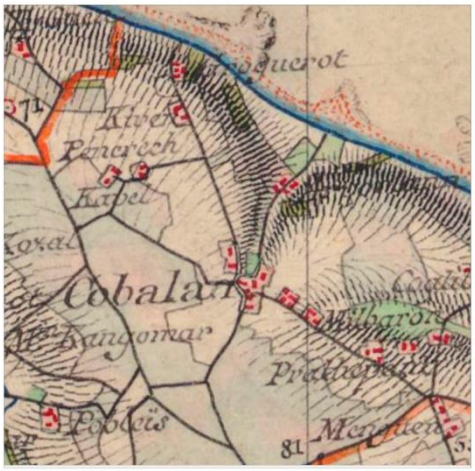


Photo de la RN12 bordée de bosquets (paysage qualitatif) - Source : https://www.google.fr/maps



Photo de la RN12 bordée de hangars (paysage peu qualitatif) - Source : https://www.google.fr/maps

5.2/ Etalement urbain et l'apparition progressive de nouveaux paysages agricoles : le lieu-dit de Belle Vue à Taulé :



Carte d'Etat Major (1820-1866) - Source : http://www.geoportail.gouv.fr/accueil



Photo aérienne de 1950 - Source : http://geobretagne.fr/sviewer/dual.html



Photo aérienne de 2010 - Source : http://geobretagne.fr/sviewer/dual.html



Photo illustrant l'importance de maintenir des fenêtres paysagères sur la Baie de Morlaix - Source : https://www.google.fr/maps



Photo d'une villégiature linéaire bordant la route de Cobalan - Source : https://www.google.fr/maps

5.3/ Enfrichement des parcelles agricoles : Ploujean Nord



Carte d'Etat Major (1820-1866) - Source : http://www.geoportail.gouv.fr/accueil



Photo aérienne de 1950 - Source : http://geobretagne.fr/sviewer/dual.html



Photo aérienne de 2010 - Source : http://geobretagne.fr/sviewer/dual.html



Photo d'une rue de lotissement peu qualitative (rue de la Baie à Ploujean) - Source : https://www.google.fr/maps



Photo d'un champ maraîcher permettant de maintenir des vues sur le paysage lointain - Source : https://www.google.fr/maps

VI. PATRIMOINE PAYSAGER REMARQUABLE

Le patrimoine paysager remarquable de Morlaix Communauté se définit autour de 2 ensembles qui vont être tour à tour présentés et caractérisés dans la suite du rapport :

1/ Le patrimoine naturel

2/ Le patrimoine culturel et historique

Face à l'urbanisation pavillonnaire non maîtrisée, le patrimoine peut apporter une richesse, une source d'inspiration pour améliorer le cadre de vie des habitants. S'inspirer du tissu ancien, bâti et non bâti (implantations, matériaux, végétaux d'essences locales pour se protéger, …) tout en intégrant les innovations architecturales et en prenant en compte les enjeux environnementaux actuels engage Morlaix Communauté dans une démarche de qualité.

6.1/ Le patrimoine naturel

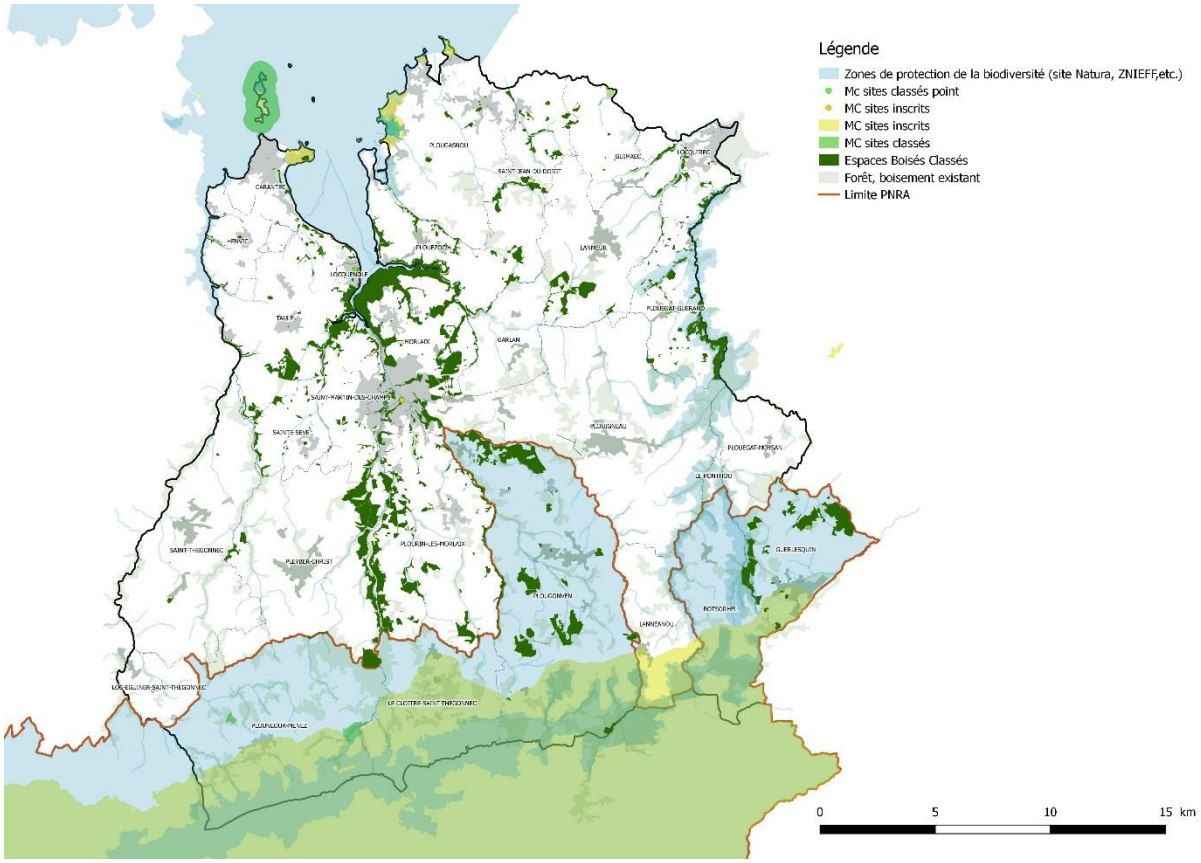


Fig.34 : Carte du patrimoine naturel - Source : A3 paysage, Données QGIS geobretagne

Les Sites de préservation majeure du patrimoine naturel en Bretagne concernent les territoires possédant au moins un dispositif de préservation du patrimoine naturel : APB, CEL, ENS, Natura2000, PNM, PNR, réserve biologique ONF, réserve nationale de chasse et de faune sauvage, RNN, RNR et sites classés et inscrits ou partie de site concernant spécifiquement la biodiversité.

Les sites classés, inscrits présentent, du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. Les **sites classés** sont « des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national » (cf. http://www.developpement-durable.gouv.fr/). Ils sont localisés sur le littoral (site de Saint-Samson, île Sterec et Callot) et vers les Monts d'Arrée (Manoir de Penhoat, village du Relecq et ses abords). Les projets pouvant être réalisés sur **les sites inscrits** sont soumis à une consultation de l'architecte des Bâtiments de France. Ils se situent dans les Monts d'Arrée et les pointes littorales de Penn-an-Lann, Terenez, Diben, Primel, Beg an Fry.

L'Espace Boisé Classé est un outil de protection et de valorisation des bois, forêts et parcs, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, qu'ils soient enclos ou non et attenants ou non à des habitations. On les retrouve notamment autour de la rivière et la baie de Morlaix, le long de la vallée *Queffleuth*, *Jarlot*.

Le Parc Naturel Régional d'Armorique constitue un trait d'union entre Morlaix Communauté et les autres Pays. Il s'étend de la limite Ouest de Morlaix Communauté jusqu'à la Presqu'Ile de Crozon. Dans une logique de préservation des paysages, une charte de gestion a été signée par les communes incluses dans le périmètre protégé. Le Parc définit un certain nombre de mesures environnementales : des mesures agro-environnementales (MAEC) / le soutien aux regroupements de producteurs (« Bro an Are ») et les actions de valorisation des produits (« marches du terroir », « Horizons fermiers ») / une implication en agroforesterie en collaboration avec l'Office National des Forêts avec l'élaboration d'une démarche de qualité en termes de paysage.

6.2/ Le patrimoine culturel et historique

a) L'enclos paroissial, patrimoine remarquable du territoire

Reflet de la prospérité économique toilière du Pays de Morlaix, les Julod qui sont de riches paysans marchands bretons du XV/XVIIes, ont construits ces grands édifices en réponse au très fort contexte de cette période historique.

L'enclos paroissial a la forme d'une enceinte délimitant un espace sacré où les fidèles pénètrent par une porte triomphale. Cet espace religieux est organisé autour de 3 édifices : l'église entourée de son cimetière, le calvaire et l'ossuaire. Le calvaire présente une suite de dessins et représentations de l'histoire de la passion du Christ. C'est un lieu important de rassemblement des populations.

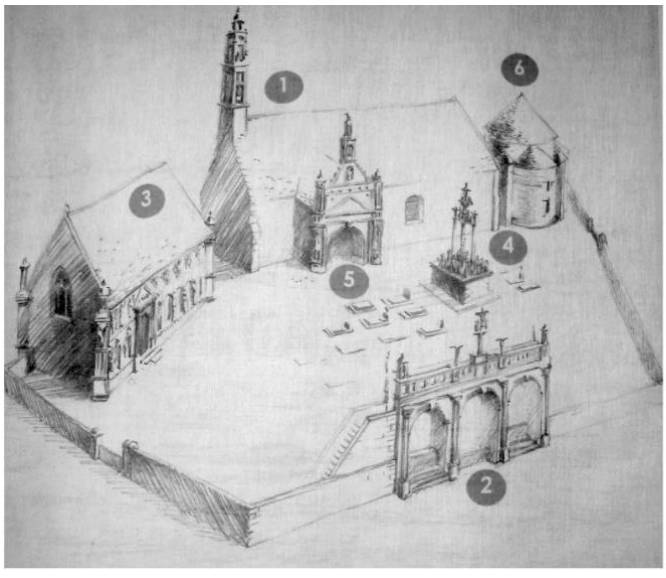


Fig.35 : Vue générale d'un enclos paroissial, d'après un dessin pris en photo à l'exposition permanente de la Maison Penanault à Morlaix, Crédit photo A3 Paysage

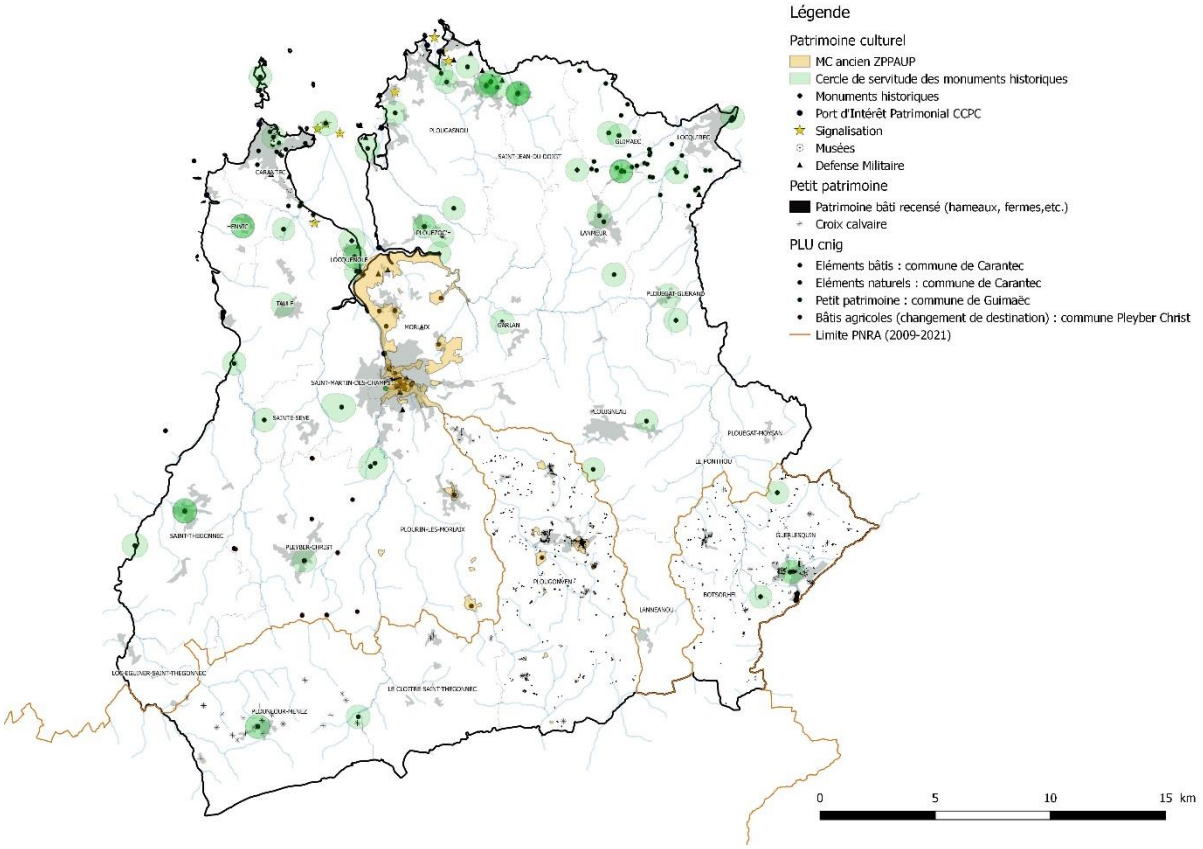
L'inventaire et la protection du patrimoine culturel et historique s'appuie sur plusieurs dispositifs règlementaires

b) Les monuments historiques classés, inscrits (avec leur périmètre des 500 m)

- des « monuments classes » avec l'indication des périmètres de protection de + 500m qui se concentre sur 2 zones , une grande partie des monuments sont située sur les plateaux littoraux du Tregor et de l'Argoat et ville Morlaix: Carantec/ Henvic, Plougasnou/St Jean du Doigt, Locquirec/ Lanmeur, et l'autre partie dans Sud-Ouest et Sud-Est de l'espace communautaire autour de St Thegonnec, Pleyber Christ, Plouenour Menez / Guerlesquin, Plougonven.

- **des « monuments inscrits »** avec le périmètre de protection de 500m dont la majeure partie s'ajoute aux espaces littoraux autour de l'ilot Callot, vers Locquenole Plouezoc'h, vers Plougasnou/ St Jean du doigt, puis dans un deuxième espace, le long de la RN.Les monuments inscrits et classés sont plus ou moins perceptibles dans le territoire représentés là, par une paroisse avec ou sans son enclos paroissial ; ailleurs par les clochers qui au centre des plateaux ouverts en Argoat, comme les plateaux de St Thegonec, Pleyber Christ, Plourin-les-Morlaix, de Plougonven où le clocher s'articule avec sa chapelle et sa fontaine, forment des repères verticaux dans le paysage Il s'agit également de croix au croisement de routes et d'entrée de manoirs comme les manoirs en pierre de Mezedern ou de Penhoat. Ce sont ailleurs dans le territoire communautaire, des châteaux ou de constructions mégalithiques comme le cairn de Barnenez, des tumulus, lec'h (stele), dolmen ou menhir. Seulement 2 moulins sont présents dans l'inventaire des monuments inscrits et classes à Plourin-les- Morlaix et Plouezoc'h.Il convient de souligner l'existence dans le périmètre du PLUi de la ≪cité de caractère≫ de Guerlesquin.

Fig.36 : Carte du patrimoine bâti - Source : A3 paysage, Données QGIS geobretagne



Liste des monuments classés, inscrits (QGIS):

Eglise Saint-Pierre et calvaire	NULL	inscrit	1...	P...	ht...	Calvaire situé près de l'église de Guimaëc	2...	GUIMAEC	FINISTERE
Eglise Saint-Agapit	NULL	classé	2...	P...	ht...	Eglise Saint-Agapit en totalité et son enclos, à savoir ses deux calvaires, ses murs de clôture ouverts de cinq échaliers et son terrain d'assiette (cad. C 40, 41)	2...	PLOUEGAT-GUERAND	FINISTERE
Oratoire Notre-Dame de Lorette	Pont ar Gler	classé	1...	P...	ht...	Oratoire Notre-Dame de Lorette	2...	PLOUGASNOU	FINISTERE
Croix dite du Bourg	NULL	inscrit	1...	P...	ht...	Croix du Bourg, située dans le placître de l'église paroissiale	2...	PLOUGASNOU	FINISTERE
Menhir de Traon-Bihan	Traon Bihan	inscrit	1...	P...	ht...	Menhir de Traon Bihan	2...	PLOUGASNOU	FINISTERE
Lec'h dit Maen ar Rannou	NULL	inscrit	1...	P...	ht...	Lec'h dit Maen ar Rannou encastré dans le mur de clôture de l'ancien cimetière	2...	GUIMAEC	FINISTERE
Chapelle Notre-Dame-des-Joies	Notre-Dame-des-...	classé	1...	P...	ht...	Chapelle Notre-Dame-des-Joies	2...	GUIMAEC	FINISTERE
Dolmen dit Lit de Saint-Jean	Kerouregan Gou...	classé	1...	P...	ht...	Dolmen du Lit de St Jean à 400m de la Chapelle du Christ - Route de Beg-An-Fry	2...	GUIMAEC	FINISTERE
Menhir de Kerellou	NULL	classé	1...	P...	ht...	Menhir de Kerellou	2...	GUERLESQUIN	FINISTERE
Eglise et abords	place de l'église	classé	1...	P...	ht...	Eglise, calvaire et ossuaire	2...	SAINT-THEGONNEC	FINISTERE
Manoir de Penanvern (ancien)	Penanvern	inscrit	1...	P...	ht...	Ancien manoir de Penanvern	2...	SAINTE-SEVE	FINISTERE
Château de Penhoat	Penhoat	inscrit	2...	P...	ht...	Château de Penhoat (sur Saint-Thégonnec)	2...	SAINT-THEGONNEC	FINISTERE
Eglise	rue de l'église	classé	1...	P...	ht...	Eglise	2...	LOCQUIREC	FINISTERE
Lec'h de Kermouster	CR de Mestivien	inscrit	1...	P...	ht...	Lec'h de Kermouster	2...	PLOUGASNOU	FINISTERE
Maison Kerautem	La Croix (Plusieur...	inscrit	1...	P...	ht...	Maison Kerautem (manoir de Lesenor) située à La Croix	2...	LOCQUENOLE	FINISTERE
Lec'h de Kermenhir	CR de Kerhouin	inscrit	1...	P...	ht...	Lec'h de Kermenhir (ou Keraminir)	2...	PLOUGASNOU	FINISTERE
Vasque de Lézireur	Lézireur	inscrit	1...	P...	ht...	Vasque de Lézireur	2...	HENVIC	FINISTERE
Eglise Saint-Etienne	NULL	classé	1...	P...	ht...	Clocher de l'église de Plouézoc'h	2...	PLOUEZOC'H	FINISTERE
Château de Bagatelle	Bagatelle	inscrit	1...	P...	ht...	Façades et toitures du château de Bagatelle, grille d'entrée, jardin à la française et parc (sur Saint-Martin-des-Champs)	2...	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	FINISTERE
Eglise Saint-Maudez, chapelle et cimetière	NULL	classé	1...	P...	ht...	Ligne d'arbres formant bordure du cimetière	2...	HENVIC	FINISTERE
Eglise Saint-Maudez, chapelle et cimetière	NULL	classé	1...	P...	ht...	Clocher de l'ancienne église (cad. AB 114)	2...	HENVIC	FINISTERE
Eglise et cimetière	NULL	classé	1...	P...	ht...	Porte monumentale, mur de clôture et terrain du cimetiere entourant l'église	2...	PLOUNEOUR-MENEZ	FINISTERE
Eglise Saint-Guénolé et calvaire	place de la Liberté	classé	1...	P...	ht...	Calvaire du cimetière	2...	LOCQUENOLE	FINISTERE
Manoir du Cosquer	Cosquer (Le)	inscrit	1...	P...	ht...	Manoir du Cosquer (façades et toitures + portail d'entrée + colombier)	2...	PLOUGASNOU	FINISTERE
Eglise et cimetière	NULL	classé	1...	P...	ht...	Cimetière entourant l'église, avec le mur d'enceinte et les escaliers (décret)	2...	SAINT-JEAN-DU-DOIGT	FINISTERE
Manoir de Kervézec	Kervézec	inscrit	1...	P...	ht...	Manoir de Kervézec (façades et toitures du logis, chapelle)	2...	GARLAN	FINISTERE
Chapelle Saint-Antoine	route de Saint-A...	inscrit	1...	P...	ht...	Chapelle Saint-Antoine	2...	PLOUEZOC'H	FINISTERE
Eglise Saint-Guénolé et calvaire	place de la Liberté	classé	1...	P...	ht...	Eglise Saint-Guénolé	2...	LOCQUENOLE	FINISTERE
Château de Lesquiffiou	Lesquiffiou	inscrit	1...	P...	ht...	Château de Lesquiffiou	2...	PLEYBER-CHRIST	FINISTERE
Croix dite du Bourg	NULL	classé	1...	P...	ht...	Eglise Saint-Pierre	2...	PLOUGASNOU	FINISTERE
Grotte et rocher de Roc'h-Toul	Keroaye-Parc-ar-...	classé	1...	P...	ht...	Grotte et rocher de Roc'h-Toul (cad. 634 à 638, 846 et 847) : classement par arrêté du 22 octobre 1913	2...	GUICLAN	FINISTERE
Tumulus dit Tossen-ar-C'honified	Ros-Even	classé	1...	P...	ht...	Tumulus de Tossen ar C'honified à Roseven	2...	LANMEUR	FINISTERE
Tumulus	Porsmeur	classé	1...	P...	ht...	Tumulus de Porsmeur	2...	PLOUEGAT-GUERAND	FINISTERE
Eglise et cimetière	NULL	classé	1...	P...	ht...	Eglise et arc de triomphe	2...	PLOUNEOUR-MENEZ	FINISTERE
Croix de Saint-Fiacre	Saint Fiacre	inscrit	1...	P...	ht...	Croix de Saint-Fiacre	2...	LANMEUR	FINISTERE
Croix de Saint-Ener	NULL	inscrit	1...	P...	ht...	Croix de Saint-Ener	2...	BOTSORHEL	FINISTERE
Eglise Saint-Thénéan	place du Martray	inscrit	1...	P...	ht...	Eglise (façade occidentale et clocher)	2...	GUERLESQUIN	FINISTERE
Eglise Saint-Pierre et calvaire	NULL	classé	1...	P...	ht...	Clocher de l'église	2...	GUIMAEC	FINISTERE
Eglise et abords	place de l'église	classé	1...	P...	ht...	Mur de l'ancien cimetière	2...	SAINT-THEGONNEC	FINISTERE
Chapelle de Kernitron	rue de Kernitron	classé	1...	P...	ht...	Chapelle de Kernitron, mur de clôture et ses entrées	2...	LANMEUR	FINISTERE
Eglise et abords	place de l'église	classé	1...	P...	ht...	Arc de triomphe	2...	SAINT-THEGONNEC	FINISTERE
Chaire extérieure et croix	Cimetière	inscrit	1...	P...	ht...	Chaire extérieure et croix du cimetière	2...	PLOUGASNOU	FINISTERE
Chaire extérieure et croix	Cimetière	classé	1...	P...	ht...	Chapelle du cimetière	2...	PLOUGASNOU	FINISTERE
Manoir de Tromelin	Tromelin	inscrit	1...	P...	ht...	Façades et toitures du manoir de Tromelin	2...	PLOUGASNOU	FINISTERE
Moulin à marée de Melin Vor	Dourduff en Terr...	inscrit	1...	P...	ht...	Moulin à marée de Melin Vor + sa digue sur le Dourduff	2...	PLOUEZOC'H	FINISTERE
Eglise et chapelle funéraire	place de l'Eglise	classé	1...	P...	ht...	Eglise Saint-Pierre et chapelle funéraire	2...	PLEYBER-CHRIST	FINISTERE
Croix hosannière	Cimetière	inscrit	1...	P...	ht...	Croix hosannière du cimetière	2...	PLOUEZOC'H	FINISTERE
Eglise et cimetière	NULL	classé	1...	P...	ht...	Porte double donnant accès au cimetière (arrêté)	2...	SAINT-JEAN-DU-DOIGT	FINISTERE
Eglise de Relecq	Relecq (Le) (Plusi...	classé	1...	P...	ht...	Eglise de Relecq	2...	PLOUNEOUR-MENEZ	FINISTERE
Tumulus de Barnenez	45 Kernéléhen	classé	1...	P...	ht...	Tumulus de Plouézoc'h Barnenez	2...	PLOUEZOC'H	FINISTERE
Eglise et cimetière	NULL	classé	1...	P...	ht...	Chapelle funéraire Saint-Mélar	2...	SAINT-JEAN-DU-DOIGT	FINISTERE
Château du Taureau	NULL	classé	1...	P...	ht...	Château du Taureau	2...	PLOUEZOC'H	FINISTERE
Eglise et cimetière	NULL	classé	1...	P...	ht...	Fontaine	2...	SAINT-JEAN-DU-DOIGT	FINISTERE
Eglise Saint-Maudez, chapelle et cimetière	NULL	classé	1...	P...	ht...	Chapelle attenante au clocher de l'ancienne église et cimetière environnant	2...	HENVIC	FINISTERE
Eglise	place de la Libéra...	inscrit	1...	P...	ht...	Porte monumentale d'accès à l'église provenant de l'ancien manoir de Kerangoaguet	2...	CARANTEC	FINISTERE
Chapelle de l'Ile Callot	Ile Callot	classé	1...	P...	ht...	Clocher de la Chapelle de l'Ile Callot	2...	CARANTEC	FINISTERE
Eglise (ancienne)	place de la mairie	classé	1...	P...	ht...	Clocher de l'ancienne église	2...	TAULE	FINISTERE
Borne milliaire de Quillidien dite Croaz-ar-Peulven	Croas ar Peulven	inscrit	1...	P...	ht...	Croas Ar Pleuven - borne milliaire de Quillidien	2...	PLOUIGNEAU	FINISTERE
Chapelle de Christ	Christ	inscrit	1...	P...	ht...	Chapelle du Christ (ruine)	2...	GUIMAEC	FINISTERE
Prétoire	place du Présidial	classé	1...	P...	ht...	Prétoire	2...	GUERLESQUIN	FINISTERE
Menhir de Creach-Edern	Creach-Edern	inscrit	1...	P...	ht...	Menhir de Créac'h Edern	2...	PLOUIGNEAU	FINISTERE
Eglise Saint-Pierre et calvaire	NULL	inscrit	1...	P...	ht...	Calvaire situé près de l'église de Guimaëc	2...	GUIMAEC	FINISTERE
Eglise Saint-Agapit	NULL	classé	2...	P...	ht...	Eglise Saint-Agapit en totalité et son enclos, à savoir ses deux calvaires, ses murs de clôture ouverts de cinq échaliers et son terrain d'assiette (cad. C 40, 41)	2...	PLOUEGAT-GUERAND	FINISTERE
Oratoire Notre-Dame de Lorette	Pont ar Gler	classé	1...	P...	ht...	Oratoire Notre-Dame de Lorette	2...	PLOUGASNOU	FINISTERE
Croix dite du Bourg	NULL	inscrit	1...	P...	ht...	Croix du Bourg, située dans le placître de l'église paroissiale	2...	PLOUGASNOU	FINISTERE
Menhir de Traon-Bihan	Traon Bihan	inscrit	1...	P...	ht...	Menhir de Traon Bihan	2...	PLOUGASNOU	FINISTERE
Lec'h dit Maen ar Rannou	NULL	inscrit	1...	P...	ht...	Lec'h dit Maen ar Rannou encastré dans le mur de clôture de l'ancien cimetière	2...	GUIMAEC	FINISTERE

c) Les sites archéologiques

Le **cairn de Bamenez** (photo), est signalé comme «tumulus» (butte artificielle en terre) en 1850. Le site est redécouvert en 1955 lors d'une exploitation de carrière. De 1955 à 1968, les fouilles et les consolidations redonnent son aspect d'origine à l'énorme massif de pierres.



Cairn de Barnenez vers Kerméléhen sur le littoral
Source : http://www.barnenez.fr/

Un certain nombre de sites archéologiques, surtout des gisements préhistoriques, se trouvent dans le périmètre de sites protégés au titre des dispositions du code de l'environnement (articles L. 341-1 a L. 341-22) et bénéficient de ce fait de mesures de sauvegarde. Qu'ils soient classés ou inscrits, ces sites sont gérés conjointement par le service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) et par la direction régionale de l'environnement (DIREN).

La **Carte archéologique nationale** relève un inventaire, constamment actualisé. Elle est un outil scientifique et patrimonial, et un instrument permettant de déterminer la sensibilité archéologique des zones concernées par l'aménagement du territoire.

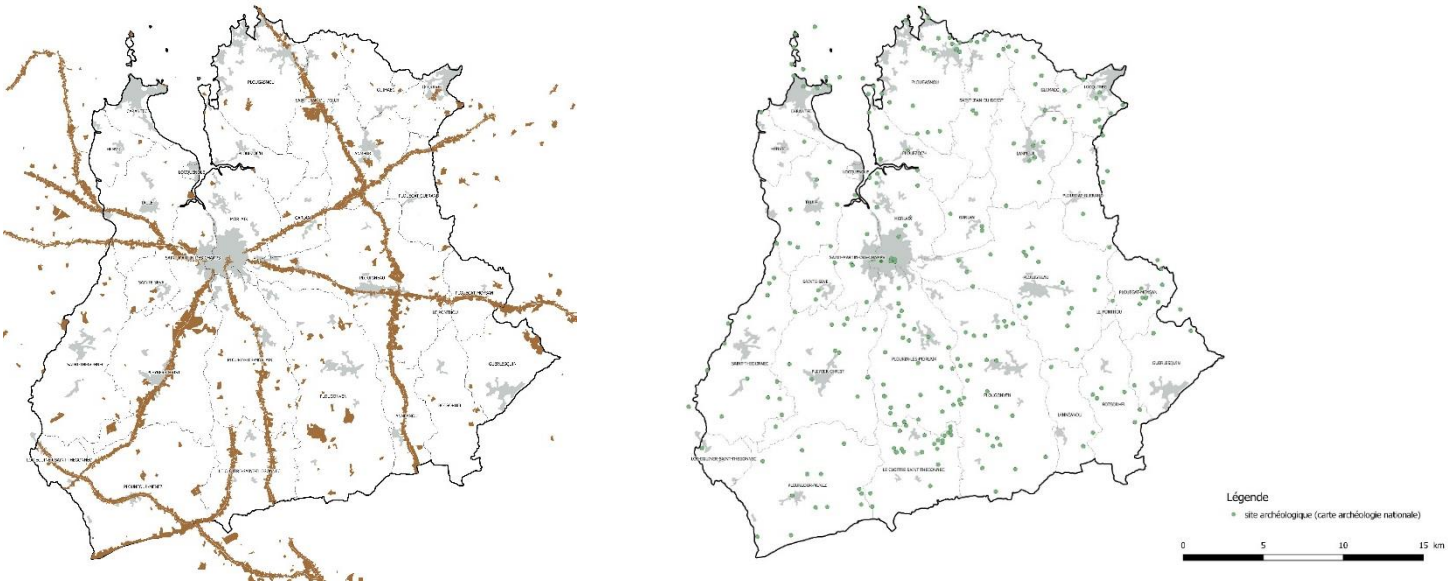


Fig.37 : Carte archéologique nationale à droite / Carte zone de présomption de prescription archéologique (à gauche) - Source : Données QGIS, geobretagne

A l'intérieur des "**zones de présomption de prescriptions archéologiques**" tous les dossiers concernant des projets d'aménagement dont le terrain d'assiette présente une superficie égale ou supérieure au seuil mentionné sont susceptibles de faire l'objet de prescriptions archéologiques préalables.

d) Les Sites Patrimoniaux Remarquables

Ils succèdent aux trois dispositifs : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP Plourin-les-Morlaix, Plougonven), Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP Morlaix) et secteur sauvegardé

La **Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager** (ZPPAUP) est définie par la loi du 7 janvier 1983. Ce périmètre identifiait les constructions, les espaces publics, les paysages de la commune.

La loi du 12 juillet 2010 remplaçait les ZPPAUP en **Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine** (AVAP) en intégrant notamment les objectifs du développement durable (éléments végétaux : jardins, parcs, vergers, alignement d'arbres / des vues remarquables). Des 3 communes qui étaient ZPPAUP (Morlaix, Plougonven, Plourin-les-Morlaix), le centre de Morlaix est passé en AVAP au moment de l'élaboration du PLU (2013). Par ailleurs, l'étude AVAP doit justifier de sa compatibilité avec le PADD du PLU. Si le règlement de l'AVAP n'est pas compatible avec le PLU, ce dernier doit être mis en compatibilité. Dans ce cas, les 2 enquêtes publiques sont conjointes.

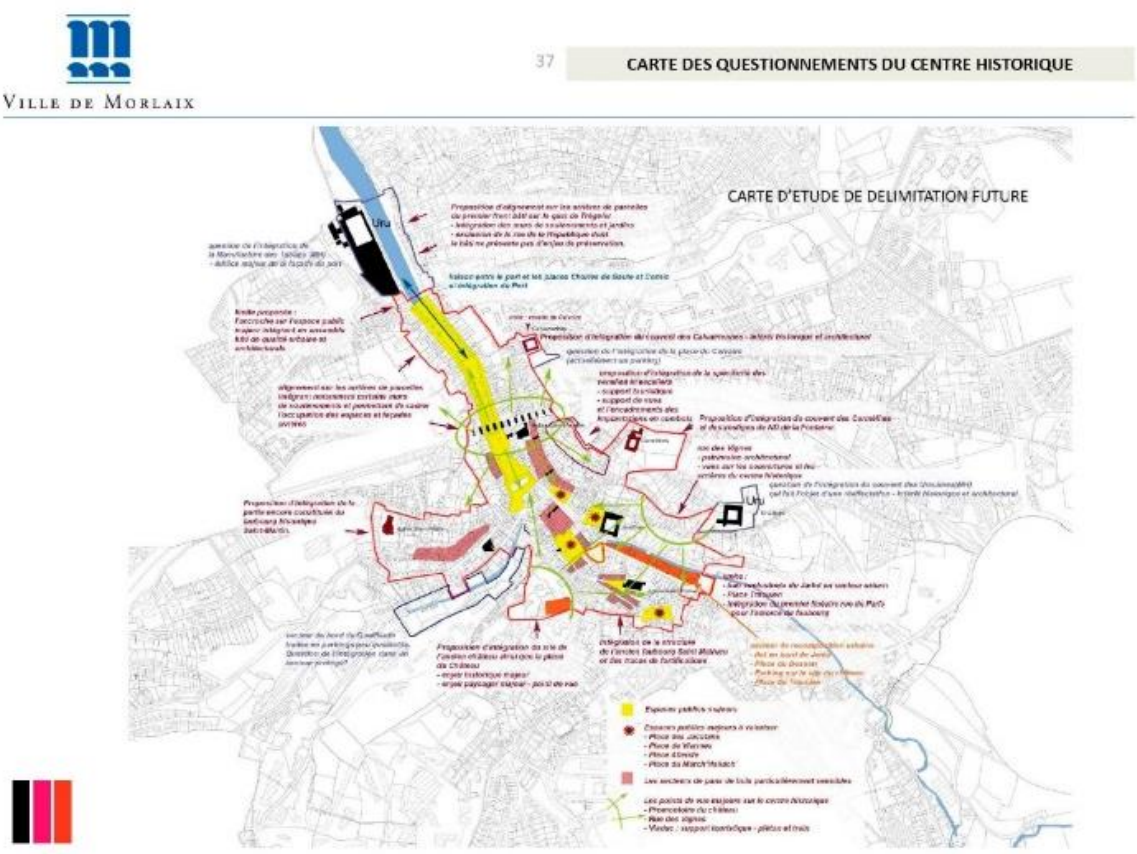


Fig.38: Elaboration de l'AVAP de la Ville de Morlaix

e) Le petit patrimoine bâti et paysager

Arbre, lavoir, fontaine, chapelle, croix, calvaires, bâti agricole (corps de ferme), bâti industriel, bateaux, etc. sont les témoins du passé. Ils reflètent le savoir-faire des générations qui nous ont précédées, leur mode d'adaptation au site, l'expression de leurs croyances, leurs rites et leurs usages. Souvent, emprunts de spécificités et de particularisme régional, ces petits édifices constituent une richesse patrimoniale. Ils représentent une source d'inspiration pour les nouveaux projets d'aménagement. Dans le cadre du Plan local d'urbanisme (PLU), les communes peuvent intégrer des dispositions protégeant certains éléments du patrimoine bâti (Art. L 123.1 du Code de l'Urbanisme). Ces éléments sont alors répertoriés et localisés dans le document. Dans ce cas, toute intervention devra être précédée d'une demande d'autorisation spécifique.





Fig.39 : Cimetière port le Diben (photo A3 paysage), Reder mor bateau du patrimoine de la baie de Morlaix (photo site : https://baiedemorlaix.wordpress.com), moulin vallée du Queffleuth (photo site http://linchanvrebretagne.org)



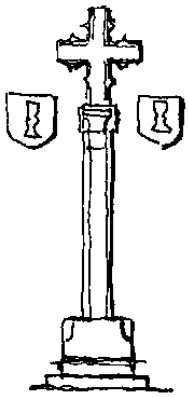


Fig.40 : Chapelle de Plouegat-Moysan, hameau du Relecq (photos A3 payage), croix à Garlan (dessin site : http://croixetcalvaires.dufinistere.org)

VII. LES ENJEUX PAYSAGERS : PREMIERE AMORCE

Fort des résultats du diagnostic paysager, plusieurs amorces d'orientations se dessinent autour de 7 priorités :

1/ Le Littoral : un équilibre permettant de préserver les qualités de cette unité paysagère

2/ La RN12 : vers un faisceau qualitatif en équilibrant le développement de ses lisières

3/ Mutations des paysages urbains

4/ Rôle de pivot joué par les vallées entre l'Argoat et l'Armor

5/ Identité locale sur les contreforts des sommets

6/ Paysages agricoles entre les plateaux et les vallées

7/ Le patrimoine comme point de jonction entre Morlaix et ses communes d'Armor en Argoat

Les pages suivantes présentent sous formes de cartographie commentée les différents points, questionnements que ces enjeux d'aménagement et de développement soulèvent.

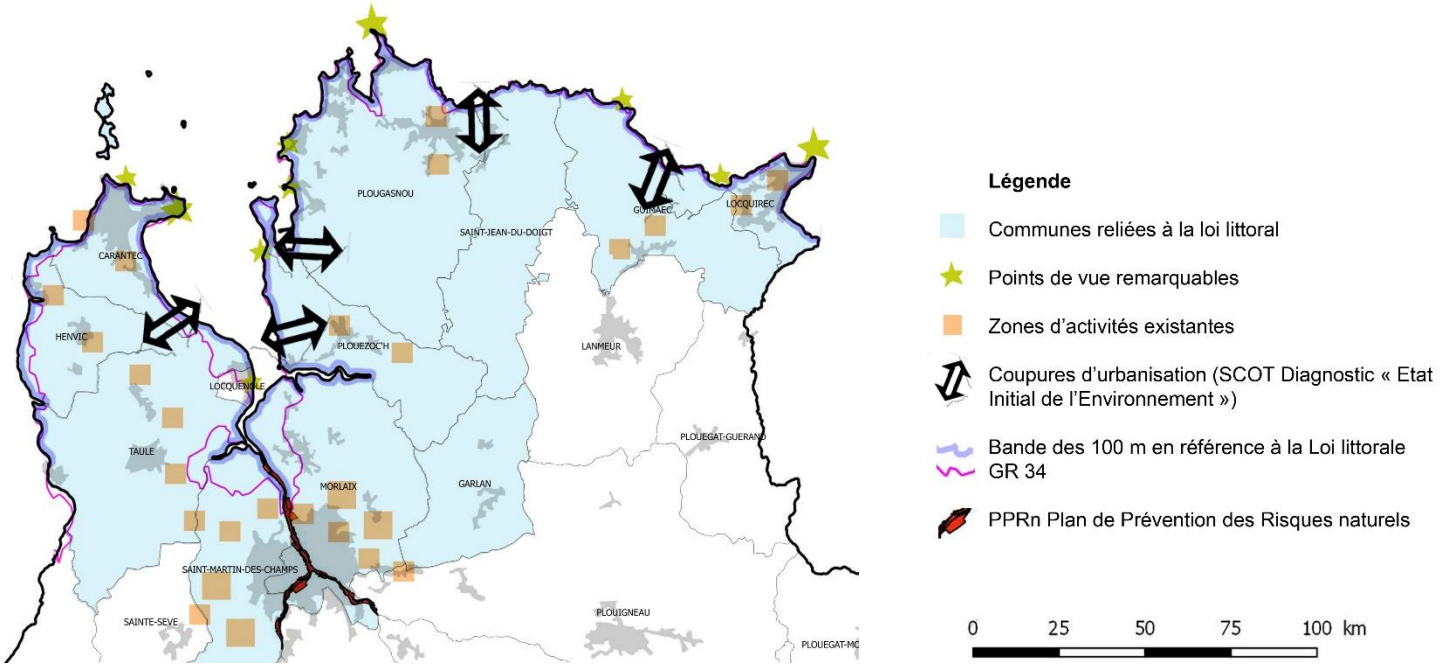


Fig.41 : Carte des paysages littoraux - Source : A3 paysage, SCOT, Données QGIS geobretagne, carte touristique Morlaix Communauté

Notes relatives au littoral (atelier thématique sur la partie paysage) :

Un équilibre permettant de préserver les qualités de cette unité paysagère

> Percées visuelles sur les baies.

> Etalement urbain : zones d'habitat pavillonnaire, zones d'activités et de hangars, de serres. Cette urbanisation diffuse tend à imperméabiliser de plus en plus les sols vivants et cultivables. Par ailleurs, la règlementation (lois ALUR et Littoral) demande une limitation du développement en mitage, de nouvelles constructions.

> Quelles solutions apporter face au risque de submersion des espaces en point bas situés à proximité des vallées ? L'érosion des falaises met en danger l'existence des chemins côtiers qu'il faudrait repenser. Le nouveau dessin de ces sentiers peut être problématique aux abords des propriétés privées de bord de mer.

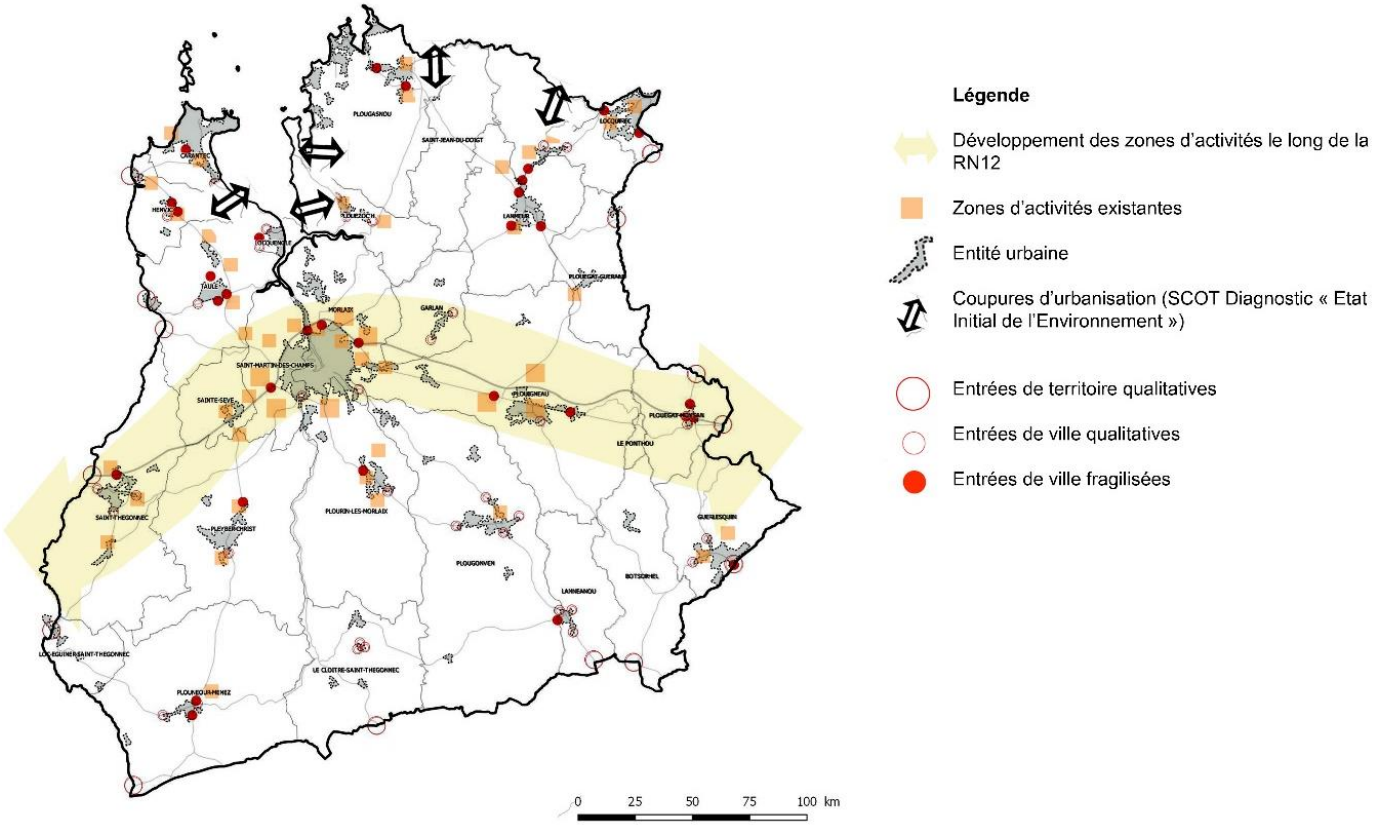


Fig.42 : Carte des paysages urbains - Source : A3 paysage, SCOT, Données QGIS geobretagne

Notes relatives au paysage urbain (atelier thématique sur la partie paysage) :

La RN12 : vers un faisceau qualitatif en équilibrant le développement de ses lisières

> Développement des zones d'activités le long des voies de circulation. Sainte Sève, Saint Martin-des-Champs, Saint-Fiacre, La Croix Rouge, Langolvas, la Boissière.

> Fenêtres visuelles qualitatives sur le grand paysage pour embrasser l'ensemble du territoire de la communauté de Morlaix avec ses clochers, ses plateaux agricoles ouverts et ses vallées boisées.

> Qualité esthétique des franges urbaines pouvant être améliorée, que la RN soit perçue comme une réelle vitrine qualitative du territoire communautaire. Un code signalétique, une charte de matériaux et de colorimétrie à l'échelle du territoire pourraient mettre en valeur le paysage des aires industrielles.

Mutations des paysages urbains

> Mitage pavillonnaire en périphérie des communes.

> Vues intéressantes sur les clochers.

> Entrées et sorties de bourgs fragilisées. Les centres bourgs pourraient être revalorisés. Ils sont des lieux importants pour se réunir, se rencontrer, se rassembler entre habitants. (Travail sur le foncier, densifier les dents creuses).

> Les hameaux peuvent-ils être densifiés ? Le PLUI serait utile comme outil juridique pour proposer des prescriptions architecturales, choisir des experts capables d'accompagner la commission d'urbanisme pour donner une cohérence aux nouvelles constructions.

Définition de la notion de coupure d'urbanisation :

Elle concerne l'ensemble des espaces agricoles, forestiers, naturels qui tendent à préserver un équilibre face à l'urbanisation du territoire tant d'un point de vue paysager qu'économique (perte de l'activité agricole avec la transformation de parcelles agricoles en parcelles urbanisables).

Sur le territoire de Morlaix Communauté, ces coupures concernent en priorité les espaces les plus fragiles du littoral. Elles font parties des contraintes pour les communes soumises à la loi littorale.
Il est prescrit dans l'état initial du SCOT de Morlaix Communauté :
L'extension de l'urbanisation (art L164-4) se fait soit en continuité des agglomérations et villages existants, soit en hameaux nouveaux intégrés à l'environnement.
- en dehors des espaces urbanisés, les constructions sont interdites sur une bande de 100m,
- l'extension de l'urbanisation des espaces proches du rivage …doit être justifiée et motivée, dans le plan local d'urbanisme, selon la configuration des lieux ou être liée à l'accueil d'activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau telle que l'activité conchylicole.

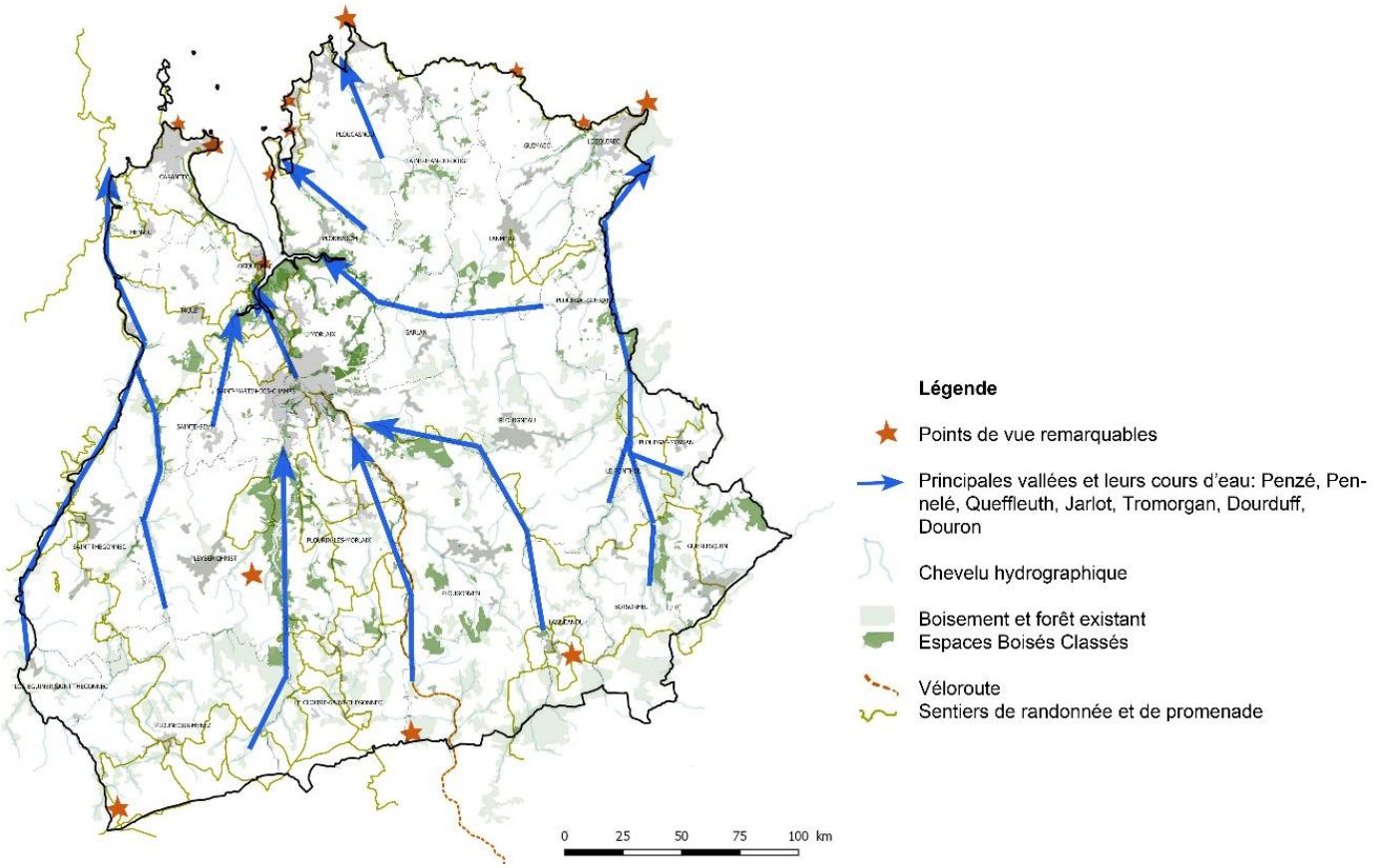


Fig.43 : Carte des paysages des vallées - Source : A3 paysage, Données QGIS, carte touristique MC

Définition de la notion de point de vue et de belvédère

Point de vue remarquable
C'est un point particulier qui offre une vue dégagée, étendue, marquante sur le paysage environnant.
Belvédère
Il est l'espace qui permet d'apprécier le point de vue : terrasse ou plateforme située en promontoire d'un lieu.

Notes relatives aux mobilités douces (atelier thématique sur la partie paysage) :

Rôle de pivot joué par les vallées entre l'Argoat et l'Armor

> Enfrichement des fonds de vallées, moulins et biefs abandonnés (favoriser leur rénovation ?).

> Pour aller d'une commune à une autre, il est parfois difficile de se déplacer à pied ou à vélo. Les cheminements sont souvent segmentés. Il faudrait créer un maillage des chemins entre Armor/ Argoat pour donner une vue sur d'ensemble du territoire de Morlaix Communauté. Hiérarchiser les différents types de cheminement permettrait de rendre cohérent ce maillage.

> Les éléments du patrimoine (les moulins dans les vallées, les clochers renvoyant aux églises, chapelles, paroisses et fontaine sur les plateaux) ne sont parfois pas reliés au maillage des mobilités douces. Certains pourraient être valorisés en s'y connectant.

> La voie verte est très fréquentée et crée une liaison entre Armor et Argoat, entre Morlaix Communauté et territoires voisins. Elle part de Roscoff en passant par Morlaix, puis elle suit une partie de la vallée du Jarlot, passe sur les plateaux, pour rejoindre les sommets des Monts d'Arrée et terminer le parcours à Carhaix.

> Comment utiliser le chevelu hydrographique comme fil d'Ariane pour de nouvelles voies douces pour traverser l'ensemble des unités paysagères et profiter du patrimoine par des circuits reliant les enclos, paroisses, abbayes, etc.

Identité locale sur les contreforts des sommets

> Hameaux semblant parfois abandonnés : réhabiliter les logements vacants (maisons en pierre abandonnées).

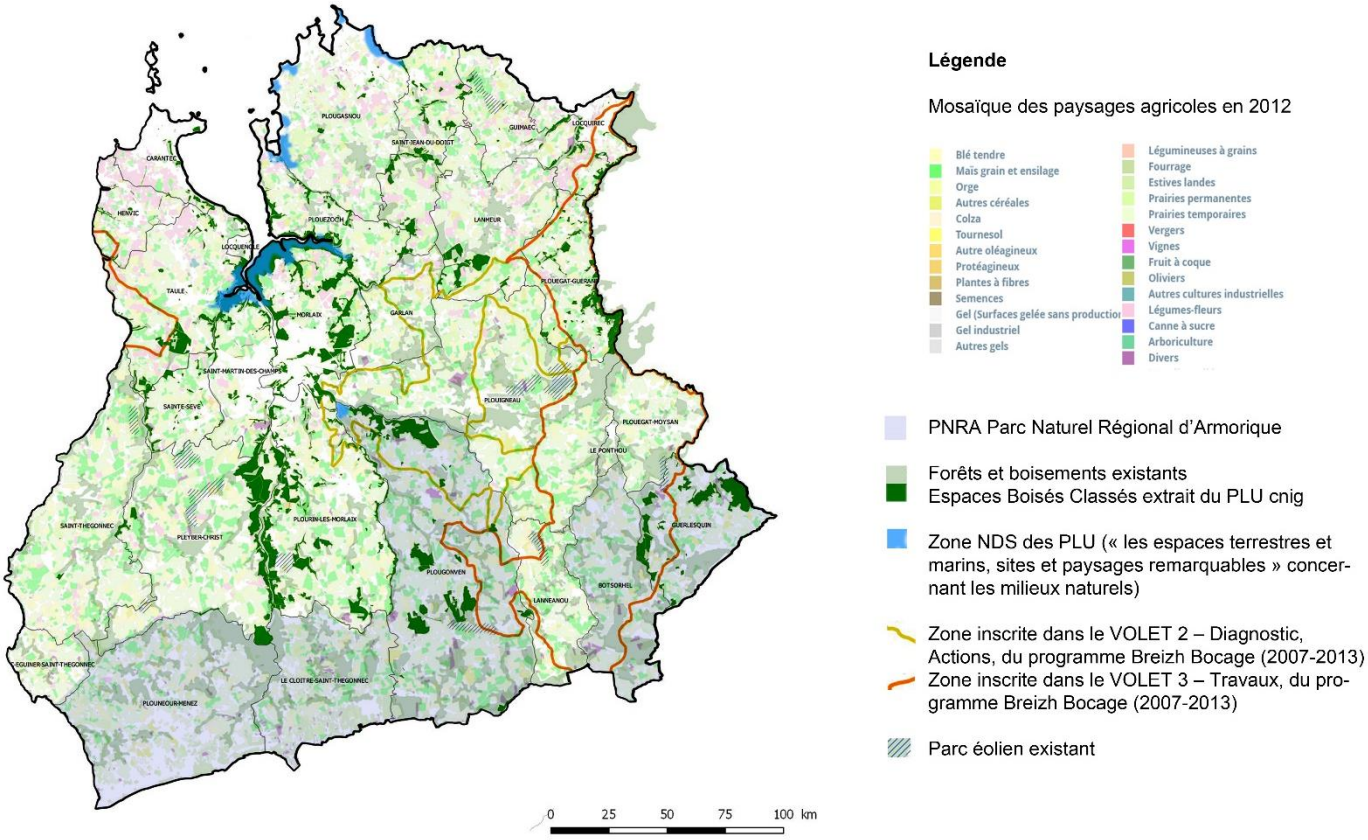


Fig.44 : Carte des paysages ruraux - Source : A3 paysage, Données QGIS geobretagne, geoportail *données RPG 2012*

Notes relatives au paysage agricole (atelier thématique sur la partie paysage) :

Paysages agricoles entre les plateaux et les vallées

> Cultures principalement de maïs. Diversifier les cultures apporterait une richesse d'un point de vue paysager, écologique, agricole.

> Haies bocagères résiduelles à certains endroits. Il faudrait continuer le renforcement de la trame bocagère, entre vallées et plateaux.

> Comment gère-t-on les délaissés agricoles ? Réaliser un inventaire des bâtiments agricoles abandonnés et des exploitations ne trouvant pas de repreneur ? S'appuyer sur un tissu agricole existant pour lancer de jeunes agriculteurs dans la filière bio / agro-écologique.

> Comment améliorer l'intégration des nouveaux bâtiments agricoles dans le paysage (par exemple: les serres)?

> Trouver des réponses à la question de la transmission des espaces agricoles.

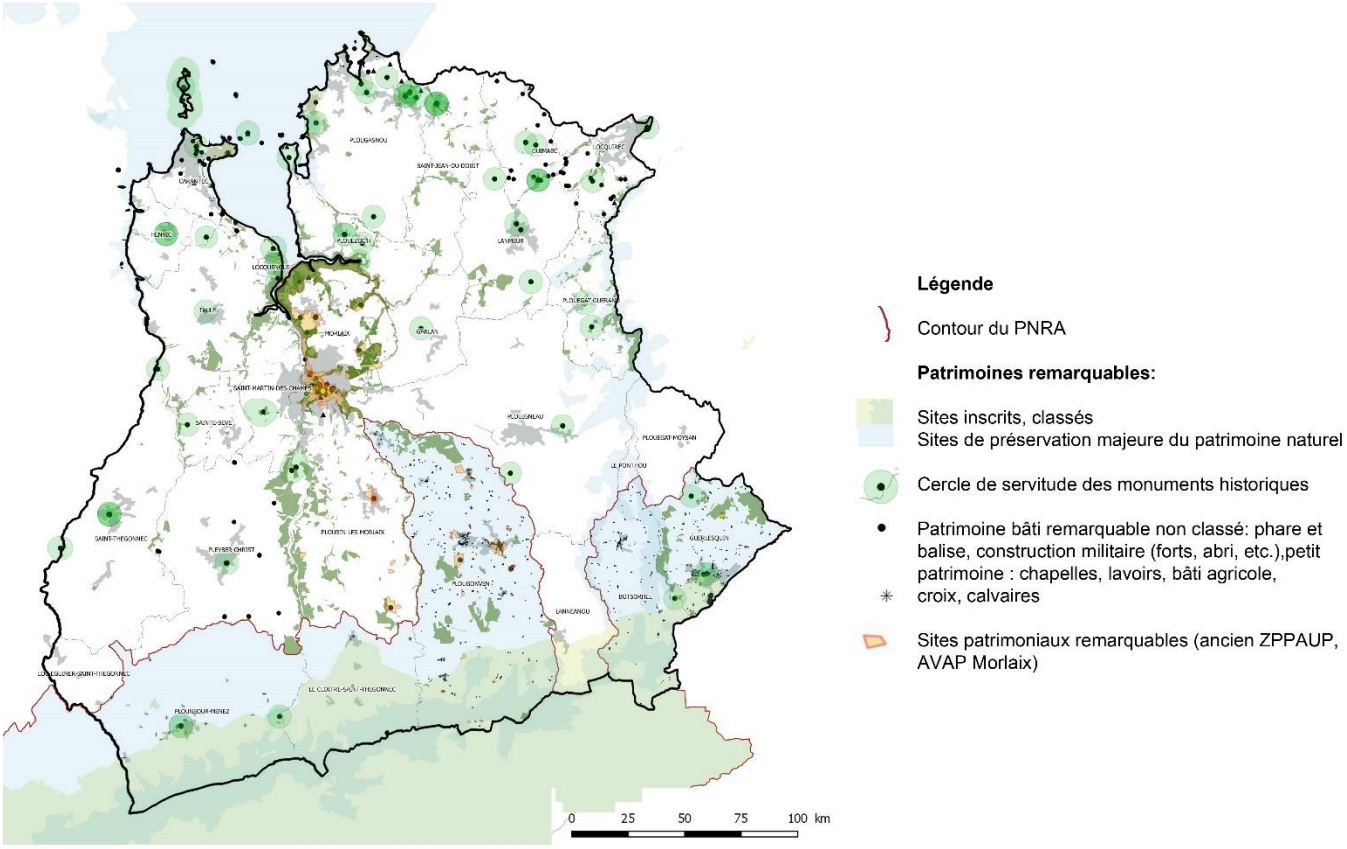


Fig.45 : Carte du patrimoine naturel et bâti - Source : A3 paysage, Données QGIS geobretagne

Notes relatives au paysage agricole (atelier thématique sur la partie paysage) :

Le patrimoine comme point de jonction entre Morlaix et ses communes d'Armor en Argoat

> Monuments et sites classés à relier de manière cohérente sur l'ensemble du territoire

> Petit patrimoine non classé, non inscrit. Le PLUI pourrait être le moyen de mettre en valeur le travail avancé dans certaines communes (Plourin-les-Morlaix). Il faudrait monter un inventaire du patrimoine et de l'accessibilité à ce patrimoine. Les arbres sont aussi à intégrer au patrimoine en tant que patrimoine paysager arbustif. Le patrimoine industriel est aussi à mettre en avant. La qualité architecturale d'anciens bâtis pourrait être prise comme référence pour les nouvelles constructions des zones industrielles.

> Pour la réhabilitation des hameaux, le PLUI pourrait proposer un changement de destination des espaces agricoles (transformation en gite rural ? maison d'hôte ?). Mais une partie de ces hameaux doit être conservée en tant qu'espace agricole pour maintenir un équilibre entre espace urbain/agricole. Il existe un Décret royal 2017 isolations thermiques des façades.

> Les zones de transition entre les espaces classés AVAP et les espaces du PLU sont à améliorer (fossé dans la réglementation). Patrimoine ville centre de Morlaix en AVAP et secteur sauvegardé. Les ZPPAUP Plourin-les-Morlaix et Plougonven n'ont pas été abandonnées mais transformées en sites patrimoniaux remarquables.

VIII. PROPOSITION D'ORIENTATIONS POUR L'ENJEU SUR LES ENTREES DE TERRITOIRE ET DE VILLE

Les entrées participent à la première impression que l'on va se faire du territoire et/ou de la commune. Il est donc important qu'elles soient mises en valeur. Elles représentent un seuil entre les espaces urbanisés et les autres espaces : cultivés, forestiers, naturels. Parfois ce seuil est fragilisé notamment par le phénomène des « villages-rue » en périphérie des communes, les zones d'activités, les panneaux publicitaires, les bâtiments en mauvais état. Cela peut perturber la perception de l'entrée.

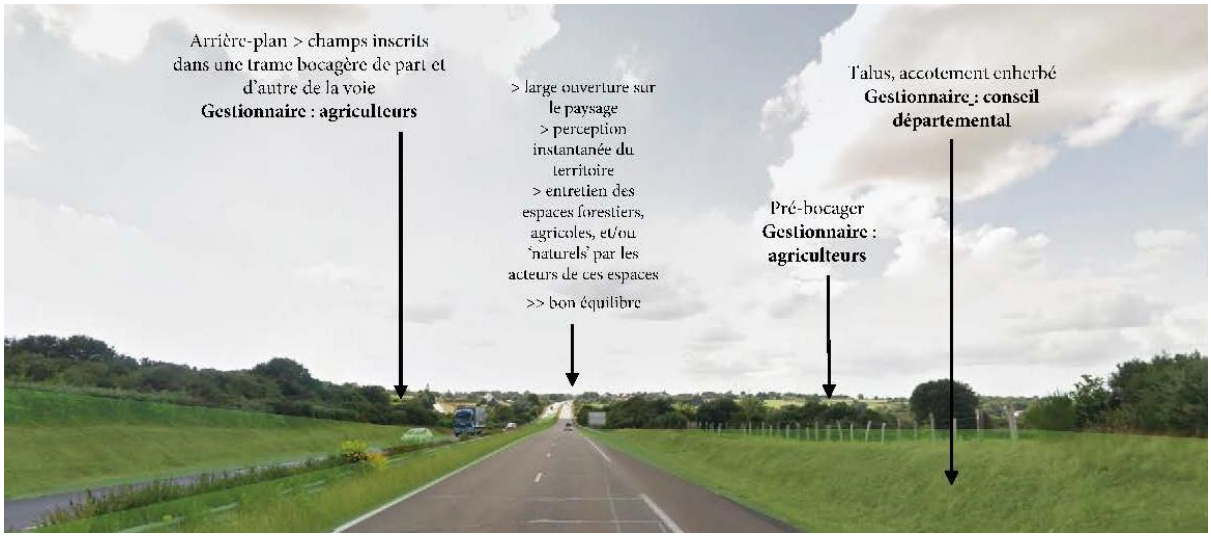
Cela peut être amélioré par une organisation spatiale d'habitations groupées, par le maintien d'espaces de vide en lisière des espaces urbanisés (espaces cultivés, les haies bocagères, les arbres isolés, les couloirs boisés, les accotements plantés,etc.).

Qui seront les acteurs participant à la gestion et l'entretien de ces espaces? Il apparaît important de les intégrer aux projets d'aménagements.

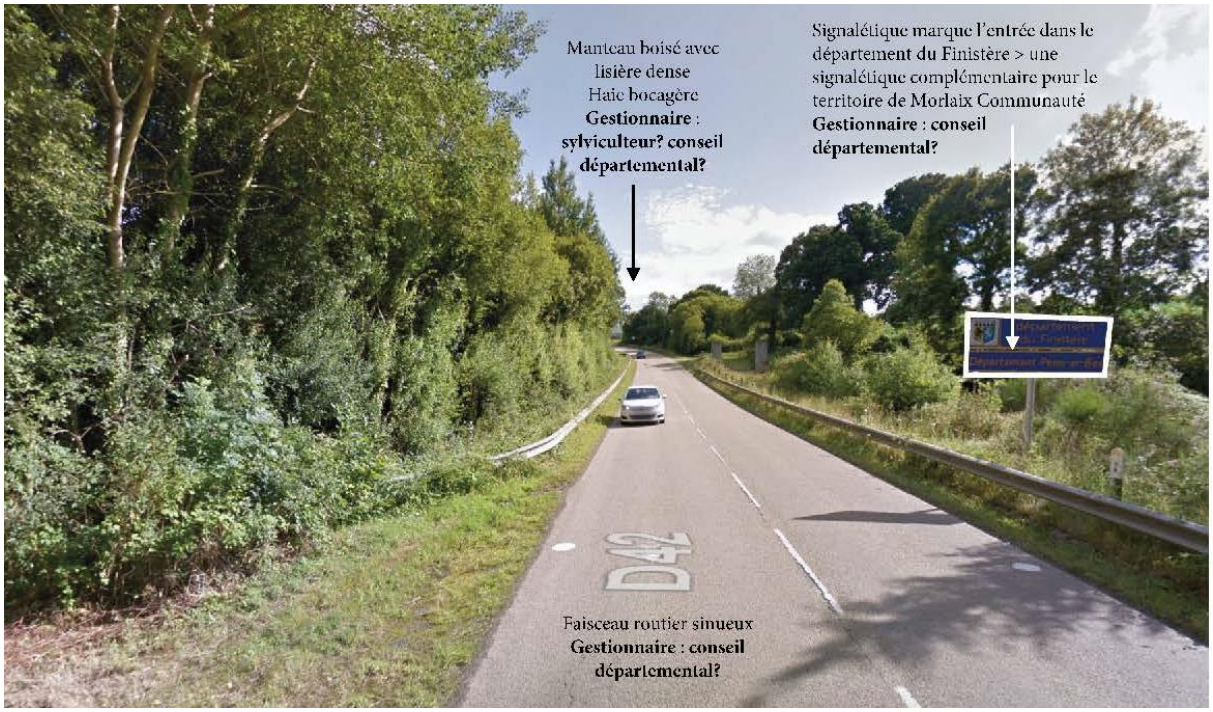
8.1/ Les entrées de territoire

Toutes les entrées de territoire sont qualitatives. Elles sont représentatives de la diversité des paysages sur l'ensemble du territoire de Morlaix Communauté.

Situation qualitative sur la RN12 : entrée est - *Source : google street view*



Situation qualitative sur la D42 : entrée nord-est - *Source : google street view*



Orientation proposée

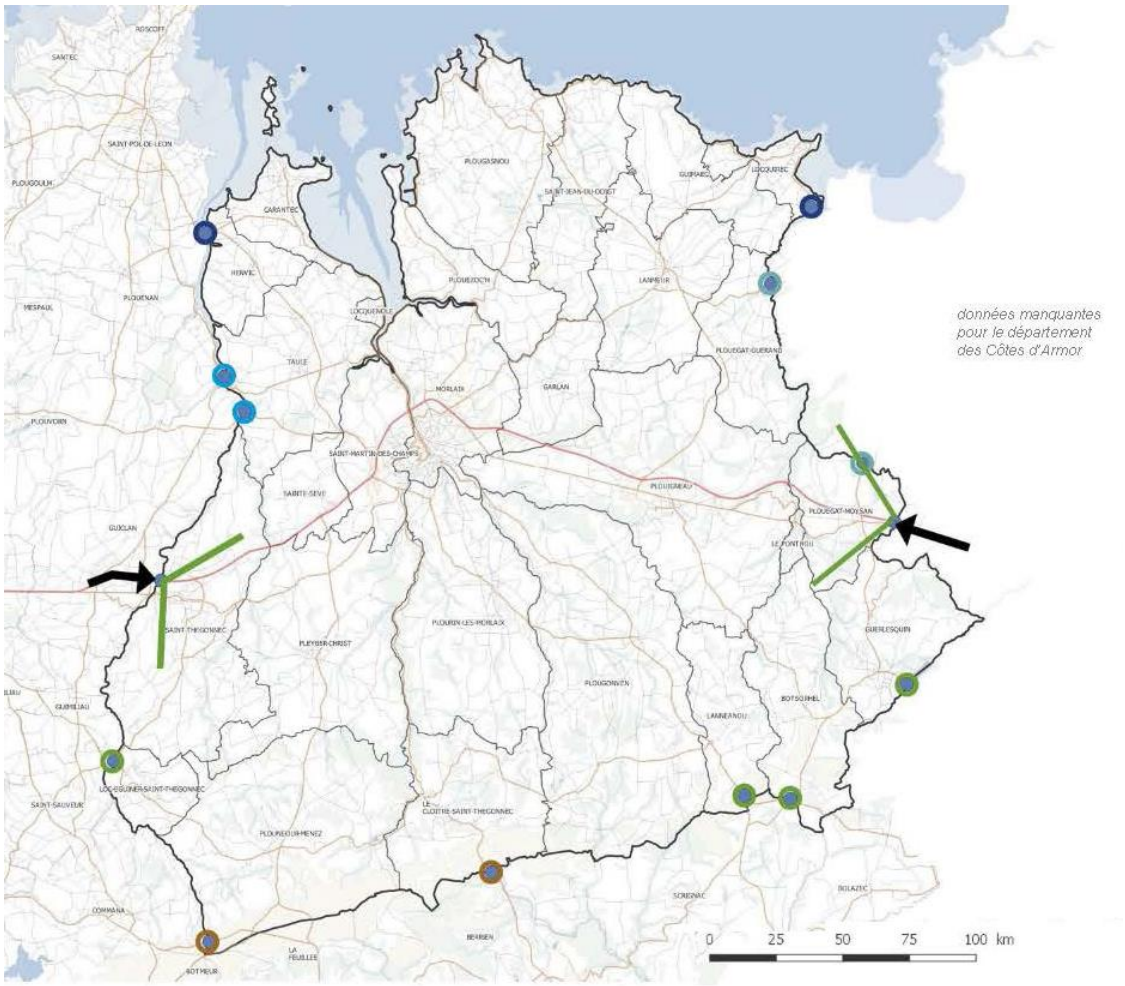


Fig.46 : Carte des orientations proposées pour les entrées de territoire – source A3 paysage

LÉGENDE

PORTE D'ENTRÉE PRINCIPALE
Préserver l'équilibre des espaces: urbain / agricole / forestier / 'naturel' afin de maintenir des entrées de territoire qualitatives

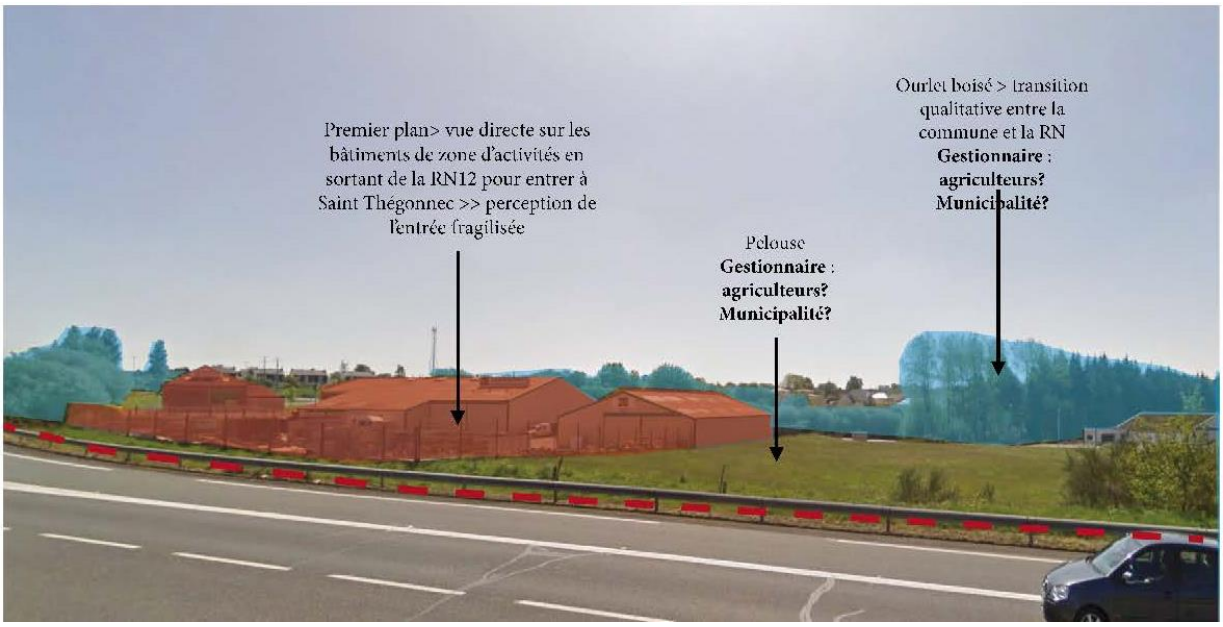
PORTE D'ENTRÉE SECONDAIRE
Préserver l'équilibre des espaces: urbain / agricole / forestier / 'naturel' afin de maintenir des entrées de territoire qualitatives

- le littoral: les estuaires des baies
- les vallées
- les espaces forestiers / agricoles
- les contreforts bocagers
- les sommets de landes

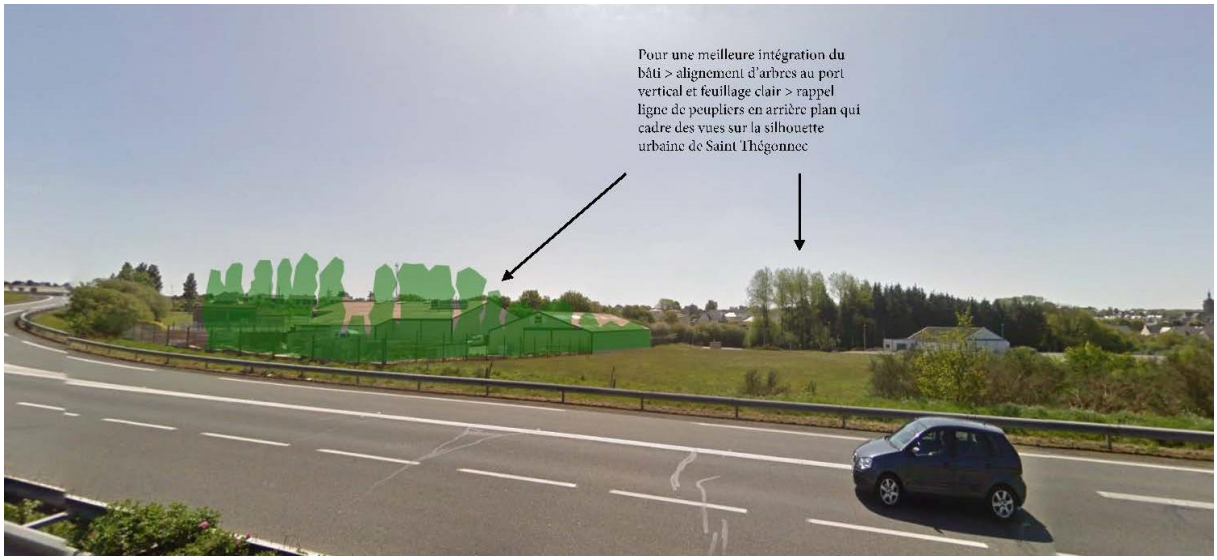
8.2/ Les entrées de ville

Les entrées de ville peuvent être fragilisées notamment par le phénomène des 'villages-rue' en périphérie des communes, les panneaux publicitaires, les zones d'activités, les façades de bâti ancien peu mises en valeur.

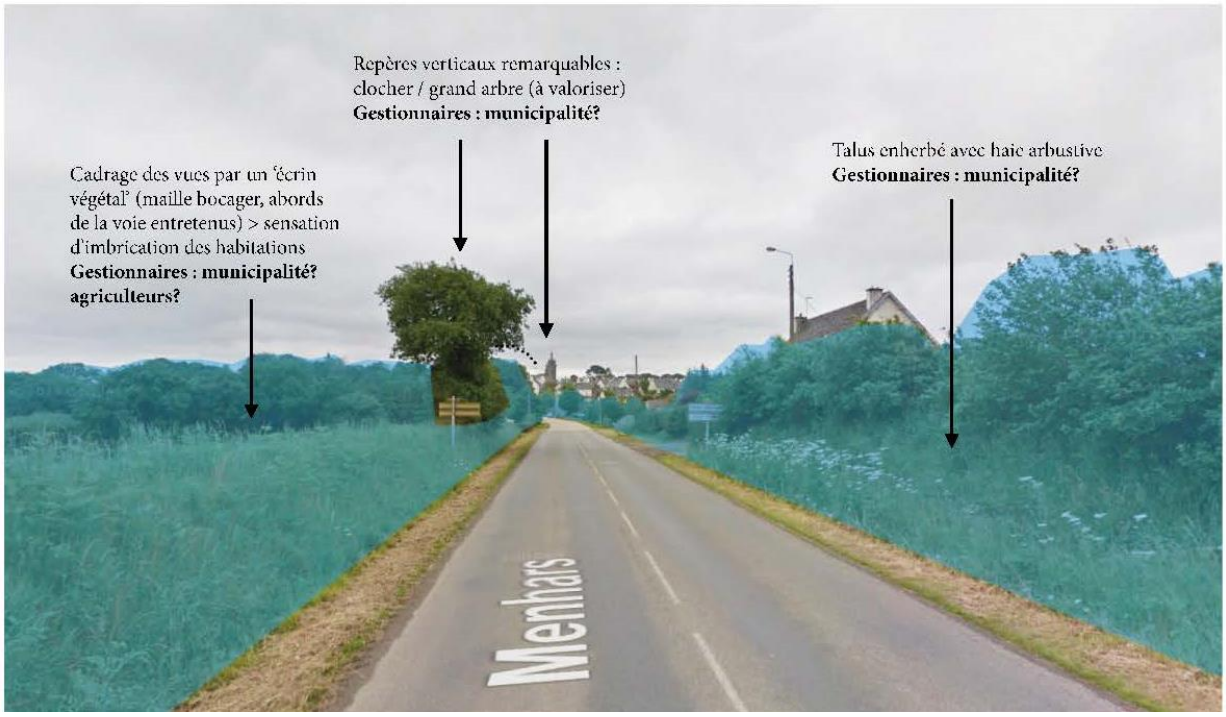
Situation fragilisée : entrée nord par la RN12 de la commune de Saint Thégonnec - *Source : google street view*



Proposition d'orientation paysagère face à cette situation fragilisée - *Source : google street vie*



Situation qualitative : entrée ouest de la commune de Saint Thégonnec - *Source : google street view*



Orientations proposées

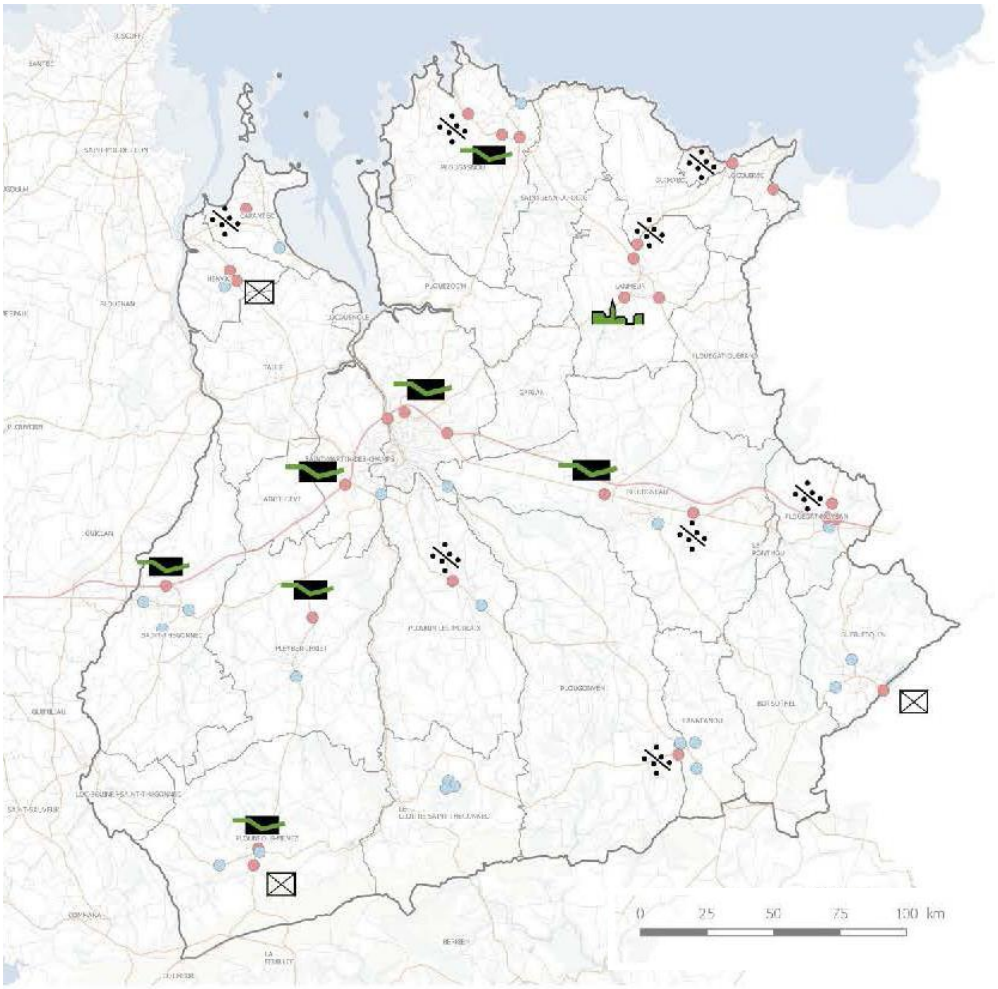


Fig.47 : Carte des orientations proposées pour les entrées de ville – source A3 paysage

LÉGENDE

SITUATION FRAGILISÉE

Mieux intégrer les zones d'activités dans le paysage d'entrée de ville

Empêcher le phénomène des villages-rue à se développer en périphérie des centres-bourgs

Supprimer les panneaux publicitaire perturbant la lisibilité du paysage

Réhabiliter le bâti

SITUATION QUALITATIVE

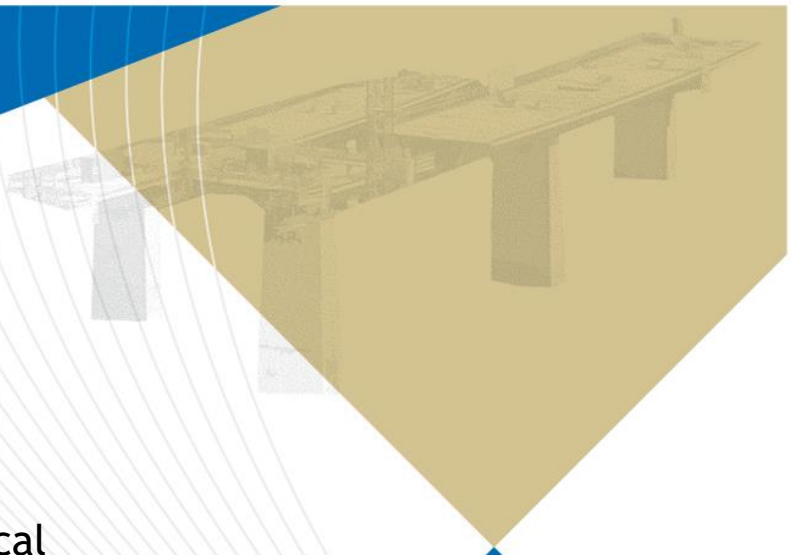
Préserver la qualité paysagère de ces entrées:

- groupement d'habitations claires qui suggèrent l'entrée bourg
- entretien : maille bocager / parcelles agricoles, pâturage / couloir boisé, espace forestier / espaces 'naturels', zones humides
- entretien des abords des routes

LE 18 DÉCEMBRE 2019

ANNEXE N° RP1_5.2

A3 PAYSAGE - 330 rue Joséphine Pencalet - 29 200 BREST
TEL = 02 98 38 03 03
COURRIEL = s.cariou@a3-paysage.fr



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Morlaix communauté

Etat Initial de l'Environnement
Volet « biodiversité »

2016

collection des études

biotope
faune, flore & environnement

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Morlaix communauté

Etat Initial de l'Environnement
Volet « biodiversité »

Les études ont été élaborées avant la fusion des communes de Plouigneau et du Ponthou (fusion en date du 28 septembre 2018). Aussi, le présent rapport fait référence aux 27 communes composant Morlaix Communauté avant fusion.

2016

Sommaire

I. Le patrimoine naturel 4

I.1 Zonage du patrimoine naturel 4

I.1.1 Le réseau natura 2000 4
I.1.2 Les zones d'importance communautaire pour la conservation des oiseaux ZICO 26
I.1.3 Les arrêtés préfectoraux de protection de Biotope 27
I.1.4 Les espaces naturels remarquables du territoire au titre de la loi littoral 27
I.1.5 Les réserves naturelles 29
I.1.6 Le parc naturel régional d'Armorique 29
I.1.7 Les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique 31
I.1.8 Les espaces naturels sensibles du Finistère 33
I.1.9 Les espaces boisés classés 33
I.1.10 Les sites du conservatoire du littoral 35
I.1.11 Bilan sur le zonage du patrimoine naturel 36

I.2 Richesse des habitats naturels, de la faune et de la flore 37

I.2.1 Mer et littoral 37
I.2.2 Les principales vallées 43
I.2.3 Zones humides 46
I.2.4 Bocage 52
I.2.5 Boisements 55
I.2.6 Les milieux agricoles 55

I.3 Trame verte et bleue 57

I.3.1 Les continuités écologiques du SRCE 57
I.3.2 Enjeux faunistiques et floristiques connus sur le territoire de Morlaix communuaté 59
I.3.3 Le réseau écologique local : de la frange littorale aux monts d'Arrée, par les grandes vallées côtières 71

II. Synthèse des enjeux environnementaux 100

I. Le patrimoine naturel

I.1 Zonage du patrimoine naturel

I.1.1 Le réseau natura 2000

Source : DREAL Bretagne

Le territoire de Morlaix Communauté est concerné par une ZPS désignée Site Natura 2000 par arrêté du 26 octobre 2004 (J.O. du 10/11/04) du Ministère de l'écologie et du développement durable : il s'agit du site «FR53100 73 – baie de Morlaix » représentée par la réserve ornithologique de la baie de Morlaix.

Quatre sites sont classés en ZSC par arrêté ministériel du 4 mai 2007 :

- Le site « FR53000 13 - Monts d'Arrée centre et est »
- Le site « FR53000 04 Rivière le Douron »
- Zone Spéciale de Conservation – FR 53 000 15 – Baie de Morlaix (Directive « Habitats, Faune & Flore ») Zone de Protection Spéciale – FR 53 100 73 – Baie de Morlaix Directive « Oiseaux

Zoom technique sur Natura 2000 :

Afin de maintenir les espèces et les milieux naturels rares et menacés à l'échelle européenne, l'Union Européenne a décidé de mettre en place le réseau Natura 2000. La transcription de ce réseau en droit français a donné lieu à la création de Zones de Protection Spéciales (ZPS), issues de la Directive Oiseaux, et de Zones Spéciales de Conservation (ZSC), issues de la Directive Habitat Faune Flore.

Ces sites bénéficient d'une protection renforcée : tout projet susceptible de leur porter atteinte doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences. De plus, ces sites disposent ou disposeront à terme d'un Document d'Objectifs (DOCOB) qui précise les activités et/ou occupations du sol interdites, réglementées ou favorisées.

3 documents d'objectifs des sites Natura 2000 dressent l'état des lieux et les objectifs de gestion à venir.

Baie de Morlaix

- ***Document d'objectifs***

Approuvé en juillet 2016 - Site Natura 2000 FR 53 000 15 et FR 53 100 73

- ***Habitats marins***

Étagement		Habitats marin – niveau 1 – typologie REBENT	superficie	% habitats marins
Substrats meubles			**14 922,69 ha**	**56,02 %**
profondeur ↓	intertidal	Sédiments de haut de plage	13,82 ha	0,05 %
		Vases intertidales	1 520,86 ha	5,71 %
		Sédiments hétérogènes envasés intertidaux	26,86 ha	0,10 %
		Sédiments grossiers propres intertidaux	178,92 ha	0,67 %
		Sables intertidaux	1 088,81 ha	4,09 %
	subtidal	Vases sublittorales	123,72 ha	0,46 %
		Sédiments hétérogènes plus ou moins envasés sublittoraux	2 002,41 ha	7,52 %
		Sables fins à moyens sublittoraux	2 248,65 ha	8,44 %
		Sables grossiers et graviers sublittoraux	7 252,36 ha	27,23 %
		Galets et cailloutis circalittoraux	466,28 ha	1,75 %
Substrats rocheux			**10 992,81 ha**	**41,28 %**
profondeur ↓	intertidal	Roches et blocs supralittoraux à lichens	9,91 ha	0,04 %
		Roches et blocs médiolittoraux à très faible couverture macrobiotique	9,89 ha	0,04 %
		Roches et blocs médiolittoraux à dominance animale	247,65 ha	0,93 %
		Roches et blocs médiolittoraux à dominance algale	442,35 ha	1,66 %
		Roches et blocs intertidaux avec fucales en milieu à salinité variable	7,48 ha	0,03 %
		Roches et blocs intertidaux avec algues opportunistes	2,03 ha	0,01 %
		Roches et blocs intertidaux[1]	564,50 ha	2,12 %
		Roches et blocs de la frange infralittorale supérieure	24,53 ha	0,09 %
	subtidal	Roches et blocs infralittoraux	3 646,38 ha	13,69 %
		Roches et blocs circalittoraux	6 038,09 ha	22,67 %
Habitats particuliers			**706,56 ha**	**2,65 %**
	intertidal	Retenues d'eau sur sédiments	0,03 ha	/
		Moulières sur roches et blocs	1,33 ha	/
		Cuvettes en milieu rocheux	0,39 ha	/
		Bancs à *Lanice*	4,16 ha	0,02 %
		Champs de blocs de la frange infralittorale	5,52 ha	0,02 %
	subtidal	Herbiers de zostères	676,31 ha	2,54 %
		Bancs de maërl	18,82 ha	0,07 %
total			**26 626,52 ha**[2]	

Figure 1: Tableau de synthèse des habitats marins de niveau 1 du site Natura 2000 de la baie de Morlaix

[1] Note de l'auteur : l'habitat « Roches et blocs intertidaux » n'est pas référencé en l'état dans le référentiel REBENT, ces milieux devraient être rattachés aux habitats « Roches et blocs intertidaux à dominance algale » ou « Roches et blocs intertidaux à dominance animale ». Cependant la recherche de correspondance ayant été faite à posteriori pour certains jeux de données, il se peut que les éléments pour affiner la classification de ces habitats n'aient pas pu être vérifiés.

[2] Note de l'auteur : non caractérisés : 4,47 ha

★ ***Habitats terrestres***

Grands types de milieux	Habitats terrestres (code UE)		superficie	% habitats terrestres	
Habitats d'intérêt communautaire			**112,66 ha**	**13,64 %**	
Végétation des vases salées et des prés salés	1310	salicorniaies	49,79 ha	6,03 %	
	1330	prés salés			
Végétation des laisses de mer	1210/ 1220	végétation des laisses de mer sur sables et sur galets	1,19 ha	0,14 %	
Pelouses et falaises littorales	1230	pelouses aérohalines	10,82 ha	1,31 %	
	1230	végétation chasmophytique des fissures de rochers			
	1430	végétation des colonies d'oiseaux marins			
Milieux dunaires	2110	dunes embryonnaires	3,07 ha	0,37 %	
	2120	dunes mobiles			
Landes	4030	landes	5,23 ha	0,63 %	
Milieux humides	6430	mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	0,34 ha	0,04 %	
Milieux forestiers	**9180***	**ormaies littorales**	42,22 ha	5,11 %	
	91E0*	**aulnaie-frênaie**			
	9120	hêtraie			
Autres habitats naturels			465,53 ha	56,38 %	
Végétations des vases salées	spartinaie		0,18 ha	0,02 %	/
Milieux humides	roselières		5,54 ha	0,67 %	/
	eau douce courante ou stagnante				
	végétation des falaises maritimes suintantes				
Milieux ouverts agricoles	végétations prairiales		160,16 ha	19,40 %	/
Milieux préforestiers	ptéridaies et fourrés		112,29 ha	13,60 %	/
Milieux forestiers	bois de feuillus humides		187,36 ha	22,69 %	/
	plantations de feuillus				
	autres bois de feuillus				
	résineux plantés ou spontanés				
	bois mixtes				
Milieux anthropisés et artificialisés			247,46 ha	29,97 %	
total			825,65 ha	100 %	

Figure 2: Tableau de synthèse des grands types de milieux terrestres du site Natura 2000 de la baie de Morlaix

★ ***Espèces nicheuses régulières / espèces anciennement nicheuses***

Nom Commun *Nom latin*	DO	habitat de reproduction en baie	effectifs baie de Morlaix	effectifs Bretagne	FSD
Annexe I de la directive « Oiseaux » : espèces dont la protection nécessite la désignation de Zones de Protection Spéciales					
aigrette garzette *Egretta garzetta*	I	îlots et bois du Dosen	58 cpls en 2013	1523 cpls en 2007	x
faucon pelerin *Falco peregrinus*	I	îlot	1 cpl en 2013	30 cpls en 2012	x
gravelot à collier interrompu *Charadrius alexandrinus*	I	hauts de plages	dernière nidification certaine en 2002	121-206 cpls en 2012	x
sterne caugek *Sterna scandvicensis*	I	îlots	dernière nidification en 2012, 24-25 cpls ; 1200 cpls en 2010	1789-1935 cpls en 2012	x
sterne de Dougall *Sterna dougallii*	I	îlots	dernière nidification en 2010, 47 cpls	32-37 cpls = effectif France	x
sterne pierregarin *Sterna hirundo*	I	îlots	dernière nidification en 2012, 38 cpls	1048-1103 en 2011	x
sterne arctique *Sterna paradisaea*	I	Îlots	dernière nidification en 1965 : 10 cpls	ne niche plus que de manière occasionnelle en France	
martin pêcheur d'Europe *Alcedo atthis*	I	berges des estuaires, Dourduff (avéré), Penzé (probable)	à préciser	en ↘ en France	x
fauvette pitchou *Sylvia undata*	I	landes	à préciser	inconnu – stabilité des effectifs en France	
Article 4.2 de la directive « Oiseaux » : espèces migratrices, non inscrites à l'annexe I, devant faire l'objet de mesures de protection					
grand cormoran *Phalacoccorax carbo*	art. 4.2	îlots	152 cpls en 2013	875 cpls en 2011	x
cormoran huppé *Phalacoccorax aristotelis*	art. 4.2	îlots	180 cpls en 2013	5 990 cpls en 2011	x
tadorne de Belon *Tadorna tadorna*	art. 4.2	îlots et fourrés côtiers, élevage des jeunes sur les vasières estuariennes	79 - 101 cples en 2011	1300 – 1700 cpls en 2004/08	x
huîtrier pie *Haematopus ostralegus*	an. II/B, art. 4.2	îlots	45-47 cpls en 1996	532-553 cpls en 1995/96	x
grand gravelot *Charadrius hiaticula*	art. 4.2	hauts de grèves, cordons de galets, îlots	dernière nidification probable 2012, 1 cpl	70 cpl. en 2004/08 – en ↘	x
goéland brun *Larus fuscus*	an. II/B, art. 4.2	îlots, île de Batz	84-92 cpls en 2009	18 700-19 000 cpls en 2011	x
guillemot de Troïl *Uria aalge*	art. 4.2	Méloine	disparu à la fin des années 1960 : 15 cpls	298-319 cpls en 2011	
macareux moine *Fratercula arctica*	art. 4.2	îlots	dernière nidification probable 2012, 1 cpl	150-205 cpls en 2011	x

Nom Commun *Nom latin*	DO	habitat de reproduction en baie	effectifs baie de Morlaix	effectifs Bretagne	FSD
hirondelle de rivage *Riparia riparia*	art. 4.2	petites falaises littorales meubles	à préciser	4 à 5 000 cpls en 2004/08, en ↘ en Europe	
traquet motteux *Oenanthe oenanthe*	art. 4.2	pelouses littorales et dunes	dernière nidification à préciser	100-115 cpls en 2004/08, en ↘ Europe	
Annexe II de la directive « Oiseaux » : espèces dont la chasse est autorisée, II/A : dans tous les États membres, II/B : restrictions dans certains pays. **Annexe III** de la directive « Oiseaux » : espèces pour lesquelles la vente de spécimens morts ou vivants n'est pas interdite, III/B : des limitation des activités commerciales doivent être prévues par les États membres.					
canard colvert *Anas platyrhynchos*	an. II/A, an. III/A	diversifié	effectif inconnu	effectif inconnu – en ↗	x
goéland argenté *Larus argentatus*	an. II/B	îlots, île de Batz	1458-1472 cpls en 2009/10	25 à 30 000 cpls en 2011	x
goéland marin *Larus marinus*	an. II/B	îlots	170 cpls en 2009	4375 cpls en 2011	x
Autres espèces patrimoniales					
grand corbeau *Corvus corax*	–	front de taille du Dourduff, falaises littorales de Primel et de Ti Saozon	disparu en 2005, nicheur à proximité	35 cpls en 2007, effectifs stables en France et en Europe	
autres passereaux nicheurs, statuts en baie de Morlaix à préciser sur les secteurs terrestres de la ZPS					
Espèces patrimoniales nicheuses à proximité immédiate du site Natura 2000					
grèbe castagneux *Tachybaptus ruficollis*	art. 4.2	étangs et stations de lagunage	/	/	
héron cendré *Ardea cinerea*	–	bois du Dossen	/	/	x

Figure 3: synthèse de l'avifaune nicheuse du site Natura 2000 de la baie de Morlaix

- ★ ***Espèces hivernantes régulières en effectifs notables***
- ★ ***Espèces hivernantes régulières en effectifs faibles***
- ★ ***Espèces hivernantes occasionnelles***

Nom Commun	*Nom latin*	DO	hivernage en baie de Morlaix		FSD
			période de présence	tendance	
Annexe I de la directive « Oiseaux » : espèces dont la protection nécessite la désignation de Zones de Protection Spéciales					
plongeon catmarin	*Gavia stellata*	an. I	internuptial		
plongeon arctique	*Gavia arctica*	an. I	internuptial		x
plongeon imbrin	*Gavia immer*	an. I	internuptial		
grèbe esclavon	*Podiceps auritus*	an. I	internuptial		
aigrette garzette	*Egretta garzetta*	an. I	à l'année		x
spatule blanche	*Platalea leucorodia*	an. I	internuptial	↗	
faucon pelerin	*Falco peregrinus*	an. I	à l'année		x
gravelot à collier interrompu	*Charadrius alexandrinus*	an. I	hivernant occasionnel	↘	x
pluvier doré	*Pluvialis apricaria*	an. I, II/B, III/B, art. 4.2	hivernant occasionnel		
barge rousse	*Limosa lapponica*	an. I, II/B	migration post et pré-nuptiale, hivernage		x
mouette mélanocéphale	*Larus melanocephalus*	an. I	migration post-nuptiale et hivernage	↗	x
sterne caugek	*Sterna scandvicensis*	an. I	migration post et pré-nuptiale, hivernage		x
sterne de Dougall	*Sterna dougallii*	an. I	migration post-nuptiale		x
sterne pierregarin	*Sterna hirundo*	an. I	migration post et pré-nuptiale		x
sterne arctique	*Sterna paradisaea*	an. I	migration post-nuptiale		
martin pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*	an. I	à l'année		x
fauvette pitchou	*Sylvia undata*	an. I	à l'année		
Article 4.2 de la directive « Oiseaux » : espèces migratrices, non inscrites à l'annexe I, devant faire l'objet de mesures de protection					
grèbe castagneux	*Tachybaptus ruficollis*	art. 4.2	à l'année		
grèbe huppé	*Podiceps cristatus*	art. 4.2	à l'année		
grèbe jougris	*Podiceps grisegena*	art. 4.2	hivernant occasionnel		
grèbe à cou noir	*Podiceps nigricollis*	art. 4.2	internuptial		
grand cormoran	*Phalacoccorax carbo*	art. 4.2	à l'année		x
cormoran huppé	*Phalacoccorax aristotelis*	art. 4.2	à l'année		x
bernache cravant	*Branta bernicla*	an. II/B, art. 4.2	internuptial	→	x
tadorne de Belon	*Tadorna tadorna*	art. 4.2	à l'année	↗	x
canard siffleur	*Anas penelope*	an. II/A, III/B, art. 4.2	internuptial	↘	
canard chipeau	*Anas strepera*	an. II/A, art. 4.2	hivernant occasionnel		
sarcelle d'hiver	*Anas crecca*	an. II/A, III/B, art. 4.2	internuptial		

Nom Commun	*Nom latin*	DO	hivernage en baie de Morlaix		FSD
			période de présence	tendance	
canard pilet	*Anas acuta*	an. II/A, III/B, art. 4.2	hivernant occasionnel		
canard souchet	*Anas clypeata*	an. II/A, III/B, art. 4.2	internuptial		
fuligule milouin	*Aythya ferina*	an. II/A, III/B, art. 4.2	hivernant occasionnel	disparu	
fuligule morillon	*Aythya fuligula*	an. II/A, III/B, art. 4.2	hivernant occasionnel		
fuligule milouinan	*Aythya marila*	an. II/B, III/B, art. 4.2	hivernant occasionnel		
eider à duvet	*Somateria mollissima*	an. II/B, III/B, art. 4.2	hivernant occasionnel	↘	
macreuse noire	*Melanitta nigra*	an. II/B, III/B, art. 4.2	internuptial		
macreuse brune	*Melanitta fusca*	an. II/B, art. 4.2	hivernant occasionnel		
garrot à œil d'or	*Bucephala clangula*	an. II/B, art. 4.2	internuptial		
foulque macroule	*Fulica atra*	an. II/A, III/B, art. 4.2	internuptial		
huîtrier pie	*Haematopus ostralegus*	an. II/B, art. 4.2	à l'année	↘	x
grand gravelot	*Charadrius hiaticula*	art. 4.2	internuptial	↘	x
pluvier argenté	*Pluvialis squatarola*	an. II/B, art. 4.2	internuptial		x
bécasseau maubèche	*Calidris canutus*	an. II/B, art. 4.2	internuptial	↗	
bécasseau sanderling	*Calidris alba*	art. 4.2	internuptial		x
bécasseau minute	*Calidris minuta*	art. 4.2	migration post-nuptiale		
bécasseau violet	*Calidris maritima*	art. 4.2	migration post et pré-nuptiale, hivernage		
bécasseau variable	*Calidris alpina*	art. 4.2	internuptial	↘	x
bécassine des marais	*Gallinago gallinago*	an. II/A, III/B, art. 4.2	internuptial		
barge à queue noire	*Limosa limosa*	an. II/B, art. 4.2	internuptial		
courlis corlieu	*Numenius phaeopus*	an. II/B, art. 4.2	migration pré et post-nuptiale, hivernage	→	
courlis cendré	*Numenius arquata*	an. II/B, art. 4.2	internuptial		x
chevalier arlequin	*Tringa erythropus*	an. II/B, art. 4.2	internuptial		x
chevalier gambette	*Tringa totanus*	an. II/B, art. 4.2	internuptial	→	x
chevalier aboyeur	*Tringa nebularia*	an. II/B, art. 4.2	internuptial	↗	x
chevalier culblanc	*Tringa ochropus*	art. 4.2	internuptial	↗	
chevalier guignette	*Actitis hypoleucos*	art. 4.2	internuptial		
tournepierre à collier	*Arenaria interpres*	art. 4.2	internuptial	↘	x
mouette rieuse	*Chroicocephalus ridibundus*	an. II/B, art. 4.2	internuptial		x
goéland brun	Larus fuscus	an. II/B, art. 4.2	à l'année		x
hirondelle de rivage	*Riparia riparia*	art. 4.2	migration pré et post-nuptiale		
traquet motteux	*Oenanthe oenanthe*	art. 4.2	migration pré et post-nuptiale		
bruant des neiges	*Plectrophenax nivalis*	art. 4.2	internuptial		

Annexe II de la directive « Oiseaux » : espèces dont la chasse est autorisée, II/A : dans tous les États membres, II/B : restrictions dans certains pays.
Annexe III de la directive « Oiseaux » : espèces pour lesquelles la vente de spécimens morts ou vivants n'est pas interdite, III/B : des limitation des activités commerciales doivent être prévues par les États membres.

Nom Commun	*Nom latin*	DO	hivernage en baie de Morlaix		FSD
			période de présence	tendance	
canard colvert	*Anas platyrhynchos*	an. II/A, III/A	à l'année		x
harle huppé	*Mergus serrator*	an. II/B	internuptial		
vanneau huppé	*Vanellus vanellus*	an. II/B	hivernant occasionnel		x
goéland argenté	*Larus argentatus*	an. II/B	à l'année		x
goéland marin	*Larus marinus*	an. II/B	à l'année		x
		autres espèces patrimoniales			
grand corbeau	*Corvus corax*	–	passage occasionnel		
héron cendré	*Ardea cinerea*	–	à l'année	↘	x

Figure 4: synthèse de l'avifaune hivernante du site Natura 2000 de la baie de Morlaix

Un site d'importance pour l'hivernage des limicoles

De 1985 à 2010, une baisse significative et constante du nombre total d'oiseaux d'eau fréquentant le site Natura 2000 est observée, lors des comptages annuels de la mi-janvier, organisés dans le cadre du Wetland International. Ainsi, le nombre moyen d'oiseaux hivernants avoisine 24 500 individus entre 1985 et 1990, puis ne dépasse que légèrement les 15 100 individus entre 2006 et 2010. Les deux hivers suivants, 2011 et 2012, enregistrent une augmentation du nombre d'oiseaux hivernants qui atteint alors une moyenne proche de 19 000 individus.

Nom Commun *Nom latin*	DO*	Importance nationale des différents secteurs à la mi-janvier 2012					Tendance nationale pour l'espèce	FSD	
		secteur Roscoff - Plouescat	secteur Penzé, de Roscoff à Callot	secteur rade de Morlaix - Tregor	ZPS	%age des effectifs nationaux 2012			
Annexe I de la directive « Oiseaux » : espèces dont la protection nécessite la désignation de Zones de Protection Spéciales									
barge rousse *Limosa lapponica*	an I, an II/B		**X**		**X**	2 %	→	x	
huîtrier pie *Haematopus ostralegus*	an. II/B art. 4.2		**X**	**X**	**X**	3 %	↘	x	
pluvier argenté *Pluvialis squatarola*	an. II/B art. 4.2		**X**		**X**	3 %	↘	x	
grand gravelot *Charadrius hiaticula*	art. 4.2	**X**	**X**		**X**	4 %	↘	x	
courlis cendré *Numenius arquata*	an. II/B art. 4.2		**X**	**X**	**X**	3 %	↘	x	
courlis corlieu *Numenius phaeopus*	an. II/B art. 4.2	*Pas de valeur seuil en France, car les effectifs hivernant dans le pays sont très faibles*				**25 %**			
chevalier arlequin *Tringa erythropus*	an. II/B art. 4.2		**X**		**X**	2 %	→	x	
chevalier gambette *Tringa totanus*	an. II/B art. 4.2	**X**	**X**	**X**	**X**	9 %	→	x	

Nom Commun *Nom latin*	DO*	Importance nationale des différents secteurs à la mi-janvier 2012					Tendance nationale pour l'espèce	FSD	
		secteur Roscoff - Plouescat	secteur Penzé, de Roscoff à Callot	secteur rade de Morlaix - Tregor	ZPS	%age des effectifs nationaux 2012			
chevalier aboyeur *Tringa nebularia*	an. II/B art. 4.2	**X**	**X**	**X**	**X**	5 %	→	x	
chevalier culblanc *Tringa ochropus*	art. 4.2	*Pas de valeur seuil en France, car les effectifs hivernant dans le pays sont très faibles*				**1 %**	→		
chevalier guignette *Actitis hypoleucos*	art. 4.2		**X**	**X**	**X**	9 %	↘		
tournepierre à collier *Arenaria interpres*	art. 4.2		**X**		**X**	4 %	↘	x	
bécasseau maubèche *Calidris canutus*	an. II/B art. 4.2				**X**	1 %	↘		
bécasseau sanderling *Calidris alba*	art. 4.2	**X**	**X**		**X**	3 %	↗	x	
bécasseau variable *Calidris alpina*	art. 4.2		**X**		**X**	3 %	→	x	
		4 espèces	**12 espèces**	5 espèces	**13 espèces**				

Figure 5: Synthèse des limicoles hivernants du site Natura 2000 de la baie de Morlaix, pour lesquelles le site à une importance nationale, soit plus de 1 % des effectifs nationaux y passent l'hiver. Le détail des effectifs est disponible dans l'étude avifaune

Nom Commun	*Nom latin*	DO	présence en baie de Morlaix	FSD
Annexe I de la directive « Oiseaux » : espèces dont la protection nécessite la désignation de Zones de Protection Spéciales				
puffin des Baléares	*Puffinus mauretanicus*	an. I	Observation régulière. Présence internuptiale toute l'année. Pic de migration d'août à novembre. Importance majeure de la baie de Lannion, avec l'accueille en 2010 de près de 30 % de la population mondiale. *Reproduction : uniquement dans l'archipel des Baléares*	
océanite tempête	*Hydrobates pelagicus*	an. I	Observation occasionnelle. Présence internuptiale de mai à septembre, pic d'abondance en juin et août. *Reproduction : colonies les + proches à Molène et aux Sept Îles*	x
mouette pygmée	*Larus minutus*	an. I	Observation occasionnelle	
Article 4.2 de la directive « Oiseaux » : espèces migratrices, non inscrites à l'annexe I, devant faire l'objet de mesures de protection				
fulmar boréal	*Fulmarus glacialis*	art. 4.2	Observation régulière, essentiellement en migration post et pré-nuptiale.	
puffin des anglais	*Puffinus puffinus*	art. 4.2	Observation régulière. Présence internuptiale de mars à novembre, pics de passage en mai lors de la migration post-nuptiale et dans une moindre mesure en septembre lors de la migration pré-nuptiale. *Reproduction : colonies les + proches à Molène et aux Sept Îles*	

Nom Commun	*Nom latin*	DO	présence en baie de Morlaix	FSD
fou de bassan	*Morus bassanus*	art. 4.2	Observation régulière. Présence toute l'année, secteurs d'alimentation au large de la baie, notamment une importante pêcherie au nord de l'Île de Batz et une zone de pêche régulière aux abords de la Méloine. *Reproduction : colonie la + proche à l'Île Rouzig, aux Sept-Îles, 20 000 cpls, principale colonie française*	
labbe pomarin	*Stercorarius pomarinus*	art. 4.2	Observation occasionnelle	
labbe parasite	*Stercorarius parasiticus*	art. 4.2	Observation occasionnelle	
labbe à longue-queue	*Stercorarius longicaudus*	art. 4.2	Observation exceptionnelle	
grand labbe	*Catharacta skua*	art. 4.2	Observation régulière	
mouette tridactyle	*Rissa tridactyla*	art. 4.2	Observation régulière	
pingouin torda	*Alca torda*	art. 4.2	Observation occasionnelle. Présence toute l'année, hivernage et migration post-nuptiale marquée avec un pic de passage en novembre.	x
guillemot de Troïl	*Uria aalge*	art. 4.2	Observation occasionnelle. Migration pré-nuptiale de février à mai, avec pic de passage en mai et migration post-nuptiale de septembre à novembre, avec un pic de passage en octobre.	
macareux moine	*Fratercula arctica*	art. 4.2	Observation exceptionnelle, en migration post-nuptiale	x

Figure 6: synthèse de l'avifaune pélagique du site Natura 2000 de la baie de Morlaix

★ ***Mammifères***

1364	**Loutre d'Europe –** *Lutra lutra*	**Mammifère semi-aquatique**
Effectif non évalué	annexe II et IV de la DHFF	UICN : Monde – quasi menacée France – préoccupation mineure
1304	**Grand Rhinolophe –** *Rhinolophus ferrumequinum*	**Mammifère - chiroptère**
Bretagne : 6000 ind. en hiver / 5300 ind. en été[3]	annexe II et IV de la DHFF protection nationale	UICN : Monde – préoccupation mineure France – quasi menacée
1364	**Petit Rhinolophe –** *Rhinolophus hipposideros*	**Mammifère - chiroptère**
Bretagne : 350 ind. hivernants / 2550 ind. en été[4]	annexe II et IV de la DHFF protection nationale	UICN : Monde – préoccupation mineure France – quasi menacé
1364	**Barbastelle d'Europe –** *barbastella barbastellus*	**Mammifère - chiroptère**
Effectifs non évalués	annexe II de la DHFF	UICN : Monde – quasi-menacée France – préoccupation mineure

Figure 7: mammifères du site Natura 2000 baie de Morlaix

[3] http://www.observatoire-biodiversite-bretagne.fr/Chiffres-et-cartes/ecologie/Effectifs-des-chiropteres-en-Bretagne
[4] http://www.observatoire-biodiversite-bretagne.fr/Chiffres-et-cartes/ecologie/Effectifs-des-chiropteres-en-Bretagne

★ ***Poissons***

Nom Commun	Nom latin	Annexe de la DHFF	Convention OSPAR	Cité dans le FSD
Lamproie marine	*Petromyzon marinus*	II et IV	an. V	
Grande Alose	*Alosa alosa*	II et IV	an. V	**x**
Saumon atlantique	*Salmo salar*	II et IV	an. V	**x**
Anguille d'Europe	*Anguilla anguilla*		an. V	**x**

Figure 8: poissons du site Natura 2000 baie de Morlaix

★ ***Objectifs de gestion***

Figure 9: objectifs de gestion du site Natura 2000 baie de Morlaix

Objectifs de gestion durable	Objectifs déclinés	Mesures	Groupe de travail		
			I	P	T
A - Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	A1 – Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation	A1.1 – Améliorer la connaissance sur les habitats marins et évaluer leur état de conservation	X	X	
		A1.2 – Améliorer la connaissance sur les habitats terrestres			X
	A2 – Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation	A2.1 – Améliorer la connaissance sur les populations de mammifères marins		X	
		A2.2 – Améliorer la connaissance sur l'avifaune	X	X	X
		A2.3 – Améliorer les connaissances sur les populations de chauves-souris			X
		A2.4 – Améliorer la connaissance sur la population de loutre d'Europe			X
	A3 – Évaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisir	A3.1 – Évaluer la sensibilité des habitats et espèces aux activités	X	X	X
		A3.2 – Améliorer les connaissances entre les habitats Natura 2000 et les actions de pêche à pied de loisir	X		
		A3.3 – Évaluer l'impact des mouillages sur les herbiers et ancrages sur les fonds rocheux et proposer des solutions de mouillage écologique	X	X	
		A3.4 – Évaluer les risques liés aux activités de pêche professionnelle sur les habitats d'intérêt communautaire		X	
		A3.5 – Améliorer les connaissances sur les interactions entre les espèces d'intérêt communautaire et les activités de pêche professionnelle et de loisir		X	
	B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats marins remarquables	B1.1 – Préserver les herbiers de zostères	X	X	
		B1.2 – Préserver les biocénoses des substrats rocheux en milieu intertidal	X		
B - Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats naturels d'intérêt communautaire		B1.3 – Préserver et restaurer les végétations de laisses de mer	X		
		B1.4 – Maintenir et restaurer les habitats des cordons de galets			X
		B1.5 – Préserver les bancs de maërls		X	
		B1.6 – Préserver les forêts de laminaires		X	
	B2 – Garantir les fonctionnalités écologiques des zones humides littorales	B2.1 – Préserver les prés-salés et les vasières	X		X
		B2.2 – Préserver les mégaphorbiaies et prairies humides			X
	B3 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux dunaires et maintenir le bon état de conservation des végétations de falaises	B3.1 – Lutter contre l'érosion et maîtriser la fréquentation humaine sur le site			X
		B3.2 – Limiter la banalisation, l'embroussaillement et la dégradation des dunes, pelouses dunaires et habitats de falaises			X
	B4 – Préserver les habitats de landes et les milieux forestiers	B4.1 – Préserver les habitats forestiers			X
		B4.2 – Contrôler les dynamiques d'enfrichement, restaurer et maintenir les habitats de landes			X
	B5 - Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	B5.1 - Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (conhyliculture, algoculture, exploitation d'algues, pêche...)	X	X	X
		B5.2 – Encourager le développement et la pérennisation des bonnes pratiques en concertation avec les acteurs locaux (chartes, etc.)	X	X	X
		B5.3 – Maintenir et développer une agriculture favorable à la biodiversité et aux milieux remarquables			X
	B6 – Évaluer les besoins d'adaptation du périmètre des sites Natura 2000 sur certains secteurs.				X
C - Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'intérêt communautaire ainsi que	C1 – Assurer la conservation des oiseaux d'eau et marins de la Baie de Morlaix	C1.1 – Maintenir et renforcer les conditions favorables à la nidification des oiseaux marins et côtiers dans les habitats favorables	X	X	X
		C1.2 – Améliorer les conditions d'accueil des oiseaux non nicheurs	X	X	X
	C2 – Concourir au maintien des populations de loutres en Finistère Nord				X
leurs habitats fonctionnels	C3 – Mettre en œuvre une gestion des espaces naturels et anthropisés favorable au maintien des chauves-souris				X
	C4 – Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des poissons migrateurs				X
	C5 – Maintenir et protéger l'habitat du Trichomanès remarquable				X
D - Poursuivre et développer les actions de communication générale et de sensibilisation du public et des usagers du site	D1 – Développer les outils de communication afin de sensibiliser et d'impliquer les usagers et le grand public		X	X	X
E - Mettre en œuvre et évaluer le document d'objectifs	E1 - Animer, mettre en œuvre et suivre le document d'objectifs		X	X	X
	E2 – Veiller à une prise en compte du patrimoine naturel et assurer la coordination de la démarche Natura 2000 avec les autres démarches engagées sur le territoire	E2.1– Assurer la coordination de la démarche Natura 2000 avec les autres démarches engagées sur le territoire	X	X	X
		E2.2– Veiller à une prise en compte du patrimoine naturel remarquable dans l'écriture et le déploiement des dispositifs de gestion des pollutions marines (dispositif ORSEC terrestre, Plan Communaux de Sauvegarde)	X	X	X
	E3 – Développer et orienter des politiques d'acquisitions foncières des espaces naturels				X

Rivière le Douron

★ ***Document d'objectifs***

Approuvé en 2013 – Zone spéciale de conservation FR 5300004 Rivière Le Douron

★ ***Habitats et espèces d'intérêt communautaire***

Code Natura 2000	Habitat d'Intérêt communautaire	Surface couverte (Ha)	% de recouvrement par rapport au site
1130	Estuaire	20,61	0,71
1310	Végétation pionnière à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	0,34	0,01
1330	Pré-salés atlantiques	14,78	0,51
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sabloneuses	0,10	<0,01
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation de Ranunculion fluitansis et du Callitricho-Batrachion	12,38	0,43
4020*	*Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*	21,57	0,74
4030	Landes sèches européennes	5,53	0,19
6410	Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	11,81	0,41
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	12,25	0,42
7110*	* Tourbières acides actives	<0,01	<0,01
7120	Tourbière hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	0,53	0,02
7150	Dépressions sur substrat tourbeux du *Rhynchosporion*	<0,01	<0,01
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	0,17	0,01
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion*	0,04	<0,01
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois *Taxus*	221,22	7,63
9130	Hêtraies du *Asperulo-Fagetum*	7,51	0,26
Total		**328,86**	**15,83**

Figure 10: Habitat d'Intérêt communautaire du site "Rivière Le Douron"

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
1303	***Petit rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)***	Présente				Moyenne 2% ≥ p ≥ 0%	Bonne	Non-isolée	Excellente
1304	***Grand rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)***	Présente				Moyenne 2% ≥ p ≥ 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1308	***Barbastelle d'Europe (Barbastella barbastellus)***	Présente				Moyenne 2% ≥ p ≥ 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
1323	*Murin de Bechstein (Myotis bechsteinii)*	Présente				Moyenne 2% ≥ p ≥ 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1355	*Loutre d'Europe (Lutra lutra)*	Présente				Moyenne 2% ≥ p ≥ 0%	Excellente	Non-isolée	Excellente

Figure 11: Les mammifères indiqués sur le FSD du site Natura 2000 Rivière le Douron

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
1095	*Lamproie marine (Petromyzon marinus)*		Présente			Moyenne 2% ≥ p ≥ 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
1096	*Lamproie de Planer (Lampetra planeri)*	Présente				Moyenne Moyenne 2% ≥ p ≥ 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1106	*Saumon atlantique (Salmo salar)*		Présente			Bonne 15% ≥ p ≥ 2%	Excellente	Non-isolée	Excellente
1163	*Le Chabot (Cottus gobio)*	Présente				Moyenne 2% ≥ p ≥ 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne

Figure 12: Les poissons indiqués sur le FSD du site Natura 2000 Rivière le Douron

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
1007	*Escargot de Quimper (Elona quimperiana)*	Présente				Bonne 15% ≥ p ≥ 2%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1065	*Damier de la Succise (Euphydryas aurinia)*	Présente				Moyenne 2% ≥ p ≥ 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne

Figure 13: Les invertébrés indiqués sur le FSD du site Natura 2000 Rivière le Douron

★ *Objectifs de gestion*

Objectifs de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de l'action	N° Fiche- action
A - RE-DYNAMISER L'ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS	Maintenir et reconquérir les milieux ouverts et semi-ouverts	Restauration et entretien des landes humides	A1
		Restauration et entretien des prairies humides	A2
		Maintien des mégaphorbiaies en bon état	A3
		Réduction de l'embroussaillement, de l'enrésinement et entretien des landes sèches et mésophiles	A4
	Maintenir et restaurer les tourbières	Maintien et restauration des tourbières	A5
	Préserver le bon état de conservation des prés-salés	Préservation du rôle écologique des prés-salés	A6
B - PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU ET LES HABITATS AQUATIQUES	Lutter contre la prolifération des espèces invasives	Lutte contre les espèces invasives végétales	B1
		Lutte contre le ragondin et les autres espèces animales introduites proliférantes	B2
	Préserver la qualité écologique du cours d'eau	Préservation de la rivière à renoncules et des zones de frayères	B3
	Conserver la dynamique naturelle des cours d'eau	Rétablissement de la continuité des habitats piscicoles et lutte contre le braconnage	B4
		Reconversion des peupleraies et résineux en boisements alluviaux	B5
	Favoriser les habitats aquatiques et le développement du flûteau nageant	Conservation ou création de mares oligotrophes	B6
C - PÉRENNISER LES BOISEMENTS FEUILLUS ET LE MAILLAGE BOCAGER, HABITATS D'ESPÈCES ET CORRIDORS BIOLOGIQUES	Lutter contre la prolifération des espèces invasives	Lutte contre les espèces invasives dans les milieux forestiers	B1
	Maintenir les habitats forestiers dans un bon état de conservation	Maintien des peuplements forestiers en feuillus d'essences locales	C1
		Restauration des mégaphorbiaies dans les peupleraies	C2
		Reconversion des peupleraies et résineux en boisements alluviaux	B5
		Restauration des forêts alluviales	C3
		Préservation de l'humidité ambiante et de la végétation des chaos rocheux	C4
	Préserver le maillage bocager sur le site	Préservation ou restauration du maillage bocager fonctionnel, zones de chasse pour les chiroptères	C5
D - ASSURER LA CONSERVATION DES ESPÈCES ANIMALES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE	Favoriser le maintien du damier de la succise	Adaptation des pratiques de gestion en faveur du damier de la succise	D1
		Préservation ou restauration du maillage bocager fonctionnel, zones de chasse pour les chiroptères	C5

Objectifs de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de l'action	N° Fiche- action
	Préserver et favoriser les populations de chauves-souris	Maintien des colonies de reproduction des chauves-souris en milieu bâti et création ou ré-aménagement des gîtes	D2
		Reconquête ou création de terrain de chasse pour les chauves-souris	D3
		Conservation du bois mort et création d' îlots d'arbres vieillissants	D4
	Maintenir la population de Loutre	Maintien des habitats favorables à la loutre	D5
		Limitation du risque de collisions routières avec la loutre et les autres mammifères semi-aquatiques	D6
	Maintenir, voire renforcer, la population de saumons atlantiques	Préservation de la rivière à renoncules et des zones de frayères	B3
		Rétablissement de la continuité des habitats piscicoles et lutte contre le braconnage	B4
	Préserver la population d'escargots de Quimper	Conservation du bois mort et création d' îlots d'arbres vieillissants	D4
E – DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE DU MILIEU ET DES ESPÈCES, SENSIBILISER ET INFORMER LES ACTEURS ET USAGERS DU SITE	Poursuivre les suivis et améliorer les connaissances sur le site	Mettre en place un diagnostic sur la mulette perlière	E1
		Évaluation du caractère « typique » des hêtraies-chênaies cartographiées	E2
		Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	E3
		Amélioration de l'état des connaissances sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire	E4
	Informer, sensibiliser et valoriser la démarche N2000	Développement d'outils de communication afin de sensibiliser et d'impliquer les usagers	E5
F - AMÉLIORER LA FONCTIONNALITÉ DU SITE ET RENDRE COHÉRENTES LES PRATIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES AUX ENJEUX NATURA 2000	Coordonner et mettre en cohérence les outils d'actions locales	Poursuite des actions locales favorables à la qualité de l'eau	F1
		Articulation et mise en cohérence des documents de planification	F2
		Développement et orientations des politiques foncières d'acquisition	F3
	Adapter le périmètre	Propositions d'ajustement de périmètre	F4
	Maintenir des activités économiques compatibles avec la conservation des habitats et des espèces	Maintien des pratiques agricoles en faveur de la biodiversité	F5
	Mettre en place les moyens humains, financiers et techniques pour l'animation N2000	Réalisation et suivi de la mise en œuvre du Docob	F6

Figure 14: objectifs de gestion du site Natura 2000 Rivière Le Douron

Monts d'Arrée centre et est

★ ***Document d'objectifs***

Approuvé en 2007 pour les sites FR5300013 - Monts d'Arrée Centre et Est et FR5300039 partie Menez Meur

★ ***Habitats et espèces d'intérêt communautaire***

TABLEAU DE CORRESPONDANCE CARTE J.DURFORT (1999) / HABITATS EUR 15 NATURA 2000 / CODES CORINE			
unités carto 1999	codes Corine Biotope	codes Eur15	intitulés (en gras : habitats prioritaires, en italique : habitats non identifiés d'intérêt communautaire)
« rochers et pelouses sèches »	62.3 / 34.11 62.2	8230 8220	Pelouses sèches des affleurements rocheux Végétation des pentes rocheuses humides et ombragées
« landes sèches »	31.2351	4030*	Landes sèches (strictes)
« landes mésophiles »	31.2352 35.12	4030* **6230**	Landes moyennement humides (mésophiles) **Pelouses sèches à humides à Agrostis de Curtis et Fétuques**
« landes humides »	31.12 54.6	**4020** 7150	**Landes humides** Dépressions sur substrat tourbeux à Rhynchospore
« tourbières » pour partie	51.11 51.14 52.1 / 52.2 54.5 51.2	**7110*** **7110*** **7130** 7140 7120	**Tourbière bombée** (t. haute active) **Tourbières de pentes et de vallées** (t. haute active) **Tourbière de couverture** Tourbière de transition et tremblants Tourbière dégradée
« prairies humides à Molinie » pour partie	 37.312 51.2	 6410 7120	 Prairies humides à Molinie Tourbière dégradée
« prairies humides à Jonc » pour partie	 *37.22* 37.1 / 37.2	 / 6430	 *Prairies humides à Jonc acutiflore* Prairies humides à hautes herbes (mégaphorbiaies)
« cariçaies et végétation du bord des eaux » pour partie	22.31 22.42 53.21 53.11/53.13/53.16 53.14	3110 / / / /	Eaux acides très peu minéralisées et pelouses à Littorelle […] *Groupement à Potamot pectiné* *Groupements à Laîches* *Roselières à Phragmite, Massette ou Baldingère* *Groupement à Rubanier et Prêle*
« plans d'eau » pour partie	22.1 / 22.32 22.14 22.433 22.12 / 22.44	3130 3160 / 3140	Eaux acides et pauvres, à Jonc nain et autres plantes annuelles Lacs et mares naturels, pauvres et très acides *Association à Potamot pectiné* Eaux acides ou moyennement acides à Characées
« cours d'eau important »	24.4	3260	Rivières à Renoncules, Callitriche, algues et mousses aquatiques
« bois humides »	44.A1 44.9 41.B12	**91D0** / /	**Tourbières boisées** *Saulaies et aulnaies* *Bétulaies sur sèches*
« bois feuillus »	41.12 41.13 41.5 41.B12	9120 9130 91A0 /	Hêtraies atlantiques acides à sous-bois de Houx et If Hêtraies – chênaies atlantiques presque neutres à If et Houx Vieilles chênaies à Houx et Fougère pectinée *Bétulaies sèches*
« groupement à Fougère aigle »	31.86	/	*Groupement à Fougère aigle*
« fourrés, broussailles, friches »	31.841 31.8711 31.8	/ / /	*Fourrés à Genêts* *Clairières forestières* *Fourrés d'épineux*
« prairies mésophiles »	38.1	/	*Association à Crételle*

Source : PNRA

ESPECES VEGETALES	Nom latin	Dir. Habitats	Code espèce
Flûteau nageant	Luronium natans	Anx2	1831
Sphaigne de La Pylaie	Sphagnum pylaisii	Anx2	1398
Trichomanes remarquable	Trichomanes speciosum	Anx2	1421
Spiranthe d'été	Spiranthes aestivalis	Anx4	/

ESPECES ANIMALES	Nom latin	Dir.Habitats	Code espèce
MAMMIFERES			
Castor	Castor fiber	Anx2 / Anx4	1337
Loutre	Lutra lutra	Anx2 / Anx4	1355
Vison d'Europe	Mustela lutreola	Anx2 / Anx4	1356
Grand Rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	Anx2 / Anx4	1304
Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii	Anx2 / Anx4	1323
Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus	Anx2 / Anx4	1308
Grand Murin	Myotis myotis	Anx2 / Anx4	1324
Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	Anx2 / Anx4	1321
Murin à moustaches	Myotis mystacinus	Anx4	/
Murin de Natterer	Myotis natterei	Anx4	/
Muscardin	Muscardinus avellanarius	Anx4	/
Oreillard gris	Plecotus austriacus	Anx4	/
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	Anx4	/

ESPECES ANIMALES	Nom latin	Dir.Habitats	Code espèce
MOLLUSQUES			
Moule perlière	Margaritifera margaritifera	Anx2 / Anx4	1029
Escargot de Quimper	Elona quimperania	Anx2 / Anx4	1007
POISSONS			
Lamproie de Planer	Lampetra planerii	Anx2	1096
Chabot	Cottus gobio	Anx2	1163
Saumon atlantique	Salmo salar	Anx2 / Anx5	1106
INVERTEBRES			
Lucane cerf-volant	Lucanus cervus	Anx2	1083
Damier de la Succise	Euphydryas aurinia	Anx2	1065
REPTILES			
Coronelle lisse	Coronella austriaca	Anx4	/
AMPHIBIENS			
Crapaud accoucheur	Alytes obstetricans	Anx4	/
Grenouille agile	Rana dalmatina	Anx4	/
Lézard des murailles	Podarcis muralis	Anx4	/
Lézard vert	Lacerta viridis	Anx4	/
Triton marbré	Triturus marmoratus	Anx4	/

Le site Natura 2000 FR5300013 «Monts d'Arrée centre et est» couvre les sites emblématiques de ce secteur soit une superficie totale de 10 888 ha répartis sur 18 communes. Le point culminant, situé au Roch Ruz («roche rouge»), atteint l'altitude de 385m... bien modeste mais tout de même le point le plus élevé de Bretagne !

La ZSC couvre ainsi le plus vaste ensemble de landes atlantiques de France et le plus grand complexe de tourbières de Bretagne. La majeure partie des landes et des secteurs de tourbières sont des habitats naturels d'intérêt communautaire, qui se trouvent ici dans un état de conservation moyen à bon, malgré une diminution de leur surface depuis 25 ans.

Les landes et tourbières s'associent à des prairies d'élevage plus ou moins humides, à quelques zones enfrichées et à un maillage bocager encore en bon état de conservation, qui relie entre eux bosquets ou forêt de feuillus (hêtraies du Nivot, du Rusquec…).

Le patrimoine floristique et faunistique du site est de grande qualité et bien diversifié :

- 10 espèces de plantes protégées à l'échelle nationale dont 3 d'intérêt européen, 3 espèces protégées à l'échelle régionale et 24 espèces inscrites à la Liste Rouge du Massif Armoricain (flore rare),
- 6 espèces d'animaux inscrites à l'annexe 4 de la directive Habitats, 12 espèces d'oiseaux nicheurs et 11 espèces hivernantes inscrites à l'annexe 1 de la directive Oiseaux ainsi que 95 espèces (tout genre confondu) protégées à l'échelle nationale non inscrites aux directives.

Hérité des pratiques agraires pratiquées depuis le Moyen Age jusqu'à la modernisation des années 1970, ces vastes espaces de landes et de prairies dépendent majoritairement de l'action humaine pour se maintenir dans un état de conservation satisfaisant. Le maintien voire la réintroduction de pratiques agricoles traditionnelles et extensives est donc un enjeu primordial sur le site.

Situé un tout petit peu plus à l'ouest, le site Natura 2000 FR5300039 «Forêt du Cranou - Menez Meur» prolonge la ligne de crête des monts d'Arrée en regardant vers la mer. Cette ZSC couvre une superficie totale de 1 281 ha et concerne pour partie trois communes.

Le site est en réalité constitué de deux entités bien distinctes : une partie à dominance «milieux ouverts», sur le plateau de Menez Meur et une partie à dominance «forêt», sur la forêt du Cranou.

★ ***Objectifs de gestion***

Les objectifs de gestion du site Monts d'Arrée sont les suivants :

- G : donner aux propriétaires et usagers les moyens de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire
- C : améliorer l'appropriation locale de Natura 2000 et des actions du DOCOB
- E : Améliorer la connaissance du patrimoine naturel d'intérêt européen

La partie Monts d'Arrée du site est le n°13 dans le tableau suivant.

Fiche action	Intitulé	Niveau de priorité	
		Site n°13	Site n°39
G1.1	Recréer des prairies permanentes dans un cadre agricole extensif	1	1
G1.2	Favoriser la productivité en insectes des prairies pâturées	1	1
G1.3	Limiter l'usage des produits phytosanitaires (en général) dans les opérations d'entretien dans un cadre agro-environnemental	1	1
G1.4	Limiter l'abreuvement direct du bétail au cours d'eau.	1	1
G2.1	Soutenir les opérations d'entretien manuel sur les habitats annexes au sein de massifs forestiers	2	2
G2.2	Encourager le maintien voire l'augmentation des surfaces forestières en feuillues	1	1
G2.3	Développer le maintien de bois mort et sénescent	1	2
G2.4.	Lutter contre les essences ne correspondant pas aux cortèges floristiques typiques des habitats forestiers	2	2
G2.5.	Préserver ou restaurer les micro-habitats non forestiers au sein des massifs	1	1
G2.6	Améliorer la biodiversité des massifs forestiers peu caractérisés	2	3
G2.7.	Recréer des habitats ou habitats d'espèce sur d'anciennes parcelles sylvicoles	2	3
G2.8	Limiter les impacts liés aux dessertes forestières	1	2
G3.1	Créer et rénover des linéaires et îlots arborés	2	3
G3.2	Proscrire les drainages d'habitats humides ou milieux humides pour les espèces d'IC	1	1
G3.3	Eviter les comblements et remblais en zones humides lors des chantiers de T.P	1	1
G3.4	Résorber les décharges et dépôts divers sur habitats d'intérêt communautaire	2	3
G3.5	Maîtriser les foyers de colonisation par les plantes invasives	3	3
G3.6.	Expérimenter l'entretien des landes caillouteuses par brûlage dirigé	2	1
G3.7	Restaurer les habitats d'intérêt communautaire après exploitation de carrière	3	/
G3.8	Maintenir et encourager le développement des pratiques d'entretien / restauration dans un cadre non agricole	1	1
G3.9	Soutenir les actions ponctuelles de rajeunissement sur landes hygrophiles et habitats tourbeux	1	1
G3.10	Contrôler l'extension des ligneux sur les habitats d'intérêt communautaire	1	1
G3.11	Restaurer les habitats ou d'habitats d'espèce sur d'anciennes parcelles agricoles	2	2
G3.12	Encourager les opérations d'entretien ou de restauration de cours d'eau selon les « techniques douces »	1	/
G3.13	Résoudre les problèmes sur les ouvrages identifiés comme perturbateurs des habitats d'eau douce et des couloirs vitaux d'espèces d'IC	1	/

Figure 15: actions découlant des objectifs du site NAtura 2000 Monts d'Arrée

		Niveau de priorité	
Fiche action	Intitulé	Site n°13	Site n°39
G3.14	Maîtriser la fréquentation des sites sensibles au niveau du réseau de sentier de randonnée	2	2
G3.15	Maîtriser la fréquentation des sites sensibles au niveau des départs de boucles et zones de stationnement.	3	3
G3.16	Encourager la prise en compte des sites sensibles lors des manifestations sportives ou ludiques	1	1
G3.17	Limiter les sports mécanisés sur les sites les plus sensibles	1	1
G3.18	Limiter l'aménagement de nouveaux terrains d'entraînement à l'intérieur du périmètre Natura 2000	1	1
G3.19	Limiter l'érosion des berges due aux véhicules et à la fréquentation humaine.	1	/
G3.20	Limiter l'utilisation des phytosanitaires par les services techniques	1	1
G4.1	Maîtriser la fréquentation dans les gîtes à chiroptères	1	/
G4.2	Maintenir et améliorer et les potentialités d'accueil pour les chiroptères	3	3
G4.3	Aménager les gîtes à chiroptères en milieu habité	3 ?	3 ?
G4.4	Utiliser des méthodes et des matières alternatives pour les traitements des charpentes dans les gîtes à chiroptères	3 ?	3 ?
G4.5	Préserver la tranquillité des chiroptères aux sorties de gîtes	2 ?	2 ?
G4.6	Réguler les peuplements cyprinicoles et carnassiers dans les cours d'eau de 1ère catégorie	1	/
G4.7	Soutenir les populations de Mulette perlière	1	/
G4.8	Maintenir et entretenir les capacités d'accueil pour les mammifères semi-aquatiques	1	/
G4.9	Préserver la station de Trichomanes remarquable du Rusquec	1	/
G4.10	Préserver les stations d'espèces floristiques d'intérêt patrimonial fort	2	/

Figure 16: actions découlant des objectifs du site NAtura 2000 Monts d'Arrée

Fiche action	Intitulé	Niveau de priorité	
		Site n°13	Site n°39
C1.1	Promouvoir Natura 2000 et les contrats de gestion	1	1
C1.2	Maintenir une action de communication liée à l'actualité de Natura 2000 sur le site	1	1
C2.1	Développer des modules de formations techniques et thématiques	2	2
C2.2	Informer les exploitants agricoles au sujet des modalités de conditionnalité des aides PAC	1	1
C2.3	Etablir un réseau de collaborateurs et entrepreneurs compétents en matière de travaux d'entretien des milieux naturels	2	2
C2.4	Lancer une dynamique d'entretien / restauration de cours d'eau	2	/
C2.5	Informer et sensibiliser sur de nouvelles pratiques liées au parasitisme du bétail	1	1
C2.6	Sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux liés aux espèces invasives	1	1
C3.1	Sensibiliser à la sauvegarde des chiroptères et à leurs gîtes	1	3
C3.2	Sensibiliser à la sauvegarde des mammifères semi-aquatiques et de leurs habitats	1	/
C3.3	Sensibiliser à la préservation des espèces végétales remarquables du site.	2	3
C4.1	Informer, sensibiliser les acteurs locaux sur les impacts des rave-parties	2	2
C4.2	Informer et sensibiliser au risque incendie	2	2
C4.3	Informer et sensibiliser les associations et les usagers de sports de pleine-nature	1	1
C4.4	Informer et communiquer sur le cadre réglementaire et partenarial des sports motorisés dans les Monts d'Arrée	1	1
C5.1	Participer aux grandes manifestations locales et faire connaître les actions Natura 2000	3	3
C5.2	Développer un outil de découverte du patrimoine naturel à partir des sentiers de randonnée	2	2
C5.3	Communiquer et sensibiliser sur la fragilité du patrimoine naturel des Monts d'Arrée à l'intention des promeneurs	2	2
C5.4	Créer un pôle de découverte et de pédagogie sur les landes et les tourbières	3	3
C5.5	Développer et soutenir un programme d'animations dédié à la découverte des habitats et espèces d'IC	2	2
C5.6	Promouvoir et valoriser l'engagement des éleveurs locaux dans la gestion des milieux naturels	2	2
C5.7	Renforcer la sensibilisation et la police de terrain	3	2

Figure 17: actions découlant des objectifs du site NAtura 2000 Monts d'Arrée

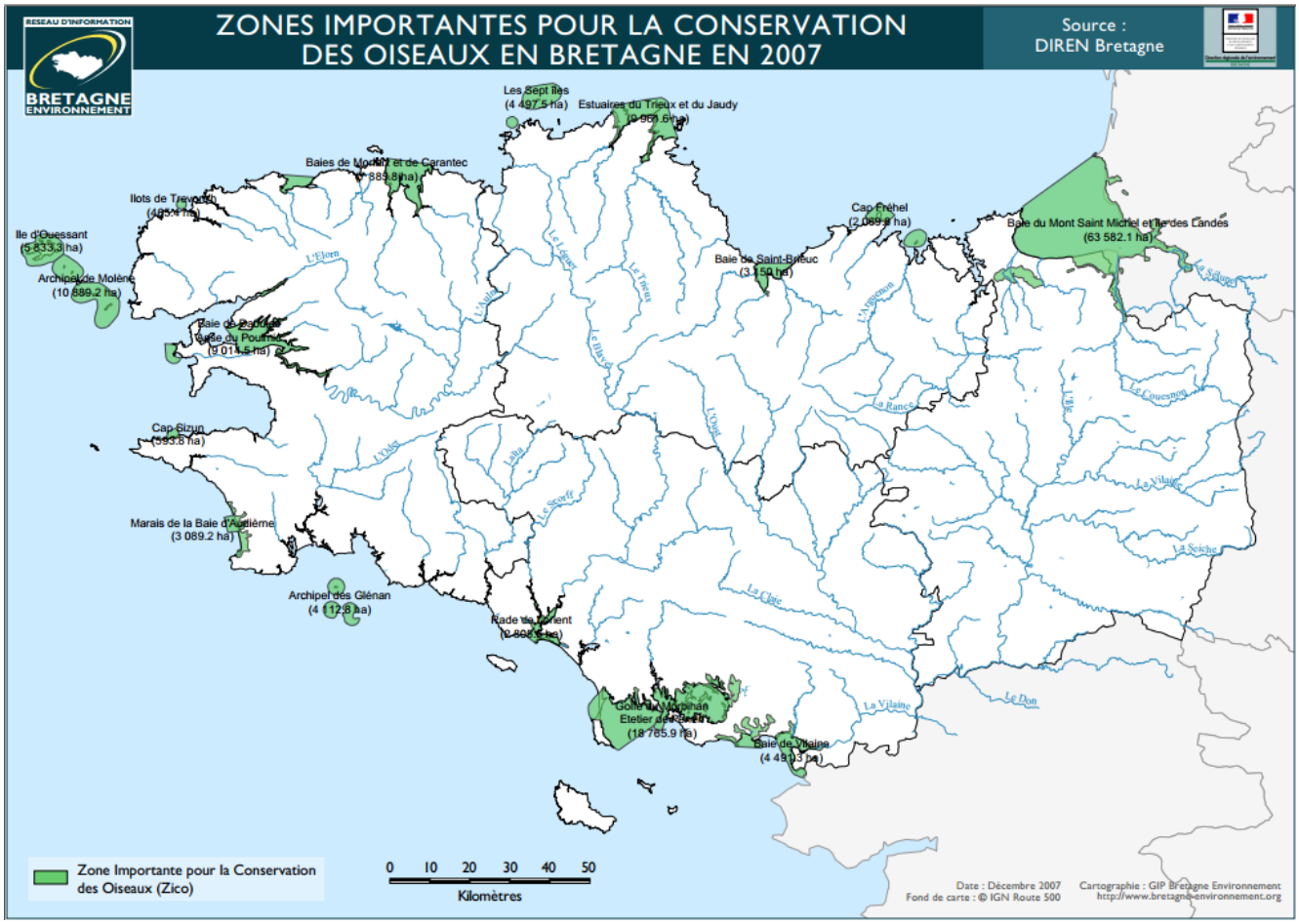
Fiche action	Intitulé	Niveau de priorité	
		Site n°13	Site n°39
E1.1	Encourager la gestion des sites publics ou privés en milieu naturel	2	2
E1.2	Renforcer le schéma de prévention et d'intervention incendie	2	2
E1.3	Elaborer une « carte de sensibilité du site » à la fréquentation	1	1
E1.4	Mesurer la fréquentation des sentiers de randonnée dans les Monts d'Arrée	2	2
E1.5	Réaliser des diagnostics bocagers	2	2
E1.6	Réaliser l'inventaire et l'expertise des rejets d'eaux dans les cours d'eau	2	/
E1.7	Réaliser un état des lieux des plantes invasives	1	1
E1.8	Poursuivre l'expérimentation des débouchés de la fauche de landes	1	2
E1.9	Mettre en place un régime d'expertise naturaliste préalable à la contractualisation de mesures forestières	1	1
E2.1	Réaliser une étude des points de rupture des couloirs vitaux	1	/
E2.2	Réaliser des diagnostics « parasites » et un état des lieux des pratiques de vermifugation	3	3
E2.3	Définir les vocations de l'Elez et de ses affluents au regard des poissons et mammifères semi-aquatiques	1	/

Figure 18: actions découlant des objectifs du site NAtura 2000 Monts d'Arrée



I.1.2 Les zones d'importance communautaire pour la conservation des oiseaux ZICO

Les Baies de Morlaix et Carantec (7885 ha) ont été identifiées comme ZICO.



Les ZICO sont un inventaire ayant pour objet la protection, la gestion et la régulation des oiseaux vivant naturellement à l"état sauvage sur le territoire européen des États membres, en particulier des espèces migratrices. A partir de l"inventaire des ZICO, sont désignées les zones de protection spéciale (ZPS, voir définition ci-après).(EIDER) Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (zone d"inventaire des biotopes et habitats des espèces les plus menacées d"oiseaux sauvages, établi à partir de critères scientifiques), utilisée pour l"application de la Directive du Conseil des Communautés européennes 79/409/CEE du 2 avril 1979, dite directive Oiseaux, concernant la conservation des oiseaux sauvages. A pour objectifs :

- la protection d"habitats permettant d"assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages rares ou menacés,
- la protection des aires de reproduction, de mue, d"hivernage et des zones de relais de migration pour l"ensemble des espèces migratrices. (définition issue de : ATEN, fiches juridiques 1998)

I.1.3 Les arrêtés préfectoraux de protection de Biotope

Sur le territoire de Morlaix Communauté, 8 APPB sont répertoriés :

- Sur la commune de Carantec : Beg Lemm (Baie de Morlaix), Ile Ricard (baie de Molraix) et Ile aux dames (Baie de Morlaix)
- Sur la commune de Guidan : Grotte de Roc'h Toull
- Sur la commune de Berrien/ Le Cloitre-Saint-Thégonnec : Haute vallée du Mendy
- Sur la commune de Plouneour-Menez : Landes et tourbières de Plouneour-Menez, Menez kef al lann et tourbière du Mengleuz

Zoom technique sur l'APPB

Un APPB s'applique à la protection de milieux peu exploités par l'homme et abritant des espèces faunistiques et/ou floristique sauvages protégées. Les objectifs sont la préservation de biotopes (entendu au sens écologique de l'habitat) nécessaires à la survie des espèces protégées en application des articles L.411-1 et suivant du Code Rural, et plus généralement l'interdiction des actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux.

L'arrêté fixe les mesures qui doivent permettre la conservation des biotopes. La règlementation édictée vise le milieu lui-même et non les espèces qui y vivent (maintien du couvert végétal, du niveau d'eau, interdiction de dépôts d'ordures, de constructions, d'extractions de matériaux, etc.).

I.1.4 Les espaces naturels remarquables du territoire au titre de la loi littoral

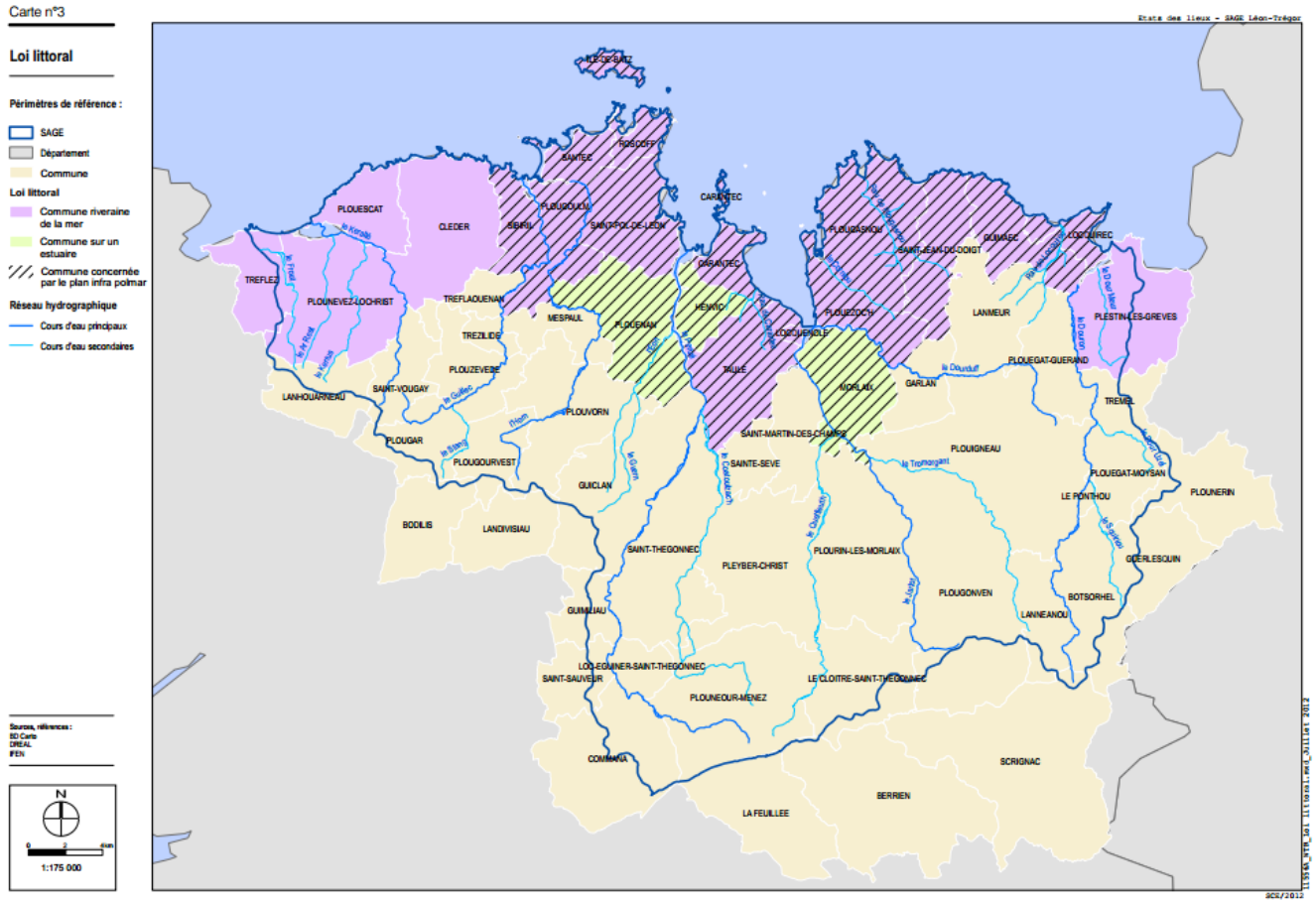
Dans le cadre de la protection des espaces littoraux, la Loi Littoral, adoptée en 1986 dans l'objectif d'encadrer l'aménagement du littoral français, exige que les espaces sensibles et remarquables pour leurs caractères patrimoniaux, culturels ou écologiques soient préservés. En effet, ils sont constitutifs de l'image et de l'attractivité du territoire. C'est pourquoi leur identification et leur gestion doivent être un véritable enjeu de politique locale pour les collectivités.

Le Code de l'Urbanisme, à travers l'article R 146-1, dresse une liste (non limitative) des espaces à préserver sur les communes soumises à la Loi Littoral :

- Les dunes, les landes côtières, les plages et les lidos, les estrans, les falaises et les abords de celles-ci;
- Les forêts et zones boisées proches du rivage de la mer et des plans d'eau intérieurs d'une superficie supérieure à 1 000 hectares ;
- Les îlots inhabités ;
- Les parties naturelles des estuaires, des rias ou abers et des caps ;
- Les marais, les vasières, les tourbières, les plans d'eau, les zones humides et milieux temporairement immergés ;
- Les milieux abritant des concentrations naturelles d'espèces animales ou végétales telles que les herbiers, les frayères, les nourriceries et les gisements naturels de coquillages vivants ; les espaces délimités pour conserver les espèces en application de l'article 4 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 et les zones de repos, de nidification et de gagnage de l'avifaune désignée par la directive européenne n° 79-409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

- Les parties naturelles des sites inscrits ou classés en application de la loi du 2 mai 1930 modifiée et des parcs nationaux créés en application de la loi n° 60-708 du 22 juillet 1960, ainsi que les réserves naturelles instituées en application de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 ;
- Les formations géologiques telles que les gisements de minéraux ou de fossiles, les stratotypes, les grottes ou les accidents géologiques remarquables ;

D'ouest en est les communes inscrites à la Loi littoral de Morlaix communauté sont : Carantec, Henvic, Taulé, Locquénolé, Morlaix, Plouezoc'h, Plougasnou, Saint-Jean-Du-Doigt, Guimaec, Locquirec.



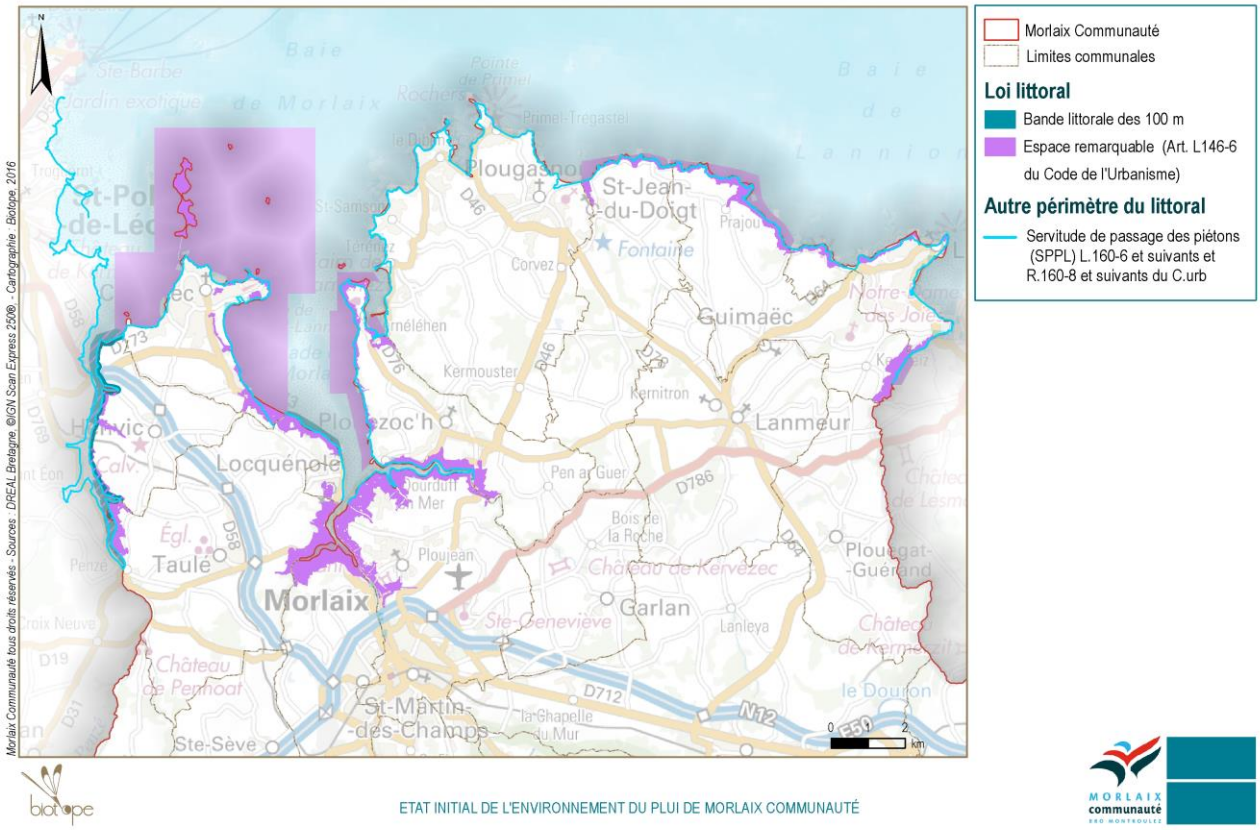
Il convient de rappeler qu'en vertu de l'application de l'article R. 146-1 du Code de l'Urbanisme, les zones humides qui seront mises en évidence sur les communes littorales à l'issue de l'inventaire « Zones Humides » sont présumées « espace naturel remarquable » au titre de la Loi Littoral.

Espaces Naturels Remarquables et urbanisation :

La loi protège les espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques. C'est pourquoi, aucune urbanisation nouvelle n'est possible au sein des espaces qualifiés en tant qu'espace naturel remarquable. Seuls des aménagements légers, comme par exemple des chemins piétonniers (ni cimentés, ni bitumés), des postes d'observation de la faune, des postes de secours… peuvent y être implantés, sous réserve qu'ils ne portent pas atteinte aux sites et à la qualité des milieux.

Tout aménagement ou construction doit, selon les cas, être nécessaire à la gestion du site ou à son ouverture au public, à la maîtrise de la fréquentation automobile, à l'exercice d'activités économiques, notamment traditionnelles (la conchyliculture, la saliculture, l'élevage d'ovins de prés salés...).

Loi littoral



I.1.5 Les réserves naturelles

Distantes de quelques kilomètres, les landes et tourbières du Cragou et du Vergam se situent dans les monts d'Arrée, à une quinzaine de kilomètres au sud de Morlaix. Ces deux sites sont essentiellement constitués de landes et de tourbières, abritant une diversité parmi lesquelles on retrouve des plantes ou des animaux rares et protégés tels le busard Saint-Martin, le busard cendré, le courlis cendré, l'engoulevent d'Europe, le lycopode d'Europe, la sphaigne de la Pylaie ou les deux espèces de rossolis.

Zoom technique sur les réserves naturelles régionales :

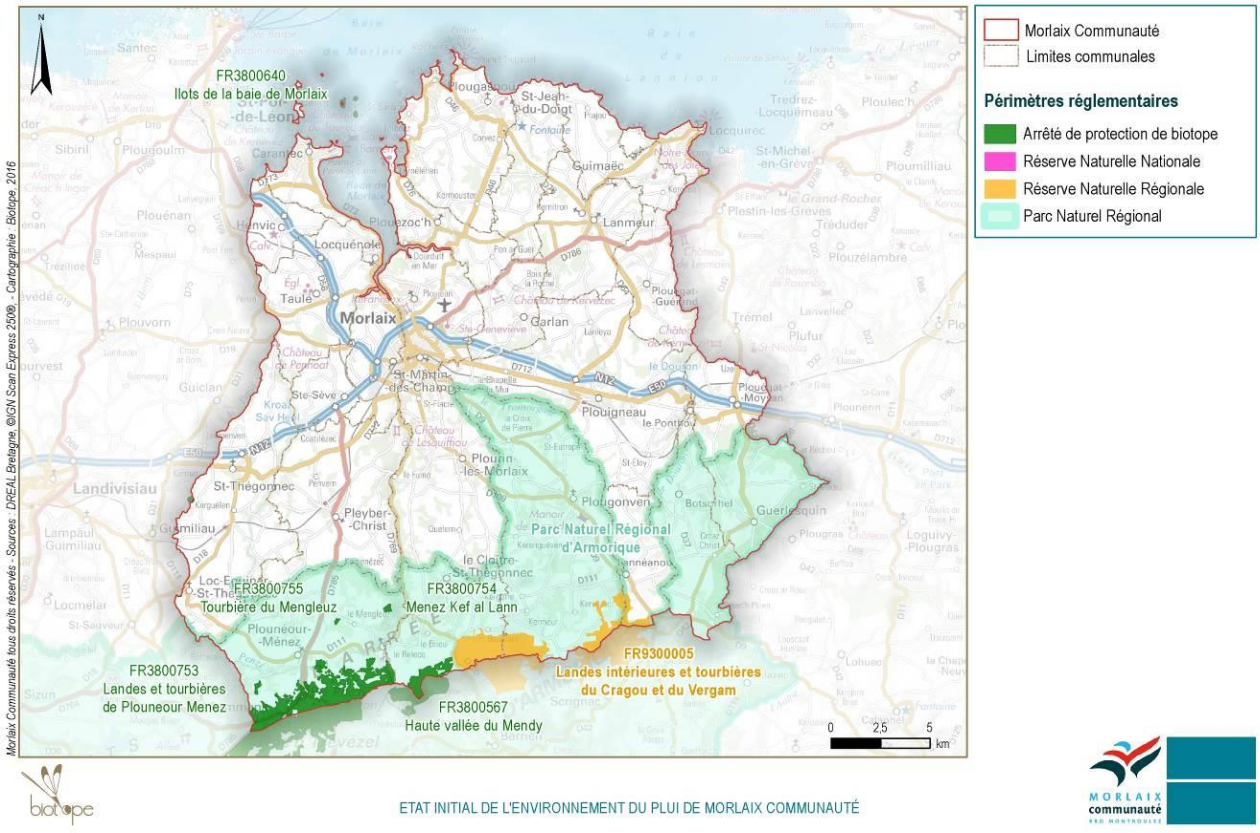
Avec les réserves naturelles régionales, les Régions disposent d'un outil réglementaire équivalent à ceux de l'État pour protéger des espaces naturels remarquables. Selon les termes de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, « le Conseil régional peut, de sa propre initiative ou à la demande des propriétaires concernés, classer comme réserve naturelle régionale les propriétés présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale, pour la protection des milieux naturels ». Comme les réserves naturelles nationales et de Corse, les réserves naturelles régionales présentent l'intérêt d'instituer une réglementation « à la carte », adaptée aux besoins de protection de chaque espace naturel. Elles visent principalement à préserver des sites riches en biodiversité. A ce titre, elles constituent des pièces maîtresses dans les schémas régionaux de protection de la nature, et feront partie des « réservoirs de biodiversité » de la trame verte nationale.

I.1.6 Le parc naturel régional d'Armorique

Un Parc naturel régional (PNR) est un territoire rural habité, reconnu pour la richesse mais aussi la fragilité des ses patrimoines naturel, culturel et paysager. Il fait donc l'objet d'un projet de développement durable, qui a pour vocation de protéger et valoriser ces patrimoines en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.

Le 2ème PNR créé en France : Du fait de la richesse exceptionnelle de ses paysages et de son identité forte, le Parc naturel régional d'Armorique a été le 2ème Parc créé en France en 1969 et le premier en Bretagne. Situé au cœur du Finistère, le territoire du Parc s'étend des monts d'Arrée au littoral de la presqu'île de Crozon, en passant par la vallée de l'Aulne et la rade de Brest, et se prolonge en mer par les îles d'Iroise (Sein, Molène et Ouessant).

Autres périmètres réglementaires en faveur du patrimoine naturel



I.1.7 Les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique

Source : DREAL Bretagne

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) constitue le principal inventaire national du patrimoine naturel. Amorcée en 1982, l'identification sur le territoire français (métropole et DOM) de ces zones est progressivement devenue un élément majeur de notre connaissance du patrimoine naturel et une base objective pour la mise en œuvre de la politique de protection des espaces.

Une modernisation nationale a été lancée en 1995. Elle consiste en la mise à jour et l'harmonisation de la méthode de réalisation de l'inventaire des ZNIEFF afin :

- d'améliorer l'état des connaissances,
- d'homogénéiser les critères d'identification,
- de faciliter la diffusion de leur contenu.

En Bretagne, l'actualisation a débuté en 2005 avec l'adoption d'un certain nombre de règles par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN). Elle s'est achevée en 2009, après validation par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Au total, 26 ZNIEFF de type I et 2 ZNIEFF de type II concernent le territoire :

- ZNIEFF de type 2 : Monts d'Arrée et Baie de Morlaix et de Carantec

Et pour les ZNIEFF de type 1 :

- ROCHERS, LANDES,TOURBIERES, ETANGS NORD ROC'H TREDUDON
- TOURBIERES DES SOURCES DU RUDALVEGET CORN AR HARZ
- TOURBIERE DE GUILLIEN-LE BRIOU
- TOURBIERE DE LE QUILLIOU - SAINT-GERMAIN
- ROCHERS, LANDES ET TOURBIERES DU CRAGOU
- TOURBIERE DE KERGORRE-GOAREM GROANEC
- TOURBIERE DE KERNEBET
- TOURBIERE DE COAT LESCOAT - KERAVEL
- COMPLEXE DE LANDES ET TOURBIERES DE ROC'H GOUINO, MENEZ BLEVARA
- LANDES ET TOURBIERES DU VERGAM, LANNEANOU, PLOUGONVEN ET SCRIGNAC
- LANDES TOURBEUSES DE LE NERGOAT
- ROCHERS ET LANDES DU ROC'H TREVEZEL ET DE TY ROZ
- ROCHE ST-BARNABE - HAUTE VALLEE DU MENDY
- LANDES ET TOURBIERES AU NORD DU ROC'H TREVEZEL
- ILOTS DE LA BAIE DE MORLAIX
- BAIE DE MORLAIX - ANSE DE TERENEZ-KERNEHELEN
- ESTUAIRE DE LA PENZE
- COTE DE MARC'H SAMMET
- COTE ROCHEUSE DE ST JEAN-DU-DOIGT / BEG AN FRY
- COTE DE PENN AL LANN
- POINTE DE PRIMEL
- POINTE DU DIBEN
- LE DOURON AMONT
- LE QUEFFLEUTH
- LA PENZE
- LE DOURON AVAL

Zoom technique sur les ZNIEFF

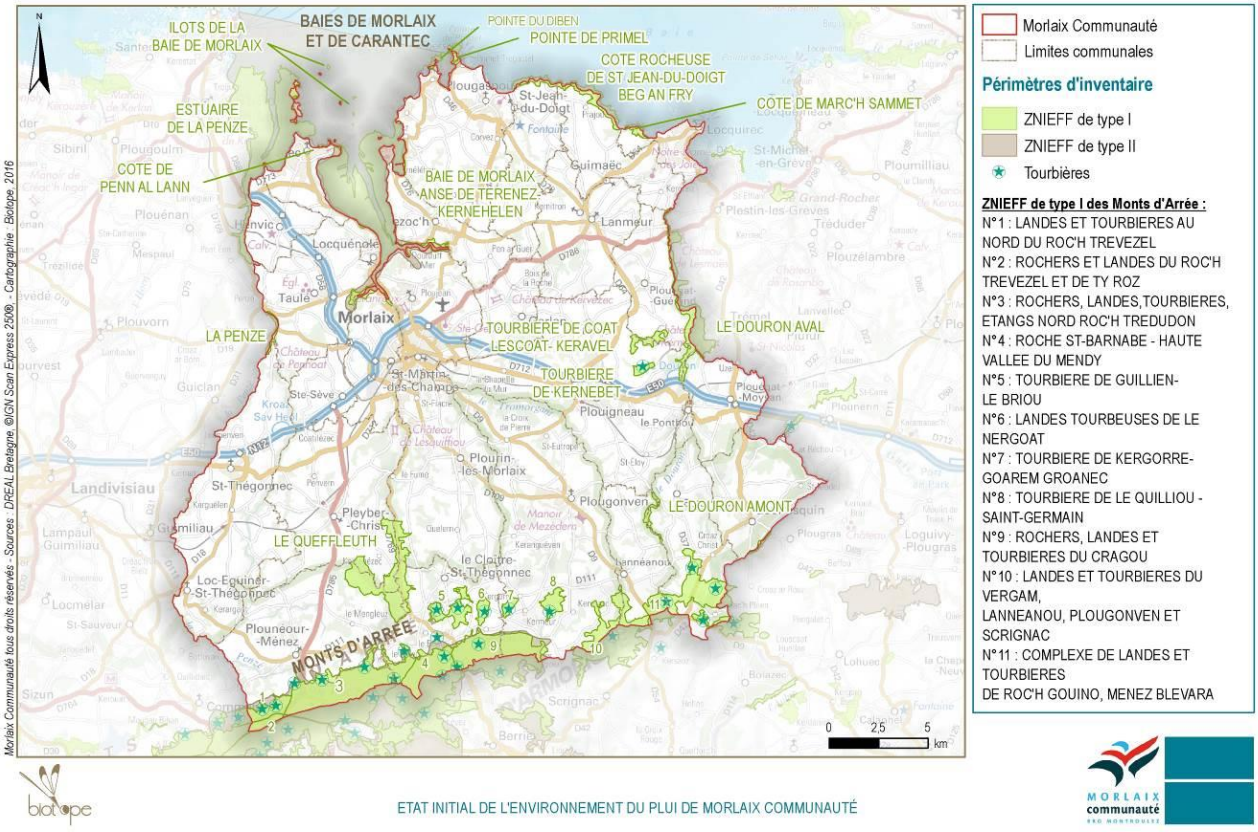
Les ZNIEFF ont vocation à constituer une connaissance aussi exhaustive que possible des espaces naturels (terrestres et marins). Leur intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces floristiques ou faunistiques caractéristiques (parfois rares et menacées). Deux types de zones sont définis :

- les ZNIEFF de type I : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable ;
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Du point de vue juridique, le zonage ZNIEFF reste un inventaire de connaissance du patrimoine naturel. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe : une zone inventoriée ne bénéficie d'aucune protection règlementaire. En revanche, il convient de veiller dans ces zones à la présence hautement probable d'espèces et d'habitats protégés pour lesquels il existe une règlementation stricte. En pratique, la désignation d'un secteur en ZNIEFF limite les possibilités de développement urbain, les contraintes en ZNIEFF de type I étant fortes (plus modérées en ZNIEFF II).

Enfin, dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme, la jurisprudence rappelle que l'existence d'une ZNIEFF n'est pas de nature à interdire tout aménagement. Cependant, la présence d'une ZNIEFF est un élément révélateur d'un intérêt biologique et, par conséquent, peut constituer un indice pour le juge lorsqu'il doit apprécier la légalité d'un acte administratif au regard des dispositions législatives et règlementaires relatives aux espèces et aux espaces.

Localisation des périmètres d'inventaire
en faveur du patrimoine naturel



I.1.8 Les espaces naturels sensibles du Finistère

Source : Département du Finistère

Les lois de décentralisation de 1982 et 1983 donnent compétence aux départements pour la mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles. Le Finistère a été précurseur en la matière puisque cette politique a été mise en œuvre depuis 1969.

C'est ainsi que le Conseil départemental du Finistère a acquis 3450 hectares d'espaces naturels répartis sur plus de 169 sites depuis 1973. Il s'agit de dunes, de bois, de panoramas, de sites archéologiques ainsi que des zones humides et des tourbières… qui participent à la politique de préservation de la ressource en eau. L'objectif est de sauvegarder définitivement des sites, des paysages et des milieux naturels et de les mettre en valeur pour les ouvrir au public en liaison étroite avec les communes concernées.

- La politique des ENS a pour corollaire 2 types de périmètres :

- Les ENS : il s'agit des terrains acquis par le département ; ils ont vocation à être préservés de tout projet de construction et à être ouverts au public ;
- Les ZPENS : ces Zones de Préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sont des terrains sur lesquels le Conseil Départemental est acquéreur prioritaire.

Les cartes sont présentées en annexes « Prop_29_CA_du_Pays_de_Morlaix »

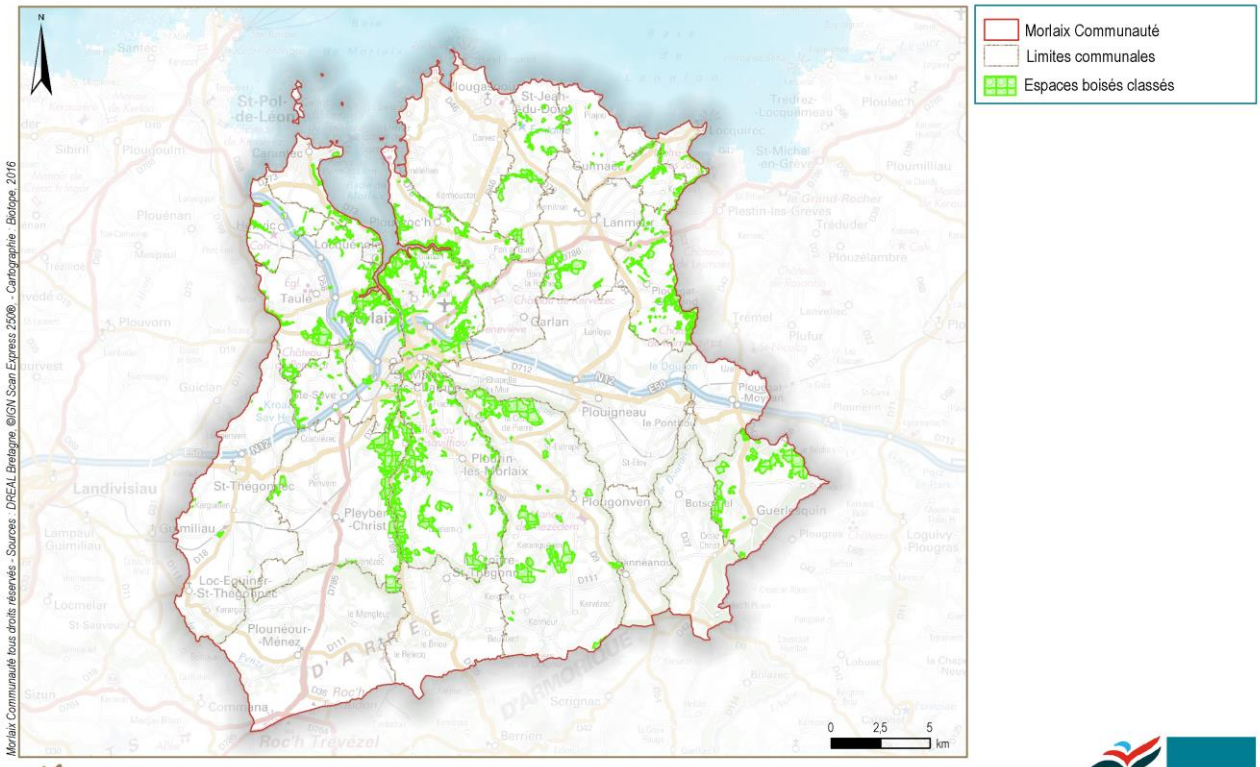
I.1.9 Les espaces boisés classés

L'espace boisé classé est délimité soit dans le cadre d'un PLU (ex. POS) par le conseil municipal, soit, en l'absence de PLU, par arrêté du président du conseil général, après avis du conseil municipal de la commune concernée, au titre de la politique de protection des espaces naturels sensibles qu'il est chargé de mettre en œuvre sur son département. Le classement ne peut concerner que des espaces boisés (ou à boiser), qu'ils soient situés en zone U (espaces verts, parcs) ou en zone N (espaces boisés forestiers) d'un PLU.

- Le classement en zone N se superpose fréquemment avec le classement en EBC.
- Une fois le terrain classé en EBC, il n'est possible d'en changer le classement que par une révision du PLU, précédée d'une enquête publique.

La carte page suivante fait figurer, pour les PLU actuels, les EBC inscrits.

Espaces boisés classés



ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DU PLUI DE MORLAIX COMMUNAUTÉ

I.1.10 Les sites du conservatoire du littoral

Source : Conservatoire du littoral

Consciente de la valeur écologique, sociale, économique et culturelle de son littoral, la France a fait le choix de préserver une part significative d'espaces naturels littoraux et de les rendre accessibles à tous.

L'Etat a ainsi décidé de créer en 1975, le Conservatoire du littoral, un établissement public sans équivalent en Europe dont la mission est d'acquérir des parcelles du littoral menacées par l'urbanisation ou dégradées pour en faire des sites restaurés, aménagés, accueillants dans le respect des équilibres naturels.

Beg an fry (Guimaec)

34.28 hectares sont protégés, protection qui a débuté en 1982.



Moulin de la rive (Locquirec)

1.82 hectares sont protégés, protection qui a débuté en 2011.



Baie de Morlaix

20 hectares sont protégés, protection qui a débuté en 2014



I.1.11 Bilan sur le zonage du patrimoine naturel

Type	Zonages
Natura 2000	Le site « FR53000 13 - Monts d'Arrée centre et est » (ZSC) Le site « FR53000 04 Rivière le Douron » (ZSC) Zone Spéciale de Conservation – FR 53 000 15 – Baie de Morlaix (Directive « Habitats, Faune & Flore ») Zone de Protection Spéciale – FR 53 100 73 – Baie de Morlaix Directive « Oiseaux
zone d'importance communautaire pour la conservation des oiseaux	Baie de Morlaix et de Carantec
Arrêtés préfectoraux de protection de Biotope	Sur la commune de Carantec : Beg Lemm (Baie de Morlaix), Ile Ricard (baie de Molraix) et Ile aux dames (Baie de Morlaix) Sur la commune de Guidan : Grotte de Roc'h Toull Sur la commune de Berrien/ Le Cloitre-Saint-Thégonnec : Haute vallée du Mendy Sur la commune de Plouneour-Menez : Landes et tourbières de Plouneour-Menez, Menez kef al lann et tourbière du Mengleuz
Loi littoral	Espaces remarquables de la loi littorale Bande des 100 m
Réserves naturelles	landes et tourbières du Cragou et du Vergam
Parcs naturels	parc naturel régional d'Armorique
zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique	Au total, 26 ZNIEFF de type I et 2 ZNIEFF de type II concernent le territoire
Espaces naturels sensibles du département du Finistère	Propriétés du département et zones de préemption
Espaces du conservatoire du littoral	Zone d'intervention du CEL Propriétés du conservatoire (3 sites) et zones de préemption
Espaces boisés classés	Zonages aux PLUs

I.2 Richesse des habitats naturels, de la faune et de la flore

I.2.1 Mer et littoral

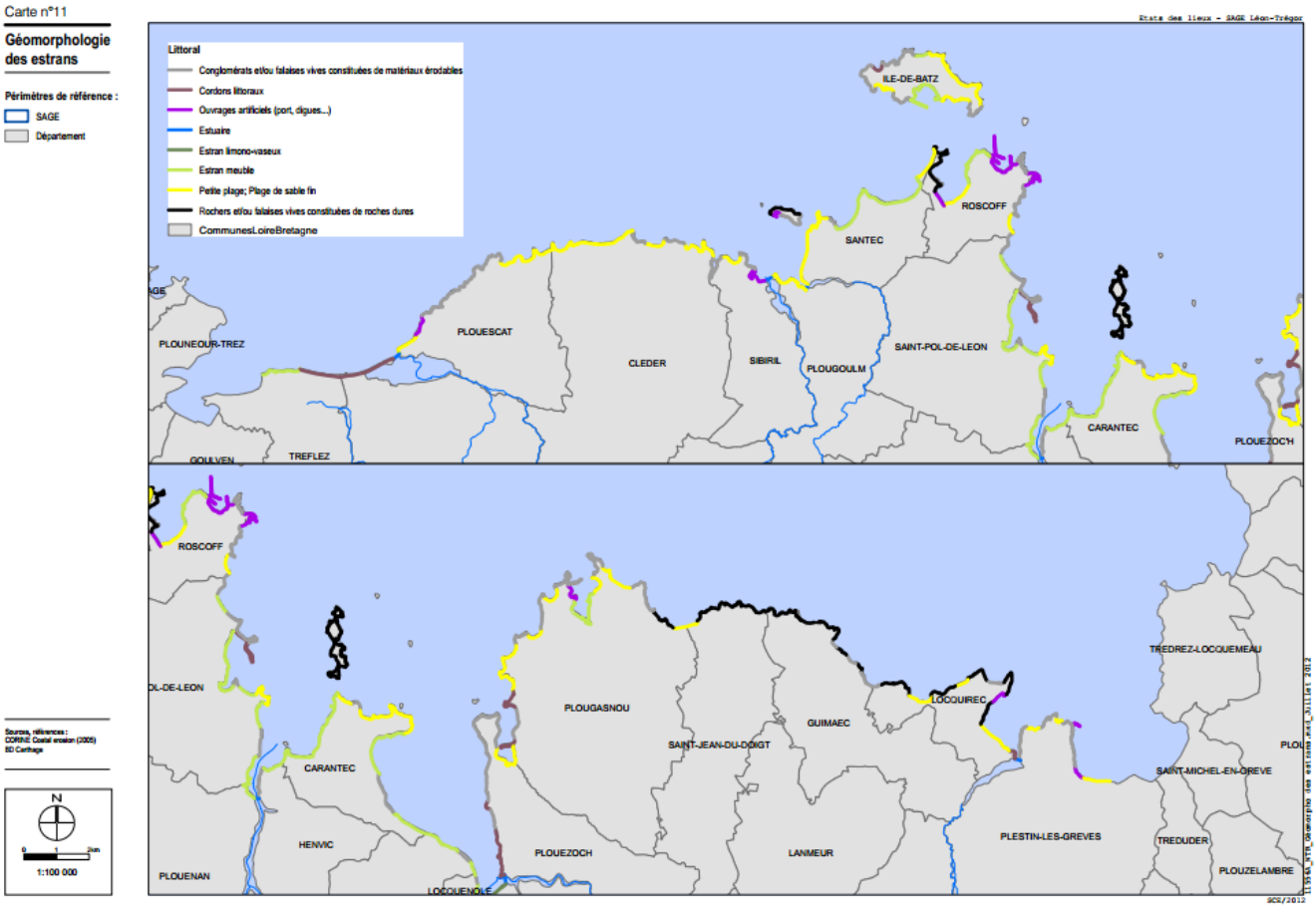
Occupation du sol arrière-littoral

Sur 1 km en arrière du trait de cote, vers les terres, le littoral est essentiellement occupée par :

- Des milieux agricoles temporaires ou permanent : plus de 50%
- Des espaces artificialisés (tissu urbain discontinu, routes, parking, surfaces urbanisées) : 19%
- Des espaces boisés à 19% : forets mixtes, de feuillus, landes ligneuses, haies….

Voir « sous trame littorale » dans le chapitre « trame verte et bleue »

Les estrans sont diversifiés : estrans meubles, falaises, cordons littoraux, comme le montre la carte suivante (SAGE Leon-Tregor)



La baie de Morlaix et de Carantec, pointes et estuaires côtiers

Source INPN / DOCOB Baie de Morlaix

❖ Richesse floristique

Soixante dix espèces déterminantes sont recensées dans ces entités côtières qui sont englobées inclues dans la ZNIEFF de type 2 « Baie de Morlaix », parmi lesquelles

- 12 plantes protégées en France ou en Bretagne dont une espèce d'intérêt communautaire : la fougère *Trichomanes speciosum* présente sous sa forme de prothalle,
- une espèce d'intérêt patrimonial majeur pour la Bretagne : la petite centaurée à fleurs de scille (*Centaurium scilloides*) ;
- d'autres plantes déterminantes sont très rares en Bretagne telle que la patience maritime (*Rumex maritimus*) enregistrée sur l'île de Batz, ou sont plus fréquentes dans ce périmètre mais à distribution restreinte dans le Massif armoricain, comme l'avoine de Thore (*Pseudarrhenatherum longifolium*).

Plusieurs espèces marines jugées remarquables par leur abondance dans le site sont relevées dans les récents travaux du Réseau de surveillance benthique (REBENT) comme par exemple la Gorgone verruqueuse (*Eunicella verrucosa*), l'ascidie coloniale Diazone (*Diazona violacea*), ou l'Etoile de feu (*Echinaster sepositus*) d'affinité méridionale qui trouve sa limite nord en Bretagne.

❖ des habitats terrestres et marins diversifiés

Au sein du site Natura 2000 Baie de Morlaix, la richesse écologique en habitats naturels est représentée dans les tableaux suivants extrait du DOCOB (2015 en cours d'approbation).

Des habitats terrestres bien plus réduits en taille mais néanmoins intéressants, voire remarquables, sont également localement présents. L'existence de secteurs boisés feuillus, parfois anciens (secteur de la Rivière de Morlaix) ou de landes et fourrés, au contact ou très proche de l'estuaire, sont un facteur de tranquillité pour la faune des estuaires et des éléments de grande valeur paysagère.

Étagement		Habitats marin – niveau 1 – typologie REBENT	superficie	% habitats marins
Substrats meubles			**14 922,69 ha**	**56,02 %**
profondeur	intertidal	Sédiments de haut de plage	13,82 ha	0,05 %
		Vases intertidales	1 520,86 ha	5,71 %
		Sédiments hétérogènes envasés intertidaux	26,86 ha	0,10 %
		Sédiments grossiers propres intertidaux	178,92 ha	0,67 %
		Sables intertidaux	1 088,81 ha	4,09 %
	subtidal	Vases sublittorales	123,72 ha	0,46 %
		Sédiments hétérogènes plus ou moins envasés sublittoraux	2 002,41 ha	7,52 %
		Sables fins à moyens sublittoraux	2 248,65 ha	8,44 %
		Sables grossiers et graviers sublittoraux	7 252,36 ha	27,23 %
		Galets et cailloutis circalittoraux	466,28 ha	1,75 %
Substrats rocheux			**10 992,81 ha**	**41,28 %**
profondeur	intertidal	Roches et blocs supralittoraux à lichens	9,91 ha	0,04 %
		Roches et blocs médiolittoraux à très faible couverture macrobiotique	9,89 ha	0,04 %
		Roches et blocs médiolittoraux à dominance animale	247,65 ha	0,93 %
		Roches et blocs médiolittoraux à dominance algale	442,35 ha	1,66 %
		Roches et blocs intertidaux avec fucales en milieu à salinité variable	7,48 ha	0,03 %
		Roches et blocs intertidaux avec algues opportunistes	2,03 ha	0,01 %
		Roches et blocs intertidaux[14]	564,50 ha	2,12 %
		Roches et blocs de la frange infralittorale supérieure	24,53 ha	0,09 %
	subtidal	Roches et blocs infralittoraux	3 646,38 ha	13,69 %
		Roches et blocs circalittoraux	6 038,09 ha	22,67 %
Habitats particuliers			**706,56 ha**	**2,65 %**
	intertidal	Retenues d'eau sur sédiments	0,03 ha	/
		Moulières sur roches et blocs	1,33 ha	/
		Cuvettes en milieu rocheux	0,39 ha	/
		Bancs à *Lanice*	4,16 ha	0,02 %
		Champs de blocs de la frange infralittorale	5,52 ha	0,02 %
	subtidal	Herbiers de zostères	676,31 ha	2,54 %
		Bancs de maërl	18,82 ha	0,07 %
total			**26 626,52 ha**[15]	

Grands types de milieux	Habitats terrestres (code UE)		superficie	% habitats terrestres
Habitats d'intérêt communautaire			**112,66 ha**	**13,64 %**
Végétation des vases salées et des prés salés	1310	salicorniaies	49,79 ha	6,03 %
	1330	prés salés		
Végétation des laisses de mer	1210/ 1220	végétation des laisses de mer sur sables et sur galets	1,19 ha	0,14 %
Pelouses et falaises littorales	1230	pelouses aérohalines	10,82 ha	1,31 %
	1230	végétation chasmophytique des fissures de rochers		
	1430	végétation des colonies d'oiseaux marins		
Milieux dunaires	2110	dunes embryonnaires	3,07 ha	0,37 %
	2120	dunes mobiles		
Landes	4030	landes	5,23 ha	0,63 %
Milieux humides	6430	mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	0,34 ha	0,04 %
Milieux forestiers	**9180***	**ormaies littorales**	42,22 ha	5,11 %
	91E0*	**aulnaie-frênaie**		
	9120	hêtraie		

❖ site d’importance pour la conservation des oiseaux

Un diagnostic de l'avifaune a été réalisé en 2013 par l'association Bretagne Vivante. L'étude complète présente une fiche détaillée pour 92 espèces d'oiseaux, majoritairement marines ou inféodées aux zones humides littorales.

Alors que certaines espèces nicheuses ont disparu temporairement ou plus durablement du site Natura 2000, d’autres ont fait leur arrivée récemment, telles que tadorne de Belon (1983), le grand cormoran (1985), l’aigrette garzette (1992) et le faucon pèlerin (2013).

Le chapelet d'îlots de la baie de Morlaix et de ses abords est propice à la nidification de la majorité des espèces à forte valeur patrimoniale présentes en baie. Au sein du site Natura 2000, environ 80 îles, îlots et rochers abritent des oiseaux marins nicheurs. Si certains cailloux ne sont occupés que par quelques goélands argentés, d'autres îlots sont favorables à la reproduction de plusieurs espèces à forte valeur patrimoniale. Ainsi, l'île aux Dames et Beg Lemm ont accueilli respectivement, 14 et 12 espèces nicheuses différentes, sans compter les passereaux.

Le pourtour terrestre du site Natura 2000 de la baie de Morlaix est également propice à la nidification de quelques espèces patrimoniales. N'ayant pas fait l'objet de prospections ciblées, les connaissances sur ces espèces restent partielles. Toutefois, il est important de noter la présence de la fauvette pitchou, petit passereau inféodé aux landes, inscrit à l'annexe I de la directive Oiseaux. L'espèce a été observée sur la presqu'île de Barnenez et à Kernelehen, sur Plouezoc'h, à la pointe du Cozmeur et sur l'Île Callot, à Carantec, ainsi que sur l'Île de Siec, en limite immédiate du site, à Santec.

Plusieurs colonies d'hirondelles de rivages, espèce migratrice concernée par l'article 4.2 de la directive Oiseaux, sont identifiées au sein du site Natura 2000. Présente localement de mars à septembre, elles nichent dans des terriers creusés dans de petites falaises terreuses. Une dizaine de colonies, souvent de petite taille, sont réparties sur le pourtour du site, de Kervigou, à Saint Pol de Léon, à Saint Samson, sur la commune de Plougasnou. Une dernière espèce de l'annexe I niche sur les côtes de la baie, le martin-pêcheur d'Europe. Ce dernier occupe également des terriers sur les berges friables, mais ne vit pas en colonies. Seul un couple nicheur certain a été identifié dans l'estuaire du Dourduff, en 2008. L'espèce étant très discrète en période de reproduction, certains nids ont pu passer inaperçus.

Les comptages d’oiseaux d’eau réalisés chaque hiver depuis 1978 en baie de Morlaix et dans l’estuaire de la Penzé, puis étendus à partir de 1985 au secteur de Roscoff à Plouescat, ont mis en évidence l’importance du site Natura 2000 de la baie de Morlaix pour les espèces hivernantes. Les données collectées à grande échelle et sur un pas de temps de 28 ans constituent un précieux indicateur de la capacité d’accueil du site pour les oiseaux en période internuptiale. En moyenne, près de 21 000 oiseaux d’eau, toutes espèces confondues, soit 92 espèces différentes, fréquentent le site Natura 2000 en janvier. Cet effectif moyen hivernal constitue un minimum, car les oiseaux hivernant sur les côtes de l’île de Batz ne sont pas comptabilisés, ni les oiseaux hivernants en mer, hors de portée des observateurs. Enfin les effectifs de certaines espèces, comme les laridés (mouettes et goélands) sont largement sous-estimés du fait du protocole de comptage. En effet, ces espèces fréquentent le site Natura 2000 quotidiennement durant la nuit et s’alimentent majoritairement dans les milieux terrestres proches ou en pleine mer durant la journée. D’autres espèces ne sont détectées que partiellement lors des comptages du fait des habitats qu’elles fréquentent.

Le site Natura 2000 de la baie de Morlaix s'étend en mer au-delà de l'Île de Batz et du plateau de la Méloine. Au large, il est fréquenté par des oiseaux pélagiques, vivant en haute mer et ne s'approchant des terres que pour nicher. Si la plupart de ces oiseaux sont observées en transit, certains individus pénètrent dans le site Natura 2000 pour s'alimenter ou se reposer, posés à la surface de l'eau. Les connaissances concernant l'utilisation du site Natura 2000 par les espèces pélagiques sont très partielles car ces oiseaux sont difficilement observables depuis la terre ferme.

❖ Mammifères : entre terre et mer

22 espèces de mammifères d'intérêt patrimonial ont été observées en baie de Morlaix. Parmi celles-ci, 7 espèces sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat, Faune Flore, : 6 espèces de mammifères marins fréquentent la baie et 2 espèces des cours d'eau et des zones humides. 12 espèces de chauves-souris ont été contactées au sein du site au cours des vingt dernières années et 2 espèces de mammifères terrestres.

Parmi les mammifères déterminants de cette zone le Phoque gris (*Halichoerus grypus*) est le plus emblématique, il est présent en permanence dans la zone.

Plusieurs espèces de chauves-souris (dont plusieurs d'intérêt communautaire) sont recensées sur la marge côtière de la zone, principalement sur des sites d'hivernage (études du GMB) : Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Barbastelle d'Europe.

❖ Poissons amphihalins : zone de passage

Cinq espèces de poissons amphihalins d'intérêt communautaire sont présents dans la Manche. Parmi celles-ci, trois espèces fréquentent la baie de Morlaix.

Le site Natura 2000 de la baie de Morlaix n'a pas un rôle fonctionnel majeur pour l'écologie de ces espèces. La lamproie marine, la grande alose et le saumon atlantique traversent la baie pour remonter dans les rivières pour la reproduction après avoir passé une partie de leur cycle de croissance en mer. La continuité écologique des cours d'eau pour permettre la reproduction ou la croissance de ces espèces amphihalines est un des enjeux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux – SAGE Léon-Trégor, porté par le Syndicat Mixte des bassins du Haut Léon.

Côte rocheuse entre saint Jean du doigt et Locquirec

Source : INPN 2015

❖ De Saint-Jean-Du-Doigt à Guimaec…..

Très bel ensemble de côte rocheuse pratiquement sans interruption sur 7 kilomètres, depuis la plage de St Jean-du-Doigt à l'Ouest jusqu'à l'anse de Poul Rodou en Guimaëc à l'Est. La côte est exposée et en falaise élevée jusqu'à la Pointe de Beg an Fry, plus abritée et moins haute, mais toujours en falaise (plus friable) avec au pied de celle-ci quelques secteurs de plage ou grève, jusqu'à Poul Rodou. La seule interruption notable est le vallon étroit du Moulin de Trobodec.

Les habitats terrestres déterminants sont la végétation des fissures des rochers eu-atlantiques et la pelouse aérohaline, ainsi que les landes littorales typées. Ces dernières sont assez faiblement représentées mais existent en plusieurs points dans la zone (Beg en Fry, Pointe Runglaz) et sont souvent en mosaïque avec la pelouse et les rochers affleurants. Des écoulements d'eau douce, petits rus côtiers ou simples suintements, sont un facteur important de diversification biologique, et sont souvent marqués par une formation à roseau (Phragmites). Le restant du secteur terrestre est occupé par la ptéridaie, les fourrés arbustifs ou des formations boisées lâches de coteaux, à caractère mésohygrocline.

Dans le secteur marin des deux-tiers Ouest du linéaire, la roche est en mode exposé, et il existe des grottes marines en pied de falaise. L'ensemble du domaine maritime reste à évaluer pour la ZNIEFF.

Deux espèces végétales protégées sont présentes dans la zone : le Séneçon à feuilles spatulées (*Senecio helenitis helenitis)* protégé en Bretagne, et la Petite Centaurée à fleurs de scille (*Centaurium scilloides*) protégée au plan national, et espèce rare qui fait partie des 37 taxons à très forte valeur patrimoniale pour

la Bretagne pour lesquelles des mesures de conservation sont étudiées. Six autres plantes de la liste rouge armoricaine sont présentes parmi lesquelles l'Avoine de Thore (*Pseudarrhenatherum longifolium*) sur les landes de Beg an Fry, et la Gesse sauvage (*Lathyrus sylvestris*) très rare en Finistère et présente en au moins 2 stations dans la zone.

Tout le long du sentier littoral existe une marge herbacée diversifiée, maintenue ouverte grâce à son entretien, ce qui aide au maintien des stations de *Centaurium scilloides*.

Ces falaises présentent un intérêt ornithologique, en particulier pour la nidification du Grand Corbeau.

La Pointe de Beg an Fry est en site inscrit (14 ha), et également propriété du Conservatoire de l'Espace Littoral qui maîtrise 17 ha environ (Beg an Fry et le vallon du Moulin de Trobodec) entièrement compris dans la ZNIEFF.

Une zone de préemption du Département du Finistère couvre le secteur littoral de cette ZNIEFF sur la commune de Guimaëc ; un peu moins d'un hectare appartient au Département (2005).

- A la Cote de Marc'h Sammet sur Locquirec, qui débute à l'Est de l'Anse de Poul Rodou :

Bel ensemble de côte rocheuse se développant sur un peu moins de 2 kilomètres, depuis l'anse de Poul Rodou à l'Ouest jusqu'à la plage du Moulin de la Rive à l'Est, sur la commune de Locquirec. Ce secteur est dans un rentrant de la côte qui se trouve donc moyennement exposée. Au milieu de la zone, la large pointe de Marc'h Sammet plus résistante a conservé sur sa hauteur une belle unité de lande à ajoncs et bruyères qui culmine à l'altitude de 78 mètres. La déclivité est graduelle jusqu'au trait de côte et la hauteur de la falaise reste moyenne, de l'ordre de 15 mètres. La bande côtière est surtout occupée par la ptéridaie et les fourrés arbustifs (Prunellier) ou, surmontant l'anse du Moulin de la Rive, par des formations boisées lâches de coteaux à caractère mésohygrophile (à Saule roux, Tremble,...). Un petit secteur de lande et fougères est enrésiné en pins.

Les habitats terrestres déterminants sont la végétation des fissures des rochers eu-atlantiques et les éléments de pelouse inclus dans la lande sèche exposée, ou qui peuvent notamment subsister au niveau du sentier littoral entretenu, ainsi que la lande xéro-mésophile à ajoncs de Le Gall et d'Europe et bruyères, dominant la hauteur de la pointe au-delà de la route côtière.

Deux espèces végétales protégées sont présentes dans la zone : le Séneçon à feuilles spatulées (*Senecio helenitis helenitis*) protégé en Bretagne, et la Petite Centaurée à fleurs de scille (*Centaurium scilloides*) protégée au plan national, et espèce rare qui fait partie des 37 taxons à très forte valeur patrimoniale pour la Bretagne pour lesquelles des mesures de conservation sont étudiées. Trois autres plantes de la liste rouge armoricaine sont présentes parmi lesquelles l'Avoine de Thore (*Pseudarrhenatherum longifolium*) particulièrement bien présente sur la zone et abondante dans l'espace en lande dominant le site.

Dans cette ZNIEFF, une zone de préemption du Département du Finistère couvre le secteur littoral et la lande sommitale surmontant la route côtière ; un peu moins d'un hectare appartient au Département (2005), entre la route et le sentier littoral au-dessus du Moulin de la Rive.

Landes littorales

Source : SRCE Bretagne

En Bretagne, Les landes littorales se concentrent principalement au niveau des grands caps et promontoires rocheux de la région (exemple : littoral du Léon) ainsi que sur les îles. Elles se rencontrent plus ponctuellement sur des falaises et côtes rocheuses exposées aux vents marins, en dehors des secteurs précédemment cités, ou en retrait de certaines dunes.

Sans méconnaître les discontinuités locales, une relative continuité des landes littorales peut ainsi être constatée le long des côtes nord et ouest de la Bretagne, avec des secteurs de plus forte concentration (notamment Trégor et littoral ouest du Finistère).

Concernant les pelouses, les éléments disponibles à l'échelle de la région ne permettent guère un diagnostic sous l'angle des connexions écologiques. On peut toutefois faire un rapprochement avec les landes littorales et émettre l'hypothèse d'une connexion des pelouses aérohalines le long du littoral nord probablement plus importante que sur le littoral sud. Les pelouses intérieures associées aux affleurements rocheux s'inscrivent sur quelques secteurs concentrés correspondant à des lignes de crête et sont pour le reste le plus souvent isolées.

I.2.2 Les principales vallées

La rivière le Douron : une vallée classée site Natura 2000

Source DOCOB (2013) / INPN

Ce cours d'eau qui parcourt près de 38 km et faisant office de limite départementale, sa position frontalière l'a protégé de tout aménagement anthropique, conférant à l'ensemble de la vallée un caractère sauvage et des milieux naturels riches et diversifiés. En amont du site, dominent des prairies humides et des landes. Puis en aval, la vallée s'encaisse et se boise. Sur les coteaux boisés, se développent naturellement des feuillus dominés par la « hêtraie-chênaie », bien représenté sur le site. En poursuivant son parcours, le Douron marque la physionomie de la vallée qui s'ouvre jusqu'à l'estuaire où dominent les zones de prés-salés très riches et bien préservés.

Ce bon état de conservation des milieux naturels et la présence d'espèces animales d'intérêt communautaire sur le site, comme la Loutre d'Europe ou le saumon atlantique, ont permis au site d'intégrer le réseau Natura 2000 et d'être classé ZSC le mai 2007.

Site remarquable par l'excellent état de conservation, de la source à l'exutoire côtier, de l'habitat "Rivières à renoncules" et des habitats riverains (côteaux boisés relevant localement de la hêtraie-chênaie atlantique à houx; landes sèches). Le Douron abrite en particulier six espèces de Chiroptères d'intérêt communautaire (seule colonie de reproduction du petit rhinolophe en Bretagne), un peuplement salmonicole d'une exceptionnelle densité (Saumon atlantique: annexe II; truites fario). L'importance qualitative et quantitative de l'ichtyofaune ainsi que le niveau de conservation des habitats permettent une exploitation optimale du milieu par la Loutre (et autres Mustélidés), sur la totalité du linéaire de rivière.

Ce site intègre par ailleurs deux complexes de landes humides (Kernebet, Keravel) comportant des secteurs de tourbière active à Narthécie (habitat prioritaire).

Site à forte valeur patrimoniale du fait de l'état de conservation des habitats et de l'absence relative d'intervention anthropique directe. Il s'agit par conséquent d'assurer une veille permanente visant à prévenir d'éventuelles perturbations ou dégradations, même si celles-ci paraissent marginales, concernant en particulier la qualité de l'eau provenant du bassin-versant, le maintien du régime hydraulique, la préservation des gîtes à Chiroptères, et d'une manière générale la tranquillité des lieux, l'ensemble du site pouvant être considéré comme habitat de la Loutre (annexe II).

Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire	Surface couverte (Ha)	% de recouvrement par rapport au site
1130	Estuaire	20,61	0,71
1310	Végétation pionnière à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	0,34	0,01
1330	Pré-salés atlantiques	14,78	0,51
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sabloneuses	0,10	<0,01
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation de Ranunculion fluitansis et du Callitricho-Batrachion	12,38	0,43
4020*	*Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*	21,57	0,74
4030	Landes sèches européennes	5,53	0,19
6410	Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	11,81	0,41
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	12,25	0,42
7110*	* Tourbières acides actives	<0,01	<0,01
7120	Tourbière hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	0,53	0,02
7150	Dépressions sur substrat tourbeux du *Rhynchosporion*	<0,01	<0,01
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	0,17	0,01
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion*	0,04	<0,01
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois *Taxus*	221,22	7,63
9130	Hêtraies du *Asperulo-Fagetum*	7,51	0,26
Total		**328,86**	**15,83**

Tableau 7 : Liste des habitats d'intérêt communautaire, leur surface et le % de recouvrement par rapport au site, Biotope, 2008.

A cette liste, peut être ajouté le nouvel habitat découvert en 2012 « 91D0*Boulaies tourbeuses à sphaignes » dont l'estimation de la surface nécessite des prospections complémentaires.

Les tableaux suivants, extrait du DOCOB 2013, liste les espèces d'intérêt communuataire du FSD du site Natura 2000.

MAMMIFÈRES

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
1303	***Petit rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)***	Présente				Moyenne 2% ≥ p ≥ 0%	Bonne	Non-isolée	Excellente
1304	***Grand rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)***	Présente				Moyenne 2% ≥ p ≥ 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1308	***Barbastelle d'Europe (Barbastella barbastellus)***	Présente				Moyenne 2% ≥ p ≥ 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1323	***Murin de Bechstein (Myotis bechsteinii)***	Présente				Moyenne 2% ≥ p ≥ 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1355	***Loutre d'Europe (Lutra lutra)***	Présente				Moyenne 2% ≥ p ≥ 0%	Excellente	Non-isolée	Excellente

POISSONS

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
1095	*Lamproie marine (Petromyzon marinus)*		Présente			Moyenne 2% ≥ p ≥ 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
1096	*Lamproie de Planer (Lampetra planeri)*	Présente				Moyenne Moyenne 2% ≥ p ≥ 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1106	*Saumon atlantique (Salmo salar)*		Présente			Bonne 15% ≥ p ≥ 2%	Excellente	Non-isolée	Excellente
1163	*Le Chabot (Cottus gobio)*	Présente				Moyenne 2% ≥ p ≥ 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne

INVERTÉBRÉS

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
1007	*Escargot de Quimper (Elona quimperiana)*	Présente				Bonne 15% ≥ p ≥ 2%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1065	*Damier de la Succise (Euphydryas aurinia)*	Présente				Moyenne 2% ≥ p ≥ 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne

Autres vallées

Le territoire est parcouru par d'autres vallées dont le patrimoine naturel est reconnu, soit à travers un classement des cours d'eau du SDAGE, soit en tant que périmètre d'inventaire du patrimoine naturel :

- Le Dourduff
- La rivière de Morlaix et ses affluents principaux : le Tromorgant, le Jarlot et le Queffleuth
- La Penzé
- Le Squiriou

Les têtes de bassins versants du Queffleuth, du Douron et de la Penzé sont situées dans le périmètre du PNRA, dans les monts d'Arrée

I.2.3 Zones humides

Une zone humide est une région où l'eau est le principal facteur qui contrôle le milieu naturel et la vie animale et végétale associée. Elle apparaît là où la nappe phréatique arrive près de la surface ou affleure ou encore, là où des eaux peu profondes recouvrent les terres.

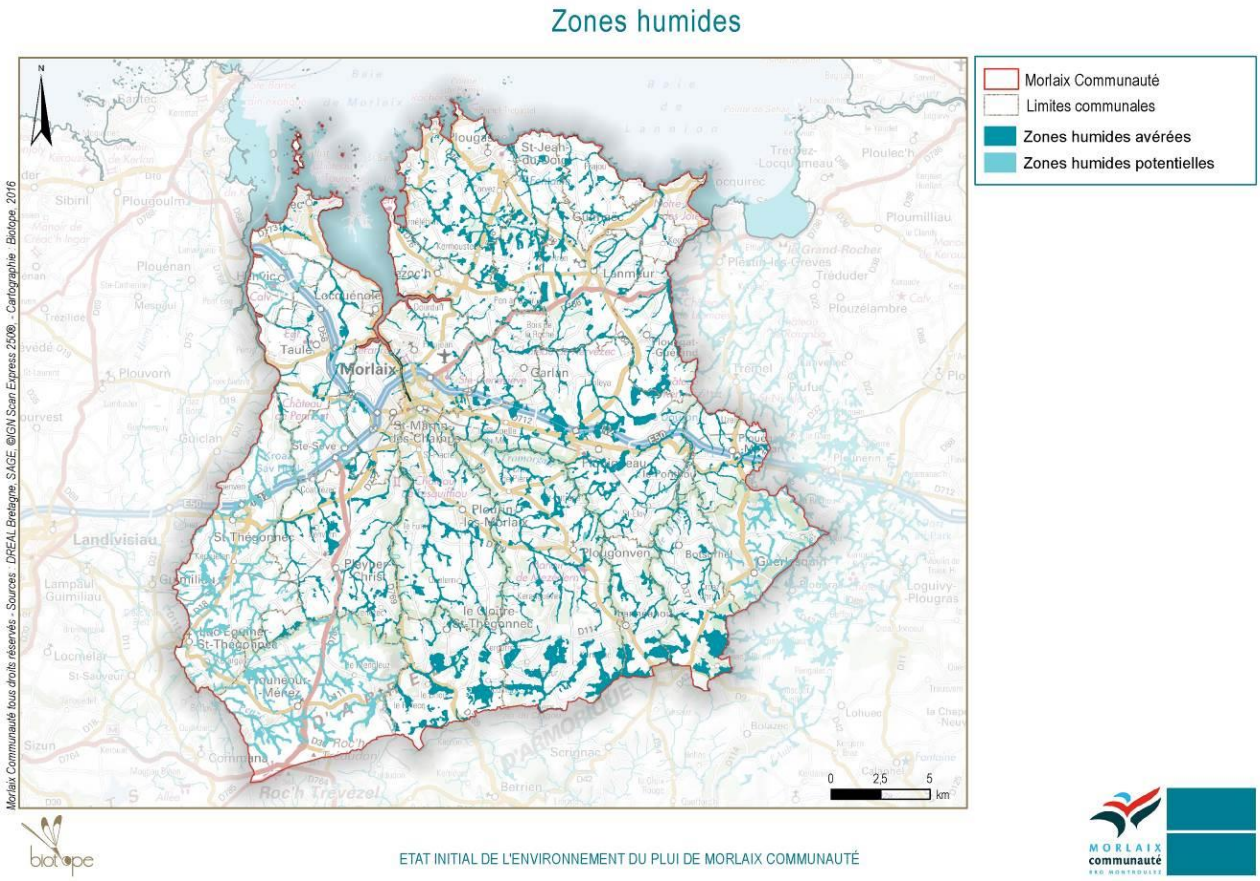
Rappel juridique

Au sens juridique, **la loi sur l'eau** définit les zones humides comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Trop souvent, le rôle multifonctionnel et l'interdépendance des zones humides ont été constatés et compris après leur destruction. Les incidences socio-économiques et écologiques provoqués par la disparition ou la dégradation de ces milieux vont de l'amplification catastrophique des crues à l'érosion accélérée du littoral ou des berges, en passant par l'altération de la qualité de l'eau. La démonstration de l'intérêt écologique, économique et sociologique de la conservation des zones humides conduit maintenant à leur conférer un statut d'infrastructure naturelle pour tenter de faire reconnaître le double bénéfice fonctionnel et patrimonial qu'elles nous fournissent (*source : IFEN*).

En lien avec leurs caractéristiques intrinsèques, les zones humides remplissent de multiples fonctions complémentaires :

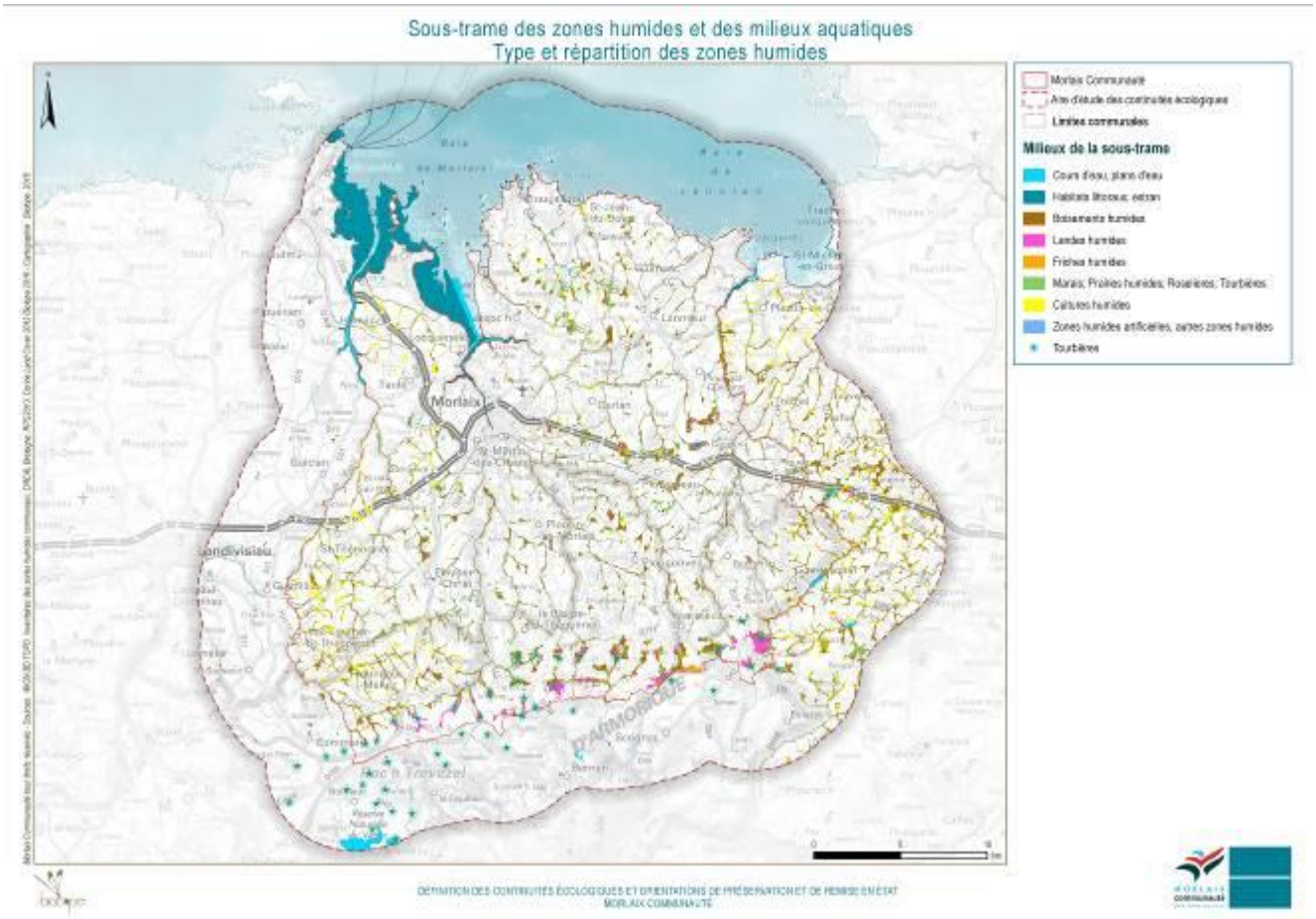
- Écrêtement des crues et soutien à d'étiage : les zones humides atténuent et décalent les pics de crue en ralentissant et en stockant les eaux. Elles déstockent ensuite progressivement les eaux, permettant ainsi la recharge des nappes et le soutien d'étiage.
- Épuration naturelle : les zones humides jouent le rôle de filtres qui retiennent et transforment les polluants organiques (dénitrification) ainsi que les métaux lourds dans certains cas, et stabilisent les sédiments. Elles contribuent ainsi à l'atteinte du bon état écologique des eaux.
- Milieu de forte biodiversité : de par l'interface milieu terrestre / milieu aquatique qu'elles forment, les zones humides constituent des habitats de choix pour de nombreuses espèces animales et végétales.
- Valeur socio-économique : les zones humides sont des zones souvent très productives biologiquement, favorisant des activités humaines comme notamment le pâturage ou la sylviculture.
- Valeur touristique, culturelle, patrimoniale et éducative : les zones humides sont le support de nombreux loisirs (chasse, pêche, randonnée…) et offrent une valeur paysagère contribuant à l'attractivité du territoire. La richesse en biodiversité des zones humides en fait des lieux privilégiés pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement du public.



Concernant la faune, certaines espèces sont typiquement inféodées aux zones humides (ex : Loutre d'Europe), d'autres les fréquentent seulement afin d'accomplir une partie de leur cycle biologique ou dans le cadre de leur migration saisonnière (amphibiens, odonates, etc).

Les zones humides sont de divers type :

- Zones humides des vallées, prairies et boisements humides des grandes vallées encaissées
- Tourbières et zones humides des monts d'Arrée et des têtes de bassins versants,
- Sur les versants : suintements, mouillères, zones humides de pente
- Estuaires et vasières
- Littorales : pannes arrière-dunaire.



Quelques tourbières du territoire : source du Douron et Monts d'Arrée

Le complexe de landes et tourbières de Roc'h Gouino, Ménez Blevara et Guernelohet est constitué de 3 sites principaux particulièrement dominés par les landes humides à tourbeuses, et existant dans une quasi continuité naturelle, constituent la zone :

- la tourbière de Roc Gouino, à l'ouest, environnée par des landes humides de qualité et source de la rivière Douron. Ce site est assez important et possède une valeur régionale, il abrite les sources du Douron. La situation de Roc Gouino est importante pour l'articulation et la continuité des landes que ce site opère entre le Vergam et le complexe Ménez Blévara - Créac'h Pluen plus à l'Est.
- la lande tourbeuse de Guernéholet, à l'est, vaste site au patrimoine biologique remarquable abritant la source de la Rivière Guic (une partie se trouve sur Plougras dans les Côtes d'Armor) ;
- en position centrale, les importantes landes de Ménez Blevara s'étendant au nord jusqu'au village de Cozporjou, à l'est duquel une lande humide se trouve également. Des habitats de tourbières, plus humides, existent dans chacun de ces sites à des degrés divers. C'est également au moins à cette échelle qu'il faut considérer l'espace vital de certains représentants d'une avifaune caractéristique et remarquable. La valeur patrimoniale de cette zone est très importante.

Les milieux principaux représentés dans ces entités sont :

- Les landes sèches et mésophiles à ajonc de Le Gall et bruyères

- Les landes humides à tourbeuses à Scirpe cespiteux et sphaignes, et à Molinies, Callunes et sphaignes
- Les communautés pionnières de tourbière, aquatiques et sur tourbe nue
- Le groupement de tourbière de pente à Narthécie.
- Les taillis humides à tourbeux
- Les prairies humides diversifiées à Jonc acutiflore.

De nombreuses espèces floristiques remarquables sont connues. En effet, le complexe abrite 7 espèces végétales protégées aux plans, national (6) et départemental (1), le Lycopode des tourbières (Lyc*opodiella inundata*), l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*), le Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), le Rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia*), le petite Centaurée (*Centaurium scilloïdes*) , le Spiranthe d'été (*Spiranthes aestivalis*), le Fluteau nageant (*Luronium natans*) (localisé). Cette dernière espèce avec la sphaigne de la Pylaie (*Sphagnum pylaisii*), particulièrement bien représentée sur le site de Guernelohet, sont des espèces d'intérêt communautaire. Au moins 13 autres espèces rares et/ou menacées dont la Gentiane pneumonanthe qui possède sur cette zone de belles stations, à sauvegarder également pour un intérêt entomologique.

Landes et tourbières des monts d'Arrée

Milieux typiques des monts d'Arrée, les landes à bruyères et à ajoncs marquent la perception des paysages armoricains et témoignent de l'action de l'homme sur son milieu.

Ce secteur est également marqué par la présence du schiste, utilisé pour les bâtiments ou dans les champs, rappelant un mode original de construction montagnard.

De nombreux fleuves côtiers prennent leur source dans ce secteur et s'inscrivent dans le territoire par de larges vallées entourées de prairies alluviales succédant à des gorges abruptes, aux flancs boisés et au lit chaotique.

L'ambiance de campagne intérieure est marquée par une succession de prairies pâturées et de haies bocagères. Assez peu de grandes cultures viennent rompre l'aspect très boisé des points de vue, alors même que les massifs forestiers restent assez rares en dehors des bois de résineux sombres et monotones, plantés dans la seconde moitié du XXe siècle.

RNR des landes du Cragou et du Vergam

Diversité d'habitats : landes tourbeuses et mésophiles, tourbières de pente, prairies oligotrophes, vieille chênaie des îles britanniques.

Nombreuses espèces animales (Courlis cendré, trois espèces de Busards, Faucon émerillon…) et végétales (Sphaigne de la Pylaie, Lycopode inondé, Malaxis des marais, Splachnum ampullaceum, Spiranthe d'été).

Double crête de grès armoricain et de schistes et quartzites (formation Plougastel). Les versants sont recouverts par une formation superficielle de solifluxion d'origine périglaciaire d'âge quaternaire. Présence d'anciennes fosses d'exploitation de la tourbe.

Landes entretenues par fauche et pâturage avec l'aide d'agriculteurs conventionnés et des troupeaux du gestionnaire (vaches nantaises et poneys Dartmoor).

Le fonctionnement de la tourbière est menacé par des facteurs extérieurs d'ordre climatiques, hydriques et anthropiques.



Quelques chiffres…

Date de création : 20 décembre 2008.

Surface : 343 ha.

Propriété : Département du Finistère, Bretagne-Vivante et le PNRA.

Gestionnaire : Bretagne-Vivante SEPNB.

Équipe de la réserve : 1 conservateur bénévole, 1 garde technicien, 1 responsable de site et 1 animatrice.

Animation : plus de 6 000 visiteurs/an.

Circuits de randonnées : sentiers découvertes avec livret d'interprétation.

Partenaires : Région Bretagne, Communes du Cloître Saint-Thégonnec, Plougonven, Scrignac, Lanneanou, Morlaix communauté, PNRA, Département du Finistère, État, Europe, Université de Rennes I, CBNB, GMB, SAFI, agriculteurs locaux.

Coordonnées : ERB/RNR des landes du Cragou et du Vergam - Ty Butun 29410 Le Cloître Saint-Thégonnec Tél. 02 98 79 71 98 monts-arree@bretagne-vivante.org

Le site est constitué de landes, tourbières, bas-marais acides, de boisements de feuillus et de résineux, de taillis, de saulaies, de prairies humides, d'affleurements rocheux… ce sont 16 habitats naturels qui ont été recensés dont 2 habitats européens prioritaires (les landes hygrophyles sur substrat tourbeux et les zones tourbeuses à sphaignes). La formation végétale dominante est la lande mésophile à ajonc et bruyère.

Sur les landes du Cragou et du Vergam, il est recensé 35 espèces végétales déterminantes dont la plus grosse station européenne de malaxis des marais, la spiranthe d'été, le lycopode inondé, sphaigne de la Pylaie, la

rossolis à feuilles intermédiaires, à feuilles rondes et le rhynchospore blanc.

Les landes abritent une diversité faunistique riche liée à l'état de conservation et à la diversité du site. Il y a 39 espèces animales patrimoniales au niveau national et européen. Même si les arthropodes, les reptiles, les amphibiens et les mammifères sont présents en grand nombre sur les sites, ce sont les oiseaux et notamment les courlis et les busards qui font la renommée de ces landes ; D'autres oiseaux comme la fauvette pitchou, la bécassine des marais, le tarier pâtre ou encore l'engoulevent d'Europe contribuent à faire du Cragou et du Vergam des sites d'un grand intérêt patrimonial.

I.2.4 Bocage

Le bocage est composé d'un maillage de haies, mares et prairies naturelles associé à la pratique de l'élevage. L'évolution des pratiques agricoles, notamment la reconversion des prairies au profit des grandes cultures ont conduit à un arrachage massif de haies et des comblements de mares, orienté par la PAC de 1962 et les remembrements et réaménagements fonciers qui ont suivi entre1960 et1980.

Depuis le XXème siècle, plus de 500 000 km de haies ont été arraché en France (source : PNR du Perche). En Bretagne, la perte est estimée à plus de 60% du linéaire entre 1960 et 1980, et encore aujourd'hui, 1% du linéaire chaque année est arraché (étude menée entre 1996 et 2008 par la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) de Bretagne.

Pourtant, la haie vivante est un milieu unique, fragile, dont la disparition nous rappelle, depuis quelques années, le bienfondé de son existence. Outre son facteur esthétique, les fonctions de la haie sont bien connues :

- protection des cultures contre la verse (accident de végétation donnant un aspect couché à la culture) ;
- protection des sols contre l'érosion et l'appauvrissement des terres agricoles ;
- régulation du cycle de l'eau, notamment des inondations eu égard à leur incidence positive sur le ruissellement pluvial ;
- limitation des écarts de températures et de leurs conséquences : les haies ont un effet sur leur environnement proche et engendrent un microclimat ; elles limitent donc les conséquences d'une sècheresse, notamment sur les cultures ;
- réduction des nuisances sonores ;
- maîtrise des pollutions diffuses par absorption des éléments minéraux (ex : azote, phosphore) ;
- écosystème permettant l'expression de la petite faune : écureuil, rougegorge, lapin, hérisson, belette, martre, musaraigne, crapaud, …

Alliées de l'agriculture, la conservation des haies se double aujourd'hui de nouveaux enjeux, en termes de fonctionnement écologique (Trame Verte et Bleue), de régulation hydraulique, de paysages et de cadre de vie. Les haies constituent à la fois la clôture des propriétés voisines, la structure du paysage local, l'agrément des routes et chemins ou encore le milieu de vie privilégié de certaines espèces animales et végétales.

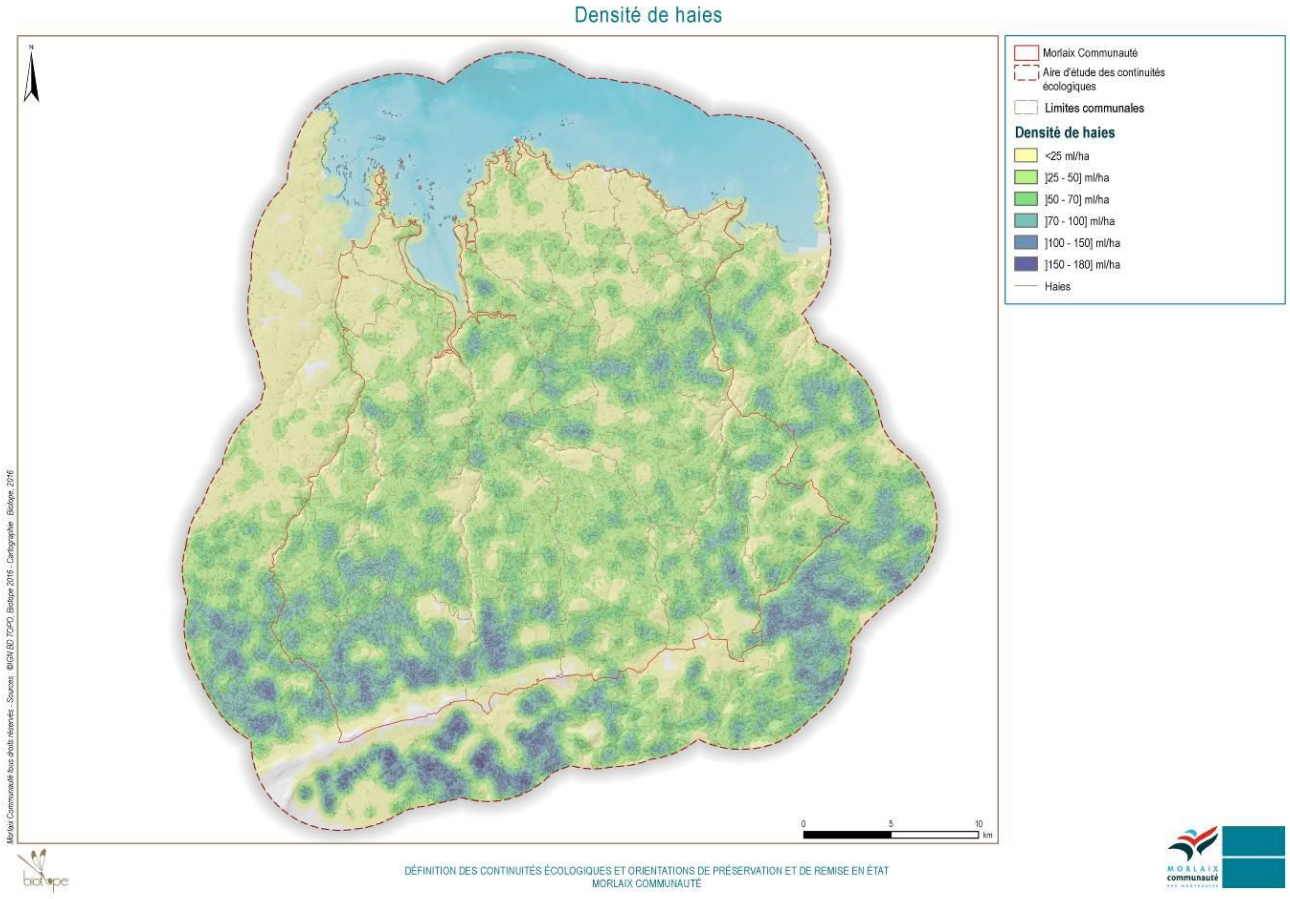


Figure : LES FONCTIONS ENVIRONNEMENTALES PRINCIPALES DES HAIES (SOURCE : PROM'HAIES POITOU-CHARENTES)

La densité des haies présente un gradient Nord-sud, avec de plus fortes densités autour :

- des monts d'Arrée
- du Douron
- du Dourduff
- de la cote estuarienne de Morlaix.

Voir « sous trame bocage dans la thématique trame verte et bleue »



Source : PNRA

Le bocage, bien que dense sur certaines communes du Parc, connaît également des évolutions liées aux « régularisations » des élevages et usines agroalimentaires. En effet, les plans d'épandage de plus en plus importants s'accommodent mal des petits parcellaires, d'où la poursuite des opérations d'arasement des talus. Ce phénomène est aggravé par le processus de la concentration des productions qui favorise le regroupement des parcelles. En clair, dans un contexte de diminution du nombre d'exploitants agricoles, le linéaire de talus et de haies se réduit progressivement. Même si l'instruction des demandes d'arasement de talus en site inscrit des monts d'Arrée a amené quelques exploitants à prendre davantage en compte la nécessité de préserver un maillage bocager de qualité, on relève une augmentation des demandes d'arasement et des opérations qui se traduisent par une déstructuration du maillage, voire la destruction (comblement, drainage…) de petites zones humides. Enfin, depuis quelques années, on peut également observer la généralisation de l'entretien chimique des talus. La procédure de déclaration au titre du site

inscrit des monts d'Arrée est de fait de moins en moins efficace pour lutter contre la déstructuration du maillage bocager.

I.2.5 Boisements

Source :CERESA 2008 - INVENTAIRE DES PAYSAGES DU PARC

Depuis 1949, le taux de boisement du département a doublé. Il ne représente cependant que 8 % de la surface du département. La principale pression forestière reste aujourd'hui la présence de grandes surfaces de résineux en Monts d'Arrée, et Montagnes Noires. Aujourd'hui environ 40 % des boisements sont effectués en résineux et 60 % en feuillus. Les deux nouveaux enjeux forestiers du paysage finistérien sont le boisement des périmètres de protection des captages d'eau et celui des friches dues au recul de l'agriculture.

Les boisements alluviaux

Sur le territoire de Morlaix communauté, les vallées sont dominées par des ensembles boisés.
Au sein d'un territoire très agricole, les boisements revêtent une importance écologique et paysagère forte. Au-delà de leur rôle premier, ils remplissent également des fonctions précieuses en matière de stabilité des sols (lutte contre l'érosion), d'infiltration des eaux de ruissellement et de filtre vis-à-vis des pollutions diffuses. Leur préservation à long terme constitue donc un enjeu majeur et l'élaboration du PLUI est une opportunité à saisir pour conforter leur patrimonialité et leur rôle dans le fonctionnement environnemental local.

Le trégor Morlaisien

Source :CERESA 2008 - INVENTAIRE DES PAYSAGES DU PARC

Les deux éléments principaux caractérisant le paysage sont le relief animé (issu d'une succession de vallées encaissées) et la présence de boisements, peu étendus mais nombreux, de feuillus et résineux. L'ensemble enchevêtré des collines s'ouvre naturellement vers l'horizon sud.

D'une matière ponctuelle, des affleurements rocheux renforcent le pittoresque du paysage. Le bocage y est également présent (talus couverts de taillis et de quelques arbres de hauts jets, ou parfois simplement d'herbacées) ainsi que quelques vergers cidricoles anciens. Les arbres de haut-jet deviennent de plus en plus nombreux vers l'est de l'unité. En s'éloignant des Monts d'Arrée, le châtaignier retrouve une place plus significative.

I.2.6 Les milieux agricoles

➔ Thématique approfondie dans le diagnostic agricole 2016

Source : SCOT 2007 :

L'agriculture joue un rôle majeur sur l'espace rural de l'agglomération. En raison de très bonnes conditions climatiques et pédologiques, de la diversité des milieux, le territoire offre une grande diversité de productions.

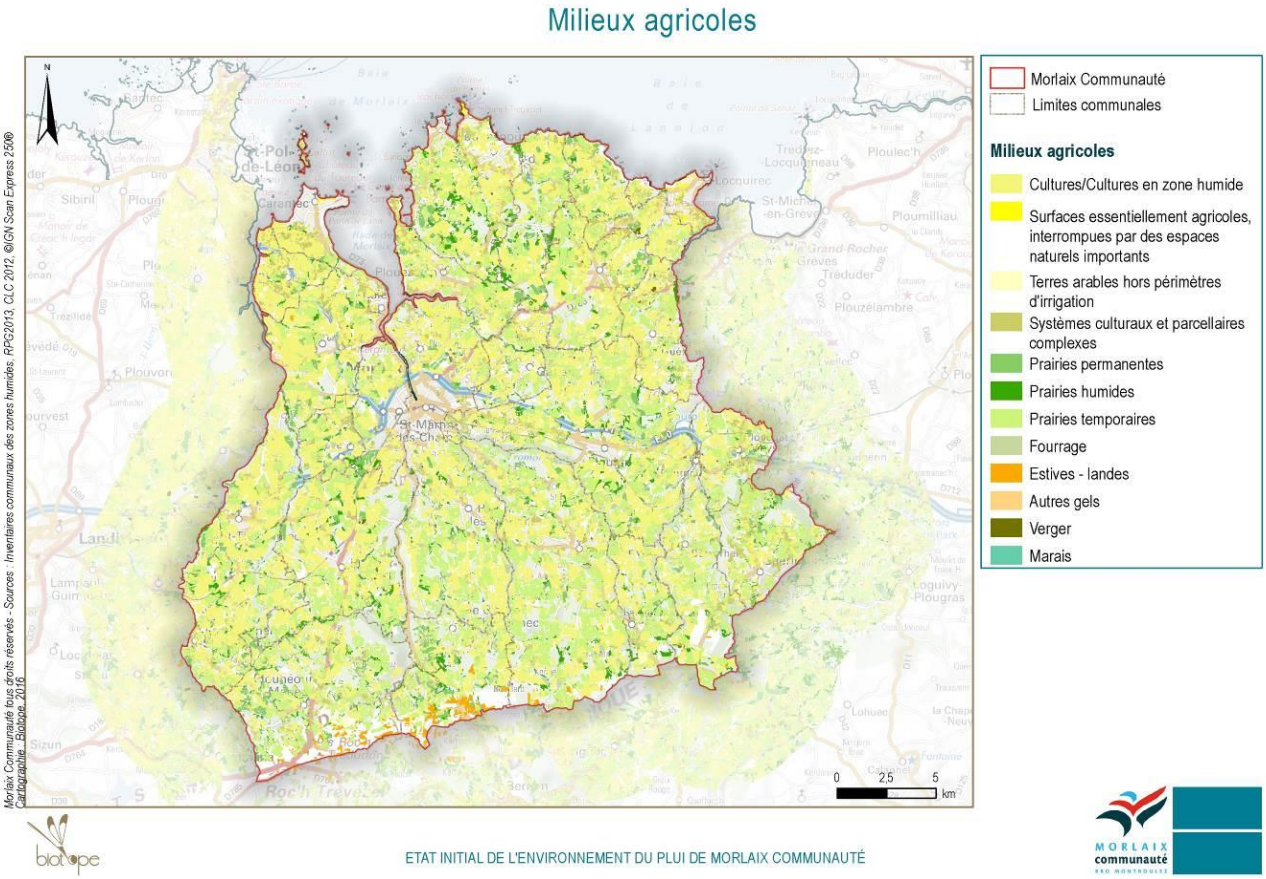
L'agriculture recouvre ainsi 37 556 ha sur les plus de 64 500 ha de Morlaix Communauté (soit près de 60% du territoire).

4 grands types d'agriculture existent sur le territoire

- au sud du territoire, on trouve essentiellement une production basée sur la polyculture et l'élevage

de bovins (lait et viandes) avec également une forte présence de production hors sol de volaille destinée à l'exportation. Il s'agit d'un secteur d'intensification moyenne.

- Le secteur ouest se caractérise par une intensification animale organisée par des groupements comme COOPAGRI et UNICOPA dans la zone de Saint-Thégonnec et Loc-Eguiner.
- Le nord du territoire se caractérise par une intensification végétale. Le Trégor se caractérise par une intensification moyenne avec une spécialisation végétale, de la polyculture et de l'élevage
- Le Léon se caractérise par une production maraîchère intensive.



I.3 Trame verte et bleue

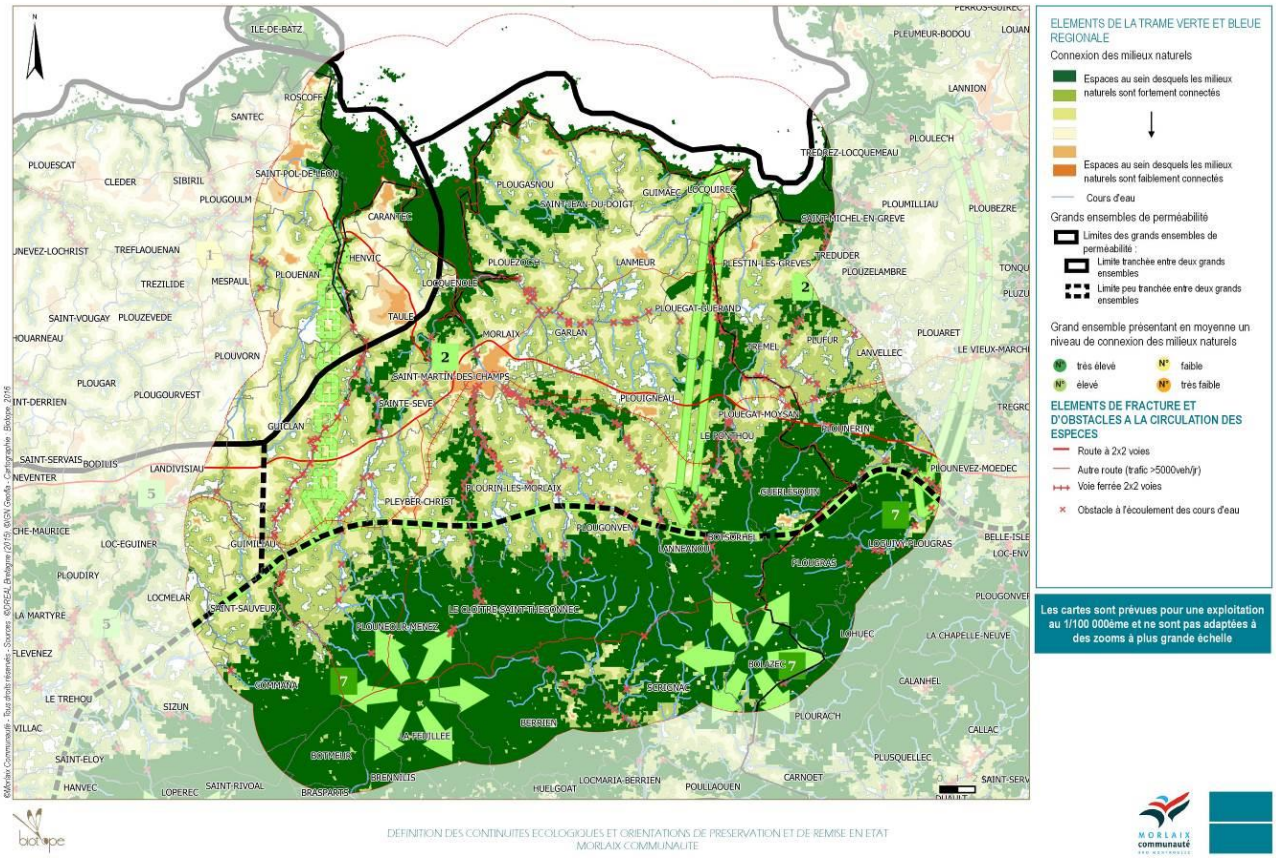
I.3.1 Les continuités écologiques du SRCE

La carte suivante représente le territoire de Morlaix communauté (élargie de 2km) dans le réseau écologique du SRCE Bretagne.

Plusieurs entités écologiques d'importance régionale sont distinguables :

- Principalement 2 GEP (Grands ensembles de perméabilité) que sont « le trégor entre les rivières de Morlaix et du Léguer » (GEP n°2) sur la moitié nord de l'aire d'étude, et « les monts d'Arrée et le massif de Quintin » dans la moitié sud (GEP n°7). Une plus petite partie, à l'extrême nord ouest de Morlaix communauté, fait partie de l'ensemble « Le Léon, du littoral des Abers à la rivière de Morlaix » (GEP n°1)
- Des corridors écologiques de deux types : les corridors de territoire (ici correspondant au GEP n°7) et des corridors linéaires. Deux corridors linéaires représentent les connexions entre le littoral du Léon et les monts d'Arrée, à l'ouest (corridor régional 2), et les connexions entre le littoral du trégor-Goëlo et le massif de Quintin (corridor régional 3)
- Les réservoirs de biodiversité régionaux, en vert foncé, qui sont les espaces où la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée et où les milieux naturels sont connectés voire très connectés ;
- Les éléments constituant des fractures dans les continuités : axes routiers fragmentants, obstacles à l'écoulement des eaux essentiellement.

Continuités écologiques - SRCE Bretagne (échelle 1/180 000 ème)



I.3.2 Enjeux faunistiques et floristiques connus sur le territoire de Morlaix communuaté

La synthèse mammalogique du Groupe Mammalogique Breton

Cette étude de 2016 et disponible en annexe, met en lumière les principaux enjeux suivants :

- La conservation des populations de chiroptères, et notamment des espèces comme le Petit et le Grand Rhinolophe, les espèces forestières, arboricoles ou encore liées aux zones humides. La zone d'étude comprend les sites et zones de chasses de 9 sites prioritaires
- La conservation des populations de micromammifère tel que le Rat des moissons, la Muscardin, Crocidure leucode et Crossope aquatique. La diversité des milieux naturels de la zone d'étude permet la présence tant des espèces ubiquistes (Mulots, musaraignes) que celles liées aux milieux forestiers, de lisière ou à végétation buissonnante (Campagnol roussatre, Muscardin), ouverts à semi-ouverts (Campagnol agreste, Musaraigne pygmée, Rat des moissons), aquatiques (Crossope aquatique) ou anthropique (Rat noir, rat surmulot).
- La conservation des habitats (notamment corridors) des mammifères semi-aquatiques telle de la Loutre d'Europe, qui recolonise les bassins versants du territoire depuis les années 80 jusqu'à occuper récemment la quasi-totalité des bassins versants de Morlaix communauté. La conservation des habitats et corridors du Campgnol amphibie présente un enjeu puisque l'espèce, aujourd'hui protégée, autrefois abondantes, connait un déclin du fait de la raréfaction et de la fragmetnation de ces milieux.

La conclusion de l'étude aborde les perspectives en matière de trame verte et bleue :

- Le maintien, l'amélioration et le renforcement de la trame bocagère, particulièrement dans le nord ouest de la zone apparait comme prioritaire
- Le maintien et l'amélioration des habitats naturels situés le long du chevelu hydrographique est impératif pour la circulation des espèces
- La mise en place d'actions de maintien et de recréation de la circulation des espèces doit être menée en priorité autour des sites à chauves-souris à enjeux. Par ailleurs, la création d'un réseau de cavité à chauves-souris pourrait entrer dans le cadre d'une politique ambitieuse de conservation des populations
- La mise en place d'une trame noire apparait comme une action de maintien et de restauration des continuités écologiques
- La limitation de l'urbanisation et une intégration en amont des enjeux faunistiques lors de la conception des projets fait partie des orientations à adopter dans l'aménagement du territoire
- L'identification et l'effacement des points noirs routiers pour la circulation de la faune est un axe important de restauration des continuités écologiques.

Enjeux floristiques et couche d'alerte

Extrait de l'étude « Flore vasculaire du territoire de Morlaix communauté : Etat des connaissances et eneux de conservation » (décembre 2005) présentée en annexe

1-Enjeu européen ou national							
Nom du taxon	Année dernière obs.	Directive européenne Habitats Faune-Flore (1)	Liste rouge des espèces menacées en France (2)	Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne (2)	Protection réglementaire	Liste « rouge » du Massif armoricain (3)	Grand type de biotope
Rumex rupestris Le Gall	2000	annexe II	VU	NT	nationale	anx1	Falaises littorales
Spiranthes aestivalis (Poir.) Rich.	2015	annexe IV	VU	NT	nationale	anx1	Landes et tourbières de l'intérieur
Luronium natans (L.) Rafin.	1994	annexe II			nationale		Etangs, mares, cours d'eau
Trichomanes speciosum Willd.	2015	annexe II			nationale	anx1	Rochers
Hammarbya paludosa (L.) Kuntze	2015		EN	EN	nationale	anx1	Landes et tourbières de l'intérieur
Hymenophyllum wilsonii Hook.	2015		EN	EN	nationale	anx1	Rochers
Centaurium scilloides (L.f.) Samp.	2012		EN	VU	nationale	anx1	Falaises littorales et pelouses landicoles de l'intérieur
Lycopodiella inundata (L.) Holub	2015		NT	NT	nationale	anx1	Landes et tourbières de l'intérieur

Figure 19: Principaux taxons à enjeux européen ou national

2-Enjeu régional fort							
Nom du taxon	Année dernière obs.	Directive européenne Habitats Faune-Flore (1)	Liste rouge des espèces menacées en France (2)	Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne (2)	Protection réglementaire	Liste « rouge » du Massif armoricain (3)	Grand type de biotope
Huperzia selago (L.) Bernh. ex Schrank & Mart.	2015			CR	régionale	anx0	Rochers
Lycopodium clavatum L.	2015			EN	régionale	anx1	Landes et tourbières de l'intérieur
Lithospermum officinale L.	2012			VU		anx1	Falaises littorales
Platanthera bifolia (L.) Rich.	1994			VU		anx1	Landes et tourbières de l'intérieur
Platanthera chlorantha (Custer) Rchb.	2015			VU		anx1	Falaises littorales
Polystichum aculeatum (L.) Roth	2000			VU	régionale	anx1	Sous-bois de feuillus
Rhynchospora fusca (L.) W.T.Aiton	2000			VU		anx1	Landes et tourbières de l'intérieur
Senecio helenitis (L.) Schinz & Thell. subsp. *helenitis*	2015			VU	régionale		Falaises littorales

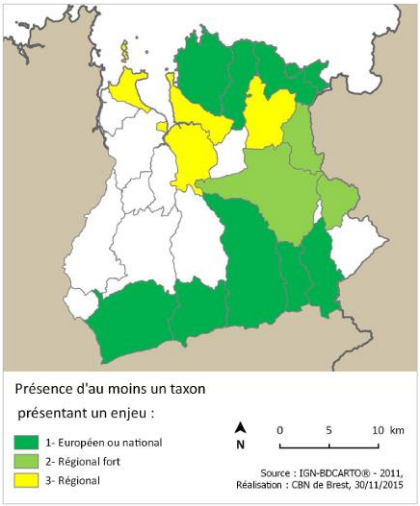
Figure 20: Principaux taxons à enjeux fort

3-Enjeu régional							
Nom du taxon	Année dernière obs.	Directive européenne Habitats Faune-Flore (1)	Liste rouge des espèces menacées en France (2)	Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne (2)	Protection réglementaire	Liste « rouge » du Massif armoricain (3)	Grand type de biotope
Anogramma leptophylla (L.) Link	2015			NT	régionale	anx1	Rochers
Carex hostiana DC.	2006			NT			Prairies humides oligotrophes
Dactylorhiza incarnata (L.) Soó	2013			NT		anx2	Landes et tourbières de l'intérieur
Eriophorum vaginatum L.	1994			NT	régionale	anx1	Landes et tourbières de l'intérieur
Gentiana pneumonanthe L.	2014			NT		anx2	Landes et tourbières de l'intérieur
Isoetes histrix Bory	1997			NT	nationale	anx1	Falaises littorales
Lathyrus sylvestris L.	2010			NT		anx2	Falaises littorales
Pedicularis palustris L.	2005			NT		anx1	Prairies humides oligotrophes
Polygonum bistorta L.	1997			NT		anx1	Prairies humides oligotrophes
Puccinellia rupestris (With.) Fernald & Weath.	1997			NT		anx2	Côtes sédimentaires
Zostera noltii Hornem.	2007			NT		anx2	Vases salées

Figure 21: Principaux taxons à enjeux régional

4-Enjeu réglementaire							
Nom du taxon	Année dernière obs.	Directive européenne Habitats Faune-Flore (1)	Liste rouge des espèces menacées en France (2)	Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne (2)	Protection réglementaire	Liste « rouge » du Massif armoricain (3)	Grand type de biotope
Asphodelus arrondeaui J.Lloyd	2012				nationale	anx2	Landes et tourbières de l'intérieur
Atriplex longipes Drejer	2004				nationale		Côtes sédimentaires
Crambe maritima L.	2009				nationale	anx2	Côtes sédimentaires
Drosera intermedia Hayne	2015				nationale	anx2	Landes et tourbières de l'intérieur
Drosera rotundifolia L.	2015				nationale	anx2	Landes et tourbières de l'intérieur
Dryopteris aemula (Aiton) Kuntze	2015				nationale	anx1	Sous-bois de feuillus
Eryngium maritimum L.	2011				régionale	anx2	Côtes sédimentaires
Hymenophyllum tunbrigense (L.) Sm.	2015				nationale	anx1	Rochers
Parentucellia latifolia (L.) Caruel	2005				régionale		Falaises littorales, côtes sédimentaires
Pilularia globulifera L.	1998				nationale	anx1	Etangs, mares, cours d'eau
Serapias parviflora Parl.	2008				nationale	anx1	Côtes sédimentaires

Figure 22: Principaux taxons à enjeux réglementaires



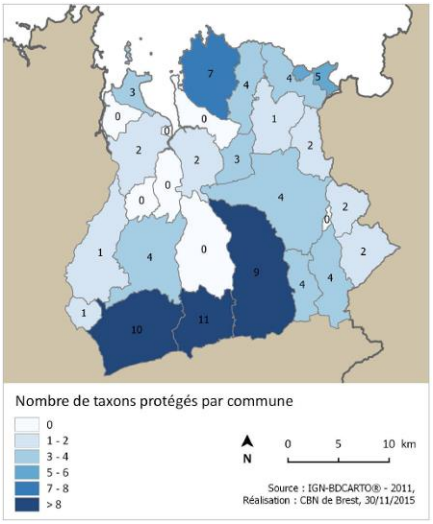


Figure 23: nombre de taxons protégés par commune

Figure 24: communes avec présence d'au moins un taxon à enjeu

Conclusion :

La flore vasculaire du territoire de Morlaix communauté apparaît assez bien connu. L'ensemble du secteur a fait en effet l'objet d'assez nombreuses prospections au cours de ces 25 dernières années. On retiendra en particulier le grand nombre d'inventaires réalisés par Y. le Gall sur la côte et le secteur nord-est du territoire, ainsi que les prospections liées aux inventaires des tourbières réalisés dans les monts d'Arrée et les zones humides associées depuis les années 1970 (B. Clément, J. Touffet, puis S. Magnanon, N. Annezo, J.

Durfort et F. Seité). Cependant, d'autres secteurs sont moins bien connus, notamment dans la partie ouest du territoire.

Les secteurs les plus riches en espèces à forte valeur patrimoniale se situent dans les monts d'Arrée et sur le littoral.

La synthèse des données et le bilan réalisé dans le cadre de la présente étude font ressortir 27 espèces présentant des enjeux forts de conservation à l'échelle du territoire :

- 8 espèces présentant un enjeu européen ou national ;
- 8 espèces présentant un enjeu régional fort ;
- 11 espèces présentant un enjeu régional.

Certaines de ces espèces sont déjà suivies régulièrement sur l'ensemble ou sur une partie de leurs stations (*Hammarbya paludosa, Huperzia selago, Lycopodiella inundata, Centaurium scilloides*) ou ont fait l'objet d'un état des lieux récent (*Senecio helenitis subsp. helenitis*).

D'autres espèces n'ont pas jusqu'ici fait l'objet de mesures de suivi particulier. L'état des stations actuelles est peu ou mal connu (*Rhynchospora fusca, Platanthera bifolia*, une partie des stations de Sp*iranthes aestivalis*…)

Ce bilan va permettre de réfléchir à l'établissement un plan d'actions en faveur de la conservation de ces espèces à fort enjeu et de leurs habitats, en lien avec l'ensemble des acteurs de la préservation du patrimoine naturel (Morlaix communauté, RNR Cragou, PNRA, Département du Finistère, CBN de Brest, chargés de mission Natura 2000, botanistes bénévoles, etc.)

Des grandes orientations de gestion peuvent déjà être formulées :

- Pour les espèces des milieux tourbeux ouverts : limitation de la concurrence végétale, suivi des populations ;
- Pour les espèces des falaises littorales (Senecio *helenitis, Centaurium scilloides*…) : prise en compte de la présence de ces espèces dans l'entretien des milieux (adaptation des dates et modes de fauchage..), suivi des populations ;
- Pour les espèces n'ayant pas fait jusqu'ici de suivi régulier : établissement d'un diagnostic de l'état actuel des populations afin d'établir les besoins en matière de gestion.

Vigilance communale et couche d'alerte : La couche d'alerte créée par le CBNB permet à chaque commune de consulter, en l'état des connaissances, la présence possible, sur un ensemble donné, d'espèces à enjeu, protégée ou non.

Figure 25 : **Orientations de gestion pour 16 espèces à fort enjeu de conservation sur le territoire**

Etangs, mares, cours d'eau	
Taxon	**Orientations générales pour la préservation de l'espèce dans ses stations de Morlaix communauté**
Luronium natans	➢ Recherche le Flûteau nageant dans la localité signalée en 1994 et dans les ruisseaux avoisinants ➢ Mettre en place un suivi de l'espèce ➢ Favoriser des méthodes de gestion « douces » sur les mares et cours d'eau : éviter le curage complet et le reprofilage brutal des fossés et cours d'eau, qui détruisent la végétation en place. ➢ Maintenir une bonne qualité de l'eau et limiter l'eutrophisation des milieux aquatiques. ➢ Limiter l'expansion des espèces exotiques envahissantes, qui nuisent à l'espèce et à son habitat.

Espèces des landes humides et tourbières	
Taxon	**Orientations générales pour la préservation de l'espèce dans ses stations de Morlaix communauté**
Spiranthes aestivalis	➢ Maintien des biotopes en bon état (hydrologie, oligotrophie, etc.) ➢ Amélioration de la connaissance de l'espèce (augmentation de la fréquence des suivis, contacts avec d'autres gestionnaires) ➢ Mise en place de mesures de gestion favorables à l'espèce (fauche avec exportation…) ➢ Surveillance des populations (suivi annuel ou pluriannuel)
Hammarbya paludosa	➢ Maintien des biotopes en bon état (hydrologie, oligotrophie, etc.) ➢ Poursuite des expérimentations de gestion en faveur de l'espèce (fauche avec exportation…) ➢ Amélioration de la connaissance de l'espèce (contacts avec des gestionnaires dans d'autres régions) ➢ Poursuite de la surveillance des populations (suivi annuel) et des conditions écologiques sur les stations ➢ Recherches de nouvelles populations dans des zones favorables
Lycopodiella inundata	➢ Maintien des biotopes en bon état (hydrologie, oligotrophie, etc.) ➢ Limitation de la concurrence végétale (fauche, débroussaillage…) sur les stations menacées ➢ Opérations ponctuelles pour favoriser l'apparition d'habitats pionniers (décapages, étrépages) dans des secteurs favorables (tourbières, landes tourbeuses) ➢ Surveillance des populations (suivi annuel ou pluriannuel)
Lycopodium clavatum	➢ Maintien des biotopes en bon état (hydrologie, oligotrophie, etc.) ➢ Limitation de la concurrence végétale (entretien régulier par fauche, débroussaillage, décapage) au niveau de la station ➢ Surveillance régulière de la station (suivi annuel)
Rhynchospora fusca	➢ Maintien des biotopes en bon état (hydrologie, oligotrophie, etc.) ➢ Limitation de la concurrence végétale (fauche, débroussaillage…) sur les stations menacées ➢ Opérations ponctuelles pour favoriser l'apparition d'habitats pionniers (décapages, étrépages) dans des secteurs favorables (tourbières, landes tourbeuses) ➢ Réalisation d'un état des lieux actuel puis surveillance des populations (suivi annuel ou pluriannuel)
Platanthera bifolia	➢ Maintien des biotopes en bon état (hydrologie, oligotrophie, etc.) ➢ Limitation de la concurrence végétale (fauche, débroussaillage…) sur les stations menacées ➢ Réalisation d'un état des lieux actuel puis surveillance des populations (suivi annuel ou pluriannuel)

Espèces des falaises littorales	
Taxon	**Orientations générales pour la préservation de l'espèce dans ses stations de Morlaix communauté**
Rumex rupestris	➢ Préservation et maintien en bon état des biotopes abritant l'espèce ➢ Réalisation d'un état des lieux de la station connue à Locquirec ➢ Préciser la répartition de l'espèce en prospectant les bas de falaises littorales et hauts de grèves à galets en fin d'été, période optimale d'observation.
Lithospermum officinale	➢ Préservation et maintien en bon état des biotopes abritant l'espèce ➢ Contrôle de la concurrence végétale par fauche avec exportation et débroussaillage dans les secteurs proches pour favoriser l'extension de la station ➢ Surveillance des populations et de l'effet de la gestion sur les populations
Centaurium scilloides	➢ Préservation et maintien en bon état des biotopes abritant l'espèce ➢ Contrôle de la concurrence végétale par fauche avec exportation ➢ Surveillance des populations et de l'effet de la gestion sur les populations
Platanthera chlorantha	➢ Préservation et maintien en bon état des biotopes abritant l'espèce ➢ Adaptation des dates et des modes d'entretien des sentiers littoraux où l'espèce est présente : faucher moins ras, préserver de la fauche l'emprise des stations lors des fauches de mai ➢ Contrôle de la concurrence végétale par fauche avec exportation et débroussaillage dans la prairie abritant la station de Plouégat-Guérand ➢ Surveillance (suivi annuel) des populations et de l'effet de la gestion sur les populations
Senecio helenitis	➢ Préservation et maintien en bon état des biotopes abritant l'espèce ➢ Adaptation des dates et des modes d'entretien des sentiers littoraux : ne pas faucher avant juillet ou préserver de la fauche l'emprise des stations lors des fauches de mai ➢ Surveillance des populations (suivi pluriannuel)

Espèces des rochers	
Taxon	**Orientations générales pour la préservation de l'espèce dans ses stations de Morlaix communauté**
Hymenophyllum wilsonii	➢ Recensement, localisation précise, photographie et description des micro zones dans la localité connue. ➢ Surveillance régulière des populations
Trichomanes speciosum	➢ Diagnostic de la station ➢ Recherche de l'espèce dans les autres secteurs favorables du site ➢ Surveillance régulière des populations
Huperzia selago	➢ Poursuite de la mise en culture des plants au CBN de Brest et étudier les modalités de réintroduction dans les localités disparues ➢ Sécuriser les autres stations par mise en culture ➢ Surveillance (suivi annuel) des populations

La synthèse avifaunistique de Bretagne Vivante

Cette étude « diagnostic ornithologique : etat des lieux et enjeux » de Bretagne Vivante sur le territoire de Morlaix, réalisée en 2016 est présentée en totalité en annexe.

Cette étude met en lumière les principaux enjeux de conservation des espèces observées sur Morlaix communauté.

« Plusieurs espèces disposent de statut de protection fort et sont souvent en mauvais état de conservation à l'échelle nationale et régionale. Ainsi, 49 espèces sont inscrites à l'annexe I de la directive oiseaux (79/409/CEE du 2 avril 1979), 42 font partie de la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs (Rocamora & Yeatman-Berthelot, 1999) dont 7 en danger ou quasi éteint, 17 vulnérables et 18 rares (annexe 3). Pour appréhender au mieux les enjeux de conservation des espèces d'oiseaux, il est nécessaire de croiser les niveaux de menaces des espèces nicheuses et/ou migratrices à différentes échelles : nationale, régionale et locale si possible. En tout état de cause, le territoire de Morlaix Communauté abrite de nombreuses espèces inscrites dans les listes rouges et oranges nationales des oiseaux nicheurs avec un degré de menace important au niveau national:

- 7 espèces nicheuses en Danger : le Guillemot de Troïl, le Pingouin torda, ne nichent pas sur le territoire de Morlaix communauté mais y sont observées en migration ou en hivernage sur la partie maritime. Le seul alcidé à se reproduire sur les ilots de la baie de Morlaix est le Macareux moine dont la responsabilité écologique de la Bretagne est majeure. La Sarcelle d'été a niché non loin sur la côte des légendes (Février, 2012). Elle est aussi observée en migration. La Sterne de Dougall se reproduisait sur les îlots marins et notamment l'Ile aux Dames. Quant à la Bécassine des marais, elle a disparu comme nicheuse mais est observée régulièrement en migration et en hivernage.
- 17 espèces classées vulnérables: seul le Grand gravelot niche ou est susceptible de se reproduire sur le littoral de Morlaix communauté (Hemery et Guyot, 2015; Rohr et Jacob, 2012). La population nicheuse bretonne représente plus de 60% de la population nicheuse française (Hemery et Guyot, 2015). Il est aussi observé en migration et en hivernage. La Barge à queue noire, l'Eider à duvet, le Butor étoilé, l'Océanite tempête, le Balbuzard pêcheur, les harles huppés et bièvre etc., sont des espèces observées principalement en migration ou en hivernage sur la zone d'étude. Certaines d'entre elles nichent en Bretagne surtout dans la partie méridionale de la région comme la Spatule blanche, la Grande aigrette, le Canard chipeau. La présence de la Cigogne noire est à surveiller. Cette espèce très discrète affectionne particulièrement les massifs forestiers de feuillus et pourrait être susceptible de s'installer dans le futur.
- 18 espèces classées rares : parmi ces espèces, on trouve principalement des limicoles et des anatidés. Chez les limicoles, l'Huitrier pie est présent toute l'année et se reproduit sur la quasi-totalité des ilots rocheux de la ZPS baie de Morlaix (Jacob et Rhor, 2013). Le Gravelot à collier interrompu a été longtemps nicheur en baie de Morlaix, jusqu'à une trentaine de couple (Guermeur et Monnat, 1980). Désormais, la nidification de cette espèce est anecdotique malgré les efforts de préservation consentis à l'échelle régionale (HEMERY, 2014; HEMERY et Guyot, 2015). Le Chevalier gambette et le Chevalier guignette (un cas de nidification dans les monts d'Arrée) peuvent être observés toute l'année en périodes de migration et d'hivernage. Pour les anatidés, seul le Fuligule morillon a niché à la frontière des Côtes-d'Armor, les autres anatidés sont le Canard souchet et le Cygne tuberculé.

D'après l'analyse nationale des données STOC 1989-2008 (Jiguet, 2010), les espèces spécialistes sont en déclin marqué en raison de la dégradation de leur habitat préférentiel : - 20% pour les spécialistes agricoles (Alouette des champs, Linotte mélodieuse, Perdrix grise etc.), -20% pour les espèces spécialistes bâtis (Hirondelle rustique, Rouge queue noir, Moineau domestique, Chouette effraie, Etourneau sansonnet, Choucas des tours etc.), - 11% les spécialistes forestiers (pics, Bec croisé des sapins, Mésange noire, Chouette

hulotte etc.). A l'inverse, les espèces généralistes sont en augmentation +20% en moyenne. Généralement, les espèces dites généralistes prennent la place laissée vacante par les espèces spécialistes disparues ou en déclin.

- Milieux agricoles : bocage et cultures

Le territoire de Morlaix communauté est marqué par un gradient nord-sud de son paysage bocager. Plus on s'éloigne du littoral, et plus le mètre linéaire de bocage (20-75 ml/ha près du littoral) augmente, pour atteindre son maximum dans les Monts d'Arrée (125-200ml/ha) (http://www.polebocage.fr/-Les-bocages-et-les-haies-en-France-.html#article274, 2016). En France, on compte en moyenne 55 espèces d'oiseaux inféodées au milieu bocager. Parmi les espèces du bocage de Morlaix communauté citons la Bondrée apivore (oiseau forestier), la Chouette chevêche, la Perdrix grise, le Pigeon ramier, la Tourterelle des bois, le Pic vert, la Mésange charbonnière, le Bouvreuil pivoine, le Bruant jaune, la Chouette effraie, le Merle noir, la Fauvette à tête noire, l'Accenteur mouchet etc.

Le cas des rapaces est intéressant. La diminution de la majorité des rapaces (diurnes et nocturnes), est liée à la raréfaction des sites qui leur sont favorables (vieux arbres, arbres-têtards très attractifs pour les rapaces nocturnes comme la Chouette chevêche, ou pour les passereaux comme les mésanges, les pics etc.) et de leurs proies, alors qu'ils contribuent par leur présence à maintenir l'équilibre de l'écosystème d'une zone bocagère (http://www.polebocage.fr/-Oiseaux-.html, 2016). La France a perdu 25% de ses oiseaux nicheurs en milieu agricole (Jiguet, 2010). La Perdrix grise et dans une moindre mesure l'alouette des champs sont les principaux témoins du déclin des espèces spécialistes des milieux agricoles.

Espèces déterminantes: Pipit farlouse (-94 %), Alouette des champs (-30 %), Linotte mélodieuse (-69 %), Perdrix grise, Bruant jaune (-55 %).

- Milieux Bâtis

De nos jours, l'habitat bâti ne connait pas de décroissance, bien au contraire. Les espèces spécialistes du bâti ne sont pas considérées à l'échelle nationale comme menacées ce qui ne signifie pas que leur situation est idéale. Toutes ces espèces ne sont pas spécialisées dans le même type de bâti. Certaines privilégient le bâti rural (Moineaux friquet, Hirondelle rustique, Effraie des clochers, etc.), d'autre le bâti urbain (Hirondelle de fenêtre, Martinet noir, Pigeons, Goéland argenté etc.) d'autres recherchent simplement les bâtiments (Choucas des tours, Moineau domestique, Rouge queue noir etc.). Le constat est mitigé concernant ces espèces spécialistes bien que toutes ne soient pas menacées à l'échelle nationale, certaines sont en situation préoccupante comme les hirondelles. Espèces déterminantes : Hirondelle de fenêtre (-33 % non significatif), Hirondelle rustique (-39 %), Moineau domestique (+2 %), Chouette effraie.

- Milieux forestiers

En Bretagne, les forêts et boisements de plus d'un hectare couvrent environ 340 000 hectares. La dernière enquête (2012) sur ce sujet témoigne d'une nouvelle avancée des surfaces forestières (DRAAF, 2014). Le constat est mitigé pour les oiseaux forestiers. Certaines espèces comme la Fauvette à tête noire, la Fauvette des jardins, les turdidés, le Pic noir (apparu en 1996 dans Mocom) (carte 15), la Chouette hulotte etc. ont vu leurs populations rester stables voire augmenter. D'autres au contraire ont disparu ou décliné comme le Pic cendré, la Bécasse des bois, la Tourterelle des bois, le Pouillot siffleur (qui vient de disparaître de Mocom en tant que nicheur régulier) etc. Le cortège d'oiseaux le plus mal loti fréquentant les milieux boisés et dont l'avenir est incertain est certainement celui des oiseaux étroitement liés aux plantations de conifères à vocation commerciale ou même « naturelle ». Sont concernés la Mésange noire , la Mésange huppée ou les Roitelets. La situation du Bouvreuil pivoine, considéré comme non menacé, est très préoccupante en France.

Espèces déterminantes : Mésange noire (-42 %), Pic noir, Tourterelle des bois (-38 %), Pouillot siffleur (-69 %), Bouvreuil pivoine (-64 %), Fauvette à tête noire (+ 41%).

- Milieux landes et tourbières

Les vastes surfaces de landes atlantiques et de tourbières sont très localisées sur le territoire de Morlaix communauté. Les plus grandes surfaces de landes se trouvent sur la frange littorale et dans l'intérieur dans les Monts d'Arrée comme pour les tourbières. Ces habitats d'intérêt communautaire, abritent à la fois des espèces à fort intérêt patrimonial comme le Courlis cendré, le Busard cendré , et des espèces plus communes mais dont la situation peut se dégrader très rapidement ou qui est déjà préoccupante : Fauvette pitchou, Engoulevent d'Europe (carte 19), Pipit des arbres, Linotte mélodieuse, Hibou des marais, Tarier pâtre etc.

Pour des espèces spécialistes, comme la Fauvette pitchou, la dispersion très localisée de ces espèces et l'importance de conserver en bon état les massifs de landes est remarquable.

Les exigences écologiques du Courlis cendré en période de nidification sont particulières. Les habitats favorables à l'espèce pour sa nidification sont devenus rares et localisés dans l'ouest de la France. Les milieux de tourbières et landes de fauche des Monts d'Arrée forment le dernier bastion de reproduction de l'espèce en Bretagne (90 % des couples nicheurs bretons, Février 2012).

Espèces déterminantes : Busard cendré (-23 %), Fauvette pichou (-69 %), Courlis cendré, Engoulevent d'Europe, Pipit des arbres (+10 % non significatif).

- Les espèces d'oiseaux d'eau et d'oiseaux marins

Sur le territoire de Morlaix communauté, les plans d'eau et zones humides naturelles ou artificielles sont rares (ZSC rivière du Douron). Les milieux intertidaux et le milieu marin sont les plus représentés. Le cortège ornithologique des oiseaux d'eau et marins est donc naturellement dominé par les limicoles et les grands échassiers : Bécasseau sanderling, Bécasseau variable, Grand gravelot, Pluvier argenté, Barge à queue noire, Courlis cendré, Chevalier gambette, Vanneau huppé, Spatule blanche, Héron cendré, Aigrette garzette etc. et les oiseaux marins : Mouette rieuses, Goéland argenté, brun et marin, Goéland cendré, Sterne caugek, Sterne de Dougall, sterne pierregarin, Grand Cormoran et Cormoran huppé, Macareux moine etc. et les anatidés Macreuse noire, Harle huppé, Bernache cravant, Canard chipeau, Fuligule milouin etc. Un diagnostic de l'avifaune de la ZPS de la Baie de Morlaix a été réalisé en 2013 et il conviendra de s'y référer pour plus de détails (Jacob Y. et Rohr A., 2013).

La frange littorale et les îlots marins sont fréquentés, en toute saison, par de nombreuses espèces inféodées à l'estran, aux côtes rocheuses, au milieu marin et aux îlots. Ici, la Manche accueille chaque année en migration des milliers d'oiseaux qui empruntent cette route migratoire pour rejoindre leurs haltes migratoires et leurs quartiers d'hivernage sur le littoral français ou du sud européen jusque sur les côtes ouest africaines. De nombreuses espèces de laridés, d'anatidés et de limicoles et d'autres échassiers fréquentent ces zones intertidales pour reconstituer leurs ressources énergétiques pour poursuivre leur migration ou passer une partie de leur hiver sur place. La baie de Morlaix et l'estuaire de la Penzé sont réputés pour l'accueil des limicoles et des anatidés en hiver. De nombreuses espèces y ont des effectifs d'importance nationale en hiver (>1% de l'effectif hivernant français : Huîtrier pie, Bécasseau variable, Tournepierre à collier, Courlis cendré etc.).

Au printemps, quelques espèces nicheuses s'installent sur les îlots rocheux comme l'Huîtrier pie, les Sternes dont la très menacée Sterne de Dougall (carte 23), et le non moins menacé Macareux moine, le Grand cormoran et le Cormoran huppé ainsi que les espèces de Goélands (Rohr et Jacob, 2012; Jacob et Rohr, 2013).

Espèces déterminantes oiseaux marins : Macareux moine, Sterne de Dougall (disparu comme nicheur), Sterne caugek, Sterne pierregarin, Cormoran huppé, Goéland argenté, Mouette mélanocéphale (+150 %)

Espèces déterminantes oiseaux d'eau : Bécassine des marais (-71 %), Huîtrier pie (>1 % effectif hivernant français), Spatule blanche, Aigrette garzette (+26 %), Bécasseau variable (>1 % effectif hivernant français), Martin pêcheur d'Europe (-69 %), Râle d'eau (-21 %), Harle huppé.

- Richesse du territoire de Morlaix communauté

Sur le territoire de Morlaix communauté, les secteurs les plus riches (espèces patrimoniales, niveau de

protection élevé, forte représentation par rapport aux effectifs nationaux) se situent sur les communes littorales de l'agglomération. Cela concerne essentiellement les espèces d'oiseaux d'eau et les oiseaux marins. Il existe une très forte responsabilité de la France, et dans ce cas précis de Morlaix communauté, vis-à-vis de ces espèces spécialistes des habitats littoraux et marins.

Diagnostic ornithologique du territoire de Morlaix communauté, Finistère. Etat des lieux et enjeux 34

Le second secteur de fort intérêt ornithologique se situe au sud de Morlaix communauté dans les Monts d'Arrée et sur les communes traversées par la vallée du Douron. Sur ce secteur, ce sont principalement les passereaux et les rapaces des milieux agricoles, du bocage et des landes atlantiques, qui sont concernés. Parmi eux, la situation de certaines espèces, considérées comme non menacées, est très préoccupante. D'autres, spécialistes, sont très localisées ce qui les rend encore plus vulnérables. Les futurs projets d'aménagements du territoire devront prendre en compte la nécessité d'éviter la fragmentation du territoire et de laisser des corridors fonctionnels pour les espèces. »

I.3.3 Le réseau écologique local : de la frange littorale aux monts d'Arrée, par les grandes vallées côtières

Rappel du cadre de l'étude et principaux éléments de méthode

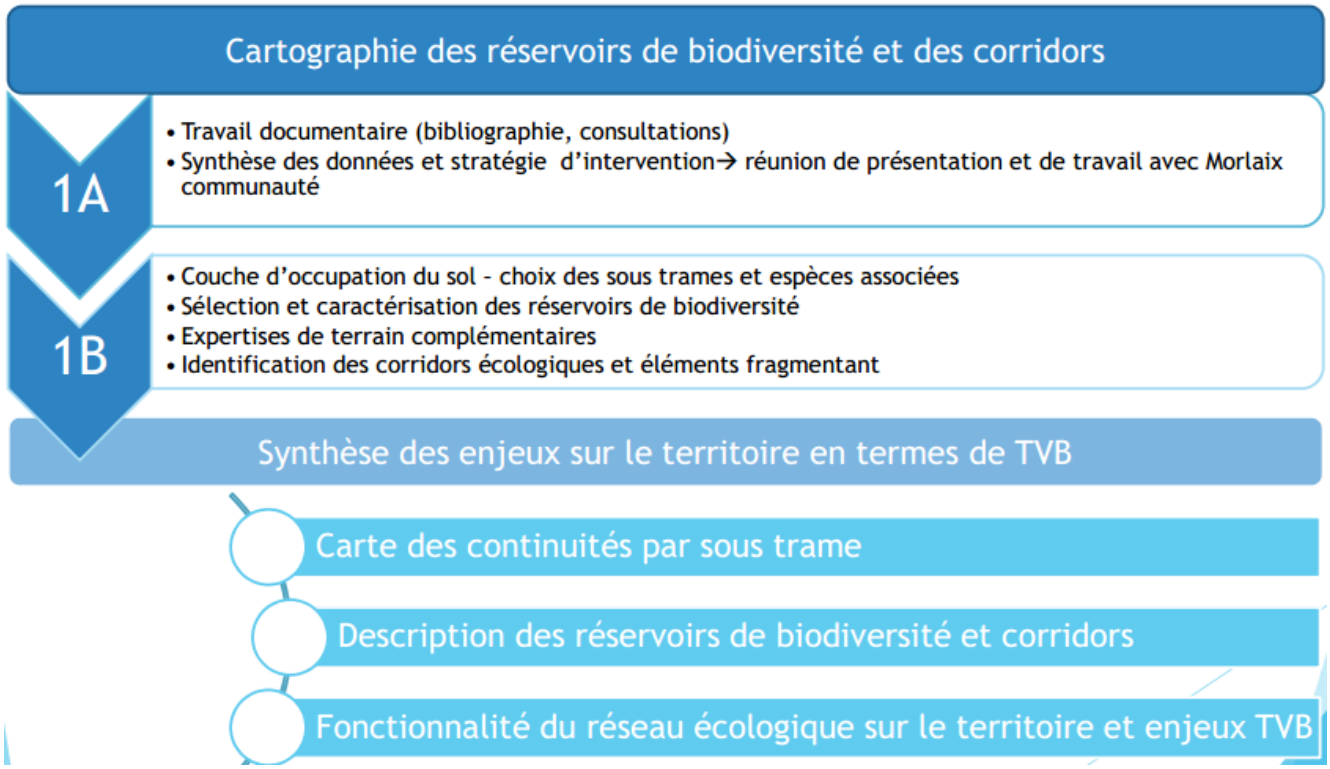
Depuis les récentes Lois Grenelle et ALUR, les continuités écologiques constituent un nouvel enjeu écologique à prendre en compte par les projets d'aménagement durable des territoires, notamment au travers des programmes de planification et documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, PLU).

Dans le cadre de l'élaboration de son PLU intercommunal et en particulier en lien avec la rédaction de son PADD, Morlaix Communauté souhaite identifier la trame verte et bleue de son territoire, et proposer des orientations pour sa préservation ou sa remise en état.

Différentes études, couvrant tout ou partie du territoire intercommunal, sont en cours ou ont récemment été réalisées, notamment le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), le SCoT de Morlaix Communauté (2007) ainsi que d'autres études plus locales (études spécifiques sur les mammifères, analyse des enjeux en matière d'avifaune pour définir la trame verte et bleue).

La future trame verte et bleue du PLUi doit donc s'appuyer sur ces travaux, les « réinterroger » au regard des enjeux intercommunaux, les compléter et les affiner sur différents secteurs lorsque cela est nécessaire.

Les principales étapes de réalisation de l'étude figurent sur l'illustration suivante. Les détails méthodologiques et les résultats sont consultables dans l'étude « Trame Verte et Bleue ».



La méthode d'identification et de cartographie de la TVB est consultable au sein du rapport de phase 1 de l'étude des continuités écologique de Morlaix communauté. Sont présentés ici les résultats de cette étude.

Caractérisation du réseau écologique local

✶ *Sous-trame des milieux boisés*

Le tableau suivant liste l'ensemble des réservoirs de biodiversité de la sous-trame « forêt » pour la partie « intérieure » du territoire. Cette liste est complétée en partie littorale par les réservoirs de biodiversité secondaires suivants :

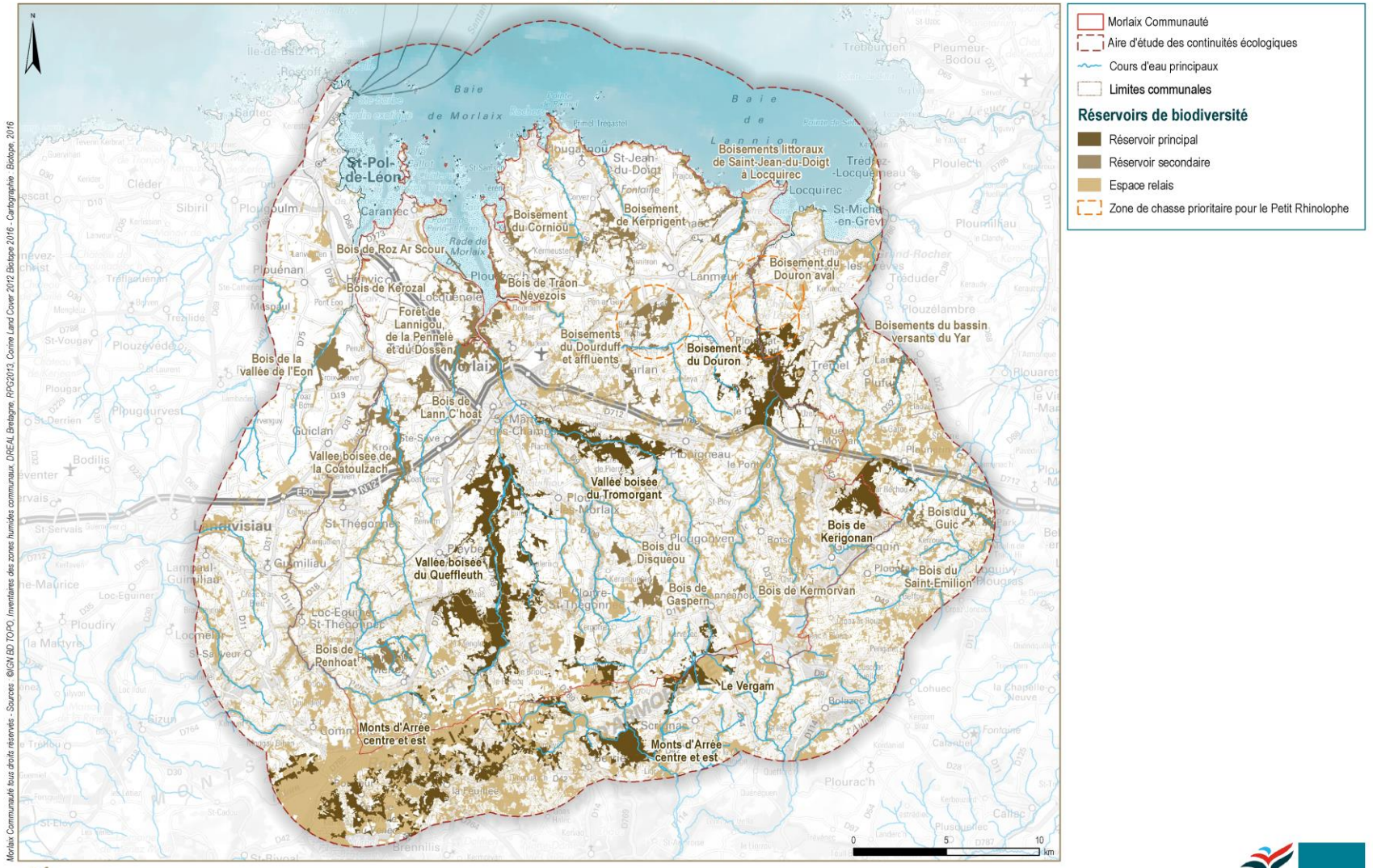
- Les boisements littoraux de Saint-Jean-du-Doigt à Locquirec (254 ha), inclus dans les RB régionaux et dont le potentiel écologique a été identifié comme « moyen »
- Le boisement du Corniou (153 ha), inclus dans les RB régionaux et dont le potentiel écologique a été identifié comme « moyen », avec des données de présence du Pic noir
- Le bois de Traon Névez (74 ha), inclus dans les RB régionaux et dont le potentiel écologique a été identifié comme « moyen », il est cité comme d'importance territoriale par les experts consultés
- Le bois de Kerozal (49 ha), non-inclus dans les RB régionaux et dont le potentiel écologique a été identifié comme « moyen », il est cité comme d'importance territoriale par les experts consultés
- Le bois de Roz ar scour (24 ha), non-inclus dans les RB régionaux et dont le potentiel écologique a été identifié comme « moyen », il est cité comme d'importance territoriale par les experts consultés.

Ils sont pour partie contenus dans les ZNIEFF de type 1 de la baie de Morlaix et de la côte rocheuse de Saint-Jean-du-Doigt/beg an fry.

Nom du réservoir de Biodiversité	Taille en ha	Zonage témoin	Espèce indicatrice connue	Potentiel écologique	Compris dans un ou plusieurs espaces RB du SRCE	Type de RB	Dire d' expert
Monts d'Arrée Centre et Est*	**5666**	**Au sein de 14 ZNIEFF de type 1 et du site inscrit des monts d'Arrée** **Site Natura 2000 des Monts d'Arrée et Est** **Plusieurs arrêtés de protection de biotope (montages de botmeur, de la feuillée, haute vallée du Mendy, landes et tourbières)** **RNR Landes et tourbières du Cragou et du Vergam**	**Pic noir proche**	**élevé à très élevé**	**oui**	**principal**	
Vallée boisée du Queffleuth*	**1884**	**ZNIEFF Le Queffleuth** **APB Menez kef al lann**	**Pic noir**	**très élevé**	**oui**	**principal**	
Boisement du Douron *	**913**	**Le Douron Aval - site n200 Douron** **ZNIEFF de type 1 La douron aval, tourbière de coat lescoat - keravel**	**Pic noir**	**élevé**	**oui**	**principal**	
Vallée boisée du Tromorgant*	**601**		**Pic noir**	**élevé**	**oui**	**principal**	
Le Vergam	**555**	**ZNIEFF de type 1 : Landes et tourbières du Vergam, Lannéanou, Plougonven et Scrignac** **Site Natura 2000 des Monts d'Arrée et Est** **RNR Landes et tourbières du Cragou et du Vergam**		**élevé**	**oui**	**principal**	
Bois de Kerigonan*	**465**	**ZSC et ZNIEFF de type 1 : Etang du Moulin neuf** **RNR landes, prairies et etangs de Plounerin**	**Pic noir**	**élevé**	**oui**	**principal**	
Forêt de Lannigou, de la	398	Site Natura 2000 :Baie de Morlaix	Pic noir	moyen	**oui**	secondaire	

Nom du réservoir de Biodiversité	Taille en ha	Zonage témoin	Espèce indicatrice connue	Potentiel écologique	Compris dans un ou plusieurs espaces RB du SRCE	Type de RB	Dire d' expert
Pennelé et du Dossen*		ZNIEFF de type 1 et 2 Baie de Morlaix					
Vallée boisée de la Coatoulzac'h	378	ZNIEFF de type 1 : La Penzé	Pic noir	moyen	**oui**	secondaire	x
Boisements du Dourduff et affluents*	356		Pic noir	moyen à élevé	non	secondaire	x
Boisements du bassin versants du Yar	355			élevé	**oui**	secondaire	
Boisement de Kerprigent*	246		Pic noir	moyen	**oui**	secondaire	
Bois de la vallée de l'Eon	243			élevé	non	secondaire	
Bois de Penhoat	197		(Bondrée apivore)	moyen	**oui**	secondaire	x
Bois de Gaspern	153			élevé	**oui**	secondaire	
Bois du Guic	119			élevé	**oui**	secondaire	
Bois de Lann C'hoat	115		Pic noir	moyen	**oui**	secondaire	x
Bois Le Quelennec	84			élevé	**oui**	secondaire	
Bois du Disquéou	65			élevé	**oui**	secondaire	
Boisement du Douron aval	36	Le Douron Aval - site n200 Douron ZNIEFF de type 1 Le douron Aval	Pic noir	élevé	**oui**	secondaire	
Bois du Saint Emilion	24			élevé	**oui**	secondaire	
Bois de Kermorvan	16			élevé	**oui**	secondaire	

Sous-trame des forêts
Réservoirs de biodiversité



Morlaix Communauté tous droits réservés - Sources : ©IGN BD TOPO, Inventaires des zones humides communaux, DREAL Bretagne, RPG2013, Corine Land Cover 2012 Biotope 2016 - Cartographie Biotope, 2016

DÉFINITION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET ORIENTATIONS DE PRÉSERVATION ET DE REMISE EN ÉTAT
MORLAIX COMMUNAUTÉ

Les principales connexions possibles entre les réservoirs de biodiversité de la sous-trame « forêts » (pour les espèces à déplacement terrestre ou lié à l'occupation du sol) sont représentés sur la carte suivante. Ils représentent les chemins de moindre cout estimé selon :

- La présence d'espaces naturels relais de la sous-trame
- Ou sinon la présence d'espaces naturels relais d'une autre sous-trame
- La photo-interprétation et l'analyse écologique des mosaïques de milieux
- Le dire d'expert (consultations d'acteurs locaux spécialisés).

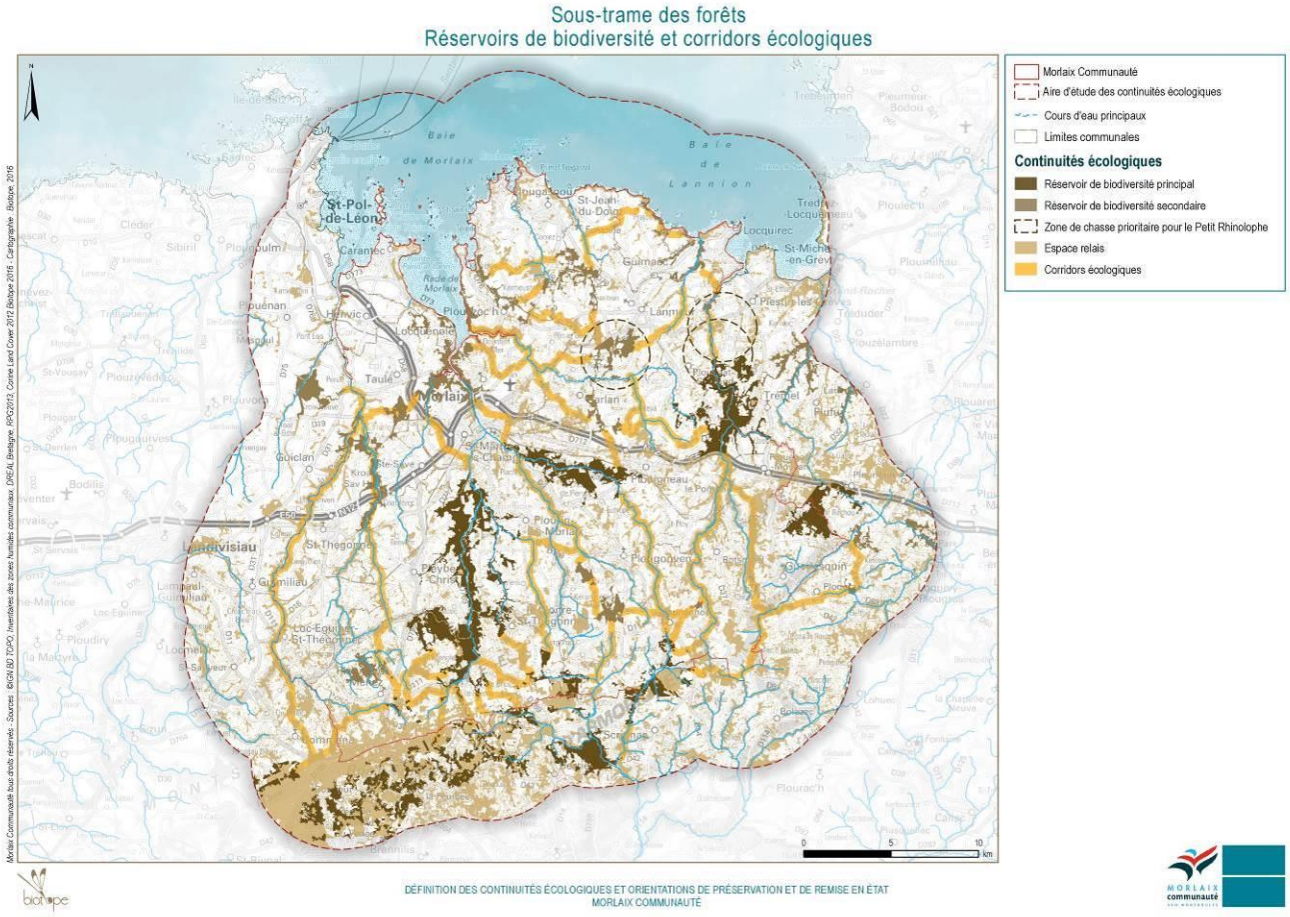


Figure 26: réservoirs e biodiversité et corridors écologiques de la sous-trame "forêts"

Les voies de déplacements possible des espèces de la sous-trame ne se limitent pas aux entités représentées de façon linéaire sur une bande de 400m de large. La connectivité des milieux, représenté de manière diffuse par le bocage et les espaces agricoles ainsi que par les espaces naturels relais de toutes les autres sous-trame, permet d'envisager, au niveau des communes et des lieux-dits, des supports de corridors d'échelle infra.

Néanmoins, les principaux corridors de la sous-trame « forêt » sont distinguables à l'échelle de Morlaix communauté. Un clivage net est perceptible entre les supports de connectivité entre les RB situés au nord de la N12 et ceux situés au sud de la N12.

Corridors sur le territoire de Morlaix communauté	Supports de connectivité principaux
Au nord de la N12, les corridors potentiels sont majoritairement du type « pas japonais », localement diffus et sont représentés par des espaces de toutes sous trames confondues :	
Entre les boisements de Kerozal, de Roz ar Scour	Ces deux réservoirs sont séparés de moins d'un km par des patch d'espaces naturels relais de la sous-trame essentiellement répartis sur le littoral. Par ailleurs, un ensemble de cultures et d'espaces verts périurbains peuvent être le support de déplacements pour certaines espèces.
Entre Roz ar Scour et la forêt de Lannigou, de la Pennelé et du Dossen	L'urbanisation littorale entre ces deux réservoirs ne laisse pas entrevoir de potentialité de déplacement forte pour les espèces de la sous-trame. Les supports de connectivité de la sous trame ne sont pas représentés
Connexions avec le bois de Lann C'hoat	Ce réservoir de biodiversité est connecté à la forêt de Lannigou et à la vallée boisée du Coatoulzac'h par des espaces naturels relais de la sous trame, l'affluent de la Pennelé et un réseau de haies peu dense. Par ailleurs, les départementales D58 (doublé par la voie ferrée) et D19 représentent des éléments fragmentants vis à vis des déplacements. Les supports de connectivité de la sous-trame sont peu représentés bien que ces réservoirs soit peu distants.
Connexions avec la forêt de Lannigou, de la Pennelé et du Dossen	La baie de Morlaix et les estuaires constituent des barrières naturelles au déplacement des espèces terrestres. Dans les terres, les milieux boisés des affluents du Dourduff à Morlaix et Plouezoc'h supportent la connectivité avec le boisement du Corniou et de Traon Névezois, et plus à l'est avec le boisement du Dourduff. Les D46, D786 et D76, ainsi que les estuaires sont les principaux éléments de fragmentation des continuités.
Axes principaux entre le bois du Corniou, du Traon névézois, Kerprigent, Saint-Jean-du-Doigt et le Douron aval	Dominés par des cultures et prairies, les supports de connectivités entre ces réservoirs ne sont que peu représentés par des milieux de la sous-trame. En pas japonais, les espaces naturels boisés sont relayés par des ensembles cultivés partiellement bocagers.
De Saint-Jean-du-Doigt et Douron aval vers les boisements du Dourduff	Les espaces naturels relais boisés des affluents du Lapic supportent la connectivité principale entre ces réservoirs bien que leur répartition soit espacée et coupée par la D786 et la D64
La N12, éléments fragmentant principal du territoire intersecte : - **La vallée de la Penzé, à la frontière ouest du territoire, corridor principal entre la vallée boisée**	

Corridors sur le territoire de Morlaix communauté	Supports de connectivité principaux
de Coatoulzac'h et les monts d'Arrée - **Le RB de la vallée de Coatoulzac'h en son centre, également corridors vers le bois de Penhoat** - **Les espaces naturels relais reliant la vallée boisée du Queffleuth et la forêt de Lannigou, en périphérie de Saint-Martin-des-Champs (Le Launay, Bagatelle)** - **Les liaisons possibles entre le RB forêt de Lannigou et les espaces naturels boisés de Nec'hoat, en périphérie de Morlaix** - **Les liaisons possibles entre les boisements des affluents du Dourduff et la vallée du Tromorgant (en plus de la D712)** - **Les liaisons possibles entre les boisements du Douron, entre Plouegat-guerrand et le sud de la vallée du Douron vers le bois de Csoqueria. A Plouigneau et Le Ponthou, la vallée du Douron et ses boisements sont fragmentés à la fois par la N12 mais aussi par la voie ferrée, la D237 et la D712.**	
Au sud de la N12, la quasi-totalité des corridors principaux emprunte les vallées qui traversent le territoire vers le sud et l'est. Ils sont donc souvent représentés par des boisements humides et des ripisylve, associés à des prairies humides	
Vallée de la Penzé, à Saint-Thegonnec-Loc-Eguiner et	Les espaces boisés continus le long de la Penzé et de ses affluents, associés à des prairies humides supportent une connectivité peu fragmentée du nord au sud vers les landes et boisements des Monts d'Arrée. Le secteur du bourg (Pont Meur), avec son exposition lumineuse plus importante et les D18 ET D111, est le principal point de conflits du corridor boisé (avec la D712).
La vallée du Coatoulzac'h à Pleyber-Christ et Plounéour-Menez	Entre les boisements du Coatoulzac'h à Saint-Sève et le bois de Penhoat, les milieux de la sous-trame forêt sont représentés de façon discontinue. Ils sont relayés par des prairies en mosaïque. La D712 et la voie ferrée sont les principaux éléments fragmentants.
Les affluents du Queffleuth, le Jarlot, le Tromorgant et le Douron	Ces vallées de boisements, partiellement humides et continus, ainsi que leurs affluents, associés à des milieux ouverts et par endroits bocagers, constituent des traits d'union entre les réservoirs boisés du Queffleuth, du Tromorgant et du Douron vers les réservoirs boisés à Disquéou, de Gaspern, de Cosqueria, du Vergam et des Monts d'Arrée. Les D109, D9, D37, D712 et D42 constituent les principaux axes fragmentants
La mosaïque de landes, boisements et prairies, bocage et zones humides des monts d'Arrée	Au sud du territoire, les corridors de la sous-trame sont diffus et supportés par des ensembles de milieux naturels diversifiés (bocage, landes, boisement). Sur les communes de Plounéour-Menez, du cloitre-Saint-Thegonnec, Plougonven et Lannéanou, ils sont intégrés dans la grande entité réservoir de biodiversité des monts d'Arrée. Les D785, D111, D769 et D9 constituent les principaux axes fragmentants

★ *Sous-trame des bocages et cultures*

Les réservoirs de biodiversité des milieux bocagers sont constitués des espaces de la sous trame

- qui appartiennent à des ensembles continus de plus de 30 ha dont le potentiel d'accueil est au moins moyen
- dont au moins une partie présente une potentiel écologique à très fort potentiel écologique et/ou qui accueille une espèce patrimoniale/cible/indicatrice et ou qui présente une valeur écologique forte à dire d'expert et/ou qui sont inclus dans un zonage témoin de la richesse écologique de la sous-trame.

Le tableau page suivante liste les réservoirs de biodiversité de la sous-trame. Ils sont cartographiés sur la carte ci-après.

Nom du réservoir de Biodiversité	Taille en ha	Zonage témoin	Compris dans un ou plusieurs espaces RB du SRCE	Type de RB	Domaine
Bocage des monts d'Arrée entre Lannéanou et Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner (NORD)**	**7949,5**	**Les milieux bocagers de ce réservoir (au nord comme au sud) se trouvent en périphérie des nombreux zonages (ZNIEFF, natura 2000, APB) du secteur des Monts d'Arrée**	**oui**	**principal**	**intérieur**
bocage autour de Beffou*	**4846,7**	**Ces espaces sont limitrophes des ZNIEFF de tourbières et du site Natura 2000 de la Rvière du Douron**	**oui**	**principal**	
bocage des monts d'Arrée entre Lannéanou et Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner (SUD) (hors territoire)	**2893,1**	**Les milieux bocagers de ce réservoir (au nord comme au sud) se trouvent en périphérie des nombreux zonages (ZNIEFF, natura 2000, APB) du secteur des Monts d'Arrée**	**oui**	**principal**	**intérieur**
bocage du bassin versant du Douron*	**1523**	**Site Natura 2000 et ZNIEFFs de la rivière le Douron**	**oui**	**principal**	**intérieur**
bocage du bassin versant du Yar	**924,13**	**RNR landes, prairies et étangs de Plounerin - ZNIEFF de type 1 Lande de Saint Jaunay et etang de Moulin neuf**	**oui**	**principal**	**intérieur**
Bocage de la vallée du Dourduff*	**871,75**		**oui**	**principal**	**intérieur**
Bocage Pleyber-christ Nord*	337,51		oui	secondaire	**intérieur**
Bocage du coat	166,66	ZNIEFF La Penzé	oui	secondaire	**intérieur**

Nom du réservoir de Biodiversité	Taille en ha	Zonage témoin	Compris dans un ou plusieurs espaces RB du SRCE	Type de RB	Domaine
toulzac'h*					
Bocage entre Saint-Jean-du-Doigt et Lanmeur*	57,62		non	secondaire	**intérieur**
Bocage de Plouezoc'h	106,29		oui	secondaire	littoral
Bocage de Plougasnou*	80,39	Limitrophe du site Natura 2000 de la Baie de Morlaix	oui	secondaire	littoral
Bocage de Plestin-les-Grèves	48,641		non	secondaire	littoral

*réservoirs ayant fait l'objet de prospections ciblées et décrit dans les fiches suivantes

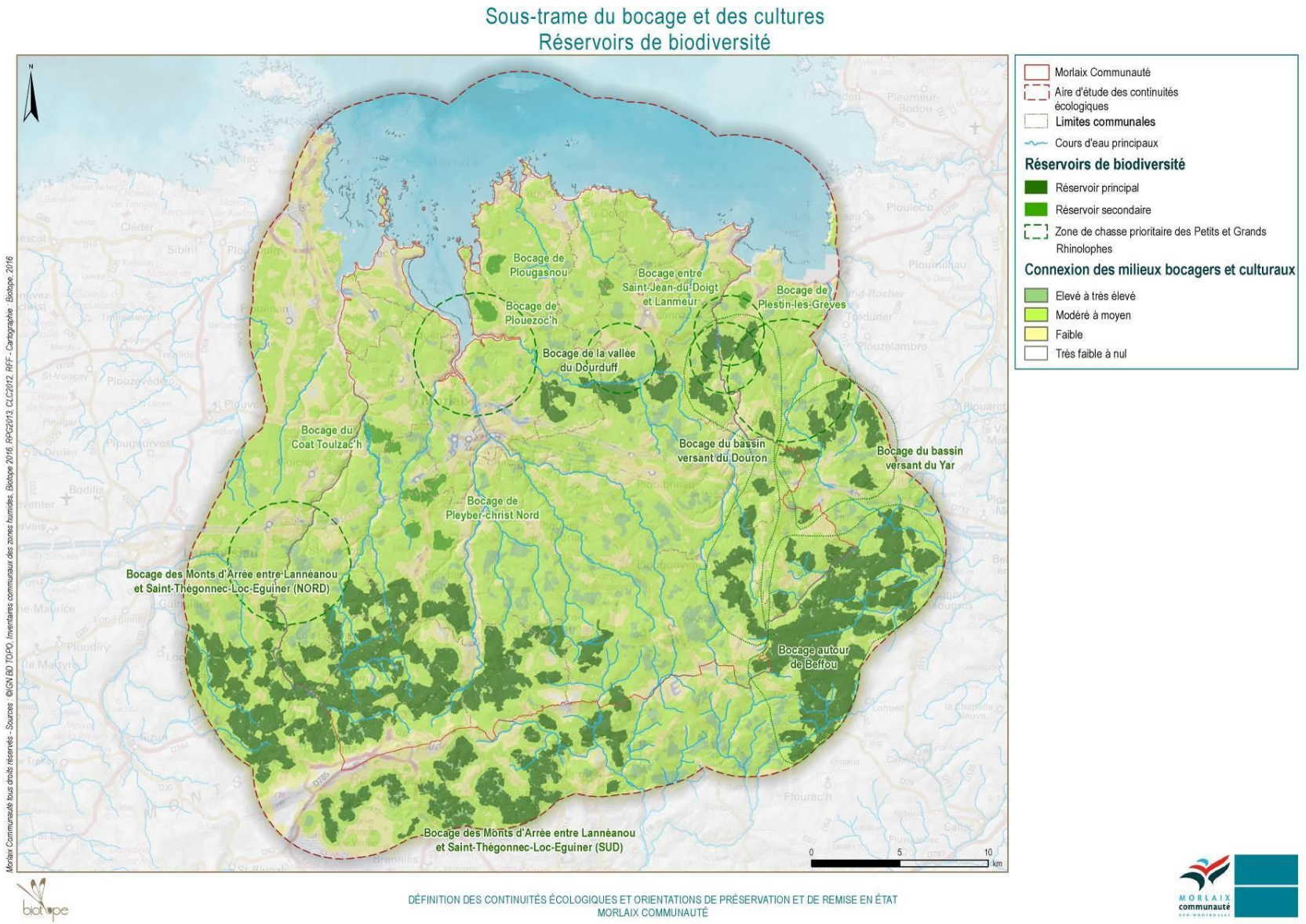


Figure 27: réservoirs de biodiversité de la sous-trame "bocage et cultures"

Etat initial de l'environnement – Elaboration du PLUi de Morlaix communauté – Biotope 2016

Les principales connexions possibles entre les réservoirs de biodiversité de la sous-trame « bocages et cultures» (pour les espèces à déplacement terrestre ou lié à l'occupation du sol) sont représentés sur la carte suivante. Ils représentent les chemins de moindre cout estimé selon :

- La présence d'espaces naturels relais de la sous-trame
- Ou sinon la présence d'espaces naturels relais d'une autre sous-trame
- La photo-interprétation et l'analyse écologique des mosaïques de milieux
- Le dire d'expert (consultations d'acteurs locaux spécialisés).

Les corridors représentés sur la carte correspondent aux axes les plus évidents mais ne constituent en aucun cas une liste exhaustive des voies de déplacements possibles de la faune associée à la sous-trame. En effet, la sous-trame bocagère est par nature diffuse et hétérogène dans sa composition, sa densité et sa fonctionnalité. Ainsi, les connexions entre réservoirs sont assurées par des ensembles d'espaces naturels dont la connectivité est représentée sur la carte suivante.

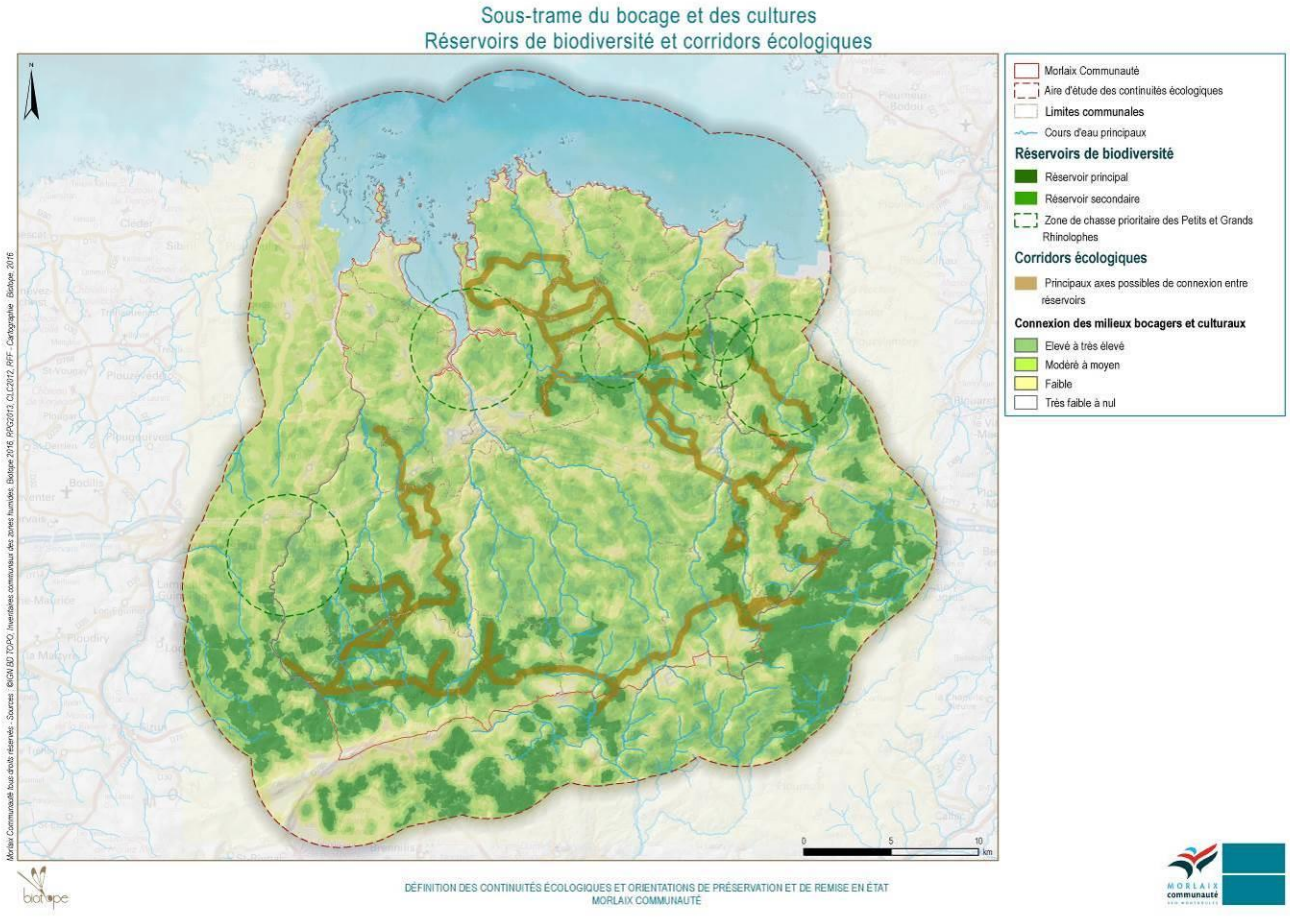


Figure 28: réservoirs de biodiversité et connectivités des milieux de bocage et de cultures

Au nord de la N12, à l'est de la baie de Morlaix, les réservoirs bocagers sont reliés entre eux par des espaces de la sous-trame dont le potentiel écologique est moyen, essentiellement représentés par des cultures et prairies avec un réseau de haies lâche. Ils sont relayés par des milieux boisés. Leur proximité (5 à 10 km) facilite leur connectivité.

✶ *Landes, pelouses et tourbières*

Le tableau page suivante liste l'ensemble des réservoirs de biodiversité de la sous-trame « landes pelouses et tourbières » pour la partie « intérieure » et « littorale » du territoire.

Les réservoirs de biodiversité de cette sous-trame ont été sélectionnés grâce au zonage existant mettant en évidence les landes et tourbières du territoire. Les réservoirs de biodiversité appartiennent à des ensembles continus d'espaces naturels d'au moins 5ha qui accueille une espèce cible et/ou sont connus comme des milieux à votre valeur écologique par les experts locaux.

Pour ces espaces de taille réduite et isolés géographiquement, les milieux de la sous-trame de peuvent jouer le rôle de corridor continu entre les réservoirs de biodiversité. Pour les espèces les moins spécialistes, les espaces naturels relais des autres sous-trames pourront servir de milieux de déplacement entre les réservoirs de biodiversité.

Dans les monts d'Arrée, le potentiel écologique des espaces naturels peu fragmentés et très connectés est propice à la connexion des espaces de landes qui sont localement imbriqués dans la matrice boisées et humide du secteur.

Nom du réservoir de Biodiversité	Taille en ha	Zonage témoin	Espèce indicatrice connue	Compris dans un ou plusieurs espaces RB du SRCE	Type de RB	Dire d' expert
PARTIE INTERIEURE						
Monts d'Arrée	4186	Ensemble ZNIEFF de type 2 (Monts d'Arrée) incluant 15 ZNIEFF de type 1 et 32 tourbières référencées (DREAL) Site Natura 2000 des Monts d'Arrée	Pipit farlouse, Fauvette grisette, Bruant jaune	oui	principal	
Landes et tourbières du sud de Plougonven, Lanneanou et Botsorhel	676	Ensemble de 3 ZNIEFF de type 1 et 6 tourbières référencées (DREAL)	Pipit farlouse, Bruant jaune	oui	principal	
Landes entre Guerlesquin et Plouegat-Moysan	43,34		Pipit farlouse	oui	principal	
Landes de Guimec	29	Limitrophe de la ZNIEFF de type 1 « le Queffleuth	Pipit farlouse (Engoulevent d'Europe, Fauvette pitchou, Locustelle tachetée)	oui	principal	x
Tourbière de Coat lescoat - keravel	16,67	tourbière de Coat lescoat - keravel	Pipit farlouse et Bruant jaune dans un rayon proche	oui	principal	
Tourbière de Kernebet	16,65	tourbière de Kernebet et 1 tourbière référencée (DREAL)	Pipit farlouse et Bruant jaune dans un rayon proche	oui	principal	
Tourbière du Quilliou	16,6	Tourrbière de Le Quiliou - Saint-Germain et 1 tourbière référencée (DREAL)		oui	principal	
Tourbière de Kergorre-Goarem Groanec	16,5	tourbière de Kergorre-Goarem Groanec et 1 tourbière référencée (DREAL)		oui	principal	
Tourbière du Quillien-Le Briou	15,25	tourbière de Guillien-Le Briou et 2 tourbières référencées (DREAL)		oui	principal	

Landes tourbeuses du Nergoat	3,4	landes tourbeuses de le Nergoat et 1 tourbière référencée (DREAL)		oui	secondaire	
PARTIE LITTORALE						
Landes littorales de Saint-Jean-Du-Doigt à Locquirec*	103	Côte rocheuse de Marc'h Sammet et Côte rocheuse de St-Jeau-du-Doigt / Beg an fry	Bouscarle de cetti , Fauvette grisette, Pipit farlouse, Bruant jaune	oui	principal	
Landes littorales de Plouezoc'h	21	site Natura 2000 Baie de Morlaix	Bouscarle de cetti , Fauvette grisette	oui	principal	
Landes littorales de Plougasnou: de Ker maria à Buors	16,22	non	Bouscarle de cetti , Fauvette grisette, Pipit farlouse	oui	principal	
Landes littorales de Primel	14.46	ZNIEFF et site Natura 2000 Baie de Morlaix et de Carentec	Fauvette grisette et du Pipit farlouse	oui	secondaire	x
Landes littorales à Locquirec, du moulin de la rive aux sables blancs	13,6	non		oui	principal	
Landes littorales de l'île Callot	7,6	estuaire de la Penzé	Pipit farlouse	oui	principal	
Landes littorales de la pointe du Diben	3,4	Pointe du Diben - site Natura 2000 Baie de Morlaix	Pipit farlouse , Fauvette grisette	oui	principal	
Landes littorales à Plougasnou: autour de Saint Samson	4,1	site Natura 2000 Baie de Morlaix	Pipit farlouse	oui	secondaire	
Landes littorales de Carantec (Le Cosmeur)	3,63	cote de penn al lann site Natura 2000 Baie de Morlaix		oui	secondaire	
Landes littorales de Henvic (Lingoz) et Carantec (Plouzornou)	3,4	site Natura 2000 Baie de Morlaix	Bouscarle de Cetti	oui	secondaire	
Landes littorales à Plougasnou: Annalouesten	2,95	site Natura 2000 Baie de Morlaix	Pipit farlouse	oui	secondaire	

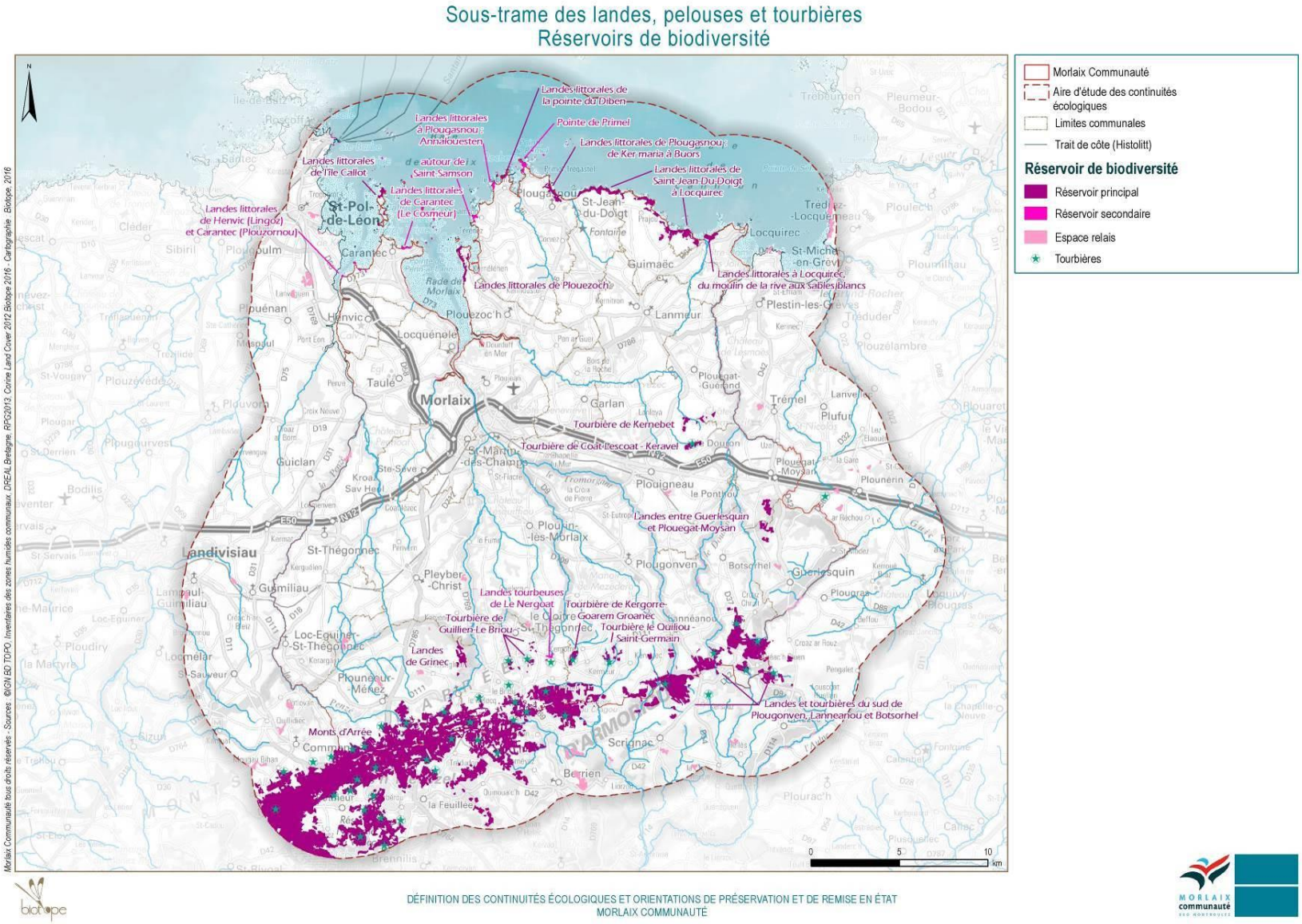


Figure 29: Réservoirs de biodiversité de la sous-trame "landes (pelouses) et tourbières"

★ ***Sous trame des milieux aquatiques et des zones humides***

Le classement des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement se substitue aux classements des rivières réservées de 1919 et des rivières classées au titre de l'article L432-6 du code de l'environnement. Il a été arrêté le10 juillet 2012 par le préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne. Il est proposé de classer les cours d'eau selon deux listes

- **Le classement en liste I** interdit la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.

- **Le classement en liste II** fixe un délai de 5 ans pour assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

Les axes à grands migrateurs amphihalins représentent le potentiel de développement de ces espèces migratrices amphihalines dans le bassin identifié par les COGEPOMI (Comité de Gestion des Poissons Migrateurs), dans l'état des connaissances actuelles.

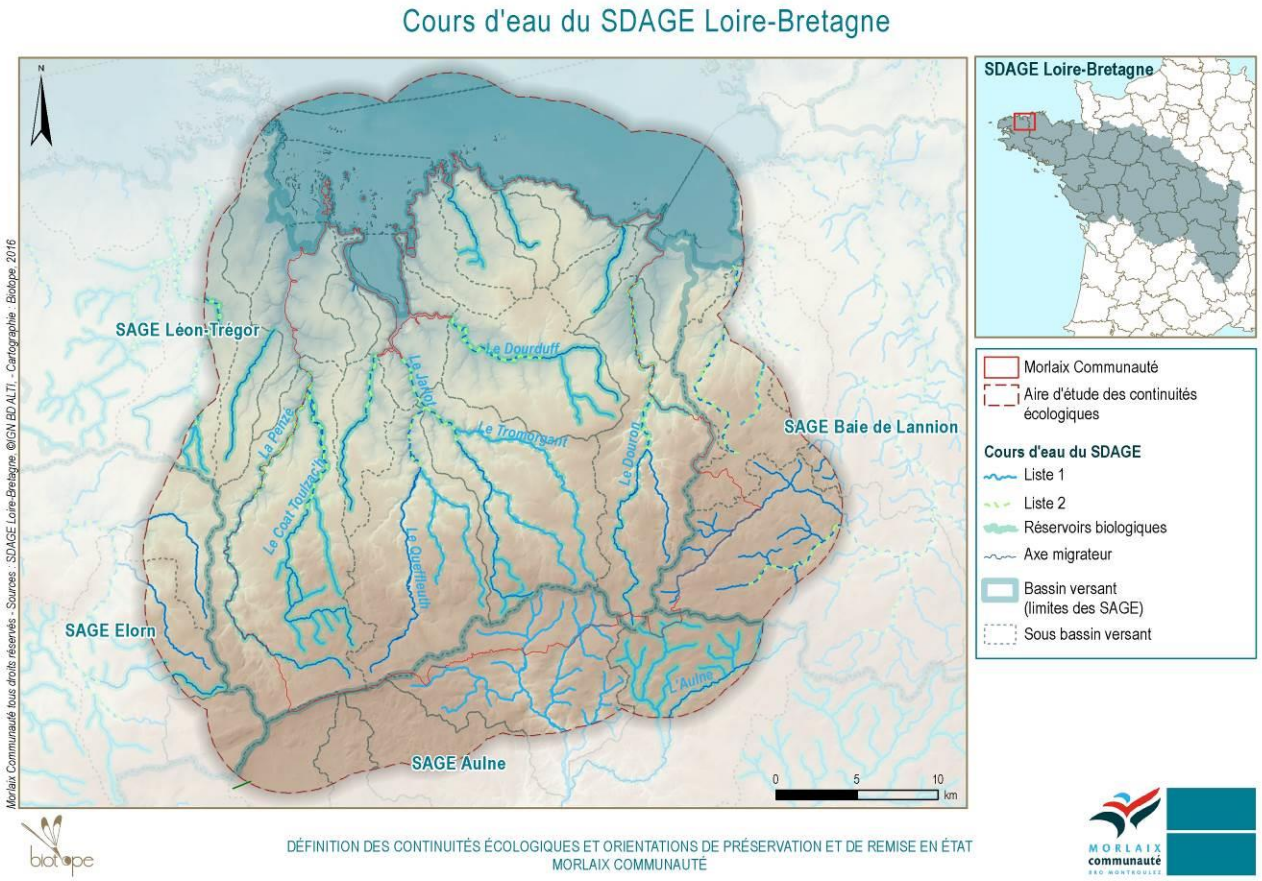
Un Réservoir Biologique, qu'il s'agisse d'un cours d'eau, d'un tronçon de cours d'eau ou d'une annexe hydraulique, est un secteur jouant le rôle de pépinière, de « fournisseur » d'espèces susceptibles de coloniser une zone appauvrie du fait d'aménagements et d'usages divers.

L'article R. 214-108 définit ainsi les Réservoirs Biologiques comme « les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux qui jouent le rôle de réservoir biologique au sens du 1° du I de l'article L. 214-17 sont ceux qui comprennent une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat des espèces de phytoplanctons, de macrophytes et de phytobenthos, de faune benthique invertébrée ou d'ichtyofaune, et permettent leur répartition dans un ou plusieurs cours d'eau du bassin versant ».

➔ **Les cours d'eau suivants et leurs affluents sont entièrement ou pour partie concernés par un classement (liste 1 ou 2), et/ou un réservoir biologique et/ou un axe migrateur et sont considérés comme les réservoirs de biodiversité des milieu aquatiques du territoire de Morlaix communauté :**

- Rau de Plougasnou
- Vallée des moulins
- Rau de Locquirec
- Penzé
- Coatoulzac'h
- Pennelé
- Queffleuth
- Jarlot
- Tromorgant
- Dourduff
- Douron
- Leguer
- Squiriou

Ils sont cartographiés sur la carte suivante.



Parmi les zones humides du territoire (avérées ou potentielles), certaines ont un potentiel écologique plus fort du fait de leur nature, de leur surface, et de leur connectivité.

Les prairies humides permanentes, les boisements humides, les roselières et marias, tourbières et landes humides sont les milieux naturels les plus riches sur le plan écologique. Ils le sont d'autant plus que leur taille, leur hétérogénéité ou encore leur connectivité sont grandes. Certains paramètres ne peuvent être appréciés sur le plan cartographique ou bibliographique, mais les principaux sites à forte valeur patrimoniale pour la sous-trame des zones humide sont :

- Les têtes de bassins versants et complexes de zones humides des monts d'Arrée.
    - Sur le sud du territoire (Monts d'Arrée), le cœur de biodiversité est constitué de tourbières, prairies et landes humides, et de boisements humides. A noter (SM Trégor) que le secteur du chaos du Queffleuth entre la route du Relecq (amont) et la prise d'eau du Moulin de Joannet (aval) mérite d'être mentionné comme un site au caractère atypique à préserver, tout comme les sources tourbeuses du Douron en amont de Pont Ar Goff.
    - Les têtes de bassins versants de la Penzé, du Queffleuth, de l'Aulne, du Douron, du Dourduff et du Tromorgant essentiellement, du Léguer secondairement, sont concernées.
- Les boisements et prairies humides des grandes vallées et leurs affluents : Douron (notamment le maquis de Saint-Laurent – SM Trégor), Tromorgant (notamment de Kerstrad à moulin bréon – SM Trégor), Dourduff, Queffleuth, Coat Toulzac'h, Penzé.
- Les zones humides arrières littorales, entre Plouezoc'h et Guimaec, autour des ruisseaux côtiers de Plougasnou et « La Donan »
- La Baie de Morlaix et de Carantec – habitats littoraux et estrans,

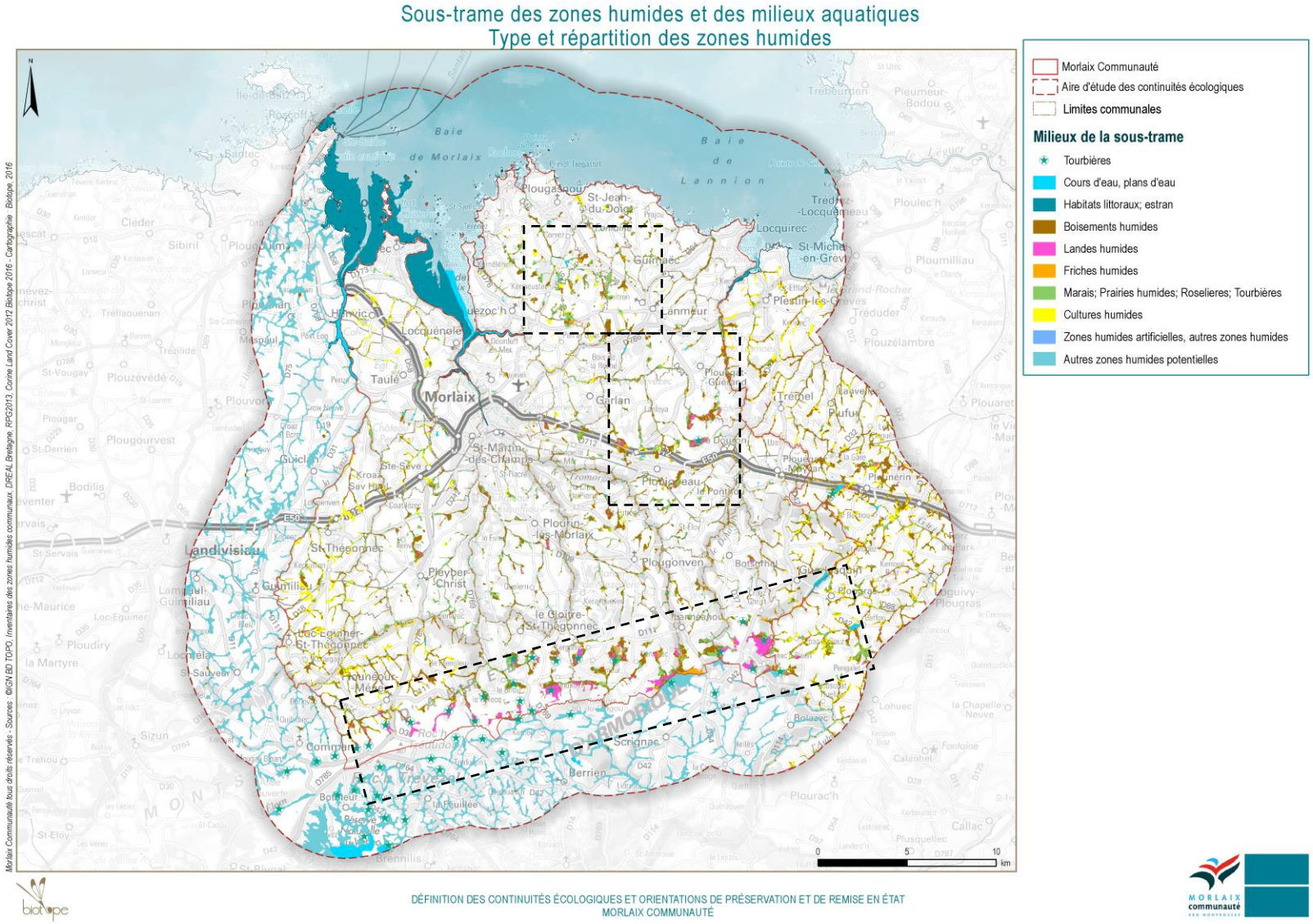
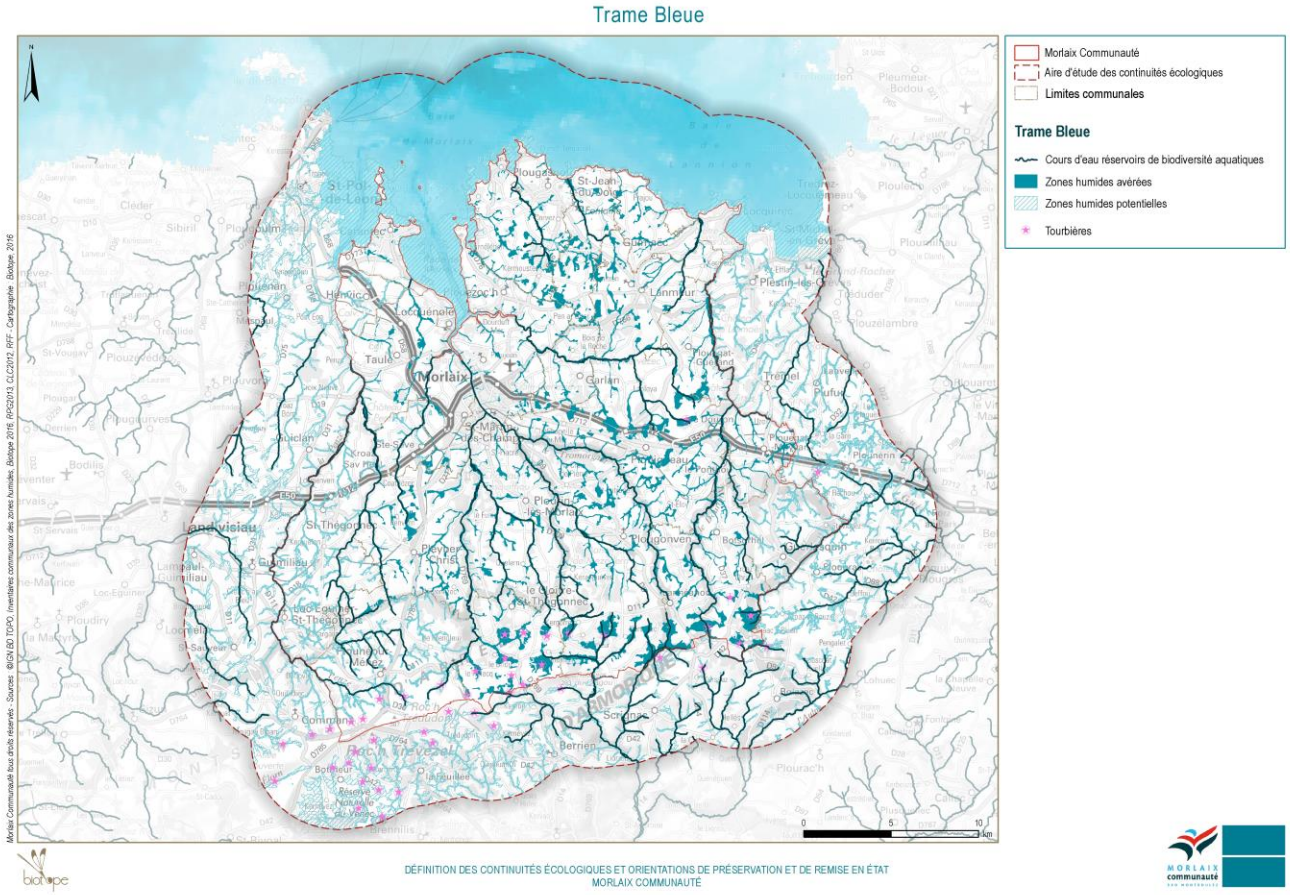


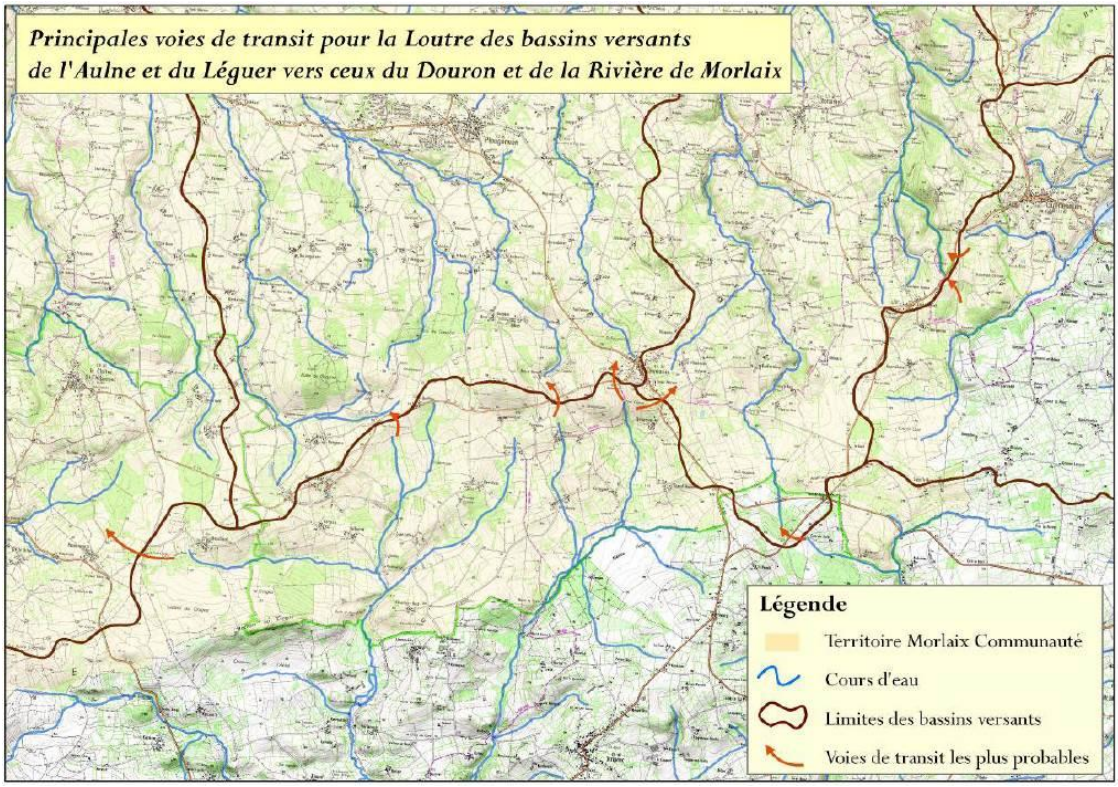
Figure 30: typologie et répartition des zones humides

Les réservoirs de biodiversité de la sous-trame « zones humides et milieux aquatiques » constituent la trame bleue, sur la carte suivante.



Les cours d'eau réservoirs de biodiversité et les zones humides à forte valeur patrimoniale forment une trame bleue dont les corridors principaux sont les grandes vallées et leurs affluents. Par ailleurs, des connexions plus ou moins fonctionnelles existent entre les têtes de bassins versants, les zones humides arrières littorales et les grands cours d'eau. Citons principalement :

- Les connexions connues (GMB) entre les têtes de bassins versants des monts d'Arrée (voir figure suivante) notamment pour la Loutre d'Europe,
- Les connexions possibles entre les zones humides du Dourduff et les zones humides arrières littorales
- Les connexions possibles entre les grandes vallées réservoirs de biodiversité via le chevelu de leurs affluents.
- Les connexions majeures entre les Monts d'Arrée et le nord du territoire, via le Queffleuth et le Douron notamment. Citons également l'ancienne voie ferrée transformée en piste cyclable.



Concernant les points noirs, le SM du Trégor souligne : les écluses du port de Morlaix, le radier dit « les morlaisiennes » sur la partie souterraine du Jarlot », la déconnexion par la RN12 des têtes de bassins versants des affluents du Dourduff, du Queffleuth et de la Pennelée par la voie SNCF.

Le Syndicat mixte du Haut-Léon a évaluer la transparence des ouvrages considérés comme les obstacles potentiels aux continuités. Les deux cartes suivantes, extraites du SAGE, illutrent la transparence des ouvrages vis-à-vis du déplacement des anguilles et des salmonidés. Ils sont classés selon leur franchissabilité en 5 classes :

- Absence d'obstacle
- Franchissable sans difficulté apparente
- Franchissable mais avec risque d'impact
- Difficilement franchissable
- Très difficilement franchissable
- Infranchissable

Sur le territoire de Morlaix communauté, plus de 30 ouvrages sont considérés comme infranchissables pour l'anguille et plus de 45 le sont pour les salmonidés.

Carte n°38

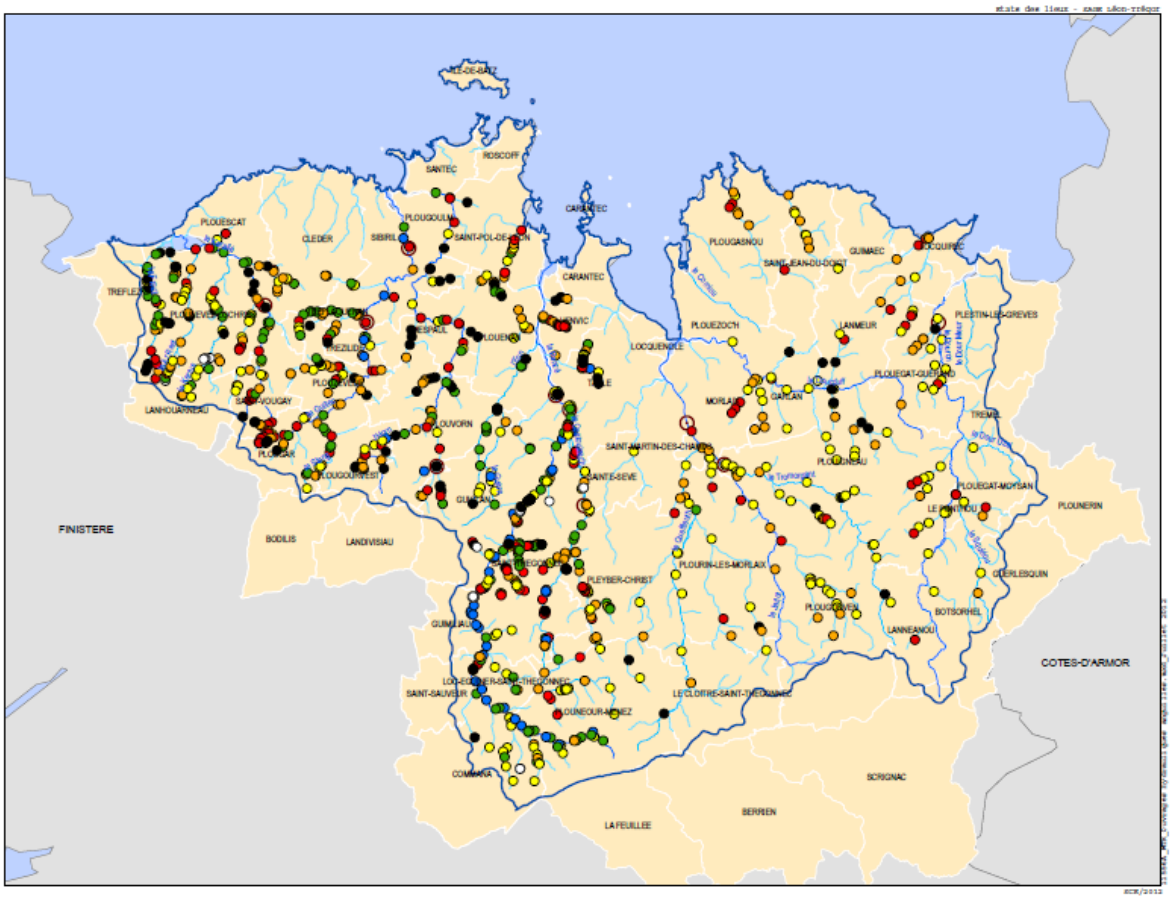
Ouvrages hydrauliques

Franchissabilité Anguilles

Périmètres de référence :
- SAGE
- Communes
- Département

Réseau hydrographique
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires

Classes de franchissabilité
- Absence d'obstacle
- Franchissable sans difficulté apparente
- Franchissable mais avec risque d'impact
- Difficilement franchissable
- Très difficilement franchissable
- Infranchissable
- Sans information
- Ouvrages Grenelle



Sources, références :
BD Carto
BD Carthage
SMH, SMHL, SMT

N

1:175 000

Carte n°39

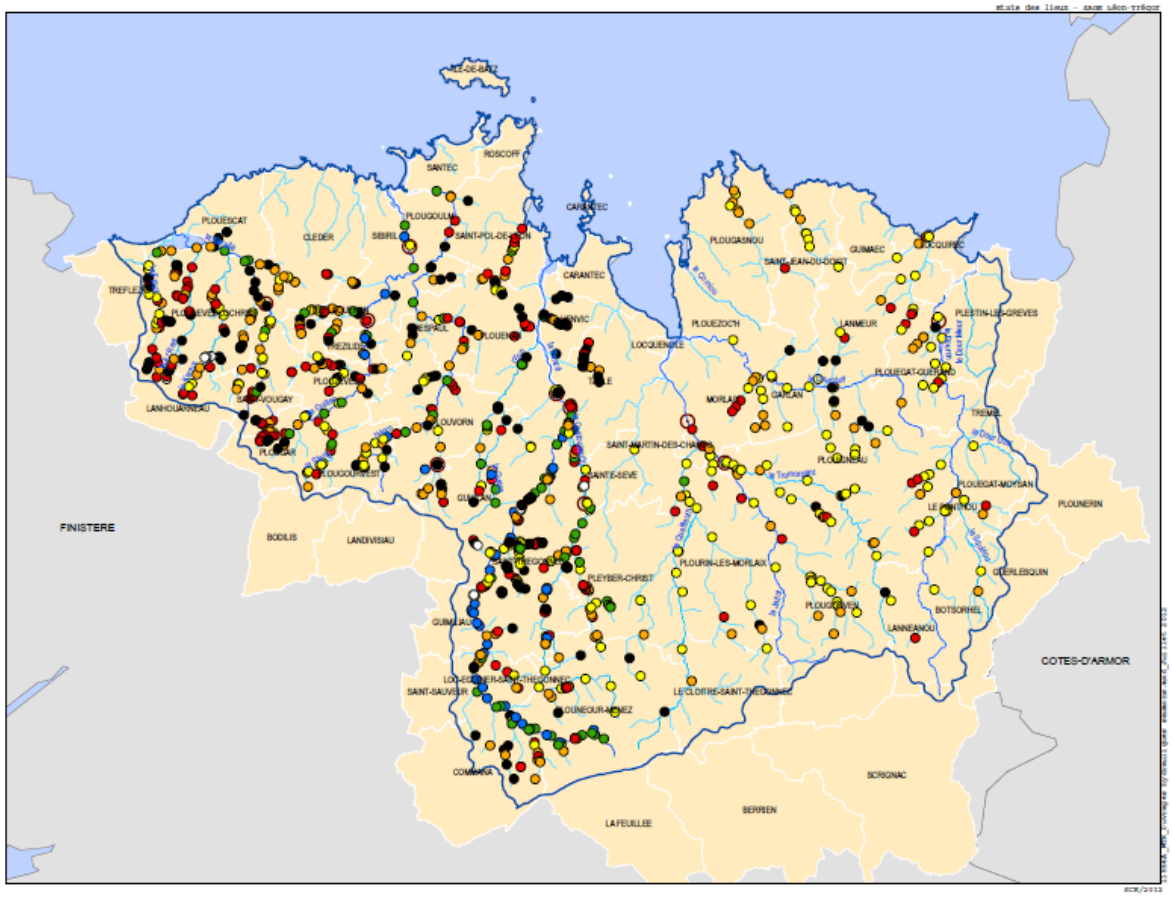
Ouvrages hydrauliques

Franchissabilité Salmonidés

Périmètres de référence :
- SAGE
- Communes
- Département

Réseau hydrographique
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires

Classes de franchissabilité
- Absence d'obstacle
- Franchissable sans difficulté apparente
- Franchissable mais avec risque d'impact
- Difficilement franchissable
- Très difficilement franchissable
- Infranchissable
- Sans information
- Ouvrages Grenelle



Sources, références :
BD Carto
BD Carthage
SMH, SMHL, SMT

N

1:175 000

★ ***Sous-trame « littoral »***

Les réservoirs de biodiversité de chaque sous-trame, sur la partie littorale, sont représentés sur la carte des RB des sous-trames concernées. Ils figurent également dans la carte des RB de la sous-trame littorale.

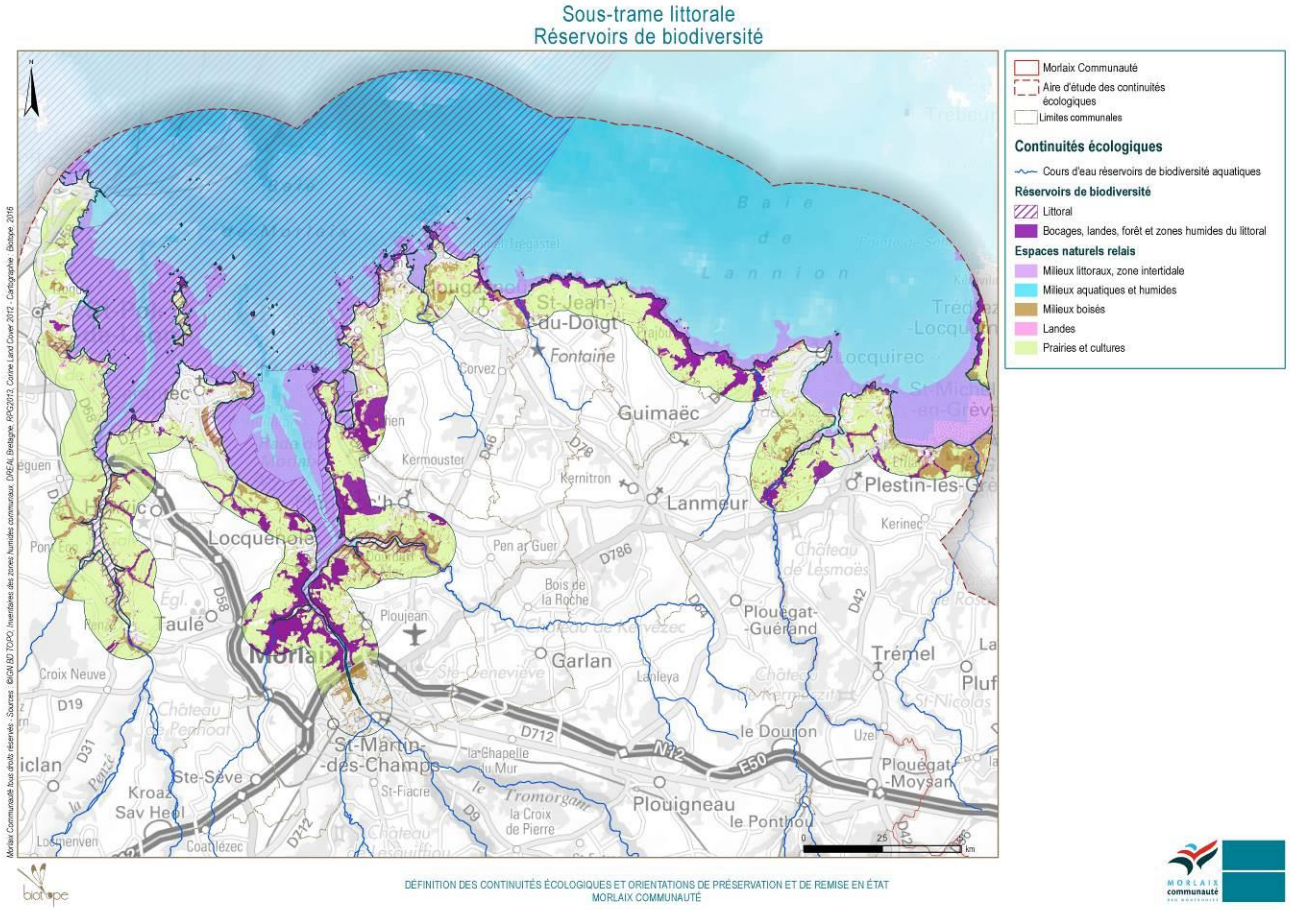


Figure 31: continuités écologiques sur la sous-trame littorale

Dans le cadre de l'étude TVB du territoire, des prospections ont été réalisées afin de caractériser les principaux réservoirs de biodiversité, notamment du point de vue de leur fonctionnalité vis-à-vis des espèces de la sous-trame concernée et de la qualité des milieux du réservoir.

Les principaux réservoirs de biodiversité littoraux de chaque sous-trame font donc l'objet d'une fiche descriptive.

Les réservoirs de biodiversité de la sous-trame « forêt » sur le littoral :

- ✓ Bois de Roz Ar Scour
- ✓ Bois de Kerozal
- ✓ Forpet de Lannigou, de la Pennelé et du Dossen (fiche)
- ✓ Bois de Traon Névézois
- ✓ Boisement du Corniou (fiche)
- ✓ Boisement de Kerprigent (fiche)
- ✓ Boisements littoraux de Saint-Jean-du-Doigt à Locquirec (fiche)



Figure 32: extrait de la carte "réservoirs de biodiversité de la sous-trame "forêt" - sur la partie littorale

Les réservoirs de biodiversité de la sous-trame « landes, pelouses et tourbières » sur le littoral :

- ✓ landes littorales de Saint-Jean-Du-Doigt à Locquirec (fiche)
- ✓ landes littorales de Plouezoc'h
- ✓ landes littorales de Plougasnou: de Ker maria à Buors
- ✓ Landes littorales à Locquirec, du moulin de la rive aux sables blancs
- ✓ Landes littorales de l'île Callot
- ✓ landes littorales de la pointe du Diben
- ✓ landes littorales à Plougasnou: autour de Saint Samson
- ✓ Landes littorales de Carantec (Le Cosmeur)
- ✓ landes littorales de Henvic (Lingoz) et Carantec (Plouzornou)
- ✓ landes littorales à Plougasnou: Annalouesten

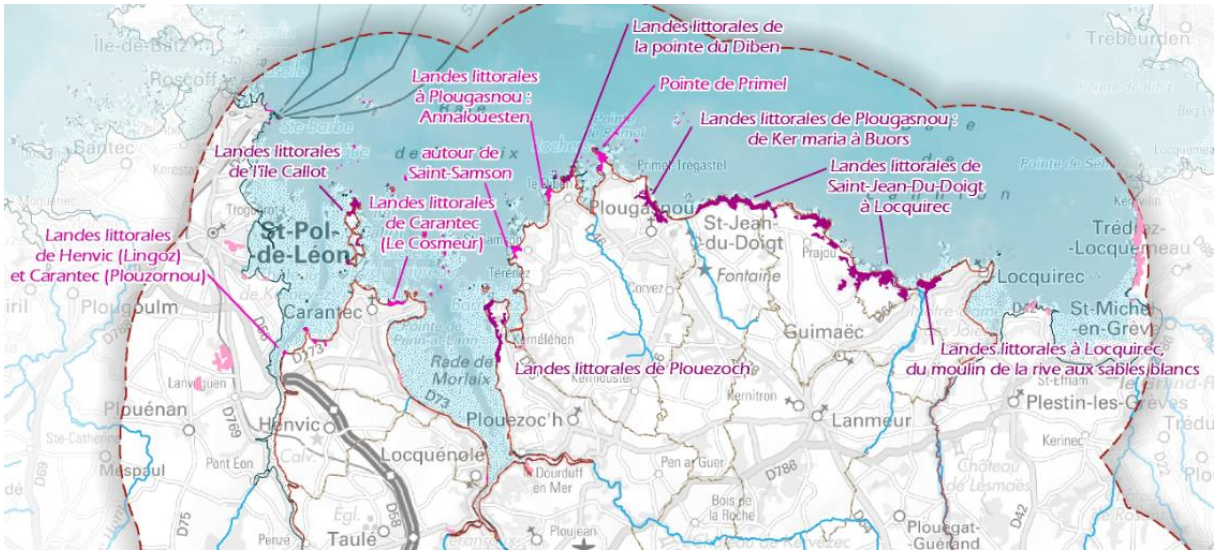


Figure 33: extrait de la carte "réservoirs de biodiversité de la sous-trame "landes, pelouses et tourbières" - sur la partie littorale

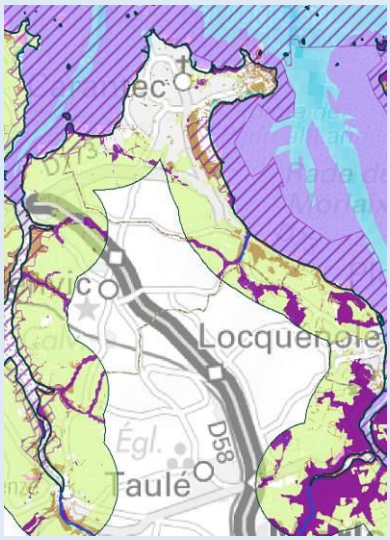
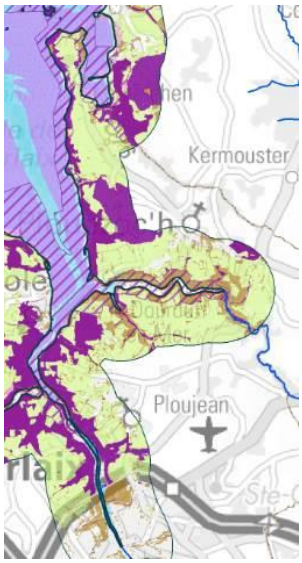
Les réservoirs de biodiversité de la sous-trame « bocages et cultures » sur le littoral :

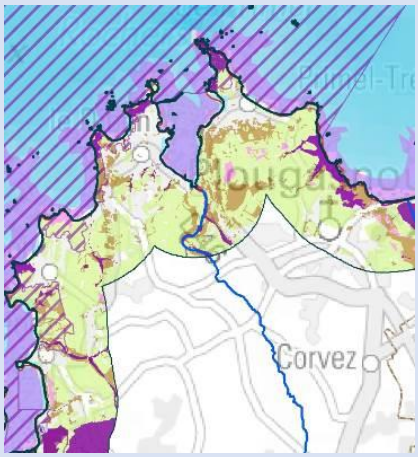
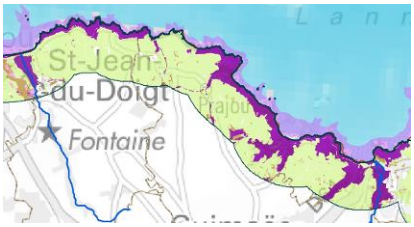
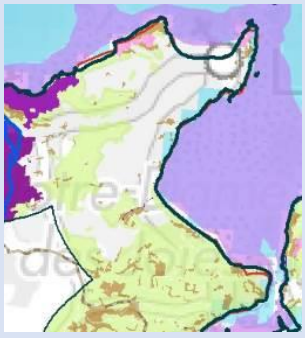
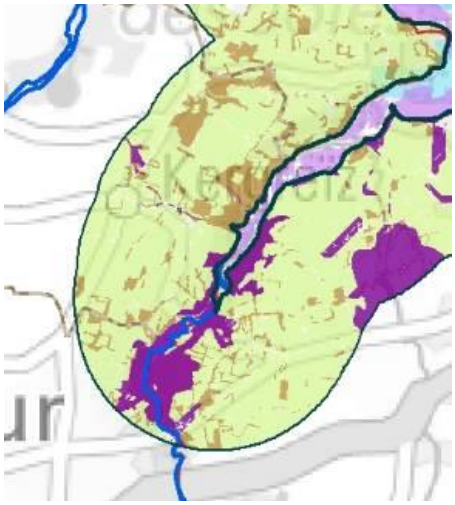
- ✓ bocage de Plouezoc'h
- ✓ bocage de Plougasnou (fiche)
- ✓ bocage de Plestin-les-Grèves



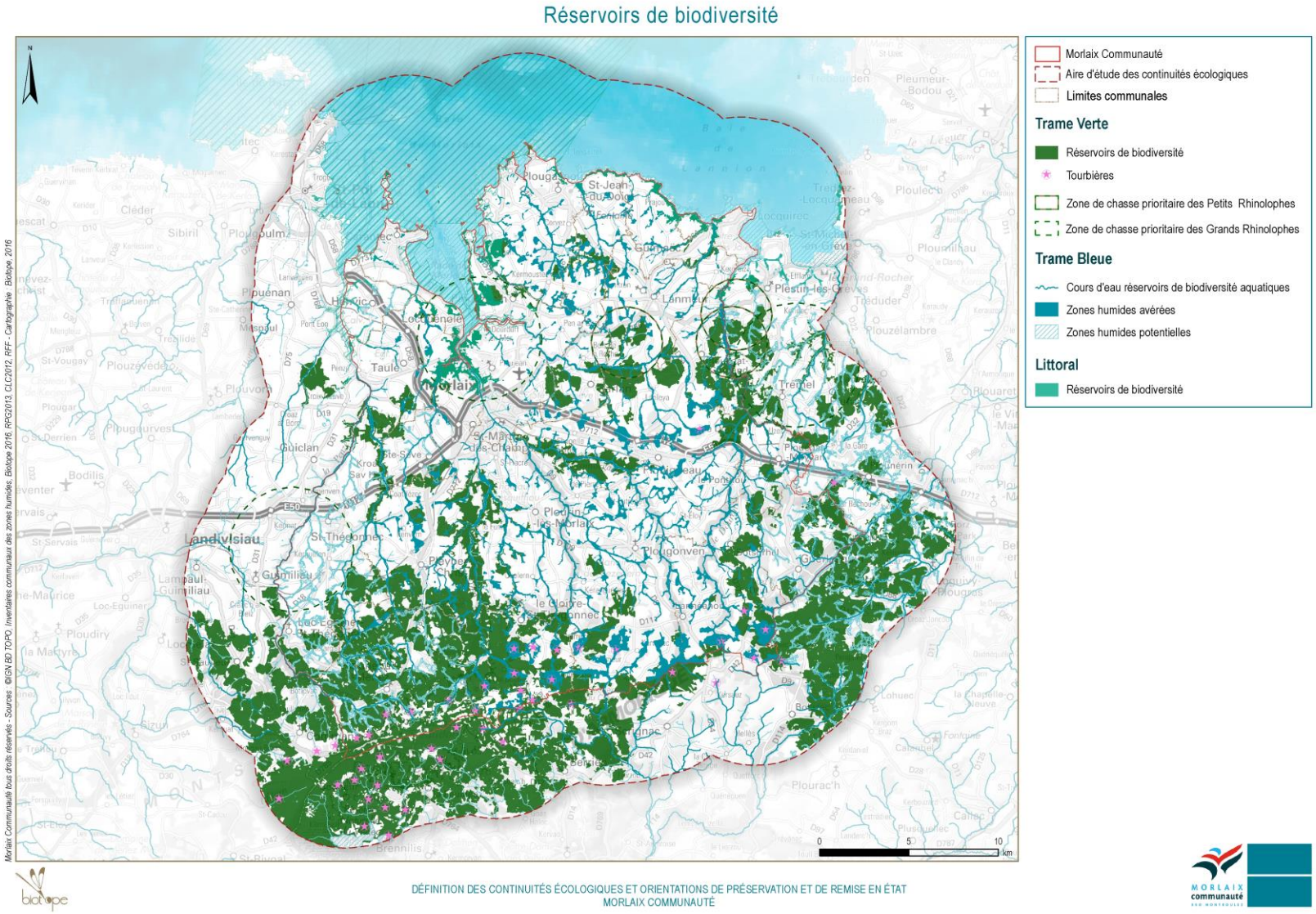
Figure 34: extrait de la carte "réservoirs de biodiversité de la sous-trame "bocages et cultures " - sur la partie littorale

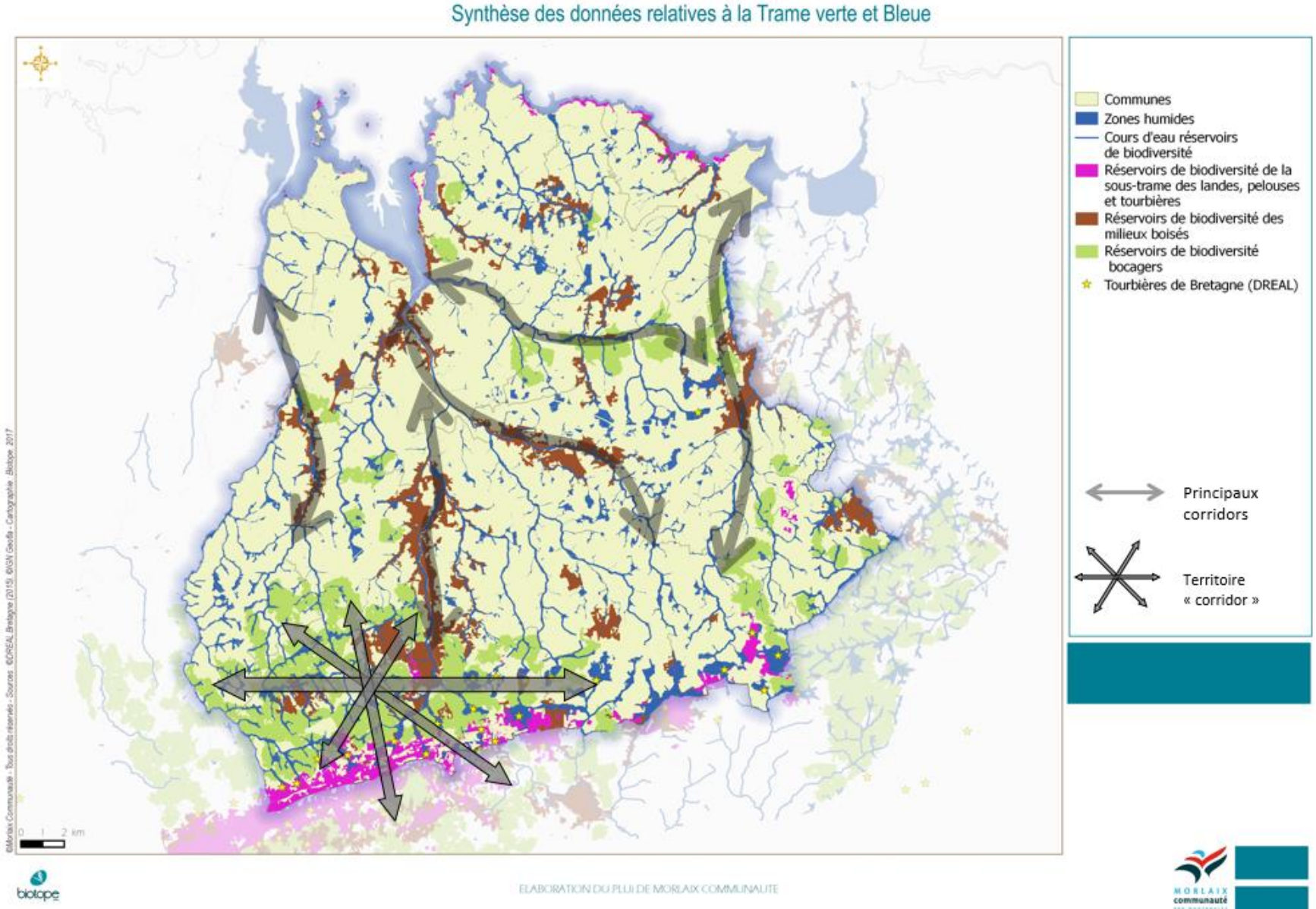
Du littoral de Taulé à celui de Locquirec, les continuités littorales sont réparties comme suit :

Secteur	Supports de continuité - fragmentation
De la Penzé à la Pennelé et la rivière de Morlaix 	Les continuités écologiques sont assurées par - **Essentiellement les milieux connexes aux cours d'eau côtiers et les espaces boisés associés à l'axe migrateur « Moulin de Keromnes » vers les bois de Kerozal et de Roz ar Scour** - Des espaces artificialisés agricoles sur la plupart des secteurs, dont le potentiel écologique est faible La continuité littorale entre les réservoirs de biodiversité est essentiellement rompue par - **Les espaces urbanisés de Carantec**, qui isolent les landes littorales des autres espaces naturels de la côte - Les espaces urbanisés de Locquénolé et la D73 qui longe le littoral, qui isolent la partie nord ouest de la forêt de Lannigou des réservoirs de biodiversité boisés littoraux de Carantec et Taulé et dans une moindre mesure par : - Les espaces urbanisés entre Kermoal et Guerzic à Taulé (ouest) et la D769 dans ce secteur jusqu'au franchissement de la Pennelé - Les espaces urbanisés à Henvic (Kerantreiz) et par les D58 et D173
Baie de Morlaix, de la Pennelé à Plougasnou (Traonazen) 	En baie de Morlaix, les continuités sont connectées par des **espaces intertidaux (baie de Morlaix) et littoraux (boisements, bocage)** peu fragmentés, en dehors des ruptures naturelles que constituent les **estuaires et rivières**. Le bocage, les landes et boisements de Plougasnou forme une trame continue peu fragmentée. Le principal point de conflit pour les continuités est **la N12** qui sépare les réservoirs de biodiversité boisés littoraux des espaces boisés de l'intérieur des terres. Dans une moindre mesure, les milieux agricoles et la D76 réduisent la perméabilité des milieux de l'arrière littoral.

Secteur	Supports de continuité - fragmentation
Plougasnou : de « Traonazen » à « Kermaria 	**<u>Les réservoirs de biodiversité sont de petites taille et isolés dans une trame arrière littorale peu perméable au déplacement des espèces</u>**. Les connexions possibles entre les réservoirs de biodiversité sont assurées par des milieux ouverts prairiaux et cultivés principalement. Le tissu urbain et péri-urbain ainsi que la D 46 fragmentent la continuité littorale
Littoral de Saint-Jean-Du-Doigt à Locquirec 	Les réservoirs de biodiversité littoraux sont quasi-continus. La caractère peu urbanisés et peu fragmentés des espaces proches du rivage offre de multiples possibilités de connexions entre les landes et boisement littoraux.
Locquirec 	Des Sables blancs à Locquirec jusqu'à la plage du fond de la baie, l'urbanisation littorale autour de la D64 est la principale cause de l'absence de réservoir de biodiversité et de connexion écologique.
Guimaec et Plouégat-guérand 	Entre les lieux-dits « le Varc » et « Guerlesquin », les continuités écologiques littorales sont bien représentées : les boisements des vallons côtiers et la trame de milieux ouverts prairiaux supportent les connexions entre les boisements du Douron aval et les boisements littoraux de Saint-Jean-Du-Doigt

Synthèse des continuités écologiques


Réservoirs de biodiversité
Morlaix Communauté
Aire d'étude des continuités écologiques
Limites communales
Trame Verte
Réservoirs de biodiversité
Tourbières
Zone de chasse prioritaire des Petits Rhinolophes
Zone de chasse prioritaire des Grands Rhinolophes
Trame Bleue
Cours d'eau réservoirs de biodiversité aquatiques
Zones humides avérées
Zones humides potentielles
Littoral
Réservoirs de biodiversité
Morlaix
Landivisiau
St-Thégonnec
Guimiliau
Plougonven
Taulé
Guiclan
Plouigneau
Plouezoch
Plouvorn
Plougasnou
Plouégat-Moysan
Plouénan
Lanmeur
Plestin-les-Grèves
Trémel
Ploujean
Pleumeur-Bodou
Ploumilliau
Plouezélambre
Tréduder
Lanvellec
Locquirec
Sibiril
Cléder
Bodilis
Ploudiry
Sizun
Loc-Eguiner
Lampaul-Guimiliau
Le Cloître-Pleyben
Pleyben
Lahuec
Plourac'h
Carnoët
Callac
St-Servais
St-Derrien
St-Vougay
Plougar
Trézilidé
Trégrom
Plouégat-Guérand
Plouigneau
Plougasnou
Plouezoch
Lanmeur
Plestin-les-Grèves
Trémel
Plouaret
Tréduder
Plouzélambre
Ploumilliau
Pleumeur-Bodou
Lannion
Trégastel
Perros-Guirec
Ploulec'h
Locquirec
Saint-Jean-du-Doigt
Plougasnou
Carantec
Saint-Pol-de-Léon
Roscoff
Plouescat
Cléder
Sibiril
Plouzévédé
Plouvorn
Guiclan
Taulé
Morlaix
Saint-Martin-des-Champs
Plougonven
Plouigneau
Lanmeur
Plestin-les-Grèves
Trémel
Plouaret
Tréduder
Plouzélambre
Ploumilliau
Pleumeur-Bodou
Lannion
Trégastel
Perros-Guirec
Ploulec'h
Locquirec
Saint-Jean-du-Doigt
Plougasnou
Carantec
Saint-Pol-de-Léon
Roscoff
Plouescat
Cléder
Sibiril
Plouzévédé
Plouvorn
Guiclan
Taulé
Morlaix
Saint-Martin-des-Champs
Plougonven
Landivisiau
Guimiliau
Lampaul-Guimiliau
Le Cloître-Pleyben
Pleyben
Lahuec
Plourac'h
Carnoët
Callac
St-Servais
St-Derrien
St-Vougay
Plougar
Trézilidé
Trégrom
Plouégat-Guérand
E50
D712
D769
D786
D786
D786


Synthèse des données relatives à la Trame verte et Bleue
Communes
Zones humides
Cours d'eau réservoirs de biodiversité
Réservoirs de biodiversité de la sous-trame des landes, pelouses et tourbières
Réservoirs de biodiversité des milieux boisés
Réservoirs de biodiversité bocagers
Tourbières de Bretagne (DREAL)
Principaux corridors
Territoire « corridor »
0 1 2 km
biotope
ELABORATION DU PLUI DE MORLAIX COMMUNAUTE
MORLAIX communauté

II. Synthèse des enjeux environnementaux







- La biodiversité observée sur le territoire est un atout du territoire comme support du paysage, garant de la qualité du cadre de vie et attrait touristique.
- Entre la Baie de Morlaix et les Monts d'Arrée, et de la Penzé au Douron, les périmètres réglementaires et d'inventaires du patrimoine naturels témoignent de sa richesse.
- Les cours d'eau et grandes vallées boisées structurent le réseau écologique entre le littoral et l'intérieur, relayés localement par des espaces bocagers préservés.
- Les zones humides, telles que les tourbières et têtes de bassins, constituent également des milieux à forte valeur patrimoniales qui abritent une faune et une flore remarquables, tant sur les estrans et la mer que sur plaines.
- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Bretagne identifie une fonctionnalité et un plan d'action qui concerne le territoire de Morlaix communauté.



Anse de Poul-Roudou à Guimaec



Vallée boisée du Queffleuth à Pleyber-Christ



Prairie humide à Guerlesquin



Vallon bocager du Coat Toulzac'h

LA TRAME VERTE ET BLEUE DE MORLAIX COMMUNAUTE

- **L'étude des réservoirs de biodiversité et des corridors sur le territoire fait apparaitre des enjeux de préservation et de restauration des fonctionnalités, notamment pour les milieux boisés, bocagers, humides, littoraux, aquatiques, landes, pelouses et tourbières.**

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

ANNEXE RP1_7.1 :

DIAGNOSTIC « EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT »



SOLIHA HABITAT ET TERRITOIRES
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
OUEST

| Février 2017 |

SOMMAIRE

PARTIE I : 4

DYNAMIQUE DE L'HABITAT 4

I- Le parc de logement 5

A- Le contexte intercommunal 5

B- Les évolutions du parc de logements 8

C- Les évolutions récentes : calcul du « point mort » 10

II- Les Résidences Principales 12

A- Présentation du parc de résidences principales 12

B- L'occupation des résidences principales 13

C- La typologie des résidences principales 17

D- Des résidences principales présentant un potentiel de renouvellement 18

III- Les résidences secondaires 22

A- Le nombre de résidences secondaires 22

B- La typologie des résidences secondaires 24

IV- Les logements vacants 26

A- Evolution de la vacance : une augmentation préoccupante sur la dernière décennie 26

B- Une partie des logements vacants peu adaptée à la demande 28

PARTIE II : 32

LES MARCHES IMMOBILIERS 32

I- Le marché du foncier 33

A- Diminution des transactions de terrains à bâtir 33

B- La surface des terrains à bâtir vendus 34

C- Le prix des terrains à bâtir 36

II- Le marché de la construction neuve 37

III- Le marché de l'occasion 39

A- Le volume des transactions dans le parc existant 39

B- Les prix de l'immobilier sur Morlaix Communauté 41

C- Le profil des acquéreurs 43

IV- Le marché de l'accession sociale 45

A- Le recours au Prêt à Taux Zéro (PTZ) 45

B- Une offre en location-accession (PSLA) en essai 46

V- Le marché locatif 48
A- Le marché du locatif privé 48
B- Le marché locatif social 51

PARTIE III : 59
LES PUBLICS À BESOINS SPÉCIFIQUES 59
I- Les besoins des personnes vieillissantes 60
A- Une population en augmentation sur le territoire et des besoins à venir 60
B- L'offre en structure sur Morlaix Communauté 60
C- Le maintien à domicile : des besoins d'adaptation du logement 61
II- Les besoins des jeunes en début de parcours résidentiel 63
A- Des besoins existants 63
B- Une offre spécifique concentrée sur la ville centre 63
III- L'hébergement des ménages défavorisés 65
A- Une proportion importante de ménages très modestes 65
B- Une offre très sociale à adapter 65
C- Une offre spécifique développée sur Morlaix 66
IV- Les gens du voyage 67

Les données utilisées au sein d présent document ont été élaborées avant la fusion des communes de Plouigneau et du Ponthou (fusion en date du 28 septembre 2018). Aussi, le présent rapport fait référence aux 27 communes composant Morlaix Communauté avant fusion.

PARTIE I :

DYNAMIQUE DE L'HABITAT

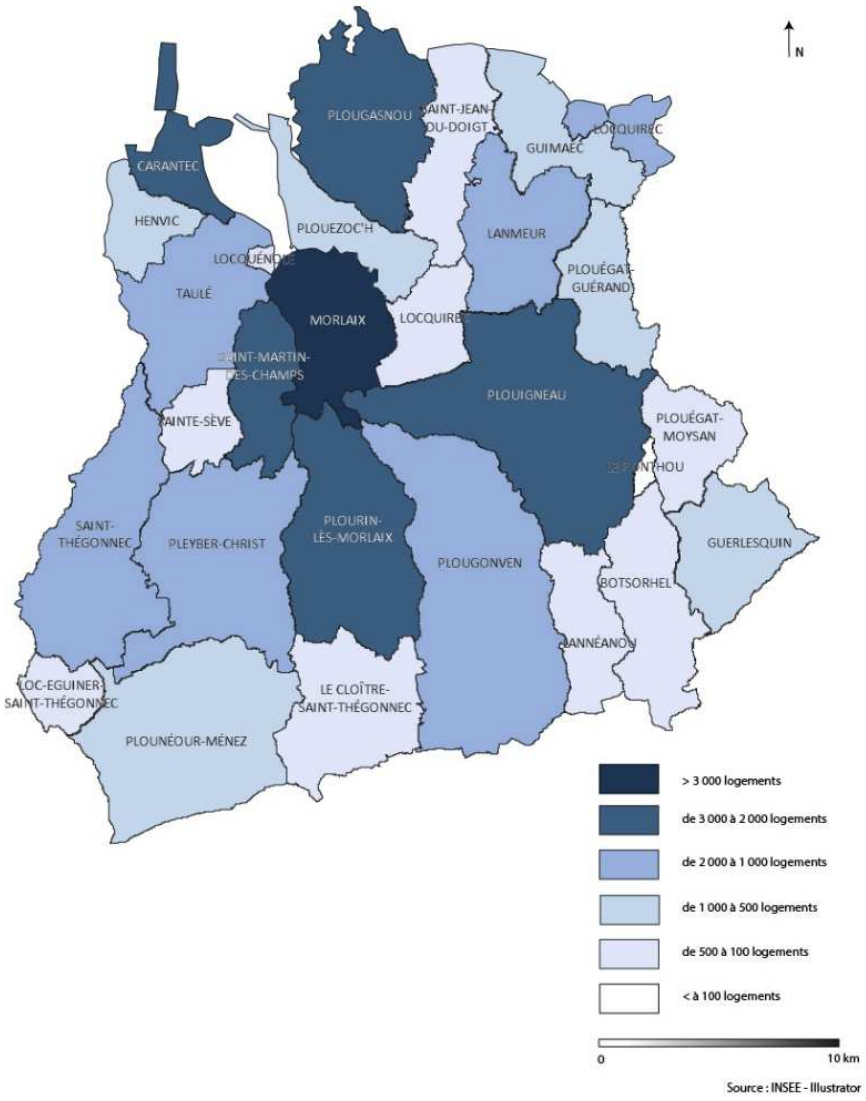
I- Le parc de logement

A- Le contexte intercommunal

En 2013, le territoire intercommunal comptait près de 39 000 logements, avec la répartition suivante :

- → ***2 pôles urbains*** : (Morlaix et Saint-Martin-des-champs)
  La ville de Morlaix constitue le pôle d'habitat principal avec 9 790 logements (25 % du parc total). Ces deux pôles présentent 12 354 logements, équivalent à près d'un tiers (32 %) du parc de logement présent dans l'intercommunalité.
- → ***8 communes littorales*** (Carantec, Guimaëc, Henvic, Locquénolé, Locquirec, Plouézoc'h, Plougasnou, Saint-Jean-du-Doigt) : 10 713 logements soit une part de 28 %
- → ***8 communes péri-urbaines*** (Garlan, Lanmeur, Pleyber-Christ, Plouigneau, Plourin-lès-Morlaix, Sainte-Sève, Saint-Thégonnec *(avant fusion)* et Taulé) : un total de 10 560 logements, soit 27% du parc de l'EPCI
- → ***10 communes plus rurales*** (Botsorhel, Le Cloître-Saint-Thégonnec, Guerlesquin, Lannéanou, Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec *(avant fusion)*, Plouégat-Guérand, Plouégat-Moysan, Plougonven, Plounéour-Ménez, Le Ponthou) : 5 308 logements (14 % du parc de logement)

Nombre de logements en 2013



Le parc de 38 947 logements (*données INSEE 2013*) se répartit de la façon suivante :

- 29 947 résidences principales (77 %)
- 5 206 résidences secondaires (13 %)
- 3 794 logements vacants (10 %)

Un territoire intercommunal principalement résidentiel :

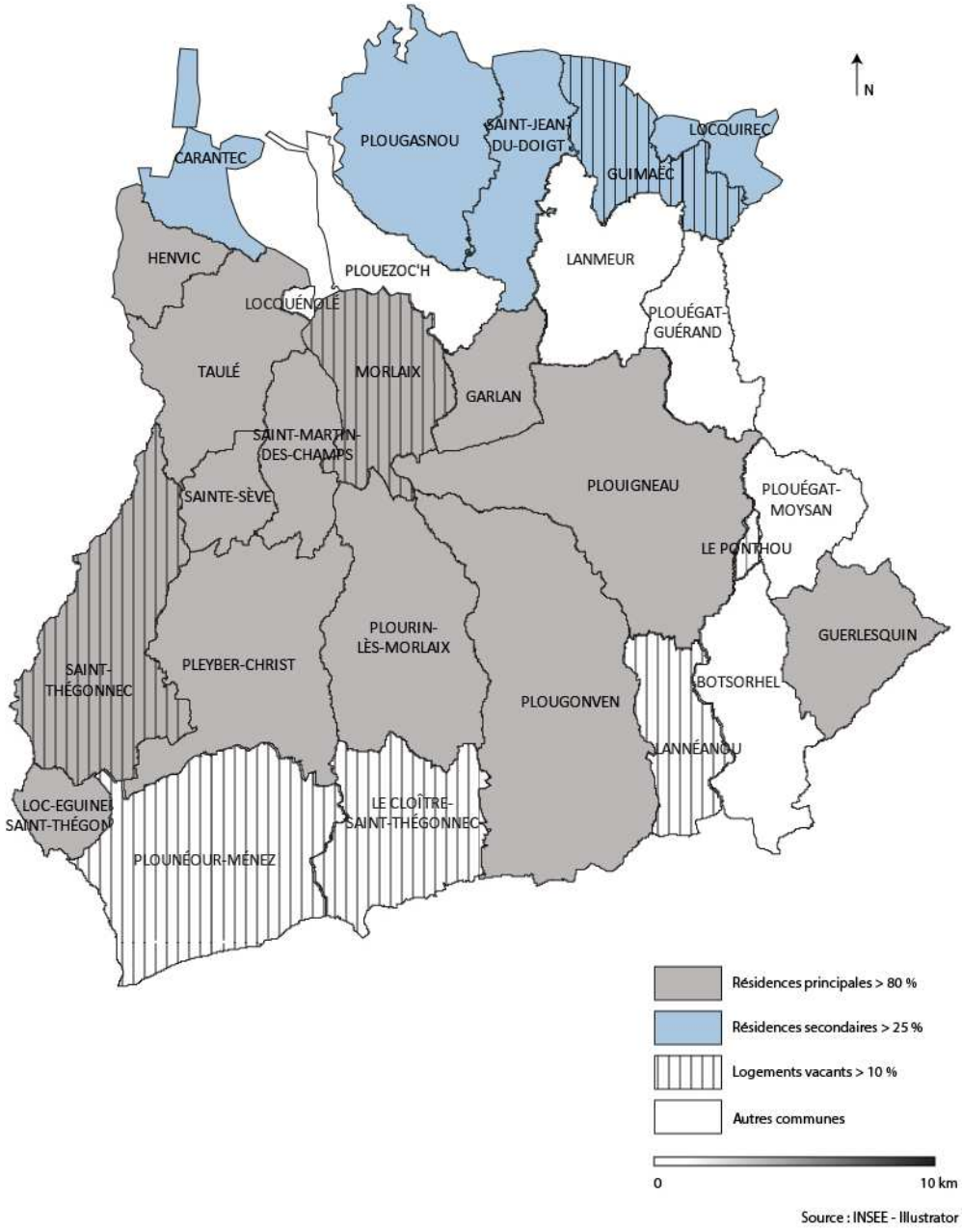
Répartition du parc en 2013		Rés. Principales		Rés. Secondaires		Logements vacants	
		Nombre	*Part*	*Nombre*	*Part*	*Nombre*	*Part*
Pôles urbains	**Morlaix**	7991	81,6%	331	3,4%	1468	15,0%
	Saint-Martin-des-Champs	2319	90,5%	72	2,8%	172	6,7%
Communes littorales	**Carantec**	1579	55,1%	1039	36,3%	247	8,6%
	Guimaëc	449	64,9%	173	25,0%	70	10,1%
	Henvic	570	82,9%	64	9,3%	54	7,8%
	Locquénolé	376	78,6%	72	15,1%	30	6,2%
	Locquirec	689	41,9%	869	52,9%	85	5,2%
	Plouezoc'h	731	77,1%	138	14,6%	79	8,3%
	Plougasnou	1610	54,9%	1122	38,2%	202	6,9%
	Saint-Jean-du-Doigt	292	62,8%	160	34,5%	13	2,8%
Communes péri-urbaines	**Garlan**	406	88,5%	19	4,2%	34	7,3%
	Lanmeur	894	79,1%	139	12,3%	98	8,6%
	Pleyber-Christ	1319	87,2%	87	5,8%	106	7,0%
	Plouigneau	1998	86,8%	97	4,2%	207	9,0%
	Plourin-lès-Morlaix	1892	90,6%	59	2,8%	138	6,6%
	Sainte-Sève	371	92,8%	15	3,9%	13	3,4%
	Saint-Thégonnec	1048	86,5%	41	3,4%	123	10,1%
	Taulé	1246	85,0%	76	5,2%	144	9,8%
Communes rurales	**Botsorhel**	206	72,9%	49	17,4%	27	9,7%
	Le Cloître-Saint-Thégonnec	288	74,6%	53	13,7%	45	11,6%
	Guerlesquin	616	81,1%	107	14,1%	37	4,8%
	Lannéanou	166	73,3%	34	14,8%	27	11,9%
	Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec	146	83,0%	17	9,7%	13	7,4%
	Plouégat-Guérand	455	79,4%	80	14,0%	38	6,6%
	Plouégat-Moysan	276	77,0%	50	14,1%	32	8,9%
	Plougonven	1380	84,1%	107	6,5%	154	9,4%
	Plounéour-Ménez	571	70,3%	116	14,3%	125	15,4%
	Le Ponthou	64	68,2%	17	17,9%	13	13,9%
MORLAIX COM.		**29947**	**76,9%**	**5206**	**13,4%**	**3794**	**9,7%**

→ **Des communes plutôt résidentielles** : en 2013, la quasi-totalité des pôles urbains et des communes péri-urbaines présentent des taux de résidences principales supérieurs à 80 %. Certaines communes se démarquent davantage : Saint-Martin-des-Champs présente un taux de 90,5 % (soit 2 319 RP), Plourin-lès-Morlaix (90,6 %, soit 1 892 RP) et Sainte-Sève, compte un taux élevé de 92,8 %. Certaines communes rurales sont également concernées. Elles sont au nombre de 3 : Guerlesquin (81,1 %), Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec (83 %) et Plougonven (84,1 %). Enfin, seule 1 commune littorale présente un taux de résidences principales supérieur à 80% et un taux de résidences secondaires inférieur à 25% : Henvic (82,9 % de résidences principales contre 9,3 % de résidences secondaires).

→ **Des communes attractives pour le tourisme** : certaines communes sont davantage attractives pour le tourisme et présentent un taux de résidence secondaire supérieur à 25 %. Ces communes sont toutes situées sur la frange littorale : Carantec (36,3 % avec 1 039 RS), Guimaëc (25 %), Locquirec (52,9 %), Plougasnou (38,2 %) et Saint-Jean du Doigt (34,5 %)

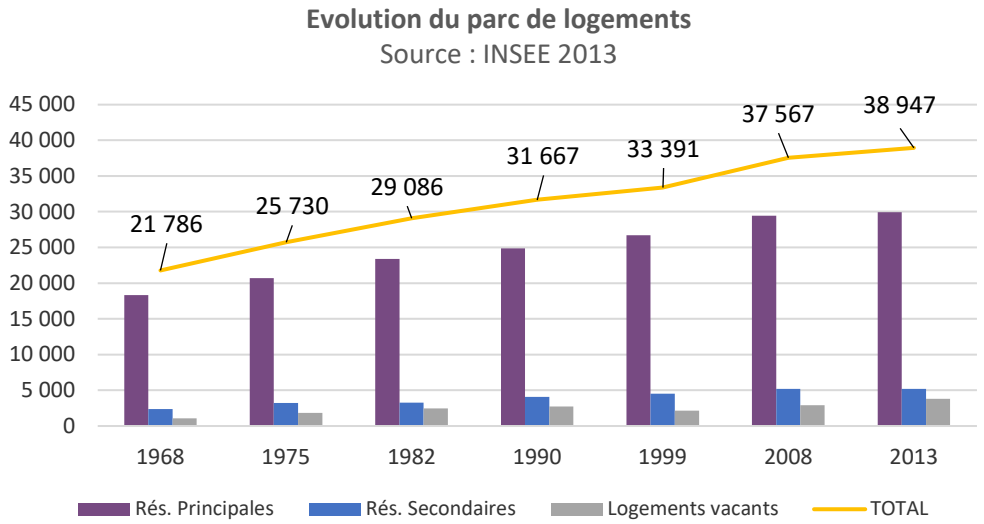
→ **Des communes touchées par la vacance :** 7 communes sont touchées par un taux de vacance élevé (taux supérieur à 10 %) : Le Cloitre-St-Thégonnec (11,6 %), Guimaëc (10,1 %), Lannéanou (11,9 %), Morlaix (15 %), Plounéour-Ménez (15,4 %), Le Ponthou (13,9 %) et Saint-Thégonnec (10,1 %). Il est important de noter que les secteurs géographiques n'expliquent en rien l'absence ou la présence de la vacance. Chaque secteur est potentiellement concerné.

Part des catégories de logements



B- Les évolutions du parc de logements

1. Les évolutions intercommunales



Morlaix Communauté a connu une évolution certaine de son parc de logements entre 1968 et 2013, passant de 21 786 à 38 947 logements. Ainsi**, en 45 ans**, **le parc de nouveaux logements s'est étoffé de 17 161 logements**, soit une augmentation de + 79 % (département du Finistère : +49%), correspondant à un taux annuel de progression de 1,3 %.

Le rythme d'évolution du parc s'est ralenti au cours des dernières années (depuis les années 1990) :

- Le taux annuel de progression est passé de 2,41 % entre 1968 à 1975, à 1,77 % entre 1975 et 1982, jusqu'à 0,59 % entre 1990 et 1999.
- Au cours de la dernière période (2008 / 2013), l'évolution s'est stabilisée à + 0,72 % (tandis que la population a progressé de -0,02 %/an). Ce taux est le deuxième plus faible après la période 1990 / 1999. Le contraste est d'autant plus important que la période 1999 / 2008 avait été favorable : + 1,32 %/an (évolution de la population : + 0,46 %/an).

Depuis 1968, le parc de logement a également évolué dans sa répartition. De manière générale, on constate une faible hausse des résidences principales (+ 63%) contre un fort taux de résidences secondaires (+ 121 %) et de logements vacants (+ 248 %) :

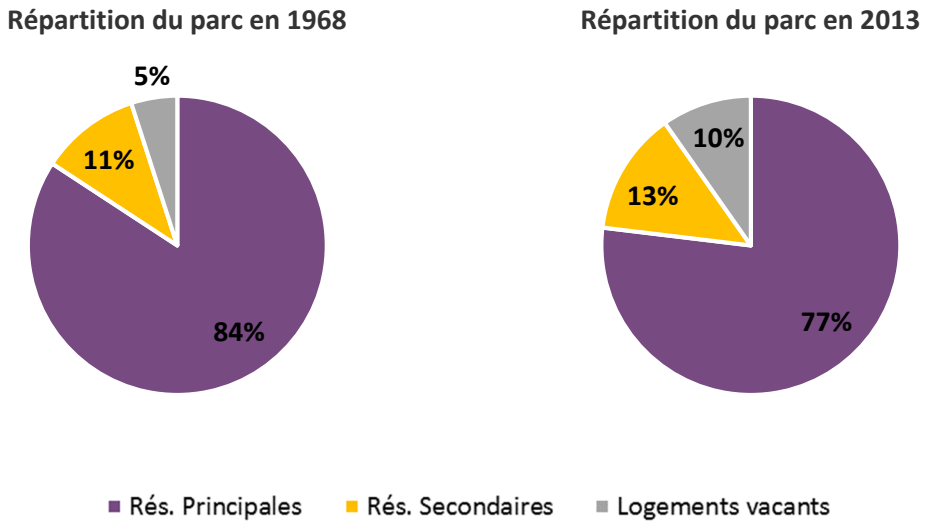
De 1968 à 2013, ce sont évidemment les résidences principales qui ont le plus augmenté avec + 11 604 RP, soit une augmentation de + 63 % depuis 1968 et un taux annuel de progression de + 1,10 %. Cependant, depuis les années 1982, le taux annuel de progression des résidences principales a considérablement diminué. Le taux est passé de 1,76 % (période 1975 / 1982), à 0,78 % (période 1982 / 1990) et jusqu'à 0,34 % lors de la dernière période. Sur les périodes récentes, seule une augmentation significative est à noter entre 1999 et 2008 (+ 1,08 %), qui correspond au « boom » immobilier constaté au niveau national, puis à une période de récession ensuite.

Les résidences secondaires et les logements vacants **augmentent**. Ils représentent désormais près d'**un quart du parc total** (environ 9 000).

En 2013, les résidences secondaires, quant à elles, sont au nombre de 5 206. Elles concernent 13 % du parc de logement. Une hausse de + 121 % est à noter entre 1968 et 2013 (+ 2 852 RS). Après une forte augmentation entre 1999 et 2008 (+ 678 RS), le marché est en stagnation sur la dernière période :

seulement + 4 nouvelles résidences principales entre 2008 et 2013. Cela impacte principalement les cinq communes littorales, ayant un attrait principalement touristique (taux RS > 25 %).

Les logements vacants, quant à eux, représentent 10 % (= 3 800 LV) du parc de logement, soit une hausse sensible de + 248 % entre 1968 et 2013. De manière générale, l'évolution du parc de logement s'explique par un essor massif du parc vacant avec + 879 logements (+ 30 %) entre 2008 et 2013.



2. Les évolutions communales

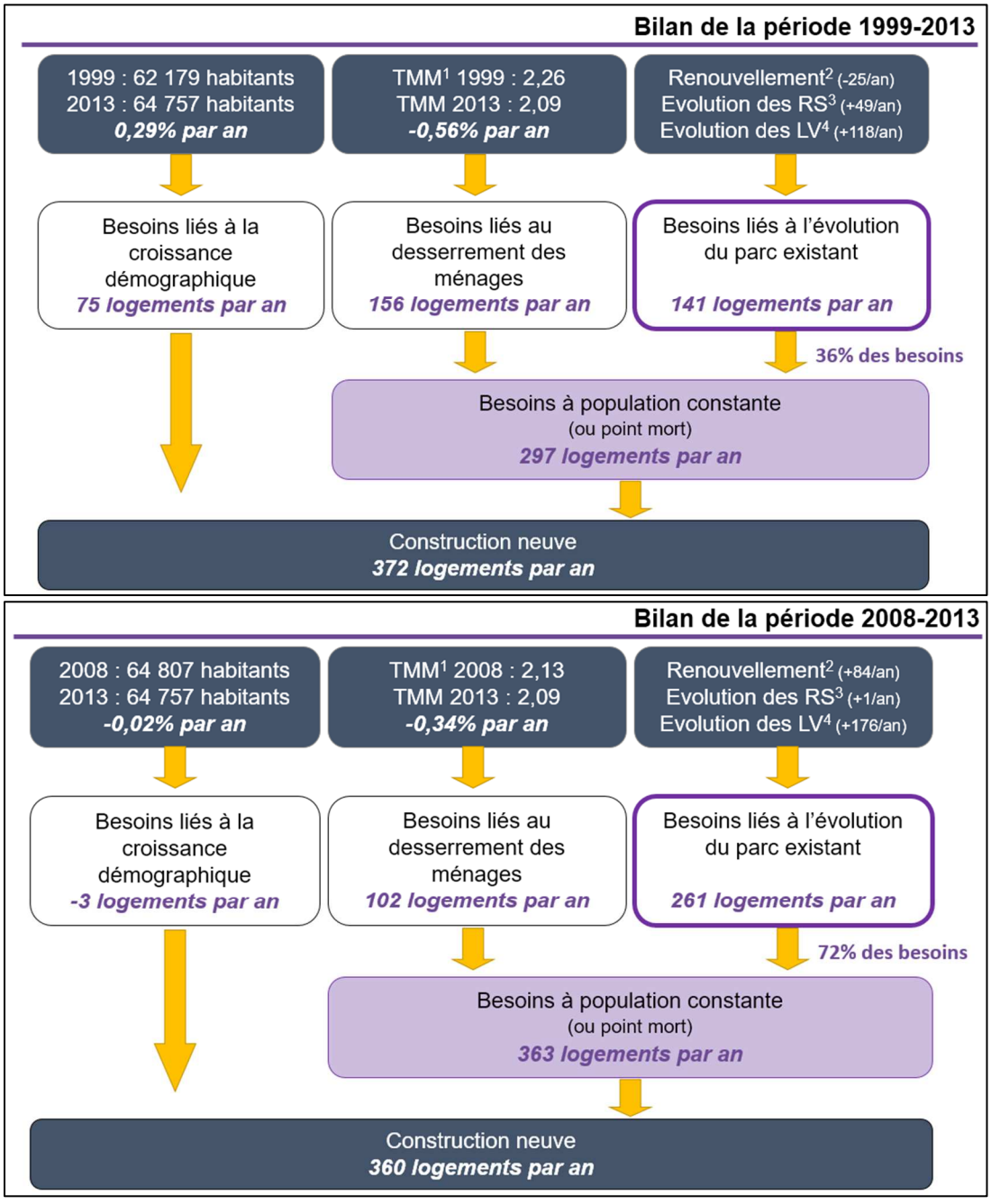
Parc de logements		1968	1999	2013	Evolution 1968 - 2013	
					En nbr	En %
Pôles urbains	Morlaix	6761	8825	9790	3029	45%
	Saint-Martin-des-Champs	964	2137	2564	1600	166%
Communes littorales	Carantec	1406	2181	2865	1459	104%
	Guimaëc	356	558	692	336	94%
	Henvic	393	565	687	294	75%
	Locquénolé	288	397	478	190	66%
	Locquirec	920	1395	1643	723	79%
	Plouezoc'h	486	806	948	462	95%
	Plougasnou	1706	2618	2935	1229	72%
	Saint-Jean-du-Doigt	337	414	465	128	38%
Communes péri-urbaines	Garlan	214	333	458	244	114%
	Lanmeur	581	964	1130	549	95%
	Pleyber-Christ	776	1319	1513	737	95%
	Plouigneau	1013	1879	2302	1289	127%
	Plourin-lès-Morlaix	762	1757	2089	1327	174%
	Sainte-Sève	101	306	400	299	296%
	Saint-Thégonnec	636	954	1212	576	91%
	Taulé	728	1233	1466	738	101%
Communes rurales	Botsorhel	284	297	282	-2	-1%
	Le Cloître-Saint-Thégonnec	230	307	386	156	68%
	Guerlesquin	469	805	760	291	62%
	Lannéanou	166	202	227	61	37%
	Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec	125	152	176	51	41%
	Plouégat-Guérand	318	478	572	254	80%
	Plouégat-Moysan	236	292	358	122	52%
	Plougonven	923	1393	1640	717	78%
	Plounéour-Ménez	537	738	813	276	51%
	Le Ponthou	70	86	94	24	35%
MORLAIX COM.		21786	33391	38947	17 161	79%

Concernant l'évolution du nombre de logement, peu de contrastes existent entre les différentes communes de l'EPCI depuis 1968. Néanmoins, certains extrêmes à l'autre peuvent être notés. Par exemple, Botsorhel a connu une stagnation de son nombre de logement (- 2 logements), soit une perte d'1 %. A l'inverse, Sainte-Sève a multiplié son parc par 3,6 (+ 198 logements) soit une hausse de +296%.

C- Les évolutions récentes : calcul du « point mort »

Le parc de logements connait des évolutions internes parfois importantes : regroupement ou division de logements, désaffection, démolition… Ainsi, si l'on additionne le nombre de logements d'une année 0 à la construction neuve effectuée jusqu'à l'année N, et que l'on compare le résultat de cette somme avec le nombre de logements en année N, il est rarissime que ces 2 nombres coïncident. La différence est donc due aux évolutions à l'intérieur du parc existant. Le parc existant peut apporter des réponses aux besoins ; a contrario, il peut également générer des besoins supplémentaires.

Sur le territoire de Morlaix Communauté, voici les résultats des années passées :



Les schémas montrent que la construction neuve a peu contribué à répondre aux besoins liés à la croissance démographique : seulement 20% sur la période 1999-2013. Et compte-tenu d'une croissance démographique atone sur la période la plus récente, les besoins liés à la croissance démographique ont largement diminué pour passer à un besoin négatif : -3 logements entre 2008 et 2013.

Les besoins liés au desserrement des ménages sont, quant à eux, importants et largement supérieurs à ceux engendrés par l'évolution du nombre d'habitants : le desserrement des ménages génère un besoin annuel d'une centaine de logements neufs et représente 42% des besoins en construction neuve sur la période 1999-2013.

Les besoins en constructions neuves sont donc pour une grande partie liés aux évolutions du parc existant. Ainsi, on assiste de plus en plus à une évolution des résidences principales vers de l'occupation secondaire et de la vacance (+167 entre 1999 et 2013). Cette diminution quantitative des résidences principales a dû être compensée par de la construction neuve. Il est à signaler que ce phénomène est quelque peu freiné par les évolutions structurelles du parc : les divisions de logement, les changements d'usage en faveur de l'occupation principale… ont été supérieurs aux autres changements d'usage, aux démolitions de logements, aux regroupements de logements… et ont donc contribué à la production d'une offre nouvelle dans le parc existant (en moyenne une vingtaine de logements par an entre 1999 et 2013).

II- Les Résidences Principales

A- Présentation du parc de résidences principales

Résidences principales (RP) *Source : INSEE 2013*	2008		2013		Evolution 2008-2013
	En nbre	*En %*	*En nbre*	*En %*	
Botsorhel	216	76%	206	73%	-10
Carantec	1634	53%	1 579	55%	-55
Le Cloître-Saint-Thégonnec	263	75%	288	75%	25
Garlan	382	89%	406	89%	23
Guerlesquin	633	83%	616	81%	-17
Guimaëc	439	68%	449	65%	10
Henvic	581	84%	570	83%	-11
Lanmeur	860	81%	894	79%	34
Lannéanou	161	75%	166	73%	5
Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec	132	80%	146	83%	14
Locquénolé	341	78%	376	79%	34
Locquirec	704	45%	689	42%	-15
Morlaix	8003	85%	7 991	82%	-12
Pleyber-Christ	1277	86%	1 319	87%	42
Plouégat-Guérand	428	77%	455	79%	26
Plouégat-Moysan	252	71%	276	77%	24
Plouezoc'h	712	79%	731	77%	19
Plougasnou	1617	59%	1 610	55%	-7
Plougonven	1342	86%	1 380	84%	38
Plouigneau	1878	88%	1 998	87%	120
Plounéour-Ménez	528	71%	571	70%	43
Plourin-lès-Morlaix	1871	94%	1 892	91%	21
Le Ponthou	66	71%	64	68%	-2
Saint-Jean-du-Doigt	290	64%	292	63%	2
Saint-Martin-des-Champs	2309	92%	2 319	90%	10
Sainte-Sève	339	93%	371	93%	32
Saint-Thégonnec	993	88%	1 048	86%	55
Taulé	1198	88%	1 246	85%	48
MORLAIX COMMUNAUTE	**29 450**	**78%**	**29 947**	**77%**	**+ 497**

Les résidences principales représentent donc 77 % du parc de logement, taux inférieur à la moyenne départementale : 79%. En 2013, l'INSEE a recensé **29 947 résidences principales** à l'échelle de Morlaix Communauté. Nous avons vu précédemment que leur nombre a augmenté entre 1968 et 2013 (+11 604 RP) tandis que leur part diminuait par rapport aux résidences secondaires et aux logements vacants. Le nombre de résidences principales est en faible hausse sur la période récente à l'image de la dynamique démographique récente : seulement 497 résidences principales supplémentaires entre 2008 et 2013. Cette évolution varie selon les communes : si la commune de Plouigneau a connu l'essor le plus important (+120 RP), 8 communes ont vu leur parc de résidences principales stagner ou diminuer, dont la ville de Morlaix (-12 RP).

B- L'occupation des résidences principales

1. Un poids important de propriétaires occupants

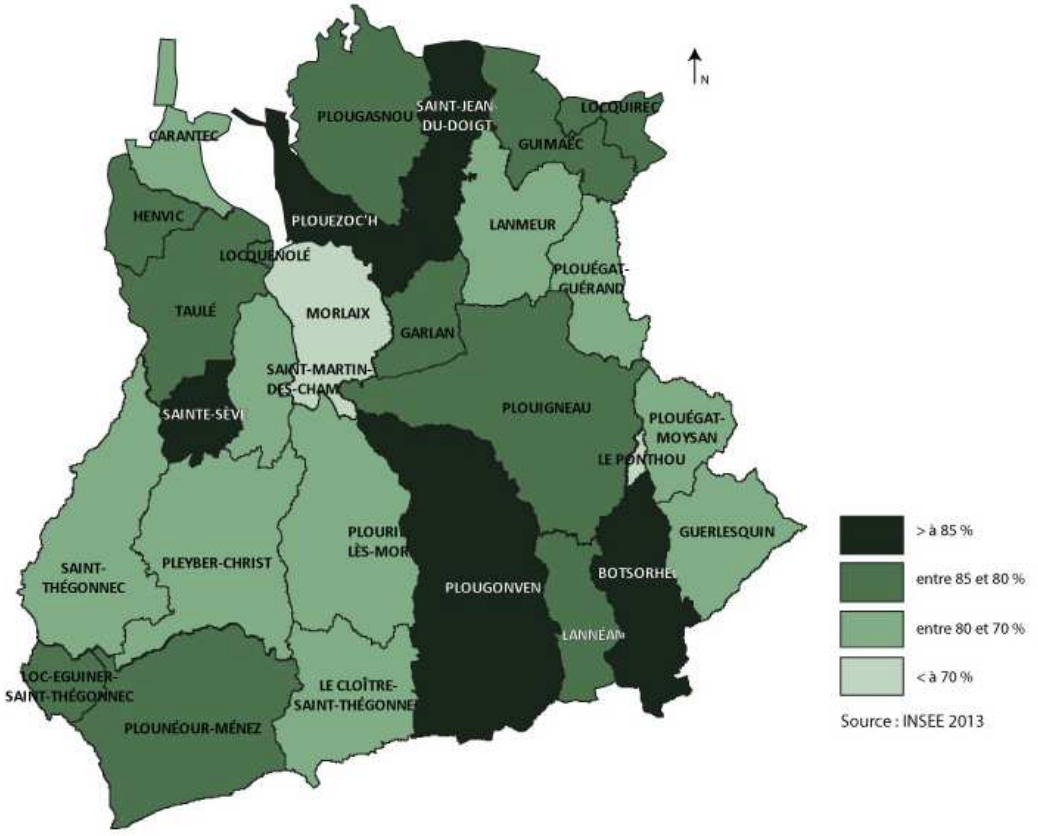
Les résidences principales sont majoritairement occupées par leur propriétaire. En effet, l'INSEE 2013 indique que 71% des résidences principales sont occupées par leur propriétaire à l'échelle de Morlaix Communauté (contre 69% à l'échelle départementale). Le taux d'occupation personnelle dépasse les 80% dans 16 communes sur 28. Un statut d'occupation qui est très vite recherché dans le parcours résidentiel des habitants de l'EPCI. A l'inverse, le parc locatif, qu'il soit public ou privé, est moindre : il est de 28 % à l'échelle de Morlaix Communauté (29% à l'échelle départementale).

Les situations communales sont contrastées, notamment sur la ville de Morlaix où la part des propriétaires occupants est bien plus réduite qu'à l'échelle de l'intercommunalité :

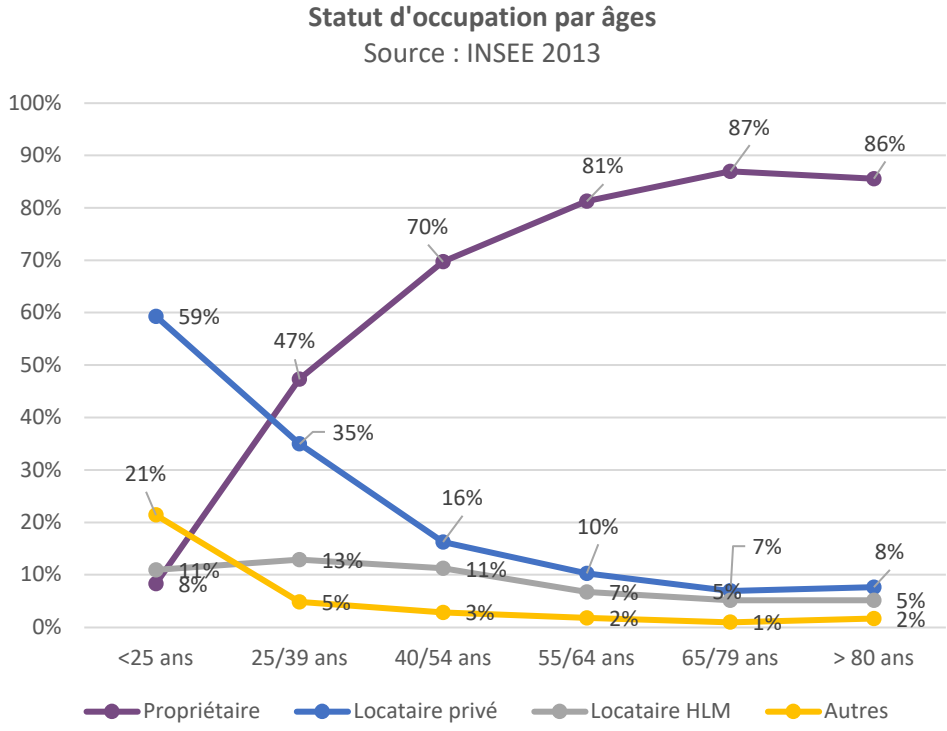
Statuts d'occupation en 2013

	Propriétaires Occupants	Locatif privé	Locatif HLM	Autres
Botsorhel	86%	9%	4%	2%
Carantec	74%	22%	2%	2%
Le Cloître-Saint-Thégonnec	76%	18%	4%	2%
Garlan	81%	12%	6%	1%
Guerlesquin	72%	16%	11%	1%
Guimaëc	82%	10%	6%	2%
Henvic	84%	13%	1%	2%
Lanmeur	78%	16%	5%	1%
Lannéanou	80%	12%	4%	4%
Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec	83%	10%	5%	2%
Locquénolé	82%	16%	1%	1%
Locquirec	83%	13%	2%	2%
Morlaix	49%	31%	19%	1%
Pleyber-Christ	77%	15%	7%	1%
Plouégat-Guérand	77%	15%	6%	2%
Plouégat-Moysan	79%	16%	4%	1%
Plouezoc'h	85%	9%	4%	1%
Plougasnou	81%	13%	4%	2%
Plougonven	85%	9%	5%	1%
Plouigneau	80%	15%	4%	1%
Plounéour-Ménez	81%	14%	4%	1%
Plourin-lès-Morlaix	75%	13%	9%	3%
Le Ponthou	67%	23%	9%	2%
Saint-Jean-du-Doigt	88%	10%	1%	1%
Saint-Martin-des-Champs	73%	19%	7%	1%
Sainte-Sève	88%	10%	2%	1%
Saint-Thégonnec	78%	16%	5%	1%
Taulé	80%	14%	4%	2%
MORLAIX COMMUNAUTE	**71%**	**19%**	**9%**	**1%**

Part des propriétaires occupants en 2013



2. <u>Un statut d'occupation qui varie en fonction de l'âge</u>

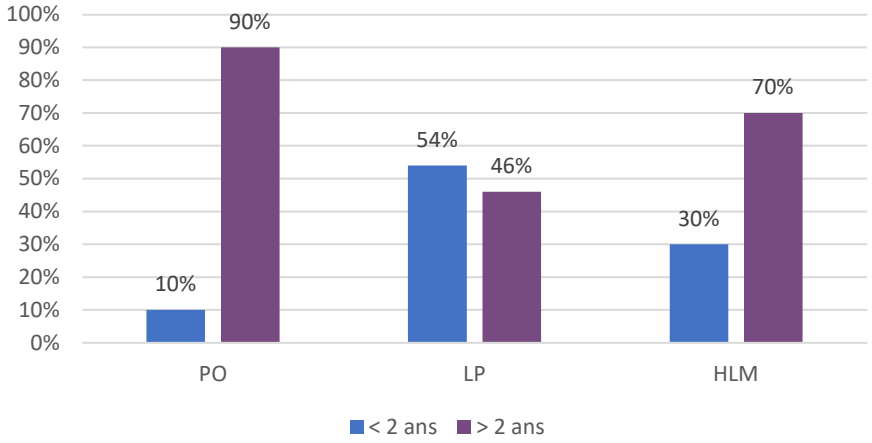


Les statuts d'occupation des ménages habitant Morlaix Communauté varient selon les tranches d'âge :

- **Les très jeunes ménages (< 25 ans)** sont très majoritairement locataires du logement qu'ils occupent (92%) et principalement logé dans le parc privé (81%). A ce stade, à peine 8% des ménages de moins de 25 ans sont propriétaires de leur logement.
- **Les jeunes ménages (25/39 ans)** restent majoritairement locataires de leur logement (50%) mais la part des propriétaires occupants est presqu'équivalente : 47%**.**
- **A partir de 40 ans**, le statut d'occupation majoritaire est l'occupation personnelle qui ne fait que croître avec l'âge (de 70% pour les 40-54 ans à plus de 86% pour les plus de 65 ans).
- A l'inverse, le statut de locataire diminue fortement avec l'avancée en âge. Un constat surtout vrai dans le parc locatif privé, où à partir de 55 ans à peine 10% des ménages restent locataires dans le parc privé.
- La part des locataires dans le parc public reste plus ou moins stable en fonction des âges.

L'ancienneté d'occupation des résidences principales varie également suivant le statut d'occupation des ménages :

Durée d'occupation selon le statut d'occupation
Source : FILOCOM 2013



L'occupation est très longue chez les propriétaires occupants : 9 propriétaires occupants sur 10 habitent leur logement depuis plus de 2 ans. Dans le parc HLM, le renouvellement est assez faible. En effet, en 2013, 70 % des ménages y sont installées depuis plus de 2 ans (soit 1 725 ménages). Ces taux sont équivalents à ceux du département. La mobilité est donc beaucoup plus forte dans le parc locatif privé où plus de la moitié des locataires (54 %, soit 3 128 ménages) occupe son logement depuis moins de 2 ans.

3. 59% des ménages éligibles au parc locatif social

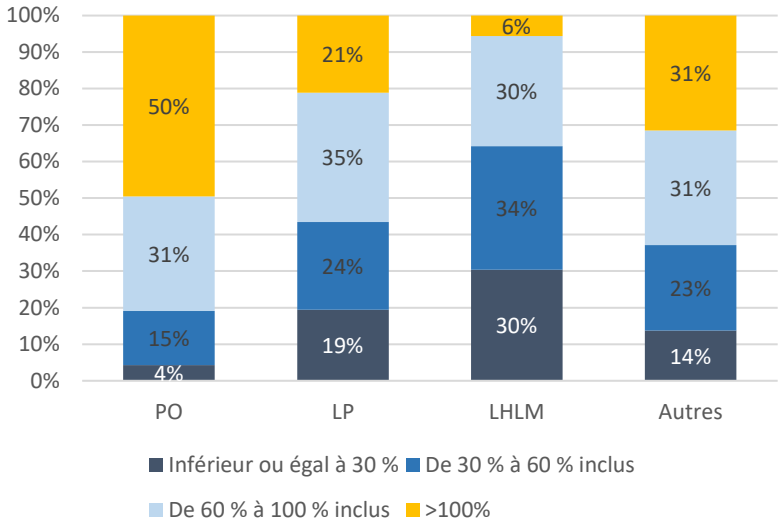
Les ménages modestes (revenus inférieurs aux plafonds HLM « PLUS ») représentent 59% des ménages de Morlaix Communauté (17 876 ménages). Ils se partagent entre ménages modestes « PLUS » (9 646 ménages) et très modestes « PLAI » (8 230 ménages).

Si en part les ménages modestes sont majoritairement représentés dans le parc HLM (94% des ménages logés), ils sont en nombre très présents dans le parc privé (81% des ménages modestes sont logés au sein du parc privé) :

- 11 034 ménages modestes sont propriétaires de leur logement, dont 4 165 ménages très modestes (19%) ;

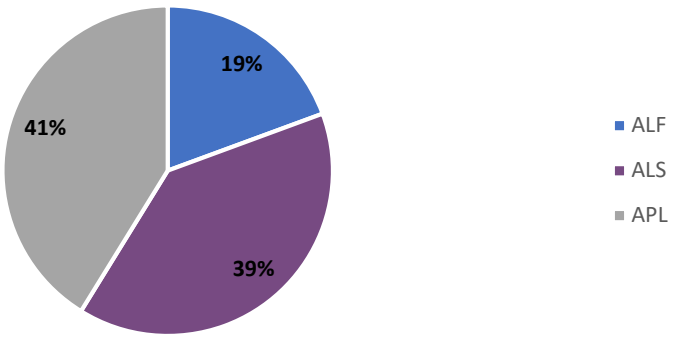
- 4 267 ménages modestes sont logés dans le parc locatif privé, dont 2 352 ménages très modestes (43%) ;
- 2 296 ménages sont installés dans le parc public, dont 1 562 ménages très modestes (64%).

Niveau de revenus selon les plafonds HLM
Source : FILOCOM 2013



Morlaix Communauté compte en 2016 **11 130 allocataires de la CAF soit 37% de l'ensemble des ménages du territoire**. 48% des allocataires perçoivent une allocation logement, ce qui représente plus de 5 350 ménages (18% de l'ensemble des ménages). 90% des ménages percevant une allocation logement sont locataires de leur logement.

Type d'allocations logements perçues à l'échelle de Morlaix Communauté
Source : caf.fr (données 2016)



C- La typologie des résidences principales

1. Une prédominance de la maison individuelle



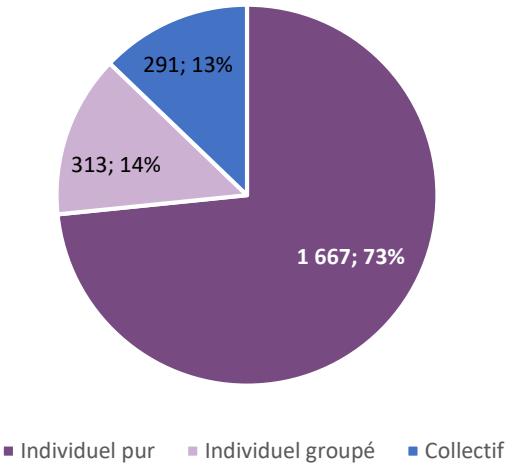


L'habitat principal se limite quasi-exclusivement à une typologie de maison individuelle (8 cas sur 10). En 2013, selon l'INSEE, on comptait 7 293 appartements pour un total de 31 361 maisons individuelles. Cette part est nettement supérieure à la moyenne départementale (73%) qui est pourtant principalement tournée vers l'habitat individuel, à l'exception des deux plus grandes agglomérations.

L'habitat collectif est fortement concentré le pôle urbain (Morlaix et Saint-Martin-des-Champs) : 80% de l'offre collective intercommunale. Sur la ville de Morlaix, plus de la moitié des résidences principales sont des appartements. Hors Morlaix, le taux des maisons individuelles s'établirait à 93 % du parc total de l'EPCI. Cette prédominance de l'habitat individuel amène d'importantes conséquences en termes de consommation foncière, d'étalement urbain et de mitage.

Cette tendance se perpétue puisque la part de l'individuel dans la production neuve reste prépondérante : 86% des constructions nouvelles ont concerné des logements individuels, purs ou groupés, depuis 2008. Cette prédominance de l'habitat individuel s'explique par une volonté affirmée de la population locale d'accéder « classiquement » à la propriété en maison individuelle. Le pôle urbain (Morlaix et Saint-Martin-des-Champs) se distingue cependant des autres communes puisque la part de l'individuel pur ne représente que 43% des constructions neuves et ces deux communes assurent 42% de la production de logements collectifs de Morlaix Communauté (122 logements depuis 2008). Entre 2008 et 2015, d'autres communes périurbaines ont davantage diversifié leur production, c'est le cas de Plourin-Lès-Morlaix où la production en collectif a représenté 26% de la production neuve (54 logements depuis 2008).

Type de logements mis en chantier entre 2008 et 2015
Source : SITADEL

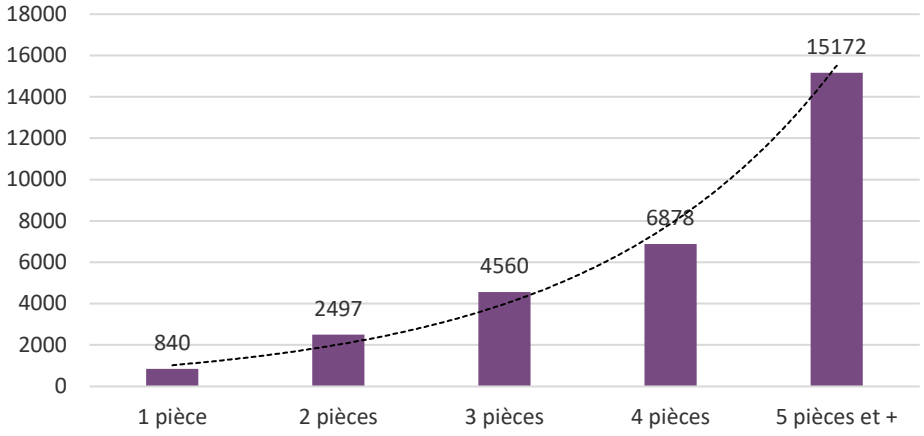


Sur les autres communes, la production collective reste marginale (moins de 10% de la construction neuve) avec 11 communes où la production individuelle représente 100% de la production nouvelle entre 2008 et 2015.

2. Des grands logements

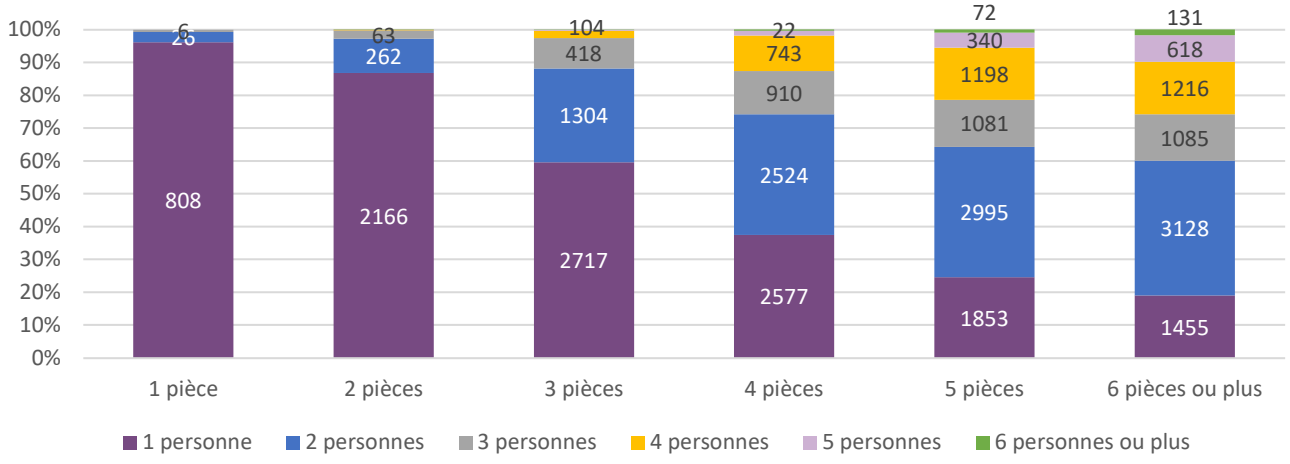
La prépondérance des maisons individuelles explique en grande partie la présence majoritaire de grands logements. Ainsi, on constate une progression exponentielle du nombre de résidences principales en fonction de leur nombre de pièces : 51% des résidences principales comprennent au moins 5 pièces (50% à l'échelle départementale). Les résidences principales font en moyenne 4.5 pièces (4.9 en moyenne pour les maisons et 2.8 en moyenne pour les appartements). Là-aussi, la typologie des résidences principales sur Morlaix se démarque par rapport au reste du territoire : le nombre de pièces moyen est de 3.7 avec seulement 30% des résidences principales qui font plus de 5 pièces.

Nombre de pièces des résidences principales
Source : INSEE 2013



Même dans les grands logements, les occupants sont essentiellement des ménages d'une ou deux personnes : 66% des résidences principales de 4 pièces et plus sont occupés par une ou deux personnes (soit les 2/3).

Les résidences principales par nombre de pièces et nombre de personnes par ménage
Source : INSEE 2013

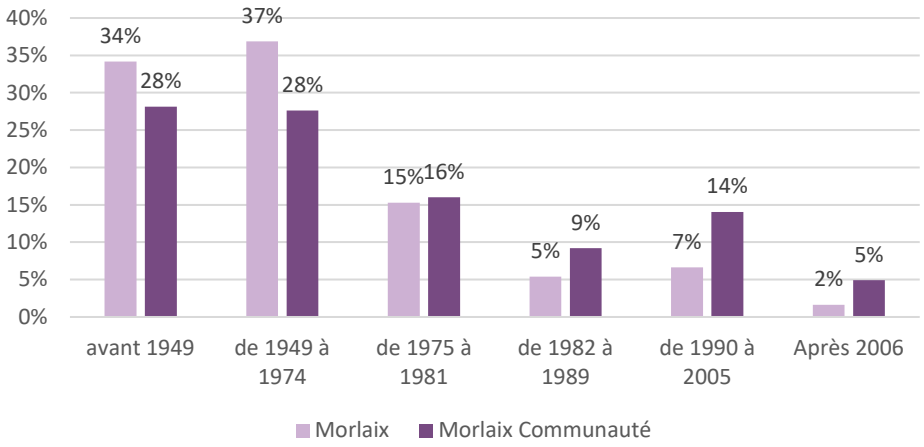


D- Des résidences principales présentant un potentiel de renouvellement

1. Un parc de résidences principales plutôt ancien

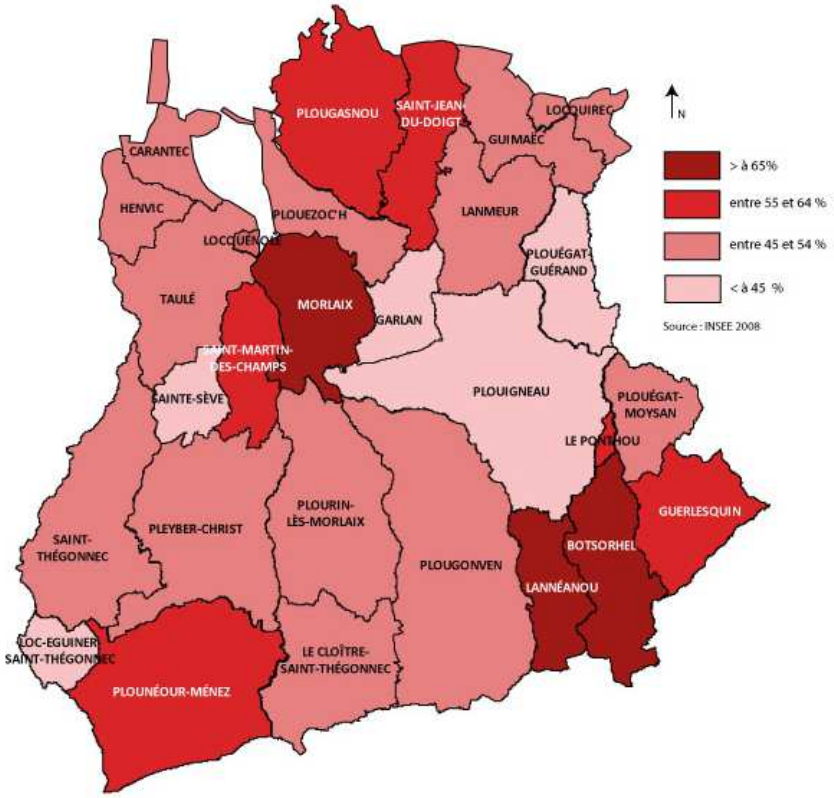
Période de construction des RP

Source INSEE 2008



De manière générale, le parc des résidences principales est assez ancien. En effet, selon les données de l'INSEE 2008, plus d'une résidence principale sur deux a été construite avant 1975 (dates des premières réglementations thermiques) correspondant à plus de 16 700 résidences principales, dont 30% construites avant 1949. Un taux qui dépasse les 71% sur la ville de Morlaix (près de 5700 RP construites avant 1975).

Part des RP construites avant 1975



Comme on peut le voir sur la carte ci-contre, plusieurs communes sont davantage concernées par l'ancienneté des résidences principales (taux supérieur à 55%) : le pôle urbain, le territoire rural du sud-est et deux communes littorales.

A contrario, certaines communes en bordure de la RN 12 ont une proportion plus faible de résidences principales construites avant 1975 (inférieure à 45%), reflétant un développement plus récent de l'habitat.



L'ancienneté du parc touche en premier lieu le parc locatif privé, avec un taux de 47 % des RP construites avant 1949 au sein de l'intercommunalité (taux de 30 % pour les propriétaires occupants).

A l'échelle du Finistère, ce taux est de 31 % (et de 22 % pour les propriétaires occupants) – (données Filocom 2013)

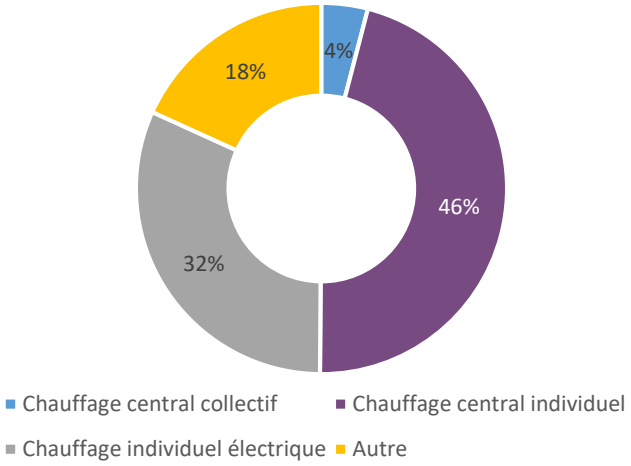
2. Une majorité du parc obsolète d'un point de vue énergétique

La description du parc de logements de Morlaix Communauté a montré que la majeure partie des habitations était constituée de **logements individuels**, structurellement moins performants que l'habitat collectif et plus coûteux à réhabiliter, et, pour beaucoup, de logements anciens avec un potentiel encore important en matière d'isolation (même si on peut penser qu'une partie du parc a déjà bénéficié de ce type de travaux).

→ Globalement, le ***parc de logements est structurellement peu performant sur le plan thermique.***

Ce constat est accentué par le fait qu'une part importante des résidences principales utilise un mode de chauffage tout électrique : 32% des résidences principales. Si l'électricité peut être une source énergétique performante lorsque le logement n'est pas trop vaste et bien isolé, elle peut devenir très couteuse pour de grands logements faiblement isolés.
A noter que sur la ville de Morlaix 14% des résidences principales sont chauffées par un chauffage central collectif.

Mode de chauffage des résidences principales
Source : INSEE 2013



3. Des programmes d'amélioration de l'habitat en cours sur Morlaix Communauté

Pour améliorer le parc privé du territoire, Morlaix Communauté mène depuis de nombreuses années une politique active en matière de réhabilitation de l'habitat qui a permis de revaloriser le parc privé de manière significative tant en matière de propriété occupante que de parc locatif privé. Ainsi, le bilan du Programme Local de l'Habitat 2008-2013 avait fait état d'une réhabilitation aidée dans le cadre des deux OPAH qui aurait bénéficié à plus de 800 logements depuis octobre 2008.

Après un bilan positif de la 1ère délégation de compétence des aides à la pierre sur la période 2008-2013, Morlaix Communauté a également renouvelé le 19 février 2014 la convention de délégation avec l'État, permettant de nouveau l'attribution des aides publiques à l'habitat privé pour une période de 6 ans. Elle a dès lors établit son programme d'actions qui définit les modalités d'intervention de l'ANAH et de la communauté d'agglomération après la signature des conventions d'opérations.

Malgré les politiques volontaristes menées depuis de nombreuses années par Morlaix Communauté, le parc de résidences principales reste vieillissant, et présente encore des besoins importants en termes d'amélioration de l'habitat. Selon les données de FILOCOM 2013, plus de **11 700 résidences**

principales (74 %) sont potentiellement éligibles aux aides de l'Anah (construites depuis plus de 15 ans).

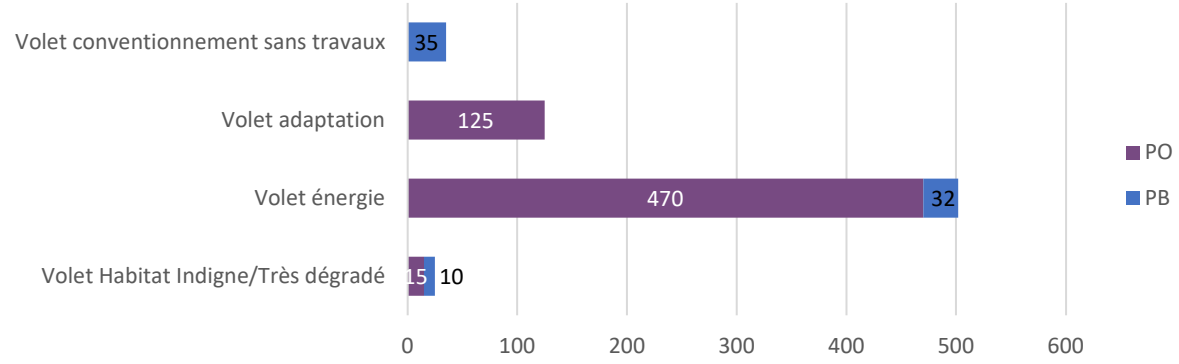
En partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et afin de prolonger les résultats, deux nouveaux programmes ont été engagés en 2014 pour une durée de 5 ans :

- **l'OPAH Copropriétés**, sur le centre urbain de Morlaix Communauté) permet d'encadrer et d'accompagner la requalification des copropriétés dégradées en engageant la réhabilitation des parties communes et des éléments de sécurité de ces immeubles.
- **l'OPAH Durable et Solidaire** (sur l'ensemble du territoire communautaire) doit permettre le traitement des situations spécifiques (précarité énergétique, accessibilité, maintien à domicile, insalubrité, dégradation importante…) nécessitant la réalisation de travaux des logements occupés par leurs propriétaires, des logements locatifs appartenant à des bailleurs privés, y compris dans les copropriétés. Cette opération s'accompagne d'un dispositif d'aide au conventionnement sans travaux.

Destiné aux propriétaires occupants (sous conditions de ressources), aux propriétaires bailleurs (en contrepartie du conventionnement des logements) et aux copropriétés morlaisiennes, ces programmes permettent de bénéficier d'un accompagnement (technique et administratif) personnalisé ainsi que de subventions pour la réalisation de travaux.

L'OPAH Durable et Solidaire 2014-2019 vise l'accompagnement de **690 logements** sur le territoire de Morlaix Communauté :

Objectifs de l'OPAH Durable et Solidaire 2014-2019
Source : Convention ANAH







III- Les résidences secondaires



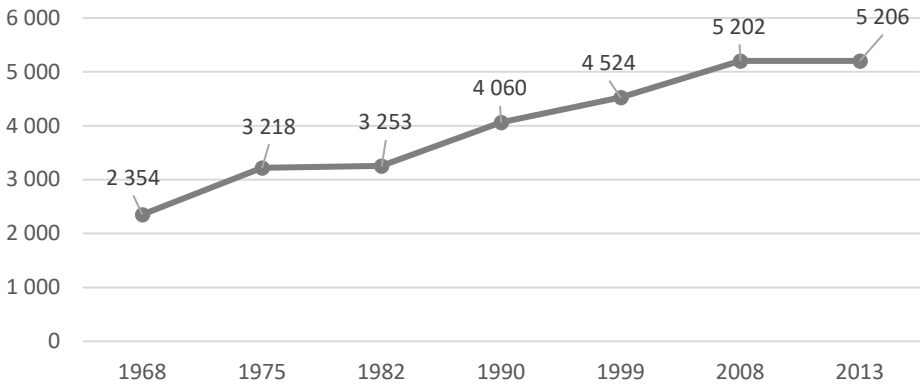


A- Le nombre de résidences secondaires

Résidences secondaires (RS) *Source : INSEE 2013*	2008		2013		Evolution 2008-2013
	En nbre	*En %*	*En nbre*	*En %*	
Botsorhel	55	*19%*	49	*17%*	-6
Carantec	**1312**	***43%***	**1039**	***36%***	**-272**
Le Cloître-Saint-Thégonnec	66	*19%*	53	*14%*	-13
Garlan	27	*6%*	19	*4%*	-8
Guerlesquin	107	*14%*	107	*14%*	0
Guimaëc	**171**	***26%***	**173**	***25%***	**+2**
Henvic	59	*9%*	64	*9%*	5
Lanmeur	101	*10%*	139	*12%*	38
Lannéanou	31	*14%*	34	*15%*	3
Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec	19	*12%*	17	*10%*	-2
Locquénolé	74	*17%*	72	*15%*	-2
Locquirec	**814**	***52%***	**869**	***53%***	**+55**
Morlaix	309	*3%*	331	*3%*	21
Pleyber-Christ	77	*5%*	87	*6%*	10
Plouégat-Guérand	90	*16%*	80	*14%*	-10
Plouégat-Moysan	51	*15%*	50	*14%*	-1
Plouezoc'h	129	*14%*	138	*15%*	9
Plougasnou	**982**	***36%***	**1122**	***38%***	**+140**
Plougonven	102	*7%*	107	*7%*	5
Plouigneau	131	*6%*	97	*4%*	-34
Plounéour-Ménez	103	*14%*	116	*14%*	12
Plourin-lès-Morlaix	41	*2%*	59	*3%*	17
Le Ponthou	22	*24%*	17	*18%*	-5
Saint-Jean-du-Doigt	**129**	***29%***	**160**	***34%***	**+31**
Saint-Martin-des-Champs	43	*2%*	72	*3%*	29
Sainte-Sève	9	*2%*	15	*4%*	6
Saint-Thégonnec	58	*5%*	41	*3%*	-17
Taulé	87	*6%*	76	*5%*	-11
MORLAIX COMMUNAUTE	**5 202**	***14%***	**5 206**	***13%***	**+ 4**

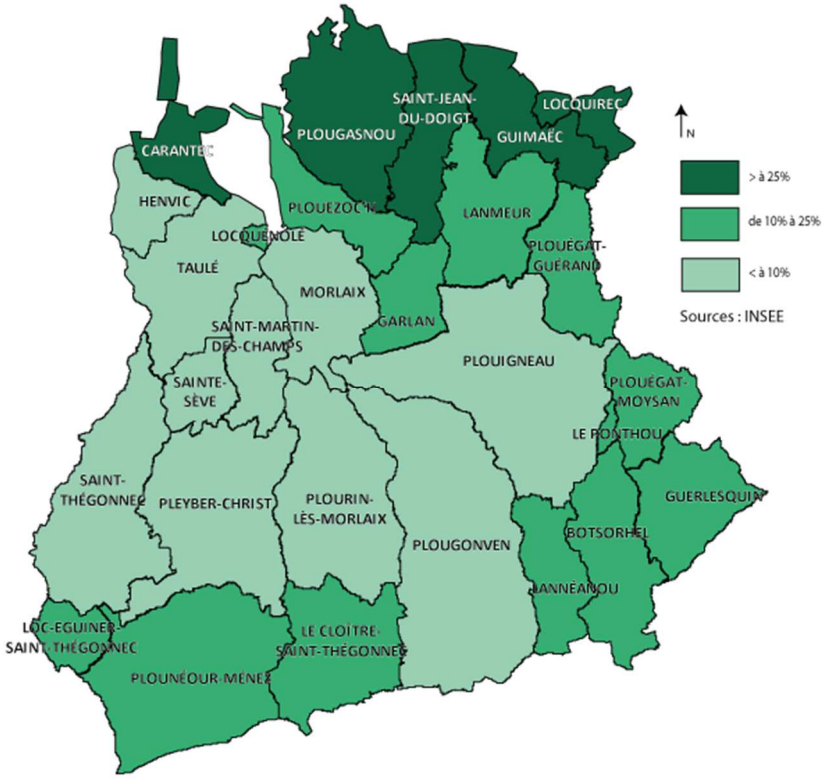
Evolution du nombre de résidences secondaires depuis 1968

Source : INSEE 2013



D'après l'INSEE, le parc de résidences secondaires a connu une forte progression depuis 1968 : + 2 852 résidences secondaires sur cette période longue, soit une augmentation de plus de +121%. **Les résidences secondaires représentent aujourd'hui 13% du parc de logements soit 5 206 logements** à usage secondaire à l'échelle du territoire. Un marché qui, après une forte augmentation entre 1999 et 2008, est en stagnation sur la période récente (+4 logements entre 2008 et 2013).

La carte ci-dessous montre que les communes littorales sont évidemment les plus concernées par la présence de résidences secondaires du fait de leur attractivité touristique ; elles constituent un segment de marché à part entière sur cinq communes : Locquirec, Guimaëc, Saint-Jean-du-Doigt, Plougasnou et Carantec. Avec plus de **1 122 logements**, la commune de Plougasnou est quantitativement celle qui accueille le plus de résidences secondaires, soit 38% de son parc de logements. Mais c'est la commune de Locquirec qui reste la plus impactée par le marché secondaire avec **plus de la moitié de son parc de logements dédié à une occupation temporaire.**
Le marché secondaire reste présent sur les communes bordant les communes littorales et les communes en frange rurale du territoire tandis que sur les autres communes, le marché est plus marginal (inférieur à 10% du parc de logement).

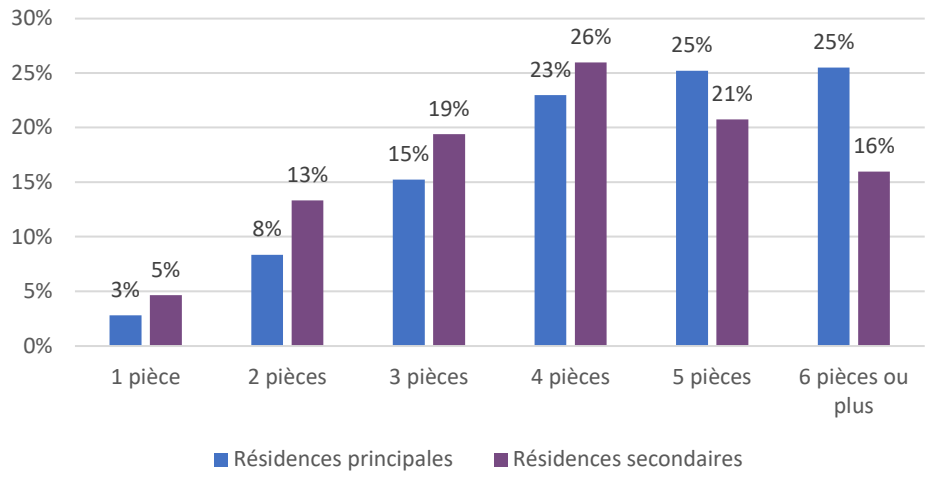


B- La typologie des résidences secondaires

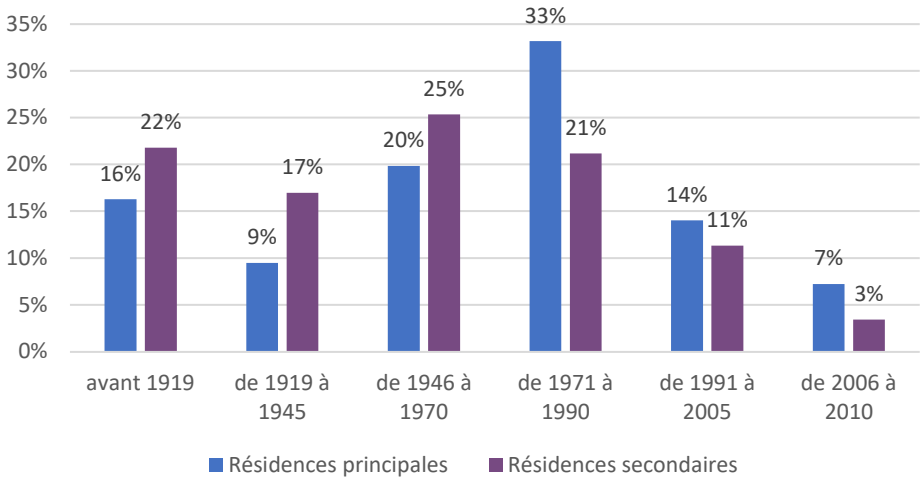
En termes de typologie, les résidences secondaires présentent quelques particularités par rapport au parc occupé en résidence principale :

- des logements essentiellement individuels : 89% des résidences secondaires ;
- des logements de taille plus réduite : 63% des résidences secondaires font moins de 5 pièces (49% pour les résidences principales) ;
- des résidences secondaires plutôt anciennes : 64% des RS ont été construites avant 1970 (45% pour les résidences principales).

Nombre de pièces en 2013
Source : INSEE



Epoque d'achèvement de la construction en 2013
Source : INSEE 2013



Si certaines typologies de logements correspondent spécifiquement au marché de la résidence secondaire, une concurrence directe peut s'instaurer entre le marché de la résidence secondaire et celui de la résidence principale. Cette « concurrence » est plus particulièrement sensible sur le marché locatif : pour des raisons de fiscalité, de rentabilité, de disponibilité des biens… les propriétaires peuvent être amenés à privilégier la location saisonnière plutôt qu'à l'année. Une problématique notamment soulevée par la commune de Plougasnou et de Saint-Jean-du-Doigt.

L'ancienneté des résidences secondaires (64% construites avant 1970) pose la question de leur entretien et de leur réhabilitation, qui ne relèvent pas des mêmes ressorts que les résidences principales. Par certains aspects, la question des résidences secondaires peut rejoindre la thématique de la vacance. Ainsi, on peut retrouver sur le territoire des résidences secondaires très peu utilisées/occupées souvent anciennes et peu entretenues : *biens hérités, biens peu chers acquis en vue d'en faire une résidence secondaire mais sans capacité de réhabilitation, fréquentation moins assidue du territoire…*

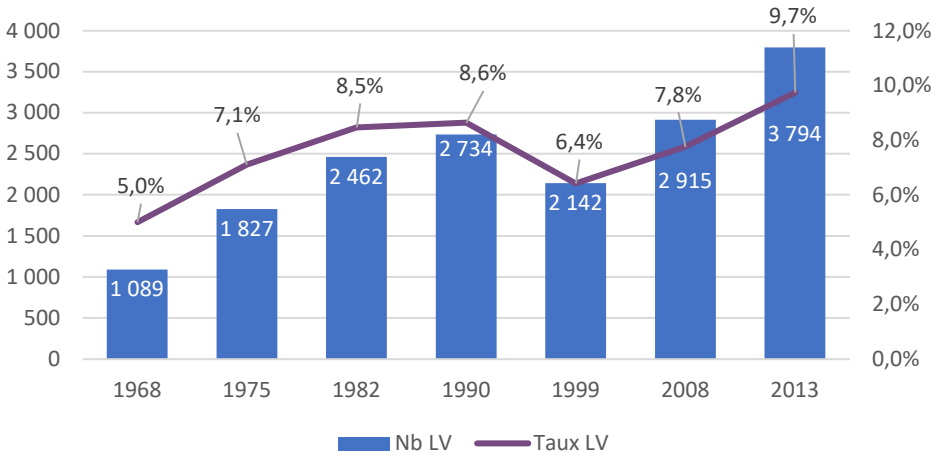
IV- Les logements vacants



A- Evolution de la vacance : une augmentation préoccupante sur la dernière décennie

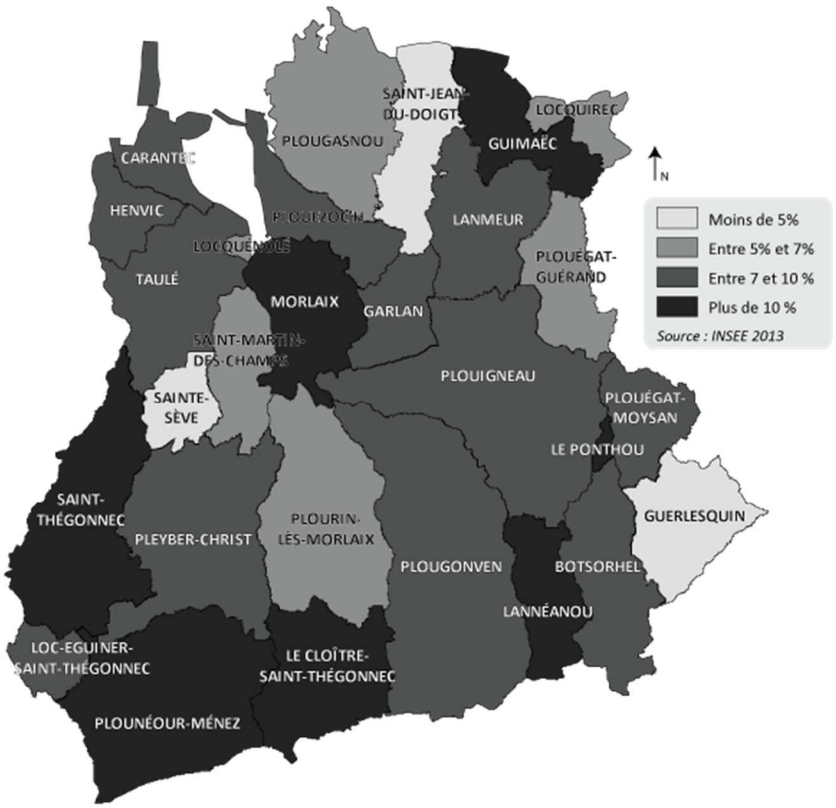
En 2013, **3 800 logements sont recensés vacants** à l'échelle de Morlaix Communauté correspondant à une part préoccupante de **9.7% du parc de logement**. Si le niveau de la vacance à l'échelle intercommunale a souvent été relativement élevé au cours des 45 dernières années (taux en moyenne supérieur à 7%), la vacance a connu une forte augmentation sur la dernière décennie (+3.48% par an entre 1999 et 2013), particulièrement marquée entre 2008 et 2013 (+5.41% par an).

Evolution du nombre de logements vacants
Source : INSEE 2013



Une vacance qui touche en premier lieu la ville centre : 1468 logements sont recensés vacants sur la ville de Morlaix soit 15% de son parc de logements. Six autres communes présentent des taux de vacance très élevés (taux supérieur à 10%) : Plounéour-Ménez (15,4 %, soit 125 logements), Le Ponthou, Lannéanou, Le Cloître-Saint-Thégonnec, Guimaëc et Saint-Thégonnec.

A l'inverse, deux communes présentent des taux très (voire trop) faibles pour assurer une fluidité des marchés immobiliers : Saint-Jean-du-doigt (2,8 %, soit respectivement environ 13 LV pour 450 logements), et Sainte-Sève (3,4 %, soit 13 LV sur 400 logements). Pour rappel, on estime que pour assurer une certaine fluidité aux marchés immobiliers, le taux de vacance ne doit pas descendre en dessous de 4-5 %.



Logements vacants (LV)	2008		2013		Evolution
Source : INSEE 2013	*En nbre*	*En %*	*En nbre*	*En %*	**2008-2013**
Botsorhel	14	*4,9%*	27	*9,7%*	13
Carantec	134	*4,3%*	247	*8,6%*	+113
Le Cloître-Saint-Thégonnec	21	*5,9%*	**45**	***11,6%***	24
Garlan	22	*5,1%*	34	*7,3%*	12
Guerlesquin	25	*3,2%*	37	*4,8%*	12
Guimaëc	39	*6,0%*	**70**	***10,1%***	31
Henvic	48	*7,0%*	54	*7,8%*	6
Lanmeur	103	*9,7%*	98	*8,6%*	-5
Lannéanou	24	*11,1%*	**27**	***11,9%***	3
Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec	14	*8,5%*	13	*7,4%*	-1
Locquénolé	22	*5,0%*	30	*6,2%*	8
Locquirec	62	*3,9%*	85	*5,2%*	23
Morlaix	1156	*12,2%*	**1468**	***15,0%***	+312
Pleyber-Christ	128	*8,6%*	106	*7,0%*	-22
Plouégat-Guérand	38	*6,8%*	38	*6,6%*	0
Plouégat-Moysan	49	*14,0%*	32	*8,9%*	-17
Plouezoc'h	61	*6,8%*	79	*8,3%*	18
Plougasnou	151	*5,5%*	202	*6,9%*	51
Plougonven	120	*7,7%*	154	*9,4%*	34
Plouigneau	129	*6,0%*	207	*9,0%*	78
Plounéour-Ménez	114	*15,3%*	**125**	***15,4%***	12
Plourin-lès-Morlaix	72	*3,6%*	138	*6,6%*	66
Le Ponthou	5	*4,9%*	**13**	***13,9%***	9
Saint-Jean-du-Doigt	34	*7,6%*	13	*2,8%*	-21
Saint-Martin-des-Champs	148	*5,9%*	172	*6,7%*	24

Sainte-Sève	17	*4,6%*	13	*3,4%*	-3
Saint-Thégonnec	83	*7,4%*	**123**	***10,1%***	40
Taulé	83	*6,1%*	144	*9,8%*	61
MORLAIX COMMUNAUTE	**2 915**	***7,8%***	**3 794**	***9.7%***	**+879**

Les situations communales sont donc contrastées et ne correspondent pas forcément aux mêmes réalités : produits inadaptés à la demande (absence de jardinet et de stationnement, mitoyenneté…) dans certains cas, détente du marché local dans d'autres cas, ou encore l'existence d'une concurrence entre le marché immobilier du neuf et celui de l'ancien sur certaines communes (mettant parfois en évidence le manque d'amélioration du parc existant).

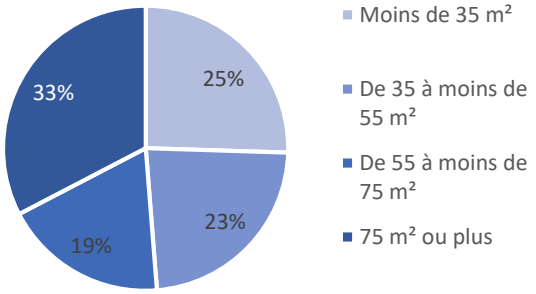
B- Une partie des logements vacants peu adaptée à la demande

Par ailleurs, si une partie de la vacance peut être qualifiée de conjoncturelle *(attente entre deux locataires, temps de mise en vente ou de petits travaux…)*, un nombre important de logements peuvent être considérés comme « structurellement » vacants : biens inadaptés à la demande ou non disponibles *(succession non réglée, prix de vente trop élevé, rétention…)*. Ainsi, le territoire dénombre **1 428 logements vacants depuis plus de 3 ans.** Il existe donc sur le territoire intercommunal un gisement important de logements « hors marché » qu'il serait potentiellement intéressant de mobiliser pour une remise sur le marché sans nouvelle consommation foncière et dans le souci de répondre aux besoins en habitat identifiés sur chaque commune.

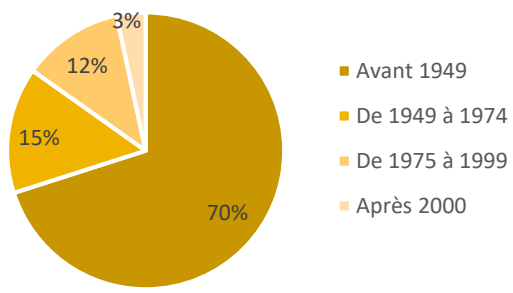
Cependant, cette partie du parc vacant « à mobiliser » présente des caractéristiques moins attractives :

- des **logements plus petits** : 48% avec une surface habitable inférieure à 55 m² et 67% inférieures à 75m² ;
- des **logements anciens** : 85% (1177 logements) construits avant 1975 dont 70 % (973 logements) construits avant 1949.
- Des logements situés à 90 % hors copropriétés

Surface habitable des logements vacants de + de 3 ans
Source : FILOCOM 2013



Année de construction des logements vacants de + de 3 ans
Source : FILOCOM 2013



Une action ciblée sur les logements vacants aura plus d'impact si les propriétaires sont en âge d'investir et/ou s'ils sont locaux. Ainsi, 77% des propriétaires de logements vacants de plus de 3 ans habitent le Finistère et seulement 29% d'entre eux sont âgés de moins de 60 ans.

La lutte contre la vacance est identifiée comme une priorité pour une grande partie des communes car visible et relativement prégnante dans plusieurs centres-bourgs (logements abandonnés, ruines…). Si ces logements inoccupés nuisent aujourd'hui à l'image des bourgs, ils constituent un potentiel pour ramener des habitants dans les centralités et contribuer à leur vitalité.

Les communes de Botsorel, Plougonven, Plourin-Lès-Morlaix, Plouégat-Moysan, Guerlesquin, Lanmeur, Lannéanou, Le Cloître-Saint-Thégonnec… sont concernées par une vacance longue en centre-bourg.



Exemples de logements vacants dans les centres-bourg de Guerlesquin et Loc-Eguiner Saint-Thégonnec

SYNTHESE

« Dynamique de l'habitat »

LA STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENT	
→ **La ville de Morlaix représente le pôle d'habitat principal** avec 9 790 logements *(soit 25% des logements de l'EPCI).* Le reste du parc se répartit de la façon suivante : ***communes périurbaines (33%), communes littorales (28%) et communes rurales (14%)***	=
→ **Un parc non résidentiel** (résidences secondaires et logements vacants) **est en augmentation sensible et représente désormais près du quart du parc total**	!
→ **5 206 résidences secondaires en 2013 (13%) :** un marché qui, après une forte augmentation, est en stagnation sur la période récente et impacte principalement les cinq communes littorales du territoire, très attractives pour le tourisme (taux RS>25%).	=
→ **Une augmentation préoccupante du nombre de logements vacants** : 3800 logements recensés vacants en 2013 (+64% depuis 2008) touchant en premier lieu la ville centre : *1468 logements vacants recensés sur la ville de Morlaix soit 15% de son parc de logements*	!
→ **Des gisements bâtis en voie de déqualification** (environ 1 428 logements vacants depuis plus de 3 ans) qui nuisent le plus souvent aux centralités	!

LE PARC RESIDENTIEL	
→ **29 947 résidences principales à l'échelle de l'EPCI en 2013** ***(77% du parc de logements)***, en faible hausse sur la période récente à l'image de la dynamique démographique récente	=
→ **Un parc de logements vieillissant** *(71% des résidences principales construites avant 1975)* avec des **besoins en amélioration qui restent importants** malgré les politiques volontaristes menées depuis de nombreuses années par Morlaix Communauté	!
→ **Un modèle d'habitat prédominant sur Morlaix Communauté : la maison individuelle** *(sans compter Morlaix, 93% des RP sont des maisons).* Le pôle urbain fait exception puisque la moitié des RP sont des appartements *(4062 appartements sur 7991 résidences principales)*	=
→ **Des résidences principales occupées très majoritairement par leur propriétaire** *(73% de propriétaires occupants à l'échelle de Morlaix Communauté)* : un statut d'occupation très vite recherché dans le parcours résidentiel des habitants du territoire	+
→ **Des résidences principales occupées par des ménages modestes** (R<RHLM) qui, en nombre sont très majoritairement logés au sein du parc privé : 70% sont propriétaires occupants de leur logement	!

PARTIE II :

LES MARCHES IMMOBILIERS

I- Le marché du foncier

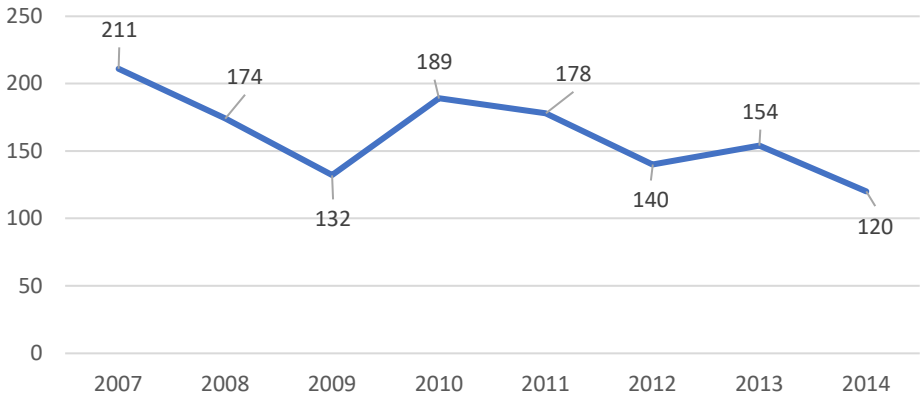




A- Diminution des transactions de terrains à bâtir

Depuis 2007, ce sont **1 298 lots qui ont été vendus** à l'échelle de Morlaix Communauté. Le territoire intercommunal n'a pas échappé à la crise de 2008 et le nombre de transactions a considérablement diminué entre 2007 et 2014 :

Nombre de lots vendus entre 2007 et 2014
Source : DVF 2014 - traitement ADEUPa



Après une remontée des ventes en 2010-2011 (environ 180 lots vendus par an), le volume de lots vendus a de nouveau diminué pour s'établir aux alentours de 140 lots par an entre 2012 et 2014. Un ralentissement qui perdure en 2014 avec seulement 120 terrains vendus sur l'ensemble du territoire de Morlaix Communauté, soit le volume le plus bas depuis 2007. Si le ralentissement du rythme des ventes s'explique par le contexte général *(baisse généralisée à l'échelle nationale et départementale)*, il s'explique également par une diminution de la demande sur cette période.

L'offre foncière est en grande majorité structurée au travers de lotissements. Sur le territoire de Morlaix Communauté, le foncier opérationnel est très majoritairement développé dans le cadre d'opérations publiques (lotissements communaux) ou mixtes (intervention de la SAFI), quelques opérateurs privés interviennent sur une partie du territoire. Voici quelques opérations recensées en cours fin 2016 (liste non exhaustive) :

Commune	Nom de l'opération	Nb de lots	Nb de lots vendus	Surface des lots	Prix moyen au m²
Guimaëc	Lotissement de Pont Prenn (communal)	13 lots	7 lots	547 à 798 m²	37 €

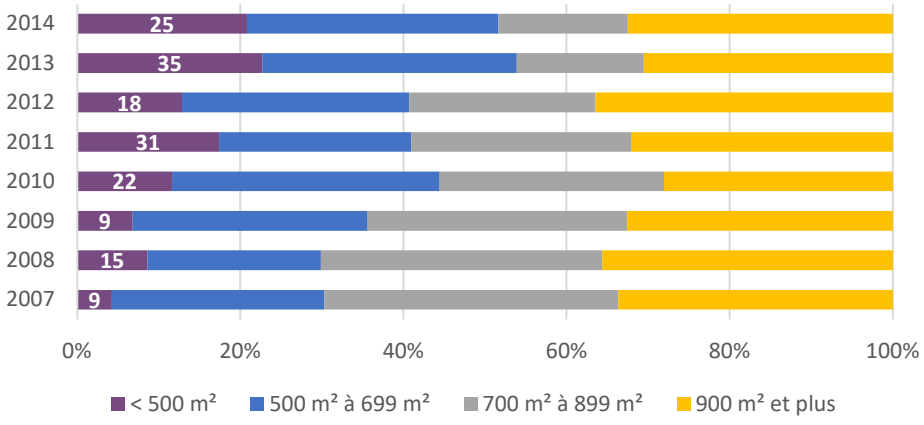
Plouézoc'h	Quartier Sterec	25 lots	0 lot	375 à 819 m²	48 €
Plourin-Lès-Morlaix	ZAC du Rutanguy (communal)	35 lots	20 lots	327 à 721 m²	46 €
Saint-Jean-du-Doigt	Lotissement de Rozigou (communal)	10 lots	8 lots	406 à 935 m²	37.5 €
Plougonven	Hameau Kazek Koad (communal)	11 lots	8 lots	447 à 705 m²	25 €
	Ker Anna (communal)	22 lots	6 lots	302 à 2420 m²	28 €
Saint-Martin-des-Champs	L'Hermitage (communal)	36 lots	10 lots	358 à 891 m²	51 €
Le Cloître-Saint-Thégonnec	Lotissement Ar Rochou (communal)	8 lots	0 lot	511 à 815 m²	22 €
Pleyber-Christ	Hameau du Lein Vras (privé – 2K immo)	16 lots	0 lot	502 à 708 m²	40 €
Plouégat-Guérrand	Ker An Allée (communal)	5 lots	0 lot	677 à 1107m²	30 €
Lannéanou	Lotissement Park Bras (communal)	10 lots	9 lots	823 m²	5 €
Plouégat-Moysan	Lodennou Bihan (communal)	7 lots	2 lots	373 à 602 m²	30 €
Lanmeur	Résidence des Châtaigniers (communal)	14 lots	8 lots	300 à 600 m²	39 €
Morlaix (Ploujean)	Kermaria (communal)	13 lots	12 lots	470 à 918 m²	43 €



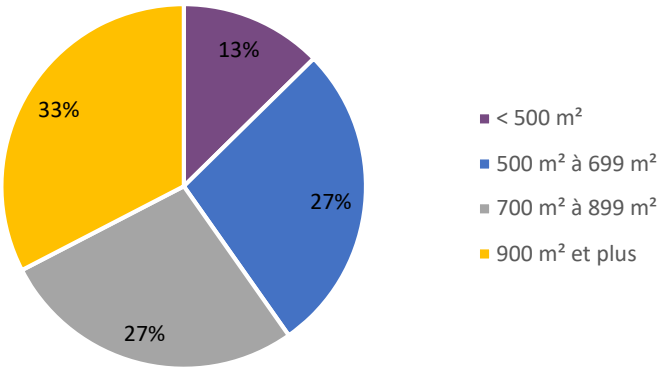


B- La surface des terrains à bâtir vendus

Terrains à bâtir par gammes de surfaces - 2007-2014
Source : DVF 2014 - traitement ADEUPa



Taille des terrains à bâtir vendus entre 2007 et 2014
Source : DVF 2014 - traitement ADEUPa



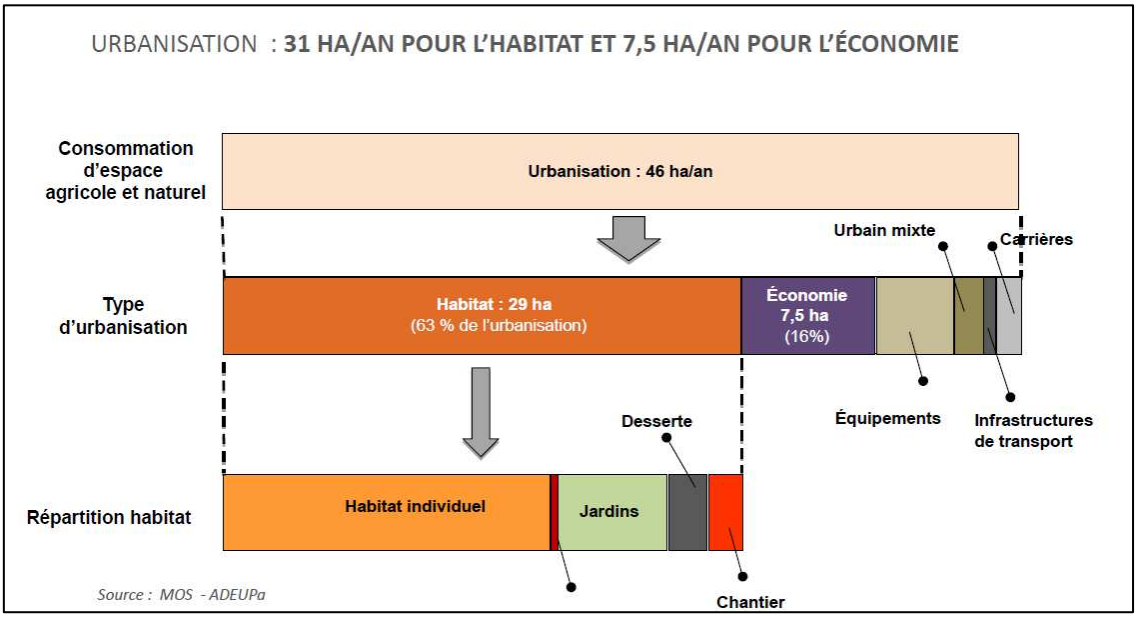
Sur les 1 298 parcelles vendues depuis 2007, **60% faisaient plus de 700 m²** et 33% plus de 900 m². Les parcelles de plus de 900 m² représentent encore 33% des terrains vendus.

La vente de terrains de moins de 500m² reste encore minoritaire sur le territoire *(13% des terrains vendus depuis 2007)* mais leur part n'a fait que croître sur les dernières années : de seulement 4% en 2007 à plus de 20% en 2014. En 2013 et 2014, les ventes de terrains de moins de 700 m² sont devenues majoritaires *(respectivement 54% et 52% des ventes)*.

Plusieurs phénomènes peuvent expliquer ces tendances :

- la diminution de la taille entraîne des coûts d'achat plus facilement abordables et intéresse donc une plus large partie de la population,
- plus de ménages sont de moins en moins intéressés par les grandes parcelles (coût, entretien...).

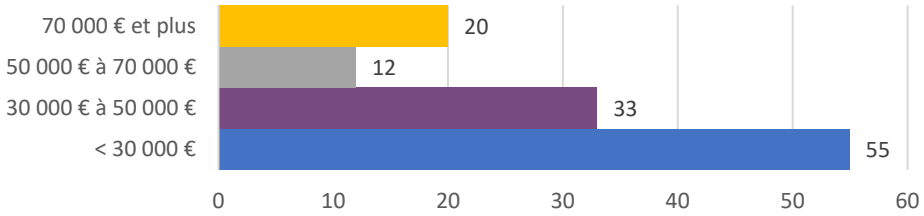
L'étalement urbain est inévitablement coûteux en termes de consommation foncière d'autant plus que l'habitat individuel reste le modèle prédominant du développement de l'habitat sur le territoire de Morlaix Communauté. Selon les études menées par l'ADEUPa (outil d'analyse du Mode d'Occupation du Sol - MOS), les opérations d'habitat lancées entre 2005 et 2015 auraient concerné une superficie de **300 ha** (urbanisation de près de 30ha/an pour l'habitat), soit 64% des surfaces agricoles et naturelles consommées sur cette période *(465 ha de surfaces agro-naturelles ont été consommées entre 2005 et 2015).* Les chiffres clés du MOS pour le territoire indiquent une **densité moyenne de 7.8 logts/ha** pour les opérations d'habitat en prélèvement du foncier agro-naturel.



C- Le prix des terrains à bâtir

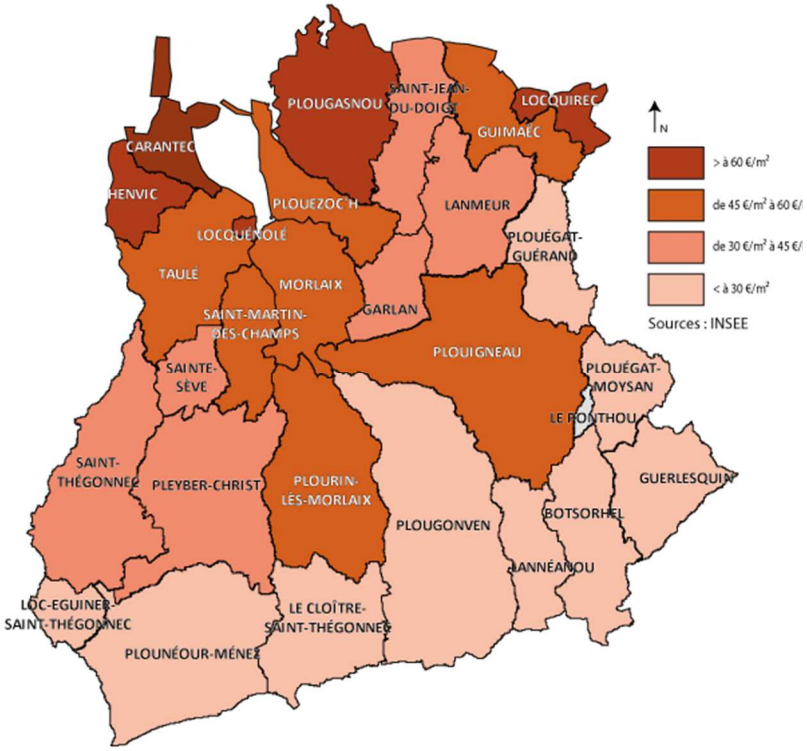
La diminution de la taille des terrains à bâtir vendus a notamment permis de maintenir un prix foncier relativement abordable sur le territoire malgré une augmentation du prix au m² : **environ 57 € du m²** à l'échelle de Morlaix Communauté. En 2014, le prix moyen d'un terrain était de 44 226 €, soit un prix moyen bien inférieur à la moyenne départementale (53 381 €). Cette année-là, 73% des terrains à bâtir (88 terrains sur 120) avaient un prix HT inférieur à 50 000 € dont 46% des terrains (55 terrains) avec un prix inférieur à 30 000 €.

Terrains à bâtir par gammes de prix - 2014
Source : DVF 2014 - traitement ADEUPa

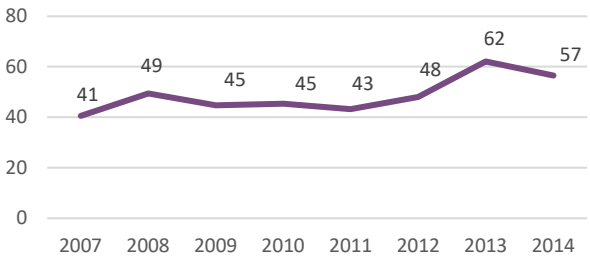


Les terrains à bâtir les plus chers se situent sur les communes littorales (Carantec : 96€/m² en moyenne en 2014 / Locquirec : 94€/m² en moyenne en 2014) : des communes qui sont par conséquent accessibles qu'à une frange plus aisée de la population.

Moyenne des prix au m² entre 2007 et 2014
Source : DVF 2014 – traitement ADEUPa



Moyenne du prix au m²
Source : DVF 2014 - traitement ADEUPa



Signalons qu'à l'échelle de Morlaix Communauté les prix moyens au m² ont augmenté sur 2013 et 2014. Un constat qui peut s'expliquer par une vente de terrain plus forte sur des communes où les prix au m² sont plus élevés.

II- Le marché de la construction neuve



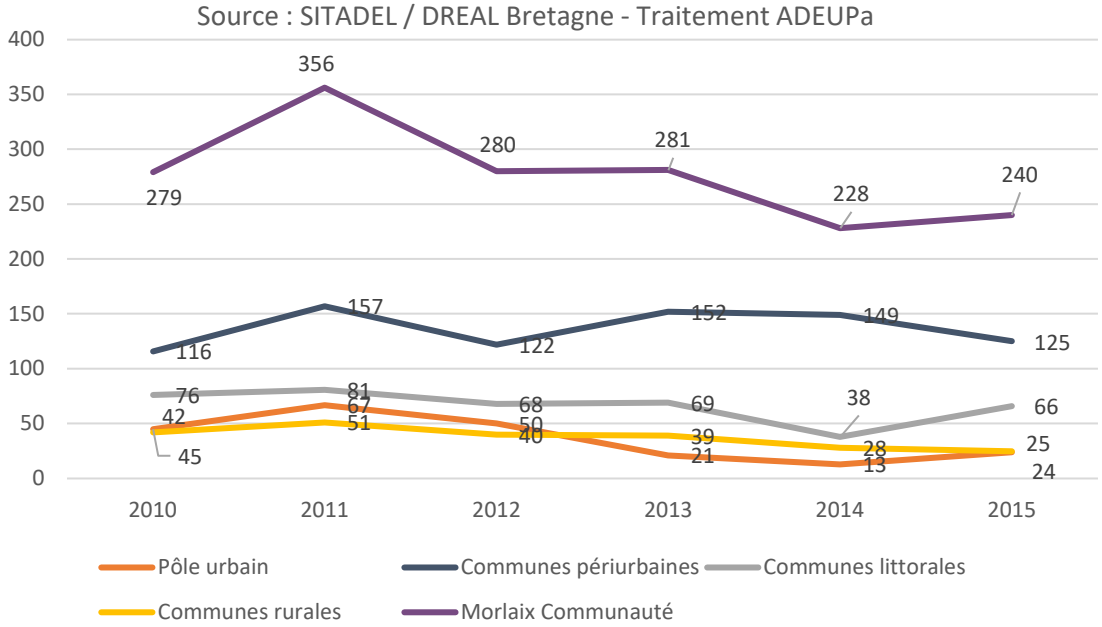


A l'image du rythme de vente des terrains à bâtir, la construction de logements a connu une baisse régulière depuis 2011. La production est en effet passée de 356 mises en chantier en 2011, à 281 en 2013 puis à 228 en 2014. Un rebond apparaît à partir de 2015, sauf pour les communes rurales (avec seulement 25 productions neuves).

A l'image des tendances nationale et départementale, la production neuve connait une baisse globale sur l'ensemble du territoire, retrouvant ainsi le niveau de la période 1990 – 2000 : près de 1 664 nouveaux logements (environ 240 logements par an) mis en chantier entre 2010 et 2015, contre une moyenne de 403 durant la décennie précédente (2000 – 2010).

Logements mis en chantier

Source : SITADEL / DREAL Bretagne - Traitement ADEUPa



Ce sont les communes périurbaines qui portent la production d'habitat neuf : 49.5% des logements construits entre 2010 et 2015. A noter que sur la dernière année (2015), la production de logements a été particulièrement importante sur quatre communes (assurant 44% de la production) : Carantec (22 logements), Locquirec (23 logements), Pleyber-Christ (38 logements) et Saint-Thégonnec (22 logements), reflétant ainsi les opérations en cours sur le territoire.

Nombre de logements mis en chantier	Total 2010-2015	Moyenne annuelle	Part au sein de Morlaix Co
Botsorhel	5	1	0,3%
Carantec	118	20	7,1%
Le Cloître-Saint-Thégonnec	18	3	1,1%
Garlan	31	5	1,9%
Guerlesquin	23	4	1,4%
Guimaëc	30	5	1,8%
Henvic	18	3	1,1%
Lanmeur	83	14	5,0%
Lannéanou	16	3	1,0%
Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec	8	1	0,5%
Locquénolé	10	2	0,6%
Locquirec	50	8	3,0%
Morlaix	81	14	4,9%
Pleyber-Christ	73	12	4,4%
Plouégat-Guérand	33	6	2,0%
Plouégat-Moysan	23	4	1,4%
Plouezoc'h	53	9	3,2%
Plougasnou	96	16	5,8%
Plougonven	73	12	4,4%
Plouigneau	185	31	11,1%
Plounéour-Ménez	25	4	1,5%
Plourin-lès-Morlaix	181	30	10,9%
Le Ponthou	1	0	0,1%
Saint-Jean-du-Doigt	23	4	1,4%
Saint-Martin-des-Champs	139	23	8,4%
Sainte-Sève	68	11	4,1%
Saint-Thégonnec	96	16	5,8%
Taulé	104	17	6,3%
MORLAIX COMMUNAUTE	1 664	277	100%

III- Le marché de l'occasion

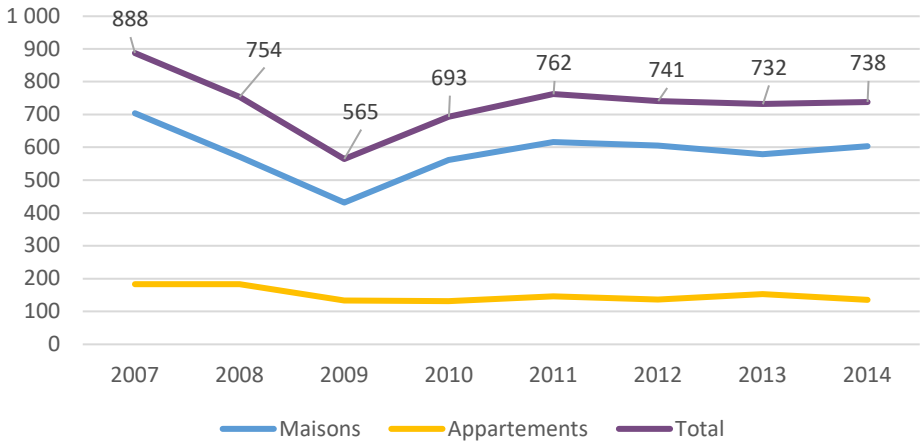


A- Le volume des transactions dans le parc existant

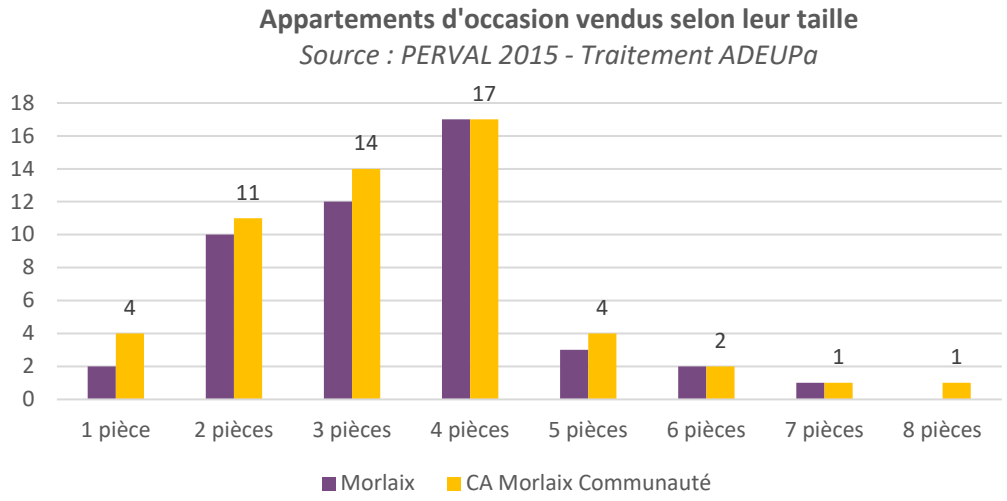
Les transactions dans l'ancien (achat de maisons ou d'appartements) constituent le principal moteur immobilier de l'intercommunalité. Ainsi en 2014, les mises en chantier s'élevaient au nombre de 240 tandis que les achats dans le parc existant représentaient **738 transactions** (trois fois plus). Un constat particulièrement vrai sur la ville de Morlaix où le rapport entre les mises en chantier et le volume des transactions dans l'ancien est 14 pour 235.

De manière générale, le nombre de transactions s'est stabilisé depuis 2010 : aux alentours de 740 ventes par an (55% des transactions recensées à l'échelle du Pays de Morlaix), soit un volume presqu'équivalent au niveau des ventes de 2008. Le marché de l'occasion a réussi à capter une part importante de la demande du fait, notamment, du contexte immobilier actuel plutôt favorable : évolution des prix, des taux d'intérêt, des dispositifs….

Evolution des transactions dans le parc existant
Source : DVF 2007-2014 - traitement ADEUPa



Les acquéreurs se tournent essentiellement vers la maison individuelle (82% en 2014) conformément à la structure du parc de logements du territoire. En moyenne, 150 appartements se vendent chaque année. Un segment de marché que l'on retrouve principalement sur la ville de Morlaix qui concentre 82% des ventes d'appartement. En 2015, les appartements vendus étaient principalement des logements de 3 à 4 pièces (57%), des typologies notamment porteuses pour les couples et petites familles.



A l'échelle intercommunale, le nombre de transactions dans le parc existant s'est réparti de la façon suivante :

Nombre de transactions entre 2007 et 2015	Total	Moyenne annuelle	Part au sein de Morlaix Co
Botsorhel	31	4	1%
Carantec	341	43	6%
Le Cloître-Saint-Thégonnec	57	7	1%
Garlan	66	8	1%
Guerlesquin	92	12	2%
Guimaëc	77	10	1%
Henvic	91	11	2%
Lanmeur	160	20	3%
Lannéanou	29	4	0%
Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec	26	3	0%
Locquénolé	74	9	1%
Locquirec	217	27	4%
Morlaix	1 880	235	32%
Pleyber-Christ	247	31	4%
Plouégat-Guérand	60	8	1%
Plouégat-Moysan	51	6	1%
Plouezoc'h	122	15	2%
Plougasnou	396	50	7%
Plougonven	263	33	4%
Plouigneau	308	39	5%
Plounéour-Ménez	117	15	2%
Plourin-lès-Morlaix	274	34	5%
Le Ponthou	13	2	0%
Saint-Jean-du-Doigt	74	9	1%
Saint-Martin-des-Champs	408	51	7%
Sainte-Sève	56	7	1%
Saint-Thégonnec	153	19	3%
Taulé	190	24	3%
MORLAIX COMMUNAUTE	**5 873**	**734**	**100%**

B- Les prix de l'immobilier sur Morlaix Communauté

Par ailleurs, à l'image des tendances départementales et nationales, on constate une baisse du prix médian à l'échelle de Morlaix Communauté de 15% depuis 2007. Ainsi, le prix médian pour une maison d'occasion s'est établi aux valeurs suivantes :

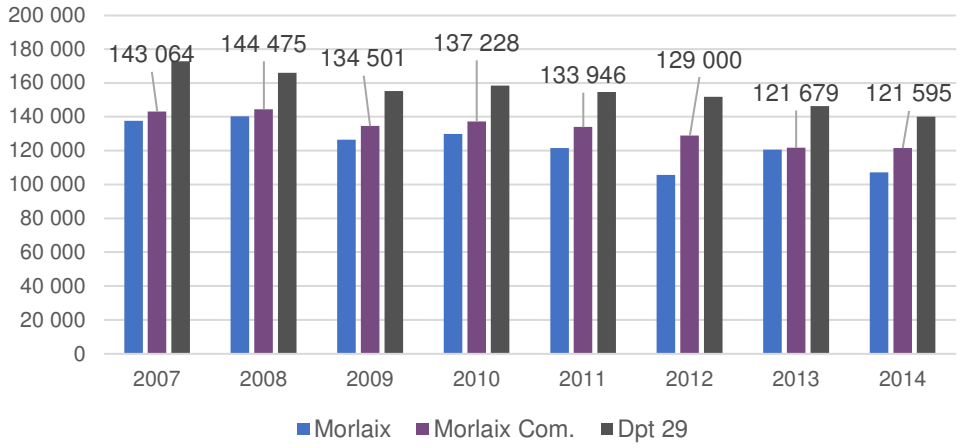
- 2007 : 143 064 €,
- 2010 : 137 228 €,
- 2014 : 121 595 €

Concernant les appartements, le prix médian a connu une forte diminution de près de 34% :

- 2007 : 72 576 €,
- 2010 : 65 396 €,
- 2014 : 48 000 €

Globalement, les prix médians pratiqués sur Morlaix Communauté restent bien en dessous des prix médians départementaux (140 109 € en 2014 pour les ventes des maisons et 80 500 € pour les appartements), soit un marché plutôt accessible sur la majorité du territoire.

Prix médian hors taxe des maisons d'occasion
Source : DVF 2007-2015 - traitement ADEUPa

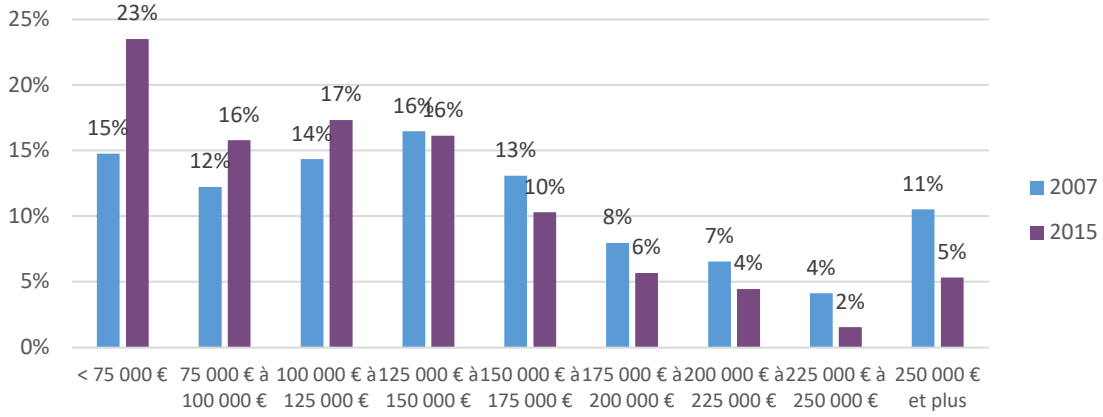


Evolution des prix entre 2007 et 2014 :
→ Morlaix : -22%
→ Morlaix Co : -15%
→ Pays de Morlaix : -16%
→ Finistère : - 19%

L'évolution des prix s'est traduite par deux phénomènes complémentaires :

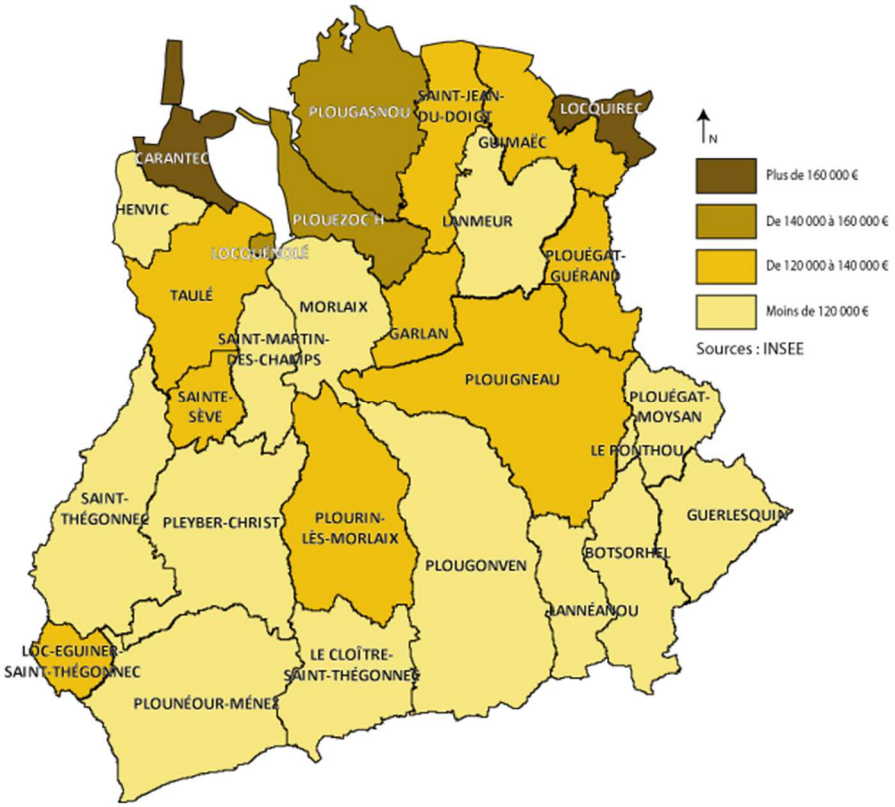
- une forte hausse des transactions en dessous de 125 000 € *(56% des ventes contre 4% en 2007)*
- une forte diminution des transactions sur les prix les plus élevés : plus de 200 000 € *(plus que 11% des ventes).*

Evolution du prix des maisons anciennes
Source : DVF 2007-2015* - traitement ADEUPa



Les prix pratiqués révèlent des dynamiques immobilières différentes au sein de Morlaix Communauté:

Prix médian (HT) des maisons d'occasion entre 2010 et 2015
Source : DVF 2007-2015 – traitement ADEUPa



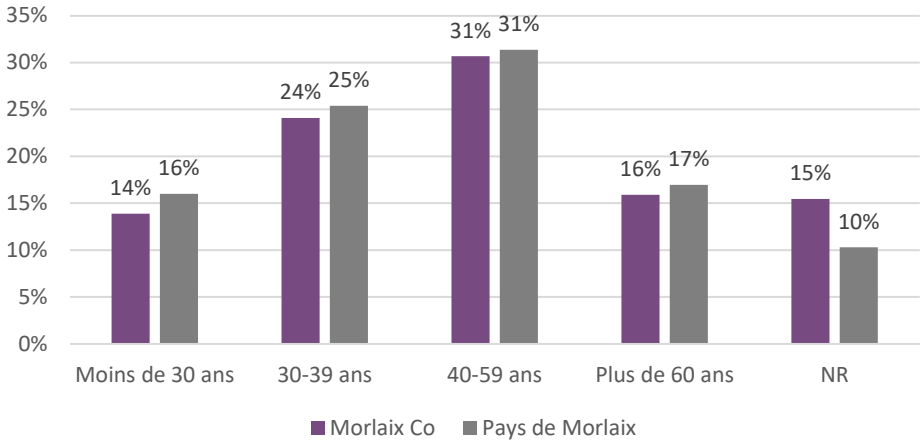
La baisse des prix et le contexte plutôt favorable ne doivent cependant pas occulter une certaine disparité des prix au regard de la typologie, de la qualité et de la localisation des biens proposés à la vente. En effet, selon l'ancienneté des biens, la maison acquise nécessite, en plus du prix d'acquisition, un budget travaux plus ou moins conséquent. Si le critère déterminant pour les ménages n'est pas tant l'état du bien que son prix, à budget contraint, certains ménages pourraient alors connaître des difficultés financières.

C- Le profil des acquéreurs

1. Âge des acquéreurs

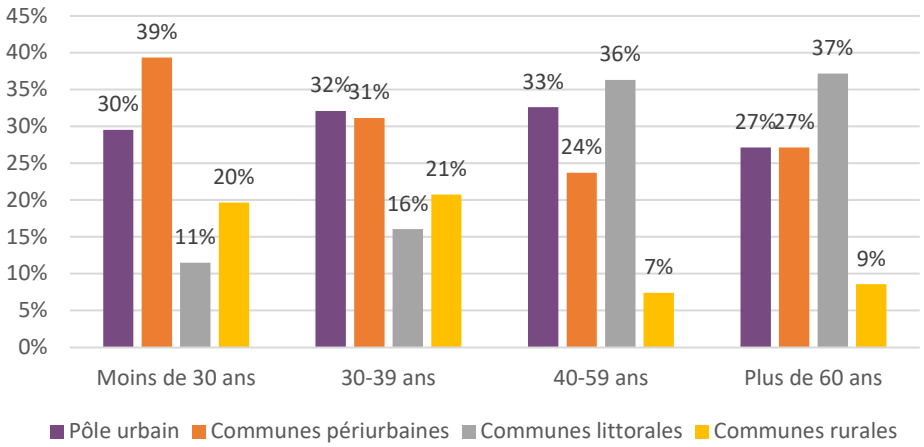
Les ménages qui se sont portés acquéreurs d'un logement d'occasion en 2015 étaient, pour près de la moitié d'entre eux, âgés de plus de 40 ans. Les acquéreurs plus jeunes sont moins présents qu'à l'échelle du Pays : les acquéreurs de moins de 40 ans ne représentent que 38% des acquéreurs contre 41% à l'échelle du Pays.

Âge des acquéreurs de maisons d'occasion - 2015
Source : PERVAL 2015 - Traitement ADEUPa



Au sein de Morlaix Communauté, les jeunes ménages s'orientent davantage vers les communes du pôle urbain ou à vocation périurbaines tandis que les ménages plus âgés se dirigent vers les communes littorales : 75% des ménages ayant acquis une maison sur une commune littorale sont âgés de plus de 40 ans.

Âge des acquéreurs en fonction du type de communes
Source : PERVAL 2015 - Traitement ADEUPa

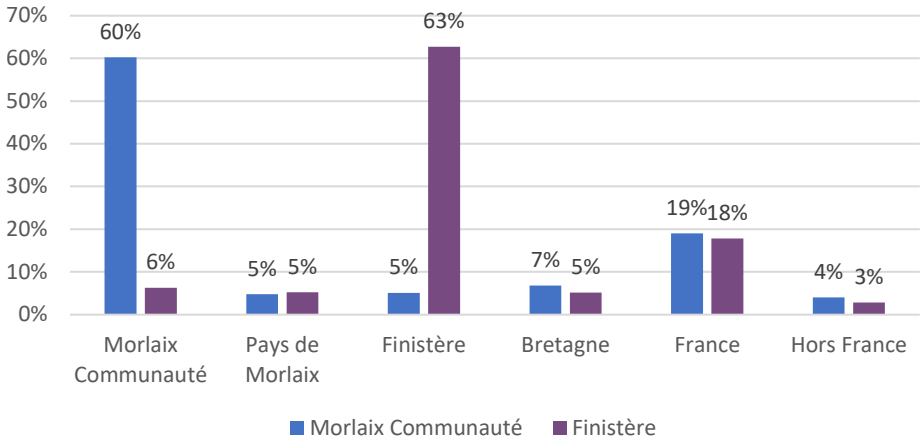


2. Origine des acquéreurs

Les ménages qui achètent une maison sur Morlaix Communauté sont avant tout des ménages locaux : une grande majorité habitait déjà Morlaix Communauté (60%) ou le département (10%). A noter cependant que 30% des nouveaux acquéreurs habitaient précédemment en dehors du département

dont 19% en dehors de la Bretagne, soit une attractivité non négligeable du territoire pour des ménages extérieurs (26% à l'échelle du Finistère).

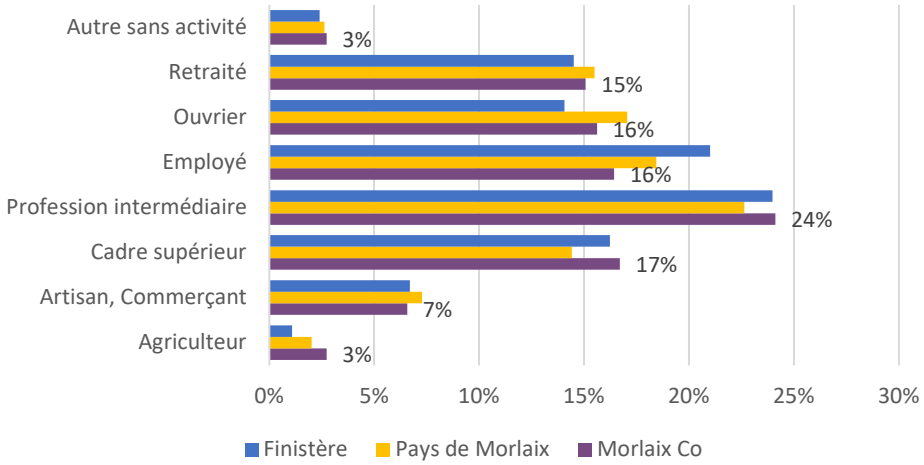
Origine des acquéreurs de maisons d'occasion - 2015
Source : PERVAL 2015 - Traitement ADEUPa



3. CSP des acquéreurs

Le profil socio-professionnel des ménages acquéreurs est assez proche de celui du Pays de Morlaix et du Finistère. Comme le montre le graphique ci-dessous, les ménages actifs représentent 82% des ménages ayant acquis une maison d'occasion sur le territoire en 2015 (sans compter les non réponses – nr). Les ménages retraités représentent 15% des acquéreurs. La catégorie socioprofessionnelle la plus représentée est celle des professions intermédiaires (24%).

CSP des acquéreurs de maisons d'occasion - 2015
Source : PERVAL 2015 - Traitement ADEUPa



L'ensemble de ces données confirme l'attractivité et l'accessibilité du territoire pour les ménages actifs : si les jeunes en début de parcours résidentiel ont tendance à s'orienter vers les communes périurbaines à proximité du pôle urbain, les actifs plus avancés dans leur carrière professionnelle recherchent d'avantage une maison proche du littoral.

IV- Le marché de l'accession sociale

Pour rappel, Morlaix Communauté comptait **21 191 ménages propriétaires occupants** en 2013, soit 71% des résidences principales. Entre 2008 et 2013, le territoire a gagné 249 ménages propriétaires du logement qu'ils occupent (+1.2%), évolution équivalente à celle des résidences principales (+1.7%), confirmant ainsi l'intérêt des ménages locaux pour l'accession à la propriété. Or, au vu des niveaux de ressources plutôt bas des habitants de Morlaix Communauté, l'accession à la propriété peut être freinée ou risquée pour un certain nombre de ménages (niveaux de prix trop élevés dans le neuf comme dans l'ancien pour une partie importante de la population locale). C'est pourquoi le développement de l'accession sociale sur l'intercommunalité peut s'avérer particulièrement intéressant.

A- Le recours au Prêt à Taux Zéro (PTZ)

Extrait de la répartition géographique des PTZ dans le Finistère en 2015
Source : SGFGAS / Traitement ANIL/ADIL 29

EPCI	Total	Ratio/10 000 hab.
Morlaix Communauté	54	8
CC Pays de Landivisiau	35	11
CC Pays Léonard	22	11
CC Baie de Kernic	7	6
Finistère	751	8

En 2015, **54 ménages ont bénéficié d'un Prêt à Taux Zéro** pour financer leur opération d'accession à l'échelle de l'intercommunalité, soit un ratio équivalent à celui du département (8/10 000 hab.) mais inférieur à ceux des EPCI voisines.

Ces résultats restent faibles par rapport au contexte local plutôt propice à l'accession aidée en individuel pur. Un résultat qui s'explique notamment par des conditions restrictives du PTZ limité aux seules opérations dans le neuf en 2015. Des primo-accédants qui, sur le territoire, s'orientent pour beaucoup vers le marché de l'occasion.

A l'échelle de Morlaix Communauté, des opérations financées avec un PTZ ont été engagées sur 16 communes. Ce sont sur les communes de Saint-Martin-Des-Champs (7 PTZ) et Saint-Thégonnec (6 PTZ) qu'il y a eu le plus d'opérations financées par un PTZ.

Les caractéristiques financières des projets
Source : SGFGAS / Traitement ANIL/ADIL 29

Logement individuel	Nbre	Montant opération	Apport personnel	Montant PTZ	Total des prêts	Revenu mensuel
Morlaix Communauté	54	155 548 €	21 239 €	24 409 €	143 783 €	2 464 €
CC Pays de Landivisiau	35	167 620 €	18 037 €	26 325 €	156 321 €	2 730 €
CC Pays Léonard	22	162 033 €	28 586 €	24 965 €	153 195 €	2 705 €

** Détails non connus pour la CC Baie de Kernic (secrets statistiques)*

En 2015, 100% des prêts à taux zéro accordés sur Morlaix Communauté concernaient de l'individuel en construction neuve. Le montant d'opération moyen était de **143 783 €**, soit un montant inférieur aux opérations engagées sur les territoires voisins : Pays de Landivisiau et Pays Léonard, et présentant un des niveaux les plus bas du Finistère.

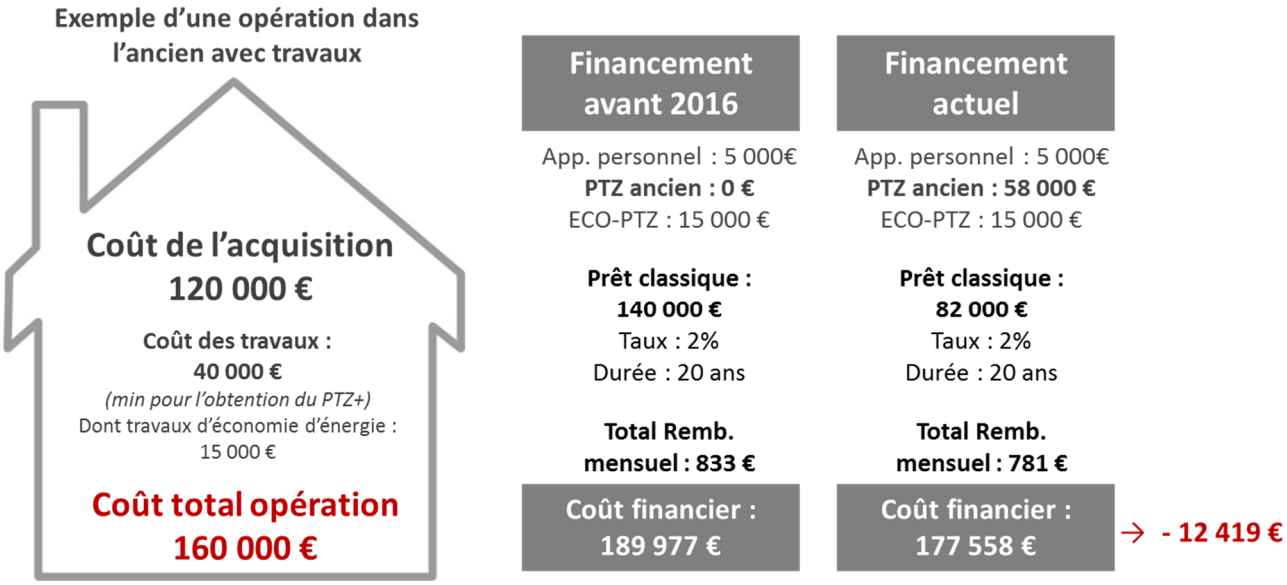
Même si le niveau des opérations financées peut rester élevé pour des ménages à petit revenu, le marché de l'accession sur Morlaix Communauté a été plus accessible que sur les autres EPCI : le revenu moyen des ménages emprunteurs était de 2 464 € par mois en 2015 (contre 2 730 € sur la CC Pays de Landivisiau par exemple).

→ **Le PTZ 2016 : un dispositif en adéquation avec la réalité de l'accession sociale sur Morlaix**

Des résultats qui, sur l'année 2016, devraient nettement progresser compte-tenu de l'évolution favorable du dispositif à partir du 1er janvier 2016 :

- extension à tous les territoires des acquisitions dans l'ancien, avec un minimum de 25% de travaux…
- augmentation de la part du prêt (40% au lieu de 18 à 26%),
- hausse des plafonds de revenus,
- durée de remboursement portée à 20 ans, avec possibilité de différé de remboursement.

Ce dispositif redonne de l'attractivité au parc ancien nécessitant la réalisation de travaux :



Si les chiffres finaux de l'année 2016 ne sont pas encore disponibles, les premiers indicateurs montrent clairement les effets positifs du nouveau dispositif. Ainsi au 1er octobre 2016, **1 323 PTZ+ avaient été distribués** à l'échelle du Finistère, soit déjà une progression de + 76% par rapport aux résultats de l'année 2015. Sur ces 1 323 PTZ+ distribués, 63% concernaient des opérations en neuf et 37% des opérations dans l'ancien avec travaux. Le détail des résultats à l'échelle de Morlaix Communauté et des communes seront connus début d'année 2017.

B- Une offre en location-accession (PSLA) en essai

Afin de développer l'accession sociale, le PLH en cours de Morlaix Communauté favorise la production de logements en PSLA via son action « développer l'accession sociale, favoriser la production de Prêt

Sociale Location Accession ». L'objectif qui a été arrêté est d'environ 20 logements par an en privilégiant le pôle urbain et les communes littorales qui connaissent un marché foncier plus tendu.
Malgré ces objectifs, le développement de la location-accession est limité. Seule une opération a pu voir le jour sur le territoire morlaisien à Plourin-Lès-Morlaix dans le cadre de la ZAC Saint-Fiacre. Cette opération de 8 logements (appartements T2/T3), portée par Aiguillon Construction, s'est commercialisée plutôt facilement et à attirer un profil varié de futurs accédants notamment des actifs salariés de l'hôpital situé à proximité immédiate (*Observatoire de l'habitat de Morlaix communauté*).



Opération « les Adélies » à Plourin-Lès-Morlaix :

→ 8 appartements BBC :

Typologie	Surface	Prix affichés
T2	45 m²	86 500 €
T3	62 m²	105 000 €

En parallèle, ce sont trois opérations qui ont échouées :

- Sur Morlaix, l'opération s'intégrait dans la 1ère tranche de l'opération en renouvellement urbain de Park Ar C'hoat située dans le quartier de Coatserho à l'emplacement de l'ancienne école de Troudousten. Le projet prévoyait la livraison fin 2017 de 16 logements en PSLA (appartement T2/T3 et maisons de ville T4 avec jardin) avec des prix de sortie affichés à 84 000 € pour un T2, 118 000 € pour un T3 et 156 000 € pour une maison. Faute de candidats, l'opérateur a abandonné le projet.
- Suite à un appel à projet en 2013-2014, deux autres projets avaient été recensés sur les communes de Saint-Thégonnec et Pleyber-Christ mais compte-tenu du contexte économique peu adapté et d'une faible demande, ces deux opérations ont été reportées.

Ces échecs constatés confirment le développement difficile de ce type de programme sur le territoire intercommunal du fait du contexte immobilier peu tendu et de la concurrence directe avec la construction d'une maison individuelle libre de constructeur et où les accédants maîtrisent entièrement leur projet.



Morlaix – Ancienne école de Troudousten

V- Le marché locatif

Le parc locatif joue un rôle fondamental dans l'équilibre des marchés :
- il a vocation à satisfaire successivement les besoins de différents ménages, avec une rotation plus ou moins régulière ;
- il assure le renouvellement de la population et permet notamment le maintien des effectifs scolaires ;
- il est la seule possibilité pour des ménages disposant de revenus modestes ou moyens de se loger ;
- il permet aux jeunes en particulier de démarrer leur parcours résidentiel ;
- il permet aussi de répondre aux besoins des familles séparées…

Nous avons pu voir précédemment que le parc locatif était plutôt bien développé à l'échelle du territoire intercommunal mais fortement concentré sur la seule ville de Morlaix. En effet, avec 8 331 logements locatifs en 2013, le parc locatif représente en 2013 28% des résidences principales. Selon les données de l'INSEE 2013, la répartition du parc locatif est la suivante :
- 5 727 logements du parc locatif privé (19 % des RP)
- 2 604 logements du parc locatif public HLM (9 % des RP)

A- Le marché du locatif privé





1- Volume et évolution du parc locatif privé

Avec **5 727 logements locatifs** dans le parc privé en 2013 (dont 534 meublés), Morlaix Communauté dispose d'un parc locatif privé représentant 19% des résidences principales du territoire. Ce taux est équivalent à celui du département (19,1%).

	Locataires privés		
	Nb en 2008	***Nb en 2013***	***% en 2013***
Botsorhel	27	19	*9%*
Carantec	287	350	*22%*
Le Cloître-Saint-Thégonnec	41	51	*18%*
Garlan	50	51	*12%*
Guerlesquin	98	97	*16%*
Guimaëc	44	46	*10%*
Henvic	80	73	*13%*
Lanmeur	142	143	*16%*
Lannéanou	20	20	*12%*
Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec	19	15	*10%*
Locquénolé	51	59	*16%*
Locquirec	85	91	*13%*
Morlaix	2626	2 503	*31%*

Pleyber-Christ	181	198	*15%*
Plouégat-Guérand	57	70	*15%*
Plouégat-Moysan	29	45	*16%*
Plouezoc'h	56	69	*9%*
Plougasnou	176	214	*13%*
Plougonven	142	130	*9%*
Plouigneau	274	290	*15%*
Plounéour-Ménez	80	82	*14%*
Plourin-lès-Morlaix	233	238	*13%*
Le Ponthou	11	15	*23%*
Saint-Jean-du-Doigt	22	29	*10%*
Saint-Martin-des-Champs	421	443	*19%*
Sainte-Sève	32	39	*10%*
Saint-Thégonnec	149	169	*16%*
MORLAIX COMMUNAUTE	**5 627**	**5 727**	***19%***

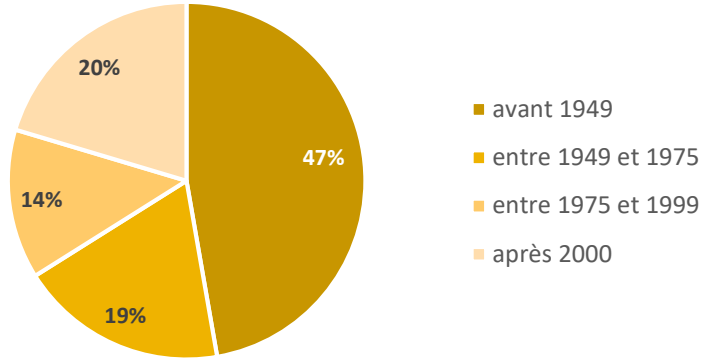
L'offre locative privée est présente sur toutes les communes même si, en nombre, elle est très largement concentrée sur la ville centre : 44% de l'offre intercommunale. La part des logements locatifs privés ne dépasse les 20% du parc de résidences principales que sur 3 communes : Morlaix, Carantec et Le Ponthou. A noter que le parc locatif privé ne représente que 9% des résidences principales à Plouézoc'h, Plougonven et Botsorel.

L'offre peine à se développer et à se diversifier. En effet, seuls 100 nouveaux logements locatifs privés ont été proposés depuis 2008. Ce léger déploiement de l'offre est notamment visible sur les communes de Carantec (+63 logements), Plougasnou (+38 logements), Saint-Martin-des-Champs (+23 logements) et Saint-Thégonnec (+20 logements) où des programmes neufs ont notamment pu voir le jour. A noter que sur cette même période, la ville de Morlaix a à l'inverse vu son parc locatif privé diminuer de 123 unités (-5%), c'est également le cas sur cinq autres communes : Plougonven (-11 logts), Taulé (-11 logts), Botsorel (-8 logts), Henvic (-7 logts) et Guerlesquin (-2 logts).

A l'exception de Carantec, on observe une certaine pénurie de logements locatifs dans le parc privé (moins de 13% des RP), due partiellement à la concurrence avec le locatif saisonnier : meilleure rentabilité, logement disponible une partie de l'année, pas de fiscalité particulière pour les résidences principales… Cette difficulté est plus notamment signalée par les communes de Plougasnou et de Saint-Jean-du-Doigt.

2- <u>Ancienneté du parc locatif privé</u>

Année de construction des logements en locatif privé
Source : FILOCOM 2013

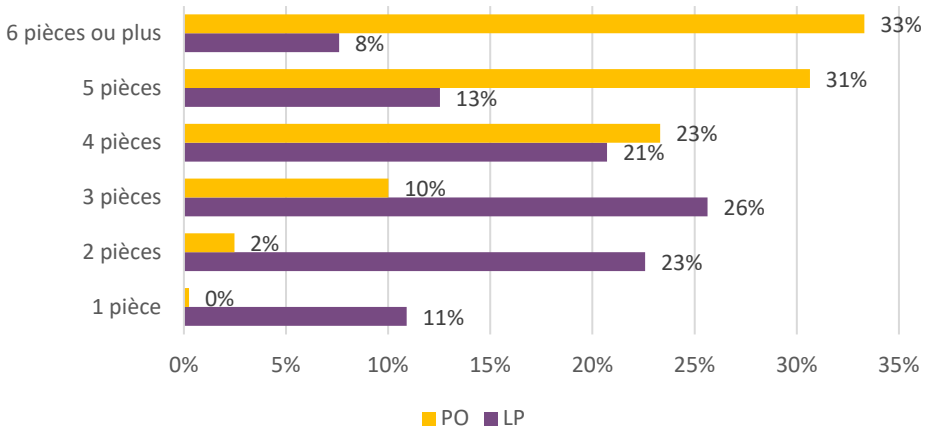


A l'image du parc des résidences principales, le parc locatif privé est ancien : 66% des logements loués ont été construits avant 1975 (plus de 3 800 logements), dont 47% avant 1949. Une donnée qui laisse présagée du faible niveau de performance du parc, notamment sur le plan énergétique.

3- Typologie du parc locatif privé

A l'échelle intercommunale, 52% des logements locatifs privés sont en appartement et 48% en maison. Une réalité fortement influencée par le parc présent sur la Ville de Morlaix où 83% des logements locatifs privés sont en appartement. Ainsi en dehors de Morlaix, la typologie du parc locatif privé est différente avec 73% des logements qui sont en maison et seulement 27% en appartement. Une offre plutôt complémentaire entre la ville centre et le reste des communes de Morlaix Communauté.

Taille des logements locatifs
Source : INSEE 2013



La taille des logements privés locatifs diffère considérablement par rapport au parc occupé en propriété : 60% des logements font moins de 4 pièces (contre 12% pour les résidences principales des PO). Là-aussi, les petits logements sont fortement localisés sur la ville centre qui concentrent 64% des T1-T2 de l'intercommunalité.

4- Une occupation caractéristique

Le parc locatif privé a pour caractéristique d'accueillir des ménages :

- **de petite taille :** 75% du parc est occupé par une ou deux personnes dont 52% par une personne seule ;
- **jeunes en début de parcours résidentiel :** 48% des locataires sont âgés de moins de 40 ans ;
- **plutôt modestes** : 79% des locataires du parc privé sont éligibles au logement social *(43% ont des revenus inférieurs aux plafonds PLAI)* ; cette part est légèrement supérieure à celle observée au niveau départemental.

Le parc locatif privé loge 843 familles monoparentales, soit 40% des familles monoparentales du territoire. Les familles monoparentales représentent 16% des ménages locataires du parc privé, taux supérieur à celui département (13,9%).

54% des locataires du parc privé occupent leur logement depuis moins de 2 ans (contre 10% dans le parc occupé en propriété).

B- Le marché locatif social





1- Volume du parc locatif social

Au 1er janvier 2015, Morlaix Communauté compte 9% de parc social HLM sur la totalité de son parc de résidences principales (INSEE 2013), soit **2 800 logements locatifs sociaux appartenant à des organismes HLM,** dont plus de la moitié concentrée sur la ville de Morlaix (54%). En dehors de la ville centre, la part des logements locatifs sociaux est plus réduite et ne dépasse les 10% des résidences principales que sur 3 autres communes : Guerlesquin, Plourin-lès-Morlaix et Le Ponthou.
Le territoire concentre 62% du parc social du Pays de Morlaix et 6% du parc finistérien.

Logements Locatifs HLM en 2015
Source : RPLS 2015 – DREAL BRETAGNE (traitement ADEUPa)

	Total log. HLM	% HLM / RP 2013
Botsorhel	8	4%
Carantec	40	3%
Le Cloître-Saint-Thégonnec	13	5%
Garlan	25	6%
Guerlesquin	74	12%
Guimaëc	26	6%
Henvic	8	1%
Lanmeur	51	6%
Lannéanou	7	4%
Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec	7	5%
Locquénolé	2	1%
Locquirec	14	2%
Morlaix	1 507	19%
Pleyber-Christ	90	7%
Plouégat-Guérand	25	5%
Plouégat-Moysan	13	5%
Plouezoc'h	33	5%
Plougasnou	74	5%
Plougonven	89	6%
Plouigneau	**117**	**6%**
Plounéour-Ménez	16	3%
Plourin-lès-Morlaix	**211**	**11%**
Le Ponthou	7	11%
Saint-Jean-du-Doigt	6	2%

Saint-Martin-des-Champs	**217**	**9%**
Sainte-Sève	6	2%
Saint-Thégonnec	68	6%
Taulé	46	4%
MORLAIX COMMUNAUTE	**2 800**	**9%**

Rappel : 3 communes déficitaires au titre de l'article 55 de la loi SRU (Plouigneau, Plourin-lès-Morlaix et St Martin-des-Champs), avec l'objectif (PLH en cours) de réaliser 120 logements locatifs sociaux

Pour répondre à la demande en logement social, plusieurs organismes interviennent sur le territoire : Habitat 29 (1 109 logements – 40%), Armorique Habitat (927 logements - 33 %), Aiguillon Construction (518 logements - 19 %), Le Logis Breton (158 logements - 6 %), SA Les Foyers (78 logements - 3 %), Espacil (11 logements - 0,4 %)… Habitat 29 est le bailleur social le plus présent : il concentre 40 % du parc locatif social.

2- Le développement du parc

En matière de logements locatifs sociaux, le PLH en cours de Morlaix Communauté prévoit la mise en œuvre de trois actions *(« Orientation 2 : Améliorer l'offre locative sociale existante, développer l'offre très sociale »)* :

- Action 2.1 : produire du logement social neuf en tenant compte des besoins quantitatifs, et de la solvabilité des ménages demandeurs
- Action 2.2 : Améliorer le parc existant tout en maintenant la charge locative des occupants du parc
- Action 2.3 : Développer l'offre de logements adapté et/ou spécifique

En termes d'objectifs quantitatifs, le PLH (2014-2019) vise la production nouvelle de **326 logements locatifs sociaux** (dont 47 en report du programme précédent non financés par l'Etat). Les 279 logements spécifiques au nouveau programme se répartissent pour 120 unités dans les communes déficitaires au titre de l'article 55 de la loi SRU (Plouigneau, Plourin-Lès-Morlaix et Saint-Martin-des-Champs) et les 159 autres logements dans les autres communes.

Répartition des objectifs quantitatifs en fonction des financements

Source : PLH de Morlaix Communauté

	PLUS	PLAI-O	PLAI-A	PLS	TOTAL
Total logements sociaux	214	92	20	-	**326**

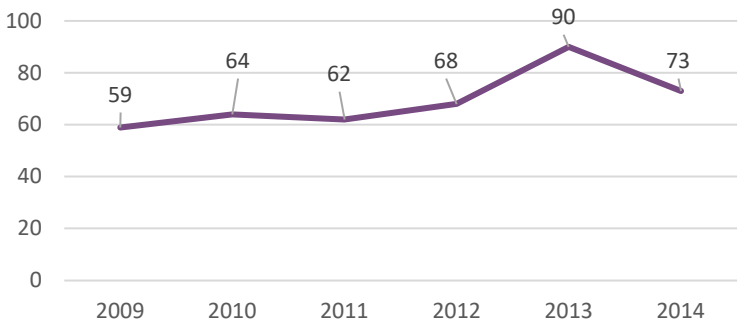
Sur les 306 logements PLUS et PLAI-O, 92% devraient être produits en construction neuve et 8% en acquisition-amélioration.

Dans le cadre du PLH, des aides intercommunales pour les bailleurs sociaux et les communes ont été mises en place pour faciliter la réalisation des opérations :

- Opérations en production neuve : 2 000 €/logement + 1 000 €/logement pour les opérations correspondant aux critères de qualité définis par Morlaix Communauté
- Opération de démolition-reconstruction : 5000€/logement,
- Opérations d'acquisition-amélioration : 5000€/unité produite + 1 000€/logement pour les opérations communales
- Bonus de 2000€/logement pour les bailleurs sociaux intervenant au sein de « petites opérations » (moins de 6 logements)
- Aide visant à alléger la charge foncière : entre 2000€ et 3500€ en fonction de la localisation des biens et du marché foncier.

73 logements locatifs publics ont été agréés en 2014 dans Morlaix Communauté soit un volume supérieur à l'objectif de production affiché dans le PLH (54 logements en moyenne par an). En matière de financement, il s'agit de 53 logements PLUS et de 20 PLAI.

Logements agréés dans Morlaix Communauté
Source : observatoire de l'habitat de Morlaix Communauté





Opération de 13logements (pavillons T3 – T4) - Plouigneau
Source : site internet d'Habitat 29

3- Typologie du parc locatif social

Morlaix Communauté dispose d'un parc locatif social largement collectif (67 %) - 75% à l'échelle départementale.

Le parc HLM présente les caractéristiques suivantes :

- Des logements de petites et moyennes tailles :

	T1	T2	T3	T4	T5 et +
Morlaix	15%	22%	36%	23%	4%
MORLAIX CO	**10%**	**23%**	**37%**	**25%**	**5%**
Dpt 29	5%	24%	39%	25%	7%

- Des loyers plutôt attractifs

	<4,5 €/m²	4,5 à 5,5 €/m²	5,5 à 6,5 €/m²	6,5 à 7,5 €/m²	7,5 €/m² et +
Morlaix	50%	28%	9%	1%	4%
MORLAIX CO	**35%**	**32%**	**22%**	**2%**	**3%**
Dpt 29	21%	38%	29%	4%	2%

- Un parc ancien :

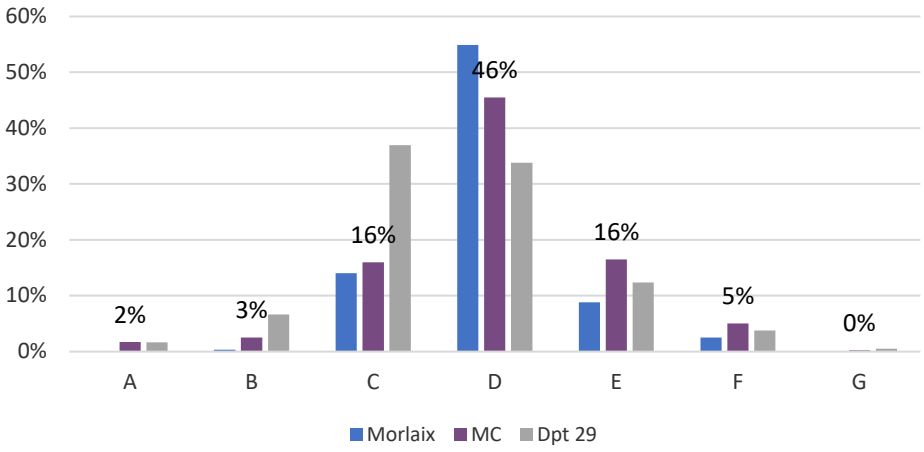
	<1950	1950 à 1969	1970 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	>2009
Morlaix	3%	20%	65%	3%	10%	1%
MORLAIX CO	**1%**	**13%**	**50%**	**12%**	**16%**	**7%**
Dpt 29	3%	26%	31%	16%	18%	8%

Un faible renouvellement du parc locatif au cours des années. En effet, 63% du parc à l'échelle intercommunale a été mis en location avant 1990. Ce taux monte à 88 % pour la ville centre de Morlaix et baisse à 60 % à l'échelle départementale. 28% de ce parc a été mis en location entre 1990 et 2009, et enfin 7% depuis 2009 (taux d'1 % pour Morlaix et 10 % pour le département)

- Un classement énergétique moyen qui pourrait être plus performant :

Les logements HLM ont généralement un classement énergétique moyen qui pourrait être plus performant. Près de la moitié des logements HLM de l'intercommunalité (46 %) et de la ville de Morlaix (55 %) sont classés D. Ces taux sont plus élevés que la moyenne départementale (34 %).

Le classement énergétique du parc locatif HLM



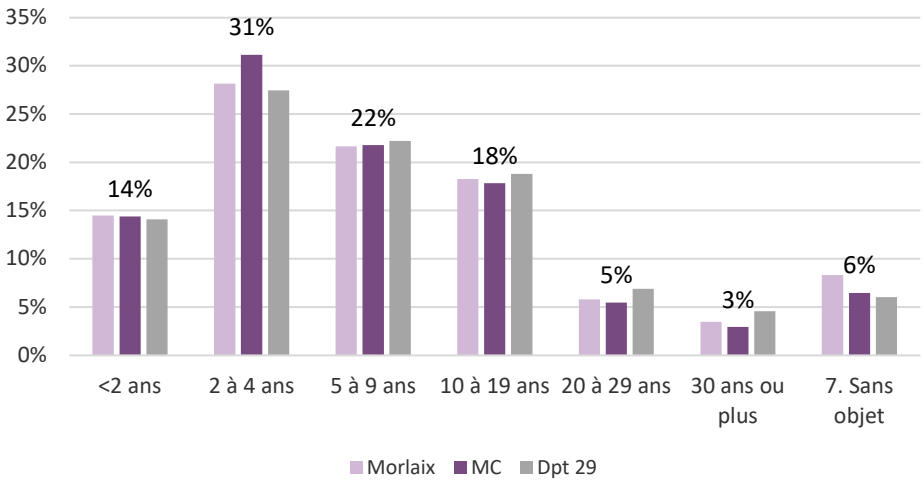
4- <u>Les besoins en logements sociaux</u>

Le taux de la vacance supérieur à 3 mois est relativement correct : 1,8 pour l'EPCI, 2,1 pour Morlaix contre un taux deux fois moins élevés pour le département (0,9 %).

A l'échelle intercommunale, le taux de mobilité est relativement raisonnable (13,9 %, Dpt : 13,2 %). A l'échelle communale, la ville de Morlaix présente un taux de mobilité de 14,6 %. Deux communes connaissent des taux très élevés : Henvic (37,5 %) et Locquénolé (50 %). Ainsi, les durées d'occupation sont relativement longues et deux catégories de ménages apparaissent :

- Des ménages « mobiles » (ancienneté d'emménagement inférieure à 5 ans) pour qui le logement social est une étape dans leurs parcours résidentiel : 42 % des ménages pour la commune de Morlaix, 45 % pour Morlaix Communauté et 41 % pour le département.
- Des ménages « captifs » présents dans le parc HLM depuis au moins 5 ans, ne trouvant pas de sortie convenable : 22 % d'entre eux sont installés depuis 5 à 9 ans et environ 26 % sont installés depuis plus de 10 ans (taux inférieur au niveau départemental : 30 %).

Ancienneté d'emménagement dans le parc HLM



L'indice de tension locative est le rapport permettant de tenir compte des demandes de logements sociaux non satisfaites au cours d'une année, et qui sont reconduites l'année suivante. L'indice intercommunal (2,2) est légèrement inférieur à celui du département (2,6), ce qui traduit une relative fluidité dans la réponse à la demande locative sociale. Néanmoins, à l'échelle communale, certaines disparités apparaissent. L'indice de tension est important pour certaines communes telles que Carantec (7), Locquirec (6), Taulé (8). L'indice le plus élevé revient à la commune de Lanmeur qui présente un rapport de 30, avec 1 attribution de logement social pour 29 demandes.

	Stock de demandes externes au 31/12/15	Attributions externes 2015	Indice de tension locative 2015
Botsorhel	0	1	1,0
Carantec	24	4	7,0
Le Cloître-Saint-Thégonnec	0	2	1,0
Garlan	2	4	1,5
Guerlesquin	5	5	2,0
Guimaëc	3	3	2,0
Henvic	0	1	1,0
Lanmeur	29	1	30,0
Lannéanou	1	3	1,3
Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec	0	1	1,0
Locquénolé	0	0	0,0
Locquirec	5	1	6,0
Morlaix	227	223	2,0
Pleyber-Christ	22	28	1,8
Plouégat-Guérand	1	2	1,5
Plouégat-Moysan	2	1	3
Plouezoc'h	6	5	2,2
Plougasnou	19	8	3,4
Plougonven	3	10	1,3
Plouigneau	25	28	1,9
Plounéour-Ménez	2	3	1,7
Plourin-lès-Morlaix	47	67	1,7
Le Ponthou	1	1	2,0
Saint-Jean-du-Doigt	0	1	1,0
Saint-Martin-des-Champs	57	24	3,4
Sainte-Sève	4	2	3,0
Saint-Thégonnec	9	10	1,9
Taulé	21	3	8,0
MORLAIX COMMUNAUTE	**515**	**442**	**2.2**

Plus de la moitié des demandes externes sont dirigés vers le pôle urbain (55%). Dans la majorité des secteurs à l'exception du rural, le poids de la demande coïncide sensiblement avec la représentativité du parc de logements.

5- Les demandes de logement social

De manière générale, le parc locatif loge une population très fragile (beaucoup de personnes seules et monoparentales) et captive d'un parc locatif à loyer bas.

Ainsi, en 2015, on dénombre 906 demandes de logement social répartis entre 704 nouvelles demandes externes (soit 78 %) et 202 demandes en mutation (soit 22 %).

Les demandeurs sont davantage :

- Jeunes : 56 % des demandeurs externes ont moins de 40 ans (36 % pour les moins de 30 ans et 20 % pour les 30-39 ans). Les moins de 40 ans sont représentés à 44 % dans les demandes en mutation. A l'inverse, les personnes âgées de + de 65 ans semblent être sous-représentées avec seulement 7 % des demandes internes et 10 % des demandes en mutation.
- (Très) modestes : En nombre, les plus importantes demandes externes concernent les personnes sans ressources (167 sur 699 demandes externes, soit 23,8 %). 66 % des demandeurs externes ont, en 2013, des revenus inférieurs aux plafonds PLAI (68 % en demande de mutation).
- Seules : les personnes seules sont à 49 % concernés par les demandes externes, suivis par les ménages de deux personnes (24 %). Les familles monoparentales (« personne seule + autres ») restent toujours très surreprésentées que ce soit en demande externe (52 %) ou demande de mutation (36 %)
- Plutôt locaux : 55% des demandeurs proviennent du territoire intercommunal

Les logements souhaités :

- Une prépondérance des T2/T3 pour les demandeurs externes
- Plutôt des T2/T3/T4 pour les demandeurs internes

Les demandes externes						
Chambre	T1	T2	T3	T4	T5	T6 et plus
79	1 130	2 729	3 014	1 338	291	28
1%	13%	32%	35%	16%	3%	0%

Les demandes internes						
Chambre	T1	T2	T3	T4	T5	T6 et plus
0	132	749	1 200	807	244	20
0%	4%	24%	38%	26%	8%	1%

SYNTHESE

« Fonctionnement des marchés immobiliers »

LES DYNAMIQUES RECENTES	
→ A l'image des tendances nationale et départementale, la production neuve connait une baisse globale sur l'ensemble du territoire retrouvant ainsi le niveau de la période 1990-2000 : **environ 270 logements mis en chantier par an entre 2010 et 2015** (contre une moyenne de 403 entre 2000 et 2010).	=
→ Une **production neuve qui reste ciblée sur l'individuel pur** (en moyenne 70% de la production neuve depuis 2010) même si sa part tend à diminuer (58% en 2014 et 64% en 2015). Des efforts entrepris essentiellement par le pôle urbain (51%) et les communes périurbaines (66%).	=
→ Sur ces 10 dernières années, **65% de la consommation foncière s'est faite pour l'habitat** (300ha/465ha consommés entre 2005 et 2015). Mais des progrès sont à mettre en avant avec une **diminution progressive de la taille des parcelles commercialisées.**	+
→ Les **transactions dans l'ancien représentent le moteur immobilier principal avec environ 600 ventes par an**, un constat d'autant plus vrai compte-tenu du **contexte actuel plutôt favorable** *(PTZ dans l'ancien, baisse des prix et des taux d'intérêt…).*	+
→ Des dynamiques favorables qui ne suffisent cependant pas à réduire le phénomène de la vacance qui touche un **parc de logement déqualifié en décalage avec les produits recherchés** par les accédants (localisation, typologie…), phénomène touchant en particulier les centres-bourgs.	!
→ Un **territoire plutôt accessible** en matière d'accession à la propriété aussi bien sur le marché du neuf que celui de l'occasion	+
→ Le **manque d'anticipation des ménages** sur certains coûts liés au logement peut représenter une véritable difficulté (coûts liés aux déplacements domicile/travail, liés à l'énergie, aux travaux à réaliser…)	!

ZOOM SUR LE MARCHE LOCATIF	
→ **Un parc locatif globalement développé** (8 331 logements locatifs soit 28% des résidences principales) mais **fortement concentré sur la ville centre** (près de la moitié localisée sur Morlaix – 4 028 locataires)	+
→ **69% des logements locatifs sont privés** (5727 logements – 19% des RP) mais l'offre peine à se développer (+100 logements depuis 2008) et à se diversifier.	=
→ Parallèlement, on compte **2800 logements HLM sur le territoire (9%),** là aussi fortement concentrés sur Morlaix *(54%).* Un parc qui peine également à se renouveler *(8% du parc mis en location depuis 2010 – seulement 1% sur Morlaix).*	=
→ De manière générale le **parc locatif souffre d'une certaine obsolescence** nuisant fortement à son attractivité : **63% du parc HLM construit avant 1990 et 66% du parc locatif privé avant 1975.** Des réponses à trouver avec les bailleurs : réhabilitation, vente, démolition-reconstruction…	!
→ Une majorité des locataires est logée en appartement dans le pôle urbain. Toutefois, 30% du parc locatif total (soit près de 2 500 logements) est constitué de maisons, un taux qui monte à 48% pour le parc locatif privé.	=
→ De manière générale, le parc locatif loge une **population très fragile** (beaucoup de personnes seules, familles recomposées) et captive d'un parc locatif à bas loyer.	!
→ Rappel : 3 communes déficitaires au titre de l'article 55 de la loi SRU (Plouigneau, Plourin-lès-Morlaix et St Martin-des-Champs), avec l'objectif (PLH en cours) de réaliser 120 logements locatifs sociaux	!

PARTIE III :

LES PUBLICS À BESOINS SPÉCIFIQUES

I- Les besoins des personnes vieillissantes

A- Une population en augmentation sur le territoire et des besoins à venir

En 2013, Morlaix Communauté comptait **19 643 personnes de plus de 60 ans**, soit 30% de l'ensemble de la population. Cette proportion est bien supérieure à celle observée sur le département (27%). Si les proportions n'ont que légèrement évolué depuis 2008, on observe en 2013 une augmentation significative du nombre de personnes âgées de plus de 60 ans (+1892 personnes / +11% en 5 ans). Ce constat démontre qu'il existe un processus de vieillissement en cours sur l'intercommunalité.

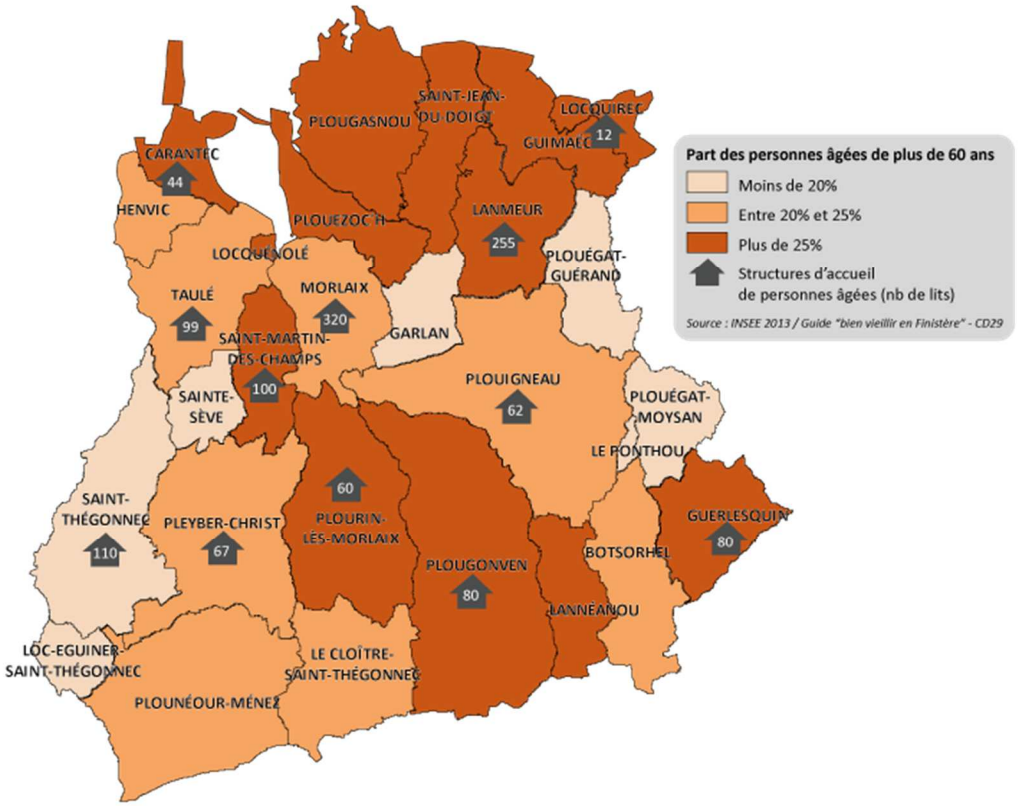
	2008		*2013*	
60/74 ans	10 214	16%	11 683	18%
75 ans et +	7 537	12%	7 961	12%
60 ans et +	**17 751**	**28%**	**19 643**	**30%**

Source : INSEE 2013

Ce phénomène, qui n'épargne aucun territoire français, va avoir à court et moyen termes des conséquences sur :

- les besoins d'adaptation du parc existant (public et privé) ;
- la demande d'une offre de logement adapté, accessible et proche des services ;
- la sollicitation des structures et services spécialisés.

B- L'offre en structure sur Morlaix Communauté



A l'échelle intercommunale, on dénombre une quinzaine de structures d'accueil de personnes âgées correspondant à près de 1 120 hébergements :

	Nom de la structure	Type de structure	Capacités	Gestionnaire
Morlaix	Rés. La Boissière	EHPAD public	81 places	CCAS

	Rés. Bélizal	EHPAD public	188 places dont 10 places en USLD	Centre hospitalier des Pays de Morlaix
	Rés. An Haleg	USLD publique	50 places	Centre hospitalier des Pays de Morlaix
Saint-Martin-des-Champs	Rés. Saint-François	EHPAD privé	108 places	Association Saint-François
Taulé	Rés. Bel Air	EHPAD public	99 places	Etablissement public autonome
Carantec	Rés. De Kerlizou	EHPAD public	44 places	CCAS
Lanmeur	EHPAD de Lanmeur	EHPAD public	255 places	Hôpital local de Lanmeur
Saint-Thégonnec	Rés. Sainte-Bernadette	EHPAD privé	110 places	Association Sainte-Bernadette
Pleyber-Christ	Résidence du Brug	EHPAD public	67 places	CCAS
Plourin-Lès-Morlaix	Rés. Ker An Dro	EHAPD Public	60 places	CCAS
Plougonven	Rés. De l'Argoat	EHPAD public	80 places dont 40 places en USLD	Centre hospitalier des Pays de Morlaix
Plouigneau	Rés. Prs-An-Doas	EHPAD public	62 places	CCAS
Guerlesquin	Rés. Du Guic	EHPAD public	80 places	CCAS
Locquirec	Maison d'acueil de l'Ile Blanche	Etablissement d'hébergement temporaire	12 places	Association La Blanche



Morlaix Rés de la Boissière



Lanmeur



Guerlesquin

Les capacités intéressantes du territoire parviennent néanmoins difficilement à répondre à la totalité des besoins ; de plus, les redevances (loyer + services) sont trop élevées pour une partie des ménages potentiellement concernés.

C- Le maintien à domicile : des besoins d'adaptation du logement

Les ménages dont la personne de référence est âgée de plus de 75 ans représentent plus de 6 000 ménages, soit 20 % des ménages de l'intercommunalité. Cette part est supérieure à la moyenne départementale (19%). Ces ménages vieillissants sont à 88 % propriétaires du logement qu'ils occupent (au nombre de 5 320 selon FILOCOM), contre 6 % de locataires du parc privé et 4 % de locataires du parc HLM (données INSEE).

Les personnes âgées habitent :

- des logements individuels : 90 %,
- des logements anciens : 71 % des logements datent d'avant 1975 (année de l'apparition de la première réglementation thermique),
- de grands logements : 74 % de plus de 75 m²,
- des logements où l'inconfort reste encore significatif (absence d'au moins un élément de confort) : 25 %, soit près de 1371 logements.

Les ménages âgés sont également des ménages modestes, voire très modestes. En effet, plus de 1 000 ménages (soit 18 % et 1/5e des ménages) vivraient sous le seuil de pauvreté. Plus de 3 250 ménages (soit plus de la moitié des personnes âgées (54 %)) auraient des revenus inférieurs aux plafonds ANAH.

Ces derniers éléments (logements individuels, faibles revenus, anciens, grands et inconfortables) constituent un véritable frein et une grande faiblesse pour le maintien à domicile de ces populations. Si le maintien à domicile est une priorité pour les ménages vieillissants, il n'est possible que grâce à la mobilisation des services d'aides à la personne et à l'amélioration/adaptation des logements :

- **l'adaptation du parc privé en cours :**

L'OPAH Durable et Solidaire (opérationnel sur le territoire depuis 2014 et jusqu'en 2019) joue un rôle très important dans l'adaptation des logements à la perte d'autonomie. Dans ce cadre contractuel, des subventions sont proposées (sous conditions) pour procéder à une adaptation fonctionnelle des logements au vieillissement et au handicap. Les objectifs pour les 5 années du programme visent la réalisation de travaux d'adaptation sur 125 logements occupés par leur propriétaire.

- **Des services en faveur du maintien à domicile structurés :**

Afin d'accompagner le maintien à domicile des personnes âgées, différents services d'accompagnement se sont organisés sur l'ensemble du territoire intercommunal : aide à domicile, soins à domicile, portage des repas, transport, etc.

Par ailleurs, le CLIC du Pays de Morlaix (« bien vieillir en Pays de Morlaix ») joue un rôle très important dans l'information des habitants, des élus et des professionnels via sa structure d'accueil et d'information ainsi que par la mise en place d'actions ponctuelles (forums, animations).

- **Le développement d'un parc adapté dans les centralités**

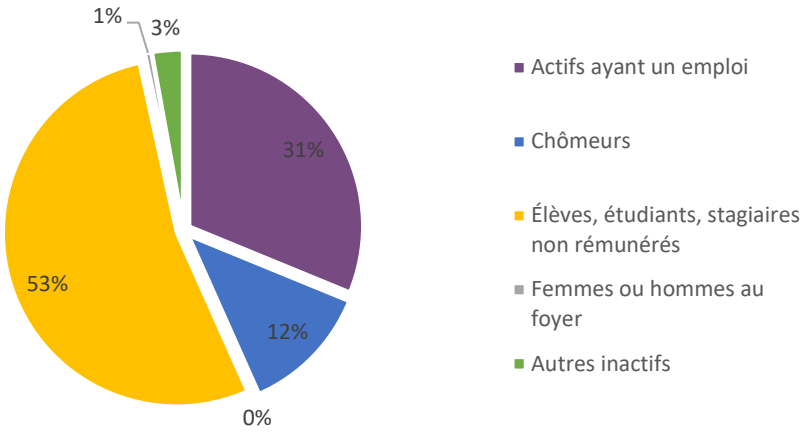
Avec l'arrivée d'une nouvelle génération (60-75 ans), davantage préparée à la question du vieillissement et pour qui le changement de logement est moins un obstacle, cette problématique est amenée à évoluer dans les années à venir. Ainsi, les réponses habitat devront se diversifier et prendre en compte de nouvelles attentes : développement d'une offre intermédiaire entre l'habitat individuel privé et la structure collective, développement d'un parc locatif adapté (privé et public)…

II- Les besoins des jeunes en début de parcours résidentiel

A- Des besoins existants

Les jeunes de 15 à 24 ans représentent 9% de la population totale de Morlaix Communauté en 2013, soit plus de 6 019 individus (11% au niveau départemental). Par rapport au recensement de 2008, le territoire a vu sa population jeune diminuait (-500 individus en 5 ans).
En 2013, plus de la moitié des jeunes âgés de 15 à 24 ans est inscrite dans un parcours scolaire (élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés), près 1/3 sont des actifs ayant un emploi.

Type d'activité des jeunes âgés de 15 à 24 ans
Source : INSEE 2013



Le public jeune est hétérogène, du fait de la diversité des situations de départ (sociale, économique, face à l'emploi ou à l'enseignement…) et des évolutions souvent fréquentes de celles-ci. Il se caractérise donc par sa grande mobilité : géographique, économique et sociale, qui appelle une diversité des réponses en termes d'offre de logements et d'hébergements.

Pour préserver l'équilibre démographique, il est intéressant de stabiliser les jeunes ménages sur le territoire, notamment en proposant un parcours résidentiel adéquat.

B- Une offre spécifique concentrée sur la ville centre

L'offre de logement à destination des jeunes en début de parcours résidentiel est très concentrée sur la ville centre. On y trouve en effet un Foyer des Jeunes Travailleurs, deux résidences étudiantes, une résidence intergénérationnelle ainsi qu'un parc locatif important :

- dans le parc locatif privé : 1570 logements T1-T2, soit 30% du parc en 2013, et 534 logements meublés (données INSEE).
- dans le parc HLM : 939 logements T1-T2, soit 33% du parc en 2015 (données RPLS).

L'offre de logements à destination des jeunes sur le territoire de Morlaix Communauté (hors internats)

	FJT	Résidence étudiante Ty Dour	Résidence étudiante du Menguen	Résidence intergénérationnelle du Poan Ben
Nbre de logements	81	58	20	12 réservés aux jeunes
Taille des logements	+ 12 réservés à des personnes âgées	0,56	0,56	0,56
Meublés	De la chambre	0,98	0,95	0,98
Loyer mensuel moyen	de 13 m² au T4	21 m²	18 à 20 m²	34 m²
- *Electricité comprise*	*Oui*	*Oui*	*Semi*	*Non*
- *Eau comprise*	*De 267 à 572€*	*293 €*	*263 €*	*424,42 €*
- *Chauffage compris*	*Oui*	*Non*	*Non*	*Oui*
Taux de remplissage pendant l'année scolaire	Oui	Non	Non	Oui
Taux de remplissage en période estivale	Oui	Oui	Non	Oui
Taux de remplissage pendant l'année scolaire	Complet	Complet	3 logements libres	Complet
Taux de remplissage en période estivale	18 logts de libre	Une dizaine de logts sont libérés à partir du mois d'avril	Au moins 10 logts de libre	Complet

Source : PLH de Morlaix Communauté

Une étude spécifique menée par Morlaix Communauté en 2011 a permis de mettre en évidence les difficultés ressenties concernant l'hébergement des jeunes. Quatre problématiques principales ont été remontées :

- **l'état des logements**, notamment des petits appartements locatifs en centre-ville morlaisien ;
- **la solvabilité des jeunes** : souvent en situation précaire, la difficulté pour les jeunes travailleurs est de pouvoir louer un logement pour une courte durée (CDD de 3 mois – 6 mois) et/ou d'assurer un paiement régulier des loyers. En conséquence, les propriétaires bailleurs privés sont plus réticents à louer à cette franche de public.
- **L'organisation de l'offre et sa visibilité :** si le Foyer des Jeunes Travailleurs de Morlaix est bien identifié par l'ensemble des acteurs, ce n'est pas forcément le cas des résidences étudiantes, dont l'une présente même une certaine vacance depuis quelques années.
- **La capacité de mobilité souvent limitée des jeunes :** en cas de situation précaire et/ou d'absence de soutien familial, ils peuvent difficilement supporter l'achat d'un véhicule ou le coût de leçons de conduite. Peu mobiles, ils doivent donc réussir à se loger soir près de leur lieu de travail, soit à proximité des réseaux de transports en commun.

La question d'une offre spécifique aux jeunes saisonniers peut également se poser pour certaines communes littorales.

Dans le cadre du PLH en cours, le programme d'actions propose la mise en œuvre de deux actions spécifiques :

- action 5.3- « Améliorer les réponses en matière de logement des jeunes, et notamment des jeunes salariés » propose un accompagnement spécifique de Morlaix Communauté pour expérimenter sur 4 logements communaux la mise en location de logements meublés pour une durée relativement courte.
- action 5.4 – « développer l'information des jeunes sur le logement (offre de logements et d'hébergements, accès, aides aux logements) » propose de développer des outils d'information pratiques à destination des jeunes : rubriques dédiées sur le site internet communautaire, dépliants, partenariats…

III- L'hébergement des ménages défavorisés

A- Une proportion importante de ménages très modestes

Il est utile de rappeler ici qu'une part des ménages de Morlaix Communauté dispose de ressources modestes : 27 % des ménages ont des ressources inférieures à 60% du plafond PLUS et 9% ont des ressources inférieures à 30% du plafond PLUS.

Part des ménages modestes et pauvres
Source : FILOCOM 2013

Données 2013	Morlaix Communauté	Finistère
Ménages modestes (ressources <60% PLUS)	**27 %** (8 230 ménages)	**27 %**
Ménages pauvres (ressources <30% PLUS)	**9 %** (2 774 ménages)	**9 %**

Revenu net mensuel correspondant	PLUS	PLAI
Pour une personne seule	1 863 €	1 025 €
Pour un couple avec un enfant	2 992 €	1 795 €

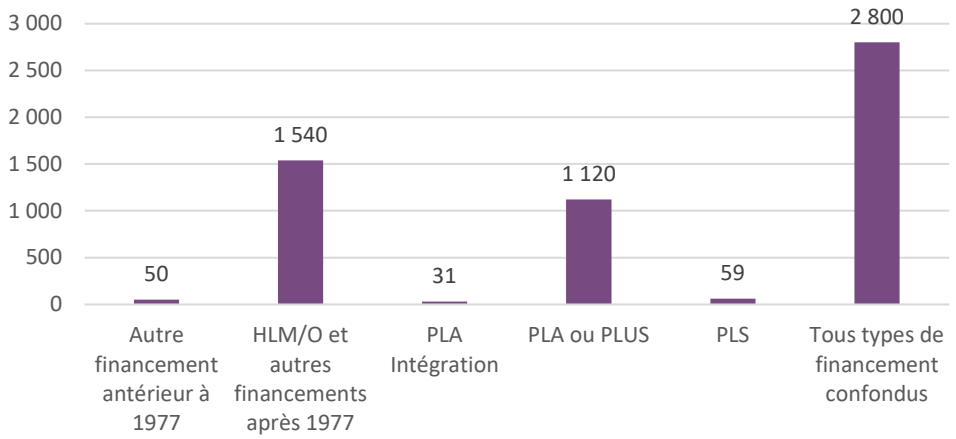
Les ménages modestes représentent 94 % des ménages logés dans le parc HLM (soit 2 294 sur 2 433 des ménages logés dans le parc HLM). 30 % (734 ménages) d'entre eux peuvent être qualifiés de modestes (revenus inférieurs aux plafonds PLUS) et 64 % (1 562 ménages) de très modestes (revenus inférieurs aux plafonds PLAI). Néanmoins, en nombre, il est à noter que les ménages très modestes sont très majoritairement logés au sein du parc privé. Ainsi,

- 4 165 ménages très modestes sont propriétaires de leur logement
- 2 352 sont locataires du parc privé
- Contre 1 562 locataires du parc HLM/SEM

B- Une offre très sociale à adapter

Face à ces besoins, on constate que le parc social joue un rôle important puisqu'il répond en grande partie aux besoins des habitants de Morlaix Communauté. Cependant l'offre sociale adaptée reste insuffisante et très concentrée sur la seule ville de Morlaix.

Parc social par type de financement
Source : RPLS 2015



Au sein du parc existant, certains ménages peuvent rencontrer des difficultés d'accès et de maintien dans le logement. Les loyers pratiqués dans le parc locatif sont parfois élevés pour les plus modestes, y compris dans le parc HLM, avec des charges locatives (chauffage – cf. les faibles performances énergétiques du parc locatif) et des prestations annexes (jardin, garage) qui ne sont pas couvertes par l'allocation logement. Le reste à charge peut donc être difficile à supporter par le budget de certains ménages. Comme mentionné précédemment, le risque est de voir ces ménages se replier vers le parc privé dégradé, dans lequel ils trouveront peut-être plus facilement un niveau de loyer en phase avec leur budget.

C- Une offre spécifique développée sur Morlaix

En dehors de l'offre sociale « ordinaire », une offre spécifique en direction des ménages ayant des difficultés d'intégration est développée, principalement sur la ville de Morlaix qui joue son rôle de ville centre. Cette offre spécifique se décline ainsi :

- Le foyer du Jarlot se composant d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), d'une maison relais et d'un hôtel social (respectivement 22, 10 et 4 places) géré par l'association Massé Trévidi.
- Un Foyer de jeunes Travailleurs (FJT) de 88 logements gérés par le CCAS de Morlaix.
- Une résidence sociale intergénérationnelle du Poan Ben proposant 12 logements à des personnes âgées et autant à des jeunes, gérée par Mutuelle de Bretagne.
- Un agrément de sous-location/baux glissants par des conventions passées avec le CCAS de Morlaix et l'ASAD pour 15 logements (dans les faits, 20 logements sont ainsi gérés).

Dans le département du Finistère, un nouveau plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées a été validé pour 2016-2021

Le Plan départemental d'action pour le Logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) coordonne les interventions des acteurs locaux qui aident les ménages en difficultés à accéder ou se maintenir dans un logement de qualité.

Les enjeux et orientations du PDALHPD sont les suivants :

- Conforter les instances départementales dans le pilotage, apporter des ressources au local
- Adapter la territorialisation à la nature et à l'importance des enjeux

IV- Les gens du voyage

Dans un souci de cohérence, Morlaix Communauté a élaboré un schéma communautaire d'accueil des gens du voyage. Ce schéma communautaire vise à permettre une diversité des terrains pour l'accueil et le stationnement des gens du voyage. En effet, un certain nombre d'entre eux vivent toute l'année sur le territoire, d'autres sont de passage plus ou moins long et selon des motifs de rassemblements différents (circuit économique, raisons familiales, santé, vacances, rassemblement évangélique, etc...).

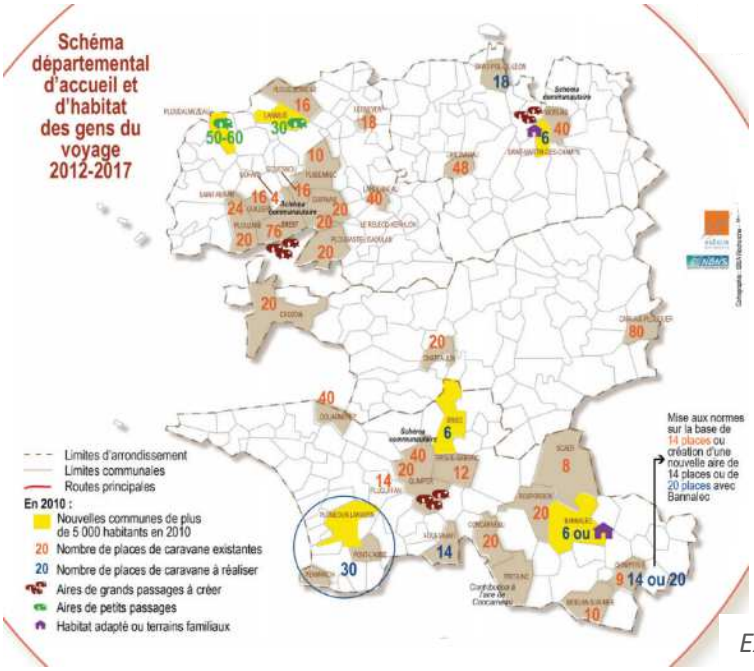
Une aire d'accueil des gens du voyage est présente sur le territoire intercommunal :

- **Aire d'accueil de Morlaix-Ploujean** créée en 2007 : 40 places (soit 20 emplacements). Cet équipement est le terrain central du dispositif communautaire pour l'accueil des gens du voyage sur Morlaix Communauté. La gestion de l'aire est assurée par Morlaix communauté qui a constitué à cette fin une équipe de 2 gestionnaires en régie.

Malgré ces dispositifs, une recrudescence de l'installation des gens du voyage de manière illicite a été constatée sur le territoire intercommunal, du fait notamment d'une certaine sédentarisation des gens du voyage installés sur l'aire d'accueil.

Aire d'accueil de Morlaix-Ploujean





Extrait du schéma départemental 2012-2017

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2012-2017 prescrit pour le territoire de Morlaix Communauté :

- **aucune réalisation d'aire d'accueil permanent sur le territoire.**
- en réponse à la situation juridique de la commune de Saint-Martin des champs - dont la population dépasse désormais 5000 habitants – la réalisation par Morlaix Communauté d'une **offre d'habitat spécifique (habitat adapté ou terrain familial)** pour 3 ménages dont la conception et la localisation sont à l'appréciation de Morlaix Communauté et de ses communes membres.
- la création à l'échelle du Pays de Morlaix d'**une aire de grand passage pour les missions évangéliques** dont le financement - de l'investissement comme du fonctionnement - ferait obligatoirement l'objet d'un conventionnement entre les collectivités du Pays.
- **la relance d'un projet socio-éducatif dans les domaines de la scolarisation, de la santé et de l'insertion professionnelle,** tout en pointant les manques en ce domaine sur la période du schéma précédent en particulier sur le territoire de Morlaix Communauté.

SYNTHESE

« Besoins spécifiques »

→ **Un vieillissement de la population marqué et généralisé sur Morlaix Communauté : près de 8 000 personnes âgées de plus de 75 ans (12%)** et un nombre en augmentation. Des ménages pour lesquels la question du logement est primordiale. Un phénomène qui va avoir des conséquences, à court et moyen termes sur l'adaptation du parc existant (public et privé), la demande en logements adaptés, accessibles et proches des services, les sollicitations envers les structures et services spécialisés	!
→ **La tranche d'âge 15-24 ans (9%) est en diminution** sur le territoire intercommunal, question fortement liée à l'emploi et au logement.	!
→ **Des ménages défavorisés** (plus de 8 200 ménages présentent des revenus inférieurs à 60% du plafond PLUS *(27% des ménages)*) qui peuvent rencontrer des **difficultés d'accès et de maintien dans un logement de qualité**. 80% de ces ménages sont actuellement logés dans le parc privé.	!
→ Des **dispositifs d'urgence et d'hébergement bien représentés sur la ville centre** mais des réponses complémentaires restent à développer sur des secteurs spécifiques et à étendre sur une partie du territoire (logements d'urgence)	=
→ **Gens du voyage :** des projets identifiés pour compléter les équipements présents sur le territoire intercommunal	=

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Morlaix Communauté

Annexe RP1_8.1

Transports, déplacements

Janvier 2017

Territoire+ Siège social :
15 avenue du Professeur Jean Rouxel 44470 Carquefou

lisanne.wesseling@territoire-plus.fr /
www.territoire-plus.fr
06 49 34 36 88 / 06 61 47 81 33

Sommaire

Titre I. Les pôles générateurs de déplacements 3

Titre II. Les flux domicile-travail 5

Titre III. Les flux domicile-étude 8

Titre IV. Les besoins modaux de la population 11

Titre V. Desserte routière 13

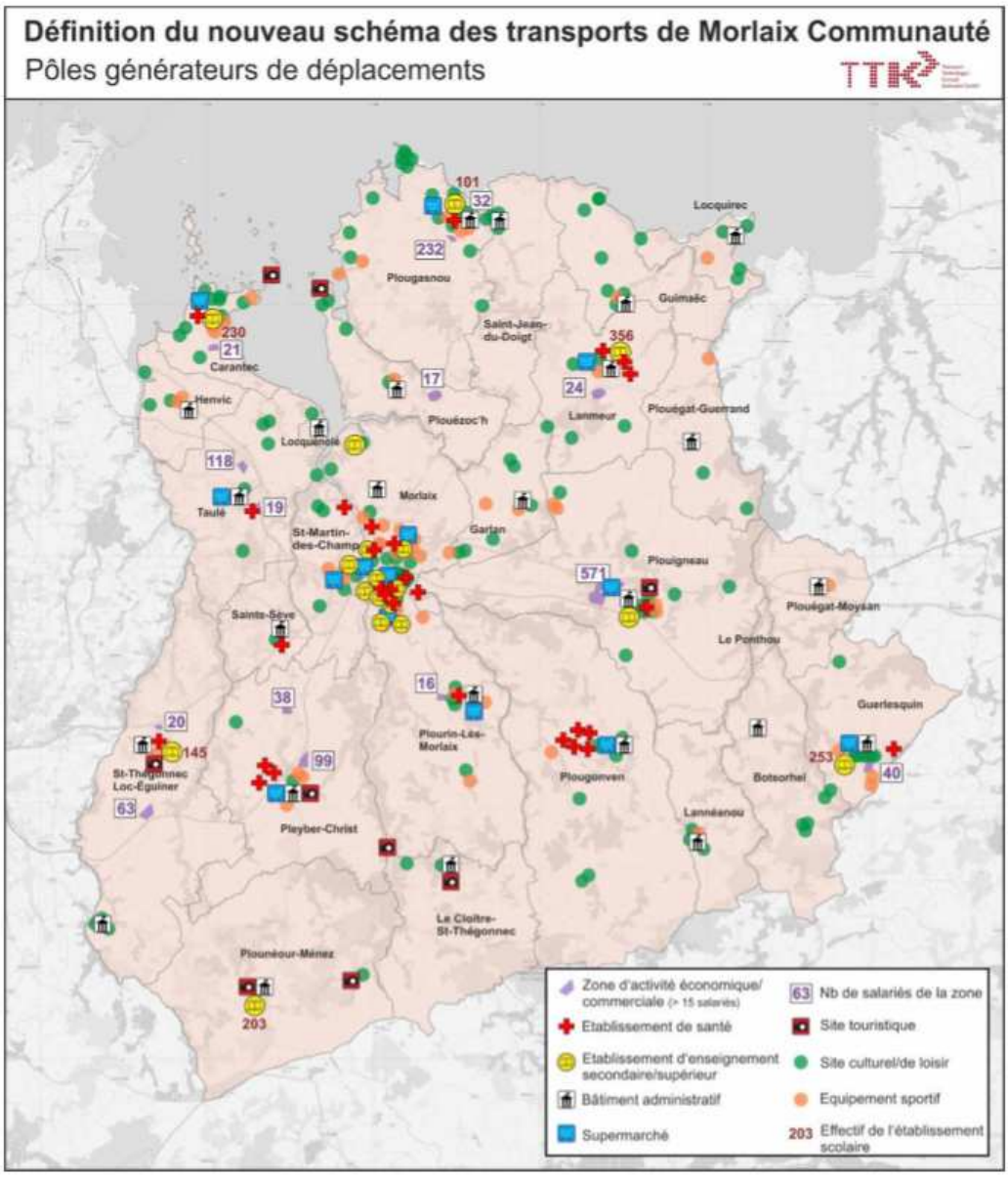
Titre VI. L'offre des transports collectifs 21

Titre VII. Les itinéraires pédestres et cyclables 34

Les données sont issues du schéma des transports de Morlaix Communauté en cours de réalisation.

Titre I. Les pôles générateurs de déplacements

L'analyse des pôles générateurs débute par le recensement et la localisation des équipements existants ou futurs sur le territoire à l'origine de la mobilité des habitants.



Source : Schéma des transports de Morlaix Communauté (en cours)

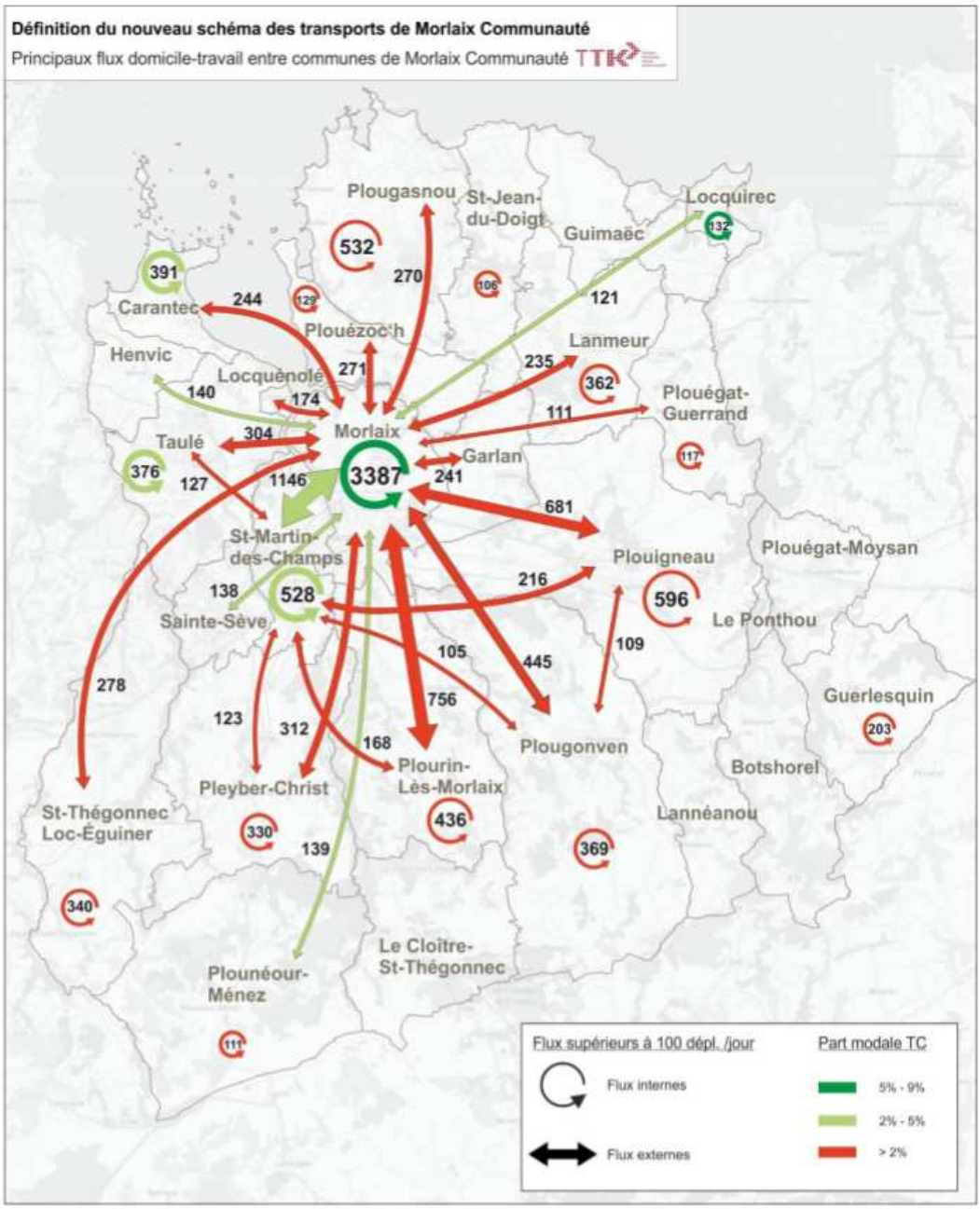
Les pôles générateurs de déplacements se concentrent principalement au **pôle urbain central** et dans les **pôles secondaires**.

A l'échelle du pôle urbain, les établissements scolaires et les pôles administratifs se situent dans le centre tandis que les zones d'activités commerciales et les parcs d'activités (existants et futurs) sont implantés en périphérie.

Titre II. Les flux domicile-travail

A. Des déplacements internes à l'agglomération centrés sur Morlaix

La cartographie ci-dessous permet de visualiser les flux domicile-travail supérieurs à 100 déplacements par jour ainsi que leur part modale TC.



Source : Schéma des transports de Morlaix Communauté (en cours) – Déplacements domicile-travail par jour internes au secteur d'études - 2012

Parmi les 19 413 déplacements internes à Morlaix Communauté, **Morlaix s'impose comme le pôle générateur central de mobilité domicile-travail** avec 33% de ces flux.

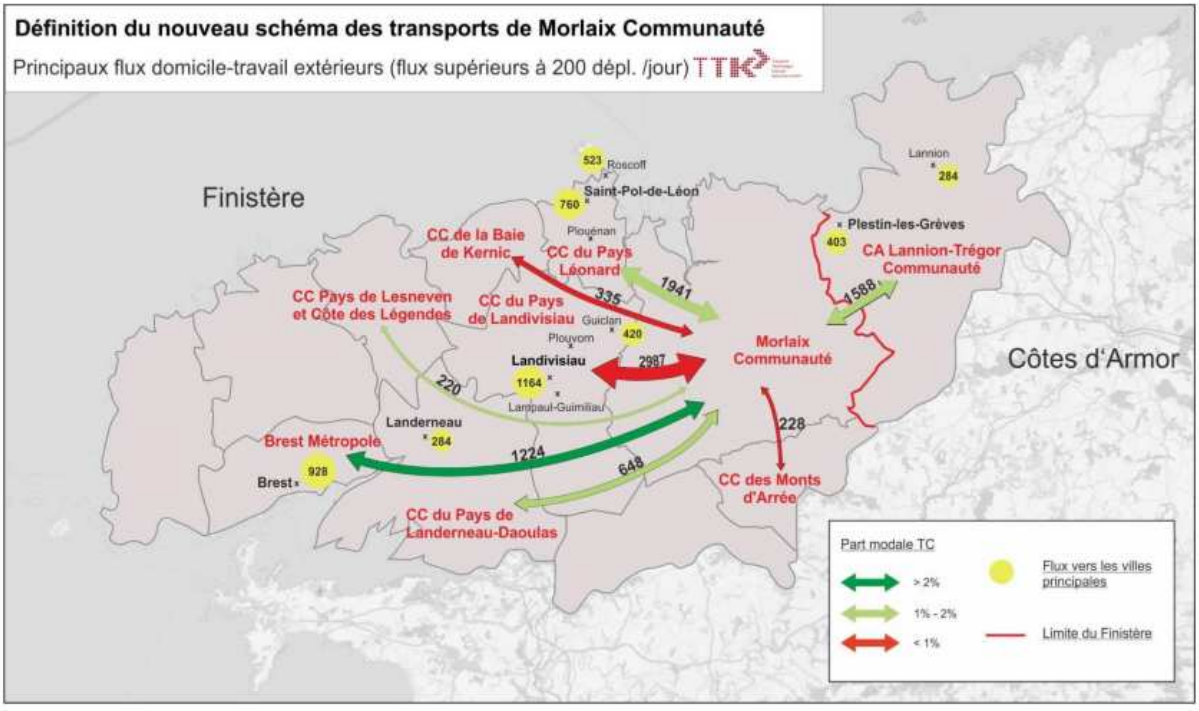
Au regard des échanges avec Morlaix, les déplacements entre les autres communes sont peu significatifs. Néanmoins, si l'on ne tient pas compte de la commune de Morlaix, les **déplacements internes aux communes sont plus importants que les déplacements entre communes**.

La **part modale TC** est importante pour les déplacements internes à **Morlaix** ainsi qu'à **Locquirec** (qui s'explique par la vocation touristique de la commune). A l'inverse, les transports en commun sont très peu utilisés pour les déplacements vers le Nord du territoire ainsi que vers le Sud-est de Morlaix Communauté.

Les déplacements vers **Morlaix** correspondent à **43% de l'ensemble des déplacements** effectués sur le territoire intercommunal. La deuxième destination est la commune de **Saint-Martin-des-Champs** représentant **11%** des déplacements. **6%** des déplacements se dirigent sur la commune de **Plouigneau.** Ensuite, à parts égales, **Plougasnou, Lanmeur, Plourin-lès-Morlaix et Saint-Thégonnec** sont des destinations comptabilisant chacune **4%** des déplacements sur Morlaix Communauté. Enfin, les communes de **Pleyber-Christ, Taulé et Plougonven** recensent chacune **3%** des déplacements sur le territoire intercommunal.

B. Déplacements avec les territoires voisins, attirés par Morlaix

La cartographie ci-dessous représente les flux domicile-travail supérieurs à 200 déplacements par jour et leur part modale TC.



Source : Schéma des transports de Morlaix Communauté (en cours) – Déplacements domicile-travail par jour avec les territoires limitrophes à Morlaix Communauté - 2012

31 062 déplacements, entrants ou sortants sur le territoire intercommunal, sont effectués tous les jours. Un tiers de ces déplacements sortent de Morlaix Communauté.

Constats :

- Près de 80% des déplacements externes ont lieu dans le Finistère,
- La moitié des entrants vont à Morlaix,
- Un tiers des sortants vont vers Landivisiau, Brest et St-Pol-de-Léon,
- La part modale TC avec Brest est non négligeable et ce grâce au TER (5%),
- Morlaix est la commune de l'intercommunalité la plus attrayante pour l'extérieur en termes de déplacements domicile-travail.

Communes de Morlaix Communauté les plus attrayantes pour l'extérieur (Finistère et Côtes d'Armor)	Nombre	Pourcentage
Morlaix	3.073	53,0%
Saint-Martin-des-Champs	594	10,2%
Saint-Thégonnec	406	7,0%
Guerlesquin	311	5,4%
Plouigneau	253	4,4%
Carantec	164	2,8%
Pleyber-Christ	157	2,7%
Taulé	140	2,4%
Lanmeur	115	2,0%
Plourin-lès-Morlaix	105	1,8%
Total des flux entrant	5.801	

Source : Schéma des transports de Morlaix Communauté (en cours) – Liste des communes de Morlaix Communauté les plus attractives pour l'extérieur (flux par jour) - 2012

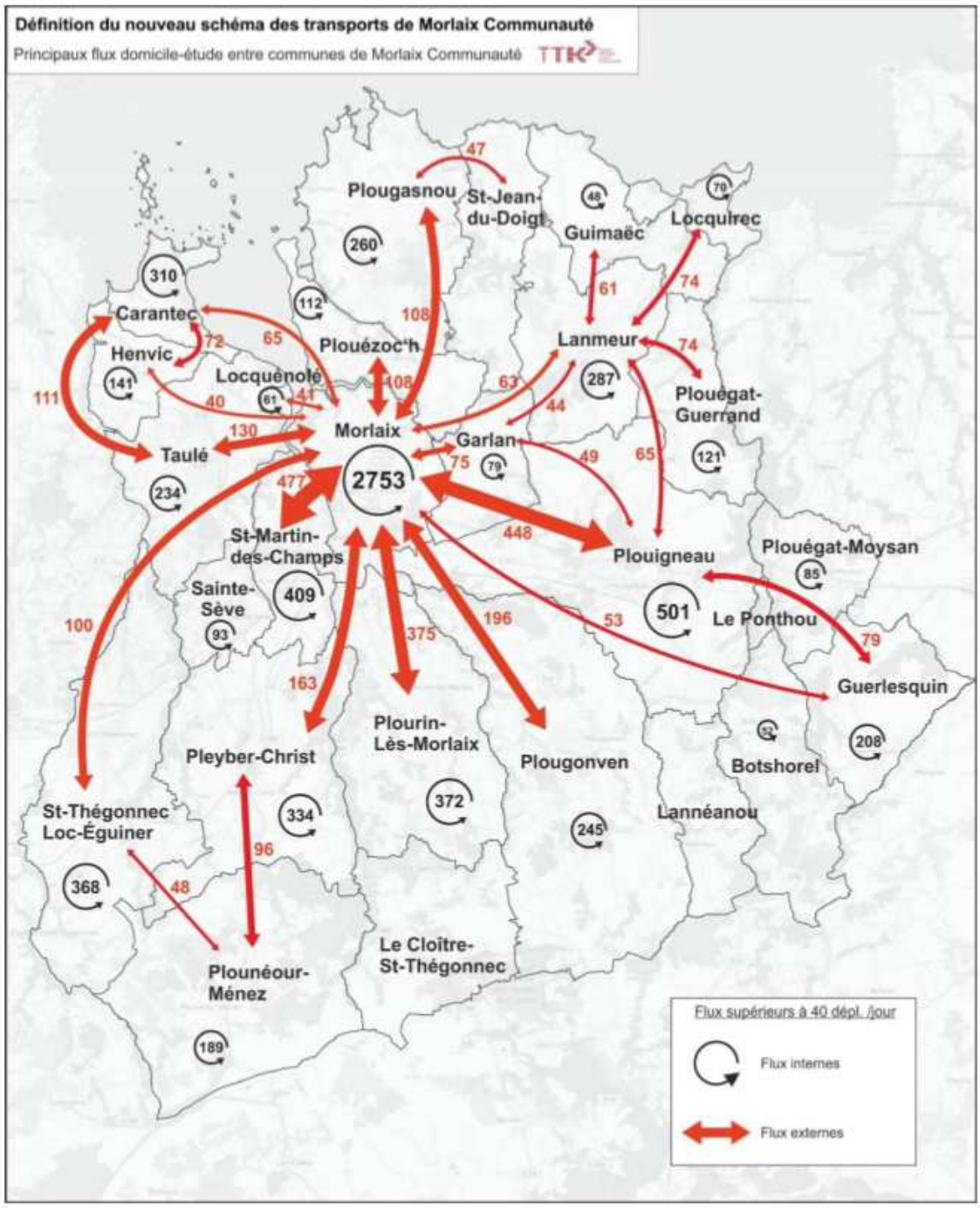
Titre III. Les flux domicile-étude

A. Déplacements internes à l'agglomération centrés sur les établissements scolaires

Les flux domicile-étude internes à Morlaix Communauté représentent 11 565 déplacements. La majorité de ces déplacements est interne aux communes.

La destination la plus importante est, sans surprise, **Morlaix**, qui comptabilise **45%** de l'ensemble de ces déplacements. Ceci s'explique par la forte concentration en collèges et lycées sur le territoire.

Viennent ensuite les communes de **Saint-Martin-des-Champs, Lanmeur et Plouigneau** qui accueillent chacune **6%** de l'ensemble des déplacements domicile-étude du territoire intercommunal. Enfin, **4%** desdits déplacements sont à destination de **Carantec** et **4%** également à destination de **Plourin-lès-Morlaix.** Ces flux de déplacements domicile-étude coïncident avec la répartition des établissements importants.



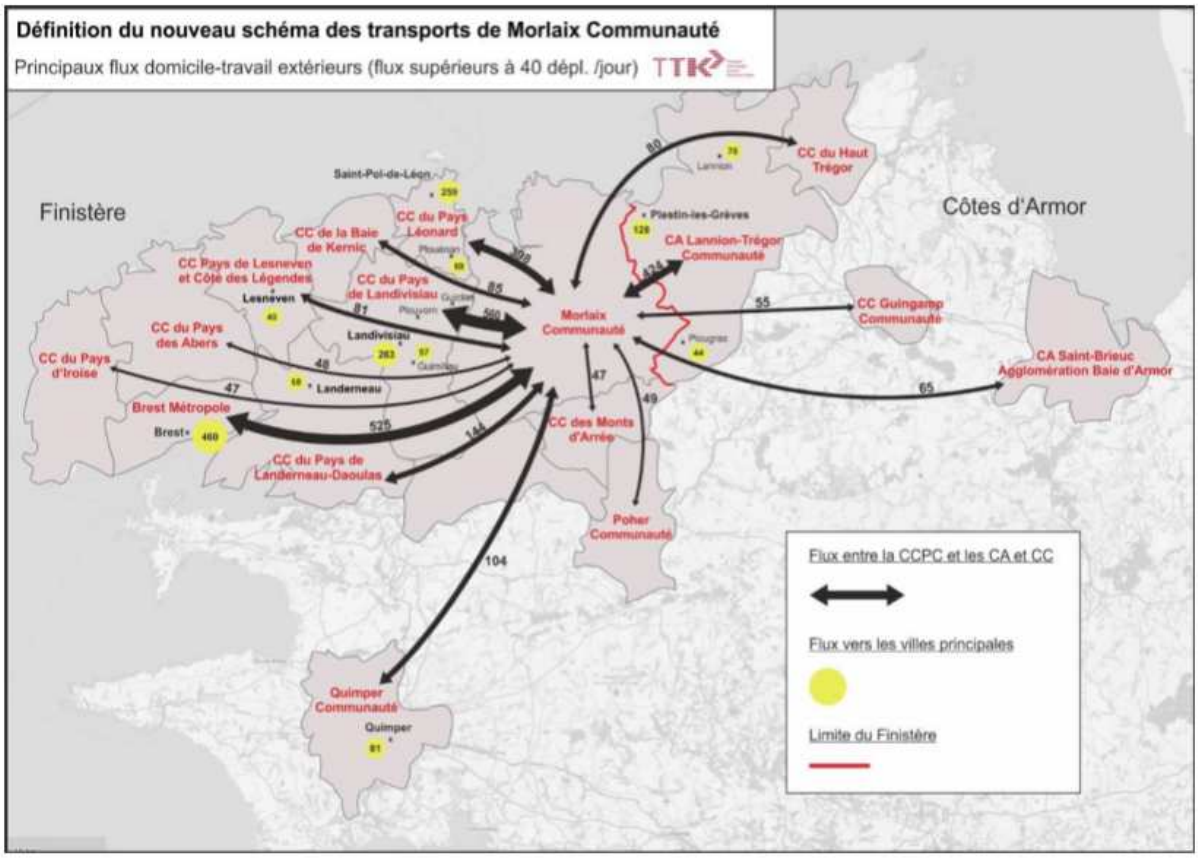
Source : Schéma des transports de Morlaix Communauté (en cours) – Flux de déplacements domicile-étude par jour internes au territoire de Morlaix Communauté – 2012

B. Déplacements avec les territoires voisins – peu conséquents face aux déplacements internes

Les flux domicile-étude avec l'extérieur ne représentent que 20% des flux totaux domicile-étude de Morlaix Communauté. Ceux-ci sont équilibrés entre les flux entrants et sortants (respectivement 1 476 et 1 557).

Comme pour les flux domicile-travail, les flux scolaires sont principalement avec la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

Au sein de Morlaix Communauté, Morlaix est la destination majeure pour les scolaires venant de l'extérieur.



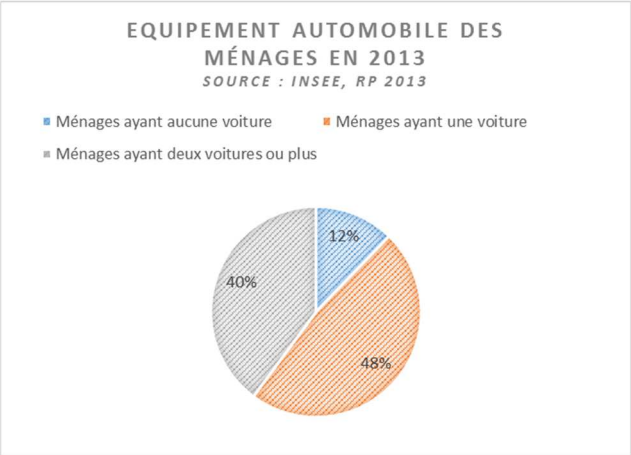
Source : Schéma des transports de Morlaix Communauté (en cours) – Flux de déplacements domicile-étude par jour avec l'extérieur – 2012

Atouts	Faiblesses
Attraction forte du pôle urbain sur le territoire et au-delà. Echanges importants entre le pôle urbain et Plouigneau et Plougonven. De nombreux échanges entre Morlaix Communauté et la CC du Pays de Landivisiau Une mobilité des scolaires qui ne s'oriente pas que vers le pôle urbain – le réseau de transport doit pouvoir répondre à ces besoins périurbains	La part modale TC faible – les flux étant très diffus, ils sont difficilement captables par les TC Les faibles besoins de mobilité de certaines communes ne doivent pas pour autant contribuer à leur isolement – des services de transport innovants peuvent être envisagés.

Titre IV. Les besoins modaux de la population

Les communes de Morlaix Communauté possèdent des compositions sociales de leur population contrastées, en découle des besoins variés en matière de déplacements qu'il est nécessaire de prendre en compte pour établir une stratégie adaptée.

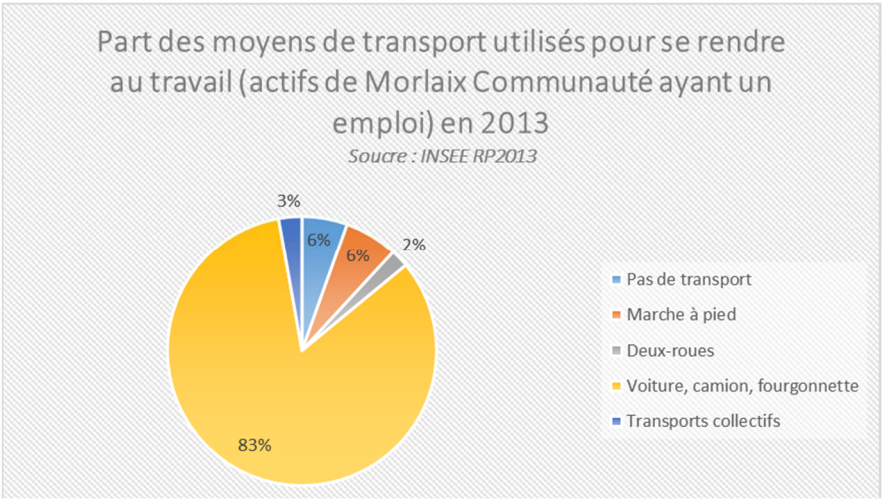
Les ménages de Morlaix Communauté sont dotés pour la plupart d'une ou plusieurs automobiles pour se rendre dans les pôles d'emplois et commerciaux environnants (88 % des ménages ont au moins une voiture). La voiture est ainsi le mode de transport le plus utilisé, du fait du caractère rural ou périurbain de la majorité des communes composant l'intercommunalité.



Néanmoins, au regard de la présence du pôle urbain sur le territoire, il est nécessaire de disposer d'un réseau de transport en commun dans l'ensemble des communes pour les populations captives ne disposant pas de véhicule, soit 12% des habitants de Morlaix Communauté.

Par ailleurs, pour se rendre à leur lieu de travail, les actifs de Morlaix Communauté **utilisent en grande majorité la voiture**. En effet, cette dernière représente **83%** des déplacements domicile-travail en 2013.

La marche à pied représente 6 % des déplacements. Quant aux transports collectifs, ils sont peu utilisés par les actifs puisqu'ils représentent 3% des déplacements domicile-travail en 2013. Finalement, les deux-roues apparaissent comme le moyen de locomotion le moins développé sur le territoire intercommunal.



Atouts	Faiblesses
Une composition sociale contrastée sur le territoire engendrant des besoins variés en matière de déplacements. De nombreux échanges entre Morlaix Communauté et la CC du Pays de Landivisiau	Des déplacements effectués essentiellement en voiture La marche à pied et les transports en communs représentent qu'une faible part des modes de déplacements

Titre V. Desserte routière

A. Le réseau routier

Le territoire intercommunal bénéficie, dans son ensemble, d'une bonne desserte routière grâce à :

- La RN 12 orientée Est/Ouest, principal axe routier supportant un fort transit. Elle permet de relier Saint-Brieuc à Brest en passant par Guingamp et Morlaix. Elle est de type autoroutier.
- Un trafic d'échanges dans l'agglomération via un réseau en étoile autour de Morlaix.
- La RD 785 orientée Nord/Sud. Rattachée à la RN 12 sur la commune de Sainte-Sève, elle permet d'accéder au Sud du territoire intercommunal, traversant notamment les communes de Pleyber-Christ et de Plounéour-Ménez.
- La RD 786 orientée Est/Ouest, permet de relier Morlaix à Lannion.

Le SCoT identifie :

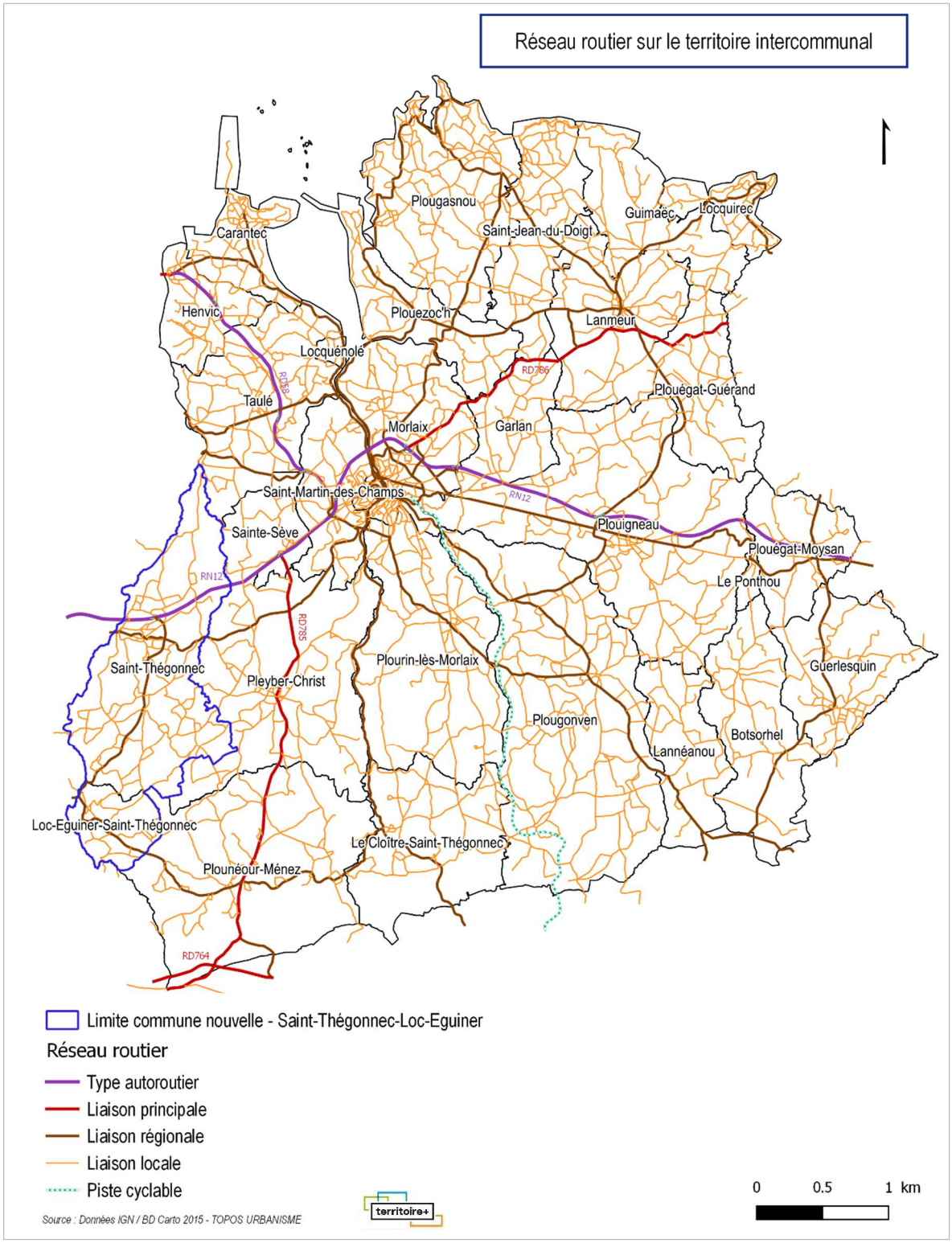
- ✓ Un axe principal Est-ouest
- ✓ Un axe secondaire Roscoff-Morlaix-Quimper
- ✓ Un axe complémentaire Morlaix-Lanion

Toutes les communes composant Morlaix Communauté ne sont pas desservies par ces axes structurants.

Par ailleurs, au-delà de ces axes principaux, de nombreuses routes départementales irriguent le territoire intercommunal, complétées par des liaisons locales.

Les liaisons locales s'arrêtent au pied des Monts d'Arrée permettant de d'accéder aux différents sentiers de randonnées.

La Vélodyssée, permettant de relier à vélo Roscoff à Hendaye, plus de 1 200 km à vélo le long de l'Atlantique, traverse le territoire intercommunal. Du port de Roscoff, La Vélodyssée parcourt les petites routes du pays léonard vers la baie de Morlaix et le fameux viaduc. De Morlaix, c'est une voie verte, ancienne ligne du réseau ferré breton, qui mène à travers les Monts d'Arrée jusqu'à Carhaix.



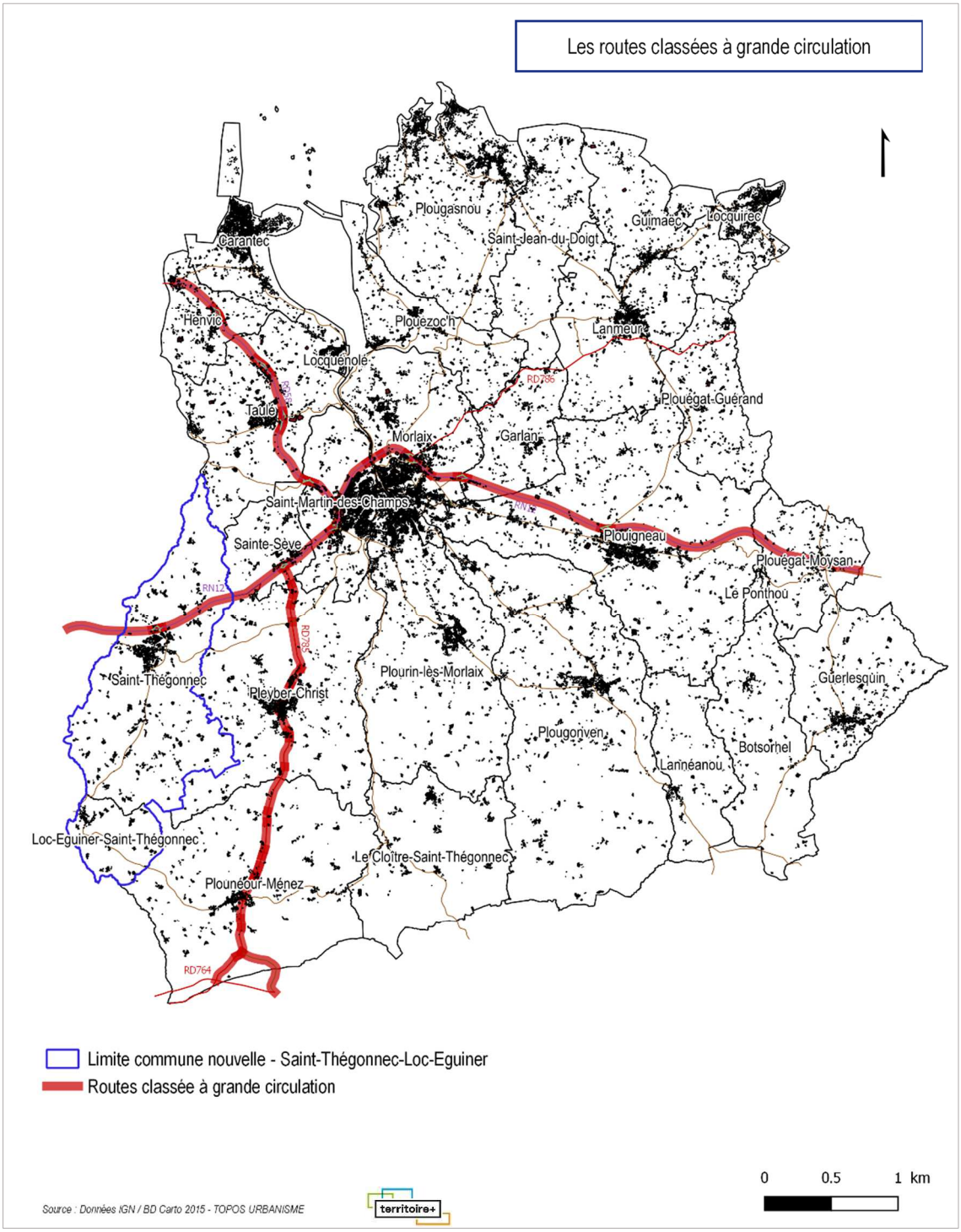
Morlaix Communauté est traversée par des **routes classées à grande circulation** par le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation. Il s'agit de la RN 12, la RD 58, la RD 785 (de la RN 12 vers le Sud), la RD 764 (sur Plounéour-Ménez, au Sud de la RD 785) et la RD 19 (liaison entre la RN 12 et la RD 58).

Ces routes classées à grande circulation sont soumises à l'article L.111-6 du Code de l'Urbanisme, qui dispose qu'en dehors des espaces urbanisés, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du Code de la voirie routière et de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation ?

L'article L.111-7 du Code de l'Urbanisme prévoit que cette interdiction ne s'applique pas :

- Aux constructions et installations liées ou nécessaires aux infrastructures routières,
- Aux services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières,
- Aux bâtiments d'exploitation agricole,
- Aux réseaux d'intérêt public.

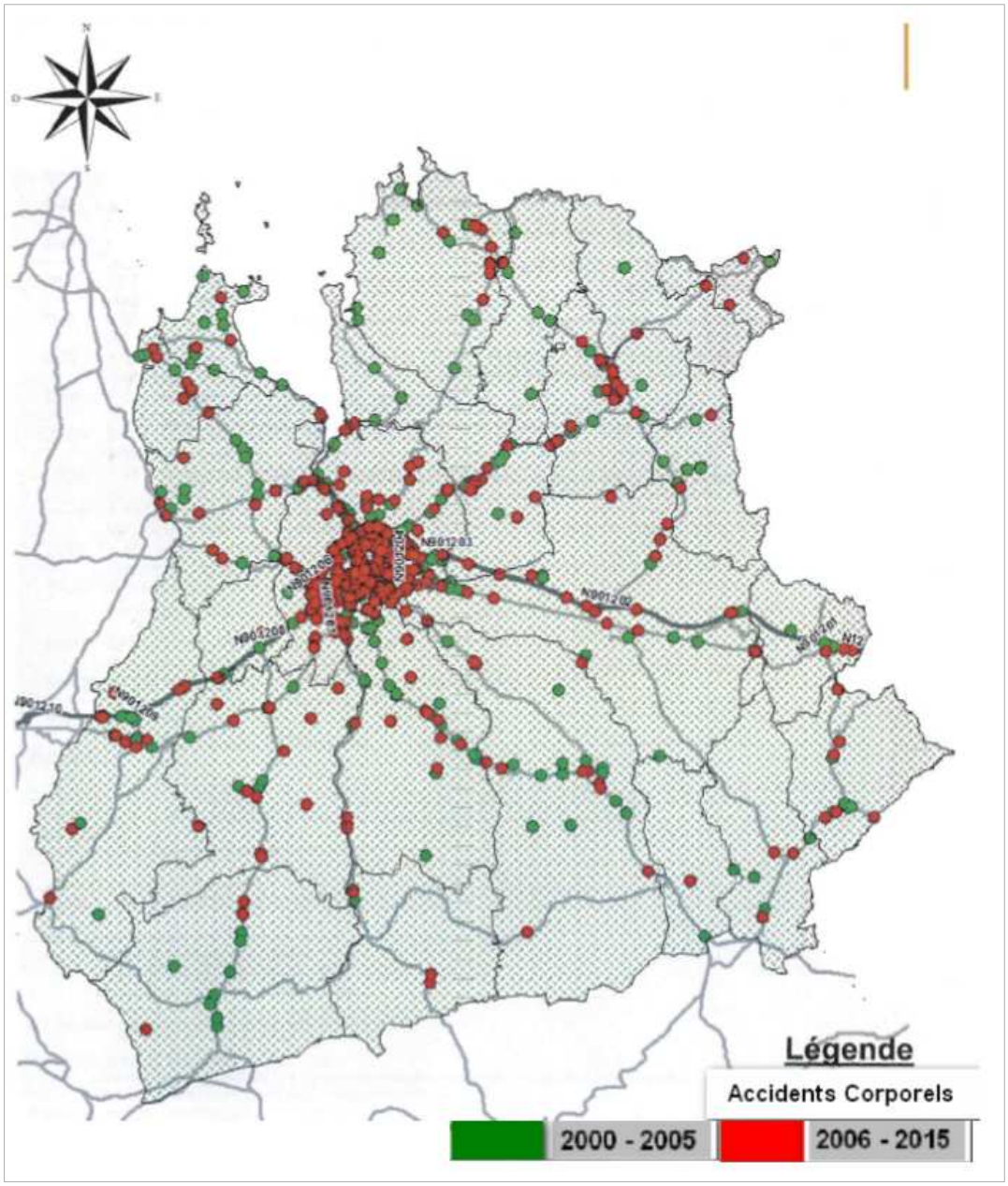
Elle ne s'applique pas non plus à l'adaptation, au changement de destination, à la réfection ou à l'extension des constructions existantes.



B. La sécurité routière

Sur la période 2006 – 2015, l'Observatoire Départemental de Sécurité Routière (ODSR) recense 455 accidents. Les principaux axes générateurs sur le territoire sont :

- La RN12 avec 59 accidents (> 10% de poids lourds) qui traverse la Communauté d'Agglomération et dessert 9 échangeurs.
- Les agglomérations de Morlaix et de Saint-Martin-Des-Champs qui concentrent 322 accidents corporels.
- Les accès vers Morlaix et à la zone côtière au Nord de Morlaix.



Source : PAC / Observatoire Départemental de la Sécurité Routière (ODSR)

La vitesse excessive des automobilistes est systématiquement soulevée par les communes, notamment au niveau des entrées de ville ou de bourg. De nombreux aménagement sont en cours (ou à venir) sur la requalification des voies principales des bourgs des communes.

Concernant les différents projets routiers à plus ou moins long terme :

- Quid de la rocade Sud de Morlaix. Elle permettrait de désenclaver le centre-ville de Morlaix ainsi que de desservir la commune de Plougonven.
- Un doublement de l'accès à la RN12 est prévu sur la commune de Saint-Martin-des-Champs.
- Le Conseil Départemental a été interpelé au regard d'une demande de mise en place d'un giratoire à la sortie de l'entreprise Bosch, situe sur le territoire de Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner. En effet, il s'agira à termes de la sortie de la nouvelle école et de la ZAC.
- La voirie permettant de relier la commune de Carantec à Henvic, est aujourd'hui une voie communale. Une réflexion est à porter sur la qualification de la voie à intérêt communautaire.
- …

C. Les aires de covoiturage

Le covoiturage longue ou courte distance se développe de plus en plus. Pour les déplacements longue distance (> 80 km), le covoiturage est une solution de déplacement en soi. Le succès rencontré par le site Blablacar témoigne de cette pratique en plein développement. Le contexte est différent pour le covoiturage courte distance (< à 80 km) et notamment pour les déplacements domicile-travail. Néanmoins, cette pratique tend à se développer.

Le territoire de Morlaix Communauté compte 6 aires de covoiturage matérialisées. 4 se situent au niveau des embranchements de la RN12. Par ailleurs, deux aires sont identifiées sur la commune de Carantec.

La commune de Saint-Martin-des-Champs souhaite réaliser une aire de covoiturage à proximité immédiate de la voie express.

Aucune aire de covoiturage n'est présente sur la commune de Lanmeur. Les automobilistes utilisent le parking du Super-U à cet effet.


Les aires de covoiturage sur le territoire intercommunal
Plougasnou
Guimaëc
Locquirec
Saint-Jean-du-Doigt
Carantec
Henvic
Plouezoc'h
Lanmeur
Locquénolé
RD786
Plouégat-Guérand
Taulé
RD58
Morlaix
Garlan
Saint-Martin-des-Champs
RN12
Plouigneau
Sainte-Sève
Plouégat-Moysan
Le Ponthou
RN12
RD785
Saint-Thégonnec
Plourin-lès-Morlaix
Guerlesquin
Pleyber-Christ
Plougonven
Botsorhel
Lannéanou
Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec
Le Cloître-Saint-Thégonnec
Plounéour-Ménez
RD764
Limite commune nouvelle - Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner
Réseau routier
Type autoroutier
Liaison principale
Liaison régionale
Liaison locale
Piste cyclable
Aire de covoiturage
0
0.5
1 km
Source : Données IGN / BD Carto 2015 - TOPOS URBANISME
territoire+

Atouts	Faiblesses
Une bonne desserte par des axes structurants : RN12, RD58, RD785 et RD786 La hiérarchie du réseau routier comme mode d'organisation du réseau routier Des liaisons locales importantes – couverture complète du territoire Des projets routiers en cours/à venir (requalification des centres-bourgs, …) Le développement des aires de covoiturage sur le territoire intercommunal	Une vitesse excessive constatée au niveau des entrées de bourgs/villes Des zones accidentogènes se concentrant sur les communes de Morlaix et de Saint-Martin-des-Champs Engorgement des accès aux zones côtières en période estivale – problématiques liées à la sécurité Absence de rocade au Sud de Morlaix Sécurité des piétons et des cyclistes

Titre VI. L'offre des transports collectifs

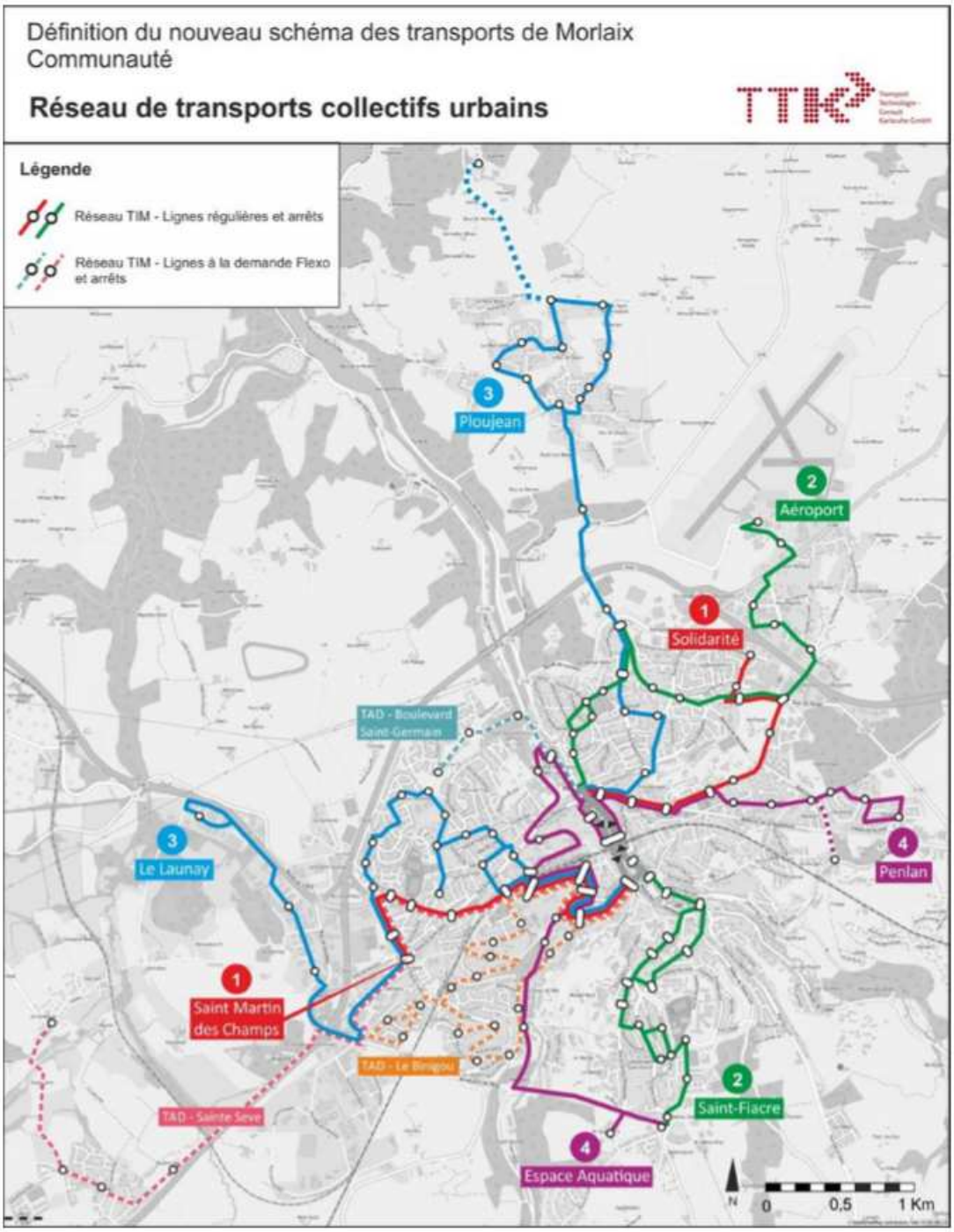
Le territoire de Morlaix Communauté est desservi par plusieurs modes de transports collectifs :

- Le réseau de transport urbain morlaisien TIM,
- Les réseaux périurbains et interurbains LINEO et Penn-ar-Bed,
- Le réseau scolaire,
- Les navettes estivales gratuites,
- Le réseau ferroviaire (TER et TGV).

A. TIM, le réseau de transport urbain morlaisien

Ce réseau propose :

- 4 lignes régulières :
  - La ligne 1 entre Morlaix Solidarité et Saint-Martin-des-Champs,
  - La ligne 2 entre Morlaix Aéroport et Plourin-Lès-Morlaix Saint-Fiacre,
  - La ligne 3 entre Saint-Martin-des-Champs Le Launay et Morlaix Ploujean,
  - La ligne 4 entre Morlaix Penlan et Plourin-Lès-Morlaix Espace Aquatique.
- 5 lignes de TAD (Flexo) parmis lesquels, trois se situent dans le pôle urbain :
  - Boulevard Saint-Germain,
  - Le Binigou,
  - Sainte-Sève.
- 3 lignes scolaires.



Source : Schéma des transports de Morlaix Communauté (en cours) – Réseau de transports collectifs urbains (2015-2016)

Au regard de la fréquentation et du niveau d'offre des différentes lignes, les lignes 1 et 2 s'avèrent être les lignes structurantes. Les lignes 3 et 4, sont quant à elles des lignes de maillage, leur offre est variable en fonction de la desserte de sites/quartiers.

Les lignes de TAD Saint-Germain et Le Binigou proposent des services dans des zones non desservies par les lignes régulières. Par ailleurs, la ligne de TAD Sainte-Sève est une ligne de rabattement qui amène les habitants de Sainte-Sève vers l'extrémité de la ligne 1 à Saint-Martin-des-Champs.

Fréquentation du réseau : résultats issus de l'enquête OD 2015

- 3370 voyages sont réalisés - près de 70% de ces voyages sont réalisés sur les lignes 1 et 2.
- Le nombre de voyage est en constante augmentation depuis 2005.
- Bien que les motifs des usagers soient principalement scolaires, le réseau attire également les actifs dans des proportions significatives pour des motifs professionnels et extra-professionnels.
- 4 pôles répartis au centre et en périphérie de Morlaix se distinguent particulièrement.
- La desserte de certaines zones identifiées pourrait être renforcée (Manufacture, Lycée Notre Dame du Mur, les ZAC Le Launay, le Binigou, La Boissière).

Indicateur de performance et de productivité du réseau :

- Les habitants bénéficient globalement d'un très bon niveau d'offre.
- Des mesures d'aménagements urbains et de modification de priorité de circulation pourraient compenser l'impact de la topographie du territoire sur la vitesse commerciale.
- La relative efficacité du réseau nécessite à ce jour des coûts d'investissements importants peu rentabilisés par les recettes.
- Sans remettre en cause le caractère social du transport public, des réaffectations de kilomètres vers des lignes ou itinéraires performants pourraient permettre d'améliorer la productivité technique.

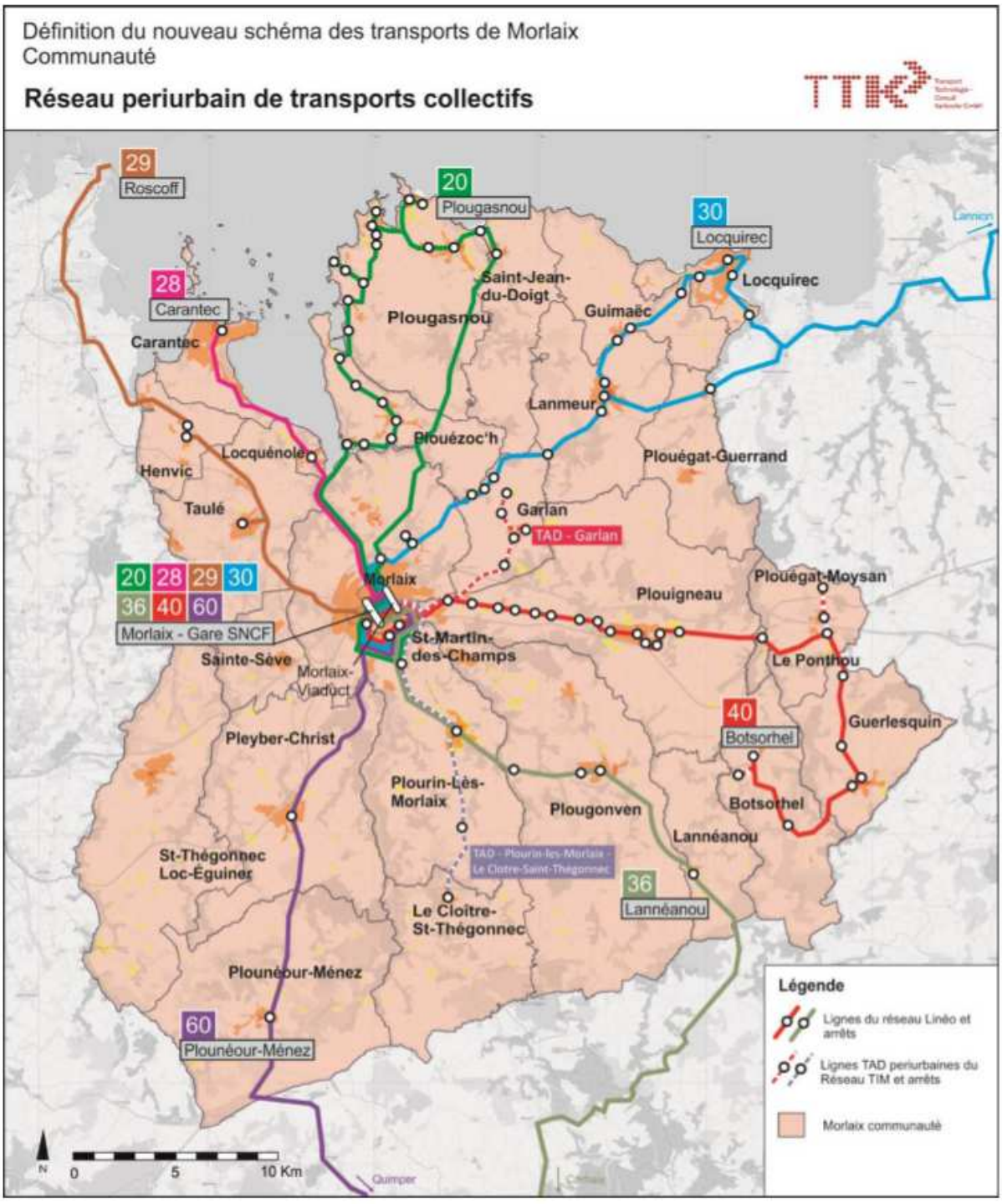
B. Les réseaux périurbains et interurbains : LINEO et Penn-ar-Bed

Le réseau périurbain à l'échelle du territoire est composé de :

- 4 lignes du réseau LINEO (dont l'Autorité Organisatrice est Morlaix communauté) :
  - La ligne 20 entre Morlaix et Plougasnou,
  - La ligne 30 entre Morlaix et Lannion (assurant également une fonction interurbaine), co-gérée par les deux collectivités, Morlaix Communauté et Lannion-Trégor Communauté,
  - La ligne 40 entre Morlaix et Botsorhel,
  - La ligne 70 entre Morlaix et Saint-Thégonnec.
- 4 lignes du réseau Penn-ar-Bed (dont l'Autorité Organisatrice est le conseil départemental du Finistère) :
  - La ligne 28 entre Morlaix et Carantec,
  - La ligne 29 entre Morlaix et Roscoff,
  - La ligne 36 entre Morlaix et Carhaix (assurant également une fonction interurbaine),

– La ligne 60 entre Morlaix et Quimper (par Huelgoat) (assurant également une fonction interurbaine).

Deux lignes de TAD du réseau TIM ont également une vocation périurbaine de rabattement vers le pôle urbain, il s'agit des TAD Garlan et Plourin-lès-Morlaix-Le Cloître-St-Thégonnec.



Source : Schéma des transports de Morlaix Communauté (en cours) – Réseau de transports périurbains (2015-2016)

Au regard de la fréquentation et du niveau d'offre des différentes lignes, les lignes 30 et 40 apparaissent être des lignes fortes pour la partie Est du territoire. Les lignes 20 et 70 sont des lignes de maillage, avec les TAD.

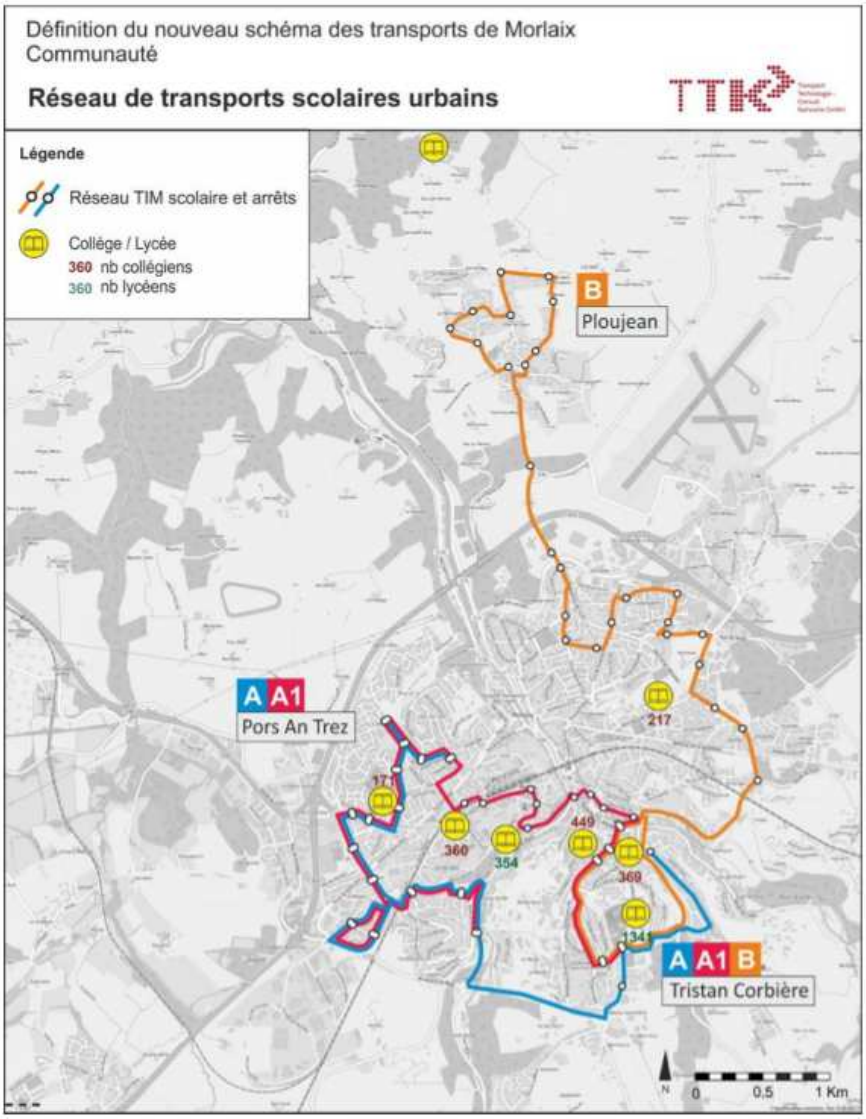
Les lignes 28 et 29 permettent de desservir le littoral au Nord. Par ailleurs, les lignes 36 et 60 ont un niveau faible de service vers le Sud du territoire.

Des ajustements de desserte et de niveau de services sont envisageables pour les lignes 20 et 30, principalement à vocation scolaire. Les comptages et données de vente devront être analysés finement afin de déterminer les évolutions nécessaires en adéquation avec les besoins.

C. Le réseau scolaire

A l'échelle du pôle urbain, le réseau TIM propose 3 lignes dédiées aux transports scolaires :

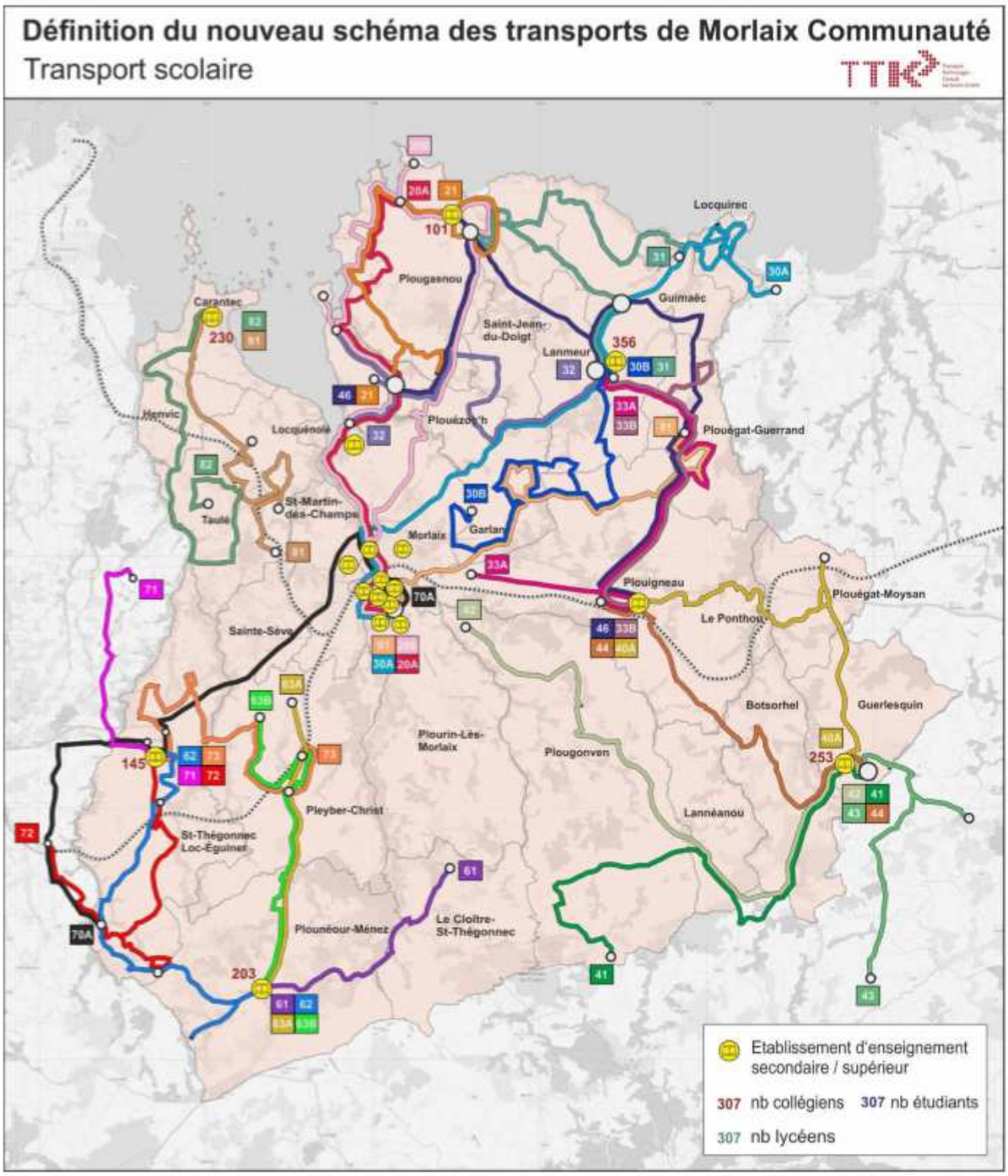
- Ligne A entre Plourin-lès-Morlaix Tristan Corbière et Saint-Martin-des-Champs Pors An Trez,
- Ligne A1 entre Plourin-lès-Morlaix Tristan Corbiere et Saint-Martin-des-Champs Pors An Trez,
- Ligne B entre Plourin-lès-Morlaix Tristan Corbiere et Morlaix Ploujean.



Source : Schéma des transports de Morlaix Communauté (en cours) – Réseau de transports scolaires urbains (2015-2016)

Le niveau d'offre de ces lignes est très faible (1 ou 2 allers-retours par jour). Sa vocation est de compléter la desserte des lignes urbaines régulière dont les motifs d'utilisation sont en grande partie scolaires.

A l'échelle de Morlaix Communauté, le réseau scolaire se compose de 25 services gérés par 5 exploitants différents.



Source : Schéma des transports de Morlaix Communauté (en cours) – Réseau de transports scolaires périurbain (2015-2016)

Les lignes 70 A et D sont celles proposant le nombre le plus important d'allers-retours, mais la grande majorité des services ne proposent qu'un aller-retour par jour.

Les enjeux majeurs relatifs au transport scolaire sont :

- L'amélioration du niveau global de performance.
- L'optimisation de la lisibilité du réseau pour l'usager tant au niveau des itinéraires que des supports de communications sur les horaires.

D. Les navettes estivales gratuites

Au réseau de lignes régulières, s'ajoutent 3 navettes estivales gratuites pour les communes de **Carantec, Plougasnou** et **Locquirec**. Elles fonctionnent entre mi-juillet et fin août.

Ces navettes s'accompagnent de parkings et de correspondances avec des lignes des réseaux LINEO et PENN AR BED.

Les rapports d'activités des exploitants de ces lignes proposent un retour d'expérience pertinent notamment sur l'optimisation des services en fonction de la fréquentation. En effet, à Locquirec :

- Les navettes avant 10h et après 18h30 sont très peu utilisées,
- Le parking-relais est très peu fréquenté,
- La navette manque de capacité le mercredi matin (jour du marché).

E. Le réseau ferroviaire

Le réseau ferroviaire sur le territoire est composé de 4 lignes :

- Rennes – Saint-Brieuc – Brest,
- Saint-Brieuc – Morlaix – Brest,
- Morlaix – Landerneau – Brest,
- Morlaix – Roscoff.



Source : Schéma des transports de Morlaix Communauté (en cours) – Réseau de transports ferroviaire (SNCF)

Morlaix Communauté compte **4 gares** permettant de desservir les communes de **Morlaix, Pleyber-Christ, Plouigneau et Saint-Thégonnec**. Les gares de Plouigneau et Saint-Thégonnec sont essentiellement dédiées aux voyageurs. Par ailleurs, les gares de Morlaix et de Pleyber-Christ ont pour vocation le transport de passagers mais également de marchandises.

En termes d'offre et de fréquentation :

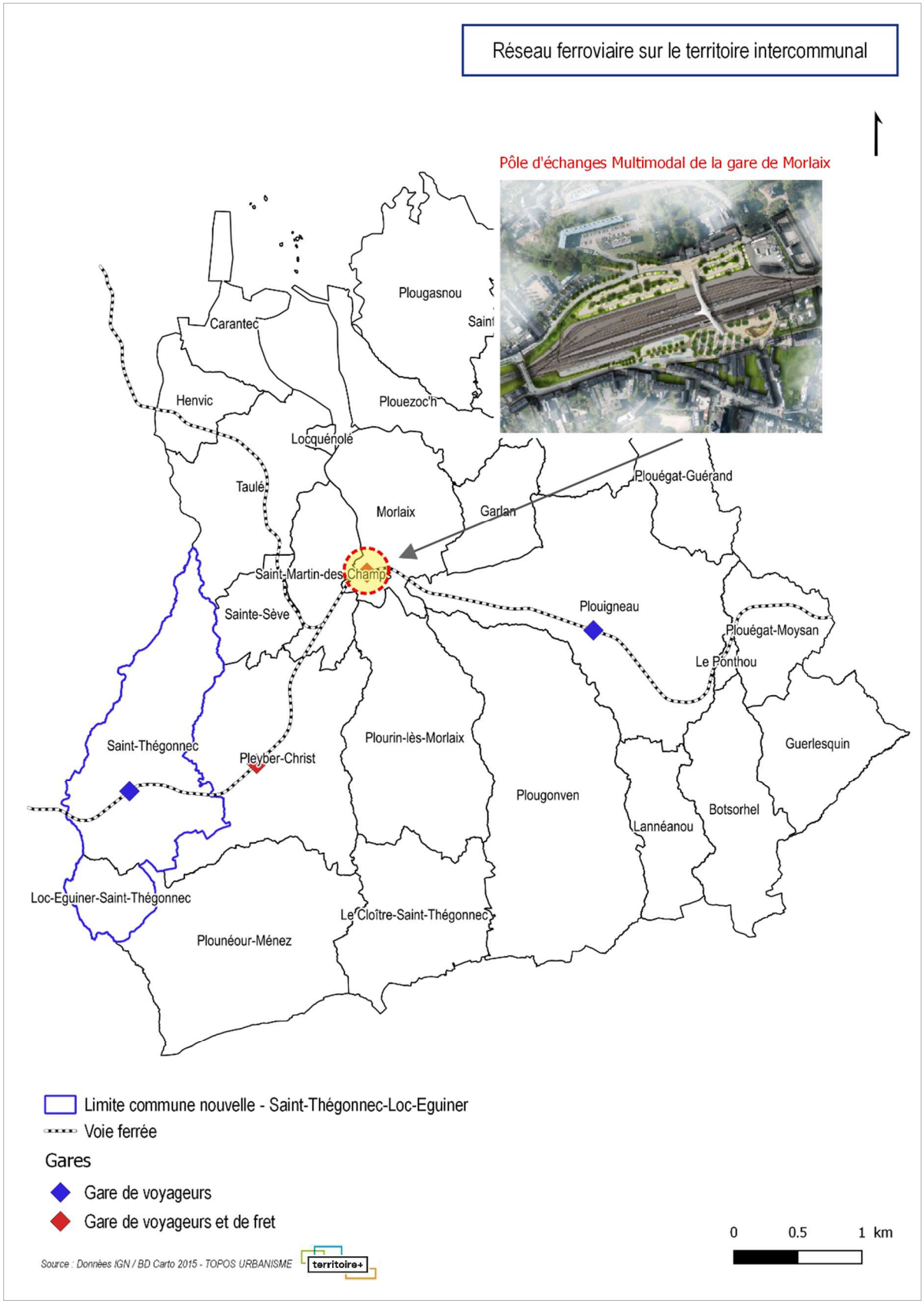
- **Morlaix**
  - 13,5 allers-retours TER par JOB et 6,5 allers-retours TGV (14 TGV et 23 TGV en 2017/2018)
  - 323 800 voyages en 2014 (-4% depuis 2008)
  - Principales OD : Brest, Rennes, Landernau

- **Pleyber-Christ**
  - 3,5 allers-retours TER par JOB
  - 3 100 voyages en 2014 - Principale OD : Brest

- **St-Thégonnec**
  - 3 allers-retours TER par JOB
  - 1 200 voyages en 2014 (-57% depuis 2008) - Principale OD : Brest

- **Plouigneau**
  - 1,5 aller-retour TER par JOB
  - 1 200 voyages en 2014 (+71% depuis 2008) – Principale OD : Brest

Les liaisons entre le territoire de Morlaix Communauté et Brest sont importantes.


Réseau ferroviaire sur le territoire intercommunal
Pôle d'échanges Multimodal de la gare de Morlaix
Plougasnou
Saint
Carantec
Henvic
Plouezoc'h
Locquénolé
Taulé
Morlaix
Garlan
Ploégat-Guérand
Saint-Martin-des-Champs
Sainte-Sève
Plouigneau
Plouégat-Moysan
Le Ponthou
Saint-Thégonnec
Pleyber-Christ
Plourin-lès-Morlaix
Guerlesquin
Plougonven
Botsorhel
Lannéanou
Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec
Le Cloître-Saint-Thégonnec
Plounéour-Ménez
Limite commune nouvelle - Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner
Voie ferrée
Gares
Gare de voyageurs
Gare de voyageurs et de fret
0
0.5
1 km
Source : Données IGN / BD Carto 2015 - TOPOS URBANISME
territoire+

- La gare de Morlaix est desservie par l'ensemble des lignes de transport en commun du territoire, à l'exception de la ligne 2 du réseau TIM. Elle est accessible en voiture par les rues Gambetta, Armand Rousseau et au Nord avec la Voie d'Accès au Port. De plus, elle propose des places de courte et longue durée. Les piétons peuvent également y accéder depuis le centre-ville malgré un relief important.
- La gare de Pleyber-Christ est desservie par la ligne 60 du réseau Penn-Ar-Bed (Morlaix-Quimper). Toutefois, l'arrêt se situe à 750 m de la gare. L'accès en voiture s'effectue par la rue François Coat et des places de stationnement sont disponibles. La gare se situe à proximité du centre-bourg. Il n'existe pas d'aménagement cyclable.
- La gare de Saint-Thégonnec n'est pas desservie par les transports en commun. Elle est relativement excentrée du centre-bourg (3,3 km au Sud). L'accès en voiture s'effectue par la RD118 et des places de stationnement sont disponibles. Il n'existe pas d'aménagement cyclable ou piéton.
- La gare de Plouigneau est desservie par la ligne 40 du réseau LINEO (Morlaix-Botsorhel). L'arrêt se trouve à 50 m de la gare. L'accès en voiture d'effectue par la rue de Kerin et des places de stationnement sont disponibles. La gare se situe à proximité du centre-bourg. Il n'existe pas d'aménagement cyclable.

Le rabattement vers les gares s'effectue principalement en voiture.

- Les gares sont desservies par les transports en commun à l'exception de la gare de Saint-Thégonnec, également très éloignée du centre-bourg.
- La gare de Pleyber-Christ est desservie par la ligne 60 mais l'arrêt est relativement éloigné de la gare et pourrait s'en rapprocher.
- A l'exception de l'abri vélos au PEM de Morlaix, aucun équipement pour les vélos n'est aménagé sur les gares du territoire.

F. Le pôle d'échanges multimodal – gare de Morlaix

La mise en œuvre du projet Bretagne à Grande Vitesse (BGV) avec en particulier, la mise en service de la nouvelle ligne à grande vitesse entre Le Mans et Rennes en 2017, et, parallèlement, la poursuite du développement du trafic TER (continu depuis 2002) auront dans les années à venir des répercussions certaines sur le fonctionnement de la gare de Morlaix. Sont ainsi attendues une augmentation des trafics ferroviaires et une croissance sensible du nombre de voyageurs empruntant le train à Morlaix (950 000 voyageurs annoncés à l'horizon 2020, 1 million à l'horizon 2025).

Parallèlement, Morlaix Communauté engage le renouvellement urbain du quartier de la gare. Ce dernier est porteur de nombreux enjeux urbains : mobilité, aménagement de l'espace, redynamisation économique, mixité des fonctions et des populations. Il revêt une dimension stratégique pour le positionnement et l'image de l'intercommunalité.

Dans le cadre d'un projet urbain global, le quartier de la gare va devenir une nouvelle centralité urbaine. Différents objectifs sont poursuivis :

- Mieux définir l'identité de Morlaix et son aire urbaine et redynamiser le secteur gare,
- Effacer la coupure créée par les emprises ferroviaires entre les différents quartiers,
- Développer la vocation d'échanges du secteur pour redynamiser le quartier.

Par ailleurs, le projet de pôle multimodal doit répondre aux objectifs suivants :

- Accueillir dans les mêmes conditions optimales les voyageurs attendus à l'horizon de la mise en service de la nouvelle ligne à grande vitesse et au-delà,
- Accompagner les hausses de trafic du TER Bretagne,
- Favoriser l'accès rapide à a gare de par les différents modes de transport (transports collectifs, modes doux, voiture taxis),
- Faciliter les échanges intermodaux au droit de la gare et favoriser le développement des transports collectifs,
- Contribuer à l'élaboration d'un projet urbain d'aménagement et de développement du quartier de la gare afin de favoriser la lisibilité et l'attractivité de ce secteur situé au cœur de l'aire urbaine et du Pays,
- Réussir la jonction urbaine du quartier Nord de la gare avec une nouvelle traversée urbaine de type passerelle.
- Ainsi, le projet d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal modifie les accès afin de fluidifier et équilibrer les versants Nord et Sud du plateau ferroviaire. Les voiture seront orientées vers le Nord du pôle d'échanges, les transports en commun, quant à eux, seront développés au Sud du pôle, notamment avec la création d'une gare routière urbaine et interurbaine. De part et d'autre du pôle d'échanges, des accès et stationnements dédiés aux modes doux seront créés. Afin de faciliter l'accès à tous les piétons, une traversée urbaine et ferroviaire de type passerelle sera réalisée. Elle sera accompagnée par le renforcement des accès aux quais.



Projet de Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Morlaix

G. Desserte aérienne

Un aéroport se situe au Nord la commune de Morlaix-Ploujean. Là s'effectue la maintenance de la flotte de BritAir, filiale d'Air France, à l'origine de 75% du trafic aéroportuaire Cet équipement est géré par la CCI de Morlaix et accueille des vols à la demande : charters, avions taxis, … et les vols des usagers locaux. L'aéroport est utilisé à 25% par les avions privés d'entrepreneurs locaux et par un aéroclub de passionnés. L'aéroport ne reçoit pas de lignes aériennes commerciales régulières.

Morlaix Communauté aménage le site afin d'en préserver l'avenir, en lien avec la zone d'activités économique voisines.

Par ailleurs, l'aéroport international le plus près du territoire intercommunal se situe à Brest. L'aéroport Brest-Bretagne est le 1er aéroport breton et le 15ième aéroport français. Il accueille plus d'un million de passagers annuels et dessert de nombreuses destinations, en France, en Europe et dans le monde.

H. Desserte maritime

A moins de 30 kilomètres de Morlaix, la gare maritime de Roscoff propose des liaisons avec la Grande-Bretagne, l'Irlande et l'Espagne et le Portugal.



Source : Brittany Ferries

Atouts	Faiblesses
Une part modale des TC interne au pôle urbain de 6% prouvant l'intérêt des habitants pour les transports en commun (à Locquénolé elle atteint même les 9%) Le transport urbain répond aux attentes de habitants en permettant de relier des zones de vie et d'emploi Des lignes structurantes pour le réseau urbain (fréquentation en hausse depuis 20005 – concernant 70% des voyages réalisés sur le réseau) Pôle d'échanges multimodal : vers une augmentation de la fréquentation Situé à proximité de la gare maritime de Roscoff Présence d'un aéroport sur le territoire intercommunal permettant de développer la filière aéronautique de Morlaix Communauté	Une desserte manquante des quartiers Nord-ouest et Sud-est Faible fréquentation du TAD Garlan Des disparités de desserte en transport en commun sur le territoire intercommunal La desserte des gares de Saint-Thégonnec et de Pleyber-Christ Absence d'aéroport proposant des liaisons nationales ou internationales

Titre VII. Les itinéraires pédestres et cyclables

De nombreux sentiers de randonnées sillonnent le territoire de Morlaix Communauté et sont recensés au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Ces derniers sont plus denses **sur le littoral** ainsi que sur **les Monts d'Arrée**.

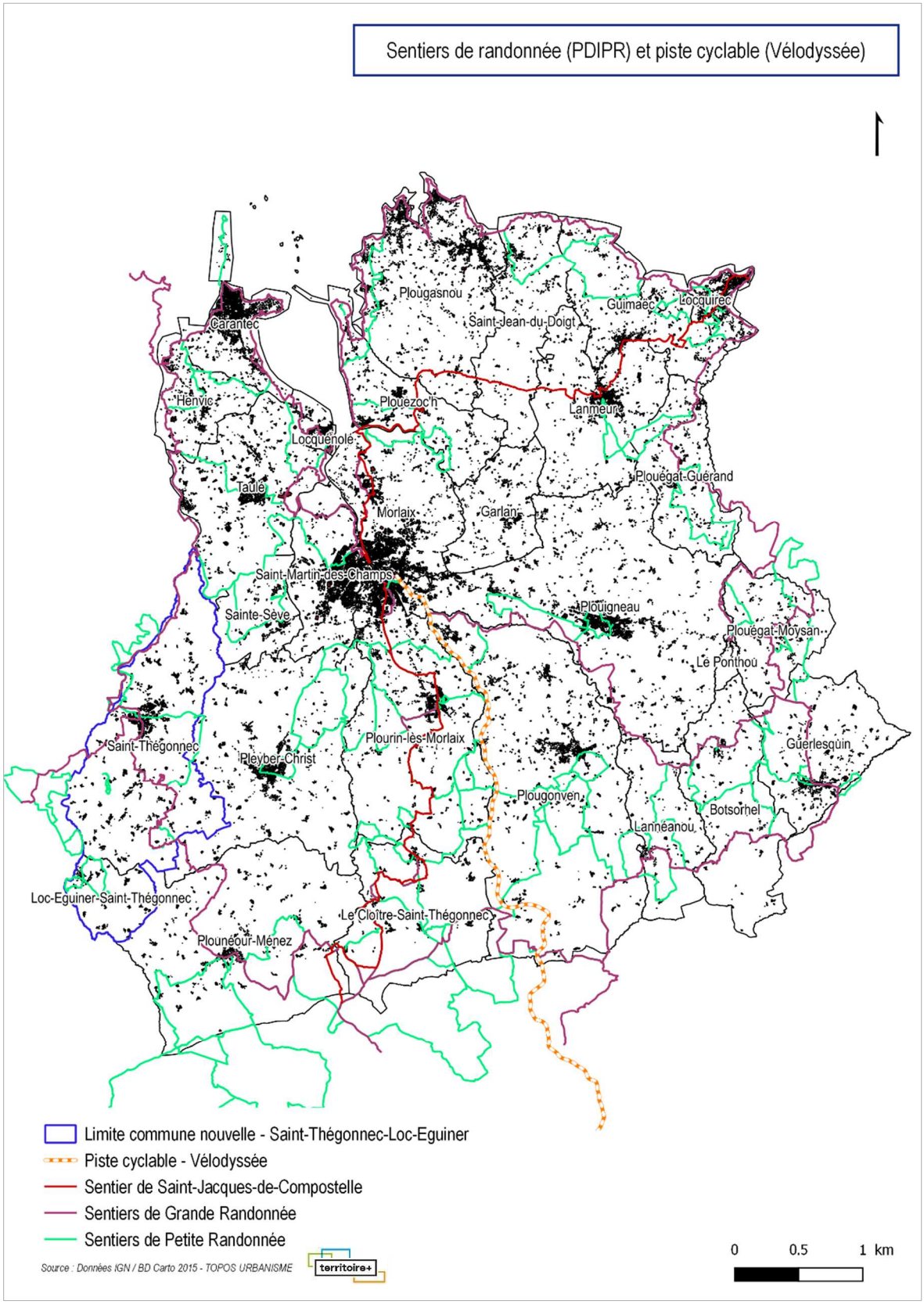
Le PDIPR a été créé par la loi en 1983. Il a pour vocation de préserver le réseau des chemins ruraux mais aussi de garantir la continuité des itinéraires de randonnée. C'est un outil efficace pour gérer et améliorer les réseaux d'itinéraires dans le respect de l'environnement. C'est également une opportunité pour mieux organiser la pratique et valoriser les territoires.

L'inscription d'un itinéraire au PDIPR le protège juridiquement, il est donc opposable aux tiers en cas de projets pouvant menacer la pratique ou en modifier les caractéristiques.

A destination des collectivités et des associations, la charte de qualité des randonnées en Finistère constitue un référentiel commun pour la conception, la mise en œuvre, la gestion et la valorisation des itinéraires de randonnée.

Le **GR 34** est l'un des plus emblématiques sentiers de Grande Randonnée française. Appelé « sentiers des Douaniers », il longe sur plus de 1 800 km l'ensemble des côtes bretonnes, offrant constamment d'imprenables vues sur la mer.

Par ailleurs, **La Vélodyssée**, permettant de relier à vélo Roscoff à Hendaye, plus de 1 200 km à vélo le long de l'Atlantique, traverse le territoire intercommunal. Du port de Roscoff, La Vélodyssée parcourt les petites routes du pays léonard vers la baie de Morlaix et le fameux viaduc. De Morlaix, c'est une voie verte, ancienne ligne du réseau ferré breton, qui mène à travers les Monts d'Arrée jusqu'à Carhaix.


Sentiers de randonnée (PDIPR) et piste cyclable (Vélodyssée)
Plougasnou
Guimaec
Locquirec
Carantec
Saint-Jean-du-Doigt
Henvic
Plouezoc'h
Lanmeur
Locquénolé
Taulé
Plouégat-Guérand
Morlaix
Garlan
Saint-Martin-des-Champs
Sainte-Sève
Plouigneau
Plouégat-Moysan
Le Ponthou
Saint-Thégonnec
Plourin-lès-Morlaix
Pleyber-Christ
Guerlesquin
Plougonven
Botsorhel
Lanneanou
Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec
Le Cloître-Saint-Thégonnec
Plounéour-Ménez
Limite commune nouvelle - Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner
Piste cyclable - Vélodyssée
Sentier de Saint-Jacques-de-Compostelle
Sentiers de Grande Randonnée
Sentiers de Petite Randonnée
Source : Données IGN / BD Carto 2015 - TOPOS URBANISME
territoire+
0
0.5
1 km

Atouts	Faiblesses
De nombreux sentiers de randonnée recensés dans le PDIPR et donc protégés	Des sentiers de randonnée concentrés sur les Monts d'Arrée et sur le littoral

GIE Territoire+ – Conseil auprès des collectivités territoriales en urbanisme réglementaire et pré-opérationnel

Responsable Secteur Ouest : **Lisanne Wesseling**

06 49 34 36 88

lisanne.wesseling@territoire-plus.fr – contact@territoire-plus.fr

www.territoire-plus.fr

Siège social : 15 avenue du Professeur Jean Rouxel 44470 Carquefou

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Schéma Vélo d'agglomération
Synthèse

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Objectifs du schéma cyclable

- Poser les jalons d'une politique cyclable de l'agglomération et donner une véritable place à ce mode de déplacement.
- Disposer d'un document de référence permettant de :
- - définir les aménagements cyclables entre les pôles majeurs de l'agglomération : définir un réseau structurant
- - définir les services complémentaires pour développer l'usage du vélo
- - proposer une hiérarchisation des aménagements

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Vocation du schéma cyclable

- Faciliter les déplacements à vélo « utilitaires » (déplacements quotidiens liés aux activités professionnelles, scolaires, de formation,…)
- Ce Schéma s'inscrit dans une démarche communautaire, en traitant les liaisons utilitaires entre les communes, tout en valorisant les initiatives communales
- Les itinéraires créés et les services seront également un atout pour développer la pratique touristique et de loisirs
- Promouvoir le vélo et en sécuriser la pratique

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Méthodologie de l'étude

- Diagnostic du territoire
- Identification des aménagements cyclables entre pôles majeurs de l'agglomération et identification des itinéraires de desserte des communes
- Identification de services complémentaires vélo
- Proposition d'une programmation des aménagements
- Concertation en 2015-2016 :
  - Réunions de travail avec le Conseil Départemental, les communes, la Maison du Tourisme, l'association A pied à Vélo
  - Comités de coordination

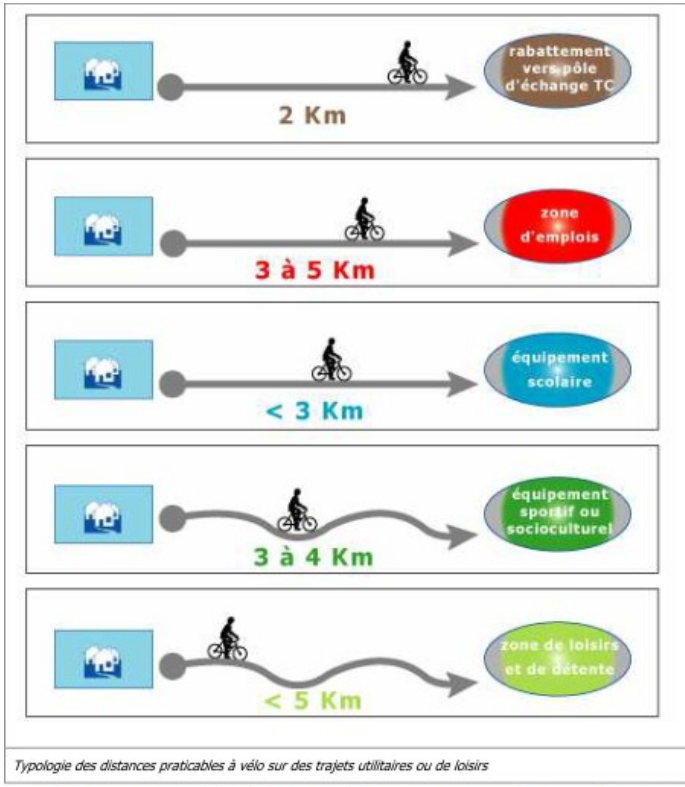
Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

I Synthèse du diagnostic

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Identification de la pratique cyclable

- Un ciblage grâce aux distances de déplacements
- - ciblage de **l'usage utilitaire** :
- 0 à 5km/trajet (jusqu'à 8km pour VAE)
- - ciblage de l'usage loisirs :
- 0 à 30km/trajet
- - ciblage de l'usage touristique :
- 20 à 60km/trajet
- Vocation première du schéma :
- les déplacements quotidiens/utilitaires



Typologie des distances praticables à vélo sur des trajets utilitaires ou de loisirs

Les cyclistes demandent des trajets directs pour les déplacements quotidiens ; ils acceptent des trajets pl
sinueux pour des déplacements de loisirs.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Identification de la pratique cyclable

- Des freins à la pratique vélo
- - **Le vol** (7 % des vélos/an en France)
- La pratique du vélo reste très liée à la disponibilité de stationnement vélo sur la voirie
- - **La sécurité sur la voirie**
- Sécurité face au trafic motorisé : en section courante de voie mais principalement en intersection et sur les axes entrées/sorties d'agglomération.
- - **Les discontinuités d'itinéraires** (franchissement d'un giratoire, zone de relief ou absence d'aménagement sur une partie d'un itinéraire).

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Les contraintes et opportunités du territoire

- Les contraintes
- - **Le relief**, facteur majeur, tant sur le pôle urbain (logique de déplacement « vallée/plateau ») que sur de nombreuses communes du territoire
- - **Les conditions de circulation** face au trafic motorisé (réf accidentologie – graphique
- - **Les contraintes de franchissement des infrastructures** (giratoires, intersections…)
- Les opportunités (analyse des pôles générateurs d'intérêt d'agglomération)

- - le pôle urbain fortement polarisant (zones commerciales, équipements sportifs, équipements socio-culturels, équipements scolaires du second degré, équipements liés à la santé…).
- - une relative autonomie des communes périphériques

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Aménagements et services disponibles sur le territoire

- Jalonnement et équipements



Jalonnement cyclable



Signalisation spécifique



Flèche de continuité et cartouche



Jalonnement de pôles à proximité



Présignalisation



Jalonnement cyclable

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Aménagements et services disponibles

- Traitement des revêtements



Bande cyclable



Bande cyclable



Bande cyclable



Chemin d'exploitation



Voie verte



Accotement mixte

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Aménagements et services disponibles

Points positifs

- Les communes font des efforts d'aménagement ou des réservations foncières lorsqu'il y a un itinéraire pertinent

- Le Plan vélo départemental permet d'assurer une continuité d'itinéraire (utilitaire et touristique) pour plusieurs communes

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Aménagements et services disponibles

Points d'amélioration et d'action :

- Viser une homogénéité des aménagements et des équipements entre les différents gestionnaires
- Privilégier des revêtements stables et sans grandes aspérités pour la pratique utilitaire
- Veiller au bon entretien et niveau de service sur l'ensemble des linéaires
- Traiter les contraintes aux entrées-sorties et le retour dans le flux de circulation

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Aménagements et services disponibles

- Signalisation verticale et horizontale



Signalisation verticale



Continuité de véloroute



Damier



Marquage au sol



Traversée d'itinéraire



Rupture de priorité

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Aménagements et services disponibles

- Traitement des revêtements



Zone 30



Alternat de circulation



Voie verte



Entrée zone de rencontre

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Aménagements et services disponibles

- Offre de stationnement



Rack vélos



Arceaux



Abri

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Aménagements et services disponibles

Points positifs :

- Prise en compte de la question des mobilités douces dans les documents d'urbanisme et les projets communaux et à venir dans le PLUI-h.

- Des équipements neufs qualitatifs

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Aménagements et services disponibles

Points d'amélioration et d'action :

- Viser une homogénéité des aménagements et des équipements entre les différents projets

- Mettre en œuvre des aménagements permettant d'étendre les zones apaisées et séparer les vélos de la circulation motorisée quand les vitesses sont supérieures à 50km/h (sous réserve des emprises).

- Veiller au bon entretien et niveau de service sur l'ensemble des linéaires aménagés ou équipés

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Le schéma d'orientation

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Orientations

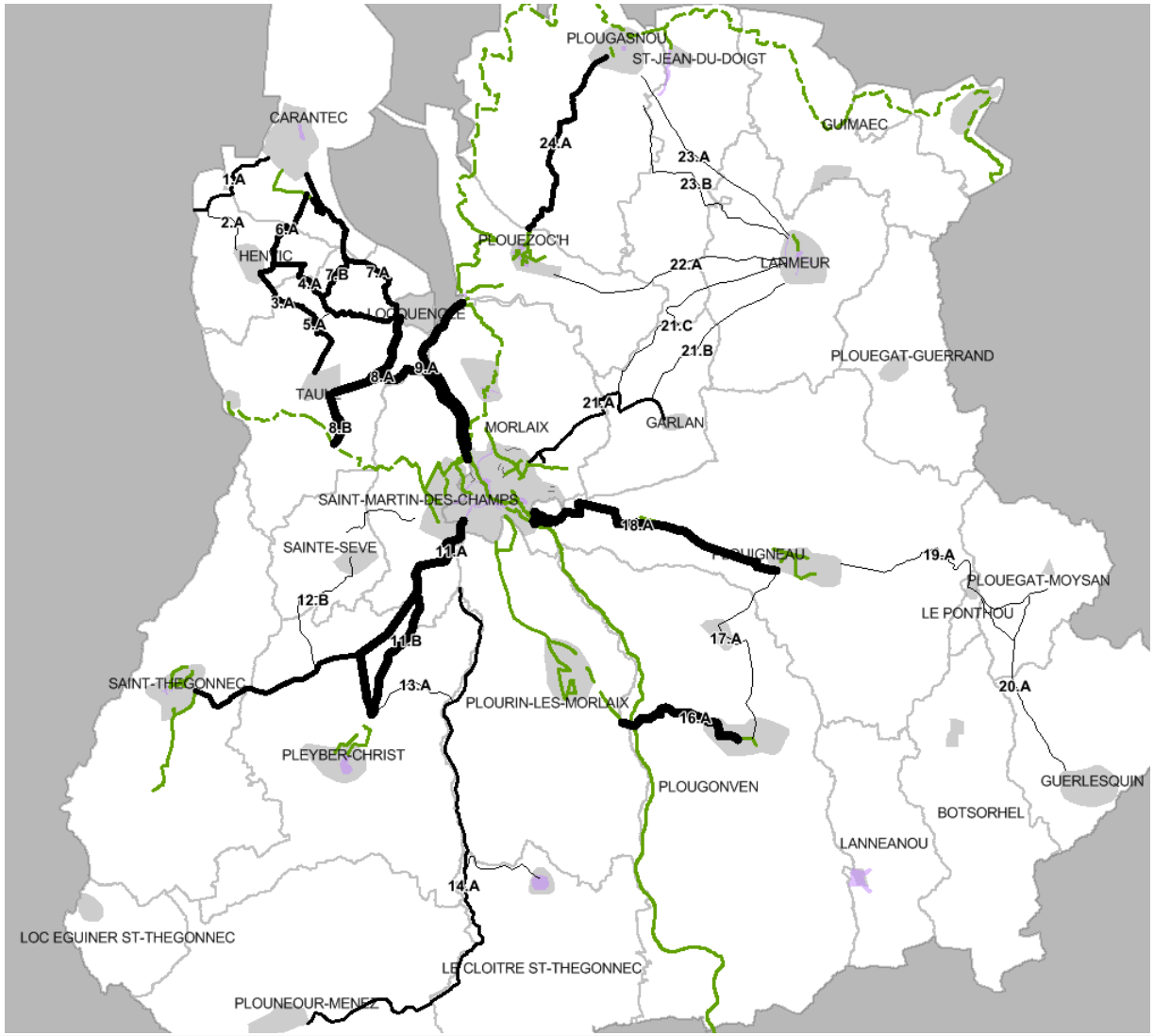
- Orientations sur les itinéraires cyclables intercommunaux structurants
- Orientations en matière de services vélo complémentaires
- Propositions autour de la sensibilisation et la communication en faveur de l'usage du vélo
- Propositions de mise en œuvre des aménagements

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Les itinéraires cyclables

Critère de choix :

- Relier au moins 2 communes
- Part modale visée : 5%
- Hiérarchisation des itinéraires en fonction de la fréquentation prévisionnelle



Itinéraires existants

Itinéraires projet :
- < 5
- 5 à 10
- 10 à 20
- > 20

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Choix du type d'aménagement

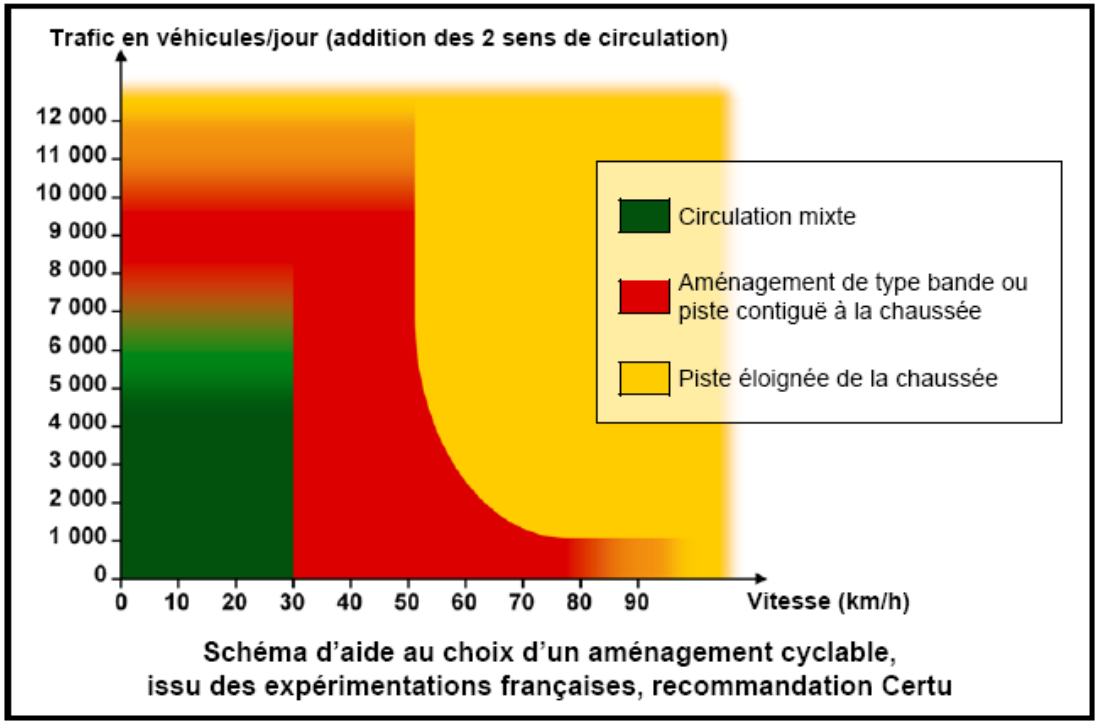


Schéma d'aide au choix d'un aménagement cyclable, issu des expérimentations françaises, recommandation Certu

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Typologie des aménagements cyclables

- Pistes cyclables, voies vertes : aménagements séparés de la chaussée
- Revêtements qualitatifs pour permettre une pratique quotidienne (enrobé ou ciment)







Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Voies partagées

- Si faible circulation motorisée
- Si vitesse de circulation adaptée



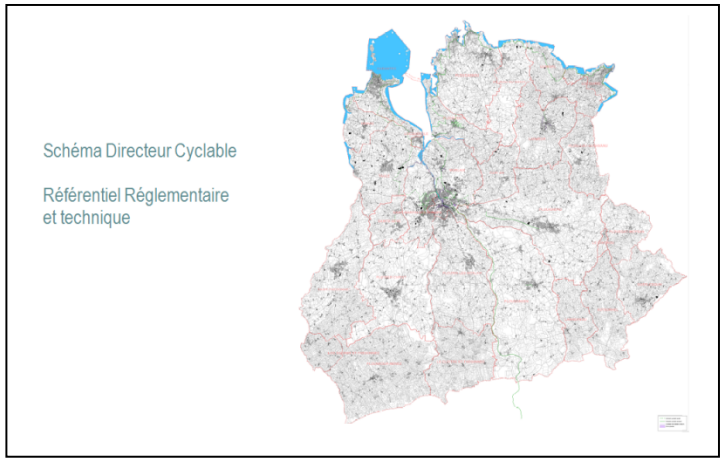


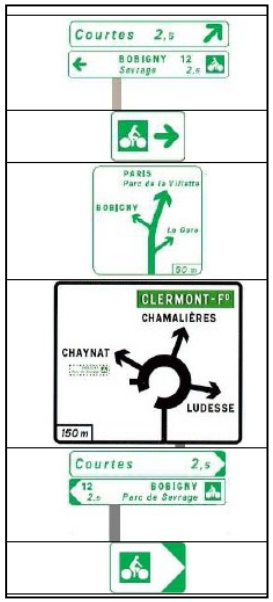


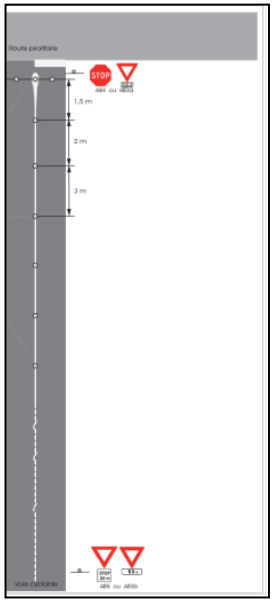
Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

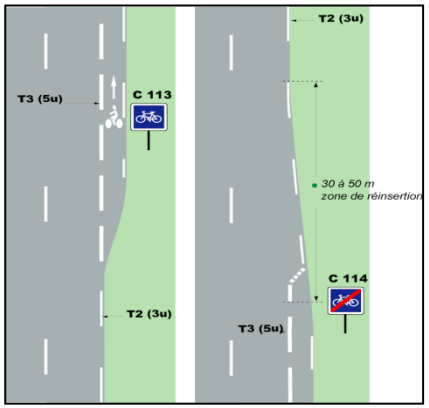
Typologies de traitement - Référentiel

- Élaboration d'un référentiel technique et réglementaire
- Document cadre à partager avec les communes pour des aménagements cohérents sur le territoire









Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Hiérarchisation des itinéraires

- Itinéraires à fréquentation importante (supérieur à 20 déplacements quotidiens) – Horizon 5 à 10 ans

Itnéraire	Liaison	Fréq.prév. (5% part modale VL d'après O/D INSEE)	Linéaire à aménager dont optons (en mètre)	Coût estmatf global (€)	Rato Cout/usage
8.A	LOCQUENOLE - SAINT MARTIN DES CHAMPS (NORD)	43	7120	607 000	14 116
8.B	TAULE - ITINERAIRE CYCLABLE EXISTANT	43	1530	68 000	1 581
8.C	TAULE - SAINT MARTIN DES CHAMPS	35	915	98 000	2 800
8.D	LOCQUENOLE - SAINT MARTIN DES CHAMPS (NORD)	25	1490	5 000	200
9.A	LE DOURDUFF EN MER - MORLAIX QUARTIER NORD	24	5015	301 000	12 542
11.A	SAINT MARTIN DES CHAMPS - PLEYBER CHRIST	37	9205	854 000	23 081
16.A	PLOUGONVEN - PLOURIN LES MORLAIX	20	4150	204 000	10 200
18.A	PLOUIGNEAU - MORLAIX	44	5380	585 000	13 295
25	SAINT MARTIN DES CHAMPS - MORLAIX	35	1130	55 000	1 571

Total : 2 777 000

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Itinéraires à fréquentation importante

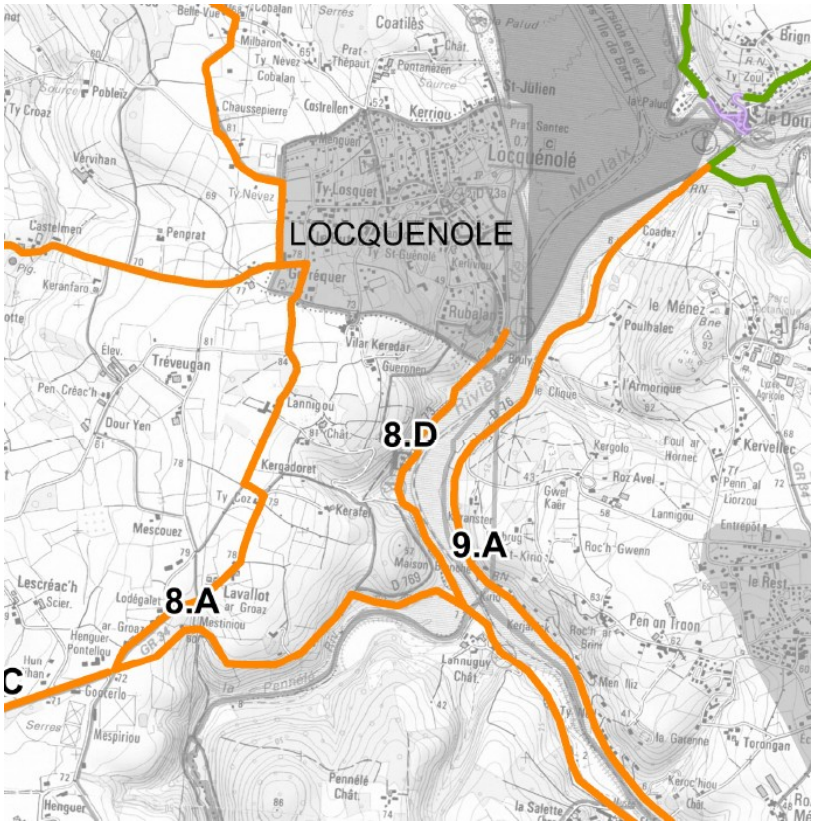


Itinéraire projet
Autres itinéraires projet
Itinéraire existant

Itnéraire	Polarités desservies à proximité (<1km)	Fréq.prév. (5% part modale VL d'après O/D INSEE)	Linéaire à aménager dont optons (en mètre)	Profl d'élévaton	Aménagement et équipement	Coût estmatf global (€)
18.A	Centre de Plouigneau Lycée professionnel Ste Marie Lycée professionnel agricole Parc des expositons Hippodrome Centre de Morlaix Salle du Pouliet Lycée Notre Dame du Mur Collège St Joseph	44	5380		RD712 piste cyclable : 5365m 8 carrefours à équiper	585 000

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

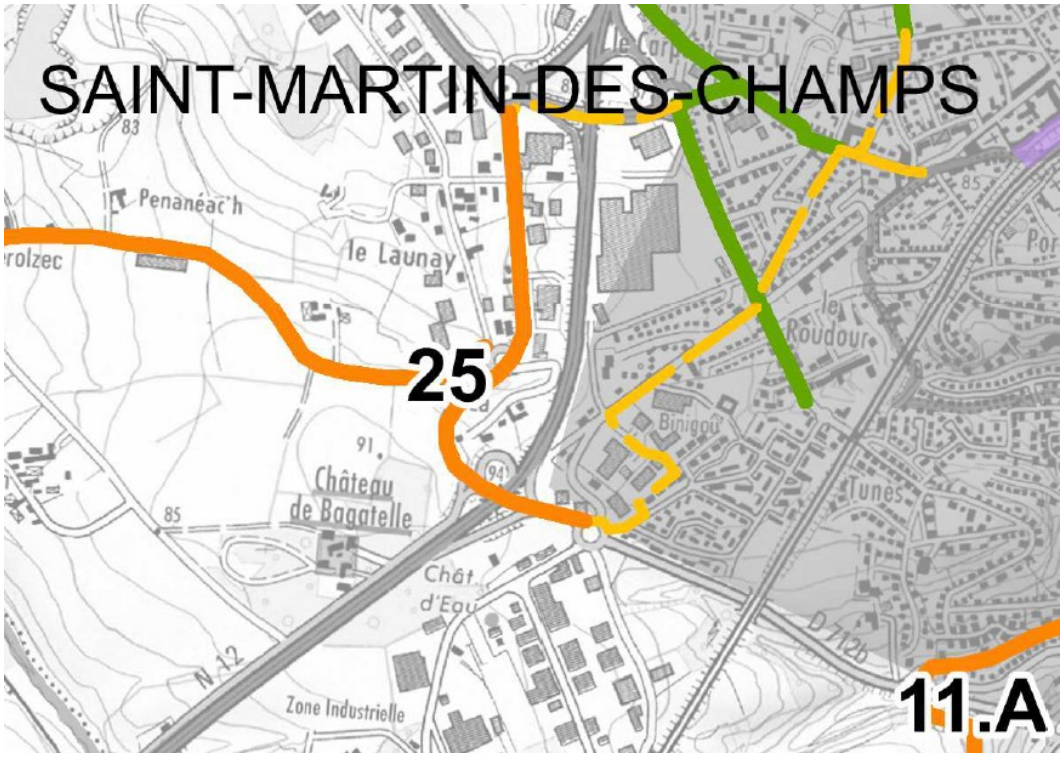
Itinéraires à fréquentation importante



Itnéraire	Polarités desservies à proximité (<1km)	Fréq.prév. (5% part modale VL d'après O/D INSEE)	Linéaire à aménager dont optons (en mètre)	Profl d'élévaton	Aménagement et équipement	Coût estmatf global (€)
8.D	Locquénolé	25	1490		Jalonnement	5 000

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Itinéraires à fréquentation importante



Itnéraire	Polarités desservies à proximité (<1km)	Fréq.prév. (5% part modale VL d'après O/D INSEE)	Linéaire à aménager dont optons (en mètre)	Profl d'élévaton	Aménagement et équipement	Coût estmatf global (€)
25	Centre de Saint-Martn-des-Champs CC Bretagnia Casino ZA Kérivin ZAC le Launay	35	1130		Bandes cyclables : 1130ml Carrefours à équiper : 4	55 000

Hiérarchisation des itinéraires

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

- Itinéraires à faible fréquentation (5 à 16 déplacements quotidiens) – Horizon moyen terme

Itnéraire	Liaison	Fréq.prév. (5% part modale VL d'après O/D INSEE)	Linéaire à aménager dont optons (en mètre)	Coût estmatf global (€)	Ratɔ Cout/usage
3.A	HENVIC - GARE DE HENVIC (HENVIC)	16	2315	102 000	6 375
3.B	GARE DE HENVIC (HENVIC) - TAULE	16	2000	89 000	5 563
4.A	HENVIC - LOCQUENOLE	16	4860	219 000	13 688
12.A	SAINT THEGONNEC - MORLAIX	15	3985	404 000	26 933
24.A	PLOUGASNOU - PLOUEZOC'H	11	6400	559 000	50 818
6.A	HENVIC - CARANTEC	10	3060	183 000	18 300
7.A	CARANTEC - LOCQUENOLE	10	5805	224 000	22 400
7.Aopton	CARANTEC - LOCQUENOLE	10	5380	243 000	24 300
7.B	CORDON 4.A ↔ 7.A	10	1540	71 000	7 100
21.A	MORLAIX - GARLAN	7	6310	277 000	39 571
1.A	CARANTEC - PONT DE LA CORDE (HENVIC (passerelle non chifrée)	6	3280	151 000	25 167
14.A	PLOUNEOUR MENEZ - SAINT MARTIN DES CHAMPS	6	18220	1 479 000	246 500

Total : 4 001 000

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Hiérarchisation des itinéraires

- Itinéraires à très faible fréquentation (moins de 5 déplacements quotidiens) – Horizon long terme

Itnéraire	Liaison	Fréq.prév. (5% part modale VL d'après O/D INSEE)	Linéaire à aménager dont optons (en mètre)	Coût estmatf global (€)
2.A	PONT DE LA CORDE (HENVIC) - HENVIC	<5	1910	109 000
5.A	GARE DE TAULE - LOCQUENOLE	<5	810	39 000
10.A	SAINT MARTIN DES CHAMPS - SAINTE SEVE	<5	2565	153 000
12.B	SAINTE SEVE - SAINT THEGONNEC	<5	4540	194 000
13.A	PLEYBER CHRIST - ITINERAIRE CYCLABLE STRUCTURANT	<5	2930	124 000
15.A	LE CLOITRE ST THEGONNEC - ITINERAIRE CYCLABLE STRUCTURANT	<5	2930	118 000
17.A	PLOUGONVEN - PLOUIGNEAU	<5	6470	315 000
19.A	PLOUIGNEAU - LE PONTHOU	<5	5265	525 000
19.B	LE PONTHOU - PLOUEGAT MOYSAN	<5	2615	244 000
20.A	GUERLESQUIN - PLOUEGAT MOYSAN	<5	5650	232 000
20.B	GUERLESQUIN - PLOUIGNEAU	<5	1615	65 000
21.B	LANMEUR - GARLAN - MORLAIX	<5	5410	365 000
21.C	LANMEUR - MORLAIX	<5	7315	446 000
22.A	LANMEUR - PLOUEZOC'H	<5	7050	294 000
23.A	LANMEUR - PLOUGASNOU	<5	6340	652 000
23.B	VARIANTE LANMEUR - PLOUGASNOU	<5	6980	356 000

Total : 4 231 000

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Proposition de programmation des itinérair

– Calendrier des priorités en matière d'axes structurants

LIAISON	FREQ./JOUR	COUT ESTIMATIF € HT	2019-2022	2023-2026	2027-2030
Plouigneau-Morlaix	44	585 000	x		
Taulé+Locquénolé-St Martin (Morlaix)	43	710 000	x		
Taulé-existant	43	68 000		x	
St Martin – Pleyber Christ	37	854 000		x	
St Martin – ZA Launay/ZA Keriven	35	55 000	x		
Morlaix – Plouezoc'h (Le Dourduff)	24	301 000	x		
Plougonven – Plourin (Morlaix)	20	204 000		x	
			1 651 000	***1 126 000***	
Henvic-gare Henvic	16	102 000			x
Gare Henvic-Taulé	16	89 000			x
Henvic - Locquénolé	16	219 000			x
St Thégonnec – Morlaix	15	404 000			x
Plougasnou-Plouezoc'h	11	352 000			x
Henvic-Carantec	10	183 000			x
Carantec-Locquénolé (variante route corniche)	10	224 000			x
					1 573 000

Contrat de territoire 2017-2020 : enveloppe disponible de 300 000 €.

Proposition d'inscrire 1 à 2 itinéraires prioritaires après l'adoption du schéma : Morlaix-Plouigneau et Morlaix-Plouezoc'h.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Orientations en matière de services vélo c
1/Le stationnement vélo

- **Cibler l'offre sur les sites à enjeux** :
  - Les principaux pôles générateurs d'intérêt communautaire : pôles réunissant fréquentation >100 personnes/jour avec un taux d'usage entre 70% et 100% (ouvert en continu), en écartant les collèges et lycées pour la plupart équipés ainsi que la gare SNCF
  - Les parkings de covoiturage

> Offre de stationnement aux principaux pôles générateurs d'intérêt communautaire : 18 sites recensés

> Offre de stationnement sur les parkings de covoiturage départementaux (1 site opportun recensé)

> Offre de stationnement aux principaux arrêts de transports en commun + équipement de l'arrêt centre-bourg dans chaque commune périphérique (30aine d'arrêts recensés)

> Pôle urbain : renforcer le stationnement simple avec arceaux

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Proposition de programmation des stationn

– Calendrier des priorités en matière de stationnement vélo

CIBLES	SITES	MO	COUT UNITAIRE ARCEAU €HT (abri ouvert)	COUT ESTIMATIF MAXI	2019-2022	2023-2026
Principaux pôles générateurs d'intérêt communautaire	18	Espace public : communes ZA +équipements communautaires* : Mx Co	2 000	180 000	*9*	
Principaux arrêts TC + arrêts centre-bourg communes	30aine	Mx Co	2 000	300 000	*10*	*25*
Parkings de covoiturage départementaux : - aire de St Thégonnec	1	Département	2 000	8 000	*1*	
					198 000,00 €	250 000,00 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Orientations en matière de services vélo c
2/ Service de location vélos et aide à l'achat

- Organiser un service de prêt ou une location longue durée ouvert à tous les habitants de l'agglomération
  - > Un seul point de location, dans le centre-ville de Morlaix,
  - > Mise en location de vélos classique, VAE et vélos enfants (50 vélos au démarrage),
  - > Gestion du service par la Maison du Tourisme de la Baie de Morlaix,
  - > Mise en service : 2019.

- Proposer une aide à l'acquisition de vélo : aide à l'achat de 100€ (5K€/an)

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Sensibiliser et communiquer sur l'usage du vélo

- Une cartographie à l'échelle communautaire (itinéraires vélo, pôles communautaires, offre de stationnement, points information,…) basée sur le SIG communautaire

- Une comparaison des différents modes (temps de parcours, coût d'usage,…)

- Une documentation plus largement diffusée et plus visible

- Une communication plus active et plus régulière
  - > Le vélo « un enjeu de société »
  - > Information sur les itinéraires et services existants
  - > Présentation des projets
  - > Interviews d'usagers
  - > Evènementiels





Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Mise en œuvre : propositions pour les maîtrises d'ouvrage et les financements

	Maîtrise d'ouvrage
Création des liaisons cyclables	
Grandes continuités départementales et liaisons structurantes inscrites au Plan vélo départemental : voies vertes départementales	CD29
Liaisons structurantes d'agglomération	Mx Co Pour les axes prioritaires
Liaisons communales : maillage de quartier, liaisons seules au sein de chaque commune	Communes
Boucle vélo loisirs/tourisme : itinéraires de découverte	Communes
Création de services vélo	
Stationnement vélo sur l'espace public : implantation de stationnt courte durée (arceaux simples)	Communes
Stationnement aux arrêts TC + équipements communautaires + ZA	Mx Co
Stationnement aux aires de covoiturage	CD29
Actions de communication	
Communication générale, promotion de l'usage du vélo...	Mx Co

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Mise en œuvre : propositions pour les maîtrises d'ouvrage et les financements

FINANCEMENT DES LIAISONS STRUCTURANTES INSCRITES AU SCHEMA VELO	CD29	MC	Commune
Liaisons d'intérêt départemental : Itinéraires intercommunaux sur RD hors agglo			
liaison inscrite au contrat de territoire	70,00 %	20,00 %	10,00 %
liaison non inscrite au contrat de territoire	0	60,00 %	40,00 %
Liaisons d'intérêt local : Itinéraires sur RD en agglo ou voies communales			
liaison inscrite au contrat de territoire	40,00 %	40,00 %	20,00 %
liaison non inscrite au contrat de territoire	0	60,00 %	40,00 %

Entretien des liaisons :

Liaisons cyclables inscrites au schéma et réalisées sous MO Morlaix Communauté

Ces liaisons seront remises à disposition des communes après leur réalisation. Il reviendra aux communes d'en assurer l'entretien courant. Pour des travaux de « gros entretien » (reprise de la structure de chaussée), Morlaix Communauté participera au financement des travaux.

Liaisons cyclables communales

Les communes assurent l'entretien courant et le gros entretien sur ces liaisons sans participation financière de Morlaix Communauté.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Proposition de mise en place d'un fonds pour les liaisons cyclables d'intérêt communal

- **Objectifs**
- - favoriser la création de continuités cyclables avec les liaisons intercommunales,
- - encourager les communes à créer des liaisons intra-communales,
- - liaisons concernées : liaison de maillage de quartier, boucle vélo loisirs/tourisme.

- **Participation technique**
- - accompagnement technique des services de Morlaix Communauté pour la réalisation des études de faisabilité et de maîtrise d'œuvre.

- **Participation financière : 4 règles**
- - l'ensemble des prestations prises en compte concernent la réalisation d'aménagements cyclables,
- - le coût de l'aménagement doit s'inscrire dans les ratios définis par type d'aménagement,
- - les aménagements doivent être en conformité avec la charte des aménagements du Département et du référentiel du schéma de MC pour bénéficier d'un taux maximal de financement,
- - participation à hauteur **de 50 %** de la part restante à la commune après subventions (Europe, Etat, Région, Département) en € HT.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Proposition de mise en place d'un fonds pour les liaisons cyclables d'intérêt communal

- **Ratios financiers**
- Les fonds de concours alloués sont plafonnés sur la base de ratios définis au mètre linéaire.

TYPE AMENAGEMENT	PLAFOND
voie partagée	10€HT/ml
bande cyclable	50€HT/ml
piste cyclable	
Unidirectionnelle (1,5m)	80€HT/ml
Bidirectionnelle (2,5m)	100€HT/ml
aménagement ponctuel, sécurisation traversées (chicanes, îlots…)	15€ HT/ml

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Proposition de mise en place d'un fonds de concours pour les liaisons cyclables d'intérêt communal

Prestations prises en compte

- Etudes : AVP/PRO/DCE/ME
- Voirie : installations de chantier, déplacement mobilier urbain, terrassement et structure, adaptation de carrefours
- Signalisation de police et jalonnement
- Marquage pour les cycles
- Eclairage : pose et raccordement mâts dédiés à l'aménagement cyclable
- Prestations complémentaires : pose potelets et barrières, busage/drainage fossé

Prestations exclues

- acquisitions foncières
- renforcement de la chaussée en vue du passage d'engins agricoles/poids lourds
- plantation/espaces verts
- enfouissement des réseaux
- marquage/signalisation pour les piétons ou pour les véhicules

Entretien des liaisons communales et intercommunales : communes

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 029-242900835-20181217-D18_237-DE

Proposition de mise en place d'un fonds de concours pour les liaisons cyclables d'intérêt communal

Procédure de demande de fonds de concours

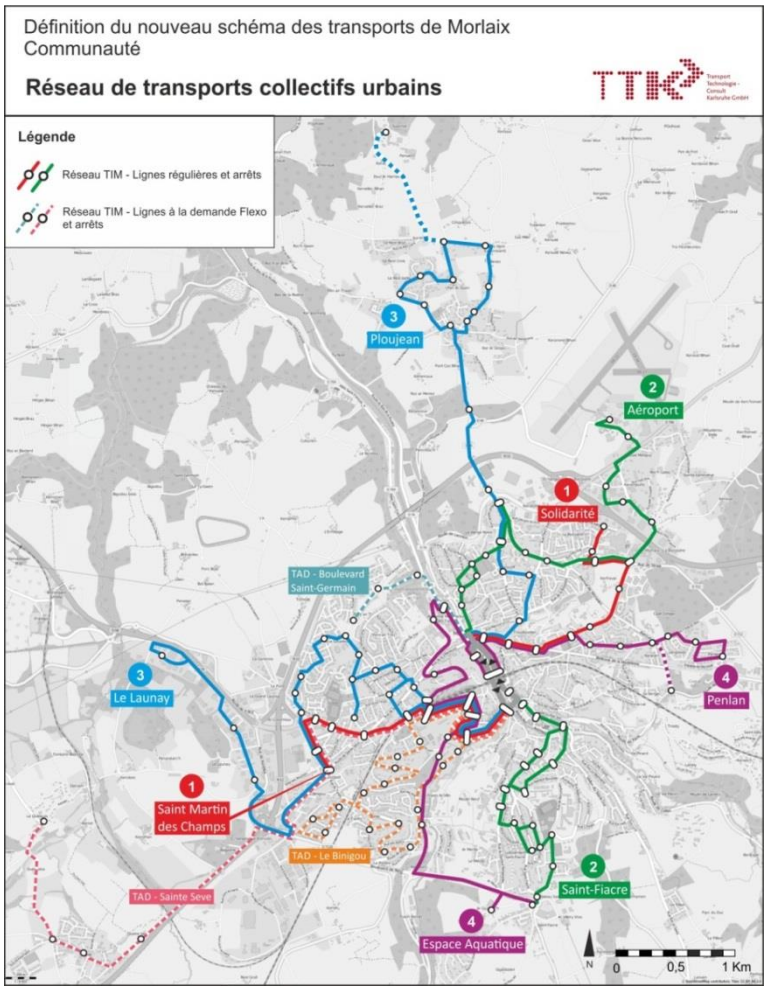
Courrier de demande à Morlaix Communauté accompagné :
- d'une présentation du projet
- d'un plan de financement prévisionnel (avec subventions partenaires sollicités)
- d'une délibération du Conseil Municipal
- d'un descriptif des travaux

Etapes de l'instruction de Morlaix Communauté

- instruction technique et vérification de la conformité du projet
- instruction administrative : définition du montant de la subvention, approbation en Conseil communautaire, convention d'attribution.
- versement de la subvention après réception des pièces justificatives (PV de réception et factures).

Rapport phase 2
Elaboration de scénarii

Définition du nouveau schéma des transports de Morlaix Communauté



Karlsruhe-Lyon, version du 25 novembre 2016

Numéro de projet TTK: 6830

Transport Technologie - Consult Karlsruhe GmbH

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Rapport phase 2
Elaboration de scénarii

Définition du nouveau schéma des transports de Morlaix Communauté

Maître d'ouvrage : Morlaix Communauté
Pôle environnement - Service de la Mobilité, des Transports et de la voirie
2B voie d'accès au Port – BP 97121
29 671 Morlaix Cedex
Tél. : 02 98 15 31 31
Contact : Amélie Cheminel
Tél. : 02 98 15 31 40

TransportTechnologie-Consult Karlsruhe GmbH (TTK)

Siège
Gerwigstraße 53
D-76131 Karlsruhe
Contact : Marc PEREZ
Tel. : + 49 (0) 721 62503-15
Fax. : +49 (0) 721 62503-33
Email : marc.perez@ttk.de
www.ttk.de

Agence de Lyon
47 rue Maurice Flandin
F-69003 Lyon
Tel : +33 (0) 4 37 91 65 60

Table des matières

1 Méthodes 8

1.1 Enjeux 8

1.2 Principes généraux des transports 9

1.3 Élaboration de scénarii 9

2 Assurer une desserte cohérente du territoire 10

2.1 Pôle urbain 10

2.1.1 Réseau actuel 10

2.1.2 Desserte des zones à enjeux 13

2.1.3 Quel avenir pour la ligne 4 ? 22

2.1.4 Desserte de Saint-Didy 24

2.1.5 Variation saisonnière et desserte le dimanche 25

2.1.6 Récapitulatif des propositions par scénario 28

2.2 Territoire périurbain : Gains potentiels et redéploiement des kilomètres 31

2.2.1 Réseau actuel 31

2.2.2 Méthodologie appliquée pour le réseau périurbain 32

2.2.3 Des gains possibles 33

2.2.4 Le redéploiement des km 34

2.2.5 Navettes estivales 37

2.2.6 Récapitulatif selon le scénario 38

2.3 Transport scolaire 39

2.3.1 Réseau actuel 39

2.3.2 Méthodologie appliquée pour le transport scolaire 39

2.3.3 Des gains possibles 40

2.3.4 Conclusion 55

3 L'attractivité et la connexion entre les réseaux de transport 57

3.1 Le cadencement sur les lignes 1 et 2 57

3.2 Intermodalité TIM/LINEO – train 58

3.3 Aménagements de pôles d'échanges 59

3.4 Récapitulatif selon les scénarios 63

4 L'intermodalité et les services innovants 65

4.1 Auto-Stop 65

4.2 PDE/PDIE/PDA 66
4.3 Pratique cyclable 67
4.4 Récapitulatif des scénarios 67
5 Conclusion 68

Table des illustrations

Figure 1 :	Réseau de transports collectifs urbains actuel	11
Figure 2 :	Principaux pôles générateurs de déplacement sur le pôle urbain	12
Figure 3 :	Fréquentation de la ligne 4	13
Figure 4 :	Quatre variantes différentes pour la desserte du centre aquatique par la ligne 2	14
Figure 5 :	Desserte de la ZAC de St-Fiacre : Variante 1 : priorité à la ZAC	16
Figure 6 :	Desserte de la ZAC de St-Fiacre : Variante 2 : priorité au quartier	17
Figure 7 :	Proposition de desserte de la ZAC Le Launay via la ligne 1	18
Figure 8 :	Carte représentant la modification du maillage à Saint-Martin-des-champs sur la L3	19
Figure 9 :	Desserte de la Manufacture par la L3 avec reprise du tracé de la L4 au nord du PEM	21
Figure 10 :	Tracé de la L4 actuelle au nord du PEM	21
Figure 11 :	Fréquentation des arrêts de la ligne TAD Binigou en 2015	22
Figure 12 :	Variante 3 pour la ligne 4	23
Figure 13 :	Variante 4 pour la ligne 4	23
Figure 14 :	Carte topographique de Saint-Didy (source : Geoportail)	24
Figure 15 :	Vue aérienne de Saint-Didy (source : Geoportail)	24
Figure 16 :	Tracé du TAD Garlan	25
Figure 17 :	Proposition pour une desserte le dimanche	28
Figure 18 :	Réseau périurbain de transports collectifs et niveau d’offre	31
Figure 19 :	Réseau périurbain de transports collectifs et niveau d’offre	35
Figure 20 :	Proposition de mise en place de services supplémentaires sur les lignes périurbaines 28, 36, 30 et 40	36
Figure 21 :	Réseau scolaire sur le territoire de Morlaix Communauté	39
Figure 22 :	Proposition d’optimisation du tracé de la ligne 20A	41
Figure 23 :	Arrêt Kermebel sur la ligne 20A à Plougasnou (Source : google streetview)	42

Figure 24 : Arrêt Croas Torred sur la ligne 20A à Plougasnou (Source : google streetview) 43
Figure 25 : Proposition d'optimisation du tracé de la ligne 20B 44
Figure 26 : Propositions d'optimisation du tracé de la ligne 30B 46
Figure 27 : Proposition d'optimisation du tracé des lignes 41 et 43 48
Figure 28 : Proposition d'optimisation du tracé de la ligne 42 50
Figure 29 : Proposition d'optimisation du tracé de la ligne 72 52
Figure 30 : Proposition d'optimisation du tracé des lignes 81, 82 et 83 (source : service technique de Morlaix Communauté) 54
Figure 31 : Schéma de fonctionnement d'un cadencement (à gauche) et l'effet d'un cadencement non régulier (à droite) 57
Figure 32 : Arrêts problématiques dans le pôle urbain 60
Figure 33 : Proposition d'aménagements urbains en centre-ville : pôle d'échange Place Cornic 61
Figure 34 : Analyse d'accès au Lycée Tristan Corbière depuis les arrêts de bus / car 62
Figure 35 : Principe d'aménagement ambitieux de sécurisation de l'arrêt Lycée Tristan Corbière 63
Figure 36 : Image issue de la plaquette de présentation de Rezo Pouce 65

Table des tableaux

Tableau 1 : Nombre de voyages allers et retours sur les lignes 1 et 2 selon la période 26
Tableau 2 : Récapitulatif du scénario optimisé 29
Tableau 3 : Récapitulatif du scénario à moyens constants 29
Tableau 4 : Récapitulatif du scénario ambitieux 1 30
Tableau 5 : Récapitulatif du scénario ambitieux 2 30
Tableau 6 : Récapitulatif selon les scénarios 38
Tableau 7 : Récapitulatif des gains selon les lignes et calcul d'un ratio 55
Tableau 8 : Récapitulatif connexion entre réseaux 64
Tableau 9 : Récapitulatif selon des scénarios 67
Tableau 10 : Récapitulatif des trois scénarios chiffrés 68
Tableau 11 : Récapitulatif des trois scénarios chiffrés 69

1 Méthodes

Sur la base d'un état des lieux de l'offre et de la demande de déplacements, effectué dans le cadre de la phase 1 de l'étude, il a été établi les forces et les faiblesses actuelles du réseau de transport, à savoir :

► La présence de lignes structurantes, qui doivent constituer l'armature du futur réseau de transport ;

► La recherche d'une meilleure connexion entre les différentes offres de transport du territoire ;

► La nécessaire prise en compte de l'évolution territoriale (PEM en 2017, émergence de nouveaux projets urbains et prise en compte de la dimension touristique du territoire) ;

► L'amélioration du taux de couverture du futur réseau ;

► La problématique de sécurisation des arrêts périurbains.

Les recommandations issues du diagnostic ont conduit à la définition d'enjeux de restructuration. Ces enjeux sont déclinés selon trois principes généraux qui doivent guider l'action de Morlaix Communauté dans le domaine de la mobilité.

1.1 Enjeux

Sur la base du diagnostic (cf. rapport phase 1) les enjeux suivants ont été identifiés :

► **Adapter l'offre de transport aux besoins :**

  ► accompagner le projet de PEM de la gare et les projets urbains (Manufacture, Saint-Fiacre, ports,…) par une desserte performante ;

  ► coordonner les niveaux de services avec les potentiels des zones d'activités commerciales (envisager une sensibilisation des entreprises sur les obligations réglementaires : PDE/PDA, formation de référent mobilité) ;

  ► adapter l'offre au plus près des besoins des scolaires, utilisateurs principaux des réseaux ;

  ► adapter l'offre des bus estivaux à la demande ;

  ► prendre en compte la saisonnalité dans la définition de l'offre.

► **Optimiser les performances du réseau de transport en commun dans sa globalité :**

  ► explorer les marges de manœuvre pour l'amélioration de la vitesse commerciale ;

  ► trouver l'équilibre des niveaux de service entre les zones à fort potentiel et les zones à faible charge ;

  ► identifier le potentiel des secteurs actuellement non desservis par les transports collectifs, exemple de la zone sud-est du centre de Morlaix.

► **Faciliter l'accès aux réseaux :**

  ► coordonner les offres urbaines, périurbaines et ferroviaires en termes d'intermodalité ;

  ► optimiser les temps de correspondance entre les modes de transport ;

  ► explorer les pistes d'unification des réseaux urbains et périurbains ;

► améliorer la simplicité et la lisibilité des horaires au travers, entre autre, de la mise en place d'un cadencement.

1.2 Principes généraux des transports

Les enjeux sont regroupés en trois principes généraux. Ces principes conduisent à la définition d'orientations pour le futur réseau de transport en commun. Ces orientations doivent répondre aux enjeux validés par les élus communautaires.

Le premier principe est d'assurer une **desserte cohérente du territoire**, au regard de chaque contexte territorial et de l'importante **variation saisonnière**, pour offrir une meilleure **qualité de service.**

Un deuxième axe de travail est de renforcer **l'attractivité du réseau et la lisibilité** des transports en commun par une amélioration des connexions entre les réseaux de transport et par la valorisation du PEM.

Enfin, le dernier principe de restructuration porte sur la mise en place de services innovants notamment dans les territoires insuffisamment desservis en transport collectif

1.3 Élaboration de scénarii

Les orientations identifiées sur le territoire de Morlaix Communauté conduisent à l'élaboration de stratégie de restructuration, à travers la formalisation de scenarii de développement de réseaux de transport en commun.

Trois types de scénarios sont proposés afin de regrouper les propositions selon leur niveau d'ambition.

Le premier est un scénario **optimisé** avec la suppression de services ou d'arrêts peu fréquentés : il s'agit d'identifier des tronçons de lignes dont l'exploitation pourrait être remise en question. En revanche, ce scénario ne prévoit pas la suppression de ligne. Son objectif est de rationaliser les coûts d'exploitation.

Le deuxième scénario est **à moyens constants** : il vise à adapter l'offre aux besoins. Les services peu fréquentés sont réduits au bénéfice du renforcement de ligne à fort potentiel.

Enfin, le scénario **ambitieux** mise sur un investissement de kilomètres plus importants visant à apporter une alternative pertinente et crédible à l'utilisation de la voiture particulière, notamment dans le cadre des déplacements domicile-travail.

2 Assurer une desserte cohérente du territoire

Le diagnostic réalisé dans le cadre de la phase 1 de l'étude a permis d'identifier les pôles générateurs de déplacements situés sur le territoire communautaire.

La localisation des principaux pôles générateurs ainsi que la prise en compte de la variation saisonnière constituent les données d'entrées pour assurer une desserte cohérente du territoire.

Pour chaque zone de desserte à enjeux, et plus généralement pour chaque item proposé, plusieurs propositions sont développées. Ces propositions reposent sur l'identification d'un constat, issu des éléments de diagnostic, sur la formulation d'une problématique et sur l'émergence de solutions de déplacements. Les propositions sont ensuite hiérarchisées par scénario en fonction des répercussions kilométriques.

L'ensemble de ces propositions doit permettre de contribuer à une desserte cohérente du territoire au niveau urbain, périurbain et pour le réseau scolaire.

2.1 Pôle urbain

2.1.1 Réseau actuel

La carte suivante présente le réseau urbain tel qu’il est exploité actuellement.

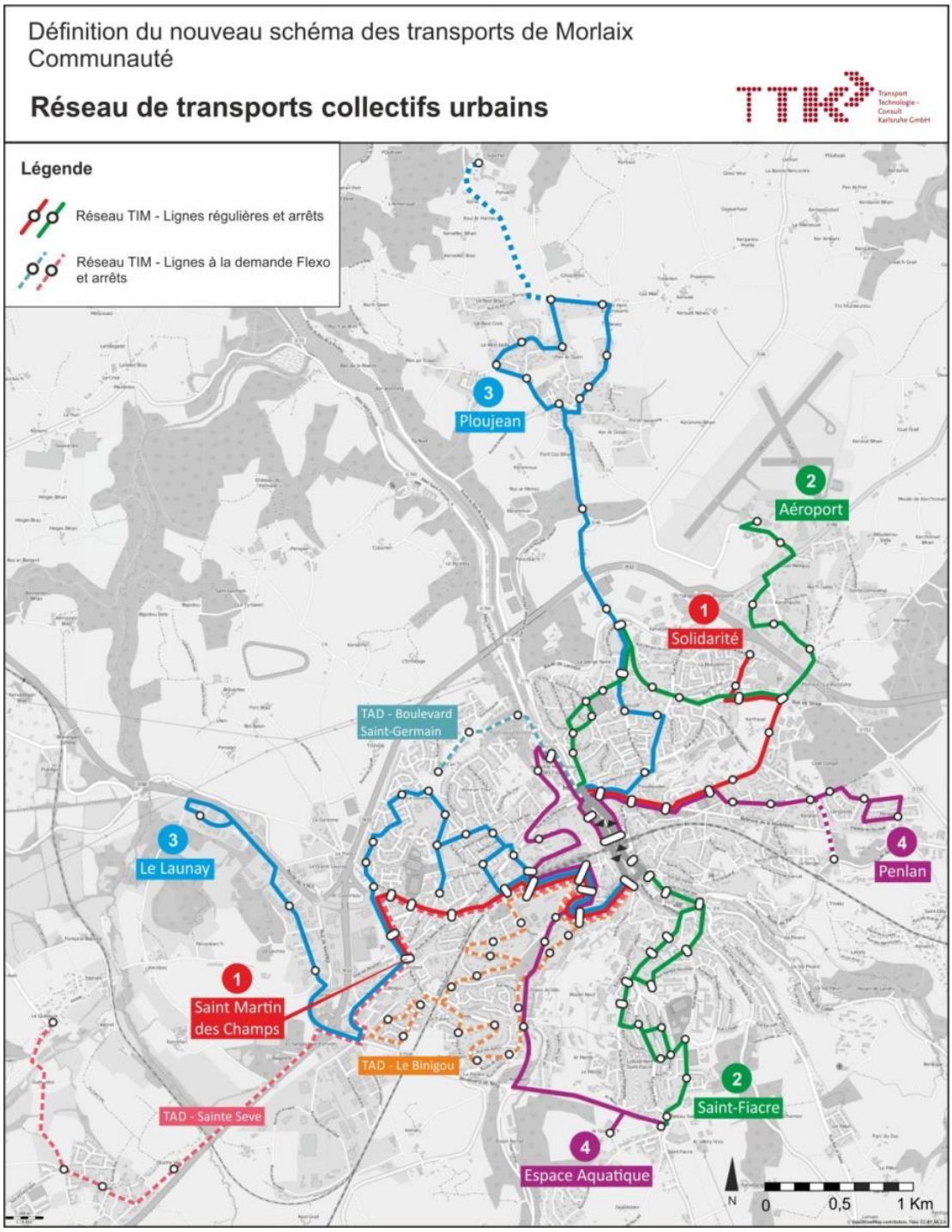


Figure 1 : Réseau de transports collectifs urbains actuel

Le réseau actuel permet de desservir en partie les principaux pôles générateurs de mobilité présentés sur le territoire et indiqués sur la carte suivante.

Constitué de deux lignes structurantes (1 et 2) et de deux lignes de maillage (3 et 4), le réseau permet de relativement bien desservir la gare (futur PEM), les centres villes de Morlaix et de Saint-Martin-des-champ, le lycée Tristan Corbière, et les zones d'activités du Launay et de la Boissière qui constituent les principaux pôles d'attractivité du pôle urbain.

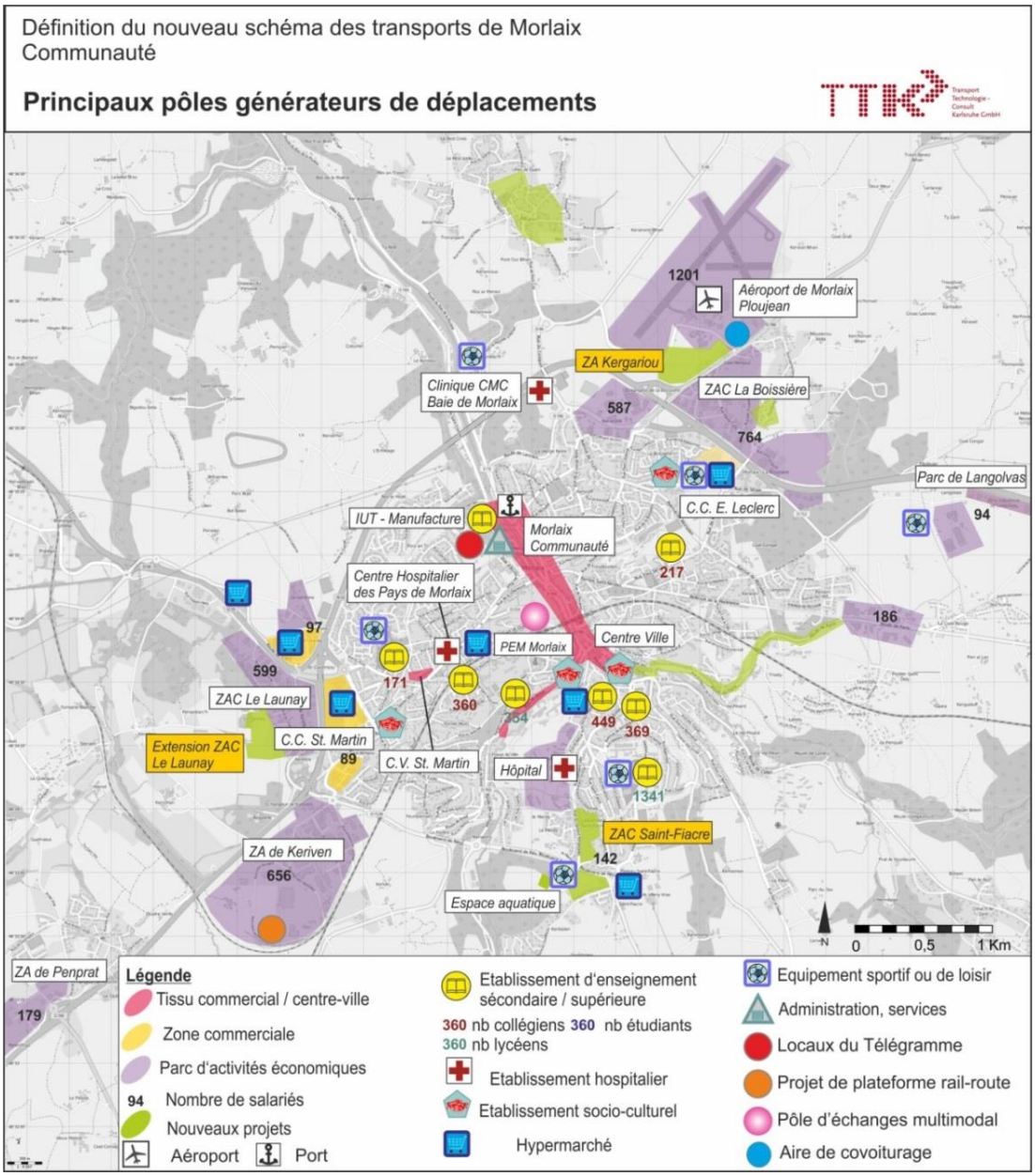


Figure 2 : Principaux pôles générateurs de déplacement sur le pôle urbain

Un des paramètres caractérisant la performance d'un réseau réside dans sa capacité à desservir les zones à enjeux du territoire avec un niveau d'offre adéquat représentatif des besoins de la population. À ce titre, le travail réalisé avec les services techniques de Morlaix Communauté a permis de déterminer les zones représentant un enjeu particulier dans le cadre de la restructuration du réseau, à savoir :

- ► le centre aquatique ;
- ► la ZAC Saint-Fiacre ;
- ► la ZAC du Launay
- ► la Manufacture ;
- ► la rue de Brest.

Les raisons justifiant l'attention particulière portée à ces zones sont explicitées dans la suite du rapport.

2.1.2 Desserte des zones à enjeux

2.1.2.1 Espace Aquatique

Constat : La desserte du centre aquatique par la ligne 4 se révèle inadéquate d'après les comptages, représentés sur les cartes ci-dessous. La desserte du centre aquatique génère de nombreux kilomètres mais pour une fréquentation relativement faible : seulement 22 montées/descentes par jour ouvrable de base (JOB) ont été comptabilisés sur le tronçon de ligne regroupant les arrêts « C.C. St Fiacre », « Centre aquatique », « Les trois Chênes » et « Rampe St-Augustin ». La fréquentation du centre aquatique est cependant en augmentation, ce qui justifie de maintenir sa desserte.

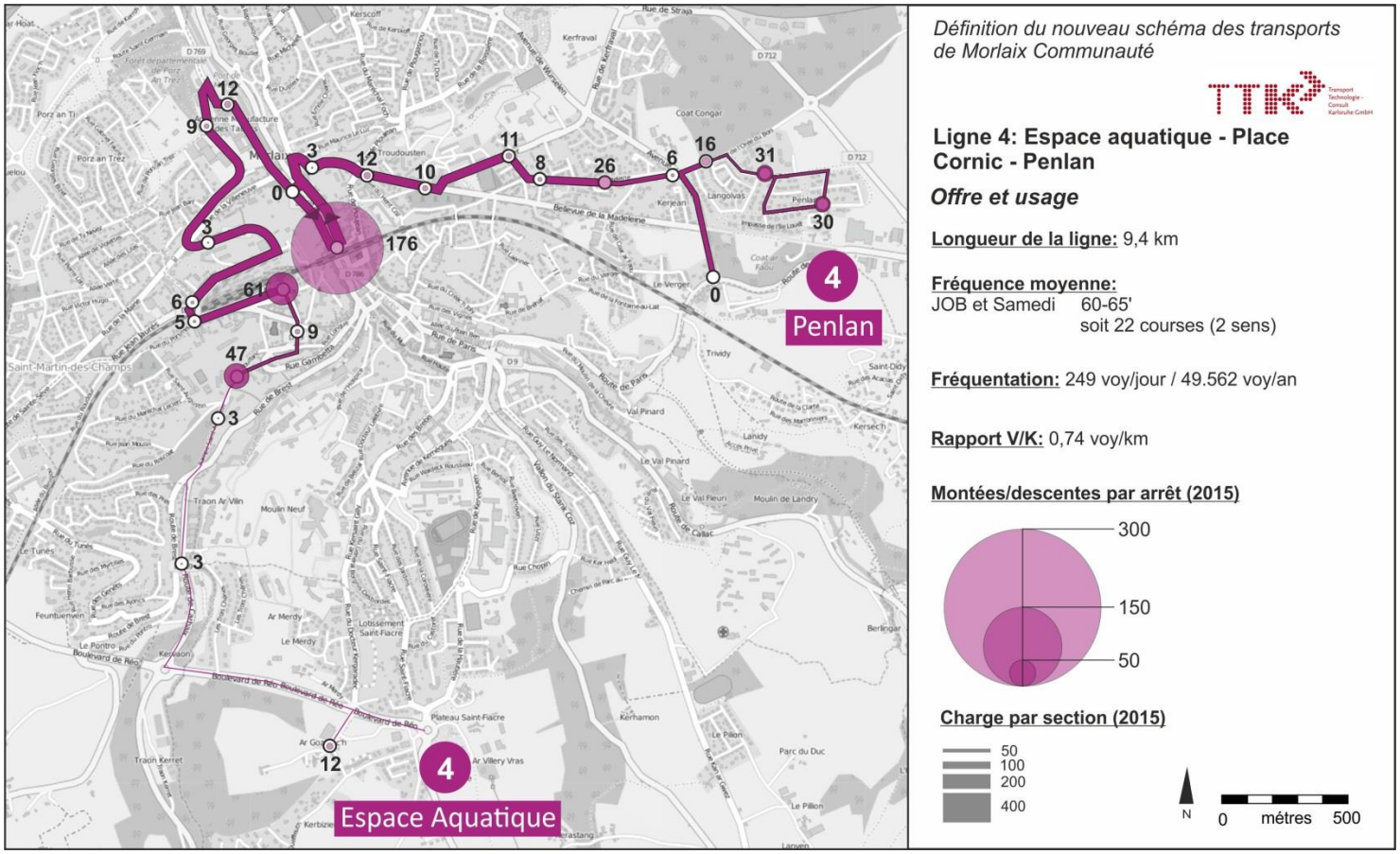


Figure 3 : Fréquentation de la ligne 4

Problématique : Comment desservir le centre aquatique tout en s'assurant que les moyens mobilisés, et notamment les kilomètres parcourus, se justifient par une réelle fréquentation des services?

Propositions : Il est proposé de desservir le centre aquatique par la ligne 2 qui dispose d'un terminus au centre-commercial de Saint-Fiacre. Cette solution

apparaît très naturellement comme la plus pertinente. Toutefois, plusieurs itinéraires, ayant un impact plus ou moins important sur l'organisation de la voirie, sont envisageables. La carte suivante recense ces éventualités en indiquant le nombre de kilomètres annuels complémentaires pour en assurer la desserte.

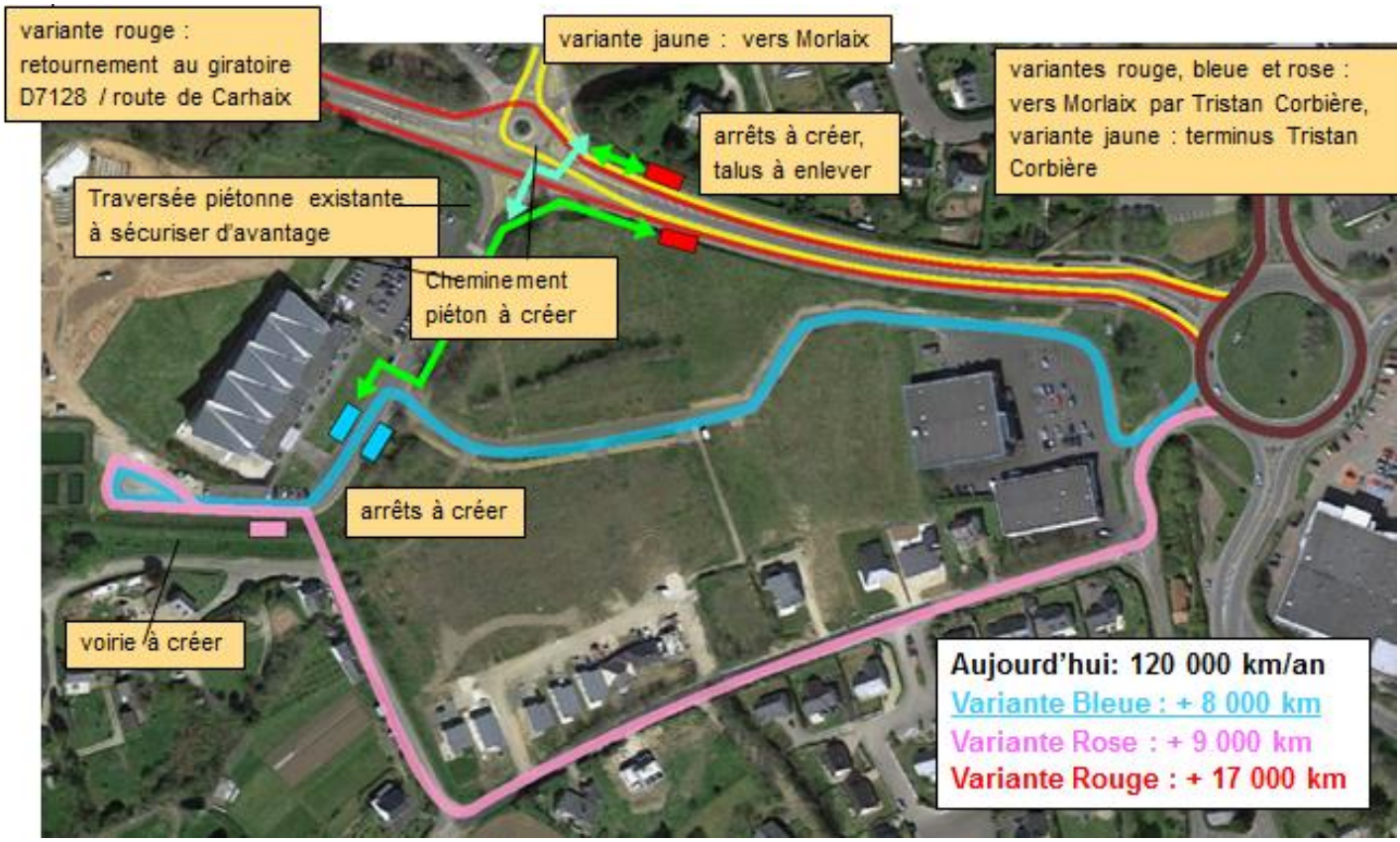


Figure 4 : Quatre variantes différentes pour la desserte du centre aquatique par la ligne 2

La variante rouge effectue un trajet le long de la départementale D712B pour desservir l'arrêt « centre aquatique », son terminus commercial situé sur la route départementale. Ce tracé nécessiterait la création d'arrêts sécurisés et d'aménagements piétons autour du giratoire de la départementale. Il serait nécessaire de retirer un talus gênant pour permettre ces aménagements. Afin d'effectuer son demi-tour pour le trajet retour, le bus devrait emprunter le rond-point de Traon Querret. De ce fait, la variante rouge est très consommatrice de kilomètres avec **17 000 km** ajoutés par rapport à la ligne actuelle. Elle constitue la variante avec le plus de kilomètres supplémentaires. De plus, la création d'arrêts sur la départementale n'est pas optimale. Cette variante n'est pas recommandée.

La variante jaune desservirait le centre aquatique de la même manière que la variante rouge mais avec son terminus au Lycée T. Corbière. Elle arriverait donc au rond-point de l'espace aquatique (au croisement entre la D712B et la rue du Dr Kergaradec) depuis Morlaix par la rue du Dr Kergaradec. Elle permet de bien desservir la nouvelle ZAC de Saint-Fiacre (les kilométrés ajoutés sont présentés dans le chapitre suivant). Cependant, comme pour la variante rouge, il serait nécessaire de créer des arrêts sécurisés et des aménagements piétons.

Ces deux variantes nécessitent pour les usagers de traverser la rocade sud, génératrice de flux et de fortes vitesses. S'agissant pour partie d'enfants, ce type

de fonctionnement ne semble pas être en adéquation avec la volonté clairement identifiée de proposer une desserte sécurisée de cet équipement.

La variante rose desservirait le lycée avant d'effectuer son terminus directement au centre aquatique. Depuis le rond-point au croisement entre la D712B et la D109, elle traverserait le lotissement situé entre le boulevard de Reo et la route de Queffleuth. Pour rejoindre le parvis du centre aquatique, il serait nécessaire de créer une nouvelle portion de voirie d'environ 20m de long. Cette variante comprend les aménagements les plus lourds parmi toutes les propositions et l'ajout de kilomètres serait de **9000 km**, inférieur à la variante rouge mais cependant supérieur à la variante bleue.

La variante bleue suivrait le même schéma que la rose mais en empruntant la route au nord du parking du GIFI. Cette proposition ne nécessite pas de créer de portion de route supplémentaire et les aménagements sont donc moindres par rapport aux autres variantes. Le nombre de kilomètres est également moins conséquent que pour les autres propositions avec **8000 km** supplémentaires. La variante bleue combine les avantages d'une desserte privilégiée pour les usagers, avec un accès direct par le parking et non par la départementale, de peu d'aménagements à réaliser et d'un nombre réduit de kilomètres ajoutés.

Préconisation : La variante à privilégier est la variante bleue

2.1.2.2 ZAC Saint-Fiacre

Constat : Le quartier de Saint-Fiacre est situé au sud du pôle urbain. C'est un quartier accueillant en majeure partie des maisons individuelles. Le quartier est relativement peu perméable et difficile d'accès. Or une nouvelle ZAC est aujourd'hui en émergence au sud-ouest du quartier, faisant de cette zone un nouvel enjeu de desserte

Problématique : Quelle desserte privilégier, la desserte du quartier de Saint-Fiacre ou la desserte de la ZAC Saint-Fiacre ?

Propositions : Deux variantes de desserte sont proposées.

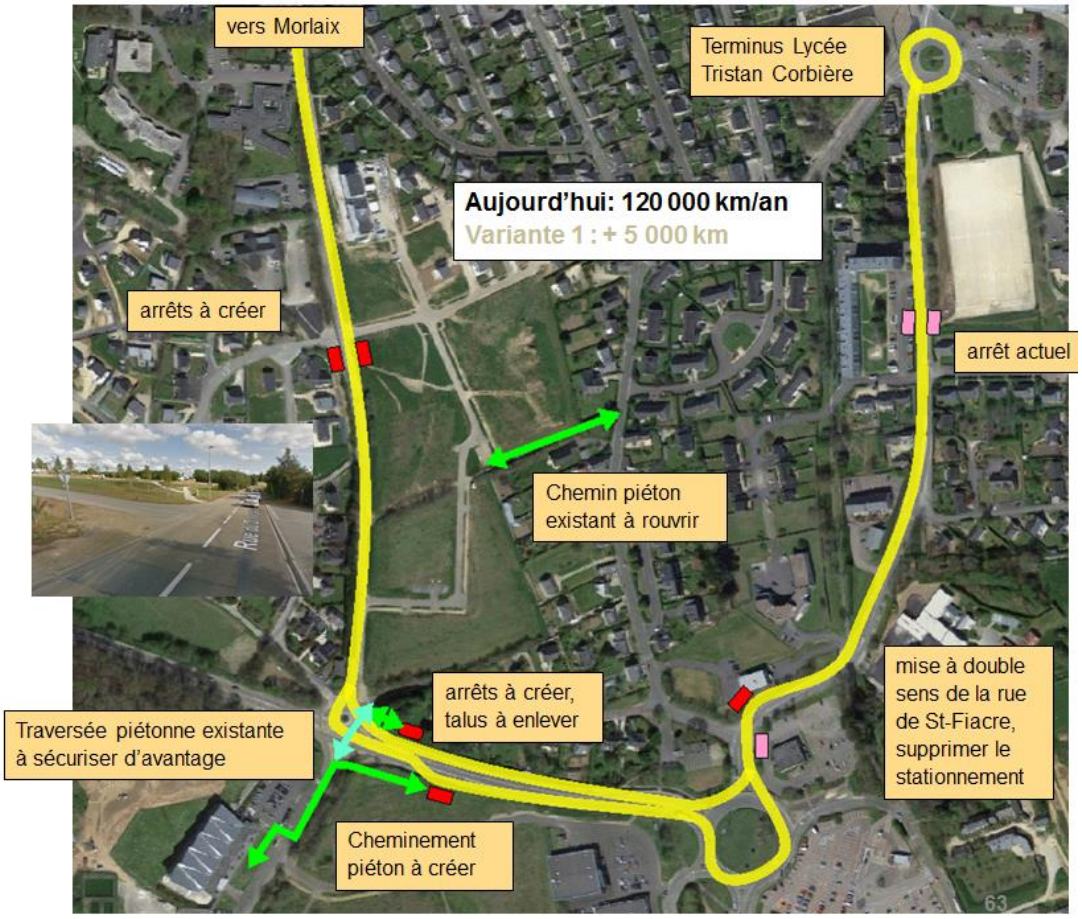


Figure 5 : Desserte de la ZAC de St-Fiacre : Variante 1 : priorité à la ZAC

La variante 1 propose une modification relativement importante du tracé. Le quartier ne serait plus directement desservi au bénéfice de la ZAC. Le terminus serait au Lycée T. Corbière et l'espace aquatique serait desservi en amont. Différents arrêts pourraient être créés, ils sont représentés sur la carte ci-dessus. L'ajout de kilomètres annuel est d'environ **5000 km.**

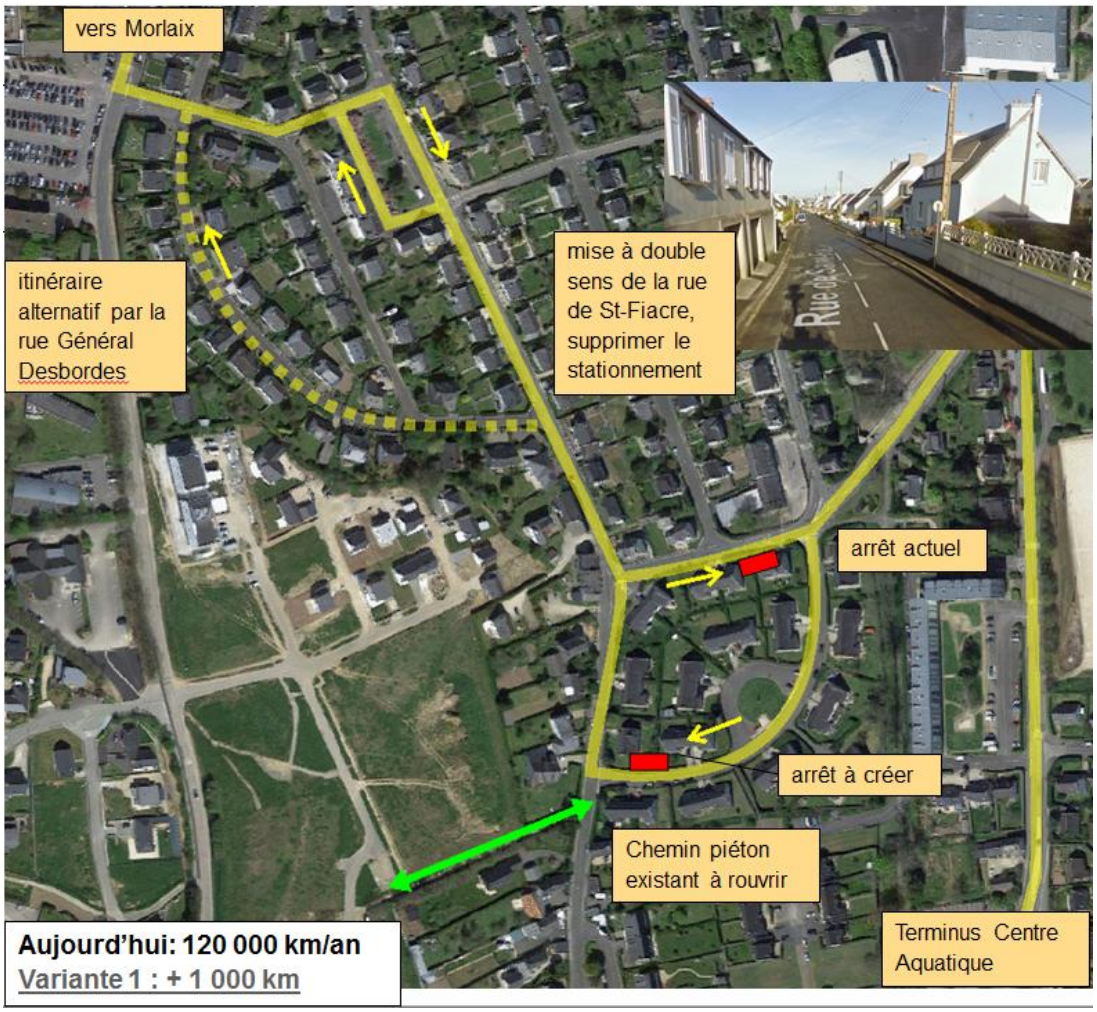


Figure 6 : Desserte de la ZAC de St-Fiacre : Variante 2 : priorité au quartier

La seconde variante propose une légère modification du tracé actuel en assurant une desserte du quartier de Saint-Fiacre par la rue de Saint-Fiacre. Le stationnement serait à supprimer dans cette rue afin de permettre une circulation dans les deux sens. Une autre alternative serait d'emprunter la rue Général Desbordes en direction du centre-ville. Deux nouveaux arrêts seraient à créer et un chemin piéton existant pourrait être rouvert au sud-ouest afin de permettre le rabattement depuis la ZAC vers l'arrêt. Selon la localisation des arrêts créés, la distance à parcourir serait de 200 à 700 m à pied ce qui apparaît comme une distance raisonnable. Cette variante nécessiterait un ajout de **1000 km** par rapport au tracé actuel, soit cinq fois moins que la variante 1.

Préconisation : Si la variante 2 apparaît comme la solution privilégiée par TTK, elle reste assujettie à un choix politique. La décision concernant la desserte du quartier ou de la ZAC Saint-Fiacre sera effectuée en phase 3 de l'étude.

2.1.2.3 Le Launay

Constat : La ZAC du Launay, située au sud-ouest du pôle urbain, concentre un grand nombre d'emplois et de commerces. De plus, une extension de celle-ci est prévue pour 2018. Néanmoins, la ligne 3 actuelle desservant cette ZAC est peu utilisée. Seules 20 montées/descentes par jour ouvrable de base (JOB) ont été

comptabilisées sur le tronçon de ligne regroupant les arrêts « Frères Lumières », « Goarem Vian » et « Le Launay »

Problématique : Faut-il renforcer l'offre à destination du Launay pour développer les déplacements domicile-travail en transport en commun ?

Propositions : Deux propositions sont présentées, avec trois variantes pour la deuxième proposition.

Une première proposition est de maintenir l'offre actuelle avec la ligne 3. Cette proposition présente l'avantage de ne pas ajouter de coûts supplémentaires mais l'offre proposée pourrait ne pas être suffisante pour répondre à la demande.

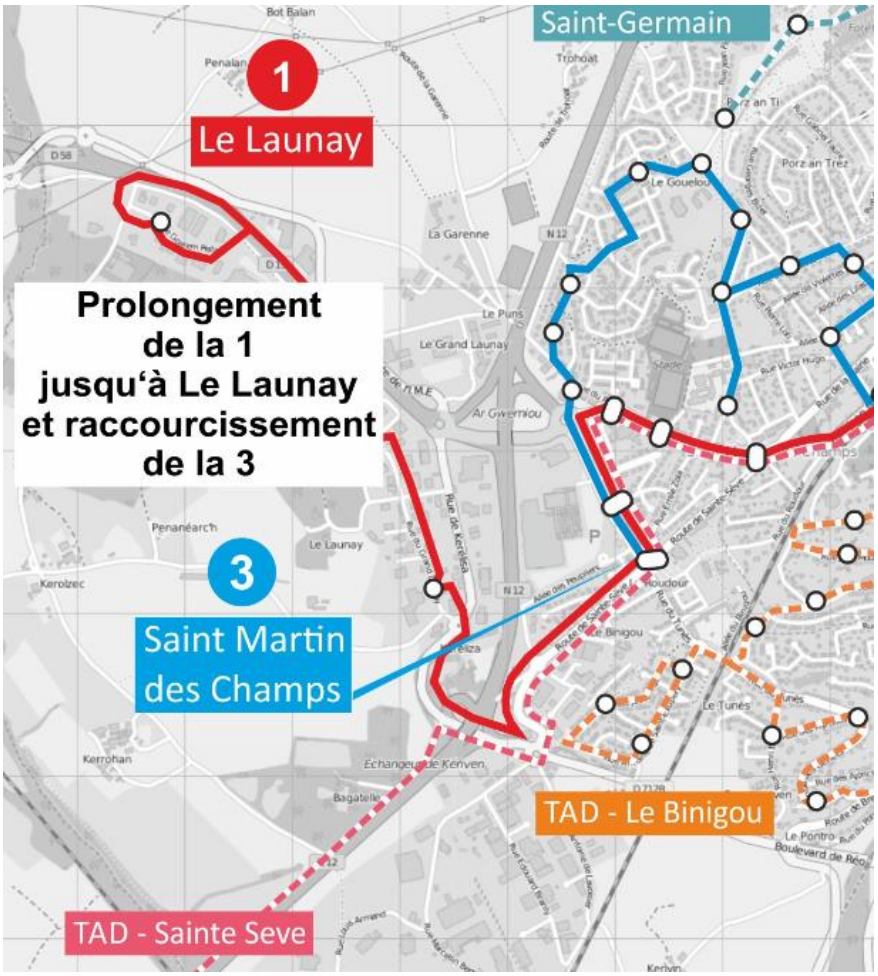


Figure 7 : Proposition de desserte de la ZAC Le Launay via la ligne 1

Une seconde proposition consiste à desservir la ZAC par la ligne 1. Trois variantes sont alors possibles au niveau de la fréquence de passage.

► Une première variante porte sur une offre cadencée aux **30 minutes** sur la L1 avec un service sur deux desservant Le Launay aux heures creuses. La fréquence de desserte du Launay serait d'une fois par heure mais le cadencement permettrait une meilleure attractivité et une meilleure lisibilité de la ligne, des temps d'attente réduits, etc. Cela représente une augmentation de **10 000 km** sur une année.

► Une seconde variante propose une offre ambitieuse cadencée aux **20 minutes** toute la journée sur l'ensemble de la ligne. L'augmentation annuelle serait de **75 000 km**.

► Une troisième variante consiste à mettre en place une offre cadencée aux **20 minutes** en heures de pointe et aux **30 minutes** en heures creuses, avec un service sur deux desservant Le Launay. Cela représente une augmentation de **35 000 km.**

Ces propositions de manière générale devraient être menées à bien avec le soutien des entreprises de la ZAC et elles permettraient, grâce au cadencement, entre autres, d'augmenter l'attractivité du réseau et la part de déplacements domicile-travail.

Préconisation : La fréquentation actuelle de la ligne 3 au Launay ne semble pas suffisamment encourageante pour justifier l'investissement significatif accompagnant la desserte de cette zone par la ligne 1. Il est préférable de conserver la desserte du Launay par la ligne 3 et d'envisager un renforcement de l'offre. Cette solution sera approfondie en phase 3 de l'étude.

2.1.2.4 Modification du maillage à Saint-Martin-des-Champs

Constat : Pour la desserte de Saint-Martin-des-Champs, le tracé actuel de la ligne 3 contraint le bus à effectuer de nombreux virages parfois serrés qu'il serait possible d'éviter afin de réduire les temps de parcours.

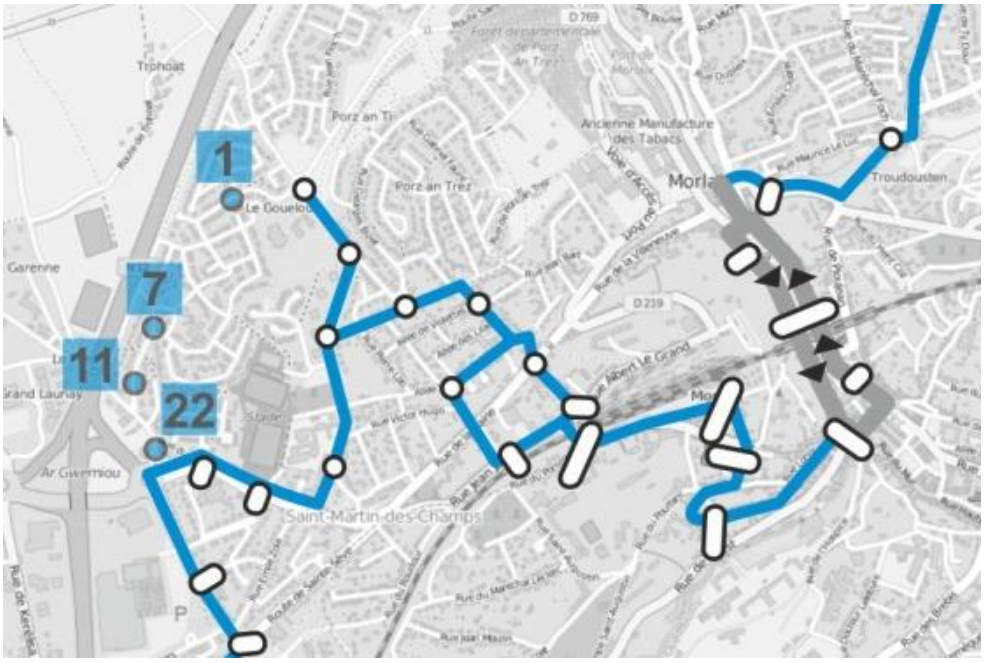


Figure 8 : Carte représentant la modification du maillage à Saint-Martin-des-champs sur la L3

Problématique : Comment améliorer la vitesse commerciale de la ligne 3 ?

Proposition : Il est envisageable de passer par la route de Plouvorn, comme représenté sur la carte ci-dessus. L'économie sur une année serait de **4 000 km.** Cette proposition entraînerait la suppression de plusieurs arrêts relativement peu fréquentés (1 à 11 montées/descentes par jour). L'arrêt comptant 22

montées/descentes par jour serait également à supprimer et à remplacer par un arrêt proche, sur le nouveau tracé.

Cette proposition permettrait d'économiser des kilomètres mais se ferait au détriment du maillage des quartiers nord-ouest du pôle urbain.

Préconisation : Bien que l'économie de kilomètre soit pertinente, la suppression de desserte d'arrêt peut créer des tensions auprès des usagers du réseau. Sur ce sujet, la prise de position reviendra aux élus lors de la phase 3 de l'étude.

2.1.2.5 La Manufacture

Constat : Le SEW est un nouveau projet émergeant au sein du pôle urbain. Il est formé par le regroupement de trois associations culturelles de la ville ayant pour ambition de proposer une large offre culturelle au sein de la Manufacture des tabacs : deux salles de cinéma, une salle de spectacle, des salles de répétition et un espace de commerces (restauration, librairie).

Ce projet constituera un nouveau pôle générateur de déplacement à desservir, en complémentarité de l'IUT situé à proximité de la Manufacture des tabacs.

Problématique : Faut-il renforcer la desserte de la Manufacture, nouveau pôle générateur du territoire ? Avec quelle ligne ?

Propositions :

Une première proposition serait de maintenir la situation actuelle car la Manufacture est déjà desservie par la ligne 4 (arrêt IUT). Cependant, la fréquence de passage est relativement faible avec un service par heure aux heures de pointe et un service toutes les 80 minutes en heures creuses. Cette proposition présente donc le risque de ne pas suffisamment répondre à la demande de déplacements et notamment aux besoins des étudiants.

Une seconde proposition serait de desservir la Manufacture *via* la ligne 3 dont le tracé serait modifié. Au nord du PEM, la ligne reprendrait le tracé de la ligne 4, comme représenté sur la carte ci-dessous.

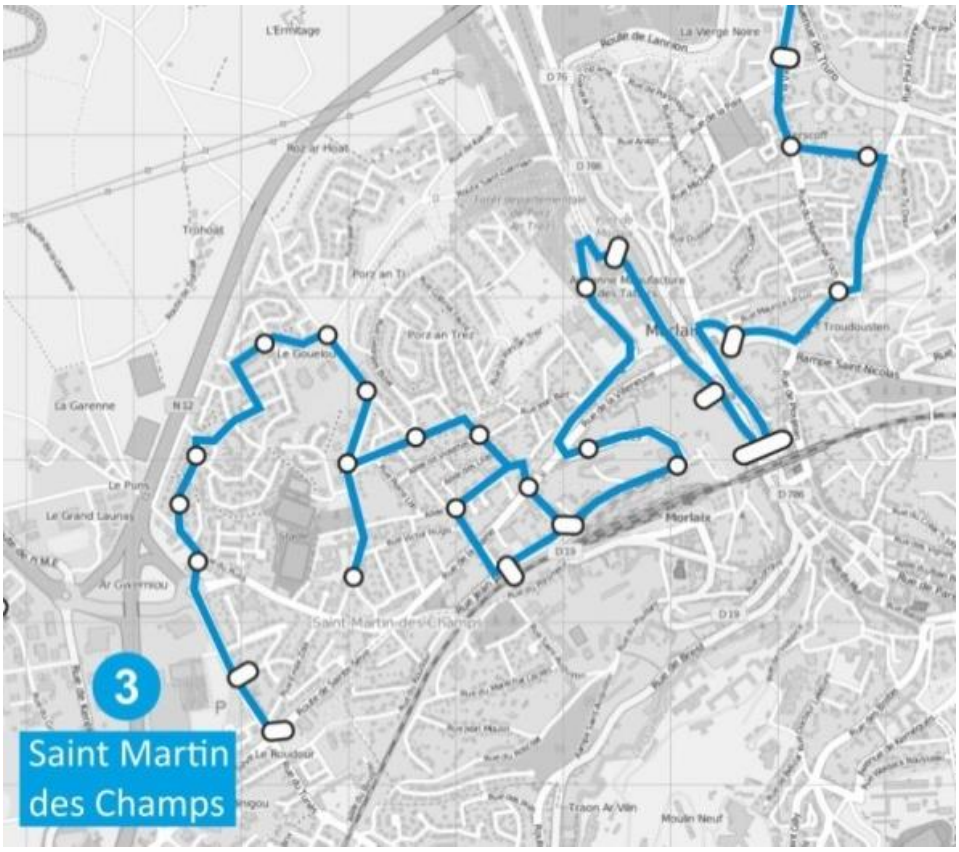


Figure 9 : Desserte de la Manufacture par la L3 avec reprise du tracé de la L4 au nord du PEM

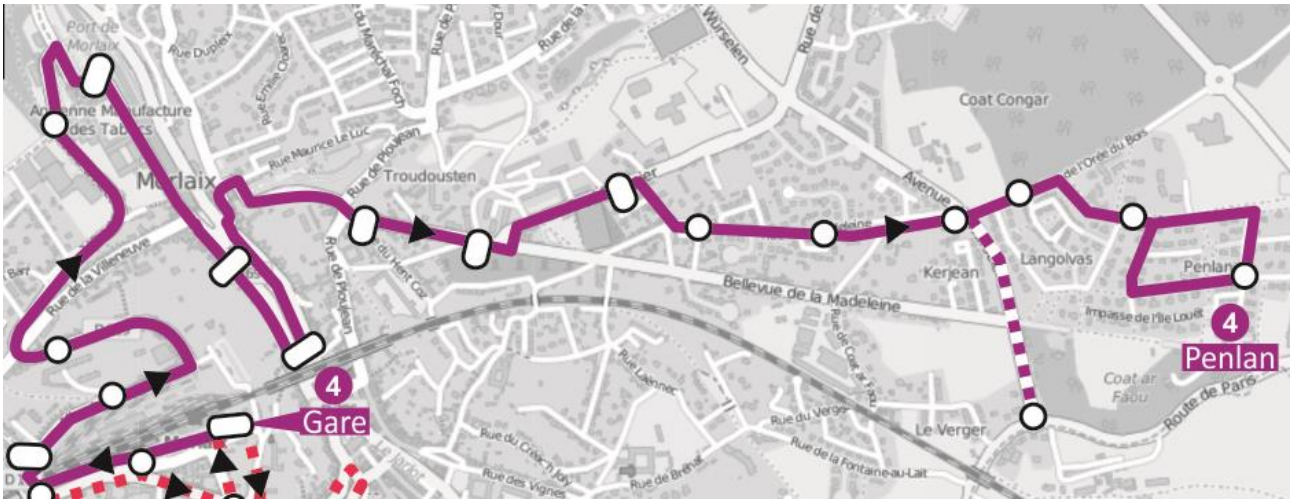


Figure 10 : Tracé de la L4 actuelle au nord du PEM

La fréquence de desserte de la Manufacture serait augmentée avec 16 allers-retours contre 10 allers-retours aujourd'hui avec la ligne 4 aujourd'hui. Sur une année, cela représenterait **5 000 km** en plus.

Préconisation : La modification du tracé de la ligne 3 est à privilégier. Il serait plus intéressant de trouver un autre tracé à la ligne 4.

2.1.3 Quel avenir pour la ligne 4 ?

Constat : La desserte du centre aquatique par la ligne 4 ne semble pas pertinente au regard des kilomètres parcourus et du peu d'usagers concernés.

Problématique : Comment redéfinir la desserte de la ligne 4 ?

Propositions :

Une première variante serait de maintenir la ligne 4 tout en réduisant l'offre en heures creuses avec un passage des services en transport à la demande. Le gain serait de **8 000 km.**

La variante 2 propose de raccourcir le tracé avec un terminus au PEM nord. Cela permettrait l'augmentation de la fréquence de passage sur l'itinéraire restant avec 15 allers-retours au lieu de 10 allers-retours. Cette variante entraînerait une augmentation de **1 000 km** supplémentaires.

La variante 3 consiste à prolonger la ligne sur le tracé du TAD du BINIGOU par le nord du PEM. La ligne passerait aux arrêts importants du TAD, représentés ci-dessus, et desservirait ensuite le nord du PEM. Cela permettrait de desservir, entre autres, la Rue de Brest qui constitue un pôle générateur important. L'ajout de kilomètres serait cependant non négligeable avec **18 000 km supplémentaires.**

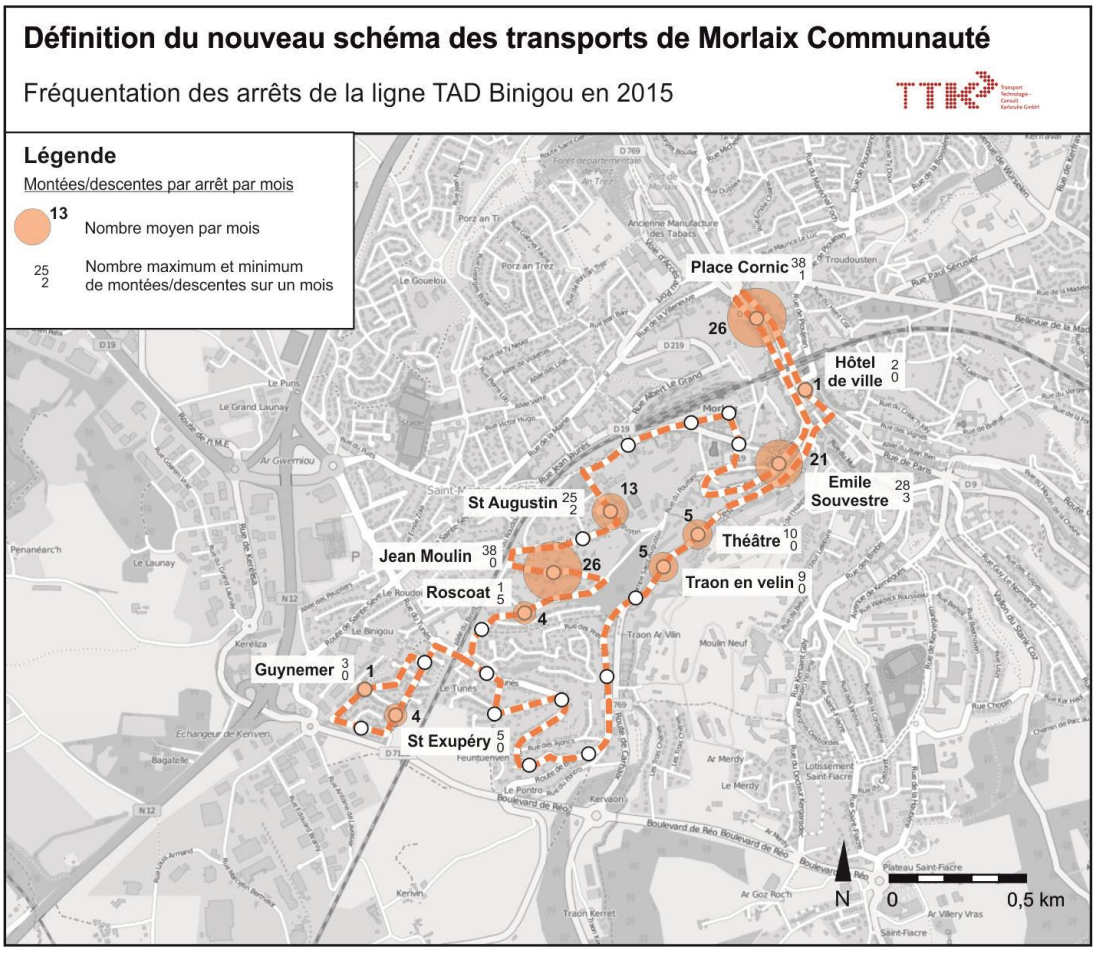


Figure 11 : Fréquentation des arrêts de la ligne TAD Binigou en 2015

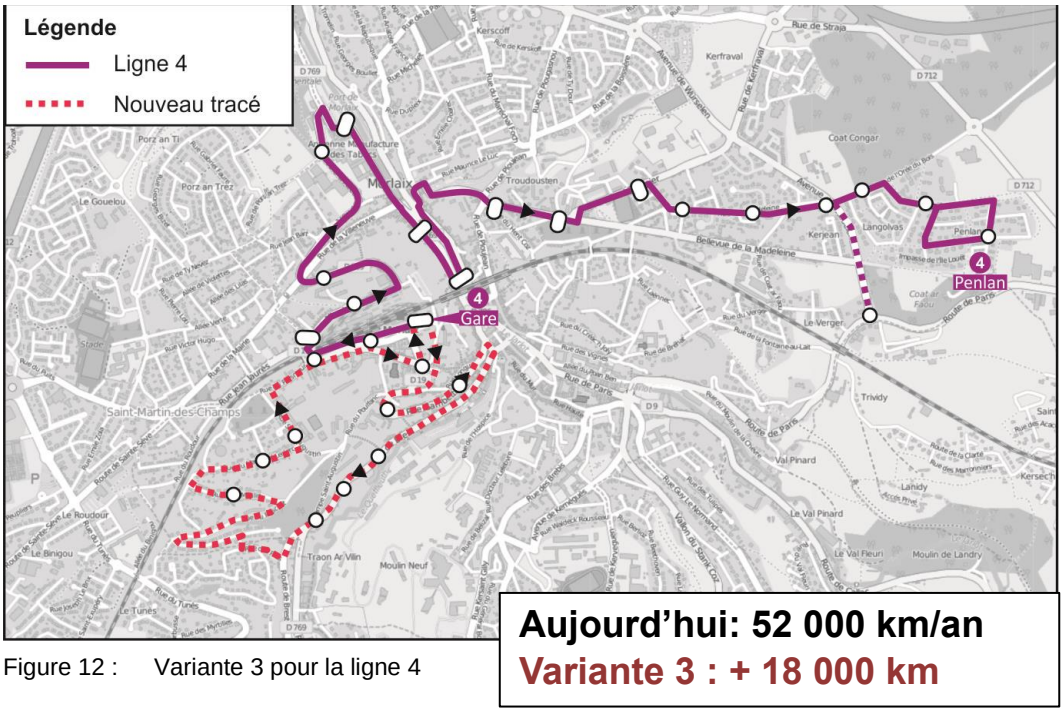


Figure 12 : Variante 3 pour la ligne 4

La dernière variante représentée ci-dessous reprend l'idée de la variante 3 mais avec un prolongement vers le BINIGOU par le sud du PEM. Le bus emprunterait uniquement les arrêts importants du BINIGOU. Cette variante permet également la desserte de la rue de Brest mais ne dessert plus, par exemple, l'arrêt important de l'IUT (Manufacture). L'économie de kilomètres serait de **8 000 km.**

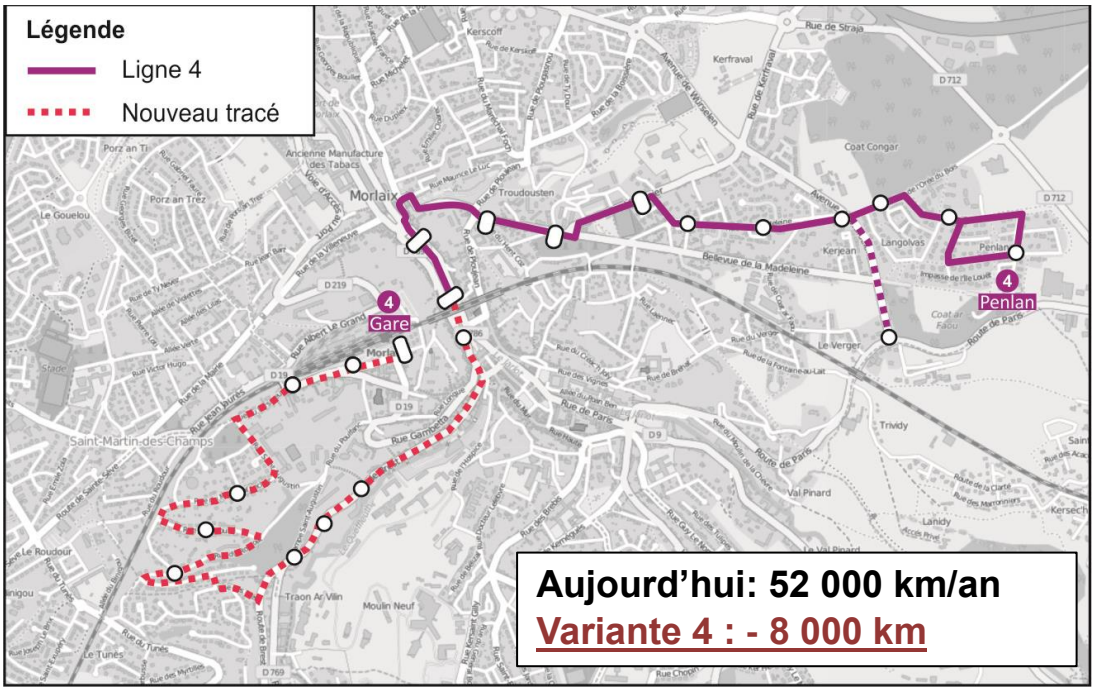


Figure 13 : Variante 4 pour la ligne 4

Préconisation: Les réflexions au sujet de l'évolution de la ligne 4 sont encore en cours à ce stade. Aucune des variantes proposées ne proposent de solution globalement satisfaisante.

2.1.4 Desserte de Saint-Didy

Constat : Le secteur sud-est du pôle urbain est peu desservi par les transports en commun, entre autres le quartier de Saint-Didy.

La ligne périurbaine 40 est actuellement la seule à desservir ce secteur à raison de 6 allers-retours par jour ouvrable de base (8 allers vers Botsorhel et 4 retours vers Morlaix).

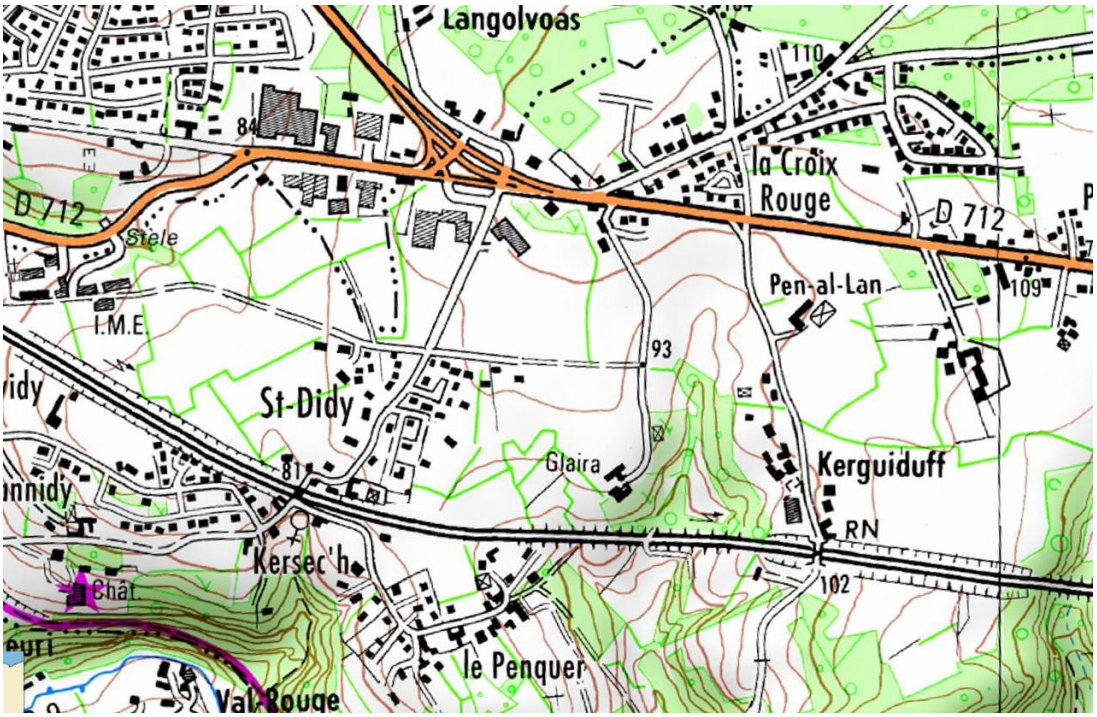


Figure 14 : Carte topographique de Saint-Didy (source : Geoportail)



Figure 15 : Vue aérienne de Saint-Didy (source : Geoportail)

D'après les cartes ci-dessus, la densité de population apparaît a priori comme relativement faible et le quartier semble plutôt pavillonnaire. Outre le fait que la desserte de ce secteur entraînerait un kilométrage important, le niveau d'offre d'une ligne régulière semble surdimensionné.

Problématique : Faut-il assurer une éventuelle desserte de Saint-Didy ?

Proposition : Le TAD Garlan passe non loin de Saint-Didy, comme représenté sur la carte ci-dessous, et pourrait éventuellement changer de tracé pour desservir cette zone.

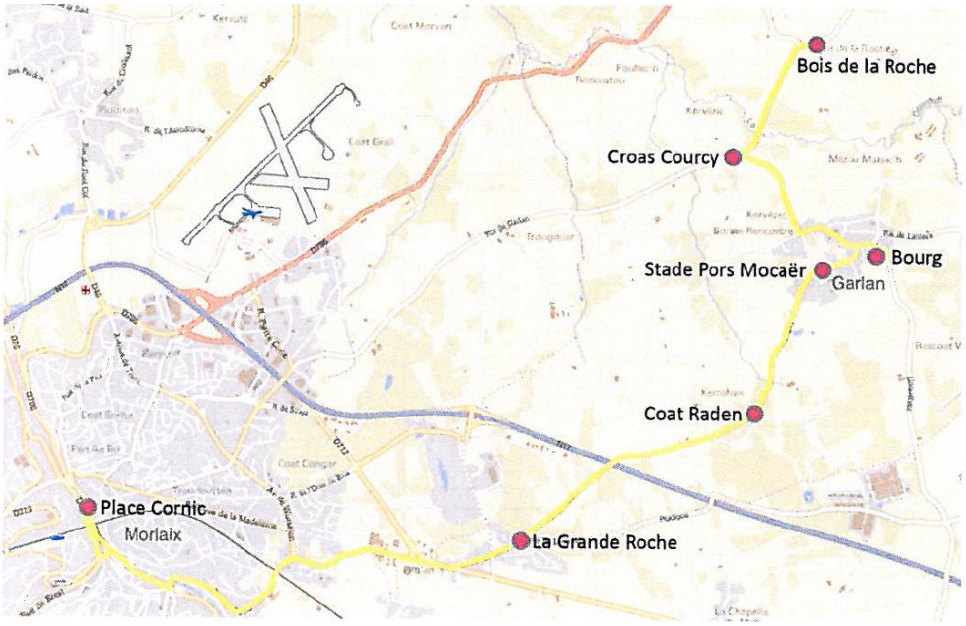


Figure 16 : Tracé du TAD Garlan

De plus, le TAD étant très peu fréquenté, il est délicat d'évaluer le potentiel de fréquentation d'une nouvelle ligne modifiée.

Ce thème est également abordé dans la partie sur les modifications des lignes périurbaines

Préconisation : L'incertitude relative à l'intérêt d'une telle modification est très élevée. Il semblerait plus justifié de remettre globalement en cause ce service très peu utilisé par les habitants de la zone.

2.1.5 Variation saisonnière et desserte le dimanche

Les thèmes abordés ici concernent la prise en compte de la variation saisonnière et la desserte du dimanche pour les lignes urbaines. La mise en place d'une variation saisonnière est déjà effective en partie sur les lignes périurbaines(ligne 20 ligne 30 et ligne 36), ce qui explique qu'il n'y ait pas de partie dédiée à ce sujet par la suite. Toutefois, les services techniques de Morlaix ont mis en lumière la nécessité d'assurer une desserte complémentaire de Carantec le vendredi soir depuis Morlaix. Cette proposition sera développée en phase 3 de l'étude.

2.1.5.1 Variation saisonnière

Constat : Actuellement, l'offre de transport sur le territoire morlaisien est similaire toute l'année, sans distinction entre la période scolaire et les vacances scolaires. Le kilométrage du réseau et donc les dépenses de la collectivité restent ainsi identique alors que la fréquentation est moindre ce qui se traduit par une perte d'efficience économique. En outre, en termes d'exploitation, cela contraint également la mise en place du planning de congés pour les conducteurs.

Nombre de voyages aller et retour par période

Ligne	Sens	De 7h à 9h	(Avant 7h) et de 9h à 12h	De 12h à 14h	De 14h à 16h30	De 16h30 à18h30	De 18h30 à 20h	TOTAL
L1	Aller	93	98	92	139	192	30	644
L1	Retour	146	108	72	120	128	23	597
Total L1		239	206	164	259	320	53	**1241**
L2	Aller	86	86	69	192	87	16	536
L2	Retour	121	103	99	120	90	17	550
Total L2		207	189	168	312	177	33	**1086**

Tableau 1 : Nombre de voyages allers et retours sur les lignes 1 et 2 selon la période

Comme le montre le tableau ci-dessus, la fréquentation des services en période scolaire est moins importante entre 9h et 12h et entre 18h30 et 20h. L'exploitant actuel soumet l'hypothèse que la fréquentation en vacances scolaires diminue de 40 à 50%.

Problématique : La fréquentation justifie-t-elle un niveau d'offre élevé sur les lignes régulières pendant les vacances scolaires ?

Proposition pour les lignes 1 et 2 :

Il semble ainsi justifié de supprimer quatre allers-retours en vacances scolaires par sens et par ligne : trois entre 9h et 12h et un entre 18h30 et 20h. L'économie réalisée sur une année serait de **13 000 km.**

Préconisation : Cette mesure permettrait une économie de kilomètres certaine et serait a priori quasi-indolore pour les usagers. Il s'agit donc d'une des solutions les plus pertinentes et les plus simples à réaliser sur le plan politique.

2.1.5.2 Desserte le dimanche

Constat : Actuellement il n'existe aucune desserte le dimanche sur les lignes 1 et 2, des lignes pourtant structurantes du réseau. Si la taille du territoire permet de s'interroger sur la pertinence d'une telle desserte, il est nécessaire de garder en tête l'attractivité touristique de la région. Les touristes présents pendant les vacances scolaires, et notamment durant la période estivale, n'ont aucun moyen de se déplacer le dimanche. Les habitants pourraient naturellement également bénéficier d'une offre favorisant leur mobilité le dimanche pour se rendre en centre-ville et sur les plages du territoire.

Problématique : Le caractère touristique de l'agglomération morlaisienne justifie-t-il la mise en place d'une offre le dimanche ?

Proposition :

Différentes possibilités d'offre le dimanche ont été étudiées.

Avec un seul bus pour effectuer la desserte de la ligne 1 puis celle de la ligne 2, la fréquence serait d'un passage toutes les deux heures. Le coût de mise en place serait peu conséquent mais, si un bus nécessite l'ouverture de l'atelier et du dépôt, mettre en place deux bus n'ajoute pas de réelle contrainte logistique supplémentaire et permettrait un passage par heure. Par ailleurs, le passage d'un bus toutes les deux heures risque de ne pas être suffisamment attractif pour les usagers potentiels du service.

Une première proposition est de mettre en place 10 allers-retours par ligne le dimanche entre 9h et 19h, soit un bus par heure. L'augmentation sur une année serait de **13 300 km**,

La proposition la plus prudente, dans un premier temps et face à l'absence de comptages, serait d'utiliser deux bus qui circuleraient l'été en vacances scolaires entre 12h et 19h. La fréquence serait d'un bus par heure pour chaque ligne. Les bus seraient à organiser en fonction des horaires de train afin de favoriser l'intermodalité. Cela représente au total pour les deux lignes un ajout de **1 200 km** par an.

Une proposition plus ambitieuse reprend la proposition ci-dessus mais avec une desserte toute l'année en vacances scolaires. L'ajout de kilomètres à l'année serait plus de deux fois celui de la proposition précédente avec **3 100 km.**

La dernière proposition est la plus ambitieuse avec une desserte le dimanche toute l'année. C'est une proposition ambitieuse avec un ajout de kilomètres annuels conséquent : **6 500 km.**



Figure 17 : Proposition pour une desserte le dimanche

Préconisation : Peu de réseau de taille comparable à celle de Morlaix possède une offre le dimanche. Il semblerait ainsi judicieux de s'orienter vers la proposition prudente (service de 12h à 19h en période estivale) sous forme de test, quitte à prolonger l'expérimentation en cas de succès.

2.1.6 Récapitulatif des propositions par scénario

Ci-dessous sont présentés des tableaux récapitulatifs des différentes propositions assemblées par scénario (optimisé, moyens constants, ambitieux).

Il est à noter que les propositions de mise en place de cadencement sur les lignes 1 et 2 (mesure développée dans une partie ultérieure relative à l'attractivité du réseau) sont également incluses dans ces tableaux pour permettre une vision globale des éléments impactant.

En outre, l'évaluation du coût annuel repose sur une valeur moyenne du coût du kilomètre provenant des rapports d'activités de Keolis, soit 4,19€/km.

Il est nécessaire de souligner que cette évaluation financière se veut uniquement à titre indicative dans le but de comparer les scénarios entre eux. Le kilométrage annuel calculé ne prend en compte que les kilomètres commerciaux.

	Fil de l'eau	Optimisé	-5%
	Nombre de km annuels	Description du scénario	Nombre de km annuels
Ligne 1	117.000	Suppression service en VS	111.000
Ligne 2	120.000	Suppression service en VS terminus St-Fiacre	113.000
Ligne 3	116.000		116.000
Ligne 4	52.000	6 A/R en TAD	44.000
Total KM annuel	**404.000**		**384.000**
Coût annuel en M€	*1,69*		*1,60*

Tableau 2 : Récapitulatif du scénario optimisé

	Fil de l'eau	Moyens constants	5%
	Nombre de km annuels	Description du scénario	Nombre de km annuels
Ligne 1	117.000	Service le dimanche	124.000
Ligne 2	120.000	Restructuré et service le dimanche	131.000
Ligne 3	116.000		116.000
Ligne 4	52.000	Terminus en gare	53.000
Total KM annuel	**404.000**		**424.000**
Coût annuel en M€	*1,69*		*1,77*

Tableau 3 : Récapitulatif du scénario à moyens constants

	Fil de l'eau	Ambitieux 1	7%
	Nombre de km annuels	Description du scénario	Nombre de km annuels
Ligne 1	117.000	Prolongement vers Launay Candencement 30 min Service le dimanche	134.000
Ligne 2	120.000	Cadencement 20 min aux HP Restructuré et service le dimanche	151.000
Ligne 3	116.000	Passage par le Nord et terminus St-Martin	103.000
Ligne 4	52.000	Desserte Binigou variante sud	44.000
Total KM annuel	**404.000**		**432.000**
Coût annuel en M€	*1,69*		*1,80*

Tableau 4 : Récapitulatif du scénario ambitieux 1

	Fil de l'eau	Ambitieux 2	23%
	Nombre de km annuels	Description du scénario	Nombre de km annuels
Ligne 1	117.000	Prolongement vers Launay Candencement 20 Service le dimanche	198.000
Ligne 2	120.000	Cadencement 20 min aux HP Restructuré et service le dimanche	151.000
Ligne 3	116.000	Passage par le Nord et terminus St-Martin	103.000
Ligne 4	52.000	Desserte Binigou variante sud	44.000
Total KM annuel	**404.000**		**496.000**
Coût annuel en M€	*1,69*		*2,07*

Tableau 5 : Récapitulatif du scénario ambitieux 2

Pour chacune des thématiques abordées, les propositions impliquent des économies ou des dépenses supplémentaires en kilomètres très variables.

Il est intéressant de remarquer qu'au final les dépenses supplémentaires en kilomètres moyens sont globalement compensés par les économies réalisables, ce qui permettrait ainsi de conserver une enveloppe budgétaire relativement stable. Les améliorations du réseau s'inscrivent donc bien dans une orientation de maîtrise de l'impact financier du futur réseau de transport en commun, élément nécessaire à sa pérennité.

A ce stade de l'étude, les discussions avec les services techniques et les élus du territoire n'ont pas identifiés de scénario privilégié. Il s'agit plutôt de sélectionner les propositions faisant le plus de sens et de les inclure dans un scénario unique sur lequel se basera le futur schéma des transports.

Bien que certaines propositions aient obtenu une validation générale (adaptation aux variations saisonnières, augmentation de la desserte des zones à enjeux), un travail complémentaire sera effectué en phase 3 de l'étude, notamment concernant la restructuration des lignes 3 et 4.

2.2 Territoire périurbain : Gains potentiels et redéploiement des kilomètres

2.2.1 Réseau actuel

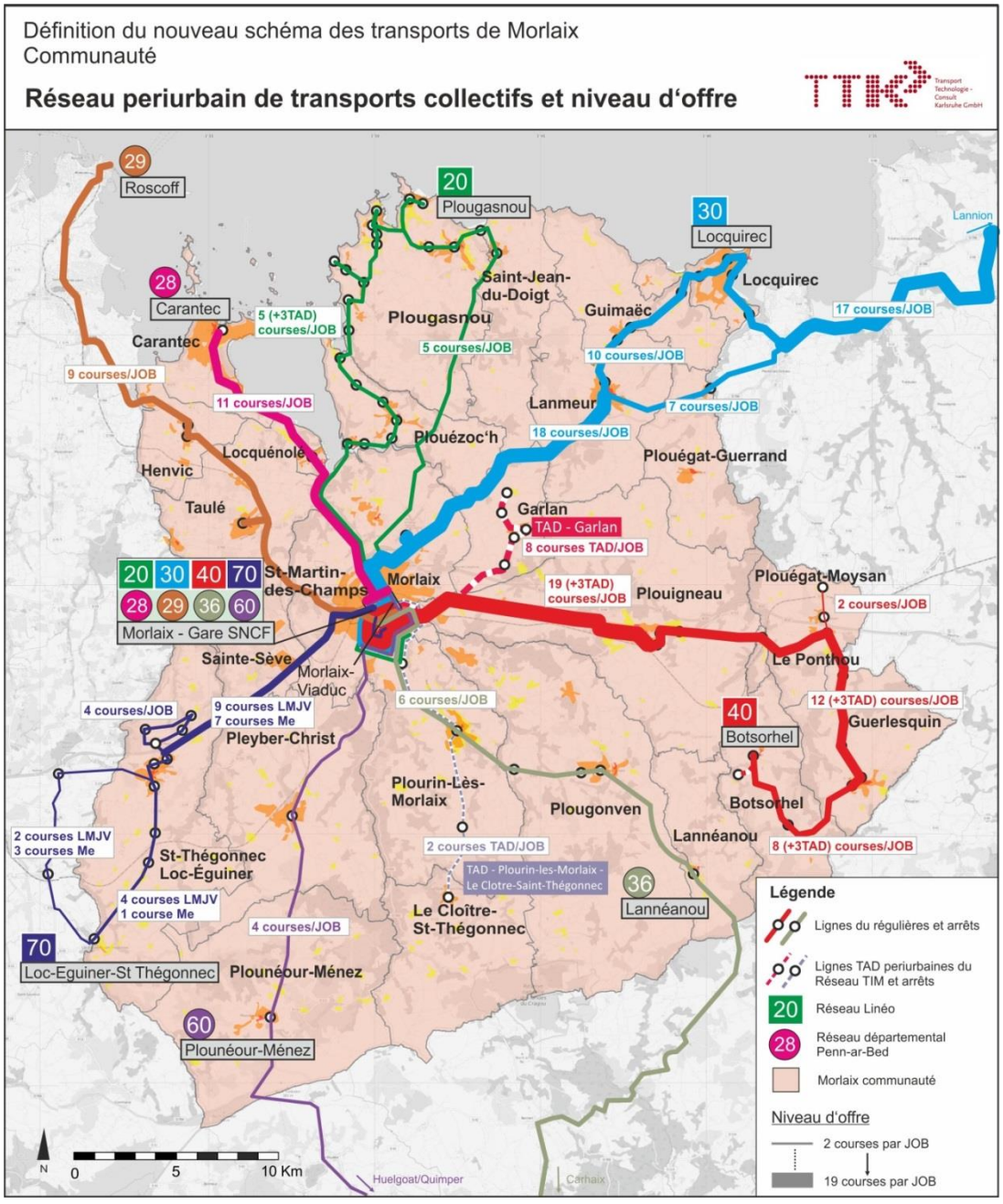


Figure 18 : Réseau périurbain de transports collectifs et niveau d'offre

Le réseau périurbain à l'échelle du territoire est composé de huit lignes régulières et deux lignes en TAD :

- 4 lignes du réseau LINEO (dont l'Autorité Organisatrice est Morlaix communauté) :
  - la ligne 20 entre Morlaix et Plougasnou ;
  - la ligne 30 entre Morlaix et Lannion (assurant également une fonction interurbaine), co-gérée par les deux collectivités, Morlaix Communauté et Lannion-Trégor Communauté,
  - la ligne 40 entre Morlaix et Botsorhel ;
  - la ligne 70 entre Morlaix et Loc-Eguiner Saint-Thégonnec.
- 4 lignes du réseau Penn-ar-Bed (dont l'Autorité Organisatrice est le Conseil Départemental du Finistère jusqu'au transfert des lignes à la Région Bretagne) :
  - la ligne 28 entre Morlaix et Carantec ;
  - la ligne 29 entre Morlaix et Roscoff ;
  - la ligne 36 entre Morlaix et Carhaix (assurant également une fonction interurbaine) ;
  - la ligne 60 entre Morlaix et Quimper (par Huelgoat) (assurant également une fonction interurbaine).

Les deux lignes de TAD du réseau TIM ont également une vocation périurbaine de rabattement vers le pôle urbain, il s'agit des TAD Garlan et Plourin-lès-Morlaix-Le Cloître-Saint-Thégonnec.

La typologie des lignes se définit comme suit :

- Réseau LINEO :
  - 2 lignes fortes pour la partie est du territoire (30 et 40) dont le niveau de service dépend des arrêts ;
  - 2 lignes de maillage au nord et au sud-ouest (20 et 70) avec des services en TAD.
- Réseau Penn-ar-Bed :
  - 2 lignes avec fréquence à l'heure au nord (28 et 29) desservant le littoral ;
  - 2 lignes à faible niveau de service au sud (36 et 60).

2.2.2 Méthodologie appliquée pour le réseau périurbain

L'analyse de l'enquête réalisée en phase 1 (sur les lignes 20 et 30) d'une part et des comptages transmis par les différents exploitants des lignes périurbaines d'autre part ont permis de mettre en lumière que certains services sont très peu fréquentés. En outre, les liaisons entre les communes se situant en seconde périphérie et le pôle urbain représentent un enjeu majeur de développement du réseau périurbain, que ce soit pour répondre à des attentes spécifiques de la population ou pour proposer une alternative crédible à l'utilisation de la voiture particulière notamment dans le cadre des déplacements domicile-travail.

Les propositions suivantes visent donc à réaliser des « économies » de kilomètres sur certains services dont la fréquentation est relativement faible pour les redéployer sur d'autres lignes à plus fort potentiel. Toutefois, afin de ne pas désorienter les usagers actuels, les propositions suggèrent d'exploiter les services en transport à la demande plutôt que de les supprimer complètement. Si les

usagers s'approprient bien le fonctionnement du transport à la demande (sur la base d'une bonne communication de la part de l'exploitant et d'une optimisation de la réactivité de ces services), il sera possible de trouver un équilibre entre la vocation sociale du transport collectif et les besoins réels des usagers.

À ce sujet, il est régulièrement mis en lumière que dans le transport public, l'offre crée la demande et qu'ainsi la mise en place d'un niveau de service performant est la clé pour augmenter la fréquentation sur une ligne. L'expertise de TTK en la matière nuance cette approche. Ce principe est applicable dans le cas suivant :

- ► en zone urbaine où la densité de population est relativement élevée ;
- ► si les arrêts sont facilement accessibles et bien implantés dans les différents secteurs ;
- ► avec des contraintes non négligeables de circulation et de stationnement pour les VP.

Ainsi, dans des zones peu denses, où la répartition de la population est diffuse et la distance entre le domicile et les arrêts n'est pas réalisable en marche à pied, l'augmentation du niveau d'offre n'engendre que très peu de fréquentation supplémentaire.

En outre, il est nécessaire d'inclure dans cette approche la prise en considération de facteurs environnementaux et économiques : un car circulant avec 3 personnes à son bord pollue plus que 3 véhicules particuliers et coûte à la collectivité plus cher que si ces trajets étaient réalisés en taxi.

2.2.3 Des gains possibles

Constat : Les enquêtes et comptages sur les lignes périurbaines montrent une faible utilisation de certains services.

Problématique : Quelles sont les marges de rationalisation et d'optimisation du réseau ?

Propositions :

Plusieurs axes d'optimisation sont proposés.

La prise en compte de la variation saisonnière (fréquentation globalement plus faible pendant les vacances scolaires) est un élément clé dans la mise en place d'une rationalisation « indolore » du point de vue des usagers.

2.2.3.1 Ligne 20

Il est proposé que certains services soient passés en TAD, à savoir :

- ► en semaine et en période scolaire, le service de 17h50 de Saint-Jean-du-Doigt à Morlaix : ce service circule en sens inverse des flux de mobilité qui s'établissent dans le sens Plougasnou-Morlaix le matin et Morlaix-Plougasnou le soir. Un passage en TAD permettrait de réaliser un gain de **3 000 km** par an.
- ► le samedi en période scolaire : les 3 services par sens (soit 3 A/R) sont très peu fréquentés. Un passage en TAD permettrait de réaliser un gain de **4 000 km** par an.

► pendant les vacances scolaires : le service vers Morlaix de 8h et vers Saint-Jean-du-Doigt de 9h puisque ces services semblent circuler relativement tôt pour les usages de la ligne pendant les vacances. Un passage en TAD permettrait de réaliser un gain de **4 000 km** par an.

En outre, l'étude fine de l'enquête de fréquentation incite à remettre en question la desserte des arrêts suivants : rue du Poulfanc, Bas Av Kernegues, Dourduff en mer, Woallas, Térénez, Saint-Samson plage.

2.2.3.2 Ligne 40

Il est proposé que les services suivants (période scolaire) soient passés en TAD :

► service de 11h32 de Plouigneau Église vers Morlaix Lycée T Corbière
► service de 17h30 de Plouigneau Église vers Morlaix Place du Pouliet
► service de 17h15 de Morlaix Place du Pouliet vers Plouigneau La chapelle du Mur

Un passage en TAD permettrait de réaliser un gain de **2 200 km** par an.

2.2.3.3 Ligne 70

Il est proposé que les services suivants (période scolaire) soient passés en TAD :

► service de 13h10 de Loc-Éguiner-Saint-Thégonnec vers Morlaix Viaduc
► service de 12h10 de Morlaix Lycée vers Loc-Éguiner-Saint-Thégonnec

Un passage en TAD permettrait de réaliser un gain de **3 200 km** par an. Toutefois, le cas de la ligne 70 est particulier, le nombre de services sur cette ligne étant d'ores et déjà relativement faible, il convient d'être prudent quant à une rationalisation complémentaire.

Préconisation : Les comptages nous fournissent des informations quantitatives se voulant représentative de la réalité. Il y a une marge d'erreur sur l'exactitude de ces informations. La mise en place de TAD (se devant d'être performant et réactif) au lieu de supprimer les services peut s'avérer être un garde-fou adapté pour se prémunir de l'éventuel mécontentement des usagers.

2.2.4 Le redéploiement des km

Constats :

Les lignes périurbaines ont une vocation scolaire importante. Les marges de progression se situent d'avantage dans la mise en place de services concurrençant l'utilisation du véhicule particulier et ce principalement dans le cadre des déplacements domicile-travail. À ce titre, un travail de mise en correspondance des lignes existantes et des flux de déplacements domicile-travail a été réalisé.

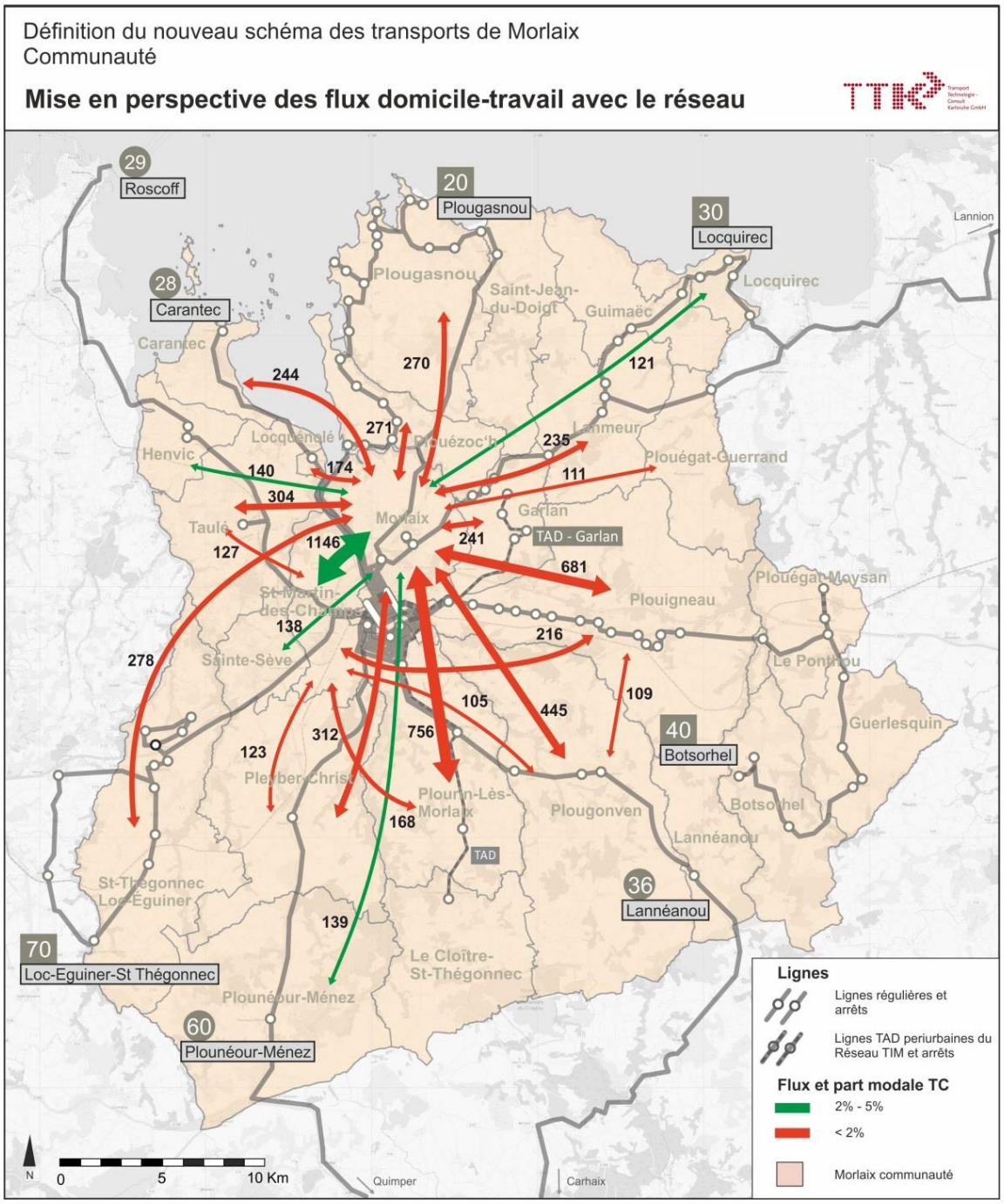


Figure 19 : Réseau périurbain de transports collectifs et niveau d'offre

Il en ressort que les axes de mobilités les plus importants sont :

- ► Saint-Martin (1146) / Plourin (756) et Morlaix (interne au pôle urbain)
- ► Plouigneau (681) et Morlaix (-> ligne 40)
- ► Plougonven (445) et Morlaix (-> ligne 36)
- ► Pleyber-Christ (312) et Morlaix (-> ligne 60)
- ► Taulé (304) et Morlaix (->ligne 29)
- ► Saint-Thégonnec (278) et Morlaix (-> ligne 70)
- ► Plougasnou (270) et Plouezoc'h (271) et Morlaix (-> ligne 20)

- ► Garlan (241) et Morlaix (->TAD)
- ► Lanmeur (235) et Morlaix (-> ligne 30)

Problématique : Comment développer une offre de transport concurrentielle à la voiture particulière ?

Propositions :

Le redéploiement des kilomètres peut être réalisé *via* plusieurs propositions, représentées sur la carte ci-dessous.

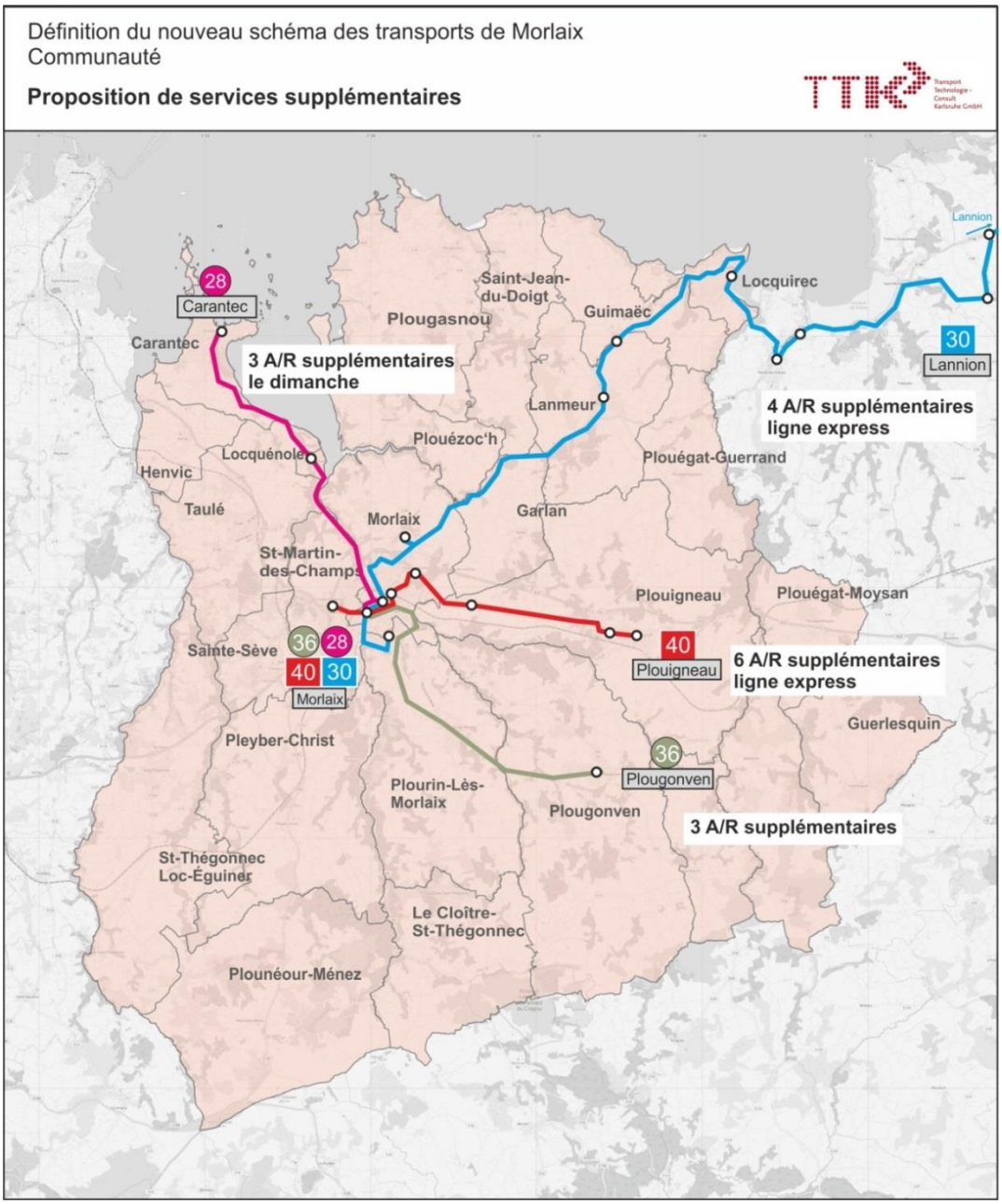


Figure 20 : Proposition de mise en place de services supplémentaires sur les lignes périurbaines 28, 36, 30 et 40

Des services dits **« express »** pourraient être créés sur les lignes 30 et 40. Des allers-retours supplémentaires (4 pour la ligne 30 et 6 pour la ligne 40) seraient mis en place en heures de pointe avec des services plus directs afin de relier les origines/destinations les plus fréquentées (desserte des arrêts les plus utilisés uniquement). Sur la ligne 36, trois allers-retours seraient également ajoutés. L'objectif serait donc de favoriser le report modal pour les déplacements domicile-travail entre Morlaix et certaines centralités secondaires.

Des services pourraient également être mis en place le dimanche sur la ligne 28 avec trois allers-retours.

Ces propositions nécessitent d'investir les kilomètres suivants :

- LINEO
  - Ligne 30 (Lannion) : 4 A/R **Augmentation** sur une année : **33 000 km**
  - Ligne 40 (Plouigneau) : 6 A/R **Augmentation** sur une année : **17 000 km**
- PENN-AR-BED
  - Ligne 28 (Carantec) : 3 A/R le dimanche **Augmentation** sur une année : **4 200 km**
  - Ligne 36 (Plougonven) : 4 A/R **Augmentation** sur une année : **15 000 km**

Préconisation : Le succès de ces services repose avant tout sur une bonne stratégie de marketing et de communication. Il s'agit d'un développement relativement ambitieux mais qui est en accord avec les orientations politiques visant à renforcer l'attractivité du réseau et à répondre aux enjeux de la transition énergétique.

2.2.5 Navettes estivales

Constat : Il existe 3 navettes estivales : celle de Carantec, de Locquirec et de Plougasnou. Le fonctionnement de ces navettes est globalement adéquat.

Problématique : Quelles pistes pour améliorer la qualité de service des navettes estivales ?

Propositions : Diverses propositions sont traitées dans le cadre de l'optimisation des navettes estivales :

- l'adaption des amplitudes horaires ;
- le renforcement de l'offre les jours de marché ;
- l'optimisation des correspondances avec les lignes LINEO.

Pour Carantec, il est envisageable de renforcer l'offre le soir en prolongeant le service un peu plus tard, jusqu'à 20h00 (d'après le rapport d'activité du délégataire de 2013).

La correspondance avec la ligne 28 pourrait être améliorée le matin. Actuellement, 5 bus de la ligne 28 circulent entre 7h et 10h les Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi et Dimanche sans correspondance : en effet, la navette estivale ne circule qu'à partir de 10h, sauf le jeudi, à partir de 9h.

Pour Locquirec, il s'agit de renforcer la communication sur les parkings relais, trop peu utilisés. Concernant le jour de marché, le mercredi, il est proposé de doubler les rotations le matin.

En revanche, l'amplitude horaire pourrait être réduite car la navette n'est que très peu fréquentée avant 10h00 et après 18h30.

Enfin concernant Plougasnou, l'offre pourrait être augmentée le mardi, jour de marché, entre 9h et 13h.

Préconisations : Les modifications proposées peuvent être très facilement mises en place.

2.2.6 Récapitulatif selon le scénario

Scénario	Propositions	Kilométrage annuel (sans HLP)	Gain/Perte en % par rapport au fil de l'eau
Fil de l'eau	Lignes 20, 30, 40, 70, 28 et 36 aujourd'hui	556 000	-
Optimisé	Suppression et mise en commun d'arrêt Passage en TAD de certains services (20, 30 et 70)	540 000	-3%
Moyens constants	Offre le dimanche sur la ligne 28	560 000	0,01%
Ambitieux	Développement d'une offre « express » sur les lignes 30, 36 et 40	621 000	12%
	Offre express + offre dimanche ligne 28	625 000	12%

Tableau 6 : Récapitulatif selon les scénarios

Il est nécessaire de mettre en évidence que la réussite des services express repose principalement sur les démarches de marketing et de communication accompagnant leur mise en place. A ce stade de l'étude, l'intérêt de ces lignes a éveillé l'intérêt des services techniques et des élus de Morlaix Communauté. Toutefois ce thème sera de nouveau discuté et approfondi en phase 3.

En outre, les services à développer sur la ligne 36 ne sont pas du ressort de Morlaix Communauté puisque l'Autorité Organisatrice est le Département. De même pour la ligne 30, co-gérée entre deux collectivités où une convergence entre Morlaix Communauté et Lannion-Trégor Communauté est à trouver.

2.3 Transport scolaire

2.3.1 Réseau actuel

Le réseau scolaire se compose de 25 services sur le secteur périurbain (28 services à l'´échelle de Morlaix Communauté) gérés par cinq exploitants différents.

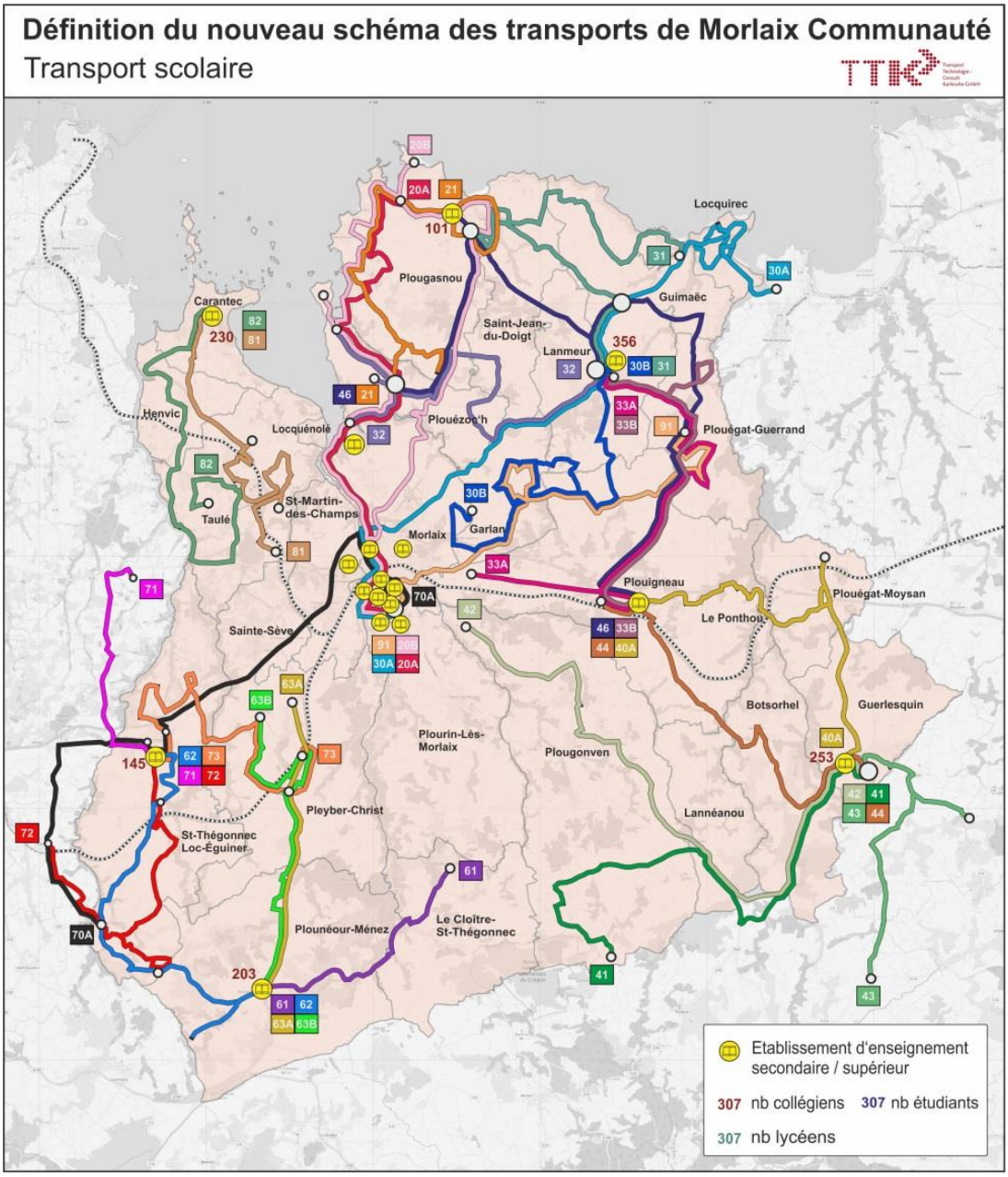


Figure 21 : Réseau scolaire sur le territoire de Morlaix Communauté

2.3.2 Méthodologie appliquée pour le transport scolaire

Le réseau scolaire dispose de très nombreux arrêts et assure un service de grande proximité pour ses usagers. Certains itinéraires sont dédoublés ou fonctionnent

avec de multiples variantes. En outre, les fiches éditées par les exploitants sont souvent difficilement lisibles.

De par son offre « porte-à-porte », le coût de fonctionnement du transport scolaire est donc actuellement important et pourrait s'avérer pénalisant pour la durabilité du transport public sur le territoire.

Les propositions effectuées ci-dessous sur 8 lignes scolaires visent à optimiser et rationaliser l'offre de transport en suivant plusieurs axes :

- ► Économiser des kilomètres en supprimant certains arrêts et en modifiant les tracés : suppression de boucles et de détours importants concernant un nombre réduit de scolaires. Ce faisant, les temps de parcours reste dans un cadre acceptable pour les usagers.
- ► Sécuriser les arrêts : le nombre d'arrêts existants actuellement étant très élevé, certains arrêts proches pourraient être regroupés.

Bien que ces 8 lignes aient été identifiées comme ayant le plus fort potentiel de réduction, une étude ultérieure des autres lignes seraient également appropriée afin d'éviter un sentiment de service à deux vitesses.

Ces propositions se basent sur les comptages : si la desserte de certains arrêts est supprimée, la mise en place des aménagements sécurisés piéton / vélo vers les arrêts conservés est à considérer.

2.3.3 Des gains possibles

Constat : Les comptages sur les lignes scolaires montrent que certains arrêts sont peu fréquentés. De plus, la desserte de certains arrêts oblige la réalisation de boucles importantes et donc un coût de fonctionnement important au regard des kilomètres parcourus.

Problématique : Quelles sont les marges de rationalisation et d'optimisation du transport scolaire nécessaire à appliquer pour pérenniser son fonctionnement ?

Propositions : Des propositions sont effectuées par la suite pour 8 lignes.

2.3.3.1 Ligne 20A

L'itinéraire de la ligne 20A est représenté en rose sur la carte et parcourt 33,4km. Il s'agit bien des services scolaires réalisés dans le sens Plougasnou-Morlaix à 6h50 et 7h50 et dans le sens Morlaix-Plougasnou à 17h20 et 18h. Il est à noter que ces services ne desservent pas les arrêts Saint-Samson Chapelle et Plage.



Figure 22 : Proposition d'optimisation du tracé de la ligne 20A

© TTK GmbH 12/16

La principale évolution proposée porte sur l'arrêt « Saint Antoine ». Selon les comptages, cet arrêt concerne 6 scolaires par jour au maximum. Pour desservir cet arrêt, le véhicule doit effectuer un piston sur la route de Saint-Antoine depuis la D76 à Plouezoc'h. La suppression de cet arrêt entraînerait un gain de 1,6 km par service. Les scolaires devraient ainsi parcourir 800m pour rejoindre l'arrêt « Bourg » à Plouezoc'h. Un trottoir existe le long de la route et les limitations de vitesses varient entre la vitesse réglementaire en agglomération (50km/h) et certains tronçons limités à 30km/h. La route est donc relativement bien sécurisée pour les piétons et des bandes cyclables pourraient également être envisagées.

Par ailleurs, dans le but d'effectuer un regroupement d'arrêt afin de les sécuriser, plusieurs propositions peuvent être envisagées :

- ► Suppression de l'arrêt « Mezmorvan » et mutualisation avec l'arrêt « Le Diben » à Plougasnou (distant de 400m) ;
- ► Suppression de l'arrêt « Rue du Pouldu » et mutualisation avec l'arrêt « Keramon » à Plougasnou (distant de 450m) ;
- ► Suppression de l'arrêt « Ty an Oll » et mutualisation avec l'arrêt « Le Plessis » à Plouezoc'h (distant de 600m) ;
- ► Suppression de l'arrêt « Dourduff en mer » et mutualisation avec l'arrêt « Hauts du Dourduff » à Plouezoc'h (distant de 500m) ;

La question du rabattement vers les arrêts conservés est délicate. Les aménagements piétons sécurisés n'existent pas vraiment et la création de bandes cyclables représenterait un investissement disproportionné par rapport à son utilisation dans le cadre scolaire. Une alternative plus adaptée consisterait à ce que les parents déposent leurs enfants aux arrêts sécurisés.

Les images suivantes présentent certains arrêts de la ligne 20A. Il semble qu'actuellement ni la signalétique ni les aménagements ne soient réellement sécurisants.



Figure 23 : Arrêt Kermebel sur la ligne 20A à Plougasnou (Source : google streetview)



Figure 24 : Arrêt Croas Torred sur la ligne 20A à Plougasnou (Source : google streetview)

Préconisation

La suppression de l'arrêt « Saint-Antoine » est l'exemple type des optimisations à trouver pour réduire le kilométrage des lignes scolaires. Cette proposition est naturellement préconisée. Le regroupement des arrêts est surtout proposé à titre indicatif. La mise en place de ces regroupements allant de pair avec la sécurisation des arrêts conservés est largement dépendante de l'approche des élus sur la question du rabattement aux arrêts. D'une part, la marche à pied s'avère peu sécurisée en l'état et d'autre part, il existe un risque de mécontentement de la part des familles de devoir effectuer un trajet supplémentaire pour emmener leurs enfants aux arrêts conservés même si ces derniers sont sécurisés.

2.3.3.2 Ligne 20B

L'itinéraire de la ligne 20B est représenté en bleu sur la carte suivante et parcourt 29 km.

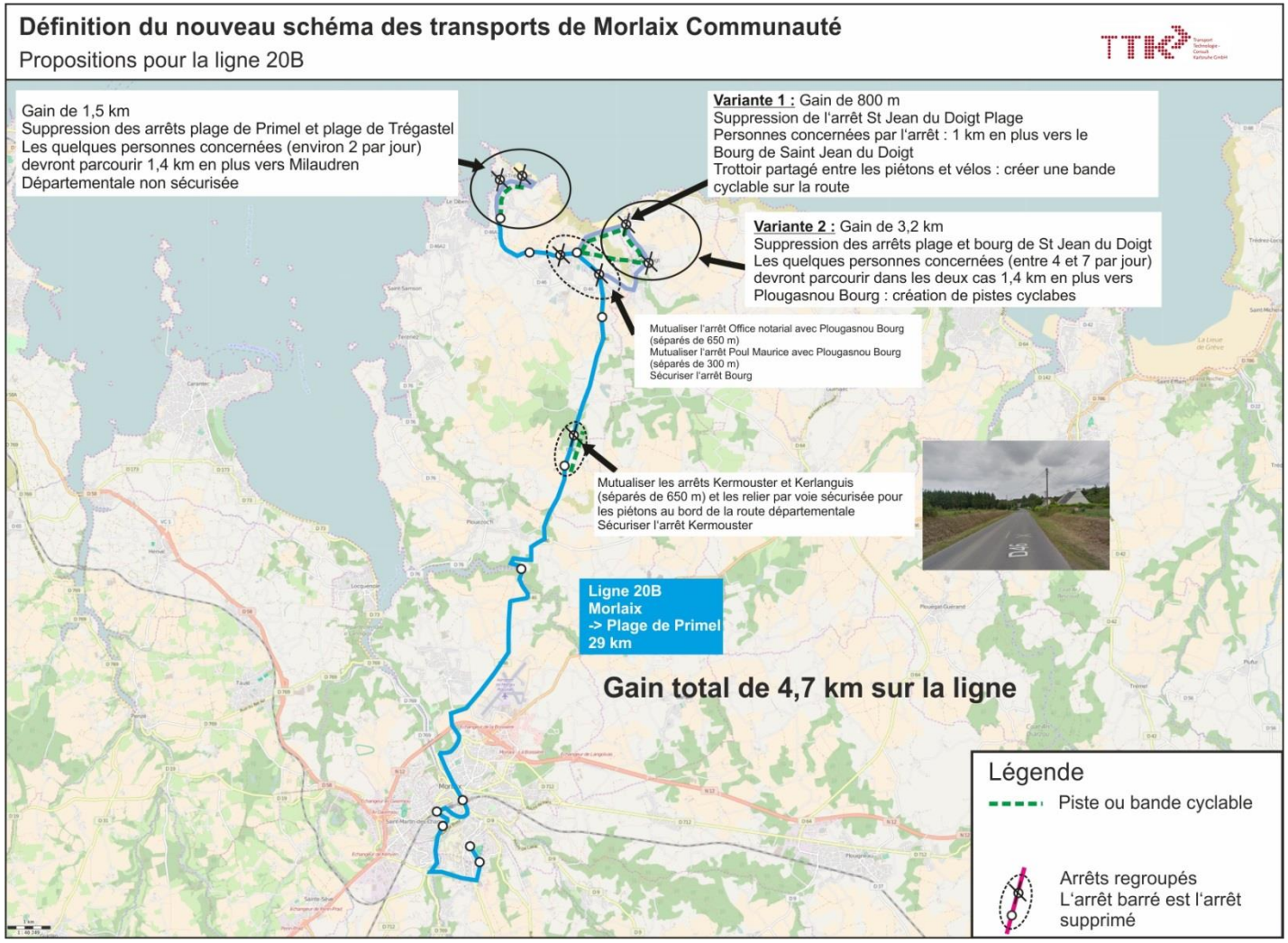


Figure 25 : Proposition d'optimisation du tracé de la ligne 20B

Deux évolutions affectant le kilométrage sont envisageables :

- La suppression des arrêts « Plage de Primel » et « Plage de Trégastel » à Plougasnou : ces arrêts de bout de ligne sont très peu fréquentés (2 scolaires au maximum par jour) et un gain de 1,5 km est réalisable en exploitation. Un rabattement vers l'arrêt « Kerbiguet » serait ainsi réalisable dans des conditions relativement bonnes.
- La suppression d'un arrêt ou des deux arrêts à Saint-Jean-du-Doigt (Plage et Bourg). Ces arrêts sont également peu fréquentés par les scolaires et un gain maximum de 3,2 km est réalisable. Toutefois, la commune de Saint-Jean-du-Doigt n'est desservie que par la ligne 20B et par la ligne 31. Une suppression de ces arrêts pourrait ainsi porter atteinte à la mobilité de la commune.

En outre, des regroupements et sécurisations d'arrêts pourraient effectués :

- Suppression des arrêts « Poul Maurice » et « Office Notarial » et mutualisation avec l'arrêt « Bourg » à Plougasnou (distant respectivement de 300m et 650m) ;
- Suppression de l'arrêt « Kerlanguis » et mutualisation avec l'arrêt « Kermouster » à Plougasnou (distant de 650m) ;

Préconisations

La suppression de la desserte du bout de ligne et de Saint-Jean-du-Doigt permettrait un gain significatif de 16% du kilométrage en exploitation. Le nombre d'usagers scolaires affecté étant relativement restreint, ces propositions sont préconisées. Les propositions de regroupements et sécurisations d'arrêts doivent être accompagnées d'aménagement de voirie ou d'un accompagnement des scolaires par leurs parents.

2.3.3.3 Ligne 30B

L'itinéraire de la ligne 30B est représenté en violet sur la carte suivante. Le tracé mesure à l'aller 20,3 km.

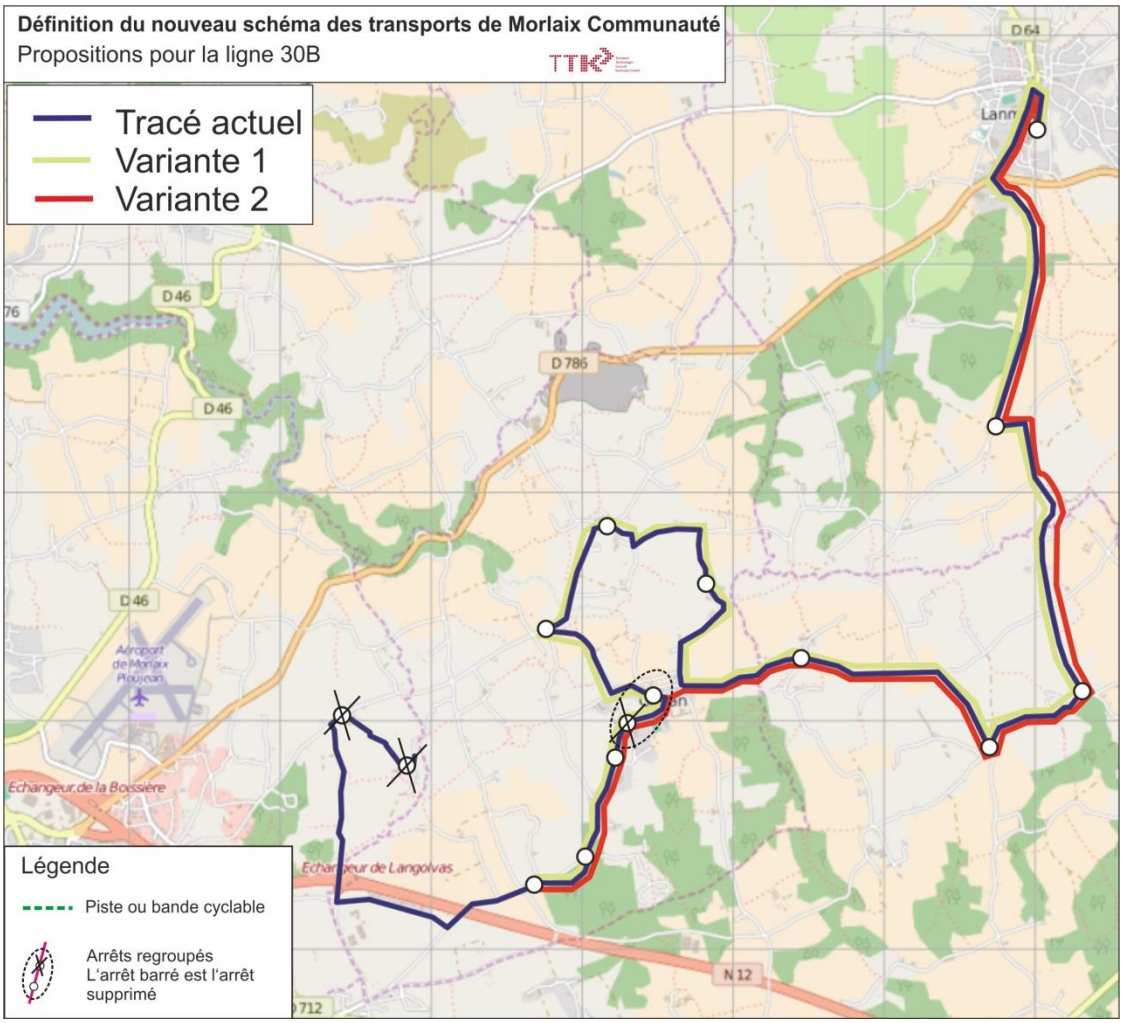


Figure 26 : Propositions d'optimisation du tracé de la ligne 30B

Deux variantes sont proposées afin de rationaliser la desserte :

- Variante 1 (en jaune sur la carte) : cette variante suggère de supprimer la desserte des arrêts « Kerfraval » et « Kerhalan» à Morlaix. Cette proposition repose sur la faible fréquentation des premiers arrêts de l'itinéraire et permettrait un gain de 3,82 km soit presque 20% du kilométrage en exploitation.
- Variante 2 (en rouge sur la carte) : cette variante ambitieuse reprend la proposition ci-dessous et suggère de plus la suppression des arrêts « Croix Courcy », « Bois de la Roche » et « Cann Braz » à Garlan. La desserte de ces arrêts oblige le véhicule à effectuer une boucle dans Garlan bien que ces arrêts ne soient fréquentés que par 4 usagers au total qui pourraient éventuellement se rabattre vers l'arrêt « Mairie ». Cette proposition comprend toutefois l'inconvénient de supprimer une desserte fine d'une commune ne bénéficiant pas en outre de nombreuses lignes de transport en commun. Les arrêts supprimés sont de plus desservis par la ligne 91 (9 usagers). Enfin depuis 10 ans, différents échanges ont eu lieu avec les élus de Garlan pour améliorer l'accueil et la sécurité aux arrêts « Croix Courcy » et « Bois de la Roche » : un abri Morlaix Communauté a été installé au « Bois de la Roche » sur la zone équipée d'éclairage public avec marquage au sol. La mairie de Garlan a effectué récemment une demande de subvention afin de créer des quais bus PMR sur ces arrêts au premier semestre 2017. Un abri communal est installé à Croix

Courcy, équipé d'un éclairage autonome sur panneaux solaires pour sécuriser la zone d'attente. Il serait ainsi peu cohérent de supprimer la desserte d'arrêt alors que des investissements de sécurisation ont déjà eu lieu et que d'autres sont souhaités. Il est tout de même à noter que cette variante permet un gain total de 8,5 km soit un peu plus de 40% du kilométrage total en exploitation.

Enfin, il est également proposé que les arrêts « Mairie de Garlan » et « Stade » soient regroupés. Éloignés de 500m, le rabattement vers « Mairie de Garlan » depuis « Stade » serait réalisable à pied.

Préconisations

Ce cas de figure illustre typiquement les difficultés inhérentes à la restructuration d'un réseau de transport scolaire. Des gains significatifs sont réalisables mais au détriment d'une desserte fine et équitable du territoire. Au regard du contexte particulier de la commune de Garlan, il pourrait éventuellement être envisageable de commencer par la variante 1 dans un premier temps et de conserver l'idée de la seconde variante au cas où une diminution conséquente des kilomètres deviendrait réellement nécessaire pour assurer la pérennisation de ce service public.

2.3.3.4 Lignes 41 et 43

La carte suivante décrit l'itinéraire des lignes 41 et 43. La ligne 41 mesure 23,4 km tandis que la ligne 43 mesure 15,5 km.

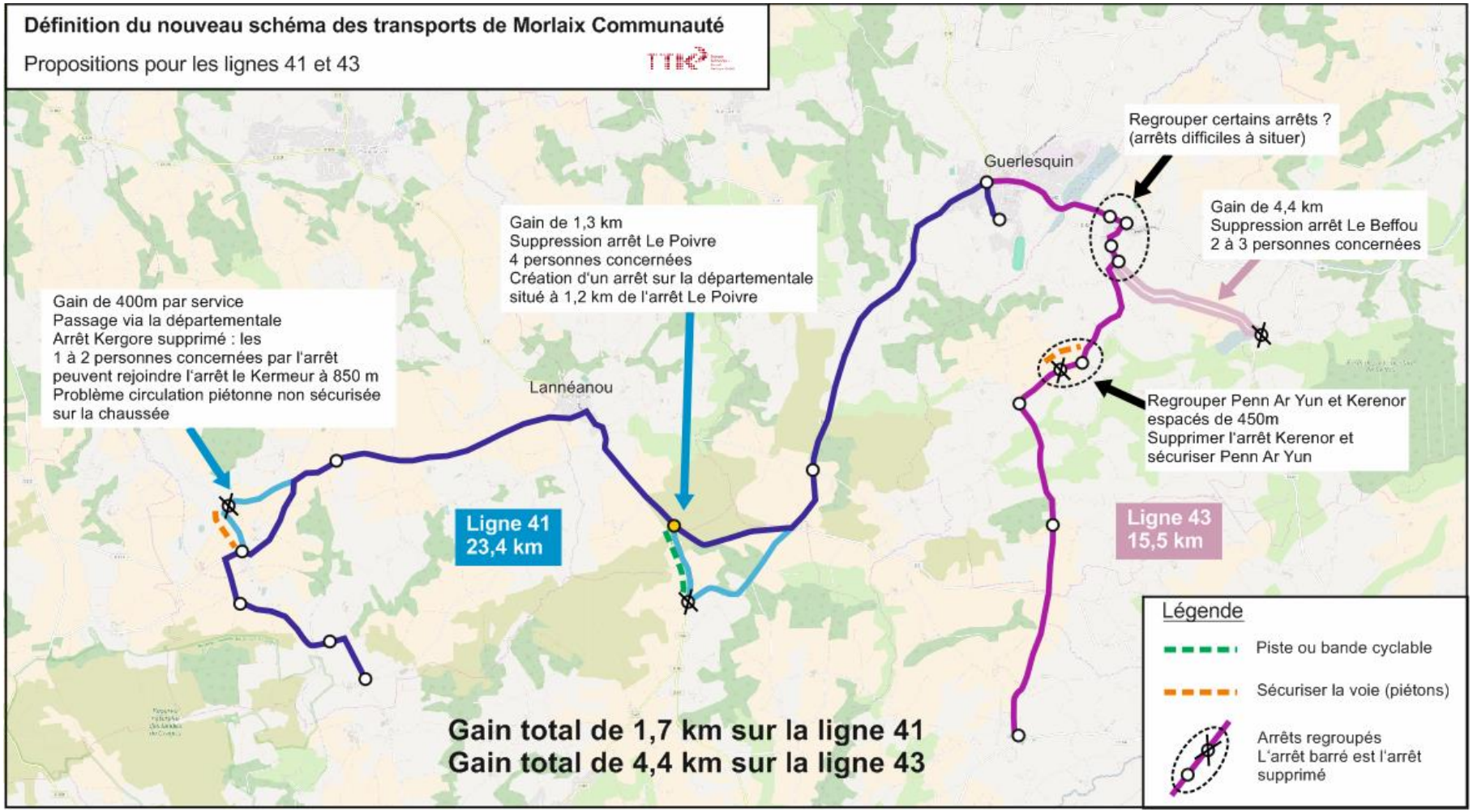


Figure 27 : Proposition d'optimisation du tracé des lignes 41 et 43

Ligne 41

Deux propositions permettent d'optimiser le tracé de la ligne :

- La suppression de l'arrêt « Kergore « permet d'éviter au véhicule de quitter la départementale pour effectuer un détour de 400 m. Avec la création d'un cheminent piéton sécurisé, les 1 à 2 personnes concernées pourraient rejoindre l'arrêt « le Kermeur » situé à 850m à pied.
- La suppression de l'arrêt « Le Poivre » permettrait d'économiser 1,3 km. Les 4 personnes concernées pourraient se rabattre sur un nouvel arrêt à créer sur la départementale : il serait situé à 1,2km de « Le Poivre ». Il est à noter que la desserte de l'arrêt "Le Poivre" est effectuée pour récupérer les scolaires de Scrignac situé en dehors du territoire communautaire de Morlaix.

Au total, le gain généré représenterait donc 1,7km soit 7% du kilométrage en exploitation de la ligne.

Ligne 43

Concernant la ligne 43 :

- 4,4 km pourraient être économisés en supprimant l'arrêt « Le Beffou » : les 2 à 3 personnes concernées pourraient parcourir 2,2km pour rejoindre « Coatilan ». Cependant, il est compliqué de mettre en plage des aménagements cyclables sur ce tronçon de la départementale car les champs sont directement accolés à la route et il n'y a pas l'emprise nécessaire pour créer une piste cyclable.
- Il est également à noter dans le cas de la ligne 43 que l'ensemble des arrêts est situés en dehors du territoire communautaire de Morlaix.

Un gain de 4,4 km représenterait près de 30% du kilométrage total de la ligne.

En outre, les arrêts « Penn Ar Yun » et « Kerenor » espacés de 450m pourraient être regroupés : l'arrêt « Kerenor » serait à supprimer et l'arrêt « Penn Ar Yun » à sécuriser. Pour effectuer le rabattement, un cheminement piéton sécurisé serait à créer.

Certains arrêts de Plougras, « Coatilan », « Route de Lohuec », « Ecole » et « Lotissement » pourraient éventuellement être regroupés, Cependant, la difficulté à situer les arrêts ne permet pas une proposition précise à ce stade.

Préconisations

Les propositions présentées ici soulèvent la question de la desserte d'arrêt en dehors du territoire communautaire. Les gains évalués sont significatifs avec un impact relativement restreint en termes de nombre d'usagers. Ces propositions sont donc recommandées. Les propositions de regroupements et sécurisations d'arrêts doivent être accompagnés d'aménagement de voirie ou d'un accompagnement des scolaires par leurs parents.

2.3.3.5 Ligne 42

La carte suivante décrit l'itinéraire de la ligne 42 mesurant 25km.

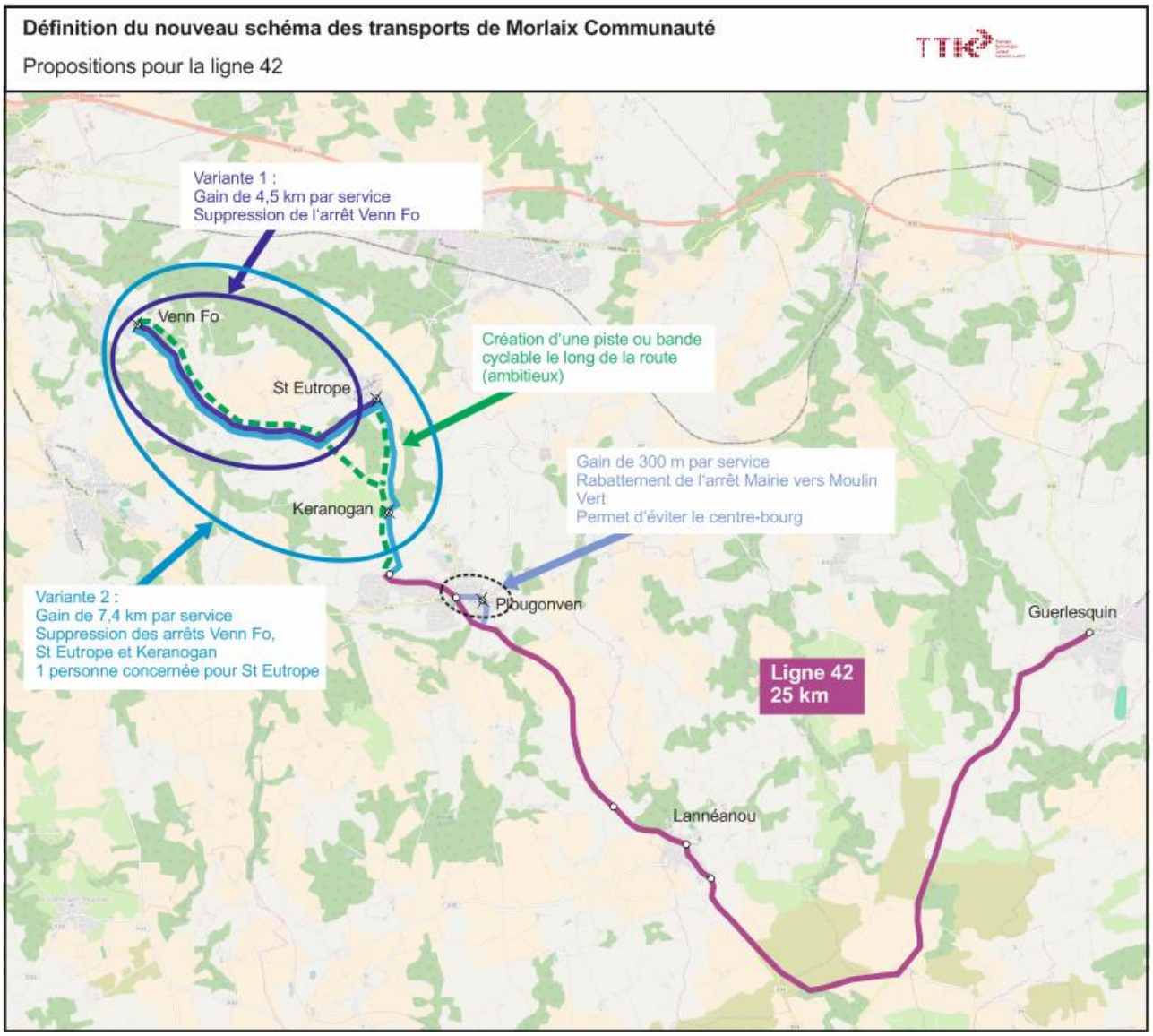


Figure 28 : Proposition d'optimisation du tracé de la ligne 42

Deux variantes sont proposées pour optimiser la desserte sur le tronçon représentée en bleu sur la carte ci-dessus.

- Variante 1 : La suppression de l'arrêt « Venn Fo » en bout de ligne permettrait d'économiser 4,5 km par service. Les comptages indiquent qu'il n'y a pas de scolaire à cet arrêt.
- Variante 2 : En plus de l'arrêt « Venn Fo », les arrêts « Saint Eutrope » et « Keranogan » pourraient également être supprimés. Si l'arrêt « Saint Eutrope » concerne 1 personne, les deux autres ne sont pas utilisés, d'après les comptages. Le gain en km serait conséquent avec 7,4 km par service. Cependant, la personne concernée par l'arrêt « Saint Eutrope » devrait parcourir 2,9km vers « Le Questel ».

Ces propositions permettent des gains significatifs sur la ligne. Toutefois, elles induisent une problématique de rabattement vers les arrêts conservés : la mise en place d'aménagement cyclable semble peu réaliste compte tenu de la distance. Un rabattement vers les arrêts effectué par les parents semblent à favoriser dans ce cas.

Par ailleurs, l'arrêt « Mairie » à Plougonven contraint le bus à effectuer un détour de 300m. Il pourrait ainsi être mutualisé avec l'arrêt « Moulin Vert ». Le rabattement serait réalisable à pied.

Sur 25km de ligne, il serait possible d'économiser 7,7 km avec la variante 2, soit près d'un tiers de la ligne, et 4,8 km avec la variante 1 (20% de la ligne).

Préconisations

La variante 2 compte parmi les solutions les plus pertinentes pour permettre un gain de kilomètre très important pour un impact minimal auprès des usagers. Le rabattement par l'intermédiaire de pistes cyclables semble cependant trop ambitieux et il serait nécessaire que les parents conduisent leurs enfants aux arrêts concernés. Si cette perspective semble trop difficile à faire accepter aux usagers et familles concernés, la variante 1 constitue alors un compromis intéressant.

2.3.3.6 Ligne 72

La ligne 72 mesure entre 21,1 et 22,8 km selon les services (desserte légèrement différente vers le terminus de Saint-Thégonnec). Elle est représentée sur la carte suivante.

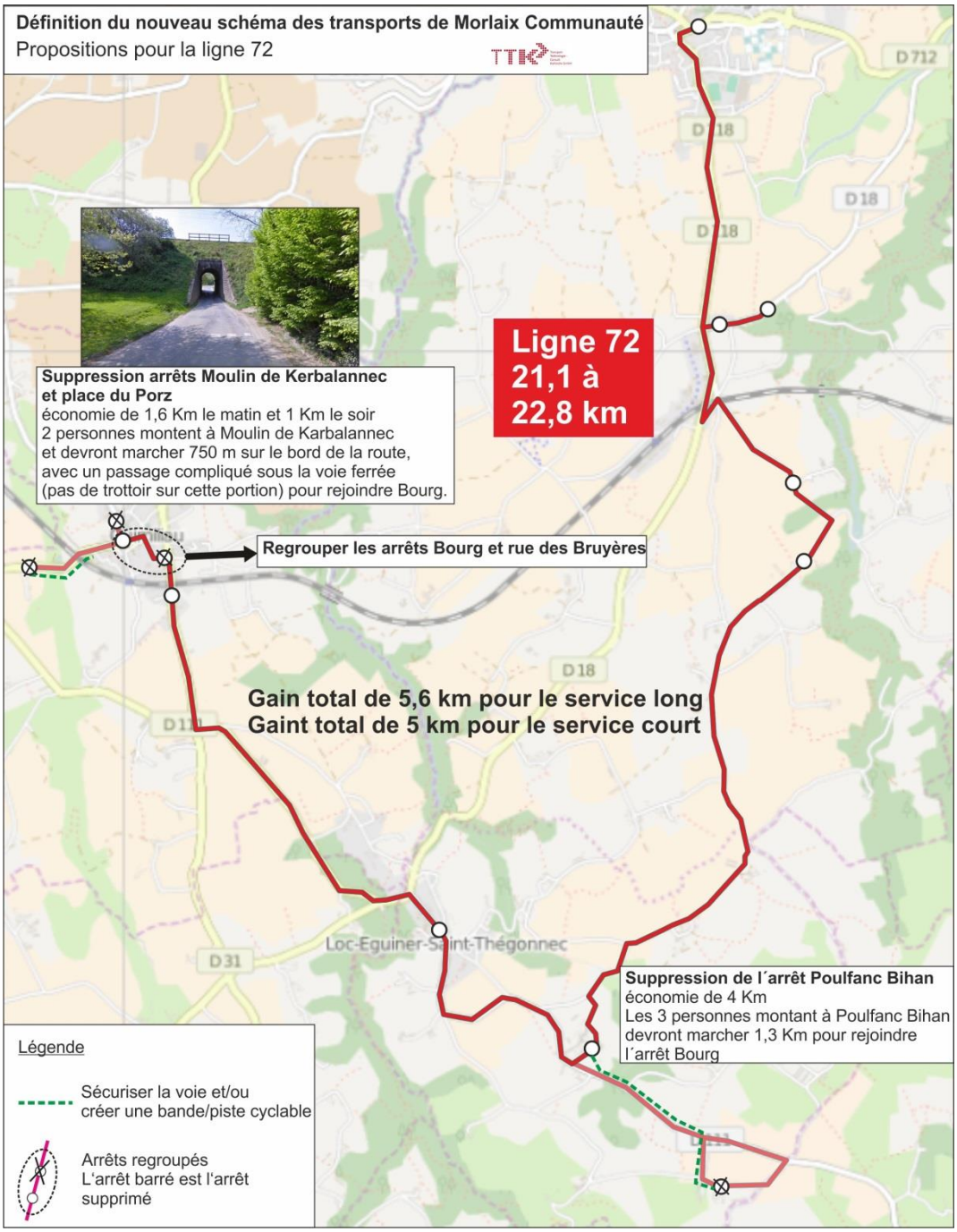


Figure 29 : Proposition d'optimisation du tracé de la ligne 72

Deux propositions permettraient de réaliser des gains significatifs :

► Les arrêts « Moulin de Kerbalannec » et « Place du Porz » pourraient être supprimés pour une économie de 1,6km le matin et 1km le soir. Pour rejoindre l'arrêt « Bourg » de Ploumiliau, les deux personnes concernées par l'arrêt « Moulin de Kerbalannec » devraient marcher 750m sur le bord de la route avec un passage compliqué sous la voie ferrée : le tunnel est trop étroit pour permettre la création d'un cheminement sécurisé pour les piétons. Un accompagnement par les parents semble inévitable pour s'assurer de la sécurité du rabattement. Il est à noter que ces arrêts sont situés en dehors du territoire communautaire de Morlaix.

► La suppression de l'arrêt « Poulfanc Bihan » permettrait une économie de **4km**. Les 3 personnes concernées pourraient rejoindre l'arrêt « Bourg » de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec. La distance étant de 1,3km, il faudrait envisager la mise en place d'aménagement sécurisé (piéton ou vélo) ou un accompagnement des parents.

En outre, l'arrêt « Rue des Bruyères » (2 usagers) pourrait être regroupé avec l'arrêt « Bourg » de Ploumiliau.

Au total, ces propositions permettraient d'économiser **5 à 5,6km** selon le service, soit environ 24% de la ligne dans les deux cas.

Préconisations

Le cas de la ligne 72 soulève à la fois les questions délicates de l'accompagnement des parents vers les arrêts conservés et la desserte d'arrêts en dehors du territoire communautaire. Même si les propositions sont préconisées, il sera nécessaire pour les élus de prendre position sur ces points particuliers.

2.3.3.7 Lignes 81, 82 et 83 : desserte du collège des deux baies

La carte suivante présente les itinéraires des lignes 81, 82 et 83 desservants le collège des deux baies à Carantec. Les propositions émanent ici des services techniques de Morlaix Communauté et sont soutenues par TTK. Les lignes 81 et 83 mesurent respectivement 20,2, et 20,6 km actuellement. La refonte des tracés a été pensée globalement pour l'ensemble des lignes.

La ligne 83 ne faisant pas partie du domaine de responsabilité de Morlaix Communauté, TTK n'a pas disposé d'information permettant d'évaluer la situation actuelle. La proposition des services techniques figure néanmoins car, comme stipulé, la desserte du collège de Carantec par les services scolaires est à considérer par une approche globale.



Figure 30 : Proposition d'optimisation du tracé des lignes 81, 82 et 83 (source : service technique de Morlaix Communauté)

Ligne 81

Le tracé débuterait à l'arrêt « Guernisac Bihan » au Nord de Taulé puis desservirait « Laninor » et « Mairie » afin de bifurquer vers l'est vers « Le Hinguer » et « Goarcelo »puis « Maison de retraite » et « Passage à niveau ». Les arrêts supprimés seraient donc « Pradigou » et « Kervadogan » au sud de Taulé représentant 4 usagers. Cette proposition permettrait un gain de 6,8 km soit environ un tiers du kilométrage de la ligne. Les rabattements vers les arrêts existants sont à envisager par les parents.

Ligne 82

La proposition suggère la suppression des arrêts suivants :

- ► Goarem ar Vern (1 usager) ;
- ► Tropardec (1 usager) ;
- ► Kerever (1 usager) ;
- ► Guillar Peres (1 usager).

L'itinéraire débuterait donc directement à l'arrêt Kerloscant dans le centre de Taulé. Cette modification du tracé permet un gain significatif de 6,4 km soit près d'un tiers du kilométrage de la ligne. Les rabattements vers les arrêts existants sont également à envisager par les parents.

Préconisations

Ces propositions semblent tout à fait pertinentes. Les gains possibles sont significatifs pour un impact relativement faible sur les usagers.

2.3.4 Conclusion

Plusieurs alternatives possibles ont été proposées pour une optimisation du réseau scolaire et un gain en kilomètres.

Les propositions ont été effectuées sur 8 lignes scolaires, 20A, 20B, 30B, 41, 42, 43, 72, 81 et 82, et permettent de réaliser le tableau suivant :

Ligne	Longueur	Km économisés	Ratio km économisés/ longueur ligne	Nb moyen de km économisés pour 1 km de ligne
20A	33,4	1,6	5%	
20B	29	4,7	16%	
30B	20,3	3,82	19%	
41	23,4	1,7	7%	
43	15,5	4,4	28%	**22%**
42	25	7,2	29%	
72	22,8	5,6	25%	
81	20,2	6,8	34%	
82	20,6	6,4	31%	

Tableau 7 : Récapitulatif des gains selon les lignes et calcul d'un ratio

Sur une année, l'économie pour ces 8 lignes serait de 13 500 km.

En moyenne, cela représente un cinquième de la distance totale (commerciale) parcourue par ces lignes.

Toutefois, il est nécessaire de mettre ces estimations en perspective avec les points suivants :

- **Les propositions effectuées ne sont réalisables que si elles sont accompagnées par une stratégie de rabattement sécurisé vers les arrêts conservés. La mise en place d'aménagements piétons et cyclables s'avère souvent ambitieuse (tronçon de plusieurs kilomètres) et il est préférable d'inciter les parents à conduire leurs enfants aux arrêts. Cette stratégie suggère toutefois le risque de s'attirer un mécontentement certain : une démarche de communication préalable sur la vocation du transport scolaire à l'échelle du territoire et sur les dérives du fonctionnement « porte-à-porte » est indispensable. Il revient aux élus de Morlaix Communauté et des différentes communes concernées de se concerter sur ces questions sensibles.**
- **Le rabattement en vélo est nécessairement à mettre en perspective avec la mise en place du schéma vélo à l'échelle du territoire. La restructuration du réseau scolaire amène la création de nouveaux besoins à prendre en compte.**
- **La sécurisation des arrêts conservés générant des coûts non négligeable fait également partie des thématiques délicates et nécessite un positionnement des élus. Il semble nécessaire de mesurer les risques. Quoi qu'il en soit, il s'avérerait pertinent d'envisager une mise en place progressive (intégrant une hiérarchisation des arrêts tenant compte du contexte d'implantation des arrêts) afin d'étaler les investissements dans le temps.**
- **Le renouvellement des marchés publics à horizon 2017 constitue une excellente opportunité de redéfinir les principes de desserte cohérents et équitables à l'échelle du territoire. En effet, un certain nombre de lignes (notamment les lignes 41, 43 et 72) sont utilisées pour récupérer des scolaires en dehors du territoire de Morlaix Communauté. Il convient pour les élus de s'interroger sur la poursuite de ce fonctionnement et de son financement.**
- **De manière connexe, il semble utile de préciser que Morlaix Communauté transporte des élèves d'écoles primaires sur les lignes 41 et 72. Or cela ne relève pas des compétences obligatoires de la collectivité et génère des coûts supplémentaires. Un positionnement des élus sur ce sujet est attendu d'autant plus que les conducteurs effectuent une forme de garde d'élèves dans ces cars scolaires.**

3 L’attractivité et la connexion entre les réseaux de transport

L’augmentation de l’attractivité du réseau passe par une optimisation des performances du réseau et notamment par le renforcement du principe de cadencement et l’amélioration de la vitesse commerciale. Afin de faciliter l’accès au réseau global TC il est important d’améliorer les connexions entre les différents réseaux. Il s’agit de coordonner les offres urbaines, périurbaines et ferroviaires en termes d’intermodalité. En outre, il faut assurer la sécurité des usagers et notamment des scolaires.

3.1 Le cadencement sur les lignes 1 et 2

Constat : Le cadencement des horaires de passages dans un réseau urbain est un atout avéré destiné à améliorer l’expérience de mobilité en transport en commun pour un usager. Le cadencement permet aux usagers de s’approprier très facilement le fonctionnement d’une ligne. Les temps de parcours (réels et ressenties) sont ainsi optimisés.

Le cadencement implique d’une part une fréquence fixe (donc un intervalle constant entre deux bus), d’autre part la répétitivité des horaires d’une heure à l’autre. De cette manière, les horaires sont très simples et très lisibles, facilement mémorisables par la clientèle

Le principe du cadencement :

- ► fréquence fixe (donc un intervalle constant entre deux bus),
- ► répétitivité des horaires d’une heure à l’autre,
- ► résultat :
  - ► des horaires très simples et très lisibles
  - ► facilement mémorisables par la clientèle

Pour avoir une ligne cadencée, il faut que sa fréquence soit un diviseur de 60 : 5, 6, 7.5, 10, 12, 15, 20 etc. Une ligne de fréquence à 10 minutes aura des horaires fixes d’une heure à l’autre (7h08, 7h18, 7h28,..., 8h08, 8h18...) ce qui n’est pas le cas d’une ligne de fréquence à 13 minutes.

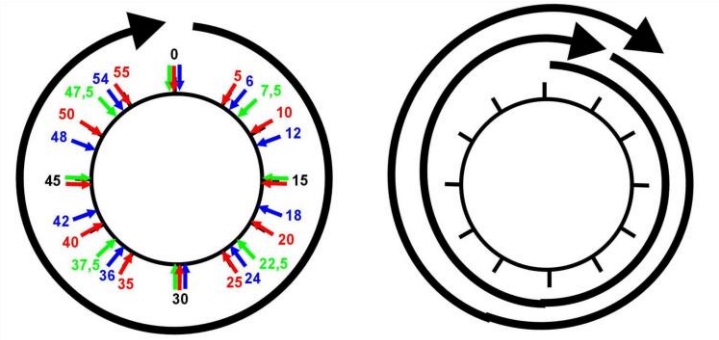


Figure 31 : Schéma de fonctionnement d’un cadencement (à gauche) et l’effet d’un cadencement non régulier (à droite)

Pour des horaires cadencés, on préfère la régularité de l'horaire à l'optimisation individuelle de chaque service.

Le cadencement n'est pas pratiqué sur la ligne 1 et n'est que partiellement appliqué sur la ligne 2.

Problématique : Comment améliorer l'appropriation du réseau de transport en commun par les usagers actuels et futurs ?

Propositions : Plusieurs variantes sont proposées dans le cas des lignes 1 et 2.

La première proposition consiste en une offre cadencée aux 30 minutes sur la ligne 1 actuelle, sans la desserte du Launay. Cela représenterait une économie de **16 000 km**. Si la fréquence de desserte serait réduite par rapport à la fréquence actuelle, le cadencement permettrait une meilleure lisibilité du réseau pour l'utilisateur et une simplification quant à la planification de son parcours.

La deuxième proposition suggère une offre cadencée aux 30 minutes sur la ligne 1 tout en conservant la desserte du Launay un service sur deux. Cette proposition est plus ambitieuse que la précédente avec une augmentation de **10 000 km** par rapport au kilométrage annuel actuel.

La troisième proposition serait de cadencer l'offre aux 20 minutes sur la ligne 1 en conservant la desserte du Launay un service sur deux : cela nécessiterait cependant l'ajout d'un véhicule supplémentaire et **75 000 km** supplémentaire.

Ce nouvel itinéraire et ce niveau de desserte avec un cadencement aux 20 minutes constituerait une évolution très ambitieuse, eu égard à la fréquentation actuelle de la ligne 3 dans le secteur du Launay. Une solution plus prudente serait de commencer par proposer un cadencement aux 30 minutes aux heures creuses et aux 20 minutes en heures de pointe. Cela représenterait une augmentation de **35 000 km.**

La dernière proposition consiste à cadencer l'offre aux 20 minutes aux heures de pointe sur la ligne 2. Pour assurer la desserte pendant ces heures, un troisième véhicule est nécessaire. Cela représente une augmentation de **22 000 km**.

Il est toutefois nécessaire de préciser que la mise en place d'un cadencement doit s'articuler au mieux avec les enjeux d'intermodalité et notamment avec la desserte du PEM dans le cas de Morlaix.

Préconisation : Compte tenu du faible niveau actuel de fréquentation de la desserte du Launay d'une part et de l'importance de l'investissement relatif à la mise en place de cadencement aux 20 minutes, la première proposition apparaît la plus avantageuse puisqu'elle renforce l'attractivité du réseau tout en permettant une économie de kilomètre.

3.2 Intermodalité TIM/LINEO – train

Constat : La phase de diagnostic de la présente étude a permis de mettre en évidence des temps d'attente peu optimisés à la gare entre les différents réseaux : TER, TIM, LINEO.

Problématique : Comment optimiser les correspondances entre le réseau urbain et le réseau ferroviaire au profit des usagers ?

Propositions : Il semble nécessaire d'assurer en priorité la correspondance bus -> train TER le matin et train TER -> bus le soir tout en proposant des liaisons le matin depuis la gare vers les établissements scolaires et retour le soir. L'étude des horaires de passage permet de cibler les services clés :

- bus -> train TER le matin
  - trains vers Brest à 7h41, 8h00, 8h38
- train TER -> bus le soir
  - trains depuis Brest à 16h43, 17h43, 18h42, 19h43
  - train depuis Rennes à 18h40 et 19h10
- et notamment pour les scolaires
  - train -> bus le matin : arrivées depuis Brest et Rennes entre 7h39 et 7h43
  - bus -> train le soir : départs vers Brest à 17h03, 18h09 et Lannion / Rennes 18h17 / 18h44

Préconisations : Dans le cadre du projet Bretagne Grande Vitesse, la Région Bretagne a engagé un travail visant à refondre les horaires des TGV et TER aux horizons 2017 et 2018 en cherchant à mettre en place le cadencement. Sur la base de l'état d'esprit des propositions ci-dessus, TTK recommande à Morlaix Communauté de prendre en compte les nouveaux horaires de passages de train afin d'optimiser au mieux les correspondances au nouveau PEM.

3.3 Aménagements de pôles d'échanges

Constat: La localisation et/ou l'aménagement de certains arrêts ne correspondent pas aux besoins d'intermodalité ou de sécurité. C'est notamment le cas dans l'hyper-centre de Morlaix au niveau des arrêts Viaduc et Place Cornic, et au lycée Tristan Corbière.

Ces arrêts figurent sur la carte suivante :

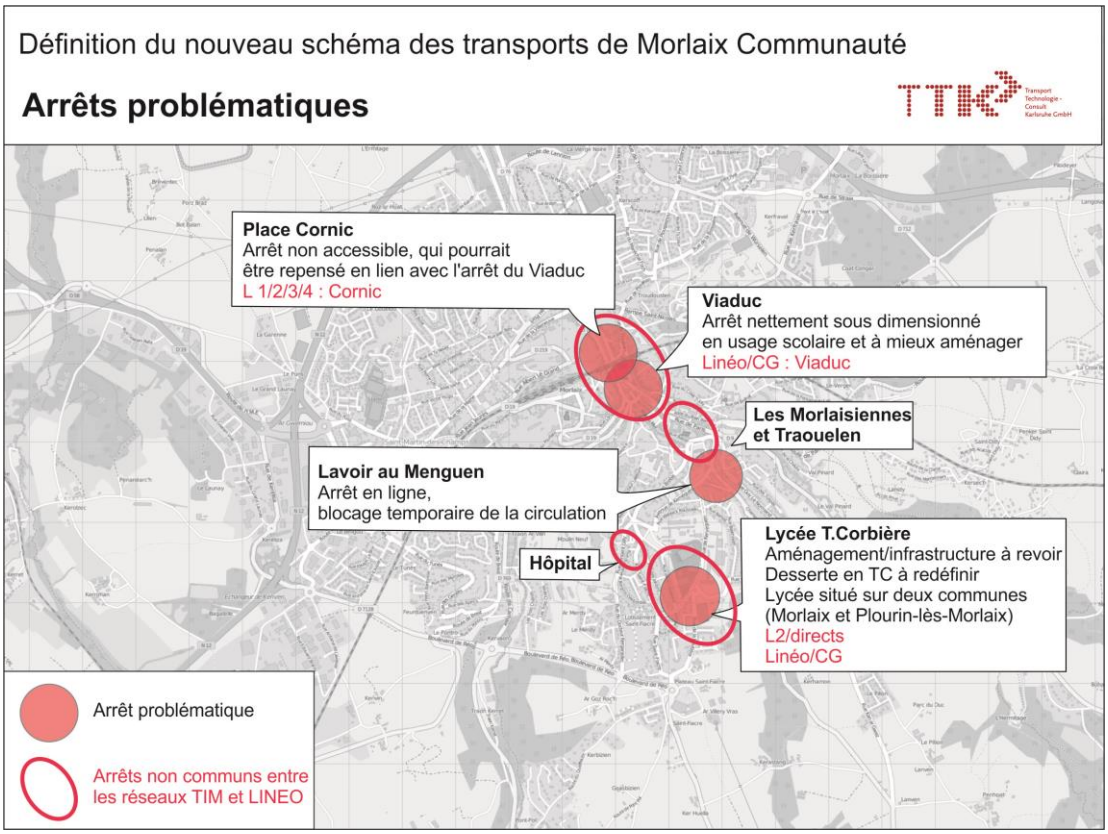


Figure 32 : Arrêts problématiques dans le pôle urbain

Problématique : Comment apporter une réponse cohérente et adapté aux enjeux de sécurité et d'intermodalité, éléments essentiels à l'attractivité du réseau ?

Propositions :

Les propositions sont axées sur l'amélioration de la vitesse commerciale des cars et des bus et sur un meilleur fonctionnement de l'intermodalité.

Afin d'améliorer la vitesse commerciale, il est nécessaire de fluidifier la circulation des bus. Cela passe par la création de voies d'accès aux giratoires et aux carrefours, et notamment par la suppression du stationnement le long de l'axe nord-sud. En effet, les manœuvres de stationnement, et notamment la réalisation de « créneaux » sur cet axe, ralentissent de façon considérable la circulation y compris celle des transports collectifs. A long terme, des voies mixtes bus-vélos continues, voire une réorganisation de certains carrefours en faveur des TC, pourront favoriser davantage les modes alternatifs à la voiture. Ces mesures, étant du domaine de compétence de la ville de Morlaix, nécessitent une implication forte de la commune sur ces volets pour la mise en place du schéma de transport.

Proposition 1 : Ainsi, afin de répondre également à l'optimisation de l'intermodalité dans l'hyper-centre, il est proposé de supprimer l'arrêt de cars « Viaduc » et de créer un arrêt central sur la Place Cornic. Afin d'accueillir les bus urbains et périurbains en passage, la création d'un véritable pôle d'échanges est nécessaire. Le schéma suivant démontre quelques principes d'aménagement envisageables pour la Place Cornic.

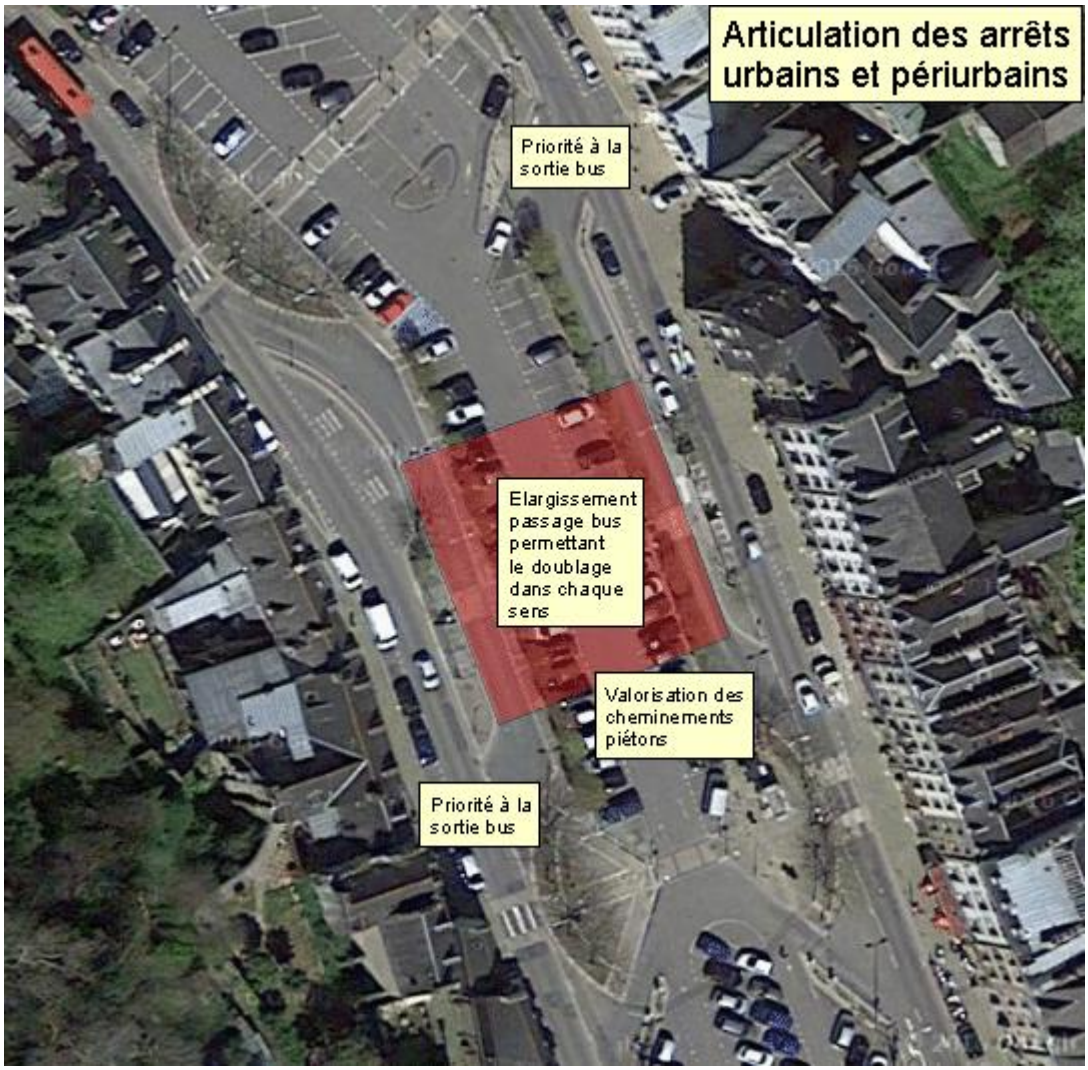


Figure 33 : Proposition d’aménagements urbains en centre-ville : pôle d’échange Place Cornic

Proposition 2 : Les arrêts des bus et cars qui desservent le lycée Tristan Corbière sont situés autour du giratoire rue de Kervéguen. Il s’agit un giratoire de grande taille avec un diamètre d’environ 40m.

La plupart des arrêts sont positionnés dans le rond-point, certains sont également situés sur les voies d’accès au giratoire. Le positionnement des arrêts entraîne le cheminement des élèves par des traversées piétonnes dangereuses aux entrées / sorties du giratoire afin de rejoindre leur lycée. Seul un arrêt est relativement bien situé au nord-est du giratoire, offrant un cheminement direct vers l’établissement scolaire.

La création d’un pôle d’échanges et la mise en place de cheminement sécurisé pour les élèves du lycée Tristan Corbière semblent essentielles.

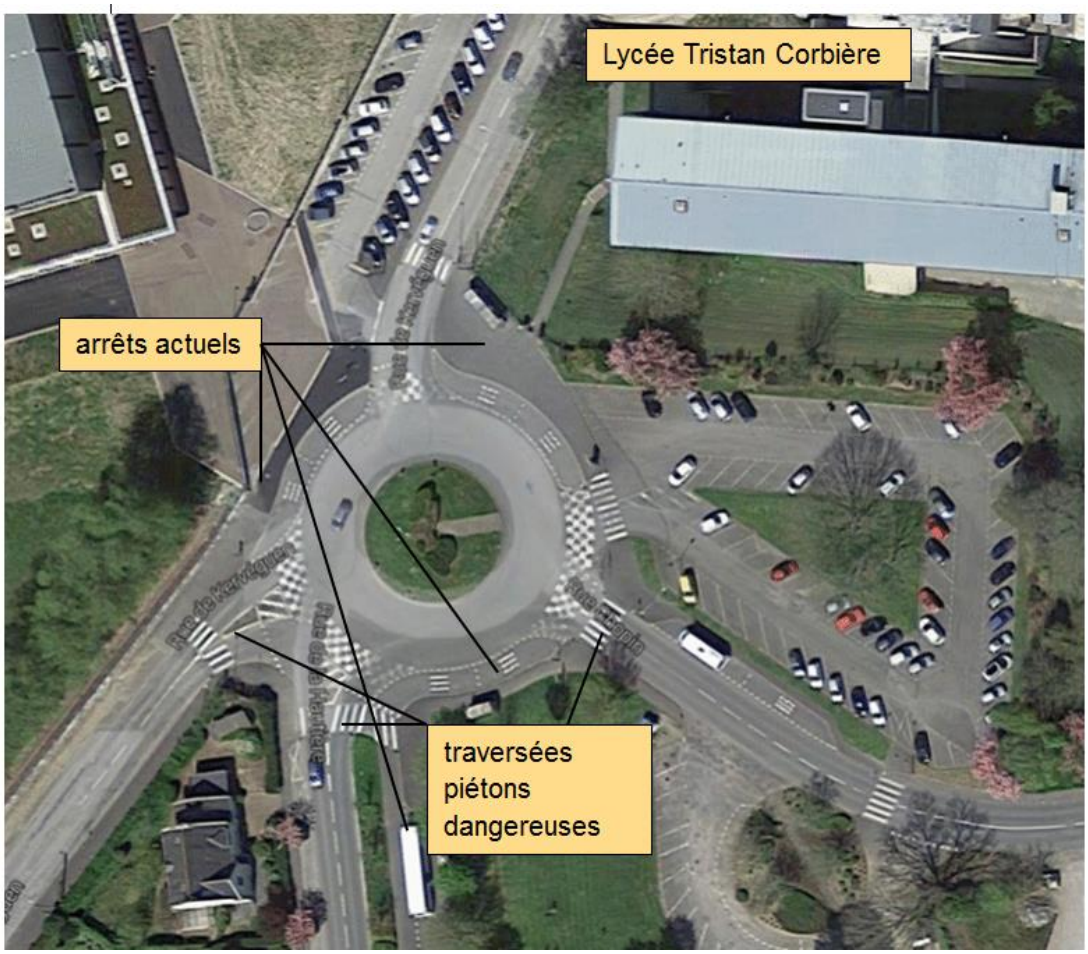


Figure 34 : Analyse d’accès au Lycée Tristan Corbière depuis les arrêts de bus / car

Deux emplacements ont été identifiés au nord-est et à l’ouest du rond-point tels que le montre la carte suivante :

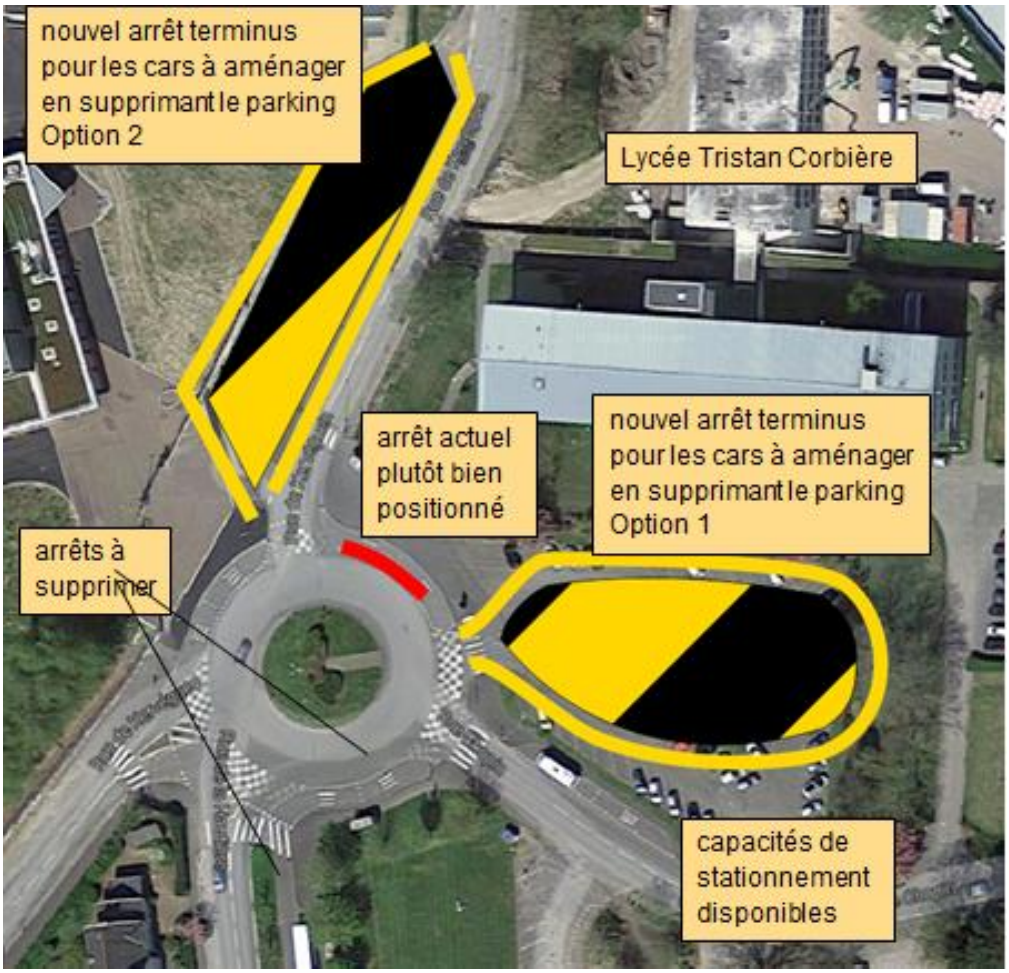


Figure 35 : Principe d'aménagement ambitieux de sécurisation de l'arrêt Lycée Tristan Corbière

Préconisations : Ces propositions ne se limitent pas uniquement à la question de la définition d'un schéma de mobilité pour Morlaix Communauté. Elles touchent également entre autres à l'urbanisme, l'aménagement du territoire, à la gestion de la voirie,… Il s'agit donc d'un positionnement stratégique et politique. Dans le cas de Tristan Corbière, l'option 1 à l'est du rond-point (plus large) est à favoriser. Un nombre très important de bus et de cars venant de tout le territoire passent par le lycée où la circulation doit rester fluide.

3.4 Récapitulatif selon les scénarios

Scénario	Propositions	Coût
Ambitieux	Pôle d'échanges à Tristan Corbière pour sécuriser les scolaires Pôle d'échanges en centre ville (Place Cornic) Réalisation de couloir bus et priorité au feu (entre Place Charles de Gaulle et Emilie Souvestre)	des Millions Euros, nécessitant des études spécifiques

Tableau 8 : Récapitulatif connexion entre réseaux

Une partie de ces sujets n’est pas uniquement propre au transport. Elle concerne également l’aménagement de la voirie, la circulation automobile et font intervenir un grand nombre d’acteurs différents. L’étude vise simplement ici à cibler des potentiels pour le développement de ce type d’aménagement dans le futur sur la base des problématiques actuellement rencontrées sur le réseau.

Les élus de Morlaix Communauté, conscients de ces problématiques, tiennent compte des propositions effectuées qui seront à nouveau débattues dans la suite de l’étude.

4 L’intermodalité et les services innovants

La définition d’un schéma des transports ne peut se réduire à des propositions relatives aux réseaux de transport en commun. Il se doit d’évoquer d’autres types de mobilité et d’organisations répondant aux multiples attentes des habitants.

4.1 Auto-Stop

Constat : L’auto-stop est une pratique répandue. Toutefois, cette pratique n’est pas organisée et son potentiel est donc largement restreint.

Problématique : Comment faire en sorte que la pratique de l’auto-stop vienne compléter de manière fiable et pertinente l’offre de transport sur le territoire ?

Proposition : Le principe de l’autostop pourrait être assimilé à un « covoiturage spontané ». Si le covoiturage se développe aujourd’hui comme mode de transport innovant, « Rezo Pouce » développe quant à lui « l’autostop organisé » pour faciliter la mobilité tout en créant du lien social vers « un changement comportemental nécessaire au devenir de notre société ».



Figure 36 : Image issue de la plaquette de présentation de Rezo Pouce

Rezo Pouce est aujourd’hui une Société Coopérative d’Intérêt Collectif (SCIC) qui œuvre à l’échelle nationale. Son objectif est d’accompagner les collectivités locales pour organiser le dispositif d’auto-stop et le développer sur leur territoire. Si contrairement au covoiturage, les conducteurs et les passagers, ne se connaissent pas et n’organisent pas leur voyage à l’avance, Rezo Pouce permet aux intéressés de s’inscrire gratuitement à un réseau commun d’autostop *via* un site internet. Cela permet de susciter le sentiment de confiance et de sécurité. Ainsi, ils ont accès à la localisation des arrêts « sur le pouce » de leur territoire. Les passagers indiquent au moyen d’une « fiche destination » la destination souhaitée et les conducteurs adhérents sont reconnaissables *via* un macaron. Une application smartphone est également en cours de développement et permettra au conducteur de visualiser les autostoppeurs présents dans une zone définie et de prévenir ceux-ci s’il accepte de les prendre.

Rezo Pouce fait bénéficier les collectivités de son savoir-faire, qu'il développe depuis plus de deux ans, *via* la mise à disposition d'éléments de communication, de sessions de formation, la mise à disposition de fiches actions mais également l'application smartphone à venir.

Aujourd'hui, Rezo Pouce réunit près de 500 communes et devrait en réunir 900 d'ici la fin de l'année 2016. En Bretagne, Le Mené a déjà lancé Rezo Pouce.

Cette solution de mobilité est en adéquation avec la mobilité sur le territoire de Morlaix Communauté. Ce service viendrait compléter le réseau de transport en commun existant mais également le valoriser : certains arrêts « sur le pouce » sont à mutualiser avec ceux des transports collectifs existants, placés au cœur du dispositif. La bonne coordination entre ces deux réseaux réside également dans la communication réalisée auprès de l'utilisateur au sein des transports en commun sur l'existence d'un réseau d'autostop afin d'effectuer le « dernier kilomètre » qui le sépare de sa destination.

Une plateforme se rapprochant de celle de Rezo Pouce est « Hitchwiki », qui localise sur une carte et décrit des « spots », des lieux privilégiés, pour être pris en stop. Chaque lieu est détaillé et une échelle de couleur permet de détecter les plus ou moins bons « spots ».

D'autres sites proposent une plateforme de « covoiturage gratuit » comme « Allostop.net ». L'inscription est gratuite et permet de rechercher un conducteur ou un passager. Cependant, cette préparation du voyage correspond plutôt à du covoiturage que du stop et ne permet que peu de spontanéité dans le voyage.

Préconisation : La mise en place d'une telle organisation semble être adéquate avec besoins de déplacement sur le territoire de même qu'avec sa culture. Il serait intéressant d'approfondir les relations avec les représentants de l'initiative Rezo Pouces à titre d'exemple. Il faut toutefois nécessaire d'anticiper que la mise en place de cette solution nécessitera d'identifier une personne au sein de Morlaix Communauté qui sera chargée de porter la démarche.

4.2 PDE/PDIE/PDA

Constat : Les entreprises et administrations ont un levier important pour une évolution vers de nouvelles pratiques en termes de mobilité et elles peuvent jouer un rôle non négligeable dans l'augmentation de la part modale TC. En effet, la sensibilisation des salariés quant à leurs déplacements domicile-travail constitue une porte d'entrée vers un changement des habitudes de déplacements

Problématique : Comment Morlaix Communauté peut inciter les entreprises et administrations de son territoire à s'engager dans la mise en place de plan de déplacement ?

Proposition : L'article 51 de la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte dispose que, dans le périmètre d'un Plan de Déplacements Urbains, toutes les entreprises, regroupant plus de 100 salariés sur un même site, doivent élaborer un plan de mobilité d'ici le 1er janvier 2018 pour améliorer la mobilité de son personnel et encourager l'utilisation des transports en commun et le recours au covoiturage.

Morlaix Communauté pourrait agir au niveau des entreprises et administrations en incitant les démarches de mise en place d'un Plan de Déplacement en Entreprise (PDE), un Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) ou encore un Plan de Déplacement Administration (PDA). L'accompagnement des entreprises pourrait enfin prendre la forme d'aides financières dans la prise en charge des coûts de formation de référents mobilité par exemple.

Préconisation : Cette proposition est relativement simple à mettre en place et permettrait à Morlaix Communauté de créer/piloter ou de participer à un réseau d'entreprise échangeant des bonnes pratiques.

4.3 Pratique cyclable

La présente étude fait référence au schéma vélo, qui est en cours d'élaboration.

4.4 Récapitulatif des scénarios

Propositions	Coût
Soutenir la région pour la mise en place d'une plateforme de covoiturage Communiquer sur le territoire pour encourager l'utilisation de la plateforme	
Mettre en place en place d'un dispositif Auto-stop type Rezo Pouces	Sur 3 ans : entre 30 000 et 50 000 € (Adhésion, participation á la SCIC, communication, animation)
Encourager la mise en place des PDE / PDIE même en dehors des contraintes réglementaires : investissement dans les formations de référents mobilité au sein des entreprises ou groupement d'entreprise	Coût de la formation pour un référent : 3000 €
Mener une réflexion sur le vélo et les services attachés (cf schéma vélo)	

Tableau 9 : Récapitulatif selon des scénarios

Ces différentes approches se veulent complémentaires à l'exploitation d'un réseau de transport. La mobilité sur un territoire peut prendre plusieurs formes et il est tout à fait pertinent que Morlaix Communauté développe une stratégie innovante en matière de transport dit alternatif.

Pour mener ces démarches à bien, il est nécessaire de bien évaluer au préalable les moyens nécessaires en termes de coûts d'investissement, de coûts de fonctionnement et de temps. Des référents sur ces différents thèmes devront êtes identifiés et responsabilisés.

5 Conclusion

L'évaluation financière de ces scénarios est avant tout estimative. Elle permet principalement de comparer l'impact financier des différents choix et uniquement sur la base des kilomètres commerciaux.

		Optimisé	Moyens constants	Ambitieux
Réseau urbain	Ligne 1	Suppression des services en période peu fréquentée pendant les PS et ou VS	Mise en place d'une offre le dimanche	Mise en place d'une offre le dimanche + Prolongement vers Le Launay + cadencement 20'/30'
	Ligne 2	Suppression des services en période peu fréquentée pendant les PS et ou VS + ZAC St-Fiacre	desserte centre aquatique + ZAC St-Fiacre + Mise en place d'une offre le dimanche	desserte centre aquatique + ZAC St-Fiacre + Mise en place d'une offre le dimanche + cadencement 20' en HP
	Ligne 3			Passage par le Nord du PEM et terminus à Saint-Martin
	Ligne 4	Maintien de la ligne avec TAD	Terminus en gare	Reprise du tracé du BINIGOU avec passage par le Nord ou le Sud du PEM (selon variante)
	Coût (Fil de l'eau 1,69 M€)	1,6 M€ (-5%)	1,77 M€ (+5%)	1,8 / 2,07 M€ (+7 / +23 %)

Tableau 10 : Récapitulatif des trois scénarios chiffrés

Comme évoqué précédemment, l'approche par scénario permet de définir une palette de mesure selon le niveau d'investissement réalisable. Toutefois il ne s'agit pas de retenir un scénario dans son ensemble mais de sélectionner thématique par thématique les meilleurs réponses à apporter pour poursuivre les objectifs fixés par Morlaix Communauté dans le cadre du schéma des transports.

	Optimisé	Moyens constants	Ambitieux
Aménagements arrêts, PEM, sites propres	Mise en place de priorité au stop		PEM Tristan Corbière et Place Cornic couloir bus et priorité au feu (entre Place Charles de Gaulle et Emilie Souvestre)
Réseau périurbain	Suppression et mise en commun d'arrêt Passage en TAD de certains services (20, 30 et 70)	Offre le dimanche sur la ligne 28	Offre le dimanche sur la ligne 28 Développement d'une offre « express » sur les lignes 30, 36 et 40
Réseau scolaire			
Mobilité alternative		Diverses propositions : Communication autour de la plateforme de covoiturage Mise en place d'un réseau Autostop Formation de référent mobilité Mise à disposition de Vélo électrique	

Tableau 11 : Récapitulatif des trois scénarios chiffrés

Ainsi en conclusion la seconde phase de l'étude a permis de répondre à un grand nombre de problématiques se posant sur le territoire.

Un travail de fond a été réalisé avec les services techniques de Morlaix Communauté pour identifier les solutions qui semblent les plus adéquates pour les réseaux urbain, périurbain et scolaire. Un panel de propositions sur chaque thème permet de s'interroger sur l'évolution à donner à la mobilité sur le territoire :

- ► Comment adapter le réseau urbain aux besoins présents et futurs ?
- ► Comment créer une offre pertinente et ambitieuse sur le réseau périurbain dans un cadre budgétaire relativement contraint ?
- ► Comment faire en sorte que le transport scolaire ne vienne pas pénaliser l'offre globale de transport sur le territoire ?
- ► Comment assurer la sécurité et le bon fonctionnement des réseaux entre eux ?
- ► Quelles alternatives innovantes peuvent être mises en place sur le territoire ?

Bien que les échanges en comités technique et en comités de pilotage aient permis de valider un certain nombre de principes forts (cadencement, adaptation à la variation saisonnière, desserte des zones à enjeux, sécurisation du transport, etc…) un travail complémentaire reste à effectuer en phase 3 notamment dans le cadre de la restructuration du réseau urbain.

Agglomération de Morlaix

Stratégie d'urbanisme commercial et définition d'une politique locale du commerce

Réunion 1 – Bilan d'équipement commercial

LESTOUX & ASSOCIÉS

3 rue Villedeneu / 22400 Lamballe
126 bd Haussmann / 75800 Paris

Tel. 02 96 50 55 01
www.lestoux-associes.com

La situation sociodémographique

- 0,9 %

L'agglomération de Morlaix voit sa population décroître plus fortement que celle de la zone de chalandise (respectivement -0,9% et - 0,2%) entre 2009 et 2014. Sur la même période, le département connaît une croissance de + 1,3 %. Toutefois le nombre de ménages progresse de + 0,6% sur l'agglomération.

+ 2,9 pts

Le territoire connaît un vieillissement de sa population avec une augmentation de 2,9 pts des plus de 60 ans entre 2009 et 2014. Cette évolution progresse légèrement plus vite qu'à l'échelle de la zone de chalandise (+2,5 pts) et du département (+2,4 pts).

29,6 %

Le pourcentage de familles avec enfant est inférieur de 1,6 pts au reste du département. Les ménages d'une personne est plus faible sur la zone de chalandise avec 1,8 pts inférieurs par rapport à l'agglomération.

28,5 %

Même si le **renouvellement de la population** est plutôt **faible** que la moyenne départementale (avec seulement 28,5% des ménages qui se sont installés depuis moins de 5 ans dans leur logement) la population de modifie fortement.

19 831 €

La médiane des revenus disponibles par UC en 2013 à l'échelle de l'agglomération est supérieure d'environ 520 € à la médiane de la zone de chalandise mais inférieure d'environ 430€ au niveau départemental.

- 0,9 %

La baisse du nombre d'emplois entre 2009 et 2014 est plus importante sur l'agglomération et la zone de chalandise que sur le département (- 0,3%).

101,8

Même si 66% des actifs de l'Agglomération travaillent à l'extérieur de leur commune, Morlaix Agglomération reste un pôle d'emploi significatif avec un **excédent d'emplois** par rapport au nombre d'actifs.

	Agglomération de Morlaix		Zone de chalandise		Finistère	
Population 2014 (INSEE 2017)	**64 397**		**118 716**		**905 855**	
Tx évolution pop° 2009-2014	**- 0,9 %**		**- 0,2 %**		**+ 1,3 %**	
Nb de ménages 2014 (*Evol° 2009-14*)	**29 876** (+ 0,6 %)		**53 785** (+ 1,5 %)		**417 380** (+ 3,8 %)	
	2009	**2014**	*2009*	**2014**	*2009*	**2014**
% personnes **60 ans et +**	*28,4%*	**31,3%**	*27,4*	**29,9%**	*25,4%*	**27,8%**
% personnes **Moins de 15 ans**	*16,8%*	**16,9%**	*17,5%*	**17,6%**	*17,6%*	**17,2%**
% ménages d'une personne	*37,6%*	**39,1%**	*35,9%*	**37,3%**	*37,2%*	**38,9%**
% ménages avec enfant	*31,4%*	**29,6%**	*32,9%*	**31,3%**	*33,2%*	**31,6%**
% ménages emménagés commune < 5 ans en 2013	**28,5%**		**28%**		**31,2%**	
Médiane des revenus par UC 2013*	**19 831 €**		**19 305 €**		**20 267 €**	
Nombre d'emplois (*Evol° annuel moyen 2009-14*)	**24 803** ***(- 0,9 %)***		**47 595** ***(- 0,9 %)***		**352 752** ***(- 0,3 %)***	
% d'actifs travaillant dans une autre commune que celle de résidence 2014	**66,2%**		**65,7%**		**60,7%**	
Indicateur concentration d'emplois (emplois/actifs occupés) 2014	**101,8**		**103**		**98,7**	

Source : INSEE

* Unité de Consommation : Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC)

L'influence **touristique** de l'agglomération

84 M€

L'analyse théorique de l'influence touristique s'appuie sur deux principales informations :

- Le nombre de **lits touristiques** en hébergement marchand, estimé 4,7% de la capacité d'accueil du Finistère.
- Le nombre de **résidences secondaires** : 5388 soit 13,7% des logements.

Ces données sont converties en dépenses commercialisable et comparées à la population permanente.

En moyenne, l'activité touristique en hébergements marchand et en résidence secondaire est estimée à un chiffre d'affaires de 83,9 M€ pour les commerces et les services de la zone d'influence.

12,5 %

Cet apport est significatif, il représente 12,5 % de l'activité totale. Il ne tient pas compte de la clientèle de passage qui ne séjourne pas sur le territoire.

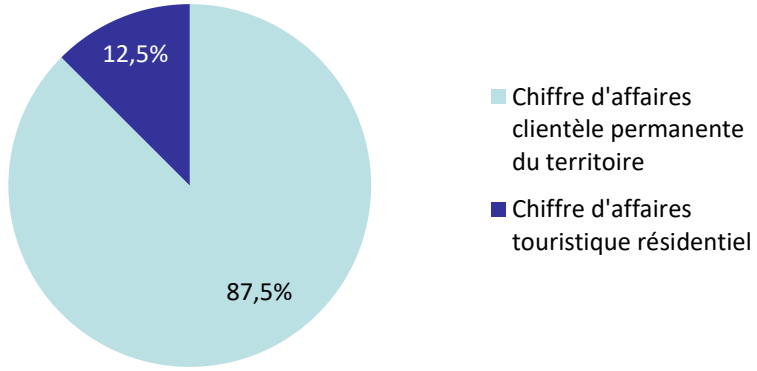
+ 9 200

Le marché touristique correspond à une activité générée par près de 9 200 habitants supplémentaires à l'année.

Marché touristique sur le territoire de l'agglomération de Morlaix

	Marché touristique
Alimentaire	26 780 826 €
Équipement de la personne	4 148 399 €
Équipement de la maison	8 458 023 €
Culture-loisirs	6 244 097 €
Autres	38 344 966 €
Total	**83 976 311 €**

Poids de la clientèle touristique sur le territoire de l'agglomération de Morlaix



Partie I

Les indicateurs d'évolution du commerce

I. L'offre traditionnelle

3 rue Villedeneu / 22400 Lamballe
126 bd Haussmann / 75800 Paris

LESTOUX & ASSOCIÉS

Tel. 02 96 50 55 01
www.lestoux-associes.com

Répartition de l'offre commerciale **traditionnelle**

26%

Morlaix Agglomération regroupe **1007 commerces et services** de moins de 300 m² de surface commerciale. La filière Café-hôtel-Restaurant (CHR) domine largement avec 26% des établissements qui illustre l'influence touristique du territoire.

40%

Avec 40% des établissements, **Morlaix** conforte sa position de pôle centre du territoire avec plus de 380 établissements. Avec Morlaix, seule la commune de Saint Martin-des-Champs compte plus de 150 établissements. **Trois autres communes** structurent le territoire avec près de 50 commerces :

- Carantec (63)
- Plougasnou (59)
- Plouigneau (49)

23%

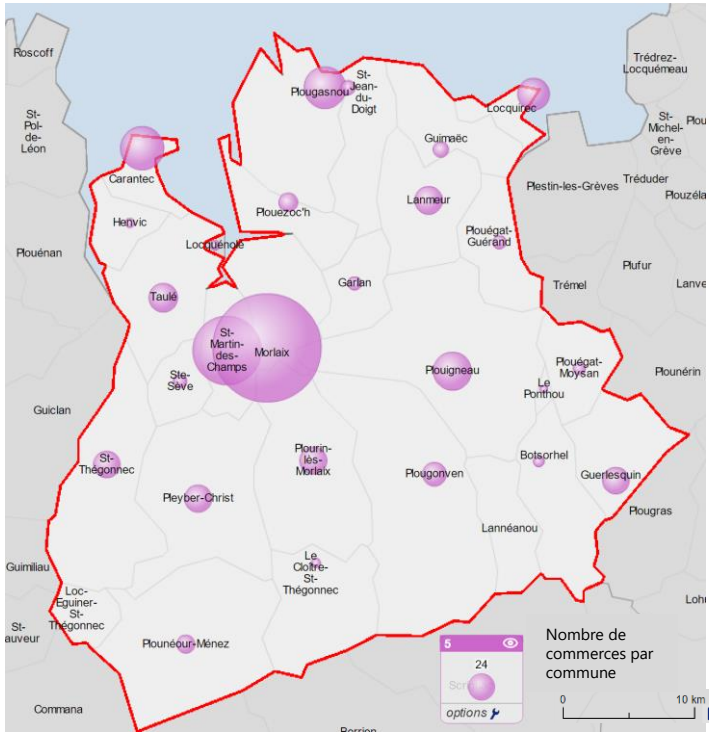
Le **taux de diversité**** moyen sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération de Morlaix s'élève à 23%. Ce chiffre est plutôt élevé et atteint **33%** pour la commune de Morlaix, signe d'une forte influence en commerces anomaux.

13%

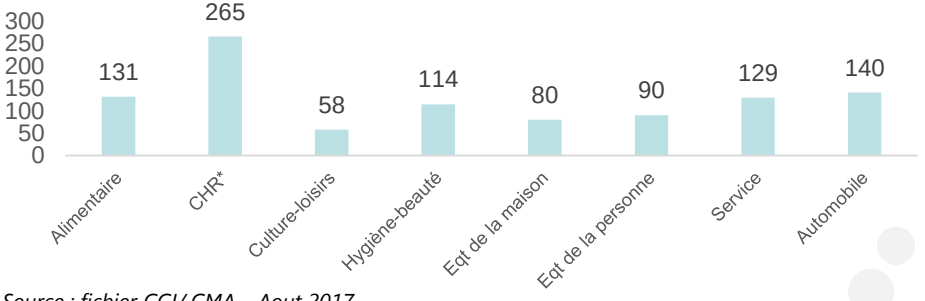
Avec 129 établissements (soit 13% de l'offre traditionnelle hors garage), le **phénomène de tertiarisation** n'est pas plus marqué sur l'Agglomération de Morlaix que sur d'autres territoires. Par ailleurs la filière automobile est particulièrement bien présente (15%).

**CHR : Cafés, hôtels, restaurants,*
***Le taux de diversité commerciale est la part de l'offre en équipement de la maison et de la personne sur l'ensemble de l'offre commerciale hors garages et services*

Localisation de l'offre commerciale traditionnelle



Répartition de l'offre commerciale par secteur d'activité



Source : fichier CCI/ CMA – Aout 2017

L'offre commerciale de **proximité alimentaire**

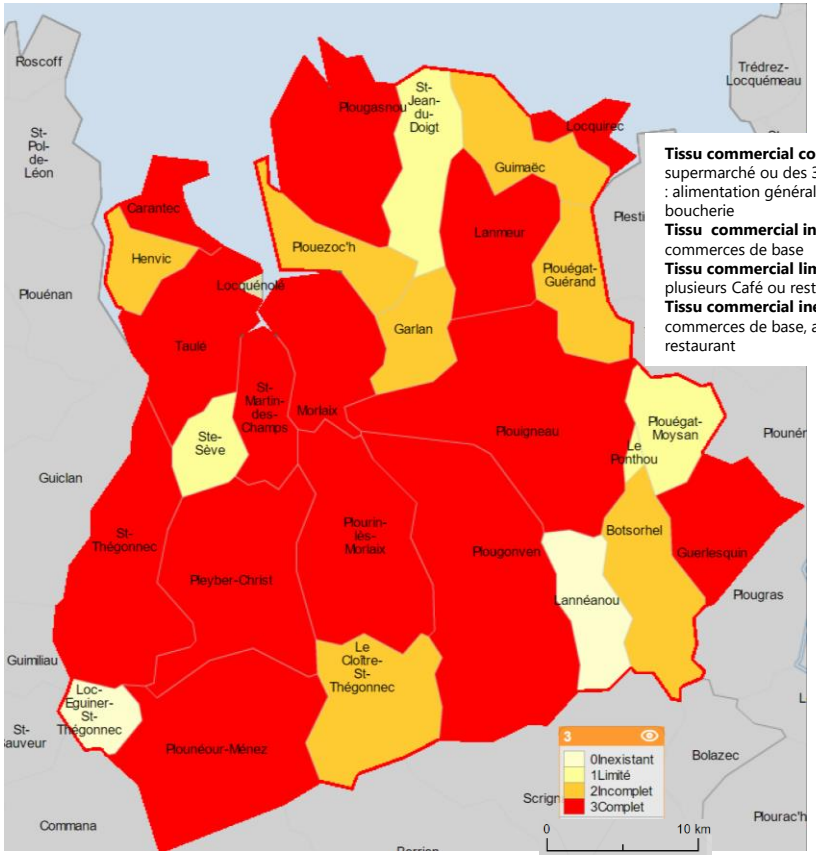
84%

14 communes représentant 84% de la population du territoire disposent d'un tissu commercial de 1ère nécessité **complet**, soit une situation particulièrement favorable au regard des moyennes habituellement observées (50% à 55% de la population disposant d'un tissu complet). 7 autres communes disposent d'un ou deux commerces alimentaires qui les placent en tissu commercial incomplet.

94%

Au total ce sont **94% des habitants de Morlaix Agglomération qui bénéficient d'au moins un commerce alimentaire** sur leur commune. Pour autant le maillage alimentaire est sensiblement moins favorable sur la frange Est qui regroupe les communes les moins peuplées.

Carte du tissu commercial alimentaire de base



Tissu commercial complet : présence d'1 supermarché ou des 3 commerces de base : alimentation générale, boulangerie, boucherie
Tissu commercial incomplet : 1 ou 2 des commerces de base
Tissu commercial limité : présence d'1 ou plusieurs Café ou restaurant
Tissu commercial inexistant : aucun des 3 commerces de base, aucun café ou restaurant

Source : fichier CCI/ CMA – Aout 2017

Les densités en commerces traditionnels

2,09

Le nombre de commerces traditionnels alimentaires pour 1000 habitants. Cet indicateur permet notamment de mesurer la dynamique des centralités. Cette densité est sensiblement supérieure aux moyennes observées sur nos études (2,03 commerces alim. pour 1 000 hab. selon notre référentiel). Le territoire est ainsi particulièrement bien équipé en alimentation spécialisée (poissonnerie, épicerie fine, cave à vin…). A l'inverse l'offre en boucherie et en boulangerie est tout juste conforme aux moyennes habituelles malgré l'influence touristique du territoire.
Reste que cette densité alimentaire s'est détériorée puisque l'étude ODESCA de 2004 sur le Pays de Morlaix annonçait une densité de 2,32 pour l'agglomération de Morlaix.

>

En non alimentaire, les densités sont importantes sur toutes les filières, signe du rayonnement du territoire sur les communes environnantes notamment en équipement de la personne et de la maison.

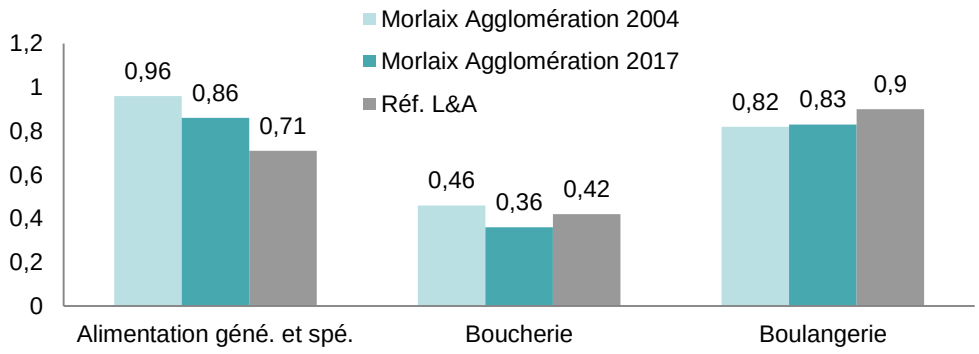
1,48

Le secteur hygiène-santé, pourtant lié à la proximité est particulièrement bien présent

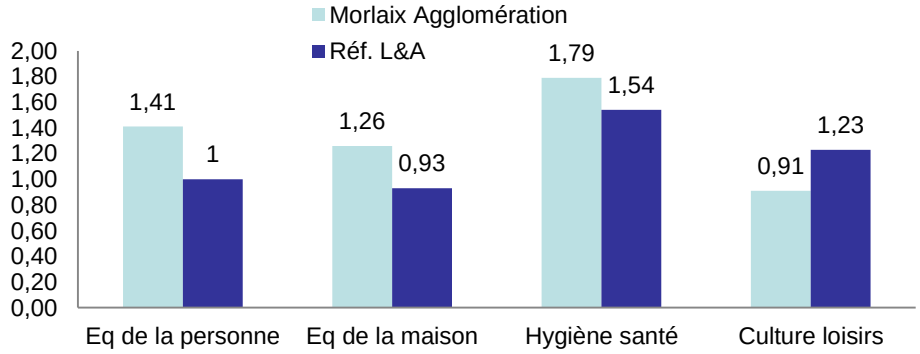
0,91

Seul le secteur culture-loisirs est moins bien représenté mais désormais préempté par le secteur des grandes surfaces alimentaires et spécialisées.

Densité de l'offre alimentaire traditionnelle de proximité *(hors GSA >300 m²)*



Les densités en commerces traditionnels non alimentaires



Source : fichier CCI/CMA Aout 2017

Ancienneté d'installation sur le tissu urbain

69%

Avec plus de 280 commerces, le centre-ville de Morlaix concentre **69% des établissements de la commune** (405), mettant en évidence la bonne densité de l'offre sur l'axe historique du cœur de ville.

33%

Sur le périmètre de centre-ville, **33% des commerces se sont installés depuis moins de 5 ans**, signe d'un fort renouvellement de l'offre commerciale et d'une instabilité de l'offre du centre-ville.

Pour autant ce taux d'installation est encore plus élevé **hors du centre-ville** de Morlaix puisqu'il **atteint 40%**. Il est ainsi possible de percevoir des installations éparpillées sur une large partie du tissu urbain (point vert sur la carte), signe d'un phénomène d'éclatement de l'offre. Ce phénomène est notamment visible sur l'échangeur de la Boissière et sur les axes d'entrée Nord.

Ainsi 41% des commerces traditionnels hors du centre-ville de Morlaix sont installés depuis moins de 5 ans.

Géocodage des commerces suivant l'ancienneté d'installation



Source : fichier CCI/ CMA – Aout 2017

A retenir pour la structuration commerciale du territoire

1. **Maintien d'un bon maillage commercial à l'échelle de l'agglomération** avec 94% des habitants bénéficiant d'au moins un commerce alimentaire sur leur commune.

2. Maintien d'une **forte légitimité non alimentaire** pour rayonner sur une zone de chalandise de plus de 110 000 habitants.

3. Maintien du poids du centre-ville de Morlaix à l'échelle de la commune mais **tendance au développement des installations sur les axes de flux.**

4. **Instabilité** de l'offre du centre-ville.

Partie I

Les indicateurs d'évolution du commerce

II. L'offre en grande et moyenne surface

3 rue Villedeneu / 22400 Lamballe
126 bd Haussmann / 75800 Paris

LESTOUX & ASSOCIÉS

Tel. 02 96 50 55 01
www.lestoux-associes.com

Les grandes et moyennes surfaces

Le poids des pôles sur le territoire

117 000 m²

Le **plancher commercial** des grandes et moyennes surfaces (>300 m²) représente plus de 117 104 m².

+37%

Le **plancher commercial** a augmenté de 37% depuis 2005, soit 31 729 m² de surfaces supplémentaires. Cette croissance de surfaces a principalement concerné le secteur du bricolage/jardinage, (+68%), culture-loisirs (+55%) et équipement de la personne (+79%).

48%

La moitié de ces créations s'est concentrée sur la commune de **Saint Martin des Champs** (+15 000 m²) confortant son poids en terme d'accueil des grandes et moyennes surfaces à l'échelle de l'agglomération (48%), soit plus de 56 000 m².

Morlaix reste le second pôle de l'agglomération avec 22 000 m² en croissance de 20%.

x2,6

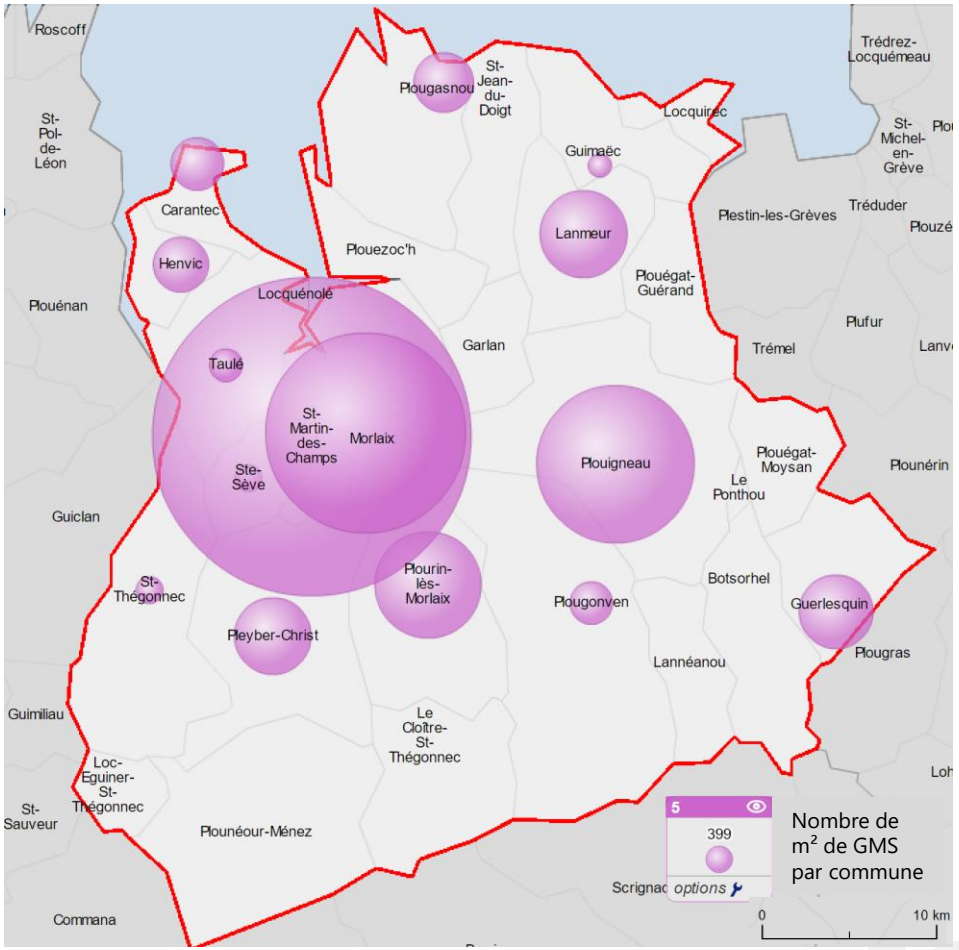
Avec un plancher qui été multiplié par 2,6 entre 2005 et 2017, **Plouigneau** s'affirme comme le troisième pôle de GMS de l'agglomération avec plus de 13 700 m² de GMS.

35%

Avec un **taux de diversité commerciale* de 35%,** l'agglomération de Morlaix affirme son rayonnement sur une zone de chalandise de plus de 110 000 habitants. Ce taux de a progressé de seulement 2 points depuis 2005.

* taux de diversité GMS : part du plancher des GMS en équipement de la personne, de la maison et culture loisirs / plancher total

Plancher commercial en m² des GMS (>300 m²)



Source : fichier DGCCRF mise à jours avec LSA Expert et décision CDAC (aout 2017)

Les grandes et moyennes surfaces

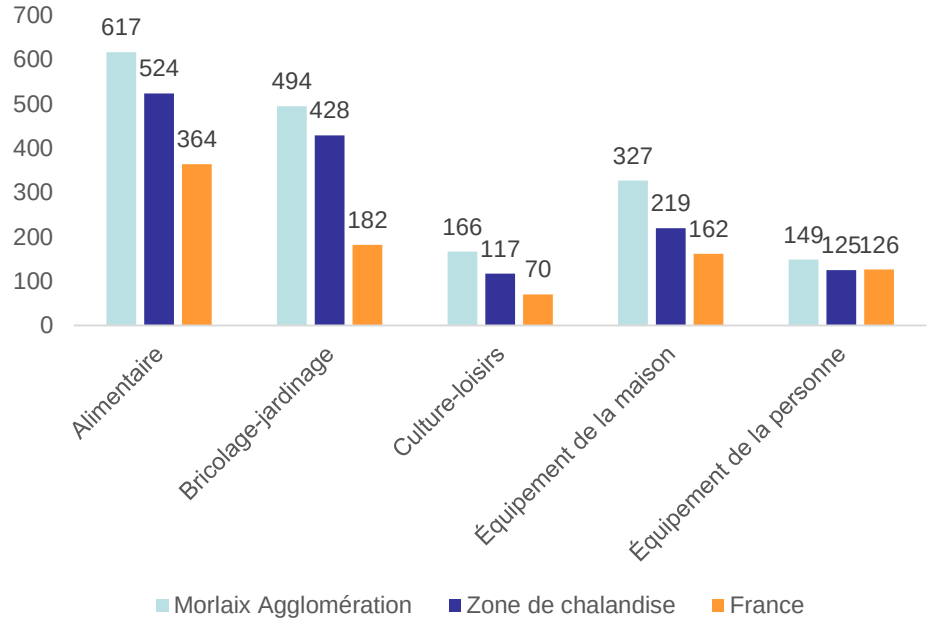
Les densités

524

Les **densités en grande surfaces sont très élevées** à l'échelle de la population de la l'agglomération, illustrant l'importance du rayonnement qui dépasse largement les frontières du territoire intercommunal.

Pour autant, même en intégrant les communes de la zone de chalandise (eux même bénéficiant pour certaines d'une offre en GMS), les densités restent très élevées comparativement aux moyennes nationales. Ces spécificités fortes des départements bretons et notamment du Finistère s'explique par la forte influence saisonnière notamment pour la densité en alimentaire (+43%). Le décalage le plus marquant s'observe en bricolage/jardinage (x2,35). Seul le secteur de l'équipement de la personne se rapproche de la densité nationale.

Densités en grandes et moyennes surfaces par secteur d'activité



Source : fichier DGCCRF mise à jours avec LSA Expert et décision CDAC (aout 2017)

Les grandes et moyennes surfaces

Bilan de la structuration commerciale sur l'emploi

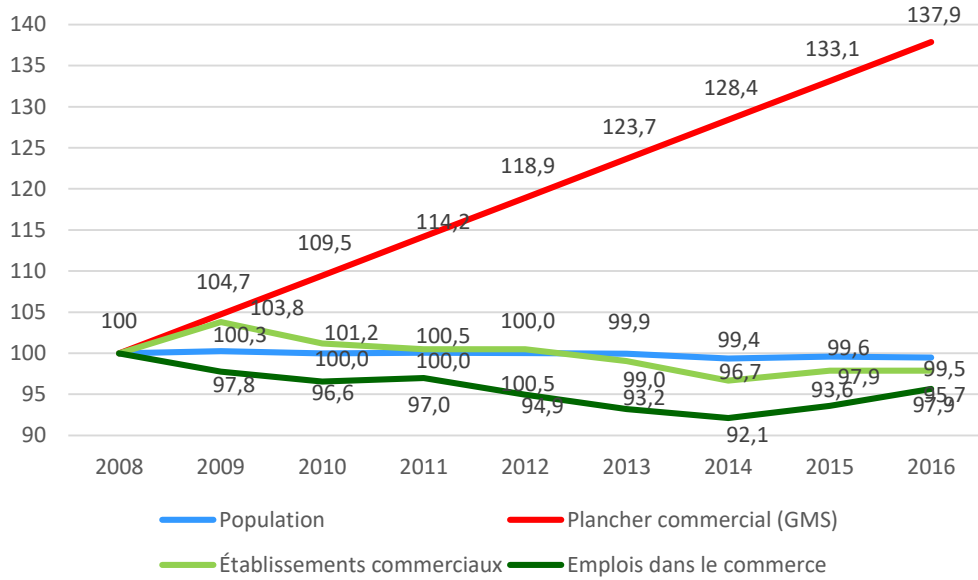
Décon-nexion

La croissance du plancher des grandes et moyennes surfaces a évolué significativement alors que le territoire de Morlaix Agglomération n'a pas accueilli de nouveaux habitants.

Stable

Si le nombre d'établissements commerciaux est resté globalement stable entre 2008 et 2016 (-0,5%), l'emploi dans le commerce a connu une baisse jusqu'en 2014 pour repartir à la hausse depuis, sans néanmoins retrouver le niveau de 2008 malgré la création de 30 000 m² de plancher supplémentaire.

Évolution des surfaces GMS par rapport à la population et à l'emploi dans la filière commerce *(Agglomération de Morlaix, indice 100 en 2008)*



Source : ACOSS emploi, Insee, décisions CDAC

A retenir pour la structuration commerciale du territoire

1. **Une structuration forte des grandes et moyennes surfaces** ces dernières années malgré un contexte démographique stable, **avec aucun impact sur l'emploi.**

2. Des **densités en grandes et moyennes surfaces particulièrement élevée** dans une contexte où la filière hors magasin se renforce.

3. Une **consommation foncière** qui ne se traduit pas en emploi.

Partie I

Les indicateurs d'évolution du commerce

III. Les comportements d'achat

3 rue Villedeneu / 22400 Lamballe
126 bd Haussmann / 75800 Paris

LESTOUX & ASSOCIÉS

Tel. 02 96 50 55 01
www.lestoux-associes.com

Les circuits de distribution (source CCI : données 2013)

13%

Avec seulement 13% de parts de marché, **le circuit traditionnel alimentaire** continu à perdre des positions face à la grande distribution (81%). Contrairement à d'autres territoires les circuits alternatifs (vente directe notamment) n'évoluent pas.

50%

Ce phénomène d'érosion du circuit traditionnel est inverse dans le **secteur de l'équipement de la personne**. Les grandes surfaces alimentaire (15%) perdent du terrain face aux grandes surfaces spécialisées (+ 7 points) et aux commerces traditionnels (+ 4 points). Ainsi contrairement aux évolutions constatées sur d'autres territoires, le circuit traditionnel reste majoritaire (50%). A l'inverse, la vente à distance n'a pas évolué (5%) et apparait faible par rapport aux moyennes habituelles (10 % à 12%).

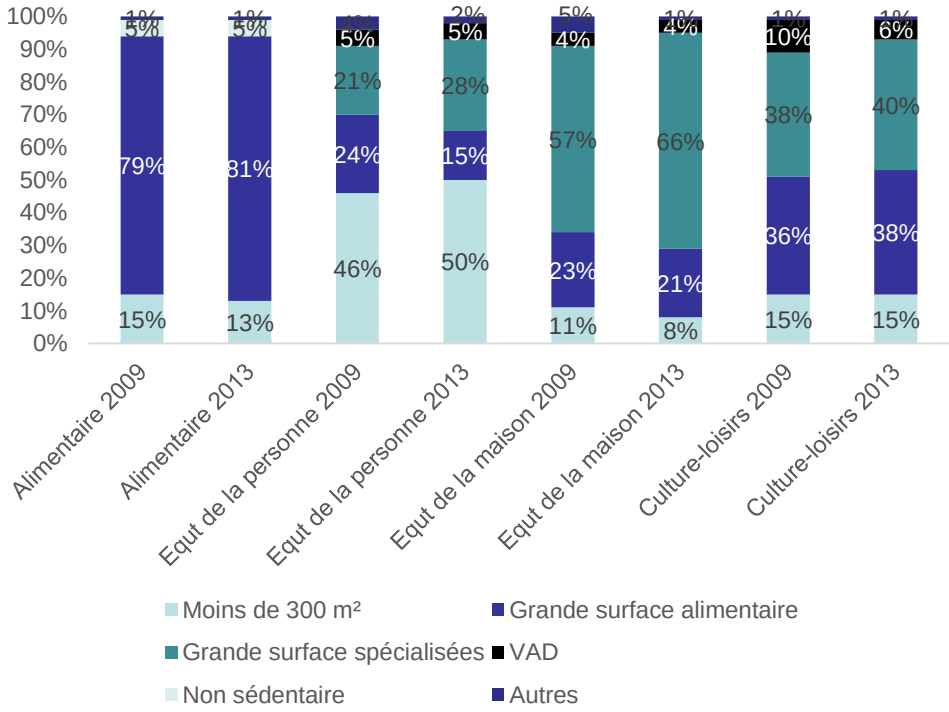
66%

Les grandes surfaces spécialisées poursuivent leur progressions sur le marché de **l'équipement de maison** en captant désormais les deux tiers des dépenses. Le rôle du commerce traditionnel est désormais passé sous la barre des 10% (à 8%, moins 3 points).

40%

Sur le marché **culture-loisirs**, les grandes surfaces alimentaire perdent également des parts de marché au profit des grandes surfaces spécialisées (40%) mais pas de la vente à distance (6%).

Comparaison de la répartitions des achats des ménages de l'Agglomération de Morlaix par circuit de distribution entre 2009 et 2013



Source : CCI Morlaix / OECC

Les circuits de distribution : tendance de la vente à distance

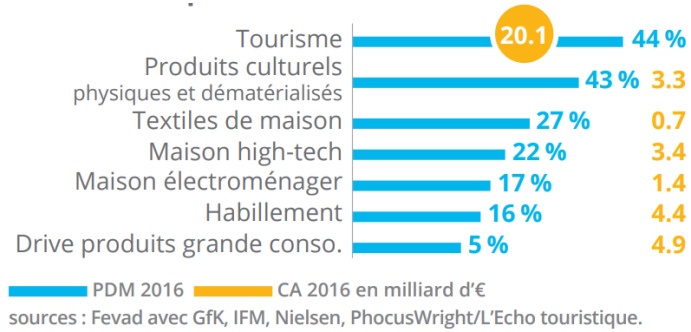
8%

La fédération du e-commerce et de la vente à distance publie chaque année l'évolution des performances du commerce numérique à l'échelle nationale. Ainsi ce circuit de distribution est l'un des rares secteurs à encore gagner des parts de marché. La vente à distance a ainsi gagné 1 point en 2016 et **représente en moyenne 8% du commerce de détail.**

Au regard du décalage entre ces données nationales et la situation observée sur l'agglomération de Morlaix, deux réflexions peuvent être posées :

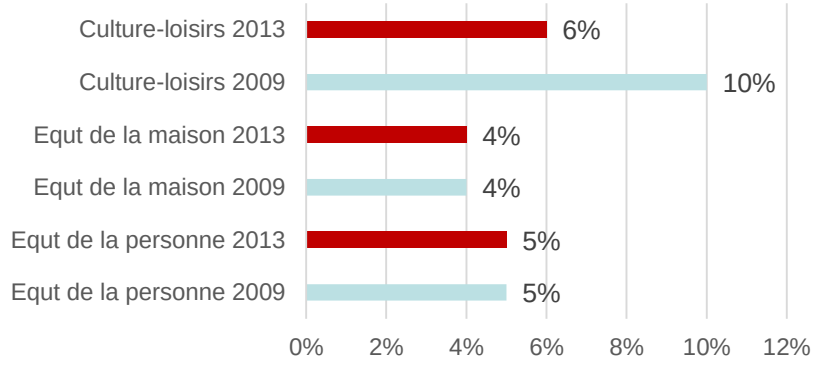
- La méthodologie d'enquête, utilisée par l'observatoire de la CCI privilégiant le dernier achat, semble minimiser le poids de la vente à distance.
- Le territoire de l'agglomération de Morlaix connait probablement un retard de développement du commerce numérique dont le phénomène de rattrapage est en mesure d'impacter le commerce physique dans les prochaines années.

Parts de marché et chiffres d'affaires du e-commerce par secteur
(estimations)



sources : Fevad avec GfK, IFM, Nielsen, PhocusWright/L'Echo touristique.

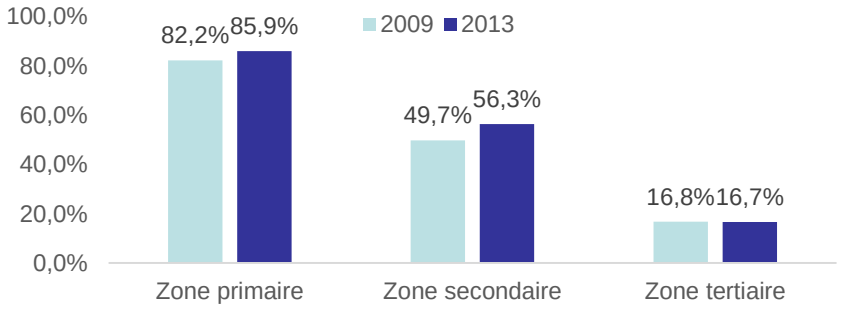
Evolution des parts de marché de la vente à distance par secteur sur l'agglomération de Morlaix



Source : CCI Morlaix / OECC

Emprise des commerces de l'agglomération de Morlaix

Evolution de l'emprise des commerces de l'agglomération de Morlaix sur la zone de chalandise



+ 6,6 pts

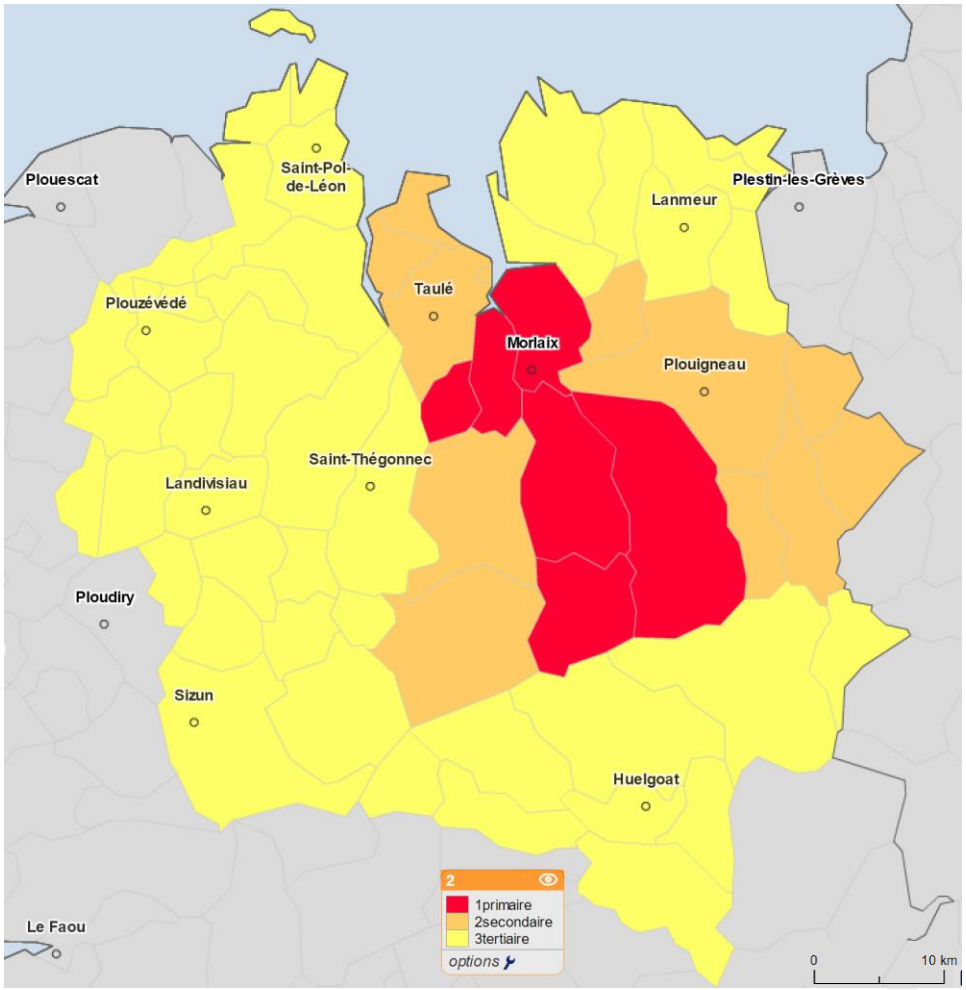
Les commerces de l'agglomération de Morlaix tendent à conforter leur position sur les ménages de la zone primaire (+3,7 points) et surtout secondaire (+6,6 points).

17%

Avec moins de 17% d'emprise sur la zone tertiaire, les commerces de l'agglomération exerce une influence mitigée, en baisse de 0,1 points entre 2009 et 2013.

Rappelons que la zone tertiaire représente **58% du potentiel démographique** de l'ensemble de la zone de chalandise.

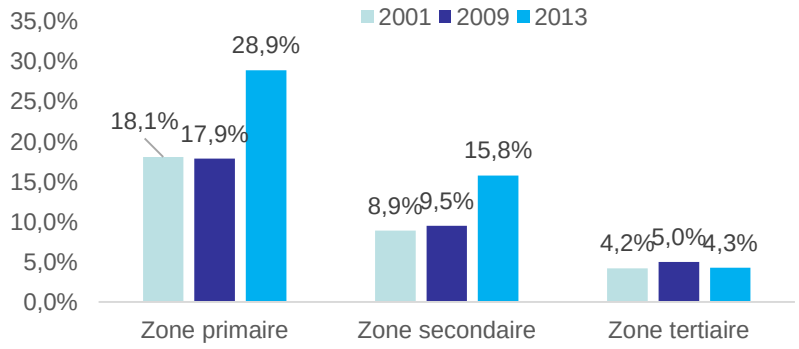
Zone de chalandise de l'agglomération de Morlaix *(118 716 habitants)*



Source : CCI Morlaix – Novembre 2014

Emprise des commerces du centre-ville de Morlaix

Evolution de l'emprise des commerces du centre-ville de Morlaix sur la zone de chalandise



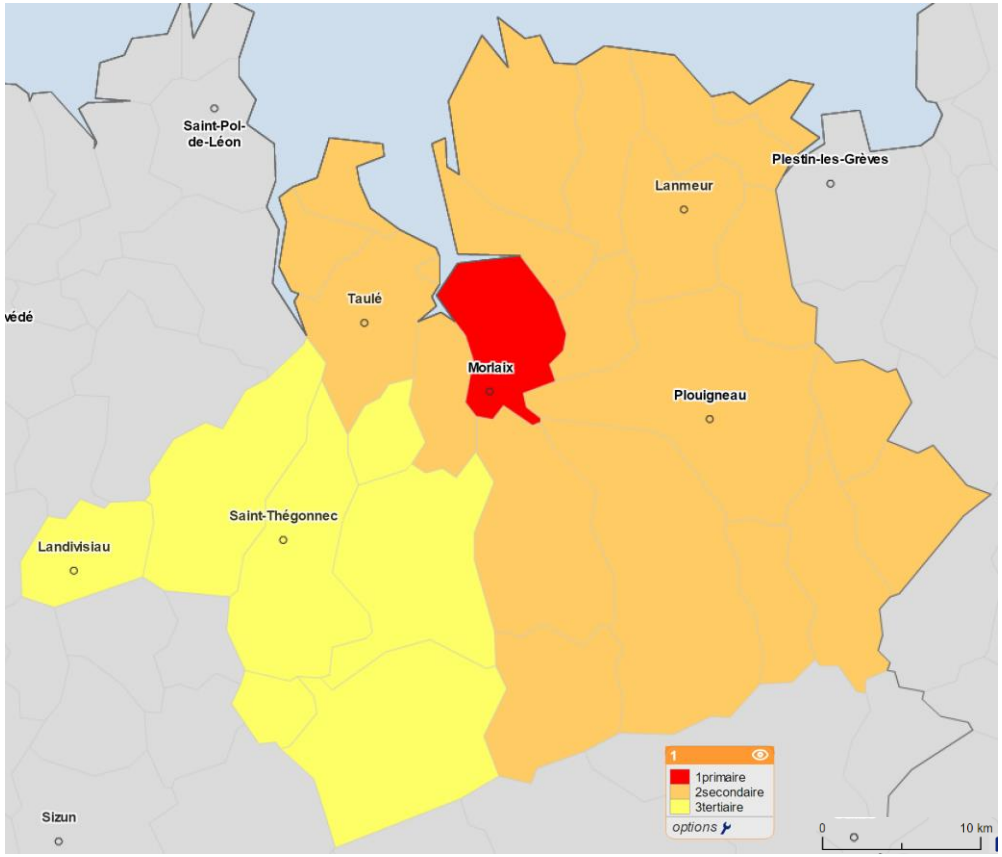
+ 11 pts

Alors que la part de marché des commerces du centre-ville de Morlaix est restée globalement stable durant l'ensemble de la décennie 2000, les données 2013 montrent une croissance significative tant sur la zone primaire (+11 points) que sur la zone secondaire (+6,3 points).

4,3%

L'attractivité du centre-ville est **très faible sur la zone tertiaire** en se limitant à seulement 4,3%, en baisse de 0,7 points par rapport à 2009.

Zone de chalandise du centre-ville de Morlaix *(75 945 habitants)*



Source : CCI Morlaix – Novembre 2014

Partie I

Les indicateurs d'évolution du commerce

Bilan forces / faiblesses

3 rue Villedeneu / 22400 Lamballe
126 bd Haussmann / 75800 Paris

LESTOUX & ASSOCIÉS

Tel. 02 96 50 55 01
www.lestoux-associes.com

Bilan forces / faiblesses

Forces

- Un bon maillage alimentaire avec 94% des habitants bénéficiant au moins d'un commerce alimentaire sur leur commune.
- Morlaix confirme sa position de pôle référent avec une forte légitimité non alimentaire.
- Maintien du poids du centre-ville de Morlaix.
- Croissance du circuit traditionnel en équipement de la personne au regard des données de comportement d'achat.
- Maintien voire croissance des parts de marché des commerces de l'agglomération et du centre-ville de Morlaix sur leur zone de chalandise respective.
- Territoire apparemment faiblement impacté par la vente à distance.

Faiblesses

- Stabilisation de la population à l'échelle de la l'agglomération et de la zone de chalandise.
- Vieillissement de la population.
- Légère baisse du nombre d'emplois.
- Installation nombreuses de nouveaux commerces sur les axes de flux.
- Forte structuration du plancher des GMS (+30% en 10 ans) avec aucun impact sur l'emploi.
- De très fortes densités en grandes et moyennes surfaces.
- Tassement du poids du circuit traditionnel en alimentaire dans les comportements d'achat face à la grande distribution.
- Forte instabilité de l'offre commerciale du centre-ville de Morlaix avec un turn over élevé.
- Faible emprise des commerces de l'agglomération de Morlaix et du centre-ville de Morlaix sur leur zone tertiaire.

Le bilan : indicateurs du commerce

Socio-démographie	Notation
Taux de croissance de la population	🔴
Taux de renouvellement de la population	🟡
Médiane des revenus	🟡
Indicateur de concentration d'emploi	🟢
Influence touristique	🟡

Commerce traditionnel	Notation
Taux de diversité commerciale	🟢
Part de population disposant d'un commerce alimentaire sur sa commune	🟢
Densité commerciale alimentaire traditionnelle	🟢
Taux d'installation en dehors des centres-villes	🟡
Phénomène de tertiarisation	🟢
Taux de présence des cafés & restaurants	🟢
Turn over en centre-ville de Morlaix	🔴
Taux de vacance commerciale en centralité	○

Grande et moyenne surface	Notation
Croissance des m² comparativement à la croissance de population	🔴
Taux de diversité commerciale	🟢
Evolution de la diversité commerciale	🟡
Densité commerciale en grande surface alimentaire	🔴
Taux de friche commerciale en périphérie	○

Comportement d'achat	Notation
Poids du circuit traditionnel en alimentaire	🔴
Poids du circuit traditionnel en équipement de la personne	🟢
Emprise sur la zone tertiaire	🟡
Poids du hors magasin	🟢

Partie II

Analyse prospective et enjeux

I. Analyse prospective

3 rue Villedeneu / 22400 Lamballe
126 bd Haussmann / 75800 Paris

LESTOUX & ASSOCIÉS

Tel. 02 96 50 55 01
www.lestoux-associes.com

Projection démographique de la zone de chalandise

+0,5%/ an

Après une baisse démographique à la fin des années 1990, la population de la zone de chalandise de Morlaix a progressé dans les années 2000 (+0,5%/an), pour désormais connaitre une stabilisation.

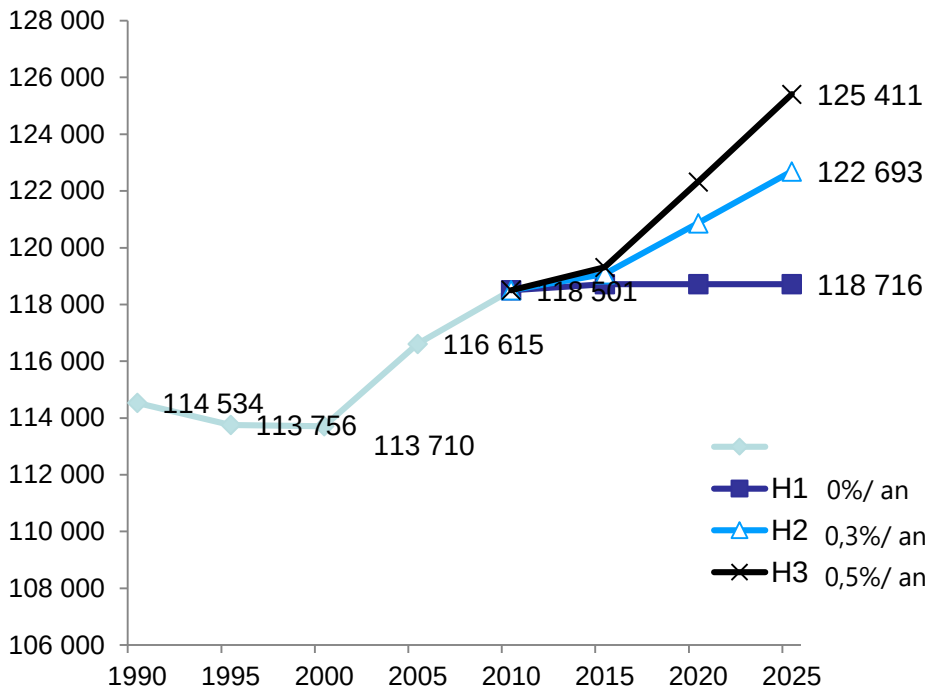
+0,3%/ an

Dans ce contexte, la projection démographique est délicate. Nos hypothèses sont néanmoins les plus optimistes en faisant le pari d'un arrêt de la baisse démographique avec une légère reprise. Dans l'hypothèse la plus optimiste (+0,5%/an), la zone de chalandise pourrait gagner 5 000 habitants. Nous nous appuierons sur l'hypothèse médiane de 1300 habitants supplémentaires (+0,3%/an) pour calculer les potentiels à l'horizon 2025. Cette hypothèse est celle retenue dans le cadre du **scénario du PLUi-H** pour définir le besoin en logements à l'horizon 2040.

Calcul des potentiels démographiques

- **Estimation haute (0,5%) :** Elle correspond a reproduction de la croissance démographique connue dans les années 2000.
- **Estimation moyenne (0,3%) :** Elle correspond au début de reprise de la croissance démographique des années 2010.
- **Estimation basse (0%) :** Elle correspond au maintien de l'évolution ces dernières années avec néanmoins un arrêt de la baisse démographique.

Potentiels démographiques sur la zone de chalandise jusqu'en 2025



Evolution de population estimée entre 2014 et 2025

Hypothèse basse	Hypothèse moyenne	Hypothèse haute
0 habitants	+ 3 977 habitants	+ 6 695 habitants

Analyse des potentiels : méthodologie

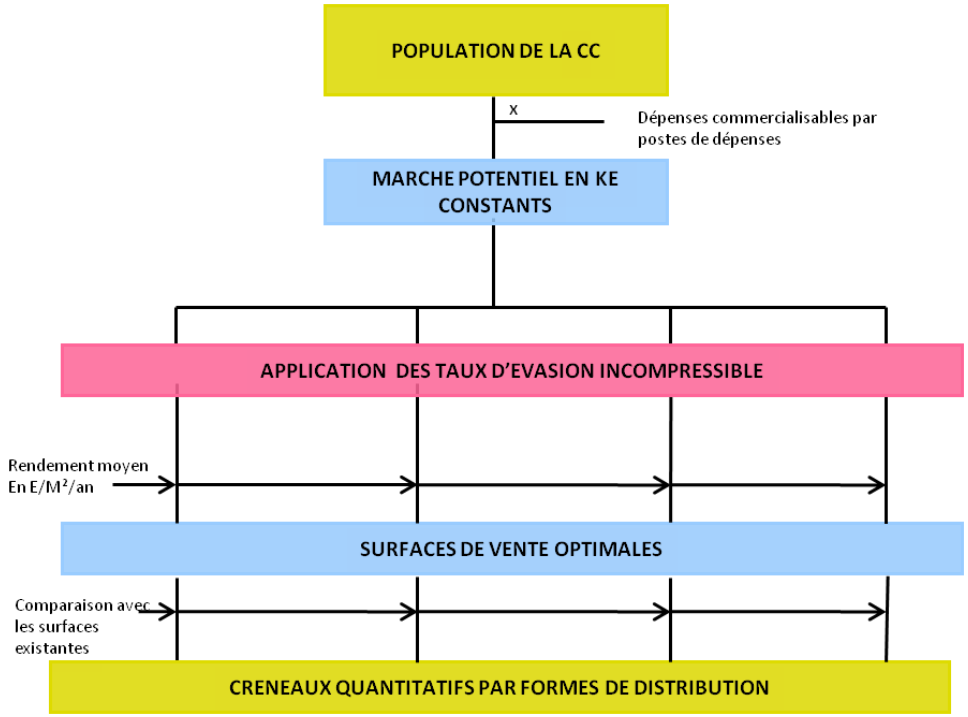
Méthodologie de l'étude de marché multi-activités

L'étude de marché multi-activités permet de déterminer des créneaux théoriques exploitables par la grande distribution.

L'analyse se base sur le calcul du marché potentiel en valeur. Ce marché potentiel est ensuite segmenté en fonction des parts de marché nationales des différentes formes de la distribution. Une part d'évasion incompressible variable selon le secteur d'activité est ensuite déduite afin d'affiner l'évaluation du marché potentiel.

Le rapport entre le marché potentiel et le rendement moyen du m^2 de surface commerciale permet de déterminer une surface de vente optimale.

Du rapport entre la surface existante et de la surface optimale, résulte un taux de couverture qui permet de déterminer les créneaux théoriques exploitables.



Les bases de calcul des surfaces de vente

Sont comptabilisées ici à la fois les surfaces autorisées et construites ainsi que les surfaces autorisées en CDAC mais non construites des GMS de plus de 300 m² sur les communes de la zone de chalandise.

A ces surfaces sont rajoutées 60 m² par commerce traditionnel sur les principaux secteurs d'activité étudiés.

Les surfaces des GSA sont partagées comme suit :

- 80% en alimentaire,
- 5% en équipement de la personne,
- 5% en électroménager,
- 5% en meubles-décoration,
- Et 5% en sport, jeux-jouets et autres produits culturels.

Les taux de rétention à l'échelle de la zone de chalandise

En l'absence de donnée de comportement d'achat détaillée sur les taux de rétention actuels par sous-secteur, nos hypothèses d'emprise s'appuient à la fois :

- **De notre expérience** sur des pôles ayant des zones de chalandise de 100 000 à 150 000 habitants
- **Du développement des achats hors magasin** qui tend à limiter la rétention des commerces physiques.

Dans les tableaux de la page suivante les taux de rétention sont convertis en évasion incompressible.

Grille de lecture

A partir de cette méthodologie, un indice de taux de couverture est calculé et est associé à chaque groupe d'activité :

- **Indice compris entre 0,9 et 1,1 :**

  Case codifiée sur fond blanc indique un bon équilibre entre offre et demande.

- **Indice inférieur à 0,9 :**

  Case codifiée sur fond vert indique des potentialités de développement.

- **Indice compris entre 1,1 et 2 :**

  Case codifiée en orange, indique un marché tendu sur lequel des ajustements quantitatifs sont mineurs.

- **Indice supérieur à 2 :**

  Case codifiée en rouge, indique un marché en forte tension dont les conditions peuvent affecter la rentabilité des acteurs en place.

L'analyse des potentiels à l'échelle de la zone de chalandise

2014	Marché potentiel 2015 de la zone de chalandise	Evasion incompressible ZDC	Marché théorique capté (=marché potentiel-évasion incompressible)	Rendement moyen m² (en € annuel)	Surface Optimale	Surface existante	Solde (=surface existante moins surface optimale)	Taux de couverture (=surface existante/ surface optimale
Alimentation	354 723 408 €	5,0%	336 987 238 €	7 700	43 765	**60 583**	16 819	1,38
Textile habillement	86 425 248 €	20,0%	69 140 198 €	3 220	21 472	**25 112**	3 640	1,17
Bricolage	34 427 640 €	10,0%	30 984 876 €	2 500	12 394	**31 308**	18 914	2,53
Jardinage	19 825 572 €	10,0%	17 843 015 €	1 600	11 152	**21 354**	10 202	1,91
Meubles	27 126 606 €	30,0%	18 988 624 €	2 400	7 912	**20 428**	12 516	2,58
Electroménager	48 688 993 €	20,0%	38 951 194 €	4 000	9 738	**4 807**	-4 931	0,49
Décoration, arts de la table, linge de maison	21 760 643 €	30,0%	15 232 450 €	2 500	6 093	**9 487**	3 394	1,56
Sport	26 763 335 €	20,0%	21 410 668 €	2 740	7 814	**11 529**	3 715	1,48
Biens culturels, jeux, jouets	27 107 611 €	30,0%	18 975 328 €	3 400	5 581	**4 281**	-1 300	0,77

2025	Marché potentiel 2015 de la zone de chalandise	Evasion incompressible ZDC	Marché théorique capté (=marché potentiel-évasion incompressible)	Rendement moyen m² (en € annuel)	Surface Optimale	Surface existante	Solde (=surface existante moins surface optimale)	Taux de couverture (=surface existante/ surface optimale
Alimentation	366 606 458 €	5,0%	348 276 135 €	7 700	45 231	**60 583**	15 353	1,34
Textile habillement	89 320 449 €	20,0%	71 456 359 €	3 220	22 191	**25 112**	2 920	1,13
Bricolage	35 580 948 €	10,0%	32 022 853 €	2 500	12 809	**31 308**	18 499	2,44
Jardinage	20 489 718 €	10,0%	18 440 747 €	1 600	11 525	**21 354**	9 829	1,85
Meubles	28 035 333 €	30,0%	19 624 733 €	2 400	8 177	**20 428**	12 251	2,50
Electroménager	50 320 049 €	20,0%	40 256 039 €	4 000	10 064	**4 807**	-5 257	0,48
Décoration, arts de la table, linge de maison	22 489 613 €	30,0%	15 742 729 €	2 500	6 297	**9 487**	3 190	1,51
Sport	27 659 893 €	20,0%	22 127 914 €	2 740	8 076	**11 529**	3 453	1,43
Biens culturels, jeux, jouets	28 015 702 €	30,0%	19 610 992 €	3 400	5 768	**4 281**	-1 487	0,74

Partie II

Analyse prospective et enjeux

II. Etat des échanges des acteurs du territoire

3 rue Villedeneu / 22400 Lamballe
126 bd Haussmann / 75800 Paris

LESTOUX & ASSOCIÉS

Tel. 02 96 50 55 01
www.lestoux-associes.com

Bilan forces / faiblesses (synthèse des questionnaires complétés par les élus locaux)

Sur le plan communal

Forces

- Diversité de l'offre.
- Dynamisme des associations de commerçants (Plouigneau, Morlaix, Guerlesquin, Carantec).
- Attachement des habitants à leur commune.
- Bon état général des locaux commerciaux.
- Complémentarité entre les services publics et les services de santé.
- Proximité des voies de circulation.
- La fréquentation touristique.

Faiblesses

- Les difficultés de stationnement.
- L'âge des commerçants et les difficultés de transmission.
- La dispersion des commerces.
- Le manque d'amplitude horaire des ouvertures et concertation sur le jour de fermeture.
- L'attractivité des grandes surfaces et des zones péri-urbaines.
- Des offres de proximité (commerce de bouche et première nécessité) insuffisantes même en zone urbaine.
- Absence de dynamique démographique.

Sur le plan communautaire

Forces

- Développement des zones périphériques (parfois anarchique et inorganisé mais considéré comme un atout).

Faiblesses

- Impact du développement du commerce périphérique sur le commerce de proximité.

Source : Agglomération de Morlaix – mai 2017

Enjeux exprimés (synthèse des questionnaires complétés par les élus locaux)

Avenir du commerce communal	Pratiques commer-ciales en 2025	Evolutions qui pèsent sur le commerce	Dynamique commerciale communale
Inquiétude face aux nouvelles formes et évolution du commerce (e-commerce, vente directe, circuit-court, drive/livraison…)	Prééminence des « grandes surfaces » et zones commerciales intégrées	Cumul e-commerce / circuit court / drive	Arbitrer la typologie les interventions publiques entre les communes et l'Agglomération de Morlaix
Demande de transport collectifs transversaux et modulables	Besoin d'organisation et de lisibilité des ZAE	Difficulté de transmission	Définition de groupes de communes en fonction de la taille des zones de chalandise
Interrogation sur la pérennité du commerce malgré son rôle de lien social		Reprise et installation	Action de la PLC à territorialiser et à moduler

Source : Agglomération de Morlaix – mai 2017

Objectifs et outils de la future Politique Locale du Commerce (élus locaux)

	3 principaux objectifs	Outils, actions
À l'échelle communale	1. Maintien des commerces, des services et du lien social 2. Rendre les bourgs et centres ville plus attractifs 3. Mieux organiser la mobilité par palier de proximité	• Aides financières et exonérations. Sondages et études. • Programme de l'habitat, aide au ravalement, amende au pas de porte délaissé • Faire confiance aux élus de base. • Promouvoir les marchés hebdomadaires
À l'échelle locale = définition d'un pôle local et de la notion de centralité	1. Aider au développement et au maintien des moyennes surfaces 2. Maintenir les services publics, médicaux et autres (banques, notaires, assurances…) 3. Favoriser le commerce de semi-proximité	• Déterminer un zonage de moyenne chalandise (secteurs territoriaux), envisager des regroupements commerciaux. • Demander aux commerçants de se regrouper en association par secteur d'intérêt commun (périmètre). • Création d'un Pôle Urbain (Saint-Martin-des-Champs, Plourin-lès-Morlaix Saint Fiacre, Morlaix, Croix Rouge, Saint Didy Plouigneau) => se mettre d'accord par petit groupe de communes
A l'échelle du territoire Communautaire	1. ORGANISER et rendre lisible l'offre existante et future 2. Favoriser une meilleure communication et collaboration entre les différents acteurs et SURTOUT entre zone centre et périphérie. Équilibrer le territoire. 3. Promotion des atouts commerciaux du territoire	• Au besoin, limiter l'offre immobilière et déterminer des priorités d'installation. • Appliquer la méthode imposée aux bailleurs sociaux (PLH) aux grandes enseignes. • Action MARKETING concertée. • Création d'une taxe sur les Grandes Surfaces, le e-commerce, l'éco collaborative AMAP, vente directe…

Source : Agglomération de Morlaix – mai 2017

Propositions des partenaires (rencontres de juin 2017)

Rencontres réalisées entre le 12 juin et le 19 juin 2017 et réunissant plusieurs publics : les compagnies consulaires, les promoteurs immobiliers spécialisées en commerce, association de consommateurs, les unions commerciales, Initiative Pays de Morlaix, les banques et associations des experts comptables.

Thématique (enjeu de la politique locale du commerce)	**Idées proposées**
Vente directe	• Structuration de toutes les initiatives individuelles « vente directe » et appui technique quant à l'organisation de ce nouveau métier de commerçant (ex : normes sanitaires, gestion, …). • Équilibre à trouver entre commerce de proximité et vente directe
Coordonner la dynamique commerciale	• Faire évoluer les UCA et leurs objectifs pour mieux s'adapter aux attentes des commerçants/artisans. • Réunir les acteurs au moins une fois par an sur une thématique donnée à l'initiative de l'Agglomération de Morlaix (exemple ouverture le dimanche et jours fériés).
Exercer le droit de préemption et gérer l'immobilier commercial	• Inciter au regroupement des petites cellules commerciales et aux commerces vacants (moyen incitatifs/coercitifs ?) afin de proposer des cellules d'au moins 300 à 400 m^2.
Soutenir les opérations de réhabilitation des centralités	• Vigilance vis-à-vis des volontés politiques de passer au tout piéton. • Importance de travailler sur une montée en gamme et de favoriser « l'expérience shopping » avec un cadre animé, entretenu, proposant des services, des espaces/animations en faveur de enfants. • Commerce en centre-ville = cela doit être un loisir : miser sur le lien social qui est le nœud du commerce (habitat/loisirs/transport…). • Maintenir et installer les équipements majeurs créant du flux (ex : les maisons médicales, services publics, les emplois tertiaires…).
Prendre en charge la réhabilitation des zones commerciales pour ré-enchanter le consommateur	• La notion « d'expérience shopping/ambiance shopping » est à définir pour tous types d'espace commercial.

Propositions des partenaires (rencontres de juin 2017)

Thématique (enjeu de la politique locale du commerce)	**Idées proposées**
Gérer les implantations commerciales d'intérêt communautaire Gérer les implantations commerciales hors des centralités Emettre un avis sur les implantations commerciales	• Volonté des promoteurs de définir un accord cadre pour les règles d'implantation commerciale laissant une certaine souplesse (« *il ne faut pas interdire mais accompagner le développement commercial en lui donnant des indications, en l'orientant* »). • Importance du regroupement commercial mais attention à trop forte spécialisation des zone. • Dilemme entre la demande exprimée par les UC de réguler les installations selon le dimensionnement des projets d'enseignes (ex : seuil de surface commerciale), le type de commerce (ex : différenciation par code APE) et leur demande de souplesse pour leur propre commerce (si hors périmètre centralité, si local protégé par un linéaire commercial et ne trouve pas de repreneur). • Question des UC : quelle capacité des collectivités (élus) à orienter voire refuser certains projets commerciaux ? Quels outils pour éviter la division de cellules ?
Soutenir les associations de commerçants dans les actions 2.0	• Les pratiques commerciales ont profondément évoluées avec Internet : comment le commerce de proximité peut s'adapter et se différencier ? • Développer le commerce physique et l'e-commerce de concert sans les opposer.
Définir une politique d'aide à la rénovation des commerces	• Proposer des aides spécifiques pour l'habitat et les commerces dans les centralités pour contrecarrer le développement du commerce sur les lieux de flux.
Gérer la signalétique commerciale et le règlement de publicité, la charte d'enseignes…	• Demande d'harmonisation des règles d'affichages entre les différents commerces, les différents secteurs. • Demande d'avoir un interlocuteur clair

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Morlaix Communauté

Annexe RP1_10.1

Diagnostic des équipements et services

Janvier 2017

Territoire+ Siège social :
15 avenue du Professeur Jean Rouxel 44470 Carquefou

lisanne.wesseling@territoire-plus.fr /
www.territoire-plus.fr
06 49 34 36 88 / 06 61 47 81 33

Sommaire

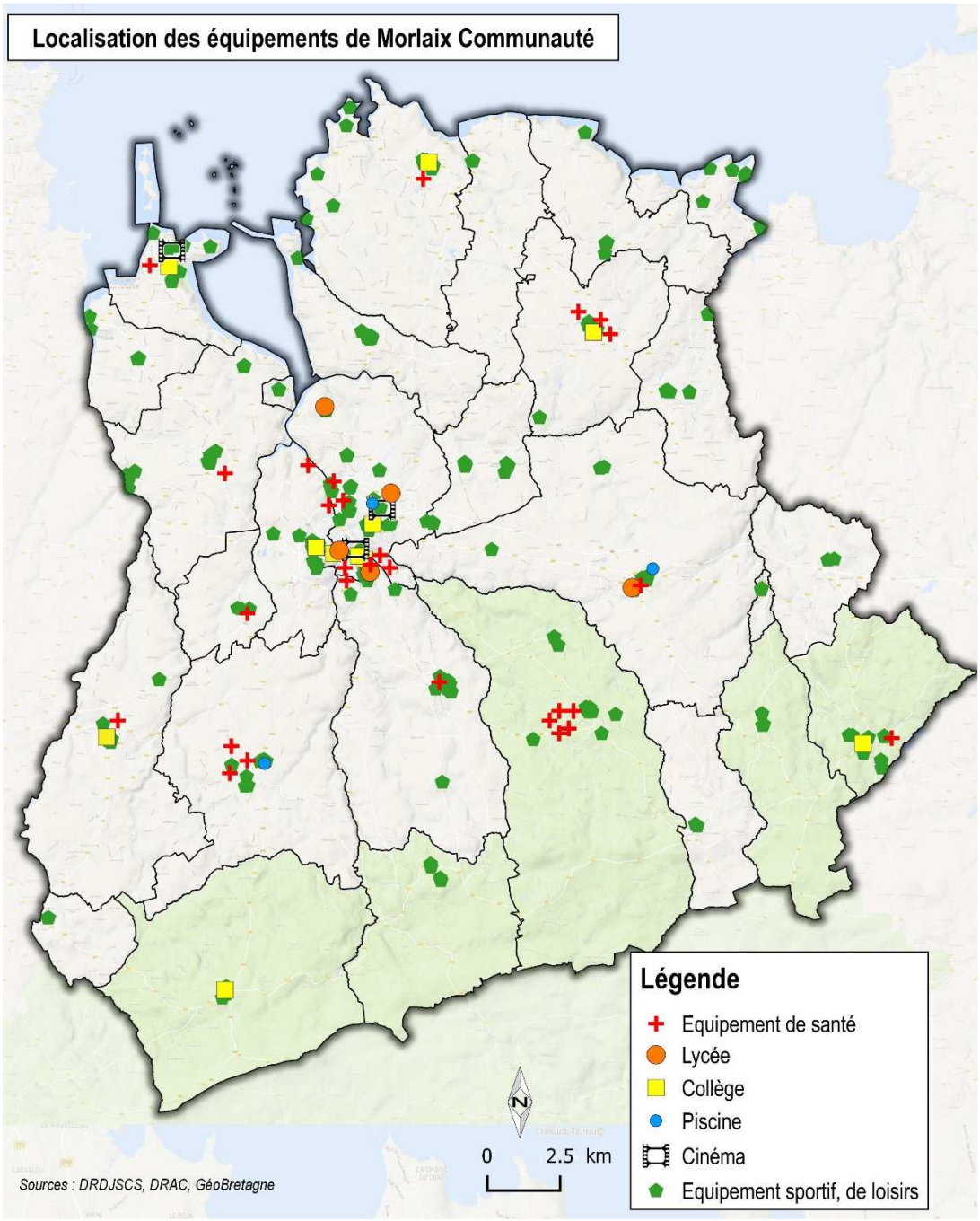
Titre I. Les équipements et services par commune 5
Titre II. L'accès à la santé 36
Titre III. Synthèse de l'analyse des équipements et services 38

Les études ont été élaborées avant la fusion des communes de Plouigneau et du Ponthou (fusion en date du 28 septembre 2018). Aussi, le présent rapport fait référence aux 27 communes composant Morlaix Communauté avant fusion. Le Ponthou est qualifiée de commune déléguée.

Le territoire de Morlaix Communauté est globalement bien pourvu en services et équipements. Toutes les communes présentent, en effet, des équipements publics (mairie, salles polyvalentes…), et de nombreux équipements sportifs et de loisirs de tout type : terrains de foot, salles multisports, terrains de pétanque, chemins de randonnées, mouillages…

Les équipements d'importance intercommunal (collèges, lycées, piscines, équipements de santé…) sont répartis équitablement sur le territoire, principalement dans les communes les plus importantes.

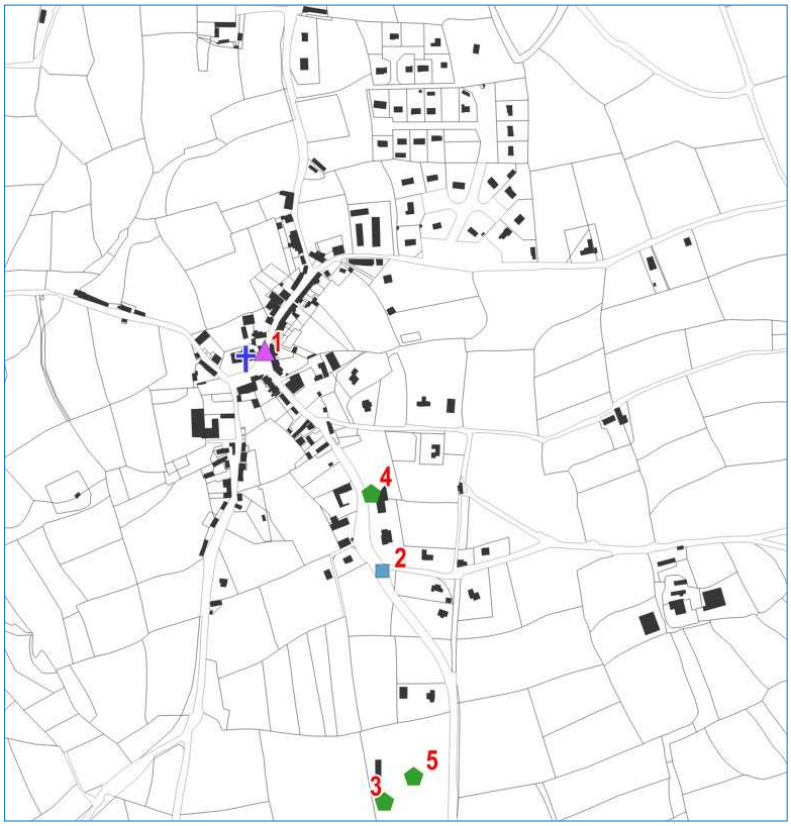
Enfin, il est notable d'indiquer que Morlaix Communauté dispose de 3 cinémas sur son territoire : 2 à Morlaix et 1 à Carantec.


Localisation des équipements de Morlaix Communauté
Légende
Equipement de santé
Lycée
Collège
Piscine
Cinéma
Equipement sportif, de loisirs
N
0
2.5 km
Sources : DRDJSCS, DRAC, GéoBretagne

Titre I. Les équipements et services par commune

Sources : données communales, Geo-Pays-De-Brest

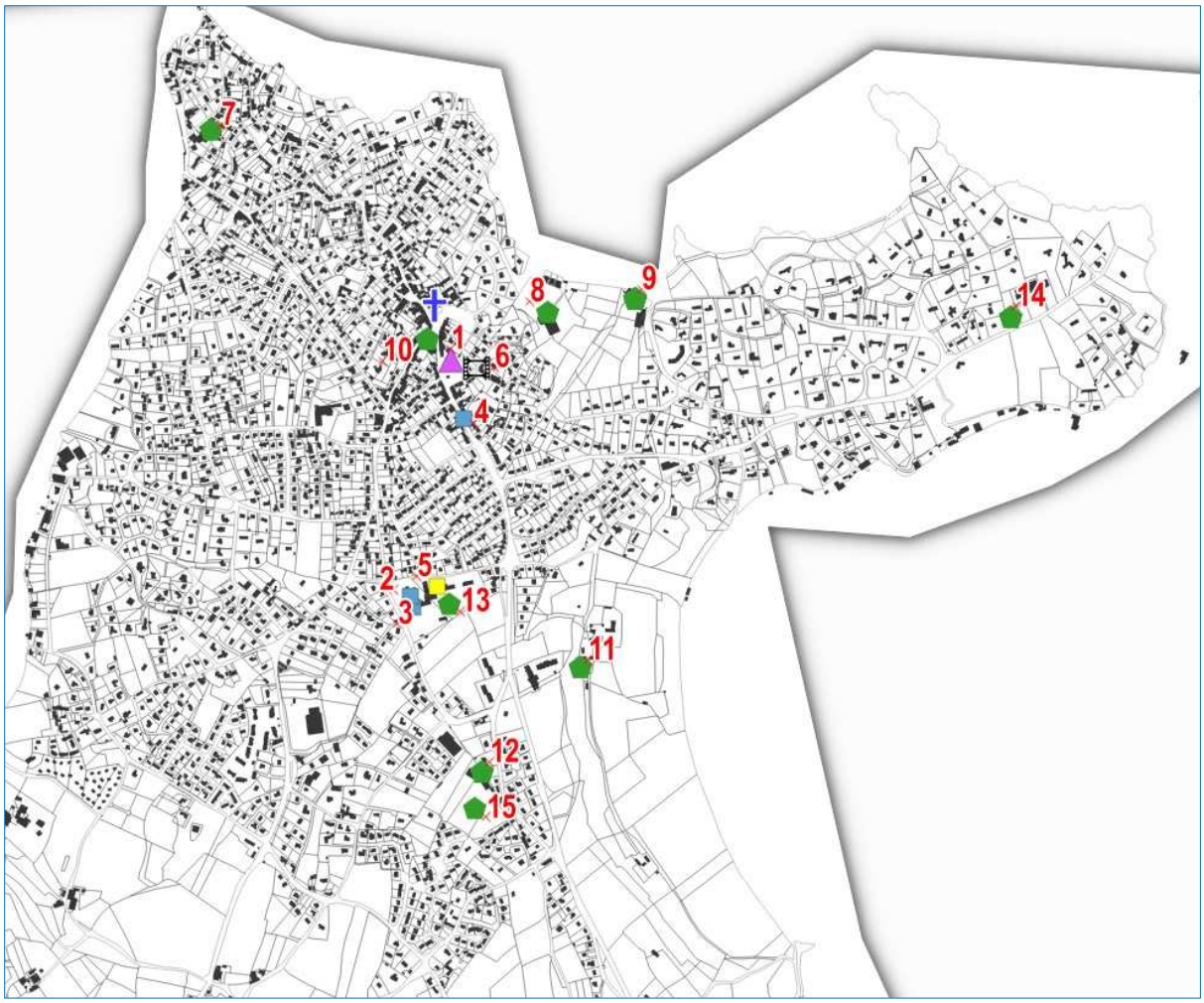
BOTSORHEL



	Services et équipements administratifs
1	Mairie
2	Ecole publique
	Equipements de loisirs et sportifs
3	Salle polyvalente
4	Courts de tennis
5	Terrain de football

La commune de Botsorhel, par sa taille modeste, ne dispose que des équipements de première nécessité pour sa population. Situés au sein même du bourg, ils sont accessibles pour les habitants.

CARANTEC



	Services et équipements administratifs	8	Salle multisports
1	Mairie	9	Zone de mouillage
2	Ecole maternelle publique « Les Cormorans »	10	Salle polyvalente
3	Ecole primaire publique « Les Cormorans »	11	Golf
4	Ecole primaire privée Saint-Joseph	12	Courts de tennis
5	Collège public des Deux Baies	13	Equipements sportifs scolaires
	Equipements de loisirs et sportifs	14	Courts de tennis
6	Cinéma	15	Terrain de football
7	Port de plaisance		

La commune de Carantec, de par sa taille intermédiaire sur le territoire intercommunal, dispose davantage d'équipements publics et sportifs. Situés au sein de sa partie agglomérée, ils sont accessibles pour la population, et en bonne quantité. La commune a la spécificité de posséder un collège, un cinéma ainsi que des équipements nautiques.

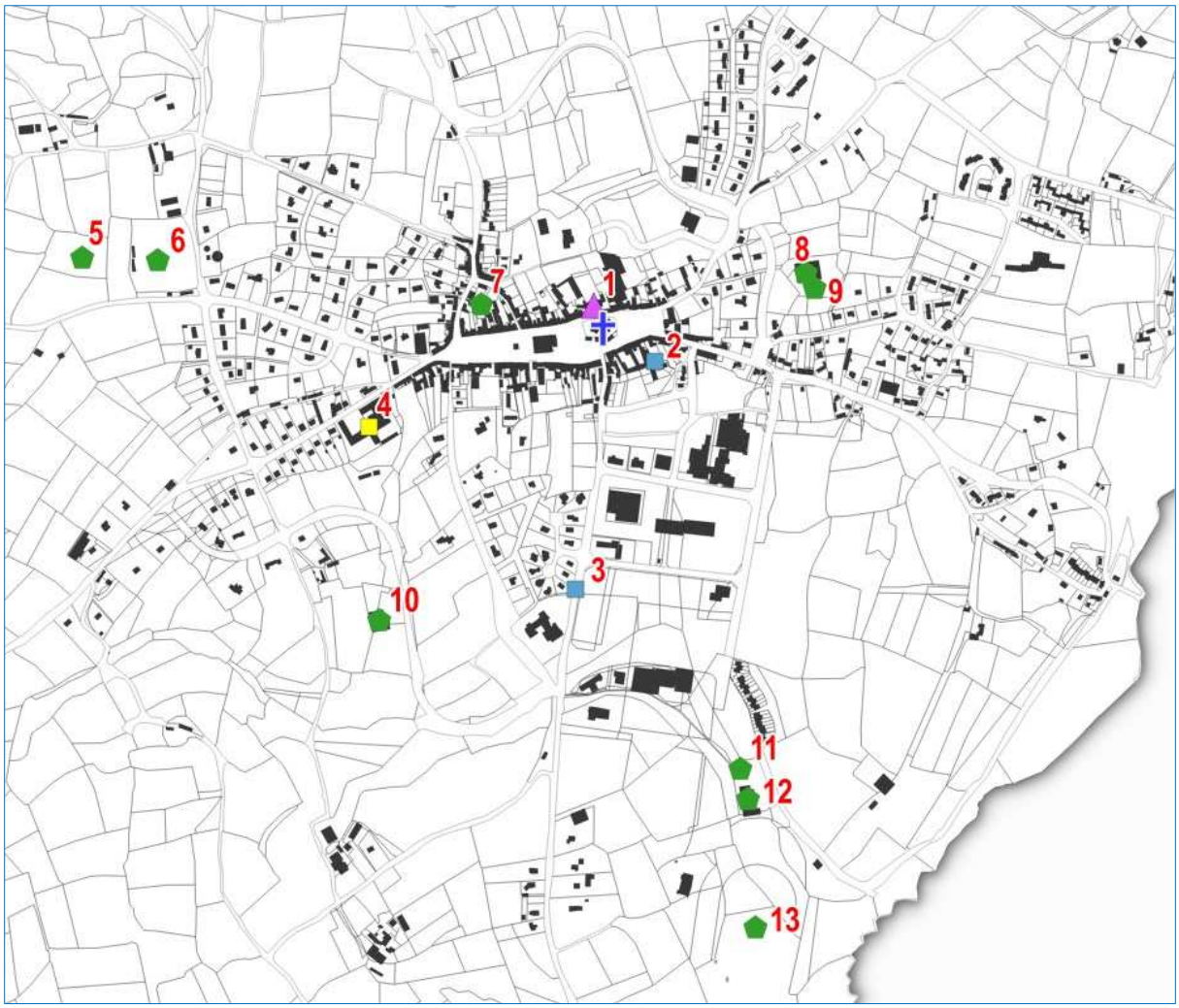
GARLAN



	Services et équipements administratifs
1	Mairie
2	Ecole primaire publique Yves Laviec
	Equipements de loisirs et sportifs
3	Terrain multisports
4	Salle polyvalente
5	Terrain de football

La commune de Garlan, par sa taille modeste, ne dispose que des équipements de première nécessité pour sa population. Situés au sein même du bourg, ils sont accessibles pour les habitants.

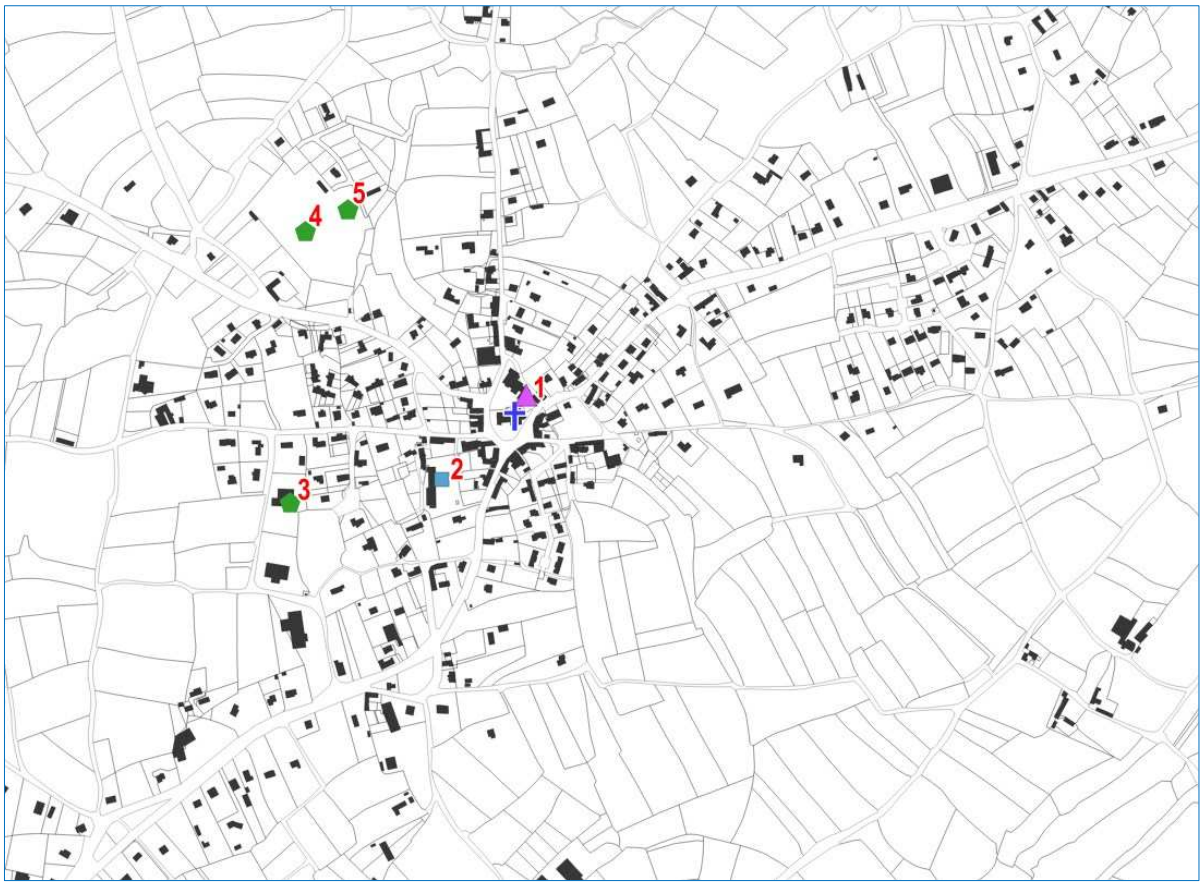
GUERLESQUIN



	Services et équipements administratifs	8	Manège
1	Mairie	9	Carrière
2	Ecole primaire privée Saint-Joseph	10	Salle multisports
3	Ecole primaire publique ar Roudour	11	Courts de tennis
4	Collège public Roz Avel	12	Salle multisports
	Equipements de loisirs et sportifs		
5	Terrain de football		
6	Terrain de football		
7	Terrain de boules couvert		

La commune de Guerlesquin dispose de nombreux équipements, notamment scolaires et sportifs. En plus du collège, les terrains de sports sont accessibles pour la population, situés en bordure de la partie agglomérée du bourg.

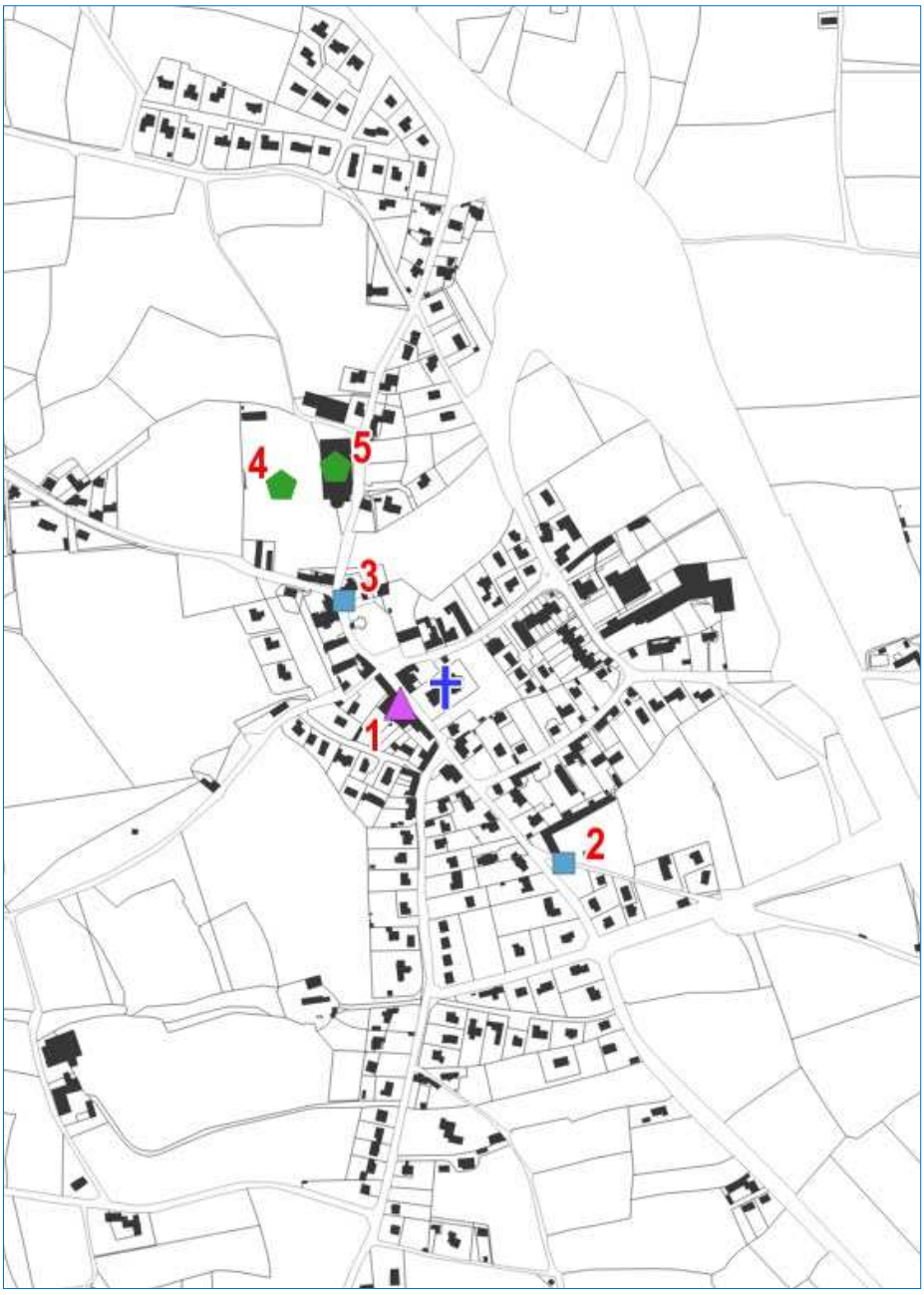
GUIMAËC



	Services et équipements administratifs
1	Mairie
2	Ecole primaire publique du Bourg
	Equipements de loisirs et sportifs
3	Salle multisports
4	Terrain de football
5	Court de tennis

La commune de Guimaëc, par sa taille modeste, ne dispose que des équipements de première nécessité pour sa population. Situés au sein même du bourg ou juste à la marge de la partie agglomérée, ils sont accessibles pour les habitants.

HENVIC



	Services et équipements administratifs
1	Mairie
2	Ecole primaire publique Entre Terre et Mer
3	Ecole primaire privée Sainte Juvelle
	Equipements de loisirs et sportifs
4	Terrain de football
5	Salle omnisport

La commune d'Henvic, par sa taille modeste, ne dispose que des équipements de première nécessité pour sa population. Situés au sein même du bourg, ils sont accessibles pour les habitants.

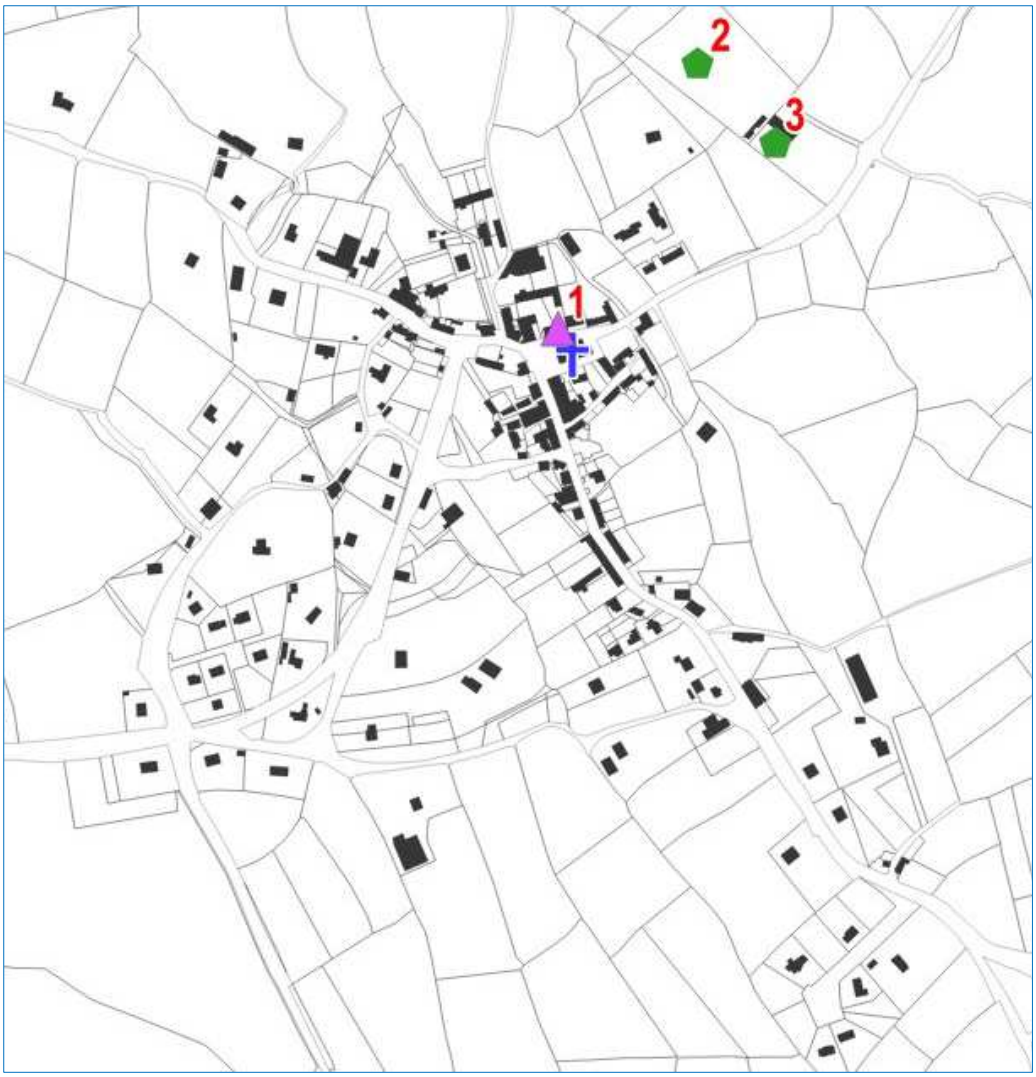
LANMEUR



	Services et équipements administratifs
1	Mairie
2	Ecole primaire privée Notre-Dame de Kernitron
3	Ecole primaire publique Les Quatre Vents
4	Collège public aux Quatre Vents
	Equipements de loisirs et sportifs
5	Salle polyvalente
6	Terrain de boules
7	Salle multisports
8	Terrain de football
9	Terrain de football
10	Piste d'athlétisme

La commune de Lanmeur, par sa taille, dispose de nombreux équipements au sein même de son bourg. Regroupés autour de ses école et du collège, les habitants peuvent y accéder aisément.

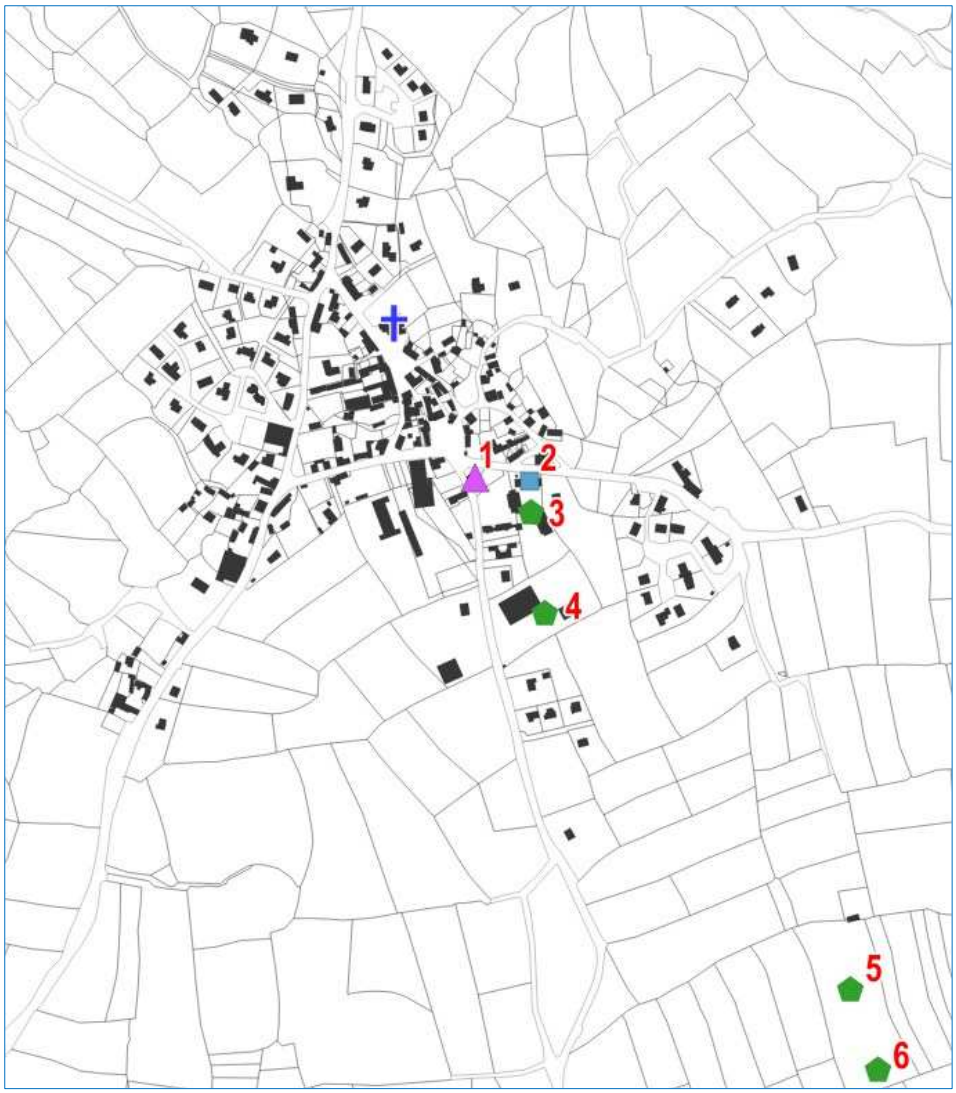
LANNEANOU



	Services et équipements administratifs
1	Mairie
	Equipements de loisirs et sportifs
2	Terrain de football
3	Court de tennis

La commune de Lannéanou, par sa taille modeste, ne dispose que des équipements de première nécessité pour sa population, mais d'aucune école. Situés légèrement à l'écart du bourg, ils sont néanmoins accessibles pour les habitants.

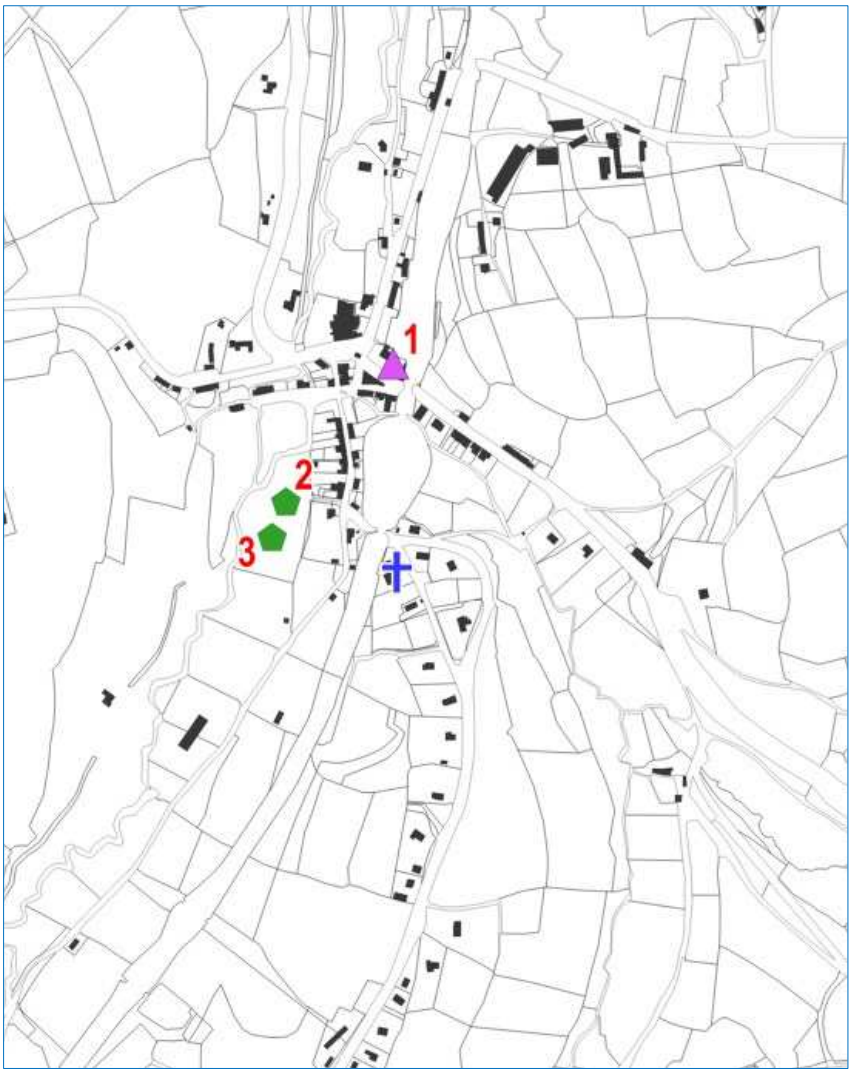
LE CLOITRE-SAINT-THEGONNEC



	Services et équipements administratifs
1	Mairie
2	Ecole primaire publique Cragou Mont d'Arrée
	Equipements de loisirs et sportifs
3	Salles polyvalentes
4	Salle multisport
5	Terrain de football
6	Terrain de football

La commune du Cloître Saint-Thégonnec, par sa taille modeste, ne dispose que des équipements de première nécessité pour sa population. Situés au sein même du bourg, ils sont accessibles pour les habitants, excepté pour les terrains de football, excentré au sud.

LE PONTHOU (commune déléguée)



	Services et équipements administratifs
1	Mairie
	Equipements de loisirs et sportifs
2	City-stade
3	Terrain de sport

La commune déléguée du Ponthou, par sa taille modeste, ne dispose que de très peu d'équipements pour sa population. Elle possède néanmoins un city-stade, situés au sein même du bourg, et accessible pour les habitants.

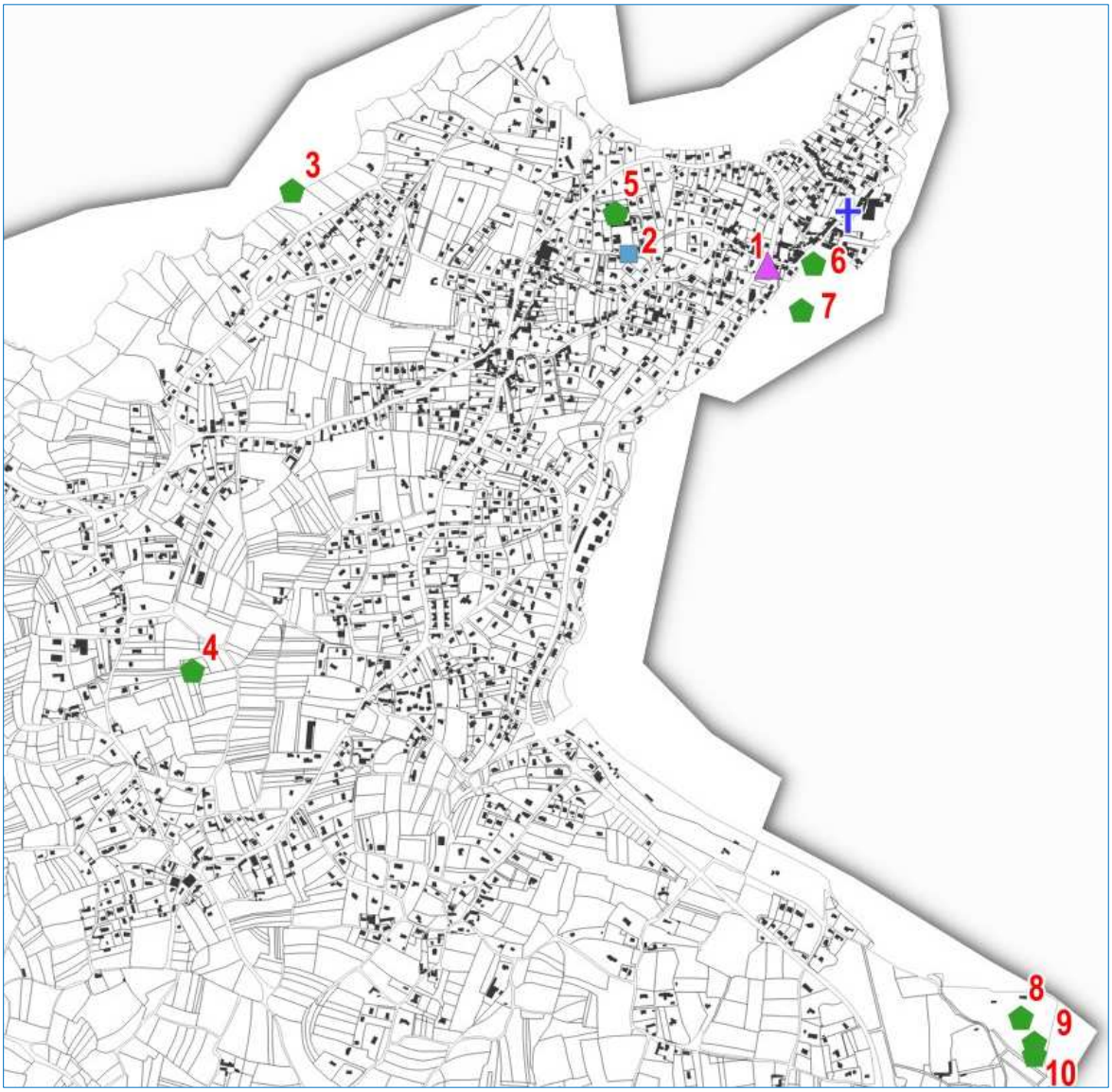
LOCQUENOLE



	Services et équipements administratifs
1	Mairie
2	Ecole primaire publique Robert Toullec
	Equipements de loisirs et sportifs
3	Terrain de sport
4	Salle multisports

La commune de Locquénolé, par sa taille modeste, ne dispose que des équipements de première nécessité pour sa population. Situés au sein même du bourg, ils sont accessibles pour les habitants.

LOCQUIREC

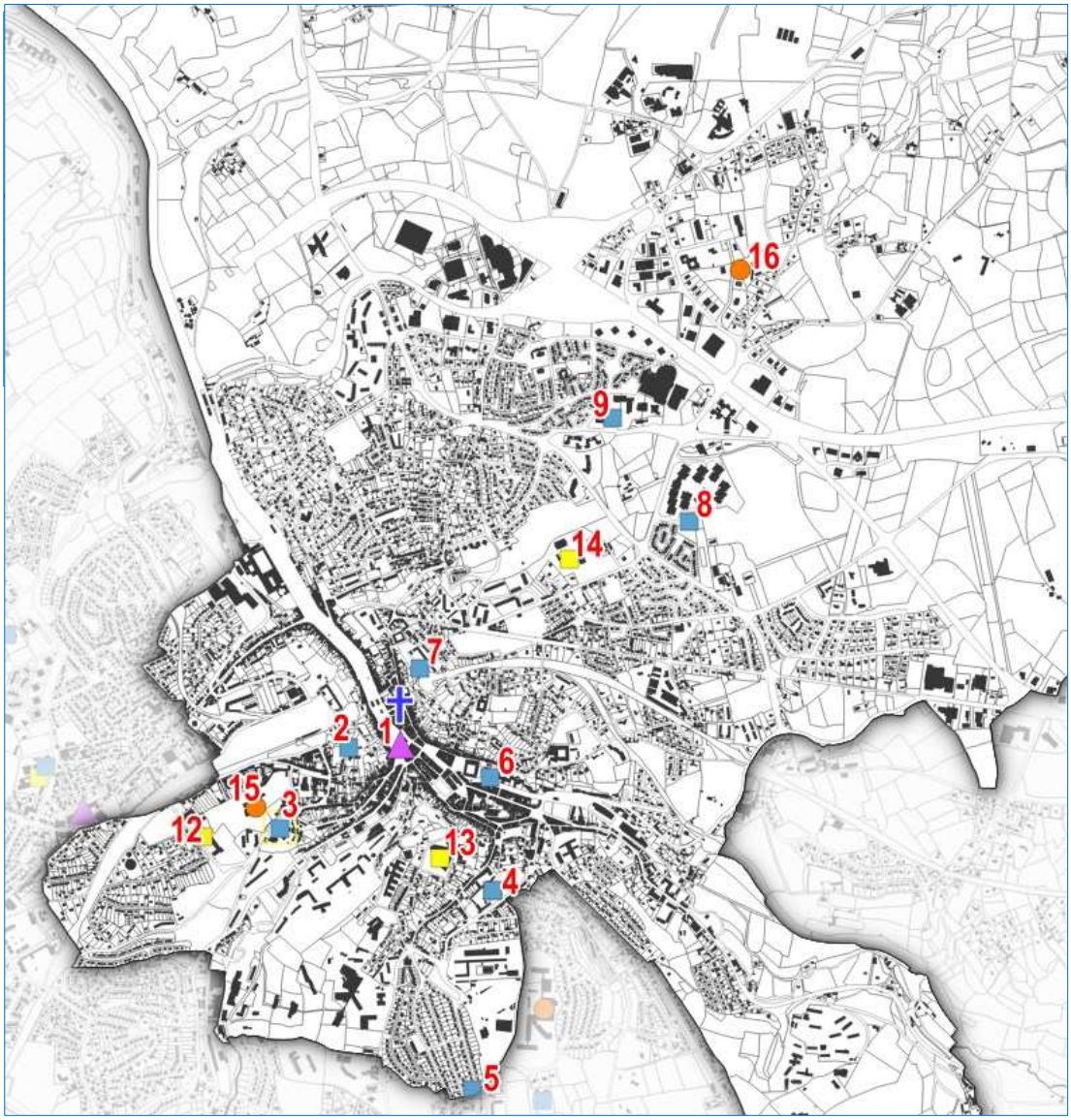


	Services et équipements administratifs
1	Mairie
2	Ecole primaire publique Yvonne Folgalvez
	Equipements de loisirs et sportifs
3	Plage aménagée
4	Courts de tennis
5	Salle omnisport
6	Plage aménagée
7	Port de plaisance
8	Terrain de football
9	Courts de tennis
10	Skate-park

La commune de Locquirec, de par sa taille, dispose de nombreux équipements, notamment liés au tourisme, proche du littoral.

Par ailleurs, elle possède des équipements sportifs situés au cœur du bourg (salle omnisports), mais ses équipements sportifs d'extérieur se trouve très excentrés sur centre bourg, et donc peu accessible pour une partie de la population.

MORLAIX

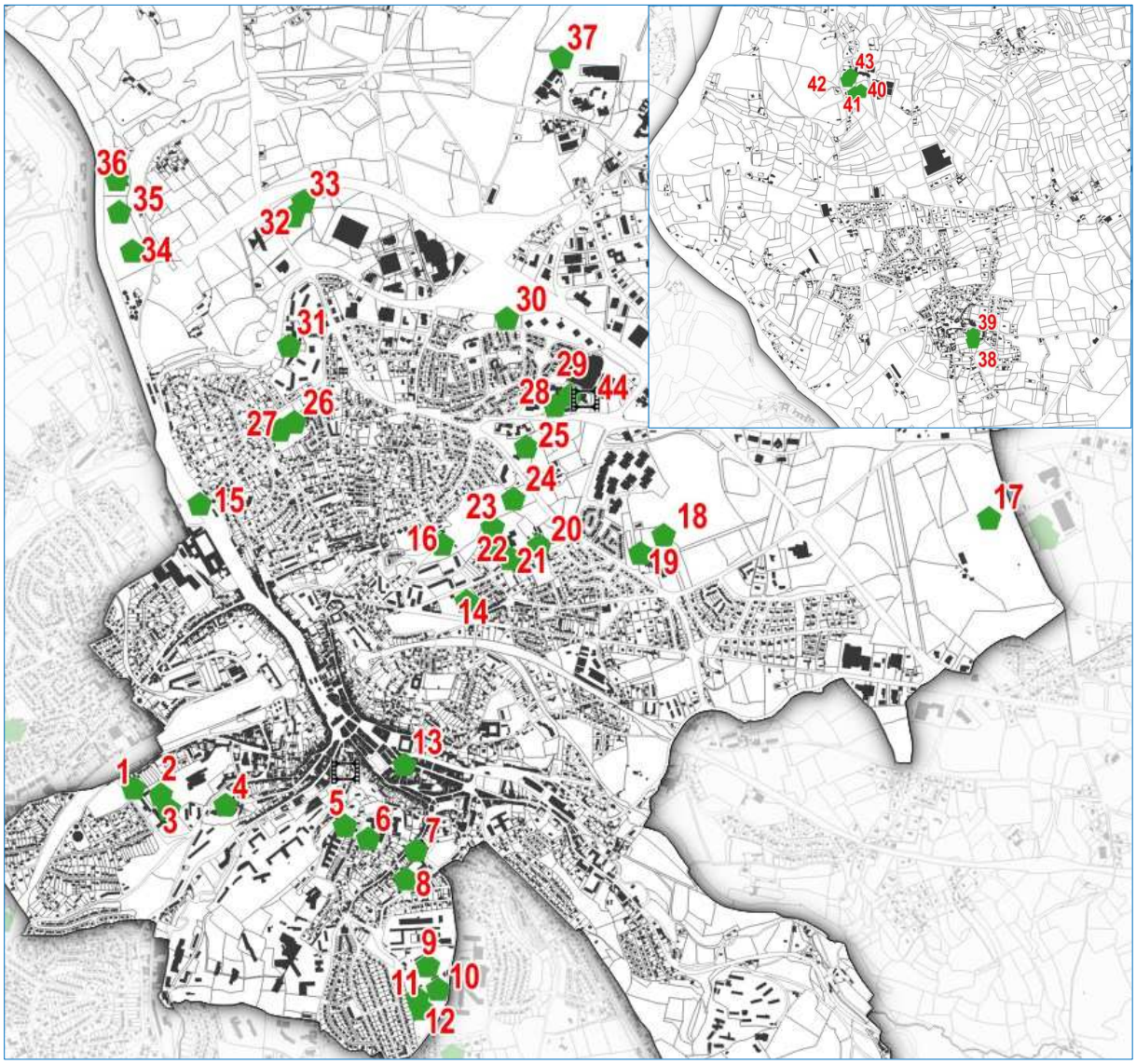


	Services et équipements administratifs	9	Ecole primaire publique Jean Jaurès
1	Mairie	10	Ecole primaire publique Emile Cloarec
2	Ecole primaire privée Notre-Dale de Lourdes	11	Ecole primaire privée Notre-Dame de Ploujean
3	Ecole primaire publique Gambetta	12	Collège privé Saint-Augustin
4	Ecole primaire et collège privé Saint-Joseph	13	Collège public du Château
5	Ecole primaire privée Diwan	14	Collège public Pierre Mendès France
6	Ecole primaire publique Poan Ben	15	Ensemble scolaire Notre-Dame du Mur, le Porsmeur
7	Ecole primaire publique Corentin Caër	16	Maison familiale rurale de Kerozar
8	Ecole primaire publique Jean Piaget	17	Lycée agricole de Suscinio

Les équipements scolaires au sein de la commune de Morlaix sont situés équitablement, du primaire au lycée, permettant des accès aisés pour toute la population. Une certaine diversité existe également sur la commune, avec plusieurs établissement privés ou publics, ainsi qu'une spécificité avec deux lycées agricoles.

De par la présence notamment de nombreux équipements scolaires, la commune de Morlaix dispose de très nombreux équipements sportifs sur son territoire, répartis équitablement autour des différents quartiers d'habitation.

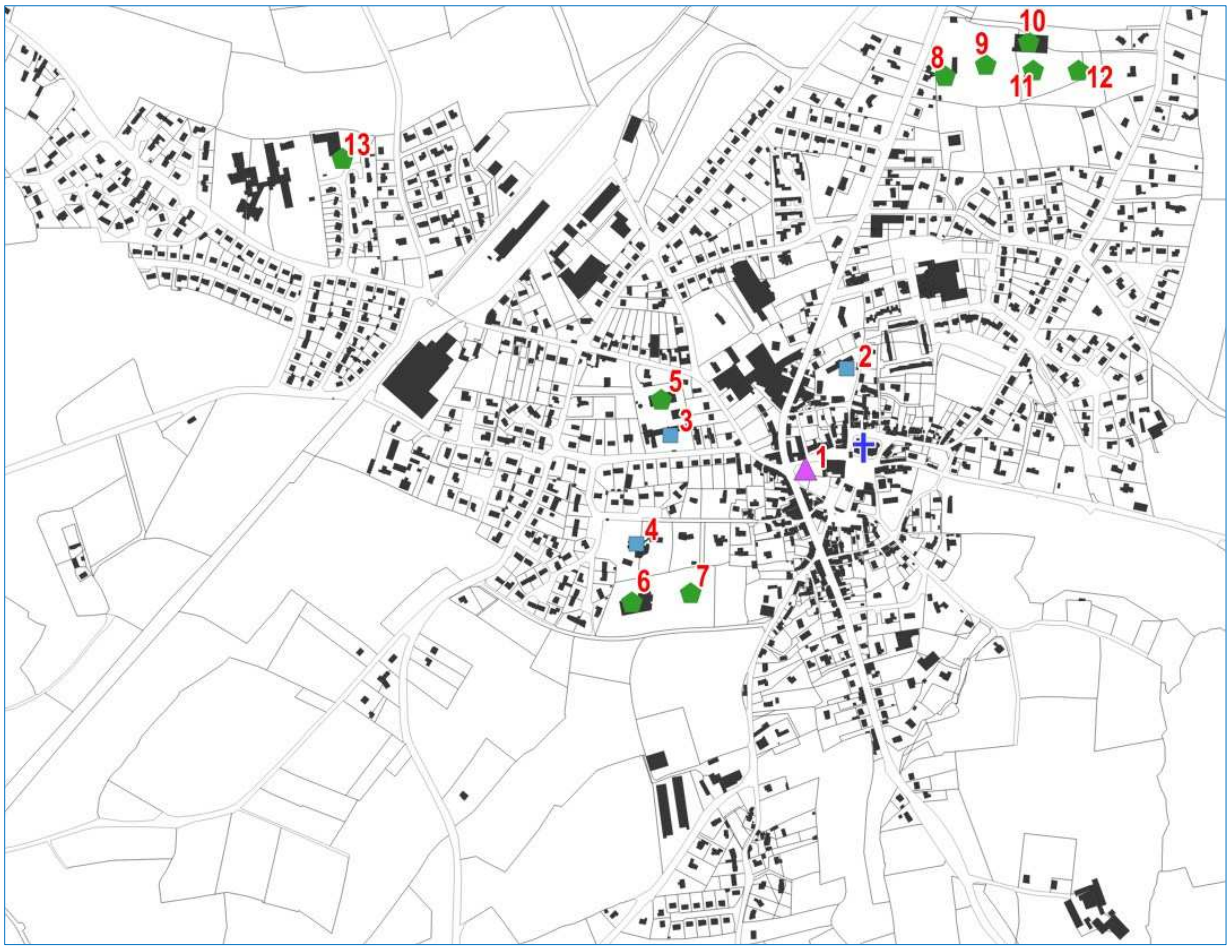
Par leur proximité, les équipements de Plourin-Lès-Morlaix et de Saint-Martin-des-Champ sont également accessibles à la population morlaisienne.



	Equipements de loisirs et sportifs	15	Port de plaisance
1	Salle multisports	16	Court de tennis
2	Terrain multisports scolaire	17	Hippodrome
3	Terrain multisports scolaire	18	Carrière
4	Terrain multisports scolaire	19	Manège

5	Salle multisports	20	Terrain multisports
6	Terrain multisports scolaire	21	Terrain multisports scolaire
7	Terrain multisports scolaire	22	Terrain multisports scolaire
8	Terrain multisports scolaire	23	Salle multisports scolaire
9	Terrain multisports scolaire	24	Terrain de football
10	Salle multisports	25	Court de tennis
11	Salle multisports	26	Terrain de football
12	Salle multisports	27	Terrain de football
13	Salle polyvalente	28	Terrain de sport scolaire
14	Terrain de football	29	Piscine
30	Terrain de football	37	Aérodrome
31	Terrain multisports	38	Terrain multisports
32	Terrain de football	39	Terrain de boules
33	Terrain de football	40	Terrain multisports scolaire
34	Terrain de football	41	Piste d'athlétisme scolaire
35	Terrain de football	42	Terrains multisports scolaire
36	Terrain de football	43	Salle multisports scolaire

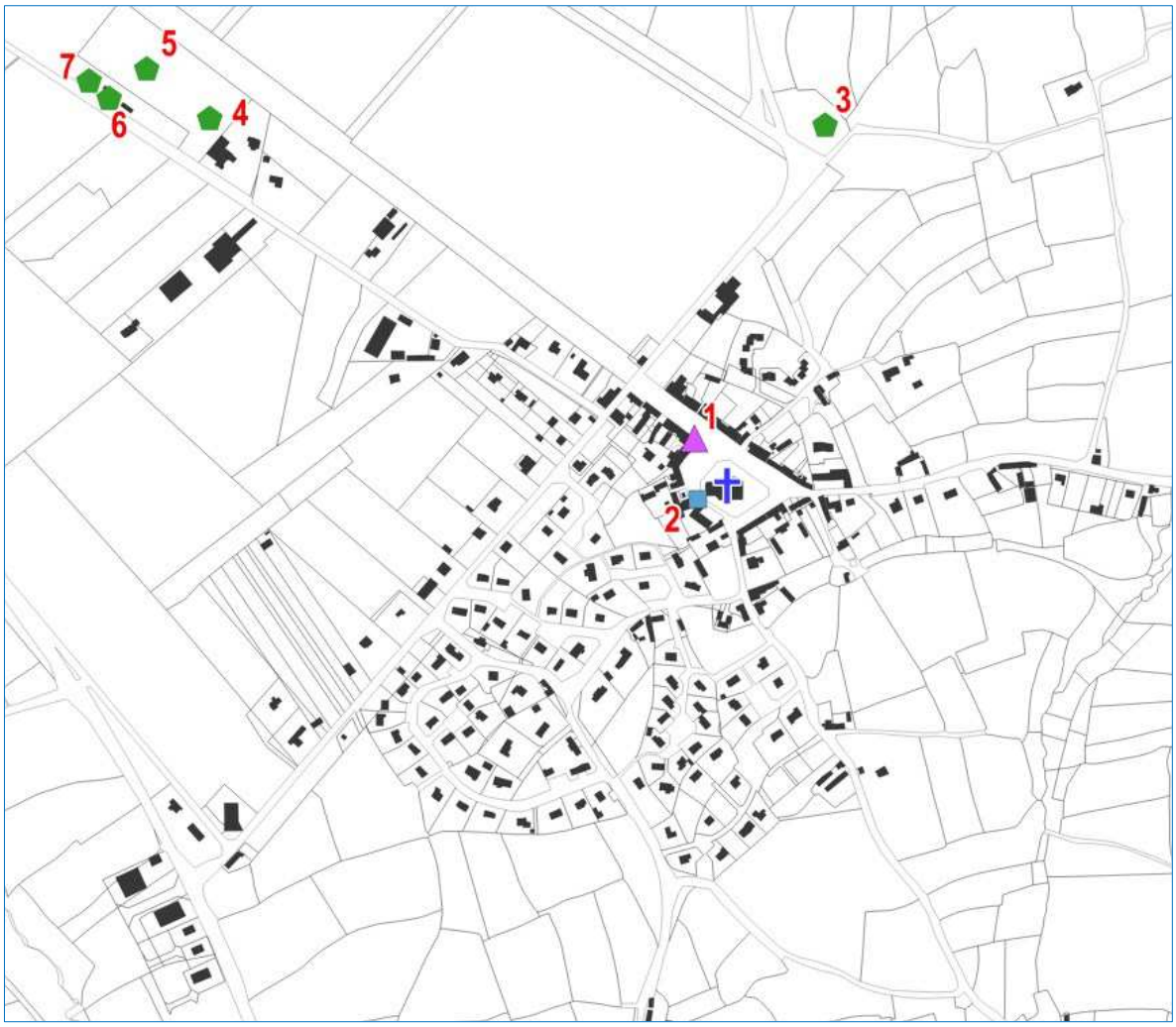
PLEYBER-CHRIST



	Services et équipements administratifs	10	Salle multisport
1	Mairie	11	Piscine
2	Ecole primaire privée Saint-Pierre	12	Terrain de football
3	Ecole primaire publique Jules Ferry	13	Terrain de pétanque
4	Ecole maternelle publique Robert Desnos		
	Equipements de loisirs et sportifs		
5	Salle polyvalente		
6	Salle multisports		
7	Terrain de football		
8	Court de tennis		
9	Terrain de football		

La commune de Pleyber-Christ dispose de nombreux équipements pour sa population. Situés en continuité de ses zones d'habitation, ils sont facilement accessibles en plus d'être diversifiés (Piscine, terrain de foot, salle de sport, terrain de pétanque…). Les écoles sont également idéalement situées, au sein même du centre bourg.

PLOUEGAT-GUERAND



	Services et équipements administratifs
1	Mairie
2	Ecole primaire publique du Bourg
	Equipements de loisirs et sportifs
3	Terrain de pétanque
4	Terrain de football
5	Terrain de football
6	Salle polyvalente
7	Court de tennis

La commune de Plouégat-Guérand, malgré sa taille modeste, dispose de nombreux équipements. Bien qu'ils ne soient pas à proximité immédiate du centre bourg, des aménagements ont été réalisés afin d'en faciliter l'accès pour les habitants.

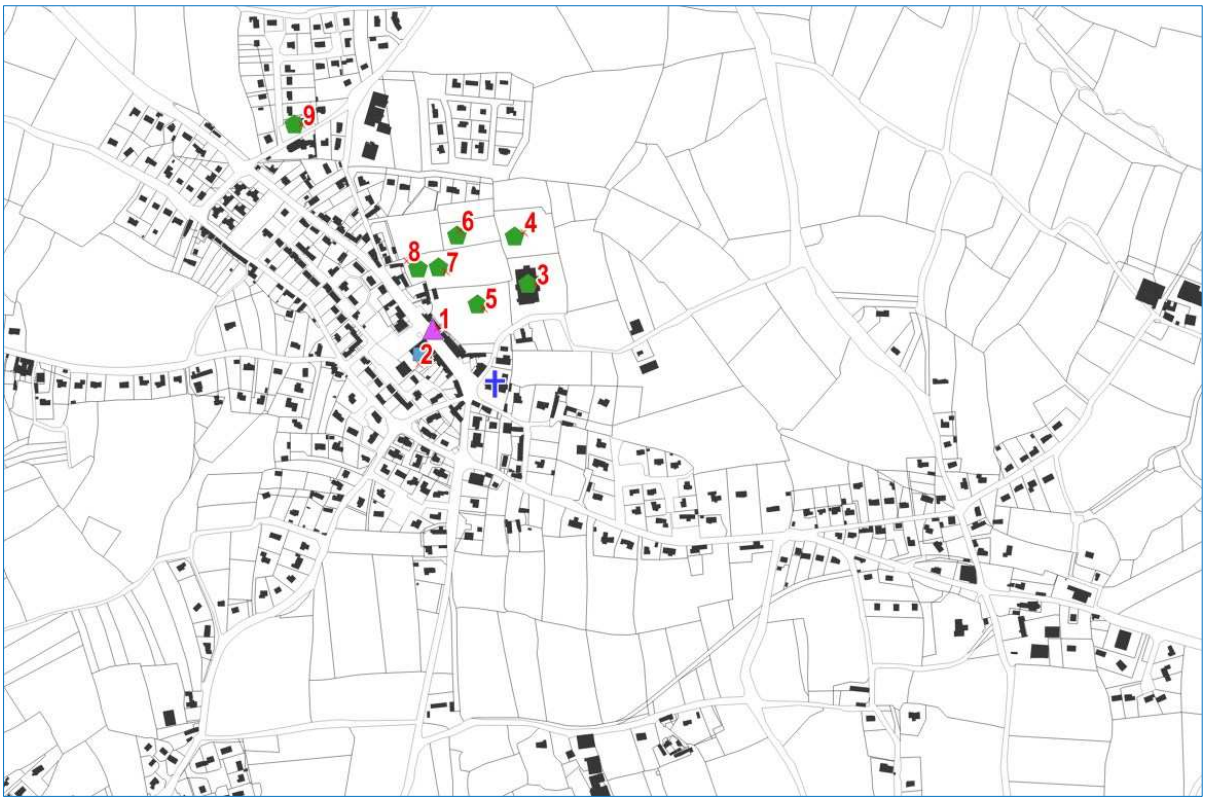
PLOUEGAT-MOYSAN



	Services et équipements administratifs
1	Mairie
2	Ecole primaire publique Lucien Prigent
	Equipements de loisirs et sportifs
3	Salle polyvalente
4	Terrain de football

La commune de Plouégat-Moysan, par sa taille modeste, ne dispose que des équipements de première nécessité pour sa population. Situés au sein même du bourg, ils sont accessibles pour les habitants, excepté pour ceux vivant de l'autre côté de la voie express.

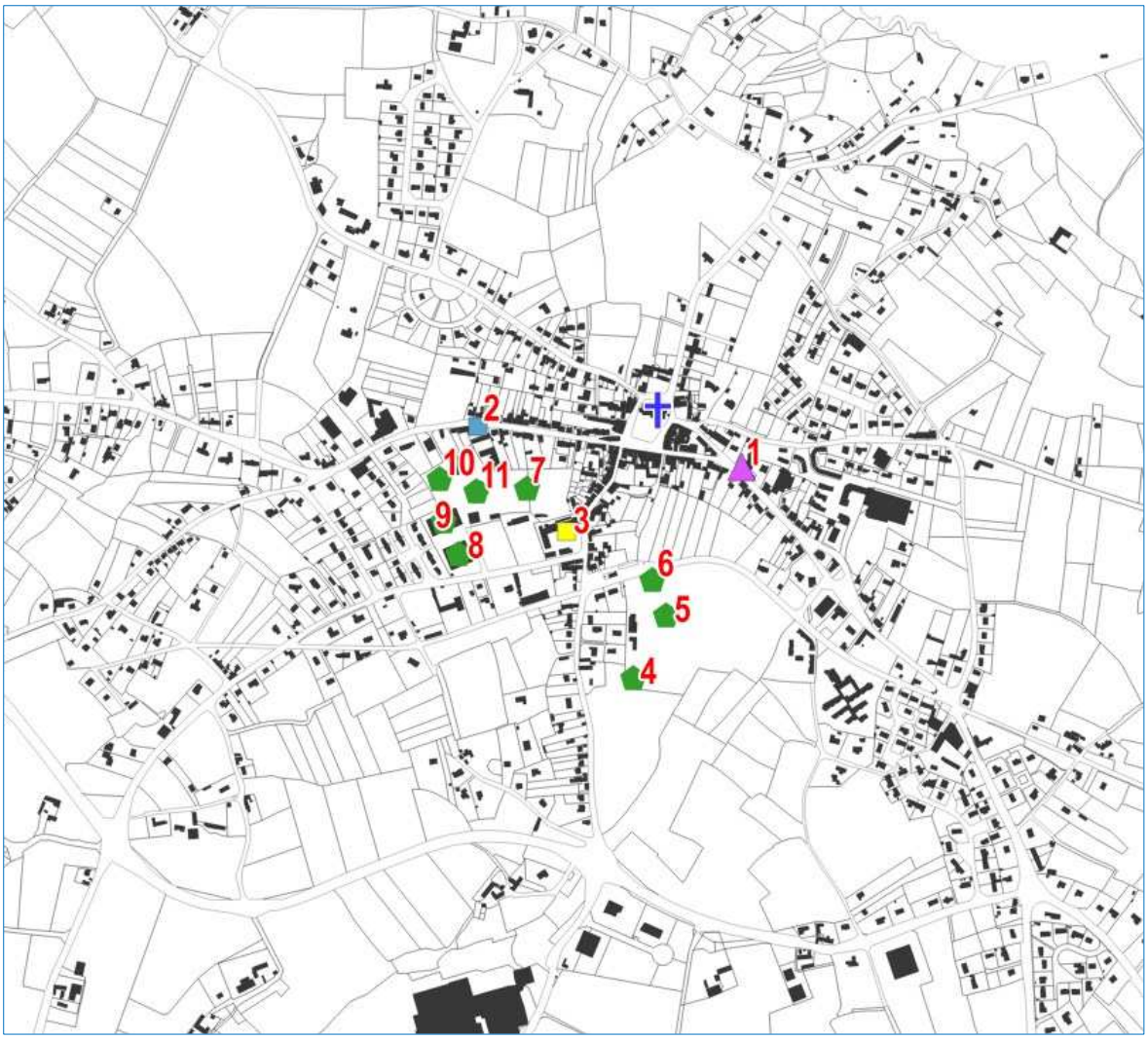
PLOUEZOC'H



	Services et équipements administratifs
1	Mairie
2	Ecole primaire publique
	Equipements de loisirs et sportifs
3	Salle multisports
4	Terrain de bicross
5	Terrain de football
6	Terrain de football
7	City-stade
8	Courts de tennis
9	Salle polyvalente

La commune de Plouézoc'h dispose de nombreux équipements sportifs et de loisirs pour ses habitants. Idéalement situés au cœur de son centre-bourg, ils sont facilement accessibles pour les habitants en plus d'être variés (Terrain de bicross, city stade, salle multisports…).

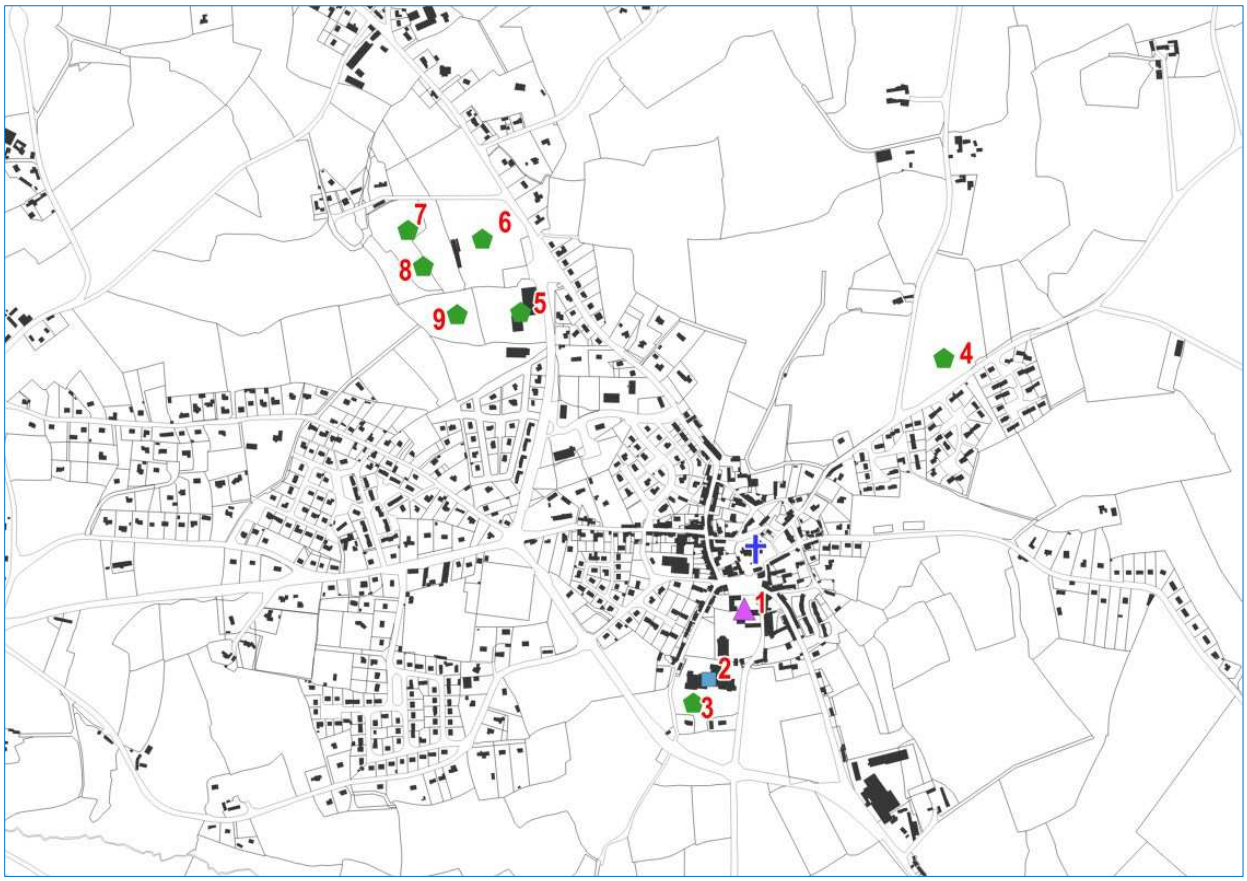
PLOUGASNOU



	Services et équipements administratifs	6	Plaine de jeux
1	Mairie	7	Terrain de football
2	Ecole primaire publique du Bourg	8	Salle multisports
3	Collège public François Charles	9	Salle multisports
	Equipements de loisirs et sportifs	10	Courts de tennis
4	Terrain de boules	11	Salle multisports
5	Terrain de football		

La commune de Plougasnou, à l'image de Plouézo'ch, dispose de nombreux équipements sportifs proches de son centre bourg. Elle possède également un collège et une école. L'accessibilité à ses équipements ne se pose que pour les habitants des différents hameaux littoraux de la commune, où l'absence de terrains sportifs se fait remarquer. Une école est malgré tout présente au hameau de Kerenot.

PLOUGONVEN



	Services et équipements administratifs
1	Mairie
2	Ecole primaire publique Albert Larher
	Equipements de loisirs et sportifs
3	Terrain de sport de l'école
4	Terrain de football
5	Salles multisports
6	Terrain de football
7	Terrain de football
8	Terrain multisports
9	Terrain de football

La commune de Plougonven dispose de nombreux équipements sportifs. Regroupés au nord du centre bourg, ils sont accessibles pour la population via des cheminements doux.

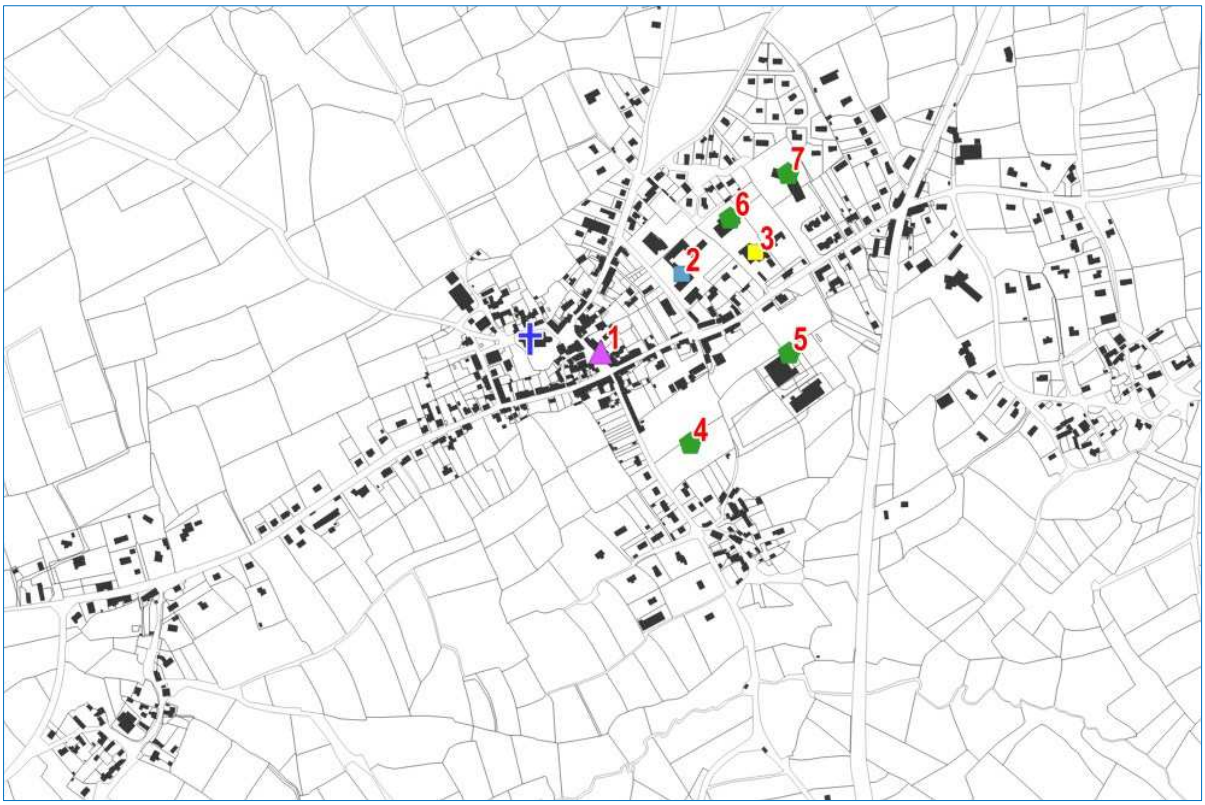
PLOUIGNEAU



	Services et équipements administratifs
1	Mairie
2	Ecole primaire privée Sainte-Marie
3	Ecole primaire publique de Lannelvoez
4	Lycée professionnel diversifié Sainte-Marie
	Equipements de loisirs et sportifs
5	Terrain multisport
6	Salle multisports
7	Terrain de football
8	Terrain de football
9	Piscine

La commune de Plouigneau dispose de nombreux équipements sur son territoire, avec notamment un lycée professionnel proposant des formations spécifiques diversifiées.

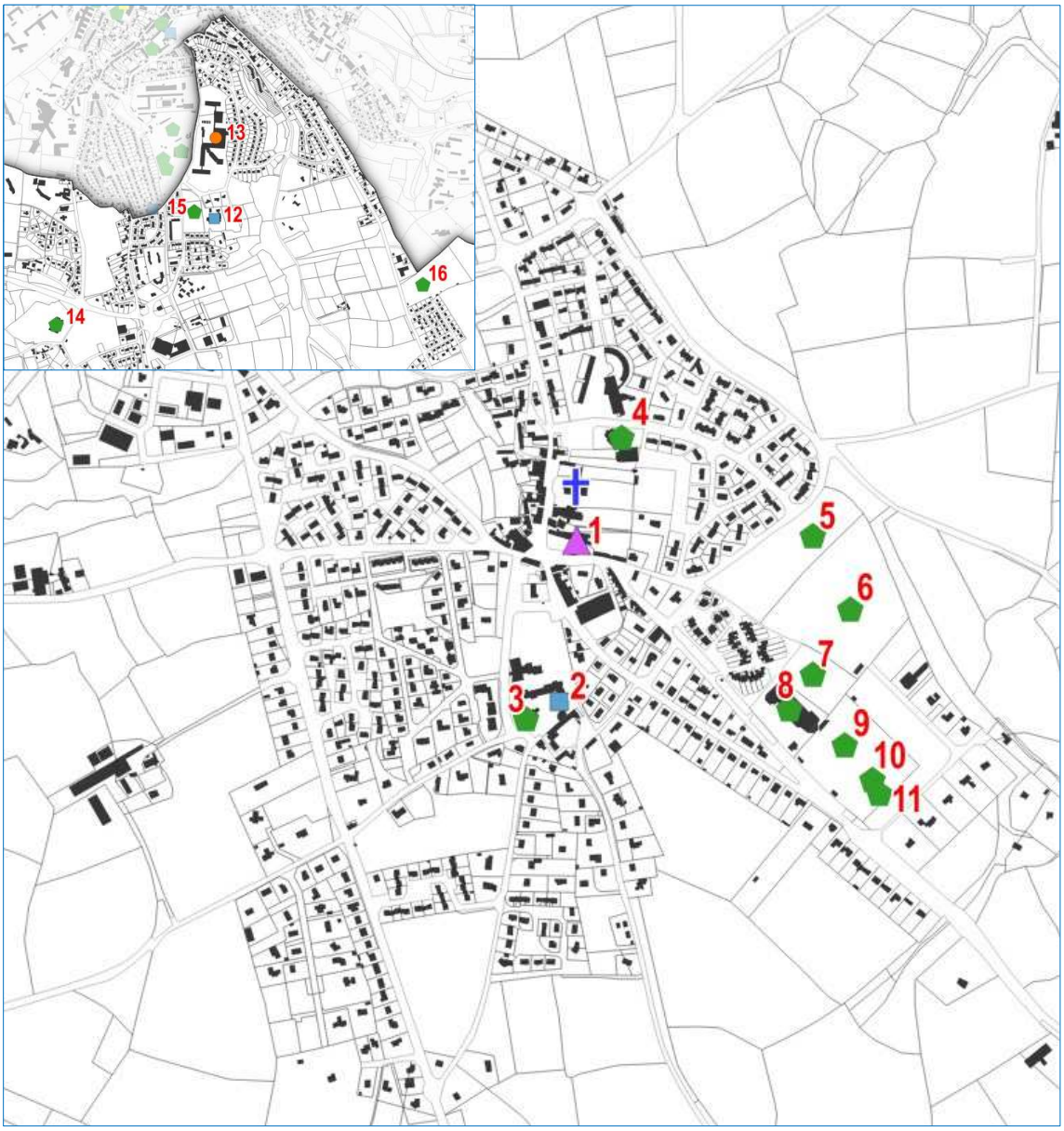
PLOUNEOUR-MENEZ



	Services et équipements administratifs
1	Mairie
2	Ecole primaire publique Jules Ferry
3	Collège public des Monts d'Arrée
	Equipements de loisirs et sportifs
4	Terrain de football
5	Terrains de pétanque
6	Salle multisports
7	Salle polyvalente

La commune de Plounéour-Ménez dispose de nombreux équipements sportifs au sein même de son centre-bourg, ainsi que d'un collège. Leur localisation proche des quartiers d'habitat leur permet une bonne accessibilité.

PLOURIN-LES-MORLAIX

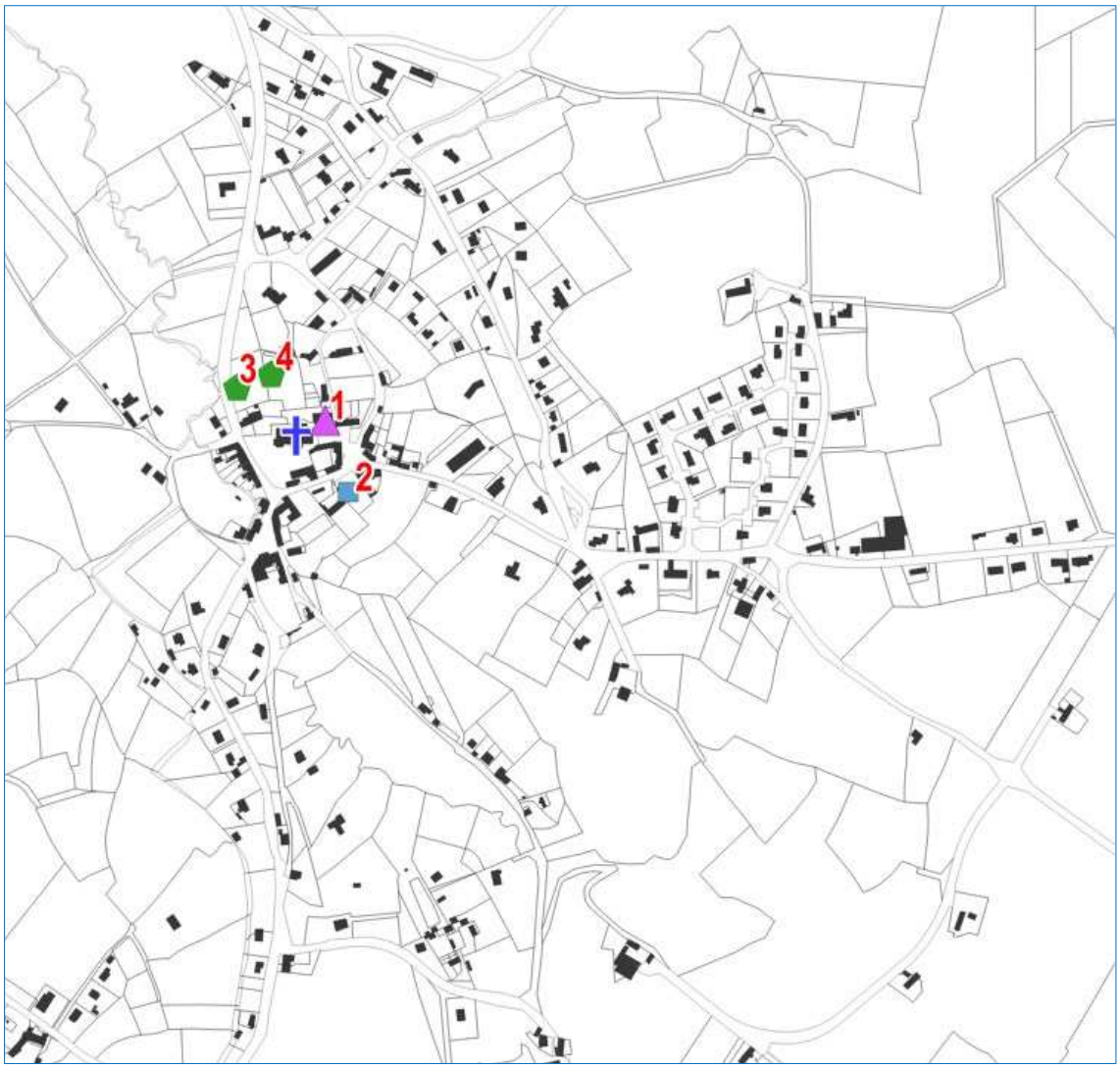


	Services et équipements administratifs	8	Terrains de football (4 terrains)
1	Mairie	9	Terrain de football
2	Ecole maternelle et primaire publique Martin Luther King	10	Salle omnisports
3	Ecole élémentaire publique Le Véléry	11	Terrain de football
4	Lycée public Tristan Corbière	12	Skate-park
	Equipements de loisirs et sportifs	13	Terrain multisports
5	Terrain de sport de l'école	14	Piscine
6	Salle polyvalente	15	Terrain de football
7	Terrain de boules	16	Terrains de football

La commune de Plourin-Lès-Morlaix dispose de nombreux équipements scolaires et sportifs sur son territoire. Au niveau de son centre bourg, ils sont regroupés en continuité des quartiers d'habitation à l'est, formant tout un pôle sportif communal.

La commune a la spécificité d'avoir une partie urbanisée rattachée à Morlaix. Un lycée public général y est situé, dont profite également la population de Morlaix et des communes voisines.

SAINT-JEAN-DU-DOIGT



	Services et équipements administratifs
1	Mairie
2	Ecole maternelle et primaire publique Duchesse Anne
	Equipements de loisirs et sportifs
3	Terrain de boules
4	Terrain de jeux

La commune de Saint-Jean-du-Doigt, par sa taille modeste, ne dispose que de très peu d'équipements pour sa population. Situés au sein même du bourg, ils sont néanmoins accessibles pour les habitants.

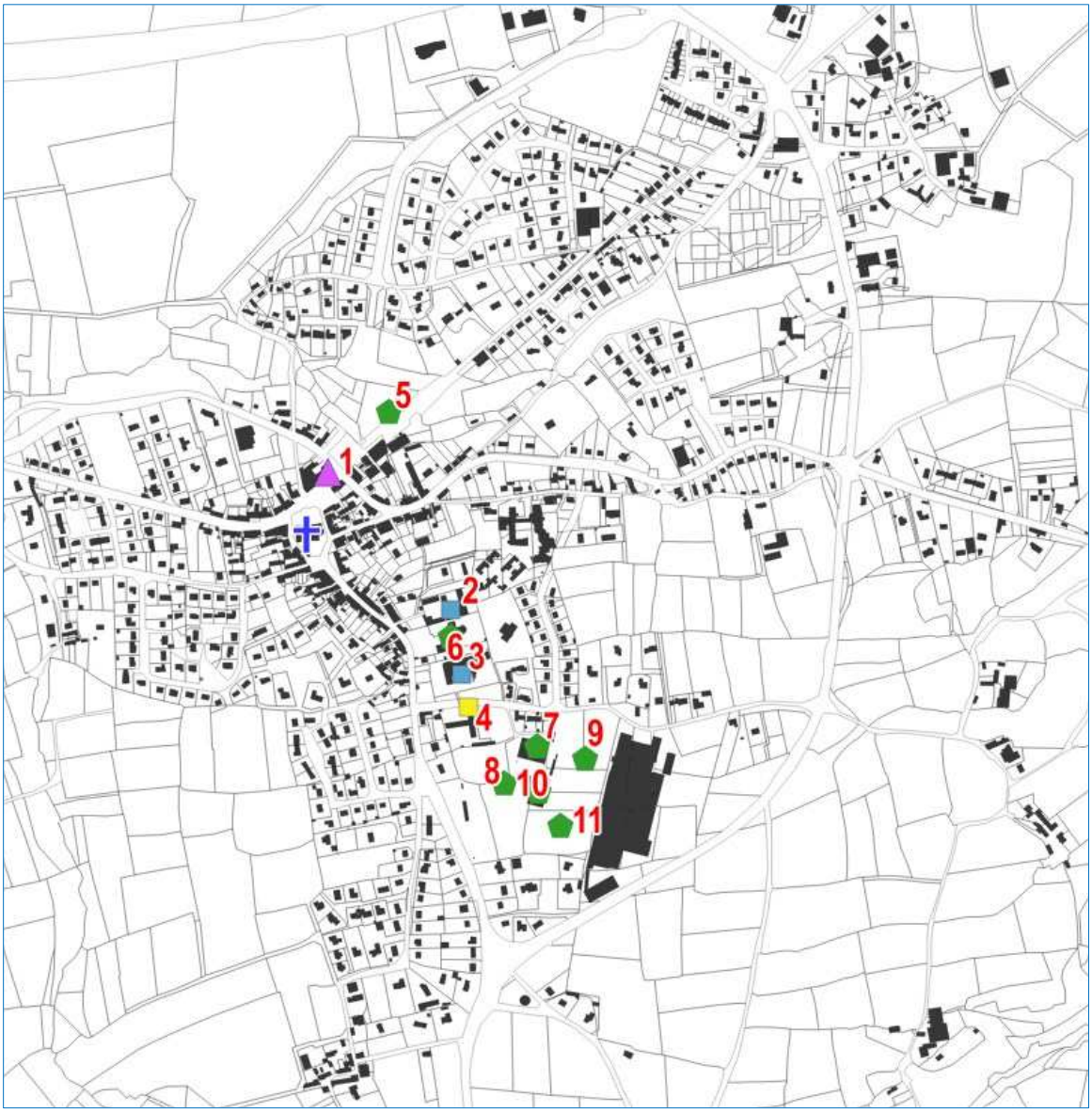
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS



	Services et équipements administratifs	9	Terrain de pétanque
1	Mairie	10	Salle culturelle
2	Ecole maternelle publique le Gouelou	11	Salle multisports
3	Ecole élémentaire publique Jules Ferry	12	Terrain multisports
4	Ecole primaire publique Le Binigou	13	Terrain de football
5	Collège public Tanguy Prigent	14	Courts de tennis
	Equipements de loisirs et sportifs	15	Salle multisports
6	Courts de tennis	16	Terrains de football
7	Terrain multisports	17	Bowling
8	Terrain multisports		

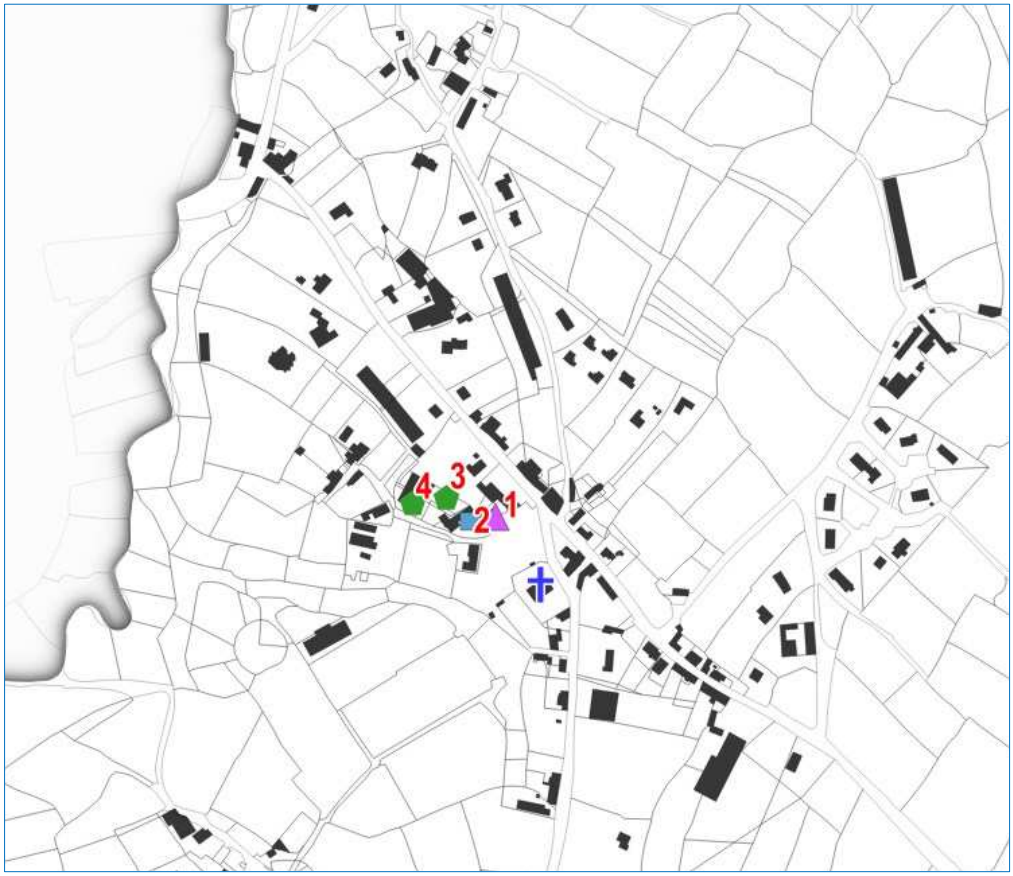
La commune de Saint-Martin-des-Champs, par la proximité de Morlaix et son nombre important d'habitat dispose d'une offre d'équipement sportifs et scolaires important. 3 écoles et un collège y est situé, ainsi que de nombreux terrains de sports extérieurs.

SAINT-THEGONNEC-LOC-EGUINER



	Services et équipements administratifs	6	**Salle polyvalente**
1	Mairie	7	Salle omnisports
2	Ecole primaire publique du Bourg	8	Terrain de football
3	Ecole primaire privée Sacré-Cœur	9	Terrain de football
4	Collège privé Sainte-Marie	10	Salle omnisports
	Equipements de loisirs et sportifs	11	Terrain multisports
5	Terrain de pétanque		

La commune déléguée de Saint-Thégonnec dispose de nombreux équipements sportifs au sein de son centre bourg. Regroupés à proximité des établissements scolaires, ils sont diversifiés et sont accessibles pour la population.



	Services et équipements administratifs
1	Mairie
2	Ecole primaire privée Jeanne d'Arc
	Equipements de loisirs et sportifs
3	Terrain de pétanque
4	Boulodrome

La commune déléguée de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec, plus petite, dispose de moins d'équipements. Une école est présente au cœur de son bourg.

SAINTE-SEVE



	Services et équipements administratifs
1	Mairie
2	Ecole primaire publique de Sainte-Sève
	Equipements de loisirs et sportifs
3	Terrain de football
4	Terrain de pétanque
5	Terrain multisports
6	Salle polyvalente
7	Salle multisports

La commune de Sainte-Sève dispose de nombreux équipements sportifs, idéalement situés à proximité des quartiers d'habitations. Une école et également présente au cœur du bourg.

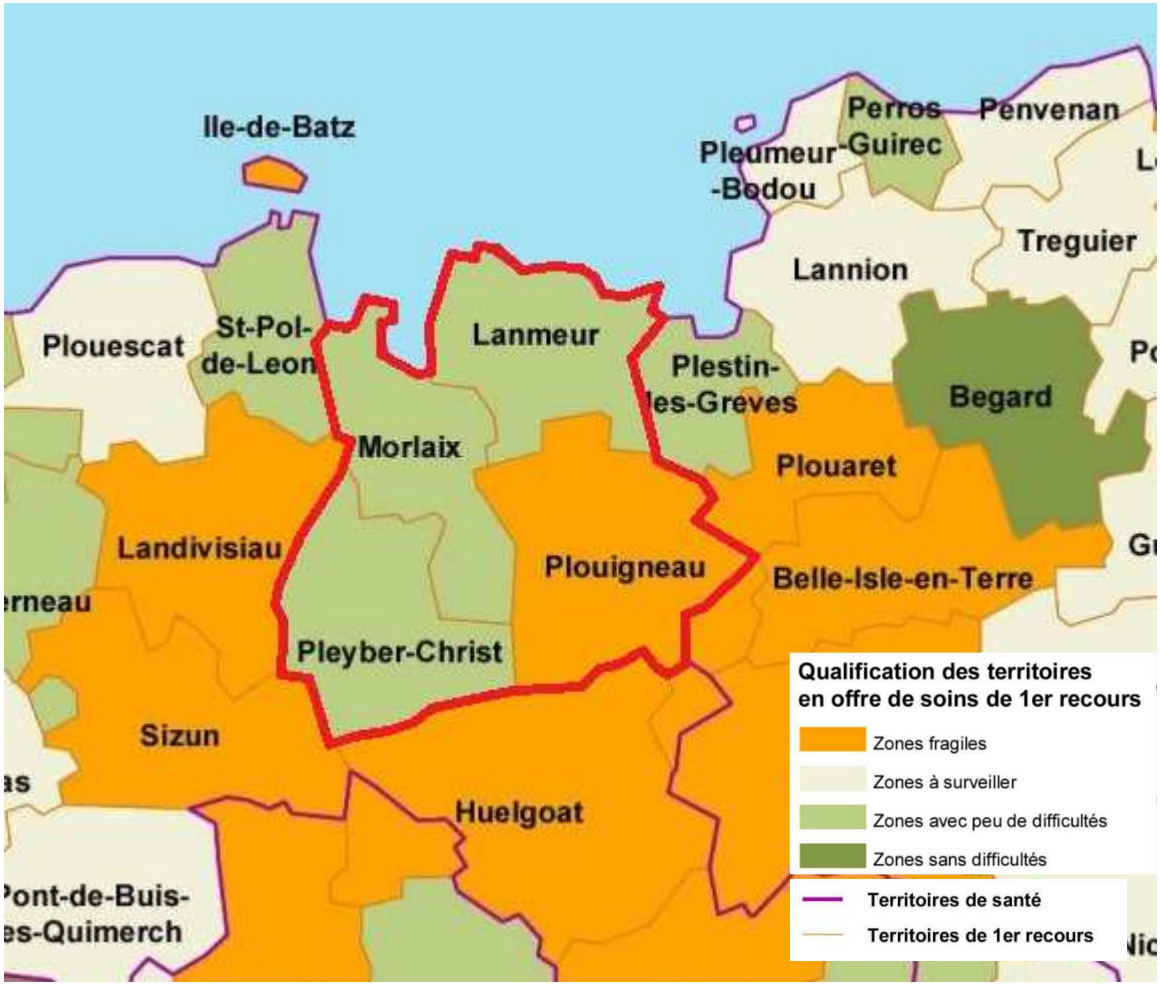
TAULE



	Services et équipements administratifs
1	Mairie
2	Ecole primaire privée Saint-Joseph
3	Ecole primaire publique Jean Monnet
	Equipements de loisirs et sportifs
4	Salle multisports
5	City-stade
6	Terrain de football
7	Terrain de football
8	Terrain multisports
9	Salle omnisports
10	Salle omnisports

La commune de Taulé, en plus de ses deux écoles primaires, dispose au cœur de son centre-bourg de nombreux équipements sportifs dont peuvent facilement profiter les habitants en termes d'accessibilité.

Titre II. L'accès à la santé



Les zones prioritaires sur l'offre de soins en premier recours sur le territoire de Morlaix Communauté

Sources : Agence Régionale de Santé (ARS) de Bretagne

Dans le cadre de la révision du Projet Régional de Santé (PRS) Bretagne, des zones de mise en œuvre de mesures destinées à favoriser une meilleure répartition des professionnelles et équipements de santé ont été définies. En ce sens, des zones prioritaires ont été identifiées sur le territoire breton.

Concernant le territoire de Morlaix Communauté, le secteur est plus ou moins bien pourvu selon les communes. 7 communes sur les 27 que compte l'intercommunalité sont identifiées comme « zones fragiles » témoignant d'une accessibilité aux soins pas assez satisfaisante, et dont les perspectives dans les années à venir laissent présager quelques tensions au niveau de l'offre, notamment au regard de l'attractivité du territoire. Il s'agit des communes de Plougonven, Plouigneau, Lannéanou, Botsorhel, Guerlesquin, Le Ponthou (commune déléguée) et Plouégat-Moysan.

Toutes les autres communes sont quant à elles classées en « zones avec peu de difficultés » témoignant d'une offre de soins satisfaisante.

Ce zonage est construit autour de plusieurs indicateurs : densité de médecins généralistes, zonage des kinés et infirmiers libéraux, part des médecins généralistes de plus de 55 ans… Il témoigne d'un accès aux soins qui pourrait, à terme, devenir inégal sur le territoire.

Le territoire de Morlaix Communauté est soumis à un moindre risque de « désert médical » avec notamment la présence d'hôpitaux à Morlaix, Lanmeur, ainsi qu'à Plougonven.

Titre III. Synthèse de l'analyse des équipements et services

Atouts	Faiblesses
Une offre en équipements sportifs de qualité Une offre de santé diversifiée satisfaisante, de par la présence du pôle de Morlaix notamment Une localisation des équipements qui se concentre majoritairement dans les bourgs, avec de nombreux terrains de sport au sein même du tissu urbain facilement accessible à la population Des établissements scolaires équitablement répartis sur le territoire, de la maternelle au lycée	L'absence d'équipements et de professionnels de la santé dans quelques communes Les communes au sud-est du territoire, moins bien fourni en équipements
Opportunités	**Menaces**
La présence du littoral, pouvant servir de facteur d'attractivité pour les activités nautiques Un territoire où les services de santé sont néanmoins accessibles rapidement même en cas d'absence sur certaines communes	La tendance à l'étalement urbain engendrant un éloignement des quartiers d'habitat des équipements et services publics

GIE Territoire+ – Conseil auprès des collectivités territoriales en urbanisme réglementaire et pré-opérationnel

Responsable Secteur Ouest : **Lisanne Wesseling**

06 49 34 36 88

lisanne.wesseling@territoire-plus.fr – contact@territoire-plus.fr

www.territoire-plus.fr

Siège social : 15 avenue du Professeur Jean Rouxel 44470 Carquefou